



OIRE

TERRE,

R

THOYRAS.



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

M. RAPIN DE THOYRAS.

TOME SIXIE'ME.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR

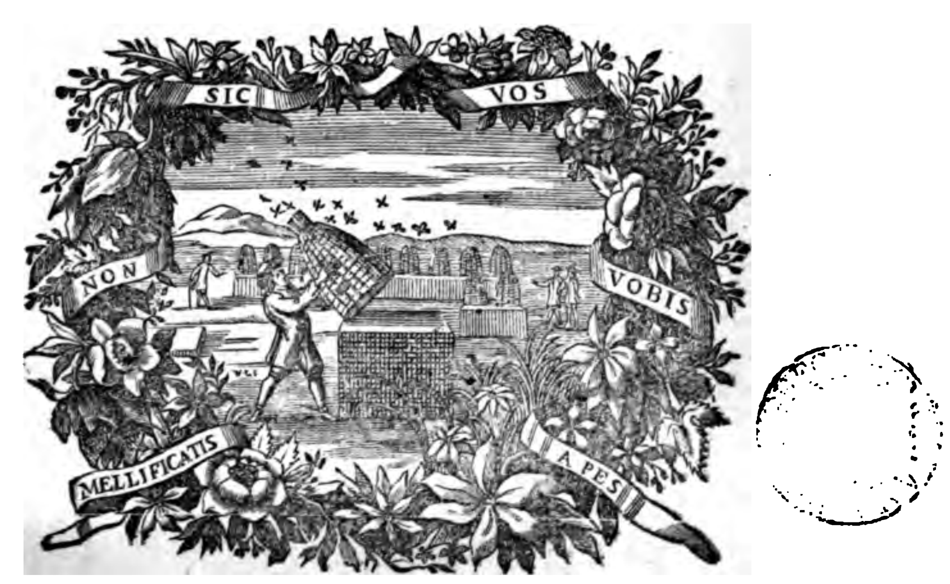
M. RAPIN DE THOYRAS,

NOUVELLE EDITION

AUGMENTÉE DES NOTES DE M. TINDAL, & de quelques autres Remarques mises au bas des Pages; de l'ABREGÉ HISTORIQUE fait par RAPIN THOYRAS; du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de THOMAS RYMER, dispersé dans cette Edition à la fin des Volumes auxquels chaque partie en peut appartenir; & de MEMOIRES pour les vingt premiéres années du Régne de GEORGE II.

PAR LES SOINS DE M. DE S. M.

TOME SIXIÉME.



A LA HAYE.

M. DCC. XLIX.



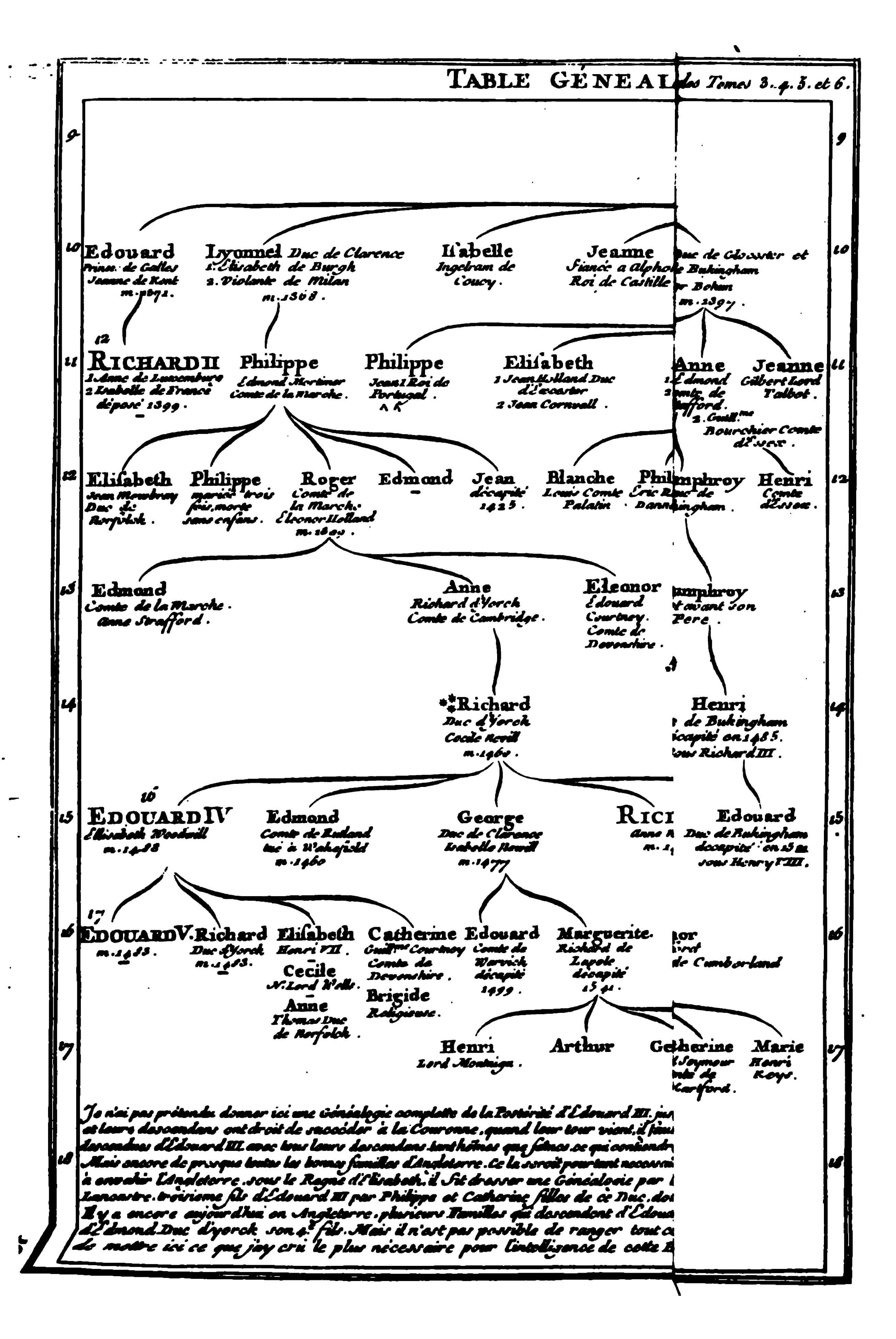


TABLE GENEAL des Tomes 3. 4. 5. et 6.
Edouard
Prince de Galles
Jeanne de Kent
Lyonnel Duc de Clarence
1. Elisabeth de Burgh
2. Violante de Milan
m. 1368.
Isabelle
Ingelram de Coucy.
Jeanne
Fiancé a Alphonse Roi de Castille
Duc de Glocester et de Bukingham
m. 1397.
RICHARD II
1. Anne de Luxembourg
2. Isabelle de France
déposé 1399.
Philippe
Edmond Mortimer Comte de la Marche.
Philippe
Jean I Roi de Portugal.
Elisabeth
1. Jean Holland Duc d'Excester
2. Jean Cornwall.
Anne
Jeanne
Gilbert Lord Talbot.
Bourchier Comte d'Essex.
Elisabeth
Jean Mowbray Duc de Norfolck.
Philippe
mariée trois fois, morte sans enfans.
Roger
Comte de la Marche.
Eleonor Holland
Edmond
Jean
décapité 1425.
Blanche
Louis Comte Palatin.
Philippe
Henri
Comte d'Essex.
Edmond
Comte de la Marche.
Anne Strafford.
Anne
Richard d'Yorck Comte de Cambridge.
Eleonor
Edouard Courtney. Comte de Devonshire.
Henri
de Bukingham
décapité en 1485.
sous Richard III.
Richard
Duc d'Yorck
Cecile Nevill
m. 1460.
EDOUARD IV
Elisabeth Woodwill
m. 1483
Edmond
Comte de Rutland
tué à Wakefield
m. 1460
George
Duc de Clarence
Isabelle Nevill
m. 1477
Edouard
Duc de Bukingham
décapité en 15
sous Henry VIII.
EDOUARD V.
m. 1483.
Richard
Duc d'Yorck
m. 1483.
Elisabeth
Henri VII.
Cecile
Anne
Thomas Duc de Norfolck.
Catherine
Comte de Devonshire.
Brigide
Religieuse.
Edouard
Comte de Warwick,
décapité 1499.
Marguerite.
Richard de Lapole,
décapité 1541.
de Cumberland
Henri
Lord Montaigu.
Arthur
Catherine
Marie
Henri
Keys.
Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III.
et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il faut
descendans d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que filles, ce qui contiendr
Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessai
à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par
Lancastre, troisième fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc.
Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edoua
d'Edmond Duc d'yorck son 4e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout
Je mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de cette



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

LIVRE QUINZIEME,

Contenant le Regne de HENRI VIII.

HENRI VIII.

Vingtieme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



HENRI VIII. Fils & Successeur de Henri VII., parvint à la Couronne, étant âgé de dix-huit ans moins quelques mois (1). Mylord Herbert, son Historien, dit que le Roi son Pere l'avoit d'abord destiné à être Archevêque de Cantorberi, parce qu'ayant un Fils ainé, il n'y avoit pas apparence que celui-ci montât sur le Trône. Il ajoute, que ce fut dans cette vue qu'il prit soin de le faire instruire dans toutes les Sciences nécessai-

HENRI VIII. 1509.

(1) *Henri VIII.* nâquit le 28. de Juin 1491, & monta sur le Trone le 22. d'Avril 1509. TINDAL,

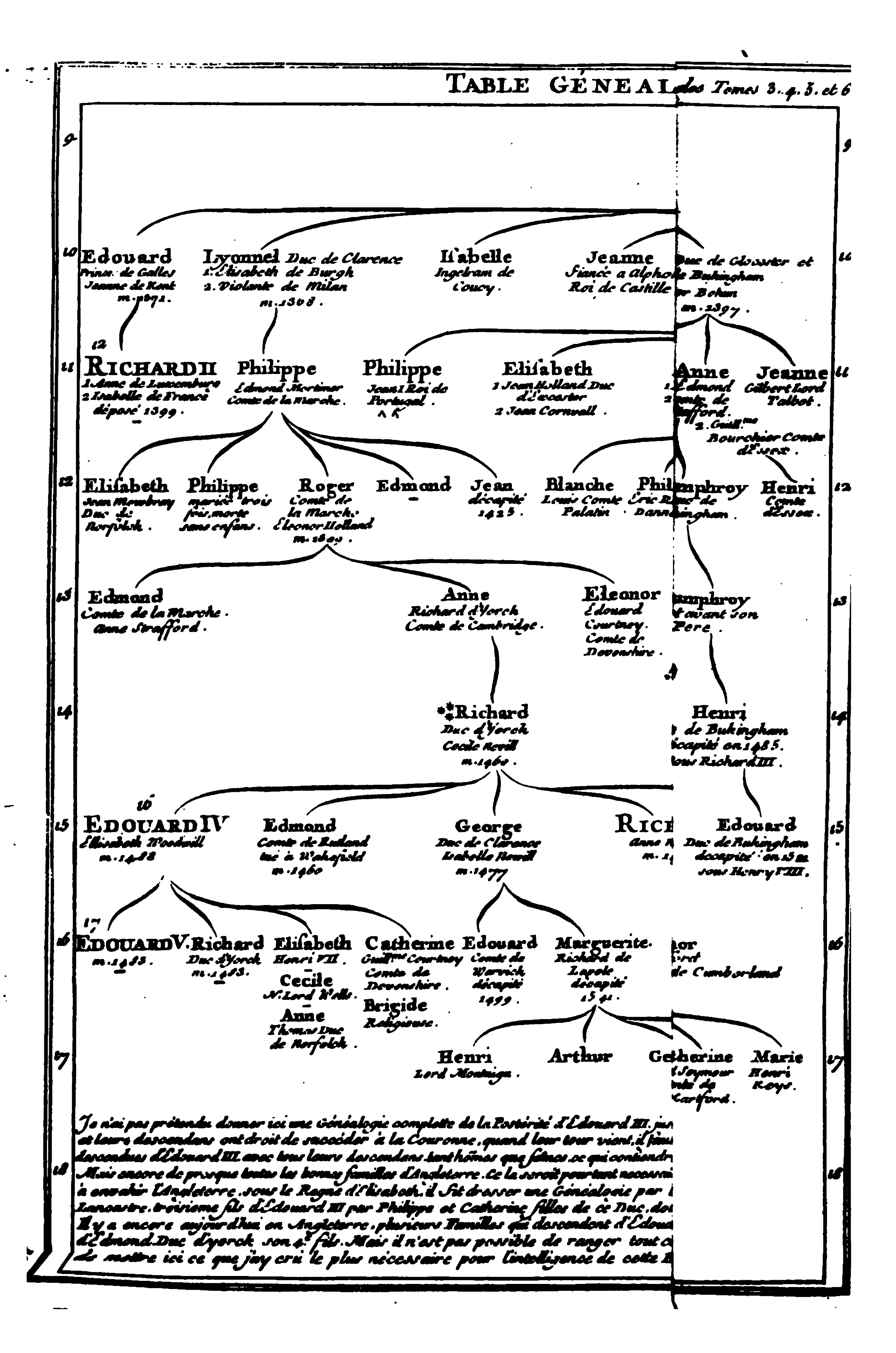


TABLE GENEAL des Tomes 3. 4. 5. et 6
Edouard
Prince de Galles
Jeanne de Kent
Lyonnel Duc de Clarence
1. Elisabeth de Burgh
2. Violante de Milan
m. 1368.
Isabelle
Ingelram de Coucy.
Jeanne
fiancé a Alpho
Roi de Castille
Duc de Glocester et
de Bukingham
m. 1397.
RICHARD II
1. Anne de Luxembourg
2. Isabelle de France
déposé 1399.
Philippe
Edmond Mortimer
Comte de la Marche.
Philippe
Jean I Roi de Portugal.
Elisabeth
1. Jean Holland Duc d'Excester
2. Jean Cornwall.
Anne
Jeanne
Gilbert Lord Talbot.
2. Guill.me Bourchier Comte d'Essex.
Elisabeth
Jean Mowbray Duc de Norfolck.
Philippe
mariée trois fois, morte sans enfans.
Roger
Comte de la Marche.
Eleonor Holland
m. 1409.
Edmond
Jean
décapité 1425.
Blanche
Louis Comte Palatin
Phil
Eric Roi de Danne
Henri
Comte d'Essex.
Edmond
Comte de la Marche.
Anne Strafford.
Anne
Richard d'Yorck
Comte de Cambridge.
Eleonor
Edouard Courtney.
Comte de Devonshire.
Richard
Duc d'Yorck
Cecile Nevill
m. 1460.
Henri
de Bukingham
décapité en 1485.
sous Richard III.
EDOUARD IV
Elisabeth Woodwill
m. 1483
Edmond
Comte de Rutland
tué à Wakefield
m. 1460
George
Duc de Clarence
Isabelle Nevill
m. 1477
RIC
Edouard
Duc de Bukingham
décapité en 15
sous Henry VIII.
EDOUARD V.
m. 1483.
Richard
Duc d'Yorck
m. 1483.
Elisabeth
Henri VII.
Cecile
Anne
Thomas Duc de Norfolck.
Catherine
Guill.me Courtney
Comte de Devonshire.
Brigide
Religieuse.
Edouard
Comte de Warvick
décapité 1499.
Marguerite
Richard de Lapole
décapité 1541.
de Cumberland
Henri
Lord Montaigu.
Arthur
Catherine
Marie
Henri Roys.
Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III.
et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il fau
descendus d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que filles ce qui contiendr
Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessai
à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par
Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, do
Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edoua
d'Edmond Duc d'Yorck son 4e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout c
de mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de cette

res à un Prince qui devoit être un jour un homme d'Eglise. Il auroit parlé plus juste, s'il se fût contenté de dire, que Henri VII. avoit eu d'abord cette vue lorsqu'il lui fit commencer ses études. Mais le jeune Prince étant devenu son Successeur présomptif à l'âge de onze ans, ce ne put plus être dans la même vue qu'il le fit continuer à étudier les Sciences les plus convenables à un Ecclésiastique. Il y a donc plus d'apparence que le Roi son Pere ne le fit appliquer à l'étude, que dans la crainte que son naturel actif & bouillant ne lui fît chercher des occupations plus dangereuses. Il étoit Fils unique de la Reine Elisabeth, qui étoit héritiere de la Maison d'Yorck. Par conséquent il auroit pu causer des embarras au Roi son Pere, s'il se fût mis en tête de faire valoir ses droits comme héritier de sa Mere. Quoiqu'il en soit, Henri ayant pris du goût pour l'étude pendant sa premiere jeunesse, ne le perdit point depuis qu'il fut sur le Trône. Il se plut toujours à la lecture des bons livres & à la conversation des Savans, dans le tems même que la multitude de ses affaires sembloit devoir le détourner de ces sortes d'occupations. Par ce moyen, il avoit fait dans les Sciences des progrès peu ordinaires aux grands Princes. François I. son contemporain, que les Historiens François ont appellé *le Pere des Muses*, étoit de ce côté-là beaucoup au-dessous de lui. Il parloit facilement & bien en François & en Latin. La Musique lui étoit parfaitement connue, jusques-là qu'il composa lui-même deux Messes entieres pour sa Chapelle. Il étoit rompu dans les matieres les plus abstruses de la Philosophie d'Aristote, qui étoit la seule en vogue en ce tems-là. Mais il s'attachoit principalement à l'étude de la Théologie, telle qu'on l'enseignoit alors dans les Universitez, toute farcie de questions inutiles. La Somme de *Thomas d'Aquin* étoit son Livre favori.

Henri se préoccupe beaucoup de son mérite.

Ces connoissances, qui étoient regardées comme de grandes perfections dans les personnes même du commun, firent sur ce jeune Prince un effet qui n'est pas extraordinaire. Elles lui donnerent une bonne opinion de soi-même, qui n'eut que trop d'influence sur toutes les actions de sa vie. Les louanges excessives qu'on lui donna de tous côtez, contribuerent à le confirmer dans cette opinion. Lors même qu'il étoit encore sans aucune expérience dans les affaires du Gouvernement, il se croyoit fort habile; & ce fut cette présomption qui le fit être souvent la dupe des Princes qui eurent quelque chose à démêler avec lui, ainsi qu'on le verra plus amplement dans la suite de son Regne.

Il est souvent trompé.

Ses bonnes qualitez.

Au reste, en remarquant que ce Prince avoit beaucoup de présomption, je ne prétens pas lui ôter ou diminuer, en quelque maniere que ce soit, les belles qualitez qu'il tenoit de la nature ou de l'éducation. Pendant sa jeunesse, il étoit très bien fait de sa personne, & adroit dans tous les exercices du corps, autant ou plus qu'aucun Prince de son Siecle. Aussi aimoit-il passionnément tous les divertissemens

qui pouvoient lui fournir l'occasion de faire remarquer son adresse. Il étoit brave sans ostentation, d'un naturel franc & ouvert, haïssant la fraude & la mauvaise foi, & dédaignant d'aller par des voyes obliques pour parvenir à ses fins. Sa liberalité alloit peut être autant dans l'excès, que l'avarice du Roi son Pere. Il sembloit que Henri VII. n'avoit pris soin d'accumuler des Trésors, que pour laisser à son Fils le plaisir de les prodiguer sans aucune sorte de ménagement.

Sa prodigalité.

Comme, en montant sur le Trône, Henri VIII. étoit peu experimenté dans les affaires du Gouvernement, il se servit d'abord des Ministres & des Conseillers du Roi son Pere. Les principaux étoient *Guillaume Warham* Archevêque de Cantorberi, de qui Erasme (1) a parlé fort avantageusement dans quelque endroit de ses Ouvrages; *Richard Fox* Evêque de Winchester, qui avoit été employé sous le dernier Regne dans les affaires les plus délicates; *Thomas Howard* Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui fut tué à la Bataille de Bosworth, en combattant pour Richard III; *George Talbot*, Comte de Shrewsburi, Grand Maitre de la Maison du Roi; *Thomas Ruthal*, Docteur en Droit; *Edouard Poinings*, Chevalier de la Jarretiere, dont le nom est encore fameux par un Statut qui fut fait dans le Parlement d'Irlande, sous le Regne précedent, pendant qu'il avoit le Gouvernement de cette Isle; *Charles Sommerset Lord Herbert*, qui étoit Grand Chambellan (2)

Ses premiers Conseillers.

Les funerailles de Henri VII. se firent avec beaucoup de pompe, peu de jours après sa mort. Son Corps fut inhumé à Westminster, dans une Chapelle qu'il avoit lui-même fait bâtir, & pour l'ornement de laquelle il n'avoit rien épargné. Cette Chapelle passoit alors pour une des plus magnifiques qu'il y eût dans la Chretienté. Henri VII. tout avare qu'il étoit, y avoit employé quatorze-mille, quelques-uns disent vingt-mille livres sterling, somme très considerable dans un tems où l'argent étoit beaucoup plus rare en Europe qu'il ne l'est présentement (3).

Funérailles de Henri VII.

Pendant qu'on préparoit ce qui étoit nécessaire pour les funerailles

(1) *Erasme* étoit de Rotterdam. Il vint en Angleterre en 1497. & étudia quelque tems à *Oxford* & à *Cambridge*. Les Instructions qu'il y donna, contribuerent beaucoup au progrès des *nouvelles Sciences*, & en particulier à la connoissance du Grec. Tind.

(2) Mylord *Herbert* ajoute à ce nombre *Thomas Lovel*, Maitre des *Quartiers* & Gouverneur de la Tour; le Chevalier *Henri Wyat*; le Chevalier *Henri Marney*, ensuite (en 1532.) Lord *Marney*; le Chevalier *Thomas Darcy*, ensuite (en 1511.) Lord *Darcy*. Ceux-ci, dit-il, furent choisis d'entre ceux pour qui le Roi son Pere avoit le plus de confiance, par la Comtesse de *Richemond* Grand-mere de *Henri VIII*. Il remarque encore, que ce Conseil étoit composé de Gens de Lettres, & de Gens de Guerre, sans qu'il y eût un seul *Jurisconsulte*, ce qui le surprend fort. Tind.

(3) Son Tombeau, fini par ses Exécuteurs en 1516. coûta 1000. liv. sterling:

HENRI VIII. 1509.

de Henri VII. le nouveau Roi quitta le Palais de Richemont pour se retirer à la Tour de Londres, sous prétexte de se mettre en retraite à cause de la mort du Roi son Pere. Mais c'étoit plutôt pour regler avec ses Ministres certaines affaires, qui ne pouvoient souffrir de retardement. Dans le tems qu'on le croyoit en retraite occupé à la dévotion, il fit arrêter le Lord Stafford Frere du Duc de Buckingham. C'étoit apparemment sur quelque soupçon mal-fondé qui fut bien-tôt dissipé, puisque, peu de tems après, il créa ce même Seigneur Comte de Wiltshire.

Le Lord Stafford est mis à la Tour.

L'Evêché de Durham, qui étoit vacant par la translation de Christophle Bambrigge à l'Archevêché d'Yorck, fut donné à *Thomas Ruthal* Docteur en Droit, & Membre du Conseil Privé.

Ruthal est fait Evêque de Durham. *Act. Publ. T. XIII. p.* 256. Juin.

Amnistie.

Peu de jours après, le Roi confirma une Amnistie que le Roi son Pere avoit accordée à ses Sujets avant sa mort. Mais tous les criminels ne profiterent pas de cette grace On vit bien-tôt paroitre une Proclamation dans laquelle le Roi disoit, qu'ayant été informé que ses bons Sujets avoient été opprimez sous le spécieux prétexte de la conservation des droits & des prérogatives de la Couronne, il leur permettoit de lui porter leurs plaintes, & promettoit d'y avoir égard. Le but de cette Proclamation n'étoit pas de restituer aux Sujets les sommes que le feu Roi leur avoit injustement extorquées: l'unique dessein de la Cour étoit de les encourager à produire leurs griefs contre *Empson & Dudley*, qui étoient les instrumens dont Henri VII. s'étoit servi pour les opprimer, & de leur donner quelque espece de satisfaction pour la punition de ces deux Ministres.

Proclamation pour encourager les Sujets à se plaindre.

Dès que cette Proclamation fut publiée, on présenta contre eux une infinité de Requêtes. C'étoit là ce que la Cour souhaitoit, non seulement parce que ces deux hommes étoient odieux à toute la Nation, mais encore afin de faire comprendre au Peuple, que le nouveau Roi avoit dessein de gouverner d'une toute autre maniere que le Roi son Pere. Sur toutes ces Requêtes, Empson & Dudley furent appellez devant le Conseil, où on leur dit en peu de mots les principaux Articles qu'elles contenoient. Empson repondit pour tous deux, que cette accusation étoit un cas le plus nouveau & le plus étrange qui fût jamais arrivé. Que pour l'ordinaire, on poursuivoit les gens pour avoir agi contre les Loix, ou pour avoir desobeï au Souverain. Mais que pour eux, ils étoient accusez par le Peuple, d'avoir exécuté des Loix auxquelles il avoit lui-même donné son consentement. Que d'un autre côté, le Roi les faisoit rechercher pour avoir obeï aux ordres exprès du Roi son Pere, crime nouveau, dont la punition seroit capable de jetter tous les Sujets dans la revolte. Que s'ils devoient

Empson & Dudley sont appellez devant le Conseil.

Défense d'Empson.

Myl. Herbert.

ce qui sur le pied que l'argent étoit alors, devoit être regardé comme un Monument somptueux. *Herbert.* TIND.

être punis pour de pareils crimes, il souhaitoit que les Nations étrangeres n'en fussent point informées, de peur qu'elles n'en inferassent que la dissolution du Gouvernement d'Angleterre n'étoit pas fort éloignée. On lui repartit en peu de mots, qu'il s'étoit donné beaucoup de liberté dans son discours; mais que son éloquence étoit inutile & hors de saison: Qu'on ne les accusoit pas d'avoir exécuté les Loix, ni d'avoir obeï au Roi; mais d'avoir étendu les Loix au-delà de leurs justes bornes, & d'avoir outrepassé les ordres du Souverain: & qu'il étoit à craindre pour eux, que ces accusations ne fussent trop bien prouvées. Ensuite on les envoya tous deux à la Tour. Le Roi étoit résolu d'en faire un exemple, afin de satisfaire le Peuple qui étoit extraordinairement animé contre eux. Ainsi leur condamnation étoit resolue avant qu'ils comparussent devant le Conseil, quoiqu'on ne sût pas bien encore sur quoi on leur feroit leur procès. En tout autre Païs, on auroit vu avec joye un Acte de Souveraineté, qui auroit envoyé ces deux hommes au gibet. Mais il n'en est pas de même en Angleterre où les plus criminels ont des Priviléges dont on ne peut leur refuser la joüissance, sans donner lieu au Peuple de penser que la Cour forme des projets contre la Liberté. Il falloit donc chercher quelque Loi expresse qui les condamnât. Mais quand on examina l'accusation qui avoit été déja intentée contre eux, on y trouva de grandes difficultez. On reconnut qu'encore qu'ils fussent accusez d'une infinité de crimes, on ne pouvoit pourtant rien prouver, sinon qu'ils avoient exécuté les Loix sans miséricorde. Mais quoiqu'ils eussent étendu ces mêmes Loix aussi loin que les termes le pouvoient souffrir, on ne pouvoit pas le leur imputer à crime, parce qu'ils en avoient reçu l'ordre du Roi, à qui l'exécution des Loix est commise. Il est bien vrai que Henri VII., contre la coutume de ses Prédécesseurs, avoit agi selon toute la rigueur des Statuts: mais il le pouvoit, & si les Rois précédens en avoient usé autrement, c'étoit plus par condescendance, que par justice. On ne pouvoit donc faire le procès à ses deux Ministres, pour lui avoir obeï. D'ailleurs, en les faisant condamner pour avoir exécuté les ordres de leur Maitre, c'étoit faire un affront public à la mémoire de ce Prince, & renouveller le souvenir des rigueurs qu'il avoit exercées contre ses Sujets. Il fut donc résolu de les faire mourir sur une fausse accusation, d'avoir voulu se soustraire à l'obeïssance du Roi depuis qu'il étoit sur le Trône. Il est manifeste que cette accusation n'avoit aucun fondement. Comment deux hommes si odieux à toute la Nation, & qui avoient perdu tout crédit par la mort de Henri VII., auroient-ils pu penser à un tel dessein, & encore moins l'exécuter (1). Cependant, on ne se fit

Ils sont envoyez à la Tour.

Accusation frivole intentée contre eux.

(1) Ils furent accusez, comme il paroît par la Dénonciation contenuë aux Regîtres, d'avoir conspiré contre le Roi & contre l'Etat; d'avoir convoqué pendant la derniere maladie du Roi, certaines personnes de leurs Amis, qui devoient se trouver sous les armes à une heure marquée, & immédiatement après la mort du

HENRI VIII. 1509.

Ils sont condamnez à mort.

pas un scrupule de leur faire perdre la vie pour un crime supposé, parce qu'on les croyoit dignes de mort; quoique la Loi, prise dans son sens ordinaire, ne les condamnât pas. Sur cette frivole accusation, ils furent déferez à leurs Juges naturels, qui les trouverent coupables, soit qu'on eût aposté contre eux de faux témoins, ou que ce fût par une reservation mentale, inconnue jusqu'alors en Angleterre dans les Jugemens de cette nature. Dudley fut jugé à Londres le 26. de Juillet, & Empson ne fut condamné que le 14. d'Octobre à Northampton. Henri, soit par scrupule, ou par quelque autre motif, suspendit leur exécution jusqu'à l'année suivante.

r Délibération touchant le Mariage du Roi avec Catherine d'Arragon.

Dans le tems qu'on étoit occupé à chercher les moyens de se défaire de ces deux Ministres, le Roi & son Conseil avoient à déliberer sur une affaire d'une toute autre conséquence. On a vu, dans le Regne précedent, le Mariage du Prince Arthur avec Catherine d'Arragon; la mort de ce Prince sans enfans; les raisons qui porterent le Roi Henri VII. à souhaiter que le Prince Henri, devenu son Successeur présomptif, épousât la Veuve de son Frere; le consentement de Ferdinand & d'Isabelle, Pere & Mere de la Princesse; & la Dispense pour accomplir ce Mariage, accordée par le Pape Jule II. La véritable raison qui avoit engagé Henri VII. à proposer ce mariage, étoit qu'il ne pouvoit se résoudre à rendre les cent mille écus qu'il avoit déja touchez pour la moitié de la dot de Catherine. Il craignoit encore de perdre l'autre moitié qui restoit à payer. Enfin, il prévoyoit, qu'après avoir reçu l'entiere dot, il ne pourroit pas se dispenser de laisser à la Princesse sa Belle-Fille la jouissance de son douaire, consistant dans la troisiéme partie des revenus de la Principauté de Galles, & du Comté de Cornouailles. Cependant, comme il n'auroit pas été séant d'alleguer un tel motif au Pape, pour obtenir la Dispense d'un Mariage si étrange, qui ne pouvoit être regardé que comme scandaleux; on prétendit qu'il étoit nécessaire pour entretenir la Paix entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Espagne. Ce fut là le motif qu'on allégua au Pape, & qu'il voulut bien regarder comme suffisant, quoiqu'il n'y eût que trop de raison de douter que ce fût le véritable.

En conséquence de la Dispense du Pape, Henri & Catherine furent fiancez solemnellement. Néanmoins, soit que Henri VII. n'eût eu en vue que de duper Ferdinand & de lui arracher les cent mille écus qui restoient encore à payer, pour la dot, ou qu'il fût touché des remontrances que Warham, Archevêque de Cantorberi, lui fit sur ce Mariage; il fit ensorte que le Prince son Fils, le même jour qu'il entra dans sa quatorziéme année, fit en présence de quelques témoins, une Protestation en forme contre le consentement qu'il y avoit donné. Mais cette Protestation fut tenue si secrette, qu'elle ne vint point à

Roi se rendre à Londres en diligence : d'où les *Jurez* inféroient, que leur dessein étoit de s'assurer de la personne du Roi, ou de le faire périr *Herbert*. TIND.

la connoissance du Public, jusqu'à ce que plusieurs années après il fut nécessaire de la divulguer. Dès que Ferdinand eut reçu la nouvelle de la mort de Henri VII., il envoya au Comte de *Fuensalida*, son Ambassadeur en Angleterre, un pouvoir très ample pour renouveller le Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec le Roi défunt. En même tems, il lui ordonna de demander la confirmation & l'exécution de celui qui avoit été conclu pour le second Mariage de Catherine avec le Prince Henri, devenu Roi d'Angleterre.

Act. Publ. T. XIII. pag. 249. 11. Mai.

Difficultez sur ce Mariage.

L'Ambassadeur d'Espagne ayant présenté un Mémoire sur ce sujet, il fut question de déliberer dans le Conseil, si le Roi consommeroit son Mariage avec Catherine. Cette affaire fut agitée avec beaucoup d'attention. D'un côté on alléguoit contre ce Mariage, que c'étoit une chose inouïe parmi les Chretiens, qu'un homme eût jamais épousé la Veuve de son Frere. Qu'un tel Mariage étoit contre le Droit divin, & par conséquent, qu'il y avoit lieu de douter si le Pape avoit le pouvoir d'en dispenser. C'étoit là le sentiment de l'Archevêque de Cantorberi, qui ne pouvoit s'empêcher de regarder ce Mariage comme un véritable Inceste. Mais Richard Fox, Evêque de Winchester, fut d'un avis contraire. Il insista fortement sur la Dispense de Jule II., & sur le pouvoir sans bornes attaché à la Dignité de Vicaire de Jesus-Christ. Il dit que, puisque ce Pontife avoit accordé la Dispense, c'étoit une preuve certaine qu'il en avoit le pouvoir, & que cela suffisoit pour satisfaire la conscience du Roi. Qu'au reste il n'y avoit personne sur la terre qui fût en droit de limiter, ou même d'examiner la puissance Papale; & que, quand même on voudroit attribuer ce droit à un Concile Général, du moins, le Conseil d'Angleterre ne pouvoit pas y prétendre. A ces raisons qui regardoient la conscience, l'Evêque en ajouta d'autres tirées de la politique & de l'intérêt particulier du Roi. Il dit, que vrai-semblablement le Roi auroit, pendant le cours de son Regne, plusieurs démêlez avec la France l'ancienne ennemie de l'Angleterre; & que, soit qu'il voulût attaquer, ou seulement se défendre, l'Alliance avec l'Espagne lui étoit absolument nécessaire. Qu'en renvoyant la Princesse Catherine après l'avoir fiancée, il feroit au Roi Ferdinand un affront, dont infailliblement il tâcheroit de se venger en se liguant avec la France; & qu'une semblable Ligue ne pouvoit que mettre l'Angleterre en danger, ou du moins l'engager dans de terribles dépenses. Que d'ailleurs, si le Roi refusoit de consommer son Mariage avec Catherine, il devoit se résoudre, ou à lui restituer sa dot, ou à la faire jouir de son douaire. Mais qu'en l'épousant. il épargneroit les cent-mille écus que le Roi son Pere avoit touchez, il en acquerroit encore cent-mille que le Roi d'Arragon lui feroit compter, & qu'il éviteroit la dépense qu'il faudroit faire en prenant pour Femme une autre Princesse, qu'il ne pourroit faire venir en Angleterre qu'à grands frais. Enfin, il s'étendit sur le bon naturel, & sur la vertu de la Princesse de Galles, capables de rendre un Epoux par-

Raisons pour & contre.

HENRI VIII. 1509. *Polyd. Vergil.*

faitement heureux. Il ajouta, qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que la Princesse ne fût encore vierge, puisqu'elle-même l'assuroit, offrant même de consentir à être visitée, pour faire voir qu'elle disoit la vérité.

Henri se détermine à épouser Catherine.

Toutes ces raisons, excepté la premiere qui regardoit la Dispense, étoient extrémement fortes. Quant à celle-là, il étoit si dangereux pour un Ecclésiastique de contester au Pape son autorité, sur-tout à un Pape tel que Jule II., qui étoit encore plein de vie, que l'Archevêque de Cantorberi n'osa persister ouvertement dans son opinion. Ainsi le Roi s'étant lui-même rangé à l'avis de l'Evêque de Wincester, & de presque tout le Conseil, il fut résolu qu'il consommeroit son Mariage. Mais avant que d'en venir là, il exigea de la Princesse, qu'elle renonçât par un Acte solemnel à sa dot, de deux-cens-mille écus, & qu'elle consentît que cette somme appartînt au Roi son Epoux, sans que ni elle-même, ni ses Héritiers, ni le Roi Ferdinand son Pere, ni la Reine Jeanne sa Sœur, ni qui que ce fût au monde, pussent la repeter, sous quelque prétexte que ce pût être. Deux jours après, le Comte de Fuensalida fit une semblable renonciation au nom du Roi Ferdinand & de la Reine Jeanne.

Act. Publ. T. XIII. pag. 251. 7. Juin.

Ibid. pag. 253.

Mariage & Couronnement du Roi & de la Reine.

Les Lettres Patentes de Catherine, où elle ne prenoit que le Titre de Princesse de Galles, étant du 7. Juin, il est manifeste que le Roi ne l'épousa pas le 3. du même mois, comme les Historiens l'assurent, & que tout au plutôt ce ne fut que le jour même que ces Lettres furent signées. Leur Couronnement se fit le 24. du même mois; & cinq jours après arriva la mort de Marguerite Comtesse de Richemont & de Darby, Ayeule du Roi (1).

Mort de la Comtesse de Richemont.

Henri s'adonne aux plaisirs & fait de grandes dépenses.

Dans les premiers commencemens de son Regne, Henri laissoit volontiers à son Conseil & à ses Ministres le soin & la conduite de ses affaires. Comme il étoit en paix avec tous ses voisins, ce qui se passoit dans le Royaume ne pouvoit pas beaucoup l'occuper. Il ne pensoit qu'aux plaisirs & aux divertissemens, qui convenoient bien mieux à son âge, que l'application aux affaires. Mais comme il étoit naturellement libéral, les Fêtes qu'il donnoit à sa Cour ne se faisoient pas sans de très grandes dépenses. Le vieux Evêque de Winchester, ancien Ministre de Henri VII., ne pouvoit s'empêcher de murmurer, en voyant prodiguer, sans nécessité, l'argent que son défunt Maitre avoit amassé avec tant de soins, de peines, & d'injustices, à quoi il avoit été lui-même employé. Il en rejettoit tout le blâme sur le Comte de Surrey Grand Trésorier, qui avoit été son Concurrent en faveur sous le dernier Roi, & qui continuoit à l'être encore sous celui-ci, en s'attirant l'affection du nouveau Maitre par une complaisance aveugle. Pendant la vie de Henri VII., il avoit été plus dur, & plus difficile à débourser de l'argent, que le Roi même. Quelque exprès que fussent les ordres qu'il recevoit pour

Brouillerie entre l'Evêque de Winchester & le Comte de Surrey.

Caractere du Comte de Surrey.

(1) Elle fut enterrée à Westminster. TIND.

faire

faire des payemens, il y trouvoit toujours des difficultez, & par-là il faisoit admirablement la cour à son Maitre. Son emploi lui ayant été continué sous ce nouveau Regne, il devint un tout autre homme. Non seulement il payoit sans examen tout ce qui lui étoit ordonné, mais il portoit encore le Roi à faire des dépenses excessives. Cela lui attiroit la faveur de ce jeune Prince, dont l'humeur ètoit toute portée à la prodigalité. L'Evêque de Winchester blâmoit hautement cette conduite, comme très préjudiciable aux intérêts du Roi. Mais il étoit peu écouté dans une Cour, où tout le monde à l'envi tâchoit de profiter de l'humeur libérale du Maitre. Cependant ses discours aigrissoient de plus en plus contre lui le Comte de Surrey & tous les jeunes Courtisans, qui ne cessoient point de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Ainsi ce Prélat, qui avoit eu tant de crédit sous le dernier Regne, le perdoit peu-à-peu sous celui-ci. Cette disgrace qu'il ne supportoit qu'avec peine, le fit penser aux moyens de supplanter son Rival, en introduisant à la Cour Thomas Wolsey, dont il connoissoit la capacité. C'étoit un Ecclésiastique qui avoit déja commencé à se distinguer par son mérite, quoiqu'il ne fût que fils d'un Boucher d'Ipswich. L'Evêque de Winchester prévoyoit aisément, que le Roi se trouveroit bien-tôt dans la nécessité d'avoir auprès de lui des gens habiles, & capables de le soulager; & comme il connoissoit le génie de Wolsey, il ne douta point, que quand il seroit à la Cour, il ne se rendît nécessaire au Roi. Ce fut dans cette vuë qu'il lui fit donner la Charge d'Aumônier de la Maison Royale. On verra bien-tôt que ce Prélat ne se trompa point dans ce jugement, ou plutôt, que sa prévoyance demeura beaucoup au-dessous de la fortune de Wolsey (1).

Le crédit de l'Evêque de Winchester tombe.

Il introduit Thomas Wolsey à la Cour.

(1) *Thomas Wolsey* nâquit à *Ipswich*, au mois de Mars 1471. Il fut envoyé de si bonne heure à *Oxford*, qu'on l'y fit *Bachelier ès Arts* à l'âge de 14. ans; de sorte qu'on l'appelloit l'*Enfant Bachelier*. Peu après il fut choisi Membre du College de la *Magdeleine*; & lorsqu'il fut *Maitre ès Arts*, on lui confia le soin de l'Ecole dépendante de ce College. Il fut chargé de l'éducation de trois Fils du Marquis de *Dorset*, qui lui donna la Cure de *Lymington* dans le Comté de *Sommerset*, le 10. d'Octobre 1500. Peu de tems après avoir pris possession de ce Bénéfice, *Amias Pawlet*, Juge de Paix, le fit mettre aux ceps pour s'être enivré (à ce qu'on assure), & pour avoir causé du tumulte dans une Foire du voisinage. Il fut fait un des Aumôniers du Roi, à la recommandation du Chevalier *Jean Nafant*, en 1506. Il obtint la Cure de *Redgrave* dans le Diocese de *Norwich*. Tandis qu'il étoit Aumônier du Roi, il s'insinua dans les bonnes graces de *Fox* Evêque de *Winchester*, & du Chevalier *Thomas Lovel*, qui le recommanderent au Roi comme un homme propre à négocier le Mariage de *Henri VII.* avec *Marguerite* Duchesse de *Surrey*. Il fut envoyé à l'Empereur Pere de cette Princesse, & révint avec tant de diligence, que le Roi crut qu'il n'étoit pas parti encore. Après avoir rendu compte de son Ambassade, il fut fait Doyen de *Lincoln*, le 8. de Fevrier 1508; & le 20. du même mois, il obtint la Prébende de *Walton-Brinhold* dans la même Eglise. Il se trouvoit dans cette situation, lorsqu'il fut introduit à la Cour par l'Evêque *Fox*, après la mort de *Henri VII.* Il y trouva les moyens de s'insinuer dans les bonnes graces de *Henri VIII.* son Fils. TIND.

HENRY VIII.
1509.
Confirmation des Traitez avec l'Ecosse.
Act. Publ. T. XIII. pag. 257.
& avec l'Empereur
Pag. 260.
22 Septembre.
Bambridge Archevêque d'Yorck Ambassadeur à Rome.

Vers le milieu de cette année, les Traitez conclus entre Henri VII. & le Roi d'Ecosse, furent confirmez, ou renouvellez; par le Ministere de l'Evêque de Murray, qui avoit été envoyé en Angleterre, pour féliciter Henri sur son avénement à la Couronne.

L'Empereur Maximilien envoya aussi à Henri une pareille Ambassade, pour le féliciter, & pour confirmer les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. en l'année 1502.

Christophle Bambridge Archevêque d'Yorck se trouvant à Rome, où il étoit allé pour faire confirmer son élection, y reçut une Commission du nouveau Roi pour y faire les fonctions d'Ambassadeur. On verra bien-tôt les raisons qui faisoient souhaiter au Pape, d'avoir un Ambassadeur d'Angleterre résidant auprès de lui, & celles qui faisoient désirer au Roi, d'être particulierement informé de ce qui se passoit à Rome & dans toute l'Italie.

Nécessité de connoitre les affaires d'Italie pour bien entendre l'Histoire de Henri VIII.

C'est là ce qui se passa de plus considérable en Angleterre, pendant les huit premiers mois du Regne de Henri VIII. C'étoient pour la plûpart des affaires domestiques d'une petite conséquence, si on en excepte le Mariage du Roi, qui eut de très grandes suites. Mais il se passoit ailleurs des choses très importantes, qui furent comme l'origine des troubles dont presque toute la Chretienté fut agitée pendant plus de cinquante ans, & dans lesquels l'Angleterre ne se trouva que trop embarassée. Depuis quelque tems, les affaires de l'Europe avoient commencé à changer de face; & ce qui arriva cette année en Italie, acheva de les mettre dans une situation, qui obligea presque tous les Souverains à y prendre part. Henri VIII. alla, malheureusement, s'embarasser dans les troubles de ce Païs-là, auxquels néanmoins il semble qu'il ne devoit prendre que peu d'intérêt. C'est ce qui rend la connoissance des affaires d'Italie si absolument nécessaire, que sans cela on ne peut entendre qu'à demi les événemens de ce Regne, ni bien connoitre le caractere de ce Roi. Il faudra donc entrer dans un assez grand détail sur ce sujet. Mais ce n'est pas une chose particuliere à l'Histoire d'Angleterre; il en est de même des Histoires de France, d'Espagne, d'Allemagne, de Suisse, dont les principaux évenemens, pendant un assez long espace de tems, ne sont proprement que des dépendances des affaires d'Italie. Il est vrai, que la plûpart des Auteurs qui ont écrit les Histoires particulieres de ces Etats, ont supposé que leurs Lecteurs étoient instruits de ce qui se passoit en Italie dans le même tems. Ils ont par-là beaucoup abregé leurs Ouvrages; mais en même tems, ils y ont laissé beaucoup d'obscurité pour ceux qui ne sont pas aussi bien instruits qu'ils l'ont supposé. Pour moi, je me propose une autre route. Puisque les affaires d'Italie servent de fondement à la plûpart des évenemens arrivez en Europe, & particulierement en Angleterre, pendant près de la moitié du seizieme Siecle, il me semble qu'on ne doit point négliger d'en parler un peu en détail. C'est par-là seulement, qu'on peut éclaircir les

Henri VIII. 1509.

Histoires particulieres qui en dépendent. Mais afin d'éviter les trop longues digressions qui seroient indispensables dans la suite, il est nécessaire de donner d'abord une idée distincte de l'état de l'Italie, aussi bien que du caractere & des intérêts des Souverains qui y dominoient.

Etat de l'Italie. Milan & Naples.

J'ai déja rapporté dans le Regne précedent, comment Louis XII, assisté des Venitiens, avoit conquis le Duché de Milan sur Ludovic Sforze, fondé sur les droits qu'il y prétendoit, comme Petit-Fils de *Valentine Visconti* Fille de Jean Galeaz I. Duc de Milan. J'ai eu aussi occasion de parler de la Conquête de Naples par les armes unies de Louis XII. & de Ferdinand, & des moyens que celui-ci employa pour demeurer seul maitre de ce Royaume. Il suffira donc d'ajouter ici, qu'encore que Louis XII. eût perdu sa portion de cette Conquête, il ne s'étoit pas désisté de ses prétentions, & qu'il n'attendoit qu'une occasion favorable pour les faire valoir. Il faut présentement dire un mot des autres Etats d'Italie, & premierement de ce qu'on appelle l'Etat de l'Eglise.

Etat de l'Eglise en Italie.

Avant que les Rois de France & d'Espagne eussent mis le pied en Italie, les Papes étoient comme Arbitres souverains de ce Païs-là. Mais c'étoit moins par leurs forces temporelles, que par les armes spirituelles, dont ils faisoient un fréquent usage. Depuis quelques Siecles, ils avoient perdu une grande partie des Domaines qui avoient autrefois appartenu à l'Eglise. Sur la fin de l'Empire d'Othon I., l'Etat de l'Eglise étoit composé de la Ville de Rome, & de son Territoire, de la Toscane, de la Marche d'Ancone, du Duché de Spolete, de Ravenne, de toute la Romagne, & généralement de tout le Païs compris autrefois sous l'Exarchat. Mais ensuite, pendant les Guerres des Guelphes & des Gibelins, les Empereurs arracherent aux Papes toute la Toscane, & plusieurs Places en d'autres endroits. Quelques-unes de ces Villes avoient trouvé à propos de se soustraire de l'obéissance de l'Eglise, & les Papes eux-mêmes s'étoient vus obligez d'en donner d'autres en Fief à des Seigneurs qui les servoient, ou dont ils attendoient quelque assistance. Enfin, l'Empereur Rodolphe I. ayant vendu la Liberté à toutes les Villes d'Italie qui voulurent l'acheter, il s'en trouva plusieurs de celles qui avoient autrefois dépendu de l'Eglise, qui embrasserent cette occasion de secouer, en un même tems, le joug de l'Empereur & du Pape (1). Par-là, il y eut bien-tôt en Italie presque autant de Souverainetez que de Villes. Celles qui se trouverent les plus puissantes, subjuguerent les plus foibles, & tomberent enfin elles-mêmes sous la domination, ou plutôt sous la tirannie de quelques-uns de leurs propres Citoyens, qui trouverent le moyen de s'y emparer de toute l'autorité. C'est ainsi que se formerent en Italie divers petits Etats, des débris de ce que les an-

(1) Comme *Florence*, *Lucques*, *Bologne* &c. Tind.

HENRI VIII. 1509.

que ces Vicaires s'en étoient rendus Souverains, ou qu'en ayant été chassez, elles avoient recouvré leur liberté, pour retomber ensuite sous la tirannie de quelques Particuliers qui y avoient usurpé le pouvoir absolu. C'étoit de ceux-ci que les Venitiens les avoient acquises, ou par argent, ou par la force des armes. Mais quoiqu'il en soit, lorsqu'ils avoient fait ces acquisitions, il est certain que l'autorité des Empereurs n'y étoit presque plus reconnuë. Cependant, ces mêmes Empereurs ne laissoient pas de conserver des prétentions sur toutes ces Villes, comme ayant été autrefois Membre de l'Empire, ou plutôt du Royaume d'Italie que quelques-uns de leurs Prédécesseurs avoient possédé. Le *Frioul* avoit été conquis sur l'Eglise d'Aquilée, à laquelle Othon I. en avoit fait présent. *Ravenne*, *Faënza*, *Rimini*, avoient autrefois appartenu à l'Eglise. *Rovigo*, & *le Polesin* avoient été conquis sur le Duc de Ferrare. *Cremone* & la *Girradadda* étoient des dépendances du Duché de Milan, qui leur avoient été cédées par Louis XII. *Brescia* avoit été conquise sur les Ducs de Milan, & *Creme* leur avoit été cedée volontairement par le Duc François Sforze. Ils possédoient encore, dans le Royaume de Naples, cinq Villes maritimes, qu'un Roi de ce Païs-là leur avoit données en engagement.

Bologne. *Ghirardini, Hist. di Bol. Leandro Alberti Descrizione d'Italia.*

Bologne (1) étoit une Ville riche & puissante, mais bien moins qu'elle ne l'avoit été autrefois. Les discordes civiles l'avoient enfin contrainte de se donner à l'Eglise sous certaines conditions. Depuis ce tems-là, les Papes gouvernerent cette Ville par des Légats, qu'ils y envoyoient de tems en tems. Mais leur domination y souffroit de fréquentes interruptions. Ces Légats opprimant le Peuple, l'obligerent souvent à secouer leur joug, & à les chasser de la Ville. Mais ce n'étoit que pour retomber sous la tirannie de quelques Chefs de faction, qui, par leurs vexations, le mettoient encore dans la nécessité d'avoir recours au Pape & de recevoir ses Légats. C'est ce qui arriva plusieurs fois. Enfin, en 1440. *Annibal Bentivoglio* s'y rendit si puissant, qu'il n'en étoit gueres moins que Souverain. Depuis ce tems-là, jusqu'en 1506. quelqu'un de la Famille des Bentivoglio en avoit toujours eu le Gouvernement; quoique les Légats du Pape y fussent encore reçus & honorez, mais sans y avoir aucun pouvoir effectif. Enfin, Jule II. ne se contentant pas de cette ombre d'autorité, demanda, en 1506. du secours à Louis XII. pour se rendre maitre de Bologne. Quoique jusqu'alors la France eût protegé les Bentivoglio, Louis ne laissa pas d'ordonner au Gouverneur de Milan, d'envoyer des Troupes au Pape. Alors Jean Bentivoglio, Chef de cette Maison, se voyant abandonné du Roi de France, sortit de Bologne avec toute sa Famille, pour se retirer à Milan, laissant la Ville au pouvoir du Pape.

(1) C'est la seconde Ville de l'Etat Ecclésiastique, & la troisiéme des quatre plus considérables Universitez du Monde, *Paris*, *Oxford*, *Bologne*, & *Salamanque*; dit *La Forêt*. TIND.

Le Duché de *Ferrare* (1) étoit un Fief de l'Eglise, possédé depuis longtems par la Maison d'*Este*, qui en recevoit l'Investiture du Pape, & lui payoit tous les ans une redevance en Argent. Ce petit Etat étant voisin du Pape & de Venise, & à la bienséance de l'un & de l'autre, ne se conservoit que par la jalousie réciproque de ces deux Puissances; & néanmoins les Vénitiens lui avoient enlevé Rovigo & le Polesin. Mais Jule II. avoit de plus grandes vues, & pensoit sérieusement à réunir tout ce Duché à l'Eglise.

HENRI VIII. 1509.
Ferrare. *Sardi, Hist. di Ferr.*

Modene & *Reggio* étoient aussi sous la domination de la Maison d'*Este*, non comme faisant partie du Duché de Ferrare, mais comme un Etat à part, que cette Maison avoit acquis depuis qu'elle étoit en possession de Ferrare. Jule II. avoit aussi des prétentions sur ces deux Villes, comme ayant été autrefois données à l'Eglise par Charlemagne, & peut être sur le seul prétexte qu'elles appartenoient au Duc de Ferrare son Vassal.

Modene & Reggio. *G. Batista Pigna, Hist. della Casa d'Este.*

Urbin (2) avoit été autrefois du domaine de l'Eglise. Mais il y avoit déja longtems que les Papes ne reclamoient plus sur cette Ville qu'un Droit de Souveraineté. Cesar Borgia s'en étoit emparé, & en avoit chassé le Duc *Guidobaldo Ubaldini*, qui s'en remit en possession après la mort d'Alexandre VI. Comme ce Duc n'avoit point d'enfans, Jule II. lui persuada d'adopter *François-Marie de la Rovere* leur Neveu commun, Fils d'un Frere du Pape, & d'une Sœur du Duc d'Urbin. Peu de tems après, la Rovere devint Duc d'Urbin, par la mort de Guidobaldo son Pere adoptif.

Urbin. *Cimarelli, Hist. d'Urbino.*

Parme & *Plaisance* avoient été sous la domination de plusieurs Seigneurs ou Tirans, jusqu'à ce qu'enfin elles tomberent sous celle des Ducs de Milan. Louis XII. s'en mit en possession, après avoir fait la Conquête du Milanois.

Parme & Plaisance. *Le. Alberti.*

Florence, Ville très puissante & la principale de la Toscane, étoit enfin tombée sous la domination de la Famille de Medicis. Mais dans la suite, une Faction contraire aux Medicis y ayant prévalu, ils en avoient été chassez; & depuis ce tems-là, ils vivoient en exil, faisant pourtant de tems en tems quelques efforts pour se rétablir dans leur Patrie.

Florence. *Macchiavel, Hist. di Firenze.*

Pise avoit été autrefois une Ville très considerable, à cause de ses forces maritimes: mais étant enfin tombée sous la domination des Ducs de Milan, un Bâtard de cette Maison, à qui elle avoit été donnée, la vendit aux Florentins. Les Pisans s'opposerent à ce Contract, & voulurent se mettre en liberté: mais ils succomberent. Ensuite

Pise. *Le. Alberti.*

(1) C'est le lieu de la naissance de l'*Arioste*, dont on voit le Tombeau & l'Epitaphe dans l'Eglise des Bénédictins. TIND.

(2) C'est le lieu de la naissance du fameux Peintre *Raphaël*; & de *Polydore Vergile*, qui écrivit l'Histoire d'Angleterre. TIND.

HENRI VIII. 1509.

Charles VIII. en allant à Naples, rendit à Pise sa liberté: mais dès que les Florentins n'eurent plus rien à craindre de sa part, ils assiegerent Pise, quoique secourue par les Venitiens; & ce Siege duroit encore, lors de la Ligue de Cambrai.

Genes. P. Pizarro, Hist. di Genoa.

La Ville de *Genes*, après avoir essuyé diverses revolutions causées par les Factions des *Fregoses* & des *Adornes*, étoit enfin tombée entre les mains de la France, sous le Regne de Charles VII. Ensuite Louis XI. la ceda au Duc de Milan, & Louis XII. s'en saisit après avoir conquis le Milanois.

Motifs de cette Ligue de Cambrai contre Venise. *Hist della Legba di Cambrai.*

Cette revuë des Etats d'Italie fait voir, que ce Païs étoit alors partagé entre six Puissances, savoir le Pape Jule II., Louis XII. Roi de France & Duc de Milan, Ferdinand Roi d'Arragon & de Naples, les Republiques de Venise & de Florence, & le Duc de Ferrare. A ces six Puissances il faut ajouter l'Empereur Maximilien, qui, sans posseder un pouce de Terr een Italie, avoit pourtant des prétentions sur tout ce que les Empereurs y avoient autrefois possedé, & plus particulierement sur l'Etat de Terre-ferme des Venitiens. Six de ces Puissances se trouvoient presque également interessées à procurer la ruïne de la Republique de Venise. L'Empereur prétendoit que tout l'Etat des Venitiens appartenoit à l'Empire: il souhaitoit passionnément de leur arracher quelque Place qui lui donnât une entrée en Italie, afin d'avoir occasion de rétablir la puissance Impériale dans ce Païs-là. Jule II., ainsi que je l'ai déja dit, avoit formé le projet de réunir à l'Eglise tout ce qui en avoit été aliéné, & principalement le Duché de Ferrare & les Villes de la Romagne. Ce dessein ne pouvoit s'exécuter que par la ruine des Venitiens, toujours attentifs à s'opposer à l'aggrandissement de leurs voisins. D'ailleurs, le Pape vouloit commencer par eux, & leur arracher *Ravenne*, *Faënza*, & *Rimini*. Louis XII. se repentoit de leur avoir cédé Cremone & la Gierradadda. Il vouloit les en dépouiller, & sous ce prétexte, s'emparer encore de *Creme*, de *Bergame*, & de *Brescia*, & généralement de tout ce qui avoit appartenu aux Ducs de Milan. Ferdinand souhaitoit de retirer, sans argent, cinq Villes maritimes du Royaume de Naples, qui leur avoient été données en engagement. Outre cela, son intérêt demandoit, qu'il y eût toujours en Italie des troubles qui empêchassent Louis XII. de penser à la Conquête de Naples. Le Duc de Ferrare vouloit recouvrer Rovigo & le Polesin. Enfin, les Florentins, attachez avec obstination au Siege de la Ville de Pise protégée & défenduë par les Venitiens, ne pouvoient rien désirer de plus avantageux, que de voir cette République hors d'état de continuer ses secours aux Pisans.

Ligue de Cambrai.

Ce furent là les motifs de la Ligue qui se forma contre Venise, & dont le Pape, l'Empereur, & le Roi de France, furent les principaux promoteurs. Pour mieux garder le secret, ils firent courir le bruit que l'Empereur, comme Tuteur de Charles d'Autriche son Petit-Fils, avoit

consenti

consenti que ses différens avec le Duc de Gueldre fussent accordez à l'amiable. Pour cet effet, on avoit marqué la Ville de Cambrai pour le lieu du Congrès, afin d'insinuer par-là, qu'il ne s'agissoit que des affaires qui regardoient les Païs-Bas. Ce fut là que se conclut cette fameuse Ligue contre la République de Venise : & pour mieux tromper les Espions, on y signa d'abord un Traité de Paix perpétuelle entre le Pape, l'Empereur, Louis XII., & Ferdinand, qui fut en effet rendu public. Mais un second Traité, qu'on n'eut garde de divulguer, contenoit une Ligue offensive & défensive contre les Venitiens, dont voici les principaux Articles.

Hist. della Legba di Cambrai.

Traité entre les Alliez contre Venise.

Premierement, on exposoit dans la Préface, que les Turcs ayant commencé à faire de grands progrès en Europe, il étoit absolument nécessaire que les Princes Chrétiens unissent leurs forces contre eux : mais que les Venitiens, par leurs continuelles usurpations, mettoient des obstacles invincibles à cette union. De-là on concluoit, qu'il falloit les dépouiller de ce qu'ils avoient usurpé. C'étoit là le pieux motif de la Ligue. Pour cet effet, il étoit convenu, que de leurs dépouilles, le Pape auroit *Ravenne*, *Faenza* & *Rimini :* Que l'Empereur, en cette qualité, auroit *Verone*, *Vicence*, & *Padoue*; & comme Duc d'Autriche, *Treviso* & *le Frioul :* Que le partage de Louis XII., comme Duc de Milan, seroit *Cremone*, *la Gierradadda*, *Brescia*, *Creme*, & *Bergame:* Que le Roi d'Arragon seroit remis en possession de *Manfredonia*, *Trani*, *Monopoli*, *Brindes*, & *Otranto*, dans le Royaume de Naples : Que les Ducs de Ferrare & de Savoye, & le Marquis de Mantoue, seroient admis dans la Ligue s'ils le souhaitoient; le premier, pour recouvrer *Rovigo* & le *Polesin ;* le second, pour retirer le Royaume de Chypre d'entre les mains des Venitiens; & le troisiéme, pour se procurer la satisfaction qu'il avoit droit de demander, touchant certaines prétentions qu'il avoit contre Venise. Enfin, que tous ceux qui avoient quelque chose à prétendre des Venitiens, seroient reçus dans la Ligue comme principaux intéressez, en se déclarant dans trois mois. Ainsi, pour pouvoir faire la Guerre aux Turcs, on ne trouvoit point d'autre moyen, que de dépouiller les Venitiens de tout leur Etat de Terre-ferme, & de ne leur laisser que la seule Ville de Venise.

Projets des Alliez. *Guicciardin. Mezerai.*

Pour exécuter ce dessein, il fut convenu, que le Roi de France en personne entreroit dans les Terres des Venitiens, le 1. d'Avril de l'année suivante 1509, avec une Armée de quarante-mille hommes : Que le Pape envoyeroit une Armée dans la Romagne : Que Ferdinand en auroit une dans la Lombardie, & une Flotte dans le Golfe : & que l'Empereur attaqueroit les Venitiens du côté de l'Allemagne. Mais comme il venoit de conclure avec eux une Treve de trois ans, on trouva un expédient admirable pour lui fournir un prétexte de la rompre. Ce fut que le Pape le sommeroit, comme Avocat de l'Eglise, d'en venir défendre le Patrimoine. Enfin, Jule II. s'engageoit à lancer toutes les

HENRI VIII. 1509.

foudres de l'Eglise contre Venise. Cette Ligue fut signée à Cambrai le 10. de Décembre 1508.

Campagne de l'année 1509. *Mezerai.*

Le tems d'exécuter les projets de la Ligue étant arrivé, Louis XII. partit de Milan au commencement du mois d'Avril 1509, à la tête de quarante-mille hommes, pendant que l'Armée du Pape entroit dans la Romagne, sous la conduite de François-Marie de la Rovere Duc d'Urbin, & que Raymond de Cardonne se jettoit dans la Lombardie avec les Troupes du Roi d'Arragon. En même tems, le Duc de Ferrare se mit en campagne dans le Polesin. Mais l'Empereur se contenta de se tenir à Trente & de voir agir les autres Alliez, afin d'être à portée de recueillir le fruit de leurs travaux. Pendant ce tems-là, les Venitiens, après avoir muni leurs Places, mirent une Armée en campagne sous la conduite du Comte de *Pitigliano* leur Général, qui avoit *Barthelemi d'Alviano* pour Lieutenant.

Bataille d'Agnadel ou de la Gierradadda.

L'Avant-garde de l'Armée de France, commandée par Chaumont, passa l'Adde le 15. d'Avril, & dans le même tems, le Pape excommunia les Venitiens, & mit la Ville de Venise en Interdit. Ce fut le 14. de Mai que se donna la Bataille de *Gierradadda*, ou d'*Agnadel* (1), entre l'Armée Françoise & la Venitienne, contre le sentiment du Comte de Pitigliano, quoique Général en Chef des Venitiens, & contre toute raison. En effet, les Venitiens n'ayant point d'autre ressource que cette Armée, il n'étoit nullement à propos de la hazarder. Mais la fougue de Barthelemi d'Alviano l'emporta sur la prudence de son Général. L'Armée Venitienne fut mise dans une entiere déroute, & Alviano fait prisonnier.

Les Venitiens perdent tout leur Etat de Terre ferme.

Après cela, les Venitiens ne se trouvant plus en état de résister à leurs ennemis, Louis en moins de quinze jours se rendit maitre de *Cremone*, de *Peschiera*, de *Creme*, de *Brescia*, de *Bergame*, & généralement de toutes les Places qui avoient été autrefois des dépendances du Milanois. Outre cela, *Vicence*, *Verone*, *Padoue*, lui envoyerent leurs Clefs. Mais comme, par le Traité de Cambrai, ces Places étoient du partage de l'Empereur, il lui envoya leurs Députez. Maximilien se trouvoit alors à Trente, où il attendoit le succès des Armes des Alliez. Dès qu'il vit arriver ces Députez, il fit avancer ses Troupes vers l'Etat de Venise; & comme ces Villes se rendoient volontairement, il n'eut autre chose à faire qu'à y mettre des Garnisons. Il n'y eut que *Treviso* qui en refusa, & qui demeura constamment dans l'obéissance des Venitiens, quoique réduits à la derniere extremité. Le Frioul & les Places d'Istrie suivirent le torrent, & se rendirent à l'Empereur.

Sardi Hist. di Ferrara.

D'un autre côté, le Duc d'Urbin, avec l'Armée du Pape, s'empara de *Ravenne*, de *Cervia*, de *Faënza*, de *Rimini*; pendant que le Duc de Ferrare se rendoit maitre de *Rovigo*, & le Marquis de Mantoue de quelques Châteaux qui étoient à sa bienséance. Ainsi, comme dans un clin-d'œil,

(1) Elle fut appellée aussi la Bataille de *Rivolta*. TIND.

les Venitiens virent tous leurs Etats réduits à la seule Ville de Venise, & aux cinq Places du Royaume de Naples, qui ne pouvoient pas leur être d'un grand secours. Cependant, ils ne perdirent pas entierement courage, parmi tant de calamitez, quoique le Sénat & le Peuple se trouvassent dans une extrême consternation. Leur principal soin fut de rassembler les débris de leur Armée, & de faire des efforts pour rompre la Ligue qui leur avoit fait tant de mal.

Pise se rend aux Florentins. *Guicciardini.*

Le malheur arrivé aux Venitiens causa la perte de Pise. Cette Ville ne pouvant plus attendre de secours de Venise, non plus que du Roi de France qui l'avoit enfin abandonnée, se rendit aux Florentins après avoir souffert un long Siege.

Louis XII. retourne en France. *Mezerai, Guicciardini.*

Louis XII., étant venu à bout de tout ce qu'il s'étoit proposé, s'en retourna en France, après avoir détaché un Corps de ses Troupes sous le Commandement de *La Palisse*, pour aller joindre l'Empereur, qui, selon les apparences, n'en avoit pas assez pour ses Garnisons, & pour tenir une Armée en campagne contre les Venitiens qui se rassembloient.

Les Venitiens reprennent Padoue.

Dès que le Roi de France fut parti, les affaires commencerent à changer de face. Les Venitiens surprirent Padoue, qui ne put plus leur être arrachée. De plus, ils trouverent le moyen d'envoyer dans le Frioul une Armée, qui occupa la plus grande partie des Troupes de l'Empereur.

Ils appaisent le Pape.

Enfin, ils appaiserent le Pape par leurs soumissions, & en obtinrent une promesse positive qu'il leur donneroit l'absolution, & leveroit l'Interdit, sous des conditions qu'ils n'étoient pas en état de lui refuser. D'un autre côté, Ferdinand, qui n'avoit encore tiré aucun avantage de la Ligue, se laissa aisément gagner par l'offre que les Venitiens lui firent, de lui rendre les cinq Villes qu'ils tenoient dans le Royaume de Naples.

L'Empereur assiege Padoue & leve le Siege.

Pendant que le Sénat travailloit à détacher le Pape & le Roi d'Arragon de la Ligue, Maximilien avec ses propres Troupes, & celles que La Palisse lui avoit amenées, fit le Siege de Padoue. Mais après avoir fait donner un assaut qui ne lui réussit pas, il leva le Siege, & se retira en Allemagne. En même tems, le Général François reprit aussi la route de Milan. Par-là, les Venitiens se virent un peu en état de respirer, & de continuer avec le Pape des Négociations qui leur faisoient esperer de cette Guerre un succès moins funeste, que celui qu'ils en avoient jusqu'alors appréhendé.

Inquiétude du Pape. *Mezerai, Guicciardini.*

L'union du Roi de France avec l'Empereur causoit à Jule II. des inquiétudes mortelles. Il voyoit le premier si bien ancré dans le Duché de Milan, qu'il sembloit impossible de pouvoir l'en déloger. D'un autre côté, l'Empereur ne pouvoit que lui être redoutable, depuis qu'il avoit une entrée en Italie, par le moyen de *Verone* & de *Vicence*. Il ne savoit quel jugement faire du puissant secours que Louis XII. donnoit à ce Prince, pour achever de ruiner les Venitiens; & il n'étoit pas sans crainte, que ces deux Monarques n'eussent fait ensemble un Traité secret pour partager toute l'Italie. Cependant, il ne voyoit gueres le



HENRI VIII. 1509.

moyen de s'oppofer à ces deux Puiffances fi formidables. Venife n'étoit plus rien. Les Florentins étoient épuifez par la longue Guerre de Pife. Quant au Roi d'Arragon, il étoit comme impoffible de traiter avec lui, fans s'expofer à être dupé. Il favoit profiter de tous les Traitez, & ne fe faifoit aucun fcrupule d'abandonner fes Alliez, pour faire fes propres affaires. Malgré toutes ces difficultez, le Pontife ne laiffa pas de former le projet de mettre les affaires d'Italie fur un autre pied, afin de pouvoir exécuter fes premiers deffeins. Il réfolut donc de s'accommoder avec les Venitiens & de faire une Ligue avec eux; de détacher Ferdinand de la Ligue, en lui donnant l'Inveftiture de Naples; de faire fes efforts pour brouiller l'Empereur avec le Roi de France; d'attirer une Armée de Suiffes dans le Milanois; enfin, de porter le nouveau Roi d'Angleterre à faire une diverfion en France. Ce font là les projets de ce Pontife, dont nous verrons le fuccès dans la fuite. Il en commença l'exécution, en faifant la Paix avec les Venitiens à ces trois conditions. La premiere, qu'ils fe défifteroient de toutes les prétentions qu'ils avoient fur les Villes de la Romagne, qui leur avoient été enlevées depuis peu. La feconde, qu'ils renonceroient au droit de mettre dans Ferrare un certain Magiftrat, qu'on appelloit *Bifdomino*. La troifieme, qu'ils laifferoient libre la Navigation du Golfe, à tous les Sujets de l'Eglife. Dans l'état où Venife fe trouveroit alors, il n'y avoit point d'autres conditions à lui impofer.

Il forme de nouveaux projets.

Il fait la Paix avec les Venitiens.

Après une fi longue digreffion fur les affaires d'Italie, mais qui n'eft pas inutile comme on le verra dans la fuite, il faut retourner aux affaires d'Angleterre.

1510. Le Parlement s'affemble. *Myl. Herbert.*

Le Parlement s'étant affemblé le 21. de Janvier 1510, les Communes repréfenterent au Roi, que certains Statuts faits dans les précédens Parlemens, avoient donné occafion aux Miniftres du Roi fon Pere d'opprimer les Sujets, en donnant aux termes de ces Statuts des explications forcées, oppofées au fens naturel qu'ils devoient avoir: Que par cette raifon, il étoit néceffaire de les adoucir, ou de les expliquer de telle maniere, qu'on ne pût plus en abufer (1). Henri confentit de bonne grace à ce que les Communes lui propofoient, non feulement parce que la chofe étoit jufte en elle-même, mais principalement parce que cela le conduifoit naturellement à ce qu'il s'étoit propofé, qui étoit de faire condamner Empfon & Dudley par le Parlement. Quoique ces gens-là euffent été déja condamnez par leurs Juges naturels, le Roi avoit différé l'exécution de la Sentence. Il ne pouvoit s'empêcher d'avoir du fcrupule de les avoir fait accufer d'un crime, dont il favoit bien qu'ils

Statuts adoucis.

(1) Le profit des Confifcations pour les *Loix Pénales* fut reftreint au terme de trois années, immédiatement précédentes. Il y eut auffi une Loi fomptuaire contre l'excès de la parure, abrogée; & on en fubrogea une à la place plus convenable. *Herbert.* TIND.

n'étoient point coupables. Néanmoins, il souhaitoit de les sacrifier à la haine du Peuple, sans se charger du blâme d'une fausse accusation; & en même tems, de justifier la mémoire du Roi son Pere, en faisant entendre, qu'ils avoient outrepassé ses ordres. Pour concilier ces deux choses, il fit ensorte, que le Parlement passa contre eux un Acte d'*Attainder*, ou de conviction. C'est-à-dire, qu'ils furent condamnez à mort, par l'autorité du Roi & des deux Chambres du Parlement, sans que la Sentence spécifiât en particulier les crimes dont ils s'étoient rendus coupables, ni les preuves sur lesquelles leur condamnation étoit fondée. Cette méthode, qui jusqu'alors n'avoit été que peu en usage, ne le fut que trop dans la suite de ce Regne. Tant il est dangereux d'établir de semblables préjugez! Cependant, Henri ayant encore de la peine à vaincre ses scrupules, ne fit exécuter la Sentence qu'au mois d'Août suivant.

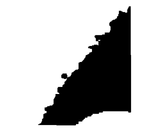
Acte d'*Attainder* contre Empson & Dublex.

Pendant que le Parlement travailloit à cette Affaire, Louis XII. envoya des Ambassadeurs en Angleterre, pour renouveller avec le nouveau Roi les Traitez qu'il avoit faits avec Henri VII. Comme par la Paix d'Estaples, il étoit porté, qu'après la mort d'un des deux Rois de France ou d'Angleterre, le Successeur feroit savoir au survivant s'il vouloit continuer l'Alliance; c'étoit à Henri à informer Louis XII. de son intention. Cependant, il n'avoit fait encore aucune démarche pour cela. Mais comme c'étoit un jeune Prince plein de feu, & qui avoit ses coffres bien pleins, Louis jugea sans doute qu'il étoit bon de le prévenir, de peur qu'il ne se laissât engager dans des projets contraires au bien de la France. Ses Ambassadeurs conclurent donc avec Henri un nouveau Traité d'Alliance, dans lequel on ne faisoit aucune mention des Traitez précédens. Celui-ci portoit, que la Paix entre les deux Rois dureroit jusqu'à la mort du premier mourant: Qu'elle seroit confirmée par les Etats Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre: Que chacun des deux Rois prendroit soin de la faire approuver par le Pape, & d'obtenir de lui, qu'il donnât par avance une Sentence d'Excommunication contre celui qui en seroit le premier infracteur.

Nouveau Traité d'Alliance entre Louis XII. & Henri VIII.
Act. Publ. T. XIII. pag. 270.
23. Mars.

Il ne fut point parlé, dans ce nouveau Traité, des 745000. écus que Charles VIII. s'étoit obligé de payer à Henri VII. ou à ses Successeurs, & pour lesquels Louis XII. s'étoit lui-même engagé par un Traité subséquent; parce qu'il ne s'agissoit simplement que de renouveller la Paix entre les deux Rois vivans. Cependant, Henri ne négligea pas d'assurer encore cette dette, en exigeant de Louis des Lettres Patentes, par lesquelles il s'engageoit à en payer les arrerages par le moyen de vingt cinq mille livres tous les six mois, jusqu'à la fin du payement de la somme entiere. Cela fait, la Paix fut ratifiée & jurée par les deux Rois.

Jule II. rouloit dans sa tête de grands desseins contre Louis XII. Le



succès de la Ligue de Cambrai, quoiqu'il en eût lui-même assez bien profité, lui causoit de l'inquiétude. Il voyoit les François mieux établis en Italie qu'ils ne l'avoient été auparavant, & Louis XII. plus en état de proteger le Duc de Ferrare. Pour réussir dans ce qu'il avoit projetté contre la France, il avoit sans doute besoin de secours; & c'étoit pour cela qu'il tâchoit d'émouvoir toutes les Puissances de l'Europe contre ce Royaume, comme on le verra tout-à-l'heure. Ainsi, pour commencer à s'insinuer dans l'esprit du Roi d'Angleterre, il lui envoya cette année *la Rose d'Or*, dont les Papes avoient accoutumé de faire présent à quelque Prince, après l'avoir bénie solemnellement (1). Il y a même quelque apparence, que le Roi d'Arragon, de concert avec le Pape commençoit dès-lors à prendre des mesures, pour faire entrer Henri son Gendre dans une Ligue contre la France.

Le Pape envoye à Henri une Rose bénite. *Act. Publ. T. XIII. p. 275. 9. Avril.*

Le succès de la précedente Campagne ne causoit pas moins d'inquiétude au Roi d'Arragon, qu'au Pape. Il savoit que Louis XII. ne l'aimoit pas, & qu'il n'avoit pas sujet de l'aimer; & il voyoit cet ennemi, depuis la ruïne des Venitiens, en état de le troubler dans la possession de Naples. D'un autre côté, la Ligue de Cambrai ne pouvoit plus lui procurer que des avantages très médiocres; au-lieu que ceux qu'on lui offroit pour l'en détacher, étoient très considerables. Les Venitiens consentoient à lui rendre les Villes qu'ils possedoient dans le Royaume de Naples; & le Pape vouloit bien se désister de la prétention de 40000. écus, & lui donner l'Investiture du même Royaume, pour une simple Haquenée. Il n'en falloit pas davantage pour l'obliger à rompre les engagemens où il étoit entré à Cambrai. Selon les apparences, dès la fin de l'année précedente, il avoit pris des mesures avec le Pape pour former une nouvelle Ligue contre la France. Mais comme il n'agissoit jamais ouvertement, il souhaita que ces mesures fussent tenues secretes, afin de pouvoir porter à Louis des coups plus inévitables. Dans cette vue, dès le 6. de Janvier de cette année 1510. il donna commission à *Louis de Carroz de Villaragud*, son Ambassadeur à Londres, de traiter avec Henri VIII. d'une Alliance encore plus étroite qu'il n'y avoit eu jusqu'alors, entre les Couronnes d'Angleterre & d'Espagne.

Ferdinand se detache de la Ligue.

Soit que Henri ne pût pas si-tôt se déterminer à conclure cette nouvelle Alliance avec Ferdinand, ou qu'il voulût plutôt finir les affaires qu'il avoit avec Louis XII., ce ne fut que le 24. de Mai que ce nouveau Traité fut signé. Il ne portoit qu'une Alliance défensive entre les deux Rois, avec une promesse de se secourir mutuellement dans les

Nouveau Traité d'Alliance entre Henri & Ferdinand. *Act. Publ. T. XIII. p. 284.*

(1) Cette Rose fut plongée dans le *Chrême*, & parfumée de Musc: on l'envoya ainsi à l'Archevêque *Warham*, avec des instructions pour en faire présent au Roi, à la Grand' Messe, avec la bénédiction du Pape. La Lettre du Pape *Jules*, dans le Recueil de *Burnet*, est datée du 5. d'Avril 1510. TIND.

occasions. Mais Ferdinand, qui avoit ses vues, y avoit fait inserer cette clause: que si l'un des deux Rois étoit attaqué par quelque Prince que ce fût, l'autre seroit obligé de déclarer & de faire la Guerre à l'aggresseur, quand même il seroit son Allié: Que, si c'étoit le Roi de France qui attaquât l'un des deux, l'autre seroit obligé de lui faire la Guerre, en personne, avec une puissante Armée. Ce Traité assuroit à Ferdinand le Royaume de Naples, parce que si Louis XII. en avoit voulu entreprendre la Conquête, la diversion dont il auroit été menacé de la part de l'Angleterre, l'auroit infailliblement détourné de ce dessein. Mais il est difficile de comprendre quel avantage Henri pouvoit tirer d'un tel Traité, puisqu'il n'y avoit aucune apparence que Louis eût dessein de l'attaquer; de sorte que tout l'avantage se trouvoit du côté de Ferdinand. Il falloit, ou que les Ministres de Henri fussent bien peu clairvoyans, ou que ce Prince, par un motif de générosité pour un Beau-Pere qu'il ne connoissoit pas encore bien, se fût laissé imprudemment engager à cette démarche, d'autant plus extraordinaire, qu'il venoit de renouveller la Paix avec la France.

Observation sur ce Traité.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'en ce tems-là, Henri fût consommé dans la Politique. Il étoit encore jeune, & il pensoit moins aux affaires publiques, qu'à ses divertissemens. Ce n'étoit tous les jours que Tournois, Danses, Festins, Concerts de Musique, qui consumoient peu-à-peu les dix-huit cens mille livres sterling qu'il avoit trouvées dans les coffres du Roi son Pere (1). Il jouoit aussi fréquemment à la paume & aux dez, avec certains Etrangers qui lui gagnoient son argent par des voyes peu honnêtes, dont il s'apperçut à la fin. Cela l'obligea, quoiqu'un peu tard, à les chasser honteusement de sa Cour. Il avoit une si forte passion pour la Musique, qu'il y employoit une bonne partie de son tems. Cela, joint aux heures qu'il donnoit encore à l'étude & à ses autres plaisirs, ne lui laissoit pas beaucoup de loisir pour s'appliquer aux affaires du Gouvernement, dont il laissoit volontiers la direction à ses Ministres. Aussi peut-on assurer, qu'en matiere de Politique, jamais Prince n'a fait de plus lourdes fautes, & n'a été plus dupé que lui, sur-tout dans les premieres années de son Regne.

Henri ne pense qu'aux plaisirs.

Pendant que Henri ne s'occupoit que de ses plaisirs, on voyoit s'avancer peu-à-peu à la Cour, un homme qui devoit un jour avoir un pouvoir absolu sur lui, & se rendre maître de toutes ses affaires tant étrangeres que domestiques. Je parle de *Thomas Wolsey* (2), qui ayant

Commencement de la fortune de Thomas Wolsey.

(1) Le Lecteur peut voir une ample description de la magnificence & de l'appareil des Tournois du Roi, dans *Hall* & dans *Hollingshead*, qui en rapportent des particularitez dignes de la curiosité de ceux qui se plaisent à ces sortes de choses. Tind.

(2) *Burnet* dit qu'il rendoit non-seulement service au Roi, dans tous ses plaisirs secrets; mais qu'il étoit impudique & vicieux lui-même: de sorte qu'il avoit la

HENRI VIII. 1510.

Act. Publ. T. XIII. p. 269.

été fait l'année précédente Aumônier du Roi, se trouvoit au commencement de celle-ci Doyen de Lincoln. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le 30. de Janvier, le Roi lui fit présent d'une maison située dans Londres, qui avoit appartenu à Empson, & qui devoit être considérable, puisque la Patente fait mention de douze Jardins qui en dépendoient. Il faut présentement retourner aux affaires d'Italie, qui nous fourniront encore de la matiere pour plusieurs années.

Desseins du Pape.

Jule II. avoit en tête deux grands desseins. Le premier étoit de s'emparer du Duché de Ferrare, le second, de chasser les François & les Allemans d'Italie. Ses forces seules n'étant pas capables d'exécuter ses projets, il falloit nécessairement s'aider des secours de quelques autres Souverains, & tâcher de les faire entrer dans ses vues. Le plan qu'il avoit formé étoit, de se liguer avec les Venitiens, de détacher Ferdinand & Maximilien des interêts de la France, de rompre la Ligue de Cambrai, de porter le Roi d'Angleterre à faire une diversion en France, d'inciter les Suisses à envahir le Duché de Milan. Il exécuta tous ces projets; mais ce ne fut pas sans y trouver des difficultez, qui auroient rebuté tout homme moins opiniâtre que lui. D'abord, il fit une Ligue secrete avec les Venitiens; après quoi, il leur donna solemnellement l'absolution, le 24. de Janvier. Ensuite, il s'accorda secretement avec Ferdinand, en lui promettant l'Investiture de Naples. Cela fait, il chercha querelle à Louis XII., en conferant un Evêché en Provence, sans demander son consentement, contre ses propres engagemens. Louis s'en plaignit: le Pape nia d'avoir rien promis; & enfin ils en vinrent à se donner mutuellement des démentis en forme. C'étoit précisément ce que le Pape cherchoit, pour avoir occasion de rompre avec lui.

Il donne l'absolution aux Venitiens & se ligue avec eux. *Ibid. p. 294.*

Il se brouille avec Louis XII.

Il cherche querelle au Duc de Ferrare.

Sardi, Hist. di Ferrara. Mezerai.

La Ligue qu'il avoit faite avec les Venitiens étant devenue publique, il ordonna d'un ton de Maitre au Duc de Ferrare, de renoncer à la Ligue de Cambrai, & de joindre ses armes à celles de l'Eglise. Le Duc ne croyant pas que sa qualité de Vassal l'obligeât à se livrer ainsi aveuglément à tous les caprices du Pape, refusa de rompre l'Alliance qu'il avoit avec la France; & par là, il fournit au Pontife le prétexte qu'il cherchoit depuis longtems. Quand il voulut lui payer le tribut qu'il devoit à l'Eglise pour le Fief de Ferrare, le Pape le refusa, faisant assez entendre par ce refus, qu'il avoit dessein de confisquer le Duché.

Ferdinand agit

Pendant ce tems-là, Ferdinand agissoit en secret avec Henri VIII.

Verole, au su de tout le monde; ce qui étoit alors un grand deshonneur. Cela lui fut reproché en plein Parlement, lorsqu'il fut disgracié. Il savoit si bien l'art d'attacher à ses interêts ceux qui avoient le bonheur de plaire au Roi, qu'il les trouvoit toujours prêts à favoriser ses desseins. TIND.

son

son Gendre, pour le mettre dans les interêts du Pape, qui étoient devenus les siens, en conséquence des projets qu'ils avoient formez en commun. Mais ses menées étoient si secretes, que Louis XII. ne se défioit point de lui. Au contraire, il ajoutoit une entiere foi aux assûrances qu'il lui faisoit donner par son Ambassadeur, que son intention étoit de demeurer fermement attaché à la Ligue de Cambrai.

en secret pour gagner Henri.

D'un autre côté, Jule II. gagna l'Evêque de Sion (1), qui ayant un grand crédit parmi les Suisses, trouva le moyen de les brouiller avec la France, en leur persuadant de demander qu'elle leur augmentât leurs pensions. Le terme de l'Alliance qu'ils avoient conclue avec cette Couronne étant sur le point d'expirer, ils demanderent pour la renouveller, que leurs pensions fussent augmentées. Louis l'ayant refusé, l'Evêque de Sion se servit utilement de ce refus, pour les inciter contre la France; à quoi le Roi lui-même contribua beaucoup, en faisant Alliance avec les Grisons. Par-là, il acheva tellement d'irriter les Suisses, que dans une Diete qui se tint à *Lucerne*, ils se déclarerent pour le Pape, & prirent la résolution d'envoyer une Armée dans le Duché de Milan.

Le Pape brouille les Suisses avec la France. *Guicciard. Mezerai*

Enfin, le Pape n'oublia rien de ce qu'il crut capable de persuader aux Venitiens de s'accommoder avec l'Empereur à quelque prix que ce fût, jusqu'à leur conseiller de lui livrer Treviso & Padoue. Il leur faisoit entendre, que le moyen le plus efficace pour chasser les François du Milanois, étoit de détacher l'Empereur de leurs interêts; & qu'après qu'ils seroient hors de l'Italie, il seroit facile non seulement d'arracher à l'Empereur Treviso & Padoue, mais même toutes ses autres Conquêtes. Mais les Venitiens n'oserent hazarder ce coup.

Il tâche d'accommoder les Venitiens avec l'Empereur. *Guicciard.*

Tels étoient les vastes projets du Pape. Mais il agissoit avec tant de secret dans ses Négociations, que Louis XII. s'imaginant qu'il n'avoit point d'autre dessein que de se saisir de Ferrare, se contenta d'ordonner à Chaumont, Gouverneur de Milan, de secourir le Duc de ce nom, en cas qu'il fût attaqué. Mais peu de tems après, une Flotte de Venise & une Armée du Pape commandée par *Fabrice Colonne*, ayant tenté, quoiqu'inutilement, de surprendre Genes, Louis n'eut que trop lieu de soupçonner qu'il y avoit quelque grand dessein formé contre lui. C'est ce qui lui fit donner ordre à Chaumont d'avoir l'œil sur les démarches du Pape.

Louis XII. commence à soupçonner le Pape. *Mezerai.*

Ces ordres arriverent à Milan tout à propos. Jules II. avoit effectivement dessein d'assieger Ferrare, & pour cet effet il s'étoit rendu à Bologne, en attendant qu'une Armée, que Raymond de Cardonne préparoit à Naples sous d'autres prétextes, fût à portée de joindre ses

(1) C'est la Capitale du *Valais*, Païs situé entre la *Suisse*, le *Milanez*, & la *Savoye*. Tind.

HENRI VIII. 1510.

Jule II. est presque surpris dans Bologne.

Troupes, & celles des Venitiens. Mais Chaumont ne lui donna pas le tems d'exécuter ses projets. Dès qu'il eut appris que le Pape étoit arrivé à Bologne, il partit de Milan à la tête d'une Armée, & fit tant de diligence, qu'il auroit surpris le Pape dans Bologne, s'il ne se fût pas laissé amuser par des pourparlers. Pendant qu'il négocioit avec des Envoyez du Pape, quelques Troupes Venitiennes, qui se trouverent dans le voisinage, étant entrées dans la Ville, la mirent hors de danger d'être insultée. Alors Chaumont, qui n'avoit rien de prêt pour un Siege de cette importance, se vit obligé de se retirer.

Il excommunie les Généraux François.

Il tente de surprendre Genes. P. Bizarro, Mezerai.

Jule II. fit grand bruit de l'insulte qu'il avoit reçue des François, & remplit toute l'Europe, & particulierement la Cour d'Angleterre, de ses clameurs. Il excommunia tous les Généraux de l'Armée Françoise; & peu de tems après, ses Galeres & celles des Venitiens firent une seconde tentative sur Genes, mais qui ne leur réussit pas mieux que la premiere.

Les Suisses ne peuvent entrer dans le Milanois.

Dans ce même tems, douze mille Suisses se mirent en marche, à dessein d'entrer dans le Milanois, étant conduits par l'Evêque de Sion. Mais ils trouverent les passages si bien gardez, qu'ils perdirent l'esperance de réussir dans leur dessein. Ainsi, comme d'ailleurs ils ne reçurent point, de la part du Pape, l'argent qui leur avoit été promis, ils prirent le parti de s'en retourner dans leur Païs.

Louis XII. se ligue avec l'Empereur.

La Guerre étant ainsi déclarée entre Louis XII. & le Pape, le premier crut n'avoir plus rien à ménager. Il avoit déja fait tous ses efforts pour s'accommoder avec lui, jusqu'à lui offrir d'abandonner le Duc de Ferrare. Mais le Pape, qui se tenoit assuré de Ferdinand, & qui avoit de bonnes esperances du côté de l'Angleterre, avoit éludé toutes ses propositions. Ainsi, afin d'arrêter la fougue de cet impétueux vieillard, Louis fit une nouvelle Ligue avec l'Empereur, par laquelle il s'engageoit à le rendre maitre de toute l'Italie, excepté de Genes, & de Florence. Maximilien avoit ce bonheur, que toutes les Ligues qu'il faisoit, il y trouvoit toujours de grands avantages, quoique ce fût lui qui fournissoit le moins. En cette occasion, Louis XII. ne pouvoit gueres se passer de lui, parce qu'il falloit nécessairement entretenir la Guerre dans l'Etat de Venise, sans quoi les Venitiens auroient pu fournir de trop grands secours au Pape. Cette Ligue s'étant

Il convoque une Assemblée Ecclésiastique, qui décide qu'il peut faire la Guerre au Pape. Mezerai.

conclue à Blois, dans le mois d'Août, Louis convoqua une Assemblée Ecclésiastique à Tours, pour la consulter sur la maniere dont il devoit se conduire envers le Pape. L'Assemblée fut d'avis, que le Roi devoit encore une fois offrir au Pape un accommodement raisonnable: mais qu'en cas de refus, il pouvoit lui faire la Guerre, même offensivement, en sureté de conscience. Louis ne demandoit que

Traité entre Maximilien & Louis, pour assembler un Concile à Pise.

cela, pour autoriser les démarches qu'il avoit dessein de faire. Bientôt après, il conclut avec Maximilien un nouveau Traité, par lequel ils convinrent de faire assembler un Concile Général à Pise pour dépo-

ser Jule II. Dans cette vue, ils gagnerent neuf Cardinaux, qui voulurent bien se charger de faire, en leur propre nom, la convocation du Concile. Quelques-uns de ces Cardinaux étoient actuellement avec le Pape; mais ils trouverent le moyen de le quitter, sous divers prétextes: & quand il voulut les rappeller, ils refuserent de lui obeïr.

Henri VIII. 1510. *Guicciardini, Mezerai.*

Telle étoit la situation des affaires d'Italie pendant l'année 1510. Je n'ai rien dit des évenemens de la Guerre qui se continuoit toujours entre l'Empereur assisté des Troupes du Roi de France, & les Venitiens, parce que ce détail est peu nécessaire pour cette Histoire. Il suffira de remarquer, que Chaumont voyant Genes & Milan menacez, avoit retiré les Troupes Françoises de l'Armée de l'Empereur, pour les garder à Milan. Le départ de ces Troupes donna un peu de relâche aux Venitiens, qui par là se virent en état de reparer quelques pertes qu'ils avoient faites au commencement de la Campagne, & de donner du secours au Pape qui avoit toujours dessein d'assieger Ferrare.

Chaumont se retire à Milan.

La démarche que Chaumont avoit faite, en tâchant de surprendre le Pape dans Bologne, fournit à Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, un prétexte de marcher au secours du Pontife. La jonction de l'Armée Espagnole avec celles du Pape & des Venitiens, se fit au mois de Décembre, tout proche de Modene, dont Fabrice Colonne s'étoit emparé en retournant de son Expédition de Genes. Quoique la saison ne fût gueres propre pour commencer à entrer en action, le Pape voulut absolument qu'on assiegeât *la Mirandole*. Cette Place appartenoit aux Enfans de *Jean Pic de la Mirande*, avec lesquels il n'avoit rien à démêler. Mais comme elle étoit propre à favoriser le Siege de Ferrare, il ne voulut pas la laisser derriere, & il la fit attaquer vigoureusement. Malgré son âge & la rigueur de la saison, il se rendit lui-même au Siege, afin d'encourager les Troupes par sa présence; & la Place s'étant enfin rendue le 20. de Janvier, il voulut y entrer par la breche.

Les Armées du Pape & du Roi d'Arragon se joignent.

Siege de la Mirandole.

Le Pape y entre par la breche.

Louis XII. se plaignit à Ferdinand, du secours qu'il donnoit au Pape. Mais Ferdinand traitant cela de bagatelle, repondit qu'en qualité de Vassal du St. Siege, il n'avoit pu s'empêcher de défendre sa personne & son Etat: Que d'ailleurs, il ne prenoit point d'interêt aux brouilleries qu'il y avoit entre le Pape & le Roi de France, & que son intention étoit de se renfermer dans les Conventions de la Ligue de Cambrai.

Jusqu'alors il ne paroit pas que Henri prît aucune part aux affaires d'Italie, quoique le Pape, Ferdinand, & les Venitiens eussent formé le dessein de l'y engager. Il vivoit tranquillement au milieu des plaisirs, sans faire beaucoup d'attention à ce qui se passoit au dehors. Le 1. de Janvier de l'année 1511. il eut la satisfaction de voir naitre un

1511. Naissance d'un Prince à Henri. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1511.

Et sa mort.

Prince, que la Reine Catherine son Epouse mit au monde, & dont la naissance causa une grande joye à tout le Royaume. Mais cette joye ne fut pas de longue durée, puisque le jeune Prince mourut avant la fin du mois de Fevrier (1).

Desseins du Roi d'Arragon.

Cependant, Ferdinand cherchoit les moyens d'engager Henri dans la Ligue qu'il avoit dessein de conclure avec le Pape contre la France. Henri étoit riche & puissant, & par consequent sa jonction à la Ligue devoit être d'un grand poids, & causer beaucoup d'embaras à la France. D'un autre côté, sa jeunesse & son peu d'expérience faisoient esperer au Roi son Beau-Pere, qu'il ne seroit pas impossible de l'engager peu-à-peu, & sans qu'il s'en apperçût, dans des projets auxquels un Roi d'Angleterre ne devoit point prendre part. Il est certain que Ferdinand étoit déja d'accord avec le Pape. Toutes ses démarches, & les diverses circonstances de l'Histoire, rendent cela si manifeste, qu'il n'y a aucun lieu d'en douter. Cependant, il usoit d'une profonde dissimulation à cet égard. Il feignoit de n'avoir en vue, que de procurer du repos à toute l'Europe, afin que les Princes Chretiens pussent s'unir ensemble, pour faire la Guerre aux Infideles. Mais comme, pour exécuter ses desseins, il avoit besoin de préparer une Flotte & une Armée, il feignit d'avoir extremement à cœur la continuation de la Guerre qu'il avoit entreprise contre les Maures. Dès l'année précedente il avoit envoyé sur les côtes d'Afrique, une Flotte commandée par Pierre de Navarre. Quelque tems après, il y avoit joint un renfort de Troupes sous la conduite d'un fils du Duc d'Albe, qui ayant entrepris de faire une descente à *Gelves*, y avoit été tué, avec tout le Corps qu'il commandoit. Ferdinand se servoit de ce mauvais succès, pour couvrir les préparatifs qu'il faisoit contre la France. Sous prétexte de se vouloir venger des Maures, il assembloit une Armée, & faisoit équiper une Flotte, qu'il feignoit de vouloir envoyer en Afrique; mais qui pourtant étoit destinée pour l'Italie.

Myl. Herbert.

Il demande du secours à Henri pour la prétendue guerre d'Afrique.

Mais comme il n'étoit pas encore tems de découvrir ses desseins, il poussa la feinte jusqu'à demander au Roi son Gendre mille Archers Anglois, pour servir dans cette prétendue Guerre. Foible secours pour le faire venir de si loin & à si grands frais, s'il eût eu véritablement dessein de s'en servir. Henri, qui ne pénetroit pas ses desseins, lui accorda promptement sa demande, & nomma Thomas Darcy, à qui en même tems il confera le Titre de Baron (2), pour aller comman-

(1) Ce Prince nâquit à *Richemond*, il fut batisé & nommé *Henri*. Il fut donné au Roi par la Reine, comme un présent de la nouvelle année. On l'ensevelit à *Westminster*. TIND.

(2) *Dugdale* dit que le Titre de Baron, qui avoit fini l'an 6e. du Regne de *Henri V.* dans la personne des Filles & Héritieres de *Philippe* Lord *Darcy*, fut renouvellé à ce Chevalier *Thomas*, par un Acte de l'Assemblée du Parlement, l'an premier de *Henri VIII.* TIND.

der ce petit Corps. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre que Ferdinand lui écrivit pour le remercier de ce secours (1) & du conseil qu'il lui donnoit de ne s'engager point lui-même à cette entreprise; conseil, ajoutoit-il, qu'il ne pouvoit suivre, parce qu'il s'agissoit de la Religion. Cependant, il parut bien-tôt après, qu'il n'avoit jamais eu ce dessein, puisqu'il employa contre la France, ces mêmes forces qui sembloient destinées contre les Maures.

Act. Publ. T. XIII. p. 297. Juin.

On tente de gagner Henri pour le faire entrer dans la Ligue contre la France.

Il ne manquoit plus, pour conclure la Ligue projettée contre Louis XII., qu'à gagner le Roi d'Angleterre. C'est à cela qu'on travailla fortement pendant le commencement de l'année 1511. Les Venitiens lui envoyerent un Ambassadeur, sous prétexte de le remercier des soins qu'il avoit pris pour les reconcilier avec le Pape. En même tems, par leur Lettre de Créance, du 2. de Mars, ils le prioient d'ajouter foi à ce que leur Ambassadeur avoit à lui dire de leur part: ce qui ne pouvoit regarder que la Ligue projettée. D'un autre côté, ce fut en ce même tems, que le Pape créa Cardinal *Christophle Bambridge* Archevêque d'Yorck & Ambassadeur à Rome, dans une Promotion qu'il fit le 11. de Mars à Ravenne. Tous les Auteurs assurent unanimement, que Bambridge ne fut fait Cardinal, que pour avoir travaillé à brouiller Henri avec la France. Matthieu Skinner, Evêque de Sion, reçut en même tems une pareille recompense, pour des services de même nature qu'il avoit déja rendus au Pape, & pour ceux qu'il pouvoit lui rendre encore. Ce n'étoit alors ni la Science, ni la Vertu, qui élevoient les Ecclésiastiques à cette Dignité; mais uniquement leur habileté dans les affaires temporelles, jointe à un entier dévouement au Pape.

Bambridge est fait Cardinal.

Henri s'engage avec les Alliez.

Les efforts qu'on fit pour engager Henri dans la Ligue d'Italie, eurent enfin le succès que les Alliez en avoient esperé. Selon les apparences, on lui représenta qu'il avoit un grand interêt de s'opposer aux progrès du Roi de France, qui s'étoit déja trop agrandi par la conquête du Duché de Milan, & par la ruïne des Venitiens. Quoiqu'il en soit, il paroit, que vers le milieu de cette année, Henri étoit déja déterminé à suivre les inspirations du Pape & de Ferdinand. En effet, dès le mois de Juin, il nomma des Commissaires, pour prendre soin que les Milices du Royaume fussent pourvues de bonnes armes, & prêtes à servir au premier commandement: ce qu'on n'avoit coutume d'ordonner, que lorsqu'on prévoyoit une Guerre prochaine. La raison que le Roi alleguoit pour donner cet ordre, fait voir manifestement quel étoit son dessein. Il disoit, qu'encore que le Royaume se trouvât

Ibid. p. 306.

(1) Il paroît par cette Lettre, écrite d'un style fort dévot, que tous nos Historiens, & *Dugdale* lui-même, se sont trompez au nombre des Archers qui furent envoyez en *Espagne*. La Lettre de *Ferdinand* dit 1000, au lieu que nos Historiens disent 1500. *Fœdera* de *Rymer*, T. XIII. p. 267. Tind.

Henri VIII. 1511.

dans une parfaite tranquillité, néanmoins, comme on laisse ordinairement rouiller ses armes en tems de Paix, il souhaitoit que ses Sujets se missent en état de le servir, tant contre les ennemis qui voudroient envahir le Royaume, s'il s'en trouvoit quelques-uns, que pour secourir & proteger ses Alliez. Ces dernieres paroles ne pouvoient se rapporter qu'au Pape, au Roi d'Arragon, & aux Venitiens; d'où on peut inferer, que le Roi avoit déja donné sa parole. Mais la suite le fera voir encore plus clairement.

Il prend des précautions à l'égard de l'Ecosse.

L'étroite union qu'il y avoit depuis longtems entre la France & l'Ecosse, donnoit à Henri un juste sujet de craindre, qu'aussi-tôt qu'il auroit commencé la Guerre contre la France, le Roi d'Ecosse, comme Allié de Louis XII., ne se mêlât dans la querelle. Ce fut pour cela, qu'afin de lui ôter tout prétexte de rupture, il prit soin de nommer des Commissaires, qui avoient pouvoir de reparer tous les attentats qui pouvoient avoir été commis depuis la derniere Paix. Mais ses soins furent inutiles. Un accident qui arriva cette année, fournit dans la suite au Roi d'Ecosse ce prétexte de rupture, que Henri avoit voulu lui ôter.

Sujet de brouillerie entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Buchanan. Myl. Herbert.*

André Breton, Marchand Ecossois, s'étant plaint au Roi d'Ecosse que les Portugais avoient tué son Pere, & s'étoient saisis d'un Vaisseau qui lui appartenoit; le Roi lui avoit donné des Lettres de représailles, après avoir inutilement tenté de lui obtenir quelque satisfaction de la Cour de Portugal. Breton étant muni de ces Lettres, équipa deux bons Vaisseaux, avec lesquels il trouva le moyen de reparer abondamment les pertes qu'il avoit faites, en courant sus à tous les Navires Portugais qui trafiquoient en Flandre & en Angleterre. L'Ambassadeur de Portugal qui résidoit à Londres, en porta ses plaintes au Conseil, & représenta que, puisque le Roi d'Angleterre prétendoit à la Souveraineté de la Manche, il étoit juste qu'il protegeât les Vaisseaux étrangers qui venoient dans cette Mer. Sur cette plainte, le Roi fit équiper deux gros Vaisseaux dont il donna le commandement aux deux Fils du Comte de Surrey (1) avec ordre de courir sus au Pirate Ecossois. Ces deux Seigneurs le guetterent si bien, qu'ils le rencontrerent enfin, lorsqu'il s'en retournoit de Flandre en Ecosse. Breton se défendit en désesperé: mais il fut tué dans le combat, & ses deux Vaisseaux furent pris & emmenez en Angleterre (2). Le Roi d'Ecosse en ayant été informé, fit demander à Henri les deux Vaisseaux pris, & une prompte reparation de l'attentat commis contre la Paix. On répondit aux Ambassadeurs, que les Corsaires n'avoient pas été compris dans le Traité

(1) *Thomas* & *Edouard*. Ce dernier fut Amiral. Tind.

(2) *Breton* encouragea ses gens avec son sifflet, jusqu'au dernier soupir, quoiqu'il fût cruellement blessé. Le Roi pardonna à l'Equipage, & le renvoya hors du Royaume. *Herbert.* Tind.

de Paix, & que ce n'étoit pas le violer que de punir de telles gens selon leurs mérites. Apparemment, Breton étoit allé beaucoup au-delà de ce que requeroit la reparation du tort qui lui avoit été fait, comme il n'arrive que trop souvent en pareilles occasions. Quoi qu'il en soit, le Roi Jaques n'ayant pu rien obtenir de la Cour d'Angleterre, protesta contre l'injustice qui lui étoit faite, étant résolu de s'en ressentir quand l'occasion s'en présenteroit.

Le Pape rejette les propositions de Louis XII.

J'ai laissé Jule II., après la prise de la Mirandole, dans le dessein d'assieger Ferrare, & n'attendant pour cela que le retour du beau tems. Quoique Louis XII. ignorât encore une bonne partie de ce qui se passoit en Espagne & en Angleterre, il en savoit pourtant assez, pour ne pouvoir pas douter que le Pape ne cherchât à lui susciter des ennemis de tous côtez. Il étoit même persuadé, qu'encore qu'il semblât n'avoir autre dessein que de se rendre maitre de Ferrare, ce n'étoit pourtant que le commencement d'un plus grand projet. Cependant, il se trouvoit bien embarassé. Il n'avoit proprement rien à gagner avec le Pape, à moins que de vouloir s'emparer des Terres de l'Eglise; mais il avoit beaucoup à perdre: sans compter les chagrins que l'humeur hautaine & opiniâtre de ce Pontife lui pouvoit causer. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles pour se reconcilier avec lui. Pour cet effet, pendant que le Pape étoit occupé au Siege de la Mirandole, il lui fit faire quelques propositions par Chaumont; mais ce fut inutilement. Le Pape ne voulut rien écouter, & continua le Siege, jusqu'à ce qu'il eût réduit la Place à capituler. Enfin, Louis voyant qu'il n'y avoit aucune esperance d'avoir la Paix avec lui, donna ordre à Chaumont de ne le ménager plus, & de soutenir le Duc de Ferrare, à quelque prix que ce fût. Chaumont ayant reçu ces ordres, se mit en campagne quoiqu'au milieu de l'hiver. Son Armée, à laquelle le Duc de Ferrare s'étoit joint, étoit moins nombreuse que celles du Pape, de Ferdinand, & des Venitiens: mais elle étoit composée de si bonnes Troupes, que les Alliez n'oserent jamais hazarder une Bataille, quoiqu'elle leur fût plusieurs fois offerte. Pendant ce tems-là, le Pape se trouvoit dans un fort grand embaras. Au-lieu de pouvoir faire tranquillement ses préparatifs pour le Siege de Ferrare, il étoit obligé de tenir ses Troupes en campagne pendant l'Hiver, sans savoir même comment sauver Modene qui étoit en danger d'être assiegée. Ferdinand, qui avoit prévu combien cette Place causeroit d'embaras au Pape, lui avoit conseillé de la céder à l'Empereur. Il y avoit même eu sur ce sujet une négociation, mais qui n'avoit pas réussi, parce que Maximilien ne vouloit la recevoir que comme une Place qui dépendoit de l'Empire, à quoi le Pape n'avoit pas voulu consentir. Enfin, Chaumont s'en étant approché à dessein de l'assieger, le Pape voulut bien la céder de la maniere que l'Empereur le souhaitoit, parce qu'il ne pouvoit la sauver qu'en hazardant une Bataille. On ne sait pas précisément quelles furent

Louis se determine à ne ménager plus le Pape.

Sardi, Hist. di Ferrara.

Jule II. cede Modene à l'Empereur.

Mezerai.

HENRI VIII. 1511.

les conditions de ce marché: mais depuis ce tems-là, toutes les démarches de l'Empereur donnerent lieu de soupçonner qu'il n'avoit fait cette acquisition, qu'à des conditions très préjudiciables au Roi de France son allié.

Dissimulation de Ferdinand.

Le Roi d'Arragon prétendoit être allié de la France. Il ne vouloit point se déclarer contre elle, jusqu'à ce qu'il fût assuré du Roi d'Angleterre, avec lequel il négocioit secretement un Traité qui demandoit une assez longue discussion. Véritablement, ses Troupes, qui n'auroient dû servir le Pape que trois mois, selon les termes de l'Investiture de Naples, étoient encore jointes à celles des Alliez. Mais il prétendoit que le Viceroi de Naples agissoit contre ses ordres, en demeurant dans l'Armée du Pape plus longtems qu'il ne lui étoit ordonné. Cependant, cette Armée se trouvoit pressée par Chaumont & par le Duc de Ferrare, qui la talonnoient, & qui faisoient leurs efforts pour l'engager à une Bataille. Ainsi, afin de gagner du tems, Ferdinand, qui vouloit encore passer pour un Prince neutre, affectionné au repos de l'Italie, proposa de tenir un Congrès à Mantoue, pour tâcher de faire la Paix. Le Pape accepta d'abord la proposition; l'Empereur y consentit aussi; & Louis XII. n'osa la rejetter, de peur qu'on ne l'accusât d'être le seul auteur des troubles d'Italie. Il est certain que si, dans cette conjoncture, au-lieu de se laisser amuser par une négociation dont l'unique but étoit de lui faire perdre l'occasion de pousser ses ennemis, il avoit fait avancer ses Troupes, il auroit pu se rendre maitre de tout l'Etat Ecclésiastique, tant étoit grande la terreur que ses armes inspiroient aux Alliez. Mais il avoit à ménager ses Sujets, & la Reine sa Femme, qui regardoient une Guerre contre le Chef de l'Eglise, comme criminelle, quoiqu'il n'y eût été que trop provoqué. Il avoit aussi lui même, sur ce sujet, des scrupules qu'il ne pouvoit pas aisément surmonter. Quoiqu'il en soit, il voulut encore tenter, si le Congrès de Mantoue qu'on lui proposoit produiroit quelque bon effet. Du moins, il esperoit que la rupture de cette négociation, en cas qu'elle n'eût pas un heureux succès, le justifieroit pleinement. Cette Assemblée produisit l'effet que les Alliez en avoient attendu; c'est-à-dire, qu'elle fit perdre aux François beaucoup de tems inutilement.

Congrès à Mantoue infructueux. *Guicciardini.*

L'Empereur s'engage secretement avec le Pape.

Peu de jours avant le Congrès de Mantoue, l'Evêque de Gurch, qui devoit y assister de la part de l'Empereur, avoit eu à Bologne une Conférence avec le Pape, après laquelle ils avoient feint de se séparer très mécontens l'un de l'autre. Mais les suites firent voir le contraire, puisque, depuis ce tems-là, l'Empereur ne fit absolument rien qui répondit à l'Alliance qu'il avoit conclue avec Louis XII. Il ne laissa pas pourtant de consentir, que la convocation du Concile de Pise se fit en son nom, & qu'elle fût affichée à Modene & en divers autres lieux qui dépendoient de lui; parce qu'il n'étoit pas encore tems de se déclarer. Cet Acte portoit, que Jule II. ayant refusé d'assembler un Concile, selon

Concile convoqué à Pise, au nom de l'Empe-

le

le Décret de Constance, les Cardinaux se trouvoient autorisez par le même Décret, à en convoquer un en leur nom. Pour cet effet, du consentement de l'Empereur & du Roi de France, ils ordonnoient que le Concile s'assembleroit le 1. Septembre dans la Ville de Pise, pour y travailler à la reformation de l'Eglise, dans son Chef & dans ses Membres.

HENRI VIII. 1511. reur & de Louis XII.

La Conférence de l'Evêque de Gurch avec le Pape, & la rupture du Congrès de Mantoue, donnerent de grands soupçons au Roi de France contre l'Empereur. D'un autre côté, il ne pouvoit s'empêcher de craindre le Roi d'Arragon, sachant par expérience ce qui se pouvoit attendre de lui. Il le voyoit préparer de grandes forces, sous prétexte de la Guerre d'Afrique; & dans le même tems, il savoit que ce Prince, en assurant toujours qu'il ne vouloit prendre aucune part aux troubles d'Italie, ne laissoit pas de faire tous les efforts possibles pour procurer la Paix entre l'Empereur & les Venitiens. C'est-à-dire proprement, qu'il travailloit à détacher Maximilien des intérêts de la France. Enfin, Ferdinand lui faisoit faire à lui-même des exhortations fraternelles de s'accommoder avec le Pape, & de ne pas s'attirer le juste reproche de faire une Guerre dénaturée au Pere commun des Chretiens. Louis ne pouvoit regarder ces remontrances, que comme une espece de protestation qu'il donneroit du secours au Pape, en cas de besoin. En même tems, il ne pouvoit se persuader qu'il s'engageât dans cette entreprise, sans être assuré de l'Empereur. Tout cela lui causoit de l'inquiétude, & lui faisoit craindre d'être enfin la dupe du Pape, de l'Empereur & de Ferdinand. Ainsi, de peur d'être prévenu, il donna des ordres exprès à Trivulce, qui commandoit son Armée à la place de Chaumont mort depuis peu, de prendre contre les Alliez tous les avantages qui dépendroient de lui.

Louis soupçonne l'Empereur & le Roi d'Arragon.

Il ordonne à Trivulce de pousser la guerre avec vigueur. *Guicciardini. Mezerai.*

Trivulce ayant reçu cet ordre, attaqua & prit *Concordia*, au commencement de Mai, dans le tems qu'on affichoit par-tout la convocation du Concile de Pise. Ensuite, il fit diverses marches pour tâcher d'engager les Alliez à une Bataille, sans pouvoir y réussir. Enfin, il prit la résolution de s'approcher de Bologne; non qu'il crût être en état de faire le Siege de cette Ville, mais afin de tirer les Alliez des postes avantageux où ils s'étoient retirez, & pour donner lieu aux Bolonois de se soulever en faveur des Bentivoglios, qu'il amenoit avec lui. Le Pape avoit déja fait tous ses efforts pour persuader aux Généraux des Alliez de hazarder une Bataille, sans avoir pu gagner rien sur eux, tant ils craignoient de se mesurer avec les François. Ainsi, connoissant la disposition de son Armée, & ne se fiant point aux Bolonois qui ne l'aimoient pas, il partit pour se retirer à Ravenne, laissant dans Bologne le Cardinal de Pavie son premier Ministre. Il ne fut pas plutôt parti, qu'il se fit dans la Ville une émeute, pendant laquelle les habitans appellerent les Bentivoglios leurs anciens Maitres, & les mirent en possession du

Trivulce prend Concordia.

Il s'approche de Bologne.

Le Pape abandonne Bologne & s'enfuit.

Les Bolonois reçoivent les Bentivoglios.

L'Armée des Alliez se met elle-même en déroute.

Gouvernement. Le Cardinal de Pavie avoit pris la fuite en diligence, dès qu'il s'étoit apperçu de la résolution des Bolonois. D'un autre côté, l'Armée des Alliez, qui s'étoit avancée jusqu'à une des portes de Bologne, apprenant que les Bentivoglios y étoient entrez, & que le Légat s'étoit retiré, s'enfuit à vauderoute, laissant dans le Camp l'Artillerie, le Bagage, & les Munitions. Sur cela les habitans étant sortis, & s'étant joints aux Païsans des environs, achéverent de dévaliser cette Armée ainsi dispersée, & la rendirent entierement inutile pendant plusieurs mois. Le Duc de Ferrare profitant de cette occasion, recouvra très aisément les Places que les Alliez venoient de lui enlever.

Le Cardinal de Pavie est tué par le Duc d'Urbin. *Guicciardini.*

Parmi toutes ces mortifications, le Pape en eut encore une autre à laquelle il ne fut pas moins sensible. Le Cardinal de Pavie fut poignardé par le Duc d'Urbin, qui l'accusoit d'avoir été la cause de la perte de Bologne. Le chagrin du Pontife en étoit d'autant plus grand, qu'il n'osoit punir, dans la personne de son Neveu, un crime qu'il auroit cru digne des plus rigoureux supplices, s'il avoit été commis par tout autre. Son Armée étant dissipée, & ses desseins à l'égard de Ferrare, évanouis, il quitta Ravenne pour se retirer à Rome. Pendant son voyage, il eut souvent la mortification de voir les Affiches pour la convocation du Concile de Pise, dans lesquelles il étoit lui-même sommé d'y comparoitre en personne.

Le Pape se retire à Rome.

Louis fait retirer son Armée à Milan.

Tout le monde s'attendoit que Louis XII. pousseroit plus loin ses progrès; & certainement, dans la conjoncture où l'Italie se trouvoit alors, il ne tenoit qu'à lui de se rendre maitre de Rome. Le Pape n'avoit point de ressource assez prompte, pour se retirer de l'état fâcheux où il se trouvoit. Le Roi d'Arragon étoit éloigné; les Venitiens se trouvoient hors d'état de lui donner des secours assez considérables; & l'Empereur n'étoit pas assez puissant pour le sauver, quand même il auroit voulu l'entreprendre. Genes, Bologne, Florence, Milan, étoient entre les mains de ses ennemis. Mais Louis, soit par scrupule, ou par quelque autre motif, au-lieu de pousser sa pointe, donna ordre à Trivulce de se retirer à Milan avec l'Armée, & même d'en licencier une partie. Selon les apparences, il vouloit ôter au Pape le prétexte d'exciter toute la Chretienté contre lui, & de publier qu'il avoit dessein de s'emparer de Rome & de toute l'Italie. Ce n'étoit pas sans raison qu'il craignoit cela du Pontife, puisque ce fut en effet le fondement, ou plutôt le prétexte de la Ligue qui se forma quelques mois après contre la France. Trivulce ne fut pas plutôt à Milan, que la Flotte de Ferdinand arriva dans le port de Naples, portant environ trois-mille hommes, qui devoient bien-tôt être suivis d'un Corps plus considérable.

Il n'étoit pas difficile de comprendre, que le Roi d'Arragon n'avoit envoyé sa Flotte à Naples, que pour soutenir les intérêts du Pape, & pour donner de la jalousie au Roi de France. Jule II., qui en étoit bien mieux instruit que personne, reprit courage à la nouvelle qu'il en reçut, d'autant plus qu'il jugeoit bien que Ferdinand n'auroit pas envoyé

sa Flotte, s'il n'avoit pas été entierement assuré du Roi d'Angleterre. Depuis la perte de Bologne, & la déroute de son Armée, il avoit paru vouloir consentir à un accommodement avec la France; & quoiqu'il eût fait des propositions en vainqueur, plutôt qu'en vaincu, Louis les avoit acceptées, à condition que l'Empereur y consentiroit. Mais quand le Pape sut que la Flotte Espagnole étoit à Naples, & que par là, Ferdinand commençoit à se déclarer; il ajouta de nouvelles conditions à celles qu'il avoit déja proposées, & fit voir manifestement qu'il ne vouloit plus la Paix. Cette conduite acheva d'épuiser la patience de Louis XII. Ainsi, n'ayant plus d'esperance de s'accommoder avec un ennemi si opiniâtre, il donna ordre à Trivulce d'envoyer un secours à Bentivoglio pour garder Bologne; & quelque tems après, il prit Bologne & les Bentivoglios sous sa protection. D'un autre côté, quoiqu'il ne fût engagé à donner du secours à l'Empereur qu'en cas que ce Prince se rendît en personne en Italie, il ne laissa pas de joindre aux Troupes Allemandes qui étoient dans l'Etat de Venise, un puissant renfort commandé par La Palisse. Cependant, le Pape ayant eu des avis certains de la bonne disposition des Rois d'Arragon & d'Angleterre en sa faveur, résolut de convoquer un Concile Général, afin de contrequarrer celui de Pise. Pour cet effet, il publia une Bulle, où après s'être excusé de la négligence dont les Cardinaux schismatiques l'accusoient, & avoir exageré leur insolence, il convoquoit le Concile dans l'Eglise de Latran pour le 19. d'Avril 1512.

Jule II. offre de s'accommoder avec Louis XII.

Il s'en dédit.

Louis prend Bologne sous sa protection.

Act. Publ. T. XIII. p. 303. 30. Juin.

Il envoye du secours à l'Empereur.

Le Pape convoque un Concile à Rome dans l'Eglise de Latran.

Depuis la Conférence que l'Evêque de Gurch avoit eue avec le Pape, la conduite de Maximilien étoit si ambiguë, qu'il étoit bien difficile d'en faire un jugement assuré. D'un autre côté, il avoit consenti à la convocation du Concile de Pise, qui s'étoit faite avec son approbation expresse. Mais il n'avoit point encore nommé des Ambassadeurs de sa part, & on n'apprenoit point qu'aucun Evêque d'Allemagne se préparât à s'y rendre. De plus, il avoit promis d'aller commander en personne en Italie, & d'y mener un puissant renfort. Mais il se tenoit immobile à Inspruck, sans témoigner qu'il pensât ni au Concile de Pise, ni à la Guerre d'Italie. Cependant, les Conquêtes qu'on esperoit de faire sur les Vénitiens, devoient être toutes pour lui. Ainsi, dans la situation où les affaires d'Italie se trouvoient, Louis XII. se voyoit seul chargé du fardeau de la Guerre, sans oser presque s'en plaindre à l'Empereur, de peur qu'il ne se joignît à ses ennemis. En effet, il étoit fortement sollicité par le Pape, par le Roi d'Arragon, & par les Venitiens mêmes, qui lui offroient une bonne somme d'argent, pour l'obliger à se désister de ses prétentions sur leur Etat. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit encore indéterminé, & qu'ayant connoissance de la Ligue qui se préparoit contre la France, il vouloit, selon sa coutume, laisser agir les deux partis, pour se tourner ensuite du côté qui conviendroit le mieux à ses intérêts. C'étoit sans doute par cette raison, qu'il avoit voulu se

Conduite équivoque de l'Empereur.

HENRI VIII. 1511.

maintenir en bonne intelligence avec Louis XII., en consentant à la convocation du Concile de Pise; & en même tems se garder un moyen pour se raccommoder avec le Pape, en n'envoyant ni Prélats, ni Ambassadeurs à ce Concile. Ainsi, demeurant presque également suspect aux deux partis, il attendoit que les évenemens de la Guerre, ou les offres qu'on lui feroit des deux côtez, l'engageassent à se déclarer pour l'un ou pour l'autre.

Incertitude des affaires d'Italie.

Cependant, les affaires demeuroient encore dans la même situation. Le Pape & les Venitiens étoient seuls en Guerre ouverte avec la France. L'Empereur sembloit flotter entre les deux partis. Le Roi d'Arragon n'étoit pas encore ouvertement déclaré; & le Roi d'Angleterre n'avoit jusqu'alors fait autre chose, que donner des esperances qu'il se joindroit à la Ligue quand elle seroit conclue. Mais elle ne l'étoit pas encore, chacun craignant de s'engager mal à propos. Jule II. & Ferdinand se connoissoient trop bien reciproquement, pour pouvoir se confier l'un à l'autre. Chacun d'eux tâchoit de faire servir l'autre à ses desseins, & craignoit en même tems d'en être trompé. Ferdinand avoit toujours en France un Ambassadeur, qui tâchoit, de persuader au Roi, que les préparatifs qui se faisoient en Espagne ne regardoient que les Maures. D'un autre côté, le Pape n'avoit pas tellement rompu avec Louis XII., qu'il ne lui eût encore laissé quelque esperance; & il entretenoit toujours une espece de négociation avec lui, par le moyen de l'Evêque de Murray Ambassadeur d'Ecosse, qui faisoit l'office de Médiateur. Ferdinand craignoit, que si le Pape faisoit une Paix particuliere avec la France, le Royaume de Naples ne se trouvât en danger. Le Pape n'avoit pas moins sujet de craindre de son côté, que, pour s'assurer la possession tranquille du Royaume de Naples, Ferdinand n'abandonnât les intérêts de l'Eglise, & ne le laissât exposé à la discretion du Roi de France. En ce cas-là, il n'y avoit rien à esperer pour le Pape du côté de l'Angleterre. Ainsi, les affaires se trouvoient réduites à un tel point, qu'il falloit nécessairement, ou que chacun fît bien-tôt un Traité particulier, ou qu'ils se déclarassent conjointement, pour ne pas demeurer dans cet état d'incertitude. Par cette raison, Ferdinand commença enfin à lever un peu plus le masque, en envoyant à Naples les Troupes qu'il prétendoit avoir destinées pour l'Afrique, afin d'empêcher le Pape de penser à un accommodement particulier avec la France.

Ferdinand envoye une Armée à Naples.

Ouverture du Concile de Pise.

Pendant que le Pape & le Roi d'Arragon se tâtoient ainsi réciproquement, les Cardinaux qui avoient convoqué le Concile à Pise, & qui s'étoient rendus à Milan, jugerent à propos d'en faire l'ouverture par des Commissaires. Mais ce ne fut seulement que pour la forme, afin de ne pas manquer au jour qui avoit été marqué. Jamais Concile Général ne fut moins nombreux. Les Evêques de France n'étoient pas encore arrivez, & il n'y avoit aucune apparence qu'il s'y en rendît aucun d'Allemagne. Le Pape jetta feu & flamme, quand il apprit que le Concile avoit été ouvert à Pise. Dans la colere où il étoit contre les Floren-

tins, de ce qu'ils avoient consenti que ce Concile s'assemblât dans une Ville qui dépendoit d'eux, il les excommunia, aussi bien que les Pisans, & mit les deux Villes en Interdit. Mais les Florentins contraignirent les Prêtres de célébrer le Service divin, laissant aux Particuliers la liberté d'observer ou de rejetter l'Interdit.

HENRI VIII. 1511.

Le Pape met Pise & Florence à l'interdit. *Guicciardin.*

Les Florentins s'en moquent.

Il étoit difficile que Jule II. & Ferdinand pussent demeurer plus longtems dans la situation où ils se trouvoient, sans donner lieu à des soupçons mutuels, capables de faire changer la face des affaires. La raison qui jusqu'alors avoit arrêté Ferdinand, savoir l'incertitude où il étoit par rapport au Roi d'Angleterre, ne subsistoit plus. Henri, après avoir longtems balancé, avoit enfin promis positivement d'entrer dans la Ligue qui se feroit contre la France. Dès que Ferdinand fut assuré de ce côté-là, la négociation de cette Ligue s'avança plus en un mois, qu'elle n'avoit fait auparavant en un an. Ce Prince avoit une coutume invariable, dans tous les desseins qu'il formoit; c'étoit de les couvrir toujours de quelque pretexte de Religion : se souciant peu, qu'après qu'il les avoit exécutez, on découvrît ses artifices. La Flotte & l'Armée qu'il avoit préparées en Espagne, avoient eu pour prétexte une Guerre contre les Infideles. Lorsqu'il fut sur le point de se déclarer ouvertement contre la France, il ne manqua pas à se servir du prétexte de proteger l'Eglise contre les violences de Louis. Dès qu'il eut gagné le Roi d'Angleterre, ils envoyerent conjointement des Ambassadeurs à Louis, pour le requérir de laisser le Pape en repos, & pour lui faire entendre qu'en qualité de Princes Chretiens, ils ne pouvoient se dispenser de protéger l'Eglise, troublée par son ambition. Louis comprit assez que leurs mesures étant déja prises, il seroit trop tard de vouloir se justifier. Par cette raison, il prit le parti de répondre fierement; & c'étoit là précisément ce que ses ennemis demandoient.

Henri promet d'entrer dans la Ligue.

Ambassade de Henri & de Ferdinand à Louis XII.

Peu de tems après, savoir le 4. d'Octobre, le Pape, le Roi d'Arragon, & les Venitiens conclurent à Rome une Ligue, dans laquelle ils laisserent une place au Roi d'Angleterre, qui avoit témoigné le désir qu'il avoit d'y être compris. En effet, le Cardinal Bambridge avoit eu part à cette négociation, en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre. Mais il avoit eu ordre de ne pas signer le Traité, parce que Henri s'attendoit à en faire un particulier, plus convenable aux intérêts de l'Angleterre, que celui qui ne regardoit que l'Italie. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à fournir pour le service de la Ligue, quatre-cens hommes d'armes, cinq-cens chevaux-legers, six-mille hommes de pied, & vingt-mille ducats par mois. Les Venitiens devoient entretenir huit-cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, huit-mille hommes de pied, & donner par mois vingt-mille ducats. Ferdinand devoit fournir douze-cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, & dix-mille hommes d'Infanterie. Véritablement le Roi de France, ni le Duc de Ferrare, n'étoient point nommez dans le Traité comme ennemis des Alliez : mais il étoit aisé de

Ligue concluë à Rome contre la France.

Articles de la Ligue. *Act. Publ. T. XIII. p. 305.*

HENRI VIII. 1511.

le comprendre, puisque la Ligue avoit pour but de faire rendre au Pape la Ville de Bologne & tout ce qui appartenoit au S. Siege, de quelque nature que ce pût être, & de faire la Guerre à quiconque y voudroit mettre de l'empêchement. On y laissa une place à l'Empereur, en cas qu'il voulût y entrer; & Raymond de Cardonne, Viceroi de Naples, fut déclaré Général de la Ligue.

Ouverture plus solemnelle du Concile de Pise.

Pendant que tout le monde étoit dans l'attente de ce que cette Ligue devoit produire, l'ouverture solemnelle du Concile de Pise se fit dans cette Ville le 30. d'Octobre, par les Cardinaux qui l'avoient convoqué, & par quelques Evêques de France & du Duché de Milan. La premiere Session se tint le 4. de Novembre, quoique le Pape eût excommunié les Cardinaux, & qu'il les eût privez de leur Dignité. La seconde se tint le 11. du même mois. Mais parce que jour-là il y eut une émeute dans la Ville, les Cardinaux & les Evêques en furent si épouvantez, que dès le lendemain ils firent une troisieme Session, dans laquelle ils transférerent le Concile à Milan, où ils esperoient de trouver plus de sureté. En effet les habitans de Pise ne pouvoient regarder de bon œil, un Concile qui les exposoit à la peine de l'Excommunication & de l'Interdit, quoiqu'il ne fût pas en leur pouvoir de s'opposer aux ordres des Florentins leurs Souverains.

Le Concile se transfere à Milan.

J'ai dit que les Suisses étoient brouillez avec Louis XII. par les intrigues du Cardinal de Sion, ou plutôt du Pape, qui faisoit agir ce Prélat. Leur premiere tentative pour entrer dans le Milanois n'ayant pas réussi, ils résolurent cette année, de faire une nouvelle levée de seize-mille hommes; le Cardinal de Sion leur ayant positivement promis, qu'ils recevroient de l'argent en entrant en Italie, & qu'en même tems, l'Armée des Alliez occuperoit les forces de France dans la Romagne. Cette levée n'ayant pu être prête qu'au commencement de l'Hiver, ils se mirent en marche aux mois de Novembre, & pénetrerent jusqu'à *Varese*. Gaston de Foix, neveu de Louis XII., qui étoit alors Gouverneur de Milan, se trouvoit si dépourvu de Troupes, qu'il ne savoit comment faire pour s'opposer à leur passage. Néanmoins, avec le peu de monde qu'il avoit, il ne laissa pas de se mettre en campagne afin de les côtoyer, & de mettre des obstacles à leur marche. Mais il ne lui fut pas possible d'empêcher qu'ils n'arrivassent jusqu'aux portes de Milan. Déja les François commençoient à munir le Château, à dessein d'abandonner la Ville; lorsque tout-à-coup, les Suisses ne recevant aucune nouvelle du Pape ni de l'Armée des Alliez, qu'ils croyoient assemblée dans la Romagne, se retirerent dans leur Païs, après avoir brûlé quelques Villages. Si le Pape leur eût tenu parole, en leur envoyant l'argent qui leur avoit été promis, & qu'en même tems l'Armée des Alliez eût agi dans la Romagne, Milan, Bologne & Ferrare auroient été en grand danger, puisqu'en ce même tems les François étoient extremement foibles en ces quartiers-là. La Palisse se trouvoit alors dans l'Armée

Marche des Suisses vers le Milanois.

Ils arrivent aux portes de Milan, & s'en retournent.

de l'Empereur, avec un gros Détachement des meilleures Troupes du Roi.

Fausse politique de Henri VIII. en s'engageant dans les affaires d'Italie.

Rien ne pouvoit être plus avantageux à l'Angleterre, que de voir les forces de la France tournées du côté de l'Italie. L'acquisition que Louis XII. avoit faite du Duché de Milan, lui étoit bien moins profitable qu'à l'Angleterre. Elle procuroit à celle-ci un repos assuré; au-lieu qu'elle causoit à la France des troubles continuels, & l'exposoit à une dépense excessive. Il étoit donc de la politique de Henri, de laisser battre en Italie les François, les Allemans, les Italiens & les Espagnols, sans s'embarrasser d'une Guerre qui ne pouvoit jamais lui procurer aucun avantage. Jusqu'au tems dont je parle, les Rois d'Angleterre avoient observé de ne se mêler point des affaires de ce Païs-là, si on en excepte Henri III., qui s'étant malheureusement entêté de faire son second Fils Roi de Sicile, ruïna son propre Royaume pour exécuter ce projet extravagant. Mais ce n'étoit pas un Prince que ses Successeurs dussent prendre pour modele. L'utilité de cette politique étoit si manifeste à tous les Anglois, qu'il ne falloit pas moins qu'un Ferdinand, le plus fin & plus rusé des Princes de son Siecle, pour les en faire éloigner.

Ce Prince s'étoit engagé avec le Pape au commencement de l'année 1510, ou peut-être dès la fin de la précédente; & néanmoins il avoit été près de deux ans sans se déclarer. Ce retardement ne provenoit que de ce qu'il vouloit auparavant s'assurer de l'Angleterre, afin que Henri fît en France une diversion, qui obligeât Louis XII. à négliger les affaires d'Italie. Cette diversion ne pouvoit qu'être avantageuse au Roi d'Arragon, puisqu'elle devoit éloigner de l'Italie, ou du moins y affoiblir, un Concurrent qui lui étoit très redoutable. Mais il est difficile de comprendre en quoi elle pouvoit être utile à l'Angleterre. Au contraire, plusieurs raisons très fortes sembloient devoir détourner Henri d'un pareil dessein; sans parler de la Paix qu'il venoit de renouveller avec la France, & qu'il avoit confirmée par un Serment solemnel. Ce fut, vraisemblablement, ce qui fit différer si longtems la conclusion de la Ligue dont je parlerai tout-à-l'heure. En effet, il n'étoit pas possible qu'il n'y eût, dans le Conseil du Roi, des gens assez clairvoyans, pour s'appercevoir que cette Ligue n'étoit nullement avantageuse à l'Angleterre, quelque couleur qu'on lui donnât.

Pendant que cette Négociation languissoit en Angleterre, de nouveaux évenemens firent prendre à Ferdinand de nouvelles mesures, & chercher toutes sortes d'expédiens, pour tâcher de réussir auprès de Henri. Louis XII. continua dans le dessein de faire tenir le Concile de Pise, ainsi qu'il a été dit; & ce fut ce qui donna lieu à Jule II. d'en convoquer un à Latran, & d'excommunier par la même Bulle, tous les Princes & autres qui adhéroient au premier. Entre ces Princes, se trouvoit *Jean d'Albret*, Roi de Navarre, qui étant allié de Louis XII.,

Le Pape excommunie tous les adherans au Concile de Pise.

Le Roi de Navarre est du nombre.

Ferdinand forme le projet de s'emparer de la Navarre.

Il fait à Henri une Proposition captieuse.

suivoit aveuglément les directions de la Cour de France. Le Roi de Navarre ne se fut pas plutôt déclaré pour le Concile de Pise, que Ferdinand forma le dessein de lui enlever tout son Royaume sur ce prétexte, & de faire servir Henri son Gendre à l'exécuter. Dans cette vue, il fit entendre à Henri que l'occasion étoit favorable pour recouvrer la Guienne, que la France avoit enlevée à un de ses Prédécesseurs, puisque la Ligue qui alloit se conclure en Italie, donneroit tant d'affaires à Louis XII., que vraisemblablement il ne se trouveroit pas en état de défendre son propre Païs. Mais comme l'éloignement de la Guienne pouvoit faire craindre à Henri qu'il n'y eût trop de difficulté à faire cette Conquête; Ferdinand, par l'affection qu'il avoit pour lui, voulut bien s'engager à lui fournir des Troupes, des Vaisseaux de transport, de l'Artillerie, des Vivres, des Munitions, sans stipuler rien pour soi-même, que le seul plaisir de procurer un si grand avantage à son Gendre.

Henri se résout à porter la Guerre en Guienne.

Cette proposition fit ouvrir les yeux à Henri & à son Conseil(1). L'acquisition de la Guienne leur parut une chose si avantageuse, & en même tems si glorieuse au commencement de ce Regne, que le Roi ne fit plus difficulté de s'engager dans la Ligue, que le Pape, Ferdinand & les Venitiens lui avoient fait proposer. Tel fut le véritable motif(2), qui obligea la Cour d'Angleterre à rompre la Paix qu'elle venoit de renouveller avec la France, sans en alléguer d'autre raison que la protection que Louis XII. accordoit aux Bentivoglios, & la convocation du Conciliabule de Pise. Comme si l'Angleterre avoit eu intérêt de faire rendre Bologne au Pape, & de s'opposer par les armes à un Concile composé d'une vingtaine d'Evêques François, sans pouvoir & sans crédit dans le lieu même où il étoit assemblé. On verra dans la suite, comment Henri fut la dupe de ce Beau-Pere, si plein d'affection pour lui, & comment celui-ci sut se servir de lui pour faire ses propres affaires, sans avoir la moindre pensée de travailler à celles de son Gendre.

Dès que Ferdinand eut gagné Henri, il conclut à Rome, avec le Pape & les Venitiens, la Ligue dont j'ai déja parlé. Dans ce Traité de Rome, il étoit dit expressément: que tous les Articles en avoient été traitez & conclus avec la participation du Roi d'Angleterre, le Cardinal d'Yorck agissant pour lui, & attendant tous les jours l'ordre de le signer: mais

(1) Mylord *Herbert* dit que quelques Membres du Conseil, qui examinerent cette affaire plus sérieusement, opinerent contre la Guerre de *France*, par une raison, entre autres, que l'Angleterre ne devroit jamais oublier. *Abandonnons*, dit une personne du Conseil, *nos entreprises de Terre-ferme. La situation de notre Isle ne semble pas s'accorder naturellement avec des conquêtes de cette nature. La seule Angleterre est un Empire d'une juste grandeur. Si nous voulons nous étendre, que ce soit d'une maniere conforme à la destination de la Providence;* & c'est par MER. *Herbert*, p. 8. TIND.

(2) Un autre motif de *Henri III.* fut la promesse que lui fit le Pape, d'ôter le Titre de *Très-Chretien* au Roi de France, & de le lui conférer. *Herbert*, TIND.

que pour certaines raisons, on n'avoit pu en retarder plus longtems la conclusion.

Ligue entre Henri & Ferdinand, pour la Conquête de la Guienne. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 311. 17. Novemb.

Environ six semaines après, Henri & Ferdinand conclurent à Londres une Ligue particuliere pour la Conquête de la Guienne. Celle-ci étoit une suite & une dépendance de la premiere, dans la supposition qu'un bon moyen pour servir & protéger l'Eglise de Dieu, ce qui étoit le grand & le principal but des Alliez, c'étoit de dépouiller le Roi de France de cette Province. Si jamais on a pris ouvertement, & sans aucune honte, le sacré nom de Dieu en vain, c'est dans les Préambules de ces deux Traitez. Dans le premier, le Pape protestoit, qu'en voulant faire rendre à l'Eglise Bologne, & tous les autres Etats qui en dépendoient, il n'avoit pour but que de rendre à l'Italie sa premiere tranquillité, afin que tous les Chretiens pussent unir leurs forces pour faire la Guerre aux Infidéles, comme il l'avoit toujours souhaité, & comme il le souhaitoit encore de tout son cœur. Ainsi, pour pouvoir faire la Guerre aux Infidéles, il falloit que l'Italie fût sans troubles; ce qu'on ne pouvoit esperer que quand le Pape auroit exécuté ses projets ambitieux, sans quoi elle ne devoit s'attendre à jouïr d'aucun repos.

Motifs supposez de la Ligue de Rome.

Articles de la Ligue de Londres entre Henri & Ferdinand.

Dans le second Traité, Henri & Ferdinand exposoient, qu'ils avoient fait des Alliances avec tous les Princes Chretiens, dans la seule vuë de pouvoir faire la Guerre aux ennemis de Jesus-Christ: Que pour cet effet, ils étoient déja occupez à préparer de puissantes Armées par Terre & par Mer: Mais que tout-à-coup, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, on leur avoit rapporté, que les Troupes du Roi de France avoient assiegé Bologne, où se trouvoit le Pape, Vieillard valetudinaire, attaqué d'une grieve maladie, & ayant avec lui tous les Cardinaux: Que cette nouvelle les ayant extremement affligez, ils avoient prié le Roi de France par des Lettres, & par des Ambassadeurs exprès, de se désister de ce dessein: Que le Pontife lui avoit fait offrir le pardon de toutes ses fautes, pourvu seulement qu'il voulût s'abstenir de mettre les mains sur les biens de l'Eglise, qu'il cessât de fomenter le Schisme, & qu'il adherât au Concile de Latran: Mais que tout cela n'avoit de rien servi: Qu'au contraire, il s'étoit rendu maitre de Bologne, par la trahison de quelques-uns des habitans; qu'il avoit deux fois mis en déroute l'Armée de la Sainte Eglise Romaine; & qu'au mépris du S. Siege, il avoit fait convoquer un Concile, après avoir corrompu quelques Cardinaux: Que depuis encore, le Pape lui avoit envoyé un Légat, pour lui demander uniquement & pour toute condition, qu'il s'abstînt de faire le Guerre à l'Eglise: Que ce Légat n'ayant pu rien obtenir, les deux Rois d'Angleterre & d'Espagne lui avoient envoyé des Ambassades, pour lui conseiller fraternellement de se désister de ses entreprises, & de s'accorder avec le Pape; ou qu'autrement, ils ne pouvoient faire moins, que de prendre en main la protection de l'Eglise; mais que leurs exhortations avoient été méprisées: Que par toutes ces conside-

rations, les deux Rois connoissant parfaitement combien une telle ambition pouvoit porter de préjudice à la Foi Catholique, à l'Eglise de Dieu, à la République Chretienne, avoient jugé à propos de convenir des Articles suivans, à la louange & à la gloire de Dieu Tout-puissant, de Notre Seigneur Jesus-Christ, & de toute la Cour céleste triomphante; pour la défense, l'exaltation, l'accroissement de la Foi Catholique, de la Religion Chretienne, de la Sainte Eglise Romaine qui étoit injustement opprimée; & sur les fréquentes instances, exhortations & admonitions du Pape, qui en étoit le Chef. Voici ce que ce pieux Traité contenoit en substance.

I. Article. Les deux Rois prenoient sur eux la défense & la protection de la Sainte Eglise Romaine, contre tous ceux qui oseroient l'attaquer.

II. Ferdinand, en qualité de Roi Catholique, & pour s'acquitter de son devoir envers Dieu & envers l'Eglise, s'engageoit à prendre les armes pour sa défense en Italie.

Dans le III. Article il étoit dit, que le Pape & le Sacré College avoient jugé, que pour délivrer l'Eglise de l'oppression sous laquelle elle gémissoit, il étoit nécessaire de faire la Guerre au Roi de France, non seulement en Italie, mais aussi dans les Provinces de son Royaume, voisines des frontieres des deux Alliez. C'est pourquoi ils étoient convenus qu'ils porteroient leurs armes dans la Guienne, afin d'acquerir cette Province à la Couronne d'Angleterre, & qu'en donnant du secours à l'Eglise, Henri pût, en même tems, recouvrer ce qui lui appartenoit. Que pour cet effet, aussi-tôt que Ferdinand se seroit actuellement déclaré contre le Roi de France, & qu'il auroit pris les armes pour la défense de l'Eglise, Henri, dans un tems convenable, déclareroit la Guerre au même Roi, pour la défense de la même Eglise.

Pour exécuter cet Article, Henri s'engageoit à envoyer en Guienne dans tout le mois d'Avril 1512, un Corps de six-mille hommes d'Infanterie commandé par un bon Général; à l'entretenir à ses dépens, & à ne le rappeller point sans le consentement du Roi d'Arragon. Ferdinand s'obligeoit de son côté, à fournir cinq-cens hommes d'armes, quinze-cens chevaux-legers, & quatre-mille hommes de pied, aux mêmes conditions. De plus, il s'engageoit à fournir des vivres & des munitions aux Troupes Angloises, à un prix moderé. Il étoit encore convenu, que chacun des deux Rois mettroit en Mer une Flotte montée de trois-mille bons Soldats, outre les Matelots; & qu'aucun des deux ne pourroit la rappeller, sans le consentement de l'autre.

IV. Que Ferdinand fourniroit quarante Vaisseaux, à un prix raisonnable, pour le transport des Troupes Angloises.

V. Que si les Alliez prenoient quelques Places *en Guienne, ou ailleurs*, elles seroient livrées à celui des deux Rois qui y auroit des prétentions antérieures.

VI. Que si l'Armée de l'un des deux Rois étoit *en Guienne, ou ailleurs*, ils pourvoiroient ensemble à la défense du Païs de celui qui en auroit besoin, de tout leur pouvoir & de bonne-foi.

VII. Les deux Rois, considérant que le Pape avoit convoqué à Rome un Concile, auquel tous les Princes Chretiens devoient obeïr, & envoyer des Ambassadeurs, & qu'on assuroit que le Roi de France persistoit dans le dessein de faire continuer celui qu'il avoit fait convoquer à Pise; ils convenoient d'adherer à tout ce qui seroit ordonné par le Concile de Latran, & de s'opposer à celui de Pise, & à tous ses fauteurs & adherans.

Qu'aucun des deux Rois ne pourroit faire ni Paix, ni Treve, sans un consentement mutuel.

Que, par ce Traité, les précedens ne seroient point censez rompus, mais qu'au contraire, ils demeureroient dans toute leur force.

Qu'il seroit ratifié dans quatre mois, par Henri & par Ferdinand, en son propre nom, & en celui de la Reine Jeanne sa Fille.

Imprudence de Henri & de son Conseil.

Henri & son Conseil crurent sans doute avoir fait un Traité bien avantageux, puisqu'il devoit leur procurer le Duché de Guienne, & que Ferdinand ne demandoit rien pour lui-même; comme s'il n'eût agi que par un motif de Religion, & par affection pour son Gendre, quoiqu'en effet, il n'eût uniquement pensé qu'à ses intérêts propres. Quant aux affaires du Pape, auxquelles les deux Rois sembloient prendre un si grand intérêt, on peut assurer qu'ils n'y pensoient pas seulement, comme il parut bien dans la suite. Mais ils avoient besoin de ce prétexte pour éblouïr le Public, quoique, selon les apparences, ce Public ne fût pas assez dupe pour s'imaginer que deux grands Rois prissent les armes pour faire dissoudre un Concile qui prenoit le titre de Général, composé d'un petit nombre d'Evêques, d'une seule Nation, & si peu consideré, qu'à Milan même où il s'étoit transporté, il fallut employer l'autorité du Gouvernement pour le faire recevoir.

Soupçons de Louis XII. contre l'Empereur.

Pendant que ces choses se passoient, l'Empereur donnoit tant de sujet au Roi de France de le soupçonner de mauvaise-foi, qu'il n'y avoit que la seule nécessité qui l'obligeât à feindre qu'il prenoit encore quelque confiance en lui. On ne voyoit arriver aucun Evêque Allemand au Concile; & quand l'Empereur étoit pressé sur ce sujet, il répondoit qu'il étoit nécessaire auparavant, d'avoir l'approbation de la Diete de l'Empire, laquelle il ne doutoit point d'obtenir: Que quand même il envoyeroit des Prélats de ses Païs héréditaires à Pise, cet envoi seroit plus préjudiciable qu'avantageux au Concile, puisque par là il donneroit lieu de juger, qu'il désesperoit d'obtenir le consentement de la Diete. D'un autre côté, au-lieu d'aller commander lui-même son Armée dans l'Etat de Venise, comme il s'y étoit engagé, il laissoit tout faire aux Troupes de France, qui étoient venues à son secours. Enfin, pendant qu'il prêtoit l'oreille aux propositions du Pape, de Ferdinand, & des

HENRI VIII. 1511.

Venitiens, il faisoit entendre à l'Ambassadeur de France, qu'il étoit prêt à marcher à Rome, à la tête d'une Armée; pourvu que son Maitre voulût lui donner un renfort considerable, & une somme d'argent proportionnée à la grandeur de cette entreprise. Parmi toutes ces incertitudes, Louis ne savoit à quoi s'en tenir. Il ne pouvoit regarder Maximilien que comme un Allié disposé à l'abandonner, s'il trouvoit mieux son compte avec ses ennemis. En ce cas-là, toutes les Conquêtes que l'Empereur feroit sur les Venitiens, seroient autant de pertes pour la France. Cependant, les secours qu'il donnoit coutoient beaucoup; & néanmoins, il n'osoit lui fournir un prétexte de changer de parti. Ainsi ce Prince se voyoit sur le point d'avoir sur les bras toutes les forces du Pape, du Roi d'Espagne, & des Venitiens, sans pouvoir esperer aucun secours de l'Empereur. Quant à l'Angleterre, quoiqu'il ignorât encore le Traité de Londres, & que l'Ambassadeur de Henri niât positivement que le Roi son Maitre eût dessein de prendre parti; toutes les démarches de Henri lui faisoient assez comprendre, qu'il ne tarderoit pas longtems à se déclarer contre lui.

Soupçons de Louis XII. contre Henri.

L'Armée du Roi d'Arragon se joint à celle du Pape & de Venise. *Guicciardin.*

Cependant le Pape, qui avoit toujours en vue de se rendre maitre de Bologne & de Ferrare, pressoit fortement le Viceroi de Naples de faire avancer ses Troupes, & de venir prendre le Commandement de l'Armée de la Ligue. Mais, malgré toutes ses sollicitations, la jonction ne put se faire qu'au milieu du mois de Décembre; & même, parce que l'Artillerie de Naples n'étoit pas encore arrivée, on ne put employer l'Armée qu'à quelques Expéditions peu importantes, dans la Romagne. C'est par là que finit l'année 1511. Il est tems présentement de retourner aux affaires d'Angleterre.

Quoique Henri n'eût pas encore déclaré le Guerre à la France, Louis XII. savoit assez à quoi il devoit s'attendre. Il recevoit d'assez bons avis, par le moyen d'un Marchand de Luques, nommé *Buonviso*, qui ayant mal fait ses affaires, s'étoit retiré en Angleterre, où il avoit obtenu l'Emploi d'Agent du Pape. Cet homme s'étant laissé corrompre, découvroit à Louis les secrets que le Pape étoit quelquefois obligé de lui confier; & c'étoit par là que la Cour de France étoit informée de plusieurs choses, qu'on auroit bien voulu lui cacher. Ce fut apparemment par cette voye, que le Roi de France eut les premiers avis de la Ligue conclue à Londres, quoiqu'on en fit un grand secret. Mais bien-tôt après, il n'eut plus besoin d'espions pour connoitre les intentions de Henri.

Louis XII. est informé de la Ligue de Londres.

1512. Henri communique au Parlement le dessein de faire la Guerre à la France. *Ayl. Herbert.*

Le Parlement s'étant assemblé le 4. de Février, le Roi lui communiqua le dessein qu'il avoit de faire la Guerre à la France. Il protesta que son unique but étoit de délivrer le Pape de l'oppression où le Roi de France le tenoit, & principalement de faire abolir le Concile schismatique de Pise, qui avoit été transferé à Milan. Quoique cette Guerre, entreprise, comme le Roi l'assuroit lui-même, par le seul motif de

faire plaisir au Pape, fût peu convenable aux intérêts de l'Angleterre; le Parlement ne laissa pas d'accorder au Roi un grand Subside. Selon les apparences, les principaux Membres de la Chambre Basse étant instruits des véritables raisons, firent ensorte que les autres se rangerent à leur sentiment. Autrement, il auroit été difficile de leur faire comprendre, que pour faire rendre Bologne au Pape, & pour dissoudre un Concile aussi peu nombreux que celui de Pise, il fallût que l'Angleterre s'engageât dans une Guerre contre la France. Avant que le Parlement se séparât, le Roi rétablit *Jean Dudley*, Fils d'Edmond Dudley, dans le rang & dans les honneurs dont sa Famille avoit été privée par l'exécution du Pere. Depuis ce tems-là, il eut toujours de l'affection pour lui; & enfin, sur la fin de son Regne, il le fit Grand-Amiral.

HENRI VIII. 1512.

Et en obtient un secours d'argent.

Jean Dudley Fils d'Edmond Dudley est rétabli dans son honneur.

La Guerre que Henri vouloit entreprendre contre la France, ayant pour prétexte l'abolition du Concile de Pise, il ne pouvoit se dispenser de reconnoitre celui de Latran, & d'y envoyer des Ambassadeurs. Il choisit pour cette Ambassade, *Silvestre* Evêque de Worcester, avec le Chevalier *Robert Wingfield*, & leur donna pouvoir de consentir en son nom, à tout ce qui seroit jugé nécessaire pour la Reformation de l'Eglise, ***tant dans le Chef que dans les Membres.*** Cette clause n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, puisque certainement rien n'étoit plus éloigné de la pensée du Pape, que de travailler dans ce Concile à sa propre Reformation, ou à celle de l'Eglise.

Henri envoye des Ambassadeurs au Concile de Latran.

Act. Publ. T. XIII. pag. 325. 9. Fevrier. *Myl. Herbert.*

Le tems étant enfin arrivé d'exécuter les projets dont Henri & Ferdinand étoient convenus dans le Traité de Londres, Henri donna le Commandement de sa Flotte à *Edouard Howard*, Fils ainé du Comte de Surrey, & celui de l'Armée qui devoit agir sur Terre, à *Thomas Gray* Marquis de Dorset. Toutes les Troupes qui devoient servir dans l'Expédition de Guienne, s'étant embarquées vers la fin du mois de Mai sur des Vaisseaux Espagnols, arriverent le 8. de Juin à Passage dans la Province de Guipuscoa, où le Marquis de Dorset mit à terre celles qu'il devoit commander. Mylord Herbert dit que ces Troupes consistoient en dix-mille hommes; mais apparemment il a compris dans ce nombre, les trois-mille qui devoient servir sur Mer, selon le Traité. (1).

Le Marquis de Dorset mene une Armée en Espagne.

Act. Publ. T. XIII. p. 326.

L'Amiral qui avoit escorté le Marquis de Dorset jusqu'en Espagne, ayant remis à la voile, se rendit sur les côtes de Bretagne, & y mit quelques Troupes à terre, où elles firent du butin. Henri ayant appris que le Roi de France se préparoit à faire un grand effort sur Mer, envoya

L'Amiral Anglois fait une descente en France.

(1) Cet Historien ajoute, qu'on voit dans l'Histoire d'Espagne qu'il y eut environ 5000. Archers, qui, outre leurs arcs, avoient des halebardes qu'ils plantoient à terre jusqu'à ce qu'ils eussent tiré toutes leurs fleches; & ils reprenoient ces halebardes pour combattre l'Ennemi. Excellent trait de discipline militaire, dit-il, & que nos Croniques Angloises n'ont pas encore remarqué. pag. 9. Tind.

HENRI VIII. 1512.

Combat Naval. *Du Bellay*, *Herbert.*

un renfort à son Amiral (1), qui par là se vit en état de faire tête aux François. Les deux Flottes s'étant rencontrées le 10. d'Août, se livrerent un furieux combat, qui causa beaucoup de perte à l'une & à l'autre. *Le Régent*, Vaisseau Anglois du premier rang (2), & *la Cordeliere*, Vaisseau François commandé par *Primauguet* (3), s'étant accrochez ensemble, sauterent tous deux en l'air, avec perte de tous ceux qui étoient dedans. Cet accident arriva par la résolution désesperée de Primauguet, qui se voyant hors d'état de sauver son Vaisseau, fit mettre le feu aux poudres (4).

Dessein secret de Ferdinand de conquerir la Navarre.

Le Traité de Ligue conclu à Londres sembloit n'avoir été fait, que pour faciliter à Henri la Conquête de la Guienne. Mais ce n'avoit jamais été la pensée de Ferdinand. Son unique dessein étoit de conquerir la Navarre pour lui-même, & de se servir pour cela du secours des Troupes Angloises qu'il avoit fait venir en Espagne. Mais comme il n'étoit nullement à propos d'informer Henri d'un tel projet, il avoit fallu le leurrer de l'esperance de recouvrer la Guienne, afin de l'engager à lui envoyer ses Troupes. C'est là la véritable raison qui obligea Ferdinand à faire paroitre dans le Traité tant de désinteressement, que tout l'avantage sembloit être du côté de l'Angleterre. Mais il s'en fallut bien que l'exécution ne répondît à l'engagement.

Ses divers artifices pour parvenir à son but.

Le Marquis de Dorset étant arrivé dans la Province de Guipuscoa, y trouva un Commissaire du Roi qui lui fit beaucoup d'honneur, & lui dit que le Duc d'Albe alloit se mettre en campagne, pour se joindre à lui. Effectivement, le Duc se mit incontinent à la tête de l'Armée Espagnole. Mais au-lieu d'aller joindre les Anglois qui étoient campez tout proche de Fontarabie, dans la pensée de faire avec lui le Siege de Bayonne, comme il avoit été résolu; il se tint à *Logrogno*, sur les Frontieres de la Navarre. D'abord, il fit entendre au Général Anglois, que le Roi de Navarre étant allié de la France, il seroit trop dangereux, en attaquant Bayonne, de laisser la Navarre derriere eux: Que pendant qu'ils seroient occupez à ce Siege, le Roi de Navarre pourroit introduire les François dans ses Etats, se joindre à eux, & en se campant entre les Montagnes de Navarre & la Mer, couper les vivres qu'on voudroit faire venir au Camp qui seroit devant Bayonne, sans être obligé de donner bataille, s'il ne le jugeoit à pro-

(1) Il étoit de 25. Navires, dont le Roi alla faire la revue à *Portsmouth*. TIND.

(2) Commandé par le Chevalier *Thomas Knevet*, Ecuyer du Roi. TIND.

(3) Nommé par corruption le Chevalier *Pierre Morgan*, dans les Chroniques Angloises, dit Mylord *Herbert*, p. 11. Dans ce Combat naval, les Anglois avoient 45. Vaisseaux, & les François 39. *Hollingshead* a donné une ample Relation de cette journée. TIND.

(4) Après la perte du Vaisseau nommé *le Régent*, le Roi en fit bâtir un, le plus grand qu'on eût encore vu; quoiqu'en disent *Buchanan* & *Lesley*, qui prétendent qu'il imita en cela *Jaques IV*, Roi d'Ecosse, qui en avoit fait bâtir un si grand, qu'on ne pouvoit pas le conduire avec le Gouvernail. *Herbert*, p. 11. TIND.

pos: Que par ces raisons, il falloit, avant que de s'engager à ce Siege, tenter de mettre le Roi de Navarre dans les interêts de leurs Maitres.

Ces raisons étoient si plausibles, que le Marquis de Dorset se laissa aisément persuader d'envoyer un Officier Anglois au Roi de Navarre, pour le requérir de se joindre aux Alliez. Ferdinand le fit aussi sommer de son côté, mais avec plus de hauteur, d'abandonner le Roi de France; & de se joindre à la Ligue (1). Le Roi de Navarre répondit, qu'il étoit résolu de garder une exacte neutralité. Mais les Anglois & les Espagnols ne se contentant pas de cette réponse, le presserent conjointement de se déclarer, ou de leur livrer quatre Places pour leur sureté; ce que ce Prince ne voulut pas accorder. Pendant ces négociations, une Armée Françoise, commandée par le Duc de Longueville, s'approcha des frontieres du Bearn. Cela donna lieu au Marquis de Dorset de se plaindre à Ferdinand, que le tems qu'on avoit perdu à presser le Roi de Navarre, n'avoit servi qu'à donner aux François celui de venir défendre leurs frontieres; & en même tems il le pressa de déclarer s'il vouloit attaquer la Guienne, selon le Traité de Londres. Ferdinand répondit, que la prudence ne lui permettoit pas de faire passer son Armée à Fontarabie, pour aller assieger Bayonne, en laissant ses Etats exposez aux invasions des François & des Navarrois: Qu'il étoit beaucoup plus convenable de la faire passer par la Navarre, & de s'assurer de trois ou quatre Places de ce Royaume, afin d'empêcher les ennemis de s'en servir contre lui: Que par cette raison, il souhaitoit que les Anglois allassent se joindre au Duc d'Albe, & que son Armée feroit l'avant-garde pour s'exposer aux premiers dangers: Qu'au reste, cela ne retarderoit en aucune maniere le Siege de Bayonne, parce qu'il n'y avoit point de doute que le Roi de Navarre ne fût content de se voir un peu pressé, afin de se pouvoir justifier envers le Roi de France, quand il seroit entré dans la Ligue. Le Marquis de Dorset, qui ne pénetroit pas encore ses desseins, ayant tenu Conseil sur ce sujet, repondit, que par ses instructions il ne pouvoit rien entreprendre contre le Roi de Navarre: mais que si le Duc d'Albe vouloit absolument passer par ce Royaume, qu'il y passât à la bonne heure; & que pour lui, qui se trouvoit tout proche de Bayonne, il ne pouvoit se resoudre à faire un si grand tour pour l'aller joindre.

Ferdinand ne fut pas content de cette réponse. Il insista fortement sur ce qu'il avoit proposé, que les Troupes Angloises allassent joindre son Armée; & cependant, il donna ordre au Duc d'Albe de faire le Siege de *Pampelune*, Ville capitale de la Navarre. Pendant ce Siege; il amusa continuellement le Marquis de Dorset par des promesses po-

Le Duc d'Albe assiege Pampelune.

(1) On l'appella *la Sainte Ligue*. TIND.

HENRI VIII. 1512.

Le Roi de Navarre se retire en France.

sitives qu'immédiatement après la prise de Pampelune, le Duc d'Albe iroit le joindre pour faire le Siege de Bayonne. Cependant, le Roi de Navarre ne se trouvant pas en état de se défendre, s'étoit déja retiré en France, où il fit un Traité avec Louis XII. pour leur commune défense. Mais il lui en couta la Ville de *Salvatierra*, & tout le Bearn, qu'il fut obligé de mettre entre les mains des François.

Prise de Pampelune.

Continuation des artifices de Ferdinand.

Pampelune s'étant rendue par Capitulation le 25. de Juillet, Ferdinand, selon sa promesse, devoit ordonner au Duc d'Albe, d'aller joindre les Anglois. Mais les autres Places fortes qui se trouvoient dans la Navarre, lui servirent de prétexte pour differer la jonction. Ainsi, le Duc d'Albe continua ses conquêtes, pendant que les Troupes Angloises, quoique sans bouger de leur Camp, servoient à ses desseins comme une Armée d'observation. En effet, bien que les François, qui recevoient tous les jours des renforts, se vissent assez en état de faire tête au Duc d'Albe; ils n'oserent jamais entrer dans la Navarre, de peur de se mettre entre les Anglois & les Espagnols. Ainsi, se contentant de demeurer campez entre Bayonne & Salvatierra, ils donnerent au Duc d'Albe tout le loisir dont il avoit besoin pour s'emparer de presque toute la Navarre.

Le Duc d'Albe s'empare de la Navarre.

Le Marquis de Dorset découvre les ruses de Ferdinand.

Ce fut alors que le Marquis de Dorset s'apperçut clairement que le Roi d'Arragon agissoit de mauvaise-foi, & que dès le commencement son intention avoit été, non d'envahir la Guienne, mais de conquerir la Navarre. Ferdinand avoit bien prévu que sa ruse seroit enfin découverte. Ainsi, afin de prevenir les plaintes que le Général Anglois auroit pu faire au Roi son Maitre, il avoit déja dépêché un Exprès en Angleterre, pour rendre compte, à sa maniere, à Henri, des affaires de ce Païs-là. De plus, il l'avoit prié d'ordonner a son Général d'agir de concert avc lui. Henri, qui n'avoit aucune relation contraire du Marquis, se laissa aisément porter à donner l'ordre que Ferdinand demandoit, & fit partir *Windsor* Héraut d'armes, pour le porter au Général.

Ferdinand obtient un ordre pour le Marquis de Dorset de lui obeïr.

Pendant que ce Héraut étoit en chemin, le Duc d'Albe se rendit maitre de *S. Jean de Pied de port*. Immédiatement après la prise de cette Place, Ferdinand fit dire au Marquis de Dorset, que son Armée étoit prête à marcher en Guienne, & qu'il le prioit de se joindre au Duc d'Albe sans retardement. Mais le Marquis ne fut plus d'humeur de se laisser abuser. Il savoit que l'Armée Françoise étoit retranchée entre Bayonne & Salvatierra, ayant en front la Riviere de Bidassoa qu'on ne pouvoit passer qu'à sa vue, & que d'ailleurs Bayonne étoit si bien pourvue, qu'il n'y avoit pas d'apparence de la pouvoir assieger. Ainsi, ce que Ferdinand proposoit étoit impratiquable, & ce n'étoit en effet qu'une continuation de ses artifices. De S. Jean de Pied de port, on pouvoit également marcher en Bearn, en prenant sur la droite, ou à Bayonne, en suivant le chemin de la gauche. Ainsi,

Il veut attaquer le Bearn.

Le Marquis refuse de servir à exécuter ce projet.

Ainsi, le dessein du Duc d'Albe étoit d'engager les Anglois à entrer avec lui dans le Bearn, sous prétexte qu'il n'y avoit point d'autre moyen de tirer les ennemis de leur poste avantageux; ou du moins, de faire le Siege de Salvatierra. Mais le Général Anglois n'ayant point ordre de faire la Guerre au Roi de Navarre, ni en Bearn, ni ailleurs, refusa de se joindre aux Espagnols. Ferdinand tira cet avantage de son refus, qu'il rejetta sur lui toute la faute de ce qu'on n'attaquoit pas la Guienne, selon le Traité. Ensuite, le Duc d'Albe rebroussant chemin, alla faire le Siege d'*Estrella*, la seule Place qui restoit au Roi de Navarre.

Le Marquis de Dorset, indigné de ce procedé, & considerant que son Armée s'affoiblissoit tous les jours par les maladies & par la disette de vivres, qui ne lui étoient fournis qu'en très petite quantité depuis que la Guerre se faisoit en Navarre, pria le Roi de lui fournir des Vaisseaux pour s'en retourner. Il n'en put obtenir qu'avec peine. Ferdinand protestant toujours contre son départ, comme directement contraire au Traité. Cependant, il n'en étoit pas fâché, puisque les Anglois lui étoient à peu près inutiles depuis qu'il étoit maitre de la Navarre. Dans ces entrefaites, le Marquis de Dorset étant tombé malade, le Lord *Thomas Howard* prit le commandement de l'Armée. En même tems, comme les Troupes étoient sur le point de s'embarquer, le Héraut arriva d'Angleterre, avec ordre positif au Général, d'obeïr au Roi Ferdinand en tout ce qu'il lui commanderoit. Mais l'Armée s'étant mutinée à cette nouvelle, il fut impossible de la retenir plus longtems en Espagne; & l'embarquement s'étant fait, elle arriva en Angleterre au mois de Novembre. Henri parut d'abord fort en colere contre son Général. Mais ayant été informé de tout ce qui s'étoit passé pendant la Campagne, il comprit aisément que Ferdinand l'avoit pris pour dupe, & que le désintéressement qu'il avoit affecté dans le Traité de Ligue, n'avoit été que pour le faire mieux donner dans le piege. Il jugea pourtant à propos de dissimuler, de peur de donner à Ferdinand un prétexte de s'accommoder avec la France, & de le laisser dans l'embaras.

Il arrive en Angleterre.

Henri comprend qu'il a été trompé.

Avant que l'année achevât de s'écouler, Ferdinand se vit dans une entiere possession de la Navarre, quoique le Roi de France eût fait quelque effort pour lui arracher cette conquête. Dans le mois de Décembre, le Roi de Navarre & François Duc d'Angoulême assiegerent Pampelune: mais n'ayant pu prendre cette Place, ils se virent contraints d'abandonner tout le reste du Royaume aux Espagnols. Depuis que Ferdinand fut en possession de la Navarre, il chercha des prétextes pour la garder; & il n'en trouva point de meilleur, qu'une Bulle de Jule II. qui excommunioit Jean d'Albret Roi de Navarre, & donnoit son Royaume au premier occupant. Mezeraï assure que cette Bulle n'a jamais paru, & Mylord Herbert dit, qu'elle étoit du 1. de Mars 1512.

Ferdinand garde la Navarre.



HENRI VIII.
1512.
Affaires d'Italie.

Il faut présentement voir ce qui se passoit en Italie, dans le tems que Ferdinand se rendoit maitre de la Navarre. L'Armée confédérée du Pape, du Roi d'Arragon, & des Venitiens, sous la conduite du Viceroi de Naples, s'étant mise en campagne au mois de Décembre, le Pape faisoit continuellement presser le Viceroi, par le Cardinal Jean de Medicis son Légat, de faire le Siege de Bologne. Enfin, malgré les oppositions du Viceroi & du Général des Venitiens, qui prévoyoient de grandes difficultez dans l'exécution de ce dessein, il fallut ceder aux instances du Pape, & le Siege de Bologne ayant été résolu, l'Armée des Alliez se rendit devant cette Ville. Mais Gaston de Foix Duc de Nemours & Gouverneur du Milanois, étant accouru au secours, obligea les Alliez à lever le Siege. Quelques jours après, il battit une Armée Venitienne à *Brescia*, & en tua huit-mille hommes. Enfin le 11. d'Avril, ayant trouvé le moyen d'engager les Alliez à une Bataille, tout proche de Ravenne, il les mit en déroute, & fit le Légat prisonnier. Mais il fut lui-même tué après le gain de la Bataille, en poursuivant trop chaudement un gros d'Espagnols, qui se retiroit en bon ordre. Après la mort de ce Prince, la Palisse prit le Commandement de l'Armée, & dès le lendemain il se rendit maitre de Ravenne. Après cela, toutes les Villes de la Romagne, dont le Pape s'étoit emparé depuis la Bataille d'Agnadel, se rendirent volontairement au Cardinal de St. Severin, qui étoit dans l'Armée de France en qualité de Légat du Concile de Pise transferé à Milan.

Siege de Bologne.
Gaston de Foix fait lever le Siege.
Il gagne la bataille de Ravenne, & y est tué.
La Palisse se rend maitre de la Romagne.

La consternation fut si grande dans Rome, que les Cardinaux allerent en corps supplier le Pape de faire la Paix avec la France. Mais Jule II. avoit des ressources, dont les Cardinaux n'étoient peut-être pas informez. Ainsi, tout ce qu'ils purent obtenir sur lui, fut de l'engager à faire quelque feinte démarche, dans laquelle il n'avoit pour but que de gagner du tems, pour empêcher les François de marcher à Rome, comme ils l'auroient pu faire aisément, sans craindre de trouver aucun obstacle.

Le Pape tâche de gagner du tems.

Pendant que les affaires de Louis XII. paroissoient être dans le plus haut degré de prosperité, elles étoient en effet sur le point de leur décadence. Les Suisses, incitez par le Cardinal de *Sion*, se préparant à faire un puissant effort pour envahir le Duché de Milan, la Palisse jugea qu'il étoit plus à propos pour les interêts de son Maitre, d'aller secourir ce Païs-là qui se trouvoit dégarni de Troupes, que de faire des conquêtes dans les Etats du Pape. Ainsi, ayant laissé le Cardinal de S. Severin dans la Romagne, avec cinq ou six mille hommes, il accourut en diligence à Milan. La retraite des François, dans le tems qu'il ne tenoit qu'à eux de marcher à Rome, donna un nouveau courage à Jule II. Depuis ce tems-là, il ne voulut plus entendre parler de Paix, quoique Louis XII. lui fit offrir les mêmes conditions qu'il avoit offertes avant sa victoire. Ce fut dans cette conjoncture que se

Décadence des affaires de Louis XII.
Les Suisses marchent à Milan.
La Palisse y accourt.
Le Pape refuse la Paix.
Ouverture du

fit, le 3. de Mai, l'ouverture du Concile de Latran, qui avoit été différée à cause de la Bataille de Ravenne.

Concile de Latran.

Toute esperance de Paix s'étant évanouïe, le Pape excommunia Louis XII. & mit la France en Interdit (1). Il prit pour prétexte la captivité de son Légat qui étoit gardé à Milan, où tout prisonnier qu'il étoit, il ne laissoit pas de faire les fonctions de Légat du Pape, les habitans de Milan ne voulant point reconnoitre l'autorité du Concile qui se tenoit dans leur Ville. C'étoit là une grande mortification pour Louis XII., que de voir son Concile méprisé par ses propres Sujets: mais ce n'étoit qu'une petite partie des disgraces auxquelles il se vit exposé pendant cette même année. Depuis que la Palisse eut quitté la Romagne, toutes les Villes de ce Païs-là se remirent sous la domination du Pape. Dans ce même tems, Ferdinand se rendoit maitre de la Navarre, & Louis se voyoit obligé d'envoyer une Armée en Bearn, pour empêcher les Anglois & les Espagnols d'envahir la Guienne. D'un autre côté, l'Empereur conclut une Tréve avec Venise, & s'engagea secretement à retirer de l'Armée de France un Corps de Troupes Allemandes qu'il avoit prêté au Roi pour défendre le Milanois. C'étoit pourtant sur l'assurance de ce secours, que Louis rappella de ce Duché une partie de ses propres Troupes, ne doutant point qu'avec celles qu'il y laissoit, & les Allemans que l'Empereur y avoit envoyez, il ne fût assez fort pour faire tête à ses ennemis. Ainsi, les François se trouvant assez foibles dans le Duché de Milan, la Palisse s'étoit vu obligé de rappeller le Cardinal de S. Severin, avec le Corps qu'il lui avoit laissé. C'est ce qui fut cause de la perte de la Romagne.

Louis XII. est excommunié.

Le Concile est méprisé à Milan.

La Romagne revient au Pape.

Tréve de l'Empereur avec Venise.

Cependant, les Suisses, au nombre de seize mille hommes, s'étoient mis en marche à la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. Mais au-lieu de prendre le droit chemin pour entrer dans le Milanois, dont ils ne doutoient pas que les passages ne fussent bien gardez, ils marcherent vers *Trente*, par où Maximilien leur accorda le passage. Quoique ce fût là un acte d'ennemi s'il en fut jamais, il ne laissoit pas de vouloir encore se tenir couvert, en disant à l'Ambassadeur de France, que son Alliance avec les Suisses ne lui permettoit pas de leur refuser le passage par ses Etats; comme si celle qu'il avoit avec Louis XII. devoit être moins observée. L'Armée des Suisses ayant passé librement à Trente, descendit à Verone, où elle se joignit à celle des Vénitiens; après quoi elles marcherent ensemble vers Milan. A cette nouvelle, les François tout déconcertez, & n'ayant pas plus de dix-mille hommes, résolurent de se retirer dans les Places fortes, afin de faire consumer

L'Empereur accorde un passage aux Suisses.

[illegible]

Ils s'approchent de Milan.

(1) On dit que *Louis XII.* fit frapper certaines Médailles, avec cette Inscription: *Perdam Babylonem*, (*Je détruirai Babylone.*) Si cela est vrai; cela montre que les Protestans ne sont pas les premiers qui ont ainsi nommé *Rome*. Tind.

La Légende de cette Médaille est: *Perdam Babylonis nomen.*

HENRI VIII 1512.

L'Empereur retire ses troupes de l'Armée de France.

Les François repassent les monts.

Le Concile est transferé à Lyon.

Le Cardinal de Medicis se sauve.

Bologne est abandonnée au Pape.

Le Duc de Ferrare va à Rome & s'évade.

Congrès de Mantoue entre les Alliez.

Florence est soumise aux Medicis.

l'Armée ennemie par des Sieges, en attendant que le Roi pût leur envoyer du secours, ou que l'Hiver qui approchoit arrêtât les progrès des Alliez. Mais cette ressource leur fut bien-tôt ôtée, par les ordres qui furent envoyez aux Troupes de l'Empereur de se retirer incontinent. Ces ordres ayant été ponctuellement exécutez, la Palisse se trouva si foible, que n'ayant plus d'esperance de sauver le Milanois, il résolut de repasser les monts, & de se retirer en France. Les Prélats du Concile, voyant que Milan alloit être abandonné, firent promptement un Décret, par lequel ils transferoient le Concile à Lyon, & suivirent les Troupes Françoises. Ils vouloient emmener avec eux le Cardinal de Medicis: mais dans la confusion avec laquelle cette retraite se fit, ses amis trouverent le moyen de l'enlever. Après que les François se furent retirez, toutes les Places du Duché se rendirent volontairement aux Suisses & aux Venitiens, excepté Parme, Plaisance, & Reggio, qui se soumirent au Pape. D'un autre côté, Alexandre Bentivoglio ne se trouvant plus en sureté dans Bologne, en sortit avec toute sa famille, abandonnant cette Ville à la discretion du Pontife. Ainsi, Jule II., qui peu de mois auparavant s'étoit trouvé dans un état des plus fâcheux, se vit comme au comble de ses desirs, par cette surprenante revolution, qui lui fit recouvrer Ravenne, Bologne, toute la Romagne, & qui chassa les François d'Italie.

Il restoit pourtant encore quatre choses à faire, pour rendre le bonheur du Pape complet. C'étoit de dépouiller le Duc de Ferrare, de rétablir la Maison de Sforze à Milan, & celle de Medicis à Florence; & enfin, de chasser les Allemans & les Espagnols d'Italie. Quant au Duc de Ferrare, il alla lui-même se livrer entre les mains du Pape, sur la foi d'un Saufconduit. Imprudence qui lui auroit couté cher, si Fabrice Colonne son ami ne l'eût tiré de Rome, en forçant la Garde qui étoit à la porte de la Ville, pour l'empêcher d'en sortir.

Les François ne furent pas plutôt hors d'Italie, que les Alliez commencerent à faire paroitre les différentes fins qu'ils s'étoient proposées en agissant contre la France. Ce fut à cette occasion, qu'ils jugerent à propos de tenir une Assemblée à Mantoue, où ils ne purent convenir que sur deux Articles; savoir, que *Maximilien Sforze*, fils ainé de Ludovic le More, seroit rétabli à Milan, & la Maison de Medicis à Florence. En conséquence de cette derniere résolution, l'Armée des Alliez s'étant approchée de Florence, obligea les Florentins à consentir à un Traité, par lequel les Medicis furent rétablis dans leur Patrie comme Citoyens simplement, & non pour gouverner la République. Mais le Cardinal de Medicis étant rentré dans la Ville en vertu de ce Traité, pendant que l'Armée des Alliez étoit aux portes, trouva le moyen d'y introduire beaucoup d'Officiers & de Soldats, & d'y exciter une sédition qui l'en rendit maitre. Après cela, le Gouvernement y fut

rétabli sur le même pied qu'il étoit avant que la Maison de Medicis en eût été bannie.

C'étoit beaucoup pour le Pape, que d'avoir rétabli les Medicis à Florence, & d'avoir obtenu que Sforze seroit mis en possession de Milan. Mais cela ne suffisoit pas pour le contenter. Le Duc de Ferrare étoit encore maitre de son Duché, & le Concile de Pise subsistoit encore à Lyon. Il falloit donc porter les Alliez à employer leurs armes contre Ferrare, & procurer la Paix entre l'Empereur & les Venitiens, afin que ce Prince ne fit plus difficulté d'abandonner son Concile. Ce fut dans cette vue que le Pape obtint qu'il se tiendroit à Rome une seconde Assemblée, dans laquelle il ne put rien gagner par rapport au premier point, parce que le Roi d'Arragon protegeoit le Duc de Ferrare. D'ailleurs, les Venitiens ne pouvoient consentir à fournir des Troupes & de l'argent pour rendre le Pape maitre de ce Duché. Quant au second point concernant la Paix entre l'Empereur & Venise, il y trouva des difficultez encore plus grandes, quoiqu'il souhaitât passionnément de venir à bout de ce projet, de peur que l'une ou l'autre de ces deux Puissances ne rappellât les François en Italie. Mais les conditions intolérables que l'Empereur proposoit aux Venitiens, l'empêcherent de réussir. Enfin, le Pape voyant que ses peines étoient inutiles, & voulant, à quelque prix que ce fût, dissoudre le Concile de Pise, & empêcher que les François ne rentrassent en Italie, conclut avec l'Empereur une Ligue offensive & défensive contre Venise. Par ce Traité, l'Empereur s'engageoit à entrer comme Partie principale dans la Ligue de Rome, & consentoit que le Pape gardât *Parme*, *Plaisance*, & *Reggio*, sauf toutefois les droits de l'Empire. Il promettoit de renoncer au Concile de Pise, & d'abandonner le Duc de Ferrare & les Bentivoglios. Le Pape s'engageoit de son côté, à secourir l'Empereur de tout son pouvoir, à lancer ses foudres contre les Venitiens, à les déclarer exclus de la Ligue de Rome, & à laisser en repos les *Colonnes* contre lesquels il avoit commencé à proceder criminellement, pour avoir fait évader de Rome le Duc de Ferrare. Le Traité étant signé & ratifié, l'Evêque de *Gurch*, en qualité de Lieutenant de l'Empereur, renonça, dans la prochaine Session du Concile de Latran, au Conciliabule de Pise, & revoqua tout ce que l'Empereur avoit fait pour le convoquer & pour le maintenir.

Autre Congrès à Rome.

Le Pape se ligue avec l'Empereur contre Venise. *Guicciardini.*

Conventions de la Ligue.

L'Empereur renonce au Concile de Pise.

Sur la fin du mois de Décembre, Maximilien Sforze, fils ainé de Ludovic le More, fut mis en possession du Duché de Milan, selon que les Alliez en étoient convenus à Mantoue.

Sforze est mis en possession de Milan.

Je viens de parcourir les évenemens de l'année 1512, année très remarquable, par les diverses alterations que souffrirent les affaires d'Italie, & plus encore par la conduite des Princes qui s'y trouvoient interessez, dans laquelle on peut voir leurs differens caractères. Louis

Observations sur l'année 1512.



XII. fut la dupe de ses scrupules, qui lui firent perdre l'occasion de mettre le Pape son ennemi hors d'état de lui nuire, & qui enfin furent cause de la perte du Milanois. Jule II. fit servir la Religion à son ambition immoderée, en se couvrant du prétexte de la gloire de Dieu, & de l'avantage de l'Eglise, pour satisfaire ses passions. Après avoir formé une Ligue pour remettre les Venitiens en possession de leurs Etats, à la louange de Dieu, pour l'exaltation de la Foi Chretienne; il en conclut une toute contraire, sur le même prétexte, pour les dépouiller de ce qu'ils avoient recouvré. Ferdinand engagea Henri VIII. dans une Guerre pour la défense du Pape, & pour procurer la Guienne à la Couronne d'Angleterre: mais il sut la faire servir à se rendre maître de la Navarre. L'Empereur Maximilien n'agit pas avec plus de bonne-foi. Sa conduite fut d'autant plus extraordinaire, que c'étoit uniquement à Louis XII. qu'il étoit redevable de tout ce qu'il avoit acquis en Italie, depuis la Ligue de Cambrai. Il n'avoit même conservé ses acquisitions que par les secours continuels que ce Prince lui avoit fournis. Cependant, il ne le vit pas plutôt sur le penchant du précipice, qu'il acheva de l'y pousser de la maniere du monde la plus ingrate. On dit qu'il avoit un Livre, où il écrivoit en Lettre rouges les injures qu'il recevoit du Roi de France. Mais je ne sai de quelle couleur Louis XII. auroit pu écrire dans le sien, le tort que Maximilien lui fit en cette occasion. Quant à Henri VIII., il fut certainement la dupe du Roi d'Arragon & du Pape. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après que, par leurs artifices, Ferdinand & Jule II. eurent engagé ce Prince dans une Ligue contre la France; dès que les affaires se furent tournées d'une maniere qui les mit en état de n'avoir plus besoin de son secours, ils ne penserent non plus à lui que s'il n'eût pas été au monde. Dans toutes les négociations qu'il y eut entre les Alliez, soit à Mantoue, soit à Rome, depuis la retraite des François, le Cardinal Bambridge n'y fut jamais appellé, & il n'y fut fait aucune mention du Roi d'Angleterre. Le Pape & le Roi d'Arragon, contens d'avoir chassé les François, laisserent Henri dans l'embaras, sans se mettre en peine de ses intérêts. Il paroit même, qu'il n'étoit pas informé de ces négociations. On voit dans le Recueil des Actes Publics, que le 10. de Novembre, il donnoit encore des Plein-pouvoirs à ses Ambassadeurs dans diverses Cours, pour traiter d'une Ligue en faveur du Pape; dans le tems que ce Pontife abandonnoit entierement le soin de ce qui regardoit l'Angleterre. Dans ce même tems, Henri signa des Lettres Patentes, par lesquelles il déclaroit qu'il entroit dans la Ligue conclue à Rome un an auparavant, quoique, depuis ce tems-là, Jule II. fût en possession de Ravenne, de toute la Romagne, de Parme, de Plaisance, de Reggio, & que ses souhaits eussent été accomplis par la perte que Louis XII. avoit faite de Genes & de Milan, & par le renoncement de l'Empereur au Conciliabule de Pise. Ainsi, on voit manifestement qu'il fut la dupe de toutes ces intri-

gues. Il prêta, sans le savoir, ses Troupes à Ferdinand pour conquerir la Navarre. D'un autre côté, la terreur de ses armes servit merveilleusement aux desseins du Pape, en ce qu'elle empêcha Louis XII. de garder en Italie, des Troupes dont il crut avoir besoin pour défendre son Royaume contre les Anglois. C'étoit là le véritable but que Jule II. & Ferdinand s'étoient proposé, & Henri fut assez aveugle pour s'engager, sans nécessité, dans une Guerre contre la France, pour leurs intérêts, en croyant agir pour les siens propres.

Henri se laisse encore duper.

Qui n'auroit cru qu'une pareille expérience auroit dû rendre Henri plus sage & plus avisé? Cependant, il se laissa encore amuser par ces mêmes Princes, qui lui firent entendre que n'ayant plus rien à craindre en Italie, ils alloient unir toutes leurs forces pour envahir la France; & qu'en agissant aussi de son côté, il pourroit aisément recouvrer la Guienne & la Normandie. Henri, étant persuadé de leur bonne-foi, envoya incontinent des Ambassadeurs à Bruxelles pour conclure une Ligue contre la France, avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, Charles d'Autriche Souverain des Païs-Bas, & Marguerite Duchesse Douairiere de Savoye sa Tante, qui gouvernoit ses Etats pendant sa Minorité. Henri comptoit que l'exécution du Traité qu'il feroit avec eux, suivroit de près la conclusion. Mais on verra dans la suite, que s'ils conclurent cette Ligue, ce ne fut que pour tirer de l'argent de lui, & pour lui laisser faire la Guerre tout seul. Il étoit jeune & sans expérience, & ayant pourtant assez bonne opinion de lui-même, pour se croire plus habile que son Conseil. D'ailleurs, il avoit beaucoup d'argent comptant dans ses coffres. Que pouvoient demander de mieux des gens aussi déliez que Jule II., Maximilien & Ferdinand, que d'avoir à faire à un Prince tel que lui? On a déja vu dans cette année 1512, combien ils surent profiter d'une si favorable disposition; & l'on verra dans les suivantes, qu'il profita lui-même bien peu de ce que l'expérience pouvoit lui avoir appris pendant le cours de celle-ci. Quoiqu'il en soit, étant résolu de porter la Guerre en France, il assembla le Parlement le 4. de Novembre, pour lui demander un secours d'argent (1). Peu de tems après, les Communes, sans examiner de trop près les raisons qui le portoient à prendre les armes, lui accorderent un Subside & une Capitation (2) sur tous les Sujets, pour subvenir aux frais de la Guerre.

Le Parlement accorde l'argent au Roi. *Myl. Herbert.*

(1) C'étoit deux *Quinziémes* & quatre *Demies*. Un *Quinziéme* est une taxe en argent, imposée sur une Ville, Bourg ou Village, dans toute l'étendue du Royaume; ainsi appellée à cause qu'elle se montoit à la quinziéme partie de l'ancienne évaluation de la Ville ou Bourg. Ainsi chaque Lieu savoit à quoi devoit monter son Quinziéme, qui étoit à proportion du Territoire ou du Ressort qui lui appartenoit. Ainsi *Camden* dit de *Bath*, *Geldabat pro viginti Hidis*. Au lieu qu'un *Subside* étoit levé sur les Biens, ou Terres de chaque Particulier, & étoit à cause de cela incertain, parce que les Biens de chaque Particulier sont incertains. *Dict.* de *Cowell*. TIND.

(2) Chaque Duc devoit payer dix Marcs; un Comte, dix livres sterling, un

HENRI VIII. 1512.

Bulle en faveur du Roi.

Act. Publ. T. XIII. pag. 343.

Pendant la séance du Parlement, Henri reçut une Bulle du Pape, qui, pour l'encourager à pousser vigoureusement la Guerre contre la France, accordoit une Indulgence pléniere à tous ceux de ses Sujets qui lui aideroient ou de leurs personnes, ou de leur argent. C'est là tout le secours qu'il reçut du Pape, pour une Guerre dont on prétendoit que l'unique motif étoit la défense de l'Eglise.

Il ne reste plus, pour achever d'éclaircir les évenemens de cette année, qu'à dire un mot des mesures que Henri prenoit par rapport à l'Ecosse.

Henri tâche en vain d'éviter une rupture avec l'Ecosse.

Myl. Herbert.

Pendant que ce Prince prenoit la résolution de porter la Guerre en France, il faisoit tous ses efforts pour entretenir une bonne intelligence avec le Roi d'Ecosse. Mais il étoit comme impossible que l'Angleterre fût en Guerre avec la France, sans que l'Ecosse s'en mêlât. Cependant Henri ne laissoit pas de se persuader, que par les assurances qu'il donnoit au Roi d'Ecosse, que son intention étoit d'observer exactement le Traité de Paix, il pourroit l'empêcher de prendre part à cette querelle. Jaques lui laissoit croire tout ce qu'il vouloit; & cependant il se préparoit à secourir la France par une puissante diversion, en cas qu'elle fût attaquée. Au premier bruit qui se répandit que le Roi d'Angleterre alloit se brouiller avec Louis XII., Jaques prit soin de se préparer des prétextes pour rompre avec lui. L'affaire de Breton lui en fournissoit un, & il en chercha encore d'autres. Mais la véritable raison qui le faisoit agir étoit, que depuis quelques Siecles, les Rois d'Angleterre étoient devenus si puissans, & avoient témoigné tant d'envie d'unir toute la Grande Bretagne sous leur domination, que l'Ecosse ne pouvoit gueres esperer de leur résister, que par le secours de la France qui l'avoit toujours protegée. Il n'étoit donc pas moins juste que nécessaire pour l'Ecosse, de demeurer attachée aux intérêts de la France, & de ne souffrir point que cette Couronne fût mise hors d'état de secourir ses Alliez. Ainsi, pour ne pas s'éloigner de cette maxime, Jaques IV. qui avoit résolu de faire un voyage à Jerusalem, interrompit son dessein dès qu'il apprit qu'il y avoit apparence de rupture entre la France & l'Angleterre. D'abord, il prépara une Flotte qu'il avoit dessein d'envoyer en France, sous prétexte d'en faire présent à la Reine Anne Femme de Louis XII. Mais cette Flotte, où il y avoit un Vaisseau le plus grand qu'on eût encore vu sur la Mer, périt ou devint inutile par la tempête, & par la mauvaise conduite de l'Amiral.

Le Roi d'Ecosse se prépare à secourir la France.

Jaques conclut une Ligue avec Louis XII.

Enfin, Henri ayant déclaré la Guerre à Louis XII., Jaques conclut une Ligue avec la France contre lui, le 22. de Mai de cette année. Peu

Lord, quatre livres; un Chevalier, quatre marcs; chaque Particulier dont les biens étoient estimez 800. livres sterling, quatre Marcs; & ainsi en descendant à proportion, jusqu'à celui qui avoit 40. Sheillings de gages, qui devoit payer douze Deniers sterling; après ceux-là, tous ceux qui étoient au-dessus de l'âge de quinze ans, devoient payer quatre Deniers sterling. *Herbert*, p. 12. TIND.

de

de tems après, il prépara une Armée, mais sans divulguer à quoi il la destinoit. Son dessein étoit de faire irruption en Angleterre, aussi-tôt que Henri auroit envoyé ses forces en France. Henri étant informé de cet armement, envoya deux Ambassadeurs en Ecosse (1), sous prétexte d'y règler certains petits differends, mais en effet pour sonder les desseins du Roi. Ces Ambassadeurs ayant fait connoitre au Roi Jaques, que leur Maitre concevoit quelque jalousie de cet armement, comme s'il étoit fait en faveur de la France; Jaques répondit, qu'étant également allié des deux Couronnes, son dessein étoit d'observer une exacte neutralité. Les Ambassadeurs le prierent de leur donner cette réponse par écrit; mais il le refusa, sous prétexte que par là il donneroit un sujet de jalousie au Roi de France. Quelque tems après, Henri apprit par ses espions, qu'il y avoit une Ligue conclue entre la France & l'Ecosse, & il eut même une copie du Traité (2). Ainsi, comprenant bien que la Guerre avec l'Ecosse étoit inévitable, il envoya le Comte de Surrey dans les Provinces du Nord, avec pouvoir d'y lever une Armée pour agir contre l'Ecosse, en cas de nécessité.

& use de dissimulation avec Henri.

Les évenemens de l'année 1512. avoient apporté beaucoup de changemens dans les intérêts des Princes qui y avoient eu part, & par conséquent, dans leurs desseins & dans leurs mesures.

1513. Desseins & interêts des Princes;

Jule II. content d'avoir chassé les François d'Italie, & d'avoir si fort augmenté sa puissance par l'acquisition de tant de Places, pensoit pourtant encore à s'emparer de Ferrare. Après cela, il esperoit, avec le secours des Venitiens & des Florentins, d'être assez fort pour chasser l'Empereur de Venise, quoiqu'il se fût nouvellement ligué avec lui. Du reste, il ne pensoit en aucune maniere à faire des Conquêtes en France; son unique but étoit d'y tenir Louis XII. occupé, & de dissoudre entierement les restes du Concile de Pise, qui pourtant ne lui étoit plus gueres formidable, depuis qu'il en avoit détaché l'Empereur.

De Jule II.

L'unique but du Roi d'Arragon étoit de conserver la Navarre, qu'il venoit de conquerir. Pour pouvoir jouïr de sa Conquête avec quelque tranquillité, le seul moyen étoit de tenir Louis XII. occupé ailleurs, ou d'obtenir de lui qu'il le laissât en repos. Pour cet effet, il falloit se servir de la terreur des Armes des Alliez, & particulierement du Roi d'Angleterre, afin que le Roi de France étant attaqué par plusieurs endroits, se portât de lui-même à desirer la Paix avec lui, & le laissât en possession de la Navarre. Au reste, Ferdinand se seroit fait peu de scrupule d'abandonner ses Alliez, pourvu qu'il eût pu obtenir à ce prix une Paix telle qu'il la souhaitoit.

De Ferdinand.

(1) Le Dr. *Nicolas West*, Doyen de *Windsor*, est le seul dont il soit parlé par Mylord *Herbert*, & par les autres Historiens. Tind.

(2) Voyez-en les Articles dans Mylord *Herbert*, p. 12. de son *Histoire complete*. Tind.

HENRI VIII. 1513.

De l'Empereur,

L'Empereur ne cherchoit qu'à tirer de l'argent, tant de ses amis que de ses ennemis. Il comprenoit bien qu'avec ses seules forces, il lui seroit difficile de faire de grandes Conquêtes sur les Venitiens; & que le Pape, quoique son Allié, ne le souhaitoit pas. Mais il se tenoit extremement reservé avec eux, afin d'en tirer de plus grosses sommes en faisant la Paix. D'un autre côté, il ne cherchoit qu'à embrouiller les affaires autant qu'il lui étoit possible, & à faire de nouvelles Ligues, parce que, dans tous les Traitez de cette naturre, on lui donnoit toujours de l'argent, pour entretenir des Troupes imaginaires qu'il ne mettoit jamais sur pied, du moins en aussi grand nombre que ses engagemens le portoient.

Des Venitiens,

Les Venitiens souhaitoient avec beaucoup de passion de terminer une Guerre ruïneuse, qui les épuisoit. Leur unique but étoit de porter l'Empereur à se contenter d'une bonne somme, pour la restitution de leurs Places, & de remettre par là leur Etat sur le même pied qu'il étoit avant la Ligue de Cambrai. Mais comme l'Empereur ne pouvoit se résoudre à se boucher lui-même le passage en Italie, par la restitution de ces Places; il étoit bon pour eux de l'y forcer, en quelque maniere, par de nouvelles Ligues, qui lui fissent craindre de les perdre sans en tirer aucun profit. Mais comme c'étoit là l'unique but du Sénat, il étoit toujours prêt à rompre tous ses engagemens, dès que l'Empereur voudroit se mettre à la raison.

Des Suisses,

Les Suisses ne pensoient qu'à maintenir Sforze à Milan, afin d'avoir toujours dans ce Duché un Prince qui ne pût se passer de leur secours. Par consequent, il étoit de leur intérêt d'en éloigner le Roi de France, & de s'opposer à toutes les entreprises qu'il pourroit faire pour le recouvrer.

Du Roi de France,

Louis XII., tout mortifié des heureux succès que ses ennemis avoient eus en Italie, souhaitoit avec une extrême ardeur de recouvrer Genes & Milan. Pour y réussir, il ne pouvoit se passer du secours des Venitiens, de l'Empereur, ou des Suisses. Il falloit même tellement hâter la conclusion avec l'une ou l'autre de ces deux dernieres Puissances, que l'Expédition du Milanois se pût faire au commencement du Printems, de peur qu'elle ne fût empêchée par la Guerre que le Roi d'Angleterre lui préparoit en Picardie.

De Henri VIII.

Entre tous les ennemis de Louis XII., Henri étoit le seul qui pensât à faire des Conquêtes en France, se persuadant mal à propos, que ses Alliez feroient des diversions en divers endroits, pour lui faciliter l'exécution de ses desseins. Mais il ne les connoissoit pas encore assez bien. Les Venitiens avoient été exclus de la Ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Le Pape & le Roi d'Arragon n'avoient aucune envie d'attaquer la France, mais seulement de causer à Louis XII. des embarras qui l'empêchassent de penser à l'Italie. C'étoit dans cette seule vue qu'ils feignoient de vouloir seconder le Roi d'Angleterre. Quant à

Maximilien, il falloit que Henri & son Conseil voulussent s'aveugler volontairement, pour pouvoir se flatter de tirer quelque assistance de lui.

Du Roi d'Ecosse.

Jaques IV. Roi d'Ecosse, voyant la France sur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, se préparoit à la secourir, comptant que ses intérêts étoient inséparables de ceux de ce Royaume. Il comprenoit aisément, que Henri ne le flattoit que pour l'empêcher de prendre part à cette querelle; & il vouloit bien lui laisser concevoir l'esperance de réussir dans son dessein. Mais il étoit pourtant résolu de rompre la Paix, plutôt que de laisser dans le danger, un Royaume duquel seul il pouvoit esperer une prompte & puissante protection en cas de besoin. Il est vrai qu'il avoit fait la Paix avec Henri VII., & qu'il l'avoit renouvellée avec Henri VIII. : mais c'étoit dans un tems où ces Princes n'avoient rien à démêler avec la France, son ancienne & constante Alliée. Selon lui, Henri, en attaquant la France de gayeté de cœur, sur des prétextes frivoles, violoit indirectement la Paix qu'il avoit faite avec l'Ecosse. Du moins, Jaques prétendoit qu'en signant la Paix avec l'Angleterre, il ne s'étoit pas astreint à abandonner la France, toutes les fois qu'il prendroit envie au Roi d'Angleterre de l'attaquer.

Telles étoient les dispositions de tous ces Potentats, au commencement de l'année 1513. Il faut voir présentement par quelles voyes chacun tâchoit d'arriver à son but. Cette nouvelle scene ne nous fera pas voir moins de varieté, de tours de souplesse, de ruses & d'artifices, que la précedente, puisque ce seront toujours les mêmes Personnages, les mêmes Acteurs.

Pendant que Henri se préparoit tout de bon à la Guerre qu'il devoit porter en France, ses prétendus Alliez travailloient à leurs propres affaires, sans se mettre en peine de ses intérêts. Depuis qu'il étoit entré dans la Ligue de Rome, il sembloit que les Alliez ne devoient rien faire sans sa participation. Cependant, Jule II. s'étoit ligué avec Maximilien, & avoit exclu les Venitiens de la Ligue, sans lui en avoir rien communiqué.

L'Empereur propose une Ligue à Louis XII. pour le tromper. *Guicciardini.*

Au commencement de l'année 1513. l'Empereur n'eut pas plus d'égards pour ses nouveaux Alliez, puisqu'il fit proposer une nouvelle Ligue à Louis XII., sous de nouvelles conditions. Il lui offroit de l'assister pour recouvrer le Milanois, pourvu qu'à son tour Louis lui donnât du secours contre les Venitiens. De plus, il demandoit Renée seconde Fille de Louis, pour Charles d'Autriche son Petit-Fils, & que pour Dot, Louis lui cedât toutes ses prétentions sur Milan & sur le Royaume de Naples. Mais afin que l'execution de ce Traité ne dépendît pas absolument de la bonne-foi du Roi de France, il demandoit que la Princesse lui fût d'abord envoyée; & qu'aussi-tôt que le Duché de Milan seroit recouvré, on lui livrât *Cremone* & toute la Gierradadda. Certainement, on ne peut qu'admirer l'assurance avec laquelle l'Empereur



faisoit ces propositions. Il n'avoit pu jusqu'alors entretenir la Guerre contre Venise, sans le secours de Louis XII.; il croyoit même en avoir encore besoin : & néanmoins, il lui offroit le sien pour recouvrer le Milanois. Mais à quelles conditions ? C'étoit qu'après que Louis auroit fait beaucoup de dépense pour recouvrer ce Duché, il le cedât au Petit-Fils de l'Empereur, avec ses prétentions sur Naples. Cela s'appelle traiter les gens en véritables dupes. Mais après le tour que Maximilien venoit de jouer à Louis XII., il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'il se persuadât que ses propositions seroient acceptées. Vrai-semblablement, il ne les faisoit qu'en vue d'empêcher Louis de s'unir avec les Venitiens. En même tems, il vouloit causer à ceux-ci de la jalousie, & leur faire craindre qu'il ne se liguât avec la France, afin que cette crainte les portât à lui faire un meilleur parti.

Louis tâche en vain de gagner les Suisses.

Louis XII. écoutoit ces propositions comme s'il eût eu quelque dessein de les accepter, parce que par là il esperoit de causer de la jalousie aux Suisses & aux Venitiens, & de les porter d'autant plutôt à se liguer avec lui. Quant aux derniers, ils ne demandoient pas mieux que de s'unir étroitement avec la France; & si quelque chose retardoit cette Négociation, ce n'étoit que l'esperance de s'accommoder avec l'Empereur, auquel cas, ils auroient volontiers renoncé à toutes sortes de Ligues. Pour ce qui regarde les Suisses, il ne fut pas possible à Louis XII. de les mettre dans son parti, quoiqu'il leur offrît plus qu'ils ne lui avoient d'abord demandé. Outre la haine qu'ils avoient conçue contre lui; leurs affaires avoient changé de face, depuis le rétablissement de Sforze à Milan. Pendant que ce Prince se trouvoit exilé de son Païs, il étoit assez incertain, si en bonne Politique, ils devoient s'engager dans une Guerre contre la France pour l'amour de lui. Mais depuis qu'il étoit en possession du Duché par leur secours, leur honneur & leur intérêt demandoient, qu'ils s'employassent de tout leur pouvoir à le maintenir. Quoiqu'il en soit, la Négociation de Louis XII. avec les Suisses n'ayant rien produit, il se vit dans la nécessité de se liguer, ou avec l'Empereur, ou avec Venise, sans quoi il ne pouvoit gueres esperer de rentrer en possession de Milan.

Propositions des Venitiens à Louis XII.
Guicciardini.

Dans ces entrefaites, les Venitiens lui firent proposer une Ligue aux mêmes conditions que celle de l'année 1498, savoir, qu'ils lui aideroient à recouvrer le Milanois, pourvu qu'il leur cedât Cremone & la Gierradadda. Louis y prêta volontiers l'oreille; mais les Venitiens eux mêmes n'en presserent pas la conclusion, à cause des conjonctures où ils se trouverent bien-tôt après.

Le Roi d'Arragon ayant eu de bons avis de ce qui se passoit entre Louis XII. & les Venitiens, en avertit l'Empereur, & lui conseilla d'offrir Verone aux Venitiens pour une somme d'argent. Ce fut là le sujet d'une assez longue Négociation, mais qui se termina sans succès.

Pendant que les affaires d'Italie se trouvoient dans cet état d'incertitude, Jule II. qui se préparoit à faire le Siege de Ferrare au commencement du Printems, mourut le 21. de Fevrier, après avoir allumé un feu que sa mort ne fut pas capable d'éteindre (1). Dès que cette nouvelle fut parvenue au Viceroi de Naples qui étoit encore avec son Armée dans la Lombardie, il s'approcha de Plaisance, & y étant entré sans opposition, il remit cette Place au Duc de Milan. Parme suivit de près l'exemple de Plaisance, & fut aussi livrée au même Prince. Personne ne s'empressoit à donner du secours au Pape futur, pour lui conserver ces Places. Au contraire, les Princes d'Italie ne pouvoient voir sans inquietude, que les Papes eussent un pied dans la Lombardie, sous un prétexte qui pouvoit, dans l'occasion, être employé contre la plupart d'entre eux.

Mort de Jule II.

Parme & Plaisance se soumettent au Duc de Milan.

Le 11. de Mars, le Cardinal Jean de Medicis, qui onze mois auparavant avoit été fait prisonnier à la Bataille de Ravenne, fut élu Pape, & prit le nom de Leon X. Il n'étoit âgé que de trente-sept ans, mais il ne laissoit pas d'avoir beaucoup d'expérience, ayant été employé en diverses affaires importantes sous le précedent Pontificat. Il n'étoit ni si fougueux, ni si hautain que Jule II. son Prédécesseur : mais il étoit bien plus adroit & plus artificieux. J'aurai occasion dans la suite d'ajouter à son portrait quelques traits, qui feront mieux connoitre son génie & son caractere.

Leon X. Pape. *Act. Publ. T. XIII. pag. 349.*

Avant la mort de Jule II., Ferdinand étoit occupé à ourdir une trame, qui répondoit parfaitement à la reputation qu'il s'étoit acquise dans le monde. Dès le commencement de l'année, il avoit envoyé deux certains Moines en France, pour faire quelques ouvertures à Louis XII., par le moyen de la Reine Anne, auprès de laquelle ils avoient quelque accès. Mais comme Louis comprenoit bien qu'il n'étoit pas possible de faire la Paix, ou de convenir d'une Treve avec Ferdinand, sans lui abandonner la Navarre, il avoit d'abord paru extremement froid. Cependant dans la suite, ayant consideré qu'il ne pouvoit gueres esperer de recouvrer le Duché de Milan pendant qu'il auroit le Roi d'Arragon pour ennemi, parce que c'étoit lui qui faisoit agir le Roi d'Angleterre son Gendre ; il se détermina enfin, quoiqu'avec peine, à conclure avec lui une Treve d'un an, à condition que le Roi d'Angleterre y seroit compris, & que l'Italie en seroit exceptée. Il comptoit que, pendant cette Treve, il pourroit à son aise travailler à reconquerir le Duché de Milan ; après quoi il se trouveroit assez fort pour défendre son propre Royaume contre les Anglois. Rien n'étoit plus éloigné de la pensée de Henri qu'une telle

Treve d'un an entre Louis & Ferdinand. *Guicciardin.*

Ferdinand

(1) Ce Pape prit le nom de *Jules*, à cause de son inclination à la Guerre. Il commanda son Armée en personne contre les François ; & l'on dit que traversant le Tibre sur un pont, il jetta les clefs de *S. Pierre* dans la Riviere, & demanda l'Epée de *S. Paul*. TIND.

comprend Henri sans sa participation.

Treve, qui auroit rompu toutes ses mesures; & néanmoins, Ferdinand ne balança point à travailler en son nom, comme s'il eût été assuré qu'il y donneroit son consentement. Cette affaire fut commencée au mois de Janvier, & le 8. de Fevrier Louis donna pouvoir à *Odet de Foix*, Seigneur de Lautrec, de traiter avec les Commissaires de Ferdinand. Enfin, la Treve fut conclue à Orthez en Bearn, le 1. d'Avril. Le Traité portoit, qu'il y auroit Treve pour un an hors de l'Italie, entre le Roi de France, le Roi d'Ecosse, & le Duc de Gueldre d'une part; & de l'autre, l'Empereur, le Roi d'Arragon, la Reine de Castille & le Roi d'Angleterre. Louis XII. se faisoit fort d'y faire consentir le Roi d'Ecosse, & le Duc de Gueldre; & Ferdinand s'engageoit à la même chose pour le Roi d'Angleterre. Mais comme Ferdinand savoit bien qu'il n'obtiendroit pas aisément le consentement de Henri, il fit inserer cette clause dans le Traité: Qu'il seroit ratifié dans un mois par lui-même & par Louis XII., mais que les autres auroient deux mois de tems pour cela; avec la déclaration expresse, qu'à l'égard de l'Empereur, du Roi d'Angleterre, du Roi d'Ecosse, & du Duc de Gueldre, la Treve n'auroit lieu que du jour de l'échange de leurs Ratifications. On n'a peut-être jamais rien vu de plus hardi; que ce que fit Ferdinand en cette occasion. Il savoit parfaitement que Henri ne consentiroit jamais à cette Treve, & néanmoins il se faisoit fort d'obtenir son approbation, comme s'il en eût eu un Plein-pouvoir. Le dernier Article, qui regardoit la Ratification, fait bien voir ce qu'il en pensoit. Mais on le voit encore mieux en ce que, non seulement il ne fit aucune démarche pour porter Henri à faire ce qu'il paroissoit souhaiter, mais même il lui tint cette Treve cachée autant qu'il lui fut possible.

Act. Publ. T. XIII. p. 350.

Ferdinand se plaint des Alliez. *Guicciardini.*

Dès que ce Traité fut signé, Ferdinand prit soin de répandre ses plaintes dans le public, qu'il avoit été extremement maltraité par les Alliez de la Ligue: Que le Pape & les Venitiens avoient acquis beaucoup de Places, mais que pour lui il n'avoit absolument rien gagné; & que néanmoins, les Alliez refusoient de continuer la subvention à laquelle ils s'étoient engagez, quoique le Roi de France possedât encore diverses Places en Italie, & que l'Armée Espagnole fût encore au service de la Ligue. Mais ce n'étoit que pour préparer les esprits à voir, avec moins de surprise & d'indignation, la Treve particuliere qu'il venoit de conclure avec la France, sans la participation de ses Alliez.

Leon X. se déclare contre la France.

Tout le monde étoit attentif à voir quelle seroit la conduite du nouveau Pape. Mais il ne laissa pas longtems les politiques dans l'incertitude. Quoique dans le tems qu'il n'étoit que Cardinal, il n'approuvât pas entierement la conduite de Jule II., il ne laissa pas de suivre son plan, dès qu'il occupa sa place. Il avoit un double interêt de tenir les François éloignez d'Italie. Premierement, comme Pape, puisque des voisins si puissans ne pouvoient que lui être redoutables. En second lieu, comme Chef de la Maison de Medicis, il avoit sujet de craindre

que si Louis XII. recouvroit le Milanois, il n'entreprît de rétablir les Florentins dans leur liberté. Enfin, il souhaitoit d'achever la ruïne du Concile de Pise; à quoi il ne pouvoit réussir, qu'en suscitant à Louis XII. des Guerres qui l'obligeassent à faire sa Paix avec l'Eglise. Ferdinand avoit aussi les mêmes vues, afin de tenir le Roi de France éloigné de la Navarre, du Roussillon, & du Royaume de Naples. Quant à l'Empereur, son interêt étoit de mettre la France hors d'état de secourir les Venitiens. Au reste, ils n'avoient ni les uns ni les autres, aucune envie de porter la Guerre en France; mais seulement, de faire ensorte que cette diversion se fît aux dépens d'autrui.

HENRI VIII. 1513.

Les Alliez tâchent d'engager Henri à porter la Guerre en France.

Ce fut dans ces vues, que, d'un commun accord, ils jetterent les yeux sur Henri VIII., comme sur un Prince tout-à-fait propre à exécuter leurs desseins. Il avoit de l'argent comptant, des Sujets aguerris, & une très grande facilité de transporter des Troupes en France, dans un endroit éloigné des frontieres d'Espagne & d'Italie. Enfin, il avoit une envie démesurée de se distinguer par des actions d'éclat, & il ne feignoit point de la témoigner ouvertement. Ainsi, chacun d'eux travailla de tout son pouvoir à l'affermir dans le dessein qu'il avoit formé, de faire la guerre à la France, en lui faisant esperer qu'il seroit vigoureusement secondé; quoique rien ne fût plus éloigné de leur pensée. Leon X. ne fut pas plutôt sur le Trône Pontifical, que, sous prétexte de lui donner avis de son exaltation, il lui adressa un Bref, où il lui disoit qu'il étoit entiérement résolu de demeurer attaché à la Ligue formée par Jule II. son Prédécesseur, & même d'en conclure une nouvelle avec l'Angleterre. Mais en même tems, il sollicitoit l'Empereur de faire la Paix avec Venise, & agissoit avec les Venitiens pour les empêcher de s'unir avec la France, en leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir de l'Empereur une Paix honorable & avantageuse. Toutes ces pratiques ne pouvoient se faire si ouvertement, que le Roi de France n'en eût quelque connoissance; de sorte que le nouveau Pape lui devint extraordinairement suspect.

Ligue conclue à Malines entre les Alliez & Henri.

Henri n'avoit pas besoin d'être beaucoup sollicité, pour porter ses armes en France. La Guerre étoit déja toute résolue dans son esprit. Ainsi, voyant que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui promettoient d'agir fortement de leur côté, il ne doutoit point que ce ne fût une occasion favorable pour recouvrer une bonne partie de ce que ses Prédécesseurs avoient autrefois perdu. Dans cette vue, il consentit aisément à former une nouvelle Ligue avec eux, non pour les affaires d'Italie dont il étoit apparemment rebuté, mais pour attaquer la France par divers endroits. Mais afin que cette Ligue fût plus secrete, il fut convenu qu'elle se traiteroit à Malines, entre Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, autorisée de l'Empereur son Pere, & les Ambassadeurs d'Angleterre; & qu'ensuite elle seroit approuvée & ratifiée par le Pape, par l'Empereur, & par Ferdinand. Ce fut là

Act. Publ. T. XIII. p. 358. 5. Avril.



encore un piege qu'on tendit à Henri, dont il ne s'apperçut que quand il ne fut plus tems de l'éviter. Quoique Ferdinand fût alors sur le point de conclure la Treve avec le Roi de France, il ne laissoit pas d'intervenir dans cette Ligue comme un des principaux interessez, toute contraire qu'elle étoit à la Treve. Voici la substance de cette nouvelle Ligue, qui fut conclue à Malines le 5. d'Avril, environ le même tems qu'on signoit la Treve à Orthez.

Conditions de la Ligue.

Que dans trente jours après la signature de ce Traité, chacun des Confédérez déclareroit la Guerre au Roi de France, & la lui feroit actuellement dans deux mois, hors de l'Italie: savoir, le Pape, en Provence ou en Dauphiné: l'Empereur, en quelque autre endroit, hors de l'Italie: le Roi d'Arragon, en Bearn, en Guienne, ou en Languedoc: le Roi d'Angleterre, en Guienne, en Normandie, ou en Picardie: & que leurs Armées seroient nombreuses & bien pourvues de toutes choses.

Que l'Empereur revoqueroit tout ce qu'il avoit fait en faveur du Concile de Pise, si la chose n'étoit déja faite. Ceci marque combien Henri ou ses Plénipotentiaires étoient mal informez de ce qui se passoit à Rome, puisqu'il y avoit déja trois mois, ou plus, que l'Empereur avoit abandonné ce Concile.

Que le Pape publieroit des Censures contre tous les opposans à cette Ligue, & contre tous les fauteurs du parti contraire.

Que, pour subvenir aux frais de la Guerre, le Roi d'Angleterre feroit compter à l'Empereur cent mille écus d'or, en trois termes, savoir, trente-cinq mille immédiatement après qu'il auroit déclaré la Guerre, autant dès que la Guerre seroit commencée, & trente mille, trois mois après.

Que l'Empereur n'entendoit point entrer dans cette Ligue sous la qualité de Tuteur de Charles son Petit-Fils.

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre ratifieroient ce Traité dans un mois, & le Pape & le Roi d'Arragon dans deux mois, avec cette déclaration expresse, que si le Pape & le Roi d'Arragon ne ratifioient pas le Traité dans le tems marqué, il ne laisseroit pas de subsister entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre.

Enfin, les Confédérez renonçoient à toute exception, quelle qu'elle pût être, & particulierement à celle qu'on pourroit former sur ce qu'un autre auroit stipulé pour eux.

On n'a peut-être jamais vu plus de mauvaise foi qu'il y en eut dans toute cette négociation, puisque de tous les Confédérez il n'y avoit que Henri seul qui eût intention de tenir sa parole. Leon X. ne ratifia point le Traité. Ferdinand désavoua son Ambassadeur qui l'avoit confirmé, comme on le verra tout-à-l'heure. Pour ce qui regarde l'Empereur, il tira l'argent du Roi, sans se mettre en peine d'exécuter ses engagemens. Ainsi, Henri étoit la constante dupe de ces Princes un peu trop déliez pour lui.

Le

L'Ambassadeur de Ferdinand à Londres ratifie & jure la Ligue de Malines.

Act. Publ. T. XIII. p. 363.

Le Traité ayant été porté à Londres, Louis de Carroz de Villaragud, Ambassadeur ordinaire de Ferdinand, l'approuva & le ratifia par des Lettres Patentes du 18. Avril. Il déclaroit dans ces Lettres, qu'encore qu'il eût un pouvoir suffisant du Roi son Maitre pour conclure cette Ligue avec les Plénipotentiaires des Princes confèderez, il n'avoit pu se trouver présent à la signature qui s'étoit faite à Malines, à cause de certains empêchemens. Mais que connoissant parfaitement que le Traité ne contenoit rien qui ne fût agreable au Roi son Maitre, qui ne desiroit rien avec tant d'ardeur que son exécution, il approuvoit & ratifioit, au nom dudit Roi, tous les Articles du Traité. Afin même d'ôter toute occasion de contester la validité de sa Ratification, il inseroit mot à mot le même Traité dans ses Lettres de Ratification, & le concluoit de nouveau avec le Comte de Surrey Commissaire du Roi d'Angleterre, en vertu du Plein-pouvoir qu'il avoit reçu à cet effet. Ensuite, le 25. du même mois, il en jura l'observation sur les ames de Ferdinand Roi d'Arragon, & de Jeanne Reine de Castille. Il est incertain si l'Ambassadeur étoit trompé lui-même, ou si le sachant bien, il servoit volontairement à tromper Henri. Tout ce qu'on peut dire sur ce sujet, c'est que les grandes précautions qu'il prenoit, pour empêcher qu'on ne le soupçonnât de mauvaise-foi, sont peu ordinaires à ceux qui agissent rondement.

Henri est trompé.

On ne peut sans doute que trouver étrange, qu'un Pape, qu'un Empereur, qu'un Roi d'Espagne, se soient ainsi unis, pour tendre un tel piege à un jeune Prince de vingt & un an, & qui étoit même Gendre de l'un d'eux. Cependant, il n'y a presque aucun lieu de douter, que cette Ligue conclue à Malines, en l'absence des Ambassadeurs du Pape & du Roi d'Arragon, n'eût été ainsi projettée pour enlacer Henri, sous prétexte de mieux garder le secret. Ils y réussirent si bien, que ce jeune Prince, comptant sur les diversions que ses prétendus Alliez feroient en Guienne, en Bearn, en Provence, en Dauphiné, en Bourgogne, se flattoit qu'il pourroit, tout à son aise, étendre ses Conquêtes en Picardie. Ce fut dans cette vue qu'il fit par terre & par mer des préparatifs extraordinaires, qui l'engagerent dans de prodigieuses dépenses. Mais pendant que nous le laisserons occupé à se préparer pour la prochaine Campagne, il est nécessaire de rapporter ce qui se passoit en Italie.

Ligue entre Louis XII. & les Venitiens.

Mezerai.

Les Venitiens n'ayant pu obtenir la Paix de l'Empereur, qui prétendoit les soumettre à des conditions trop peu équitables, presserent de nouveau la négociation qu'ils avoient entamée avec la France. D'un autre côté, Louis XII. à qui le tems étoit précieux, accepta sans balancer les propositions qu'ils lui faisoient. Ainsi la Ligue entre ce Monarque & les Venitiens fut bien-tôt conclue sur le même pied que celle de l'année 1498. Ce fut par le ministere d'André Gritti, qui étant alors prisonnier en France, fut chargé de la conclure au nom du Sé-

Guicciardin.

nat. Immédiatement après il fut mis en liberté aussi bien qu'Alviano, qui étant retourné à Venise, y fut fait Général des forces de la Republique.

Dès que Louis XII. eut conclu son Traité avec les Venitiens, il fit marcher ses Troupes en Italie, où elles arriverent dans le mois de Juin. Comme, par le Traité de Treve conclu à Orthez, Henri ne devoit envoyer sa prétendue Ratification que dans deux mois, & que ce terme n'étoit pas encore expiré, il y a beaucoup d'apparence que Louis se flatoit encore que ce Prince exécuteroit ce que le Roi d'Arragon avoit promis pour lui; sans quoi il n'auroit pas, sans doute, envoyé ses meilleures Troupes en Italie. Cependant, les préparatifs qui se continuoient en Angleterre, & les hostilitez qui avoient déja commencé sur mer dès le mois d'Avril, entre les François & les Anglois, auroient dû lui faire comprendre que Ferdinand l'avoit abusé.

Louis envoye La Trimouille en Italie avec une Armée.

Quoiqu'il en soit, l'Armée Françoise commandée par la Trimouille étant arrivée sur les confins du Milanois, Maximilien Sforze abandonna sa Capitale, & se retira parmi les Suisses qui étoient au nombre de sept à huit mille hommes, à Como & à Novarre, où ils attendoient un renfort de leur Païs.

Le Général de Ferdinand s'éloigne de Milan.

A l'approche des François, Raymond de Cardonne, qui étoit encore dans la Lombardie avec l'Armée Espagnole se retira sans faire la moindre démarche pour secourir le Duc de Milan, quoique l'Italie ne fût point comprise dans la Treve conclue à Orthez. Il y a bien de l'apparence que Ferdinand n'étoit pas fâché que les François fissent quelques progrès dans le Milanois, afin de les y tenir occupez, pendant que Henri porteroit la Guerre en Picardie: du moins, on ne peut gueres imaginer d'autre raison de la conduite de son Général.

Sforze perd tout son Etat, excepté Como & Novarre.

Le Duc de Milan n'ayant point d'autres forces que les Suisses pour opposer aux François, Milan, & toutes les autres Places du Duché, excepté *Como & Novarre*, se rendirent à La Trimouille sans coup férir; tandis que les Suisses, qui n'étoient pas en assez grand nombre pour se mettre en campagne, demeuroient renfermez dans ces deux Places. Pendant que les François faisoient ces conquêtes, Alviano s'emparoit pour les Venitiens de *Peschiera*, de *Brescia*, de *Valeggio*, & enfin de *Cremone*, après avoir inutilement tenté de se rendre maitre de Verone par intelligence.

Genes se remet sous la domination de la France.

Dans ce même tems, la Faction des Adornes, qui tenoit dans Genes le parti de la France, trouva le moyen de s'y rendre superieure, & de remettre la Ville sous la domination du Roi (1).

La Trimouille est repoussé par les Suisses à Novarre.

Il ne restoit plus que Novarre & Como à prendre, pour que Louis XII. fut en possession de tout le Milanois. La Trimouille, sachant que les Suisses attendoient un grand renfort de leur Païs, crut qu'il devoit

(1) A la fin de Juin. RAPIN THOIRAS.

ſe hâter d'aſſieger Novarre, avant que ces Troupes fuſſent arrivées. Il marcha donc vers cette Place, & dans l'eſperance de la prendre d'emblée, il y fit donner un furieux aſſaut. Mais quelque valeur que les François fiſſent paroitre en cette occaſion, ils furent repouſſez avec une très grande perte, qui obligea même le Général de ſe retirer à la *Riotta*, village diſtant d'environ deux milles de Novarre. Cependant, les Suiſſes tout fiers d'avoir ſu repouſſer un ſi terrible aſſaut, & commençant à mépriſer les François devant leſquels ils n'avoient oſé auparavant paroitre en campagne, prirent tout à coup la réſolution de ſortir de Novarre, & d'aller attaquer l'Armée ennemie dans ſon Camp. Cette réſolution fut exécutée ſur le champ, avec une telle ſurpriſe de la part des François, que ne pouvant réſiſter à cette attaque imprévue, ils furent mis dans une entiere déroute. Mais ce ne fut pas encore tout le mal. La conſternation fut ſi grande parmi eux après leur défaite, qu'ils ne trouverent point d'autre ſureté que de repaſſer les monts, & de s'en retourner en France avec toute la diligence poſſible. La nouvelle de leur fuite étant parvenue à Genes, les Adornes abandonnerent la poſſeſſion aux Fregoſes leurs ennemis, qui y établirent pour Doge *Octavien Fregoſe*, Chef de leur Famille & de leur Faction. Ainſi, dans l'eſpace d'environ un mois, Louis XII. gagna & perdit Genes & Milan; & Maximilien Sforze, qui avoit été chaſſé de ſon Duché, s'en remit en poſſeſſion. Mais ce ne fut que vers la fin de l'année qu'il recouvra les Châteaux de Milan & de Cremone, que les François & les Venitiens avoient conſervez.

Les Suiſſes ſortent de Novarre & battent l'Armée de France,

Qui repaſſe les Monts.

Genes eſt perdue pour la France.

Sforze ſe rétablit à Milan.

La revolution arrivée aux affaires du Roi de France, en cauſa une à peu-près ſemblable à celle des Venitiens. Alviano leur Général ne fut pas plutôt informé du déſaſtre de l'Armée Françoiſe, qu'il ſe retira promptement dans les Terres de Veniſe, où il aſſiegea Verone. Mais Raymond de Cardonne, qui avoit affecté une eſpece de neutralité pendant que les François étoient dans le Milanois, les ſachant hors d'Italie, tourna ſes forces contre Alviano. Non ſeulement il lui fit lever le Siege de Verone, mais même l'ayant pourſuivi de lieu en lieu, il remporta ſur lui une Victoire ſignalée, qui obligea les Venitiens à remettre leurs differends entre les mains du Pape, quoiqu'il ſe fût déclaré contre eux, en envoyant un ſecours de Troupes à l'Empereur. La néceſſité de leurs affaires les contraignit de faire cette démarche, pour gagner du tems. Ils avoient perdu toutes leurs Places du Milanois, & leur Païs même avoit été horriblement ravagé par les Troupes des Eſpagnols, juſqu'à la vue de Veniſe.

Alviano ſe retire.

Il eſt battu par les Eſpagnols.

Les Venitiens prenent le Pape pour Arbitre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, Henri ſe preparoit à paſſer en France avec une nombreuſe Armée. Mais avant que de parler du ſuccès de ſa premiere Campagne, il faut dire un mot de ce qui ſe paſſoit dans ſa propre Cour, & qui vaut bien la peine qu'on s'y arrête un moment. Thomas Wolſey avoit été introduit à la Cour par

Thomas Wol-

HENRI VIII. 1513.

Wolsey devient premier Ministre de Henri VIII.

l'Evêque de Winchester. Bien-tôt après, il fut admis dans le Conseil Privé, où il eut occasion de se faire plus particulierement connoitre au Roi, & d'acquerir son estime, tant par ses propres qualitez, que par l'appui de l'Evêque son bienfaiteur, qui ne cessoit point de faire admirer au Roi la force de son génie, & de lui faire remarquer combien il étoit propre aux grandes affaires. Wolsey ne négligeoit pas, de son côté, ce qu'il croyoit capable d'augmenter la bonne opinion que le Roi commençoit à prendre de lui. A un travail infatigable, & à une extrême exactitude dans toutes les affaires dont il étoit chargé, il joignit une complaisance aveugle pour toutes les passions de son Maitre. C'étoit avec beaucoup de satisfaction que le Roi voyoit dans sa Cour & dans son Conseil, un Ecclésiastique moins sévere & moins scrupuleux que l'Archevêque de Cantorberi, ou le vieux Evêque de Winchester. Wolsey chantoit, dansoit, folâtroit avec les jeunes Courtisans qui étoient le plus en faveur; &, s'il en faut croire Polydore Vergile, qui ne l'aimoit pas & qui n'avoit pas sujet de l'aimer, il poussoit sa complaisance jusqu'à prêter sa maison au Roi, pour ses plaisirs les plus secrets. Quoi qu'il en soit, sa condescendance, jointe à ses talens pour les affaires, à une connoissance assez étendue de la Théologie, qu'il avoit acquise, aussi bien que le Roi, par la lecture des Ouvrages de Thomas d'Aquin, lui donna bien-tôt l'avantage sur tous les autres Courtisans. Dès qu'il se vit bien établi, il s'attacha particulierement à faire connoitre au Roi les fautes qu'il avoit faites depuis qu'il étoit sur le Trône, & combien on avoit abusé de sa jeunesse. Par cette méthode, il lui insinua peu-à-peu, qu'il avoit été mal servi, & qu'il avoit besoin d'un Ministre éclairé, capable de le soulager dans le maniement des affaires les plus difficiles, & de lui en faire connoitre les consequences. En un mot, il fit si bien, qu'il devint lui-même ce Ministre qu'il conseilloit au Roi de chercher, & que peu-à-peu, le Roi se reposa sur lui du soin & de la conduite de ses principales affaires. Sa faveur le rendit fier, orgueilleux, insolent, ingrat envers ses anciens amis. Enfin, on lui attribua tous les défauts de cette nature dont on manque rarement d'accuser les Favoris, & qu'en effet peu de Favoris savent éviter. Celui-ci, comme la plupart des autres, devint extremement odieux, principalement, parce que ses conseils étoient toujours intéressez; ce que l'évenement faisoit connoitre à tout le monde, hormis au Roi qui étoit aveugle sur son sujet. Sa faveur & son crédit furent cause que les plus puissans Princes de l'Europe travaillerent à l'envi à le mettre dans leurs interêts, & se firent honneur, du moins exterieurement, d'être du nombre de ses amis. La raison en est, que pendant ce Regne, les affaires de l'Europe se trouverent dans une telle situation, que l'Angleterre étoit capable de faire pencher la balance du côté où elle se rangeoit. Wolsey sut profiter de cet avantage, pour se rendre le plus riche & le plus puissant Sujet qui ait

jamais été : mais il ne travailla pas avec la même ardeur pour la gloire de son Maitre, que pour son propre avantage. Depuis qu'il fut déclaré Premier Ministre, ce fut lui qui dirigea, pendant l'espace de dix-sept ans, toutes les affaires du Roi, tant étrangeres que domestiques (1).

Avant que le Roi fût prêt à passer en France, la Guerre avoit déja commencé sur mer. Dès le mois d'Avril, l'Amiral Howard s'étoit mis en mer avec trente-deux Vaisseaux de Guerre (2), pendant que la Flotte Françoise se tenoit à Brest, en attendant la jonction de six Galeres que Prégent (3) devoit amener de Marseille. L'Amiral Anglois s'étant approché de Brest, avoit résolu d'aller attaquer les Vaisseaux François qui y étoient à l'ancre. Mais l'avis qu'il reçut que Prégent étoit arrivé au *Conquest*, le fit tourner de ce côté-là, pour tâcher de se rendre maitre des six Galeres ; & il les attaqua effectivement avec beaucoup de vigueur. Mais pendant le combat, son Vaisseau s'étant accroché à la Galere que Prégent montoit, il y entra l'épée à la main, & y causa d'abord beaucoup de désordre. Son malheur voulut, que dans la suite, la Galere s'étant dégagée, il y demeura peu accompagné ; & comme il n'étoit pas connu, il fut jetté dans la mer à coups d'esponton. La perte de l'Amiral causa une telle consternation dans la Flotte Angloise, qu'elle n'osa continuer le combat (4). Cette nouvelle étant venue à la Cour, le Roi donna la Charge d'Amiral à Thomas Howard frere du défunt. Cependant, comme dans cet intervalle la Flote de France ayant reçu un grand renfort, étoit devenue superieure à l'Angloise, celle-ci se retira dans un Port d'Angleterre, en attendant l'arrivée de son nouvel Amiral. Les François encouragez par la retraite des Anglois, firent voile vers les côtes d'Angleterre, & firent même une descente dans la Province de Surrey, d'où ils emporterent quelque butin.

Combat sur mer où l'Amiral Howard périt.

(1) Dans la Guerre en question, le Roi lui abandonna la direction des Subsides & des provisions pour l'Armée ; & Wolsey ne manqua pas de s'en prévaloir. Le soin des Vivres d'une Armée qu'on lui avoit confiée, ne manqua pas de lui attirer des turlupinades sur sa naissance, à ce que rapporte Mylord *Herbert*, p. 15. Ce Favori, dit *Polydore Vergile*, fut le premier des Prêtres, Evêques & Cardinaux, qui se servit d'étoffe de soye pour Surtout ; ce qui étoit regardé en ce tems-là comme une marque d'orgueil. Tind.

(2) Mylord *Herbert* dit *quarante-deux*, p. 13. Tind.

(3) Les Historiens Anglois le nomment le Prieur *Jean*. Tind.

(4) Ce Chevalier *Edouard Howard* n'étoit pas le Fils aîné, mais le puîné de *Thomas Howard* Comte de *Surrey*, Fils du Duc de *Norfolck* tué à *Bosworth-field*, & flétri par le Parlement de l'an premier de *Henri VII*. Ce même *Thomas* fut rétabli, l'an 4e. de *Henri VII*, à la Dignité de Comte de *Surrey*, & dans la possession des biens de sa Femme, auxquels il avoit succedé. Le Chevalier *Edouard* fut fait Amiral d'*Angleterre*, de *Galles*, d'*Irlande*, de *Normandie*, de *Gascogne*, & d'*Aquitaine*, l'an 4e. de *Henri VIII*, le 8. de Mars. *Dugdale*. Tind.

HENRI VIII. 1513.

Henri se prépare à passer en France.

Pendant ce tems-là, Henri se préparoit à porter la Guerre en France, quoiqu'aucun de ses prétendus Alliez ne fit encore aucune démarche pour exécuter le Traité de Malines. Leon X. n'avoit pas ratifié ce Traité, & ne pensoit à rien moins qu'à envoyer une Armée en Provence ou en Dauphiné. L'Empereur commençoit à chercher des défaites, pour se dispenser d'entrer en Bourgogne avec une Armée; quoiqu'il s'y fût positivemeut engagé. Quant au Roi d'Arragon, non seulement il avoit caché à Henri la Treve d'un an qu'il avoit conclue avec la France, mais il tâchoit encore de l'amuser de l'esperance qu'il alloit faire inceſſamment une puiſſante diverſion en Guienne. Il sut si bien jouer son rôle, que ce ne fut qu'au mois de Juin, que Henri fut pleinement informé de la Treve conclue à Orthez. Indigné d'une telle supercherie, il envoya d'abord un Ambassadeur au Roi son Beau-Pere pour lui reprocher son manque de foi, & pour le sommer d'exécuter le Traité de Malines, ou plutôt, celui que son Ambassadeur même avoit signé en son nom à Londres. Alors Ferdinand, voyant qu'il ne pouvoit plus se cacher, désavoua son Ambassadeur, disant, qu'il étoit allé au-delà de ses Instructions. Il confessa pourtant, qu'il avoit conclu une Treve d'un an avec Louis XII. y ayant été contraint par la néceſſité de ses affaires. Mais il promit de faire des merveilles, après qu'elle seroit expirée; & conseilla au Roi son Gendre d'accepter la Treve, afin qu'ils puſſent ensuite unir leurs forces, pour attaquer ensemble l'ennemi commun. Mais Henri ne pouvoit plus compter sur de pareilles promeſſes. Ainsi, pa les artifices du Pape, de l'Empereur, & de Ferdinand, il se vit engagé à porter seul la Guerre dans le Païs ennemi, qui auroit dû être attaqué par quatre differens endroits. Il ne fut couvaincu de leur mauvaise foi, que quand il n'étoit presque plus tems de reculer, la plus grande partie de son Armée ayant déja paſſé la mer, & se trouvant sur le point d'entrer en action. Par bonheur pour lui, Louis XII., trompé par le Traité de Treve conclu à Orthez, avoit déja fait paſſer ses meilleures Troupes en Italie; dans la pensée que Henri accepteroit la Treve, selon l'engagement du Roi d'Arragon.

Il est informé de la Treve de Ferdinand avec la France.

Ferdinand désavoue son Ambaſſadeur.

L'Empereur manque de parole à Henri.

Peu de tems après, Henri reçut une Lettre de l'Empereur, qui lui faisoit savoir avec beaucoup d'excuses, qu'il lui étoit impoſſible, pour cette année, de mener une Armée en Bourgogne; mais qu'il seroit ponctuel à exécuter son engagement l'année suivante. Cependant, pour lui faire voir qu'il ne prétendoit pas l'abandonner, il lui disoit qu'il vouloit aller servir dans son Armée en qualité de Volontaire. Ainsi, de quatre Alliez qui devoient agir à la fois contre la France, Henri se trouva seul chargé du fardeau de cette Guerre. Edouard IV. son Ayeul s'étoit trouvé autrefois dans un cas à-peu-près semblable, & n'avoit pas cru que ce fût une honte pour lui, que de faire promptement la Paix avec Louis XI. lorsque ses Alliez lui

Henri se résout à faire la Guerre seul.

avoient manqué de parole. Si Henri eût suivi cet exemple, il auroit terriblement embarassé ceux qui l'avoient abusé. Mais étant avide de gloire, il vouloit faire voir qu'il n'avoit pas besoin d'eux. Il s'étoit tellement confié à la bonne-foi de ses Alliez, qu'encore que le Traité de Malines ne dût être ratifié par le Pape & par le Roi d'Arragon que le 5. de Juin, il avoit fait passer plus de la moitié de son Armée à Calais dès le milieu du mois de Mai. Il est manifeste que la ratification du Traité de Malines n'avoit été si fort reculée, que pour engager Henri d'une maniere à ne pouvoir plus s'en dédire.

Il fait passer son Armée à Calais. *Myl. Herbert.*

Avant que de faire partir les premieres Troupes, Henri avoit fait couper la tête au Comte de Suffolck, prisonnier à la Tour depuis le tems de Henri VII. qui avoit positivement promis à Philippe I. Roi de Castille, d'épargner la vie de ce Seigneur. Mais apparemment, il donna au Prince son Fils des ordres semblables à ceux que le Roi David donna autrefois à Salomon son Sucesseur, à l'égard de *Joab*. Les Historiens ont voulu faire des efforts pour chercher la cause qui porta Henri, dans une telle conjoncture, à faire mourir le Comte de Suffolck, qui n'étoit plus en état de lui nuire: mais ils n'ont rien dit de satisfaisant (1).

Il fait couper la tête au Comte de Suffolck.

Les deux Corps de Troupes qui avoient passé à Calais, en partirent le 17. de Juin, sous le commandement du Comte de Shrewsburi (2) & du Lord Herbert (3), pour marcher vers Terouenne, dont ils formerent

Les Anglois assiegent Terouenne. *Act. Publ. T.*

(1) La principale raison, selon Mylord *Herbert*, & d'autres Ecrivains, étoit de peur que si le Roi venoit à mourir en France, le Peuple affectionné à la Maison d'*Torck* ne le tirât de la Tour, & ne le fit Roi. *Edmond de la Pole* étoit Fils de *Jean de la Pole* Duc de *Suffolck*, & d'*Elisabeth* Sœur d'*Edouard IV*. Mais cette raison paroît foible, si l'on considere que *Marguerite* Reine d'Ecosse, Sœur du Roi, étoit incontestablement Héritiere de la Maison d'*Torck*, en cas que le Roi vînt à mourir sans Enfans. Les Ecrivains François disent que *Richard*, son Frere cadet, commandoit six mille François au Siege de *Terouenne*; ce qui, selon quelques-uns, hâta la mort de son Frere. *Dugdale.* Tind.

(2) Son nom étoit *George Talbot*, Surintendant de la Maison du Roi. Il étoit accompagné de *Thomas Stanley*, Comte de *Derby*; de *Thomas Docwra*, Lord-Prieur de l'Ordre de *S. Jean*; du Chevalier *Robert Ratcliff*, du Lord *Fitswalter*, du Lord *Hastings*, du Lord *Cobham*, & du Chevalier *Rice ap Thomas* Capitaine des Chevaux legers. Ce Corps consistoit en plus de 8000. hommes. *Herbert.* Tind.

(3) *Charles Sommerset*, Fils naturel de *Henri* Duc de *Sommerset*, & de *Jeanne Hill*: (ce Seigneur perdit la vie l'an 3e. d'*Edouard IV*). *Charles* épousa *Elisabeth*, Fille & Héritiere de *Guillaume Herbert* Comte de *Huntington*, à cause de quoi il porta le Titre de Lord *Herbert*, & fut convoqué au Parlement en cette qualité, l'an 1. & 3. de *Henri VIII*. Il fut Chambellan de *Henri VII*, & fut continué dans la même Charge sous le Roi *Henri VIII*. Après l'Expédition dont il est ici parlé, il fut fait comte de *Worcester*. C'est de lui que descendent les *Sommersets* d'aujourd'hui, Ducs de *Beaufort*. Il fut accompagné par les Comtes de *Northumberland*, de *Kent* & de *Wiltshire*; par les Lords *Audley*, & de la *Ware*; & les Ba-



HENRI VIII. 1513. XIII. p. 370. 11. Juin.

le Siege. Mais le Roi ne partit d'Angleterre que le 30. du même mois, après avoir établi la Reine Catherine son Epouse pour Régence (1). Le même jour il se rendit à Calais, étant accompagné de Thomas Wolsey son Premier Ministre, de Charles Brandon autre Favori, qui venoit d'être fait Vicomte de l'Isle (2). & de quantité d'autres Seigneurs. Pendant que ses Troupes continuoient le Siege de Terouenne, il se tenoit à Calais avec un Corps de neuf-mille hommes; prêt à marcher au premier besoin. Enfin, ayant eu des nouvelles assurées, que le Duc de Longueville s'approchoit pour secourir la Place assiegée, il partit de Calais pour se rendre au Siege, où il arriva le 2. d'Août. Le 9. l'Empereur alla s'aboucher avec lui, entre Aire & Terouenne; & trois jours après, il se rendit au Camp pour servir sous le Roi en qualité de Volontaire, & ne se faisant pourtant point un scrupule de recevoir de lui une paye de cent écus par jour. C'étoit par cette marque d'estime, & par l'honneur imaginaire qu'il faisoit au Roi, qu'il prétendoit compenser son manquement de parole, & les cent-mille écus qu'il avoit touchez pour une Expédition qu'il n'avoit jamais eu intention de faire.

Henri se rend au Siege.

L'Empereur sert dans l'Armée Angloise en qualité de Volontaire.

Cependant, le Duc de Longueville qui commandoit l'Armée de France, s'étant approché de Terouenne, Henri passa *la Lys*, avec la plus grande partie de ses Troupes, pour aller à sa rencontre. Les deux Armées en vinrent aux mains; mais ce ne fut pas pour longtems. Le combat (3) étoit à peine commencé, que celle de France, on ne sait par quel accident, s'enfuit à vau-de-route sans pouvoir être ralliée. Mais les principaux Officiers aimerent mieux se faire prendre, que de suivre un exemple si honteux. Le Duc de Longueville fut de ce nombre, avec le Chevalier *Bayard*, *La Fayette*, *Bussi d'Amboise*, & quelques autres des plus distinguez. Cette Bataille, si tant est qu'on puisse appeller ainsi une semblable déroute, fut nommée *la Bataille de Guinegaste*, & par quelques uns, *la Journée des Eperons*, parce que les

Déroute des François à Guinegaste.
Myl. Herbert. Mezerai.

rons de *Carow*, & de *Curson*. Il commandoit six mille hommes Le Baron de *Carow*, Maitre de l'Artillerie, fut tué la premiere nuit devant *Terouenne*, dans la Tente du Lord *Herbert*, qui étoit si près de lui que les François écrivirent qu'il y avoit été tué. *Herbert*. TIND.

(1) Elle fut aussi revêtue du Généralat de toutes les Forces d'Angleterre; & avoit l'autorité, avec cinq personnes tirées du Corps de la Noblesse, d'emprunter de l'argent si le cas y échéoit, & de donner des suretez pour les sommes empruntées, afin d'entretenir & de renforcer les Troupes si besoin étoit; comme cela est plus amplement spécifié dans les Rolles des Patentes de ce tems-là. *Bacon*, p. 148. TIND.

(2) Le 15. de Mai 1513. Il fut créé Duc de *Suffolck* le mois de Fevrier suivant. Il eut l'honneur de commander l'Avant-garde de l'Armée, dans cette Expédition. Son Oncle *Guillaume Brandon*, Porte-Etendard de *Henri VII.* à *Bosworth-field*, fut tué par le Roi *Richard* lui-même. *Dugdale*. TIND.

(3) Ce fut le 16. d'Août, selon *Herbert*, & *Godwin*, que ce Combat se donna. TIND.

François

François s'étoient plus servi de leurs éperons que de leurs épées. Pendant que les Armées étoient en présence, avant que d'en venir aux mains, un Corps de François tenta de faire entrer un Convoi dans la Place: mais il fut repoussé par le Lord Herbert, qui étoit demeuré à la garde des tranchées. Après la Bataille, les assiegez n'ayant plus aucune ressource, rendirent la Ville le 22. d'Août; & le Roi, accompagné de l'Empereur, y entra le 24.

Terouenne se rend.

Il sembloit qu'il y eût une espece de fatalité, qui faisoit que Henri devoit toujours être la dupe de l'Empereur. Après la prise de Terouenne, Maximilien, qui n'avoit servi au Siege que comme Volontaire, trouva le moyen de se faire livrer cette Place, & il la fit raser incontinent. Il est difficile de comprendre la raison qui put porter Henri à cette condescendance. Tout ce qu'on peut soupçonner, c'est qu'il y avoit peut-être dans la Capitulation, quelque Article qui l'empêchoit de faire raser la Place; & qu'ayant changé d'avis, il voulut sauver sa parole, en la livrant à l'Empereur. Quand cela seroit, il n'y auroit pas moins sujet de s'étonner de sa conduite. Il est aisé de comprendre, qu'il étoit très avantageux pour Charles d'Autriche, Petit-Fils de Maximilien, que Terouenne ne fût ni aux François, ni aux Anglois. Mais quel intérêt pouvoit avoir Henri, de perdre beaucoup de monde & de tems à prendre cette Place, pour la faire raser en faveur de Maximilien, qui n'avoit pas mérité cette complaisance (1).

Henri livre la Place à l'Empereur.

Comme la saison n'étoit pas encore fort avancée, Henri résolut avant que de finir la Campagne, de faire le Siege de Tournai, soit qu'il eût avis que cette Place étoit mal pourvue, ou que les intrigues de l'Empereur eussent encore agi dans son Conseil. En effet, la conquête de Tournai, qui est assez loin de Calais, étoit bien moins avantageuse à Henri qu'à l'Archiduc Charles, de qui elle assuroit les Etats; au-lieu que Boulogne auroit été, sans doute, bien plus à la bienséance du Roi, à cause du voisinage de Calais. Néanmoins, le Siege de Tournai fut résolu, apparemment parce que l'Empereur esperoit que le Roi lui livreroit cette Place, comme il lui avoit livré Terouenne. Mais il trouva contre lui des intérêts plus forts que ceux du Roi même, qui s'opposerent à ses desseins.

Siege de Tournai.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs de ce Siege, Henri alla rendre visite à Marguerite Gouvernante des Païs-Bas, qui étoit à Lisle, & demeura deux jours avec elle. Ensuite, il alla rejoindre son Armée qui

Visite de Henri à Marguerite d'Autriche.

(1) Il y a apparence que cette Ville étoit sur ses Frontieres & que ses Etats avoient été fort infesté par les courses des Soldats qui en sortoient; & ce fut à sa sollicitation que la Place fut rasée, à la réserve de la Cathédrale & des Maisons Religieuses. Mais les François la repararent bien-tôt après. Cela ne peut que paroître surprenant, car elle avoit tant coûté à fortifier, que *Guichardin* ne fait pas difficulté d'en appeller la dépense *infinie & ruïneuse*. Herbert. Tind.

HENRI VIII. 1513.

mois auparavant. Mais il ne paroit pas que Henri fût alors disposé à se fier à ses promesses.

Henri s'en retourne en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Henri partit de Lisle le 17. d'Octobre, & arriva le 24. à son Palais de Richemont, après une glorieuse Campagne. Je l'appelle glorieuse, si l'on ne regarde qu'au succès de ses armes. Mais elle étoit peu honorable d'un autre côté, puisqu'il avoit été la dupe du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Arragon, qui l'avoient chargé seul du fardeau de la Guerre qui devoit être commun à tous les quatre. Il est vrai qu'il s'étoit rendu maitre de Terouenne & de Tournai. Mais la premiere de ces Places ayant été cedée à l'Empereur & rasée, ne lui étoit d'aucune utilité. Quant à Tournai, il n'en retira jamais aucun avantage considerable, à cause de son éloignement de Calais. Wolsey fut le seul qui en profita, l'Evêché de cette Ville qu'il obtint dans la suite, joint à l'Abbaye de *S. Amand*, étant d'un revenu beaucoup au-dessus de ce que le Roi lui-même tiroit de Tournai & de son Territoire.

Les Suisses entrent en Bourgogne. *Mezerai.*

Le mauvais succès de la Campagne d'Italie avoit mis les affaires de Louis XII. en mauvais état, & la perte de la Bataille de Guinegaste, avec la prise de Terouenne & de Tournai, avoient comme achevé de les déranger. Mais c'étoit peu de chose au prix du danger où la France se trouva, par l'invasion qu'y firent les Suisses après avoir chassé les François du Milanois. Cette Nation belliqueuse, incitée contre Louis par le Pape & par l'Empereur, ne se contentant pas des avantages qu'elle avoit remportez sur lui en Italie, voulut encore l'attaquer jusques dans son propre Royaume. L'occasion étoit favorable, à cause des diverses conjonctures dont j'ai déja parlé. Ce fut donc pour en profiter, que les Suisses firent une levée de quinze-mille hommes, à laquelle l'Empereur joignit toute la Noblesse de la Franche-Comté, & quelque Cavalerie Allemande, sous la conduite d'Ulrick Duc de Wirtemberg.

Ils assiegent Dijon.

Cette Armée étant entrée dans le Duché de Bourgogne, alla camper devant Dijon, où La Trimouille, nouvellement retourné d'Italie, s'étoit jetté avec quelques Troupes : mais cette Place étoit si mauvaise, qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir la conserver. Il ne laissa pourtant pas de la défendre pendant six semaines. Mais enfin, voyant que par la perte de Dijon, non seulement la Bourgogne, mais encore tout le reste de la France se trouveroit dans un grand danger, il crut devoir le prévenir sans attendre les ordres du Roi, qui pourroient arriver trop tard. Par une Capitulation qu'il fit avec les Suisses, il s'obligea de leur faire compter quatre-cens-mille écus, dont il en paya vingt-mille sur le champ; & promit au nom du Roi, qu'il se désisteroit de toutes ses prétentions sur le Duché de Milan. Les Suisses, contens de leur Expédition, se retirerent dans leur Païs, emmenant avec eux quatre ôtages, qui trouverent le moyen de s'évader, quand ils surent que le Roi refusoit de ratifier la Capitulation.

La Trimouille traite avec eux à l'insçu du Roi.

Louis fait la

Louis XII. se trouvant attaqué en tant d'endroits, & ne pouvant pas

douter que le Pape & le Roi d'Arragon ne lui suscitassent tous ces embaras, prit enfin la résolution de s'accommoder avec le Pape. Cet accommodement étoit d'autant plus facile, que Leon X. n'avoit pas, comme Jule II., une haine personnelle contre lui. Depuis que les François étoient hors d'Italie, il n'avoit rien à demander au Roi, que la dissolution du Concile de Pise; sans quoi, effectivement, il ne pouvoit pas consentir à la Paix. Ce Concile étoit réduit à si peu de chose, qu'en l'abandonnant, Louis ne faisoit pas un grand sacrifice au Pape. Il est vrai qu'il sembloit y avoir quelque honte pour lui, à ceder sur un Article qu'il avoit jusqu'alors hautement soutenu. Mais comme le Concile de Pise avoit été proprement convoqué contre Jule II., il crut qu'il pouvoit sans déshonneur ceder à un autre Pape. Quoiqu'il en soit, ce Prince voyant qu'en s'accommodant avec Leon X., il ôtoit aux Rois d'Angleterre & d'Arragon le prétexte qu'ils prenoient pour lui faire la Guerre, se laissa enfin porter à renoncer à son Concile, & à reconnoitre celui de Latran. Cette renonciation se fit solemnellement dans la X. Session, qui se tint sur la fin du mois de Décembre.

Paix avec le Pape.

Leon X., dès le commencement de son Pontificat, avoit écrit à Henri, comme à tous les autres Princes, pour l'exhorter fortement à la Paix. C'étoit un langage qu'il falloit tenir d'abord, pour faire le devoir de Pere commun des Chretiens. Henri, qui voyoit bien, & qui connut encore mieux dans la suite, que ce n'étoit qu'une grimace, se contenta de lui répondre, qu'il ne pouvoit faire la Paix sans ses Alliez, & qu'une Paix séparée seroit directement contraire à tous ses engagemens. Cette réponse ne déplut pas au Pontife, qui ne cherchoit alors qu'à susciter des ennemis à la France. Mais dès qu'il fut assuré de son accommodement avec Louis XII., il prit occasion de repliquer à Henri par un autre Bref, dans lequel il lui disoit, qu'il n'avoit jamais eu la pensée de l'exhorter à faire une Paix particuliere : mais que, comme il n'avoit pris les armes que pour la défense de l'Eglise & du S. Siege, & que par les victoires qu'il venoit de remporter, il avoit atteint le but qu'il s'étoit proposé; il étoit juste qu'il les posât, depuis que le Prince qui opprimoit l'Eglise s'étoit rangé sous son obeïssance. Ce Bref étoit daté le 17. de Décembre, à peu près au tems de la X. Session du Concile de Latran, dans laquelle les Ambassadeurs de France firent leur soumission solemnelle au nom de leur Roi.

Le Pape exhorte Henri à la Paix. Act. Publ. T. XIII. pag. 323. 14. d'Avril.

Guicciardin.

Rien ne contribua davantage à désiller les yeux à Henri, que ce second Bref. Il avoit cru qu'en protestant qu'il ne prenoit les armes que pour la défense de l'Eglise, ses Alliez comprenoient assez qu'il ne prétendoit pas pour cela négliger ses intérêts; ce langage n'étant proprement que pour éblouir le Public. Il étoit d'autant mieux fondé à le croire, que même dans le Traité de Ligue, chacun des Alliez s'étoit manifestement proposé des avantages temporels. Cependant, il voyoit que le Pape n'avoit pas plutôt obtenu ce qu'il souhaitoit, qu'il prenoit

Henri connoît qu'il a été abusé.

Henri VIII. 1513.

les expressions du Préambule du Traité au pied de la lettre, comme si on n'avoit eu effectivement d'autre dessein que de travailler pour l'Eglise; & que, sous ce prétexte, il prétendoit dissoudre une Ligue qu'il avoit lui-même formée. Cela lui fit comprendre, qu'en l'engageant dans une Guerre contre la France, le Pape n'avoit eu en vue que ses propres intérêts. D'un autre côté, il n'étoit pas plus satisfait du Roi d'Arragon, & il n'avoit pas raison de l'être. Quant à l'Empereur, il n'avoit rien tenu de ce qu'il avoit promis. Toutes ces considerations lui ayant enfin désillé les yeux, produisirent la Paix avec la France, qui se conclut l'année suivante. Mais, avant que de finir celle-ci, il est nécessaire de rapporter ce qui s'étoit passé pendant cette Campagne entre les Anglois & les Ecossois.

Il se détermine à faire la Paix avec la France.

Guerre entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Jaques IV. voyant Henri prêt à porter la Guerre en France, assembla son Parlement, & lui représenta les indignitez que l'Ecosse avoit souffertes de la part des Anglois, depuis la derniere Paix. L'affaire de Breton ne fut pas oubliée dans cette énumeration. Mais la meilleure raison qu'il allegua pour porter les Ecossois à la Guerre, fut que la France, l'ancienne & la constante Alliée de l'Ecosse, étant sur le point d'être attaquée par le Roi d'Angleterre, il ne pouvoit se dispenser de la secourir. Cette proposition, toute plausible qu'elle étoit, ne fut pourtant pas approuvée de tout le monde. Plusieurs trouvoient fort étrange que le Roi voulût ainsi de gayeté de cœur, & sans une pressante nécessité, rompre une Paix avantageuse à l'Ecosse, solemnellement jurée, & & même renouvellée depuis peu. Mais les Créatures du Roi, & les Pensionnaires de la France, que La Mothe, Ambassadeur de cette Couronne, avoit déja disposez à servir le Roi son Maître en cette occasion, l'emporterent de beaucoup de voix: tellement que la Guerre fut resolue.

Jaques IV. entre en Angleterre.

Il envoye un défi à Henri. *Act. Publ. T. XIII. p. 382.*

Henri étoit déja en France, lorsque Jaques assembla son Armée pour envahir l'Angleterre, selon la résolution qui en avoit été prise. Mais, afin de garder quelque espece de formalité, Jaques lui écrivit une Lettre qu'il lui envoya par un Hérault, qui le trouva au Siege de Terouenne. Cette Lettre, qui étoit du 16. de Juillet, contenoit les Griefs dont Jaques croyoit avoir sujet de se plaindre, & une Déclaration de Guerre en cas qu'il ne se désistât pas de la Guerre qu'il avoit commencée contre la France. Henri ne put répondre que le 12. d'Août. Sa réponse portoit en substance: » Qu'il n'étoit nullement surpris de lui voir » rompre la Paix sur des prétextes frivoles, puisqu'en cela, il ne faisoit » qu'imiter la mauvaise-foi de ses Ancêtres & Prédécesseurs. Ensuite, » il lui reprochoit que, pendant qu'il l'avoit su en Angleterre, il » n'avoit jamais témoigné, ni dans ses Lettres, ni par ses Ambassadeurs, » qu'il eût dessein d'embrasser la querelle du Roi de France; mais qu'il » avoit attendu son départ, pour exécuter ses injustes desseins. Il ajou- » toit, que le connoissant parfaitement, il avoit prévu sa mauvaise-foi;

Réponse de Henri.

» & qu'avant que de passer en France, il avoit mis un si bon ordre à tout, » & si bien pourvu à la défense de son Royaume, qu'il ne doutoit » point, qu'avec l'aide de Dieu, il ne rendît inutiles tous les efforts des » Schismatiques excommuniez par le Pape & par le Concile de Latran, » Qu'au reste, il esperoit de se voir bien-tôt en état de lui rendre la » pareille; & qu'en attendant, il ne négligeroit pas de prendre les voyes » les plus sures pour le priver, lui & sa Posterité, de l'esperance d'héri- » ter jamais ce Royaume qu'il vouloit envahir avec tant de mauvaise » foi. Ensuite, il lui mettoit devant les yeux l'exemple du Roi de » Navarre, qui, pour avoir voulu prendre le parti de la France, se » trouvoit dépouillé de son Royaume, sans esperance d'y pouvoir » jamais être rétabli. Quant aux Griefs étendus, alleguez dans sa » Lettre, il disoit qu'on y avoit si souvent répondu, qu'il étoit inutile » d'en parler davantage. Mais pour ce qui regardoit la sommation que » le Roi d'Ecosse lui faisoit de se désister de la Guerre de France, il lui » répondoit, qu'il ne le reconnoissoit point pour son Juge dans les affaires » qu'il avoit avec Louis XII., & que malgré ses menaces, il ne laisse- » roit pas de continuer la Guerre. Il finissoit, en lui disant qu'il pouvoit » s'assurer, qu'il ne laisseroit pas échaper les occasions qui se présente- » roient de se venger de lui, à quoi il esperoit de réussir, avec l'aide » de Dieu & de S. George.

Jaques n'attendit pas la réponse à sa Lettre, pour se mettre en Campagne. Le 22. d'Août, il entra dans la Province de Northumberland, où il se rendit maitre de quelques Places, & particulierement de *Norham*. Les Auteurs Anglois assurent que son Armée étoit de soixante-mille hommes. Quelques-uns même en augmentent le nombre jusqu'à cent-mille, ce qui n'est gueres croyable. On ne peut pourtant douter qu'elle ne fût très considerable, vu le soin que prend Buchanan de faire voir qu'elle fut extremement diminuée par les désertions & par l'inaction où Jaques se tint pendant quelque tems. Le Comte de Surrey étoit alors dans la Province d'Yorck, avec vingt-six-mille hommes. Mais à la premiere nouvelle qu'il reçut de l'entrée des Ecossois en Angleterre, il marcha droit à eux, & le 2. de Septembre il s'en trouva assez proche pour leur envoyer offrir la bataille, par un Héraut, qui rapporta, que le Roi d'Ecosse l'acceptoit pour le vendredi suivant. Jaques étoit alors campé sur le penchant du Mont *Cheviot*, où il ne pouvoit être que difficilement attaqué. Cela fut cause que le Comte de Surrey, voyant que les Ecossois ne vouloient combattre que dans un poste trop avantageux pour eux, résolut d'attendre qu'ils fussent descendus dans la plaine. Les Anglois n'ayant point paru au jour marqué, un vieux Seigneur Ecossois en prit occasion de représenter au Roi, qu'il en avoit assez fait, & que son honneur étoit à couvert: Qu'il n'y avoit pas de prudence à combattre les Anglois dans leur propre Païs, mais qu'il devoit plutôt se retirer avec son butin en Ecosse, où il seroit le maitre

Jaques se rend maitre de Norham.

Le Comte de Surrey marche à lui.

Et lui offre la bataille.

On tâche de détourner Jaques du dessein de donner bataille.

HENRI VIII. 1513.

de combattre ou d'éviter la bataille, ſelon qu'il le jugeroit à propos: Qu'au reſte, puiſqu'il n'avoit pris les armes que pour faire une diverſion en faveur de la France, il n'occupoit pas moins les forces de l'Angleterre ſans combattre, qu'en s'expoſant aux riſques d'une bataille: Qu'en cette occaſion, il ne devoit pas écouter les conſeils intereſſez de l'Ambaſſadeur de France, qui ne demandoit qu'à hazarder quelque grand coup aux dépens d'autrui, afin de tirer le Roi ſon Maitre de l'embaras, où il ſe trouvoit; mais qu'en ſervant la France, il falloit auſſi avoir égard à l'Ecoſſe. Ce conſeil parut trop prudent au Roi. Comme il avoit déja pris la réſolution de donner bataille, il répondit fierement, qu'il combattroit les Anglois, fuſſent-ils au nombre de cent-mille.

Il rejette ce conſeil.

Cependant le Comte de Surrey, voulant le tirer de ſon poſte, ſe mit en marche le long d'une Riviere qui ſéparoit les deux Armées, comme s'il eût eu deſſein d'entrer en Ecoſſe par Carliſle, dont il ſembloit prendre le chemin. Jaques en étant averti, fit d'abord mettre le feu à ſon Camp, & marcha le long de la même Riviere ſur le bord oppoſé. Mais malheureuſement pour lui, la fumée de ſon propre Camp lui déroba la vue des Anglois, qui paſſerent la Riviere à gué, ſans être apperçus. Alors Jaques s'arrêta ſur la hauteur de *Flodden*, où il mit ſon Armée en bataille. Ce fut là que le Comte de Surrey alla l'attaquer, après avoir paſſé avec peine une eſpece de Marais qui ſe trouvoit entre les deux Armées. Le détail de cette Bataille eſt ſi differemment rapporté par les Hiſtoriens des deux Nations, qu'on ne ſauroit ſuivre les uns ſans s'écarter des autres. Mais il n'en eſt pas de même du ſuccès. Ils demeurent tous d'accord que les Ecoſſois perdirent la Bataille, après avoir vaillamment combattu juſqu'à la nuit, qui ſépara les combattans. Les deux Armées s'étant retirées, les Anglois ne connurent qu'ils étoient victorieux que le lendemain, lorſqu'ils virent que leurs ennemis leur avoient abandonné le champ de bataille, avec toute leur Artillerie. Les Anglois avouent qu'ils perdirent cinq-mille hommes dans cette Bataille, qui ſe donna le 9. de Septembre. Mais ils diſent que la perte des Ecoſſois fut de dix-mille hommes. Ceux-ci prétendent qu'il n'y en eut que cinq-mille de tuez de chaque côté. Mais ils avouent que leur perte fut très conſiderable, par le nombre de Seigneurs & d'Officiers de leur Nation, qui périrent dans ce Combat; au-lieu que les Anglois ne perdirent perſonne de marque (1). Le Roi Jaques ne parut plus depuis la Bataille. Les Anglois crurent avoir trouvé ſon Corps percé de deux coups, ſur un

Bataille de Flodden, où Jaques eſt défait & tué.

Les Anglois croyent avoir trouvé ſon Corps,

(1) Dans cette Bataille, l'Avant-garde étoit commandée par le Lord *Thomas Howard*, & par le Chevalier *Edmond*, tous deux Fils du Comte de *Surrey*, le Corps d'Armée, par le Pere; & l'Arriere-garde, par le Chevalier *Edouard Stanley*. Le Lord *Dacre* avec ſa Cavalerie formoit le Corps de réſerve. Les Ecoſſois perdirent un Archevêque, deux Evêques, quatre Abbez, douze Comtes, & dix-ſept Barons, avec huit ou dix mille Soldats. Voyez. la deſcription de cette Bataille dans Mylord *Herbert*, p. 18. TIND.

monceau

monceau de morts, & ils le firent mettre dans un cercueil de plomb, sans oser pourtant entreprendre de l'enterrer, parce qu'il étoit mort excommunié. Mais les Ecossois prétendoient que ce n'étoit pas le Corps de leur Roi. Ils disoient qu'avant le Combat, il avoit fait prendre des armes semblables aux siennes, à cinq hommes qui étoient de sa taille, & que le Corps que les Anglois prenoient pour celui du Roi, étoit celui d'un nommé *Elphiston* qui lui ressembloit beaucoup. Cependant, ils ne pouvoient dire ce que le Roi étoit devenu. Il se trouvoit bien quelqu'un qui disoit l'avoir vu passer la Tweede à cheval, depuis la Bataille : mais comme elle ne finit qu'à l'entrée de la nuit, on ne pouvoit gueres compter sur ce témoignage. Ce fut là pourtant le fondement du bruit qui se répandit qu'il n'étoit pas mort. Quelques-uns soupçonnerent qu'il avoit été tué en se retirant du Combat, par un Seigneur nommé *Alexandre Hums*, ou par ses Vassaux. Mais ce fait ne fut jamais bien prouvé. Quoiqu'il en soit, on n'a jamais su positivement, si le Corps que les Anglois trouverent sur le champ de bataille étoit celui du Roi, ou d'un autre.

& le font porter à Londres.

Henri demande au Pape la permission de faire enterrer Jaques en terre sainte.

Cependant Henri, supposant que celui qui étoit en son pouvoir étoit le véritable Corps de Jaques IV., écrivit au Pape, pour lui demander la permission de le faire porter à Londres, & de le faire inhumer dans l'Eglise de S. Paul. Leon X. répondit par un Bref, dans lequel il disoit, » qu'on lui avoit exposé de la part du Roi d'Angleterre, que dans le » Traité conclu entre le feu Roi d'Ecosse & Henri VII., & renouvellé » avec Henri VIII., le premier s'étoit soumis à l'Excommunication s'il » venoit à le violer ; & que néanmoins il n'avoit pas laissé de rompre » la Paix : Qu'à cause de cela, il avoit été déclaré excommunié, par le » Cardinal Archevêque d'Yorck, en vertu d'un pouvoir de Jule II : » Qu'il étoit mort dans un Combat, sans avoir été absous : mais qu'à » cause de la Dignité Royale, & de la proximité du sang, le Roi d'Angleterre demandoit la permission de le faire inhumer en terre sainte. » A ces causes, le Pape trouvoit à propos de lui accorder sa demande, » considerant que, comme on le disoit, & comme il étoit à croire, peu » de momens avant sa mort, Jaques avoit donné quelque signe de » repentance, tel qu'il pouvoit en donner en l'état où il se trouvoit : » Que pour cet effet, il commettoit l'Evêque de Londres, ou tel autre » Evêque qu'il plairoit au Roi de nommer, pour faire des perquisitions » sur ce sujet ; & s'il trouvoit que Jaques eût donné quelque marque de » repentance avant sa mort, il lui donnoit pouvoir de l'absoudre : Que » néanmoins, cette Absolution ne serviroit à autre effet, que pour le » pouvoir faire enterrer en terre sainte. De plus, il ordonnoit à l'Evêque » d'enjoindre au Roi d'Angleterre, de faire quelques pénitences au nom » du Roi défunt ».

Réponse du Pape. *Act. Publ. T. XIII. p. 385.* 29. Nov.

Remarque sur ce Bref.

Entre plusieurs remarques qu'on pourroit faire sur ce Bref, je me bornerai à une seule. C'est qu'il n'y avoit point de Déclaration de Guerre entre Jaques & Henri, avant la Lettre du premier datée le 16.

HENRI VIII. 1513.

de Juillet & reçue le 12. d'Août, ni aucune hostilité commise avant le 22. d'Août que Jaques entra en Angleterre. Ainsi, on ne peut pas dire que le Roi d'Ecosse eût rompu la Treve avant ce tems-là. Cependant, il meurt le 9. de Septembre excommunié par le Cardinal d'Yorck, qui étoit alors Ambassadeur à Rome. De tout cela il me semble qu'on peut inferer, que le Cardinal avoit excommunié ce Prince sans connoissance de cause, sans entendre ses raisons, & apparemment sur une simple Lettre de Henri, qui pouvoit lui avoir écrit que le Roi d'Ecosse avoit dessein de rompre la Paix. Je dis qu'il avoit simplement dessein de rompre la Paix, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que depuis le 22. d'Août que Jacques entra en Angleterre, jusqu'au 9. de Septembre, jour de sa mort, le Cardinal, qui étoit à Rome eût pu être informé de la rupture actuelle, & proceder à l'Excommunication. Je ne dis rien de la supposition, que Jaques tué sur la place ait donné des marques de repentance, sur-tout dans le cas dont il s'agit, où il étoit même incertain, si le Corps qu'on vouloit enterrer étoit celui du Roi d'Ecosse. Je passe aussi pardessus la restriction mise à l'Absolution, afin qu'elle ne pût servir que pour enterrer le Prince mort, en terre sainte, & sur les pénitences enjointes à un homme vivant au nom d'un mort. Chacun pourra faire sur cela les réflexions qu'il jugera convenables.

1514. Interêts & desseins des Souverains.

La situation des affaires de l'Europe étant, à la fin de l'année 1513, telle qu'on vient de la voir, il n'est pas étonnant que les desseins & les intérêts des Princes fussent differens de ce qu'ils avoient été au commencement de la même année. Il y a donc quelque nécessité, avant que d'entrer dans le récit des évenemens de l'année 1514, de dire quelque chose des dispositions où les principaux Souverains se trouvoient.

Louis XII. brûloit d'envie de recouvrer Genes & Milan : mais il comprenoit bien que, pour reussir dans ce dessein, il falloit diviser les Alliez, sans quoi il n'y avoit pas même apparence de pouvoir l'entreprendre. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon, & les Suisses, étoient également interessez à s'y opposer. Cependant, comme ils avoient aussi des intérêts séparez, il jugeoit qu'il ne seroit pas impossible de les détacher les uns des autres, en faisant trouver à chacun à part, ou du moins à quelques-uns d'entre eux, des avantages aussi grands que ceux qu'ils pouvoient naturellement attendre de leur union. D'ailleurs, il esperoit qu'en traitant avec chacun d'eux en particulier, il feroit naitre parmi eux des soupçons & des jalousies, qui les porteroient à se hâter de traiter avec lui, de peur de se trouver seuls dans l'embaras. Il avoit d'autant plus d'esperance de réussir par cette voye, que la plupart des Princes avec qui il étoit en Guerre, n'étoient rien moins que scrupuleux, & qu'ils étoient au contraire très disposez à sacrifier leurs Alliez à leurs propres intérêts. Ce fut donc à cet artifice que Louis XII. eut recours, pour se tirer de l'embaras où il se trouvoit. Dès le commencement de l'année 1514., il prit soin de renouer la négociation qu'il avoit entamée

touchant le Mariage de la Princesse Renée, sa seconde Fille, avec Charles Archiduc d'Autriche, sachant bien que Maximilien & Ferdinand le souhaitoient également, sur-tout aux conditions qu'ils avoient eux-mêmes proposées. Il y fit néanmoins naitre des difficultez capables d'entretenir la négociation, sans la rompre entierement. Le Pape ne put regarder ce projet sans inquietude. Il ne craignoit pas moins que Milan fût entre les mains d'un Petit-Fils de l'Empereur & du Roi d'Arragon, que d'y voir rétablir le Roi de France. Son intérêt demandoit que ce Duché demeurât dans la Famille des Sforzes. Les Suisses le souhaitoient aussi passionnément. Les Venitiens y auroient aussi trouvé un grand avantage, si un autre intérêt n'avoit prévalu sur celui-là : c'étoit d'obliger l'Empereur à faire la Paix avec eux à des conditions équitables. C'étoit pourtant ce qu'ils ne pouvoient esperer sans le secours de la France, & ce secours ne pouvoit s'obtenir qu'en aidant Louis XII. à recouvrer le Milanois.

Maximilien trouvoit son compte dans la Guerre contre Venise, parce qu'elle lui coûtoit peu. Depuis la Ligue de Cambrai, il avoit toujours été puissamment secouru par la France, ou par l'Espagne, ou, pour mieux dire, il n'avoit jamais fait la Guerre qu'aux dépens d'autrui. Ceux qui s'allioient avec lui, étoient nécessairement obligez de lui fournir des Troupes ou de l'argent, sans quoi ils pouvoient être assurez qu'il changeroit bien-tôt de parti. Depuis qu'il avoit quitté celui de la France, c'étoient les Troupes Espagnoles qui faisoient tout dans la Guerre contre Venise ; & le Roi d'Arragon, avec toutes ses finesses, n'étoit pas capable de se dispenser d'agir pour lui. Il n'est donc pas étonnant qu'il fût si difficile, quand il s'agissoit de faire la Paix, ou qu'il fit ses efforts pour fomenter les divisions entre les Princes.

Du Roi d'Arragon.

Quant au Roi Ferdinand, depuis qu'il s'étoit rendu maitre de la Navarre, il avoit intérêt de tenir les affaires embrouillées, & d'entretenir en Italie les craintes & les esperances des divers Partis, afin de se rendre nécessaire, & que la Paix ne pût se faire sans lui. C'étoit par-là qu'il tâchoit d'empêcher Louis de penser à la Navarre, & qu'il esperoit d'en venir enfin à un Traité qui lui laissât la possession tranquille de sa conquête. Par cette raison, il jouoit toutes sortes de personnages, afin de venir à son but. Tantôt il assistoit l'Empereur contre Venise ; tantôt il sollicitoit, auprès de l'Empereur, les affaires des Venitiens ; quelquefois, il incitoit le Pape & les Suisses à ne souffrir point que le Roi de France se rendît maitre de Milan ; tantôt il offroit son secours à ce même Prince, pour conquerir ce Duché. Ce n'étoient que ruses & artifices, qu'il mettoit continuellement en usage pour entretenir une diversion qui lui étoit avantageuse. Cependant, sa Politique commençoit à lui manquer. Il étoit tellement perdu de reputation par rapport à la bonne-foi, qu'on n'avoit plus aucune confiance en lui. Ce n'étoit que par pure nécessité, ou par l'envie de causer de la jalousie à leurs ennemis, que les

autres Souverains faisoient avec lui des Traitez, sur lesquels ils savoient bien qu'ils ne pouvoient pas s'assurer.

De Henri VIII.

Henri VIII. s'étoit glorieusement tiré de sa premiere Campagne. Mais il comprenoit bien qu'il n'étoit redevable de ses heureux succès qu'à la passion de Louis XII., qui avoit négligé la défense de son propre Royaume, pour recouvrer le Milanois, où il avoit envoyé ses meilleures Troupes. En effet, Henri se reposant sur le Traité de Malines & sur les diversions que ses Alliez devoient faire en diverses Provinces de France, n'avoit mené dans ce Royaume qu'environ vingt-cinq-mille hommes; Armée trop foible pour pouvoir lui faire esperer de grands avantages, s'il eût eu en tête toutes les forces de son ennemi. Abandonné qu'il étoit du Pape, de l'Empereur, du Roi d'Arragon, comment se seroit-il tiré d'affaire, si Louis XII. avoit pu se résoudre à remettre son Expédition de Milan à une autre fois, & à faire marcher toutes ses Troupes en Picardie? Ainsi Henri devoit considerer, & consideroit en effet, qu'il étoit plus redevable de la Victoire de Guinegaste, & de la Conquête de Terouenne & de Tournai, aux conjonctures du tems, qu'à sa prudence ou à sa valeur. Il étoit donc disposé à se tirer de l'embaras où il s'étoit imprudemment jetté, sans se flatter plus longtems du secours imaginaire de ses Alliez. Il falloit pourtant faire bonne mine & cacher ces dispositions, afin de tirer de la France des conditions avantageuses dans un Traité. Tel étoit l'état des affaires, au commencement de l'année 1514. Mais, avant que de parler de celles d'Angleterre en particulier, il est nécessaire de faire voir les mouvemens que se donnoient les Princes interessez dans les troubles d'Italie, parce que c'étoit alors le point capital, duquel toutes les autres affaires dépendoient.

Affaires d'Italie. *Guicciardin.*

Leon X. tâche de reconcilier les Suisses avec la France.

Leon X. ayant pris l'allarme de la négociation que Louis XII. avoit renouée avec l'Empereur, touchant le Mariage de Renée sa seconde Fille, fit tous les efforts possibles pour reconcilier les Suisses avec la France, afin que Louis en fût moins porté à traiter avec l'Empereur & avec le Roi d'Arragon. Mais il souhaitoit que Louis ratifiât la Capitulation de Dijon pour ce qui regardoit le Duché de Milan; & d'un autre côté il exhortoit les Suisses à se contenter d'une moindre somme que celle qui leur avoit été promise par la Trimouille. C'étoit là le plan qu'il s'étoit formé pour faire cet accommodement. Enfin, il en étoit venu jusqu'à ce point, que le Roi de France avoit offert une Treve de trois ans, sans pourtant se départir de ses prétentions sur Milan; & que plusieurs d'entre les principaux de Suisse, en étoient contens. Mais il ne fut pas possible de porter ce Peuple à rabattre quoique ce fût de la Capitulation de Dijon. Il mettoit même en déliberation, s'il feroit une seconde irruption en France, pour se venger de la violation de ce Traité. Ainsi, les soins du Pape furent inutiles, & les Suisses demeurerent toujours ennemis mortels de la France.

Ferdinand pro-

Ferdinand ayant eu avis de ce qui se négocioit en Suisse, craignit

d'être laissé seul dans l'embaras, soit que Louis se désistât de ses droits sur Milan, soit que les Suisses acceptassent la Treve qu'il offroit. Ainsi, sans en rien communiquer à ses Alliez, il dépêcha promptement à Paris *Quintana* son Secretaire, qui renouvella pour un an la Treve avec la France, sur le même pied que la précedente. Seulement par un Article secret, Louis s'engageoit à n'attaquer point le Milanois pendant cette année. Dans la publication qui se fit en France de cette Treve, on n'y fit aucune mention de Milan. Mais Ferdinand la fit publier en Espagne avec cet Article: desorte que le Public étoit assez embarassé à savoir ce qu'il en devoit croire. Louis ne fit aucune difficulté de prolonger la Treve, parce qu'il ne pouvoit pas entreprendre d'attaquer Milan & la Navarre, avant que d'avoir fait la Paix avec l'Angleterre. D'ailleurs, il étoit bien aise que le Public crût que la Treve qu'il venoit de prolonger avec le Roi d'Arragon, pourroit être suivie de la Paix.

longe la Treve avec Louis XII.

Cette consequence étoit assez naturelle, & vrai-semblablement, ce fut ce qui porta Henri à penser sérieusement à la Paix. Mais d'un autre côté, Louis fut sur le point d'en recevoir un grand préjudice, en ce que le Pape, pour lui rompre ses mesures par rapport au Milanois, travailla de tout son pouvoir à procurer la Paix entre l'Empereur & la République de Venise. Il souhaitoit sur toutes choses, que les François ne remissent jamais le pied en Italie. C'étoit là l'interêt de son Siege, de toute l'Italie, & le sien propre. Pendant que les François avoient occupé le Milanois, l'Italie avoit toujours été en trouble, les Papes avoient été moins considerez qu'auparavant, & les Florentins avoient conservé leur liberté. C'étoient là d'assez fortes raisons, pour faire souhaiter au Pape qu'ils n'y rentrassent jamais. D'ailleurs, il avoit formé, pour l'établissement de sa Maison, des projets auxquels leur voisinage pouvoit mettre des obstacles. Un grand moyen pour parvenir à son but, étoit de priver Louis XII. du secours des Venitiens; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il étoit possible de trouver quelque expédient pour faire leur Paix avec l'Empereur. Dès l'année précedente, les Venitiens, pressez par l'Armée Espagnole, avoient consenti à prendre le Pape pour Arbitre, & l'Empereur l'avoit accepté. Mais, depuis ce tems-là, on n'avoit point travaillé à cette affaire. Immédiatement après que Ferdinand eut renouvellé la Treve avec Louis XII., le Pape craignant que la Paix ne se conclût entre ces deux Monarques aux dépens du Duché de Milan, tâcha de renouer la négociation entre l'Empereur & les Venitiens. Il savoit bien que si elle réussissoit, ce seroit en vain que le Roi de France attendroit du secours de la République pour faire la conquête de Milan. Enfin, à force de sollicitations, il obtint que les deux Parties passassent un Compromis, par lequel elles lui donnoient pouvoir de régler les conditions de la Paix comme il le jugeroit à propos. Néanmoins, par un Ecrit signé de sa propre main, il promit de ne prononcer point de Sentence, qu'avec le consentement de l'une & de l'autre.

Le Pape travaille à faire la Paix entre l'Empereur & Venise, qui le font Arbitre de leurs differens.

HENRI VIII. 1514.

Difficultez de la Paix

Cette Paix étoit extremement difficile à faire, parce que la Guerre se continuant toujours dans l'Etat de Venise & dans le Frioul, le moindre succès étoit capable de faire hausser ou baisser les prétentions des Parties. Quand les Venitiens se sentoient pressez, ils vouloient bien consentir que l'Empereur gardât *Verone*; mais alors, Maximilien vouloit aussi avoir *Vicence*, *Padoue* & *Treviso*. Quand ses affaires alloient mal, il vouloit bien leur abandonner ces trois Places; mais alors, ils ne pouvoient se résoudre à faire la Paix sans qu'il leur rendît Verone. Ainsi le Pape, voyant que les divers succès de la Guerre mettoient des obstacles perpétuels à l'accommodement qu'il projettoit, donna une Sentence provisionnelle, par laquelle il ordonnoit : Que les deux Parties poseroient les armes : Que l'Empereur mettroit en dépôt entre ses mains, *Vicence*, & tout ce que que les Espagnols tenoient dans les Territoires de Padoue & de Treviso : Que les Venitiens en feroient de même à l'égard de Creme, & qu'ils payeroient comptant à l'Empereur cinquante-mille ducats : Mais que cet Accord provisionel seroit censé nul, si les deux Parties ne jugeoient pas à propos de le ratifier ; & que si elles en étoient contentes, il s'engageoit à prononcer une Sentence définitive dans un an. Les Venitiens ne jugerent pas à propos de ratifier cette Sentence, étant persuadez qu'en l'état où leurs affaires se trouvoient, une Treve leur étoit beaucoup plus préjudiciable que la continuation de la Guerre. Ainsi, les soins du Pontife furent inutiles. Telle étoit la situation des affaires d'Italie pendant l'année 1514. Il faut voir présentement ce qui se passoit en Angleterre.

Sentence provisionelle du Pape,

Rejettée par les Venitiens.

Henri étant de retour de sa glorieuse Campagne, ne pensa d'abord qu'à la joye & aux divertissemens. Il ne laissa pourtant pas de faire assembler le Parlement le 3. de Janvier. Mais il ne s'y fit rien de fort important par rapport aux affaires publiques. Avant la fin de cette Séance, le Roi donna au Comte de Surrey le titre de Duc de Norfolck, que son Pere avoit porté, & qu'il avoit perdu avec la vie dans la Bataille de Bosworth, en combattant pour Richard III. (1). Par ce changement, Thomas Howard, fils ainé du nouveau Duc, devint Comte de Surrey. Charles Brandon Vicomte de Lisle, l'un des Favoris du Roi, fut aussi honoré du titre de Duc de Suffolck; & Charles Sommerset, de celui de Comte de Worcester. Marguerite d'Yorck, fille du Duc de Clarence frere d'Edouard IV., obtint aussi le titre de Comtesse de Salisburi, com-

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Le Comte de Surrey est fait Duc de Norfolck. *Act. Publ. T. XIII. p. 389.* 1. Janvier.

Charles Brandon, Duc de Suffolck;

Marguerite de Clarence, Comtesse de Salisburi.

(1) A cause de cette Victoire mémorable remportée sur les Ecossois à *Flodden*, il eut une Concession spéciale du Roi pour lui & pour les Héritiers mâles issus de son corps, d'une augmentation considerable à ses Armes; savoir, de porter à la Bande de l'Ecusson la moitié supérieure d'un Lion rouge, représenté comme aux Armes d'*Ecosse*, la gueule percée d'une fleche. Il fut fait Duc de *Norfolck* le 9. de Fevrier 1514. Son Pere se faisoit descendre, non pas de *Thomas Brotherton* Fils du Roi *Edouard I*; mais d'une Fille, Héritiere de *Mowbray*, & de *Seagrave*. Dugd, Stow. Tind.

me Héritiere du Comte de Warwick son Frere, à qui Henri VII. avoit fait couper la tête (1).

Il y avoit déja quelques mois que Thomas Wolsey étoit Premier Ministre, sans avoir reçu d'autres marques particulieres de la faveur de son Maitre. Mais ce Favori n'étoit pas homme à s'oublier soi-même. L'Evêché de Lincoln étant devenu vacant, il fit ensorte que le Roi le demanda pour lui au Pape, qui s'étoit rendu maitre des Collations de tous les Evêchez, par des reserves anticipées. Peu de tems après, Louis Guillard, Evêque de Tournai, ayant négligé de se rendre à son Evêché depuis que cette Ville étoit au pouvoir du Roi d'Angleterre, le Pape voulut bien supposer qu'il l'avoit abandonné, & en fit Thomas Wolsey Administrateur, tant pour le temporel que pour le spirituel. Ce fut là, tout d'un coup & presque en même tems, une grande augmentation de revenus pour le nouveau Favori. Leon X. n'attendant pas beaucoup ni de l'Empereur, ni du Roi d'Arragon, jugeoit aisément qu'il pourroit avoir besoin du Roi d'Angleterre. C'étoit pour s'acquerir sa protection, qu'il avoit disposé des Evêchez de Lincoln & de Tournai, en faveur de Wolsey, pour le mettre dans ses interêts, par des présens qui ne lui coûtoient rien. Mais après avoir contenté le Favori, il falloit aussi témoigner par quelque marque de distinction, l'estime qu'il avoit pour le Maitre. Ce fut dans cette vûe que, le jour de Noël, il lui envoya une Epée & un Bonnet bénits, dont les Papes ont accoutumé de faire présent aux Princes ou aux Généraux qui ont remporté quelque victoire signalée sur les ennemis de l'Eglise.

Thomas Wolsey est fait Evêque de Lincoln, *Pag.* 390.

Et Administrateur de l'Evêché de Tournai. *Pag.* 584.

Le Pape envoye à Henri une épée & un bonnet bénits.

Pendant que le Pape, l'Empereur & le Roi d'Arragon, travailloient à faire réussir leurs projets, Louis XII. n'oublioit pas ses propres affaires. Parmi tous ses ennemis, il n'y en avoit point qui lui causât tant d'inquietude que le Roi d'Angleterre, par deux raisons principales. Premierement, Henri étoit jeune, avide de gloire, riche en argent comptant, & ayant de plus dans son Parlement, des ressources assurées, principalement quand il étoit question de faire la Guerre à la France. En second lieu, la diversion qu'il pouvoit faire, & qu'il faisoit actuellement en Picardie, par le moyen de Calais, rendoit inutiles tous les projets que Louis pouvoit faire en Italie. Par là, il tenoit les forces

Louis XII. fait proposer la Paix à Henri. *Myl. Herbert.*

(1) Elle étoit Femme du Chevalier *Richard Pole*, descendu d'une ancienne famille de ce nom dans le Païs de *Galles*. Ce Chevalier *Richard* fut fait premier Gentilhomme de la Chambre du Prince *Artur*, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere. Il eut quatre Fils de la Princesse *Marguerite ; Henri*, dans la suite Lord *Montagu*, *Geoffroy*, *Arthur*, & *Renaud*, connu sous le nom du Cardinal *Polus*, Archevêque de Cantorbery, & un des trois qui présiderent au Concile de Trente. *Marguerite* présenta Requête pour être Comtesse de *Salisbury*, du chef de son Ayeul *Richard Nevil* Comte de *Salisbury* : elle en obtint les Châteaux, Manoirs Seigneuriaux, & Terres, par une Concession datée du 14. d'Octobre. Ces Biens retournerent à la Couronne, par la condamnation de son Frere *Edouard* Comte de *Warwick*. *Dugd.* Tind.

HENRI VIII. 1514.

de la France tellement séparées les unes des autres, qu'il étoit comme impossible qu'elles pussent s'entre-secourir en cas d'accident. Ainsi, le grand interêt du Roi de France étoit, de s'ôter cette épine du pied, sans quoi il ne pouvoit entreprendre de reconquerir Genes & Milan. C'étoit aussi à cela qu'il travailloit très sérieusement, depuis la fin de la derniere Campagne, par le ministere de *Louis d'Orleans* Duc de Longueville, qui avoit été fait prisonnier à la Bataille de Guinegaste. C'étoit cet Ambassadeur secret, qui, dans les fréquentes conversations qu'il avoit avec Henri, travailloit peu-à peu à lui désiller les yeux, en lui faisant voir le peu de fonds qu'il pouvoit faire sur ses Alliez, & en lui faisant toucher au doigt les artifices dont ils s'étoient servis pour le faire tomber dans leurs pieges. Henri en étoit persuadé; mais, selon les apparences, il apprit bien des choses qu'il ne savoit pas auparavant. Quoi qu'il en soit, ces conversations produisirent enfin cet effet, que Henri fit entendre au Duc, qu'il étoit porté à faire la Paix, pourvu que ce fût à des conditions raisonnables. Louis XII. en ayant été informé, ordonna au Duc de Longueville de négocier secretement cette affaire, & de tâcher de pénetrer quelles étoient les véritables intentions du Roi d'Angleterre. Vrai-semblablement, Henri se tint ferme pendant quelque tems sur les droits qu'il prétendoit avoir sur tout le Royaume de France, & particulierement sur la Guienne & sur la Normandie; ce qui faisoit craindre au Duc, que sa négociation n'auroit pas un heureux succès. Cependant, pour porter Henri à rabattre un peu de ses prétentions, le Duc eut ordre de lui demander la Princesse Marie sa Sœur pour le Roi son Maitre, qui avoit perdu Anne de Bretagne sa Femme au commencement de cette année. Cette négociation secrete, à laquelle il n'y avoit que Thomas Wolsey, Evêque de Lincoln, qui fût admis, se continua quelque tems sans avancer beaucoup, à cause des demandes excessives de Henri. Enfin, dans une Conference particuliere que le Roi lui-même eut avec le Duc de Longueville, il se désista tout-à-coup de ce qu'il y avoit de plus dur dans ses demandes, & lui fit entendre, sans plus de détour, à quelles conditions la Paix se pourroit conclure; ajoutant, qu'il étoit entiérement résolu de s'en tenir là. Voici une Lettre que le Roi écrivit à Wolsey, de sa propre main, après cette Conference, où l'on voit quelle étoit sa derniere résolution.

Lettre du Roi

MYLORD DE LINCOLN (1), *Je me recommande à vous, & vous fais*

(1) Il y a dans cet endroit une *Note* de M. *Tindal*, nécessaire pour sa Traduction; mais assez inutile pour l'Ouvrage de *Rapin Thoyras*. Comme on a pris la peine de la traduire & de l'imprimer avec les autres, la voici. « Le Traducteur » Anglois de cette Histoire a trouvé à propos d'insérer ici la Lettre du Roi *Henri*, » dans les termes mêmes de l'Original, d'après les *Fœdera* de *Rymer*; & il fera la » même chose de tous les Papiers originaux que M. de *Rapin* a traduits mot à » mot, de même que celui-ci ».

savoir

à Wolsey au sujet de la Paix. Act. Publ. T. XIII p. 405. 5. Mai.

sçavoir que j'ai parlé avec le Duc, qui craignoit autant qu'il ait jamais craint, que l'affaire ne réussît pas. Cependant, en continuant notre Conference, nous en sommes venus à parler plus rondement de nos affaires; de sorte qu'enfin, je me suis ouvert à lui de cette maniere. Puisque le Roi votre Maitre recherche si honnêtement mon amitié & le Mariage de ma Sœur, je vous assure que, mon honneur sauf, je suis très content de convenir avec lui, pourvu que ses offres soient raisonnables. Mais il me semble qu'il n'est pas possible d'établir une ferme amitié entre nous, si elle ne doit durer que jusqu'à la fin du payement de l'argent, ni même jusqu'alors, à moins qu'il n'y ait une bonne somme payée comptant. Si votre Maitre desire le Mariage, je ne vois pas comment il se peut faire convenablement, à moins que nous ne convenions en même tems, que notre amitié durera pendant nos deux vies, & un an après, afin d'ôter toute occasion de soupçons & de jalousies des deux côtez. Votre Maitre peut donc obtenir & mon amitié & ma Sœur en Mariage, à cette condition, qu'il me payera cent-mille écus tous les ans; & à sa consideration, je n'insisterai point sur une somme comptant, mais je me contenterai de cela pour toutes prétentions. Que si votre Maitre considere quel grand héritage il me retient, & combien mon amitié lui peut être avantageuse pour ses affaires d'Italie, je ne crois pas qu'il refuse cette condition.

J'ai ensuite ajouté: Assurément, je ne vois pas comment une amitié conclue pour un certain nombre d'années, peut durer au-delà du terme du payement; parce que ce payement étant fait, nous en viendrons infailliblement à de nouvelles demandes, qui nous empêcheront l'un & l'autre de vivre en repos, & enfin à une rupture que je ne souhaite pas. Je ne connois donc point d'autre moyen pour l'éviter, sinon que votre Maitre me recompense en quelque maniere pour ce qu'il me retient, & que je ne puis abandonner sans donner lieu à mes Sujets de me mépriser, & de murmurer contre moi; & de plus, que notre amitié dure pendant nos vies, & un an après. Si nous convenons de cet Article, il peut s'assurer qu'il aura contentement sur le Mariage, & sur toute autre chose que je pourrai faire pour lui, sauf mon honneur. Je lui ai dit encore, que si je pouvois avec honneur lui demander moins, je le ferois de bon cœur, voyant qu'il est si porté à souhaiter mon amitié & le Mariage de ma Sœur; mais qu'absolument une moindre demande seroit contre mon honneur, & que mes Sujets n'en seroient pas contens.

Mylord, j'ai ajouté encore, que s'il croyoit que nous pussions convenir sur ce pied-là, je consentois qu'il traitât avec vous sur le détail des Articles qui peuvent regarder l'amitié & le Mariage, pour ne pas perdre de tems, en attendant que nous pussions avoir une entiere assurance sur ce sujet.

Le Duc m'a dit sur cela, qu'il ne pouvoit pas donner une réponse positive à ma proposition; mais que la trouvant raisonnable, il ne doutoit nullement que le Roi son Maitre ne l'acceptât. Sur cette esperance, je sou-

HENRI VIII. 1514.

haite que vous commenciez à mettre par écrit le reste des Articles, aussi-tôt qu'il sera possible. Adieu.

Ecrite de la propre main de votre affectionné Maitre

H. R.

Quoique cette Lettre soit sans date, on peut, par diverses conjectures, présumer qu'elle fut écrite dans le mois de Juin 1514.

Louis trouve des difficultez aux conditions proposées par Henri.

Louis XII. ayant été informé de la derniere résolution du Roi d'Angleterre, conçut de grandes esperances de la Paix. Il y avoit pourtant deux Articles qui lui faisoient de la peine. Le premier étoit, de payer cent-mille écus tous les ans, comme une compensation des prétentions que Henri avoit sur le Royaume de France. C'étoit en quelque maniere reconnoitre la justice de ses droits, & lui payer une espece de Tribut; à quoi il ne pouvoit, se résoudre. L'autre Article regardoit Tournai, qu'il souhaitoit de ravoir, & dont pourtant Henri ne parloit point dans sa proposition. Mais à l'égard de celui-ci, il y avoit un obstacle qu'il n'étoit pas aisé de surmonter: c'est que Wolsey y étoit interessé. Il ne suffisoit pas de gagner Henri par des flateries, ou en lui donnant une somme d'argent à la place de Tournai; il falloit encore dédommager le Favori de la perte d'un Evêché, qui lui portoit un revenu très considerable. Ce fut donc pour tâcher de convenir sur ces deux Articles, que Louis envoya des Ambassadeurs en Angleterre. Il choisit pour cette négociation, *Jean de Selve* Premier Président de Rouen, & *Thomas Bohier*, à qui Du Bellai donne le titre de Général de Normandie, & le Roi, dans sa Commission, celle de Chevalier Général de France. Cependant, les deux Rois convinrent d'une cessation d'armes pendant la durée du Traité.

Il envoye des Ambassadeurs en Angleterre. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 405. 29. Juillet.

On convient d'une Treve.

Henri refuse de rendre Tournai.

Il fut plus facile aux Ambassadeurs de France de faire changer à Henri sa derniere résolution sur le premier Article, que d'en obtenir la restitution de Tournai. La raison en est évidente: c'est que dans le premier Article, il n'y avoit que le Roi seul d'interessé: au-lieu que dans le second, il s'agissoit proprement de l'interêt du Ministre. Cependant, puisque Henri se résolvoit à faire la Paix avec la France, Tournai ne pouvoit plus lui être d'aucune utilité, & une somme d'argent lui auroit été sans doute plus avantageuse que la conservation de cette Place. Mais Wolsey comprenoit bien, qu'aussi-tôt que Tournai seroit entre les mains du Roi de France, il ne pouvoit que perdre l'Administration de l'Evêché. Ainsi, la Négociation des Ambassadeurs sur ce point-là fut entierement infructueuse. Il n'en fut pas de même à l'égard de la pension de cent-mille écus, que Henri avoit demandée. Ils trouverent le moyen de le faire contenter d'une somme d'un million d'é-

Il se contente d'un million d'écus.

cus, y compris les sept-cens quarante-cinq-mille écus contenus dans le Traité d'Estaples; mais dont, à la vérité, il y avoit une partie, quoique peu considerable, de payée. L'Ambassadeur d'Espagne qui résidoit à Londres, fit tous les efforts possibles pour intervenir dans cette Négociation. Mais Henri ne voulut jamais le permettre, sachant bien qu'il n'avoit pour but que d'y mettre des obstacles. Les Commissaires des deux Rois étant convenus de tous les articles, les Traitez furent signez le 7. d'Août.

HENRI VIII. 1514.

Henri ne souffre point que l'Ambassadeur d'Espagne se mêle dans le Traité.

Il y en avoit trois séparez. Le premier regardoit seulement le renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre. Le second étoit sur le Mariage de la Princesse Marie avec Louis XII. Le troisiéme, sur le Payement d'un million. Comme ces Traitez ont servi de fondement à plusieurs autres qui ont été faits dans la suite, il est nécessaire d'en rapporter la substance, du moins pour ce qui regarde les Articles les plus importans.

Trois divers Traitez signez à Londres.

I. TRAITÉ,

Act. Publ. T. XIII. p. 413.

De Paix & d'amitié entre LOUIS XII. & HENRI VIII. conclu à Londres le 7. d'Août 1514.

QUE l'amitié entre les deux Rois dureroit jusqu'à un an après la mort de l'un d'eux. Que le Successeur du premier mourant feroit savoir, dans l'année, à l'autre Roi, s'il vouloit prolonger ce Traité, ou en faire un nouveau.

Que toutes les Charges & Impositions mises depuis 12. ans par l'un des deux Rois, au préjudice des Sujets de l'autre, seroient abolies.

Que par les attentats qui seroient commis de part ou d'autre contre cette Paix, elle ne seroit point censée rompue.

Qu'aucun des deux Rois ne donneroit ni protection ni azyle, aux Rebelles de l'autre.

Par les 14, 15, & 16. Articles, les deux Rois se promettoient mutuellement du secours en trois cas differens, savoir 1. pour la défense mutuelle de leurs Etats. 2. pour recouvrer les Terres que d'autres Princes leur retenoient; 3. En cas que l'un des deux Rois fût attaqué à l'occasion de ce Traité, & qu'il attestât sur son honneur, que c'étoit pour cette cause. Dans chacun de ces cas, les conditions étoient differentes (1) : mais dans le dernier, ils se promet-

(1) Dans le premier cas, *Louis* devoit fournir mille Lances par Terre, & cinq mille hommes de Mer, avec les Vaisseaux nécessaires. Dans le second cas, *Louis* devoit prêter à *Henri* 600. Lances seulement, & *Henri* à *Louis* 5000. Archers seulement, avec les mêmes Forces de Mer des deux côtez, comme il est dit

HENRI VIII. 1514.

toient réciproquement du secours, quand même l'assaillant seroit Parent, Ami, ou Allié de l'un d'eux seulement, ou de l'un & de l'autre.

Louis comprenoit dans le Traité, comme ses Alliez, le Pape, les Suisses, & le Roi d'Ecosse. De la part de Henri étoient nommez le Pape, Bologne, toutes les Villes du Patrimoine de S. Pierre, l'Archiduc d'Autriche, & les Suisses.

L'Ecosse n'étoit comprise dans le Traité, qu'à condition que les Ecossois ne commettroient aucun acte d'hostilité contre l'Angleterre, après le 25. de Novembre.

Que le Traité seroit ratifié & juré par les deux Rois, & confirmé par le Parlement d'Angleterre, & par les Etats Généraux de France.

Que chacun des deux Rois travailleroit de son côté, à obtenir du Pape une Sentence d'Excommunication contre celui des deux qui violeroit la Paix.

Pag. 423.

II. TRAITÉ.

Pour le Mariage de LOUIS XII. avec la Princesse MARIE.

QUE le Mariage seroit contracté par Procureurs, & par paroles de présent, dans dix jours après la date de ce Traité.

Que le Roi d'Angleterre envoyeroit, à ses dépens, la Princesse sa Sœur à Abbeville, & que le Roi de France l'épouseroit quatre jours après son arrivée.

Que Marie auroit en dot quatre-cens-mille écus, dont deux-cens-mille seroient comptez pour bagues & joyaux: & que le cas de repétition avenant, Louis ne seroit obligé de restituer que les bagues & joyaux, qui seroient censez monter à la somme de deux-cens-mille écus.

Qu'à l'égard de l'autre moitié montant à deux-cens-mille écus, Henri la payeroit par le moyen d'une quittance de pareille somme, en déduction d'un million à quoi le Roi de France s'obligeoit par un Traité à part.

Que le Douaire de la future Reine seroit aussi grand que celui qui avoit été assigné à Anne de Bretagne, ou à aucune autre Reine de France.

Que la mort de Louis avenant, Marie jouïroit de son Douaire sa vie durant, & qu'il lui seroit permis de demeurer en France ou en Angleterre.

plus haut. Dans le troisieme cas, l'un des Rois étoit obligé de secourir l'autre à ses dépens, en cas qu'il fût attaqué. TIND.



III. TRAITÉ,

Pour le Payement d'un million d'écus.

PAR ce Traité, Louis XII. reconnoissoit, que par celui d'Estaples Charles VIII. s'étoit engagé à payer à Henri VII., ou à ses Successeurs, la somme de 745000. écus, & que lui-même s'étoit obligé à payer les arrerages de cette somme.

De plus, que Charles Duc d'Orleans son Pere, par une obligation du 7. de Mars 1444., avoit reconnu devoir certaine somme à Marguerite de Sommerset Ayeule de Henri VIII.

Que ces deux sommes n'étant pas encore payées, Louis s'engageoit à payer au Roi d'Angleterre, ou à ses Successeurs, un million d'écus, *tant pour les arrerages dûs des deux sommes susdites, que pour la bonne affection qu'il lui portoit, afin que leur amitié en fût plus ferme.*

Que le payement de ce million se feroit par le moyen de cinquante mille livres tournois, que Louis feroit compter au Roi d'Angleterre de six mois en six mois, jusqu'à l'entier payement.

C'est ainsi que cette Guerre, qui avoit été entreprise sous un prétexte de Religion, & pour la gloire de Dieu, finit par un Traité où il n'étoit parlé ni de la Religion, ni du Pape, ni de l'Eglise.

La Princesse Marie proteste contre son engagement avec Charles d'Autriche. *Act. Publ. T. XIII. p. 409.* 30. Juin. *Myl. Herbert.*

D'un autre côté, quoique la Princesse Marie eût été solemnellement fiancée avec Charles d'Autriche, Louis XII. & Henri VIII. ne firent aucune difficulté sur ce second Mariage, & ne daignerent pas même demander la Dispense du Pape pour délier Marie de son premier engagement. Seulement, quelques jours avant la signature du Traité, Marie déclara, en présence d'un Notaire & de quelques témoins, qu'elle avoit été forcée de donner sa foi au Prince de Castille, Archiduc d'Autriche. Que de plus, ce Prince ayant promis de l'épouser par Procureur & par paroles de présent, dès qu'il auroit atteint sa quatorzieme année, avoit manqué à sa parole. Elle ajoutoit encore, qu'elle savoit de bonne part, que les Conseillers & Confidens du Prince de Castille lui inspiroient, autant qu'il leur étoit possible, de la haine contre le Roi d'Angleterre son Frere. Ce fut sur ces allégations, que les deux Rois se rendant Juges d'une Cause, qui étoit sans difficulté du ressort du Pape, trouverent bon que le Mariage fût accompli.

Remarque sur le 3. Traité.

Il y a encore une autre observation à faire sur le troisieme Traité. C'est qu'encore que Henri eût déclaré au Duc de Longueville, comme on l'a vu dans sa Lettre à Wolsey, qu'il ne pouvoit faire la Paix à moins que le Roi de France ne lui payât une pension annuelle de cent-mille écus, comme une compensation de l'héritage qu'il lui retenoit,

on trouva le moyen de le contenter avec beaucoup moins. Tout se réduisit à un engagement de Louis XII., de lui payer un million d'écus, dont les deux tiers étoient déja dûs avant le Traité. De plus, afin qu'on ne pût pas regarder cet engagement comme une compensation des droits que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir sur le Royaume de France, comme Henri l'avoit prétendu, il fut dit dans le Traité, en termes exprès, que c'étoit en payement des arrerages de la somme de sept-cens-mille écus, due au Roi d'Angleterre par le Traité d'Estaples, d'une autre somme due par le feu Duc d'Orleans à Marguerite Ayeule du Roi; & enfin, pour la bonne affection que Louis avoit pour Henri. Par là on faisoit évanouïr le principal fondement, sur lequel Henri avoit établi sa demande d'une pension de cent-mille écus; demande qu'il avoit d'abord régardée comme devant être la base du Traité, ainsi qu'on l'a vu dans sa Lettre à Wolsey. On peut donc assurer, que Henri ne fut pas moins dupé par le Roi de France dans le Traité de Paix, qu'il l'avoit été par le Pape, par l'Empereur, & par le Roi d'Arragon, dans celui qui l'avoit engagé à la Guerre. Ce n'étoit pas qu'il entendît mal ses interêts, puisqu'il paroit par sa Lettre, qu'il comprenoit très bien la conséquence de sa demande. A quoi donc peut-on attribuer sa facilité, qu'aux insinuations de son premier Ministre, qui certainement ne péchoit pas par ignorance? Vrai-semblablement, Louis XII. avoit trouvé le moyen de mettre Wolsey dans ses interêts. On verra encore mieux dans la suite, que ce Ministre étoit bien plus attentif à ses propres avantages qu'à ceux de son Maitre, lorsqu'ils se trouvoient en opposition, & qu'il ne perdoit aucune occasion de s'enrichir.

Mort du Cardinal Bambridge. *Myl. Herbert. Act. Publ. T. XIII. p. 404.* Wolsey est fait Archevêque d'Yorck. *Pag.* 413.

Pendant que Wolsey étoit occupé avec les Ambassadeurs de France à la Négociation de la Paix, le Cardinal Bambridge, Archevêque d'Yorck, mourut à Rome le 14. de Juillet (1). Le même jour, le Cardinal Jule de Medicis, qui fut ensuite Pape sous le nom de Clément VII., en donna la nouvelle au Roi, & lui fit savoir qu'il avoit obtenu du Pape, qu'il ne disposeroit point de l'Archevêché d'Yorck, avant que de savoir son intention. Sur cela, le Roi demanda cet Archevêché pour Thomas Wolsey; ce qui lui fut incontinent accordé. Ce Ministre étoit alors dans un si haut degré de faveur, qu'il dirigeoit absolument toutes les affaires du Roi, qui avoit pour lui une estime & une affection extrêmes. On peut présumer qu'en ce même tems il rendoit de bons services à Louis XII., puisqu'on voit dans le Recueil des Actes Publics, diverses Lettres

Pag. 439. 455.

(1) Il fut empoisonné par *Rinaldo da Modena*, Prêtre Italien, & son Intendant, pour se venger d'un coup qu'il avoit reçu de son Maitre, comme *Rinaldo* l'avoua lors de son exécution. *Wood*, p. 104. W. S. Il y a une Lettre d'un certain *Pace*, écrite de Rome, qui accuse *Sylvestre* Evêque de *Worcester*, Italien, d'avoir contribué à la mort de ce Cardinal, *Fidd*. TIND.



que ce Monarque lui écrivoit, qui commençoient par ces termes obligeans, *Monsieur d'Yorck, mon bon ami.*

Le Mariage de Louis XII. est consommé.

Les mois d'Août & de Septembre furent employez aux préparatifs du Voyage de la nouvelle Reine de France, à la solemnisation du Mariage par Procureurs, en France & en Angleterre, & aux Ratifications des Traitez. Ensuite, Marie fut conduite à Abbeville avec une nombreuse suite de Seigneurs & de Dames, & le Mariage y fut consommé le 9. d'Octobre (1).

Leon X propose une nouvelle Ligue au Roi de France.

Pendant que la Paix entre la France & l'Angleterre se négocioit à Londres, le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon n'oublioient rien de ce qu'ils croyoient capable d'y mettre des obstacles. Ils comprenoient bien qu'elle ne pouvoit se faire qu'à leur préjudice, & que le fardeau de la Guerre tomberoit sur eux. Ils craignoient même que Henri ne se liguât contre eux avec la France. Leon X. avoit écrit à Henri pour le solliciter à faire la Paix; & cependant, quand il la vit sur le point d'être conclue, il auroit souhaité qu'il n'eût eu aucun égard pour ses exhortations. Ainsi, afin de traverser la Négociation de Londres autant qu'il lui étoit possible, il proposa une Ligue au Roi de France, dans la pensée que cela seroit capable de rallentir son ardeur pour la Paix avec l'Angleterre. Mais comme Louis tarda quinze jours à lui répondre, il craignit d'être laissé seul; & par cette raison, il se hâta de conclure une Ligue défensive avec le Roi d'Arragon, mais pour un an seulement.

Il en fait une avec Ferdinand.

D'un autre côté, Ferdinand craignant que Louis, après avoir fait la Paix avec l'Angleterre, n'allât attaquer la Navarre, lui offroit son secours pour faire la Conquête de Milan. Mais Louis le connoissoit trop bien, pour pouvoir prendre quelque confiance en lui. Enfin, l'Empereur & Ferdinand voulant, à quelque prix que ce fût, l'empêcher de conclure avec l'Angleterre, lui envoyerent leur consentement en bonne forme, pour le Mariage de Renée sa seconde Fille, avec Charles d'Autriche leur Petit-Fils. Dans le même tems, Maximilien ratifia la Treve d'un an que Ferdinand avoit conclue avec la France. Mais tous

Efforts inutiles de l'Empereur & de Ferdinand pour empêcher la Paix entre Louis & Henri. *Guicciardini.*

(1) Le Roi & la Reine accompagnerent la Princesse jusqu'au bord de la Mer, & la recommanderent au Duc de *Norfolck*, qui l'accompagna jusqu'à *Abbeville*. Après que la cérémonie du Mariage fut accomplie, toute la suite de *Marie* fut renvoyée, à la reserve d'un petit nombre d'Officiers & de Personnes de sa suite, entre lesquels, selon Mylord *Herbert*, étoit *Anne de Bollen*, Fille du Chevalier *Thomas Bollen*. Le Couronnement fut précédé de Joûtes & de Tournois, qui furent faits à Paris par *François de Valois*, Héritier de la Couronne, dans lesquels le Duc de *Suffolck* & le Marquis de *Dorset* se signalerent. Le Roi & la Reine de France y assisterent; mais le Roi étoit si vieux & si foible, qu'il étoit couché dans un lit de repos. Le Duc de *Valois*, par un esprit de jalousie, fit entrer en secret aux Lices un *Allemand* d'une taille & d'une force extraordinaires, pour s'opposer au Duc de *Suffolck*, qui ne laissa pas de le vaincre, quoiqu'avec beaucoup de peine. *Herbert*. Tind.

Henri VIII. 1514.

cela fut inutile. Ils eurent même la mortification d'apprendre qu'ils n'étoient, ni l'un ni l'autre, compris dans le Traité conclu à Londres; marque évidente du peu de cas que Henri faisoit de leur amitié. Malgré tout cela, ils feignirent tous deux d'être très contens de cette Paix, quoique, dans le fond du cœur, ils en eussent un chagrin extrême.

Le Pape tâche d'amuser Louis XII.

Tout le monde s'attendoit que le Roi de France, étant délivré de la Guerre avec les Anglois, voudroit infailliblement recouvrer Genes & Milan. Le Pape en étoit si persuadé, qu'il lui écrivit pour l'exhorter à cette Expédition, quoique dans le même tems il fit tous ses efforts pour lui rompre ses mesures, par un accommodement entre l'Empereur & les Venitiens. Il envoya même à Venise *Pierre Bembo*, qui fut depuis Cardinal, pour y disposer les Venitiens. Mais ceux-ci craignant que le Pape ne leur tendît un piege, pour détacher le Roi de leur Alliance, l'en informerent incontinent; & par là, ils lui rendirent le Pontife très suspect.

Il forme de grands projets pour sa Maison. *Sardi. Guicciardini.*

Leon X. formoit en ce tems-là de grands projets en faveur de *Julien de Medicis* son Frere. Son dessein étoit de se rendre maitre de Ferrare & d'Urbin, & de joindre ces deux Etats à Parme, à Plaisance, à Reggio, & à la Ville de Modene, qu'il venoit d'acheter de l'Empereur, afin d'en former un seul Etat pour ce Frere, dont il vouloit faire un grand Prince. On prétend même, qu'il avoit en vue d'y joindre le Royaume de Naples, & qu'il s'étoit ligué avec les Venitiens pour en faire la Conquête. Mais comme il comprenoit bien que le Roi de France ne tarderoit pas longtems à faire l'entreprise du Milanois, il gardoit beaucoup de ménagemens avec lui, de peur de se faire un ennemi d'un Prince, qui, s'il se mettoit en possession de Milan, pouvoit mettre de grands obstacles à l'exécution de ses projets. Cependant, Louis n'étant pas content du Pape, le pressoit de se déclarer, voulant savoir positivement s'il devoit le regarder comme ami, ou comme ennemi. Leon, qui comprenoit assez son but, l'amusoit de belles paroles, sans pourtant se déterminer, parce que son dessein étoit de règler sa conduite sur les évenemens que la Guerre qu'il prévoyoit, alloit produire. Cela n'empéchoit pas que Louis XII. ne travaillât avec ardeur aux préparatifs nécessaires pour son Expédition en Italie, où il avoit dessein d'aller en personne, au commencement du Printems. Mais, pendant qu'il pensoit aux moyens de faire passer un secours à la Tour de la Lanterne, qu'il possedoit encore à Genes, & par le moyen de laquelle il esperoit de se rendre maitre de la Ville, il reçut la nouvelle qu'elle avoit été rendue par Capitulation, & que les Genois l'avoient incontinent rasée. Cela ne fut pourtant pas capable de le faire désister de ses desseins sur l'Italie.

Louis XII. se prépare à passer en Italie.

Il perd la Tour de la Lanterne à Genes.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan, Myl. Herbert.*

Avant que de finir l'année 1514, il ne sera pas inutile pour la suite, de rapporter en peu de mots ce qui se passoit en Ecosse, pendant cette année. Jaques IV. avoit laissé deux Fils, dont l'ainé, qui portoit le même nom que lui, n'avoit pas encore deux ans accomplis. Par un Testament

qu'il

qu'il avoit fait avant que d'aller en campagne, il avoit laissé la Régence du Royaume après sa mort à la Reine sa Femme, Sœur de Henri VIII., pendant qu'elle demeureroit en viduité. Les Etats s'étant assemblez au commencement de l'année 1514, ne balancerent pas à reconnoitre pour Roi Jaques V. Fils ainé du défunt. A l'égard de la Régence, il y auroit eu sans doute de grandes contestations, si la perte de la Bataille de Flodden n'avoit fait craindre aux Ecossois, que le Roi d'Angleterre ne voulût profiter de l'avantage qu'il avoit sur eux. On n'avoit jamais vu en Ecosse de Reine Régente, & cela seul auroit été capable de faire rejetter cette clause du Testament du feu Roi. Mais on espera que la Reine obtiendroit du Roi son Frere, qu'il laissât en repos un Païs dont elle avoit le Gouvernement. On ne fut point trompé dans cette esperance. La Reine ayant été déclarée Régente, & ayant écrit au Roi son Frere pour le prier de ne pas troubler la Minorité du jeune Roi son Neveu, Henri répondit genereusement, qu'il étoit également disposé à la Paix ou à la Guerre, & qu'il laissoit aux Ecossois le choix de l'une ou de l'autre.

La Reine Douairiere est Régente.

Après cette Déclaration, vraisemblablement l'Ecosse seroit demeurée tranquille sous la Régence de la Reine, si cette Princesse ne se fût pas remariée quelques mois après. Elle choisit pour son Epoux *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, l'un des plus grands Seigneurs d'Ecosse; & par ce second mariage, elle remplit le Royaume de trouble & de confusion. Comme par le Testament du feu Roi, elle ne devoit avoir la Régence que pendant sa viduité, il fut question de nommer un Régent, ou Viceroi, en sa place. Douglas son Epoux faisoit tous ses efforts pour lui faire continuer la Régence. Il disoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour conserver la Paix avec l'Angleterre; & que d'ailleurs, Henri se trouveroit engagé à soutenir la Reine sa Sœur, en cas que quelqu'un entreprît de la troubler. Mais cette derniere raison faisoit un effet tout contraire à celui que le Comte en attendoit, dans ceux qui craignoient sa trop grande élevation. Ils comprenoient bien, qu'étant mari de la Régente, il seroit toujours soutenu du Roi d'Angleterre, & que, par son secours, il se mettroit en état d'acquerir plus d'autorité qu'ils ne lui en souhaitoient. *Alexandre Hums*, Gouverneur de tout le Païs situé au Nord du *Frith*, étoit le Chef de ceux qui s'opposoient à la Régence de la Reine. C'étoit un homme fier & hautain, qui ne pouvoit souffrir de superieur. Pendant la vie du feu Roi, il avoit été Gouverneur des Marches voisines de l'Angleterre, où il avoit commis de si grands excès, que selon l'opinion de plusieurs, de peur d'en être recherché, il avoit tué ou fait tuer Jaques IV., lorsqu'il se retiroit de la Bataille de Flodden. Quoiqu'il en soit, Hums employa tout son crédit pour rompre les mesures du Comte d'Angus & de la Reine, & proposa *Jean Duc d'Albanie* pour l'établir Régent. Ce Duc étoit Fils d'Alexandre Duc d'Albanie, Frere de Jaques III., qui, pour éviter les persécutions du

Elle se remarie & perd la Régence.

Le Duc d'Albanie est élu Régent.

HENRI VIII. 1514.

Roi son Frere, avoit été obligé de se refugier en France, où il étoit mort. Il y avoit laissé ce Fils, qui s'y étoit marié, & qui s'étant attaché au service de Louis XII. (1), avoit reçu beaucoup de bienfaits de ce Monarque, & acquis une grande reputation. Quoiqu'il n'eût jamais été en Ecosse, il étoit pourtant le plus proche parent du jeune Roi, & Hums eut assez de crédit pour le faire déclarer Régent. Cette résolution étant prise, les Etats lui envoyerent des Députez pour lui offrir la Régence, & pour le prier de venir au plutôt gouverner le Royaume au nom du Roi. Louis XII. étant mort dans ces entrefaites, François I. qui lui succeda ayant de grandes raisons pour ménager le Roi d'Angleterre, ne voulut point laisser partir le Duc d'Albanie, jusqu'à ce qu'il eût fini ses affaires avec Henri. Cela fut cause que le Régent n'arriva en Ecosse qu'au mois de Mai 1515. Pendant cet intervalle, l'Ecosse se trouvant sans Gouverneur, les divisions entre les Grands s'accrurent beaucoup, & chacun eut le tems de faire ses cabales, en attendant l'arrivée du Régent.

1515. Mort de Louis XII.

François I. Roi de France.

Le premier jour de l'année 1515. fut le dernier de la vie de Louis XII. (2). Mais la mort de ce Prince ne causa aucun changement dans la situation des affaires du Royaume. Le Duc de Valois, qui lui succeda sous le nom de François I., fit bien voir, en ajoutant le Titre de Duc de Milan à celui de Roi de France, qu'il avoit dessein de poursuivre les desseins de son Prédécesseur. Cependant, il ne jugea pas à propos de déclarer ouvertement ses intentions sur ce sujet, jusqu'à ce qu'il eût réglé ses affaires tant étrangeres que domestiques.

La Reine Veuve de Louis XII. épouse le Duc de Suffolck.

Par la mort de Louis XII., la Reine Marie sa Veuve se vit en liberté de disposer d'elle-même, & de suivre en cela les mouvemens de son cœur, plutôt que les vues politiques du Roi son Frere. Avant son Mariage, elle avoit conçu de l'inclination pour *Charles Brandon* Duc de Suffolck, qui étoit un Seigneur très accompli. On prétend même que le Roi lui avoit promis de le lui donner pour époux. Mais Louis XII. étant venu à la traverse, & son Mariage avec ce Prince devant faire le sceau de la Paix entre la France & l'Angleterre, elle s'étoit vue dans la nécessité de sacrifier son amour aux intérêts des deux Royaumes. Le Duc de Suffolck ne laissa pourtant pas de l'accompagner en France, quoiqu'il ne fût pas du nombre de ceux qui avoient été nommez pour la conduire. Mezerai dit que le Duc de Valois, Héritier présomptif de la Couronne de France, faisoit observer de près ce Seigneur Anglois, de peur qu'il ne donnât un

(1) Louis, étant Duc d'Orleans, avoit tué le Pere du Duc dans un Tournoi. RAP. TH.

(2) Il mourut, dit Mylord *Herbert*, après avoir possedé son Epouse pendant 80. jours, sans qu'on puisse dire qu'il en eût joui. Il ne laissa point d'Enfans mâles. Ce Roi étoit d'ailleurs estimé de ses Sujets, à cause de l'attention qu'il avoit à ne pas les fouler par des Impositions au-dela des nécessitez de l'Etat; de-sorte qu'il étoit appellé *le Pere du Peuple*. p. 22. TIND.

Succeſſeur au Roi. Cela fait comprendre, que l'inclination de la Reine avoit été aſſez publique. La mort de Louis XII. étant arrivée peu de mois après ſon Mariage, la Reine Veuve ne jugea pas à propos de s'expoſer une ſeconde fois au riſque de ſe voir livrée à quelque autre Epoux, qui ne ſeroit pas de ſon choix. Henri, ſoupçonnant ſon deſſein, lui écrivit dès le commencement de Fevrier, pour la prier de ne point paſſer à d'autres nôces ſans ſa participation. Mais la Reine jugea qu'il ſeroit plus aiſé d'obtenir le pardon du Roi, après la choſe faite, que la permiſſion de la faire. Ainſi, dès le mois de Mars, environ deux mois après la mort de Louis XII., elle épouſa ſecretement le Duc de Suffolck. Dès le lendemain, elle en donna connoiſſance au Roi ſon Frere par une Lettre, & prenant ſur elle-même toute la faute de cette démarche, elle lui fit entendre, qu'elle avoit en quelque maniere forcé le Duc à cette action précipitée. Henri parut d'abod fâché contre eux : mais ſa colere ne fut pas de longue durée. Leur paix étant faite, ils ſe rendirent auprès de lui (1), & en furent bien reçus (2).

Parlement en Angleterre.

Le Parlement étoit alors aſſemblé, & comme l'Angleterre ſe trouvoit dans une profonde tranquillité, il ne travailloit qu'à des affaires purement domeſtiques, auxquelles les Etrangers prennent peu d'intérêt. Il fit pourtant pendant cette Séance trois Statuts, qui méritent d'être remarquez. Par le premier, il étoit défendu de tranſporter hors du Royaume de la Laine ſans être travaillée, afin d'encourager par là les Manufactures de Draps. Ce Statut a été ſouvent renouvellé à cauſe de ſon importance, & néanmoins, on n'a pu juſqu'à préſent trouver de moyen efficace pour empêcher les fraudes qui ſe commettent ſur ce ſujet. Le ſecond Statut déclaroit nulles toutes les Lettres Patentes du Roi, s'il y en avoit d'autres anterieurs ſur le même ſujet, dont il ne fût pas fait mention dans les dernieres. C'étoit pour empêcher que le Roi ne fût ſurpris. Le troiſieme n'étoit pas moins néceſſaire. Il arrivoit fort ſouvent que, ſur la fin d'une Séance du Parlement, pluſieurs Membres des Communes ſe retiroient chez eux, dans la penſée qu'il n'y avoit plus rien de conſiderable à faire. Alors les cabaleurs profitoient de leur abſence pour propoſer & pour faire paſſer des Actes, qui vraiſemblablement auroient été rejettez, ſi la Chambre avoit été plus nombreuſe. Ce Satut ordonnoit donc, que les Députez qui s'abſenteroient avant la

Divers Statuts.

(1) Le 12. de Mai. Rap. Th.

(2) Le Duc de *Suffolck* fut député avec quelques autres perſonnes, pour porter à la Reine des Lettres de condoléance de la part de *Henri;* & il ne fut pas longtems à Paris, ſans lui témoigner ſa paſſion. Ils arriverent à la Cour d'Angleterre le 12. de Mai, & furent mariez publiquement le 13. à *Greenwich*. La Reine, ſelon l'Hiſtorien François, emporta avec elle, en Bijoux, Argenterie & Tapiſſeries qui avoient appartenu à *Louis XII.* juſqu'à la valeur de 200000 écus. Il y avoit entre autres un grand Diamant, nommé *le Miroir de Naples*, que *François I.* auroit voulu racheter à grand prix. *Anne de Boulen* demeura à la Cour de France. *Herbert*. Tind.

HENRI VIII. 1515.

fin d'une Séance, sans une permission expresse & enregîtrée dans le Journal de la Chambre, perdroient leurs gages (1). Il faut présentement interrompre, pour quelque tems, le récit des affaires domestiques, pour parler des étrangeres, qui doivent servir de fondement à ce qui sera dit dans la suite par rapport à l'Angleterre.

L'Alliance entre la France & l'Angleterre est renouvellée.

François I. avoit trop d'intérêt au renouvellement de l'Alliance entre la France & l'Angleterre, pour manquer à l'exécution de l'Article du Traité qui portoit, que le Successeur du premier mourant des deux Rois, feroit savoir à l'autre s'il avoit intention de prolonger le tems de l'Alliance. Dans le dessein qu'il avoit de passer en Italie, pour recouvrer le Duché de Milan, il falloit nécessairement qu'il s'assurât de l'Angleterre. Pour cet effet, vers le milieu du mois de Mars, il envoya au premier Président de Rouen, son Ambassadeur à Londres, une Commission pour renouveller l'Alliance avec Henri, aussi bien que l'Obligation pour le payement du million, à quoi Louis XII. s'étoit engagé. Cela se fit par un nouveau Traité, qui fut signé le 5. d'Avril, & qui étoit entierement semblable au précedent.

Act. Publ. T. XIII. p. 476.

Ferdinand recherche l'amitié de Henri. *Ibid. p. 494.*

Après toutes les supercheries dont le Roi d'Arragon avoit usé envers Henri, il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'une parfaite amitié pût jamais se rétablir entre eux. Néanmoins, Ferdinand, qui ne se rebutoit pas aisément, ne laissa pas d'envoyer au Roi son Gendre un nouvel Ambassadeur, pour lui proposer de renouveller leur Alliance. Vrai-semblablement, il ne croyoit pas que Henri eût si-tôt oublié les tours qui lui avoient été jouez: mais il lui étoit avantageux qu'on sût qu'il avoit un Ambassadeur en Angleterre. Cet Ambassadeur arriva dans le mois de Mai; mais on le laissa morfondre jusqu'au mois d'Octobre, sans l'expédier. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il n'auroit jamais réussi dans sa négociation, si les intérêts de Wolsey n'eussent fait changer au Roi la résolution qu'il avoit prise, de n'avoir jamais rien à démêler avec le Roi son Beau-Pere. Je parlerai plus amplement de cette affaire en un autre endroit.

Son Ambassadeur est reçu fort froidement.

Henri tâche de se raccommoder avec Charles d'Autriche.

Pendant que l'Ambassadeur d'Arragon demeuroit inutilement à Londres, Henri en avoit deux à Bruxelles, qui ne faisoient pas de plus grands progrès. Il en avoit usé fort cavalierement avec le jeune Archiduc en donnant la Princesse sa fiancée à Louis XII., sans lui avoir fait sur ce sujet la moindre civilité. Véritablement, Charles ne s'étoit pas rendu à Calais le 5. de Mai de l'année précedente, comme il y étoit

(1) Ces Gages étoient levez par les *Sherifs*; & les plus anciens Ordres que l'on trouve pour les Gages des Chevaliers, sont ceux des années 28, 29, 32, du Regne d'*Edouard I.* Le premier Statut à cet égard est de l'an 12. de *Richard II.* Il est dit expressément, *que la levée des dépenses des Chevaliers sera faite comme auparavant.* Sous ce Regne, les Gages pour les Chevaliers d'un Comté étoient quatre Chelins par jour, & deux Chelins au moins pour les Bourgeois, sans compter les dépenses courantes, les Droits des Ordres &c. TIND.

engagé par le Traité de Lisle; mais on n'en pouvoit pas inferer qu'il eût renoncé à son Mariage, du moins avant qu'on lui eût fait demander s'il avoit intention de l'accomplir. Henri craignit donc que ce Prince, qui venoit de prendre en main le Gouvernement des Païs-Bas, & de faire un Traité avec la France, ne pensât à se venger de l'affront qui lui avoit été fait. Ainsi ce fut en vue de le sonder, ou de prévenir les effets de son ressentiment, qu'il envoya deux Ambassadeurs, qui avoient ordre de lui proposer le renouvellement de l'Alliance conclue autrefois entre Henri VII. & Philippe I. leurs Peres. Mais on laissa ces Ambassadeurs se morfondre à Bruxelles, sans leur faire beaucoup d'honneur, & même sans leur donner aucune réponse pendant un assez longtems.

Ses Ambassadeurs sont mal reçus. *Act. Publ. T. XIII. p. 496.*

Les affaires de l'Europe étoient alors dans une situation, qui ne permettoit pas au jeune Archiduc de s'engager dans aucun parti. Il falloit, pour pouvoir prendre de justes mesures, attendre le succès de la Guerre que François I. se préparoit à porter en Italie. Selon les apparences, elle devoit produire des évenemens capables de faire changer les intérêts & les projets de la plupart des Souverains. Depuis que François I. étoit parvenu à la Couronne, il faisoit assez entendre que son intention n'étoit pas de laisser Maximilien Sforze jouïr tranquillement du Duché de Milan. D'un autre côté, le Roi d'Arragon avoit à craindre pour Naples & pour la Navarre. François I. étoit un jeune Prince plein de courage & d'ambition, & l'on ne pouvoit pas douter qu'il n'eût formé de grands projets. Ainsi tout le monde avoit les yeux sur lui, pour voir de quelle maniere il commenceroit son Regne. Il faisoit des préparatifs qui donnoient assez à connoitre qu'il avoit quelque grand dessein en tête, & il ne se donnoit pas beaucoup de peine pour cacher que c'étoit Milan qu'il avoit en vue. Cependant, il prenoit pour prétexte de son armement, l'invasion dont les Suisses avoient menacé la Bourgogne. Mais la Ligue qu'il venoit de renouveller avec Venise, & la proposition qu'il fit à Ferdinand de prolonger la Treve, pourvu que l'Article secret touchant le Milanois fût annullé, donnoient assez à connoitre ses desseins.

François I. se prépare à recouvrer Milan.

Guicciardini.

Tout cela n'empêchoit pas que Ferdinand ne fût dans l'inquietude. Il craignoit d'être la dupe de François, & que ses préparatifs ne fussent destinez pour la Navarre. Pour prévenir ce danger, il rejetta la proposition que François lui faisoit, & s'en servit en même tems pour porter l'Empereur & les Suisses à se liguer avec lui pour la défense du Milanois, en leur faisant comprendre qu'il n'y avoit plus à douter que la Roi de France ne tournât ses armes de côté-là. Pour ce qui regardoit l'Empereur, il n'étoit pas nécessaire de le solliciter beaucoup. Il entroit volontiers dans toutes sortes de Ligues, parce que par là, il trouvoit toujours le moyen de faire ses affaires aux dépens d'autrui. Il y eut plus de difficulté à l'égard des Suisses, parce que la France avoit parmi eux des partisans, qui faisoient leurs efforts pour les détourner de cette Ligue. Cependant, ses ennemis l'emporterent à la fin, & la Ligue fut conclue

HENRI VIII. 1515.

entre l'Empereur, le Roi d'Arragon, le Duc de Milan & les Suisses. Ferdinand joua en cette occasion un tour de son métier, comme il lui étoit ordinaire dans tous les Traitez qu'il faisoit. Il persuada aux Suisses que, pour défendre le Milanois, le plus court moyen étoit d'attaquer le Roi de France dans son propre Royaume. Pour cet effet, il voulut bien s'engager à faire une puissante diversion du côté de Fontarabie, pendant que les Suisses attaqueroient la Bourgogne, & que l'Empereur, en continuant la Guerre dans l'Etat de Venise, empêcheroit les Venitiens de secourir l'ennemi commun. Son but principal étoit de défendre la Navarre, en cas que François I. eût la pensée de tourner ses armes de ce côté-là, & ensuite, d'empêcher que ce Prince ne se rendît maitre du Duché de Milan. La Ligue qu'il faisoit avec les Suisses, servoit également à ces deux desseins. Car si François I. tournoit ses armes vers la Navarre, les Suisses le détourneroient de ce dessein, en faisant irruption dans la Bourgogne. Si au contraire, François pensoit effectivement à la conquête de Milan, les Suisses, comme les plus voisins & les plus interessez, ne pouvoient se dispenser de secourir ce Duché. Ce que Ferdinand avoit prévu, arriva. François ayant fait filer ses Troupes vers les Alpes, les Suisses envoyerent leurs Troupes en Italie, où elles se saisirent de deux passages, par où seulement on croyoit qu'il étoit possible de pénetrer dans le Milanois. Dès que Ferdinand fut assuré que le Roi de France marchoit vers Milan, il licencia l'Armée qu'il avoit levée pour la défense de la Navarre, laissant aux Suisses le soin de pourvoir à celle du Milanois. L'Armée même que Ferdinand avoit en Italie, sous le commandement du Viceroi de Naples, ne fit aucune démarche pour se joindre à eux. L'Empereur se tint à Insprück sans agir. Leon X. qui étoit aussi entré dans la Ligue, ne leur donna aucune sorte d'assistance. Ainsi les Suisses se trouverent seuls chargez du fardeau de la Guerre, sans même que les autres Alliez leur envoyassent un sou de l'argent qui leur avoit été promis. Mais cela n'est pas étonnant. Les Suisses n'étoient pas plus privilegiez que le Roi d'Angleterre & tant d'autres Princes, à qui Maximilien & Ferdinand avoient joué de semblables tours.

Il trompe les Suisses.

François I. passe en Italie.

Les Suisses sont abandonnez de leurs Alliez.

Cependant, François I. ayant trouvé le moyen de faire passer son Armée par un endroit qui paroissoit impratiquable, les Suisses qui gardoient les passages se retirerent à Milan, & François I. s'avança aussi vers la même Ville. Quand il en fut assez proche, il offrit aux Suisses une somme d'argent pour les faire retourner dans leur Païs. Cette négociation étoit déja fort avancée, lorsqu'ils reçurent un renfort de quinze-mille hommes de leur Nation. Ce secours les ayant rendus plus fiers, ils résolurent, par les suggestions du Cardinal de Sion, d'aller sur le champ attaquer François I. qui étoit campé à *Marignan*, & qui ne s'attendoit à rien moins. Ils furent battus, & laisserent dix-mille morts sur le champ de bataille; après quoi ils se retirerent dans leur Païs, laissant François I. maitre de tout le Milanois. Maximilien Sforze, qui

François I. gagne la Bataille de Marignan.

s'étoit renfermé dans le Château de Milan, le rendit par Capitulation, & fut envoyé en France pour y vivre en simple Particulier.

La Ville de Genes est mise sous sa domination.

Avant que François I. partit pour son Expédition, Octavien Fregose avoit mis Genes sous la Domination de la France; & au-lieu du titre de Doge, il avoit pris celui de Gouverneur pour le Roi.

Leon X. fait sa Paix avec François I.

Leon X. avoit esperé que François I. ne pourroit jamais entrer en Italie. Il s'étoit joint à la Ligue faite contre lui, mais si secretement, que ce Prince n'en eut aucune connoissance qu'en arrivant à Verceil. Pendant tout le tems qui se passa entre l'arrivée du Roi en Italie, & la Bataille de Marignan, le Pape se trouva dans de terribles embaras. Il avoit envoyé une Armée dans la Lombardie, comme pour soutenir le Duc de Milan. Mais dès qu'il sut que François I. avoit surmonté les difficultez du passage, il envoya ordre à Laurent de Medicis, qui commandoit son Armée, de ne commettre aucune hostilité contre les François. En même tems, il faisoit entendre au Roi, que cette Armée n'étoit là que pour garder Parme & Plaisance. Cependant, comme il n'y avoit encore rien de décidé touchant le Duché de Milan, il n'osoit faire trop d'avances au Roi, de peur de mécontenter les Alliez, qui auroient pu se venger si le Roi venoit à être vaincu. Mais après la Bataille de Marignan, il ne balança plus à s'accommoder avec lui; & quoiqu'il l'eût grievement offensé, il ne laissa pas d'en obtenir des avantages qu'il auroit à peine osé esperer, s'il se fût d'abord rangé dans son parti. Les Papes, font des Ligues, & entreprennent des Guerres comme Princes Temporels; & quand leurs affaires tournent mal, ils se tirent d'intrigue comme Chefs de l'Eglise, & Vicaires de Jesus-Christ. Quoique la conduite de Leon X. avec François I. eût été telle, qu'il ne méritoit pas beaucoup de ménagement de la part de ce Prince victorieux, il en obtint pourtant tout ce qu'il voulut; & entre autres choses, l'abolition de la *Pragmatique*, que les Papes ses Prédécesseurs avoient jusqu'alors inutilement demandée aux Rois de France.

Quoique Henri n'eût pu entierement éviter les embuches que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Arragon lui avoient dressées, il s'en étoit pourtant assez heureusement tiré; mais avec une ferme résolution de ne se laisser plus prendre à leurs pieges. L'affectation de ne faire aucune mention d'eux, dans le Traité qu'il avoit conclu avec la France, avoit bien fait voir qu'il ne faisoit pas beaucoup de cas de leur amitié. Mais il ne fut pas assez heureux pour persister dans cette résolution, puisqu'il ne tint pas à lui qu'il ne s'engageât dans une nouvelle Guerre contre la France, moins pour ses propres interêts que pour ceux d'autrui. Son changement peut être attribué à trois differentes causes. La premiere est la jalousie qu'il conçut des glorieux succès que François I. avoit eus en Italie. La seconde, pour empêcher l'agrandissement de ce voisin. La troisieme & la principale, l'interêt de Wolsey son Favori; qui, croyant avoir lieu de se plaindre du Roi de France,

Henri s'engage dans de nouveaux embarras.

Causes de cet engagement

vouloit se venger de lui. Les deux premieres ne demandent pas une plus grande explication. On sait assez que les Princes sont sujets à leurs passions comme les autres hommes, & que la jalousie peut les porter à faire des démarches contraires à leurs interêts. On sait encore, que la Politique est comme le pivot sur lequel roulent presque toutes leurs actions. Mais en cette occasion, c'étoit une Politique bien fausse qui faisoit agir Henri, puisque rien n'étoit plus capable de procurer du repos à l'Angleterre, que l'agrandissement du Roi de France en Italie. L'explication de la troisiéme cause demande un plus grand détail.

Grand crédit de Wolsey.

Thomas Wolsey, Archevêque d'Yorck, étoit premier Ministre & Favori du Roi. Mais ce n'est pas dire assez. Il faut ajouter que ce Ministre gouvernoit si absolument son Maitre, qu'il le tournoit du côté qu'il lui plaisoit. Mais il agissoit si adroitement, que le Roi croyoit toujours gouverner par lui-même, lorsqu'il ne faisoit que suivre les inspirations de son Ministre. Wolsey avoit de grandes qualitez, pour une personne de sa naissance; mais il avoit aussi de grands défauts. Il étoit vindicatif jusqu'à l'excès, avide de biens & d'honneurs, & d'un orgueil insupportable. Il ne se vit pas plutôt bien établi dans la faveur de son Maitre, qu'il chercha les moyens d'éloigner de sa Cour tous ceux qui lui donnoient quelque ombrage, par l'estime que le Roi avoit pour eux. Richard Fox Evêque de Winchester son bienfaiteur, les Ducs de Norfolck & de Suffolck, qui avoient occupé les premieres places dans le cœur du Roi, reçurent tant de mortifications de la part de cet impérieux Prélat, qu'enfin ils prirent le parti de quitter la Cour, pour ne se voir plus exposez à ses insultes. Ce fut au commencement de cette année, que Fox se retira dans son Diocese (1). Les deux autres suivirent bien-tôt après; & Warham, Archevêque de Cantorberi, ne se soutint que jusqu'à la fin de la même année. Ces anciens Ministres étant ainsi écartez, Wolsey devint encore plus maitre de l'esprit du Roi, qui n'avoit plus que lui à consulter dans ses affaires les plus importantes. Le reste du Conseil Privé n'étoit composé que de Créatures du Favori. Tous les Historiens conviennent que l'interêt de Wolsey étoit l'unique règle des conseils qu'il donnoit au Roi: & comme cet interêt se rapportoit à ses passions dominantes, la vengeance, l'avidité, l'ambition & l'orgueil, il ne faudra pas être surpris, quand on le verra dans la suite porter son Maitre à faire tant de fausses démarches.

François I. veut recouvrer Tournai.

Depuis que François I. étoit sur le Trône, il pensoit à retirer Tournai d'entre les mains des Anglois. Il y avoit même eu dès le commencement de l'année, une négociation sur ce sujet; mais qui avoit

(1) En partant il demanda au Roi, *qu'il ne permît pas que le Valet fût au-dessus du Maitre*. A quoi le Roi répondit sur le champ, *qu'il auroit soin que ceux qui étoient ses Sujets, obeïssent, & ne commandassent pas*. Herbert, p. 24. TIND.

été

été infructueuse, parce que Henri demandoit, en échange de Tournai, quelques Places au voisinage de Calais, que François n'avoit pas jugé à propos de lui accorder. Mais la plus grande difficulté venoit de Wolsey, qui n'avoit garde de conseiller au Roi son Maitre de se défaire de Tournai, parce que par-là il auroit lui-même perdu l'Administration de cet Evêché & de l'Abbaye de S. Amand, qui lui portoient un grand revenu. Au contraire, il avoit fortement prié François I. de donner quelque bon Bénéfice à *Louis Guillard* Evêque de Tournai, afin qu'il le laissât jouïr paisiblement de son administration. François le lui avoit promis, mais sans intention de lui tenir parole. Bien-loin de travailler à lui faire conserver cette Administration, il engagea sous main l'Evêque à demander son rétablissement au Pape, & appuya sa demande de tout son pouvoir. Il étoit persuadé que, quand Wolsey ne seroit plus Administrateur de l'Evêché, la restitution de Tournay en deviendroit beaucoup plus facile.

Wolsey craint de perdre l'Evêché.

Pendant que François I. étoit encore en France, occupé à se préparer pour son Expédition d'Italie, le Pape, encore incertain du succès qu'auroit cette entreprise, ne faisoit pas grand cas des sollicitations de l'Evêque. Mais quand il vit ce Prince maitre de Genes, & entré dans le Milanois à la tête d'une puissante Armée, il accorda sans balancer à Guillard une Bulle, par laquelle il le rétablissoit dans son Evêché, & lui permettoit même d'employer l'assistance du bras séculier pour s'en mettre en possession. Cette Bulle, qui sacrifioit les interêts du Roi d'Angleterre & de son Ministre, à ceux du Roi de France & de l'Evêque de Tournai, devroit paroitre fort étrange, si la consideration du tems & des conjonctures ne faisoit cesser cet étonnement. Leon X. avoit donné un juste sujet à François I. de se plaindre de sa conduite, & il voyoit ce Monarque prêt à rentrer en possession du Milanois, & à conclure un Traité avec les Suisses pour les renvoyer dans leur païs. Il étoit donc de son interêt de l'appaiser, en lui accordant une grace qu'il souhaitoit avec beaucoup de passion. Cependant, Henri se sentit très offensé de cette Bulle, qui rétablissoit dans l'Evêché de Tournai, un Evêque qui refusoit de lui prêter serment de fidelité, & sur laquelle le Roi de France & l'Evêque de Tournai pouvoient s'appuyer pour exciter une sédition dans la Ville. Il donna donc ordre à son Ambassadeur à Rome d'en parler fortement au Pape, & de lui représenter les suites que sa partialité pourroit avoir. Leon X. ne put s'empêcher d'en convenir. Mais dans ce même tems, François I. ayant gagné la Bataille de Marignan, & se préparant à lui faire éprouver les effets de son ressentiment, ce n'étoit pas un tems propre à l'irriter davantage par la revocation de cette Bulle. Tout cela fit assez comprendre à Wolsey, que François I. étoit le véritable auteur du rétablissement de l'Evêque. Cependant, le Pape se trouvant embarassé, prit le

Le Pape rétablit l'Evêque de Tournai.

parti, sur les oppositions du Roi d'Angleterre, de laisser l'affaire indécise, en la remettant à l'examen de deux Cardinaux, qui vraisemblablement eurent ordre de n'en pas hâter la conclusion. Pendant ce tems-là, Wolsey se trouvoit dans l'incertitude s'il conserveroit l'Évêché de Tournai. C'étoit précisément ce que le Roi de France demandoit, afin que cette incertitude portât ce Ministre interessé à chercher quelque expédient pour se dédommager; après quoi il étoit apparent, qu'il ne s'opposeroit plus à la restitution de Tournai. En même tems, afin de conserver son amitié qui lui étoit très nécessaire, à cause du crédit qu'il avoit auprès du Roi son Maitre, il lui promit ses bons offices pour lui faire obtenir un Chapeau de Cardinal. Wolsey souhaitoit passionément cette Dignité. Depuis la mort du Cardinal Bambridge, il avoit esperé qu'il pourroit lui succeder dans le Cardinalat, aussi bien que dans l'Archevêché d'Yorck. Il avoit même employé, pour le solliciter en son nom, le Cardinal *Hadrian de Cornetto* (1). qui étoit Collecteur du Pape en Angleterre, & qui faisoit exercer cette Charge par Polydore Vergile, avec le titre de Sous-Collecteur. Mais ce Cardinal, au-lieu de le servir comme il s'étoit engagé, lui avoit rendu de mauvais offices. Wolsey en ayant été informé, en fut tellement irrité, que, sous quelque prétexte, il fit mettre Vergile à la Tour. Ensuite, il fit ensorte que le Roi écrivit au Pape de sa propre main, pour le prier de nommer un autre Collecteur en la place du Cardinal Hadrian. La Lettre du Roi étoit si forte & si passionée, que le Pape ne jugea pas à propos de lui refuser sa demande. Néanmoins, en lui en donnant avis par un Bref, il ne laissa pas de lui faire entendre, qu'il savoit fort bien que la passion qu'il témoignoit contre le Cardinal Hadrian, lui étoit inspirée par Wolsey. Cependant, Polydore Vergile demeura en prison, jusqu'à ce qu'enfin le Cardinal Jule de Medicis, & le Pape même, intercederent pour lui, par des Lettres du 31 d'Août, & du 5. de Septembre. Comme c'étoit précisément dans le tems que François I. sollicitoit le Chapeau de Cardinal pour Wolsey, celui-ci ne jugea pas à propos de refuser au Pape une chose de si petite conséquence. Ainsi Polydore sortit de la Tour, où il avoit été environ un an. Ce mauvais traitement fut sans doute une des causes qui le porterent à n'oublier aucune des mauvaises qualitez du Cardinal Wolsey, dans son Histoire d'Angleterre.

François promet son secours à Wolsey pour le faire Cardinal. *Myl. Herbert.*

Le Cardinal Hadrian trahit Wolsey,

Qui s'en venge & fait mettre Polydore Vergile à la Tour.

Act. Publ. T. XIII. pag. 315.

Cependant, Wolsey ayant enfin obtenu le Chapeau de Cardinal, en fut transporté de joye quand il en reçut la nouvelle par un Exprès, que le Roi de France lui envoya pour l'en informer. Mais quoiqu'il en eût toute l'obligation à ce Monarque, ce service produisit dans son cœur bien moins de reconnoissance, que l'injure qu'il croyoit en avoir reçue dans l'affaire de Tournai, ne lui avoit causé de chagrin. Il réso-

Wolsey est fait Cardinal.

Il persiste dans le dessein de se venger du Roi de France.

(1) Evêque de *Bath*, & Orateur du Roi à Rome. TIND.

lut donc, pour se venger, de faire ses efforts pour brouiller le Roi son Maitre avec François, & pour le faire entrer dans une nouvelle Ligue contre la France. Par là, il satisfaisoit trois de ses passions dominantes : son orgueil, en faisant voir à toute l'Europe, que les Souverains mêmes ne l'offensoient pas impunément ; sa vengeance, en causant de grands embarras à François I. ; & son propre interêt, en se conservant l'Administration de l'Evêché de Tournai. En effet, une rupture entre les deux Rois étoit un moyen sûr, pour empêcher que Guillard ne fût rétabli dans son Evêché. Telle est la cause, que les Historiens marquent comme la principale, du changement qu'on va voir dans la conduite de Henri. La jalousie & la Politique peuvent y avoir aussi contribué, mais moins comme de véritables causes, que comme des motifs dont Wolsey se servit pour enflammer le cœur de son Maitre. Vraisemblablement, sous prétexte de s'interesser à sa gloire, il lui représenta, qu'il devoit travailler à rabattre l'orgueil du Roi de France ; & sut lui persuader, qu'il étoit dangereux pour l'Angleterre que la France devînt trop puissante. Dès qu'il eut mis l'esprit de Henri dans la disposition où il le souhaitoit, il fit savoir secretement à l'Empereur, qu'il ne seroit pas impossible de détacher le Roi son Maitre des interêts de la France. On peut bien penser que Maximilien reçut cette ouverture avec joye. Outre qu'étant sans secours & sans Alliez, il se voyoit peu en état de conserver ses conquêtes en Italie, il savoit bien que, de quelque maniere qu'on voulût traiter avec lui, il faudroit toujours qu'on lui fournît de l'argent. Pendant que Wolsey projettoit de négocier avec l'Empereur, l'Ambassadeur d'Espagne, qui avoit passé plusieurs mois à Londres assez tristement, étoit regardé à la Cour d'un œil beaucoup plus favorable. On commença même à traiter avec lui, pour renouveller l'Alliance entre l'Angleterre & l'Espagne ; & cette négociation fut terminée le 9. d'Octobre, par un Traité qui ne contenoit pourtant que la confirmation des anciens Traitez d'amitié.

Wolsey traite secretement avec l'Empereur. *Myl. Herbert.*

Henri renouvelle son alliance avec Ferdinand. *Act. Publ. T. XIII. p. 520.*

Cependant l'Empereur, voulant profiter de l'occasion qui se présentoit, envoya au Roi un Ambassadeur Milanois, pour lui demander du secours au nom de François Sforze qui étoit en Allemagne, & qui prenoit le titre de Duc de Milan depuis que Maximilien son Frere avoit cedé ses droits au Roi de France. Quoique, par les soins de Wolsey, Henri fût déja disposé à une rupture avec la France, il semble pourtant qu'il n'étoit pas entierement déterminé. La demande de François Sforze, ou plutôt de l'Empereur, lui parut d'une si grande importance, qu'il souhaita d'avoir sur ce sujet les avis de l'Evêque de Winchester, & des Ducs de Norfolck & de Suffolck, qui pour cet effet furent mandez à la Cour. Le Conseil s'étant assemblé pour déliberer sur cette affaire, le Cardinal Wolsey prit le premier la parole, & fit un discours plein d'emportement contre la Fran-

Ambassade de François Sforze à Henri. *Myl. Herbert.*

Henri assemble un grand Conseil sur ce sujet.

Wolsey parle contre la France.

HENRI VIII. 1515.

ce, s'efforçant de faire voir le grand interêt qu'avoit l'Angleterre de s'opposer à son aggrandissement (1). L'Evêque de Durham, & tous les nouveaux Conseillers, appuyerent cet avis de tout leur poûvoir. Mais les anciens firent leurs efforts pour détourner le Roi du dessein de rompre la Paix qu'il avoit depuis peu conclue avec la France, puisque le nouveau Roi ne lui en avoit donné aucun sujet; & lui conseillerent de tourner plutôt ses armes contre l'Ecosse. Henri, qui étoit déja prévenu, prit un milieu qui sans doute lui avoit été insinué par son Ministre. Ce fut d'assister secretement l'Empereur & François Sforze. (2) Cette résolution étant prise, il donna ordre à *Richard Pace* (3) son Ambassadeur auprès de Maximilien, de traiter avec eux; & afin de faire avancer le Traité, il lui fit de grosses remises d'argent. Il s'engageoit ainsi peu-à-peu, sans prévoir qu'il falloit enfin que ces démarches secretes aboutissent à une Guerre ouverte, comme Wolsey le souhaitoit.

Henri prend le parti d'assister l'Empereur en secret.

On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une Piece, qui fait voir que le Cardinal ne s'oublioit pas lui-même dans les négociations où il étoit employé. C'est une promesse du Secretaire du Duc de Milan, qui, en vertu d'un pouvoir exprès du Duc son Maitre, s'engageoit à payer au Cardinal une pension annuelle de dix-mille ducats, à commencer du jour que son Maitre seroit rétabli dans son Duché. Il est vrai que cet Acte n'étant ni daté ni signé, ne peut être regardé que comme un modele de cet engagement, mais il ne prouve pas moins l'humeur interessée du Cardinal. L'Empereur n'eut pas plutôt appris que Henri étoit disposé à l'assister contre la France, qu'il envoya promptement en Angleterre *Matthieu Skinner*, Cardinal de Sion, pour négocier une Ligue avec lui. C'étoit ce même Prélat, qui, peu de tems auparavant, avoit excité les Suisses à donner bataille à François I.

Engagement du Duc de Milan envers Wolsey. *Act. Publ. T. XIII. p. 525.*

Ambassade de l'Empereur à Henri.

Le Parlement se rassembla le 12. de Novembre. Mais, comme il n'étoit pas encore tems de lui communiquer la résolution que le Roi avoit prise à l'égard de la France, il n'y fut point parlé de Guerre ni d'aucune affaire étrangere. L'Assemblée du Clergé qui se tenoit en mê-

Parlement. *Herbert.*

Le Clergé refu-

(1) Il allégua encore, que *François* avoit enfreint le Traité, en favorisant *Richard de la Pole*, qui étoit un Transfuge & un Traitre; en assistant encore les *Ecossois*, qui s'opposoient à la Reine *Marguerite* sa sœur; sans compter que *François* retenoit des Meubles & Bijoux de la Reine *Marie*. Enfin, il dit qu'on pouvoit empêcher la France de s'aggrandir, sans répandre le sang des Anglois, en se contentant d'assister en secret *Maximilien*. Herbert, p. 24. TIND.

(2) Mylord *Herbert* dit qu'après que le débat fut fini, le Roi, qui penchoit vers l'avis du Cardinal, dit *qu'il souhaiteroit de s'opposer aux desseins de* François, *sans en venir à une rupture ouverte*. p. 25. TIND.

(3) Il avoit été ci-devant Domestique du Cardinal *Bambridge*, & il écrivit cette Lettre dont nous avons parlé plus haut, où il est dit que *Sylvestre* étoit complice de la mort du Cardinal son Maitre. TIND.

Henri VIII. 1515.

fe un Subside au Pape.

me tems, fit réponse au Pape touchant la demande d'un Subside extraordinaire qui lui avoit été faite sous prétexte d'une Guerre apparente contre les Turcs. Cette réponse contenoit, que la derniere Guerre entreprise contre la France, à la sollicitation de Jule II., pour la défense de l'Eglise, avoit épuisé le Clergé, qui ne se trouvoit pas en état d'accorder de nouveaux Subsides: Que de plus, par un Décret du Concile de Constance, le Pape ne pouvoit rien imposer sur le Clergé, sans l'approbation d'un Concile Général.

Orgueil du Cardinal Wolsey. *Herbert.*

Pendant que le Clergé d'Angleterre tâchoit ainsi de se défendre contre les oppressions de la Cour de Rome, il voyoit s'élever dans son propre Corps comme un nouveau Pape, auquel il prévoyoit qu'il résisteroit encore plus difficilement qu'à celui de Rome, parce qu'il étoit appuyé du Roi. C'est de Wolsey que je veux parler. Depuis que ce Prélat fut revêtu de la Dignité de Cardinal, il devint encore plus vain, plus orgueilleux, & plus impérieux qu'il ne l'avoit été auparavant. Il ne marchoit plus qu'avec un train de Prince, toujours accompagné d'une foule de Domestiques, & faisant porter devant lui, comme une espece de Trophée, le Chapeau de Cardinal, qu'il faisoit mettre sur l'Autel quand il entroit dans la Chapelle du Roi (1). Ce fut le premier Ecclésiastique en Angleterre, qui porta des habits de soye, & qui fit mettre de l'or sur les harnois de ses Chevaux. Enfin, il n'y avoit rien dont il ne s'avisât pour se distinguer. Tout le monde étoit si scandalisé de son orgueil, qu'on ne pouvoit se lasser d'en parler avec indignation. Mais personne n'osoit en ouvrir la bouche devant le Roi, depuis que le vieux Evêque de Winchester, ayant voulu lui en toucher quelque chose, en avoit été si mal reçu, que peu de tems après il avoit pris le parti de se retirer dans son Diocese. L'Archevêque de Cantorberi n'étoit pas moins choqué que les autres, de voir l'Archevêque d'Yorck affecter ainsi une si grande distinction. Mais ce qui l'offensoit encore plus, c'étoit de voir porter devant le Cardinal la Croix d'Yorck, quoiqu'il fût dans la Province de Cantorberi. J'ai parlé ailleurs de ce differend entre les deux Archevêques, qui, après avoir causé de violentes querelles, n'avoit pu être terminé que par des défenses très expresses du Roi aux Archevêques d'Yorck, de faire porter la Croix devant eux dans l'autre Province. Mais Wolsey, qui se croyoit bien au-dessus de ses Prédécesseurs, se mit en état de renouveller la querelle, en méprisant ces défenses. Warham, qui étoit un homme paisible, comprit aisément,

(1) *Cavendish* rapporte, que cet orgueilleux Prélat entretenoit 800. Domestiques, entre lesquels étoient neuf ou dix *Lords*, quinze *Chevaliers*, & quarante *Ecuyers*. Le Chapeau de Cardinal étoit porté devant lui, fort élevé, par quelque personne de marque. Il avoit outre cela son *Sergent d'Armes*, qui portoit la Masse; & deux Gentilshommes qui portoient deux Piliers d'argent; sans compter le Porte-Croix. *Herbert*, p. 24. Tind.

HENRI VIII. 1515.

que quand même il voudroit entreprendre de l'empêcher, il n'y réussiroit pas, parce que Wolsey étoit maitre absolu de l'esprit du Roi. Ainsi, pour n'avoir pas continuellement cet objet devant ses yeux, il pria le Roi de lui permettre de se démettre de la Charge de Grand Chancelier, & de se retirer dans sa maison. Cela lui fut incontinent accordé; & le même jour, le Roi donna le Grand Sceau au Cardinal Wolsey. Selon les apparences, il n'avoit causé tant de mortifications à Warham, que pour l'obliger à quitter sa Charge, dont il desiroit d'être lui-même revêtu. Pour soutenir l'éclat de sa Dignité avec plus de faste qu'aucun autre n'eût fait avant lui, le Roi le combloit tous les jours de nouveaux bienfaits, en lui donnant des Prébendes, des Garde-Nobles d'enfans mineurs, & autres choses de cette nature, qui augmentoient sans cesse ses revenus. Outre l'Archevêché d'Yorck & la Charge de Chancelier, il tenoit à ferme à vil prix les Evêchez de Bath & Wells, & de Hereford (1), possedez par des Italiens demeurans à Rome. Mais cela ne suffisoit pas pour contenter son avidité. Il faut présentement, avant que de sortir de l'année 1515., dire un mot des affaires d'Ecosse, dont la connoissance est nécessaire pour bien entendre les événemens qui seront rapportez dans la suite.

Il est fait Grand Chancelier à la place de Warham. *Act. Publ. T. XIII. p. 529.* le 22. Decembre. Le Roi le comble de Bienfaits. *Ibid. pag. 530.*

Affaires d'Ecosse. *Buchanan. Herbert.*

Alexandre Duc d'Albanie, qui avoit été déclaré Régent en 1513, n'arriva en Ecosse qu'au mois de Mai 1515. Il trouva ce Royaume plein de Factions & de divisions, & cela lui fit comprendre que l'administration dont il se chargeoit, lui causeroit bien des embaras. Mais ce qui l'inquietoit le plus étoit, que le Roi d'Angleterre n'avoit que trop de part à ce qui se passoit en Ecosse, & qu'il fomentoit ces divisions de tout son pouvoir. Sous prétexte que l'Ecosse avoit demeuré quelque tems sans Régent, Henri VIII., en qualité d'Oncle du jeune Roi, avoit pris le titre de Protecteur d'Ecosse; & en vertu de ce titre, ses Ambassadeurs à Rome demandoient au Pape les Bénéfices de ce Royaume, & il les faisoit remplir de ses créatures. Mais dès que le Duc d'Albanie fut arrivé en Ecosse, il écrivit au Pape, au nom du jeune Roi, une Lettre très vigoureuse, pour se plaindre de l'attentat du Roi d'Angleterre, & de la condescendance de la Cour de Rome sur ce sujet. Il mêla même dans sa Lettre des menaces au Pape, de ne s'adresser plus à lui pour quoi que ce fût, s'il n'apportoit un prompt remede à ce mal.

Act. Publ. T. XIII. p. 516. 3. Juillet.

(1) Les Evêchez de *Bath*, de *Worcester*, & de *Hereford*, dont les Pourvus étoient Etrangers, & avoient été envoyez en Angleterre en qualité de Légats. Le Roi *Henri VII*, Prince fort œconome, aimoit mieux les recompenser à leur retour par des Bénéfices qui ne lui coutoient rien, que de faire une breche à ses Trésors, s'il leur eût donné de l'argent comptant. Et comme ces Pourvus Etrangers demeuroient dans leur Païs, ils ne demandoient pas mieux, pour s'épargner les frais & les embaras des Gens d'affaires, que de donner les Revenus de ces Prélatures à bon marché au Cardinal, avec la Collation des Bénéfices qui y étoient annexez. TIND.

Le Duc d'Albanie, quoiqu'Ecoſſois d'origine, étoit étranger en Ecoſſe (1), d'où le Duc ſon Pere s'étoit retiré en 1483. Comme il ſouhaitoit, au commencement de ſa Régence, de s'inſtruire de l'état du Royaume, il s'adreſſa malheureuſement à *Hepburn* Evêque de Murray, homme paſſioné & vindicatif, qui en prit occaſion de ſe venger de ſes ennemis. Ce Prélat, étant Prieur du Monaſtere de S. André, avoit été élu Archevêque de la même Egliſe au commencement de ce Regne. Mais il s'étoit vu obligé de ceder cet Archevêché à *Forman* Evêque de Murray, qui ſe trouva muni d'une Bulle du Pape. Cependant, Forman n'auroit jamais oſé faire valoir cette Bulle, s'il n'avoit pas été ſoutenu par *Alexandre Hums*, homme puiſſant, de qui j'ai parlé ci-devant. Par le credit & l'autorité de ce Seigneur, Forman avoit été inſtallé à Saint André, après avoir cedé l'Evêché de Murray à Hepburn, & s'être engagé à lui payer une certaine penſion. Hepburn, voyant qu'il ſe préſentoit une belle occaſion de ſe venger, fit au Régent un tel portrait de Hums, que lorſque celui-ci alloit à la Cour, il y étoit regardé d'un très mauvais œil. Hums, qui étoit d'un naturel extremement fier & hautain, voulant faire ſentir au Régent qu'on ne le mépriſoit pas impunément, ſe tourna du côté de la Reine Douairiere, & lui ayant perſuadé que le Roi ſon Fils étoit en danger, il lui conſeilla de l'emmener en Angleterre. Ce complot étant venu à la connoiſſance du Régent, il ſe rendit à l'improviſte à Sterling, où il s'aſſura de la perſonne du jeune Roi. Mais afin d'ôter à ſes ennemis tout prétexte de donner une mauvaiſe explication à cette démarche, il prêta au Roi un nouveau Serment de fidelité, & commit la garde de ſon éducation à trois perſonnes ſans reproche.

Alexandre Hums & Guillaume ſon Frere, voyant que leur complot étoit découvert, ſe ſauverent promptement en Angleterre, où la Reine & le Comte d'Angus ſon Epoux les ſuivirent bien-tôt après. A cette nouvelle, le Régent envoya des Ambaſſadeurs à Henri, pour juſtifier ſa conduite; & en même tems, il ſut ſi bien négocier avec les fugitifs, qu'il leur perſuada de retourner en Ecoſſe. Mais la Reine ſe trouvant enceinte, ſe vit obligée de s'arrêter à *Harbottel* en Northumberland, où elle accoucha (2) d'une Fille qui fut nommée *Marguerite*. Les ſuites de cette affaire ſeront rapportées en un autre endroit.

1516. Mort de Ferdinand Roi d'Arragon.

La mort du Roi Ferdinand, qui arriva au mois de Fevrier 1516., rompit les meſures que le Cardinal Wolſey commençoit à prendre, pour engager toute l'Europe dans une Guerre contre la France. Ainſi, malgré les projets de ce Cardinal, Henri ſe vit obligé de demeurer en repos, parce que les intérêts des autres Princes ne ſe trouverent pas conformes aux ſiens, ou plutôt, à la paſſion de ſon Miniſtre. Mais,

(1) Ce Seigneur étoit né pendant l'exil de ſon Pere, & ignoroit le langage du Païs dont il étoit originaire. *Herbert*, p. 26. Tind.

(2) Le 7. d'Octobre. Tind.

HENRI VIII. 1516.

quoique l'Europe demeurât paisible pendant quelque tems, il sera pourtant nécessaire de rapporter dans chaque année de cette Paix, la disposition des affaires des principaux Etats, afin de faire connoitre la source des Guerre suivantes.

Naissance de Marie fille de Henri.

Il ne se passa rien de considerable en Angleterre au commencement de l'année 1516., que la naissance d'une Princesse que la Reine mit au monde le 18. de Fevrier, & à laquelle on donna le nom de *Marie* (1). Le Cardinal Wolsey, qu'on nommoit communément le Cardinal d'Yorck, toujours attentif à ce qui pouvoit lui procurer quelque avantage, fit faire cette année une recherche rigoureuse de ceux qui avoient manié les deniers du Roi. La plupart pourtant furent épargnez : mais on châtia rigoureusement ceux qui n'eurent pas l'adresse de se rendre le Ministre favorable.

Charles d'Autriche succede à Ferdinand. *Mayerne Hist. d'Espagne. Mezerai.*

Affaires d'Espagne.

Après la mort de Ferdinand (2), le Royaume d'Arragon venoit naturellement à *Jeanne* sa Fille ainée, qui étoit déja Reine de Castille. Cependant, cette Princesse se trouvoit hors d'état de gouverner ses Royaumes, à cause de l'égarement de son esprit, qui avoit obligé le Roi son Pere à la tenir enfermée. Ainsi, l'administration de ces deux Royaumes, & de toutes leurs dépendances, ne pouvoit être disputée à Charles d'Autriche, Fils ainé de Jeanne & Souverain des Païs-Bas. Mais comme ce Prince se tenoit en Flandre, Ferdinand avoit laissé par son Testament la Régence d'Arragon à *Alphonse* son Fils naturel, Evêque de Sarragosse, & celle de Castille, au Cardinal Ximenès, en attendant que Charles vînt lui même prendre le Gouvernement. Cependant, lorsque Ximenès voulut se mettre en possession de la Régence de Castille, *Adrien Florent*, Docteur en Théologie, qui faisoit les affaires du Prince d'Autriche en Espagne, produisit des Lettres Patentes de son Maitre, par lesquelles il étoit établi Régent de ce Royaume. Mais Ximenès refusa de le reconnoitre en cette qualité, prétendant que Charles n'avoit pas pu nommer un Régent, avant que d'avoir été reconnu pour Gouverneur. Ce differend fut pourtant accommodé par cet expédient, que les ordres seroient signez de tous les deux. Mais le Cardinal ne laissa au Docteur que le seul nom de Régent, & en fit seul toutes les fonctions. Cependant, Charles prit le titre de Roi de Castille, du consentement des Etats de ce Royaume. Mais les Arragonnois, plus jaloux de leurs privileges que les Castillans, refuserent de lui donner le titre de Roi d'Arragon, pendant que Jeanne sa Mere étoit en vie. Il y avoit même dans ce Royaume-là un Parti qui soutenoit, que Jeanne elle-même ne

(1) Elle nâquit à *Greenwich*, le 11. de Fevrier 1516. TIND.

(2) A l'âge de 63. ans, Il laissa son Titre de *Catholique* à ses Successeurs. Quoiqu'il possedât des Etats immenses, & que les Indes l'eussent fort enrichi, qu'il eût réussi dans toutes ses entreprises, & qu'il fût d'ailleurs œconome, on trouva à peine assez d'argent dans ses coffres pour payer les frais de ses funerailles, qui ne furent pas fort magnifiques. *Herbert*, p. 26. TIND.

pouvoit

pouvoit pas prétendre à la Couronne d'Arragon, parce que les femmes en étoient exclues par les Loix du païs ; & que par cette raison, Charles ne pouvoit pas tirer de sa Mere, un droit qu'elle n'avoit pas. Mais d'autres prétendirent que l'exclusion donnée aux femmes par les Loix du païs, ne portoit aucun préjudice à leurs Descendans mâles. C'étoit, à peu près, le même cas qui étoit autrefois arrivé en France, dans le differend entre Edouard III. & Philippe de Valois. Je ne m'engagerai pas plus avant dans le détail des affaires d'Espagne. Ce que je viens d'en dire suffit pour faire comprendre la nécessité où Charles se trouvoit d'aller en ce païs-là, & combien il auroit été dangereux pour lui, de s'engager dans une Guerre contre la France, au commencement d'un Regne qui étoit encore si mal établi. Aussi ce Prince ne négligea rien pour renouveller les Traitez de Paix & d'Alliance, tant avec la France qu'avec l'Angleterre ; sauf à prendre d'autres mesures, quand ses affaires se trouveroient dans une autre situation. Un peu avant la mort du Roi d'Arragon, il avoit, en qualité de Souverain des Païs-Bas, renouvellé l'Alliance avec l'Angleterre, par un nouveau Traité qui s'étoit conclu à Bruxelles le 24. de Janvier de cette même année. Environ un mois après, Henri, qui avoit en tête de former une Ligue contre la France, donna ordre à son Ambassadeur de traiter avec Charles sur ce sujet. Mais la mort de Ferdinand changea tellement la face des affaires, qu'il fallut que Henri se contentât d'une simple Ligue défensive, dont je parlerai tout-à-l'heure, après que j'aurai rapporté le succès d'une Expédition que l'Empereur fit en Italie.

Expédition de l'Empereur contre Milan.
Guicciardini. Mezerai.

Ce n'étoit pas sans raison que Maximilien avoit embrassé avec promptitude l'occasion que le Cardinal Wolsey lui avoit offerte de faire la Guerre à la France. Il n'y avoit plus d'apparence qu'il pût conserver ses conquêtes dans l'Etat de Venise, depuis que François I. s'étoit rendu maître du Milanois, & qu'il avoit joint ses forces à celles des Venitiens. D'ailleurs, il ne pouvoit plus attendre du secours du Pape, qui venoit de s'accommoder avec François. Quant à l'Armée Espagnole qui s'étoit retirée à Naples, il n'étoit pas facile de la faire revenir, puisqu'il falloit nécessairement qu'elle traversât l'Etat de l'Eglise. D'un autre côté, la mort du Roi Ferdinand avoit changé l'état des affaires, & achevé de ruïner les esperances de l'Empereur. Bien loin que le nouveau Roi de Castille pensât à faire la Guerre à la France, il avoit au contraire un grand intérêt de maintenir la Paix avec ce Royaume, afin d'avoir le tems de s'établir en Espagne. Ainsi l'Empereur, contre sa méthode ordinaire, se vit obligé d'agir seul, pendant cette année, dans l'esperance de brouiller les affaires d'une telle maniere, que d'autres Potentats fussent enfin contraints de se liguer avec lui. Il avoit déja touché de l'argent du Roi d'Angleterre, & le Cardinal Wolsey lui faisoit esperer encore de plus grandes sommes. Avec ce secours, il assembla une Armée d'environ vingt-mille hommes, Allemans ou Suisses, & se rendit au

HENRI VIII. 1516.

mois de Mars dans l'Etat de Venise; pendant que les Venitiens, assistez d'un Corps de Troupes Françoises commandé par Lautrec, étoient occupez au Siege de Brescia. A son approche, les François & les Venitiens leverent le Siege, & après avoir fait semblant de vouloir lui disputer les passages des Rivieres, ils se retirerent à Milan pour éviter une Bataille. Ainsi, l'Empereur s'approcha de Milan sans beaucoup d'obstacle.

La consternation des François fut si grande, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'abandonnassent & la Ville & le Duché, pour se retirer en France. Si l'Empereur avoit fait la diligence qu'il pouvoit faire, il les auroit sans doute obligez à exécuter cette résolution. Mais s'étant amusé trois ou quatre jours inutilement, il n'arriva devant Milan, que dans le tems que les François recevoient la nouvelle que dix-mille Suisses, des Cantons alliez de la France venoient à leur secours, & qu'ils n'étoient éloignez que d'une journée.

L'arrivée des dix-mille Suisses à Milan, causa une égale consternation dans les deux partis. Les François, qui regardoient ces Troupes comme un secours assuré, se trouverent dans un étonnement extrême, quand ils apprirent qu'elles ne vouloient point absolument combattre contre les Suisses qui étoient dans l'Armée de l'Empereur. Ceux-ci de leur côté demandoient leur paye, avec une audace qui faisoit craindre à Maximilien que ce ne fût un prétexte pour s'empêcher d'en venir aux mains avec leurs Compatriotes nouvellement arrivez à Milan. Il n'avoit point d'argent à leur donner, & il craignoit que les François n'en eussent trop pour les corrompre. Ainsi tout à coup, lorsqu'on s'y attendoit le moins, il prit le parti de se retirer; après quoi, n'ayant point d'argent pour payer son Armée, elle se débanda d'elle-même.

L'Empereur feint de vouloir ceder l'Empire à Henri.

Ce coup étant manqué, l'Empereur se vit réduit à faire de nouvelles tentatives pour engager le Pape, le Roi d'Angleterre, le nouveau Roi de Castille son Petit-Fils, dans une Ligue contre la France. Mais ce dessein n'étoit pas facile à exécuter. Le Pape avoit des intérêts particuliers, qui ne lui permettoient pas de rompre ouvertement avec François I. Le Conseil de Charles étoit trop habile, pour consentir que ce Prince s'engageât à suivre la passion de son Ayeul, dans un tems où il falloit nécessairement qu'il allât en Espagne, pour y prendre possession de ses Royaumes. Ainsi, toute la ressource de l'Empereur consistoit dans les secours qu'il pouvoit attendre du Roi d'Angleterre. Mais comme il n'y avoit aucune apparence que Henri voulût entreprendre une Guerre dont il lui faudroit faire toute la dépense, Maximilien s'avisa d'une ruse pour l'entretenir dans les bonnes dispositions où il étoit à son égard, ou du moins pour en tirer quelque argent. Ce fut de témoigner à *Robert Wingfield*, Ambassadeur d'Angleterre auprès de lui, qu'il étoit las du fardeau de l'Empire, & qu'ayant une estime toute particuliere pour le Roi son Maitre, il avoit dessein de s'en démettre en sa faveur. Pour cet effet, il le chargea d'écrire au Roi, que s'il vouloit se rendre à

Treves, il y assembleroit une Diete, pour y règler cette grande affaire; & qu'après cela, il offroit de l'accompagner à Rome, pour lui faire recevoir la Couronne Imperiale. De plus, il lui faisoit esperer qu'il lui cederoit tous ses droits sur le Duché de Milan, & qu'il lui aideroit à en faire la conquête. Henri n'eut pas beaucoup de peine à comprendre dans quelle vue Maximilien lui faisoit une semblable proposition. C'est pourquoi il écrivit à son Ambassadeur, de remercier l'Empereur de ses bonnes intentions, & de le prier de remettre l'exécution de ce projet à un tems plus convenable, lorsque les François seroient chassez d'Italie. Cependant, pour recompenser sa bonne volonté, il lui fit tenir quelque argent, en s'excusant sur la négligence d'un Banquier Genois, de ce qu'il ne lui avoit pas envoyé tout ce qu'il lui avoit promis (1).

François I. forme le projet d'attaquer le Royaume de Naples, & ne l'exécute pas. *Mezerai.*

Pendant que l'Empereur cherchoit à causer des embaras à la France, François I. formoit de nouveaux projets. Il avoit bien lieu d'être content de sa glorieuse Campagne, qui en peu de tems lui avoit fait recouvrer le Duché de Milan. Cependant, la mort de Ferdinand lui ayant donné de nouvelles esperances, il forma le dessein de se rendre maitre du Royaume de Naples, dans la pensée que le nouveau Roi d'Espagne seroit peu en état de le défendre, avant que d'être bien établi dans ses Royaumes. D'ailleurs, il croyoit avoir tellement attaché le Pape à ses intérêts, par le Traité de Bologne, qu'il ne doutoit point qu'il ne trouvât en lui tous les secours nécessaires pour cette entreprise, le regardant comme son meilleur ami. Mais il connoissoit mal Leon X. Ce Pontife ne souhaitoit nullement que les François se rendissent plus puissans en Italie; & s'il témoignoit au Roi qu'il étoit dans ses intérêts, ce n'étoit que pour l'empêcher de s'opposer aux projets qu'il avoit lui-même formez en faveur de sa propre Maison. L'invasion que l'Empereur fit cette année dans le Milanois, interrompit l'exécution du projet que François I. avoit formé contre Naples; & ce qui arriva dans la suite, lui en fit perdre entierement la pensée. Cependant, le desir qu'il avoit témoigné de s'emparer de ce Royaume, donna lieu à une Ligue défensive qui se fit contre lui vers la fin de cette année, & dont je parlerai tout-à-l'heure, après avoir dit encore un mot des affaires d'Italie.

Le Pape dépouille le Duc d'Urbin. *Cimarelli, Hist. d'Urbino. Guicciardin.*

Leon X. ne se fut pas plutôt racommodé avec François I., qu'il dépouilla le Duc d'Urbin de son Duché sous un prétexte frivole, & en investit *Laurent de Medicis*, qui prit dès-lors le titre du Duc d'Urbin : & l'ancien Duc dépouillé alla se refugier à Mantoue.

Il cherche à chasser les François d'Italie.

C'étoit pour pouvoir exécuter ce dessein, que le Pontife avoit flatté François I. de l'esperance qu'il se joindroit à lui pour faire la conquête de Naples. Mais après qu'il se fut rendu maitre d'Urbin, par la connivence de ce Monarque, bien loin d'en avoir quelque reconnoissance, il ne

(1) L'Empire étoit alors si denué d'argent, que *Maximilien* fut surnommé *Pochi denari*, c'est-à-dire, *Peu d'argent.* Herbert, p. 25. Tind.

HENRI VIII. 1516.

pensa qu'aux moyens de chasser les François du Duché de Milan. Dans cette vue, il entretint des intelligences secretes avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le nouveau Roi d'Espagne, & fit tous ses efforts, par le moyen de ses Emissaires, pour porter les Suisses à rompre l'Alliance qu'ils avoient conclue avec la France. Quoiqu'il agît avec toutes les précautions possibles, il ne put pourtant négocier si secretement, que ses intrigues ne vinssent à la connoissance du Roi, qui feignoit pourtant de les ignorer. Au contraire, il faisoit tout ce qui étoit en son pouvoir, pour mettre véritablement le Pontife dans ses intérêts; sans quoi il comprenoit que son entreprise de Naples ne pourroit jamais avoir un bon succès. Leon X. ne demandoit pas mieux que de l'amuser, pendant qu'en secret il agissoit contre lui. Mais enfin, François s'appercevant de plus en plus de sa mauvaise-foi, perdit la pensée de la conquête de Naples, & résolut de traiter avec le Roi d'Espagne, qui, dans la situation où ses affaires se trouvoient, ne pouvoit que souhaiter de vivre en bonne intelligence avec lui. Ainsi, les deux Rois étant également disposez à la Paix, envoyerent leurs Plénipotentiaires à Noyon pour la conclure.

François tâche en vain de le gagner.

Le Traité en fut signé le 26. d'Août. Il portoit en substance, que Charles épouseroit *Louise* Fille de François, qui n'étoit alors âgée que d'un an. Qu'il auroit pour dot les prétentions du Roi de France sur le Royaume de Naples: mais qu'en attendant que le Mariage pût se consommer, il donneroit pour l'entretien de la jeune Princesse, une pension de cent-mille écus tous les ans. Que dans six mois, il rendroit le Royaume de Navarre à Henri d'Albret, Fils de Jean d'Albret & de Catherine Roi & Reine de Navarre, qui avoient été dépouillez par Ferdinand; & qu'en cas que Charles n'observât pas cet Article, il seroit permis à François d'assister le Roi de Navarre. Enfin, que l'Empereur rendroit Verone aux Venitiens, qui, en recompense, lui payeroient comptant une somme de deux-cens-mille écus, & lui fourniroient une quittance absolue de la somme de trois-cens-mille écus que le Roi Louis XII. lui avoit prêtez pour soutenir la Guerre contre Venise. Il est très aisé de comprendre que, dans ce Traité si avantageux à la France, Charles n'avoit eu en vue que de gagner du tems, en lui accordant tout ce qu'elle pouvoit souhaiter, de peur d'être empêché d'aller prendre possession de ses Royaumes. Aussi ce Traité fut-il très mal observé dans la suite.

Traité de Noyon entre François I. & Charles. *Mezerai, Myl. Herbert.*

Interêts des Princes.

La Paix de Noyon étoit entierement contraire aux desseins du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre. Le Pape souhaitoit passionément que les François fussent chassez d'Italie. Maximilien ne cherchoit qu'à susciter des ennemis à François I., afin de l'empêcher de secourir les Venitiens. Il comprenoit bien qu'il falloit se résoudre à ratifier le Traité de Noyon, & par consequent, rendre Verone, ou défendre ses conquêtes sans le secours d'aucun Allié. Pour éviter ces deux extremitez, il tâchoit autant qu'il lui étoit possible d'embrouiller les affaires, afin d'exciter une nouvelle Guerre qui donnât lieu à une Ligue contre la

France. Par là, il esperoit de se voir en état de pouvoir sans risque rejetter le Traité de Noyon, qu'il croyoit très préjudiciable à ses intérêts. Il est vrai que la restitution de Verone devoit lui valoir cinq-cens-mille écus : mais de cette somme, il en rabattoit les trois-cens-mille qu'il devoit au Roi de France, & qu'il ne comptoit pas de payer jamais. Ainsi, pour une somme de deux-cens-mille écus, on l'obligeoit à rendre Verone ; c'est-à-dire, qu'on lui fermoit l'entrée de l'Italie, par où seulement il se faisoit considerer dans la situation où se trouvoient les affaires de l'Europe. Henri VIII. ne souhaitoit pas moins de son côté la Guerre contre la France, soit qu'il y fût poussé par le Cardinal Wolsey, ou par la jalousie qu'il avoit conçue contre François. Mais il n'en étoit pas de même de l'Archiduc, qui trouvoit un grand avantage à demeurer quelque tems en paix.

Négociations contre la France.

Ce fut là le sujet de diverses négociations qui furent mises sur le tapis, depuis la conclusion du Traité de Noyon, jusques vers la fin d'Octobre. Le principal but du Pape, de l'Empereur, & du Roi d'Angleterre, étoit de détacher les huit Cantons Suisses Alliez de la France, des intérêts de cette Couronne, afin qu'on pût se servir de leurs Troupes pour envahir le Milanois. Cependant, ils travailloient à former une Ligue, dans laquelle ils souhaitoient passionément de faire entrer le nouveau Roi d'Espagne. Mais tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut son consentement à une Ligue défensive, en cas que François I. attaquât quelqu'un des Conféderez. Leon X., selon sa méthode ordinaire, ne voulut pas se déclarer ouvertement. Mais il fit entendre qu'il se joindroit volontiers à la Ligue, quand elle seroit conclue, si on lui laissoit une place. A l'égard des Suisses, on résolut de les y comprendre quoiqu'ils ne le demandassent pas, sur l'esperance qu'on avoit de les y engager, par le moyen de quelques Particuliers de leur Nation qu'on avoit gagnez.

Qui n'aboutissent qu'à une Ligue défensive. *Act. Publ. T. XIII. p. 556.*

Articles de la Ligue de Londres. *Ibid.*

Cette Ligue fut donc conclue à Londres le 29. d'Octobre, environ deux mois après le Traité de Noyon. Elle portoit : Que l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Espagne, s'engageoient à se secourir mutuellement contre tout Prince qui voudroit attaquer l'un des trois ; & le nombre de Troupes que chacun devoit fournir étoit règlé. Que tous les Princes, Potentats, Republiques, Communautez, qui voudroient entrer dans cette Ligue, y seroient reçus. Que comme les Conféderez avoient lieu d'esperer que le Pape voudroit bien y être admis, ils l'en déclaroient le Chef. Enfin, que tous les Cantons Suisses seroient censez compris dans la Ligue, pourvu qu'ils la ratifiassent ; & que pour cet effet, on leur assigneroit des pensions, dont on conviendroit avec eux. Par un Article particulier, qui ne fut signé que quelques jours après, on convint de ce que chacun des Alliez devoit fournir pour les pensions qui seroient distribuées aux Suisses, *tant au Public qu'aux Particuliers*, ce sont les termes, afin de les faire entrer dans la Ligue. Cela fait voir qu'on n'étoit nullement assuré de les gagner, &

HENRI VIII. 1516.

qu'on comptoit principalement sur les intrigues de quelques Particuliers de leur Nation.

Ce fut à cette Ligue, peu considerable en elle-même, qu'aboutirent tous les mouvemens que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Angleterre s'étoient donnez pendant cette année. L'Empereur avoit esperé quelque chose de plus; & quoique par ce Traité les Alliez fussent en quelque maniere obligez de le secourir, si le Roi de France continuoit à donner du secours aux Venitiens, il se dégouta bien-tôt d'une Ligue qui ne lui procuroit point d'argent. Avant que l'année fût expirée, il accepta & ratifia le Traité de Noyon. En même tems, il conclut avec les Venitiens une Treve de quelques mois; & d'un commun accord, ils remirent le reste de leurs differens à des Arbitres. La résolution de l'Empereur changea entierement la face des affaires, ainsi qu'on le verra dans l'année suivante. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'immédiatement après que cette Ligue fut signée, Henri envoya *Richard Pace* aux Suisses, pour tâcher de les faire entrer dans la Ligue. Mais ce fut inutilement. Au contraire, l'Empereur ayant résolu de faire la Paix avec les Venitiens, consentit que les cinq Cantons qui avoient refusé de s'allier avec la France, entrassent dans le Traité que les huit autres avoient fait avec cette Couronne.

L'Empereur fait la Paix avec Venise.

Act. Publ. T. XIII. pag. 507.

Affaires d'Ecosse.

Avant que de finir les évenemens arrivez dans l'année 1516., il faut dire un mot de ce qui s'étoit passé en Ecosse. Henri ayant formé de grands projets contre la France, & sachant combien le Duc d'Albanie avoit à cœur les intérêts de ce Royaume, s'étoit mis en tête d'obliger les Ecossois à lui ôter la Régence. Pour cet effet, il leur avoit demandé qu'ils lui envoyassent des Ambassadeurs, à qui il pût communiquer certaines choses avantageuses aux deux Royaumes. Cette négociation aboutit à presser les Grands d'Ecosse de chasser le Duc d'Albanie. Il écrivit même au Parlement de ce Royaume, que le meilleur moyen pour entretenir la Paix entre les deux Nations, étoit qu'ils renvoyassent le Régent en France: sous prétexte qu'il étoit dangereux de laisser la garde du jeune Roi, à l'Héritier présomptif de la Couronne. En même tems il faisoit entendre, qu'en cas de refus, il se verroit obligé de pourvoir lui-même, par des moyens convenables, à la fureté du Roi son Neveu. Il donnoit aussi à connoitre, qu'il prétendoit à la Régence, en qualité d'Oncle du jeune Roi. Mais le Parlement répondit à cette Lettre, d'une maniere qui lui donna lieu de se convaincre, que les Ecossois n'étoient nullement disposez à cette condescendance.

Henri veut faire chasser le Duc d'Albanie.

Act. Publ. T. XIII. pag. 560.

Revolte de Hums.

Soit que Hums eût quelque part à la démarche que le Roi d'Angleterre venoit de faire, ou qu'il n'en fût que soupçonné, le Parlement le fit sommer de venir répondre aux accusations qu'on intentoit contre lui. Hums n'ayant pas jugé à propos de comparoitre, fut condamné par défaut. Il regarda cette Sentence comme une oppression, & pour s'en venger, il fit quelques hostilitez contre quelques-uns de ses ennemis.

Cela donna lieu au Parlement d'accorder au Viceroi une levée de dix-mille hommes, pour châtier le Rebelle. Mais ses amis lui ayant conseillé de se soumettre, il se remit à la discretion du Viceroi, qui le fit conduire à Edimbourg, & le donna en garde à Jaques Hamilton son Beau-Frere. Peu de tems après, Hums persuada au Lord Hamilton de s'évader avec lui, & de prétendre à la Régence, comme Fils d'une Sœur de Jaques III. (1), & par consequent, parent du Roi au même degré que le Duc d'Albanie. Il disoit, que si le Duc pouvoit alleguer qu'il étoit descendu d'un Mâle, on pouvoit aussi lui opposer qu'il étoit Fils d'un fugitif, qu'il étoit né hors du Royaume, & sachant à peine parler la Langue du Païs. Le Régent ayant été informé de leur fuite & de leur complot, marcha contre le Château d'Hamilton, & s'en rendit maitre dans peu de jours. Alors Hums voyant bien qu'il n'étoit plus tems de dissimuler, leva des Troupes, & s'étant emparé de Dumbar, il ruïna entierement cette Ville.

HENRI VIII. 1516.

Cependant, les Ambassadeurs que le Régent avoit envoyez en Angleterre au mois de Mai, y avoient conclu une Treve, le 1. de Juin. Mais comme Henri n'avoit accordé cette Treve que dans la pensée qu'elle faciliteroit l'exécution de ses desseins, il paroissoit peu disposé à l'observer depuis qu'il avoit reçu la réponse dont il a été parlé ci-dessus. Mais afin d'éviter une Guerre qui ne pouvoit qu'être fatale à l'Ecosse, le Régent lui envoya par François de la Fayette, certains Articles, auxquels il desiroit qu'il donnât son approbation; moyennant quoi il offroit d'aller lui-même en Angleterre pour lui rendre ses respects. Dans ce même tems, les affaires du reste de l'Europe ayant changé de face, comme on l'a vu ci-dessus, Henri consentit à la prolongation de la Treve jusqu'à la fin de l'année 1517.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Prolongée. *Ibid. p.* 554.

C'est là ce qui se passa de plus considerable dans les divers Etats de l'Europe, pendant l'année 1516. J'y ajouterai seulement un mot touchant le Concile de Latran, qui continuoit toujours ses Sessions sans avoir beaucoup à faire. Comme il ne s'agissoit ni de la Reformation de l'Eglise, quoiqu'il semblât n'avoir été convoqué que dans ce dessein, ni de l'extirpation d'aucune Hérésie, il résolut, pour s'occuper, de travailler à la Reformation du Calendrier qui se trouvoit extremement défectueux. Pour cet effet, le Pape ayant fait dresser des Mémoires sur ce sujet, se chargea d'écrire à tous les Princes Chretiens, pour les prier d'envoyer leurs meilleurs Mathématiciens à Rome, ou du moins, de leur faire examiner les diverses propositions qui avoient été faites sur cette matiere. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, le Bref adressé à Henri VIII., où le Pape disoit qu'il avoit remis la prochaine

Le Concile de Latran travaille à reformer le Calendrier.

Pag. 552. 10. Juillet.

(1) Sa Mere étoit *Marie*, Fille de *Jaques II.* Elle fut Femme en premieres noces de *Thomas Boyd* Comte d'*Arran*, avec qui elle fit divorce; & épousa ensuite *Jaques Hamilton* son Amant, duquel les Ducs d'*Hamilton* descendent. TIND.

HENRI VIII. 1517.

Session au mois de Décembre, afin de donner aux Mathématiciens le tems de lui envoyer leurs avis.

L'Empereur rend Verone aux Venitiens & prolonge la Treve pour cinq ans.

L'Empereur ayant ratifié le Traité de Noyon, pour ce qui le concernoit, rendit Verone aux Venitiens le 15. de Janvier de l'année 1517. après avoir reçu deux-cens-mille écus, & une quittance de ce qu'il devoit au Roi de France. De plus, afin de donner aux Arbitres le tems de règler les differens qu'il avoit encore avec Venise, il consentit que la Treve fût prolongée pour cinq ans. Mais ce ne fut qu'à condition que, pendant la Treve, les Venitiens lui payeroient vingt-mille écus tous les ans. Il étoit comme impossible de faire aucun Traité avec lui, sans qu'il lui en revînt quelque argent. C'est ainsi que finit enfin cette Guerre, qui peut être regardée comme une suite de la Ligue de Cambrai. Les Venitiens s'y trouverent engagez depuis le commencement jusqu'à la fin, & n'en sortirent qu'après avoir dépensé plus de cinq-millions de Ducats du Trésor public, outre les dommages infinis que les Sujets en avoient soufferts.

Il conclut avec François & Charles, une Ligue contre les Turcs. *Myl. Herbert.*

Leon X. sollicite les Princes Chretiens à faire la Guerre aux Turcs. *Act. Publ. T. XIII. p. 578.* Janvier.

Maximilien s'étant ainsi désisté de ses desseins sur l'Italie, alla dans les Païs-Bas, pour y voir Charles son Petit-Fils, avant qu'il partît pour l'Espagne. Pendant son séjour en ce Païs-là, il conclut avec lui, & avec le Roi de France, une Ligue contre les Turcs, dans laquelle ils reserverent une place au Roi d'Angleterre. Le Pape & le Concile de Latran sollicitoient ardemment tous les Princes de la Chretienté à entrer dans cette Ligue, sous prétexte des progrès que les Turcs faisoient en Egypte contre les Mammelus (1), prétendant qu'après cela, leur dessein étoit de venir attaquer les Chretiens. Mais la suite fit voir que l'unique vue du Pape étoit d'amasser de l'argent sous ce prétexte, pour ses affaires particulieres, & pour enrichir sa Maison.

Cependant Charles, nouveau Roi d'Espagne, n'avoit autre chose en tête que de partir promptement, pour aller prendre possession de ses Royaumes. Il venoit de faire avec François I. une Paix si avantageuse à la France, qu'il ne craignoit pas que ce Prince voulût la rompre, parce qu'il n'y auroit trouvé aucun avantage. Ainsi, quand l'Ambassadeur d'Angleterre le pressa de ratifier la Ligue de Londres, il differa quelque

Charles ratifie la Ligue de Londres.

(1) Ce mot signifie en Syriaque, un *Homme de Guerre à la Solde. Paul Jove* dit que c'étoient des Esclaves de *Circassie*, que les *Tartares* & ceux de la *Podolie* vendoient aux Marchands, qui les enrôloient dans la Milice au *Grand-Caire*, où on les exerçoit dans les fonctions militaires. On en choisissoit pour composer la Garde du Sultan, & on les élevoit aux plus grands Emplois: de sorte qu'en 1255, leur Souverain étoit électif, & son Fils ne pouvoit prétendre d'autre succession que le bien patrimonial. Chaque *Mammelu* avoit droit de suffrage dans l'élection, & devoit avoir un Ducat d'or du Sultan dès qu'il étoit élu. Il y eut en tout seize Souverains de cette Race, depuis l'année ci-dessus dite jusqu'à *Tonom Bey II*, l'an 1517. que leur dernier Roi fut vaincu la premiere année de son Regne, par *Selim I.* C'est ainsi que l'Egypte devint une Province de l'Empire Turc, comme elle est encore. *Heylin* &c. TIND.

tems,

tems; sous divers prétextes, parce que la regardant comme inutile, il craignoit de choquer le Roi de France. Il la ratifia néanmoins, en y faisant quelque changement; & enfin, il partit au mois d'Août pour l'Espagne, où sa présence étoit absolument nécessaire. Dès qu'il y fut arrivé, il congédia le Cardinal Ximenès, qui en mourut de déplaisir. Ensuite, il se livra tellement aux Flamans qu'il avoit amenez avec lui, que les Espagnols en conçurent une jalousie, qui les porta dans la suite à de grandes extremitez.

HENRI VIII. 1517.

Il se rend en Espagne.

Il congédie le Cardinal Ximenès.

J'ai dit ci-dessus, que le Pape amusoit continuellement François I. de l'esperance qu'il s'uniroit étroitement avec lui, dans le même tems qu'il lui suscitoit des ennemis de tous côtez. François I. étoit informé d'une partie de ses démarches, mais il ne savoit pas tout. Ainsi, dans l'esperance de l'attacher enfin véritablement à ses intérêts, il n'oublioit rien de ce qu'il croyoit capable de le gagner, feignant même de le regarder comme son meilleur ami, dans le tems qu'il lui étoit le plus suspect. Mais comme le Pape savoit bien en sa conscience, qu'il n'avoit pas mérité l'amitié de ce Monarque, il ne pouvoit se persuader que ses avances fussent sinceres. Cependant, il lui étoit avantageux que François parût publiquement son ami, c'est pourquoi il le menageoit beaucoup; & ce n'étoit pas sans raison. Dès le commencement de cette année 1517., François-Marie de la Rovere, qui avoit été dépouillé du Duché d'Urbin, se mit en devoir de recouvrer son Etat. Dès que, par la Treve conclue entre l'Empereur & les Venitiens, les Troupes Espagnoles qui étoient dans l'Etat de Venise furent devenues inutiles, La Rovere trouva le moyen de les gagner & de les employer à son service. Avec ce secours, il se rendit maitre d'Urbin, & porta la terreur dans la Toscane, & dans l'Etat Ecclésiastique. Laurent de Medicis nouveau Duc d'Urbin, ou plutôt le Pape son Oncle, se trouvant alors peu en état de recouvrer ce Duché, il fallut avoir recours à l'assistance des Princes Chretiens, sous prétexte que l'Eglise se trouvoit cruellement opprimée, les intérêts de la Maison de Medicis étant alors ceux de l'Eglise. François I., qui avoit toujours en vue de gagner le Pape, se servit de cette occasion pour lui rendre un grand service, en lui envoyant un bon Corps de Troupes, sous le commandement de *Lescun* Frere de Lautrec. Cette Guerre ne laissa pourtant pas de durer sept ou huit mois; & pendant ce tems-là, le Pape ne cessa point de presser tous les Princes Chretiens de contribuer aux frais d'une Guerre, qui, selon lui, devoit interesser tout le monde. Henri VIII. étant sollicité comme les autres, refusa de prendre part à ces démêlez. Mais le Pape trouva le moyen d'y faire entrer ses Sujets, en levant une Décime sur le Clergé, dont le Cardinal Wolsey fut établi Collecteur. La Guerre d'Urbin finit par un endroit auquel La Rovere ne s'étoit pas attendu. Le Pape corrompit les Espagnols qui le servoient, & qui firent pour lui un Accord, qu'il ne put se dispenser

Le Pape & François I. dissimulent leurs sentimens l'un envers l'autre.

La Rovere se remet en possession d'Urbin. *Guicciardini.*

François I. envoye du secours au Pape. *Mezerai.*

Le Pape leve une Décime en Angleterre. *Act. Publ. T. XIII. p. 592.* 20. Juin. *Pag. 596. 598.*

La Rovere est



HENRI VIII. 1517.

d'accepter. Ainsi, se trouvant encore une fois contraint d'abandonner son Etat, il alla se refugier à Mantoue.

chassé d'Urbin. Conspiration contre le Pape. *Ibid. p. 589. Guicciardin.*

Pendant que le Pape étoit occupé par la Guerre d'Urbin, il découvrit une Conspiration contre sa personne, tramée par le Cardinal de Sienne, qui avoit gagné un Chirurgien pour l'empoisonner. Ce Cardinal se trouvant absent de Rome lorsque la Conspiration fut découverte, le Pape, qui souhaitoit passionément de l'avoir entre ses mains, ne se fit pas un scrupule d'employer la fraude pour parvenir à son but. Il lui envoya un saufconduit, & de plus, il engagea sa parole à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Le Cardinal ayant été assez simple pour se rendre à Rome sur la foi de ce saufconduit, fut d'abord mis au Château S. Ange, & ensuite étranglé dans la prison. L'Ambassadeur d'Espagne voulut se plaindre de ce manque de foi; mais le Pape lui repondit, qu'un saufconduit n'étoit jamais censé s'étendre jusqu'au crime de Leze-Majesté, si le cas n'y étoit expressément mentionné. Quelques autres Cardinaux, accusez ou soupçonnez d'être complices du Cardinal de Sienne, furent punis par la déposition, par la prison, ou par de grosses amendes.

Mariage de Laurent de Medicis avec l'Heritiere de Boulogne.

François I. ne se lassoit point de faire des avantages au Pape pour gagner son amitié, dans la crainte où il étoit, que ses intrigues ne rallumassent une nouvelle Guerre pour lui faire perdre Milan. Il crut enfin avoir trouvé un moyen infaillible pour l'attacher à ses interêts, en procurant à Laurent de Medicis un Mariage très avantageux, avec Catherine Héritiere de la Maison de Boulogne. Cette offre fut acceptée avec joye, & Laurent s'étant rendu à Paris pour ce Mariage, présenta au Baptême, au nom du Pape, le Dauphin François qui étoit né au commencement de cette année. Pour reconnoitre la faveur que le Roi faisoit à Laurent, le Pape lui accorda des Décimes sur son Clergé, sous prétexte de la Guerre qu'on devoit faire aux Turcs. Mais il eut soin d'en assigner cinquante-mille livres, pour les frais de la nôce qui devoit se faire à Paris.

Vente des Indulgences sous prétexte de la Guerre des Turcs.

Cette prétendue Guerre que la Chretienté devoit entreprendre contre les Turcs, parut au Pape une bonne occasion pour s'enrichir des contributions des Chretiens. Dans cette vue, il accorda des Indulgences plénieres à tous ceux qui voudroient y contribuer, & les fit vendre publiquement à un prix si modique, qu'il auroit fallu n'être gueres soigneux de son salut, pour ne les pas gagner. Mais c'étoit ce qui faisoit esperer au Pape d'en tirer un profit immense, parce que vrai-semblablement il ne devoit point y avoir de Chretien qui ne voulût y avoir part. Cependant, afin d'établir quelque ordre dans la levée de l'argent qui devoit provenir de cette vente, toute la Chretienté fut divisée en divers Départemens, & l'on établit dans chacun des Collecteurs pour recevoir l'argent, & des Prédicateurs qui avoient ordre de faire valoir l'utilité

des Indulgences (1). Mais il arriva, par un accident qui ne parut d'abord d'aucune conséquence, que l'Archevêque de Mayence, qui étoit chargé de nommer les Prédicateurs en Allemagne, assigna le quartier de Saxe aux *Jacobins*, au-lieu que, dans les précedentes Croisades, cet emploi avoit été donné aux *Augustins*. Le tort qu'on faisoit à ceux-ci réveilla leur jalousie. Ils examinerent de près la conduite de ceux qui préchoient, aussi bien que des Collecteurs; ils en firent des railleries, & ensuite des plaintes publiques. Enfin, *Martin Luther*, Moine Augustin & Professeur en Théologie dans la nouvelle Université de Wittemberg, publia des Ecrits contre ces gens-là, non sans des observations piquantes contre les Indulgences mêmes. Cette hardiesse lui attira des ennemis, qui, par leurs oppositions, l'engagerent peu-à-peu à examiner avec plus de soin les fondemens sur lesquels ces Indulgences étoient appuyées. Enfin, il se convainquit lui-même qu'elles n'en avoient aucun dans l'Ecriture Sainte. Depuis ce tems-là, il travailla de tout son pouvoir à désabuser le public, de l'opinion qu'on avoit eue jusqu'alors touchant la Puissance Papale. C'est par là que commença la Reformation, qui s'étendit ensuite dans l'Allemagne, & dans divers autres Etats de l'Europe.

Martin Luther commence à paroître.

Le Pape ne fit pas d'abord beaucoup d'attention aux oppositions de Luther. Il ne lui venoit point dans l'esprit qu'un simple Moine pût donner quelque atteinte à la Puissance Pontificale, qui paroissoit appuyée sur des fondemens inébranlables. Ainsi, méprisant cette legere opposition, il continua sans interruption à faire vendre ses Indulgences. Il publioit, & faisoit publier par-tout, qu'on alloit faire un puissant effort contre

Le Pape continue à solliciter une Croisade.

(1) On avoit prêché & l'on avoit cru pendant assez longtems, que le Pape avoit le pouvoir de se servir du Trésor inépuisable de l'Eglise, qui consiste dans les Mérites de J. C. & dans les Oeuvres de surérogation des Saints; & qu'il avoit le droit de distribuer des Indulgences, sous certaines conditions qu'il prescrivoit pour la remission pléniere des plus grands péchez, (cela se pratique encore en Portugal). On n'attribuoit au commencement d'autre vertu à ces Indulgences, que l'adoucissement des *Pénitences* ou de la Discipline Ecclésiastique. *Urbain II*, au commencement de l'onzieme Siecle, fut le premier qui accorda une remission pléniere de tous les péchez, à ceux qui prendroient les armes pour le recouvrement de la Terre-Sainte des mains des Infideles. Cette coutume fut observée par ses Successeurs, dont quelques-uns étendirent le Privilege de leurs Indulgences aux personnes qui ne pouvant ou ne voulant point y aller, mettoient un Soldat à leur place. Avec le tems, ces faveurs spirituelles furent distribuées à ceux qui se mirent en campagne contre les Ennemis de la S. Mere Eglise, savoir, les *Hérétiques*. On leva de grandes sommes par ce moyen, qui furent rarement employées selon leur destination. *Leon X*. résolut de suivre de si bons exemples, & ouvrit un Marché général pour les Indulgences, dont l'utilité devoit s'étendre jusqu'aux Morts mêmes, dont les Ames devoient sortir du Purgatoire au moment qu'on payoit la somme marquée. Le Peuple avoit aussi la permission de manger des Oeufs & du Laitage, les jours de Jeûne, de choisir leurs Confesseurs, & le reste. *Guichardin* dit que l'on jouoit dans les Cabarets, les Pouvoirs de tirer les Ames du Purgatoire. L. 13. Tind.

HENRI VIII. 1517.

les Infideles; & exhortoit tous les Chretiens à contribuer, selon leur pouvoir, au succès d'une Guerre si nécessaire, qui devoit leur procurer, outre beaucoup d'avantages temporels, la délivrance des peines du Purgatoire, pourvu qu'ils se missent en état de gagner les Indulgences. Il y eut pourtant une chose qui refroidit beaucoup le zèle de plusieurs Chretiens pour cette Croisade. Ce fut qu'on découvrit que le Pape avoit déja par avance disposé pour ses affaires temporelles, de l'argent qui devoit lui revenir de la vente des Indulgences. Par exemple, il avoit assigné à *Magdeleine de Medicis* sa Sœur, Femme de François Cibo Bâtard d'Innocent VIII., une partie de l'argent qui devoit être levé en Allemagne. Cependant, il ne laissoit pas de continuer ses sollicitations dans tous les Etats de l'Europe. Il n'oublia pas d'écrire à Henri VIII. pour l'exhorter à joindre ses forces à celles de tous les autres Princes Chretiens, & de l'exciter à cette bonne œuvre, par de grands éloges du zèle qu'il avoit toujours fait paroitre pour la défense du S. Siege & pour l'exaltation de la Foi. Tous ces éloges aboutissoient à lui demander deux-cens-mille Ducats pour la prétendue Guerre qu'on devoit faire aux Infideles. Mais il ne paroit pas que le Roi lui accordât sa demande. Les Turcs étoient alors occupez en Egypte & en Perse, & cette Croisade n'étoit fondée que sur une simple présomption, qu'après avoir terminé ces Guerres, ils viendroient fondre sur la Chretienté. Il auroit fallu s'aveugler volontairement, pour ne pas voir que ce n'étoit qu'un prétexte pour remplir les coffres du Pape. D'ailleurs, dans la situation où les affaires de l'Europe se trouvoient, Henri n'avoit pas beaucoup besoin du Pontife.

Act. Publ. T. XIII. p. 591. Il demande de l'argent à Henri, qui lui en refuse.

Wolsey est en inquietude touchant l'Evêché de Tournai.

Pendant ce tems-là, le Cardinal Wolsey comprenant que la Ligue de Londres n'aboutiroit à rien, parce que François I. n'étoit pas disposé à commencer une nouvelle Guerre contre aucun des Princes conféderez, craignit qu'il ne se servit de ce tems de Paix, pour remuer l'affaire de l'Evêché de Tournai. D'un autre côté, il voyoit bien, par le tems qui s'étoit écoulé depuis que l'affaire avoit été mise entre les mains des Commissaires, qu'on le ménageoit beaucoup, comme ayant un empire absolu sur l'esprit du Roi son Maitre. En effet, on ne pouvoit rien esperer du Roi que par son canal, & c'étoit pour cela que tous les Princes à l'envi lui faisoient la Cour, pour le mettre dans leurs intérêts. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que Charles Roi d'Espagne lui assigna cette année une pension annuelle de trois-mille livres, quoiqu'il n'en eût encore reçu aucun service. Ce n'étoit donc que pour ceux qu'il esperoit d'en recevoir à l'avenir. Cependant, Wolsey ne laissoit pas d'avoir de l'inquietude au sujet de Tournai. Comme le Pape & le Roi de France ne le ménageoient qu'en vue de ce qu'il pouvoit faire pour eux, il étoit dangereux qu'ils cessassent d'avoir les mêmes égards, s'ils se trouvoient jamais dans un état à n'avoir plus besoin de lui. Il commença donc à faire entendre sous main à François I., qu'il ne seroit pas im-

Il entame une négociation avec François I. pour

possible de porter Henri à rendre Tournai, pour une somme dont on conviendroit, pourvu qu'il y trouvât lui-même son dédommagement par rapport à l'Administration de l'Evêché. Je rapporterai dans l'année suivante, le succès de cette négociation.

la restitution de cette Place.

Henri, se trouvant pendant cette année dans une grande tranquillité, résolut d'éprouver ce que l'Empereur avoit dans l'ame, par rapport à la cession de l'Empire dont il lui avoit déja fait parler. Maximilien s'étant rendu dans les Païs-Bas, pour y voir le Roi de Castille son Petit-Fils, Henri lui envoya l'Evêque de Winchester, & le Docteur *Cuthbert Tonstal*, pour renouer avec lui cette négociation. En même tems, il lui fit dire, que s'il vouloit lui marquer un lieu commode, il iroit volontiers s'aboucher avec lui. L'Empereur, qui n'avoit jamais eu la pensée de lui ceder l'Empire, & qui l'avoit encore moins en ce tems-là, répondit fort civilement, que pour épargner au Roi la peine de passer la mer, il iroit lui-même conferer avec lui en Angleterre. Mais quand les Ambassadeurs voulurent le presser sur l'affaire dont ils étoient chargez, ils trouverent qu'il ne cherchoit qu'à éluder l'offre qu'il avoit déja faite. Tantôt il disoit qu'il vouloit remettre l'Empire à Henri, mais qu'auparavant il vouloit tâcher d'obtenir de la Diete, qu'il pût lui-même conserver le titre de Roi des Romains, & le rendre héréditaire à sa Famille. Tantôt il assuroit, que son dessein étoit de faire Charles son Petit-Fils, Empereur; Henri, Roi des Romains; Ferdinand Frere de Charles, Roi d'Autriche; & ne conserver pour lui-même que le titre de Maréchal de l'Empire. Ces variations firent comprendre aux Ambassadeurs, qu'il n'y avoit rien à esperer de cette négociation, & ils en informerent le Roi, qui demeura persuadé que Maximilien n'avoit eu autre dessein que de tirer quelque argent de lui.

Négociation de Henri avec l'Empereur pour la cession de l'Empire, infructueuse. *Myl. Herbert.*

Il y eut cette année à Londres une *Sédition* des Apprentifs contre les Marchands étrangers, dans laquelle quelques personnes perdirent la vie. Mais elle fut appaisée par le supplice de quelques-uns des séditieux, qui furent pendus dans les principales rues de la Ville.

Sédition à Londres.

Cette même année, la maladie de la Sueur fit de grands ravages dans le Royaume, & particulierement à Londres. La plupart de ceux qui en étoient attaquez, mouroient dans l'espace de trois heures, sans qu'on pût y trouver aucun remede. Comme cette maladie étoit particuliere à l'Angleterre, on l'appella *La Sueur Angloise* (1).

Maladie de la Sueur.

Les affaires d'Ecosse étoient toujours dans un grand désordre, à cause des Factions qui s'étoient formées dans ce Royaume. Alexandre Hums,

Affaires d'Ecosse. *Buchanan, Herbert.*

(1) Plusieurs Chevaliers, Gentilshommes, & Officiers de la Cour en moururent, comme le Lord *Clinton*, le Lord *Grey* de *Wilton*; & d'entre le commun Peuple une si grande quantité, qu'en quelques Villes il mourut la moitié des habitans, en d'autres un tiers, *Herbert* pag. 28. Tind.

HENRI VIII. 1517.

& Guillaume son Frere, après avoir été pardonnez plusieurs fois, avoient eu enfin la tête tranchée (1). Après la mort de ces deux Freres, le Duc d'Albanie, esperant que l'Ecosse seroit dans une parfaite tranquillité, résolut d'aller faire un tour en France, & promit d'en retourner dans quelques mois. Mais y ayant été arrêté plus longtems qu'il ne l'avoit prévu, par les accidens dont il sera parlé dans la suite, les affaires d'Ecosse tomberent dans une très grande confusion, à cause des divisions entre les Grands, qui étoient fomentées par ceux qui avoient dessein d'en profiter.

1518. Leon X. envoye des Légats pour solliciter la Croisade.

Cependant, le Pape poussoit avec ardeur l'affaire de la Guerre sainte, faisant, avec les Ambassadeurs qui résidoient à sa Cour, des projets qui auroient demandé plus de zèle que les Princes n'en ont ordinairement, & plus d'union entre eux. Pour pouvoir exécuter ses projets, il auroit fallut faire un amas prodigieux d'argent; & c'étoit là le but secret de la Ligue que le Pape proposoit, de laquelle il devoit être le Chef & le Directeur. C'étoit dans cette vue qu'il épuisoit, s'il faut ainsi dire, les trésors de l'Eglise, afin d'encourager les Fideles à faire échange de leurs richesses corruptibles, pour des avantages éternels. Cette affaire fut poussée si loin, qu'il envoya des Légats dans toutes les Cours, pour exciter les Souverains à unir leurs forces ensemble, pour la ruïne des Infideles. Il ne s'en trouva pas un qui ne témoignât exterieurement un desir extrême de s'employer à ce saint ouvrage, pourvu qu'il pût être assuré de ne se voir pas inquieté par ses voisins. Mais c'étoit là ce qui rendoit l'exécution du projet très difficile, parce qu'ils n'avoient aucune confiance les uns pour les autres. Ils n'en avoient pas davantage pour le Pape même, qui, depuis le commencement de son Pontificat, n'avoit que trop fait connoitre que l'interêt de la Religion n'étoit pas ce qui le touchoit le plus. Ainsi, en le voyant agir avec tant d'ardeur, ils ne pouvoient s'empêcher de soupçonner, que le desir de s'enrichir des contributions volontaires des Chretiens, de la vente des Indulgences, des Décimes du Clergé, & des liberalitez des Souverains, étoit ce qui échauffoit le plus son zèle. Cependant, aucun d'eux ne vouloit témoigner de l'éloignement pour ce dessein, de peur d'être accusé de n'avoir pas la Religion assez à cœur. Mais ils ne donnoient que des paroles, au-lieu que le Pape auroit voulu des effets. Cela fut cause que le projet de la Ligue universelle que le Pape avoit formé, n'eut pas le succès qu'il en avoit esperé, ainsi qu'on le verra dans la suite. Néanmoins, ce projet, tout chimerique qu'il étoit, ne laissoit pas de servir de prétexte & de couverture à beaucoup d'autres desseins. L'Empereur, voulant faire élire un de ses Petits-Fils Roi des Romains, se servit du prétexte de la prétendue Guerre

Les Princes s'excusent.

Le projet de la Croisade est utile la Maison d'Autriche. *Mezerai.*

(1) Le 16. d'Octobre 1516. *Herbert*, p. 27. TIND.

dont les Turcs menaçoient la Chretienté, pour faire voir qu'il falloit que la Dignité Imperiale fût conservée dans la Maison d'Autriche, n'y en ayant point d'autre en Allemagne, qui pût par ses propres forces résister à leurs armes. Charles Roi d'Espagne se servoit du même prétexte pour la même fin. Outre cela, comme il avoit besoin de quelques années de Paix, il insistoit fortement sur le projet d'une Treve générale, afin que les Princes Chretiens eussent la liberté d'unir leurs forces contre les Turcs. François I. avoit assez compris, par la Ligue défensive qui s'étoit faite contre lui, qu'on ne cherchoit qu'un prétexte pour l'attaquer, & pour lui enlever le Duché de Milan. Ainsi, une Treve générale ne pouvoit que lui être avantageuse, dans les circonstances où il se trouvoit. D'ailleurs, il avoit en vue de recouvrer Tournai, ce qui ne pouvoit se faire que pendant la Paix. Henri VIII. sachant que le Pape, l'Empereur, les Rois de France & d'Espagne, s'étoient liguez pour faire la Guerre aux Turcs, craignoit que cette Ligue ne couvrit quelques desseins contre lui. Par cette raison, il ne vouloit point refuser d'entrer dans le même engagement, de peur de leur fournir un prétexte. Ainsi, ces premieres Puissances de l'Europe ayant interêt de faire valoir la Croisade, ou du moins, de ne pas la rejetter, il falloit bien que les autres moindres suivissent aussi le torrent. C'est ce qui donnoit de grandes esperances au Pape, qu'il viendroit enfin à bout de ce qu'il avoit projetté. Mais comme dans la vérité, il n'y avoit pas un des Princes que je viens de nommer qui crût la chose pratiquable, il y avoit encore bien loin du projet à l'exécution.

Négociation sur Tournai. *Myl. Herbert.*

Pendant que Leon X. s'entretenoit de cette esperance, François I. pensoit bien plus serieusement aux moyens de recouvrer Tournai, qu'aux affaires de la Croisade. D'un autre côté, le Cardinal Wolsey craignoit de perdre l'Administration de l'Evêché, parce qu'il ne voyoit aucune apparence de semer la division entre la France & l'Angleterre, dans un tems où tous les Princes de l'Europe témoignoient qu'ils désiroient de vivre en paix. Il ne pouvoit donc conserver cette Administration, si *Guillard*, le véritable Evêque, vouloit prêter serment au Roi; à quoi il paroissoit déterminé. C'est ce qui lui fit recevoir les offres secretes que François lui fit faire de le recompenser largement, s'il pouvoit porter le Roi son Maitre à rendre cette Place à la France. François comprenoit assez, qu'il falloit avant toutes choses contenter le Cardinal, non seulement afin de recouvrer Tournai, mais encore, afin de l'avoir au meilleur marché qu'il seroit possible. Ce fut là le sujet d'une négociation secrete entre eux, avant que Henri en fût informé. Pour y réussir, François n'épargna ni flateries, ni promesses, ni présens. Si l'on en croit Polydore Vergile, ces présens furent très considerables. Quoi qu'il en soit, il fut convenu entre eux, que le Cardinal seroit dédommagé de la perte de

HENRI VIII. 1518.

l'Administration, par une pension annuelle; que le Roi de France donneroit six-cens-mille écus à Henri pour Tournai. Mais comme cette somme étoit un peu forte, on trouva le moyen de la réduire à une beaucoup moindre, par un expédient dont il sera parlé tout-à-l'heure. Moyennant ces deux conditions, le Cardinal se chargea de faire consentir le Roi son Maitre à tout ce que le Roi de France souhaitoit. Un homme moins hardi que le Cardinal, & qui auroit été moins sûr de la confiance du Roi, se seroit sans doute trouvé fort embarassé, puisqu'il s'agissoit de faire comprendre au Roi le contraire de ce que jusqu'alors il avoit tâché de lui persuader, savoir, que Tournai ne lui étoit plus nécessaire. Lorsque François I. avoit voulu traiter sur la restitution de Tournai, Wolsey avoit représenté au Roi que, tant pour son propre interêt, que pour celui de l'Angleterre, il étoit d'une très grande importance de conserver cette Place, qui étoit d'ailleurs un monument perpétuel de ses victoires, pendant qu'elle seroit entre ses mains. Ensuite, changeant de maxime, il entreprend de lui persuader, & lui persuade en effet, que cette Place lui est inutile, & que l'entretien de sa Garnison surpasse de beaucoup tous les avantages qu'il en peut tirer. Qu'il valoit mieux la ceder au Roi de France qui la demandoit instamment, & qui pour l'obtenir, ne craignoit point de s'abaisser jusqu'à faire des présens à un Ministre. Que rien ne pouvoit être plus glorieux au Roi, que de voir ce Monarque faire toutes les avances pour obtenir son amitié, & pour la serrer d'un nœud indissoluble par le mariage du Dauphin avec la Princesse Marie, qu'il faisoit aussi proposer. Qu'il falloit donc profiter de cette occasion pour tirer une bonne somme d'argent en la place de Tournai, qui, se trouvant à une trop grande distance de Calais, tomberoit infailliblement à la premiere rupture qu'il y auroit entre les deux Couronnes. Que par là le Roi se feroit un puissant ami du Roi de France, & que leur union les rendroit Arbitres de l'Europe. Que cette union étoit d'autant plus nécessaire, qu'il falloit penser de bonne heure à s'opposer à l'élevation de la Maison d'Autriche, qui possédant l'Empire, l'Espagne, les Païs-Bas, les Royaumes de Naples & de Sicile, alloit infailliblement se rendre très redoutable à tous les Souverains. La force de ces raisons étoit trop évidente, pour que Henri y pût résister. Tout ce qu'il pouvoit trouver d'étrange, c'est que le Cardinal ne les eût pas plutôt proposées, & qu'au contraire il se fût servi jusqu'alors, d'argumens directement opposez pour empêcher la restitution de Tournai. Mais comme il a été déja remarqué, ce Ministre avoit un tel ascendant sur son esprit, qu'il pouvoit lui persuader le pour & le contre, selon qu'il le jugeoit à propos (1).

(1) *Polydore Vergile* remarque l'adresse avec laquelle le Cardinal conduisit cette affaire. Il commença à faire au Roi un présent, d'une partie de ce qu'il avoit re-

Henri

Henri ayant consenti à ce que le Cardinal proposoit, il ne fut plus question que de traiter sur cette matiere. Dès que François I. en fut informé, il envoya une Ambassade solemnelle en Angleterre, composée de l'Amiral de Bonnivet, d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & de M. de Villeroi Secretaire d'Etat (1). Il fallut, pour la forme, employer quelque tems à cette négociation, quoique le Roi de France & le Cardinal fussent déja convenus des principaux Articles, par l'entremise de Villeroi, qui s'étoit rendu à Londres dès le commencement du mois de Juillet, au-lieu que ses Collegues n'arriverent que deux mois après. Les Ambassadeurs de France étoient munis de plein-pouvoirs, pour traiter d'un renouvellement d'amitié entre les deux Rois; d'une Ligue avec le Pape & avec tous les Princes Chretiens qui voudroient y être admis, pour la défense de la Religion & de l'Eglise; du Mariage du Dauphin avec la Princesse Marie, Fille de Henri; de la restitution de Tournai, de St Amand, & de Mortagne; d'une Entrevue des deux Rois. De plus, ils portoient des Lettres Patentes de François I., par lesquelles il s'engageoit à payer au Cardinal d'Yorck, *son cher ami*, une pension annuelle de douze mille livres, en consideration de ce qu'il vouloit bien se désister de l'Administration de l'Evêché de Tournai. Comme les Traitez qui furent conclus sur tous ces Articles ne se trouverent prêts qu'au commencement du mois d'Octobre, je dirai un mot d'une autre affaire qui se passoit dans le même tems.

HENRI VIII. 1518. Ambassade de François à Henri. *Herbert.*

Le Pape étoit toujours attentif aux affaires de la Croisade, de laquelle il esperoit de tirer de grosses sommes. Dès l'année précedente, il avoit écrit à tous les Princes Chretiens, pour leur donner avis de la victoire que *Selim* Empereur des Turcs avoit remportée sur les Mammelus d'Egypte, dont il avoit entierement détruit l'Empire. Au commencement de cette année, il avoit fait écrire à Henri par le College des Cardinaux, pour lui représenter dans quel danger se trouvoit la Chretienté, depuis la victoire que l'Empereur Ottoman avoit obtenue sur le Soudan d'Egypte, qui même avoit été tué dans la Bataille, selon les avis très certains qu'on en avoit. Les Cardinaux exhortoient le Roi à entreprendre la défense de la Religion, conjointement avec tous les autres Souverains Chretiens, avec le Pape, & le sacré College, qui étoit disposé à sacrifier pour cela ses richesses, tant particulieres qu'Ecclésiastiques. Tout cela signifioit, en termes couverts, que le Roi devoit

Le Pape continue à solliciter Henri au sujet de la Croisade. *Act. Publ. T. XIII. p. 603.*

çu des *François*, pour porter le Roi à recevoir favorablement les ouvertures du Roi de France sur la Paix. S'étant ainsi préparé le chemin, il se servit des raisons ci-dessus dites pour la restitution de *Tournay*. Sur quoi le Roi dit, qu'il voyoit clairement que Wolsey vouloit gouverner deux Royaumes, celui de France & le sien. *Polid. Verg.* TIND.

(1) Il n'y avoit pas moins de 1200. personnes à leur suite, 30. de Sept. *Herbert.* TIND.



HENRI VIII. 1518.

contribuer de grosses sommes pour le service de la Croisade, son Païs étant trop éloigné de la Turquie, pour pouvoir y envoyer des Troupes.

Quelque tems après, le Pape fit partir des Légats *à Latere* pour diverses Cours, avec ordre d'exhorter les Souverains à accepter & à entretenir une Treve de cinq ans qu'il avoit ordonnée par son Pouvoir Apostolique. Ils devoient aussi faire leurs efforts pour les porter à unir toutes leurs forces pour faire la Guerre aux Turcs. Le Cardinal *Laurent Campegge* avoit été destiné pour l'Angleterre, & même il étoit déja parti de Rome au commencement du mois de Mai, pour aller exécuter sa commission. Mais Wolsey regarda comme un très grand affront, que le Pape n'eût pas pensé à lui pour cette Légation. Ainsi, pendant que Campegge étoit en chemin, il envoya un de ses Confidens à Rome, pour représenter au Pape, qu'en témoignant si peu d'estime pour un Cardinal qui étoit actuellement en Angleterre, & Premier Ministre du Roi, il le mettoit hors d'état de lui rendre service: Que tout ce qu'il pourroit dire pour appuyer ce que le Pape demandoit, ne seroit d'aucun poids, puisqu'on le regarderoit comme un homme à qui la Cour de Rome n'avoit osé confier cette Légation: Qu'il étoit au contraire de l'interêt du Pape de se servir de lui pour obtenir ce qu'il souhaitoit, vu la confiance dont le Roi l'honoroit; & que, sans son secours, il seroit très dangereux que cette affaire n'échouât. Leon X. comprit aisement par cette représentation, qu'il falloit contenter Wolsey. Ainsi, par une Bulle du 17. de Mai, il l'ajoignit à Campegge dans la Légation, leur donnant à tous deux une égale autorité; *sachant*, disoit-il dans cette Bulle qui étoit adressée à Wolsey, *combien vous avez de crédit auprès du Roi, & combien il vous est facile de le persuader & de le dissuader*. Cependant, Campegge étant arrivé à Boulogne, Wolsey trouva le moyen de l'y arrêter, jusqu'à ce qu'il eût reçu la réponse du Pape. Ainsi, le Légat Italien ne fit son entrée à Londres que le 29. de Juillet. Comme il étoit venu avec un fort petit équipage, Wolsey lui envoya douze mulets, qui portoient des coffres avec de riches couvertures. Mais il arriva que quelques-uns de ces coffres étant tombez pendant l'entrée, & s'étant ouverts, furent trouvez vuides; ce qui excita la risée du Peuple, qui se moquoit de ce faste extérieur. On trouve, dans le recueil des Actes Publics, une Bulle de Leon X. qui donnoit aux deux Légats un pouvoir extraordinaire. C'étoit d'accorder une Indulgence pléniere à tous les Fideles des deux Sexes, qui assisteroient à la Messe que l'un ou l'autre des Légats célébreroit en présence du Roi & de la Reine, ou du moins à la Bénédiction, pourvu qu'ils se fussent confessez, ou qu'ils eussent envie de se confesser, & qu'ils fussent repentans.

La Commission des Légats consistoit en deux points. Le premier étoit, de tâcher d'obtenir du Clergé un secours d'argent pour la Guerre

Campegge Légat à Latere en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Wolsey se fait joindre à la Légation.

Act. Publ. T. XIII. p. 606. 31. Mai.

Entrée de Campegge à Londres.

Pouvoir accordé aux Légats. *Ibid.*

Commission des Légats.

contre les Turcs. Mais le Clergé se tint si ferme sur ce sujet, que tous les efforts des Légats furent inutiles. Le second étoit, de porter Henri à entrer dans la Ligue projettée de tous les Princes Chretiens, pour la défense de la Religion & de l'Eglise. Le dessein du Pape n'étoit pas d'entreprendre une Guerre contre les Turcs, mais seulement d'amasser de l'argent sous ce prétexte. Ainsi, la Ligue qu'il méditoit n'étoit que pour faire accroire au Peuple Chretien, qu'on avoit véritablement dessein de faire la Guerre aux Infideles. Après cela, le prétexte étoit assez plausible pour mettre des impositions sur tout le Clergé, & pour tirer de l'argent des Princes & de leurs Sujets, pour subvenir aux frais de cette prétendue Guerre. C'étoit donc par cette Ligue qu'il falloit commencer; & c'étoit sur cela que les Légats eurent à traiter avec le Roi, qui paroissoit disposé à y consentir, quoiqu'il pût aisément prévoir que cette Ligue n'aboutiroit à rien.

Déposition du Cardinal Hadrien.

A mesure que le crédit du Cardinal Wolsey augmentoit en Angleterre, il devenoit aussi plus grand à la Cour du Pape. J'ai dit ci-devant, qu'il avoit fait ôter au Cardinal *Hadrien de Cornetto* la Charge de Collecteur en Angleterre. Mais cette legere punition ne suffisant pas pour satisfaire sa vengeance, il avoit fait ensorte que le Roi avoit écrit au Pape, pour le prier de priver Hadrien de la Dignité de Cardinal, & de l'Evêché de Bath & Wells dont il avoit été pourvu. Leon ne put s'empêcher de trouver fort étrange que le Roi lui demandât une telle chose, sans lui en alleguer aucune raison. Cependant, sans la lui refuser positivement, il se contenta de lui répondre, qu'il lui donneroit satisfaction dans un tems plus convenable. En 1517. Il se fit contre le Pape une Conspiration, dans laquelle le Cardinal Hadrien se trouva embarassé, & il fut mis en prison. Guicciardin assure, que depuis ce tems-là on n'entendit plus parler de lui, & qu'on ne sait ce qu'il devint (1). Mais on trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre du Cardinal Jule de Medicis, datée le 5. de Juillet 1518., par laquelle il donnoit avis au Roi, que, dans un Consistoire tenu ce jour-là même, le Cardinal Hadrien avoit été déposé & dépouillé de tous ses Benéfices; faisant entendre au Roi, que c'étoit à sa considération. Mais il y a plus d'apparence, que c'étoit pour punir l'offense commise contre le Pape. Quoiqu'il en soit, peu de jours après, le Pape donna au Cardinal Wolsey l'Administration de l'Evêché de Bath & Wells, supposant qu'il avoit besoin de ce secours pour soutenir la Dignité de Cardinal.

Act. Publ. T. XIII. pag. 607.

Leon X. souhaite de faire une Ligue offensive

La négociation des deux Légats alloit assez lentement, puisqu'il ne suffisoit pas de disposer Henri à la Ligue, mais qu'il falloit encore

(1) M. *Bayle* dit qu'*Hadrien* légua au Roi d'Angleterre, son Patron, un Palais qui fut nommé le *Palais Anglois*. Il est possedé aujourd'hui par la Famille des *Colonnes* Tind.

contre les Turcs.

que les autres Souverains y donnassent leur consentement. Aussi le Pape sollicitoit de tout son pouvoir tous les Potentats, en exagerant le danger auquel la Religion Chretienne alloit infailliblement être exposée. Enfin, chaque Prince lui répondant la même chose, savoir, qu'il falloit que tous les Souverains agîssent de concert dans cette affaire, il adressa une Bulle à ses Légats en Angleterre, par laquelle il leur donnoit pouvoir de conclure, entre l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne, une Ligue contre les Turcs (1). Son but étoit que cette Ligue fût offensive, sans quoi il n'en retireroit aucun avantage, à moins que le Turc n'eût effectivement dessein d'attaquer la Chretienté, ce que jusqu'alors on ne pouvoit regarder que comme une supposition très incertaine. Mais Leon X. étoit trop connu, pour que les Princes donnassent ainsi dans un piege, qui ne tendoit qu'à rendre le Pape maitre de leur argent & de celui de leurs Sujets. Ainsi, en faisant semblant d'entrer avec zèle dans son projet, ils se contenterent de conclure entre eux une Ligue défensive pour la défense du Pape, du S. Siege, & de leurs Etats réciproques, contre tous ceux qui entreprendroient de les troubler, & particulierement contre l'Empereur des Turcs. Le Pape étoit déclaré Chef de la Ligue, pourvu qu'il la ratifiât dans un certain tems. Du reste, le Traité ne faisoit aucune mention de ce que chacun des Alliez devoit fournir. Tout cela fait voir que cette Ligue, selon l'intention des Princes, n'étoit que pour éblouïr le Public, pour donner quelque satisfaction au Pape, & peut-être pour inspirer de la crainte aux Turcs.

Act. Publ. T. XIII. p. 621.

On se borne à une Ligue défensive.

Ce n'étoit pas là ce que le Pontife demandoit. Il auroit souhaité que tous les Princes de la Chretienté eussent conclu ensemble une Ligue offensive contre les Turcs, & se fussent engagez à envoyer leurs forces vers Constantinople, pour attaquer l'Empereur Ottoman jusques dans sa Ville Capitale. En ce cas-là, il comprenoit que les plus éloignez auroient été aisément engagez à fournir leur quote-part en argent. Depuis que la fureur des Croisades étoit passée, les Papes n'avoient point perdu d'occasion, pour tâcher de rallumer ce même zèle, qui avoit autrefois procuré tant d'avantages à leurs Prédécesseurs. Mais les Peuples, aussi-bien que les Souverains, en étoient entierement rebutez, parce qu'on ne s'étoit que trop apperçu, que les Croisades n'avoient été profitables qu'aux Papes seuls. Ainsi, pour cette fois, les Princes Chretiens se contenterent de faire une Ligue défensive, pour témoigner seulement qu'ils étoient prêts à défendre la Chretienté, en cas qu'elle fût attaquée par les Infideles; se reservant à pren-

(1) Le Lord *Herbert* dit que ce Traité est singulier en son genre, & un excellent préjugé pour faire la Paix à l'avenir. Il en donne le détail au long, à cause, comme il dit, qu'il semble avoir servi de règle pour la conduite de *Henri* pendant plusieurs années. Voyez la p. 31. de *l'Histoire complete*, Vol. II. TIND.

dre d'autres mesures, s'ils y étoient obligez. Leon X. voyant qu'il n'en pouvoit pas obtenir davantage, approuva & ratifia la Ligue le 31. de Décembre; après quoi il n'en fut plus parlé. Tous les terribles préparatifs que l'Empereur des Turcs faisoit pour fondre sur les Chretiens, selon qu'on l'assuroit, s'évanouïrent entierement, dès que le Pape se fut apperçu que ses artifices ne pouvoient pas produire l'effet qu'il en avoit attendu.

Le Pape ratifie la Ligue: mais il se désiste de son projet. *Ibid.*

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal Wolsey, conjointement avec les Ambassadeurs de France, travailloit à mettre les divers Traitez dont ils étoient convenus, en état d'être signez.

Divers Traitez entre la France & l'Angleterre.

Le premier regardoit le Mariage de la Princesse Marie avec le Dauphin, qui devoit se célebrer dès que le jeune Prince auroit quatorze ans accomplis; chacun des deux Rois s'engageant à payer cinq-cens-mille écus, en cas que ce fût par sa faute que le Mariage ne s'accomplît pas. La Dot de Marie étoit de 333000. écus d'or, dont la moitié devoit être payée le jour de la solemnisation du Mariage, & l'autre moitié un an après. Le Douaire devoit être aussi grand qu'il en eût été assigné à aucune Reine de France, & particulierement à Anne de Bretagne & à Marie d'Angleterre, Femmes de Louis XII.

1. Traité, sur le Mariage du Dauphin avec Marie. *Act. Publ. T. XIII. p. 624-642.*

Le second Traité étoit sur la restitution de Tournai, pour laquelle François I. s'engageoit à payer à Henri six-cens-mille écus, de trente-cinq sous tournois chacun, outre cinquante-mille livres tournois qui lui étoient dûes par les habitans. Mais sur ces deux sommes, François devoit retenir la Dot de la Princesse Marie. Quant aux payemens, il s'obligeoit à compter cinquante-mille livres en se mettant en possession de la Place, & ensuite, ving & cinq-mille livres de six en six mois, jusqu'à ce que toute la somme fût payée.

2. Traité sur Tournai. *Ibid. p. 611.*

Le troisieme Traité regardoit les attentats qui pourroient se commettre à l'avenir contre la Paix, par les Sujets de l'un ou de l'autre des deux Rois; & contenoit certains Règlemens pour en procurer une prompte reparation.

3. Traité sur les Attentats.

Par le quatrieme, les deux Monarques convenoient de s'aboucher ensemble dans le Village de *Sandinfelt*, entre Ardres & Guisnes.

4. Traité sur l'entrevue.

Ces Traitez ayant été signez le 14. d'Octobre, les Ambassadeurs de France donnerent au Cardinal Wolsey des Lettres Patentes du Roi leur Maitre, par lesquelles il s'engageoit à lui payer une pension annuelle de douze-mille livres tournois, pour le dédommager de la perte de l'Evêché de Tournai.

Le Cardinal Wolsey est dédommagé. *Pag. 611.*

Dès que les deux Rois eurent ratifié les Traitez, & juré solemnellement la Paix à Londres & à Paris, le Roi & la Reine de France, agissant au nom du Dauphin leur Fils, fiancerent la Princesse Marie, représentée par le Comte de Sommerset son Procureur (1). Cette cérémonie se fit à Paris le 16. de Décembre.

Fiançailles du Dauphin avec Marie.

(1) C'étoit le Comte de *Worcester*. Tind.

HENRI VIII. 1519.

Mort de l'Empereur. Guicciardini.

François & Charles prétendent à l'Empire. Mezerai.

Embaras des Electeurs.

L'Europe jouïssoit alors d'une profonde Paix. Mais la mort de l'Empereur Maximilien (1), qui arriva le 12. de Janvier 1519., la replongea dans de nouveaux troubles. Par cette mort, la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, les Provinces des Païs-Bas, se virent engagées dans des Guerres qui ne leur furent pas moins funestes que les précedentes. Dès que Maximilien fut dans le tombeau, les Rois de France & d'Espagne se déclarerent ouvertement Prétendans à l'Empire, & commencerent à cabaler parmi les Electeurs pour obtenir ce qu'ils souhaitoient. Ce n'étoit pas un petit embaras pour ceux qui avoient à faire un choix. De quelque côté qu'ils se tournassent, ils voyoient pour eux-mêmes, pour l'Allemagne, pour toute l'Europe, des avantages & des inconveniens qui méritoient toute leur attention. L'interêt de l'Allemagne auroit été, de tenir la balance égale entre les deux Monarques qui aspiroient à la Dignité Imperiale, & de les rejetter tous deux. Mais en préferant un de ces deux Concurrens, on lui donnoit une superiorité qui ne pouvoit que devenir funeste à toute l'Europe, & particulierement à l'Allemagne. Je n'insisterai pas davantage sur les raisons que les Electeurs pouvoient avoir de préferer l'un ou l'autre, ou de les rejetter tous deux. On sait bien qu'en semblables occasions, ce n'est pas toujours l'interêt public qui sert de règle & de fondement pour former des décisions de cette nature. Leon X. auroit souhaité que les Electeurs se fussent déterminez pour quelqu'un d'entre eux, comme c'étoit aussi son véritable interêt. Charles étant en possession du Royaume de Naples, & François du Duché de Milan, l'élection de l'un de ces deux Monarques ne pouvoit que troubler un jour le repos de l'Italie, & devenir funeste à la Puissance Papale. Aussi ce Pontife fit-il tous les efforts possibles, pour persuader aux Electeurs de prendre ce parti-là. Mais il n'osoit pourtant agir qu'en secret, de peur de se faire des ennemis des deux Prétendans, en se déclarant ouvertement contre eux.

Interêts du Pape.

Mort de Laurent de Medicis. Guicciardini.

Le Pape garde Florence & la fait gouverner par un

Pendant qu'on attendoit avec inquietude la résolution des Electeurs, Laurent de Medicis, Neveu du Pape, fut attaqué d'une maladie qui le coucha dans le tombeau. Par cet accident imprévu, cette branche de la Maison de Medicis se trouvoit réduite à la personne du Pape, seul descendant légitime de *Côme le Grand*, qui avoit le premier acquis la Souveraineté de Florence. On fit bien quelque tentative pour porter le Pape à rendre la liberté à sa Patrie : mais il n'aimoit pas assez

(1) Il étoit Roi des Romains, & étoit nommé Empereur quoiqu'il n'eût jamais été couronné sous ce Titre. Il y a des Auteurs qui prétendent que c'étoit pour éviter la dépense, & les risques d'aller en Italie recevoir la Couronne Impériale des mains du Pape. Il employa les heures de son loisir à la Poësie, & écrivit sa propre Histoire en Vers Allemands. Comme il étoit Chevalier de la Jarretiere, ses Obseques furent célébrées publiquement à *S. Paul* par le Roi d'Angleterre, accompagné des Chevaliers de cet Ordre. *Herbert*, p. 34. TIND.

les Florentins pour les faire jouïr d'un bien si précieux, dont il avoit eu tant de peine à les dépouiller. Ainsi, voulant conserver cet Etat, il y envoya le Cardinal Jule de Medicis, Fils naturel de Julien son Oncle, pour le gouverner en son nom. Peu de tems après, il réunit le Duché d'Urbin à l'Eglise, & fit abattre les murailles de la Ville Capitale, de peur qu'il ne prît envie à La Rovere de s'en remettre en possession.

Légat.

Il réunit le Duché d'Urbin à l'Eglise.

Les Electeurs s'étant assemblez pour proceder à l'élection d'un Empereur, François & Charles envoyerent des Ambassadeurs à cette Assemblée, pour y ménager leurs interêts. Le Pape voulut aussi y avoir un Nonce, qui avoit ordre de faire couvertement ses efforts pour les faire rejetter tous deux; mais pourtant, de s'accommoder exterieurement à la disposition où il trouveroit les Electeurs. Henri VIII. comprenant les difficultez qui se rencontreroient dans le choix de l'un ou de l'autre des Prétendans, envoya aussi *Richard Pace* à la Diete, pour tenter s'il n'y avoit point quelque chose à esperer pour lui. Mais comme il s'en avisa trop tard, son Ambassadeur trouva cette affaire tellement avancée, qu'il ne jugea pas à propos de commettre l'honneur du Roi. Il lui écrivit donc, qu'à la vérité quelques-uns d'entre les Electeurs (1) témoignoient du penchant à le favoriser: que le Pape l'auroit aussi appuyé de tout son pouvoir, s'il se fût déclaré plutôt: mais que les affaires étoient disposées d'une telle maniere, qu'infailliblement l'élection seroit faite, avant qu'on pût prendre les mesures convenables pour faire réussir son projet. En effet, peu de jours après, savoir, le 28. de Juin, Charles Roi d'Espagne fut déclaré Empereur, sous le nom de Charles Cinquieme, ou plutôt sous celui de *Charles Quint*, ainsi qu'on parloit en ce tems-là, ce qui s'est conservé jusqu'à présent.

Les Electeurs s'assemblent pour élire un Empereur.

Henri aspire à l'Empire.
Myl. Herbert.

Charles Roi d'Espagne est élu.
Guicciardin.

L'élection de Charles Quint fut une terrible mortification pour François I. Tout le monde jugea dès-lors, que la jalousie entre ces deux puissans Princes produiroit infailliblement de cruelles Guerres; & ce jugement ne se trouva que trop confirmé par l'expérience. Outre la jalousie du Roi de France, qui fut sans doute une des principales causes de la rupture qui suivit bien-tôt après, il y avoit entre eux des differens d'une très grande importance, & qu'il étoit bien difficile d'accommoder. François I. avoit des prétentions sur le Royaume de Naples. De plus, par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, quatre mois après la signature du Traité; & cet Article étoit demeuré sans exécution. D'un autre côté, Charles, comme Héritier de la Maison de

Jalousie de François I.

Divers Sujets de querelle entre Charles & François.

(1) C'étoit ceux de *Mayence*, de *Cologne*, & de *Treves*, qui étoient si portez pour *Henri VIII.* que *Pace* crut que si ce Roi n'eût pas perdu de tems, il l'auroit emporté. *Herbert*, p. 33. Tind.

HENRI VIII. 1519.

Bourgogne, croyoit avoir un légitime droit ſur le Duché de ce nom. Il prétendoit qu'après la mort du dernier Duc ſon Biſayeul, Louis XI. s'en étoit injuſtement emparé, ſur une ſimple allégation, que c'étoit un Fief maſculin, quoique le contraire fût manifeſte. Il avoit laiſſé dormir ce droit pendant ſa Minorité. Mais depuis qu'il étoit Majeur, il penſoit à le faire revivre : & la Dignité Imperiale, qu'il venoit de recevoir, n'aidoit pas peu à le fortifier dans cette réſolution. Le Duché de Milan étoit encore un autre ſujet de differend, qui devoit naturellement produire une Guerre entre ces deux Monarques. On ne pouvoit nier que ce ne fût un Fief de l'Empire; & néanmoins, Louis XII. s'en étoit emparé, & François I. l'avoit reconquis, & le poſſedoit actuellement, ſans que ni l'un ni l'autre en euſſent reçu l'Inveſtiture de l'Empereur Maximilien, & ſans l'avoir même demandée. Ainſi, Charles Quint pouvoit alleguer, qu'il avoit à ſoutenir les droits de l'Empire, & faire des efforts pour dépouiller le Roi de France de ce Duché. Le Duc de Gueldre fourniſſoit encore un autre ſujet de diſcorde entre ces deux Monarques. C'étoit un ennemi déclaré de l'Empereur, & la France le prenoit ouvertement ſous ſa protection. Enfin, le Traité de Noyon étoit pour Charles Quint un autre ſujet de plainte. Il prétendoit que François avoit extorqué de lui un Traité ſi déſavantageux, par des menaces de lui faire la Guerre, dans un tems où ſes affaires demandoient abſolument qu'il ſe rendît en Eſpagne, pour y prendre poſſeſſion de ſes Royaumes : Qu'ainſi, la ceſſion du Royaume de Navarre, & la penſion de cent-mille écus à quoi on l'avoit engagé, ſous le prétexte ſpécieux de l'entretien de la Princeſſe ſa fiancée, n'étoient autre choſe que le prix de la Paix qu'on lui avoit fait acheter.

Diſpoſition des Princes de l'Europe.

Mais, quoique ces deux Monarques ſe regardaſſent réciproquement avec des yeux d'envie & de jalouſie, & qu'ils ne manquaſſent pas de prétextes pour ſe faire la Guerre, aucun des deux n'oſoit pourtant la commencer, avant que d'avoir ſondé les diſpoſitions des autres Souverains. Ce ſont auſſi ces diſpoſitions qu'il eſt néceſſaire de bien connoitre, pour pouvoir entendre ce qui ſera dit dans la ſuite ; les interêts des Princes donnant à l'Hiſtoire une clarté, qu'on y cherche vainement ſans ce ſecours.

De Leon X.

Leon X. craignoit également les deux Monarques, comprenant bien que, de quelque côté que la balance penchât, l'Italie ne pouvoit qu'être en danger. S'il avoit pu les commettre l'un contre l'autre, ſans rendre l'Italie le Théatre de la Guerre, il l'auroit fait volontiers. Mais cela n'étoit pas poſſible. Encore moins pouvoit-il prendre le parti d'obſerver une exacte neutralité. La raiſon en eſt, qu'il ne pouvoit pas empêcher que les differends touchant Naples & Milan ne fuſſent remis à la déciſion des armes ; & qu'en ce cas-là, il ne pouvoit éviter de ſe mêler dans une querelle à laquelle il auroit un très grand interêt.

Il

Il prit donc le parti qui convenoit le mieux à son naturel. Ce fut de se tenir fort reservé, & de ménager les deux Monarques, en attendant l'occasion de se déclarer, lorsqu'il y trouveroit son avantage. Mais à travers ses déguisemens, il laissa pourtant entrevoir quelque partialité pour l'Empereur, en lui accordant une Dispense pour pouvoir posseder l'Empire & le Royaume de Naples, quoique cela fût directement contraire aux conditions, sous lesquelles il lui avoit donné l'Investiture de ce Royaume. François s'en plaignit ; mais le Pape s'excusa sur ce qu'il n'avoit accordé que ce qu'il n'étoit pas en son pouvoir de refuser, sans se jetter dans un embaras dont il ne lui auroit pas été facile de se tirer.

HENRI VIII. 1519. *Mezerai.*

De Henri VIII.

Pour ce qui regarde Henri VIII., la situation des affaires entre Charles Quint & François I. auroit pu rendre son Regne très glorieux, s'il ne se fût pas entierement livré aux conseils interessez du Cardinal Wolsey. Il ne tenoit qu'à lui de maintenir la Paix dans l'Europe, en tenant la balance égale entre les deux Rivaux, sans souffrir qu'elle penchât trop d'un côté ni de l'autre. C'étoit-là son grand interêt, comme celui de son Royaume, & c'étoit aussi ce qu'il avoit résolu de faire. Ce ne fut même que sur ce prétexte, qu'il se laissa souvent engager dans l'un ou dans l'autre parti, mais non pas toujours selon que les interêts de l'Europe, ceux de son Royaume, & ceux de sa propre gloire le demandoient. Ainsi, en croyant suivre les maximes d'une bonne Politique, il servit, sans s'en appercevoir, à satisfaire les passions de son Ministre, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Les deux Monarques tâchent de gagner Henri par le moyen de Wolsey. *Myl. Herbert.*

Charles & François étoient tellement convaincus des avantages qu'ils pouvoient tirer de l'amitié du Roi d'Angleterre, qu'ils ne négligeoient rien de ce qu'ils croyoient capable de la leur procurer. La meilleure, ou plutôt, la seule voye pour parvenir à ce but, étoit de mettre le Cardinal Wolsey dans leurs interêts. C'étoit dans cette vue qu'ils n'épargnoient ni flateries, ni promesses, ni présens, pour se le rendre favorable. Ils prenoient quelquefois occasion de lui écrire, afin de lui donner les glorieux noms de *leur Ami*, de *leur Pere*. Dans leurs Lettres, ils affectoient d'exalter sa vertu, sa prudence, sa capacité, en des termes si recherchez, qu'il auroit fallu être aveugle pour ne pas s'appercevoir, qu'ils avoient autre chose en vue que de lui faire connoitre l'estime qu'ils avoient pour lui. Wolsey se servoit avantageusement de ces témoignages de leur amitié, pour faire remarquer à son Maitre, combien il étoit redoutable à ces deux Monarques, puisqu'ils ne dédaignoient pas de s'abaisser jusqu'à faire tant de caresses à son Ministre. Mais en même tems, cela lui servoit à insinuer, combien son propre mérite étoit audessus de celui des autres Ministres, puisqu'il étoit si généralement reconnu. Tout cela produisoit l'effet qu'il en attendoit. Henri se crut l'Arbitre de l'Europe, & demeura tellement convaincu de la capacité de

Ces caresses augmentent le crédit de Wolsey.

HENRI VIII. 1519.

son Favori, qu'il ne vouloit plus rien voir que par ses yeux, ni rien faire que par ses conseils.

Elevation de ce Cardinal.

Ainsi, Wolsey se trouvoit alors au haut de la roue. Il étoit Favori, Premier Ministre, Grand Chancelier, Administrateur de l'Evêché de Bath & Wells, Archevêque d'Yorck, Cardinal, seul Légat *à Latere*, Campegge son Collegue étant rappellé. Il recevoit pension de l'Empereur & du Roi de France, & tiroit un profit immense de sa Charge de Chancelier, par les privileges que le Roi y avoit annexez. Outre cela, le Roi ne se lassoit point de lui faire des présens, & de lui fournir des occasions d'augmenter sans cesse ses revenus. D'un autre côté, le Pape, l'Empereur, le Roi de France, & la République de Venise, tâchoient à l'envi de gagner ses bonnes graces, & sembloient, pour ainsi dire, faire gloire de dépendre de lui. Au commencement de cette année, François I. lui envoya des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit qu'il règlât seul le Cérémonial de son Entrevue avec Henri, lui donnant par là un témoignage authentique de la confiance qu'il avoit en sa probité, sur un point dont les Rois sont ordinairement très jaloux. Cependant, les avances que de si grands Princes faisoient au Cardinal, ne marquoient pas tant leur estime pour lui, que la crainte qu'ils avoient de perdre l'amitié du Roi son Maitre. François I. voulant donner à Henri une nouvelle preuve de son estime, le pria d'être Parrain de son second Fils, qui fut ensuite Roi de France sous le nom de Henri II. Tout cela fait voir dans quelle heureuse situation Henri se trouvoit, & combien son Regne auroit pu être glorieux, s'il eût su profiter de ses avantages. Mais malheureusement pour lui, au-lieu d'agir pour soi-même & pour sa propre gloire, il travailloit effectivement pour les intérêts de son Favori.

Act. Publ. T. XIII. p. 701. 704.

François I. lui donne pouvoir de règler le Cérémonial de l'Entrevue. *Ibid. pag. 691.*

Henri est Parrain du second Fils de François I. *Myl. Herbert.*

Orgueil extrême du Cardinal Wolsey.

On auroit de la peine à s'imaginer jusqu'où alloit l'orgueil du Cardinal, si tous les Historiens n'avoient pris soin de le dépeindre, & s'ils n'en avoient pas tous fait le même portrait. La Légation du Cardinal Campegge mettant ce Cardinal en même rang que lui, il n'avoit pu souffrir longtems cette égalité. Par le crédit qu'il avoit à Rome, il l'avoit fait rappeller, & avoit obtenu la Légation pour lui seul, avec pouvoir de visiter les Monasteres, & tout le reste du Clergé (1). Pour se faire donner cette Commission, il avoit pris soin de décrier auprès du Pape tous les Ecclésiastiques du Royaume, insinuant par là, combien il étoit né-

(1) En vertu de sa Charge de Légat, il pouvoit convoquer l'Archevêque de *Cantorbery*, & tous les autres Prélats Sujets du Roi; il avoit le droit de Surintendance & de Correction sur tout ce qu'il jugeoit à propos de changer dans l'étendue de leurs Dioceses, de créer tous les Officiers Ecclésiastiques, & de nommer à tous les Bénéfices, de créer des Maitres des Facultez & des Cérémonies, pour faire valoir sa Dignité, & exercer le pouvoir de visiter tous les Monasteres & les Colleges, & tout le Clergé sans exception, exempt ou non. *Fidd.* Vie de *Wolsey*, p. 100. TIND.

Il opprime le Clergé & le Peuple.

cessaire de lui commettre le soin de les reformer (1). Mais ce n'étoit que pour augmenter son autorité, & pour rendre toute l'Eglise Anglicane soumise à ses ordres. Dès qu'il se vit seul revêtu de la Dignité de Légat, il lâcha, s'il faut ainsi dire, la bride à sa vanité. Il ne disoit plus la Messe qu'à la maniere du Pape, se faisant assister par des Evêques, & donner de l'eau par des Comtes & des Ducs. Quand il marchoit dans la Ville, il faisoit porter deux Croix devant lui, par deux des plus grands hommes qu'il pouvoit trouver, montez sur des Chevaux de la plus riche taille. L'une de ces Croix étoit celle de Légat, & l'autre celle d'Yorck. Au commencement, cela ne servoit que de passe-tems au Peuple, qui faisoit des railleries sur ce faste exterieur (2). Mais bientôt après, on ressentit des effets bien plus sensibles du pouvoir que le Légat s'attribuoit. On vit ériger une nouvelle Cour de Justice, sous le titre de *Cour du Légat*, dont la Juridiction s'étendoit sur toutes les actions qui pouvoient avoir du rapport à la conscience; c'est-à-dire, proprement sur toutes les actions de la vie, puisqu'il n'y en a presque point où la conscience ne puisse se trouver interessée. Un certain *Jean Allen*, qui fut établi Juge de cette nouvelle Cour, commit une infinité de rapines & d'extorsions, sous prétexte de reformer les mœurs du Peuple, quoiqu'il fût lui-même un homme perdu de reputation (3). On voyoit faire, sur la vie & sur les mœurs de tous les Sujets indifferemment, des informations exactes, qui donnerent occasion au nouveau Juge, d'opprimer tous ceux qui furent assez opiniâtres pour refuser d'entrer en composition avec lui. Principalement, il prétendoit que sa Juridiction s'étendoit sur tous les Procès qui naissoient des Testamens ou des Contrats de mariage; & il attiroit à sa Cour une infinité de Procès, sans que les Juges du Roi s'y osassent opposer. D'un autre côté, le Légat traitoit le Clergé avec une dureté inconcevable, & disposoit de tous les Bénéfices du Royaume en faveur de ses Créatures, sans se mettre en peine des droits des Eglises, des Monasteres, ou des Patrons. C'est ce qui avoit de tout tems causé de violentes querelles entre les Rois d'Angleterre & la Cour de Rome, & qui avoit donné lieu au fameux Statut de *Præmunire*, que le Légat violoit tous les jours, le Roi souffrant de lui des choses qu'il n'auroit pas sans doute endurées du Pape même, & n'étant informé que de ce que le Cardinal vouloit bien qu'il sût. Enfin l'Archevêque de Cantorberi,

(1) Le Clergé avoit été si diffamé par les informations injurieuses de ce Cardinal, qu'ils étoient qualifiez, *dati in reprobum sensum*, (*livrez à un sens reprouvé*) & le reste contenu dans la Bulle en original, qui est dans les Regîtres d'Angleterre, & que le Lord *Herbert* dit qu'il auroit rapportée au long, si elle n'eût pas été trop longue, & injurieuse à la Hiérarchie & à toutes les personnes Religieuses. p. 32, *Hist de Camden* TIND.

(2) Cela alla fort loin. *Polydore Vergile* rapporte que c'étoit un Dicton commun; *Comme si une Croix ne suffisoit pas pour expier ses péchez!* TIND.

(3) On croyoit qu'il s'étoit parjuré. *Herbert*, p. 33. TIND.

HENRI VIII. 1519.

voyant tant d'oppreſſions, crût qu'il étoit de ſon devoir d'en avertir le Roi, qui en parut ſurpris, & chargea l'Archevêque de dire au Cardinal, qu'il entendoit que tout ce qu'il avoit fait abuſivement, fût reparé (1). L'effet que cette remontrance produiſit, fut que le Cardinal en voulut encore plus de mal à ce Prélat, contre lequel il avoit déja conçu beaucoup de haine, parce que dans ſes Lettres il avoit la hardieſſe de le traiter de Frere (2). Mais quelque tems après, un ſimple Prêtre de Londres (3) ayant eu aſſez de fermeté pour accuſer en Juſtice le Juge de la Cour du Légat, il ne fut pas poſſible d'empêcher que le Roi ne fût informé de cette affaire. Comme le Juge avoit été convaincu d'une infinité de malverſations, le Roi reprimanda le Cardinal d'une telle maniere, que depuis ce tems-là, s'il ne fut pas plus ſage, il fut au moins plus diſcret.

Le Cardinal aſpire au Papat par le moyen de l'Empereur. *Myl. Herbert.*

La grandeur, les richeſſes, le pouvoir & l'autorité dont Wolſey jouiſſoit en Angleterre, n'étoient pas capables de contenter ſon ambition, pendant qu'il y avoit encore un degré plus haut auquel un Eccléſiaſtique pouvoit monter. Il y avoit déja quelque tems, qu'il avoit commencé à prendre des meſures pour devenir Pape, quand le Siege ſeroit vacant, & déja le Roi de France lui avoit offert les voix de quatorze Cardinaux. Mais depuis que Charles fut élu Empereur, Wolſey le crut plus capable de lui procurer le Papat; & ſelon les apparences, il entretenoit quelque ſecrete négociation avec lui ſur ce ſujet. C'étoit dans cette vue qu'il détachoit peu-à-peu le Roi ſon Maitre des intérêts de la France, pour le tourner du côté de l'Empereur. Cependant, il ne crut pas pouvoir, ſans ſe trop découvrir, empêcher l'Entrevue de François & de Henri, qui avoit été remiſe à l'année 1520. (4). Mais il ſavoit aſſez les moyens de prévenir les mauvais effets que cette Entrevue étoit capable de produire contre l'Empereur, ſon nouvel ami. D'ailleurs, il n'auroit pas pu ſe réſoudre à ſe priver du plaiſir de paroitre à la vue de la Cour de France, avec une pompe peu inferieure à celle d'un Roi, & de ſe voir aux yeux des Anglois, honoré & careſſé du Roi de France & de toute ſa Cour, comme il devoit l'être apparemment. C'étoit une

(1) *Polydore Vergile* dit que le Roi répondit à l'Archevêque, *qu'il n'avoit entendu parler de ces choſes qu'à lui;* ajoûtant, *qu'on n'eſt nulle-part plus aveugle que dans ſa propre maiſon. Ainſi je vous prie, Révérend Pere en Dieu*, dit-il, *de vous adreſſer à* Wolſey; *& dites-lui de mettre ordre à ce qui ne va pas bien.* Herbert, p. 33. TIND.

(2) Lorſque le Porteur de la Lettre informa l'Archevêque de la maniere dont le Cardinal s'étoit piqué de la ſouſcription, l'Archevêque répondit avec un peu d'émotion: *Paix! ne ſais-tu pas que cet homme eſt enivré par la proſperité?* TIND.

(3) Son nom étoit *Jean London.* Herbert. TIND.

(4) En attendant, les deux Rois étoient convenus de laiſſer croitre leur barbe jusqu'à ce qu'ils ſe fuſſent vus. *Herbert*, p. 34. TIND.

occasion, qu'un homme qui aimoit le faste & l'ostentation ne pouvoit pas négliger.

Affaires d'Espagne.

Ce n'étoit pas sans raison que l'Empereur caressoit le Cardinal Wolsey. Il avoit trouvé en Espagne des difficultez auxquelles il ne s'étoit pas attendu. Les Castillans & les Arragonois vouloient conserver leurs Privileges, auxquels les Conseillers Flamans, que l'Empereur avoit menez avec lui, donnoient toujours quelque atteinte. D'un autre côté, l'Empereur ayant pris prétexte de la Croisade que le Pape avoit publiée, pour demander un secours au Clergé, cette demande avoit causé dans toute l'Espagne des troubles qui mettoient ce Prince dans un assez grand embaras. Il y avoit encore eu en Autriche un soulevement, qui n'avoit été appaisé qu'avec peine. Enfin, le Roi de France travailloit sourdement à susciter à l'Empereur des affaires embarassantes à Naples, en Sicile, dans la Navarre, & à lui soustraire ses Alliez. Tout cela lui rendoit l'amitié de Henri si nécessaire, qu'il ne faut pas être surpris s'il faisoit tout son possible pour mettre le Cardinal dans ses intérêts, puisqu'il n'y avoit point d'autre moyen pour gagner le Maitre, que le crédit du Ministre. Le Roi de France faisoit la même chose de son côté; & c'étoit ce qui augmentoit extremement l'orgueil de ce Prélat, qui se voyant recherché par ces deux Monarques, pouvoit, s'il faut ainsi dire, mettre à ses services le prix qu'il vouloit.

L'Empereur & le Roi de France recherchent également l'amitié de Wolsey.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Pendant que tout le monde attendoit avec inquietude ce que la jalousie entre l'Empereur & le Roi de France produiroit, les affaires d'Ecosse demeuroient toujours dans la même situation, c'est-à-dire, dans un extrême désordre, à cause de l'absence du Régent. En partant d'Ecosse, il avoit esperé d'y retourner dans peu de mois: mais il ne lui étoit pas permis de suivre son inclination. François I. prévoyant le besoin qu'il pourroit avoir de l'Angleterre, avoit fait avec Henri un Traité secret, par lequel il s'étoit engagé à retenir le Duc d'Albanie en France. Ainsi, Henri avoit obtenu par une autre voye, ce que le Parlement d'Ecosse lui avoit nettement refusé. Il n'étoit pas bien difficile de comprendre, à quel dessein il s'opposoit au retour du Duc d'Albanie. Son projet étoit de mettre l'Ecosse en trouble & en confusion, afin d'avoir occasion de se mêler des affaires de ce Royaume, sous prétexte de soutenir les intérêts du jeune Roi son Neveu. Il ne pouvoit donc mieux l'exécuter, qu'en fomentant parmi la Noblesse, des divisions auxquelles la présence du Régent auroit pu remedier. Mais la Guerre qui s'alluma dans la suite entre Charles Quint & François I., & à laquelle il ne prit que trop de part, l'empêcha de pousser plus loin ses desseins contre l'Ecosse. Ce fut vrai-semblablement ce qui sauva ce Royaume, qui sans cela couroit grand risque d'être conquis par les Anglois.

François I. s'engage à retenir en France le Duc d'Albanie.

Découverte du Mexique & de la nouvelle Espagne.

Avant que de finir ce qui regarde l'année 1519., il ne faut pas oublier de remarquer, que ce fut dans cette année que l'Empereur reçut la nouvelle de la Découverte & du commencement de la Conquête du Mexi-

HENRI VIII. 1519.

que, & de la nouvelle Espagne. Il est d'autant plus nécessaire de rapporter cette particularité, quoiqu'elle semble étrangére à notre Histoire, que ce fut l'or & l'argent que le Nouveau Monde fournit d'abord à l'Espagne, qui contribuerent le plus à mettre l'Empereur Charles Quint sur le pied où on le verra dans la suite. D'ailleurs, l'or & l'argent étant devenus plus communs, par le commerce que les autres Païs avoient avec l'Espagne, on ne doit pas être surpris de voir dans la suite, des Armées plus nombreuses, la magnificence des Cours des Princes considerablement augmentée, & les Dots des Princesses portées beaucoup plus haut qu'on ne l'avoit vu jusqu'alors. Mais ce fut l'Espagne qui profita la premiere de l'or & de l'argent du Nouveau Monde, & qui par là se vit en état, sous le Regne de Charles Quint & de Philippe II., d'aspirer à la Monarchie Universelle (1).

1520. Règlement fait par Wolsey sur l'Entrevue des deux Rois. *Act. Publ. T. XIII. p. 705.* 12. Mars.

La confiance que François I. avoit eue pour le Cardinal Wolsey, en lui donnant pouvoir de règler tout ce qui regardoit l'Entrevue qu'il devoit avoir avec Henri, auroit été très honorable à ce Ministre, si d'un autre côté, cette maniere d'agir n'eût fait connoitre qu'il avoit peu d'estime pour lui, en ce qu'il ne le croyoit pas incorruptible. Quoiqu'il en soit, Wolsey, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu des deux Rois, fit le 12. de Mai 1520. un Règlement qui portoit, entre autres choses, qu'ils se verroient le 4. de Juin entre Ardres & Guisnes : Que le Roi d'Angleterre s'avanceroit vers Ardres, aussi loin qu'il le pourroit commodément, mais sans sortir pourtant de ses Terres; & que le Roi de France iroit le trouver à l'endroit où il se seroit arrêté. Par là, il faisoit en sorte que François rendoit le premier visite à Henri. Mais il en donnoit pour raison, que le Roi son Maitre ayant passé la Mer exprès, pour voir son ami, il étoit bien juste que celui-ci l'en recompensât en quelque maniere, en s'avançant pour le recevoir, un peu au-delà des bornes de ses propres Etats, dans un lieu qui seroit choisi par des Commissaires des deux Nations. Le reste du Règlement regardoit la sureté des deux Monarques, des deux Reines regnantes, de la Reine Douairiere de France Sœur de Henri, de Louise de Savoye Duchesse d'Angouléme, Mere de François I., la suite des Princes & des Princesses qui devoient assister à l'Entrevue, le lieu où les deux Rois devoient s'assembler pour y conferer ensemble, & enfin, les divertissemens que les deux Cours y devoient prendre.

(1) *Fernand Cortez*, qui entreprit cette Expédition en Amérique, étoit à la tête d'environ quatre-cens hommes de pied, & de quinze chevaux, avec sept petites pieces de campagne. Il traversa avec cela plusieurs Païs dont les habitans n'étoient pas de bonne intelligence; & agit avec tant de prudence, jouant tantôt le rôle d'Ambassadeur, tantôt celui d'homme de guerre, qu'il s'en rendit entierement le maitre; & l'on peut dire que malgré les oppositions de ses Compatriotes & de ses Ennemis, il jetta les fondemens d'un plus grand Empire qu'aucun homme n'avoit fait avant lui. *Herbert.* TIND.

François gagne Wolsey pour se faire rendre Calais.
Herbert.

Mais le Cardinal n'ose le proposer au Roi.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre ce Règlement & l'Entrevue, François fit sonder le Cardinal, pour savoir, si par son moyen il ne pourroit pas obtenir de Henri, qu'il lui cedât Calais pour une somme dont on conviendroit. Cette proposition fut sans doute accompagnée de promesses particulieres pour le Cardinal, proportionnées a un si grand service, puisqu'il ne jugea pas à propos de la rejetter. Il n'osoit pourtant en parler directement au Roi : mais il tâchoit de faire ensorte que d'autres lui en fissent naitre la pensée, afin que si le Roi le consultoit sur ce sujet, il pût lui dire son sentiment avec plus de liberté. C'étoit pour parvenir à ce but, que dans des conversations qui sembloient indifferentes, il faisoit souvent tourner le discours sur Calais, & qu'il disoit comme au hazard : *Qu'avons-nous à faire de ce Calais qui est en Terre ferme* (1), *qui nous coute tant ? Il seroit à souhaiter qu'on pût s'en défaire honnêtement.* Cette ruse n'ayant pas réussi, il n'osa jamais se hazarder à faire au Roi une proposition si extraordinaire, d'autant plus qu'ayant comme résolu de s'engager avec l'Empereur, il ne se soucioit plus tant d'obliger le Roi de France.

Henri part pour l'Entrevue.

L'Empereur arrive à Douvre.

Act. Publ. T. XIII. p. 714.

Le tems de l'Entrevue étant proche, Henri se rendit à Cantorberi le 25. de Mai, pour y passer les fêtes de la Pentecôte, à dessein de se rendre ensuite à Calais. Mais dès le lendemain, on lui apporta la nouvelle que l'Empereur étoit arrivé à Douvre. Cette arrivée surprit toute la Cour, & peut-être le Roi même. Mais le Cardinal n'avoit pas lieu d'en être surpris, puisque dès le 29. de Mars précedent, l'Empereur, par des Lettres Patentes datées de Compostelle, s'étoit engagé à lui donner, ou à lui faire donner par le Pape, l'Evêché de Badajox (2), dans deux mois aprèsla Conference qu'il devoit avoir lui-même avec le Roi d'Angleterre, ainsi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics. Il paroit par là, que le voyage de l'Empereur en Angleterre avoit été résolu dès le mois de Mars, du moins entre l'Empereur & le Cardinal. Mais il est incertain si le Roi en avoit été informé. Quoiqu'il en soit, le Cardinal se fit donner la commission d'aller complimenter l'Empereur à Douvre, où le Roi se rendit aussi le lendemain. Ensuite, les deux Monarques allerent ensemble à Cantorberi, où Henri fit venir la Reine sa Femme, qui eut une singuliere satisfaction de voir l'Empereur son Neveu, qu'elle n'avoit jamais vu auparavant (3). Le but de la visite de l'Empereur

(1) Ces mots, *qui est en Terre-ferme*, avoient été omis par *Rapin Thoyras*. M. *Tindal* les a suppléez d'après Mylord *Herbert*, ainsi qu'il l'indique dans sa *Note* sur cet endroit.

(2) Cette Ville est dans l'*Estramadure* ; on la regarde comme un des Boulevards de l'Espagne. Le Comte de *Galloway*, qui commandoit les Troupes Angloises (envoyées au secours de *Charles III.*, à présent *Charles VI.* Empereur, contre *Philippe V.*,) y perdit la main droite d'un coup de feu. Tind.

(3) L'Empereur vit aussi la Reine Douairiere de France Sœur de *Henri*, qu'on lui avoit proposée pour Femme. *Polydore* dit qu'il fut si frappé de la vue d'une si

HENRI VIII. 1520.

étoit, de détourner le Roi de l'Entrevue qu'il devoit avoir avec François I.; à quoi pourtant il ne put jamais réussir, Henri lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit se dédire avec honneur. Mais il y a beaucoup d'apparence, qu'il avoit aussi en vue d'achever de gagner le Cardinal Wolsey, afin de mettre, par son moyen, le Roi dans ses intérêts. La commune opinion est, que son voyage ne fut pas inutile; mais qu'il ne put obtenir la faveur de ce Ministre, qu'en lui promettant d'employer tout son crédit pour l'élever au Pontificat, en cas que Leon X. mourût avant lui. Quoique l'Empereur n'eût pas obtenu du Roi tout ce qu'il avoit demandé, il partit pourtant très satisfait de sa visite, Henri lui ayant promis qu'il n'entreroit avec le Roi de France dans aucun engagement qui lui fût préjudiciable. Le 30. de Mai, Charles partit pour continuer son voyage en Flandre, & Henri pour se rendre à Calais.

Il promet à Wolsey le Pontificat.

Entrevue de François & de Henri. *Myl. Herbert.*

Je ne m'arrêterai point ici à faire la description de l'Entrevue des deux Monarques, qui se fit entre Ardres & Guisnes, de la maniere qu'elle avoit été règlée par le Cardinal. Pendant tout le tems qu'ils demeurerent ensemble, ce ne furent que Fêtes, Tournois, Danses, Mascarades, & autres divertissemens, où les deux Cours se trouverent mêlées avec une satisfaction réciproque. Tout y étoit si magnifique des deux côtez, qu'on appella cette Assemblée *le Camp du drap d'or* (1). Mais parmi tous les plaisirs

belle Princesse, & que cela le rendit de si mauvaise humeur, qu'on ne put jamais l'obliger à danser. *Herbert*, p. 36. TIND.

(1) Le Roi fit faire un Bâtiment de 328. pieds en quarré, qui communiquoit par une Gallerie au Château de *Guisnes* Les pieces de ce grand Bâtiment avoient été faites avec beaucoup d'art en Angleterre: elles furent démontées & remportées. Mylord *Herbert* dit qu'on en voyoit le modele à *Greenwich*, de son tems. Les deux Rois se rencontrerent le 7. de Juin, dans la Vallée d'*Andren*, & ayant mis pied à terre, ils allerent se tenant par la main à une Tente de Drap d'or. Le 9. du même mois ils visiterent le Camp ou Lieu d'exercice, long de 150. toises, & large de 103, avec des échaffauds à côté pour les spectateurs. On y voyoit aussi deux Arbres artificiels, où étoient les Armes des deux Rois, & des Seigneurs de leur suite; sur lesquels étoient affichez les Réglemens des joûtes &c. Les 11, 12, 13, 14, & 15. de Juin, les deux Rois, accompagnez de sept hommes chacun, se présenterent contre tout venant, & s'en tirerent avec applaudissement. Le 16. de Juin se passa en Festins & en Danses, avec les Reines, & les autres Dames. Le 17. qui étoit un Dimanche, & le 18. le tems étant mauvais, ils se reposerent. le 19. ils continuerent les Courses. Le 20. le Tournoi commença: Le Roi d'Angleterre y eut cet honneur, qu'un brave Seigneur François, avec qui il combattit, lui offrit son Cheval, comme une marque qu'il se reconnoissoit vaincu. Le 21. le Jeu fut si rude, que quatre des Combattans furent blessez. Le 22. on commença les Barres. Le Roi d'*Angleterre* avec la Reine *Marie* sa Sœur furent en masque rendre visite à la Reine de France, à *Ardres*. *François* fit la même chose envers la Reine d'Angleterre. Le 24. les deux Rois prirent congé l'un de l'autre, après bien des complimens, des embrassemens & de riches présens qu'ils se firent, *Herbert*, p. 37. Voyez *Halle*, qui en parle comme s'il avoit été témoin oculaire. TIND.

plaisirs que les deux Cours prenoient ensemble, on ne laissa pas de parler d'affaires. Voici ce dont les deux Rois convinrent dans leurs Conferences : Qu'après que François auroit achevé de payer le million d'écus, à quoi il s'étoit obligé par le dernier Traité, il donneroit à Henri, pendant sa vie, une pension annuelle de cent-mille livres tournois : Que si le Dauphin devenoit Roi d'Angleterre, par son mariage avec la Princesse Marie, cette pension seroit continuée à Marie, & à ses Héritiers à jamais: Que les differens qu'il y avoit entre les Rois d'Angleterre & l'Ecosse, seroient remis à l'Arbitrage de Louise de Savoye Mere du Roi de France, & du Cardinal d'Yorck. Les deux Rois ne se séparerent que le 24. de Juin, après avoir passé environ trois semaines ensemble dans des plaisirs continuels.

HENRI VIII. 1520.

Traité entre eux. *Act. Publ. T. XIII. p. 719.* 6. Juin.

Henri étant retourné à Calais, voulu, avantt que de repasser en Angleterre, rendre à l'Empereur la visite qu'il en avoit reçue à Cantorberi. Pour cet effet, il se rendit à Graveline le 10. de Juillet, & retourna le même jour à Calais. Le lendemain, l'Empereur & Marguerite sa Tante, Gouvernante des Païs-Bas, allerent voir Henri à Calais, & demeurerent trois jours avec lui. François I. conçut une extrême jalousie de ces visites réciproques, & ce n'étoit pas sans raison. Vrai-semblablement, ce fut dans ces Conferences que se jetterent les premiers fondemens de l'Alliance qui se conclut, dans la suite, entre l'Empereur & Henri. Peu de jours après, Henri repassa en Angleterre.

Henri va voir l'Empereur à Graveline.

L'Empereur lui rend sa visite à Calais.

Ce n'étoit pas sans de puissantes raisons, que les plus grands Princes recherchoient la faveur du Cardinal Wolsey. Il gouvernoit absolument le Roi son Maitre, qui, dans la situation où les affaires se trouvoient, pouvoit faire pencher la balance du côté qu'il lui plaisoit. Le Sénat de Venise, prévoyant que la Guerre ne tarderoit pas longtems à éclater en Italie, tâchoit par avance de se rendre Wolsey favorable, en témoignant une grande estime pour lui. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Lettre du Doge au Cardinal, pour le féliciter sur l'Entrevue des deux Rois, comme sur un ouvrage de sa sagesse consommée (1).

Lettre du Doge de Venise à Wolsey. *Act. Publ. T. XIII. p. 7[illegible].* 6. Juillet.

Mais ce n'étoient là que des paroles : au-lieu que le Pape, qui comprenoit qu'il pourroit avoir bien-tôt besoin du Cardinal, crut devoir le gagner par quelque chose de plus réel. On voit dans le même Recueil, que le 29. de Juillet, il lui accorda une pension de deux-mille ducats sur l'Evêché de *Palencia* en Espagne, & l'établit Administrateur perpétuel de l'Evêché de *Badajox*, sans préjudice des autres Bénéfices qu'il possedoit, ou qu'il pourroit posseder à l'avenir. Il n'y a point de doute que ce ne fût du consentement de l'Empereur, qui travailloit peu-à-peu à mettre dans ses intérêts un Ministre si puissant, dont le crédit lui étoit

Le Pape accorde au Cardinal, des pensions sur des Evêchez d'Espagne.

(1) Dans cette Lettre, le *Doge* le qualifie de *Majesté*; comme cela se faisoit en diverses Lettres que lui écrivoit l'Université d'*Oxford*. Fidd. p. 167. TIND.

HENRI VIII. 1520.

Troubles en Espagne.

bien nécessaire, dans la situation où ses affaires se trouvoient. Il avoit laissé l'Espagne pleine de troubles, causez par l'avidité des Flamans, qui ne cherchoient qu'à s'enrichir aux dépens des Espagnols. Cela même l'avoit obligé à partir avec quelque précipitation, de peur de se trouver embarassé dans des affaires qui auroient pu l'empêcher d'aller recevoir la Couronne Imperiale. Il avoit laissé pour Gouverneurs en Espagne, *Adrien Florent* Evêque de Tortose, & le Connétable de Castille. Mais il ne fut pas plutôt parti, que plusieurs d'entre les Seigneurs, & quelques Villes de Castille, se liguerent ensemble pour la défense de leurs Privileges, & pour chasser les Flamans. Cette Ligue fut suivie d'une rebellion ouverte, qui n'embarassa pas peu les deux Gouverneurs. Cependant, après avoir assemblé un Corps de Troupes, composé en partie des Garnisons qui avoient été laissées dans la Navarre, ils se trouverent en état d'opposer une bonne Armée aux Mécontens, qui furent enfin battus & réduits à l'obeïssance.

L'Empereur est couronné.

Pendant que ces choses se passoient en Espagne, l'Empereur étoit occupé aux préparatifs de son Couronnement, qui se fit le 21. d'Octobre (1).

Le Pape excommunie Luther. Qui en appelle au Concile.

La défection de Luther faisoit alors grand bruit en Allemagne. Leon X. tâchoit d'animer tous les Princes de l'Empire contre ce Docteur, qui avoit eu la hardiesse d'appeller au Concile, malgré la Bulle du Pape Pie II. Enfin, après avoir inutilement tenté de le gagner par des promesses, ou de l'épouvanter par des menaces, il publia une Bulle d'Excommunication contre lui & contre ses Sectateurs. Mais Luther, sans s'épouvanter de ces foudres, renouvella son Appel au Concile, en termes extrememens durs. Le Pape, irrité qu'un simple Moine osât ainsi le braver, fit prier l'Electeur de Saxe, qui étoit alors à Cologne, de le faire mourir, ou de l'envoyer à Rome. L'Electeur l'ayant refusé, le Nonce du Pape fit brûler publiquement à Cologne les Livres que Luther avoit composez; & Luther, pour se venger, fit brûler publiquement à Wittemberg le Corps du Droit Canon, & publia un Livre pour justifier son procedé. Il se sentoit appuyé de l'Electeur son Souverain, qui souhaitoit passionnément de voir une Reformation dans l'Eglise.

Le Pape sollicite l'Electeur de Saxe contre Luther.

Le Duc de Wirtemberg perd ses Etats. *Guicciardini.*

Pendant ce tems-là, le Duc de Wittemberg, qui par les sollicitations de François I. s'étoit détaché de la Ligue de Suabe, fut chassé de ses Etats, & l'Empereur les acheta. Comme le Roi de France ne se trouvoit pas alors en état de le protéger, il se vit contraint de subir les conditions que l'Empereur voulut lui imposer, sans esperance d'être rétabli.

(1) A *Aix la Chapelle*, le même jour que *Soliman* fût couronné à *Constantinople*. Et c'est une chose remarquable, que de même que *Charles* étoit l'onzieme Empereur depuis *Albert*, pendant le Regne duquel la Maison des *Ottomans* parvint à l'Empire. *Soliman* étoit aussi l'onzieme de cette Race. TIND.

Troubles en Ecosse. *Bucchanan.*

Les troubles continuoient toujours parmi les Ecossois, qui étoient divisez en deux Factions, dont *André Hamilton* & *George Douglas* Comte d'Aran, étoient les Chefs. Pendant l'année 1520. les Hamiltoniens trouverent le moyen d'obliger Alexandre Douglas Comte d'Angus, l'un de ceux que le Régent avoit laissez pour Gouverneurs en Ecosse, de quitter son Emploi. Ensuite, ils voulurent lui ôter la vie. Mais avec quatre-vingts hommes, il battit, dans une des rues d'Edimbourg, plus de mille de ses ennemis, & les chassa de la Ville. Tout cela ne faisoit qu'animer de plus en plus les Factions l'une contre l'autre; desorte qu'enfin, le Comte d'Aran reçut dans son parti tous les amis des deux Hums que le Régent avoit fait décapiter, afin de s'appuyer de leur secours pour résister à ses ennemis. C'étoient là de fâcheux effets produits par l'absence du Viceroi, que le Roi d'Angleterre empêchoit de retourner en Ecosse. Cependant, la Treve entre les deux Royaumes fut encore prolongée jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante, par la médiation du Roi de France; & le Conseil d'Ecosse s'engagea positivement à envoyer une honorable Ambassade au Roi d'Angleterre, pour lui demander la Paix.

Act. Publ. T. XIII. p. 727.

1521. Caractéres & dispositions des principaux Souverains de l'Europe.

La situation où les affaires de l'Europe se trouvoient au commencement de l'année 1521. ne permettoit pas d'esperer que la Paix s'y pût longtems maintenir. Quatre Souverains l'occupoient presque toute entiere, & avoient une grande influence sur les Etats dont ils n'avoient pas la possession. Ils étoient tous quatre jeunes, habiles, & assez ambitieux pour former de grands projets, qui ne pouvoient être exécutez sans mettre l'Europe en combustion.

De François I.

François I., rongé d'une secrete jalousie contre Charles Quint, ne cherchoit que l'occasion de faire éclater le chagrin qu'il avoit de le voir sur le Trône Imperial, & pensoit à se servir du prétexte de recouvrer le Royaume de Naples pour lui-même, & la Navarre pour Henri d'Albret. Mais le dessein qu'il formoit de faire la Guerre à l'Empereur, étoit fondé sur un autre motif qui n'étoit pas moins puissant. C'étoit la Politique, qui demandoit qu'il fit tous les efforts possibles pour abaisser ce redoutable Rival, sans quoi la France pouvoit se trouver dans un grand danger. Pour exécuter ce grand projet, il auroit été nécessaire qu'il se fût uniquement attaché à ses affaires, & qu'il eût usé d'une grande œconomie, afin de pouvoir subvenir aux dépenses à quoi il alloit s'engager. Mais malheureusement pour lui, il étoit trop adonné à ses plaisirs, & divertissoit souvent à d'autres usages, l'argent qu'il avoit destiné pour la Guerre. D'un autre côté, il se laissoit trop aisément gouverner par ses Ministres, & encore plus par la Duchesse d'Angoulême sa Mere, dont les intérêts étoient souvent opposez aux siens. Néanmoins, il croyoit voir ses affaires dans un état, qui lui faisoit esperer un heureux succès de ses entreprises. L'Espagne étoit mécontente, & se trouvoit agitée de troubles intestins, qui vrai-semblablement devoient causer de

HENRI VIII. 1521.

grands embaras à l'Empereur. D'un autre côté, les Turcs menaçoient la Hongrie, que l'Empereur ne pouvoit abandonner sans exposer ses Etats d'Autriche. En troisieme lieu, François se flatoit d'avoir dans le Roi d'Angleterre un fidele ami qui ne l'abandonneroit pas, & qui sembloit avoir presque autant d'intérêt que lui, d'empêcher la trop grande élevation de la Maison d'Autriche. Enfin, il croyoit avoir lieu d'esperer que le Pape, avec qui il étoit en Traité pour faire ensemble la conquête de Naples, bien loin de contribuer à augmenter la puissance de l'Empereur, feroit tous ses efforts pour abaisser un voisin qui ne pouvoit que lui être redoutable. Tout cela étoit fortifié par les Alliances que François avoit avec les Venitiens & les Suisses, qui se joignant au Pape & au Roi d'Angleterre, devoient naturellement le rendre supérieur à son ennemi, dont les Etats, séparez les uns des autres, étoient par là moins capables de se secourir mutuellement. Ainsi François, flaté par ces apparences, formoit des projets extraordinaires, conformes à son naturel ambitieux & à son âge, qui n'étoit que de vingt & sept ans.

De Charles Quint.

Quant à Charles Quint, il n'avoit encore rien fait qui pût donner de lui une idée fort avantageuse. Sa jeunesse s'étoit passée sous la tutele de l'Empereur Maximilien son Ayeul, ou de Marguerite d'Autriche sa Tante; & depuis qu'il avoit pris l'administration des Païs-Bas, c'étoit *Chievres* son Gouverneur qui faisoit tout au nom du Prince. Ses premieres démarches, depuis la mort du Roi Ferdinand, n'avoient pas fait concevoir une haute opinion de lui, puisqu'à peine eut-il mis le pied en Espagne, que ce Païs-là se trouva dans une extrême agitation. C'est peut-être au peu d'estime qu'on avoit conçue pour lui qu'il devoit son élevation à l'Empire. C'étoit pourtant le plus puissant Prince qu'il y eut alors en Europe. Outre la Dignité Imperiale, il possedoit toute l'Espagne, les Royaumes de Naples & de Sicile, les Païs-Bas, l'Archiduché d'Autriche, & beaucoup d'autres Provinces & Seigneuries en Allemagne. Ainsi, par ses seules forces, il pouvoit bien tenir tête à François I. assisté de ses Alliez. Henri VIII. étoit le seul qui l'avoit d'abord embarassé, à cause de son union avec la France. Mais il avoit su se tirer cette épine du pied, par le moyen du Cardinal Wolsey. Ce fut en cela qu'il commença, pour ainsi dire, à faire paroitre son habileté, qui jusqu'alors avoit été comme cachée. Ensuite, il s'attacha fortement à gagner le Pape, à quoi il réussit selon ses souhaits. Ainsi, dans le tems dont je parle présentement, il s'étoit deja rendu très redoutable, non seulement par ses forces, mais encore par les marques qu'il avoit données de sa capacité. Dès qu'il se vit élevé à l'Empire, il jugea bien qu'il trouveroit dans François I. un ennemi qui n'épargneroit rien pour lui faire sentir les effets de sa jalousie. C'est pour cela qu'il pensa de bonne heure aux moyens de se mettre à couvert de ses atteintes, non seulement par une juste défense, mais même en l'attaquant le premier. Il en avoit deux raisons plausibles. La

premiere étoit, que la Couronne de France lui retenoit le Duché de Bourgogne, depuis la mort de Charles dernier Duc de Bourgogne, son Bisayeul. La seconde regardoit le Duché de Milan, dont François I. auroit dû recevoir l'Investiture de l'Empereur, puisque c'étoit un Fief de l'Empire; & néanmoins, il n'avoit jamais daigné la demander. Il croyoit encore avoir sujet de se plaindre, de ce que François I. avoit extorqué de lui le Traité de Noyon, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

C'est donc en vain que les Historiens des deux partis s'efforcent de jetter le blâme de la rupture sur l'un ou sur l'autre de ces deux Monarques. Il est certain qu'ils pensoient tous deux dans le même tems à se faire la Guerre, & qu'ils prenoient par avance des mesures pour exécuter leurs desseins, quoique chacun d'eux en particulier, tâchât d'engager son Rival dans quelque démarche qui le fît regarder comme agresseur. Ainsi, comme ce n'est pas par le premier acte d'hostilité qu'il faut juger du commencement d'une rupture, mais plutôt par la cause qui la produit, on ne peut gueres se tromper, en disant que Charles Quint & François I. furent également auteurs d'une Guerre qui mit toute l'Europe en feu. Charles n'étoit âgé que de vingt & un an, mais d'un caractere tout opposé à celui de son ennemi. François s'adonnoit trop aux plaisirs, & Charles s'appliquoit beaucoup aux affaires, y ayant été accoutumé dès sa jeunesse. D'un autre côté, François étoit d'un naturel franc & ouvert. Mais Charles étoit beaucoup plus reservé. Il pensoit beaucoup à ce qu'il avoit à dire ou à faire, & se servoit volontiers de détours & d'artifices pour venir à bout de ce qu'il entreprenoit, conformant sa conduite à celle de Maximilien & de Ferdinand, ses Ayeux paternel & maternel.

De Leon X. *Guicciardini.*

Leon X. avoit sujet d'être content de son sort, s'il avoit pu se résoudre à vivre en repos. Il étoit maitre absolu de tout l'Etat de l'Eglise, auquel avoit été joint depuis peu d'années toute la Romagne, Modene, Reggio, & le Duché d'Urbin. Son grand interêt, celui de l'Eglise, & celui de toute l'Italie, étoit donc de tâcher par toutes sortes de voyes, de tenir la balance égale entre l'Empereur & le Roi de France, & de faire ensorte qu'aucun de ces deux Monarques ne se rendît trop puissant en Italie. Il le pouvoit aisément, puisque ses Etats étant placez entre ceux que ces deux Princes possedoient en Italie, ils avoient nécessairement besoin de lui, pour attaquer Naples ou Milan. Ainsi, en observant une exacte neutralité, il auroit vraisemblablement exempté l'Italie de Guerre, & par là, il auroit maintenu la Puissance Pontificale dans tout son lustre. Mais c'étoit un esprit trop agissant, pour pouvoir demeurer tranquille. Comme il se confioit beaucoup à son adresse, il ne craignoit point de s'engager dans toutes sortes d'affaires, quelque difficiles qu'elles parussent, parce que, quoi qu'il pût arriver, il esperoit de s'en tirer par quelque tour de souplesse. D'ailleurs, il avoit cela de commun avec tous les



Guicciardini.

autres Papes qui avoient été avant lui, que les égards qu'on avoit pour son Caractere, lui ôtoient la crainte d'être poussé à bout, en cas que ses entreprises n'eussent pas un heureux succès. Quant au reste, il étoit entierement adonné aux plaisirs, passant la plus grande partie de son tems à entendre des Musiciens, à converser avec des Bouffons, & à des divertissemens encore moins honnêtes. Cela, joint à son humeur liberale, l'engageoit à des dépenses excessives, qui le rendoient pauvre au milieu de ses vastes revenus, & le tenoit toujours occupé à chercher les moyens de recouvrer de l'argent. C'étoit là l'unique source du zèle extraordinaire qu'il faisoit paroitre pour former une Ligue contre les Turcs, parce que cela lui fournissoit un prétexte de lever des Décimes sur le Clergé, & de vendre ses Indulgences, dont toute la Chretienté se trouvoit scandalisée (1).

Si ce Pontife eût été d'un génie plus borné, il auroit sans doute maintenu la tranquillité en Italie. Mais comme il se sentoit capable de former & d'exécuter de grands desseins, il voulut rendre son Pontificat illustre par des actions extraordinaires. Malheureusement pour lui & pour ses Successeurs, il se mit en tête de chasser les François, les Espagnols, & les Allemans, d'Italie; projet qu'on peut regarder comme extravagant. Pour pouvoir l'exécuter, il falloit nécessairement se servir des uns pour ruïner les autres, & faisant ainsi pencher la balance toute d'un côté, il ne pouvoit que donner des maitres, & à lui même & à l'Italie; ce qu'il auroit évité en demeurant neutre. Mais ce qui l'engageoit principalement dans ce projet, c'étoit l'envie qu'il avoit de s'emparer du Duché de Ferrare, & de recouvrer Parme & Plaisance; à quoi il n'y avoit aucune esperance de parvenir, pendant que les François seroient maitres du Duché de Milan. D'un autre côté, il n'étoit pas sans inquietude par rapport à Florence. Il ne pouvoit s'empêcher de craindre, que François I. ne pensât à rétablir les Florentins dans leur ancienne liberté. C'étoit donc par les François qu'il vouloit commencer l'exécution de son projet. Mais il se gardoit bien de faire connoitre ses desseins. Au contraire, il entretenoit des négociations secretes avec le Roi de France, aussi-bien qu'avec l'Empereur, & faisoit également esperer à tous les deux son amitié. Cependant, comme son dessein n'étoit pas de demeurer toujours dans ce milieu, il fit faire en Suisse une levée de six-mille hommes, qu'il fit venir dans l'Etat de l'Eglise, après avoir demandé le passage par le Milanois. C'étoit sous prétexte de pourvoir à la défense de ses Places.

Guicciardini.

Henri VIII. se trouvoit alors dans une situation la plus avanta-

(1) C'est ce même Pape dont *Bembe* son Secretaire rapporte ce mot : *Il y a longtems qu'on sait combien cette Fable de J. C. a été utile à nous & à nos Prédecesseurs*, TIND.

geuse où aucun Roi d'Angleterre se fût trouvé avant lui. Il étoit en paix avec toute l'Europe, excepté avec l'Ecosse, qui ne demandoit pas mieux que d'être laissée en repos. Quoiqu'il eût déja dépensé tout l'argent qu'il avoit trouvé dans les coffres du Roi son Pere, il étoit pourtant assuré de n'én manquer jamais, parce qu'il étoit en bonne intelligence avec son Parlement, & qu'il avoit l'art de le gouverner avec une adresse toute particuliere. Ainsi, étant en état de mettre de grandes forces sur pied, & en liberté de les tourner du côté qu'il le jugeroit à propos, il pouvoit sans doute se rendre l'Arbitre des affaires de l'Europe. C'étoit pour cela que Charles Quint & François I. recherchoient son amitié avec un égal empressement, comprenant bien qu'il pouvoit mettre des obstacles invincibles à l'exécution de leurs projets, & faire pencher la balance du côté qu'il jugeroit à propos de se ranger. Son interêt étoit de se tenir toujours dans la même situation, jusqu'à ce qu'il se vît obligé d'intervenir dans leurs differends, pour empêcher que l'un ne s'élevât au préjudice de l'autre. C'étoit-là effectivement son but & son intention. Mais malheureusement pour lui, il avoit pour le Cardinal, son Premier Ministre, une foiblesse qui alloit au-delà de toute imagination. Ce Favori avoit sur lui un si grand pouvoir, qu'il lui faisoit prendre le pli qu'il vouloit, toujours sous le prétexte spécieux de porter sa gloire au plus haut degré, quoiqu'en effet il n'eût en vue que ses propres interêts. On a déja vu des preuves sensibles du grand ascendant qu'il avoit sur l'esprit de son maitre, dans ce qui s'étoit passé pendant & après la derniere Guerre contre la France. Il l'avoit obligé de livrer à l'Empereur Maximilien la Ville de Terouenne, qui pouvoit lui être d'une grande utilité; & lui avoit fait garder Tournai, qui lui étoit à-peu-près inutile. Ensuite, quand il fut en possession de l'Evêché de Tournai, il avoit su lui persuader que la conservation de cette Place seroit un monument éternel de sa gloire. Mais quand il vit que cet Evêché étoit sur le point de lui échaper, & qu'on lui offroit un dédommagement considerable, il trouva d'autres raisons pour lui faire comprendre qu'il devoit se décharger de la garde d'une Place qui ne lui étoit d'aucune utilité. On va voir tout-à-l'heure qu'il le porta encore à faire une très fausse démarche, en lui faisant prendre le parti de l'Empereur pour accabler la France; au-lieu que son véritable interêt étoit de tenir ces deux Puissances dans l'équilibre. Tout cela ne se faisoit que pour les interêts particuliers du Cardinal Wolsey, qui ayant l'ambition de devenir Pape, croyoit ne pouvoir réussir que par le moyen de l'Empereur. La pension que Charles lui avoit procurée sur l'Evêché de *Palencia* en Castille, & l'Administration de l'Evêché de *Badajox*, dans un tems où il n'avoit encore reçu de lui aucun service public, prouvent invinciblement, que ce Ministre s'étoit engagé avec lui, comme se sentant assuré de mener son Maitre où il voudroit. Tout cela ne donne

HENRI VIII. 1521.

pas une idée trop avantageuse de la pénétration de Henri.

Tels étoient les caracteres, les interêts & les desseins des quatre principaux Souverains, qui se trouverent interessez dans la nouvelle Guerre dont je vais parler. Le Roi d'Ecosse étoit encore trop jeune, pour pouvoir être mis au nombre des Directeurs des affaires de l'Europe. Les Venitiens ne cherchoient qu'à vivre en repos; étant, pour ainsi dire, épuisez par la Guerre précédente. Cependant, ils ne purent éviter d'entrer aussi dans celle-ci. Pour ce qui regarde les Suisses, ils étoient contens des pensions que la France leur payoit, & en général, disposez à observer les Articles de leur Alliance avec cette Couronne. Mais ils n'étoient pas entierement à couvert des secretes pratiques que les Agens du Pape & de l'Empereur entretenoient avec quelques-uns de leurs Magistrats, pour tâcher de les porter à prendre parti contre la France.

François I. fait attaquer la Navarre. *Mémoires de Martin de Bellay. Mezerai.*

François I. ayant formé le dessein de faire la Guerre à l'Empereur, sans se charger du blâme de la rupture, résolut de commencer par une démarche qu'on ne pût lui imputer comme un dessein prémédité de chercher querelle. Par le Traité de Noyon, Charles s'étoit engagé à rendre la Navarre à Henri d'Albret, dans quatre mois; à faute de quoi, François avoit la liberté de donner du secours à Henri pour recouvrer son Royaume. Les affaires d'Espagne s'étant extremement brouillées depuis que l'Empereur avoit quitté ce Païs-là, François crut que l'occasion étoit favorable pour attaquer la Navarre. Il étoit d'autant plus porté à cette entreprise, que les deux Régens d'Espagne avoient été obligez de tirer des Troupes de Pampelune, & des autres Places de ce Royaume, pour en renforcer l'Armée qui devoit agir contre la Ligue dont il a été parlé ci-dessus. Il euvoya donc en Navarre, dès le commencement du mois de Mars, une Armée dont il donna le commandement à *Lespare*, de la Maison de Foix, Frere ainé de Lautrec & de Lescun. Ce Général, ayant trouvé le Royaume sans Troupes, & presque abandonné, s'en rendit maitre dans l'espace de quinze jours. S'il en fût demeuré là, peut-être la Navarre seroit encore aujourd'hui unie en effet, comme elle l'est de nom seulement, à la Couronne de France, puisque les Espagnols n'étoient nullement en état d'en chasser Henri d'Albret, de qui les Rois de France de la Maison de Bourbon sont descendus. Mais le desir d'acquerir de la gloire, ou de procurer l'avantage du Roi, porta Lesparre à entrer dans la Province de *Guipuscoa*, & de faire le siege de *Logrogno*. Les Régens d'Espagne ne pensoient nullement à recouvrer la Navarre. Mais quand ils virent les François attaquer l'Espagne même, ils assemblerent toutes leurs forces pour tâcher d'arrêter leurs progrès. Les Mécontens mêmes qui venoient d'être vaincus, ayant accepté l'Amnistie qui leur avoit été offerte, menérent toutes leurs Troupes aux Régens. Lesparre, voyant venir contre lui une Armée beaucoup plus forte que celle qu'il

Lespare se rend maitre de ce Royaume.

Il entre en Espagne.

qu'il commandoit, voulut se retirer : mais il fut poursuivi de si près, qu'il se vit contraint d'en venir à une Bataille, où il fut battu & fait prisonnier. La perte de cette Bataille fut cause de celle de la Navarre, dont les Espagnols recouvrerent la possession, en moins de tems que les François n'avoient été à la conquerir. Ainsi, le Roi de France eut le chagrin d'avoir perdu son Armée inutilement, & d'avoir fait connoitre à l'Empereur par un coup d'éclat, les dispositions où il se trouvoit à son égard.

Il est battu & fait prisonnier.

Dans le tems même qu'il faisoit attaquer la Navarre, il suscitoit à Charles un ennemi d'un autre côté. C'étoit *Robert de la Marck*, Prince de Sedan & Souverain de Bouillon, qui croyant avoir sujet de se plaindre de l'Empereur, à cause d'un déni de Justice envers les jeunes Princes de Chimay dont il étoit Tuteur, implora la protection du Roi de France. Il y a même beaucoup d'apparence que François l'avoit offerte avant qu'elle lui fût demandée. Quoi qu'il en soit, Robert de la Marck, se sentant appuyé du Roi, eut l'audace d'envoyer un Cartel de défi à l'Empereur, qui se trouvoit alors à la Diete de Worms. Peu de tems après, le Comte de *Fleuranges*, Fils ainé de La Marck, se mit à la tête de quatre ou de cinq-mille hommes qu'il avoit levez en France, & assiegea *Vireton*, Place de la Province de Luxembourg appartenant à l'Empereur.

François I. suscite Robert de la Marck contre l'Empereur. *Du Bellay.*

Ce fut alors que Charles, qui n'avoit consenti à la Ligue de Londres qu'à regret, trouva pourtant qu'il étoit à propos de s'en prévaloir, en sommant le Roi d'Angleterre de l'assister, comme il y étoit obligé par le Traité, puisqu'il étoit manifeste que c'étoit le Roi de France qui lui suscitoit cet ennemi. Henri, prévenu par le Cardinal, ne fut pas fâché d'avoir occasion de jetter le blâme de la rupture sur le Roi de France. Cependant, afin d'agir selon les conventions de la Ligue, il lui envoya un Ambassadeur, pour le requérir de s'abstenir de toute hostilité contre l'Empereur, non seulement dans le Luxembourg, mais encore dans la Navarre. François répondit, qu'il n'étoit pas l'Auteur de la Guerre entre Robert de la Marck & l'Empereur, & que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de defendre à tous ses Sujets de servir ou d'assister le premier. Quant à la Navarre, il auroit été inutile de répondre, puisqu'il étoit déja hors d'état d'y rentrer. Il exécuta sa promesse à l'égard de la Guerre de Luxembourg, & Fleuranges licencia son Armée. François n'avoit garde de soutenir ouvertement le Duc de Bouillon, de peur de fournir à Henri, qui s'étoit déja offert pour Arbitre, un prétexte de se déclarer pour l'Empereur. Je rapporterai les suites de cette affaire, après avoir parlé de celles d'Italie, qui ne sont pas moins importantes.

L'Empereur somme Henri de l'assister contre la France.

Henri envoye un Ambassadeur à François. *Du Bellay, Mezerai.*

Qui fait quitter les armes à Robert de la Marck. 22. Mars.

Dès le commencement de cette année, ou peut-être, avant la fin de la précedente, Leon X. avoit conclu avec l'Ambassadeur de France résidant à Rome, un Traité par lequel il se liguoit avec Fran-

Leon X. se ligue avec François I. pour faire la conquête de Naples.

HENRI VIII. 1521. *Guicciardini. Mezerai.*

çois, pour faire ensemble la conquête de Naples. Le Traité portoit, que toute la partie de ce Royaume qui étoit entre l'Etat de l'Eglise & le *Gariglian*, demeureroit au Pape: Que tout le reste du Royaume seroit pour Henri second Fils du Roi; mais que, pendant sa Minorité, le Royaume seroit gouverné par un Légat du St. Siege, qui feroit sa résidence dans la Ville Capitale. Quelle que fût l'intention du Pape en faisant ce Traité, on peut presque assurer qu'il n'agissoit pas de bonne-foi, parce qu'il ne pouvoit que lui être très desavantageux, que le même Prince qui possedoit le Duché de Milan, fût aussi maitre de Naples. Il étoit trop habile, & trop accoutumé à marcher par des chemins détournez, pour qu'on puisse se persuader qu'il allât droit en cette occasion. Ce qu'on peut conjecturer de plus vrai-semblable, c'est que son intention étoit d'agir avec François I. de la même maniere que Ferdinand Roi d'Arragon avoit agi avec Louis XII. lorsqu'il fit avec ce Prince un partage à peu près semblable. Du moins, François I. qui avoit souvent éprouvé de quoi ce Pontife étoit capable, ne put-il jamais se persuader, qu'il eût véritablement dessein de lui aider à faire cette conquête. Ce fut par cette raison, qu'il differa la ratification du Traité, afin de se donner le tems de penser mûrement à cette affaire.

François differe à ratifier le Traité.

Le Pape se ligue avec l'Empereur. *Mezerai.*

Leon X., voyant que le tems pris pour ratifier le Traité étoit écoulé, soupçonna le Roi de projetter avec l'Empereur quelque accord préjudiciable à son Siege. Ceux qui n'agissent pas de bonne-foi, se persuadent aisément que les autres leur ressemblent. Quoi qu'il en soit, les délais affectez du Roi de France fournirent au Pape un motif, ou un prétexte de conclure un autre Traité avec l'Empereur, pour chasser les François de Milan, & pour y rétablir les Sforzes. Comme il entretenoit à la fois des négociations secretes avec l'Empereur & avec le Roi de France, il seroit assez difficile de savoir quel étoit son véritable motif, si l'on ne voyoit une notable difference entre les deux Traitez dont je viens de parler. Celui qu'il fit avec l'Ambassadeur de France, regardoit un projet chimerique, dont l'execution étoit comme impossible dans la conjoncture où les affaires se trouvoient, & d'ailleurs, réellement contraire à ses véritables interêts; au-lieu que l'autre lui étoit avantageux, & conforme aux projets qu'il avoit formez. Ainsi, vrai-semblablement, le premier n'étoit fait qu'en vue de tirer de meilleures conditions de l'Empereur. D'ailleurs, il avoit toujours accoutumé d'avoir, comme on dit, deux cordes à son arc, ce qu'il regardoit comme le grand secret de la Politique. Le Traité qu'il conclut avec l'Empereur ne lui étoit pas moins avantageux, que celui qu'il avoit voulu faire avec le Roi de France. En voici les principaux Articles.

Articles du Traité de Ligue. *Guicciard.*

Que le Pape & l'Empereur uniroient leurs forces pour chasser les François du Milanois, & pour y rétablir François Sforze. Ce Prince

étoit alors à Trente, où il s'étoit retiré, un peu avant que Maximilien son Frere eût été dépouillé de ses Etats.

Que Parme & Plaisance seroient rendues à l'Eglise.

Que les Habitans du Milanois ne pourroient se fournir de Sel qu'à Cervia, Ville de l'Etat Ecclésiastique.

Que l'Empereur aideroit au Pape à se rendre maitre de Ferrare.

Que la somme que l'Empereur donnoit au Pape pour le Royaume de Naples, seroit augmentée.

Que l'Empereur protegeroit la Maison de Medicis.

Qu'il accorderoit au Cardinal de Medicis une pension de dix-mille ducats, sur l'Archevêché de Tolede.

Ils se préparent à la guerre.

Ce Traité fut tenu si secret, qu'il ne vint point à la connoissance de François I., jusqu'à ce que les deux Alliez furent sur le point d'envahir le Milanois. Cependant, ils prenoient ensemble les mesures convenables pour faire réussir leur dessein. Le Pape, qui avoit déja six-mille Suisses à son service, prit soin d'augmenter ses forces sous divers prétextes. L'Empereur ordonna au Viceroi de Naples, de tenir les Troupes de ce Royaume prêtes à marcher au premier commandement; & en même tems, il fit faire des levées en Allemagne, pour renforcer son Armée d'Italie. *Prosper Colonne* fut déclaré Général de la Ligue.

Prosper Colonne est fait Général de la Ligue.

Tentatives sur Genes, Milan & Come.

Pendant que François I. s'endormoit dans une fatale sécurité, & qu'il laissoit le Milanois dégarni de Troupes, ne s'imaginant pas qu'on dût l'attaquer en Italie, parce qu'il se croyoit assuré du Pape, les deux nouveaux Alliez pensoient à lui enlever à la fois, *Milan*, *Genes* & *Come*, avant que de lui avoir déclaré la Guerre. Pour le premier de ces projets, ils employerent *Hierôme Moron* Sénateur de Milan, qui s'étant rendu suspect aux François, avoit été banni de la Ville. Moron ayant assemblé un grand nombre de bannis, au voisinage de Milan, *Lescun*, qui commandoit dans le Païs en l'absence de Lautrec son Frere qui en étoit Gouverneur, sortit de Milan avec quelques Troupes, & poursuivit les bannis jusqu'à Reggio, Ville du Pape, où ils s'étoient retirez, & demanda même au Gouverneur qu'il les lui livrât. Le Gouverneur s'en étant excusé, Lescun se retira, & alla se poster à dix milles de Reggio, toujours sur les Terres du Pape, & y demeura campé dix ou douze jours. Alors le Pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour se déclarer contre la France, assembla le Consistoire, y exagéra beaucoup l'affront que Lescun venoit de lui faire, & déclara que, pour s'en venger, il étoit résolu de se liguer avec l'Empereur. Mais il l'avoit déja fait, & l'affaire de Reggio n'étoit qu'un pur prétexte pour donner le change aux Cardinaux

Dans le tems que Lescun étoit à Reggio, *Adorne* banni de Genes tâcha de surprendre cette Ville, avec quelques Galeres que le Pape & le Viceroi de Naples lui avoient fournies; mais il ne put réussir. Peu de jours après, Lescun découvrit un complot pour surprendre Come, & fut

HENRI VIII. 1521.

parfaitement informé que le Pape & l'Empereur en étoient les Auteurs. Il est donc manifeste que, s'ils avoient pu réussir dans leurs desseins, ils ne se seroient pas fait un scrupule de paroitre les agresseurs.

François fait des levées en Suisse & envoye Lautrec à Milan.

Lescun ne pouvant plus douter qu'on n'eût dessein d'attaquer le Milanois, en donna avis au Roi; & en même tems, il fit venir quatre-mille Suisses qui étoient destinez pour Milan, & qui étoient tout prêts à partir. François I., surpris du danger où se trouvoit ce Duché, ordonna promptement une levée de vingt-mille Suisses, & envoya Lautrec à Milan, avec promesse qu'il ne le laisseroit manquer de rien. Mais cette promesse fut très mal exécutée.

Colonne assiege Parme. *Du Bellay. Mezerai*, Il leve le Siege.

Cependant, Prosper Colonne, ayant assemblé à Reggio l'Armée des Alliez, alla faire le Siege de Parme, où Lescun s'étoit déja jetté avec quelques Troupes. Mais, avant qu'il pût se rendre maitre de la Place, Lautrec, qui avoit reçu le renfort qu'il attendoit de Suisse, le contraignit de lever le Siege, & le poursuivit même jusqu'au-delà des frontieres du Milanois. Comme il croyoit n'avoir plus rien à craindre pour Parme, il en avoit tiré Lescun avec la Garnison, pour renforcer son Armée.

Parme se donne au Pape.

Mais Lescun ne fut pas plutôt hors de la Ville, que les habitans se déclarerent pour le Pape, & arborerent les Drapeaux de l'Eglise sur leurs murailles.

Lautrec est abandonné des Suisses. Colonne se met à ses Trousses. Lautrec abandonne Milan.

Mais ce ne fut pas là le seul revers que Lautrec eut à essuyer pendant cette Campagne. Bien-tôt après, il se vit abandonné des vingt-mille Suisses qu'il avoit reçus en dernier lieu, & contraint de se retirer à Milan, où Prosper Colonne le poursuivit à son tour, avec toute la diligence possible. Cela fut cause que Lautrec, désesperant de pouvoir garder Milan, abandonna cette Ville après avoir muni le Château, & se retira vers Come, où les quatre-mille Suisses qu'il avoit encore, le quitterent pour s'en retourner dans leur Païs, parce qu'il n'avoit point d'argent à leur donner.

Et Colonne s'en empare

Ainsi Colonne, après avoir pris possession de Milan, en sortit pour aller faire d'autres conquêtes, à quoi Lautrec n'étoit pas en état de s'opposer. En un mot, François I. perdit tout le Duché de Milan, à l'exception de quelques Places.

Mort de Leon X. *Guicciard.*

Vrai-semblablement, Lautrec n'auroit pas pu se maintenir longtems en ce Païs-là, si la mort du Pape, qui arriva le 1. de Décembre, ne lui eût donné quelque tems pour respirer. On prétend que Leon X. mourut de joye en apprenant les heureux succès de la Ligue. Cependant, quelques-uns ont assuré que sa mort fut procurée par le poison (1).

L'Armée des Alliez se dissipe.

Quoiqu'il en soit, la nouvelle de la mort du Pape ne fut pas plutôt répandue, que les Troupes qu'il entretenoit se dissiperent. De douze-mille Suisses

(1) *Guichardin* rapporte qu'on se disoit à l'oreille, sur des conjectures incertaines, & sur l'assurance de personnes inconnues, que le Roi de France l'avoit fait empoisonner, par un certain *Barnabé Malespine*, Chambellan du Pape, que l'on mit en prison sur ce soupçon: mais les poursuites tomberent, & il fut renvoyé absous. TIND.

qu'il y avoit dans l'Armée des Alliez, il n'en demeura que quinze cens; & les Troupes Florentines se retirerent dans leur Païs. Ainsi, Prosper Colonne se trouva, en peu de jours, en aussi mauvais état que Lautrec. Le College des Cardinaux, ne sachant quel parti prendre, ne donnoit ordre à rien, & remettoit tout jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape. Dans cet intervalle, le Duc de Ferrare recouvra quelques-unes de ses Places dans la Romagne, & *François-Marie de la Rovere* se remit en possession du Duché d'Urbin. Si Lautrec avoit eu alors les secours d'hommes & d'argent qui lui avoient été promis, il auroit sans doute rechassé les Imperiaux de Milan. Mais François I. ayant entierement négligé les affaires de l'Italie, ne pensoit qu'à se défendre en Flandre & en Picardie, où il étoit vigoureusement attaqué. Il possedoit pourtant encore en Italie, Genes, Cremone, les Châteaux de Milan & de Novarre, quelques petites Places sur le Lac-Majeur.

Le Duc de Ferrare recouvre ses Places.

La Rovere se remet en possession d'Urbin.

Pendant que ces choses se passoient en Italie, la Guerre s'étoit enfin ouverte dans les Païs-Bas, d'une maniere qui n'étoit pas avantageuse à la France. Les Troupes que Robert de la Marck avoit levées pour faire le Siege de *Vireton*, ayant été licenciées, François I. croyoit avoir satisfait par là l'Empereur & le Roi d'Angleterre. C'étoit assez en effet, pour ôter à Henri tout prétexte de se déclarer contre lui, puisqu'il étoit porté par le Traité de Ligue, qu'en cas que l'un des deux Alliez fût attaqué, les autres ne se déclareroient contre l'agresseur, qu'après l'avoir sommé de se désister de la Guerre, & qu'il l'auroit refusé. François avoit été sommé, il s'étoit désisté; & par conséquent, Henri n'avoit aucun sujet de se plaindre. Mais il n'en étoit pas de même de l'Empereur, qui n'étoit pas content d'une si legere satisfaction. Il cessa pourtant de se plaindre du Roi de France; mais il voulut se venger de Robert de la Marck, qui avoit osé lui envoyer un Cartel de défi. D'ailleurs, il consideroit que, si François prenoit la défense de ce Prince, comme il y avoit apparence, il se chargeroit du blâme de la rupture; & c'étoit ce que l'Empereur & le Cardinal Wolsey souhaitoient principalement, afin de se servir de ce motif pour porter Henri à se déclarer contre la France. Ainsi, Charles ayant préparé une Armée, en donna le commandement au Comte de Nassau, qui étant entré dans le Païs de Robert de la Marck, y prit diverses Places, & les fit raser. François prit patience, aimant mieux abandonner son Allié, que de donner au Roi d'Angleterre un prétexte d'armer contre lui. Alors, Robert se trouvant sans ressource, fit ses soumissions à l'Empereur, qui lui accorda une Treve de six semaines. Cependant, quoique l'Empereur n'eût à faire qu'à un petit Prince incapable de lui résister, & duquel il s'étoit assez bien vengé, il ne laissoit pas de renforcer continuellement son Armée. François voyant tant de Troupes si proche de la Champagne, comprit aisément qu'elles n'étoient pas uniquement destinées contre Robert de la Marck, & qu'il pourroit bien être pris au dépourvu, s'il ne se préparoit de bonne heure

Campagne des Païs Bas.
Du Bellay.

HENRI VIII. 1521.

Représentation du Roi de France à Henri.

Qui s'offre pour Médiateur.

à se défendre. Cependant, il fit représenter au Roi d'Angleterre, qu'il ne pouvoit pas éviter de prendre les armes pour se mettre en état de résister à l'Empereur, qui se préparoit à l'attaquer. Henri répondit, qu'il ne vouloit point prendre de parti entre lui & l'Empereur; mais que comme ami commun, il offroit d'être leur Arbitre. Il ajoute que s'ils vouloient tous deux envoyer leurs Plénipotentiaires à Calais, au commencement du mois d'Août, il y feroit trouver le Cardinal Wolsey, pour y faire en son nom l'office de Médiateur. Charles accepta volontiers une proposition si avantageuse, puisqu'il étoit d'intelligence avec le Cardinal. Quant à François, il n'osa la rejetter, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content du Roi d'Angleterre. Mais il ne savoit pas encore que Wolsey fût entierement devoué à l'Empereur. Il fut donc convenu, que les Plénipotentiaires des deux Monarques, le Nonce du Pape, & le Cardinal Médiateur, se rendroient à Calais le 4. d'Août.

On convient d'un Congrès à Calais.

Pendant ce tems-là, le Seigneur de *Liques* ayant levé une Armée à ses dépens, comme il l'assuroit, se saisit de Mortagne & de S. Amand dans le Tournaisis, sous prétexte de quelques prétentions de sa Maison. L'Empereur affectoit de regarder cela comme une querelle particuliere, à laquelle il ne prenoit point de part, quoique l'Armée de Liques fût composée de ses Sujets. Son but étoit, d'obliger François à faire quelque démarche qui donnât lieu de l'accuser d'être l'agresseur. En cela il ne faisoit qu'imiter ce Prince, qui l'avoit attaqué sous le nom de Robert de la Marck. Mais quelque tems après, le Gouverneur de Flandre ayant assiegé Tournai dans les formes, il ne fut pas possible de donner à ce Siege une explication si favorable, d'autant plus que ce qui se passoit alors en Italie ne laissoit plus à l'Empereur aucun lieu de dissimuler. Il est certain que François avoit été surpris, tant en Italie, qu'en Champagne & en Flandre. Il avoit eu sans doute dessein d'attaquer l'Empereur; mais il ne s'étoit pas attendu à être attaqué le premier. Cela fut cause qu'il eut besoin de quelque tems pour préparer son Armée. Pendant ce tems-là, les Imperiaux s'emparerent de la Ville d'Ardres, & la raserent.

L'Empereur tâche de faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. *Du Bellay.*

Il se découvre en faisant assieger Tournai.

Conference de Calais. *Mezerai.*

Act. Publ. T. XIII. pag. 748.

Le tems marqué pour la Conference de Calais étant arrivé, le Cardinal Wolsey s'y rendit avec une nombreuse suite, & y porta le Grand Sceau (1). On trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il étoit muni de diverses Commissions du Roi, pour en faire l'usage qu'il trouveroit à propos. Par la premiere, le Roi lui donnoit le titre de son Lieutenant Général, pour règler, en qualité de Médiateur, les differens entre l'Empereur & le Roi de France. Une seconde lui donnoit pouvoir de traiter & de conclure avec François I. une renouvellement d'Alliance,

(1) C'est ce qui obligea plusieurs Anglois d'aller vers ce Cardinal, pour y recevoir leurs Expéditions; & en Angleterre la nomination des *Sherifs* fut suspendue &c. Toutes ces choses furent alleguées contre lui dans la suite, quand on lui fit son procès. *Herbert*, p. 44. TIND.

Mais, selon les apparences, ce n'étoit que pour faire voir aux Ambassadeurs de France l'impartialité de Henri, & le dessein prétendu qu'il avoit de s'unir avec celui des deux Princes ennemis qui se trouveroit être injustement attaqué. Par le troisieme, il avoit pouvoir de conclure une Ligue entre l'Angleterre, & l'Empereur, le Pape, le Roi de France, ou tel autre Potentat que ce pût être. Ainsi, sans que Henri eût encore pu examiner de quel côté le tort se trouvoit, il laissoit à son Lieutenant la liberté de l'engager dans le parti qu'il trouveroit à propos. Mais il y a beaucoup d'apparence que sa résolution étoit déja prise, & que le Congrès de Calais n'étoit destiné qu'à faire voir, qu'il ne se déterminoit qu'après une exacte information, & que pour faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. Toutes les démarches du Cardinal Médiateur firent voir, que son dessein n'étoit pas de procurer la Paix entre les deux Monarques ennemis, mais seulement de fournir au Roi son Maitre un prétexte de se déclarer pour l'Empereur.

Henri & le Cardinal n'agissent pas de bonne foi.

Pendant que ces affaires se négocioient à Calais, l'Armée Imperiale assiegea & prit *Mouzon*, en Champagne. Ensuite, elle fit beaucoup de dégât dans la même Province, & pilla la petite Ville d'*Aubanton*, où le Comte de Nassau permit que les Soldats commissent de grands excès; après quoi il alla faire le Siege de Mezieres. François I. ayant eu besoin d'un peu de tems pour assembler son Armée, ne put être prêt que vers la fin de Septembre: mais il le fut assez à tems, pour jetter un secours dans Mezieres, & par là, il obligea le Comte de Nassau à lever le Siege. Le Comte de S. Pol recouvra Mouzon peu de tems après, & le Comte de Nassau se retira dans le Comté de Namur. La Champagne se trouvant ainsi dégagée, François I. fit marcher son Armée en Flandre, où les Imperiaux continuoient toujours le Siege de Tournai. Dès que ses Troupes furent rassemblées, il attaqua *Bapaume*, *Landrecy*, *Bouchain*, & les emporta. Ensuite, ayant appris que l'Empereur, qui s'étoit mis à la tête de son Armée, se retiroit vers Valenciennes, il résolut de l'aller attaquer; mais il en perdit l'occasion par sa propre faute. On prétend, que s'il eût fait la diligence qu'il pouvoit & devoit faire, il auroit infailliblement battu l'Empereur, qui se croyant perdu, s'étoit retiré avec cent Chevaux seulement, abandonnant son Armée pour n'être pas témoin de sa perte. Ce fut en cette occasion, que François I. donna un grand sujet de mécontentement au Connétable de Bourbon, en mettant le Duc d'Alençon à la tête de l'Avant-garde, quoique ce fût un poste affecté au Connétable, lorsque le Roi étoit à l'Armée. On dit que le Roi voulut en cela mortifier le Connétable, pour faire plaisir à la Duchesse d'Angoulême sa Mere, qui ne l'aimoit pas. Mais il n'eut que trop de sujet dans la suite, de se repentir d'avoir été si complaisant pour sa Mere.

L'Armée de l'Empereur prend Mouzon & ravage la Champagne. *Du Bellay. Mezerai.*

Conquêtes de François I. dans les Païs-Bas.

Il manque l'occasion de battre l'Empereur.

Il mécontente le Connétable de Bourbon.

Dans le tems même que François I. étoit attaqué en Champagne, il envoya une Armée en Navarre sous la conduite de l'Amiral Bonnivet;

Campagne en Navarre. *Du Bellay.*

HENRI VIII. 1521.

Bonnivet prend Fontarabie. 18. Octob.

qui arriva sur la fin du mois de Septembre à S. Jean de Luz. D'abord, il fit semblant de marcher du côté de Pampelune. Ensuite, après diverses marches & contre-marches, il s'approcha tout-à-coup de Fontarabie, & l'assiegea. Dès que la breche fut faite, il y fit donner un furieux assaut, qui fut pourtant vigoureusement repoussé. Mais la Garnison se trouvant peu en état d'en soutenir un second, se rendit par Capitulation. Cette conquête étoit d'une très grande importance, Fontarabie étant une des Clefs de l'Espagne.

Pendant que la Guerre se continuoit avec vigueur en Italie, en Champagne, en Flandre, en Picardie, en Navarre, le Cardinal Wolsey étoit occupé à Calais à traiter avec les Plénipotentiaires de l'Empereur & du Roi de France. Cette Conference dura deux mois & demi, sans qu'on pût porter les Parties à un accommodement. Selon toutes les apparences, le Médiateur contribuoit plus à les éloigner, qu'à les rapprocher l'un de l'autre. Il fut longtems débattu, pour savoir qui avoit commencé la Guerre. C'étoit là le point principal par rapport à Wolsey, qui avoit dessein d'en faire tomber le blâme sur le Roi de France. Ensuite, quand il fut question des differens mêmes, les propositions des Plénipotentiaires de l'Empereur firent bien voir que la Paix étoit encore fort éloignée. Ils demandoient, que le Roi de France restituât à leur Maitre le Duché de Bourgogne, & qu'il lui quittât l'Hommage de la Flandre & de l'Artois. L'unique raison qu'ils alleguoient pour appuyer cette derniere prétention étoit, qu'il n'étoit pas séant qu'un Empereur fît hommage à un Roi. Ces deux propositions étoient d'une telle nature, que François auroit eu bien de la peine à les accepter, même après la perte de plusieurs Batailles. D'un autre côté, les Ambassadeurs de France ayant été informez de ce qui se passoit en Italie, demanderent avec instance la restitution de Milan, & de plus, que l'Empereur retirât ses Troupes de devant Tournai. Ils insistoient encore sur la restitution de la Navarre, à quoi l'Empereur s'étoit engagé par le Traité de Noyon. Si l'Empereur eût craint que Henri se fût joint au Roi de France, il auroit pu accorder une partie de ces demandes, sans être obligé de démembrer ses Etats. Mais François ne pouvoit se défaire de la Bourgogne, sans mettre l'ennemi dans son sein; ni se désister de l'Hommage de la Flandre & de l'Artois, sans se deshonorer. Mais comme l'Empereur étoit sûr du Roi d'Angleterre, il insista toujours sur ces demandes, sans en vouloir rien rabattre.

Récit de la Conference de Calais.

Wolsey déclare qu'il désespere de la Paix.

Traité peu important.

Après que le Médiateur eut feint assez longtems qu'il ne cherchoit qu'à procurer la Paix, il déclara qu'il ne voyoit aucun moyen d'y parvenir. Ensuite, il présenta aux Plénipotentiaires un Traité à signer, qui ne contenoit que des Articles de peu d'importance, savoir : Que les Pêcheurs de harengs de France & des Païs-Bas pourroient, sans empêchement, continuer leur pêche jusqu'à la fin de Janvier : Que les deux Monarques ennemis donneroient ordre à leurs Sujets de ne poursuivre

aucun

aucun Vaisseau dans les Ports ou Havres du Roi d'Angleterre, & de ne commettre aucune violence sur les Terres du même Roi, pendant cette Guerre : Que le Nonce du Pape, & les Plénipotentiaires assemblez à Calais, pourroient se retirer librement avec toute leur suite, sans recevoir aucune injure de la part des Troupes des deux Monarques : Que le Roi d'Angleterre, & le Cardinal Légat son Lieutenant, seroient les Conservateurs de ces Conventions, qui seroient ratifiées dans dix jours. On voit là une preuve bien sensible de l'insolence du Cardinal, qui, dans un Traité qu'il avoit lui-même dressé, osoit ainsi s'égaler au Roi son Maitre, en se faisant déclarer Conservateur avec lui. Ces Conventions furent ratifiées par les deux Monarques, le 2. & le 11. d'Octobre; & il ne paroit pas dans le Recueil des Actes Publics, la moindre trace d'aucun autre Traité qui ait été fait à Calais, pendant ce tems-là.

Orgueil du Cardinal.

Cependant, Du Bellay (1) dit dans ses Mémoires, que le Roi d'Angleterre ayant envoyé deux Ambassadeurs à François I. pendant le Congrès de Calais, ils travaillerent si efficacement, qu'enfin il fut convenu, que l'Empereur leveroit le Siege de Tournai, & retireroit ses Troupes du Milanois; que François se retireroit en France avec son Armée, & que leurs differens seroient remis à l'arbitrage du Roi d'Angleterre. Il ajoûte, qu'après ces Conventions, chacun croyoit la Paix faite; mais que, sur la nouvelle qui vint à l'Empereur de la prise de Fontarabie, il voulut, avant que ratifier le Traité, que François lui rendît cette Place; & que, sur le refus que le Roi en fit, le Traité demeura sans exécution. Mais il y a beaucoup d'apparence que cet illustre Auteur, qui étoit mieux instruit du détail de la Guerre, que des négociations, avoit été mal informé. Premierement, parce que le Recueil des Actes Publics ne fait aucune mention de ce prétendu Traité, quoiqu'on y en trouve un autre de bien moindre importance, conclu dans le même tems. Secondement, on ne trouve, dans le même Recueil, aucun envoi d'Ambassadeurs de la part du Roi d'Angleterre, ni au Roi de France, ni à l'Empereur, dans le tems qui doit avoir précedé ce Traité. Troisiemement, il n'y a point de vrai-semblance que l'Empereur eût voulu retirer ses Troupes du Milanois, c'est-à-dire, rendre Milan à la France, & perdre l'esperance d'acquerir Tournai qui étoit déja aux abois, pour le simple avantage de voir François I. se retirer dans son Royaume. Enfin, on a pu aisément comprendre, que Henri étoit très éloigné de la pensée de forcer l'Empereur à subir ces conditions, & on le comprendra encore mieux dans la suite. Ajoutons à toutes ces

Remarque sur un endroit des Mémoires de Du Bellay.

(1) *Martin du Bellay*, Frere du Cardinal *Jean du Bellay*, étoit fort estimé de *François I.* qui s'en servit dans ses Guerres, & l'employa dans des Ambassades importantes. Il écrivit des Mémoires contenant les évenemens les plus remarquables du Regne de *François I.* jusqu'à celui de *Henri II.* Tind.

considerations, que, vu les égards que l'Empereur & le Roi de France avoient pour le Cardinal Wolsey, il n'y a aucune apparence qu'ils eussent voulu conclure un Traité sans sa participation, & par le ministere d'autres Ambassadeurs, pendant qu'il étoit à Calais pour y faire l'office de Médiateur. Il peut bien être, que ces propositions furent faites à François I., & qu'il fut assez aveugle pour se persuader qu'elles auroient lieu, parce qu'il ignoroit encore les secrets engagemens du Roi d'Angletere & de son Ministre avec l'Empereur, & que ce bruit se répandit à la Cour de France. Quoiqu'il en soit, après la prise de Fontarabie, la Guerre se continua sans aucun relâche, & avec beaucoup d'animosité. François I. se rendit maître de Hesdin, vers le commencement du mois de Novembre, & Tournai se rendit à l'Empereur par Capitulation.

Wolsey va trouver l'Empereur à Bruges. Août.

Cependant, le Cardinal Wolsey demeuroit toujours à Calais, sous prétexte de chercher encore quelque expédient pour procurer la Paix entre les deux Monarques. Il envoyoit souvent des Couriers à l'un & à l'autre, pour leur faire des propositions qu'il savoit bien qu'ils n'accepteroient pas. Enfin, feignant de vouloir gagner du tems, il alla lui-même trouver l'Empereur à Bruges, où il fut reçu avec autant d'honneur que s'il eût été Roi d'Angleterre (1). Ce fut là qu'il conclut, avec le Pape & avec l'Empereur, une Ligue contre la France, en vertu du pouvoir qu'il avoit apporté avec lui. Par ce Traité, le Pape s'engageoit à lancer toutes les foudres de l'Eglise contre le Roi de France. Henri devoit l'attaquer avec une Armée de quarante-mille hommes. L'Empereur & Henri s'obligeoient à rompre tous les engagemens où ils étoient entrez avec lui. De plus, Henri promettoit de donner en Mariage à l'Empereur, la Princesse Marie, qui avoit été fiancée au Dauphin. Ce furent là les principaux Articles dont l'Empereur & le Cardinal convinrent le 24. de Novembre 1521., & qui devoient être ratifiez dans trois mois, & mis en forme de Traité. Mais ils s'engagerent à garder un secret inviolable, jusqu'au tems de l'exécution. C'est ainsi que Henri se laissoit persuader par son Ministre, d'accabler le Roi de France son Allié, qui ne lui avoit fait aucun tort. La seule chose dont il pouvoit se plaindre étoit, que François venoit de permettre au Duc d'Albanie de retourner en Ecosse, sans doute, parce qu'il appercevoit que le Cardinal méditoit quelque chose contre lui. On a beau chercher quel intérêt avoit Henri de se déclarer contre la France, & de faire pencher la balance du côté de l'Empereur; on ne sauroit en trouver d'autre, que celui du Cardinal, qui vouloit être Pape aux dépens de François I. La mort de Leon X. procurée par le poison, comme plusieurs l'assurent, & qui arriva dans ces entrefaites, a fait soupçonner à quelques-uns que

Wolsey fait avec l'Empereur un Traité contre la France.

Marie fille de Henri est promise avec l'Empereur.

Fausse politique de Henri.

(1) L'Empereur alla au-devant de lui, à un quart de lieue de la Ville. *Herbert*, p. 43. TIND.

Wolsey y avoit eu quelque part, d'autant plus qu'il aspiroit à devenir le Successeur d'un Pape qui étoit beaucoup plus jeune que lui : mais on n'en a jamais produit aucune preuve. Certainement, Henri auroit acquis plus de gloire, en demeurant l'Arbitre de la Paix entre les deux Monarques ennemis, & en procurant du repos à toute l'Europe, que par toutes les conquêtes dont son Ministre le flatoit.

Jusqu'alors le Cardinal Wolsey avoit poussé sa fortune jusqu'à un tel degré, qu'il sembloit difficile d'y rien ajouter. Cependant, tout cela n'étoit pas capable de le contenter. La Légation lui avoit été continuée pour deux ans, au commencement de cette année. Mais il se croyoit trop au-dessus des autres Légats, pour n'avoir qu'une Commission semblable à la leur. Au mois d'Avril, il avoit obtenu de Leon X. une Bulle qui lui donnoit pouvoir de faire cinquante Chevaliers, de créer cinquante Comtes Palatins, autant d'Acolythes, autant de Chapelains, quarante Notaires Apostoliques qui auroient les mêmes droits que ceux qui étoient faits par le Pape; de légitimer les Bâtards, de faire des Docteurs dans toutes les Facultez, & d'accorder toutes sortes de Dispenses. Enfin, n'étant pas satisfait de toutes les richesses qu'il possedoit, ni des moyens qu'il avoit de les accroitre sans cesse, il se fit encore donner, cette année, la riche Abbaye de S. Alban en commende.

Bulle qui étend le pouvoir du Légat.
Act. Publ. T. XIII. p. 734.
Ibid. p. 739.

L'Abbaye de S. Alban donnée au Cardinal Wolsey.
Pag. 760. 775.

On ne doit pas trouver étrange si, étant parvenu à un si haut degré de grandeur & de richesses, son orgueil s'étoit accru à proportion. Quoique le Roi fût, à son égard, dans un aveuglement inconcevable, il n'en étoit pas de même des gens de la Cour, qui ne connoissoient que trop dans combien de fausses démarches il engageoit un Maitre qui avoit tant de confiance en lui. Mais on n'osoit le témoigner, tant on craignoit son humeur hautaine & vindicative. Le Duc de Buckingham, fils du Duc du même nom qui sous le Regne de Richard III. avoit perdu la vie sur un échafaud, pour avoir voulu procurer la Couronne à Henri VII., éprouva malheureusement, combien il étoit dangereux de faire connoitre ce qu'on pensoit de cet orgueilleux Prélat. Il lui arriva un jour de dire, en présence de quelqu'un qui le trahit (1), que si le Roi mouroit sans enfans, il se croyoit en droit de prétendre à la Couronne, & que s'il montoit sur le Trône, son premier soin seroit de punir le Cardinal selon qu'il le méritoit. La prétention de ce Duc n'étoit pas tout-à-fait destituée de fondement, puisqu'il descendoit d'Anne de Glocester, Petite-Fille d'Edourd III. Le Docteur Morton, qui fut ensuite Archevêque de Cantorberi, avoit sollicité le Duc son Pere à faire ses

Disgrace & mort du Duc de Buckingham.
Myl. Herbert.

(1) Ce fut *Charles Knevet* son Intendant, qui avoit été congédié par le Duc, sur les plaintes de ses Vassaux. Ce fut lui qui fit les informations contre son Maitre, & qui apprit au Cardinal toutes les particularitez qui furent alléguées contre ce Seigneur. La premiere chose qui mit le Cardinal en colere contre lui, étoit qu'il avoit parlé de l'entrevue des deux Rois, comme d'une vaine dépense. Cependant, aucun Seigneur n'y avoit fait plus de figure que le Duc. *Herbert.* Tind.

efforts pour se procurer la Couronne : mais ce Duc avoit trouvé à propos d'agir pour le Comte de Richemont plutôt que pour soi-même, ainsi qu'il a été dit dans le Regne de Richard III. Ce que le Fils avoit dit par rapport à sa prétention, étoit donc plutôt une imprudence qu'un crime, puisqu'il ne prétendoit à la Couronne qu'en cas que le Roi mourût sans enfans. Véritablement, son droit pouvoit être mal fondé : mais il n'avoit fait aucune démarche pour le soutenir. Son crime ne consistoit donc qu'en ce qu'il avoit dit contre le Cardinal, qui, par cette raison, résolut de se défaire de lui. Pour exécuter ce dessein, il gagna quelques-uns de ses domestiques, & apprit par leur moyen, qu'il s'étoit adressé à un certain Moine (1) qui se mêloit de prédire l'avenir, & qu'il avoit eu divers entretiens avec lui depuis le mois d'Avril 1512. Apparemment ce Seigneur, entêté du droit dont je viens de parler, s'étoit enquis de ce Moine si le Roi mourroit sans enfans; & c'en fut assez pour donner lieu au Cardinal d'empoisonner toutes ses démarches. Quand il crut avoir en main dequoi l'accuser, il commença par le priver de ses deux principaux appuis, savoir, du Comte de Northumberland son Beau-Pere, qu'il fit mettre à la Tour sous quelque prétexte, & du Comte de Surrey son Gendre (2), à qui il fit donner le Gouvernement d'Irlande, afin de l'éloigner de Londres. Immédiatement après, le Duc fut arrêté & accusé de Haute-Trahison. Son accusation ne portoit sinon, qu'il avoit plusieurs fois consulté le Moine, touchant la Succession de la Couronne, & qu'il avoit affecté de se rendre populaire. Le Duc avoua qu'il avoit parlé quelquefois au Moine : mais il nia que ce fût dans l'intention qu'on lui imputoit. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné comme Traitre, ce qu'il ne put entendre sans frémir, lorsqu'on lui prononça sa sentence (3). *Comme Traitre !* s'écria-t-il; *non je ne le fus jamais. Je prie Dieu pourtant, Mylords*, continua-t-il, en s'adressant aux Pairs qui l'avoient condamné, *qu'il vous pardonne ma mort, comme je vous la pardonne de tout mon cœur. Je ne demanderai point ma grace au Roi, quoique je le connoisse pour un Prince très clément. Adieu Mylords, priez Dieu pour moi.* En disant qu'il ne demanderoit point sa grace au Roi, il vouloit insinuer qu'il croyoit cette démarche inutile, sachant bien qu'il étoit la victime du Cardinal qui pouvoit tout sur l'esprit du Roi. En effet, le Ministre avoit fait ensorte, qu'encore que tous les Pairs du Royaume eussent droit d'assister à ce Jugement, il ne s'y trouva qu'un Duc, un Marquis, sept Comtes, & douze Barons; & selon les

(1) Nommé *Hopkins*, Chartreux de *Hinton*. TIND.

(2) Le Cardinal avoit une haine couverte contre ce Seigneur, qui dans une certaine occasion avoit tiré la dague contre lui. TIND.

(3) Elle fut prononcée par le Duc de *Norfolck*, nommé pour cet effet *Surintendant*. TIND.

C'est que l'on voit en differens endroits de cette Histoire appellé, *Grand Sénéchal*.

apparences, il s'étoit assuré du plus grand nombre des voix. Toute la grace que le Duc reçut, fut d'être décapité, au-lieu de mourir de la mort des Traitres (1). Cette exécution fit ouvertement murmurer le peuple. On fit même courir, contre le Ministre, des Ecrits satyriques, dans lesquels on remarquoit, entre autres choses, qu'il n'étoit pas étrange que le Fils d'un Boucher se plût à repandre le sang. Mais ce fut là toute la vengeance qu'on tira de cette injustice. Il étoit trop bien ancré dans l'esprit du Roi, pour craindre tous ces murmures. D'ailleurs le Roi n'en avoit aucune connoissance, tous ceux qui l'approchoient étant, ou Espions, ou Créatures du Cardinal.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan, Myl. Herbert.*

Le Roi n'étoit alors attentif qu'à une seule affaire. C'étoit la Guerre qu'il avoit résolu de faire à la France, comme si sa gloire & sa grandeur eussent dépendu de la ruïne de ce Royaume; au-lieu que son véritable intérêt étoit de soutenir la France contre l'Empereur, qui n'étoit déja que trop puissant. Il étoit déja redoutable à toutes les Puissances de l'Europe, sans le secours même de l'Angleterre; combien plus par son union avec ce Royaume? C'étoit là un effet de l'ambition du Cardinal Wolsey, qui ne donnoit jamais à son Maitre que des conseils interessez. Vrai-semblablement, la France étoit sur le point de se voir réduite à un très fâcheux état, n'étant presque pas possible qu'elle pût résister à de si puissans ennemis, qui devoient l'attaquer par divers côtez. François I. croyoit pourtant avoir encore une ressource par le moyen de l'Ecosse, qui pouvoit faire une diversion considerable en Angleterre. Le Congrès de Calais lui ayant fait connoitre la partialité de Henri pour l'Empereur, il ne douta point que ce ne fût un acheminement à une rupture. Dans cette pensée, quoiqu'il se fût engagé à garder le Duc d'Albanie en France, il ne jugea pas à propos de le retenir plus longtems, ne se croyant pas obligé de tenir une promesse dont le motif ne subsistoit plus, savoir l'amitié réciproque entre lui & Henri. Il permit donc que le Duc d'Albanie retournât en Ecosse, ou plutôt il l'y renvoya, dans l'esperance qu'il occuperoit une partie des forces d'Angleterre sur les frontieres des deux Royaumes. Ce n'étoit pas sans fondement qu'il attendoit ce service d'un Prince qui lui étoit dévoué, & qui regardoit son établissement en France comme bien plus solide que celui qu'il avoit en Ecosse, où sa Regence ne devoit durer que quelques années. Le Duc partit donc pour l'Ecosse, & y étant arrivé

(1) Il fut exécuté à l'Esplanade de la Tour, le 17. de Mai 1521, & enseveli chez les *Augustins* de *Broadstreet*, à *Londres*. *Edouard Stafford*, descendu d'*Edmond* Comte de *Stafford* qui épousa *Anne* Fille de *Thomas* de *Woodstock*, Fils d'*Edouard III.* laissa un Fils nommé *Henri*; & trois Filles; *Elisabeth*, mariée avec *Thomas Howard* Duc de *Norfolck*; *Catherine*, à *Rodolphe Nevil* Comte de *Westmorland*; & *Marie*, Epouse de *George Nevil*, Lord *Bergavenny*. Ce fut par la mort de ce Duc de *Buckingham*, que l'on vit cesser le poste éminent de *Grand Connétable d'Angleterre*, qui avoit été héréditaire dans sa Famille. *Dugd.* Tind.

HENRI VIII. 1521.

ges que le Pape donnoit au Roi dans cette Bulle, & dans un Bref qu'il lui adressa pour le remercier de son Livre (1). On peut aisément s'imaginer, qu'il n'épargna point les expressions les plus outrées pour flater un Prince qui aimoit beaucoup à être flaté, & duquel il avoit besoin, son Nonce étant alors à Calais pour négocier avec le Cardinal Wolsey une Ligue contre la France (2).

1522. Raisons de Henri pour faire la Guerre à la France.

J'ai déja parlé de cette Ligue, qui fut effectivement conclue à Bruges. Henri fondoit sa jonction avec l'Empereur, sur ce que François I. avoit été l'agresseur, en incitant Robert de la Marck à prendre les armes. Mais, outre que François nioit d'avoir eu part à cette entreprise, & que même il avoit obligé Robert à s'en désister, il étoit manifeste que l'Empereur l'avoit prévenu, en se liguant avec le Pape, quoique leur Ligue n'eût pas si-tôt éclaté. Les entreprises secretes sur *Come*, sur *Milan*, sur *Genes*, & enfin la Guerre ouverte dans le Milanois, qui avoit fait perdre ce Duché au Roi de France, faisoient assez comprendre, que cette Ligue avoit été conclue avant l'attentat de Robert de la Marck. Henri prétendoit avoir encore contre François I. un autre sujet de plainte, sur lequel il appuyoit sa rupture, mais qui n'étoit pas mieux fondé. C'étoit que contre son engagement, il avoit permis au Duc d'Albanie de retourner en Ecosse. Mais, si l'on considere que ce Prince n'arriva dans son Païs que le 30. d'Octobre, & que la Ligue de Bruges fut signée le 24. de Novembre, il sera aisé de comprendre que cette Ligue étoit déja conclue avant que Henri pût savoir que le Duc d'Albanie étoit arrivé en Ecosse. Mais quand même, sur la premiere nouvelle qu'il en eut, il auroit pris la résolution précipitée de se liguer avec le Pape & avec l'Empereur, étoit-ce là un juste sujet d'en venir à une Guerre qui devoit vrai-semblablement ruiner la France? La vérité est, que ce n'étoient que purs prétextes pour couvrir l'injustice de cette Guerre, que Henri n'entreprenoit que pour les intérêts du Cardinal, peut-être sans savoir lui-même quels étoient les motifs qui faisoient agir le Ministre.

Henri fait sommer le Duc d'Albanie de sortir d'Ecosse. *Buchanan*, *Myl. Herbert.*

Cependant Henri, comprenant bien que le Duc d'Albanie lui causeroit de l'embaras s'il demeuroit en Ecosse, entreprit encore une seconde fois de l'en faire sortir. Pour cet effet, il lui envoya le Héraut *Clarencieux*, qui eut ordre de lui reprocher de sa part, qu'il avoit manqué à sa parole, & qu'il n'étoit retourné en Ecosse qu'à dessein d'épouser la Reine Douairiere, afin de pouvoir plus aisément ravir la Couronne au jeune Roi. Le prétexte de cette derniere accusation étoit, que la Reine

(1) Entre autres choses, on voit ces mots dans cette Lettre. *Quasi reputantes non sine permissu Divino erupisse adversus Christi Ecclesiam, Lutheranam hanc impietatem, ut ipsa majore cum gloria talem Propugnatorem & Defensorem sortiri possit.* Fœdera de *Rymer*, Tome XIII. p. 758. TIND.

(2) Cette même année 1521, les Mousquets furent inventez; & *Du Bellay* dit que l'on commença de s'en servir dans cette Guerre. TIND.

Douairiere

Douairiere ayant voulu faire rompre son Mariage avec le Comte d'Angus, le Duc d'Albanie avoit appuyé sa demande en Cour de Rome (1). La réponse du Duc fut, que s'il étoit retourné en Ecosse, c'étoit parce qu'il avoit été appellé par les Grands : Qu'il n'avoit jamais fait aucune démarche qui eût pu donner lieu de soupçonner qu'il aspirât à la Couronne, & qu'il n'en avoit jamais eu la pensée : Qu'il étoit vrai qu'il avoit appuyé la demande de la Reine, mais sans aucun dessein de l'épouser, puisqu'il avoit une Femme.

Il écrit au Parlement sur ce sujet.

Henri ne s'étoit pas contenté de faire sommer le Régent : il avoit encore écrit au Parlement d'Ecosse une Lettre, qui contenoit ces mêmes accusations contre le Duc d'Albanie, & une sommation aux Etats, de le chasser du Royaume. La réponse que les Etats firent à cette Lettre portoit en substance : Que ce qu'on avoit rapporté à Sa Majesté touchant le Duc d'Albanie, qu'il étoit retourné en Ecosse pour se mettre hostilement en possession de la personne du Roi, étoit entirement faux : Que ce Prince ne faisoit rien à l'égard du Roi, qui pût causer le moindre soupçon, puisque même il n'entreprenoit pas de changer un seul de ses Domestiques sans l'avis des Etats ; & que c'étoit avec l'avis & le consentement de la Reine, qu'ils avoient pourvu à la garde & à l'éducation du Roi : Qu'ils ne pouvoient se persuader que le Duc eût jamais eu intention de quitter sa Femme pour épouser la Reine, ni que la Reine eût jamais eu la pensée d'épouser le Duc : Que pour ce qui regardoit le Traté fait avec le Roi de France pour empêcher le retour du Duc d'Albanie en Ecosse, c'étoit une chose qui ne leur avoit jamais été communiquée, & dont ils n'avoient aucune connoissance : Qu'ils ne pouvoient même s'empêcher de trouver un tel Traité fort étrange, puisqu'ils croyoient au contraire, que Sa Majesté auroit dû solliciter le Duc à retourner dans son Païs, pour défendre le Roi son Neveu contre ses Sujets rebelles ; au-lieu qu'ils voyoient avec douleur, que c'étoit lui qui fomentoit la Rebellion : Que si cela continuoit, ils ne voyoient pas comment il seroit possible d'entretenir une bonne intelligence entre les deux Royaumes : Que néanmoins, s'il vouloit chasser l'Evêque de Dunkeld de sa Cour, & que, sans se mêler des affaires de l'Ecosse, il laissât au Régent & aux Etats le soin de gouverner le Royaume, on pourroit conclure une Treve, en attendant que l'Ambassade qu'on devoit lui envoyer fût prête : Mais que, s'il ne vouloit point de Treve, à moins qu'ils ne chassassent le Régent, ils tâcheroient de se défendre le mieux qu'il leur seroit possible.

Réponse du Parlement d'Ecosse. *Act. Publ. T. XIII. p. 761.* 11. Fevrier.

(1) Il paroît qu'elle étoit fâchée contre son Mari, de ce qu'il l'avoit laissée à *Harbottle* ; & ce qui la poussoit à bout, étoit qu'il étoit amoureux d'une Dame Ecossoise. Elle allégua entre autres choses à la Cour de Rome, qu'elle avoit appris que son Mari *Jaques IV.* avoit vêcu encore trois ans après l'affaire de *Flodden-field*, & que par conséquent il n'étoit pas mort lorsqu'elle épousa le Comte ; tant ce bruit incertain avoit de crédit ! *Herbert*, p. 50. Tind.

HENRI VIII. 1522.

Lettre de la Reine d'Ecosse au Roi son Frere. *Myl. Herbert.*

La Reine Marguerite, à qui le Roi son Frere avoit aussi écrit sur le même sujet, lui fit une réponse pleine de reproches, de ce qu'il prêtoit l'oreille à ce qu'on lui disoit touchant son Mariage avec le Duc d'Albanie. Elle avoua bien que c'étoit de son consentement & de son avis, que le Duc avoit été rappellé : mais elle ajoutoit, que si elle avoit eu un Frere plus attaché à ses intérêts, elle n'auroit pas été obligée d'avoir recours à la protection d'un Etranger.

Henri trouve le moyen d'éviter la Guerre avec l'Ecosse.

Henri ne pouvoit pas s'attendre qu'on lui répondît d'une autre maniere, puisqu'il savoit bien lui même, que les accusations qu'il intentoit contre le Régent d'Ecosse, n'étoient que des prétextes recherchez pour se plaindre indirectement du Roi de France. Il ne laissa pourtant pas d'ordonner au Lord *Dacres* (1), de marcher en Ecosse avec cinq-cens hommes, & de proclamer sur les frontieres, que si les Ecossois ne faisoient pas la Paix avec lui dans un certain tems, ce seroit à leurs risques. Mais il soutint mal cette bravade. Son unique but étoit de fournir au Parti qu'il avoit en Ecosse, un prétexte de refuser de servir le Régent, en cas qu'il entreprît de faire une diversion en Angleterre, en faveur de la France. Cela lui réussit comme il l'avoit esperé.

Les Seigneurs Ecossois refusent de suivre le Duc en Angleterre

Dans le mois d'Octobre suivant, le Régent d'Ecosse ayant levé une Armée pour faire irruption en Angleterre, ne se fut pas plutôt approché des frontieres, que beaucoup de Seigneurs refuserent de l'accompagner plus loin, disant pour raison de leur refus, qu'ils ne vouloient pas engager le Royaume dans une Guerre avec l'Angleterre, sans nécessité.

Treve entre les deux Royaumes.

La résistance que le Duc d'Albanie trouva dans son Armée, lui faisant juger qu'il ne pouvoit rien faire de considerable, il fit proposer une Treve, que les Anglois accepterent avec joye. En effet, le but de Henri n'étoit que d'épouvanter les Ecossois, par la crainte du succès qu'une Guerre avec l'Angleterre pouvoit avoir pendant la Minorité de leur Roi.

Le Régent retourne en France.

Ainsi, le Duc d'Albanie voyant qu'il n'étoit pas en son pouvoir de servir la France comme il le souhaitoit, s'en retourna vers la fin d'Octobre à Paris, pour y prendre de nouvelles mesures avec le Roi. De cette maniere, Henri vint à bout de son projet, en évitant une rupture avec l'Ecosse; la Guerre avec ce Royaume ne pouvant que l'incommoder beaucoup, dans les conjonctures où il se trouvoit.

François I. somme Henri de l'assister contre l'Empereur. *Act. Publ. T. XIII. P. 764.* 23. Fevrier.

Cependant, François I. ayant eu quelque avis de ce qui s'étoit passé à Bruges entre l'Empereur & le Cardinal, & voulant faire sentir à Henri, combien il agissoit directement contre la Ligue de Londres, lui envoya des Lettres Patentes, dans lesquelles il insera l'Article du Traité, par lequel ils s'étoient engagez à se secourir réciproquement. Ensuite, il lui faisoit un récit de ce que l'Empereur avoit fait contre lui, tant en Italie, qu'en Champagne & en Flandre, & le sommoit

(1) Gardien des Marches de l'Ouest. TIND.

d'exécuter ce Traité qu'il avoit solemnellement juré. Henri ne lui répondit que par un Héraut qui alla lui déclarer la Guerre, mettant en avant qu'il y étoit obligé par le même Traité de Londres, parce que François I. avoit le premier attaqué l'Empereur, & que de plus il lui avoit manqué de parole à l'égard du Duc d'Albanie. Ainsi la Guerre fut encore une fois ouverte entre la France & l'Angleterre, pour des sujets très legers, pour ne pas dire très injustes. Mais Wolsey avoit le secret de porter le Roi son Maitre à tout ce qu'il lui plaisoit.

Henri lui déclare la Guerre. *Myl. Herbert.*

Henri ayant déclaré la Guerre à la France, sans sujet, n'osa point assembler le Parlement pour lui demander un Subside. En effet, il ne pouvoit alleguer ni aucune juste cause, ni aucune nécessité, pour entreprendre cette Guerre, qui ruinoit les Marchands Anglois. Cependant, il falloit trouver de l'argent; & c'étoit au Cardinal, qui l'avoit engagé à la Guerre, à en chercher les moyens. L'expédient qu'il trouva le plus propre fut de donner ordre à tous les Sherifs, de faire un dénombrement de tous les Sujets, depuis l'âge de seize ans & audessus, & de remarquer exactement le bien que chacun possedoit, en terres, en bétail, en meubles & en argent. C'étoit un dénombrement semblable à celui qui s'étoit fait autrefois, sous le Regne de Guillaume le Conquerant, & qui avoit donné un si grand sujet de plainte aux Anglois (1). Celui-ci fut suivi d'un emprunt général de la dixieme partie des biens des Sujets Laïques, & de la quatrieme de ceux du Clergé, selon leur véritable valeur, outre vingt-mille livres sterling que le Roi emprunta de la Ville de Londres en particulier. C'est ainsi qu'une injustice en attire ordinairement une autre. La Guerre que le Roi entreprenoit étoit manifestement injuste, & elle le devint encore plus, par les moyens qu'on employoit pour la soutenir. Ces sortes de Prêts involontaires auxquels certains Rois d'Angleterre ont quelquefois forcé leurs Sujets, ne sont autre chose qu'une violation manifeste des

Imposition d'une Taxe en Angleterre.

(1) *Stow* donne un récit de cette Description ou Cens, d'après l'Ordre original adressé au Connêtable de la Centaine, qui avoit ordre d'obliger les Connêtables de chaque Paroisse comprise dans l'étendue de la Centaine, de paroître en personne devant certains Commissaires, & d'apporter avec eux les noms de toutes les personnes majeures de seize ans demeurant dans ladite Centaine, & de leur enjoindre de se rendre à certain Lieu assigné, avec leurs armes, d'y dire leurs noms, à qui ils appartiennent, qui est le Seigneur de chaque Ville ou Hameau, qui sont les Intendans, les Curez de la Ville, la valeur de leurs Bénéfices, qui sont les Proprietaires de chaque Morceau de Terre compris dans lesdits Ressorts, quel est le revenu annuel des Terres de chaque Particulier, en quoi consiste leur rapport, & qui en est le Proprietaire; quels sont aussi les Etrangers qui y habitent, quelle est leur profession ou métier; la valeur des biens de chaque personne au-dessus de l'âge de seize ans; quelles sont les pensions que reçoivent les Religieux & Gens d'Eglise. Ce qui étant certifié en bonne forme, le Roi eut beaucoup de joye, dit *Polydore Vergile*, de voir son Royaume si opulent. Voyez les Annales de *Stow*, p. 515. Cet ordre est daté de *Brentwood*, le 27. Mars 1522. Tind.

HENRI VIII. 1522.

Privileges du Peuple, & tendent directement à revêtir le Roi d'une puissance absolue. Si le Roi peut obliger ses Sujets à lui fournir de l'argent quand il le jugera nécessaire, quoique ce ne soit que par voye de Bénévolence, ou même d'Emprunt, on peut assurer qu'il ne se croira que bien rarement, & peut-être jamais, obligé d'assembler le Parlement. Il est vrai que Henri VIII. n'a pas été le premier, ni le dernier, qui ait employé ce moyen extraordinaire pour recouvrer de l'argent. Mais quoiqu'il ait été assez heureux pour n'en recevoir point de préjudice, il n'en a pas été de même à l'égard de quelques-uns de ses Successeurs, qui ont voulu l'imiter.

Murmures contre le Cardinal.

Cet Emprunt général fit un grand bruit dans tout le Royaume. Tout le monde crioit ouvertement contre le Cardinal Wolsey, qui en étoit l'auteur. Mais il se mettoit peu en peine des clameurs du Peuple, parce qu'il se sentoit appuyé du Roi. Cependant, quoique d'abord il eût donné des ordres, pour exiger ces Emprunts avec la même rigueur que si c'eût été une Taxe imposée par le Parlement, il y trouva tant d'obstacles, qu'il craignit d'exciter dans le Royaume des troubles, qu'il ne seroit pas le maître d'appaiser quand il voudroit. Ainsi la Taxe fut levée avec beaucoup plus de moderation, qu'il n'avoit été d'abord résolu. Cela causa un si grand mécompte dans le calcul que le Cardinal avoit fait, que le Roi se vit enfin obligé de se servir de la voye ordinaire du Parlement pour soutenir cette Guerre, comme il sera dit dans la suite. Les Marchands de Londres furent ceux qui s'opposerent le plus fortement à la levée de cette Taxe. On vouloit les obliger à déclarer par serment, la véritable valeur de leur bien : mais ils le refuserent avec beaucoup de fermeté, disant, pour raison de leur refus, qu'il ne leur étoit pas possible de savoir la juste valeur de leurs effets; dont une partie étoit entre les mains de leurs Correspondans dans les Païs étrangers. Enfin, par accommodement, le Roi voulut bien recevoir la somme à quoi ils voulurent se taxer eux-mêmes.

Les Marchands de Londres résistent.

Le Cardinal est frustré de son esperance par rapport au Pontificat.

Le chagrin que le Cardinal Wolsey reçut de n'avoir pas réussi dans cette affaire selon ses souhaits, n'étoit pas comparable à celui que lui avoit causé le mauvais succès d'une autre qui le touchoit de plus près, & pour laquelle il n'avoit épargné ni peine, ni soins, ni argent. Je veux parler de son élection au souverain Pontificat, qu'il tenoit pour assurée. Leon X. étant mort au commencement du mois de Décembre de l'année précédente, dès que ses obseques furent terminées, les Cardinaux entrerent dans le Conclave, où ils ne se trouverent pas peu embarassez pour l'élection d'un nouveau Pape. Jule, Cardinal de Medicis aspiroit au Papat, & avoit pour lui un assez grand nombre de voix. Mais la Faction de l'Empereur, & quelques Cardinaux que Wolsey avoit mis dans ses interêts, s'opposoient ouvertement à l'élection de ce Prétendant. Cependant, comme pour être élu Pape, il faut avoir les deux tiers des voix, si le Cardinal de Medicis n'en avoit pas assez

Manege du Conclave. *Guicciardin.*

pour lui-même, il en avoit pourtant assez pour donner l'exclusion à tout autre. C'est ce qui retint longtems les Cardinaux dans le Conclave (1). Quoique l'Empereur se fût engagé par avance envers le Cardinal Wolsey, il n'avoit pourtant aucune intention de lui tenir sa parole. Son dessein étoit de faire élire le Cardinal *Adrien Florent* Evêque de Tortose, natif d'Utrecht, & qui avoit été son Précepteur, comptant que quand il seroit Pape, il dépendroit absolument de lui. Mais cette affaire étoit si adroitement ménagée, & avec un si grand secret, que les Cardinaux de son parti, sans faire connoitre qu'ils eussent ce sujet en vue, se contentoient de rompre les mesures du Cardinal de Medicis, en attendant que l'occasion se présentât de faire leur coup.

Pendant ce tems-là, Wolsey se donnoit de grands mouvemens. Comme ce n'étoit que sur l'appui de l'Empereur qu'il fondoit ses esperances, il lui écrivit pour le sommer de sa promesse, & pour lui représenter les avantages qui lui reviendroient d'avoir un Pape qui lui seroit dévoué. En même tems il donna ordre à Richard Pace, qui étoit alors à Venise, de se rendre incessamment à Rome pour lui rendre les services qui dépendroient de lui. L'Empereur se trouvoit fort embarassé par rapport à Wolsey. Il lui avoit promis d'employer tout son crédit en sa faveur, quoique rien ne fût plus éloigné de son intention. Son interêt étoit d'avoir un Pape à sa dévotion. Mais il

Myl. Herbert.

(1) C'est dans le *Vatican* qu'il se tient. Il y a une longue Gallerie pleine de Cellules, que les Cardinaux choisissent en tirant au sort. Les Funerailles du Pape durent neuf jours. Le dixieme, les Cardinaux vont chacun à sa Cellule, & sont enfermez ainsi dans le Conclave, chacun avec un Domestique nommé le *Conclaviste*, un Secretaire & un Gentilhomme, pour les servir, faire leurs messages, & ménager leurs intrigues. Le Conclave est gardé par les Milices Bourgeoises de la Ville, pour empêcher les Cardinaux de recevoir des Lettres. Les plats de viande que le Conclaviste reçoit par la fenêtre, sont pour cette même raison visitez par le Maitre des Cérémonies. Les Cardinaux s'assemblent tous les matins & tous les soirs dans la Chapelle pour le Scrutin, ce qui se fait en écrivant leurs suffrages dans de petits Billets pliez en quatre, & cachetez de leurs cachets. Au premier pli le Conclaviste écrit le nom du Cardinal à qui son Maitre donne sa voix, parce que le caractere de celui qui la donne seroit reconnu. Dans le second, le Cardinal écrit son propre nom ; & au dehors, le Conclaviste écrit la Devise qu'il plait au Cardinal ; comme *Deo volente* &c. par où ils reconnoissent leurs Billets lorsqu'on les lit ; car le pli qui contient le nom de l'Electeur n'est ouvert que lorsque le Pape est choisi : il les ouvre alors pour connoitre ceux qui l'ont nommé. Lorsque les Billets sont faits, on les met après une courte Priere dans un Calice qu'on pose sur l'Autel. Deux Cardinaux sont nommez pour lire le nom des Cardinaux à haute voix, & tenir compte des suffrages qu'ils ont pour eux. Ils font cela jusqu'à ce que les deux tiers des voix soient en faveur d'un même Cardinal ; & si cela n'est point, on jette les Bulletins au feu. La Cour de Rome est composée aujourd'hui du Pape & de 70. Cardinaux ; savoir, cinquante Cardinaux *Prêtres*, quatorze qui sont *Diacres*, & six *Evêques*, qui pour la plupart sont du Conseil secret du Pape. Voyez l'*Introduction à l'Histoire de l'Europe*, par *Puffendorf*. Tind.

HENRI VIII. 1522.

connoissoit trop bien le Cardinal Wolsey, pour pouvoir se persuader qu'un tel Pape voulût se laisser conduire par ses conseils. Il falloit donc, pour ne pas perdre l'amitié de Wolsey, faire élire Adrien, sans qu'il parût que l'Empereur eût aucune part à cette élection. Comme il n'avoit engagé ce Ministre dans ses interêts, que par la promesse de lui procurer le Pontificat, il ne pouvoit pas douter que, s'il se voyoit trompé, il ne tournât ailleurs l'esprit de son Maitre. Par cette raison, l'Empereur tenoit ses desseins cachez, & il étoit si bien servi dans le Conclave que personne ne pouvoit les pénetrer, jusques-là, que dans les Scrutins qui se faisoient journellement, Adrien n'avoit jamais aucune voix. Cependant, il entretenoit le Cardinal Wolsey dans l'esperance, & rejettoit sur la Faction du Cardinal de Medicis, les obstacles qui se rencontroient dans l'exécution de sa promesse. Enfin, quand ceux qui avoient le secret de l'Empereur, & qui dirigeoient ses affaires dans le Conclave, se furent assurez du nombre de voix nécessaires pour leur dessein, un jour que les Cardinaux étoient assemblez pour faire le Scrutin, un d'entre eux proposa le Cardinal Adrien Evêque de Tortose, qui étoit alors en Espagne. Il s'étendit beaucoup sur les grandes qualitez de ce Cardinal, & sur les avantages que l'Eglise recevroit de son exaltation. Sur cela, ceux qui étoient de la Faction, donnerent leurs voix l'un après l'autre au même Cardinal comme s'ils eussent été inspirez du même esprit, & peut-être sans savoir l'un de l'autre qu'ils eussent le même dessein, tant l'affaire avoit été adroitement ménagée. Ceux qui n'étoient pas du secret, voyant que les deux tiers des voix étoient pour Adrien, se rangerent aussi dans le même parti, de peur que des oppositions inutiles ne leur devinssent préjudiciables. Ainsi l'élection fut faite d'un consentement unanime, & passa pour une élection miraculeusement dirigée par le S. Esprit. Il n'est pas vrai-semblable que Wolsey fût assez dupe, pour se persuader que l'Empereur n'avoit eu aucune part à l'élection d'Adrien, puisque la chose parloit d'elle-même. Le nouveau Pape, qui prit le nom d'Adrien VI., avoit été son Précepteur; c'étoit à sa recommandation qu'il avoit été fait Cardinal; & il étoit actuellement Régent en Espagne. D'ailleurs, il n'y avoit aucune apparence que les Cardinaux eussent pensé à faire Pape un *Barbare*, car c'est le nom honorable que les Italiens donnent à ceux qui ne sont pas de leur Nation, si cette élection n'avoit pas été ménagée par l'Empereur. Quoi qu'il en soit, Wolsey n'en fit paroitre aucun ressentiment, soit qu'il attendît quelque occasion favorable pour s'en venger ouvertement, ou qu'il crût devoir ménager l'Empereur pour pouvoir profiter d'une autre occasion. En effet, il étoit assez apparent qu'elle ne tarderoit pas longtems à se présenter, le nouveau Pape étant déja vieux & fort infirme. L'élection d'Adrien VI. se fit dans le mois de Janvier 1522: mais ce ne fut que vers le milieu de la même année, que ce Pontife se rendit à Rome,

Guicciardin.

Adrien VI. élu Pape.

Wolsey dissimule son chagrin.

L'Empereur ayant fait un Pape à sa devotion, & ayant règlé ses affaires en Flandre & en Allemagne, résolut de retourner en Espagne, où sa présence étoit nécessaire. Mais comme il avoit sujet de craindre quelque changement à la Cour d'Angleterre, à cause de ce qui s'étoit passé dans le dernier Conclave, il crut devoir visiter Henri en passant. Cette visite étoit nécessaire, tant pour confirmer avec ce Prince les Conventions de Bruges, que pour tâcher de conserver l'amitié du Cardinal Wolsey, sans quoi il ne pouvoit esperer de conserver celle du Roi. Il arriva le 26. de Mai à Douvre, où le Cardinal étoit allé l'attendre avec un magnifique Cortege, & Henri s'y rendit lui-même deux jours après. Ensuite, il mena l'Empereur à sa Maison de Greenwich, & puis à Londres, où on lui fit tous les honneurs qui se pratiquent en semblables occasions. Le Cardinal Légat ne négligea pas en cette occasion de faire montre de sa grandeur, en disant la Messe devant les deux Monarques, assisté de plusieurs Evêques, & se faisant servir par des Ducs. Comme il avoit pris la résolution de dissimuler son chagrin, l'Empereur eut tout sujet de se louer de la reception qui lui fut faite, & trouva toutes les facilitez possibles dans tout ce qu'il proposa. Après qu'il eut fait quelque séjour à Londres, le Roi l'invita d'aller à Windsor, où il le fit installer dans l'Ordre de la Jarretiere, auquel Ferdinand son Frere avoit aussi été admis le 23. d'Avril précedent (1). Cela fait, les deux Monarques communierent ensemble, & jurerent le Traité de Bruges.

HENRI VIII. 1522.

L'Empereur part pour l'Espagne & passe par l'Angleterre.

Herbert.

Il est reçu avec beaucoup d'honneur.

Il est fait Chevalier de la Jarretiere.

Il signe avec Henri le Traité de Bruges.

La Préface de ce Traité portoit, que l'Empereur & le Roi de France avoient remis leurs differens à l'arbitrage du Roi d'Angleterre, qui avoit envoyé le Cardinal d'Yorck à Calais, pour les terminer: Que dans ces Conferences, il avoit été longtems disputé pour savoir lequel des deux Monarques avoit commencé la Guerre, & qu'après une mûre délibération, le Cardinal avoit décidé que c'étoit le Roi de France, tant par le moyen de Robert de la Marck, qu'en attaquant la Navarre: Que par cette raison, le Roi d'Angleterre se trouvoit obligé, selon le Traité de Londres, de secourir le Prince attaqué, contre l'agresseur: Que de plus, il avoit lui-même sujet de se plaindre du Roi de France, qui avoit manqué à sa parole en renvoyant le Duc d'Albanie en Ecosse, & qui avoit discontinué les payemens des sommes qu'il lui devoit. Par toutes ces raisons, Charles & Henri, se croyant libres & quittes de toutes sortes d'engagemens avec le Roi de France, avoient résolu de contracter une étroite Alliance ensemble, & de la sceller par le Mariage de l'Empereur avec la Princesse Marie Fille de Henri, sous les conditions suivantes. De ces conditions, je ne rapporterai que celles qui peuvent servir à la suite

(1) C'étoit la Fête de *S. George*. On envoya à ce Prince l'Ordre & les habits, qui furent portez à *Nuremberg*. Il fut ensuite Empereur. TIND.

HENRI VIII. 1522. Articles du Traité.

de l'Histoire. Celles qui regardoient le Mariage étoient en substance:

Que l'Empereur épouseroit la Princesse Marie Fille de Henri, aussitôt qu'elle auroit atteint sa douzieme année.

Que la Dot seroit de quatre-cens-mille écus, sur quoi seroit rabattu ce que l'Empereur Maximilien avoit emprunté du Roi d'Angleterre.

Qu'en cas que le Mariage ne s'accomplît pas, par la faute de l'Empereur, il se soumettoit à payer quatre-cens-mille écus au Roi d'Angleterre, qui s'engageoit à la même chose envers l'Empereur, en cas que le Mariage se rompît par sa faute.

Les Conditions de la Ligue étoient:

Qu'avant la fin du mois de Mai 1524, l'Empereur entreroit en France du côté de l'Espagne, & le Roi d'Angleterre en Picardie, chacun avec une Armée de quarante-mille hommes de pied (1), & de dix-mille chevaux.

Qu'ils ne feroient ni Paix ni Treve, sans un consentement mutuel.

Que s'il se faisoit des Conquêtes en France, elles seroient livrées à celui des deux Alliez qui y auroit des prétentions; & que, pour éviter toute dispute, chacun d'eux déclareroit ce qu'il prétendoit lui appartenir, avant le 1. de Mai de l'année 1524.

Que si le Roi d'Angleterre avoit dessein de subjuguer l'Ecosse, ou de réduire l'Irlande à une parfaite obeissance, & si l'Empereur vouloit recouvrer le Duché de Gueldre, ou la Frise; si les Ecossois attaquoient l'Angleterre, ou si le Duc de Gueldre faisoit la Guerre à l'Empereur; dans tous ces cas, les deux Monarques alliez s'obligeoient à s'assister réciproquement.

Qu'ils se soumettoient à la juridiction spirituelle du Cardinal d'Yorck, comme Légat du Pape, & le requeroient de prononcer sentence d'Excommunication contre celui des deux qui seroit le premier infracteur du Traité.

Que ce Traité seroit tenu secret, en sorte que l'ennemi commun n'en pût avoir aucune connoissance.

Que le Pape seroit requis d'entrer dans la Ligue comme principal contractant, & seroit reputé pour tel, pourvu qu'il se déclarât dans trois mois.

Que les Venitiens y seroient aussi admis, pourvu qu'ils renonçassent à l'Alliance qu'ils avoient avec la France.

Que les deux Monarques Alliez feroient tous leurs efforts pour obliger les Suisses à quitter le parti de la France, ou au moins à demeurer neutres.

Le même jour que le Traité fut signé, l'Empereur signa aussi des

(1) Trente mille, ou plus, selon *Herbert*, p. 48. TIND.

Lettres

Lettres Patentes, par lesquelles il s'engageoit à payer à Henri tout ce que François I. lui devoit, en cas qu'à l'occasion de cette Ligue, François refusât de continuer les payemens auxquels il étoit obligé.

Liberalitez de l'Empereur à Wolsey. *Aἑ. Publ. T. XIII. p. 769.* 8. Juin. *Ibid. p. 770.* 4. Juillet.

Mais le Cardinal Wolsey n'avoit pas attendu à faire ses propres affaires, jusqu'à ce que celles du Roi fussent faites, puisque le 8. de Juin l'Empereur s'étoit obligé, par des Lettres Patentes, à lui payer la pension de douze-mille livres que le Roi de France lui faisoit pour l'Evêché de Tournai. Quelques jours auparavant, il s'étoit engagé à lui payer une pension de deux-mille-cinq-cens ducats, jusqu'à ce qu'il lui eût fait assigner une pareille pension sur des Eglises vacantes d'Espagne, à la place de celle qu'il recevoit de l'Evêché de Badajox, que l'Empereur souhaitoit d'en décharger. Mais ces liberalitez de l'Empereur envers le Cardinal Wolsey furent bien recompensées, par une grosse somme que le Roi lui prêta avant son départ.

Henri lui prête de l'argent. *Ibid. Guicciardini. Myl. Herbert.*

Pendant le séjour que Charles-Quint fit en Angleterre, qui fut d'environ cinq semaines, il sut si bien gagner le cœur de toute la Cour par ses civilitez, par ses caresses, par ses présens, qu'il étoit comme assuré de ne laisser que des amis auprès du Roi. Il se concilia principalement l'affection des Anglois, en donnant au Comte de Surrey une Commission d'Amiral de sa Flotte (1). Cette Commission fut expédiée pendant que l'Empereur étoit à Londres, avant le voyage de Windsor. Comme il devoit faire encore quelque séjour en Angleterre, le Comte de Surrey ayant pris avec lui les deux Flottes, Angloise & Flamande, fit deux fois descente en France, d'où il emporta quelque butin. Ensuite, il revint prendre l'Empereur, & le conduisit en Espagne.

L'Empereur donne au Comte de Surrey le commandement de sa Flotte. *Myl. Herbert.*

Affaires d'Italie. *Guicciardini. Mezerai.*

Il faut présentement rapporter, en peu de mots, les succès de la Guerre qui se faisoit en divers endroits. La mort de Leon X. avoit mis les affaires des Alliez en Italie, dans un très fâcheux état. Les Troupes de l'Eglise & de Florence avoient quitté l'Armée, immédiatement après avoir reçu la nouvelle de la mort du Pape. Outre cela, Prosper Colonne ne recevant plus aucun secours d'argent, ni de Rome, ni de l'Empereur, se vit obligé de licencier la plupart des Troupes qui lui restoient, & de n'en conserver que ce qui lui étoit absolument nécessaire pour la garde de Milan. Cependant, l'Empereur faisoit lever six-mille Landsquenets (2), que François Sforze & Jerôme Adorne, Genois, devoient mener en Italie. Peu de tems après, Lautrec reçut un renfort de seize-mille Suisses, qui le rendit superieur aux Alliez; & néanmoins, il ne put empêcher que les Landsquenets ne se

Succès de la Campagne de 1522. en Italie.

(1) Mylord *Herbert* a inseré cette Patente dans son Histoire, tant pour la singularité, que pour l'honneur du Seigneur en faveur de qui elle fut donnée. Tind.

(2) C'est ainsi qu'on nommoit autrefois les Soldats à pied d'Allemagne. Tind.

HENRI VIII. 1523.

Henri renouvelle l'Alliance avec Christierne.

Act. Publ. T XIII. p. 795. Juin.

opprimé, qui ne se seroit pas attiré ses malheurs par ses barbaries. Henri ne se contenta pas de lui faire tous les honneurs possibles, mais même il voulut bien renouveller avec lui le Traité d'Alliance entre l'Angleterre & le Danemarc, tout de même que si ce Prince avoit encore été en possession de ses Etats.

C'étoit-là le fruit des conseils interessez du Cardinal Wolsey, qui ne faisoit jamais attention ni à l'honneur ni à la justice, lorsqu'il s'agissoit de satisfaire ses passions. Il attendoit tout de l'Empereur; c'est pourquoi il travailloit de tout son pouvoir, à augmenter la puissance de ce Monarque, afin qu'il fût mieux en état de s'acquitter de sa promesse. Il ne tint pas au Cardinal, que la France ne fût ruïnée de fond en comble. Du moins, il formoit, pendant cette année, conjointement avec l'Empereur, des projets qui tendoient à dissoudre entierement cette ancienne Monarchie.

Projets contre la France fondez sur la revolte du Connétable de Bourbon.

Quoique le Traité de Bruges, que l'Empereur & Henri avoient ratifié à Windsor, portât qu'ils n'entreroient en France qu'en 1524., une occasion qui se présenta leur ayant fait prendre d'aûtres mesures, ils résolurent d'anticiper leur Expédition, & d'attaquer le Roi de France en trois differens endroits. L'Empereur devoit avoir une puissante Armée sur les frontieres d'Espagne, pour se rendre maitre de Fontarabie & de Bayonne: Henri devoit faire agir ses forces en Picardie, conjointement avec celles des Païs-Bas; & le Connétable de Bourbon, qui s'étoit laissé corrompre par l'Empereur, ou qui peut-être s'étoit offert de lui-même, devoit faire une irruption en Bourgogne. Comme c'est sur le mécontentement de ce Prince que roulent la plupart des évenemens des années suivantes, il est nécessaire d'en rapporter les causes en deux mots.

Causes du mécontentement du Connétable.

Le Duc de Bourbon, Prince de la Maison Royale de France, avoit reçu l'Epée de Connétable, dès la premiere année du Regne de François I. Il avoit toutes les qualitez nécessaires pour exercer ce haut Emploi. Peut-être avoit-il trop de mérite, puisque, si l'on en croit Mezerai, Louise de Savoye, Mere de François I., souhaitoit d'en faire un Epoux. Mais comme il feignit de ne pas entendre ce qu'elle desiroit, il en fit une ennemie irreconciliable. Depuis ce tems-la, il ne cessoit point de recevoir des mortifications de la part du Roi, sur qui la Duchesse sa Mere n'avoit que trop de pouvoir. La premiere dont l'Histoire fasse mention, fut lorsqu'en 1521., le Roi commandant l'Armée en personne, donna la conduite de l'Avant-garde au Duc d'Alençon, contre la prérogative attachée à la Charge de Connétable. Mais ce n'étoit que peu de chose en comparaison d'une autre, qu'on ne trouve pourtant rapportée dans l'Histoire de France, que sur des bruits peu assurez.

Mezerai.

C'est que le Roi ayant témoigné au Connétable, qu'il souhaitoit de le marier avec la Duchesse sa Mere, en reçut une réponse si outrageante pour la Duchesse, qu'il lui donna un soufflet. Ce fait n'est peut-être pas trop bien averé. Mais quoiqu'il en soit, il est certain que l'estime de la

cinq ou six semaines devant cette Place, ils se virent contraints de se retirer. De là, ils marcherent à Dourlens, & ayant trouvé cette Ville abandonnée, & les portes ruïnées, ils y mirent le feu. Ensuite, ayant voulu s'approcher de Corbie au mois d'Octobre, le mauvais tems, & les bonnes dispositions que les François avoient faites pour la défense de cette Place, les empêcherent d'en entreprendre le Siege. Après cela, les Imperiaux se retirerent dans l'Artois, & les Anglois s'en retournerent dans leur Isle.

Faute de François I. en laissant Lautrec sans argent.

Ainsi, tous les efforts de l'Empereur & du Roi d'Angleterre n'auroient pas fait grand mal à François I. pendant cette Campagne, s'il n'eût pas été lui-même la cause des mauvais succès qu'il eut en Italie, par sa négligence à fournir de l'argent aux Suisses. En effet, si Lautrec n'avoit pas été contraint d'attaquer les Imperiaux à la Bicoque, vrai-semblablement, il se seroit rendu maitre de Milan, avant la fin de la Campagne. Charles Quint comprit alors, qu'il falloit faire de bien plus grands efforts pour remporter des avantages considerables sur la France; & c'étoit pour cela qu'il continuoit à caresser le Cardinal Wolsey, afin de s'assurer de l'assistance du Roi son Maitre. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, une de ses Lettres au Cardinal, pleine d'expressions affectueuses, qui marquoient assez qu'il avoit besoin de lui. *Je vous mercie*, lui disoit-il, *la bonne affection qu'avez toujours à moi, vous priant continuer, comme je crois fermement ferez; car vous savez que j'ai toute ma perfecte confiance en vous*. Et puis encore. *Je vous prie croire mes dits Ambassadeurs comme moi-même, & vous montrer en cette besogne, tel que je vous tiens mon bon & loyal ami; car j'en aurai bonne souvenance.*

L'Empereur caresse beaucoup le Cardinal Wolsey.

Act. Publ. T. XIII. pag. 776. 11. Novemb.

1523. Le Cardinal exige du Clergé un Subside pour le Roi.

La maniere extraordinaire dont le Cardinal avoit recouvré de l'argent, ayant été très desagreable aux Anglois, il jugea qu'il étoit plus à propos de suivre à l'avenir la voye ordinaire; & pour cet effet, le Roi assembla le Parlement le 15. d'Avril de l'année 1523. La Convocation du Clergé s'étant assemblée dans le même tems, selon la coutume, le Cardinal résolut d'établir un préjugé favorable au Roi, en exigeant du Clergé un Subside considerable. Sa qualité de Légat lui donnoit un tel crédit sur ce Corps, qu'il étoit comme assuré d'en obtenir tout ce qu'il voudroit lui demander. Mais afin d'y trouver moins de difficultez, il trouva le moyen d'éloigner, sous divers prétextes, quelques-uns de ceux dans lesquels il craignoit de trouver de l'opposition, & il en gagna plusieurs autres par des promesses, ou par des menaces. Tout étant ainsi disposé, il demanda au Clergé un Subside de la moitié de ses revenus d'une année payable dans cinq ans. *Richard Fox* Evêque de Winchester, *Jean Fisher* Evêque de Rochester, & un Député du bas Clergé, nommé *Philips*, voulurent s'opposer à cette exaction: mais le Cardinal les traita d'une maniere qui ôta aux autres l'envie de les soutenir. Ainsi, la demande fut aç-

HENRI VIII. 1523.

cordée, quoique le Clergé murmurât en secret, que le Légat du Pape, qui auroit dû soutenir ses droits, fût le premier à les violer.

Il reçoit une mortification dans la Chambre des Communes.

Cette affaire étant ainsi terminée par rapport au Clergé, le Cardinal se rendit à la Chambre des Communes, & y fit un long discours, où il tâcha de faire voir la nécessité de la Guerre que le Roi avoit entreprise, en exagerant les prétendus torts qu'il avoit soufferts de la part du Roi de France. Il finit en demandant un Subside de la cinquieme partie des biens des Sujets Laïques, payable dans quatre ans. Cette demande causa de grands débats parmi les Membres des Communes. Plusieurs représentoient que, si le Royaume étoit actuellement envahi, à peine le Roi pourroit-il demander un tel Subside; combien moins pour une Guerre entreprise de gayeté de cœur, & plutôt pour les intérêts de l'Empereur, que pour ceux de l'Angleterre. Cependant, comme le parti de la Cour étoit fort nombreux dans la Chambre, il fut résolu qu'on accorderoit au Roi un Subside, qui n'étoit que la moitié de ce qui avoit été demandé. Le Cardinal qui avoit accoutumé de voir tout plier sous lui, fut extremement choqué de la résistance des Communes. Il se rendit encore une fois à la Chambre, & demanda que ceux qui s'opposoient aux desirs du Roi, eussent à parler, afin qu'il pût les convaincre de la nécessité qu'il y avoit d'accorder le Subside tel que le Roi le demandoit. Mais la Chambre lui répondit, par la bouche de son Orateur, qu'elle n'avoit point accoutumé de déliberer sur les affaires qui étoient devant elle, en présence des Etrangers. Après cette réponse, le Cardinal se retira tout mortifié, comprenant bien qu'il ne pouvoit que faire un tort extrême aux affaires du Roi, s'il entreprenoit de traiter les Communes avec la hauteur dont il traitoit tout le reste du monde. Son instance ne laissa pourtant pas de produire quelque effet, puisqu'on ajouta encore quelque chose au Subside (1).

Acte d'*Attainder* contre le Duc de Buckingham.

Outre cette affaire, qui étoit proprement la seule pour laquelle le Parlement avoit été convoqué, il ne se passa rien de considerable dans cette Séance, qu'un Acte d'*Attainder*, ou de conviction, contre le feu Duc de Buckingham, qui avoit été condamné par une Sentence des Pairs. Comme tout le monde étoit convaincu que cette Sentence avoit été procurée par des voyes indirectes & irrégulieres, & qu'on accusoit ouvertement le Cardinal d'avoir sacrifié ce Seigneur à sa vengeance, il

(1) D'entrée chaque Particulier qui avoit vingt livres sterling de revenu, devoit payer deux sols pour livre; & depuis vingt livres sterling au-dessous, jusqu'à quarante sols sterling, un sol pour livre; & au-dessous de quarante sols sterling, chaque personne majeure de seize ans devoit payer quatre deniers sterling en deux ans. Mais ensuite, par les instantes sollicitations de quelques-uns des Membres, ceux qui avoient 50. livres sterling de rente & au-dessus, furent portez à donner un sol sterling de plus pendant les trois années suivantes; ce qui fut enfin prolongé jusqu'à la quatrieme année, & étendu jusqu'à ceux qui avoient cinq livres sterling en Biens meubles. C'est tout ce que le Roi put obtenir. TIND.

eut le crédit d'obtenir cet Acte, pour détourner le blâme qu'on jettoit sur lui. Mais en ce même tems, le Parlement fit bien voir que ce n'avoit été que par une pure condescendance, qu'il avoit passé cet Acte; puisque par un autre il rétablit *Henri Stafford*, Fils du défunt, dans ses biens & dans son honneur (1). Il fit encore, dans cette même Séance, un Statut qui donnoit au Roi le pouvoir de revoquer les Actes d'*Attainder*, par ses Lettres Patentes sous le Grand Sceau.

Statut qui donne au Roi le pouvoir de revoquer les Actes d'*Attainder*.

Ce furent là les premieres tentatives qui se firent sous ce Regne, pour rendre le Roi maitre des déliberations du Parlement. Le Cardinal Wolsey en fut le premier Auteur; & malheureusement pour les Sujets, le Roi ne sut que trop bien profiter des instructions de ce Ministre. Des Favoris, tels que celui-ci n'ont que trop de sujet de craindre le Parlement; & c'est par cette raison qu'ils tâchent, autant qu'il leur est possible, d'en diminuer l'autorité, en augmentant celle du Souverain qui leur sert d'appui. Mais ils ont beau faire : il y en a bien peu qui ne tombent enfin entre les mains de cette même puissance qu'ils ont tâché de détruire. Wolsey est un de ceux qui ont le plus ouvertement abusé de leur faveur, non seulement contre les intérêts du Peuple, mais encore au préjudice de ceux du Roi même, qui lui étoient bien moins chers que les siens propres. Il n'étoit jamais rassasié ni de biens ni d'honneurs. Le 24. de Mars de cette année 1523. il se fit donner l'Evêché de Durham, l'un des plus riches d'Angleterre, à la place de celui de Bath & Wells, dont il voulut bien se démettre. Deux mois après, Adrien VI. lui prolongea la Légation d'Angleterre pour cinq ans, après que le tems pour lequel Leon X. la lui avoit accordée seroit expiré. Ainsi, les biens & les honneurs s'accumuloient sans cesse sur sa tête, sans pourtant que rien fût capable de contenter son avidité. En effet, il portoit ses desirs bien plus haut, parce qu'il aspiroit toujours à devenir Pape, l'âge & les infirmitez d'Adrien VI. donnant lieu de juger, que son Pontificat ne seroit pas de longue durée. C'étoit toujours par le moyen de l'Empereur, qu'il attendoit d'être élevé à cette suprême Dignité; c'est pourquoi il n'oublioit rien de ce qui lui pouvoit conserver sa faveur. C'est à cela, sans doute, qu'il faut attribuer la reception qui fut faite à Christierne, Roi de Danemarck & de Suede, qui avoit épousé une Sœur de l'Empereur. Ce Prince s'étant rendu odieux à ses Sujets par ses cruautez, & ayant été pour cela chassé de ses Etats, arriva en Angleterre vers le milieu de l'année, avec la Reine sa Femme, & y fut reçu comme auroit pu l'être un Roi injustement

Caractere du Cardinal Wolsey.

Adrien VI. lui donne l'Evêché de Durham, & prolonge sa Légation.

Act. Publ. T. XIII. p. 783.
Ibid. p. 795.

Wolsey aspire toujours au Pontificat.

Christierne Roi de Danemarck, chassé de ses Etats, est bien reçu en Angleterre.

(1) Il fut rétabli seulement quant à la Famille, mais non dans les honneurs & dans les biens. Cependant le Roi, par des Lettres Patentes en date du 25. de Septembre de la même année, lui accorda, & à *Ursule* sa Femme, Fille du Chevalier *Richard Pole* & de *Marguerite* de *Clarence*, une partie des Terres du feu Duc son Pere, entre lesquelles étoient le Château & Manoir Seigneurial de *Stafford*. Dugd. Tind.

HENRI VIII. 1523.

Henri renouvelle l'Alliance avec Christierne. *Act. Publ. T XIII. p. 795. Juin.*

opprimé, qui ne se seroit pas attiré ses malheurs par ses barbaries. Henri ne se contenta pas de lui faire tous les honneurs possibles, mais même il voulut bien renouveller avec lui le Traité d Alliance entre l'Angleterre & le Danemarc, tout de même que si ce Prince avoit encore été en possession de ses Etats.

C'étoit-là le fruit des conseils interessez du Cardinal Wolsey, qui ne faisoit jamais attention ni à l'honneur ni à la justice, lorsqu'il s'agissoit de satisfaire ses passions. Il attendoit tout de l'Empereur; c'est pourquoi il travailloit de tout son pouvoir, à augmenter la puissance de ce Monarque, afin qu'il fût mieux en état de s'acquitter de sa promesse. Il ne tint pas au Cardinal, que la France ne fût ruïnée de fond en comble. Du moins, il formoit, pendant cette année, conjointement avec l'Empereur, des projets qui tendoient à dissoudre entierement cette ancienne Monarchie.

Projets contre la France fondez sur la revolte du Connétable de Bourbon.

Quoique le Traité de Bruges, que l'Empereur & Henri avoient ratifié à Windsor, portât qu'ils n'entreroient en France qu'en 1524., une occasion qui se présenta leur ayant fait prendre d'autres mesures, ils résolurent d'anticiper leur Expédition, & d'attaquer le Roi de France en trois differens endroits. L'Empereur devoit avoir une puissante Armée sur les frontieres d'Espagne, pour se rendre maitre de Fontarabie & de Bayonne : Henri devoit faire agir ses forces en Picardie, conjointement avec celles des Païs-Bas ; & le Connétable de Bourbon, qui s'étoit laissé corrompre par l'Empereur, ou qui peut-être s'étoit offert de lui-même, devoit faire une irruption en Bourgogne. Comme c'est sur le mécontentement de ce Prince que roulent la plupart des évenemens des années suivantes, il est nécessaire d'en rapporter les causes en deux mots.

Causes du mécontentement du Connétable.

Le Duc de Bourbon, Prince de la Maison Royale de France, avoit reçu l'Epée de Connétable, dès la premiere année du Regne de François I. Il avoit toutes les qualitez nécessaires pour exercer ce haut Emploi. Peut-être avoit-il trop de mérite, puisque, si l'on en croit Mezerai, Louise de Savoye, Mere de François I., souhaitoit d'en faire un Epoux. Mais comme il feignit de ne pas entendre ce qu'elle desiroit, il en fit une ennemie irreçonciliable. Depuis ce tems-la, il ne cessoit point de recevoir des mortifications de la part du Roi, sur qui la Duchesse sa Mere n'avoit que trop de pouvoir. La premiere dont l'Histoire fasse mention, fut lorsqu'en 1521., le Roi commandant l'Armée en personne, donna la conduite de l'Avant-garde au Duc d'Alençon, contre la prérogative attachée à la Charge de Connétable. Mais ce n'étoit que peu de chose en comparaison d'une autre, qu'on ne trouve pourtant rapportée dans l'Histoire de France, que sur des bruits peu assurez,

Mezerai.

C'est que le Roi ayant témoigné au Connétable, qu'il souhaitoit de le marier avec la Duchesse sa Mere, en reçut une réponse si outrageante pour la Duchesse, qu'il lui donna un soufflet. Ce fait n'est peut-être pas trop bien averé. Mais quoiqu'il en soit, il est certain que l'estime de la

Duchesse pour le Connétable se changea en haine. Depuis ce tems-là, ce Prince ne fut plus regardé de bon œil à la Cour, & le Roi ne lui confia plus le commandement de ses Armées. C'en étoit assez, pour lui causer de grands chagrins. Mais son ennemie n'étant pas contente de ces mortifications, qui lui sembloient venger trop foiblement son amour méprisé, lui suscita un procès, où il s'agissoit de tout son bien, sur lequel elle prétendoit avoir de légitimes droits. Ce procès devoit naturellement être jugé par le Parlement de Paris: mais la Duchesse le fit mettre entre les mains du Chancelier, & de quelques autres Commissaires qui lui étoient dévouez. Cela fit comprendre au Connétable, que la résolution étoit prise de le ruiner. Ainsi, ne voyant aucun moyen d'éviter un coup si fatal, son désespoir lui fit prendre le parti de se jetter entre les bras de l'Empereur. Un Seigneur Flamand fut l'entremetteur de cette négociation, dans laquelle le Roi d'Angleterre intervint, comme ayant autant d'intérêt que l'Empereur d'exciter des troubles en France. Il est difficile de savoir précisément en quel tems cette négociation commença: mais on trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, que le Traité étoit déja bien avancé, le 17. de Mai de cette année 1523. On y voit une Commission de Henri à *Richard Samson* & à *Richard Jernigham*, pour traiter avec le Duc de Bourbon (1), afin de l'attirer dans le parti de la Ligue. Cette Commission donnoit encore aux Envoyez, le pouvoir de recevoir du même Prince une promesse ou engagement, qu'il reconnoitroit Henri pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui prêteroit serment de fidelité. On ne peut pas inferer de là, que le Connétable se fût engagé à rien de semblable: mais seulement, que Henri avoit en vue de l'y engager. Quoiqu'il en soit, le Traité que le Duc fit avec les deux Monarques portoit, qu'après qu'ils auroient conquis la France, il auroit pour sa part la Provence, qui seroit érigée en Royaume; & qu'il épouseroit Eleonor Sœur de l'Empereur, & Veuve de D. Manuel Roi de Portugal. Le Duc devoit mettre sur pied une Armée composée de ses amis & de ses vassaux, à laquelle l'Empereur promettoit de joindre sept ou huit-mille hommes. Cette Armée devoit agir dans le cœur du Royaume, pendant que l'Empereur & Henri attaqueroient le Bearn & la Picardie.

Il s'engage avec l'Empereur,

Et avec Henri. *Act. Publ. T. XIII. p. 794.*

Cependant, François I. ignorant les complots de ses ennemis, étoit uniquement occupé à se mettre en état de recouvrer le Duché de Milan, où il avoit dessein de commander son Armée en personne. Il pressoit ses préparatifs avec d'autant plus de diligence, que les Venitiens étoient fortement sollicitez de se joindre à ses ennemis, sous prétexte qu'il les amusoit d'une vaine esperance de le voir bien-tôt en Italie avec une puissante Armée. Mais, quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut

François I. se prépare à passer en Italie.

(1) Le nom de Bourbon est en blanc, mais il est certain que c'est du Connétable dont il s'agissoit. Rap. Th.

Les Venitiens se déclarent contre lui.

pas possible d'éviter ce coup. Les Venitiens ne voyant point venir d'Armée Françoise, & craignant de se trouver exposez à la colere de l'Empereur, entrerent enfin dans la Ligue contre la France, vers la fin du mois de Juillet.

Adrien VI. se laisse abuser par les ennemis de la France.
Guicciardin.

D'un autre côté, le Pape Adrien VI. travailloit de tout son pouvoir à procurer une Treve entre les Princes Chretiens, se figurant qu'après cela, il n'y auroit plus de difficulté à les unir ensemble pour faire la Guerre aux Turcs. Mais comme son génie étoit médiocre, & bien different de celui de Leon X. & de Jule II. ses Prédécesseurs, bien loin de faire servir les Princes à ses desseins, il servoit lui-même, sans le savoir, aux desseins d'autrui. L'Empereur lui faisoit entendre, qu'il souhaitoit la Treve de tout son cœur; mais qu'il falloit qu'elle fût assez longue, pour qu'on en pût tirer l'avantage qu'on s'en proposoit. Par là, il y mettoit un obstacle invincible, parce que le Roi de France, qui venoit d'être dépouillé du Duché de Milan, ne vouloit point entendre parler d'une longue Treve, qui donneroit à ses ennemis le tems de s'affermir dans leur conquête. La résistance de ce Monarque donna lieu à l'Empereur & au Roi d'Angleterre, d'engager le Pape à faire un pas plus avant, en lui faisant entendre, qu'a l'exemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs, il devoit user de son Pouvoir Apostolique, auquel aucun Prince Chretien n'oseroit directement s'opposer. Flaté de cette esperance, Adrien VI. publia une Bulle datée le 30. d'Avril, par laquelle, en vertu de la puissance que Dieu lui avoit conferée, il ordonnoit une Treve de trois ans entre tous les Princes Chretiens, sous peine d'Excomunication & d'Interdit, contre ceux qui refuseroient de l'observer. Mais le Roi de France, se moquant d'une pareille Treve, continua ses préparatifs pour l'Expédition de Milan, & fit filer ses Troupes vers la frontiere d'Italie. Alors, on fit entendre au Pape, que ce Monarque seul, par sa désobéissance & par son opiniâtreté, empêchoit les Chretiens d'unir leurs forces contre les Turcs. Ce fut par ces moyens cachez, qu'on engagea peu à peu le bon Pontife à conclure une Ligue contre la France avec l'Empereur, le Roi d'Angleterre, Ferdinand Archiduc d'Autriche, Frere de l'Empereur, le Duc de Milan, les Genois & les Florentins. Cette Ligue fut signée le 3. d'Août, peu de jours après que les Venitiens eurent quitté le parti de la France.

Il ordonne de sa seule autorité, une Treve de trois ans entre les Princes Chretiens.
Act. Publ. T. XIII. p. 790.
1. Mai.
Herbert.
François I. la rejette.

Le Pape se ligue avec les ennemis de la France.

François I. est engagé par la négligence affectée de ses ennemis à passer en Italie.

Il sembloit que, par cette Ligue, l'Italie dût être à couvert de toute insulte. En effet, Prosper Colonne, qui commandoit à Milan, s'attendoit si peu à être attaqué, qu'il négligeoit de prendre les mesures nécessaires pour la défense de cet Etat. Cependant, François I. ne laissoit pas de poursuivre son projet, d'autant plus qu'il n'apprenoit pas qu'il se fît aucun préparatif à Milan. L'Empereur paroissoit négliger entierement la défense du Duché, afin d'engager François à passer en Italie, parce qu'il comptoit que son absence faciliteroit les desseins du Duc

de

de Bourbon. On prétend même que, pour obliger François I. à s'absenter de son Royaume, Henri lui avoit fait dire en secret, que, pour cette année, il n'avoit rien à craindre de sa part en Picardie.

Les affaires étant dans cette disposition, François I. partit pour se rendre à Lyon, à dessein de passer en Italie. Pendant ce tems-là, l'Empereur préparoit une Armée en Espagne, pour assiéger Fontarabie & Bayonne. Mais cette Armée ne se levoit que lentement, parce qu'elle ne devoit agir que dans le tems que François seroit engagé dans la Guerre de Milan. D'un autre côté, le Comte de Bure, son Général en Flandre, demeuroit dans l'inaction, en attendant le tems de se joindre aux Anglois, qui, pour mieux abuser le Roi de France, ne devoient descendre à Calais que vers la fin du mois de Septembre. Enfin, l'Empereur faisoit filer par pelotons, dans la Franche-Comté, huit-mille Landsquenets, qui devoient se joindre au Duc de Bourbon, dès qu'il seroit en état d'agir. C'étoit sur la revolte de ce Prince que les Alliez fondoient toutes leurs esperances, se persuadant que François I. étant en Italie, la France, qui se trouveroit attaquée à l'improviste en tant d'endroits à la fois, ne feroit pas une grande résistance. Cette esperance paroissoit d'autant mieux fondée, que François I. n'ayant aucune connoissance des complots du Duc de Bourbon, n'avoit point de Troupes en Bourgogne, qu'il n'en avoit que peu en Guienne & en Bearn, & que la Picardie ne se trouvoit que médiocrement pourvue.

Il part pour se rendre à Lyon. *Du Bellay. Mezerai.*

Projet des Alliez.

Cependant, le Connêtable faisoit le malade à Moulins, afin de n'être pas obligé de suivre le Roi. Mais il arriva que, pendant que François étoit en chemin pour se rendre à Lyon, il fut averti, par deux Domestiques du Connêtable, que leur Maitre avoit des correspondances secretes avec l'Empereur. Surpris de cette nouvelle, il se détourna de son chemin pour aller à Moulins, où il dit au Duc qui faisoit toujours le malade, ce qu'on lui avoit découvert. Le Duc lui avoua franchement, que l'Empereur l'avoit fait sonder par le Comte de *Rœulx*; mais qu'il n'avoit jamais voulu prêter l'oreille à ses propositions; Que son dessein étoit d'en informer Sa Majesté, & que sa maladie l'ayant empêché de se rendre à la Cour, il n'avoit osé confier ce secret à personne. Soit que le Roi ajoutât foi à ce que le Connêtable lui disoit, ou qu'il ne se crût pas en état de le faire arrêter dans le milieu de son Païs, il se contenta de lui ordonner de le suivre à Lyon. Le Duc se mit effectivement en chemin, comme s'il eût eu dessein de suivre le Roi, se faisant porter en litiere, sous prétexte qu'il étoit malade, & marchant à très-petites journées. Mais ayant été averti que deux de ses Confidens avoient été arrêtez à la Cour, il se déroba secretement de son train, & ne prenant avec lui qu'un de ses Gentilshommes nommé *Pomperan*, il se sauva par des chemins détournez, & arriva heureusement en Allemagne.

Le Connêtable feint d'être malade à Moulins.

Le Roi est averti de la Conspiration.

Il se rend à Moulins.

Le Connêtable avoue qu'il a été sondé par l'Empereur.

Le Roi lui ordonne de se rendre à Lyon.

Il s'enfuit en Allemagne.

La fuite du Connêtable ayant fait comprendre au Roi, qu'il y avoit en France quelque grand complot qui devoit s'exécuter en son absence,

HENRI VIII. 1523.

Le Roi demeure en France & envoye Bonnivet en Italie. *Mezerai.*

La guerre se fait en quatre endroits.

il abandonna le dessein de passer en Italie, & se contenta d'y envoyer son Armée, sous la conduite de l'Amiral Bonnivet, qui passa les Alpes vers la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. C'étoit à peu près dans ce même tems, que l'Empereur assembloit son Armée en Espagne, que les Landsquenets arrivoient dans la Franche-Comté, & que les Anglois se rendoient à Calais, pour agir en Picardie conjointement avec l'Armée Flamande. Il faut nécessairement rapporter en peu de mots ce qui se passa pendant cette Campagne, dans ces quatre divers endroits.

Campagne en Italie. *Guicciardini. Mezerai.*

Le Château de Milan, dans lequel Lautrec avoit laissé Garnison, s'étoit rendu le 24. d'Avril. Ainsi les François n'avoient plus de Place importante dans le Milanois, que le Château de Cremone, qui même se trouvoit si étroitement bloqué, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût longtems résister. D'un autre côté, la France ne pouvant plus esperer de secours des Venitiens, & tout le reste de l'Italie s'étant ligué contre elle, Prosper Colonne, qui commandoit à Milan, ne doutoit nullement que le Roi ne se désistât du dessein de porter la Guerre dans le Milanois. Par cette raison, il avoit négligé de reparer les fortifications de la Ville Capitale, qui se trouvoient en mauvais état, les remparts s'étant éboulez en divers endroits. Cependant, dès qu'il eut reçu avis que l'Amiral Bonnivet étoit sur le point de passer les Alpes, il assembla toutes ses Troupes pour tâcher de défendre le passage du Tesin : mais il n'y fut pas assez à tems. Les François avoient fait tant de diligence, qu'il se vit contraint de se retirer à Milan, dans un extrême désordre. Il avoit même résolu d'abandonner cette Capitale, à moins que, par une négligence peu apparente, ils ne lui donnassent quelques jours de loisir pour en reparer les ouvrages. Il n'avoit que quinze-mille hommes, avec quoi il ne pouvoit pas esperer de garder, contre une Armée de plus de quarante-mille hommes, une si grande Ville, qui même étoit ouverte en plusieurs endroits. Cependant, comme une longue expérience lui avoit appris qu'il ne faut pas toujours compter que les ennemis feront ce qui leur est le plus avantageux, il fit travailler sans relâche aux endroits qui avoient le plus de besoin d'être reparez, comptant qu'il seroit toujours à tems de se retirer, en cas que les François fussent aussi diligens qu'ils devoient l'être. Si Bonnivet avoit marché droit à Milan sans s'arrêter, il en auroit trouvé les portes ouvertes. Mais après avoir pris *Novare* & *Vigevano*, & passé le Tesin sans opposition, il se persuada mal à propos, que quelques jours de plus ou de moins n'étoient pas de conséquence. Ainsi, ayant perdu quatre ou cinq jours inutilement, il donna au Général de l'Empereur le tems de mettre Milan en état de défense (1).

(1) Mylord *Herbert* dit que *Galeas Visconti* rencontra *Bonnivet*, & l'ayant prié de s'arrêter jusqu'à ce qu'il eût excité un tumulte dans la Ville, ce qu'il assura qui se feroit dans deux ou trois jours, cela fit que *Bonnivet* perdit cette occasion. p. 59. TIND.

Enfin, s'étant approché de cette Ville quand il ne fut plus tems, il la trouva hors d'état d'être insultée, par les bons ordres que Colonne y avoit donnez. Cela lui fit prendre la résolution d'aller camper à *Chiaravalle*, dans l'esperance de pouvoir couper les vivres à Milan, & d'avoir par là toute l'Armée Imperiale à sa discretion. Mais il prit si mal ses mesures, qu'après avoir persisté dans son dessein jusqu'à la fin du mois de Novembre, il se vit contraint de s'éloigner de Milan, parce qu'il manquoit lui-même de vivres. Tout ce qu'il fit pendant ce tems-là, fut de secourir le Château de Cremone, qui étoit déja réduit aux abois. Tel fut le succès de la Campagne de Bonnivet, qui auroit pu être plus glorieuse pour lui, & plus avantageuse au Roi son Maitre, s'il avoit su prendre des mesures plus justes, & profiter de sa superiorité. Prosper Colone mourut peu de tems après, & *Lanoy*, Viceroi de Naples, prit le Commandement de l'Armée Imperiale. La saison étoit déja si avancée, qu'il ne se passa rien de considerable dans ces quartiers-là, jusqu'à la fin de l'année, que le Duc de Bourbon vint prendre le commandement des Troupes de l'Empereur, non sans un grand chagrin de Lanoy, qui ne ceda qu'à regret son poste à un étranger.

Campagne en Bearn.

J'ai déja dit, que les Alliez avoient pris la résolution de n'attaquer la France qu'au mois de Septembre, parce qu'il étoit à présumer que le Roi seroit alors occupé en Italie. Ce fut la raison pour laquelle l'Empereur ne fit assembler son Armée en Espagne, qu'au commencement de ce mois. Lautrec, qui commandoit en Guienne, ayant appris que les Espagnols s'assembloient, accourut promptement sur la frontiere, afin de pourvoir à la défense de Bayonne & de Fontarabie, qui étoient les Places les plus exposées. *Franget*, Officier de reputation, commandoit dans la derniere, y ayant été laissé l'année précedente par le Maréchal de Chabanes. Lautrec, comptant sur la bravoure & sur l'expérience de ce Gouverneur, le laissa dans le même poste, après avoir renforcé la Garnison, & fait entrer quelques munitions dans la Place. Après cela, il ne doutoit point qu'elle ne fût en état de soutenir un long Siege. Ces précautions étant prises à l'égard de Fontarabie, il se rendit à Bayonne. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que l'Armée Espagnole parut devant cette Ville. Elle étoit soutenue d'une Flotte, qui causa une grande consternation parmi les habitans, parce que la Place étoit foible du côté de la Mer. Mais Lautrec donna si bon ordre à tout, que les Espagnols manquerent leur coup, quoiqu'ils se fussent attendus à emporter cette Place d'emblée. Ainsi, prévoyant que ce Siege les occuperoit trop longtems, ils le leverent subitement, & allerent assieger Fontarabie, que Franget leur rendit lâchement en très peu de jours (1). Il s'en fallut peu qu'il ne payât de sa tête une faute de cette conséquence. Mais

Les Espagnols se rendent maitres de Fontarabie.

(1) Cet Officier, dit Mylord *Herbert*, fit cela pour sauver ses effets. p. 59. Tind.

HENRI VIII. 1523.

s'il conserva sa vie, il ne conserva pas son honneur, puisqu'il fut publiquement dégradé de Noblesse.

Campagne en Champagne. Du Bellay.

L'Empereur n'eut pas un si heureux succès en Bourgogne & en Champagne. Lamothe des Noyers, Officier du Duc de Bourbon, étoit allé depuis quelque tems en Allemagne, pour conduire en Bourgogne le Comte de *Furstemberg*, qui, avec un Corps de sept à huit-mille Landsquenets, devoit s'y joindre au Duc de Bourbon. Quoique ce projet semblât échoué par la fuite du Duc, le Comte de Furstemberg ne laissa pas de se jetter dans la Champagne avec son Armée. Il prit d'abord *Coiffy* & *Monteclair*, petites Places qui ne firent pas beaucoup de résistance. Mais le Duc de Guise qui commandoit en ce Païs-là, sachant que Furstemberg n'avoit point de Cavalerie, assembla toute la Noblesse de la Province, & en fit quelques Escadrons, avec quoi il se mit aux trousses des Allemans. Le Comte de Furstemberg, se trouvant trop foible au milieu d'un Païs ennemi, & n'ayant point de Cavalerie pour opposer à celle du Duc de Guise, prit le parti de se retirer en Lorraine. Il ne put pourtant faire sa retraite, sans recevoir un terrible échec, tout proche de Neufchâtel, où le Duc de Guise défit la meilleure partie de ce Corps.

Le Comte de Furstemberg est battu par le Duc de Guise.

Campagne en Picardie, où les Imperiaux & les Anglois ne font pas de grands progrès. Du Bellay.

Pendant que la Guerre se faisoit en Italie, en Bearn & en Champagne, Henri fit embarquer ses Troupes, sous le commandement du Duc de Suffolck, qui s'étant rendu à Calais, alla se joindre au Comte de Bure le 20. de Septembre. Ces deux Corps faisoient ensemble une Armée de vingt & cinq à trente-mille hommes de pied, & d'environ six-mille Chevaux. Le Duc de la Trimouille, qui commandoit en ce Païs-là, étoit tellement inferieur en nombre de Troupes, qu'il n'osa tenir la Campagne. Tout ce qu'il put faire, fut de jetter du secours dans les Places les plus exposées, & d'informer promptement le Roi de ce qui se passoit en ce Païs-là. François I. qui étoit alors à Lyon, se trouvoit extremement embarassé à résister à tant d'attaques imprévues. On prétend que, trompé par de faux avis qui lui étoient venus d'Angleterre, il avoit esperé que, pour cette année, la Picardie seroit en repos; & néanmoins, il voyoit que c'étoit là que ses ennemis avoient dessein de faire leur plus grand effort. Dans cet embaras, il fit partir incontinent le Duc de Vendôme avec toutes les Troupes qu'il put rassembler, tant pour défendre la Picardie, que pour assurer Paris, où il ne doutoit point que l'allarme ne fût bien grande. En effet, le Duc de Suffolck & le Comte de Bure ayant laissé sur leur route *Terouenne*, *Hesdin* & *Dourlens*, avoient pris *Roye* & *Montdidier*, & s'étoient avancez jusqu'à *Corbie*. Mais la nouvelle qu'ils reçurent de la marche du Duc de Vendôme, leur faisant tenir bride en main, ils ne jugerent pas à propos de marcher plus avant, d'autant plus que la saison commençoit à être fort incommode, & qu'ils craignoient de se trouver engagez entre les Ducs de Vendôme & de la Trimouille. Ces considerations les porterent à penser à

la retraite. En s'en retournant, ils se rendirent maitres de Bouchain, dont le Gouverneur leur porta les Clefs, quoiqu'ils n'eussent pas même eu la pensée de l'attaquer. Ensuite, ayant laissé une Garnison Angloise à Bouchain, ils se retirerent dans l'Artois. Mais peu de tems après, les François recouvrerent cette Place. Ainsi, les progrès de cette Armée combinée ne furent pas aussi considerables que François I. avoit eu sujet de le craindre. Si elle se fût plutôt mise en campagne, il se seroit trouvé fort embarassé. Mais, comme je l'ai déja dit, l'esperance que l'Empereur & le Roi d'Angleterre avoient conçue de l'entreprise du Duc de Bourbon, fit qu'ils ne commencerent la Campagne en aucun endroit, que vers la fin de Septembre.

Lorsqu'Adrien VI. étoit entré dans la Ligue, il n'avoit pas eu intention de ruïner la France, pour obliger François I. à faire la Guerre aux Turcs; mais on lui avoit fait entendre, que c'étoit un moyen sûr pour obliger ce Prince à consentir à la Treve. Cependant, sans que le Pape en sût rien, l'Empereur & Henri avoient comploté d'envahir la France, & de la partager entre eux. Selon les apparences, s'il eût vêcu jusqu'à la fin de l'année, il se seroit apperçu que leurs desseins n'étoient pas conformes aux siens; mais il ne vécut que six semaines après avoir signé la Ligue contre la France. C'étoit un bon homme, d'un caractere bien different de ceux de ses Prédécesseurs. Bien loin de penser à augmenter l'Etat de l'Eglise par d'injustes confiscations, il avoit donné au Duc d'Urbin l'Investiture de son Duché. Il en avoit usé de même à l'égard du Duc de Ferrare, ayant bien reconnu que les Papes précedens n'avoient cherché querelle à ces Princes, que pour contenter la passion qu'ils avoient d'enrichir leurs propres Parens. Il auroit même rendu *Modene* & *Reggio* au Duc de Ferrare, si les clameurs de son Conseil, qui ne pouvoit comprendre que la Justice dût être le fondement de la Politique, ne l'en eussent empêché. Il pensoit aussi à la Reformation de la Cour de Rome; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet. Toutes ces démarches, si éloignées de celles de ses Prédécesseurs immédiats, qui avoient accoutumé les Courtisans & les Peuples d'Italie à voir les Papes suivre les maximes relâchées des Princes temporels, faisoient dire que celui-ci étoit un honnête-homme & un bon Chretien, mais un médiocre Pontife. Aussi, tous les Auteurs Italiens parlent-ils d'Adrien VI. en des termes qui ne marquent pas beaucoup d'estime pour lui.

Mort d'Adrien VI.

Caractere de ce Pape méprisé des Italiens.
Guicciardin. Cimarelli, Sardi.

Dès le commencement de cette année, le Cardinal Jule de Medicis, qui s'étoit retiré à Florence après la mort de Leon X., étoit retourné à Rome, & y avoit été très bien reçu. En très peu de tems, il gagna les bonnes graces du Pontife à un tel point, qu'il supplanta le Cardinal de *Volterra* qui étoit Premier Ministre, & le fit mettre au Château S. Ange. Depuis ce tems-là, il s'empara de la direction de toutes les affaires du Pape, s'acquerant de plus en plus son estime, en faisant le

Jule Cardinal de Medicis premier Ministre d'Adrien VI.

HENRI VIII. 1523.

dévot, & en témoignant un zèle extrême pour unir tous les Princes Chretiens contre les Turcs. Ce fut par cet artifice qu'il lui fit faire la démarche de publier la Bulle pour la Treve triennale, qui le conduisit enfin à signer la Ligue contre la France. Un Ministre comme celui-là, étoit sans doute trop habile pour un tel Pape. Adrien VI. mourut le 14. de Septembre, dans le même tems que les Armées commençoient à se mettre en mouvement. S'il eût vécu plus longtems, il auroit sans doute compris, que rien n'étoit moins propre à procurer l'union qu'il souhaitoit tant entre les Princes Chretiens, que la Ligue dans laquelle il s'étoit imprudemment engagé.

Le Cardinal Wolsey fait des efforts pour parvenir au Pontificat.

Myl. Herbert.

Le Cardinal Wolsey, ayant reçu la nouvelle de la mort du Pape, écrivit au Roi pour l'en informer, & pour lui demander son secours & sa protection. Le lendemain, il lui écrivit encore pour le prier de le recommander à l'Empereur, par une Lettre écrite de sa propre main. Il se flatoit que l'Empereur auroit de la reconnoissance pour le service qu'il venoit de lui rendre, en faisant déclarer le Roi son Maitre contre la France, & qu'il lui tiendroit parole au moins cette fois, puisqu'il ne s'agissoit plus de faire élire son Précepteur, comme dans le précedent Conclave. Mais, si l'on en croit les Historiens d'Italie, l'Empereur songeoit peu à lui faire obtenir le Papat, & on y pensoit encore moins dans le Conclave qui s'assembla bien-tôt après la mort d'Adrien VI.

Récit de ce qui se passa au Conclave.

Guicciardini.

De trente-neuf Cardinaux qui étoient dant le Conclave, le Cardinal Jule de Medicis en avoit quinze ou seize à sa dévotion, & trois qui lui avoient promis de ne lui être pas contraires, si les affaires du Conclave prenoient un train favorable pour lui : de sorte qu'il ne lui en manquoit plus que sept ou huit à gagner, pour avoir les deux tiers des voix. Mais cela n'étoit pas facile. Le Cardinal *Colonne*, son ennemi, étoit à la tête d'une Faction bien plus nombreuse, qui l'auroit infailliblement emporté, si les Cardinaux qui la composoient avoient pu aussi aisément s'unir pour faire un Pape, comme pour empêcher que Jule ne le devînt. C'est ce qui fit durer le Conclave cinquante jours. Quant à Wolsey, s'il avoit quelques Cardinaux qui travaillassent pour lui, ils ne pouvoient être qu'en petit nombre, puisqu'il avoit contre lui les Partisans de la France, & que la Faction de l'Empereur étoit la même que celle du Cardinal de Medicis. Enfin, la Faction de Colonne n'ayant pu s'accorder sur le choix du Pape, parce que le Chef en vouloit faire élire un qui n'étoit pas au gré de ses amis, le dépit qu'il conçut de leur obstination, fit qu'il alla se reconcilier avec le Cardinal de Medicis. Guicciardin dit, que celui-ci lui promit par écrit de le faire Vice-Chancelier, & de lui donner son Palais, qui étoit un des plus magnifiques de Rome. Quoiqu'il en soit, Colonne lui ayant donné sept ou huit voix dont il pouvoit disposer, il ne se trouva plus de difficulté à son élection. Le bruit s'étant répandu dans le Conclave, que le Cardinal de Medicis seroit élu par le premier Scrutin, la plupart des Cardinaux n'attendirent pas que le

jour parût, pour aller faire leur Cour à celui qui devoit bien tôt être leur Maitre. Ce concours attira enfin tous les autres qui ne se trouvant pas en état de s'opposer à cette élection, voulurent aussi témoigner qu'ils y concouroient volontiers. Ainsi dans cette même nuit, qui fut celle du 18. au 19. de Novembre, tous les Cardinaux allerent adorer le nouveau Pape; & le lendemain matin, son élection fut confirmée par un Scrutin solemnel, où il eut toutes les voix. C'est ainsi que le S. Esprit dirigeoit les cœurs des Cardinaux pour faire un Pape, qui, contre leur intention, devoit servir d'instrument pour faire recevoir à l'Eglise Romaine la plus grande playe qu'elle eût jamais reçue. Le nouveaa Pontife prit le nom de *Clement VII.*, à cause de la Fête de S. Clement qui devoit être bien-tôt solemnisée. Il étoit Bâtard de Julien de Medicis, Oncle de Leon X. Mais ce défaut de naissance, bien que contraire aux Canons, ne fut mis en aucune consideration. Leon X. qui l'avoit fait Cardinal au commencement de son Pontificat, avoit pris la précaution de faire ouïr juridiquement des témoins, qui avoient attesté, que sa Mere avoit eu une promesse de Julien de Medicis. Ainsi Leon X. supposant que le consentement seul fait le Mariage, avoit déclaré Jule légitime. Alexandre VI. avoit suivi une autre route, quand il voulut faire Cardinal *Cesar Borgia* son Fils Bâtard. Il fit ouïr des témoins qui attesterent, que Cesar étoit né d'une femme mariée, d'où on infera, que l'enfant devoit être censé Fils du Mari. C'est ainsi que les Vicaires de Jesus-Christ se jouoient des Loix divines & humaines, pour satisfaire leurs passions.

Clement VII. est élu. *Act. Publ. T. XIV. p. 2. Guicciardini.*

La nouvelle de l'élection de Clement VII. fut un sujet de mortification pour le Cardinal Wolsey, qui, depuis l'exaltation d'Adrien VI., avoit toujours esperé d'être Pape, à la premiere vacance. Il ne pouvoit qu'avoir un extrême ressentiment contre l'Empereur, qui l'avoit abusé deux fois. Ainsi, l'on peut comme s'assurer, vu son humeur vindicative, qu'il prit dès-lors la résolution de se venger. Mais comme il ne pouvoit exécuter cette résolution que par le moyen du Roi son Maitre, il falloit qu'il se gardât bien de lui faire connoitre qu'il agissoit par un motif de vengeance: autrement, il auroit couru risque de manquer son coup. Il cacha donc, sous le masque d'une feinte moderation, le dépit qu'il avoit dans le fond du cœur, & se contenta de dire au Roi, qu'il avoit eu plusieurs voix dans le Conclave; mais que son absence lui avoit été préjudiciable, & que l'état des affaires d'Italie avoit fait tourner les Cardinaux du côté du Cardinal de Medicis. Peu de jours après, l'Ambassadeur du Roi qui résidoit à Rome, eut ordre de témoigner au nouveau Pape, la joye que le Roi & Wolsey ressentoient de son exaltation. En même tems, Wolsey lui demanda la continuation de la Légation d'Angleterre, affirmant, qu'à cause des Prérogatives Royales, elle ne lui portoit pas mille ducats tous les ans. Clement VII. étoit entierement dans le parti de l'Empereur. Ainsi, sachant

Wolsey dissimule son chagrin.

Il demande au nouveau Pape la prolongation de sa Légation.

HENRI VIII. 1523.

de quelle conséquence étoit le secours du Roi d'Angleterre dans les conjonctures où les affaires de l'Europe se trouvoient alors, il fut bien aise d'avoir occasion de gratifier le Cardinal Wolsey, & d'en faire un ami, par le moyen duquel il pouvoit acquerir l'amitié du Roi son Maître. Dans cette disposition, il accorda au Cardinal plus qu'il ne lui demandoit. Par une Bulle du 9. de Janvier de l'année suivante 1524. il lui continua la Légation d'Angleterre pour toute sa vie. C'est le premier, & peut-être le seul exemple d'une Légation perpétuelle.

Clement VII. la lui accorde pour toute sa vie.

Wolsey devient de jour en jour plus orgueilleux.

Wolsey se trouvoit alors au plus haut point de grandeur, où un Sujet puisse aspirer. Il étoit Archevêque d'Yorck, Évêque de Durham, Abbé de S. Alban, Cardinal, Légat *à Latere* perpétuel, Grand Chancelier d'Angleterre, Premier Ministre & Favori du Roi, caressé par l'Empereur, ménagé par le Pape, consideré de tous les Princes de l'Europe, ayant un pouvoir presque absolu en Angleterre, où il ne se faisoit rien d'important, ni dans le spirituel, ni dans le temporel, que par sa seule direction. Il est aisé de comprendre, que tant d'avantages n'étoient que trop capables de le rendre orgueilleux & insolent. Il ne regardoit les Sujets du Roi, que comme des esclaves; & malheureusement pour eux, il inspiroit peu-à-peu au Roi les mêmes principes, & lui faisoit entendre, qu'il ne devoit regarder le Parlement que comme un instrument pour exécuter ses volontez. Ces insinuations ne furent que trop efficaces, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Il fait payer dans un an un Subside qui ne devoit être payé qu'en quatre. *Myl. Herbert.*

Ce fut dans la vue de le rendre peu-a-peu indépendant du Parlement, qu'il l'induisit à exiger des Sujets, en une seule fois, le Subside que le Parlement lui avoit accordé, & qui ne devoit être payé que dans l'espace de quatre ans. Tout le monde attribua au Cardinal cette violence, qui établissoit un préjugé très dangereux. Mais il se mettoit peu en peine des plaintes qu'on pouvoit faire sur son sujet, puisqu'il étoit assuré de l'appui du Roi, & de la protection du Pape.

Il forme le projet de fonder deux Colleges. *Ibid.*

Il entreprit encore cette même année, une chose qu'il n'auroit jamais osé tenter, s'il n'avoit pas été bien convaincu que le Pape ne pouvoit se passer du secours du Roi. C'étoit de faire supprimer diverses Maisons Religieuses, pour en appliquer les revenus à l'entretien des deux Colleges, qu'il avoit dessein de fonder à Oxford & à Ipswich. Si la Cour de Rome y eût trouvé quelque avantage, il ne seroit pas fort étrange qu'elle y eût donné son consentement. Mais qu'elle consentît à la suppression de plusieurs Monasteres, pour gratifier un Particulier, c'est ce qui ne pouvoit gueres s'attendre, & qui n'étoit peut-être jamais arrivé. Aussi, sans doute, le Pape ne l'auroit-il jamais accordé, s'il n'eût pas été absolument nécessaire pour ses desseins, de contenter la passion de cet ambitieux Ministre. Le projet que le Cardinal avoit fait, étoit, de fonder un magnifique College à Oxford, sous le nom de *College du Cardinal Wolsey*, qui devoit être composé de 186. personnes gagées. L'autre College devoit être fondé à Ipswich,

lieu

lieu de sa naissance, mais seulement pour la Grammaire, & pour mettre les jeunes Ecoliers en état d'aller étudier à celui d'Oxford. Mais comme ces projets ne furent pas exécutez cette année, je remettrai à en parler dans une autre occasion, pour terminer l'année 1523, par le récit de ce qui s'étoit passé en Ecosse, où les affaires n'étoient pas plus tranquilles qu'ailleurs.

Henri conçoit des desseins pernicieux à l'Ecosse. *Buchanan. Herbert.*

Henri s'étant engagé dans une Guerre contre la France, craignoit avec raison la diversion que les Ecossois pourroient faire sur les frontieres. D'un autre côté, la minorité du Roi d'Ecosse lui inspiroit de fréquentes tentations de se rendre maitre de ce Royaume, à l'exemple d'Edouard III. son Prédécesseur, qui avoit dépouillé le Roi son Neveu dans une pareille conjoncture. Les Factions qui s'étoient formées en Ecosse augmentant ses esperances, il ne cessoit point de les fomenter par le moyen de ses partisans, qui étoient en grand nombre, parce qu'il avoit de quoi donner de bonnes pensions. Il prenoit pour prétexte, l'engagement où la nature le mettoit d'avoir soin des interêts du Roi son Neveu, qui n'étoit pas d'un âge à pouvoir discerner ce qui lui étoit avantageux, de ce qui pouvoit lui être préjudiciable. Ainsi, en qualité d'Oncle affectionné, il faisoit ses efforts pour éloigner le Duc d'Albanie, sous prétexte qu'il étoit dangereux que ce Prince ne s'emparât de la Couronne. Il savoit bien qu'il ne viendroit jamais à bout de ses desseins, pendant qu'il y auroit en Ecosse un Argus tel que celui-là. La Reine sa Sœur lui avoit causé beaucoup de chagrin, lorsqu'elle s'étoit jointe au parti du Régent, parce que par-là elle lui avoit ôté tout prétexte de dire que le Roi étoit en danger. En effet, il n'étoit pas apparent, ainsi que le Parlement d'Ecosse avoit bien su l'insinuer dans sa réponse, que la Reine se fût unie au Régent pour perdre le Roi son Fils. C'étoit pourtant pour donner quelque couleur à cette accusation, que Henri avoit voulu supposer, que la Reine sa sœur avoit dessein d'épouser le Duc d'Albanie. Mais enfin, voyant que cette supposition ne produisoit pas l'effet qu'il en avoit attendu, il eut recours à un autre expédient. Ce fut de gagner cette Princesse, par la promesse qu'il lui fit de lui procurer la Régence. Cela fait, il pressa encore plus fortement le Parlement d'Ecosse, d'ôter la Régence au Duc d'Albanie, & de la redonner à la Reine. Mais, afin de rendre ses sollicitations plus efficaces, il résolut de faire tous les efforts possibles pour empêcher que le Duc ne retournât en Ecosse. Ce fut dans cette vue, qu'il mit une Flotte en Mer, pour tâcher de le prendre dans son passage (1). En même tems, il fit marcher le Comte de Surrey en Ecosse, afin de faire sentir aux Ecossois, à quoi ils devoient s'attendre, s'ils ne

Il y fomente les divisions.

Il veut en éloigner le Duc d'Albanie,

Et faire donner la Régence à la Reine sa Sœur.

Il fait attaquer l'Ecosse.

(1) Le Chevalier *Guillaume Fitz-Williams*, avec trente-six grands Vaisseaux, croisoit sur les côtes de France, & *Antoine Pointz* avec une bonne Flotte gardoit les Mers du Ponant. *Herbert* p. 56. Tind.

HENRI VIII. 1523.

prenoient pas une prompte résolution de le satisfaire. Les Ecossois, se trouvant sans Chef, & peu préparez à cette attaque, souffrirent de grands dommages pendant cette Campagne. Le Comte de Surrey s'empara de *Jedworth*, & porta le fer & le feu jusques bien avant dans l'Ecosse, sans trouver aucune résistance. Pendant ce tems-là, les Partisans de Henri ne cessoient point de crier, qu'il falloit faire la Paix avec l'Angleterre, puisque c'étoit l'unique moyen de sauver l'Ecosse d'une ruïne totale. Henri les appuyoit de son côté, en offrant de donner en mariage, Marie sa Fille unique, au Roi son Neveu, & en faisant valoir les avantages que les Ecossois recevroient de cette Alliance. Mais en même tems, il vouloit exiger d'eux qu'ils rompissent tous les liens qui les attachoient à la France. Il étoit pourtant peu vraisemblable, qu'il pensât sérieusement à donner sa Fille au Roi d'Ecosse, puisqu'elle étoit fiancée à l'Empereur, & qu'il étoit très étroitement uni avec ce Prince. D'ailleurs, il n'y auroit eu aucun avantage ni pour lui, ni pour l'Angleterre, dans un tel mariage. A cela le parti contraire répondit, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit à détacher l'Ecosse de la France, que pour pouvoir la ruïner plus aisément; & que de faire Alliance avec l'Angleterre en abandonnant la France, ce n'étoit autre chose, que se rendre esclaves des Anglois : Que ce n'étoit pas la premiere fois que, par de semblables mariages, les Rois d'Angleterre avoient tenté de se rendre maitres de l'Ecosse; & qu'on avoit tout à craindre de tels voisins, qui, de tout tems, avoient aspiré à la possession de toute la Grande Bretagne. Enfin, que c'étoit une étrange maniere de demander une Alliance, & de proposer un mariage, que de mettre à feu & à sang le Païs de ceux dont on recherchoit l'amitié. Toutes ces raisons ne manquoient pas de repliques de la part de l'autre parti. Mais cela n'aboutissoit qu'à augmenter le trouble & la confusion parmi les Ecossois, de telle maniere qu'il leur étoit impossible d'en venir à une résolution. Cependant Henri, qui n'avoit eu dessein que de les épouvanter en leur faisant sentir l'effort de ses armes, ordonna au Comte de Surrey de quitter l'Ecosse, & de rentrer en Angleterre. Mais il avoit à peine distribué ses Troupes dans des quartiers, que les Ecossois firent sur la frontiere d'Angleterre, des courses qui l'obligerent à marcher une seconde fois en Ecosse, où il se rendit maitre de Jedburgh.

Il offre de donner Marie sa Fille au Roi son Neveu.

Oppositions du parti contraire.

L'Armée Angloise se retire.

Le Duc d'Albanie trompe la vigilance des Anglois, & se rend en Ecosse. *Buchanan.*

Pendant ce tems-là, le Duc d'Albanie étant informé de ce qui se passoit en Ecosse, brûloit d'envie de s'y rendre, pour appaiser, par sa présence, les troubles que les partisans du Roi d'Angleterre y excitoient, & pour fortifier la Faction de France qui couroit risque d'être surmontée par l'autre. François I. lui avoit accordé un secours de trois-mille hommes de pied & de deux-cens hommes d'armes, afin qu'il fût en état de faire une diversion à Henri de ce côté-là. Mais il n'étoit pas possible de faire passer ces Troupes en Ecosse,

pendant que la Flotte Angloise tenoit la Mer à dessein de s'opposer à leur passage. Il fallut donc avoir recours à la ruse. Pour cet effet, il feignit de se désister du dessein d'aller en Ecosse, & envoya ses Troupes dans des quartiers assez éloignez de la côte, avec ordre pourtant, de se tenir prêtes à marcher au premier avertissement. Les Vaisseaux qui devoient les transporter furent aussi congédiez, & envoyez en certains Ports, d'où ils avoient ordre de faire voile au rendez-vous qui leur étoit marqué, dès qu'ils en recevroient l'avis de la part du Duc. Cette ruse trompa l'Amiral Anglois, qui ayant appris par ses Espions, que le Duc d'Albanie étoit retourné à la Cour, après avoir renvoyé ses Troupes & congédié ses Vaisseaux, jugea qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour cette année, & remena sa Flotte en Angleterre. Le Duc n'en fut pas plutôt informé, qu'il rassembla ses Troupes & ses Vaisseaux, & s'étant embarqué vers le milieu du mois de Septembre, il arriva en Ecosse le 20 (1), qui étoit le même jour que le Comte de Surrey se rendit maître de Jedburgh.

L'arrivée du Régent fit reprendre courage aux partisans de la France, qui commençoient à être fort consternez, & fit perdre au Roi d'Angleterre plusieurs personnes, qui ne s'étoient engagées dans son parti que par pure crainte. Quelque tems après, le Regent fit assembler la Noblesse à Edimbourg, & tâcha de lui faire comprendre, que le Royaume se trouveroit exposé à un grand danger, si on ne s'opposoit de bonne heure & avec vigueur aux desseins du Roi d'Angleterre. Mais toute son éloquence ne fut pas capable de faire changer de sentiment à ceux qui préferoient les pensions de Henri à toutes les raisons qu'on pouvoit leur alleguer. Il ne laissa pourtant pas d'assembler une Armée, & de s'avancer vers les frontieres, où il arriva le 20. d'Octobre. Mais, quand il fut question de marcher plus avant, pour faire une irruption en Angleterre, il y trouva les mêmes obstacles qui l'avoient arrêté l'année précédente : C'est-à-dire, que les Généraux & les Officiers du parti de l'Angleterre refuserent de le suivre, soutenant qu'il étoit manifestement contre les interêts de l'Ecosse, de provoquer les Anglois, & qu'il suffisoit de se tenir sur la défensive. Ils ajoutoient, que si on n'avoit dessein que de servir la France, on le faisoit utilement en tenant une Armée sur la frontiere, parce que par là on obligeoit les Anglois à en tenir une semblable dans ces quartiers-là : mais que, dans les conjonctures où l'Ecosse se trouvoit, c'étoit en faire trop, que de s'exposer aux risques d'une Bataille, dont la perte entraineroit celle de tout le Royaume. Enfin, le Régent voyant qu'il perdoit son tems à vouloir leur persuader de le suivre, fit attaquer le Château de *Werck*, par les Troupes Françoises : mais elles furent vigoureusement

Il marche avec une Armée vers la frontiere.

On refuse de le suivre en Angleterre.

(1) Avec *Richard de la Pole* Frere du Comte de *Lincoln*, qui avoit eu la tête tranchée l'an 5. de ce Regne, *Herbert*. Tind.

HENRI VIII. 1523.

Le Comte de Surrey s'approche.

Le Régent se retire.

repoussées. Pendant ce tems-là, le Régent ayant été informé que le Comte de Surrey s'approchoit à la tête d'une nombreuse Armée, ne jugea pas à propos de l'attendre, & prit le parti de se retirer. En effet, il auroit été trop dangereux de donner bataille avec une Armée où les Anglois avoient trop de Partisans. La saison n'étant plus propre, ni pour les uns ni pour les autres, à demeurer en campagne, le Comte de Surrey, content d'avoir arrêté les Ecossois, mit ses Troupes en quartier d'Hiver, & le Régent fit la même chose de son côté.

Progrès de la Reformation.

Pendant que le feu de la Guerre étoit allumé dans presque toutes les parties de l'Europe, la Reformation faisoit des progrès considerables en Allemagne, & commençoit même à s'étendre en Suisse, en France, & en Angleterre. Dès le commencement de cette année, le Canton de Zurich, excité par les prédications de *Zuingle*, avoit renoncé à divers Articles de la Religion qu'il avoit professée jusqu'alors, quoique Zuingle & Luther fussent opposez sur celui de l'Eucharistie (1). Plusieurs commençoient aussi en France & en Angleterre, à se dégoûter d'une Religion qui sembloit plus fondée sur le Pape, que sur Jesus-Christ. Adrien VI. étant informé des progrès que la Doctrine de Luther faisoit de jour en jour en Allemagne, avoit envoyé un Nonce à la Diete de Nuremberg, pour exhorter les Princes Allemans à détruire Luther & ses Sectateurs. Il avouoit pourtant, dans une Lettre qu'il leur écrivit sur ce sujet, qu'il s'étoit glissé beaucoup d'abus & de désordres dans l'Eglise (2), & il en rejettoit la faute sur ceux qui l'avoient gouvernée avant lui. Mais il disoit, que de vouloir tout reformer à la fois, ce seroit le moyen de tout gâter, & qu'il falloit aller pas à pas dans cette Reformation. Luther ayant vu cette Lettre, la publia en Allemand avec des Notes de sa façon, où il disoit, entre autres choses, que les pas dont le Pape parloit étoient si grands, qu'il y avoit un intervalle de cent ans entre chacun d'eux. D'un autre côté, la Diete prenant avantage de l'aveu du Pape, demanda qu'il fût tenu en Allemagne un Concile libre, où chacun fût obligé par serment de dire franchement son avis, &

(1) Les differends des Reformateurs sur la *Consubstantiation*, porterent un grand obstacle aux progrès de la Reformation; & comme il fut impossible de les accommoder, ceux du parti de *Zuingle* furent nommez *Sacramentaires*, & ceux de *Luther*, *Ubiquitaires*. *Calvin* succeda à *Zuingle*, & par sa Doctrine sur la Prédestination élargit si fort la breche qui séparoit les *Lutheriens* & les *Calvinistes*, qu'il les rendit irréconciliables. Cela va si loin, qu'à *Leipzick* où les Lutheriens sont fort rigides, ils ont mis dans leur grande Eglise le Portrait d'*Ignace de Loyola*, celui de *Calvin*, & celui du *Diable*, dans un même Cadre avec cette Inscription: *Les trois grands Ennemis de J. C. & de la Religion Chretienne.* Tant est grande l'inimitié, que la difference des opinions produit mal à propos parmi les Sectes Chretiennes, sur-tout quand les deux Partis sont dans le tort! TIND.

(2) Ces paroles sont celles-ci: *In hac Sancta Sede aliquot jam annis* multa abominanda *fuisse*. TIND.

qu'une infinité d'abus qui, depuis si longtems, faisoient gémir l'Allemagne, fussent reformez.

Luther répond au Livre du Roi d'Angleterre.

Cependant, Luther continuoit toujours à écrire pour la défense de sa Doctrine. Entre autres Ecrits, il avoit publié une Réponse au Livre du Roi d'Angleterre, dans laquelle il l'avoit fort peu ménagé. Cette conduite obligea Henri à se plaindre de lui aux Princes de la Maison de Saxe. En même tems, il les exhortoit à empêcher la publication de la Bible Allemande de Luther, de peur que cette Traduction ne portât du préjudice à la Vérité. Mais sa Lettre ne produisit par un grand effet.

1524. Affaires d'Italie.

Les progrès de la Reformation n'étoient pas encore assez considerables, pour attirer beaucoup l'attention des principaux Souverains de l'Europe, qui ne pensoient uniquement qu'à la Guerre. Clement VII. avoit refusé de renouveller la Ligue, quoiqu'il y eût lui-même engagé son Prédécesseur, & avoit déclaré qu'il vouloit observer une exacte neutralité. Cette déclaration mit d'abord le Duc de Bourbon dans un extrême embaras, parce que l'Empereur n'ayant pas pourvu au payement de ses Troupes, il n'étoit pas possible au Duc de les satisfaire, depuis que le Pape & les Florentins ne fournissoient plus les Subsides accoutumez. Il trouva pourtant le moyen de tirer quelque argent des habitans de Milan; & enfin, il porta le Pape à lui donner vingt-mille ducats, & à lui en faire compter cinquante-mille par les Florentins, à condition qu'on lui garderoit le secret.

Quelque tems après, le Duc de Bourbon ayant reçu un renfort de six-mille Landsquénets, & l'Armée Venitienne, commandée par le Duc d'Urbin, l'étant venu joindre, il se mit en campagne avec trente-cinq-mille hommes. Pendant ce tems-là, Bonnivet se trouvoit fort embarassé. Il n'avoit pas plus de vingt-mille hommes, le reste de son Armée ayant péri ou déserté pendant la derniere Campagne. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour lui, c'est qu'il n'avoit point d'argent pour payer ses Troupes. C'étoit un mal commun aux deux partis. Il est vrai qu'il attendoit dix-mille Suisses, & cinq-mille Grisons : mais il prévoyoit qu'il n'en tireroit pas un grand usage, parce qu'il n'avoit pas dequoi les satisfaire à leur arrivée. Cela le fit résoudre à chercher les Imperiaux, pour leur donner bataille. Mais comme ils étoient bien informez de son état, ils résolurent de l'éviter, quoiqu'ils fussent superieurs en nombre, dans l'esperance de dissiper son Armée sans la combattre. En effet, les cinq-mille Grisons qui alloient joindre l'Amiral, & qui s'étoient avancez jusqu'à Bergame, n'y ayant point trouvé l'argent qui leur avoit été promis, s'en retournerent par le même chemin qu'ils étoient venus. Quant aux dix-mille Suisses, ils arriverent véritablement à Yvrée, & s'avancerent même sur le bord de la *Slesia*; mais il ne fut pas possible de les faire marcher plus avant, faute d'argent pour les satisfaire. Cependant, les Imperiaux se rendoient maitres de plusieurs

HENRI VIII. 1524.

petites Places qui incommodoient beaucoup le Camp des François, & enfin, ils mirent l'Amiral dans la nécessité de se retirer à Novarre. Dans ces entrefaites, le Château de Cremone, que les François avoient tenu jusqu'alors, se rendit aux Imperiaux.

L'Armée de France repasse les monts.

Bonnivet, voyant que les Grisons s'en étoient retournez, que les Suisses ne vouloient point agir sans être assurez de leur payement, & que la désertion étoit grande dans son Armée, se résolut enfin à repasser les Alpes. Dès que le Duc de Bourbon fut averti de sa marche, il le suivit en toute diligence, pour tâcher de l'engager au combat. Il y eut même entre les deux Armées quelques rudes escarmouches, dans l'une desquelles le brave Capitaine *Bayard* fut tué. Mais, malgré tous les efforts des Imperiaux, Bonnivet ne laissa pas de faire sa retraite en assez bon ordre.

Le Milanois est perdu pour la France.

Dès que les François eurent repassé les monts, les Places qu'ils tenoient encore dans le Milanois, firent leur Capitulation, & se rendirent aux Imperiaux.

Desseins de l'Empereur & de Henri contre la France. *Guicciard. Mezerai. Herbert.*

Les François ne furent pas plutôt hors d'Italie, que l'Empereur & le Roi d'Angleterre penserent aux moyens d'attaquer François I. dans son propre Royaume. Ils avoient beaucoup esperé de la revolte du Duc de Bourbon. Mais jusqu'alors, il n'avoit pas été possible d'en profiter, parce que la Conspiration avoit été trop tôt découverte. Les affaires d'Italie ayant prosperé au-delà de leur attente, ils résolurent de se servir du Duc de Bourbon, pour porter la Guerre en France, se persuadant, que s'il pouvoit avoir quelque avantage considerable, il feroit revolter une partie du Royaume. Le Duc lui-même les entretenoit dans cette esperance, parce que c'étoit là ce qui le rendoit considerable. Il auroit bien voulu agir en quelque endroit qui ne fût pas trop éloigné de ses Terres, d'où il esperoit de tirer de grands secours. Mais il fut trouvé plus à propos qu'il entrât avec une Armée en Provence, à cause qu'il pouvoit être aisément assisté de la Flotte d'Espagne, qui se tenoit au Port de Genes; au-lieu qu'en s'engageant dans le milieu du Royaume, cette Flotte lui devenoit inutile. Cette résolution étant prise, Henri voulut bien s'engager à fournir au Duc cent-mille écus par mois, à condition qu'après le premier mois, il lui seroit libre de discontinuer ce payement, pourvu qu'il agît lui-même en Picardie, à la tête d'une Armée Royale, depuis le 1. de Juillet jusqu'à la fin de Décembre.

Le Duc de Bourbon se prépare à entrer en Provence.

Henri s'engage à lui fournir de l'argent. *Act. Publ. T. XIII. p. 794.*

Quoique l'Empereur eût fait esperer au Duc de Bourbon qu'il lui donneroit toute l'Armée qui étoit en Italie pour son Expédition en Provence, il ne put pourtant se dispenser d'en laisser une bonne partie à Milan, & dans les autres Places de ce Duché, sous les ordres de Lanoy Viceroi de Naples. D'un autre côté, les Venitiens retirerent leurs Troupes, parce qu'ils ne s'étoient engagez par leur Traité particulier, qu'à la défense du Milanois. Ainsi le Duc de Bourbon se mit en marche le 24. de Juin, bien plus foible qu'il ne s'y étoit attendu (1).

Le Duc de Bourbon marche en Provence.

(1) Il avoit 11000. hommes de pied, & 3000. Chevaux. RAP. TH.

& entra en Provence le 2 du mois de Juillet. D'abord il se rendit maitre d'Aix, & de quelque autre Ville, & enfin il arriva devant Marseille, dont la prise étoit le principal but de son Expédition. Mais peu de jours auparavant, *Renzo de Ceri*, Capitaine Italien au service de la France, s'y étoit jetté dedans avec une nombreuse Garnison. Cela fit comprendre au Duc, qu'il y trouveroit plus de résistance qu'il ne s'y étoit attendu; & néanmoins, il ne laissa pas d'en commencer le Siege.

HENRI VIII. 1524. *Guicciard. Mezerai.* Il assiege Marseille.

Cependant, François I. ayant eu avis de la marche du Duc de Bourbon, avoit donné ses ordres pour faire assembler ses Troupes, & pour faire entrer du monde dans Avignon, de peur que les ennemis ne s'en saisissent. Ce fut là qu'il résolut d'assembler son Armée, & il s'y rendit lui-même pour la commander en personne. Il n'est nullement nécessaire de parler ici en détail, ni du Siege de Marseille, ni de la grande diligence avec laquelle le Roi assembla ses forces. Il suffit de dire en un mot, que le même jour qu'il partit d'Avignon, à dessein d'aller combattre l'Armée Impériale, savoir le 10. de Septembre, le Duc de Bourbon leva le Siege de Marseille, pour se retirer en Italie. Pendant que le Roi étoit à Avignon, il y reçut la nouvelle de la mort de la Reine sa Femme, qui étoit décedée à Blois, au mois de Juillet.

François I. accourt au secours.

Il oblige le Duc à se retirer en Italie.

La retraite du Duc de Bourbon changea entierement la face des affaires. François I. qui s'étoit vu en danger de perdre la Provence, se trouvoit à la tête d'une Armée de plus de cinquante-mille hommes, en état d'être employée à quelque entreprise considerable. Ainsi, voyant que les Imperiaux prenoient un assez long détour pour se retirer en Italie, il résolut de profiter de cet avantage, & de celui que la superiorité de son Armée lui donnoit, pour recouvrer le Milanois. Cette résolution étant prise, il se mit en marche, pour tâcher d'arriver à Milan avant eux. D'un autre côté, le Duc de Bourbon ayant été informé que le Roi prenoit le chemin le plus court pour se rendre à Milan, fit une diligence incroyable pour n'être pas prévenu, comprenant bien que de là dépendroit la conservation du Duché. Ainsi, les deux Armées, marchant par deux differentes routes, arriverent le même jour, l'une à *Albe*, l'autre à *Verceil*. Peu de jours après, le Duc de Bourbon alla joindre le Viceroi de Naples à Pavie.

Le Roi marche en Italie par une autre route.

15. Octob.

Les deux Armées arrivent en même tems.

Pendant que l'Armée Imperiale étoit en Provence, la Cour d'Angleterre se trouvoit autrement disposée qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, & sembloit avoir dessein de suivre d'autres maximes. Henri ne faisoit aucune diversion en Picardie, quoiqu'il n'eût payé qu'un seul mois du Subside qu'il devoit donner au Duc de Bourbon. C'en étoit assez pour donner à l'Empereur des soupçons, qui se trouvoient confirmez [illegible]mande hors de saison que Henri lui faisoit de l'argent qu'il l[illegible]prêté à son départ d'Angleterre. Il ne pouvoit se persuader que ce Prince demandât son payement, dans un tems si peu con-

Henri change ses projets & s'éloigne de l'Empereur. *Myl. Herbert. Guicciardin.*

HENRI VIII. 1524.

venable, au-lieu d'accomplir lui-même son engagement, sans qu'il eût dessein de chercher un prétexte de rupture. Son inquietude sur ce sujet fut encore augmentée, par l'avis qu'il reçut de son Ambassadeur en Angleterre, qu'un homme étoit venu de France à Londres, de la part de la Duchesse d'Angoulême Régente en France, & qu'il avoit de longues & de frequentes Conferences avec le Cardinal Wolsey. Tout cela, joint à l'humeur vindicative du Cardinal, qu'il avoit amusé en vain de l'esperance du Papat, lui faisoit craindre avec raison que le Roi d'Angleterre ne pensât à l'abandonner pour se liguer avec son ennemi. Cependant, dans la situation où les affaires se trouvoient, il n'y avoit aucune mesure à prendre, puisque tout dépendoit du succès de la Guerre qui alloit recommencer en Italie, où ses Généraux ne se trouvoient pas peu embarassez.

Les Imperiaux abandonnent Milan.

Dès que le Duc de Bourbon & le Viceroi de Naples se furent joints, ils tinrent Conseil pour savoir ce qu'ils avoient à faire dans une si fâcheuse conjoncture. D'abord, ils résolurent de laisser de grosses Garnisons dans Pavie & dans Alexandrie, & de se refugier dans Milan. Mais la Peste avoit fait de si grands ravages dans cette Ville, tout y étoit dans une si grande confusion, & il y avoit une telle disette d'argent & de vivres, qu'ils se virent obligez de se désister de ce dessein, & d'abandonner cette Capitale. Ainsi, après avoir bien muni Pavie & Alexandrie, ils se retirerent à *Soncino*, où François Sforze se rendit aussi avec eux.

Les François y entrent.

Le Château est assiegé.

Guicciardini. *Du Bellay.*

Faute de François I.

Cependant, François I. marchant toujours vers Milan, & sachant que les Imperiaux s'étoient retirez, fit entrer ses Troupes dans la Ville, & donna ses ordres pour faire le Siege du Château. Si, au-lieu d'aller à Milan, il eût marché droit à l'Armée Imperiale qui étoit fort peu en état de lui faire tête, il l'auroit infailliblement dissipée. Mais le malheureux conseil de l'Amiral de Bonnivet l'obligea, non seulement à marcher vers Milan, qui ne pouvoit lui manquer s'il eût battu ou fait fuir les Imperiaux, mais encore à prendre la résolution d'assieger Pavie. Dès qu'il fut devant cette Place, les Généraux de l'Armée Imperiale commencerent à prendre courage, dans l'esperance que la longueur de ce Siege, & les obstacles que l'Hiver lui feroit trouver, leur donneroient le tems de prendre quelques mesures. Cependant, ils envoyerent en toute diligence faire une levée de dix-mille hommes en Allemagne. Le Pape, les Venitiens, & les Florentins leur ayant manqué tous à la fois, depuis que le Roi de France étoit en Italie, leur unique ressource étoit la longueur du Siege de Pavie, qui fut commencé au mois de Novembre.

Il assiege Pavie.

Les Impériaux font lever des troupes en Allemagne.

Le Pape traite secretement avec le Roi.

Clement VII., qui sous le précedent Pontificat s'étoit hautement déclaré contre le Roi de France, se trouvant fort embar[illegible]ya un Nonce aux deux Armées pour tâcher de procurer une T[illegible] ayant pu y réussir, il fit son accommodement particulier avec le Roi de France,

De

De plus, il lui proposa d'entreprendre la Conquête de Naples, & fit avec lui un Traité secret, par lequel il s'engageoit à donner passage à ses Troupes.

François I. fait un détachement pour Naples, sous le Duc d'Albanie. *Du Bellay. Mezerai.*

Peu de jours après, François détacha cinq ou six-mille hommes sous le commandement du Duc d'Albanie, qui avoit quitté l'Ecosse depuis le commencement du Printems, & leur fit prendre la route de Naples. Comme il falloit nécessairement qu'ils passassent par les Terres de l'Eglise, Clement VII. feignoit pendant quelque tems de vouloir s'y opposer, afin de faire croire que c'étoit contre son gré. Dès que les François furent au milieu de ses Etats, il publia son accommodement avec le Roi de France, comme s'il avoit été tout récent, & en fit informer l'Empereur, en s'excusant sur la nécessité & sur une force majeure. Quoique l'Empereur eût beaucoup de flegme, il ne put s'empêcher en cette occasion, de témoigner un extrême ressentiment contre le Pape. Il dit que ce n'avoit été qu'à la sollicitation de Leon X. qu'il avoit entrepris la défense de l'Italie : que c'étoit Clement lui-même qui avoit sollicité Adrien VI. à signer la Ligue; & que depuis qu'il étoit devenu Pape, il l'abandonnoit dans son plus grand besoin, & le laissoit poursuivre seul une Guerre qu'il avoit lui-même excitée : qu'il esperoit pourtant de s'en tirer à son honneur, & à la confusion de ceux qui lui tournoient si lâchement le dos. L'évenement fit pourtant voir, que le Pape lui avoit rendu un service signalé, en incitant son ennemi à porter la Guerre dans le Royaume de Naples, puisque par là il lui avoit fait diviser ses forces. Mais il est incertain si le Pape avoit eu cette intention.

Clement VII. use de dissimulation avec l'Empereur;

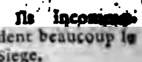
Qui est très irrité contre lui. *Guicciardin.*

François I. fait un autre détachement pour Savonne.

Un autre accident contribua encore à faire perdre à François I. la grande superiorité qu'il avoit sur ses ennemis. *Renzo de Cer*, qui avoit défendu Marseille, ayant reçu ordre du Roi d'y embarquer deux-mille hommes sur les Galeres, & d'aller joindre le Duc d'Albanie qui l'attendoit dans la Toscane, se rendit en passant maitre de Savonne. Ce succès, qui paroissoit très avantageux pour François I., devint un véritable malheur pour lui, en ce qu'il lui fit prendre la résolution de faire un nouveau détachement de son Armée, sous la conduite du Marquis de Saluces, pour aller se poster à Savonne, afin d'y prendre contre Genes, les avantages que les occasions lui présenteroient. Les deux détachemens pour Naples & pour Savonne affoiblirent tellement l'Armée Françoise, que les Imperiaux ne craignirent plus de se mettre en campagne, pour tâcher de prolonger le Siege de Pavie, en attendant le secours d'Allemagne que le Duc de Bourbon étoit allé lui-même hâter. En effet, peu de jours après, *Pescaire* se rendit maitre de *Cassan*, qui étoit un poste très avantageux pour son dessein. Ce fut cet évenement que finit l'année 1524. Mais, avant que de passer à la suivante, il est nécessaire de dire un mot de ce qui s'étoit passé en Ecosse, pendant celle-ci.

Les Imperiaux se mettent en campagne.

Ils incommodent beaucoup le siege.





Affaires d'Ecosse.

Le Duc d'Albanie étant retourné en France au mois de Mai, la Reine Douairiere, & le Comte d'Aran de la Maison d'Hamilton, conseillerent au jeune Roi, qui n'étoit âgé que de treize à quatorze ans, de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Ce conseil étoit fort interessé : mais Jaques étoit encore trop jeune pour le connoitre. Il le suivit, & ayant assemblé les Etats, il y fit déclarer, que l'autorité du Régent étoit finie, & qu'à l'avenir, on ne recevroit des ordres que du Roi-même. Après cela, ce furent la Reine & le Comte d'Aran qui gouvernerent au nom du Roi. Ce changement ne se fit pas avec l'approbation de tout le monde. Les Comtes de *Lenox* & d'*Argyle*, fâchez de voir le Comte d'Aran en possession du Gouvernement sous prétexte de la Majorité anticipée du Roi, firent venir de France le Comte d'Angus pour s'appuyer de son crédit, parce qu'il étoit entierement brouillé avec la Reine sa Femme. Dès que ce Seigneur fut arrivé, ils se liguerent avec lui, & sous prétexte de tirer le Roi de la captivité prétendue où la Reine & le Comte d'Aran le tenoient, ils leverent des Troupes & se saisirent de Sterlin, après quoi ils marcherent à Edimbourg où le Roi étoit. A leur approche, la Reine & le Comte firent entrer le Roi dans le Château : mais comme ils n'avoient pas pris soin d'y mettre des vivres, en peu de jours ils se virent contraints de livrer le Roi aux trois Seigneurs, qui prirent la qualité de Régens. Ainsi le Roi fut remis en tutelle sous ces trois nouveaux Gouverneurs, qui convinrent entre eux d'administrer la Régence tour à tour, chacun quatre mois. Le Comte d'Angus fut le premier : & comme il étoit dans les intérêts du Roi d'Angleterre, il lui envoya des Ambassadeurs pour traiter du mariage du Roi d'Ecosse avec la Princesse Marie, selon le plan que Henri avoit lui-même formé. Pour faciliter cette Négociation, la Treve, qui devoit finir le premier jour de Décembre, fut prolongée jusqu'au 25. de Janvier de l'année suivante 1525.

Fin de la Régence du Duc d'Albanie.

Le Comte d'Angus se fait déclarer Régent.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Act. Publ. T. XIII. p. 21. 23. 28.*

Comme l'Angleterre fut fort tranquille pendant toute l'année 1524, les affaires de ce Royaume ne m'arrêteront pas longtems. Je me contenterai de dire en deux mots, que Clement VII., se trouvant dans une très fâcheuse situation entre l'Empereur & le Roi de France, ménageoit beaucoup la Cour d'Angleterre, dont il croyoit qu'il pourroit avoir besoin. Ce fut dans cette vue, qu'il confirma au Roi le Titre de *Défenseur de la Foi*, qu'il avoit déja reçu de Leon X.; & que, pour faire plaisir au Cardinal Wolsey, il supprima le Monastere de S. *Frideswide*, situé dans la Ville d'Oxford, sur le terrein duquel le Cardinal avoit dessein de faire bâtir son College, & en appliqua les revenus à cette nouvelle fondation. Mais comme cela ne suffisoit pas pour l'entretien de ce College, le Cardinal se fit donner pouvoir de visiter toutes sortes de Maisons Religieuses, nonobstant leurs Privileges, & particulierement celles de l'Ordre de S. François, qui prétendoient être exemptes. C'étoit afin de pouvoir faire un état certain de celles qui pouvoient être suppri-

Clement confirme à Henri le Titre de Défenseur de la Foi. *Ibid. p. 13.*

Il supprime quelques Monasteres en faveur du College de Wolsey. *Ibid. 15.*

mées, pour en appliquer les revenus à l'entretien de ses Colleges. La Bulle qui lui donnoit ce pouvoir, étoit du 21. d'Août. Le 11. de Septembre suivant, le Pape lui fit expédier une autre Bulle, qui lui permettoit de supprimer autant de Monasteres qu'il jugeroit à propos, jusqu'à la valeur de trois-mille ducats de rente, pour le même usage.

Henri VIII. 1524. Bulle accordée au Cardinal. Pag. 18. Autre Bulle. Pag. 22.

Au commencement du mois de Décembre, le Cardinal Laurent Campegge, qui avoit été Légat du Pape en Allemagne, fut pourvu de l'Evêché de Salisburi, avec le consentement du Roi. Il faut présentement revenir au Siege de Pavie, pour y voir un évenement qui apporta aux affaires de l'Europe un changement très considerable, auquel l'Angleterre prit beaucoup de part.

Le Cardinal Campegge est fait Evêque de Salisbury. Pag. 29.

François I. s'obstinoit toujours à ce Siege, quoique sans avancer beaucoup, à cause de la rigueur de la saison, & de l'Armée Imperiale, qui s'étant postée à Cassan, incommodoit beaucoup ses Convois. D'ailleurs, il avoit fait trois détachemens de son Armée, l'un avant le Siege pour assieger le Château de Milan, un autre pour Naples, & le troisieme pour Savonne. D'un autre côté, le Duc de Bourbon arriva d'Allemagne sur la fin du mois de Janvier, amenant un renfort de dix-mille hommes de pied, & de mille Chevaux, avec quoi l'Armée Imperiale se trouva forte de vingt & deux-mille hommes. Comme l'argent manquoit aux Généraux, & qu'à cause de cela, ils n'étoient pas assurez de pouvoir empêcher l'Armée de se débander, ils résolurent de tenter le secours de Pavie. Pour cet effet, ils se mirent en marche le 3. de Fevrier, pour s'approcher de la Place, résolus de profiter des occasions qui se pourroient présenter. Mais comme le Camp des assiegeans étoit bien retranché, ils attendirent trois semaines avant que d'exécuter une résolution si dangereuse, qui pouvoit avoir de terribles suites. Pendant ce tems-là, les Grisons ayant rappellé six-mille hommes qu'ils avoient dans l'Armée de France, & ces Troupes étant parties sans qu'il fût possible au Roi de les retenir, le Duc de Bourbon jugea qu'il ne falloit pas differer davantage l'attaque du Camp ennemi. Cette résolution fut exécutée la nuit du 24. au 25. de Fevrier (1), avec un succès bien funeste à François I., puisque son Armée fut mise en déroute, & qu'il eut lui-même le malheur de tomber entre les mains de ses ennemis.

1525. Guicciardini. Du Bellay. Mezerai.

Le Duc de Bourbon amene des Troupes d'Allemagne.

Les Imperiaux attaquent l'Armée assiegeante. François I. est battu & fait prisonnier.

Le succes de cette Bataille remplit tout l'Europe de consternation & de crainte. L'Empereur se trouvoit sans Concurrent, & en état de subjuguer l'Italie avec son Armée victorieuse; pendant que le Roi d'Angleterre, son Allié, pouvoit donner à la France, du côté de Picardie, un coup dont elle ne se seroit jamais relevée. Par conséquent, la balance de l'Europe étant ôtée, il y avoit, pour la plupart des Souverains, un grand sujet de craindre qu'ils ne tombassent enfin dans l'esclavage. Les

L'Empereur devient redoutable à toute l'Europe.

Les Venitiens

(1) C'étoit le jour de la naissance de l'Empereur. Tind.

HENRI VIII. 1525.

proposent une Ligue contre l'Empereur.

Venitiens seuls, connoissant parfaitement le danger, proposerent au Pape de faire une Ligue contre l'Empereur, ne doutant point que le Roi d'Angleterre n'y entrât aussi, parce que c'étoit son intérêt. Cette Ligue, jointe aux forces que la France pouvoit encore mettre sur pied, & au secours qu'on auroit pu tirer des Suisses en les payant largement, auroit été capable de tenir l'Empereur en bride, si elle avoit pu se conclure sur le champ. Mais le Pape, préferant son intérêt particulier au général, se hâta de faire son Traité avec le Viceroi de Naples qui agissoit au nom de l'Empereur. Ce Traité portoit, entre autres choses, que l'Empereur donneroit à François Sforze l'Investiture de Milan. Il y avoit de plus, trois Articles séparez qui regardoient le Pape en particulier, savoir, 1. Que les habitans du Milanois se pourvoiroient de Sel dans les Terres du Pape. 2. Que l'Empereur obligeroit le Duc de Ferrare à rendre à l'Eglise la Ville de Reggio, dont il s'étoit emparé après la mort de Leon X. 3. Que le Pape auroit la disposition des Bénéfices dans le Royaume de Naples. Par ce Traité, qui n'avoit aucune vertu jusqu'à ce qu'il fût ratifié par l'Empereur, l'habile Viceroi trouva le moyen de faire évanouïr, ou du moins, de differer le projet de la Ligue contre l'Empereur proposée par les Venitiens, & de rendre le Pape suspect aux autres Puissances. C'étoit le plus grand service qu'il pouvoit rendre à son Maitre en cette occasion.

Le Pape n'ose s'y engager. Il traite avec l'Empereur. Guicciardini.

Embaras des Généraux de l'Empereur.

Cependant, les Généraux de l'Empereur se trouvoient très embarassez après une si belle victoire, parce qu'ils manquoient d'argent pour payer leurs Troupes. Ils avoient bien tiré cent-mille ducats de Florence; mais cela ne suffisant pas pour payer les arrerages de l'Armée & pour l'entretenir dans la suite, ils se virent obligez d'en licencier la meilleure partie, dès que, par le Traité avec le Pape, ils furent assurez qu'il n'y avoit plus de Ligue à craindre. D'ailleurs Trivulce, qui assiegeoit le Château de Milan, avoit déja repassé les Alpes, & le Duc d'Albanie ne pensoit qu'à se retirer en France avec son Armée. Ce licenciement de Troupes auroit produit un très bon effet pour l'Empereur, qui avoit intérêt de prévenir par sa moderation les mesures que les Puissances d'Italie allarmées pouvoient prendre contre lui, si ses Généraux étoient bien entrez dans les mêmes vues. Mais la prosperité leur faisant oublier la Politique, ils traiterent les Souverains d'Italie, & surtout les Venitiens, avec une hauteur qui leur donna lieu de craindre pour leur liberté, & qui leur fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles pour éviter l'esclavage dont ils étoient menacez.

Ils congédient une partie de leur Armée.

Moderation de l'Empereur en recevant la nouvelle de la victoire de Pavie.

L'Empereur savoit bien mieux dissimuler ses sentimens. Il reçut la nouvelle de la victoire de Pavie, & de la captivité du Roi de France, avec beaucoup de moderation, & défendit d'en faire des feux de joye, disant qu'on ne devoit se réjouïr que des victoires qu'on remportoit sur les Infideles. Il paroissoit compâtir au malheur de François, & pour ainsi dire, se mettre en sa place, en reconnoissant que c'étoit un coup

de la fortune, & qu'il n'y avoit point de Prince, pour si brave qu'il fût, qui ne pût être sujet à une semblable disgrace. Peu de tems après, il assembla son Conseil pour déliberer sur ce qu'il devoit faire de son prisonnier. Son Confesseur, qui parla le premier, fut d'avis qu'il le relâchât sans condition. Il lui représenta, que par cette génerosité, non seulement il acquerroit une gloire immortelle, mais encore, qu'il feroit du Roi de France un véritable ami, qui, pour ne se laisser pas vaincre en génerosité, se piqueroit sans doute de lui en témoigner sa reconnoissance: Qu'avec son secours, il donneroit la Loi à l'Allemagne & à l'Italie, sans être obligé de demander celui des autres Princes inferieurs. Mais le Duc d'Albe refuta toutes ces raisons, & conclut qu'il falloit tirer de cette victoire tous les avantages qu'elle pouvoit naturellement procurer, & l'Empereur se rangea dans son sentiment. Cela fait bien voir que sa prétendue moderation n'étoit qu'une feinte, pour empêcher les Princes de l'Europe de s'allarmer, & de prendre ensemble des mesures pour s'opposer à l'exécution de ses desseins ambitieux.

HENRI VIII. 1525.

Il délibere sur ce qu'il doit faire de son prisonnier.

Avis de son Confesseur.

Avis du Duc d'Albe.

Qui est suivi.

Pour continuer cette feinte, il envoya le Comte de *Beaurain* en Italie, avec certaines conditions sous lesquelles il vouloit consentir à relâcher son prisonnier. Il étoit bien assuré que François ne les accepteroit pas. Mais il étoit de son intérêt de faire croire au Public, qu'il ne tenoit pas à lui que ce Prince ne fût mis en liberté. Pour cet effet, on prenoit un grand soin de répandre en tous lieux, que l'Empereur avoit envoyé au Roi des conditions très équitables. Mais on se gardoit bien de les publier. Entre autres choses, il demandoit pour lui-même le Duché de Bourgogne. De plus, il vouloit joindre aux Terres du Duc de Bourbon, la Provence & le Dauphiné, & composer de toutes ces Pieces, pour ce Prince, un Royaume indépendant de la Couronne de France. Enfin, il prétendoit que François I. donnât au Roi d'Angleterre une entiere satisfaction, sur tout ce qu'il lui devoit. La premiere de ces conditions n'avoit rien qui dût surprendre, à ne considerer que la justice & l'équité. Le Roi Louis XI. s'étoit mis en possession du Duché de Bourgogne après la mort du dernier Duc, sous prétexte d'un droit qui lui étoit contesté, & dont pourtant il s'étoit lui-même fait Juge. On ne pouvoit donc pas trouver mauvais, que l'Empereur demandât d'être rétabli dans un bien qui avoit été ravi à Marie de Bourgogne son Ayeule, du moins, jusqu'à ce que le procès fût jugé par la voye de la Justice. Mais ce qu'il y avoit d'étrange & de dur dans les propositions de l'Empereur, c'étoit de vouloir former, au milieu de la France, un Royaume indépendant, pour en gratifier un Sujet rebelle, premier auteur de la disgrace du Roi. Selon les apparences, il n'insistoit sur cet Article, que pour faire mieux passer le premier, ou pour donner lieu à une rupture. François I. rejetta bien loin ces conditions, & jura qu'il aimeroit mieux passer tout le reste de sa vie en prison, que de les accepter (1).

L'Empereur offre des conditions pour la liberté de François.

Le Roi prisonnier les rejette.

(1) Lorsque les Articles furent présentez à *François I*, il en eut un si grand

Il en offre d'autres.

Mais il fit, à son tour, des offres qu'il crut assez avantageuses au vainqueur, savoir, qu'il épouseroit Eleonor Reine Douairiere de Portugal, Sœur de l'Empereur; & qu'il donneroit au Duc de Bourbon la Duchesse d'Alençon sa Sœur, qui venoit de perdre le Duc son Epoux: Qu'il consentiroit de tenir le Duché de Bourgogne à titre de Dot de la Reine Douairiere, & de le rendre héréditaire aux enfans qui naitroient de leur Mariage: Qu'il rendroit au Duc de Bourbon tous ses biens qui avoient été confisquez: Qu'il se désisteroit de tous les droits, qu'il avoit sur Naples & sur Milan: Qu'il satisferoit le Roi d'Angleterre sur tout ce qui lui étoit dû: Enfin, qu'il payeroit une rançon telle que le Roi Jean l'avoit payée après qu'il eut été fait prisonnier à la Bataille de Poitiers. Mais l'Empereur ne fut pas content de ses offres. Il prétendoit toujours que le Duché de Bourgogne lui fût rendu sans condition. De plus, il soutint que François n'avoit aucun droit sur Naples & sur Milan, & que l'offre qu'il faisoit de s'en désister, étoit inutile & chimerique.

L'Empereur les rejette.

Ce n'étoit pas sans fondement, que l'Empereur se tenoit ferme dans ses prétentions. Il est aisé de juger dans quelle consternation la France se trouvoit, après la perte qu'elle venoit de faire. Le Roi étoit prisonnier: presque tous ses Généraux avoient été pris ou tuez à la Bataille de Pavie: le Royaume étant épuisé par les Guerres continuelles qu'il avoit soutenues, tant sous ce Regne que sous les précedens, il ne s'y trouvoit plus ni soldats, ni argent. Les Suisses étoient rebutez. Le Canton de Zurich, qui avoit refusé de fournir des Troupes au Roi pour cette Guerre, se trouvoit encore dans la même disposition par un principe de conscience. *Zuingle*, qui avoit beaucoup de crédit dans ce Canton, avoit persuadé au Sénat, que c'étoit une chose infame que de vendre le sang de ses Citoyens pour de l'argent, & pour servir l'ambition des Princes. Mais quand même tous les Cantons auroient été également portez à fournir des Troupes, on savoit bien qu'ils ne le feroient pas sans qu'on les payât, & ce n'étoit pas une chose facile que de trouver de l'argent. D'un autre côté, on avoit lieu de craindre que le Roi d'Angleterre ne profitât de cette occasion pour envahir la France par la Picardie, pendant que l'Empereur attaqueroit les Provinces voisines de l'Espagne. Enfin, il n'y avoit aucune ressource du côté de l'Italie, depuis que le Pape avoit fait son accord avec l'Empereur, n'y ayant aucune apparence que les Venitiens voulussent soutenir seuls la Guerre, pour faire plaisir à la France. Ainsi on ne voyoit de tous côtez que de justes sujets de s'allarmer. Certainement, si l'Empereur & Henri avoient renouvellé leur Ligue, & qu'ils eussent vigoureusement attaqué la France, chacun de son côté,

Grande consternation en France.

chagrin, qu'on dit que de rage il tira sa dague, & s'écria: *Il vaut mieux pour un Roi de France, de mourir de cette maniere.* Sur quoi *Hernando de Alenson*, qui étoit présent, lui ôta sa dague des mains. *Herbert*, TIND.

c'étoit fait de ce Royaume, vu le triste état où il se trouvoit. Mais dans le tems que la Régente & tous les bons François étoient dans ces inquietudes, ils virent reluire un rayon d'esperance, qui les empêcha de perdre entierement courage. Le Pape & l'Empereur ne purent convenir ensemble, quoiqu'exterieurement ils parussent vouloir s'unir. Les Venitiens se trouverent disposez à se liguer avec les autres Puissances pour s'opposer aux progrés de l'Empereur. Enfin, le Roi d'Angleterre, au-lieu de profiter de la disgrace du Roi de France, prit génereusement son parti. D'un autre côté, François Sforze, se voyant comme esclave de l'Empereur, fit des efforts pour se délivrer de ce joug, & quoiqu'il ne réussit pas, sa tentative ne laissa pas de produire un bon effet, en ce qu'elle fit connoitre à l'Empereur la disposition des Princes qui entrerent dans ce complot. C'est ce qu'il faut nécessairement expliquer, afin de donner une idée distincte des affaires de ce tems-là, dans lesquelles l'Angleterre se trouva mêlée. Mais il faut voir auparavant, ce que devint le Roi prisonnier.

HENRY VIII. 1525.

Plusieurs choses concourent à redonner du cœur aux François.

Ce Prince malheureux fut gardé dans le Château de *Pizzighitone* jusqu'à Pâques, mais avec tant d'inquietude de la part des Imperiaux, qu'ils n'osoient éloigner leurs Troupes de ces quartiers-là, de peur qu'on ne vînt le leur enlever. Enfin, Lanoi ayant appris que l'Ambassadeur de Venise à Rome avoit de fréquentes Conferences avec le Pape, craignit qu'il ne se formât quelque complot pour délivrer le prisonnier. Dans cette pensée, sans communiquer son dessein au Duc de Bourbon, qui lui étoit peut-être suspect, il résolut de le mener en Espagne. Mais ce n'étoit pas une chose facile, puisqu'il n'avoit point d'Armée navale, & que les Galeres de France tenoient la Mer. Pour lever cet obstacle, il fit entendre au Roi, que le seul moyen pour obtenir promptement sa liberté, étoit qu'il s'abouchât avec l'Empereur: Que comme c'étoit un Prince très génereux, & qui avoit témoigné prendre part à sa disgrace, leur entrevue ne pouvoit que produire un bon effet, & contribuer à rendre la Paix plus facile & plus prompte. François y donna les mains, plein d'esperance qu'il feroit plus lui-même dans deux ou trois Conferences avec l'Empereur, que ses Ministres en plusieurs mois. Il prêta même ses Galeres au Viceroi pour le mener en Espagne, où il arriva vers le milieu du mois de Juin.

François I. est mené en Espagne. Juin.

Il s'étoit flaté qu'il seroit traité en Espagne de la même maniere que le Roi Jean l'avoit été en Angleterre; mais en arrivant, il eut la mortification de se voir renfermer dans le Château de Madrid, où l'Empereur, bien loin de traiter personnellement avec lui, ne lui rendit pas même visite. Tout ce qu'il put obtenir fut un passeport pour la Duchesse d'Alençon sa Sœur, qui se rendit à Madrid au mois de Septembre. Elle étoit munie d'un Pouvoir de la Régente sa Mere, pour négocier avec l'Empereur. Mais enfin, elle fut obligée de s'en retourner sans avoir rien obtenu. En arrivant à Madrid, elle avoit trouvé le Roi son Frere si malade,

Il est enfermé dans le Château de Madrid.

La Duchesse d'Alençon va négocier pour lui.

Il tombe malade.

HENRI VIII. 1525.

L'Empereur le visite.

qu'on désespéroit de sa guérison. Comme il n'y avoit pas lieu de douter, que le chagrin de voir sa liberté si reculée ne lui eût causé cette maladie, l'Empereur s'étoit rendu exprès de Tolede à Madrid, pour le voir & pour le consoler, dans la crainte où il étoit de perdre, par la mort de son prisonnier, les avantages qu'il pouvoit attendre de sa captivité. Il lui avoit donc fait esperer sa délivrance dans deux visites qu'il lui rendit, quoiqu'en termes généraux, qui ne laisserent pourtant pas de produire l'effet qu'il en avoit attendu, puisque le Roi recouvra sa santé. Mais quand, après sa guérison, il voulut reprendre la négociation commencée, il s'apperçut bien-tôt qu'il n'étoit pas aussi proche de sa délivrance qu'il s'en étoit flaté. L'Empereur insistoit toujours sur la restitution de la Bourgogne; & quand le Roi offroit d'épouser la Princesse Eleonore, & de tenir le Duché de Bourgogne à titre de Dot, Charles se défendoit sur ce qu'il s'étoit engagé à donner la Reine sa Sœur en mariage au Duc de Bourbon. Ce n'étoit pas une petite mortification pour François, que de se voir préferer un de ses Sujets. Mais ce qui le chagrinoit encore plus, c'est qu'il comprenoit bien que ce n'étoit-là qu'un prétexte pour reculer la conclusion du Traité. Ainsi, dans le désespoir où la rigueur de l'Empereur le mettoit, il donna enfin à la Duchesse d'Alençon un Ecrit signé de sa main, par lequel il consentoit, & ordonnoit même, que les Etats Généraux de France fissent couronner le Dauphin son Fils. C'est ce qu'on appelle en France *l'Edit de Madrid*. Mais le Parlement de Paris ne jugea pas à propos de le vérifier, soit pour ne pas contrevenir aux Loix du Royaume, ou qu'il regardât cette espèce d'Edit informe, comme n'ayant aucune autorité, puisque le Roi n'étoit pas libre. Il peut bien être, que François voulut par là faire comprendre à l'Empereur, qu'au-lieu d'avoir un Roi en son pouvoir, il couroit risque de n'y avoir plus qu'un Prince sans Royaume.

Difficultez de la Paix.

François I. consent qu'on couronne le Dauphin.

Le Parlement le refuse.

L'Empereur use d'artifice avec le Pape.

Pendant que l'Empereur amusoit son prisonnier en Espagne, il n'agissoit pas de meilleure foi avec le Pape, qui ne savoit que penser de ses démarches. Ce Monarque victorieux l'avoit fait rechercher avec empressement, & après avoir fait un Traité avec lui, par le ministere du Viceroi de Naples, il avoit tardé très longtems à le ratifier; & enfin, il avoit envoyé sa Ratification sans y comprendre les trois Articles séparez. Il disoit, que pour ce qui regardoit le Duc de Ferrare, il ne pouvoit l'obliger à ceder au Pape Reggio, qui étoit un Fief de l'Empire. Quant au second Article, par lequel l'Empereur étoit tenu d'obliger les habitans du Milanois à prendre leur Sel dans les Terres du Pape, il disoit que cela regardoit uniquement le Duc de Milan, & que pour lui il ne pouvoit pas s'engager pour autrui. Qu'à l'égard des Bénéfices de Naples, il ne pouvoit pas passer cet Article, à moins qu'on n'y ajoutât une restriction qui le rendoit inutile, savoir, qu'on se conformeroit à ce qui avoit été observé sous les Rois de Naples ses

Il envoye une ratification imparfaite du Traité de Rome.

Prédécesseurs,

Prédécesseurs. Le Pape voyant que l'Empereur refusoit de ratifier ces trois Articles, refusa d'accepter sans cela la Ratification, & ils demeurerent tous deux sur le même pied qu'ils étoient avant le Traité. Mais l'Empereur avoit obtenu ce qu'il souhaitoit, puisqu'il avoit mis des obstacles à la Ligue qui se projettoit contre lui, en rendant le Pape suspect aux autres Puissances.

Le Pape la rejette.

Il y avoit encore un autre Article, qui faisoit comprendre que l'Empereur n'agissoit pas de bonne-foi. C'est qu'ayant envoyé l'Investiture de Milan à François Sforze, il y avoit mis pour condition, que ce Prince lui payeroit douze-cens-mille ducats en dédommagement des dépenses qu'il avoit faites pour lui conserver le Duché. Comme il étoit manifeste que Sfozce n'étoit pas en état d'accomplir cette condition, il ne l'étoit pas moins que l'Empereur ne cherchoit en cela, qu'un prétexte pour demeurer maitre de Milan. Tout cela donnoit beaucoup à penser au Pape, qui apprenoit d'ailleurs que le Conseil d'Espagne ne lui étoit pas favorable. En effet, quelques-uns des Ministres de l'Empereur lui avoient conseillé de châtier le Pontife, pour avoir pris le parti de la France dans une conjoncture si délicate, & de l'obliger à rendre Modene au Duc de Ferrare, & Bologne aux Bentivoglios.

L'Empereur offre l'Investiture à Sforze sous une condition impossible.

Le Pape s'éloigne de lui de plus en plus.

D'un autre côté, les Venitiens, voyant qu'il n'y avoit aucune apparence que l'Empereur eût véritablement intention d'établir Sforze à Milan, ne pouvoient qu être allarmez de le voir demeurer maitre de ce Duché. Par cette raison, ils faisoient tous leurs efforts pour engager le Pape & le Roi d'Angleterre à se liguer avec eux & avec la France, contre l'Empereur, comprenant bien que, sans cela, toute l'Italie alloit tomber sous la domination de la Maison d'Autriche. Une Lettre d'*André Gritti* leur Doge, écrite au Cardidnal Wolsey le 31. de Mars, qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, fait comprendre que ces habiles Politiques avoient formé ce projet peu de tems après la Bataille. Ce n'est véritablement qu'une Lettre de créance pour un Ambassadeur, qui avoit ordre de traiter avec le Roi d'une affaire très importante. Mais dans une pareille conjoncture, cette grande affaire ne pouvoit être que la Ligue qu'ils projettoient.

Les Venitiens tâchent de former une Ligue contre l'Empereur.

Cependant, le Pape se trouvoit dans un extrême embaras. Pour avoir voulu agir trop finement; il avoit fait tant de fausses démarches, qu'il ne savoit plus de quel côté se tourner. C'est ce qui arrive assez souvent à ceux qui, quittant le grand chemin, veulent marcher par des routes détournées. Clement VII. ne pouvoit se résoudre, ni à se contenter de ce que l'Empereur lui offroit, ni à entrer dans une Ligue contre lui. Dans cette irrésolution, il prit le parti de suivre l'exemple de Leon X. & de Jule II. ses Prédécesseurs; c'est-à-dire, de négocier en un même tems avec l'Empereur & avec ses ennemis, afin de se déterminer par les évenemens à ce qui lui seroit le plus avantageux. Pour cet effet, pendant qu'il traitoit à Rome avec les

Le Pape demeure irrésolu.

Il négocie avec les deux partis.

Venitiens, il envoya le Cardinal *Salviati* en Espagne pour négocier avec l'Empereur, & lui mit en main une Bulle que ce Monarque lui avoit demandée, pour avoir la liberté de se marier avec Isabelle de Portugal sa Niece. Mais cette Bulle ne devoit être remise entre les mains de l'Empereur, qu'après la conclusion du Traité.

Les affaires d'Italie se trouvant dans cette situation, il arriva encore un autre accident qui fit bien connoitre que l'Empereur ne cherchoit qu'à endormir tous les Princes par une feinte moderation, pendant qu'effectivement il ne pensoit qu'à s'agrandir de plus en plus. La Ligue qu'il avoit conclue avec Adrien VI. & tous les autres Potentats d'Italie, avoit eu pour fondement le retablissement de François Sforze dans le Duché de Milan. Comme c'étoit un interêt commun à toute l'Italie, c'étoit aussi par ce seul lien, que l'Empereur avoit trouvé le moyen d'unir tous les Potentats contre la France, qui étoit alors en possession du Milanois. Cette Ligue avoit réussi selon les souhaits des Alliez. Les François avoient été chassez d'Italie, & Sforze étoit rentré dans Milan. Mais quoique l'Empereur eût feint de lui en donner l'Investiture, cela n'étoit pas encore exécuté, parce que Sforze n'étoit pas en état de lui compter les douze-cens-mille ducats qu'il demandoit. On lui faisoit bien esperer qu'il obtiendroit des conditions moins rigoureuses: mais ce n'étoit que pour l'amuser, & pour lui ôter de l'esprit, aussi bien qu'au Pape & aux Venitiens, le soupçon qu'ils avoient, que l'intention de l'Empereur étoit de garder le Duché pour lui-même, ou de le donner à l'Archiduc Ferdinand son Frere.

Sforze est tenu dans la servitude par les Imperiaux.

Ce qui n'étoit alors qu'un simple soupçon, devint bien-tôt une certitude. Le Duc de Bourbon étant allé en Espagne pour y prendre soin de ses interêts, *Ferdinand d'Avalos*, Marquis de Pescaire, reçut une Commission de l'Empereur pour commander en Italie. Peu de tems après, ce Général affecta de paroitre fort méconent, & de se plaindre ouvertement de l'ingratitude de l'Empereur. Il poussa sa feinte si loin, qu'il inspira enfin à Hierôme *Moron*, Chancelier du Duc de Milan, la hardiesse de le sonder, pour voir si par son moyen on pourroit réussir à chasser les Espagnols du Duché de Milan. Pescaire prêta l'oreille à ses insinuations: il eut avec lui diverses Conferences sur ce sujet, & sut agir si adroitement, qu'il engagea Moron à lui faire parler de cette affaire par le Duc même. Le projet de Moron étoit de faire main-basse sur tous les Espagnols qui se trouveroient dans le Duché de Milan, & de faire Pescaire Roi de Naples. Comme il ne pouvoit s'exécuter sans des secours étrangers, Pescaire proposa d'engager dans le complot, le Pape, la Régente de France & les Venitiens. Cela fut exécuté, & ces trois Puissances y entrerent bien avant, & promirent leur assistance. Quand l'affaire fut bien engagée, Pescaire reçut un ordre de l'Empereur, de dépouiller entierement le Duc de Milan. Il commença par faire arrêter Moron, après quoi il se fit livrer par le

L'Empereur tend un piege à Sforze pour avoir un prétexte de le dépouiller.
Guicciardin.

Pescaire lui ôte toutes ses Places & assiege le Château de Milan.

Duc, qui n'étoit pas en état de résister, la Ville de Milan & toutes les autres Places dont il étoit en possession. Il n'y eut que le Château de Milan dont Sforze ne voulut point se dessaisir, & qui fut incontinent assiegé. Ainsi l'Empereur eut un prétexte plausible de se rendre maitre du Duché, sans que le Pape & les Venitiens pussent se plaindre de ce qu'il punissoit l'infidelité de Sforze, puisqu'il y avoit des preuves convainquantes qu'ils étoient entrez eux-mêmes dans la Conspiration.

Les Venitiens insistent sur le rétablissement de Sforze.

L'artifice dont l'Empereur s'étoit servi pour se saisir du Milanois, ne fit que confirmer les Venitiens dans la résolution qu'ils avoient prise, de tout hazarder pour empêcher que ce Païs ne demeurât entre les mains de la Maison d'Autriche. Sans s'embarasser de justifier leur conduite, ils dirent nettement à l'Ambassadeur d'Espagne qui les pressoit de s'unir avec l'Empereur, que le rétablissement de Sforze étoit un préalable dont ils ne se départiroient jamais. Si Clement VII. avoit témoigné la même fermeté, l'Empereur se seroit trouvé dans un assez grand embaras. Mais ce Pontife, en voulant agir trop finement, se laissa prendre à un piege où il avoit été déja pris une autre fois. Il avoit en Espagne un Légat qui traitoit avec l'Empereur, pendant qu'il négocioit lui-même à Rome avec les Ambassadeurs de France & de Venise, pour conclure une Ligue contre ce Monarque. Il attendoit avec beaucoup d'impatience le succès de la négociation de son Légat; & comme la conclusion se faisoit trop longtems attendre, il marqua un jour pour signer la Ligue avec la France & Venise. Mais dans cet intervalle, ayant reçu la nouvelle que son Traité étoit conclu à Madrid, il ne voulut plus entendre parler de la Ligue. Quelque tems après, l'Empereur lui envoya par un Exprès, le Traité qui avoit été conclu en Espagne; il le trouva si rempli d'équivoques & d'ambiguitez, qu'il refusa de le ratifier. L'Ambassadeur d'Espagne feignant d'être lui-même surpris des termes ambigus dans lesquels le Traité étoit conçu, soutint fortement que cela s'étoit fait sans dessein, & dit au Pape, qu'il pouvoit faire dresser le Traité de la maniere qu'il le jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le faire signer par l'Empereur dans deux mois. Ce délai n'étoit que pour empêcher le Pape d'entrer dans aucune Ligue pendant ce tems-là, & Clement se laissa tromper par l'assurance avec laquelle l'Ambassadeur lui parloit. Ceci se passoit au mois de Décembre de l'année 1525. & ce fut dans le même mois que Pescaire mourut.

Le Pape balance à se déclarer.

Il se laisse duper par l'Ambassadeur d'Espagne. *Guicciardini.*

Mort du Marquis de Pescaire.

Henri pense à s'accommoder avec la France.

Après avoir fait connoitre la situation des affaires en Italie, il faut voir ce qui se passoit à la Cour d'Angleterre, qui n'étoit gueres moins intriguée que le Pape & les Venitiens, puisqu'il s'agissoit alors véritablement de mettre en équilibre la balance de l'Europe, qui penchoit trop d'un côté. L'égalité entre les deux Maisons de France & d'Autriche, étoit proprement ce qui faisoit valoir l'Angleterre; & par

HENRI VIII. 1525.

conféquent, c'étoit un avantage qu'elle ne devoit pas laiffer perdre. Mais il y avoit encore d'autres raifons qui pouffoient Henri à fe détacher du parti de l'Empereur, pour fe liguer avec la France. Quoique le Traité de Bruges ou de Windfor femblât avoir procuré une union indiffoluble entre l'Empereur & Henri, il eft pourtant certain qu'ils n'étoient pas contens l'un de l'autre, parce que chacun d'eux vouloit faire fervir leur union à fes propres affaires, fans fe mettre en peine de fon Allié. Selon les apparences, le Cardinal Wolfey, qui étoit très mécontent de l'Empereur, ne contribuoit pas peu à difpofer l'efprit de fon Maitre à une rupture.

L'Empereur & Henri font mécontens l'un de l'autre.

Caufes de leur brouillerie.

La Princeffe Marie, Fille de Henri, avoit été fiancée à l'Empereur, & néanmoins le Roi fon Pere n'avoit pas laiffé de l'offrir au Roi d'Ecoffe. D'un autre côté, l'Empereur n'avoit pas fait difficulté de conclure fon propre mariage avec Ifabelle de Portugal, comme s'il n'eût pas été engagé avec Marie : & par-là, ces deux Monarques témoignoient qu'ils avoient fort peu d'égards l'un pour l'autre. Charles ayant fu que Henri étoit en Traité pour marier fa Fille avec le Roi d'Ecoffe, en voulut tirer avantage, pour rejetter fur lui la rupture de fon mariage. Dès le mois de Mars, il envoya en Angleterre le Seigneur de *Bure* & le Préfident du Confeil de Malines, pour demander au Roi, qu'il lui envoyât incontinent la Princeffe fa fiancée, qu'il payât comptant la dot dont ils étoient convenus, & que, felon la Ligue qu'ils avoient faite enfemble, il entrât en Picardie avec une puiffante Armée, comme il auroit dû le faire l'année précedente. Il ne fut pas difficile à Henri de comprendre, que l'Empereur ne cherchoit qu'à fe juftifier, fans avoir la penfée d'accomplir fon mariage avec Marie; & cette maniere d'agir n'étoit gueres propre à entretenir leur amitié. Mais d'un autre côté, l'Empereur n'avoit pas de moindres fujets de fe plaindre de lui. Henri avoit promis de fournir cent-mille écus par mois pour l'Expédition du Duc de Bourbon en France, ou de faire une puiffante diverfion en Picardie. Mais après avoir engagé l'affaire par le payement du premier mois, il en étoit demeuré là, fans faire aucune entreprife contre la France. Au contraire, il avoit demandé le payement des fommes qui lui étoient dues, dans un tems où il favoit bien que l'Empereur n'étoit pas en état de le payer. Cette démarche fembloit marquer qu'il ne cherchoit qu'un prétexte. De plus, l'Empereur étoit informé que dès le mois d'Octobre précedent, dans le tems que François I. marchoit en Italie, il étoit arrivé à Londres, de la part de la Régente, un Envoyé fans Caractere, qui avoit eu de fréquentes Conferences avec le Cardinal Wolfey. Mais d'un autre côté, Charles avoit promis d'attaquer la France du côté de l'Efpagne, fans avoir fait aucune démarche pour cela. Cependant, il trouvoit fort mauvais que Henri ne lui eût pas tenu parole. Ainfi, ces deux Monarques, qu'on croyoit fi étroitement unis, & dont l'union faifoit

Mars. Herbert.

trembler la France & l'Italie, étoient pourtant dans la vérité alienez l'un de l'autre, & tout prêts à se brouiller. Selon les apparences, les Conferences de l'Envoyé de France avec le Cardinal Wolsey, avoient produit leur effet. D'ailleurs, il ne se pouvoit que le Cardinal, qui étoit d'une humeur fort vindicative, n'eût le cœur ulceré contre l'Empereur qui l'avoit trompé deux fois, après lui avoir promis positivement son assistance pour le faire Pape.

HENRI VIII. 1525. Wolsey contribue à la rupture.

C'étoit au commencement du mois de Mars, que les deux Ambassadeurs de l'Empereur s'acquitterent de leur commission. Mais avant qu'ils eussent reçu aucune réponse, la nouvelle de la Bataille de Pavie, & de la prise du Roi de France, arriva en Angleterre, par une Lettre de la Gouvernante de Flandre, qui étoit accompagnée d'une de *Lanoy*, écrite le propre jour de la Bataille. Dans la disposition où la Cour d'Angleterre se trouvoit alors, cette nouvelle n'y fut nullement agreable. Néanmoins, comme il étoit encore nécessaire de dissimuler, Henri fit célebrer à S. Paul une Messe solemnelle, à laquelle il voulut lui-même assister, sans pourtant faire chanter le *Te Deum*. Son but étoit de faire croire aux Ambassadeurs de l'Empereur, que c'étoit en réjouissance de la Victoire; & en même tems, de ménager la France, en évitant de témoigner de la joye de sa disgrace.

Henri garde des mesures avec la France. *Herbert.*

Quelques jours après, le Conseil fut assemblé, pour déliberer sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence. La question étoit, s'il falloit se servir de cette occasion pour faire des conquêtes en France, en faisant valoir les droits que le Roi avoit sur ce Royaume; ou s'il étoit plus expédient de secourir la France, pour la conserver en son entier, & de s'opposer à l'accroissement de la puissance de la Maison d'Autriche. Quant au premier point, il est certain que si, en cette occasion, l'Angleterre se fût étroitement réunie avec l'Empereur, & avoit fait de vigoureux efforts du côté de Picardie, la France, en l'état où elle se trouvoit, auroit été perdue sans ressource. En effet, bien loin de pouvoir résister aux armes de ces deux puissans ennemis, il ne lui étoit pas même possible de résister à l'Empereur, sans le secours du Roi d'Angleterre. Mais d'un autre côté, on considera, qu'on ne pouvoit accabler la France, sans rendre l'Empereur trop puissant: Qu'il possedoit déja l'Espagne, & qu'il avoit encore des vues sur le Portugal, par le mariage avec Isabelle sa Niece, ainsi qu'on le disoit publiquement: Que la Victoire qu'il venoit de remporter dans le Duché de Milan, le rendoit si superieur en Italie, que vrai-semblablement, le Pape & les Venitiens ne seroient pas en état de lui faire tête: Qu'il possedoit presque tous les Païs-Bas, avec de grands & riches Païs en Allemagne, sans compter la Dignité Impériale qui étoit devenue comme héréditaire dans sa Famille: Que si, par une puissante diversion, on lui donnoit lieu de conquerir les Provinces de France voisines de l'Espagne & de l'Italie, tout ce que le Roi pouvoit attendre de mieux, étoit de partager la France avec lui; mais qu'il

Henri consulte son Conseil sur le parti qu'il doit prendre.

HENRI VIII. 1525.

étoit à craindre que, dans la suite, ce même Prince ne devînt son ennemi, & d'autant plus redoutable, qu'il n'y auroit point de proportion entre la puissance de l'un & de l'autre, ni aucun Etat en Europe capable de soutenir le plus foible : Qu'ainsi, en supposant même que le Roi eût en France tout le succès qu'il pouvoit souhaiter, en s'agrandissant dans ce Royaume, il ne feroit autre chose que s'engager pour l'avenir à une Guerre inégale contre l'Empereur, qui vrai-semblablement ne seroit jamais content, qu'il n'eût arraché aux Anglois leurs conquêtes : Que ce qui s'étoit passé entre Louis XII. & Ferdinand, par rapport au Royaume de Naples, devoit apprendre combien il est difficile que de pareils partages puissent longtems subsister : Que, par toutes ces raisons, il étoit beaucoup plus convenable aux intérêts de l'Angleterre, de faire un vigoureux effort pour soutenir la France, & pour la mettre en état de servir toujours de contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche : Que c'étoit dans l'égalité entre le Roi de France & l'Empereur, que consistoit le bonheur & la gloire de l'Angleterre, puisque par là, elle étoit toujours en état de demeurer l'Arbitre de l'Europe, & de se faire rechercher des deux côtez : Qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour y faire fleurir le Commerce, en quoi consistoit toute sa force, & sans quoi il ne falloit pas esperer que les Anglois pussent être en état de se faire craindre : Que si, au contraire, on prenoit le parti d'achever de ruïner la France, & qu'on vînt ensuite à entrer en Guerre avec l'Empereur, à quoi il n'y avoit que trop d'apparence, on perdroit tout à la fois le commerce de France, d'Espagne, d'Italie, des Païs-Bas, d'Allemagne ; ce qui réduiroit bien-tôt l'Angleterre à une extrême disette : Que du moins, elle seroit par là hors d'état d'avoir des forces de terre & de mer, capables de contrebalancer la puissance de l'Empereur : Enfin, que s'il arrivoit que la France fût partagée entre l'Empereur & le Roi, on devoit s'attendre à voir l'Ecosse s'allier avec l'Empereur, & continuer à incommoder l'Angleterre par de fréquentes diversions, ainsi qu'elle l'avoit toujours fait en faveur de la France. A ces considerations, on en ajouta encore une autre d'un grand poids. C'est qu'il n'en étoit pas de même d'une Ligue avec l'Empereur pour conquerir la France, que de celle qu'on feroit avec la Régente pour défendre ce Royaume : Que dans la premiere, l'unique but de l'Empereur seroit, de faire servir les forces de l'Angleterre à le mettre en état de pousser ses conquêtes ailleurs ; mais que dans le même tems, il s'opposeroit, ou directement ou indirectement, à l'agrandissement du Roi : Que c'étoit là la Politique ordinaire des Princes, quand ils se liguoient avec de plus foibles qu'eux : Qu'on pouvoit d'autant moins douter, que l'Empereur ne suivît cette maxime, que, même avant la Bataille de Pavie, il avoit assez fait connoitre, qu'il ne regardoit le Roi que comme un instrument dont il se servoit pour avancer ses desseins en Italie ; mais que, si le Roi se liguoit avec la France, les deux Alliez ayant un même but, agiroient de concert ;

comme il est ordinaire dans les Ligues défensives: Que d'un autre côté, dans l'occasion qui se présentoit, la France ne pouvant se passer du secours de l'Angleterre, ne feroit aucune difficulté d'accepter les conditions qu'on voudroit lui imposer; & que cet avantage étoit plus réel & plus certain, que ceux qu'on pourroit attendre de l'invasion qui se feroit dans ce Royaume: Enfin, que rien ne pouvoit être plus glorieux pour le Roi, que de relever la France abattue, & de délivrer un Roi prisonnier: Que ce seroit par là qu'il acquerroit véritablement le titre d'Arbitre & de Liberateur de l'Europe, & qu'il feroit du Roi de France un ami, qui vrai-semblablement auroit une reconnoissance éternelle d'un si grand bienfait.

Henri se détermine à soutenir la France.

Ce furent là les raisons qui engagerent le Roi & son Conseil à prendre le parti de la France. Elles se trouvoient parfaitement conformes aux inclinations du Roi & du Cardinal, & aux mesures qu'ils avoient déja commencé à prendre. Il ne s'agissoit plus que de chercher un prétexte pour rompre avec l'Empereur, en jettant sur lui le blâme de la rupture. C'est une chose à laquelle les Princes sont très attentifs. Quand même ils entreprennent des Guerres manifestement injustes, ils veulent persuader au Public, qu'elles sont fondées sur la justice & sur l'équité, sans aucun motif d'envie, de jalousie, d'ambition & d'avarice. Celle que Henri méditoit contre l'Empereur, étoit uniquement fondée sur la Politique, ainsi qu'on vient de le voir. Cette raison auroit été suffisante pour la justifier: mais il aima mieux en tirer les motifs, des torts qu'il prétendoit avoir reçus de l'Empereur. La raison de cette conduite est évidente: c'est qu'il arrive rarement que la Politique s'accorde avec l'Equité, & que Henri, comme la plupart des Princes, préferoit la réputation d'honnête-homme, à celle de grand Politique. Quoiqu'il en soit, la résolution étant prise de soutenir la France, *Cutbert Tonstal* Evêque de Londres, & le Chevalier *Robert Wingfield*, furent envoyez en Espagne, pour faire à l'Empereur plusieurs demandes qu'on savoit bien qu'il n'accorderoit pas. Premierement, que, comme la Guerre se faisoit à frais communs, il étoit juste que le Roi d'Angleterre profitât de la victoire de Pavie: Que pour cet effet, conformément à l'Alliance qu'ils avoient faite ensemble, il fût stipulé, dans le Traité qui se feroit avec le Roi prisonnier, que Henri seroit mis en possession de ce qui lui appartenoit en France. Secondement, que si cela ne se pouvoit obtenir par douceur, l'Empereur, suivant le Traité, se mît en état d'envahir la France du côté de l'Espagne, pendant que les Anglois agiroient en Picardie; & que la Guerre ne se discontinuât point, jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre eût acquis tout ce qui lui appartenoit: Que l'Empereur devoit faire d'autant moins de difficulté d'aider le Roi à obtenir ce qu'il souhaitoit, que par son mariage avec l'Héritiere d'Angleterre, toutes ces acquisitions devoient un jour être pour lui. En troisiéme lieu, que comme il étoit dit dans le Traité de Windsor, que les deux Monar-

Il prend pour prétexte les torts qu'il a reçus de l'Empereur.

étoit à craindre que, dans la suite, ce même Prince ne devînt son ennemi, & d'autant plus redoutable, qu'il n'y auroit point de proportion entre la puissance de l'un & de l'autre, ni aucun Etat en Europe capable de soutenir le plus foible : Qu'ainsi, en supposant même que le Roi eût en France tout le succès qu'il pouvoit souhaiter, en s'agrandissant dans ce Royaume, il ne feroit autre chose que s'engager pour l'avenir à une Guerre inégale contre l'Empereur, qui vrai-semblablement ne seroit jamais content, qu'il n'eût arraché aux Anglois leurs conquêtes : Que ce qui s'étoit passé entre Louis XII. & Ferdinand, par rapport au Royaume de Naples, devoit apprendre combien il est difficile que de pareils partages puissent longtems subsister : Que, par toutes ces raisons, il étoit beaucoup plus convenable aux intérêts de l'Angleterre, de faire un vigoureux effort pour soutenir la France, & pour la mettre en état de servir toujours de contrepoids à la puissance de la Maison d'Autriche : Que c'étoit dans l'égalité entre le Roi de France & l'Empereur, que consistoit le bonheur & la gloire de l'Angleterre, puisque par là, elle étoit toujours en état de demeurer l'Arbitre de l'Europe, & de se faire rechercher des deux côtez : Qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour y faire fleurir le Commerce, en quoi consistoit toute sa force, & sans quoi il ne falloit pas esperer que les Anglois pussent être en état de se faire craindre : Que si, au contraire, on prenoit le parti d'achever de ruïner la France, & qu'on vînt ensuite à entrer en Guerre avec l'Empereur, à quoi il n'y avoit que trop d'apparence, on perdroit tout à la fois le commerce de France, d'Espagne, d'Italie, des Païs-Bas, d'Allemagne ; ce qui réduiroit bien-tôt l'Angleterre à une extrême disette : Que du moins, elle seroit par là hors d'état d'avoir des forces de terre & de mer, capables de contrebalancer la puissance de l'Empereur : Enfin, que s'il arrivoit que la France fût partagée entre l'Empereur & le Roi, on devoit s'attendre à voir l'Ecosse s'allier avec l'Empereur, & continuer à incommoder l'Angleterre par de fréquentes diversions, ainsi qu'elle l'avoit toujours fait en faveur de la France. A ces considérations, on en ajouta encore une autre d'un grand poids. C'est qu'il n'en étoit pas de même d'une Ligue avec l'Empereur pour conquerir la France, que de celle qu'on feroit avec la Régente pour défendre ce Royaume : Que dans la premiere, l'unique but de l'Empereur seroit, de faire servir les forces de l'Angleterre à le mettre en état de pousser ses conquêtes ailleurs ; mais que dans le même tems, il s'opposeroit, ou directement ou indirectement, à l'agrandissement du Roi : Que c'étoit là la Politique ordinaire des Princes, quand ils se liguoient avec de plus foibles qu'eux : Qu'on pouvoit d'autant moins douter, que l'Empereur ne suivît cette maxime, que, même avant la Bataille de Pavie, il avoit assez fait connoitre, qu'il ne regardoit le Roi que comme un instrument dont il se servoit pour avancer ses desseins en Italie ; mais que, si le Roi se liguoit avec la France, les deux Alliez ayant un même but, agiroient de concert ;

tageux au Roi son Fils, & aux deux Royaumes. La Régente nomma incontinent *Jean-Joachim de Passan*, *Seigneur de Vaux*, le même qui avoit ébauché la négociation avec le Cardinal Wolsey, & *Jean Brinon* Premier Président de Rouen. Leur Commission étoit datée à Lyon le 9. de Juin.

Henri VIII. 1525.

Ambassade de France à Londres. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 37. 9. Juin.

Pendant que le Traité entre la France & l'Angleterre se négocioit à Londres, Henri, sachant bien à quoi il devoit aboutir, chargea le Cardinal Wolsey du soin de recouvrer de l'argent. La voye la plus naturelle étoit de s'adresser au Parlement. Mais Wolsey étoit trop fier pour vouloir s'exposer à un refus, ou à contester avec la Chambre des Communes, comme il lui étoit arrivé une autre fois. Ainsi, ayant résolu de se servir d'un moyen plus prompt, & plus conforme à son naturel, il fit expédier des ordres, au nom du Roi, pour lever dans tout le Royaume la sixieme partie des biens des Laïques, & la quatrieme du Clergé. Ces ordres ne furent pas plutôt publiez, qu'on vit parmi le peuple des mouvemens extraordinaires. Chacun regardoit cette maniere de lever de l'argent, comme une manifeste infraction de la Grande Chartre, & un attentat d'une si grande conséquence, qu'on n'attendoit plus qu'un soulevement général dans toutes les Provinces du Royaume. Le Roi en ayant été informé, fit incontinent publier une Proclamation, par laquelle il désavouoit ces Commissions qui avoient été expédiées en son nom, déclarant qu'il ne vouloit rien exiger de son peuple par force, & qu'il ne demandoit que ce qu'on voudroit lui donner par voye de *Bénévolence*, ainsi qu'on l'avoit pratiqué sous le Regne d'Edouard IV. Mais on ne tarda pas longtems à s'appercevoir, que ce n'étoit qu'un artifice pour extorquer, sous un autre nom, ce que le peuple refusoit de donner par force. En effet, la *Bénévolence* que le Roi demanda dans la suite, n'étoit gueres moins forte que ce qu'il avoit voulu d'abord exiger par voye d'autorité. La Ville de Londres ayant été taxée la premiere, les Magistrats se défendirent sur ce que la Bénévolence avoit été abolie par Richard III. Le Cardinal se recria là-dessus, comme si on avoit mis en avant la chose du monde la plus extravagante. Il dit que Richard III. étoit un Tiran, qui avoit usurpé la Couronne, & que les Loix faites sous son Regne n'avoient aucun pouvoir pour borner la puissance du Souverain. Mais comme cette raison ne produisoit pas un grand effet, il manda chez lui les Membres du Conseil de Ville les uns après les autres, afin de les intimider, voulant, à quelque prix que ce fût, venir à bout de ce qu'il avoit entrepris sans être obligé de convoquer un Parlement. Mais pendant qu'il étoit occupé à cela, il se fit à la Campagne proche de Londres un soulevement, qui, selon les apparences, auroit entrainé tout le reste du Royaume, si on ne l'eût arrêté de bonne heure. Les prompts ordres qui furent donnez pour dissiper les soulevez, eurent tout le succes que la Cour en pouvoit souhaiter. Ceux qui avoient pris les armes, ne se voyant pas encore assez bien appuyez, se soumirent à la clémence

Le Cardinal Wolsey veut lever de l'argent, sans l'intervention du Parlement. *Myl. Herbert.*

Le Roi le désavoue.

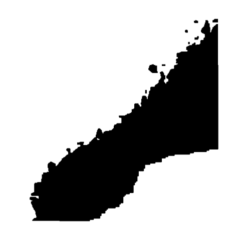
Mais il demande une *Bénévolence.*

La Ville de Londres s'y oppose.

Le Cardinal tient ferme.

Soulevement à la Campagne.

Il est appaisé.



Henri VIII. 1525.

Le Roi rejette la faute sur le Cardinal.

du Roi, & on en mît quelques-uns en prison. Le Roi, voyant la disposition du peuple, jugea qu'il étoit à propos de le contenter, en témoignant qu'il n'avoit aucune part à la violence que son Ministre avoit voulu exercer. C'est pourquoi il déclara, en plein Conseil, qu'il n'entendoit point que personne fût puni pour cette émeute. Le Cardinal, voyant que le Roi en rejettoit toute la faute sur lui, se justifia le mieux qu'il put, sans accuser le Roi, en disant qu'il n'avoit rien fait que par l'avis des Juges du Royaume. Si une telle excuse avoit lieu, il ne seroit plus nécessaire à aucun Roi d'Angleterre d'assembler le Parlement, pour lui donner des secours d'argent : les Juges étant à la nomination du Roi, il ne lui seroit pas difficile d'obtenir d'eux des décisions favorables. Mais quoiqu'il se soit quelquefois trouvé des Juges assez hardis pour décider des questions de cette conséquence, comme sous les Regnes de Richard II., de Charles I., de Jaques II., il y en a eu bien peu qui ayent évité la juste punition que leur audace méritoit. Le Parlement n'a jamais prétendu, que les Privileges de la Nation dépendissent de la décision des Juges. Le Conseil, voyant que le Roi n'étoit pas d'humeur à soutenir ce que le Cardinal avoit fait, & d'un autre côté, n'osant s'en prendre au Cardinal même, trouva bon de rejetter toute la faute, sans nommer personne, sur ceux qui avoient mal informé le Roi, & de relâcher les prisonniers, après qu'on leur auroit fait une forte censure. Suivant cette résolution, les prisonniers ayant été amenez devant le Conseil, le Cardinal leur parla fort aigrement, exagerant la grandeur de leur crime, & ajoutant enfin, que le Roi vouloit bien leur pardonner, pourvu qu'ils donnassent caution pour leur conduite à l'avenir. Mais les prisonniers ayant répondu qu'ils n'avoient point de caution à donner, le Cardinal & le Duc de Norfolck dirent qu'ils vouloient bien cautionner pour eux ; & sur cela ils furent relâchez.

Cette affaire se termine doucement.

Henri reçoit plusieurs plaintes contre le Cardinal.

Myl. Herbert.

Dès que le Roi eut fait connoitre qu'il n'approuvoit pas toutes les actions du Cardinal, on en fut plus hardi à se plaindre de sa conduite. Effectivement, il opprimoit le Peuple, & encore plus le Clergé, d'une maniere extraordinaire. L'instrument de ses violences étoit un Ecclésiastique nommé *Allen* (1), qui étoit son Chapelain, & qui ne gardoit aucune mesure, sachant bien que la protection de son Maitre ne lui manqueroit pas au besoin. Cependant, quelque grand que fût le pouvoir du Cardinal, il se trouva un Particulier qui osa bien attaquer Allen en Justice, & qui le poursuivit si vigoureusement, qu'enfin

(1) Il étoit Docteur en Droit, le même qui avoit été Juge de la Cour du Cardinal. Il fut fait Archevêque de *Dublin*, en 1528. & tué d'une maniere barbare par *Thomas Fitz Gerard*, Fils ainé du Comte de *Kildare*, en 1534. *(Antiquitez d'Oxford.)* Cet *Allen*, dit Mylord *Herbert*, suivi d'un train nombreux, & allant d'une Maison Religieuse à une autre, comme par maniere de visite continuelle, ne rendit pas de médiocres services au Cardinal. TIND.



l'affaire vint à la connoissance du Roi, qui fut en même tems informé de diverses autres choses dont le Peuple se plaignoit. Il s'étoit figuré jusqu'alors, qu'il n'y avoit jamais eu en Angleterre de Gouvernement plus doux que le sien, parce qu'il avoit ignoré l'abus que Wolsey faisoit de son autorité. La connoissance qu'il en eut, le mit dans une si terrible colere, qu'il s'en fallut bien peu que ce Ministre ne fût entierement disgracié. Ce ne fut que par une soumission sans bornes, qu'il appaisa la colere du Roi, & en lui montrant un Testament par lequel il le faisoit son Héritier. C'étoit pour lui faire comprendre qu'il ne travailloit que pour lui, & que les excès qu'il commettoit, n'étoient que pour augmenter l'héritage dont le Roi devoit jouir un jour. Rien ne peut mieux faire connoitre la situation où l'esprit du Roi s'étoit trouvé à son égard, qu'une Lettre qu'il lui écrivit après lui avoir accordé son pardon. En voici un fragment, que Mylord Herbert a inseré dans son Histoire.

Il est sur le point de le disgracier. Le Cardinal l'appaise.

Pour ce qui regarde l'affaire de Wilton, puisqu'elle n'a pas été poussée plus loin que vous le dites, & que vous avez été troublé par la maladie de vos Domestiques, je ne suis pas surpris que vous n'y ayez pas fait beaucoup d'attention. Mais la conséquence en est moins importante, puisqu'il est encore en mon pouvoir de la redresser, comme je le vois par votre Lettre; & votre faute n'étoit pas si grande, puisque l'élection n'a été que conditionelle. C'est pourquoi, Mylord, en considération de votre humble soumission, je suis content de la laisser passer. Je le ferois même, quand la faute seroit plus odieuse, étant très aise que, selon mon intention, vous ayez reçu mes avertissemens en bonne part. Car je vous assure, que c'est l'affection que j'ai pour vous qui en a été le motif. Pour ce qui est des secours que vous tirez des Maisons Religieuses, pour faire bâtir votre College, je voudrois qu'ils fussent encore plus grands, pourvu que cela se pût faire légitimement. Mon intention n'est que de faire connoitre au Public, que je n'ai pas dessein d'approuver rien qui soit contre la Justice, afin de dissiper tous les bruits qui courent. Car certainement, il y a de grands murmures dans le Royaume, tant des petits que des grands. On ne se plaint pas que tout ce qui a été acquis, ait été employé à la fondation du College; mais que ce College sert de prétexte & de couverture à une infinité de rapines. Je vous proteste que c'est avec un très sensible chagrin que j'entens parler ainsi d'un homme que j'aime si parfaitement. C'est pourquoi il m'a semblé que je ne pouvois pas faire moins, que de vous parler & de vous avertir ainsi en ami. Je vois dans votre Lettre, une autre chose qui me semble toucher de près la conscience. C'est que vous avez reçu de l'argent des Eglises exemptes, pour leur donner leurs anciens Visiteurs. Certainement, ceci peut difficilement s'accorder avec une bonne conscience. Car s'il n'y a rien à dire contre ces Eglises, pourquoi en tirez-vous de l'argent? Et s'il y a lieu de corriger quelques abus, c'est un peché de pren-

Lettre du Roi au Cardinal.

HENRI VIII. 1525.

dre de l'argent, pour les exempter de la correction. Votre Caractere de Légat, & l'autorité qui vous est attribuée, peuvent bien vous mettre à couvert devant les hommes, mais non pas devant Dieu. Ainsi, je ne doute pas qu'étant admonesté par celui qui vous aime si parfaitement, vous ne vous désistiez de ceci, si la conscience ne vous permet pas d'y persister; & non seulement de ceci, mais encore de toute autre chose qui pourroit la charger. Après cela, nous pourrons chanter: Te laudant Angeli atque Archangeli, te laudat omnis Spiritus. *C'est par là que je finirai cette Lettre, rude d'un côté, mais néanmoins pleine de tendresse, souhaitant que vous la receviez avec la même affection que je l'écris. Car je vous assure, qu'à l'heure qu'il est, il ne reste pas dans mon cœur la moindre étincelle de chagrin contre vous. Ainsi, Adieu, ne soyez plus en inquietude. Ecrite de la propre main de votre affectionné Souverain.*

HENRI, R.

Cette Lettre fait voir, que le Roi avoit été in[illegible]né de plusieurs irrégularitez dans la conduite du Cardinal. Cependant, il ne le connoissoit pas encore bien, son affection pour lui combattant dans son cœur ce qu'il trouvoit d'odieux dans son procedé, & lui faisant croire qu'il ne péchoit que par un excès de zèle pour la fondation de son College. S'il n'eût pas été ainsi prévenu en sa faveur, il auroit pu en apprendre bien plus. Mais il étoit trop dangereux de parler directement contre un Favori, à qui le Roi témoignoit encore tant de bonté. Cependant, le Cardinal voyant, par cet échantillon, ce que ses ennemis feroient capables de faire contre lui, s'ils avoient l'oreille du Roi, prit un extrême soin d'éloigner de la Cour tous ceux qui lui étoient suspects. En même tems, il tâchoit de se conserver l'estime & l'affection du Roi, par toutes sortes de complaisances. Il y avoit déja quelque tems, qu'il faisoit travailler à Hamptoncourt à un magnifique Palais, qui devoit surpasser en beauté toutes les Maisons Royales. Mais ce qui venoit de se passer lui ayant fait craindre que le Roi n'en conçût de la jalousie, il lui en fit présent, comme si dès le commencement il avoit eu dessein de le faire bâtir pour lui. Il vouloit lui insinuer par cette liberalité, qu'il n'amassoit du bien que pour lui; & cela produisit son effet. Le Roi reprit pour lui la même confiance qu'il avoit eue auparavant, & que les murmures du Peuple sembloient avoir un peu alterée. Dans cette même année, il obtint du Roi des Lettres Patentes pour la fondation de son College à Oxford.

Le Cardinal éloigne de la Cour ceux qui lui sont suspects.

Le Roi lui rend son amitié.

Ce fut à peu près dans le même tems, que le Roi créa *Henri Fitz-Roi*, son Fils naturel, Duc de Richemont & de Sommerset, & Grand Amiral d'Angleterre, quoiqu'il ne fût âgé que de six ans (1). Comme

Henri bâtard du Roi est fait Duc de Richemont. *Act. Publ. T. XIV. p. 42.* 19. Juillet.

(1) Il fut fait d'abord Chevalier de la Jarretiere, & ensuite Comte de *Nottingham*, & le même jour Duc de *Richemond* & de *Sommerset*, le 18. de Juin.

il n'avoit point de Fils légitime, il sentoit une extrême tendresse pour ce Bâtard, qu'il avoit eu d'une Demoiselle nommée *Elisabeth Blunt* (1).

Négociation avec les Ambassadeurs de France.

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal étoit occupé à traiter avec les Ambassadeurs de France. Dès le commencement du mois de Juin, la Régente avoit fait expédier des Plein-pouvoirs généraux à ses deux Ambassadeurs. Mais dans le cours de la Négociation, ils comprirent qu'ils auroient besoin de Pouvoirs plus particuliers pour règler les sommes que le Roi de France devoit au Roi d'Angleterre, & qui, consistant en plusieurs Articles, devoient être mis en un seul, suivant l'intention de Henri. Ces nouveaux Pouvoirs furent expédiez le 16. d'Août. Dans une occasion aussi extraordinaire que celle-ci, les Ambassadeurs de France n'avoient proprement rien à faire, qu'à se conformer à la volonté du Roi d'Angleterre. Leur but étant de le détacher du parti de l'Empereur, & de le faire passer dans celui du Roi leur Maitre, il n'y avoit point à disputer sur les conditions. Mais il faut avouer, qu'en cette occasion, Henri usa d'une générosité peu commune. Quoiqu'il eût pu demander des Places, & même des Provinces, pour prix de l'amitié qu'il vouloit contracter avec François I., & pour se dédommager des frais auxquels il alloit s'engager; il se contenta d'assurer, par de nouveaux Traitez, les sommes qui lui étoient légitimement dues. Ces Traitez étant prêts, furent signez à *Moore*, Maison du Roi, le 30. d'Août.

Générosité de Henri envers le Roi de France.

Traité de Moore divisé en trois Traitez. 30. Août. *Act. Publ. T. XIV. p. 48. &c.*

Le premier contenoit une Ligue défensive entre la France & l'Angleterre, contre toute Puissance, spirituelle ou temporelle, qui attaqueroit l'un ou l'autre de ces deux Royaumes. Les Alliez des deux Rois étoient nommément compris dans la Ligue; mais de telle maniere, que cet Article ne devoit pas être entendu de ceux qui avoient usurpé quelque chose sur l'un ou sur l'autre des deux Rois contractans, depuis la Ligue conclue à Londres le 2. d'Octobre 1518. Par là, l'Empereur, qui venoit de conquerir le Duché de Milan, s'en trouvoit exclus. De plus, Henri s'engageoit à solliciter fortement la liberté de François I.

Il fut nommé aussi Lieutenant-Général au-delà de la Riviere de *Trente*, & *Gardien-General* des Marches d'*Ecosse*; après quoi il fut élevé à *Windsor* avec *Henri Comte de Surrey*. De là ils allerent ensemble à *Paris*, pour y étudier. Leur amitié se fortifia par le mariage du Duc avec *Marie*, Sœur du Comte, Fille de *Thomas* Duc de *Norfolck*, dont il n'eut point d'Enfans. C'étoit un jeune homme de bonne mine, & d'une grande esperance. Il étoit des plus distinguez de son tems, par les avantages du corps & de l'esprit; mais il mourut à l'âge de 17. ans, & fut enterré à *Thetford* dans le Comté de *Norfolck*. Herbert. Dugd. Tind.

(1) Elle étoit Fille du Chevalier *Jean Blunt*, & Veuve du Chevalier *Gilbert Talboys*. Ses avantages naturels, perfectionnez par une belle éducation, la faisoient regarder comme la Beauté & le Chef-d'œuvre de son tems. *Herbert*. Tind.

HENRI VIII. 1525.

Le second Traité regardoit le payement de diverses sommes dues à Henri par le Roi de France, savoir, premierement par un Traité du 3. Août 1515. un million d'or. 2. Par un autre du 12. de Janvier 1518. pour la restitution de Tournai, six-cens-mille écus d'or. 3. Par un autre du même jour, vingt & trois-mille livres tournois. 4. Par un autre du 13. de Novembre 1520. quatre-cens-soixante-deux-mille écus. Pour toutes ces sommes, la Régente s'engageoit, au nom du Roi son Fils, à payer à Henri une somme de deux millions d'écus d'or, chacun de trente-cinq sous tournois, lesquels étant réduits en écus sol de trente-huit sous chacun, faisoient la somme de 1899736. écus sol, & 32. sous. Cette somme devoit être payée en divers termes, savoir 47368. écus, dans quarante jours après la signature du Traité; une pareille somme le 1. de Novembre suivant; & autant, de six en six mois, jusqu'à ce que toute la somme fût payée. Cela faisoit en tout, quarante payemens, & par conséquent, toute la somme devoit être payée dans vingt ans.

Il étoit encore convenu dans le même Traité, que si Henri mouroit avant que d'avoir reçu l'entier payement des deux millions, les arrerages en seroient payez à ses Héritiers & Successeurs. Mais s'il survivoit à l'entier payement de cette somme, il recevroit, pendant sa vie, une pension annuelle de cent-mille écus, laquelle cesseroit à la mort de Henri.

Pour assurer l'observation du Traité, la Régente devoit le jurer solemnellement en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, & François I. devoit le ratifier & le jurer, immédiatement après son retour en France. De plus, on donnoit à Henri pour cautions, *le Cardinal de Bourbon*, les Ducs de *Vendôme* & de *Longueville*, les Comtes de *S. Paul*, *de Maulevrier*, *de Brienne*, le *Sire de Montmorenci*, les Seigneurs de *Lautrec* & de *Brezé*, les Villes de *Paris*, *Lyon*, *Orleans*, *Toulouse*, *Amiens*, *Bourdeaux*, *Tours*, *Rheims* (1).

Il faut remarquer, que dans cette somme de deux millions d'écus d'or dûe à Henri, il n'étoit fait aucune déduction de ce qu'il avoit reçu de François I. depuis l'an 1515. jusqu'à la rupture arrivée entre eux. C'étoit là tout le profit que Henri faisoit, mais qui n'étoit pas fort considerable, vu le peu d'exactitude du Roi de France a faire les payemens.

Par un troisieme Traité, la Régente s'engageoit à faire payer à Marie Sœur de Henri, Reine Douairiere de France, tous les arrerages qui lui étoient dûs de son Douaire en divers termes, savoir, cinq-mille écus le jour de la signature du Traité, & une pareille somme de

(1) Tous ces Seigneurs & toutes ces Villes devoient envoyer une obligation sous leur sceau, & dans trois mois, sous peine de confiscation de tous leurs biens, *Herbert*, p. 70. TIND.

six en six mois, jusqu'à l'entier payement des arrerages. De plus, elle promettoit de la faire joüir de son Douaire à l'avenir.

HENRI VIII. 1525.

Il y avoit encore un quatrieme Traité qui portoit, que le Roi d'Ecosse ne seroit censé compris au nombre des Alliez de la France, qu'en cas que les Ecossois ne commissent aucun acte d'hostilité contre l'Angleterre, après le 25. de Décembre suivant.

Enfin, par un cinquieme Traité, il étoit convenu, que la Cour de France ne consentiroit, ni directement ni indirectement, que le Duc d'Albanie retournât en Ecosse, pendant la Minorite de Jacques V.

Tous ces divers Traitez, qui n'étoient proprement que des Articles differens d'un même Traité, furent ratifiez & jurez par la Régente de France, & approuvez par les Parlemens de Paris, de Toulouse, & de Bourdeaux. Les Seigneurs & les Villes qui devoient servir de cautions, en donnerent leurs Lettres d'obligations. Enfin, François I. lui-même en envoya une Ratification écrite de sa propre main, & datée le 27. de Décembre.

Don fait au Cardinal par la Régente. 18. Nov. *Act. Publ. T. XIV. p. 100.*

Mais, après avoir fait les affaires du Roi, le Cardinal ne s'oublia pas lui-même. On trouve, dans le Recueil des Actes Publics, une Obligation de la Régente, du 18. de Novembre, par laquelle elle s'engageoit à faire payer au Cardinal les arrerages de la pension qui lui avoit été accordée à la place de l'Administration de l'Evêché de Tournai, lesquels lui étoient dûs depuis quatre ans & démi, montant à la somme de 29793. écus d'or sol (1). De plus elle déclaroit, que pour plusieurs autres grandes raisons, il étoit dû au Cardinal cent-mille écus d'or, ces deux sommes faisant ensemble 121898. écus sol, qui devoient lui être payez dans sept ans, en deux payemens égaux par année.

La Régente prend courage.

La Ligue défensive entre la France & l'Angleterre étant ainsi conclue & signée, la Régente se vit un peu plus à son aise, & mieux en état de disputer sur les conditions de la liberté du Roi son Fils. D'ailleurs, elle avoit lieu d'esperer, que la déclaration du Roi d'Angleterre contribueroit à déterminer le Pape & les Venitiens, que la seule crainte empêchoit de former une Ligue contre l'Empereur. En effet, on verra dans la suite, qu'ils changerent bien leurs mesures, depuis qu'ils eurent appris le changement du Roi d'Angleterre. Cependant l'Empereur, ayant reçu avis du Traité conclu à Moore, rappella ses Ambassadeurs qui étoient encore en Angleterre, & Henri en fit de même à l'égard de ceux qu'il avoit en Espagne. Peu de tems après, Charles conclut son Mariage avec Isabelle de Portugal, en vertu d'une Dispense dont le Cardinal Salviati avoit été chargé, & qu'il lui avoit remise après la conclusion du Traité dont j'ai parlé ci-dessus.

Charles & Henri rappellent leurs Ambassadeurs.

(1) Les écus *sol*, ou au *Soleil* étoient des Monnoyes d'or, dont l'ancienne valeur étoit de trente-huit sols Tournois. TIND.

HENRI VIII. 1525. Affaires d'Ecosse.

Pendant que les affaires de l'Europe changoient de face, par les effets que la Bataille de Pavie & la captivité du Roi de France produisoient en divers lieux, il n'y eut point d'autre changement dans celles d'Ecosse, sinon que le Comte d'Angus, qui ne devoit avoir le Gouvernement que quatre mois, ne jugea pas à propos de s'en dessaisir, quand son terme fut expiré. Cela fut cause que le Comte d'Argyle se retira très mécontent: mais le Comte de Lenox, quoiqu'aussi peu satisfait, demeura toujours à la Cour. Cependant, la Reine & le Comte d'Aran, qui avoient été dépossedez, ne négligeoient pas leurs affaires. Le mécontentement du Comte de Lenox leur ayant donné lieu de nouer une intelligence avec lui, ils le porterent a inspirer au Roi l'envie de se tirer d'entre les mains du Comte d'Angus. Mais, comme il falloit user de beaucoup de précautions pour tromper la vigilance de ce Seigneur, ce ne fut que l'année suivante, que le Roi trouva l'occasion de tenter l'exécution de ce dessein.

Treve entre l'Angleterre & l'Ecosse prolongée. Act. Publ. T. XIV. p. 30.

Au commencement de cette année, la Cour d'Ecosse avoit envoyé en Angleterre une Ambassade, à la tête de laquelle étoit le Comte de *Cassils*, pour négocier le Mariage du Roi avec la Princesse Marie. Mais, comme il s'y rencontra diverses difficultez, la Treve, qui devoit finir le 26. de Janvier, fut encore prolongée jusqu'au 23. de Mars, afin de donner au Comte de Cassils le tems d'aller faire un tour en Ecosse, pour y recevoir de nouvelles instructions. Cependant, il ne fut pas possible de rien conclure, parce que, selon les apparences, Henri n'avoit pas intention de donner sa Fille unique & son Héritiere au Roi d'Ecosse. En effet, on ne voit point quel profit il auroit pu tirer de ce Mariage. D'ailleurs, ayant dès-lors dessein de s'allier avec la France, il n'avoit plus tant d'interêt de ménager les Ecossois.

1526. Négociation à Rome.

Avant que le Traité de Moore fût conclu, l'Empereur avoit un grand avantage dans les Négociations qu'il entretenoit à Rome & à Madrid. En rétablissant Sforze à Milan, il étoit comme assuré que le Pape & les Venitiens abandonneroient la France; & en se désistant de la demande du Duché de Bourgogne, il pouvoit compter que François I. lui cederoit volontiers Milan, & ne s'embarasseroit pas beaucoup des interêts de l'Italie. Mais il ne pouvoit se résoudre à ceder ni l'un ni l'autre; & c'étoit ce qui faisoit durer ces Négociations. Depuis que le Traité de Moore fut signé, ses affaires changerent de face. Le Pape étoit devenu plus courageux, & se voyant abusé par l'Empereur, qui, dans une seconde ratification de leur Traité, laissoit le rétablissement de Sfozce dans l'incertitude, il lui fit dire rondement que, sans la restitution du Milanois, il n'y avoit point de Paix à esperer. Il étoit encore à craindre pour l'Empereur, que François I., se voyant sur le point d'être si bien appuyé, ne se tînt encore plus ferme par rapport à la Bourgogne. Ainsi, voyant qu'il n'y avoit plus moyen d'empêcher une Ligue qui alloit unir tant de Princes contre lui, il se trouvoit dans une

Le Pape refuse toute sorte de condition, à moins que Sforze ne soit rétabli.

L'Empereur se détermine à la Paix.

une grande perplexité. C'étoit une néceſſité, que de ſe réſoudre promptement ou à ſoutenir, ſans aucun Allié, la Guerre qu'on lui préparoit, ou à faire la Paix avec la France. L'un & l'autre étoient également embaraſſans pour lui. En prenant le parti de la Guerre, il ne ſavoit pas bien où trouver l'argent néceſſaire pour la ſoutenir; & en faiſant avec ſon priſonnier une Paix forcée, il ne pouvoit pas eſperer de tirer de ſa victoire, les avantages qu'il s'en étoit propoſé. Par bonheur pour lui, François I., qui s'ennuyoit beaucoup dans ſa priſon, le tira de cet embaras, en lui offrant de lui ceder le Duché de Bourgogne, qui avoit été juſqu'alors le principal obſtacle à la Paix. Après cela, l'Empereur ne balança plus à traiter ſérieuſement avec lui, au-lieu que juſqu'alors il n'avoit fait proprement que l'amuſer. Peu de tems après, ils conclurent enſemble le fameux Traité de Madrid. Voici les principales conditions auxquelles François I. ſe ſoumit, outre un grand nombre d'autres dont le détail ſeroit ici inutile.

Traité de Madrid. 14. Janvier. *Act. Publ. T. XIV. p. 308.*

Que le Roi de France épouſeroit la Reine Eleonor Sœur de l'Empereur, à laquelle l'Empereur donneroit deux-cens-mille écus d'or en dot.

Que François ſeroit mis en liberté le 10. de Mars, & que le même jour, il donneroit ſes deux Fils à l'Empereur en ôtage.

Qu'il payeroit deux millions d'écus d'or pour ſa rançon.

Qu'il cederoit le Duché de Bourgogne à l'Empereur, en toute Souveraineté.

Qu'il ſe déſiſteroit de l'hommage que l'Empereur lui devoit pour la Flandre & pour l'Artois.

Qu'il lui cederoit toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur Naples, Milan, Genes, Ath, Tournai, Liſle, & Heſdin.

Qu'il porteroit Henri d'Albret à ceder le Royaume de Navarre à l'Empereur; ou que, du moins, il ne lui donneroit aucun ſecours.

Que, dans quarante jours, il remettroit le Duc de Bourbon, & tout ceux qui avoient ſuivi ſon parti, en poſſeſſion de leurs biens.

Qu'il rétabliroit Philibert de Châlons Prince d'Orange, & Michel Antoine de Saluces, dans leurs Principautez.

Qu'il ne donneroit aucune ſorte d'aſſiſtance au Duc de Gueldre, & qu'après la mort de ce Prince, il feroit tout ſon poſſible pour faire tomber ſes Places entre les mains de l'Empereur.

Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre cinq-cens-mille écus que l'Empereur lui devoit.

Que, quand l'Empereur voudroit aller en Italie pour y recevoir la Couronne Imperiale, il lui prêteroit douze Galeres, quatre grands Vaiſſeaux, & une Armée de Terre, ou deux-cens-mille écus, à la place de cette Armée.

Enfin, il promettoit ſur ſa foi, & en parole de Prince, qu'il exécuteroit

tous ces Articles ; ou qu'en cas d'inexécution, il retourneroit en Espagne pour se remettre entre les mains de l'Empereur.

Situation des affaires de l'Empereur au tems du Traité de Madrid.

Si François ne s'étoit pas tant hâté d'offrir le Duché de Bourgogne, il se seroit, selon les apparences, épargné beaucoup de chagrins, & auroit évité des reproches qui n'interesserent pas peu son honneur. Dans le tems que le Traité de Madrid se conclut, Charles se trouvoit dans de très grands embaras. Outre ceux dont j'ai parlé, il savoit que les Princes & les Villes libres d'Allemagne, qui avoient embrassé la Doctrine de Luther, commençoient à prendre des mesures pour se mettre à couvert des maux dont on les menaçoit tous les jours. A cela se joignoit encore la crainte d'une invasion des Turcs en Hongrie, à laquelle l'Empereur se trouvoit fort interessé, à cause du voisinage de l'Autriche. Ainsi, selon toutes les apparences, si François I. ne se fût pas tant précipité, l'Empereur se seroit plutôt relâché sur la Bourgogne, que de s'exposer au risque d'avoir à faire à tant d'ennemis à la fois. C'étoient là les véritables raisons qui l'obligerent à hâter la conclusion du Traité de Madrid, contre les instances & les oppositions de plusieurs de son Conseil, qui lui représentoient, qu'infailliblement on lui manqueroit de parole. Son Chancelier même refusa de le signer : mais comme il croyoit avoir de puissantes raisons pour hazarder ce coup, il voulut absolument conclure, dans la persuasion où il étoit, que c'étoit le seul moyen pour prévenir la Ligue contre lui. En tout cas, il esperoit que, tout au plus, il en seroit quitte pour rétablir Sforze à Milan ; ce que pourtant il n'avoit dessein de faire qu'à la derniere extremité. Cependant, pour avoir voulu se tenir trop ferme sur cet Article, il rendit toutes ces mesures inutiles ; il perdit son prisonnier : il n'obtint point la Bourgogne ; il ne prévint pas la Ligue ; enfin, après avoir soutenu beaucoup d'assauts, il se vit obligé de se défaire du Duché de Milan, comme on le verra dans la suite. Mais quel est le Prince, pour si habile qu'il soit, qui puisse prévoir toutes les suites de sa propre Politique ? Dans le tems que Charles-Quint signa le Traité de Madrid, il crut faire un coup très avantageux. En effet, François I. auroit acheté assez cherement sa liberté, si, en signant ce même Traité, il avoit eu intention de l'observer de bonne-foi. Mais il n'est que trop évident que, dans le même tems qu'il donnoit sa parole, il avoit dessein d'y manquer, puisqu'il n'eut pas plutôt le pied dans son Royaume, qu'il refusa de ratifier le Traité. L'Empereur s'étoit si peu attendu à cela, qu'immédiatement après la conclusion de la Paix, il écrivit au Pape, qu'encore qu'il eût promis de rétablir Sforze à Milan, ce n'étoit pourtant qu'à condition que ce Prince se justifieroit du crime de Felonie & de Leze-Majesté, dont il étoit accusé. Il ajoutoit, que puisque les Princes d'Italie souhaitoient qu'il ne donnât pas le Duché de Milan à l'Archiduc Ferdinand son Frere, il en feroit présent au Duc de Bourbon, en cas que Sforze fût trouvé coupable. Clement VII. ayant été informé des conditions du Traité de Madrid, jugea d'abord

L'Empereur ajoute une nouvelle condition par rapport à Sforze. *Guicciardini.*

Le Pape juge que François I. n'observera pas le

que François ne les avoit acceptées que pour se tirer de prison, & qu'il ne les observeroit pas. Dans cette pensée, il insista toujours sur le rétablissement de Sforze sans conditions, voulant, avant que de s'engager avec l'Empereur, attendre ce que feroit le Roi de France. Le Senat de Venise, se trouvant dans la même disposition, ne contribua pas peu à y entretenir le Pape.

Henri VIII. 1526.

Traité de Madrid. Il insiste sur le rétablissement de Sforze.

Ce que ces fins Politiques avoient prévu, arriva. François I. n'eut pas plutôt mis le pied dans ses Etats, qu'il monta sur un Cheval Turc, & se rendit à toute bride à S. Jean de Luz, d'où il alla le lendemain à Bayonne. Le 17. de Mars, il signa des Obligations en faveur du Roi d'Angleterre, pour les sommes auxquelles la Régente sa Mere l'avoit engagé. Pour le dire en passant, les Historiens mettent la délivrance de ce Prince au 18. de Mars, & cependant, ces Actes se trouvent datez de Bayonne le 17. du même mois. Lorsqu'il fut arrivé à Bayonne, Lanoy, qui l'accompagnoit en qualité d'Ambassadeur, le pria de ratifier le Traité de Madrid. Mais le Roi lui répondit, qu'ayant fait dans ce Traité une démarche au-dessus du pouvoir d'un Roi de France, en cedant le Duché de Bourgogne à l'Empereur, il falloit proceder à l'exécution par des moyens doux, & travailler à obtenir le consentement des Bourguignons, & l'approbation du reste de ses Sujets : Que néanmoins, son intention étoit d'exécuter le Traité ; mais qu'il avoit besoin d'un peu de tems pour s'y préparer. Cette réponse pouvoit déja faire comprendre à l'Ambassadeur, ce que le Roi avoit dans l'ame. Il ne laissa pourtant pas de le suivre à Bourdeaux, où le premier soin du Roi fut de ratifier le Traité conclu à Moore avec le Roi d'Angleterre. De Bourdeaux il se rendit à Cognac, où il séjourna quelque tems, ayant toujours à sa suite le Viceroi de Naples, qui le pressoit de tems en tems, de ratifier & d'exécuter le Traité de Madrid, ou de retourner en Espagne, comme il s'y étoit engagé par serment. A cela le Roi opposoit, pour s'en exempter, trois raisons auxquelles l'Ambassadeur n'avoit garde d'acquiescer. La premiere étoit, qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de ceder la Bourgogne, parce que les Rois de France n'étant qu'usufructuaires de leurs Etats, il ne leur étoit pas permis d'en aliener aucune partie. La seconde, qu'il avoit été forcé à signer le Traité de Madrid. La troisieme, que par le serment qu'il avoit fait à son Sacre, il s'étoit engagé à n'aliener aucune partie de son Royaume, & que ce serment rendoit invalide celui qu'il avoit fait à Madrid. L'Ambassadeur répondit a la premiere, qu'en supposant qu'il ne pouvoit aliener aucune Province de ses Etats, cela ne pouvoit s'entendre des acquisitions faites injustement par la Couronne de France, telle qu'étoit celle du Duché de Bourgogne. Il répondit à la seconde, qu'on lui avoit laissé le choix, ou de demeurer dans l'état où il se trouvoit par le sort de la Guerre, & par la volonté de Dieu, ou d'en sortir par un Traité ; qu'il l'avoit même sollicité ; & qu'il étoit difficile de compren-

François I. arrive dans son Royaume.

Lannoy le prie de ratifier le Traité de Madrid.

Il répond en biaisant.

Il ratifie le Traité de Moore. *Act. Publ. T. XIV. p. 135.*

Lanoy le presse. *Guicciardin. Mezerai.*

Le Roi allegue plusieurs raisons pour s'en dispenser.

Replique de Lanoy.

dre, en quoi consistoit la contrainte dont il se plaignoit. Il dit sur la troisieme, que quand le Roi avoit juré le Traité de Madrid, il n'avoit pas ignoré le serment qu'il avoit fait à son Sacre, & qu'apparemment, il n'avoit pas cru le second contraire au premier; que s'il en étoit autrement, on auroit sujet de croire qu'il avoit eu dessein d'abuser de la facilité de l'Empereur. Sans examiner ici, ni les raisons du Roi, ni les réponses de l'Ambassadeur, il suffit de dire en un mot que ce Prince avoit déja pris son parti.

Les Ambassadeurs du Pape & de Venise vont trouver le Roi à Cognac.

Le Pape, les Venitiens, & le Duc de Milan, ayant bien prévu que François feroit difficulté d'exécuter le Traité de Madrid, s'étoient hâtez de lui envoyer des Ambassadeurs, qui le trouverent à Cognac. Ils y furent reçus avec beaucoup de caresses, & d'abord, le Roi entra en négociation avec eux, pour conclure une Ligue contre l'Empereur.

Ligue conclue contre l'Empereur.

Cette ligue se conclut effectivement à Cognac, le 17. de Mai, entre le Pape, le Roi de France, le Duc de Milan & les Venitiens : mais elle ne fut publiée qu'un mois après, François prétendant qu'il ne pouvoit la ratifier, qu'après avoir vu les ratifications des autres Alliez.

Lanoy somme encore le Roi, qui répond nettement, qu'il ne peut point exécuter le Traité.

Il offre à l'Empereur deux millions d'or pour la Bourgogne.

Le Viceroi de Naples, en ayant reçu quelque avis, somma le Roi, pour la derniere fois, d'exécuter le Traité de Madrid. Alors François répondit sans détour, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de ceder la Bourgogne, quoiqu'il s'y fût engagé. Mais que, pour lui faire voir qu'il souhaitoit de vivre en bonne intelligence avec l'Empereur son Maitre, il offroit de lui donner deux millions d'écus d'or, comme un équivalent pour la Bourgogne, & d'observer ponctuellement le reste du Traité.

Ainsi les mesures de l'Empereur se trouverent entierement rompues. Il n'avoit plus le Roi de France entre ses mains, & il ne se trouvoit pourtant pas moins engagé à soutenir les efforts de la Ligue qui venoit de se conclure contre lui; sans parler du Roi d'Angleterre, qui vraisemblablement agiroit tôt ou tard offensivement. Toute sa ressource consistoit en ce qu'il avoit en ôtage les deux Fils du Roi de France.

L'Empereur ne veut rien ceder.

Mais l'embaras où il se trouvoit, ne fut pas capable de le porter à plier en cette occasion. Il aima mieux hazarder toutes choses, que de consentir à la moindre alteration du Traité de Madrid. Sa résolution

La Ligue se publie.

ayant été notifiée à François I., la Ligue fut publiée à Cognac, le 11. de Juin. Deux choses contribuerent à hâter la conclusion de cette Ligue. La premiere, que le Château de Milan assiegé par les Imperiaux, étant fort pressé, avoit besoin d'un prompt secours, & que le Pape & les Venitiens n'osoient mettre leurs Troupes en campagne, avant que de s'être assurez de la Ligue avec la France. La seconde, que le Roi de France ayant dessein d'offrir à l'Empereur deux millions d'écus au-

François n'a pour but que d'intimider l'Empereur.

lieu de la Bourgogne, il jugeoit que cette offre feroit plus d'effet après la conclusion de la Ligue. Il est certain que c'étoit là son unique but, & que si son offre avoit été acceptée, il n'auroit jamais ratifié la Li-

gue de Cognac. Depuis même que cette Ligue fut publiée, ni lui-même, ni le Roi d'Angleterre, ne firent jamais aucun effort considerable contre l'Empereur, leur dessein n'étant que de l'intimider, & d'obtenir par là la restitution des deux Otages, à des conditions raisonnables. Ainsi, pour cette fois, les Italiens furent les Dupes des François & des Anglois. Cela mérite bien d'être remarqué, comme une chose extremement rare. Cependant, François & Henri, pour continuer leur jeu, firent un nouveau Traité, par lequel ils s'engagerent à ne faire jamais la Paix avec l'Empereur, à moins qu'il ne rendît les Otages, & qu'il payât à Henri ce qu'il lui devoit. Mais ce Traité ne les engageoit pas à prendre les armes, pour se procurer réciproquement la satisfaction qu'ils prétendoient.

Les Armées du Pape & des Venitiens se mettent en campagne sous le Duc d'Urbin, qui agit mollement. *Guicciardini.*

Le Pape & les Venitiens, comptant sur les secours de France & d'Angleterre, mirent leurs Troupes en campagne sous le commandement du Duc d'Urbin, qui laissa prendre le Château de Milan, & fit échouer une entreprise sur Genes, faute d'envoyer aux Alliez un secours de quinze-cens-hommes. Guicciardin insinue, en plus d'un endroit, que ce Général n'agissoit que mollement contre l'Empereur, qui étoit extremement foible en Italie, & que le Duc de Bourbon, qui étoit retourné à Milan, auroit été infailliblement contraint d'abandonner cette Ville, s'il eût été un peu pressé.

Pendant que le Duc d'Urbin favorisoit indirectement l'Empereur, le Duc de Sesso, Ambassadeur d'Espagne à Rome, & Hugues de Moncade qui commandoit à Naples en l'absence du Viceroi, suppléoient par d'autres moyens à la foiblesse des Imperiaux. C'étoit en incitant les Colonnes à faire la Guerre au Pape, pendant que ses Troupes étoient dans le Duché de Milan. Cette Guerre imprévue, que le Pape ne pouvoit attribuer qu'aux sollicitations de l'Empereur ou de ses Ministres, lui fit prendre la résolution de faire venir dans le Royaume de Naples l'Armée que le Duc d'Urbin commandoit dans le Milanois, & il obtint pour cela le consentement des Venitiens : Mais le Duc de Sesso, pour eviter l'invasion dont le Royaume de Naples étoit menacé, fit en sorte que les Colonnes donnerent au Pape toute la satisfaction qu'il souhaita. L'accommodement se conclut à Rome le 22. d'Août, & le Duc d'Urbin fut contremandé.

Les Colonnes font la guerre au Pape.

Ils se soumettent.

Mais environ un mois après, lorsque le Pape s'y attendoit le moins, les Colonnes ayant assemblé cinq ou six-mille hommes, entrerent dans Rome la nuit du 19. au 20. de Septembre, & causerent une telle allarme au Pontife, qu'il se retira tout épouvanté dans le Château S. Ange. Comme il n'étoit pas trop en sureté dans cette Forteresse, où il n'avoit rien de ce qui étoit necessaire pour soutenir un Siege, Moncade alla le trouver, & après lui avoir représenté le danger où il se trouvoit, & que d'ailleurs Rome alloit être saccagée, il lui persuada de faire avec l'Empereur une Treve séparée pour quatre

Ils entrent dans Rome à l'improviste.

Le Pape se retire au Château S. Ange.

Treve entre le Pape & l'Empereur.

mois. C'étoit plus qu'il n'en falloit à l'Empereur, qui avoit déja donné ses ordres pour faire des levées en Allemagne, & qui étoit sur le point de renvoyer Lanoy à Naples avec un bon Corps de Troupes Espagnoles. Dès que la Treve fut signée, les Troupes du Pape, qui servoient sous le Duc d'Urbin, furent rappellées a Rome.

Clement VII. feint de vouloir aller en Espagne.

Cependant, le Pape étoit extraordinairement surpris de la lenteur de François I. qui, quoique principal auteur de la Ligue, ne faisoit encore aucun effort pour obliger l'Empereur a lui rendre ses Enfans. L'indolence du Roi d'Angleterre ne le surprenoit pas moins, parce qu'ignorant que la Ligue concluë a Moore n'etoit que défensive, il s'étoit imaginé que les deux Rois devoient attaquer l'Empereur avec toutes leurs forces. Ainsi, afin de les réveiller en leur causant quelque jalousie, il déclara qu'il avoit dessein d'aller en Espagne, pour conferer avec l'Empereur, & pour concerter avec lui les moyens de procurer la Paix a l'Europe. Cette déclaration intrigua beaucoup les Ambassadeurs de France & d'Angleterre. Ils craignoient qu'il n'y eût quelque mystere caché dans un voyage si extraordinaire; & dans cette pensée, ils firent tous leurs efforts pour en détourner le Pape. Mais Henri se servit d'un moyen plus efficace, en lui faisant un présent de trente mille ducats, qui rompit absolument le dessein pretendu de ce voyage.

Henri lui fait un présent.

Le Pape rompt l'accord avec les Colonnes.

Peu de tems après, Clement VII. rompit l'accord qu'il avoit fait avec les Colonnes, & se servant des Troupes qu'il avoit fait venir à Rome, il les fit marcher dans leurs Terres, après les avoir excommuniez, & avoir privé *Pompée Colonne* de la Dignité de Cardinal. Il soutenoit que le Traité qu'il avoit fait avec eux étoit nul, parce qu'il y avoit été forcé. Par là, il justifioit, en quelque maniere, la conduite de François I. a qui sur ce même prétexte, il avoit accordé une Dispense du Serment qu'il avoit fait a Madrid.

Le Baron de Frondsperg marche en Italie.

Pendant que ces choses se passoient à Rome, le Baron de Frondsperg marchoit d'Allemagne vers l'Italie, avec une Armée de treize ou quatorze-mille hommes, qu'il avoit levez pour le service de l'Empereur. A cette nouvelle, le Duc d'Urbin, qui tenoit le Duc de Bourbon comme assiegé dans Milan, quitta le voisinage de cette Ville, sous prétexte d'aller s'opposer au passage des Allemans. Cependant, le Pape ne se trouvoit pas peu embarassé. La Treve devoit bien tôt expirer; Frondsperg marchoit pour se rendre en Italie; & le Viceroi de Naples étoit déja dans l'Isle de Corse, amenant à Naples un grand renfort d'Espagnols. Pendant ce tems-là, le Roi de France ne faisoit aucun préparatif pour soutenir ses Alliez, & le Roi d'Angleterre ne faisoit pas paroitre plus d'activité. Cependant Frondsperg, continuant toujours sa marche, arriva dans le Mantouan, où le Prince d'Orange alla le joindre pour servir sous lui en qualité de Volontaire. Ensuite, vers le milieu du mois de Décembre, il se rendit sur les frontieres du

Le Duc d'Urbin quitte le blocus de Milan.

François I. néglige les affaires d'Italie.

Milanois, sans que le Duc d'Urbin pût, ou voulût s'opposer à sa marche. Ce fut là qu'il attendit le Duc de Bourbon, qui devoit le venir joindre, mais qui n'étoit pas encore en état d'exécuter ce dessein. La difficulté venoit, de ce qu'il n'avoit point d'argent pour payer ses Troupes, qui refusoient absolument de sortir de la Ville avant que d'avoir reçu les arrerages qui leur étoient dûs, & qui menaçoient même de la mettre à sac. Il n'y eut point d'autre moyen pour les empêcher d'exécuter leur menace, que de prendre l'argenterie qui se trouva dans les Eglises. Cela servit à payer une partie de ce qui étoit dû aux Troupes, qui n'avoient presque rien reçu depuis la Bataille de Pavie, tant l'Empereur s'étoit trouvé dépourvu d'argent. Le Duc de Bourbon se servit encore d'un autre moyen pour augmenter ses finances. Ce fut de faire condamner à mort le Chancelier Moron, qui, pour racheter sa vie, lui donna vingt & cinq-mille ducats. Dans la suite, il devint un de ses principaux Conseillers.

Le Duc de Bourbon est embarrassé faute d'argent.

Pendant que le Duc de Bourbon étoit occupé à chercher de l'argent, Lanoy, qui étoit arrivé à Naples avec un Corps de Troupes Espagnoles, amusoit le Pape par des négociations qui ne tendoient qu'à l'empêcher de prendre des mesures certaines, en lui faisant esperer un prompt accommodement avec l'Empereur. Cette esperance se trouvoit pourtant de plus en plus éloignée, depuis que Frondsperg étoit arrivé en Italie. Pendant que Milan avoit été en danger, l'Empereur avoit fait entendre au Pape, que s'il souhaitoit que François Sforze fut jugé, ce n'étoit que pour sauver l'honneur de l'Empire, & qu'il donneroit aux Juges des ordres secrets de le déclarer innocent. Mais depuis l'arrivée des Allemans, il demandoit une reparation en argent si considerable, que Sforze n'étoit nullement en état de fournir la somme qui lui étoit demandée, C'est pourquoi l'Empereur prétendoit que le Pape, les Venitiens & les Florentins, fussent ses cautions.

Lanoy arrive à Naples.

Il amuse le Pape.

Le Pape & les Venitiens avoient esperé qu'immédiatement après la conclusion de la Ligue de Cognac, François I. envoyeroit une puissante Armée en Italie, & qu'avec le Roi d'Angleterre, il feroit une grande diversion sur les frontieres d'Espagne & des Païs-Bas. Mais, comme on vient de le voir, il s'étoient trouvez bien loin de leur compte. François n'avoit conclu cette Ligue que pour faire peur à son ennemi, & dans l'esperance qu'elle lui feroit accepter l'équivalent qu'il lui proposoit. Il vouloit éviter la Guerre, & même il se croyoit si assûré d'y réussir par ce moyen, qu'il n'avoit fait avec le Roi d'Angleterre aucun Traité qui les obligeât à prendre les armes, à moins qu'ils ne fussent attaquez. Ainsi Henri, sachant quelles étoient les dispositions du Roi de France, n'avoit garde d'aller plus vîte que lui. Des Couriers & des Envoyez du Pape & de Venise arrivoient fréquemment aux deux Cours, pour les solliciter à la Guerre; mais c'étoit inutilement. Au contraire, après même que le Pape & les Venitiens eurent solemnellement déclaré la

François I. trompe le Pape & les Venitiens.

Qui le sollicitent inutilement.

HENRI VIII. 1526.

L'Empereur le traite de lâche.

Guerre à l'Empereur, François lui envoya l'Archevêque de Bourdeaux, pour lui faire encore la même offre de deux millions d'écus d'or, au-lieu du Duché de Bourgogne. Mais l'Empereur la rejetta hautement, & chargea l'Ambassadeur de dire à son Maitre, qu'il avoit agi *lâchement & méchamment*, & qu'il n'auroit pas dû oublier la derniere conversation qu'ils avoient eue ensemble (1). Apparemment, l'Ambassadeur ne jugea pas à propos de s'acquiter d'une commission si desagreable. Cela causa dans la suite un mal-entendu, qui ne fut pas favorable au Roi de France.

Le Cardinal Wolsey obtient des graces pour son College. *Act. Publ. T. XIII. p. 156. 158.*

Pendant que l'Italie, la France, & l'Espagne étoient dans l'agitation, Henri vivoit tranquille dans son Royaume, & le Cardinal son Favori ne pensoit qu'à son College d'Oxford, pour lequel il obtenoit sans cesse de nouvelles concessions du Pape & du Roi. Le premier n'osoit lui rien refuser dans une conjoncture où il croyoit avoir lui-même besoin de son crédit, pour porter le Roi son Maitre à la Guerre; & Henri étoit toujours disposé à lui donner des marques de son affection, en autorisant tout ce qui lui étoit accordé par Pape. Cette disposition du Pape & du Roi fut fatale à divers petits Monasteres, que le Cardinal fit supprimer pour en employer les revenus à son College.

Efforts du Pape pour faire entrer Henri dans la Ligue de Cognac.

Depuis que la Ligue de Cognac avoit été publiée, le Pape & les Venitiens avoient fait des efforts continuels pour engager Henri, non seulement à s'y joindre, mais encore à s'en déclarer Protecteur. Il est aisé de juger dans quelle vue ils vouloient lui déferer cet honneur. Ils esperoient de le trouver tel qu'il avoit été autrefois, toujours prompt à donner dans tous les pieges qu'on vouloit lui tendre, & a prodiguer son argent pour les affaires d'autrui. On voit, dans le Recueil des Actes Publics, diverses Lettres de créance pour des Ambassadeurs de Venise, adressées au Roi, à la Reine, & au Cardinal, apparemment, pour solliciter le Roi à entrer dans cette Ligue. On y voit encore une Commission de Clement VII. à *Hubert Gambara* & à *Jean-Baptiste Sanga*, pour traiter avec Henri. Dans cette Commission le Pontife disoit, que les conjonctures du tems ayant obligé les Alliez à conclure une Ligue sans la participation du Roi d'Angleterre, ils étoient pourtant convenus, qu'il en seroit déclaré Protecteur. C'est pourquoi il donnoit pouvoir à ses deux Envoyez de traiter avec ce Monarque, pour le faire entrer dans la Ligue, d'en changer ou alterer les Articles, selon qu'ils en conviendroient avec lui, même de l'annuller entierement, s'il étoit jugé nécessaire, & d'en conclure une nouvelle. De plus, il leur donnoit pouvoir de convenir avec lui, de la pension qui devoit lui être adjugée

Ibid. p. 187. Août

(1) Il paroit qu'avant que *François I.* partît d'*Espagne*, l'Empereur lui dit un jour : *Voulez-vous exécuter tout ce qui a été arrêté entre nous ? François* lui répondit, *Oui ; & quand vous verrez que je ne vous tiens pas ma parole, je consens que vous me regardiez comme un Lâche & un Coquin*, Herbert, p. 75. TIND.

comme

comme Protecteur de la Ligue, s'il vouloit bien en accepter le titre. Mais cette pension, selon qu'on l'apprend d'ailleurs, devoit être prise sur le Duché de Milan & sur le Royaume de Naples, après qu'on en auroit fait la conquête. Ainsi, sur l'esperance d'une pension imaginaire, le Pape prétendoit engager Henri à déclarer la Guerre à l'Empereur, & par conséquent, à des dépenses très réelles. Mais pour cette fois, Henri ne voulut pas être sa dupe. Il savoit par expérience ce que c'étoit que de s'engager avec les Papes, pour les affaires d'Italie.

Bataille de Mohatz en Hongrie. 18. Août.

Ce fut dans cette année, que se donna la fameuse Bataille de Mohatz en Hongrie, entre Louis Roi de ce Païs-là, & Soliman Empereur des Turcs. Louis perdit la Bataille, & se noya dans un marais (1). La mort de ce Prince fut une nouvelle source de maux qui affligerent la Hongrie. Ferdinand d'Autriche Frere de l'Empereur, qui avoit épousé *Anne* Sœur de Louis, prétendit à la Couronne de ce Royaume, & il eut pour Compétiteur, *Jean Sepus* Vaivode de Transilvanie. Il furent tous deux élus par deux differens partis. Mais Jean se mit sous la protection de Soliman, qui le fit couronner à Bude, pendant que Ferdinand prenoit des mesures pour faire valoir son droit.

Affaires d'Ecosse.

Les affaires d'Ecosse demeuroient toujours dans la même situation, excepté que, dans le cours de cette année, la Faction de la Reine & du Comte d'Aran, ou d'Hamilton, fit une tentative pour enlever la personne du Roi au Comte d'Angus. Mais ce coup ayant manqué, le Comte se vengea séverement de ceux qui l'avoient entrepris.

1527. François I. & Henri trompent les esperances du Pape & des Venitiens.

Le Pape & les Venitiens ne s'étoient engagez à commencer la Guerre en Italie, que dans l'esperance que François I. y envoyeroit une puissante Armée, & que le Roi d'Angleterre feroit une diversion du côté des Païs-Bas, ou que du moins, à son ordinaire, il fourniroit de l'argent pour entretenir la Guerre. La facilité avec laquelle il s'étoit laissé amuser dans les Guerres précedentes, faisoit qu'on comptoit sur son argent, comme sur un secours assuré, quoiqu'en faisant la Paix ou la Treve, on n'eût jamais pensé à ses intérêts. Mais le tems étoit changé. Henri, devenu plus sage par l'experience, n'étoit plus d'humeur de fournir de l'argent pour faire les affaires d'autrui. D'ailleurs, les trésors que le Roi son Pere lui avoit laissez étant depuis longtems épuisez, il ne pouvoit recouvrer de l'argent que par le moyen du Parlement, qui formoit toujours des difficultez, ou qui faisoit acheter ses secours par quelques graces extraordinaires. Ainsi, François I. ne voyant pas en lui les mêmes dispositions qu'il y avoit trouvées autrefois, craignoit de s'engager trop

(1) Louis à la tête de 20000. hommes, attaqua l'Armée des Turcs qui étoit de 300000. Par sa défaite & par sa mort, la plus grande partie de la *Hongrie* fut perdue, & 200000. Hongrois tuez par les Turcs en diverses rencontres qui suivirent cette Bataille. Ce *Louis* étoit né sans peau: il avoit de la barbe à quinze ans, & à dix-huit, ses cheveux avoient grisonné. Il se noya à l'âge de 20. ans. *Hely.* Tind.

loin, avant que d'être assuré de son secours. Il comprenoit bien qu'il n'étoit plus disposé à seconder l'Empereur, comme il l'avoit été auparavant. Mais cela ne suffisoit pas. Il falloit encore l'engager à se joindre à la Ligue d'Italie, sans quoi toute la dépense de la Guerre ne pouvoit manquer de tomber sur la France, qui se trouvoit pourtant épuisée d'hommes, d'argent & de Généraux. Par cette raison, son but étoit de porter l'Empereur, par la crainte de cette Ligue, à recevoir l'équivalent qu'il lui offroit pour la Bourgogne, & d'entretenir seulement la Guerre en Italie, en attendant que ce Prince eût pris sa résolution, ou que le Roi d'Angleterre se fût entierement engagé. Dans cette vue, il faisoit de grandes promesses au Pape & aux Venitiens, pour les empêcher de s'impatienter; mais il les exécutoit mal. Un petit corps de Troupes levées en Italie, sous le commandement du Marquis de Saluces, étoit jusqu'alors tout ce qu'il contribuoit pour cette Ligue, dont il étoit lui-même l'Auteur & le Chef. Cependant, le Pape étoit dans une extrême inquietude, en voyant la lenteur, ou plutôt la froideur des deux Monarques sur lesquels il avoit compté. Véritablement, il n'avoit pas lieu de se plaindre de Henri, qui ne lui avoit rien promis; & néanmoins, il ne laissoit pas de le solliciter fortement à prendre en main la défense de l'Eglise, comme si l'Eglise n'avoit pu subsister si l'Empereur demeuroit maître de Milan. Mais il n'en recevoit que des réponses générales, Henri n'étant pas d'humeur à s'engager dans les affaires d'Italie, où il n'y avoit rien à gagner pour lui. Pendant ce tems-là, le Pape faisoit des dépenses qui le jettoient dans de très grands embaras. C'étoit pour cela qu'il entretenoit, avec le Viceroi de Naples, une négociation secrete, en vue de la presser ou de la retarder, selon les démarches des Rois de France & d'Angleterre. En cela il agissoit selon son véritable naturel, qui lui faisoit regarder comme la plus sûre maxime de la Politique, d'avoir toujours deux cordes à son arc. Mais il fut toujours assez malheureux, pour ne tirer de ses artifices que des succès contraires à ses esperances. Comme son unique but n'étoit que d'empêcher l'Empereur de garder le Duché de Milan, c'étoit dans cette vue qu'il vouloit que les Rois de France & d'Angleterre fissent des efforts considerables; après quoi il ne se seroit pas fait un scrupule de les abandonner, pourvu que l'Empereur l'eût satisfait sur cet Article. François I. n'étoit pas dans une meilleure disposition à l'égard de ses Alliez. Son but étoit de tirer ses Enfans d'Espagne; & s'il avoit pu réussir en traitant seul avec l'Empereur, il se seroit mis peu en peine des interêts du Pape & des Venitiens. Quant à la République de Venise, il étoit d'une très grande importance pour elle, que l'Empereur ne demeurât pas maître du Milanois; & les dépenses qu'elle faisoit pour l'empêcher, n'étoient rien au prix du préjudice qu'elle auroit reçu si l'Empereur eût possédé tranquillement ce Duché. Ainsi, en sollicitant toujours les Rois de France & d'An-

Clement VII. entretient une négociation avec le Viceroi de Naples. *Guicciardin.*

But du Roi de France.

gleterre, elle continuoit la Guerre, quoique mollement, en attendant que ces deux Rois se chargeassent de la plus grande partie des frais. La négociation que le Pape entretenoit toujours avec le Viceroi de Naples, fournissoit aux Venitiens une raison plausible pour ne pas faire de grands efforts, parce qu'ils craignoient que son inconstance ne les rendît inutiles. L'Empereur n'étoit pas moins embarassé, de son côté. Comme il n'avoit que peu d'argent, une Guerre vigoureuse ne pouvoit que l'incommoder beaucoup. Ainsi, voyant que le Roi de France ne faisoit pas de grands efforts, il ne se hâtoit pas d'envoyer de nouveaux secours en Italie, de peur de réveiller l'attention de ses ennemis. D'ailleurs, depuis que Frondsperg y étoit arrivé avec les Troupes Allemandes, il se croyoit assez fort pour conserver l'Etat de Milan, ce qui étoit alors son principal but. Telle étoit la disposition de ces Potentats, au commencement de l'année 1527. Il faut voir présentement ce qui se passa en Italie, pendant cette même année, parce que c'est ce qui sert de fondement à tous les évènemens dont il sera parlé dans la suite.

Embaras de l'Empereur.

Le Duc de Bourbon se trouvoit dans un embaras inconcevable, faute d'argent pour payer ses Troupes. Après avoir souvent rançonné les habitans de Milan, il ne voyoit plus aucun moyen d'entretenir plus longtems son Armée, sans s'exposer au risque d'exciter une revolte générale dans cette grande Ville qui étoit réduite au désespoir. D'un autre côté, les Allemans que Frondsperg avoit amenez en Italie, n'avoient rien reçu depuis leur enrôlement. Il falloit donc, ou leur donner ce qui leur étoit dû, ou leur fournir de quoi s'en recompenser d'ailleurs, ou se résoudre à voir dissiper cette Armée qui faisoit toute la ressource de l'Empereur. Pour la satisfaire, il n'y avoit point d'autre moyen que de la mener dans les Etats de l'Eglise, de Florence, ou de Venise. Mais les Places Venitiennes étoient trop bien pourvues, pour pouvoir esperer de faire un grand butin de ce côté-là, d'autant plus que le Duc de Bourbon n'avoit point d'Artillerie. D'ailleurs, il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit assuré que le Duc d'Urbin ne s'opposeroit point à ses desseins, pourvu qu'il s'éloignât des Terres de la Republique. Ainsi s'étant déterminé à prendre la subsistance de son Armée sur les Terres du Pape, il laissa sept ou huit mille Allemans à Milan, sous le commandement d'Antoine de Leve, & alla se joindre à Frondsperg dans le Plaisantin, où il s'arrêta quelque tems pour y lever des contributions.

Le Duc de Bourbon se trouve sans argent & fort embarassé.

Guicciardini.

Il ne voit point d'autre ressource que de mener l'armée sur les terres du Pape.

Le Duc d'Urbin le favorise.

Il va joindre Frondsperg.

Avant que le Duc de Bourbon partît de Milan, le Viceroi de Naples avoit mené une Armée sur les frontieres de l'Etat de l'Eglise, pour y faire une diversion, & pour obliger le Pape à rappeller ses Troupes qu'il avoit renvoyées au Duc d'Urbin, depuis l'expiration de la Treve. L'approche de cette Armée avoit obligé le Pape à lever des Troupes pour défendre ses Etats, n'ayant pas jugé à propos de rap-

Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples.

Clement VII. se trouve engagé à une grande dé-

HENRI VIII. 1527.

peller celles qu'il avoit en Lombardie. Par là, il s'étoit vu engagé à une dépense à laquelle il n'étoit pas accoutumé. Jusqu'alors, les Papes avoient trouvé le moyen de faire la Guerre aux dépens d'autrui, & Clement VII. avoit esperé d'en faire de même. Il avoit accordé à François I. une Décime sur le Clergé de France, laquelle il devoit partager avec lui. Outre cela, François s'étoit engagé à fournir quarante-mille écus par mois à la Ligue, & vingt-mille au Pape en particulier. Mais de tout cela, il n'avoit encore envoyé que dix-mille écus. Ainsi le Pape se voyoit extraordinairement chargé, sans savoir comment se tirer de cet embaras, puisqu'il ne lui étoit pas moins difficile de recouvrer de l'argent, que dangereux de faire une Paix particuliere dans une semblable conjoncture. Cependant, Henri VIII. ayant été informé de ses nécessitez, & craignant qu'il ne se détachât de la Ligue, lui envoya encore trente-mille ducats, ce qui aida un peu à le consoler, & à le maintenir dans la résolution de continuer la Guerre.

pense.

François I. ne lui tient pas sa promesse.

Henri lui fait un présent.

Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail de cette Guerre entre le Pape & le Viceroi de Naples. Il suffit de remarquer, que pendant qu'elle duroit encore, le Pape, ayant reçu des avis de la marche du Duc de Bourbon, conclut une Treve avec le Viceroi. Ce ne fut pas sans de fortes raisons, qu'il se résolut à prendre ce parti-là. Non seulement il étoit chargé de l'entretien de deux Armées, mais il se voyoit encore de plus en plus éloigné des esperances qu'il avoit conçues du côté de France & d'Angleterre. François I. ne lui tenoit rien de ce qu'il lui avoit promis, & Henri ne témoignoit pas beaucoup d'ardeur pour entrer dans la Ligue. D'un autre côté, les démarches du Duc d'Urbin, qui commandoit l'Armée des Alliez dans le Milanois, devenoient de jour en jour plus suspectes. D'ailleurs, Florence étoit en danger, & le Pape ne se trouvoit pas trop en sureté dans Rome même. Les conditions de cette Treve furent:

Treve entre le Pape & le Viceroi.

Qu'elle dureroit huit mois. Que le Pape payeroit soixante-mille ducats à l'Armée du Duc de Bourbon, savoir, quarante-mille le 21. du mois, & le reste huit jours après; & que l'Armée Impériale sortiroit des terres de l'Eglise. La Treve étant publiée, le Pape licencia toutes ses Troupes, excepté deux-mille hommes d'Infanterie, & cent Cavaliers, & désarma ses Galeres, avant que de savoir les sentimens du Duc de Bourbon, qui étoit en pleine marche vers Bologne.

Guicciardini.

Marche du Duc de Bourbon.

Les Troupes du Duc consistoient en cinq-cens hommes d'armes, faisant environ deux-mille Chevaux, treize ou quatorze-mille Allemans, cinq-mille Espagnols, deux-mille hommes de pied Italiens, & un bon nombre de Chevaux-legers de la même Nation. Cette Armée partit des environs de Plaisance, dans le mois de Fevrier, sans argent, sans vivres, sans Chariots, sans Artillerie, & ne subsistant que par le moyen des contributions qu'elle levoit sur sa route. Le Duc n'ayant pu entrer dans Bologne, parce que le Marquis de Saluces s'y étoit

jetté avec douze-mille hommes, demeura quelque tems dans le Bolonnois, où son Armée fit un prodigieux butin. Ce fut là qu'il apprit la conclusion de la Treve, à laquelle il ne voulut point consentir, parce que la somme qu'on devoit lui donner n'étoit pas suffisante pour payer ce qui étoit dû à ses Troupes. Cela fut cause que le Viceroi de Naples, qui étoit à Rome, se rendit à Florence, où le Duc lui envoya un Officier pour conferer avec lui. Comme l'intention du Viceroi étoit de faire accepter la Treve au Duc de Bourbon, en vue d'envoyer ensuite l'Armée Imperiale dans l'Etat de Venise, il convint avec son Envoyé, que le Duc se retireroit dans cinq jours; qu'on lui compteroit d'abord quatre-vingt-mille ducats, & soixante-mille dans tout le mois de Mai. Le Pape, ayant été informé de cette nouvelle convention, licencia les deux-mille hommes qu'il avoit gardez, afin de se décharger de la dépense qu'ils lui causoient. Mais le Duc de Bourbon, soit qu'il eût voulu tromper le Viceroi, ou qu'il ne fût pas maitre de son Armée, après avoir feint de vouloir attaquer Florence, prit tout d'un coup la route de Rome, laissant bien loin derriere lui, l'Armée du Pape & des Venitiens, qui s'étoit jettée dans Florence.

HENRI VIII. 1527.

Le Duc refuse la Treve concluë à Rome.

Le Viceroi fait un nouvel accord avec le Duc.

Le Duc prend tout d'un coup la route de Rome.

Ce fut alors que l'allarme fut grande à Rome. Le Pape se trouvant sans Troupes & sans argent, ne savoit quel parti prendre. Dans cette extremité, il commit la garde de Rome, la sienne propre, à *Renzo de Ceri*, qui lui fit esperer qu'avec une Armée qu'il levoit dans Rome même, il mettroit la Ville hors d'état d'être insultée. Le Pape, se confiant aux promesses de ce Général, ne voulut point sortir de Rome pour se mettre en sureté, ni permettre qu'on transportât rien hors de la Ville.

Embarras du Pape.

Cependant, le Duc de Bourbon, continuant sa marche à grandes journées, sans trouver aucun obstacle, arriva devant Rome le 5. de Mai. Le même jour, feignant de vouloir aller à Naples, il envoya un Trompette au Pape pour lui demander passage. Cela lui ayant été refusé, dès le lendemain à la pointe du jour, il s'approcha du Fauxbourg à la faveur d'un brouillard fort épais, & fit donner un assaut à une breche qu'on n'avoit pas eu le tems de reparer. Mais dès le commencement de cet assaut, il reçut un coup de mousquet qui lui cassa l'os de la cuisse, dont il mourut sur le champ. Le Prince d'Orange, qui se trouvoit tout proche de lui, ayant fait couvrir son Corps d'un manteau, fit continuer l'assaut. Enfin, après un combat qui dura environ deux heures, la breche fut forcée, & les Imperiaux entrerent dans le Fauxbourg. A cette nouvelle, le Pape se retira dans le Château S. Ange, étant accompagné de treize Cardinaux, des Ambassadeurs qui résidoient auprès de lui, & de quelques autres personnes de distinction. Pendant ce tems-là, les Imperiaux étoient occupez à se rendre maitres du Tibre, ce qui ne leur fut pas fort difficile, vu la consternation où toute la Ville se trou-

Le Duc de Bourbon arrive à Rome.

Il fait donner un assaut.

Il est tué.

La breche est forcée.

Le Pape se retire au Château S. Ange.

HENRI VIII. 1527.

voit. Le Pape auroit pu encore sortir du Château S. Ange, & mettre sa personne en sureté. Mais par un aveuglement étrange, sur la nouvelle qu'il eut de la mort du Duc de Bourbon, il s'obstina, sans aucune bonne raison, à demeurer dans une Place où il n'avoit ni vivres, ni munitions, ni une Garnison suffisante pour la défendre. Tant d'Historiens ont fait la description du sac de Rome, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire ici le détail. On peut assez comprendre ce que l'avidité du pillage peut faire commettre a des Soldats assez mal disciplinez, tels que l'étoient ceux de cette Armée, & qui même se trouvoient sans Général. Il a plu à quelques Historiens de jetter tout le blâme des excès qui se commirent au sac de Rome, sur les Protestans qui se trouvoient parmi les Troupes de Frondsperg. Mais la plupart n'ont pas fait cette distinction, & sont demeurez d'accord, que les Espagnols ne ménageoient pas mieux la Ville sainte, que les Allemans (1).

Sac de Rome.

Faute des Alliez. *Guicciardini.*

Si l'Armée des Alliez eût suivi de près les Imperiaux, elle auroit pu tomber sur eux, dans le tems qu'ils étoient le plus occupez au pillage, &, selon les apparences, elle en auroit eu bon marché. Mais, s'il en faut croire Guicciardin, le Duc d'Urbin fit ensorte qu'elle n'arriva devant Rome que vers la fin du mois de Mai, & fit naitre ensuite tant de difficultez sur le dessein qu'on avoit de tenter le secours du Château S. Ange, que les Généraux convinrent de laisser le Pontife se tirer d'affaire comme il pourroit. Les Alliez s'étant retirez le 1. de Juin, Clement VII. capitula le 6., après avoir fait venir à Rome le Viceroi de Naples pour traiter avec lui. Mais l'Armée qui avoit élu le Prince d'Orange pour Général, n'ayant pas beaucoup de confiance au Viceroi, ne voulut pas se laisser conduire par ses conseils. Le Pape fut donc obligé de signer avec le Prince d'Orange, & les principaux Officiers de l'Armée, une Capitulation qui portoit:

Le Pape capitule.

Articles de la Capitulation. *Guicciard.*

Que le Pape payeroit à l'Armée quatre-cens-mille ducats, savoir, cent-mille comptant, cinquante-mille dans deux jours, & deux-cens-cinquante-mille dans deux mois, en assignant pour cela une imposition sur tout l'Etat de l'Eglise.

Qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur, le Château *S. Ange*, *Civita-Vecchia*, *Città Castellana*, *Parme*, *Plaisance* & *Modene*.

Que le Pape & les treize Cardinaux qui étoient avec lui, demeureroient prisonniers dans le Château S. Ange, jusqu'à ce qu'il y eût cent cinquante-mille écus de payez; & qu'ensuite, ils seroient conduits à Naples, ou à *Gaëta*, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner sur leur sujet.

Que le Chevalier *Gregoire Casali*, Ambassadeur d'Angleterre, *Renzo de Ceri*, & tous les autres qui s'étoient refugiez dans le Château, ex-

(1) Ils saccagerent la Ville sans distinction de lieux, pendant six ou sept jours; ils tuerent plus de cinq mille hommes, & commirent toutes sortes de pilleries & de cruautez. *Herbert*, p. 82. TIND.

cepté le Pape & les treize Cardinaux, en pourroient sortir, pour aller où ils voudroient.

Que les Colonnes seroient absous de toutes censures.

Que, quand le Pape sortiroit de Rome, il y laisseroit un Légat, & le Tribunal de la Rote (1).

Le Pape demeure prisonnier.

La Capitulation étant signée, le Capitaine *Alarcon*, qui avoit gardé François I. lorsqu'il étoit prisonnier, entra dans le Château S. Ange, avec trois Compagnies d'Espagnols, & autant d'Allemans, & y garda le Pape & les Cardinaux, avec beaucoup d'exactitude. Pendant la confusion que la prison du Pape causoit, le Duc de Ferrare se rendit maitre de *Modene*, les Venitiens s'emparerent de *Ravenne* & de *Cervia*, Sigismond Malatesta de *Rimini*, & les Florentins, ayant chassé le Légat du Pape, se remirent en liberté.

Divers changemens.

Quelque tems après, toutes les Troupes qui se trouvoient dans le Royaume de Naples se rendirent à Rome, pour avoir part au butin, & glanerent tout ce que l'avarice des Espagnols & des Allemans y pouvoit avoir laissé. L'Armée impériale, qui étoit alors à Rome, consistoit en 12000. Allemans, 8000. Espagnols, & 4000. Italiens. Mais la Peste qui se mit, bien-tôt après, parmi ces Troupes, les diminua tellement, qu'on prétend que, quand il fut tems d'agir, il ne s'y trouva pas dix-mille hommes en état de se servir de leurs armes. Cependant, l'ardeur du pillage faisoit tellement négliger les affaires de l'Empereur, que cette Armée demeura entierement inutile jusqu'à la fin de l'année; au-lieu qu'elle auroit pu prendre Bologne & les Villes de la Romagne, ce qui auroit rendu l'Empereur invincible en Italie. D'ailleurs, par cette négligence, elle donna le tems à François I. d'envoyer des Troupes en ce Païs-là, à quoi il n'auroit jamais pensé, si les Généraux de l'Empereur avoient tiré de la prise de Rome, & de la captivité du Pape, les avantages qu'ils pouvoient en attendre naturellement pour le service de leur Maitre. Il est tems présentement de parler des affaires d'Angleterre, dont le récit a été interrompu par celui des évenemens arrivez pendant cette année en Italie, parce qu'il étoit absolument nécessaire pour l'intelligence de ce qui sera dit dans la suite.

L'Armée Imperiale devient inutile.

Henri se détermine à faire une Ligue offensive & défensive avec la France.

Depuis que François I. avoit refusé d'exécuter le Traité de Madrid, il n'avoit point cessé de solliciter Henri à entrer dans la Ligue de Cognac. Mais soit que Henri comprît quel étoit le but de ce Prince, ou qu'il espérât, en gardant des ménagemens avec l'Empereur, de se rendre l'Arbitre de la Paix, il s'étoit tenu dans les bornes de la Ligue défensive, qui avoit été conclue à Moore. Enfin, voyant que, selon les apparen-

(1) Cette Cour consiste en 12. Prélats, nommez *Auditeurs de Rote*. Il y en a 8. Italiens, 2. Espagnols, 1. François, & 1. Allemand. Ils jugent sans Appel, de toutes les Matieres Ecclésiastiques & Civiles entre les Gens d'Eglise. Cette Cour prend son nom du Pavé de marbre qui est dans la Salle où elle s'assemble, & qui ressemble à une Roue. Tind.

HENRI VIII. 1527.

ces, le Pape & les Venitiens ne pourroient pas soutenir longtems la Guerre, il craignit que l'Empereur ne se rendît maitre de toute l'Italie, & qu'avec cette augmentation de puissance, il ne devînt trop redoutable à l'Europe. En effet, il étoit aisé de comprendre, que, pour lui ôter la superiorité qu'il alloit acquerir sur la France, l'Angleterre se verroit un jour contrainte de faire de plus grands efforts, que ceux qu'il falloit faire pour l'empêcher d'y parvenir. Ces considerations étoient encore fortifiées par les instances du Cardinal Wolsey, que François I. avoit pris soin de mettre dans ses interêts, sans quoi vrai-semblablement toutes les raisons auroient été inutiles. Ainsi, dès la fin de l'année précedente, Henri avoit envoyé à Paris le Chevalier Guillaume Fitz-Williams, pour faire savoir au Roi de France, qu'il étoit disposé à faire une Ligue offensive avec lui, & à lui donner la Princesse Marie sa Fille en Mariage. François I. ayant reçu cette proposition avec joye, cette Négociation fut ébauchée à Paris, par l'Evêque de Bath & Wells, Ambassadeur ordinaire d'Angleterre, & par Fitz-Williams. Mais comme il s'y rencontroit diverses difficultez qui dépendoient de la décision du Roi d'Angleterre, François jugea qu'il étoit plus à propos d'envoyer des Ambassadeurs à Londres, pour l'y terminer. Il fit choix pour cela de *Gabriel d'Aigremont*, ou *de Grammont*, Evêque de Tarbe, & du Vicomte de Turenne, auxquels il joignit le Premier Président de Rouen, & le Seigneur de Vaux, qui étoient déja en Angleterre. Ces Ambassadeurs conclurent avec le Cardinal Wolsey, nommé Commissaire pour traiter avec eux, trois Traitez, qui furent signez le 30. d'Avril de cette année 1527., dans le tems que le Duc de Bourbon marchoit à Rome.

Divers Traitez. 30. d'Avril. *Act. Publ. T. XIV. p. 195. &c.*

1. Traité.

Le premier Traité portoit:

Que les deux Rois envoyeroient conjointement des Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui faire des offres touchant la délivrance des deux Otages, & pour lui demander le payement des sommes qu'il devoit au Roi d'Angleterre.

Que s'il rejettoit ces offres, ou qu'il ne donnât pas réponse positive dans vingt jours, les deux Rois lui déclareroient la Guerre.

Un autre Article de ce Traité contenoit un engagement réciproque, pour le Mariage de François I. ou du Duc d'Orleans son Fils, avec la Princesse Marie, au choix du Roi de France, & sous les conditions dont on conviendroit lorsqu'il en seroit tems. Selon les apparences, ce Traité devoit être rendu public, afin de porter l'Empereur à se désister de ses prétentions sur la Bourgogne, & à se contenter de l'équivalent qui lui étoit offert.

2. Traité.

Le second Traité portoit:

Qu'en cas que l'Empereur rejettât les offres qui lui seroient faites, ou qu'il differât à répondre, tout commerce seroit défendu avec ses

Sujets

Sujets de la part des deux Rois, en leur donnant pourtant un terme de quarante jours pour retirer leurs effets.

Que les deux Rois Alliez feroient la Guerre à l'Empereur, dans les Païs-Bas; avec une Armée de trente-mille hommes de pied & quinze-cens hommes d'armes; & que les deux tiers de l'Infanterie, & toute la Cavalerie seroient fournis par le Roi de France.

Qu'ils mettroient en Mer une Flotte sur laquelle ils feroient embarquer quinze-mille hommes, dont le Roi de France en fourniroit dix-mille.

Que si le Roi de Portugal, ou quelque autre Prince ou Etat prenoient le parti de l'Empereur, ils seroient déclarez ennemis des deux Rois.

Que le Pape & les Venitiens seroient censez compris dans la Ligue, à condition qu'ils continueroient la Guerre en Italie.

Que le Roi de France feroit ses efforts pour disposer le Roi de Navarre, & le Duc de Gueldre, à faire la Guerre à l'Empereur.

Que les deux Rois travailleroient conjointement à encourager *Jean Sepus* à faire valoir ses droits sur la Couronne de Hongrie, en cas qu'il n'eût pas déja fait Alliance avec le Turc, afin de tenir Ferdinand, Frere de l'Empereur, occupé de ce côté-là.

Que cette Ligue seroit notifiée aux Princes d'Allemagne, & que les deux Rois travailleroient à faire ensorte qu'ils ne donnassent aucun secours à l'Empereur.

3. Traité sur la renonciation de Henri à la Couronne de France.

Le troisieme Traité contenoit en substance:

1. Que ce Traité ne dérogeroit en rien à celui de Moore qui demeuroit en sa force.

2. Qu'il y auroit une Paix perpétuelle entre François I. & Henri VIII. & leurs Sujets réciproques.

3. Qu'aucun d'eux ne donneroit ni secours ni conseil à qui que ce fût, qui attaqueroit les Etats de l'autre.

4. Henri renonçoit, pour lui & pour ses Successeurs, à tous les droits & à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Royaume de France, & généralement à tout ce dont François I. étoit actuellement en possession.

5. En compensation de cette cession, François s'engageoit, pour lui & pour ses Successeurs, à payer aux Successeurs de Henri, une pension annuelle & éternelle, de cinquante-mille écus tous les ans, payable en deux termes, savoir le 1. de Mai & le 1. de Novembre; & que le payement de cette pension commenceroit au premier de ces deux termes qui suivroit immédiatement la mort de Henri. A condition néanmoins, que si les deux millions stipulez par le Traité de Moore n'étoient pas achevez de payer à la mort de Henri, le payement s'en continueroit à ses Successeurs.

6. De plus, François s'engageoit à livrer annuellement à Henri du

sel de Brouage (1), pour la valeur de quinze-mille écus, outre & par-dessus les cinquante-mille écus de l'Article précedent.

Que, pour prévenir l'objection qui pourroit se faire dans la suite, *qu'un Roi ne peut pas s'engager pour ses Successeurs*, les deux Rois feroient ensorte, que ce Traité seroit confirmé par les Etats de leurs Royaumes, & tenu pour loi perpetuelle & inviolable.

8. Que ce Traité seroit approuvé & confirmé par les Archevêques, Evêques, Princes, Ducs, Comtes, Barons, & autres Grands des deux Royaumes, dont les noms étoient inserez dans cet Article, sous l'hypotheque de tous leurs biens; & par les Parlemens de *Paris*, de *Toulouse*, de *Rouen*, de *Bourdeaux*, aussi bien que par toutes les Cours de Justice d'Angleterre.

Changement dans le second Traité à cause du sac de Rome.

La nouvelle du sac de Rome & de la captivité du Pape étant venue peu de tems après la conclusion de ces Traitez, les deux Rois trouverent à propos de changer un Article du second, par lequel ils étoient convenus de porter la Guerre dans les Païs-Bas, & de convenir qu'ils agiroient seulement en Italie. Mais, comme le transport des Troupes Angloises en Italie, n'auroit pu se faire qu'avec de grandes difficultez, & la perte de beaucoup de tems, ils convinrent que le Roi de France se chargeroit seul de cette Guerre, moyennant une certaine somme (2) que Henri lui devoit fournir par mois jusqu'à la fin d'Octobre. Ce dernier Traité fut signé le 29. de Mai, environ trois semaines après la prise de Rome.

Demandes de Henri à l'Empereur.

En conséquence du premier des trois Traitez du 30. d'Avril, Henri avoit envoyé le Chevalier *Pointz* en Espagne, pour demander à l'Empereur, que comme par leurs Traitez précedens, la Guerre contre la France s'étoit faite à frais communs, il lui donnât la moitié du butin qu'il avoit fait à la Bataille de Pavie, & qu'il lui cedât un des ôtages qu'il avoit reçus du Roi de France. Pointz étoit accompagné de *Clarencieux* Roi d'armes, mais *incognito*, afin que celui-ci fût prêt à faire sa charge, quand il en seroit tems. L'Empereur n'eut pas de peine à comprendre, que le Roi d'Angleterre ne cherchoit qu'un prétexte de rupture. Mais, comme il avoit interêt de prolonger le tems, il répondit à l'Ambassadeur, qu'il feroit sa réponse au Roi son Maitre, par un Exprès.

Pendant que cet Ambassadeur étoit en chemin, pour se rendre en Espagne, François & Henri ayant appris ce qui s'étoit passé en Italie, jugerent à propos que le Cardinal Wolsey allât s'aboucher avec François à Amiens, afin d'y prendre les mesures convenables à la situation

(1) C'est une Ville en Saintonge, fameuse pour ses Salines, à huit lieues de *La Rochelle*, ou environ. Le Sel de ce Canton rapporte au Roi de France 1400000. de livres Tournois de revenu. TIND.

(2) 3222. Ecus au Soleil, à déduire de ce que *François I.* lui devoit. *Herbert*, p. 83. TIND.

des affaires. Peu de tems après, François fit partir Lautrec avec les forces qu'il destinoit pour l'Italie.

Lautrec marche en Italie.

Wolsey va s'aboucher avec le Roi de France.

Le Cardinal Wolsey étant parti de la Cour le 2. Juillet, arriva le 11. à Calais (1), d'où il se rendit à Abbeville, pour y attendre que François fût arrivé à Amiens. Il fut reçu, en entrant dans les Terres de France, avec les mêmes honneurs qu'on auroit pu rendre au Roi d'Angleterre. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, des Lettres Patentes de François I., par lesquelles il donnoit pouvoir au Cardinal, *son grand ami*, de délivrer les prisonniers dans tous les lieux où il passeroit, de quelque crime qu'ils fussent accusez, excepté les crimes de Leze-Majesté, de Rapt, & quelques autres, & de leur accorder leur pardon par ses Lettres Patentes.

Act. Publ. T. XIV. p. 202.

Mémoire de l'Empereur au sujet de la Paix.

Pendant que le Cardinal étoit à Abbeville, il y reçut un Mémoire de l'Empereur, contenant sa réponse aux offres que le Roi de France avoit faites au Viceroi de Naples. On a déja vu qu'il avoit d'abord rejetté bien loin ces offres, & qu'il n'en avoit pas voulu entendre parler. Mais la situation de ses affaires ayant changé de face, par la Ligue qui s'étoit conclue entre la France & l'Angleterre, il crut qu'il valoit mieux se tirer d'affaire par une Paix, que de s'exposer à soutenir seul la Guerre contre tant de puissans ennemis. C'étoit donc en vue de parvenir à la Paix, qu'il envoyoit cette Réponse au Cardinal, dans laquelle il croyoit avoir lieu d'esperer, que le Roi de France & Henri trouveroient leur satisfaction.

Comme ce Mémoire est très propre à éclaircir l'Histoire de ce tems-là, on ne sera sans doute pas fâché d'en voir ici la substance.

Act. Publ. T. XIV. P. 200. *Myl. Herbert.*

« Premierement, l'Empereur protestoit, que par ce qu'il offroit » dans ce Mémoire, il ne prétendoit nullement déroger au Traité de » Madrid, que dans les points seulement qui s'y trouveroient contrai- » res. Il ajoutoit ensuite, que pour ce qui regardoit les ôtages, le Roi » de France n'ignoroit pas pour quelle cause ils étoient en Espagne, » & qu'il ne tenoit qu'à lui de les en tirer. Ensuite, il exposoit les » offres que François I. avoit faites au Viceroi de Naples, contenant » les quatre Articles suivans.

Offres du Roi de France faites à l'Empereur.

» I. Qu'il exécuteroit le Traité de Madrid, pourvu que François » Sforze fût rétabli dans la possession du Duché de Milan.

» II. Qu'il donneroit à l'Empereur, au-lieu de la Bourgogne, deux

(1) M. *de Biron* lui alla au-devant à *Boulogne*, avec mille hommes de cheval. Après lui vinrent *Jean* Cardinal de *Lorraine*, & le Chancelier d'*Alençon*, qui l'accompagnerent d'abord jusqu'à *Montreuil*, & de là à *Abbeville*. L'équipage de *Wolsey* étoit de près de mille chevaux. *Herbert.* Tind.

HENRI VIII. 1527.

» millions d'or payables ſavoir, une bonne ſomme comptant, lorſ-
» que la Reine *Eleonor* lui ſeroit miſe entre les mains, & le reſte au
» jour dont on conviendroit; & qu'alors ſes Enfans lui ſeroient ren-
» dus: ſi mieux n'aimoit l'Empereur recevoir toute la ſomme à la fois,
» & lui remettre en même tems, la Reine & les deux ôtages.

» III. Qu'il payeroit au Roi d'Angleterre, ce que l'Empereur lui
» devoit.

» IV. Il demandoit, que l'Empereur augmentât la Dot de la Reine
» Eleonor, à proportion de la ſomme qu'il devoit recevoir, puiſqu'il le
» pouvoit faire ſans qu'il en coutât rien.

Réponſe de l'Empereur.

» L'Empereur répondoit à ces quatre Articles par les huit déclara-
» tions ſuivantes.

» I. Que ce dont on conviendroit ne portât aucun préjudice au Traité
» de Madrid, ſinon ſeulement en ce qui ſeroit innové d'un commun
» accord.

» II. Que les droits de l'Empereur ſur la Bourgogne demeuraſ-
» ſent dans leur entier, tels qu'ils étoient avant le Traité de Ma-
» drid.

» III. Que tous les Articles du Traité de Madrid, excepté ceux
» dont il étoit fait mention dans ces offres, demeuraſſent en leur
» entier.

» IV. L'Empereur diſoit dans la quatrieme Déclaration, qu'il eſpe-
» roit que le Roi d'Angleterre & le Seigneur Légat feroient augmenter
» la ſomme de deux millions d'or, offerte par le Roi de France. Toute-
» fois, ſi cela ne ſe pouvoit pas, il falloit entendre, que cette ſomme
» étoit outre & par-deſſus ce que l'Empereur devoit au Roi d'Angle-
» terre, tant pour les ſommes prêtées, que pour l'indemnité à laquelle
» il s'étoit engagé, leſquelles le Roi de France avoit priſes à ſa charge,
» dans le Traité de Madrid: outre auſſi la reſtitution des biens de feu
» Mr. de Bourbon, étant juſte que ſes Héritiers euſſent part au béné-
» fice du Traité. Item, que le Roi de France accomplît exactement
» tous les autres Articles qui étoient à ſa charge, dans le Traité de Ma-
» drid, avant que ſes Enfans ſortiſſent d'Eſpagne, l'Empereur ne pou-
» vant, après ce qui s'étoit paſſé, prendre aucune aſſurance, ſi ces ôta-
» ges ne demeuroient pas en ſa puiſſance juſqu'à l'entier accompliſſe-
» ment du Traité.

» V. Que conformément au Traité de Madrid, ce qui ſeroit arrêté
» fût confirmé par les Etats Généraux, de France, & approuvé &
» ratifié par les Parlemens. Ou, ſi cela ne ſe pouvoit pas faire par les

» Etats Généraux, que ce fût du moins, par les Etats particuliers de » chaque Province.

» VI. L'Empereur déclaroit, qu'il ne pouvoit envoyer la Reine sa » Sœur en France, que quand tout seroit accompli, & qu'alors, la » Reine & les ôtages y seroient envoyez ensemble.

» VII. Qu'à l'égard du Duc François Sforze, l'Empereur nomme- » roit des Juges non suspects pour juger son affaire, & que s'il n'étoit » trouvé coupable d'aucun crime pour lequel il méritât d'être privé » de son Duché, il seroit rétabli. Mais s'il arrivoit qu'il fût condam- » né, l'Etat de Milan demeureroit à la disposition de l'Empereur, » conformément à la raison & à la justice.

» VIII. Que le Roi d'Angleterre seroit garant du Traité qui se fe- » roit, & que, par des Lettres Patentes, il s'engageroit à secourir, » à ses propres dépens, d'un certain nombre de Troupes dont on con- » viendroit, celle des deux Parties qui observeroit le Traité, contre » celle qui ne l'observeroit pas.

». Outre ces huit conditions, que l'Empereur appelloit des Décla- » rations, il demandoit de plus dans son Mémoire, que le Roi de » France le dédommageât des frais auxquels il l'avoit engagé par les » Ligues qu'il avoit faites contre lui, & dont il étoit l'unique auteur, » donnant pouvoir au Roi d'Angleterre d'en faire l'estimation.

» Enfin, il disoit qu'il ne faisoit aucun doute, que le Roi d'An- » gleterre, qui savoit parfaitement tout ce qui s'étoit passé entre les » deux Parties, ne fît augmenter les offres du Roi de France, & que » Monsieur le Légat, que l'Empereur regardoit toujours comme son » ami, n'y travaillât aussi de tout son pouvoir. Que néanmoins, il » étoit si disposé à la Paix, que si le Roi d'Angleterre souhaitoit qu'il » cedât encore plus que ce qui étoit contenu dans ses huit déclara- » tions précedentes, il feroit plus pour lui que pour aucun Prince qui » fût au monde. Qu'il seroit bien aise que tous les Potentats de l'Eu- » rope connussent l'estime singuliere qu'il faisoit de son amitié, & lui » attribuassent toute la gloire d'avoir procuré la Paix. Ce Mémoire » étoit daté, à Valladolid le... de Juillet 1527.

Observation sur ce Mémoire.

Si l'on examine de près cette Réponse de l'Empereur, on connoîtra manifestement, qu'il acceptoit purement & simplement les offres du Roi de France, sous des termes qui marquoient que c'étoit lui qui donnoit la loi, plutôt qu'il ne la recevoit; & que par ses déclarations, il ne faisoit qu'aller au-devant des chicanes qu'on lui pouvoit faire. Quant à ce qu'il demandoit de plus, c'étoit sous de telles restrictions, qu'il paroissoit vouloir s'en tenir à la décision du Roi d'Angleterre; ce qui étoit autant, dans une telle conjoncture, que s'en départir en le demandant. Il n'y avoit qu'un seul article sur lequel il ne pouvoit se résoudre à plier, savoir celui du Duc de Milan. Mais c'étoit un article nouvellement mis en avant par le Roi de France, & qui

HENRI VIII. 1527.

n'avoit aucune relation au Traité de Madrid, qui ne contenoit rien d'approchant. Néanmoins, il paroissoit assez, que s'il n'eût tenu qu'à cet article pour faire la Paix, il l'auroit encore cedé, puisqu'il se reservoit une voye pour s'en tirer avec honneur. C'étoit de faire déclarer Sforze innocent, de la maniere qu'il l'avoit lui-même proposé au Pape. Peut-être François I. auroit-il accepté la Paix aux conditions offertes dans ce Mémoire, si l'Empereur avoit pris cette résolution dès le commencement. Mais depuis qu'il avoit fait ces offres au Viceroi de Naples, les affaires avoient beaucoup changé de face, en ce qu'il avoit mis entierement Henri dans ses intérêts, & qu'après la prise de Rome, il étoit à craindre que l'Empereur ne se rendît maitre de toute l'Italie. Cependant, il fallut ou accepter, ou refuser ce que l'Empereur offroit, qui n'étoit autre chose que ce que François avoit offert au Viceroi. Mais comme ce n'étoit pas à Henri à répondre, puisque cette affaire ne le regardoit qu'indirectement, il se contenta d'envoyer le Mémoire au Roi de France, qui n'ayant plus le même desir de faire la Paix, se tira d'affaires de cette maniere. Il demanda premierement, que Sforze fût rétabli sans condition. En second lieu, que ses Enfans lui fussent rendus, avant qu'il rappellât ses forces d'Italie, où Lautrec étoit déja arrivé, offrant de mettre trois-cens-mille ducats entre les mains du Roi d'Angleterre pour sureté de sa parole. Rien ne marquoit mieux le peu d'envie qu'il avoit alors, d'exécuter le Traité de Madrid, quoiqu'on ne lui demandât que les mêmes conditions qu'il avoit lui-même offertes un peu après sa délivrance. Il prétendoit, après avoir retiré ses ôtages, se rendre maitre de l'exécution du Traité, sous prétexte d'une sureté de trois-cens-mille ducats, qu'il offroit de mettre entre les mains d'un Prince qui lui étoit dévoué, & qui, par un Traité particulier, s'étoit engagé à faire de ses intérêts les siens propres. L'Empereur, ne voulant point donner dans un tel piege, offrit de son côté de mettre une pareille somme entre les mains du Roi d'Angleterre, pour assurance que les ôtages seroient rendus. Mais son offre ayant été rejettée, l'affaire en demeura là, & on ne pensa plus qu'à la Guerre. Cependant, l'Empereur voulant faire voir à tout le monde qu'il ne tenoit pas à lui que la Paix ne se fît, donna aux Ambassadeurs d'Angleterre, du Pape, & des Venitiens, la même Réponse qu'il avoit envoyée au Cardinal Wolsey. Ils en parurent tous très satisfaits, & dirent qu'ils ne doutoient pas que leurs Maitres n'acceptassent la Paix à ces conditions, & ne leur envoyassent des ordres pour la conclure. Mais ils ne savoient pas que les Rois de France & d'Angleterre avoient changé de pensée, & pris de nouvelles résolutions.

Henri envoye le Mémoire au Roi de France.

Réponse de François I.

Du Bellay. fol. 133.

Conference de François I. avec Wolsey.

Si François I. & le Cardinal Wolsey devoient s'aboucher ensemble à Abbeville, ce n'étoit pas pour chercher les moyens de faire la Paix, mais plutôt pour prendre des mesures, dans la supposition que la Guerre avec l'Empereur étoit infaillible. François s'étant rendu à Abbeville le

Trois nouveaux Traitez.

Act. Publ. T. XIII. p. 203. & suiv.

1. d'Août, le Cardinal alla le trouver, & après qu'ils eurent conferé ensemble, ils y conclurent le 18. trois Traitez, qui n'étoient proprement que des dépendances, des explications & des modifications des trois précedens.

Par le premier, il étoit convenu ;

I. Que, comme il avoit été laissé au choix du Roi de France d'épouser la Princesse Marie, ou de la laisser au Duc d'Orleans son second Fils, ce seroit le Duc d'Orleans qui épouseroit cette Princesse, lorsqu'ils seroient tous deux en âge. Qu'alors seulement, & non plutôt, on traiteroit des conditions du Mariage, comme de la Dot, de l'éducation du Duc d'Orleans en Angleterre, & autres choses concernant ledit Mariage. De plus, que, soit que le Mariage s'accomplît, ou que les deux Rois trouvassent à propos de disposer autrement de leurs Enfans, leur amitié demeureroit ferme & inviolable, ce Mariage ne devant être regardé que comme un supplément des Traitez du 30. d'Avril, & non comme faisant partie de ces Traitez.

II. Que le Traité conclu à Moore le 30. d'Août demeureroit dans sa force.

III. Que le projet de l'entrevue des deux Rois seroit annullé, à cause de la saison & des circonstances des affaires.

IV. Comme par le Traité du 29. de Mai il avoit été convenu que le Roi d'Angleterre contribueroit certaine somme pour la Guerre d'Italie, il étoit arrêté par celui-ci, qu'en cas que l'Empereur acceptât les offres que les deux Rois lui feroient par leurs Ambassadeurs, ladite contribution cesseroit, sans que le Traité de Paix en reçût du préjudice : mais que s'il les rejettoit, le Traité de Ligue offensive & défensive subsisteroit; à condition que, pendant cette Campagne, le Roi d'Angleterre seroit censé avoir satisfait au Traité, par la contribution qu'il donneroit pour la Guerre d'Italie.

V. Que le Roi d'Angleterre ne pouroit former aucunes prétentions sur le Roi de France, sous prétexte des dépenses qu'il feroit pour la Guerre d'Italie.

VI. Que, pour prévenir toute dispute, sans examiner le nombre de Troupes que le Roi de France entretenoit en Italie, le Roi d'Angleterre payeroit pour le mois de Juin passé, vingt-mille écus; pour le mois de Juillet passé, trente-mille écus; & trente-mille par mois pour les trois suivans. Mais c'étoit à condition, que si dans ces trois derniers mois, les Commissaires Anglois trouvoient dans l'Armée d'Italie, un moindre nombre de Troupes que celui que le Roi de France devoit entretenir, la contribution seroit diminuée à proportion. De plus, que si la Paix se faisoit pendant ces trois derniers mois, la contribution cesseroit du jour que la Paix seroit conclue.

Par le second Traité, qui ne regardoit que le Commerce, François I.

HENRI VIII. 1527.

s'engageoit à donner aux Marchands Anglois, des privileges dont on conviendroit dans la suite.

Par un troisieme Traité, les deux Rois s'engageoient, premierement, à ne consentir point à la convocation d'un Concile Général, pendant la captivité du Pape.

2. A ne recevoir aucune Bulle, aucun Bref, ni aucun Mandat de sa part, jusqu'à ce qu'il fût en liberté.

3. Qu'en attendant que le Pape reprît le Gouvernement de l'Eglise, tout ce qui seroit déterminé en Angleterre par le Cardinal Légat, avec la concurrence des principaux Membres du Clergé (1), & en France par le Clergé de l'Eglise Gallicane, seroit ponctuellement exécuté.

Ces Traitez étant conclus, François I. les ratifia, & en jura l'observation avant que de partir d'Abbeville. Le Cardinal Wolsey fit la même chose au nom du Roi son Maitre, en vertu de ses Plein-pouvoirs, & du titre de son Lieutenant Général, qu'il avoit reçu pour cette occasion. Ensuite il reprit la route d'Angleterre, où il alla rendre compte au Roi du succès de sa négociation (2).

Le Cardinal retourne en Angleterre.

Nouvelles demandes de Henri à l'Empereur.

Henri ayant pris la résolution de déclarer la Guerre à l'Empereur, & voulant pourtant en cacher les véritables motifs, lui fit faire par ses Ambassadeurs quatre demandes, auxquelles il savoit bien qu'il ne pouvoit pas alors satisfaire. La premiere étoit, qu'il lui payât tout ce qu'il avoit emprunté de lui, ou du Roi Henri VII. son Pere. La seconde, qu'il lui payât les cinq-cens-mille écus à quoi il s'étoit engagé, en cas qu'il n'épousât pas la Princesse Marie, avec laquelle il avoit été fiancé. La troisieme, que, selon les termes de leur Traité, il l'indemnisât de la pension qu'il recevoit du Roi de France, & dont il étoit dû quatre ans & quatre mois. La quatrieme, qu'il mît le Pape en liberté, & qu'il l'indemnisât de tous les dommages que ses Troupes lui avoient causez.

Réponses de l'Empereur.

L'Empereur répondit aux Ambassadeurs, premierement, qu'il n'avoit jamais nié qu'il ne fût débiteur du Roi d'Angleterre; mais qu'il s'étonnoit que, dans cette conjoncture, il insistât si fort sur son payement. Qu'au moins, en le lui demandant, on devoit lui offrir de lui remettre les Obligations. Secondement, qu'il écriroit au Roi leur Maitre pour l'informer des raisons pour lesquelles il ne se croyoit pas sujet à la peine des cinq-cens-mille écus pour n'avoir pas accompli le Mariage. En troisieme lieu, qu'il avoit envoyé ses Ordres en Italie, pour mettre le

(1) Convoquez par l'autorité du Roi; & qu'au préalable on auroit son consentement sur tout ce qu'ils règleroient. C'est de-là, dit Mylord *Herbert*, que les Rois d'Angleterre prirent du goût pour le Gouvernement de l'Eglise. p. 85. TIND.

(2) *François I.* non seulement lui fit de riches présens; mais le conduisit au travers de la Ville, & sur son chemin environ une demi-lieue, accompagné du Roi titulaire de *Navarre*, du Légat du Pape, & des principaux de sa Noblesse. *Herbert*, p. 85. TIND.

Pape

Pape en liberté. Il ne répondit rien touchant l'indemnité de la pension, parce qu'apparemment il le croyoit compris dans l'Article des dettes à quoi il se reconnoissoit obligé, comme, en effet, il n'y avoit rien de plus juste.

Les réponses de l'Empereur n'étoient pas capables de satisfaire Henri, qui ne cherchoit qu'une occasion de rupture. D'un autre côté, François I. ayant convoqué, au mois de Septembre, une Assemblée de Notables, c'est-à-dire, proprement, de gens qui lui étoient dévouez, y exposa toutes les démarches qu'il avoit faites pour avoir la Paix avec l'Empereur; & l'on peut bien s'imaginer, qu'il ne prit pas beaucoup de soin d'expliquer ce que l'Empereur pouvoit alleguer contre lui. Après avoir exposé le fait de la maniere qu'il lui plut, il dit, qu'il étoit prêt à retourner dans sa prison, si on jugeoit que son honneur ou sa conscience l'y obligeassent. L'Assemblée répondit d'un consentement unanime, que sa personne étoit au Royaume, & qu'il n'étoit pas en droit d'en disposer à sa volonté: Que de plus, il n'étoit pas en son pouvoir d'aliener les Provinces de la Couronne; mais que si l'Empereur vouloit accepter une rançon pour les deux Princes qu'il avoit en ôtage, elle offroit au Roi deux millions d'or pour les racheter. Mais il auroit fallu s'aveugler volontairement, pour ne pas voir quel étoit le but de cette espece de Comédie, toute dirigée par la Cour. Cependant, le Roi jugeant, après cette décision, qu'il pouvoit en sureté de conscience faire la Guerre à l'Empereur, ne pensa plus qu'aux moyens de retirer ses Enfans par la force des armes. Il esperoit pourtant toujours, que la crainte de cette Guerre obligeroit l'Empereur à moderer le Traité de Madrid. Ce n'étoit plus par rapport à la Bourgogne, puisqu'il ne pouvoit pas ignorer, que l'Empereur n'eût accepté l'équivalent qui lui avoit été offert. Mais il esperoit, par le moyen de la Guerre, de parvenir à faire un nouveau Traité qui annullât celui de Madrid. C'est ainsi que plusieurs Princes se jouent de leur parole & de leurs sermens, & cherchent à s'aveugler eux-mêmes, ou du moins à aveugler le Public, sans qu'il se trouve personne auprès d'eux, qui ose leur dire la vérité. L'Empereur ne tenoit pas mieux sa parole de son côté, par rapport au Duché de Milan; Henri VIII. ne se faisoit aucun scrupule de violer la Ligue qu'il avoit faite avec l'Empereur, comme il avoit auparavant violé celle qu'il avoit faite avec François. Les prétextes ne manquent jamais aux Princes, quand ils veulent rompre un Traité. Mais le Public n'en est pas la dupe, quoique souvent il fasse semblant de l'être. Selon les apparences, les Souverains eux-mêmes ne sont pas si aveugles, qu'ils ne voyent bien l'irrégularité de leur conduite, quoique, appuyez sur la dissimulation du Public, ils affectent une grande sécurité. Mais enfin il vient un tems, où la Posterité moins prévenue rend justice à tout le monde, & fait appeller les choses par leur nom.

François I. voulant entretenir l'amitié qu'il avoit nouvellement con-

Assemblée de Notables en France.

Mezerai.

Avis de l'Assemblée.

Dessein de François I.

Charles, François & Henri agissent de mauvaise foi.

François & Hen-

ri s'envoyent réciproquement leurs Ordres. *Act. Publ. T. XIII. pag. 227. 233.*

tractée avec Henri, lui envoya l'Ordre de *S. Michel*, par *Anne de Montmorenci*, l'un des Chevaliers (1). Ce Seigneur avoit pouvoir de dispenser Henri du serment, en tout ou en partie, selon que le nouveau Chevalier le trouveroit à propos, ou même de se contenter de sa simple parole. Henri voulut bien prêter serment d'observer tous les Statuts de l'Ordre de S. Michel, qui ne seroient point contraires à ceux de l'Ordre de la Jarretiere, ou à ceux des autres qu'il avoit déja reçus. Ensuite, il envoya l'Ordre de la Jarretiere à François, par *Arthur* Vicomte de Lisle, Fils naturel d'Edouard IV., & François prêta le serment de cet Ordre avec les mêmes restrictions. L'Ambassade de France, qui n'arriva en Angleterre que vers la fin du mois d'Octobre, y fut reçue avec tant de magnificence, que *du Bellay*, qui accompagnoit l'Ambassadeur, assure qu'il n'avoit jamais rien vu d'égal. Celle d'Angleterre ne le fut pas moins bien en France, y ayant toujours eu entre François & Henri une émulation, qui les engageoit souvent dans des dépenses fort inutiles. Mais le premier en étoit le plus incommodé, à cause des Guerres qu'il eut toujours à soutenir contre l'Empereur, & dans lesquelles Henri n'entroit qu'autant qu'il le vouloit bien. Il ne payoit même la contribution à laquelle il étoit engagé pour la Guerre d'Italie, que par le moyen des quittances qu'il donnoit sur les sommes que François I. lui devoit, comme il paroit par le Recueil des Actes Publics. Ainsi, François étoit obligé de débourser tout l'argent qui s'employoit pour cette Guerre, dont il faut présentement rapporter la suite.

Affaires d'Italie.

Clement VII. étoit toujours en prison dans le Château S. Ange, en attendant qu'il pût satisfaire au payement des sommes qu'on avoit exigées de lui. Comme il n'avoit pas beaucoup d'argent, il ne put payer qu'une partie de ce qu'il avoit promis; c'est pourquoi sa prison fut plus longue qu'il ne l'avoit d'abord esperé, ceux qui le retenoient n'étant pas d'humeur de se fier à sa parole. L'Empereur ne reçut la nouvelle du sac de Rome & de la prison du Pape, que vers le commencement du mois de Juin, & il demeura plus d'un mois à prendre aucune résolution sur ce sujet. Comme il ne doutoit point que cette affaire ne fît grand bruit dans le monde, il vouloit voir, avant que de se déterminer à ce qu'il avoit à faire, de quelle maniere les Rois de France & d'Angleterre la prendroient, afin de régler ses démarches sur les leurs. Le 2. d'Août, il écrivit à Henri, pour s'excuser touchant les excès commis par ses Troupes dans Rome, & les violences exercées contre la personne du Pape, à quoi il protestoit qu'il n'avoit aucune part. En même tems, il lui demandoit son conseil, sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion,

(1) Il étoit Grand-Maitre de l'Ordre. Il arriva le 20. d'Octobre, accompagné de six-cens hommes à cheval, à *Londres*, & après que le Roi l'eut admis à l'Audience, il leur donna à *Greenwich* un Festin magnifique, suivi d'une Comédie, dans laquelle la Princesse *Marie* sa Fille joua un rôle. *Herbert*, p. 89. Tind.

comme s'il l'eût encore estimé son bon ami & son Allié. Mais ce n'étoit que pour gagner du tems, en attendant la réponse de François I. au Mémoire qu'il avoit envoyé au Cardinal Wolsey. D'un autre côté, le Pape, quoique gardé fort exactement, avoit trouvé le moyen d'écrire à Henri, & de lui faire écrire par les treize Cardinaux qui étoient en prison avec lui. C'étoit pour lui demander sa protection, & pour le prier de s'employer efficacement à les tirer du malheureux état où ils se trouvoient. Henri ayant reçu ces Lettres, donna ordre à ses Ambassadeurs en Espagne, de demander à l'Empereur la liberté du Pape & des Cardinaux ; à quoi l'Empereur répondit en termes généraux, qu'il feroit tout ce qui seroit en son pouvoir, pour la satisfaction du Roi d'Angleterre. Cependant, il pensoit à faire transporter le Pape en Espagne, dans l'esperance d'en tirer un meilleur parti que s'il le laissoit en Italie. C'est de quoi le Cardinal Wolsey avertit Henri, par une Lettre qu'il lui écrivit d'Abbeville le 29. de Juillet.

Lettre du Pape & des deux Cardinaux prisonniers à Henri.

Il est certain que les sollicitations de Henri en faveur du Pape embarassoient beaucoup l'Empereur. Il comprenoit par là, que François & Henri ne manqueroient pas à unir leurs conseils & leurs forces contre lui, sous prétexte de travailler pour le Pape ; & cette union ne pouvoit que rompre toutes ses mesures, par rapport aux affaires d'Italie. Il crut donc qu'avant toutes choses, il devoit tenter de les désunir, en semant entre eux des jalousies & des défiances. Un des moyens dont il se servit pour y réussir, fut de faire proposer au Cardinal, le Mariage du Duc de Richemont, Fils naturel de Henri, avec Isabelle Princesse de Portugal, à laquelle il offroit de donner pour Dot le Duché de Milan. Le Cardinal en informa le Roi par une Lettre du 31. de Juillet, dans laquelle il lui disoit, qu'il n'y avoit pas beaucoup à compter sur cette proposition; mais que néanmoins, il étoit bon de faire semblant d'y prêter l'oreille, parce qu'il étoit nécessaire d'entrenir encore quelque correspondance avec l'Empereur. Ceci se rapportoit sans doute à l'affaire du Divorce, dont je parlerai tout-à-l'heure. En effet, par une Lettre du 31. d'Août, le Cardinal informoit le Roi, que le bruit s'étoit répandu en Espagne, qu'il avoit dessein de faire divorce avec la Reine : mais qu'il falloit qu'il envoyât ordre à ses Ambassadeurs à Madrid, d'étouffer ce bruit autant qu'il seroit possible. Que pour cet effet, ils pouvoient dire, qu'il n'avoit point d'autre fondement, que certains scrupules que l'Evêque de Tarbe avoit eus, au sujet du Mariage de la Princesse Marie avec le Duc d'Orleans, comme s'il y avoit quelque lieu de douter que cette Princesse fût légitime. L'Empereur voulut encore se servir d'un autre moyen pour désunir François & Henri, en tentant de gagner le Cardinal Wolsey par des offres avantageuses. Mais pour cette fois, il ne lui fut pas possible d'y réussir, soit que Wolsey fût déja trop engagé avec François, ou qu'il voulût se venger de l'Empereur, qui l'avoit deux fois abusé ; soit enfin, que l'affaire du Divorce fût déja résolue,

L'Empereur tâche de brouiller ensemble François & Henri.

Le bruit se répand en Espagne que Henri veut se séparer de Catherine.
Myl. Herbert.

L'Empereur tâche de corrompre Wolsey

HENRI VIII. 1527.

auquel cas, il n'étoit pas possible qu'il pût s'engager à prendre en main les intérêts de l'Empereur.

François I se ligue avec les Venitiens.

Dès que François I. eut reçu la nouvelle de la prise de Rome, il comprit qu'il n'étoit plus tems d'user de finesse, & qu'il falloit secourir efficacement l'Italie, sans quoi, les Venitiens feroient infailliblement la Paix avec l'Empereur. En effet, il n'y avoit point d'apparence qu'ils pussent, ou qu'ils voulussent soutenir seuls le faix de la Guerre. Par cette raison, son premier soin fut de faire avec eux un nouveau Traité, pour mettre chacun de son côté dix-mille hommes en Campagne, & pour faire une levée de dix-mille Suisses à frais communs. Les Venitiens ne demandoient pas mieux que de s'appuyer du secours de la France, parce qu'ils craignoient avec raison, que l'Armée qui avoit pris Rome ne fût employée contre eux. En effet, si le Duc de Bourbon eût été en vie, ou si le Viceroi de Naples avoit eu quelque crédit dans cette Armée, il n'y a point de doute qu'elle n'eût attaqué les Venitiens, qui étoient les seuls ennemis que l'Empereur eût en Italie. Mais par bonheur pour eux, les Troupes Imperiales s'étant acharnées au pillage de Rome, sans penser à aucune autre entreprise, la Peste qui se mit parmi elles les diminua des deux tiers. Enfin, cette maladie les emportant par monceaux, elles sortirent de Rome, & se répandirent dans la Campagne voisine. Ensuite, après avoir saccagé *Terni* & *Narni*, & rançonné *Spolete*, les Allemans se séparerent des Espagnols, & s'en retournerent à Rome. Ainsi, la division s'étant mise dans cette Armée, qui obeïssoit mal au Prince d'Orange, quoiqu'elle l'eût choisi pour Général, elle ne fit aucun projet pour tirer de sa victoire quelque fruit avantageux pour l'Empereur. Au contraire, par sa négligence, elle donna le tems à François I., d'envoyer des Troupes en Italie, sous le Commandement de Lautrec, qui avoit été déclaré Général de la Ligue qu'il venoit de conclure avec les Venitiens. Quant au Duc d'Urbin, il demeura dans le Milanois, avec une partie de l'Armée Venitienne.

La peste fait de grands ravages dans l'Armée Imperiale.

Lautrec Général de la Ligue.

Il arrive en Piedmond.

Lautrec, arriva en Piedmont au mois de Juillet, avec une partie de l'Armée qu'il devoit commander. Le Marquis de Saluces avoit ordre de l'aller joindre avec le Corps Italien qu'il commandoit, & les Suisses devoient arriver bien-tôt après. Pendant qu'il s'occupoit à des Conquêtes de peu de conséquence, en attendant la jonction de toutes ses Troupes, André Doria qui avoit quitté le service du Pape, & qui commandoit les Galeres de France, auxquelles il en avoit joint huit autres qui lui appartenoient en propre, trouva le moyen de réduire la Ville de Genes sous la domination de François I. C'étoit un beau commencement de Campagne, qui sembloit promettre un succès avantageux dans tout le reste de la Guerre, & d'autant plus que Lautrec, après avoir assemblé toute son Armée qui consistoit en vingt & cinq-mille hommes, se rendit maitre de *Vigevano*, d'*Alexandrie*, & de

André Doria met Genes sous la puissance du Roi de France.

Pavie. Sforze & les Venitiens le pressoient beaucoup d'assieger Milan; mais il leur fit voir les ordres positifs qu'il avoit de marcher à Naples. Le Roi de France n'avoit garde d'employer cette Armée à conquerir le Duché de Milan, qui par le Traité de Ligue devoit être remis à Sforze, après quoi les Venitiens se seroient peu mis en peine de faire réussir son entreprise sur Naples. D'ailleurs il esperoit toujours, qu'en consentant que l'Empereur gardât Milan, il pourroit recouvrer ses Enfans; au-lieu qu'en rétablissant Sforze, il se seroit privé de ce moyen. Lautrec se mit donc en marche vers le Royaume de Naples. Mais ce fut avec tant de lenteur & de délais affectez, qu'il paroissoit manifestement qu'il avoit des ordres secrets, de ne marcher pas trop vîte. En effet, c'étoit dans le tems que François I. attendoit la derniere réponse de l'Empereur, aux offres que ses Ambassadeurs & ceux de Henri lui avoient faites. Lautrec s'arrêta longtems à Parme & à Plaisance, qui lui avoient ouvert leurs portes. Pendant ce tems-là, le Duc de Ferrare se rangea dans le parti de la France, tant à cause de la marche de Lautrec, qui auroit pu aisément ravager son Païs, que de l'offre que François I. lui fit, de donner en Mariage à Hercule son Fils, *Renée* de France seconde Fille de Louis XII. Le Duc de Mantoue suivit, bien-tôt après, le même parti.

[illegible] marche à N. [illegible] lentement.

Les Ducs de Ferrare & de Mantoue entrent dans la Ligue. *Sardi, Hist. di Ferrara.*

Cependant l'Empereur, voyant que la captivité du Pape faisoit un mauvais effet, avoit envoyé le Général de l'Ordre de S. François au Viceroi de Naples, pour lui porter l'ordre de mettre le Pontife en liberté. Cet Envoyé ayant trouvé le Viceroi attaqué d'une maladie, dont il mourut peu de jours après, délivra l'ordre à *Hugues de Moncade* pour l'exécuter. L'Empereur avoit donné pour instruction générale, qu'on obligeât le Pape à payer les arrerages dûs à l'Armée, & à donner des suretez, qu'après avoir obtenu sa liberté, il se sépareroit de la Ligue. Mais comme il n'étoit pas facile au Pape de trouver ses suretez, non plus que l'argent nécessaire pour payer l'Armée, la Négociation trainoit beaucoup. Cependant, il pressoit continuellement Lautrec, par des Envoyez secrets, de s'approcher de Rome, pour faciliter sa délivrance. Mais Lautrec avoit des ordres précis qui l'empêchoient de se hâter; & néanmoins, sa marche, quoique lente, ne laissa pas de produire un bon effet pour le Pape. Moncade voyant que le Royaume de Naples alloit être attaqué, & qu'il n'étoit pas possible d'y faire marcher l'Armée Imperiale qui étoit à Rome, sans lui donner quelque argent, conclut enfin avec le Pape un Traité qui portoit en substance:

Négociation pour la liberté du Pape.

I. Que le Pape n'agiroit point contre l'Empereur, dans les affaires qui regardoient Naples ou Milan.

Traité pour la délivrance du Pape.

II. Qu'il accorderoit à l'Empereur une Croisade en Espagne, & une Décime dans ses autres Etats.

HENRI VIII. 1527.

III. Que l'Empereur garderoit *Cività-Vecchia*, *Ostie*, *Città-Castellana* & le Château de *Furli*.

IV. Que le Pape payeroit comptant aux troupes Allemandes, 67000. écus, & 33000. aux Espagnols.

V. Que quinze jours après, il leur payeroit une autre certaine somme, & dans les trois mois suivans, tout le reste de ce qui étoit dû à l'Empereur, montant à plus de 350000. écus.

VI. Qu'en attendant que les deux premiers payemens fussent faits, le Pape seroit conduit dans un lieu sur, hors de Rome, & qu'il donneroit des Otages.

Le Traité étant signé, & les Cardinaux *Cesi* & *Orsino* ayant été livrez en ôtage, il fut arrêté que le 10. de Décembre, le Pape seroit tiré du Château S. Ange, pour être conduit dans une Ville dont on étoit convenu. Mais comme il craignoit d'être détenu encore longtems, parce qu'il se trouvoit sans moyens d'exécuter le Traité, il se sauva en habit déguisé, la nuit du 9. au 10. de Décembre, & alla se renfermer dans *Orvieto*.

Le Pape s'évade & se retire à Orvieto.

Dès que Lautrec eut appris que le Pape étoit en liberté, il lui rendit la Ville de Parme, & se mit en marche vers Bologne, où il sejourna trois semaines, en attendant de nouveaux ordres du Roi. Quelques jours après, il reçut une Lettre de Clement VII., dans laquelle ce Pontife reconnoissoit qu'il lui étoit redevable de sa liberté. Il lui fit aussi entendre, qu'ayant été contraint d'accorder aux Imperiaux tout ce qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne se croyoit pas obligé de leur tenir parole.

Commencement de l'affaire du Divorce de Henri VIII.

Ce fut pendant que le Pape étoit prisonnier au Château S. Ange, que commença l'affaire du Divorce de Henri avec la Reine Catherine: affaire considerable s'il en fut jamais, tant par elle-même, que par les personnes qui y prenoient interêt, & principalement par l'effet qu'elle produisit dans la suite. Il n'y avoit pas encore trente ans, que Louis XII. s'étoit fait séparer de sa premiere femme, sans aucune difficulté, & sans que ce Divorce eût fait beaucoup de bruit dans le monde. Henri VIII. voulut tenter la même chose, & quoique fondé sur des raisons bien plus plausibles, il y trouva des difficultez insurmontables, dont il ne put venir à bout que par un moyen extraordinaire, qui donna lieu à l'établissement de la Reformation en Angleterre. C'est cet effet qui a distingué le Divorce de Henri VIII. de tant d'autres semblables, sur lesquels les Historiens ont passé fort legerement. Ceux qui ont écrit sur cette matiere ayant été ou Catholiques Romains ou Protestans, l'ont envisagée diversement. Les premiers en ont tiré des argumens contre la Reformation d'Angleterre, & ont fait regarder le Divorce de Henri comme la cause prochaine & immédiate du changement qui se fit dans la Religion; & les Protestans au contraire ont soutenu, qu'il n'en a été que l'occasion. Trois Auteurs

Cause que ce Divorce a fait tant de bruit.

Remarque sur

Anglois, principalement, ont écrit l'Histoire de ce Divorce, outre un grand nombre d'autres de la même Nation, ou Etrangers, qui en ont parlé dans leurs Ouvrages. *Sanderus*, ou plutôt *Sanders*, qui a écrit *l'Histoire du Schisme d'Angleterre*, a pris à tâche de décrier Henri VIII., & de faire voir, que la Reformation d'Angleterre, à laquelle il donne le nom de Schisme, n'a été produite que par la passion de Henri pour Anne de Bollen. Il a cru par là porter un coup mortel à cette Reformation, & donner lieu à tout le monde de juger qu'un édifice bâti sur un tel fondement, n'a pas pu être l'ouvrage de Dieu. *Mylord Herbert*, dans son Histoire de Henri VIII., s'est contenté de faire un simple récit des évenemens arrivez sous ce Regne, dont le Divorce est un des principaux, sans s'étendre beaucoup en raisonnemens, laissant à ses Lecteurs le soin de tirer les conséquences des faits qu'il rapporte. Le Docteur *Burnet*, s'étant proposé d'écrire l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, a eu pour principale vue, en parlant du Divorce de Henri VIII., de faire connoitre, qu'encore qu'il ait donné lieu à la Reformation, ce n'a été que par accident. C'est par cette raison qu'il s'est attaché à refuter les faussetez palpables dont Sanderus a rempli son Histoire. Il y a si bien réussi, qu'il n'y a personne de bonne foi qui puisse à l'avenir reconnoitre Sanderus pour un Ecrivain digne de quelque créance.

Sanderus, sur Herbert, & sur Burnet.

La suite de mon Histoire m'engage à parler à mon tour, de ce fameux Divorce. Mon inclination me portoit à renvoyer le Lecteur à l'excellente Histoire de la Reformation d'Angleterre, dont je viens de parler, connue de tout le monde, & à laquelle il est difficile de rien ajouter. Mais ce seroit trop exiger des Lecteurs, que de vouloir les obliger à rappeller dans leur esprit ce qu'ils peuvent avoir lu dans cette Histoire, ou de la relire encore une fois. Par cette raison, je prendrai le parti, en suivant le fil de celle-ci, de rapporter cet évenement, qui est comme le pivot sur lequel tournent une infinité d'autres choses dont cet illustre Auteur n'a dû parler qu'en passant, & que je dois expliquer dans un plus grand détail, parce que nos vues sont differentes. Son but, en parlant des affaires que Henri VIII. a eues avec le Pape, avec l'Empereur, avec le Roi de France, a été d'éclaircir l'Histoire de la Reformation; & le mien est de ne parler des affaires de la Religion, qu'autant qu'elles ont du rapport aux autres affaires de ce Regne.

Henri prend la résolution de faire divorce avec Catherine.

Henri avoit été marié dix-huit ans avec Catherine d'Arragon, & en avoit eu trois Enfans, dont un étoit vivant, lorsqu'il forma le dessein de faire divorce avec elle. Il en allegua pour principale raison, les scrupules que lui causoit son Mariage avec la Veuve de son Frere. Mais comme on a prétendu que ces scrupules ne lui vinrent que dans le tems qu'il devint amoureux d'une Fille d'Honneur de la Reine, nommée *Anne de Bollen*, on en a inferé que ce fut cette nouvelle passion qui lui causa, sur la validité de son Mariage, des doutes qui, sans

cela ne lui feroient jamais venus dans l'esprit. Ainsi quelques-uns se sont efforcez de faire voir, que son Divorce n'eut point d'autre fondement que son amour pour cette Dame. D'autres au contraire, ont tâché de prouver que son amour, & le scrupule qu'il avoit sur son Mariage, étoient entierement indépendans l'un de l'autre. Pour ce qui me regarde, il me paroitroit assez inutile d'accuser ou d'excuser ce Prince, par rapport aux interêts de la Religion s'il n'y avoit pas quelque nécessité à éclaircir ce fait par rapport à l'Histoire. J'appelle éclaircir, faire voir qu'il n'est pas possible d'en porter un Jugement assuré. Mais avant toutes choses, il est nécessaire de faire connoitre la personne qui, comme on le prétend, a été la premiere cause du Divorce du Roi, & de toutes les suites qu'il a eues.

Il n'est pas possible de savoir avec certitude si l'amour de Henri a causé ce divorce.

Particularitez touchant Anne de Bollen.

Anne de Bollen (1) étoit d'une Maison distinguée, quoiqu'au dessous de la premiere Noblesse. Le Chevalier Thomas Bollen, son Pere, avoit pour Femme une Sœur du Duc de Norfolck, & de ce Mariage étoit venue *Anne*, qui étoit née, selon Cambden, en 1507, environ deux ans avant que Henri VIII. montât sur le Trône. Thomas Bollen son Pere fut deux fois Ambassadeur en France, la premiere en 1515, le seconde en 1527. Il fut fait Vicomte de Rochefort en 1525, & dans la suite, Comte d'Ormond & de Wiltshire (2). Anne sa Fille n'étant âgée que de sept ans, fut menée en France en 1514, lorsque Marie Sœur du Roi alla consommer son Mariage à Abbeville avec Louis XII. Cette Reine s'étant remariée peu de mois après, avec le Duc de Suffolck, & s'en étant retournée en Angleterre, Anne de Bollen fut laissée en France. On prétend que dèslors, elle entra au service de la Reine Claude Femme de François I. quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans: mais on ne dit pas en quelle qualité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une Fille de cet âge n'étoit pas en état de rendre de grands services. Ainsi on peut présumer que sa beauté, sa gentillesse, ou la vivacité de son esprit, firent souhaiter à la Reine Claude de la garder auprès d'elle. Cambden assure qu'elle la retint à son service jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de Juillet 1524, & ne dit point qu'Anne ait fait aucun voyage en Angleterre pendant ce tems-là. Mais *Du Tillet* & *Du Pleix*, Auteurs François, pretendent, qu'elle repassa en Angleterre en 1522. *Mylord Herbert* dit la même chose; mais sans citer aucun Auteur particulier, il se contente de dire que cela paroit par l'Histoire. Cambden assure qu'Anne demeura en France, non seulement jusqu'à la mort de la Reine Claude, mais même qu'après avoir perdu sa Maitresse, elle entra au service de la Duchesse d'Alençon Sœur de François I. Mais il ne dit pas en quel tems elle la quitta. D'autres ont assuré, que le Chevalier Thomas Bollen

Incertitude touchant le retour d'Anne de Bollen en Angleterre.

(1) Son véritable nom étoit *Bolleyn*. C'est ainsi qu'il est toujours écrit dans les Actes Publics. Les Anglois écrivent *Bollen*, & les François *Boulen*. RAP. TH.

(2) Sa Mere étoit une des Filles & Heritieres du Comte de *Wiltshire* & d'*Ormond*. TIND.

mena

mena sa Fille en Angleterre, au retour de son Ambassade de France. On ne peut pas entendre par là l'Ambassade de 1515, puisque tout le monde convient qu'Anne servit la Reine Claude après le départ de la Reine Marie, & qu'elle demeura plusieurs années à la Cour de France. Il faut donc que ce soit de l'Ambassade de 1527. qu'on veut parler. Mais, selon les apparences, Bollen ne fut envoyé en France qu'au mois de Septembre 1527, puisque son unique commission étoit d'y voir jurer le Traité du 30. d'Avril de la même année, que François I. n'avoit ratifié que le 18. d'Août, comme il paroit par le Recueil des Actes Publics. Mais comme, avant son départ, l'affaire du Divorce étoit déja commencée, on peut assurer que l'amour du Roi pour sa Fille fut posterieur à la résolution prise touchant le Divorce, s'il est vrai qu'Anne ne revint en Angleterre qu'avec son Pere, sur la fin de l'année 1527. Véritablement on peut objecter, que deux Auteurs François assurent qu'Anne passa en Angleterre en 1522, & que ce fut alors que le Roi devint amoureux d'elle. Mais on peut répondre premierement, qu'il est assez étonnant que ces deux Historiens, qui n'ont écrit que longtems après le fait dont ils parlent, ayent trouvé des Mémoires sur le Voyage d'une Fille d'Honneur de la Reine; d'autant plus qu'ils ne citent rien pour appuyer leur témoignage. Secondement, quand cela seroit, ils n'ont pas dit qu'Anne demeura en Angleterre. Par conséquent, ils ne détruisent pas le témoignage de Cambden, qui assure qu'Anne servit la Reine Claude jusqu'en 1524, & ensuite la Duchesse d'Alençon. Mais s'il est vrai qu'Anne ait fait un Voyage en Angleterre en 1522, & qu'alors le Roi soit devenu amoureux d'elle, on ne peut pas supposer qu'elle soit retournée en France, parce que la rupture entre les deux Couronnes arriva cette même année, & qu'il n'est pas vrai-semblable qu'en tems de Guerre, une Angloise soit allée servir une Reine de France. D'ailleurs, si le Roi étoit alors amoureux, comment auroit-il permis qu'Anne fût retournée en France? Il faut donc que Cambden, ou les deux Auteurs François, se soient trompez. C'est une difficulté qui n'est pas facile à résoudre.

Act. Publ. T. XIV. pag. 218.

Mais il y a un fait qui passe pour certain. C'est qu'Anne de Bollen, étant âgée de vingt ans, entra au service de la Reine Catherine en qualité de Fille d'honneur. Ce ne pouvoit donc être qu'en 1527, puisqu'elle étoit née en 1507. C'est aussi le tems auquel on peut le plus convenablement placer le commencement de l'amour du Roi. Mais ce n'est toujours qu'une conjecture, qui, si elle étoit bien fondée, seroit une preuve suffisante que le Divorce du Roi ne fut pas un effet de sa passion, puisqu'il étoit résolu avant la fin de l'année 1526. Le but de cette discussion est de faire voir, que le tems du retour d'Anne de Bollen en Angleterre est très incertain, & que celui du commencement de l'amour du Roi ne l'est pas moins. Comment donc peut-on assurer aussi hardiment que quelques-uns le font, que l'amour pour Anne de Bollen

HENRI VIII. 1527.

inſpira au Roi la penſée de faire rompre ſon Mariage avec Catherine ? Il faut voir préſentement, s'il eſt plus facile de découvrir en quel tems Henri réſolut de demander ſon Divorce.

Lorſque Henri VII. eut conclu le Mariage de Henri ſon Fils avec Catherine Veuve du Prince Arthur, l'Archevêque Warham lui dit franchement, que ce Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, contre laquelle la Bulle du Pape ne pouvoit être d'aucun effet. Le Roi fut ſans doute touché de cette remontrance. Le même jour que le Prince ſon Fils entra dans ſa quatorzieme année, il lui fit faire contre ſon Mariage une Proteſtation ſecrete, mais pourtant devant des témoins affidez, dans laquelle il diſoit qu'il avoit été forcé d'y donner ſon conſentement. Enſuite, le Roi étant dans ſon lit de mort, recommanda fortement au Prince de ne conſommer point ſon Mariage avec Catherine. Malgré tout cela, Henri VIII. étant parvenu à la Couronne, ne laiſſa pas d'épouſer la Princeſſe, contre le ſentiment de Warham, auquel il préfera celui de l'Evêque de Wincheſter. Il en eut trois Enfans, deux Princes & une Princeſſe, dont les deux premiers moururent bien-tôt après leur naiſſance. Il aſſura depuis, qu'il avoit regardé la mort prématurée de ſes deux Fils, comme une malédiction de Dieu ſur ſon Mariage, ſur-tout quand il vit que la Reine ne faiſoit plus d'Enfans. Il arriva depuis que Charles-Quint, qui avoit fiancé la Princeſſe Marie, refuſa de l'épouſer, ſur les difficultez que le Conſeil d'Eſpagne forma touchant la naiſſance de cette Princeſſe. Enſuite, lorſqu'il fut queſtion de conclure le Mariage de Marie avec le Roi François I., ou avec le Duc d'Orleans, l'Evêque de Tarbe, Ambaſſadeur de France, forma les mêmes difficultez, & ſoutint qu'on pouvoit regarder cette Princeſſe comme née d'un Mariage illégitime, nonobſtant la Diſpenſe de Jule II.

Tout cela étoit plus que ſuffiſant, pour faire naitre dans l'eſprit du Roi, des ſcrupules au ſujet de ſon Mariage. Mais quoique, dans une Aſſemblée de Seigneurs qu'il convoqua dans la ſuite, pour les informer de ſes raiſons touchant ſon Divorce, il aſſurât que les difficultez de l'Evêque de Tarbe lui inſpirerent la premiere penſée de s'éclaircir ſur cette matiere, il paroit pourtant que ſes doutes avoient commencé plutôt. En effet, dans une Lettre qu'il écrivit depuis à *Grynaus*, il lui diſoit qu'il n'avoit point eu de commerce avec la Reine depuis l'année 1524.

Mais quand même on pourroit découvrir en quel tems Henri commença, ſoit de lui-même, ſoit par les inſpirations d'autrui, à être travaillé de ces doutes, cela ne feroit rien par rapport à la réſolution touchant le Divorce, qui, ſelon les apparences, ne fut priſe que beaucoup plus tard. Polydore Vergile dit, que *Longland*, Evêque de Lincoln & Confeſſeur du Roi, travailloit à lui perſuader la néceſſité du Divorce par l'ordre du Cardinal Wolſey : mais il ne dit pas en quel

tems tous les Historiens assurent, que le Roi chercha lui-même l'éclaircissement de ses doutes dans les Ouvrages de Thomas d'Aquin, & qu'il fit consulter les Evêques d'Angleterre sur ce sujet. Mais il n'y en a pas un qui dise en quel tems cela se passoit. On sait bien que le Secretaire *Knight* fut envoyé à Rome pour cette affaire, au mois de Juillet 1527.; mais alors le bruit du Divorce que le Roi méditoit étoit déja répandu à la Cour d'Espagne, comme il paroit par la Lettre que le Cardinal écrivit au Roi, d'Abbeville. Il est aussi très vraisemblable, qu'avant que de s'engager dans cette affaire, Henri l'avoit consultée quelque tems auparavant. On ne peut gueres supposer qu'une résolution de cette nature se puisse prendre legerement, ni qu'après l'avoir prise, on l'exécute sur le champ, sans en avoir bien pesé les difficultez, ou sans attendre une conjonćture favorable. Henri disoit lui-même, que l'Evêque de Tarbe lui fit naitre la pensée de faire casser son Mariage. Mais s'il est vrai, comme quelques-uns l'assurent, que cet Evêque ne parloit que par l'inspiration du Cardinal Wolsey, on peut présumer, que le dessein du Divorce étoit formé quelque tems auparavant, & qu'on ne faisoit parler cet Ambassadeur, que pour avoir un prétexte de commencer cette affaire. C'est aussi ce qui me paroit fort vraisemblable. Effećtivement, il n'y a point d'apparence que l'Ambassadeur, après avoir formé une telle difficulté sur la naissance de Marie, eût voulu arrêter le Mariage du Roi son Maitre, ou du Duc d'Orleans, avec cette Princesse, s'il n'eût pas été d'intelligence avec la Cour d'Angleterre. Voici donc quelle est ma pensée, que je soumets au jugement du Lećteur.

Conjećture sur ce sujet.

Depuis que François I. étoit sorti de prison, il n'avoit point cessé de solliciter Henri à faire avec lui une Ligue offensive contre l'Empereur. Mais Henri s'en étoit toujours défendu, & ne lui avoit même laissé concevoir aucune esperance de ce côté-là. Cependant, Mylord Herbert assure, que vers la fin de l'année 1526, Henri, de son propre mouvement, envoya un Ambassadeur en France, pour y proposer cette Ligue que François souhaitoit avec tant de passion, & pour lui offrir Marie sa Fille en mariage. Cette démarche donne lieu de juger, qu'il avoit déja pris sa résolution touchant le Divorce, & que prévoyant combien l'Empereur y seroit contraire, il vouloit lui causer des embaras, qui l'obligeassent à rechercher son amitié. Cela supposé, on peut naturellementconjećturer, qu'il ne proposa le mariage de sa Fille avec le Roi de France, que pour mieux convaincre l'Empereur qu'il avoit véritablement dessein de s'unir étroitement avec la France. Mais en même tems, il y a beaucoup d'apparence qu'il informa François I. de l'obstacle qui se rencontroit dans l'exécution de ce prétendu projet, savoir le Divorce qu'il méditoit de faire avec la Mere de la Princesse. Cette conjećture se confirme, par la froideur avec laquelle ces deux Monarques traiterent de ce mariage. Premierement, Henri laissa au

choix du Roi de France, de prendre Marie pour lui-même, ou de la laisser à son second Fils, comme si cette alternative étoit à peu près indifferente. Secondement, quand François I. eut déclaré qu'il vouloit laisser Marie au Duc d'Orleans, on remit à une autre fois a traiter plus amplement de ce mariage. En troisieme lieu, dans le Traité que François I. & le Cardinal conclurent à Abbeville, ils prirent soin d'inserer cette clause: *Qu'encore que le mariage ne s'accomplît pas, le Traité ne laisseroit pas de subsister.* Enfin, quoique Knight fût déja à Rome, ou en chemin pour s'y rendre, lorsque le Traité d'Abbeville fut conclu, on ne voit pas que François I. se soit jamais plaint à Henri, qu'il lui eût offert une Princesse qu'il travailloit à faire déclarer Batarde, en poursuivant son Divorce avec la Reine sa Mere. Au contraire, il lui aida de tout son pouvoir à obtenir ce qu'il demandoit. Cependant, il n'auroit pu regarder cette offre que comme un outrage, s'il n'eût pas été d'intelligence avec lui. Si cette conjecture est fondée, on en peut inferer, que la résolution touchant le Divorce étoit prise au moins vers la fin de l'année 1526., quoique l'exécution en ait été differée jusques vers le milieu de l'année suivante. Mais en ce cas-là, il seroit donc vrai que le Roi s'étoit déterminé au Divorce avant que d'être amoureux d'Anne de Bollen, qui, selon toutes les apparences, ne retourna en Angleterre qu'au mois d'Octobre 1527.

De tout ce qui vient d'être dit on peut recueillir, que, pour pouvoir assurer avec quelque vrai-semblance, que la passion de Henri pour Anne de Bollen fut la cause de son Divorce avec Catherine, il faudroit pouvoir vuider ces questions, d'une maniere qui favorisât ce sentiment; la premiere, en quel tems Anne de Bollen est retournée en Angleterre; la seconde, en quel tems l'amour du Roi pour elle a commencé; la troisieme, en quel tems il a pris sa résolution touchant son Divorce? Mais sur tout cela, on ne peut proprement que former des conjectures, ainsi qu'on vient de le voir. Ce qu'il y a de certain, c'est que le tems de la résolution touchant le Divorce, & celui du commencement de l'amour du Roi, ne sont pas fort éloignez l'un de l'autre. C'est là où il faut s'arrêter. Mais c'est aller trop loin, que de vouloir fonder sur cette proximité, ce fait comme certain, que Henri n'entreprit la poursuite de son Divorce avec Catherine, que pour pouvoir épouser Anne de Bollen. Je dis plus, c'est que, quand même il n'y auroit aucune difficulté sur les tems, & qu'ils se rapporteroient exactement l'un à l'autre, ce ne seroit jamais qu'une conjecture, par rapport à ce qui se passoit dans le cœur du Roi.

Je me suis un peu étendu sur cette question, parce qu'il m'a semblé que l'illustre Auteur de l'Histoire de la Reformation y a laissé quelque obscurité. D'ailleurs, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de reprimer les esprits trop hardis, en instruisant les Lecteurs de ce qu'il y a de vrai, & de ce qu'il y a d'incertain dans cette matiere. On voit dans plusieurs

Historiens, & on entend encore dire tous les jours d'une maniere positive, comme s'il n'y avoit aucune difficulté, que l'amour de Henri VIII. pour Anne de Bollen a été l'unique cause de son Divorce avec Catherine d'Arragon, quoique, comme on vient de le voir, on n'en puisse parler que par conjecture, & que la conjecture même ne soit pas favorable à ce sentiment. Ce n'est pas au reste, qu'on doive regarder Henri VIII. comme un Prince incapable de se laisser séduire par une semblable passion, jusqu'à sacrifier Catherine d'Arragon à Anne de Bollen. Pourquoi auroit-il été plus scrupuleux à l'égard de Catherine, qu'il ne le fut à l'égard d'Anne elle-même, qu'il ne fit pas difficulté de sacrifier à une troisieme femme, ainsi qu'on le verra dans la suite. C'étoit un Prince d'un temperament fougueux, qui vouloit ce qu'il vouloit, avec tant d'emportement, qu'il ne pouvoit souffrir aucune opposition. Les adulations de ses Sujets, & les éloges excessifs que lui donnoient incessamment les Souverains qui avoient besoin de lui, l'avoient tellement préoccupé sur son propre mérite, qu'il croyoit que ses actions devoient servir de règle pour juger du bon-sens, de la raison, & de la justice. Ainsi, quand on dira que son amour pour Anne de Bollen contribua beaucoup à lui faire pousser avec ardeur l'affaire de son Divorce, dont, sans cela, les difficultez l'auroient peut-être rebuté, on ne dira rien qui s'éloigne de son caractere. Il faut seulement se garder de donner comme une vérité incontestable, ce qui n'est qu'une simple conjecture.

Motifs du divorce alleguez par Henri.

Histoire de la Reformat. d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, sans nous arrêter plus longtems sur les secrets motifs qui firent agir Henri, & sans vouloir pénetrer dans les pensées du cœur qui sont hors de la portée des hommes, contentons-nous de ce qu'il publioit lui-même. Premierement, il disoit qu'il avoit des scrupules de conscience, au sujet de son Mariage avec Catherine; & véritablement, il n'avoit que trop de raisons d'en avoir. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il ne les ait pas eus plutôt. Il avoit épousé la Veuve de son Frere, & il trouvoit qu'un tel mariage étoit défendu par les Loix du Lévitique. Il est vrai qu'il avoit une Dispense du Pape. Mais il ne pouvoit pas ignorer que beaucoup d'habiles Théologiens croyoient, que le Pape ne pouvoit pas dispenser de l'observation des Loix de Dieu. Cela suffisoit bien, pour lui donner des doutes très légitimes. Dès qu'il se fut mis ce scrupule dans l'esprit, il voulut travailler à s'éclaircir, & il trouva dans Thomas d'Aquin, ce qu'il y avoit peut-être lu plusieurs fois sans y avoir fait attention, premierement, que les Loix du Lévitique sont Morales & de Droit Divin; en second lieu, que le Pape ne peut pas dispenser contre le Droit Divin, par la raison que, pour pouvoir dispenser de l'observation d'une Loi, il faut être superieur à celui qui l'a faite. Cette décision d'un Théologien pour lequel il avoit une haute estime, ayant confirmé ses doutes, il pria l'Archevêque Warham, qui s'étoit autrefois déclaré contre ce mariage,

Il travaille à s'éclaircir sur ses doutes.

HENRI VIII. 1527.

Wolsey contribue à entretenir ses doutes.

de consulter les Evêques d'Angleterre sur ce sujet. Quelques-uns ont assûré que Longland son Confesseur l'entretenoit dans ces doutes, par les ordres secrets du Cardinal Wolsey; & cela n'est pas hors d'apparence. La Reine étoit Tante de l'Empereur, de qui Wolsey n'avoit pas sujet d'être content. D'ailleurs, ce Favori n'aimoit pas la Reine elle-même, parce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de témoigner, combien elle étoit choquée qu'un Evêque, un Cardinal, un Légat du S. Siege, menât une vie scandaleuse. Quoi qu'il en soit, bien-tôt après, l'Archevêque présenta au Roi un Ecrit signé de tous les Evêques, dans lequel ils condamnoient son mariage comme contraire à l'honnêteté publique & au Droit Divin. Le seul *Fisher*, Evêque de Rochester, ayant réfusé de le signer, on prétend que l'Archevêque y mit son nom à son insu. Mais ce n'étoit pas seulement les Evêques qui étoient de ce sentiment. Depuis que les Ouvrages de Luther avoient commencé à paroitre, il y avoit en Angleterre beaucoup de gens qui s'étoient désabusez de la haute opinion qu'ils avoient eue de la puissance du Pape. Comme donc la validité du Mariage du Roi n'étoit fondée que sur la Dispense de Jule II., on disputoit assez ouvertement, si cette Dispense pouvoit rendre valide un tel mariage notoirement contraire à la Loi de Dieu. Plusieurs même, qui étoient d'ailleurs fort attachez à la Cour de Rome, ne pouvoient goûter cette Doctrine, que le Pape pouvoit dispenser contre le Droit Divin. Toutes ces choses concoururent ensemble, soit à donner au Roi des scrupules, ou a les fortifier.

Les Evêques condamnent son mariage avec Catherine.

Le Peuple en parle dans le même sens.

Raisons de Politique alleguées par le Roi.

Mais ce n'étoit pas seulement des scrupules de conscience, que ce Prince alleguoit pour justifier son dessein. Il prétendoit que, quand même il n'auroit eu aucun égard à son salut, ou qu'il auroit pu vaincre ses scrupules, le bien de son Peuple demandoit qu'il travaillât par avance, à lui faire éviter un danger qu'il étoit facile de prévoir. Il n'avoit qu'une Fille, & selon les apparences, il ne devoit jamais avoir d'autres Enfans, si son mariage subsistoit. Si donc, après sa mort la validité de son mariage avec Catherine venoit à être mise en question, il prévoyoit que l'Angleterre alloit retomber, par rapport à la Succession à la Couronne, dans des troubles dont elle ne faisoit presque que de sortir. Marie sa Fille, le Roi d'Ecosse son Neveu, la Reine Douairiere de France, pouvoient également prétendre à la Couronne, par des raisons très plausibles. La premiere pouvoit alleguer contre ceux qui lui opposeroient sa naissance d'un mariage illégitime, que le Pape en avoit accordé la Dispense. Le Roi d'Ecosse, qui étoit dans le second rang, pouvoit soutenir que la Dispense n'étoit pas valable. Enfin, Marie Sœur du Roi pouvoit alleguer, que la premiere étoit bâtarde, & le second, étranger. Ces diverses prétentions pouvoient aisément causer une Guerre Civile en Angleterre, où il n'étoit que trop apparent que chacun trouveroit des partisans, sans parler des secours étrangers dont ils pourroient s'appuyer, Henri concevoit donc, qu'il n'y avoit qu'un seul moyen

pour prévenir ce danger. C'étoit de faire casser son mariage, & d'épouser une autre femme, de laquelle, avec la bénédiction de Dieu, il pût avoir des enfans mâles. Il n'y a que celui qui connoit parfaitement les cœurs, qui puisse savoir positivement, si cette pensée lui étoit inspirée par le danger qu'il prévoyoit, par le dégoût qu'il avoit pour la Reine, ou par l'amour qu'il pouvoit avoir déja conçu pour Anne de Bollen. Mais, quoiqu'il en soit, indépendamment des divers motifs qui lui ont été attribuez, il est certain qu'il n'y avoit que trop de danger que le Royaume ne fût un jour exposé à une Guerre Civile, si le Roi demeuroit jusqu'à sa mort dans l'état où il se trouvoit; & il ne voyoit point d'autre moyen pour en sortir, que de faire casser son mariage. Il est vrai qu'il prévoyoit de grandes oppositions de la part de l'Empereur, Neveu de la Reine, qui étoit alors très puissant. Mais d'un autre côté, comme ce Monarque avoit eu lui-même sur ce sujet des doutes qui l'avoient empêché d'épouser Marie, Henri esperoit qu'il ne voudroit pas s'opiniâtrer à soutenir un droit qu'il avoit lui-même combattu. D'ailleurs, la conjoncture paroissoit assez favorable pour entreprendre cette affaire. Le Pape, qui étoit prisonnier dans le Château S. Ange, sembloit n'avoir d'autre ressource pour se rétablir dans son premier état, que les secours de la France & de l'Angleterre; & Henri ne doutoit nullement que François I., qui avoit besoin de lui, ne le servît de tout son pouvoir pour faire réussir sa poursuite. Quant au reste, il ne faisoit aucune difficulté sur la puissance du Pape, comptant que Clement VII. pouvoit bien revoquer la Dispense accordée par Jule II. Le Cardinal Wolsey se rendoit même garant que l'affaire réussiroit, soit qu'il eût déja gagné le Pape, ou qu'il se persuadât qu'en l'état où Clement VII. se trouvoit, il ne pourroit rien refuser au Roi. Ainsi, la résolution fut prise de s'adresser à la Cour de Rome pour faire casser le mariage.

Raisons qui lui font esperer un heureux succès.

La meilleure raison qui se pouvoit alleguer étoit, que la Dispense accordée par Jule II. étoit contraire au Droit Divin, & celle-là seule auroit dû suffire. Mais il y auroit eu de l'imprudence à commencer par mettre en question l'autorité des Pontifes Romains, en demandant une grace à la Cour de Rome. Il fallut donc avoir recours à un autre expédient. Ce fut de trouver des nullitez dans la Bulle de Jule II., & de faire voir que ce Pontife avoit été surpris; ce qui rendoit la Bulle revoquable, selon les maximes mêmes de la Cour de Rome. C'est ce qui ne fut pas trop difficile. La Bulle étoit fondée sur la Requête de Henri & de Catherine, qui avoient exposé que leur mariage étoit nécessaire pour entretenir la Paix entre l'Angleterre & l'Espagne. En cela, on trouvoit deux raisons pour faire revoquer la Bulle. La premiere, que Henri n'étant alors âgé que de douze ans, ne pouvoit pas être censé avoir eu ces vues de Politique; d'où on inferoit, qu'il n'étoit pas lui-même l'Auteur de la Requête. La seconde, que l'exposé étoit faux, puisqu'en l'état où les affaires entre l'Espagne & l'Angleterre se trouvoient alors: ce mariage

Raisons pour alleguer au Pape.

Nullitez dans la Bulle de Jule II.

HENRI VIII. 1527.

n'étoit nullement nécessaire pour entretenir la Paix entre les deux Couronnes, & par conséquent, que Jule II. avoit été surpris. On trouvoit encore une autre nullité, en ce que la Bulle n'ayant point d'autre fondement que l'entretien de la Paix & de l'union entre Henri VII. & le Roi & la Reine d'Espagne, cette raison avoit cessé lorsque le mariage fut consommé, puisque Henri VII. & Isabelle n'étoient plus en vie. Enfin, on soutenoit que Henri VIII. ayant protesté contre son mariage, avant que de l'avoir consommé, s'étoit par là départi de la liberté que la Bulle lui avoit accordée; & que, par conséquent, une autre Bulle auroit été nécessaire pour rendre son mariage valide. Mais toutes ces raisons n'étoient produites que pour fournir au Pape un prétexte de revoquer la Dispense de Jule II. En effet, si la raison du Droit Divin violé par la Dispense, n'avoit pas été le véritable fondement de la demande du Divorce, rien n'auroit été plus facile au Pape, que de mettre la conscience du Roi en repos, en confirmant par une nouvelle Bulle, tout ce qui avoit été fait.

Knight est envoyé à Rome pour cette affaire.

Cependant, comme on ne doutoit pas de la condescendance du Pape, dans la conjoncture où il se trouvoit, le Roi lui envoya *Knight* son Secretaire, pour le prier de signer quatre Pieces qu'on avoit dressées en Angleterre. La premiere étoit une Commission au Cardinal Wolsey, pour juger & terminer cette affaire, en s'associant quelques Evêques Anglois. La seconde étoit une Bulle Décrétale, qui déclaroit nul le Mariage du Roi avec Catherine, par la raison que celui d'Arthur avec la même Princesse avoit été consommé. Par la troisieme, le Pape accordoit au Roi une Dispense pour épouser une autre Femme. Par la quatrieme, il s'engageoit à ne revoquer jamais aucun des trois Actes précedens.

Il fait tenir un Mémoire au Pape.

Knight partit d'Angleterre au mois de Juillet, dans le tems, à peu près, que le Cardinal se mettoit en chemin pour aller s'aboucher avec le Roi de France. Mais comme le Pape étoit prisonnier, & gardé par un Capitaine Espagnol, il ne fut pas possible à l'Envoyé d'en avoir audience. Il trouva pourtant le moyen de lui faire tenir un Mémoire contenant les points de sa Commission, auquel le Pape répondit favorablement. Il fit esperer qu'il accorderoit tout ce que le Roi souhaitoit, quoique l'Empereur l'eût déja fait prier par le Général des Cordeliers, de ne rien faire sur ce sujet sans en avertir ses Ministres. Pour le dire en passant, cela fait voir que Henri avoit résolu assez longtems auparavant, de demander son Divorce, puisque l'Empereur avoit eu le tems d'en être informé & d'en faire parler au Pape. Comme il n'étoit pas possible à l'Envoyé de traiter avec le Pape en personne, cette affaire ne fut pas alors poussée plus avant. Enfin, la nouvelle étant venue en

Lettre de Wolsey.

Angleterre que le Pape alloit être relâché, le Cardinal Wolsey écrivit à *Gregoire Casali* (1), Ambassadeur ordinaire du Roi à Rome, pour

(1) La Famille des *Cassali*, composée de trois Freres, étoit entretenue par le

lui

lui ordonner de se joindre à Knight, & de presser le Pape d'accorder au Roi ce qu'il demandoit. Cette Lettre étoit extremement forte, & marquoit bien l'envie que le Cardinal avoit de faire réussir le Divorce. Elle étoit du 25. de Décembre 1527., le Cardinal ignorant encore que le Pape se fût évadé le 9. du même mois (1).

Knight & Casali parlent au Pape,

Clement VII. s'étant retiré à Orvieto, Knight alla le trouver, & lui parla de l'affaire dont il étoit chargé. Le Pape avoua qu'il avoit reçu son Mémoire, & promit encore de faire tout ce qui dépendroit de lui, pour la satisfaction du Roi; mais il le pria de ne rien précipiter. Il se trouvoit alors dans une conjoncture, où il ne savoit pas encore s'il n'auroit point besoin du Roi d'Angleterre, ou si l'Empereur voudroit bien s'accommoder avec lui. C'étoit pour cela qu'il souhaitoit de gagner du tems, afin de pouvoir se conduire selon qu'il seroit convenable à ses intérêts. Mais par cette raison, & parce que les ordres du Roi étoient pressans & positifs, Knight ne voulut point differer sa négociation. Il pressa extraordinairement le Pape, qui promit enfin de signer les Actes, à condition qu'on n'en feroit aucun usage jusqu'à ce que les François & les Allemans fussent sortis d'Italie. Knight voulut bien accepter cette condition, s'imaginant, que quand ces Pieces toutes signées seroient entre les mains du Roi, il s'en serviroit quand il le trouveroit à propos. Mais le Pape n'étoit pas aisé à duper. En feignant de n'avoir en vue que de contenter le Roi, il ne pensoit qu'à gagner du tems, étant prêt à le sacrifier, s'il trouvoit mieux son compte ailleurs. Il employa donc toute la souplesse de son esprit, à faire trainer cette affaire, par des moyens qui ne fussent pas suspects au Roi. Pour cet effet, il dit à Knight, qu'avant que de signer ces Actes, il étoit bien aise d'en conférer avec la Cardinal des Quatre Saints couronnez.

Qui tâche de gagner du tems.

Il promet enfin de faire ce que le Roi souhaite.

Mais il trouve le moyen de différer l'exécution de sa promesse.

Le Pape s'étant ainsi engagé, Knight & Casali crurent qu'ils n'avoient autre chose a faire, qu'à prévenir, en faveur du Roi, le Cardinal que le Pape vouloit consulter. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à réussir, puisque, outre dix-mille ducats qu'ils avoient en main pour gratifier ceux qui leur rendroient service, ils avoient pouvoir d'engager le Roi à tout ce qu'ils jugeroient à propos de promettre. Ce Cardinal ayant examiné les Actes apportez d'Angleterre, y trouva des défauts considerables, particulierement dans la Commission du Légat, & se chargea d'en dresser une autre moins défectueuse. Cet Acte étant dressé de nouveau, Knight & Casali allerent trouver le Pape, & le presserent de signer. Il ne le refusa pas absolument: mais il dit que l'Empereur l'ayant fait prier de ne rien faire sur ce sujet, sans l'en informer, il falloit trouver quelque expédient pour excuser une démarche si préci-

Roi en qualité d'Agens en Italie, à *Rome*, *Venise*, & autres lieux. *Burnet*, p. 44. Tind.

(1) La Lettre est datée du 5. de Décembre. On en voit encore l'Original dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*. *Vitel*, B. 9. Voyez le Recueil de *Burnet*, N°. 3. d. B. II. Vol. I. Tind.

HENRI VIII. 1527.

pitée: Que pour cet effet, il falloit faire marcher Lautrec vers Orvieto, & faire ensorte que ce Général le pressât de la part du Roi de France de satisfaire le Roi d'Angleterre. Lautrec étant alors à Bologne, pour le faire marcher à Orvieto, il auroit fallu avoir des ordres de la Cour de France, ce qui auroit emporté beaucoup de tems. Par cette raison, les Ministres de Henri rejetterent cet expédient, leur but étant de finir l'affaire avant que l'Empereur en fût averti. Enfin, le Pape se trouvant extraordinairement pressé, leur mit en main la Commission pour le Cardinal Wolsey, avec la Bulle de Dispense pour le Roi, & promit d'envoyer en Angleterre la Bulle Décrétale pour casser le Mariage. Mais voici une ruse, à laquelle ces Ministres ne firent pas peut-être assez d'attention. C'est que le Pape data ces deux Actes, du tems qu'il étoit prisonnier au Château S. Ange. Ainsi, quand le Roi les eut en son pouvoir, il ne jugea pas à propos de s'en servir, de peur qu'on ne lui opposât, que le Pape ne les avoit accordez qu'en vue d'obtenir sa liberté par les secours qu'il attendoit d'Angleterre. D'ailleurs, tous les Actes faits par un prisonnier, peuvent être censez nuls, de quoi le Traité de Madrid étoit un exemple tout récent. Ainsi, quelque instance que fit le Roi pour terminer cette affaire, il trouva qu'à la fin de l'année 1527. il n'avoit encore rien fait.

1528. Le Pape prend la résolution de ménager l'Empereur.

Clement VII. avoit eu le tems, pendant sa prison, de faire de sérieuses réflexions sur sa conduite passée, qui lui avoit très mal réussi, parce qu'il s'étoit éloigné des maximes de ses plus habiles Précédesseurs. Il s'étoit mal à propos engagé à commencer la Guerre contre l'Empereur; au-lieu qu'Alexandre VI., Jule II., & Leon X., après avoir semé la division parmi les Princes, les laissoient, la plupart du tems, vuider leurs querelles, & se rangeoient ensuite dans le parti des plus forts; ou s'ils s'engageoient dans quelque Guerre, c'étoit pour l'ordinaire aux dépens d'autrui. Mais pour cette fois, il étoit arrivé à Clement VII., qu'après s'être épuisé à entretenir beaucoup de Troupes, il avoit perdu *Florence*, *Parme*, *Reggio*, *Rome* même, & la meilleure partie de l'Etat de l'Eglise, & s'étoit vu lui-même en prison, & rançonné. C'en étoit assez pour le rendre plus avisé, & pour lui faire prendre une route differente. Dès que les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, & de Venise, le virent à couvert dans Orvieto, des violences des Imperiaux, ils le presserent de se déclarer contre l'Empereur. Ils croyoient que s'il ne pouvoit pas aider la Ligue de ses armes temporelles, du moins il pourroit, par le moyen des spirituelles, causer des embaras à l'ennemi commun, qu'il sembloit n'avoir pas sujet de ménager. Mais il considéroit lui-même cette affaire sous une autre face. Une fâcheuse expérience lui ayant fait connoitre qu'il avoit été la dupe de ses Alliez, il résolut de ne se laisser plus conduire par leurs conseils interessez. Ainsi, sans leur déclarer ce qu'il avoit dans l'ame, il se contenta de leur dire, que sa Jonction à la Ligue ne feroit que lui attirer de nouveaux malheurs, sans

Il refuse de se rengager dans la Ligue.

leur procurer aucun avantage : Que d'ailleurs, il étoit nécessaire pour le bien de la Chretienté, qu'il y eût un Médiateur pour travailler à procurer la Paix ; & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en l'état où il se voyoit réduit. Néanmoins, il leur fit entendre, qu'il pourroit prendre d'autres mesures, si Lautrec s'approchoit pour faire abandonner Rome aux Troupes de l'Empereur. C'étoit en effet son unique but, que de délivrer l'Etat de l'Eglise de cette Armée étrangere, afin de se voir en état de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ses intérêts.

Lautrec marche vers Naples.

Enfin, Lautrec étant parti de Bologne le 9. de Janvier, prit la route de Naples, après avoir envoyé le Prince de Vaudemont & la Trimouille au Pape, pour le presser de se déclarer. Mais Clement trouva le moyen de s'en défendre, sans pourtant le refuser positivement. Il voyoit, pour ainsi dire, toute l'Europe en mouvement, & il vouloit attendre le succès de cette Guerre, afin de pouvoir prendre des mesures plus justes qu'il n'avoit fait auparavant. Ainsi, quoiqu'on pût faire, il ne fut pas possible d'obtenir cette déclaration de lui. Il vouloit seulement faire croire, que si François & Henri lui faisoient rendre *Ravenne* & *Cervia*, il se rangeroit dans leur parti. C'étoit un avantage qu'il auroit bien voulu retirer de leurs instances, sauf à trouver quelque autre défaite, pour s'empêcher de se déclarer, après avoir recouvré ces deux Places. Cependant, il pensoit aux moyens de pouvoir négocier secretement avec l'Empereur, de qui il attendoit plus d'avantage que des Alliez. En effet, son but principal étant de rétablir la Maison de Medicis dans le Gouvernement de Florence, il comprenoit bien qu'il ne pourroit y parvenir que par le moyen de l'Empereur, puisque les Alliez avoient intérêt de soutenir les Florentins qui étoient devenus Membres de la Ligue. Mais il y auroit eu de l'imprudence en lui, à se déclarer pour l'Empereur, dans un tems où ce Monarque étoit foible en Italie, & qu'une puissante Armée étoit en pleine marche pour envahir le Royaume de Naples. Il étoit donc nécessaire pour lui, d'attendre que les évenemens de cette Guerre le missent en état de se déterminer avec sureté. C'étoit là la véritable raison qui l'obligeoit à user de beaucoup de détours, pour tâcher de ne mécontenter ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre. Si, au-lieu de s'engager imprudemment dans une Guerre, il avoit auparavant suivi cette route, il se seroit fait acheter cherement. Du moins, il n'auroit pas eu la mortification de se voir en prison dans Rome même.

Raisons du Pape pour se dispenser d'agir contre l'Empereur.

François & Henri font déclarer la guerre à l'Empereur.

Réponses de l'Empereur.

Mais, quoique le Pape refusât de se déclarer, les Rois de France & d'Angleterre n'en étoient pas moins ardens à poursuivre l'exécution de leurs projets. Le 21. de Janvier de l'année 1528, les Ambassadeurs qu'ils avoient en Espagne demanderent à l'Empereur la permission de se retirer ; & dès le lendemain, *Clarencieux* & *Guienne*, Hérauts, l'un d'Angleterre, l'autre de France, lui déclarerent la Guerre. Cela se fit avec beaucoup de solemnité, l'Empereur étant assis sur son Trône,

HENRI VIII. 1528.

Réponses de l'Empereur

environné de tous les Grands de sa Cour. Il leur répondit à chacun en particulier, mais d'une maniere bien differente. En parlant à celui d'Angleterre, il se servit de termes civils & honnêtes, qui faisoient assez comprendre qu'il n'étoit pas bien aise d'avoir le Roi son Maitre pour ennemi. Il se plaignit pourtant que Henri en avoit mal usé avec lui, en lui voulant donner pour femme une Princesse qu'il se proposoit de faire déclarer bâtarde, puisqu'il demandoit de faire divorce avec la Reine sa Mere. Mais il en rejetta toute la faute sur l'ambition démesurée du Cardinal Wolsey. Il dit que ce Cardinal, ayant voulu l'obliger à employer ses armes en Italie pour le faire Pape, se croyoit offensé de ce qu'il n'avoit pas voulu troubler le repos de la Chretienté pour l'amour de lui. Quant aux sommes dont Henri lui demandoit le payement, il nia d'avoir jamais refusé d'y satisfaire : mais il ajouta, que les Ambassadeurs d'Angleterre n'ayant point apporté avec eux les Obligations originales, & n'ayant pas même pouvoir d'en donner des quittances, c'étoit à tort que Henri se plaignoit sur ce sujet. Qu'à l'égard de l'indemnité qu'il demandoit, il savoit bien que le Roi de France s'en étoit chargé dans le Traité de Madrid. Pour ce qui regardoit la somme de cinq-cens-mille écus, à laquelle il s'étoit engagé en cas qu'il refusât d'épouser la Princesse Marie, il répondit qu'il n'avoit pas tenu à lui; qu'il l'avoit demandée au Roi son Pere par des Ambassadeurs exprès, & que Henri avoit refusé de la lui envoyer; que d'ailleurs, avant ce tems-là, Henri l'avoit offerte au Roi d'Ecosse : Enfin, qu'il ne pouvoit légitimement pretendre cette somme, avant que d'avoir justifié qu'il avoit lui-même exécuté toutes les conditions du Traité de Windsor. Telle fut la réponse de l'Empereur à la Déclaration de Guerre, qui lui fut faite par le Héraut de Henri. Dans celle qu'il fit au Héraut de France, il ne garda pas tant de ménagemens. Il accusa hautement François I. de lui avoir manqué de parole, & chargea le Héraut de le faire souvenir, qu'il lui avoit fait dire par l'Archevêque de Bourdeaux son Ambassadeur, qu'il seroit plus à propos qu'ils vuidassent leur querelle par un Combat singulier, mais qu'il n'avoit eu aucune réponse. Selon les apparences, l'Ambassadeur n'avoit pas jugé à propos de rapporter ces paroles au Roi, puisqu'il parut extremement surpris quand il l'apprit de la bouche du Héraut. Peu de jours après, il envoya le même Héraut à l'Empereur, pour lui porter un Cartel de défi signé de sa propre main, dans lequel il lui donnoit un démenti en forme, & lui demandoit qu'il lui assurât le Camp, pour se battre corps à corps avec lui. Ce Cartel étoit daté le 27. de Mars 1528. L'Empereur lui envoya sa réponse par un de ses Hérauts, qui avoit charge de lui dire de bouche des choses très désagreables. Ce Héraut étant arrivé à Paris, ne put obtenir qu'avec beaucoup de difficulté la permission de mettre sa Cotte d'armes en entrant dans la Ville. Le Roi l'attendoit sur son Trône, ayant auprès de lui un grand nombre de Princes & de Seigneurs. Mais il avoit

Défis réciproques entre Charles Quint & François I.

à peine commencé à parler, que le Roi l'interrompit pour lui demander s'il apportoit l'assurance du Camp. Le Héraut demanda qu'il lui fût permis de continuer ce qu'il avoit à dire de la part de l'Empereur : mais le Roi refusa de l'entendre, en disant, qu'il n'avoit demandé que l'assurance du Camp, & que tout le reste étoit inutile. C'est ainsi que finit cette affaire, qui avoit déja fait beaucoup de bruit. Les deux Monarques donnerent des marques publiques de leur courage, par les défis réciproques qu'ils se firent ; & néanmoins, il ne fut pas nécessaire de faire de grands efforts, pour les empêcher de vuider leurs differens par une voye si peu ordinaire à de si grands Princes.

Hardiesse du Cardinal Wolsey, qui lui attire la colere du Roi. *Myl. Herbert.*

Hugues de Mendoça, Ambassadeur de l'Empereur à Londres, ayant appris ce qui s'étoit passé en Espagne, voulut se retirer. Mais le Cardinal Wolsey lui fit dire, que le Héraut Clarencieux avoit outre-passé ses ordres en déclarant la Guerre à l'Empereur, & qu'il en seroit puni à son retour. Sur cela l'Ambassadeur envoya un Courier en Espagne, pour informer l'Empereur de ce que le Cardinal lui avoit fait dire. Clarencieux qui étoit encore en Espagne, surpris qu'on voulût le rendre responsable d'une chose pour laquelle il avoit des ordres précis, demanda & obtint une Copie authentique de la Lettre de l'Ambassadeur. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le Roi, avant que d'avoir parlé au Cardinal, & lui fit voir cette Lettre, avec trois autres écrites de la propre main du Cardinal, par lesquelles il lui donnoit des ordres précis de déclarer la Guerre à l'Empereur. Henri, surpris de l'audace de son Ministre, s'emporta extraordinairement contre lui, en présence de toute la Cour. Peut-être même l'auroit-il entierement disgracié, s'il n'en eût pas été empêché par la consideration de l'affaire du Divorce, dans laquelle il ne pouvoit se passer de lui. Il ne laissa pourtant pas de lui faire essuyer une terrible mortification, en faisant examiner cette affaire par le Conseil. Cet examen auroit été sans doute fatal au Ministre, si le Roi avoit voulu le pousser à bout : mais il voulut bien se contenter de la protestation qu'il fit, qu'il avoit cru agir conformément aux intentions de Sa Majesté.

Le Cardinal assemble les Grands & tâche de justifier la guerre contre l'Empereur.

La réponse de l'Empereur à Clarencieux ayant été rendue publique en Angleterre, par les soins de l'Ambassadeur d'Espagne, le Cardinal craignit qu'elle ne causât de mauvais effets parmi le Peuple, vu la foiblesse des motifs qne le Roi mettoit en avant pour entreprendre la Guerre. Cela fut cause qu'il assembla dans la Chambre Etoilée, tous les grands Seigneurs qui se trouvoient à la Cour, pour leur faire un Discours, où il exagera autant qu'il lui fut possible les torts que le Roi avoit reçus de l'Empereur, & les raisons qu'il avoit d'en demander la reparation par les armes. Mais il eut beau faire, quoique tout le monde lui applaudît exterieurement, ce que l'Empereur avoit dit au Héraut, que cette Guerre n'étoit causée que par le mécontentement particulier du Cardinal, faisoit plus d'effet que toutes les raisons que ce-

HENRI VIII. 1528.

Le Peuple en murmure.

Les Ouvriers en laine se mutinent.

Le Cardinal menace les Marchands, mais sans effet.

Ambassade de la Gouvernante des Païs-Bas. *Myl. Herbert.*

Treve entre l'Angleterre & les Païs-Bas. *Act. Publ. T. XIV. p. 288.* 15. Juin.

Succès de la Guerre de Naples. *Guicciardini.*

Lautrec assiege Naples.

Ministre pouvoit alleguer. Le Peuple murmuroit hautement contre cette Guerre, qui alloit ruïner le Royaume pour contenter la passion du Favori. Quelques-uns même ne s'arrêterent pas aux murmures. Comme le Commerce avec les Païs-Bas étoit rompu par la Déclaration de Guerre, & que les Marchands Drapiers ne vouloient plus se charger de Draps qu'ils ne pouvoient pas débiter, les Ouvriers en laine se mutinerent. Sur cela, le Cardinal ordonna aux Marchands d'acheter les Draps comme ils faisoient auparavant, en les menaçant, qu'en cas de refus, il en feroit acheter lui-même, pour les vendre aux Etrangers. Mais ils se moquerent de cette menace, & demeurerent obstinez, ne voulant point s'exposer à des pertes inévitables, par complaisance pour lui. Une Ambassade que la Gouvernante des Païs-Bas envoya au Roi dans ces entrefaites, délivra le Cardinal de l'embaras où il se trouvoit. Les Ambassadeurs lui firent entendre, que si le Roi vouloit consentir à une Treve avec les Païs-Bas, pour le bien mutuel du Commerce, la Gouvernante y donneroit volontiers les mains. Cette proposition ayant été examinée dans le Conseil, il fut résolu, malgré les oppositions de l'Ambassadeur de France, de consentir à une Treve de huit mois, qui fut signée le 8. de Juin.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les affaires d'Italie se trouvoient dans une situation qui donnoit lieu à François I. d'esperer un heureux succès de l'Expédition de Lautrec dans le Royaume de Naples, quoique dans la suite elle finît très malheureusement pour lui. Lautrec étant parti de Bologne le 9. de Janvier, arriva le 10. de Fevrier sur les frontieres de Naples, & ayant marché dans l'Abbruzze, il se rendit maitre de cette Province, & ensuite d'une partie de la Pouille. Ce ne fut qu'avec une peine extrême, que le Prince d'Orange obligea l'Armée Imperiale à quitter Rome, où depuis dix mois, elle exerçoit toutes sortes de violences. Quoique cette Armée ne partît de Rome que le 17. de Fevrier, elle dévança pourtant Lautrec, qui avoit pris un plus long chemin, pour amasser de l'argent, dont il avoit un extrême besoin, le Roi de France, selon sa coutume, ne lui ayant point envoyé ce qu'il lui avoit promis. Les Imperiaux s'étant postez à Troya, il alla leur présenter la Bataille: mais comme ils trouverent à propos de se retirer à Naples, il continua sa marche & arriva au commencement du mois de Mai devant cette Ville Capitale, dont il forma le Siege, selon l'ordre qu'il en avoit. Seize Galeres de France commandées par André Doria, huit autres qui étoient sous la conduite de Philippin Doria son Neveu, & vingt-deux de Venise, devoient se rendre devant Naples pour en bloquer le Port, pendant que Lautrec, avec une Armée de trente-mille hommes, assiegeroit la Ville par Terre. Mais quand il commença le Siege, il n'avoit que les huit Galeres de Philippin; celles de Venise n'arriverent qu'assez tard; & André Doria, qui étoit mécontent du Roi de France, & qui

pensoit à se mettre au service de l'Empereur, retenoit les seize Galeres à Genes sous divers prétextes. Cependant, un Combat naval que Philippin livra aux Imperiaux, dans lequel Moncade fut tué, & le Marquis de Guast fait prisonnier, fit esperer à Lautrec qu'il auroit Naples par famine, quoiqu'il manquât lui-même de toutes choses dans son Camp. Son esperance s'accrut encore par l'arrivée des vingt & deux Galeres Venitiennes qui se joignirent à celles de Philippin. Il ne s'agissoit plus que de voir qui pourroit plus longtems supporter la famine, ou des assiegeans, ou des assiegez, qui manquoient également de vivres. Mais les François avoient, outre la disette, un très grand désavantage, en ce que la Peste faisoit de grands ravages parmi eux, & diminuoit continuellement leur nombre. Enfin, André Doria ayant conclu son accommodement avec l'Empereur, rappella Philippin son Neveu avec ses huit Galeres. Peu de tems après, les Galeres Venitiennes ayant été obligées d'aller sur les Côtes de la Calabre, pour se pourvoir de biscuit, les assiegez prirent ce tems pour faire entrer beaucoup de provisions dans la Ville, pendant que Lautrec demeuroit dans un très fâcheux état, sans vivres & sans argent, avec une Armée accablée par la Peste. La plupart de ses Généraux étoient morts ou malades, & pour comble de malheur, il fut lui-même attaqué de la Peste, qui l'emporta le 26. d'Août (1). Le Marquis de Saluces, qui prit après lui le Commandement de cette Armée délabrée, s'étant enfin déterminé à lever le Siege, eut bien de la peine à gagner Averse, où il fut incontinent assiegé, & peu de jours après, contraint de capituler, en se livant lui-même, avec tous les principaux Officiers de son Armée, entre les mains des Imperiaux. Ainsi, cette belle Armée, que Lautrec avoit menée devant Naples, fut entierement dissipée. De plus, la France venoit de perdre Genes, dont André Doria s'étoit rendu maitre au nom de l'Empereur; après quoi, selon qu'il en étoit convenu avec ce Monarque, il avoit rendu la liberté à sa Patrie, & y avoit établi un Gouvernement qui y subsiste encore aujourd'hui. Ainsi les affaires d'Italie, qui, au commencement de l'année, avoient une si belle apparence pour François I., changerent entierement de face, ensorte qu'il ne lui resta presque plus rien en ce Païs-là.

La Peste dans l'Armée de France.

Mort de Lautrec. Siege levé.

L'Armée de France est dissipée. André Doria met Genes en liberté. *Hist. de Genes.*

La connoissance de ce qui se passa en Italie pendant cette Campagne, ne servira pas peu à faire découvrir les motifs de la conduite du Pape, dans l'affaire du Divorce. Henri avoit regardé cette affaire comme terminée, lorsqu'il avoit appris que le Pape en avoit commis le Jugement au Cardinal Wolsey. Mais quand, après beaucoup de

Continuation de l'affaire du Divorce. *Hist de la Reformation.*

(1) La Peste emporta aussi le Chevalier *Robert Jerningham*, Gentilhomme de la Chambre des deux Rois *Henri* & *François*. Il commandoit 200. Chevaux à l'Armée soudoyée par le Roi d'Angleterre. *Jean Carew* son Lieutenant eut sa Compagnie, mais il mourut de la même maladie. *Herbert*, p. 98. Tind.

Henri VIII. 1528.

difficultez, il eut enfin obtenu cette Commiſſion pour le Cardinal, avec une Bulle Décrétale qui déclaroit ſon Mariage nul, & une Diſpenſe pour pouvoir ſe remarier, il trouva pourtant qu'il n'y avoit encore rien de fait. La Commiſſion étoit datée au Château St. Ange, pendant que le Pape étoit en priſon, ce qui la rendoit abſolument nulle; & par conſéquent, il falloit la renouveller. La Décrétale ne portoit aucune clauſe qui empêchât le Pape de la revoquer, s'il le trouvoit à propos. Enfin, la Diſpenſe n'étoit que conditionelle, en cas que le Mariage du Roi avec Catherine fût déclaré nul. D'ailleurs, on y avoit inſeré certaines reſtrictions, qui laiſſoient au Pape la liberté de la revoquer. Par exemple, il accordoit cette Diſpenſe, *autant qu'il le pouvoit ſans offenſer Dieu: Nonobſtant toutes prohibitions de Droit Divin, & autres Conſtitutions ou Ordonnances quelconques, auxquelles il dérogeoit, autant que l'Autorité Apoſtolique pouvoit s'étendre* (1). Henri n'eut pas peu de chagrin, de voir qu'il ne pouvoit ſe ſervir de ces Bulles, ſans s'expoſer à être inquieté. Néanmoins, dans la penſée où il étoit, que tout cela s'étoit fait par inadvertance, il donna ordre à Gregoire Caſali ſon Ambaſſadeur à Rome, de demander des Bulles moins ſujettes à conteſtation. Caſali en parla ſouvent au Pape; mais il n'en put rien tirer de poſitif. Seulement le Pontife, ſe ſentant preſſé, lui dit en confidence, qu'il conſeilloit au Roi de paſſer outre; de faire caſſer ſon Mariage, en vertu de la Commiſſion donnée au Légat, mais avec le moins de bruit qu'il ſeroit poſſible; & de ſe remarier enſuite, à la Femme qu'il voudroit. Il fondoit ce conſeil ſur ce qu'il ſeroit bien plus facile de lui accorder la confirmation de ce qui auroit été fait, qu'il ne le ſeroit de lui permettre de le faire. Il recommanda pourtant à Caſali, de n'informer point le Roi que ce conſeil vînt de lui. Henri regarda cet avis comme un piege que le Pape lui tendoit. Il conſidera, qu'il n'étoit pas poſſible de faire juger une telle Cauſe ſans bruit, puiſqu'il falloit néceſſairement que la Reine fût ouïe, ſans quoi il y auroit une nullité manifeſte dans le Jugement. En ſecond lieu, s'il eût fait ce qui lui étoit conſeillé, il ſe ſeroit entierement livré entre les mains du Pape, qui, ſelon l'avis des Canoniſtes, auroit pu refuſer de confirmer la Sentence du Légat, auſſi bien que le Mariage qui ſe ſeroit contracté en conſéquence. Ainſi, cette affaire ayant été miſe en déliberation, il fut jugé plus à propos de s'adreſſer directement au Pape, & de lui demander de nouvelles Bulles. Suivant cette réſolution, le Roi envoya *Etienne Gardiner* Secretaire du Cardinal Wolſey, & *Edouard Fox* (2). à Rome, pour y ménager cette affaire. Leurs Inſtructions portoient, de deman-

Herbert dans l'année 1529.

Henri fait demander d'autres Bulles.

Conſeil du Pape au Roi.

Gardiner & Fox ſont envoyez à Rome pour ſolliciter d'autres Bulles.

(1) *Mylord Herbert* ne donne pas cette Bulle comme authentique, mais comme très probable. AP. TH.

(2) *Gardiner* étoit regardé comme le plus habile Canoniſte, & *Fox*, Aumônier du Roi, comme le meilleur Théologien d'Angleterre. *Burnet*, Tome I, p. 52. TIND.

der

der pour le Cardinal une nouvelle Commiſſion qui l'établît Juge de cette Cauſe, avec pouvoir de caſſer le Mariage du Roi, s'il le trouvoit à propos, & néanmoins, de déclarer légitime la Fille qui en étoit née: De preſſer le Pape, de donner une promeſſe par écrit, qu'il ne revoqueroit point la Commiſſion du Légat: De demander une Bulle Décrétale qui caſſât le Mariage du Roi, & une Diſpenſe pour épouſer une autre Femme, ſans aucune reſtriction. Enfin, les Envoyez avoient ordre de faire connoitre au Pape, que le Cardinal n'avoit pas conſeillé le Divorce au Roi, & de lui parler du mérite extraordinaire de la Dame que le Roi avoit deſſein d'épouſer. C'étoit Anne de Bollen, comme on le peut aiſément comprendre, puiſque le Roi ne cachoit plus l'amour qu'il avoit pour elle. Il étoit très à propos de dire au Pape, que le Cardinal n'étoit pas l'Auteur du conſeil qui avoit engagé le Roi à demander ſon Divorce, puiſqu'il étoit demandé pour Juge. Cependant, les Lettres qu'il écrivoit aux Envoyez du Roi, & qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire de la Reformation, font voir manifeſtement, qu'il ſouhaitoit avec une paſſion démeſurée que cette affaire réuſsît. Au reſte, il paroit que le Roi vouloit encore garder des ménagemens avec la Reine & avec l'Empereur ſon Neveu, puiſqu'il demandoit que le Légat eût pouvoir de déclarer Marie légitime. Peut-être auſſi étoit-ce un effet de l'affection qu'il avoit pour elle.

Leurs Inſtructions.

Lorſque Gardiner & Fox arriverent à Orvieto, Lautrec étoit en marche vers Naples. Mais ſes progrès étoient encore ſi peu conſiderables, qu'il n'étoit pas facile de juger quel ſeroit le ſuccès de ſon entrepriſe, d'autant plus que l'Armée Imperiale étoit déja ſortie de Rome, pour aller s'oppoſer à ſon paſſage. Il y avoit même apparence qu'il y auroit une Bataille; & comme le ſuccès en étoit incertain, le Pape n'avoit garde de s'expoſer au reſſentiment de l'Empereur, s'il arrivoit que ſes armes fuſſent victorieuſes. Ainſi, pour gagner du tems, il écrivit au Roi une Lettre en chiffre, comme s'il eût voulu lui reveler quelque ſecret; & néanmoins, il ne fut pas poſſible d'y connoitre quelle étoit ſon intention. Cette Lettre n'ayant pas été trop bien reçue, les Envoyez eurent ordre d'inſiſter ſur leurs demandes. Mais alors les affaires avoient un peu changé de face. Lautrec avoit déja fait des Conquêtes dans le Royaume de Naples, & le Prince d'Orange, ſe trouvant hors d'état d'arrêter ſa marche, s'étoit retiré dans la Ville Capitale, qui vrai-ſemblablement alloit bientôt être aſſiegée. Il y auroit donc eu de l'imprudence à mécontenter Henri, dans un tems où le Roi de France ſon Allié ſe voyoit ſur le point de devenir très puiſſant en Italie. Ainſi, Clement VII. ſe trouvant fort embaraſſé dans une conjoncture ſi délicate, eut recours à ſes artifices ordinaires, pour tâcher de gagner du tems. Il feignit de ne ſouhaiter rien avec tant de paſſion, que de ſatisfaire le Roi, quoiqu'en lui-même il eût réſolu de ne faire rien d'effectif en ſa faveur. Son but étoit de ſe rendre mai-

Conduite artificieuſe du Pape.

Ses interêts & ſes projets.

HENRI VIII. 1528.

tre de l'affaire du Divorce, & de la faire trainer jusqu'à ce que les évenemens de la Guerre le déterminassent à contenter ou l'Empereur ou le Roi. L'interêt de sa Maison demandoit qu'il ménageât le premier, parce que c'étoit par son moyen qu'il esperoit de la rétablir dans Florence. Celui de son Siege n'étoit pas moins important. Henri demandoit qu'il revoquât une Dispense accordée par un Pape son Prédécesseur, sur le fondement que ce Pape n'avoit pas eu le pouvoir de l'accorder; c'est-à-dire proprement, qu'il déclarât que jusqu'alors les Pontifes Romains s'étoient attribué un droit qui ne leur appartenoit pas. C'étoit une démarche bien difficile à faire, dans un tems où une grande partie de l'Allemagne s'étoit soustraite à la domination des Papes, & qu'on n'entendoit par-tout que des plaintes & des murmures contre le pouvoir exorbitant qu'ils avoient usurpé. Ainsi, la véritable intention de Clement VII. étoit d'amuser le Roi de l'esperance qu'il donneroit les mains à son Divorce, jusqu'à ce qu'il se vît en état de s'y opposer avec sureté. Il ne faut point chercher d'autres mysteres dans la conduite de ce Pontife, ainsi qu'on le verra plus clairement dans la suite. Quant aux raisons & aux autoritez qu'on alleguoit de part & d'autre, par rapport au fond de la question même, & qu'on tiroit de l'Ecriture Sainte, des Peres & des Canons, ce n'étoient que des amusemens qui servoient merveilleusement aux desseins du Pape, mais qui ne faisoient que peu d'impression sur son esprit.

Le Pape donne une nouvelle Commission au Cardinal Wolsey.

Clement VII. se trouvant dans cette disposition, ne fit aucune difficulté d'accorder exterieurement au Roi tout ce qu'il lui demandoit. Le 13. d'Avril 1528. il signa une Bulle qui établissoit le Cardinal Wolsey pour Juge de cette affaire, en prenant pour Adjoint, l'Archevêque de Cantorberi, ou tel autre Prélat d'Angleterre qu'il trouveroit à propos de choisir, & lui donnoit un pouvoir aussi ample que le Roi le souhaitoit. Mais, outre les inconveniens marquez ci-dessus, dans la Décrétale & dans la Dispense, le Conseil du Roi en trouva deux dans la nouvelle Commission du Cardinal Wolsey. Le premier étoit, qu'il n'y avoit point de clause qui pût empêcher le Pape de la revoquer. Le second, que ce seroit une nullité manifeste, que d'établir pour seul Juge de cette affaire, un Cardinal dévoué au Roi, & actuellement son Premier Ministre. Ces considerations obligerent le Roi à faire demander au Pape qu'il lui plût d'adjoindre un nouveau Légat au Cardinal Wolsey, & de donner un engagement positif qu'il ne revoqueroit point la Commission. Comme, lorsque cette demande fut faite, Lautrec étoit déja devant Naples, & qu'on ne doutoit point qu'il ne s'en rendît maitre, aussi bien que de tout le reste du Royaume, le Pape accorda tout ce qu'on voulut. Il nomma donc, par une Bulle datée d'Orvieto le 6. de Juin, Thomas Wolsey Cardinal d'Yorck, & Laurent Campegge Cardinal Evêque de Salisbury, pour ses Légats *à Latere*, leur donnant le même pouvoir qu'il avoit accordé à Wolsey

Le Roi demande au Pape, qu'il joigne un autre Légat à Wolsey.

Autre Commission pour Wolsey & pour Campegge.

Act. Publ. T. XIV. p. 237.

seul, les établissant pour ses Vicegérens dans l'affaire du Divorce, & leur commettant toute son autorité (1). Il donna aussi le 23. de Juillet, l'engagement par écrit que le Roi demandoit. Enfin, il mit entre les mains de Campegge une Décrétale qui cassoit le Mariage du Roi, conçue dans les termes qu'on lui avoit comme prescrits. Il sembloit que Henri ne pouvoit souhaiter rien davantage. Mais on ne connoissoit pas encore bien en Angleterre, toutes les subtilitez de la Cour de Rome. Le Pape n'avoit intention que de gagner du tems, pour voir l'issue de l'Expédition de Naples. C'étoit dans cette vue qu'il mettoit toujours quelque intervalle, entre les diverses graces qu'il accordoit au Roi. Wolsey fut établi seul Juge dans l'affaire du Divorce, le 13. d'Avril. Campegge fut nommé pour Adjoint sur la fin du même mois, dans un Consistoire: mais la Bulle n'en fut expédiée que le 6. de Juin. L'engagement de ne pas revoquer la Commission ne fut signé que le 23. de Juillet. Selon les apparences, la Décrétale ne fut expédiée qu'au mois d'Août, & Campegge ne se mit en chemin qu'après la mort de Lautrec, ou peut-être après la levée du Siege de Naples; c'est-à-dire, dans un tems où le Pape n'avoit plus rien à craindre de la France, & où il étoit plus que jamais nécessaire de ménager l'Empereur. Ainsi, on peut presque assurer, que quand Campegge partit de Rome, le Pape étoit résolu de n'accorder point le Divorce. Il étoit pourtant nécessaire qu'il continuât à feindre de vouloir contenter Henri, afin de ne pas se livrer à la discretion de l'Empereur, avec lequel il étoit résolu de s'accommoder; & rien n'étoit plus capable de lui faire obtenir un parti avantageux, que son union apparente avec la France & avec l'Angleterre. C'est là très certainement le secret de la Politique du Pape, & la véritable cause de tous les artifices dont il usa dans cette affaire. Ce fut donc en conséquence de la résolution qu'il avoit prise, qu'il donna les Instructions suivantes à son Légat. Premierement, de faire durer l'affaire autant qu'il seroit possible. Secondement, de ne donner point de Sentence sur le Divorce, avant que d'en avoir reçu de lui un commandement par écrit. En troisieme lieu, il lui défendit très expressément de faire voir la Bulle à qui que ce fût, qu'au Roi & au Cardinal Wolsey, & de la laisser sortir de ses mains sans son ordre, sous quelque prétexte que ce pût être.

Campegge est chargé de la Décrétale.

Instructions données à Campegge.

Campégge s'étant mis en chemin après avoir reçu ces Instructions, n'arriva en Angleterre qu'au mois d'Octobre, six ou sept mois après qu'il eut été nommé Légat. Pendant qu'il étoit en chemin, les Ministres de l'Empereur à Rome firent naitre une nouvelle difficulté dans l'affaire du Divorce, par la prétendue découverte d'un Bref de Jule II., qui confirmoit la Bulle de Dispense pour le Mariage de Henri avec Ca-

Il retarde & allonge son voyage autant qu'il lui est possible.

Les Imperiaux produisent un faux Bref pour retarder l'affaire.

(1) *Campegge* fut peut-être nommé Légat dans le mois d'Avril, comme le dit le Docteur *Burnet*; mais sa Commission n'est que du 6. de Juin. Rap. Th.

HENRI VIII. 1528.

therine. Mais il y avoit cette difference entre la Bulle & le Bref, que le Pape disoit dans la Bulle, que le Mariage avoit été *peut-être* consommé, au-lieu que le mot *peut-être* ne se trouvoit pas dans le Bref. Ils inferoient de là, que Jule II. n'avoit pas été surpris puisqu'il regardoit le premier Mariage de Catherine comme consommé. Mais ce Bref, dont ils se contenterent de donner une Copie authentique, sans vouloir montrer l'Original aux Ministres du Roi, n'étoit vrai-semblablement mis en avant, que pour faire perdre du tems à l'examiner. En effet, il y avoit deux raisons, entre plusieurs autres, qui en prouvoient manifestement la fausseté. La premiere étoit, que ce Bref, donné sur la Requête de Catherine, supposoit que le Mariage de cette Princesse avec Arthur avoit été consommé ; & cependant cette même Princesse avoit juré le contraire. C'étoit même sur cela que ses Agens avoient appuyé la validité de la Dispense de Jule II. La seconde raison étoit encore plus forte. C'est que le Bref étoit daté le 26. de Décembre 1503. Or comme dans la date des Brefs, la Cour de Rome commence l'année le 25. de Décembre qui est le jour de Noël, cette date répondoit au 26. de Décembre 1502. de l'année commune, c'est-à-dire dix mois avant que Jule II. fût Pape.

Preuves de la fausseté de ce Bref.

Campegge étant arrivé en Angleterre, commença sa Légation par une grave exhortation qu'il fit au Roi, pour lui persuader de vivre en bonne intelligence avec la Reine, & de se désister de la demande du Divorce. Cela fut trouvé fort mauvais, d'un Légat qu'on ne croyoit envoyé en Angleterre que pour juger la Cause en faveur du Roi. Ensuite, il fit un office tout contraire avec la Reine, en tâchant de lui persuader qu'elle devoit consentir à ce que le Roi souhaitoit, & lui fit même entendre qu'elle s'y opposeroit inutilement. Mais, soit que la Reine fût instruite par avance de ce qu'elle avoit à dire, ou qu'elle expliquât naturellement ce qu'elle pensoit, elle répondit qu'elle étoit la Femme du Roi, & qu'elle le seroit jusqu'à ce qu'elle fût séparée de lui par une Sentence du Pape. Campegge n'ayant pu rien obtenir ni du Roi ni de la Reine, assura qu'il ne pouvoit pas faire un pas plus avant, sans avoir de nouveaux ordres, comme si toute sa Commission se réduisoit à faire ces exhortations. Mais ces ordres se firent attendre plus de six mois. Cependant, il entretenoit le Roi dans l'esperance qu'il obtiendroit enfin ce qu'il souhaitoit, & lui faisoit même entendre, qu'il étoit lui-même convaincu de la justice de sa Cause. Pour le mieux amuser, il lui fit voir la Bulle qu'il avoit portée avec lui, & la montra aussi au Cardinal Wolsey son Collegue. Mais quand il se vit pressé de la faire voir à quelques Seigneurs du Conseil, il dit qu'il avoit des ordres très exprès de ne la montrer qu'au Roi & à Wolsey. Henri, surpris & indigné d'un tel procedé, en fit porter des plaintes au Pape, qui bien loin de blâmer son Légat, répondit qu'il avoit fort bien fait de suivre ses ordres : Que la Décrétale n'avoit été accordée qu'à condition

Campegge exhorte Henri à garder Catherine,

Et Catherine à se désister de son Mariage.

Il feint d'avoir de nouveaux ordres.

Il fait voir au Roi & à Wolsey la Décrétale.

Le Pape approuve sa conduite.

que personne ne la verroit que le Roi & le Cardinal Wolsey, & dans la seule vue d'éviter la ruïne de celui-ci, qu'on lui avoit fait regarder comme infaillible sans cela: Qu'enfin, la Bulle ne devoit être publiée, qu'en cas que la Sentence des Légats fût favorable au Roi.

Le Pape est résolu de s'accommoder avec l'Empereur. *Guicciardini.*

Pendant que Campegge amusoit Henri en Angleterre, le Pape prenoit des mesures pour faire son Traité avec l'Empereur, & cherchoit des prétextes pour se séparer des Rois de France & d'Angleterre, qui ne lui étoient plus redoutables, depuis que l'Expédition de Naples avoit si mal réussi. Il se plaignoit que ces deux Monarques ne lui avoient pas tenu parole, en lui faisant rendre Ravenne & Cervia, comme ils le lui avoient promis. Par là, il vouloit faire entendre, qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il ne se hâtât pas de contenter Henri, puisque ce Prince négligeoit de lui faire rendre justice par les Venitiens (1). Il auroit bien voulu qu'on eût cru que l'affaire du Divorce n'étoit accrochée que par cet endroit, & avoir ces deux Places en sa puissance, avant que de conclure avec l'Empereur. Mais, de quelque précaution qu'il usât, la négociation qu'il entretenoit en Espagne ne pouvoit être tellement cachée, que François & Henri n'en eussent quelque connoissance. Ils lui en firent porter des plaintes par leurs Ambassadeurs: mais il nia constamment qu'il eût dessein de se départir de la Neutralité. Cependant, sous prétexte de vouloir dissiper ces soupçons mal fondez, il envoya en Angleterre un nommé *Campana*, pour donner au Roi de nouvelles assurances de ses bonnes intentions. Mais en même tems, il chargea son Envoyé d'un ordre exprès au Cardinal Campegge de brûler la Bulle Décrétale, & de differer le Jugement du Divorce autant qu'il seroit possible. Campegge obeït sur le champ au premier de ces ordres; & quant au second, il trouva sans cesse, depuis ce tems-là, de nouveaux prétextes pour retarder les procedures.

Les difficultez de l'affaire du Divorce se multiplient. *Hist. de la Reformation. Herbert.*

Le Pape ordonne à Campegge de brûler sa Décrétale.

Vannes & Bryan sont envoyez à Rome.

Enfin Henri, s'ennuyant de voir tant de longueurs affectées, & comprenant bien qu'elles venoient du Pape, envoya, vers la fin de l'année, *Vannes & Bryan* à Rome, pour tâcher d'en découvrir la véritable cause. Il les chargea aussi de diverses autres Commissions. Premierement, de faire chercher dans la Chancelerie du Pape, le prétendu Bref de Jule II. dont il a été parlé ci-dessus. Secondement, de proposer, comme d'eux-mêmes, divers expédiens pour terminer promptement l'affaire du Divorce; & de consulter, sous des noms supposez, les Canonistes de Rome, pour savoir s'ils étoient pratiquables. Troisiemement, en cas qu'ils vissent le Pape intimidé par les menaces de l'Empereur, ils avoient ordre de lui offrir une Garde de deux-mille hommes. Enfin, si cela ne faisoit aucun effet, ils devoient contre-balancer les menaces de l'Empe-

Leurs Instructions.

(1) Ils avoient pris *Cervia* & *Ravenne*, sur le Pape. La France & l'Angleterre avoient promis d'employer leur crédit pour obliger les Venitiens à rendre ces Places. TIND.

reur par d'autres menaces de la part du Roi. Ces Envoyez trouverent le Pape fort effrayé, ou feignant de l'être, des menaces que les Ministres de l'Empereur lui faisoient incessamment de le faire déposer comme Bâtard. Il répondit donc à l'offre qu'on lui faisoit de deux-mille hommes pour le garder, que cela ne feroit pas capable de le mettre en sureté, & qu'au contraire, il se rendroit par là beaucoup plus suspect. Il n'avoit garde de se mettre entre les mains du Roi, dans un tems où il pensoit à se détacher entierement de lui. Les deux Envoyez voyant clairement que le Pape penchoit du côté de l'Empereur, lui dirent enfin nettement:

Réponse du Pape.

Les Envoyez le menacent.

» Que s'il continuoit à refuser au Roi leur Maitre la satisfaction qu'il » demandoit, il pouvoit compter que l'Angleterre étoit perdue pour lui: » Que les dispositions des Anglois à se soustraire au S. Siege n'étoient » déja que trop grandes; & que, pour peu que le Roi leur lâchât la » bride, on les verroit publier ouvertement des choses qu'ils tenoient » encore cachées au fond de leurs cœurs: Que le Roi leur Maitre & le » Roi de France étoient puissans, & très étroitement unis ensemble; » & que le Pape s'exposeroit beaucoup, si de gayeté de cœur, & sans » aucun sujet, il s'alloit faire des ennemis de ces deux Monarques: Qu'en- » core que l'Expédition de Naples eût mal réussi, il ne pouvoit pas s'assu- » rer qu'il en arrivât de même de celle qu'on entreprendroit dans la suite; » & que, par le danger où les affaires de l'Empereur s'étoient trouvées, » il étoit aisé de comprendre ce qui pourroit arriver une autre fois: Que » si, par un excès de complaisance pour l'Empereur, il faisoit au Roi » d'Angleterre l'injustice de lui refuser ce que l'équité même & les Loix » de Dieu demandoient, il devoit aussi s'attendre qu'on n'auroit aucuns » égards pour lui, quand les affaires changeroient de face: Qu'il devoit » considerer, que le Roi d'Angleterre ne s'étoit engagé dans cette Guerre » que pour le délivrer de la prison où il étoit détenu; & que si, au-lieu » d'avoir de la reconnoissance pour ce bienfait, il alloit se liguer avec » son ennemi, tous les Chretiens regarderoient avec horreur son ingra- » titude. » Tout cela ne fut pas capable de détourner le Pape de son dessein; & néanmoins, il vouloit qu'on le crût encore indéterminé sur le parti qu'il avoit à prendre. Il disoit en gémissant, qu'il se trouvoit entre l'enclume & le marteau; que, de quelque côté qu'il tournât ses pas, il ne voyoit que des précipices, & qu'il n'avoit aucune esperance que dans la protection de Dieu, qui n'abandonneroit pas son Eglise. Qu'au reste, il avoit fait pour le Roi d'Angleterre, plus qu'il ne pouvoit raisonnablement attendre, en commettant le Jugement de sa Cause à deux Légats qui lui étoient dévouez. Que non content de cela, ce Prince le pressoit encore de faire davantage, & de passer pardessus les règles que l'Eglise avoit accoutumé d'observer en pareille occasion, & de lui sacrifier tout ouvertement, l'Empereur, l'Archiduc son Frere, la Reine Catherine, l'honneur, la dignité, & les intérêts du S. Siege. Que c'étoit lui demander trop, & que du moins le Roi devoit souffrir que cette

Il feint de demeurer irrésolu.

affaire passât par le Jugement des Légats qui avoient été commis à cet effet. Que ce n'étoit pas sa faute, si elle avoit été retardée; & que si c'étoit par la négligence de Campegge, il avoit agi contre ses ordres. Cette réponse fit assez comprendre aux Envoyez, ce que le Pape avoit dans l'ame. Aussi firent-ils entendre au Roi, qu'il ne devoit rien attendre de lui, & que toute la ressource qui lui restoit, étoit de faire donner promptement une Sentence par les Légats. Effectivement, le Pape avoit déja pris la résolution de s'accorder avec l'Empereur; & s'il ménageoit encore Henri, ce n'étoit que pour éviter une rupture ouverte avec lui, de peur que l'Empereur n'en prît avantage, dans le Traité qu'ils feroient ensemble.

Les Envoyez écrivent au Roi, qu'il n'a plus rien à attendre.

Les expédiens que les Envoyez étoient chargez de consulter, étoient: 1. Si la Reine se déterminant à entrer en Religion, le Roi auroit la liberté de se remarier. 2. Si le Roi entrant en Religion aussi bien que la Reine, le Pape lui donneroit une Dispense de ses Vœux, & lui permettroit d'épouser une autre Femme pendant que la Reine seroit en vie. 3. Si le Pape pouvoit lui accorder la permission d'avoir deux Femmes. Mais on ne trouve point ce qui fut décidé sur ces questions. Quant au Bref que les Ministres Imperiaux avoient produit, il ne s'en trouva pas la moindre trace dans la Chancelerie du Pape, de quoi les Envoyez d'Angleterre prirent de bons Certificats. C'est ainsi que se passa toute l'année 1528., à la fin de laquelle le Roi se trouvoit aussi peu avancé qu'au commencement, excepté qu'il lui restoit encore quelque esperance du côté de Campegge, qui feignoit toujours d'être entierement dans ses intérêts. On peut assurer que François I., en négligeant d'envoyer du secours à Lautrec, fut cause du tour que prit l'affaire du Divorce, puisque par là, il donna lieu au Pape de se tourner du côté de l'Empereur.

Expédiens proposez par le Roi.

Véritable cause des délais du Pape.

Pendant que le Roi ne pensoit qu'à son Divorce, le Cardinal Wolsey s'occupoit avec beaucoup d'attention à l'établissement de ses Colleges. Comme le Pape causoit du chagrin au Roi par ses délais affectez, il tâchoit de le consoler d'ailleurs, en accordant à son Favori tout ce qu'il lui demandoit en faveur de ses fondations. On trouve parmi les Actes Publics de l'année 1528., dix ou douze Bulles, tant pour la suppression de divers petits Monasteres, que pour d'autres choses qui avoient du rapport à ces deux Colleges, dont le Cardinal avoit l'établissement fort à cœur. Aussi, connoissant combien l'occasion étoit favorable pour obtenir les graces particulieres du Pape, il ne négligea pas de s'en servir. S'il eût attendu un an de plus, il auroit couru grand risque de laisser cet ouvrage imparfait.

Divers Monasteres supprimez pour le College de Wolsey. *Act. Publ. T. XIV. p. 246. &c.*

Je n'ai rien dit, depuis quelque tems, des affaires d'Écosse, parce qu'il n'y a pas eu lieu d'en parler. Mais comme elles changerent de face dans le cours de cette année, il est nécessaire de rapporter brievement ce qui s'étoit passé en ce Païs-là. Le Comte d'Angus, *George Douglas* son-

Affaires d'Écosse. *Buchanan.*

HENRI VIII. 1528.

Frere, & *Archibald* leur Oncle, étoient toujours maitres de la personne du Roi, & gouvernoient en son nom. Cela n'empêchoit pas que la Reine Marguerite, qui avoit fait casser son Mariage avec le Comte d'Angus, & s'étoit remariée avec *Henri Stuart*, n'eût toujours un puissant Parti en Ecosse. Mais comme ce Parti ne pouvoit agir ouvertement sans s'exposer à passer pour rebelle, parce que le Roi étoit entre les mains des Douglas, la Reine se servit d'un autre moyen, pour venir à bout de ses desseins. Ce fut de persuader au Roi son Fils, par des personnes interposées, de s'évader, & de se retirer à Sterling. Le complot réussit selon ses souhaits. Jaques sut si bien prendre son tems, qu'il échapa au Comte d'Angus, & se rendit à Sterling, où il fit publier, que personne n'eût plus à reconnoitre les Douglas pour Régens; & en même tems, il leur défendit de s'approcher de la Cour. Cet ordre fut notifié au Comte d'Angus, pendant qu'il étoit en marche pour tâcher de remettre en son pouvoir la personne du Roi. Comme il n'avoit que peu de Troupes, & qu'il se trouvoit hors d'état d'entrer par force dans Sterling, où plusieurs Grands étoient accourus au secours du Roi, il obeït & se retira.

Jaques V. prend les rênes du Gouvernement avant sa Majorité.

Quelque tems après, le Roi convoqua un Parlement à Edimbourg, pour le 4. de Septembre, & se rendit lui-même dans cette Ville pour le tenir. Les Douglas, voyant ce qui leur étoit préparé, firent une tentative pour surprendre Edimbourg, & pour se rendre maitres de la personne du Roi, en vue de rompre cette Assemblée. Mais ayant été repoussez, ils se virent contraints de se retirer. Cela fut cause que le Parlement donna un Arrêt, par lequel leurs biens furent confisquez au Roi. Mais ils ne laisserent pas de demeurer armez, & de faire des courses jusqu'aux portes d'Edimbourg.

Henri, ayant appris ce qui s'étoit passé en Ecosse, & craignant que le jeune Roi ne se laissât prévenir contre lui, crut qu'il devoit lui envoyer des Ambassadeurs pour faire la Paix, une Guerre avec l'Ecosse ne pouvant que lui être à charge dans la conjoncture où il se trouvoit. Cependant, il ne fut pas possible d'y réussir. On conclut seulement à Barwick une Treve de cinq ans, qui fut signée le 14. de Décembre. Il fut convenu par un Article séparé, que les Douglas pourroient être reçus en Angleterre, à condition qu'ils livreroient à leur Souverain, les Places qu'ils tenoient en Ecosse; & que s'ils rentroient dans le Royaume, & qu'ils y commissent quelque désordre, Henri seroit tenu de le reparer, comme s'il avoit été commis par ses propres Sujets.

Treve de cinq ans entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Les Douglas se retirent en Angleterre.

1529.

Disposition du Pape, de François I. & de l'Empereur.

Depuis que le Pape s'étoit déterminé à faire son Accord particulier avec l'Empereur, ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti de ce Monarque, qu'il entretenoit les Alliez dans quelque esperance. D'un autre côté, François I. se doutant bien de ce que le Pape avoit dans l'ame, comprenoit aussi, que ce ne seroit que par la Paix qu'il retireroit ses Enfans d'Espagne; & c'étoit pour cela qu'il entretenoit une secrete négociation

gociation avec l'Empereur. Mais dans le même tems, il faisoit de magnifiques promesses aux Venitiens, aux Florentins, au Duc de Milan, au Pape même, afin de faire comprendre à l'Empereur, que s'il ne se hâtoit pas de conclure, il ne seroit peut-être plus à tems, quand il le voudroit. Dans le même tems, l'Empereur avoit des avis certains, que les Turcs faisoient des préparatifs extraordinaires pour attaquer la Hongrie, & pour pénetrer de là jusqu'en Allemagne. Ainsi, comprenant qu'une diversion en Italie ne pourroit que l'embarasser beaucoup dans une telle conjoncture, il en étoit d'autant plus enclin à la Paix. Ces dispositions dans les principaux interessez ne pouvoient enfin que produire cette Paix, que tout le monde attendoit avec impatience. Cependant, la Guerre ne laissoit pas de se continuer, quoique mollement, dans le Royaume de Naples & dans le Duché de Milan, où les François & les Venitiens avoient conservé quelques Places; mais il étoit aisé de prévoir qu'il ne s'y passeroit rien de décisif.

Pendant ce tems-là, le Pape ne pensoit qu'à ses affaires particulieres. Son but étoit non seulement de se rétablir à Florence, mais encore de se rendre maitre de *Perouse* & de *Ferrare*, & de recouvrer *Ravenne* & *Cervia*, que les Venitiens lui avoient enlevées pendant sa prison. Sous prétexte de s'employer à procurer la Paix générale, il avoit envoyé un Nonce en Espagne, pour y conclure avec l'Empereur un Traité particulier. Pendant cette négociation, l'affaire du Divorce ne s'avançoit point. Clement VII. étoit entierement résolu de satisfaire l'Empereur, & par là, Henri perdoit de plus en plus l'esperance de réussir dans sa poursuite. Cependant, une violente maladie, dont le Pape fut attaqué au commencement de l'année 1529., avoit été sur le point de changer beaucoup l'état des affaires. Le Cardinal Wolsey, ayant été averti du danger où le Pape se trouvoit, avoit envoyé un Courier à Gardiner, pour le conjurer de ne négliger rien de ce qu'il croyoit capable de lui procurer le Papat. Henri lui-même avoit écrit à divers Cardinaux en sa faveur; & le Roi de France, qui n'étoit pas encore assuré de la Paix, lui avoit donné tous ceux de sa Faction. On prétend que par là Wolsey auroit été sûr de plus du tiers des voix, en cas que le Pape fût mort. Véritablement, cela ne suffisoit pas pour le faire Pape: mais il y en avoit assez pour empêcher tout autre de l'être. Cette affaire fut même poussée si loin, que le Roi avoit déja donné ordre aux Ambassadeurs qu'il avoit à Rome, que si, malgré les Cardinaux de la Faction de Wolsey, on prétendoit proceder à l'élection d'un autre sujet, ils fissent ensorte que ces Cardinaux protestassent contre ce qui se feroit dans le Conclave; & qu'ensuite, après s'être retirez dans un lieu sûr, ils fissent eux-mêmes une nouvelle élection. Je ne sai s'il auroit été facile aux Ambassadeurs, d'obtenir un dévouement si entier aux volontez du Roi. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas trouver étrange, que Henri souhaitât avec tant d'ardeur de procurer le Pontificat à à son Ministre & à son Favori. Mais on ne peut

Le Pape tombe malade. *Myl. Herbert.*

Wolsey fait quelques démarches pour parvenir au Pontificat.

Le Roi s'y employe fortement.

voir sans étonnement, qu'un Prince qui se disoit Protecteur de l'Eglise, & Défenseur de la Foi, ne craignît point de travailler de dessein prémédité à former un Schisme dans l'Eglise, pour contenter sa passion. Pour ce qui regarde le Cardinal Wolsey, rien ne doit surprendre dans sa conduite, puisqu'il est certain qu'il étoit homme à sacrifier toutes choses à son ambition. La guérison du Pape mit fin à toutes ces brigues, qui ne purent pourtant être si secretes, qu'elle ne vinssent à sa connoissance. Cela lui fit regarder le Cardinal Wolsey comme un Concurrent dangereux, & capable de le supplanter si l'occasion s'en présentoit, en prenant pour prétexte le défaut qui se trouvoit dans sa naissance.

Manege du Pape, pour retarder l'affaire du Divorce. *Herbert. Hist. de la Reformation.*

Quand Clement VII. fut entierement rétabli, les poursuites pour le Divorce se continuerent sur le même pied qu'auparavant. Le Pape faisoit esperer que l'affaire se termineroit en Angleterre à l'avantage du Roi, par une Sentence des Légats, laquelle il confirmeroit lui-même pour la rendre plus authentique. Son but étoit de gagner du tems, & de faire ensorte qu'il ne parût point de mesintelligence entre lui & la Cour d'Angleterre, avant qu'il eût conclu son Traité avec l'Empereur, parce que c'étoit un moyen pour se faire acheter plus cherement. C'étoit dans cette vue que, pour empêcher que Henri ne s'impatientât, il avoit mis entre les mains de Gardiner un Bref, par lequel il s'engageoit à ne revoquer point le pouvoir donné aux Légats. Mais, outre que ce Bref étoit conçu en termes ambigus, il savoit bien qu'il ne se donneroit point de Sentence sans son ordre exprès. Ce manege, que le Pape continuoit avec beaucoup d'artifices, donnoit au Roi quelque esperance de le mettre dans ses interêts. Pour y mieux réussir, il fit ensorte, que le Roi de France envoya au Pape l'Evêque de Bayonne, qui avoit ordre de solliciter fortement la décision de cette affaire. Il auroit fort souhaité que, de son propre mouvement, le Pape eût accordé une Bulle qui cassât son Mariage, & lui donnât la permission de se remarier avec une autre Femme; ou du moins, qu'il eût donné aux Légats une telle Commission, qu'il ne fût pas à leur choix de juger autrement qu'en sa faveur. Le Pape, charmé de ce qu'il s'attachoit ainsi à ses propres projets, l'entretenoit toujours dans l'esperance d'y réussir. Mais en même tems, il témoignoit une extrême crainte de ce que l'Empereur pourroit faire contre lui, & se servoit de ce prétexte pour differer la faveur qu'il sembloit avoir dessein d'accorder. En toute autre chose, il étoit toujours prêt à gratifier le Roi. L'Evêché de

Le Pape donne à Wolsey l'Evêché de Winchester.

Winchester étant devenu vacant par la mort de Richard Fox, & Henri l'ayant prié d'en disposer en faveur du Cardinal Wolsey, les Bulles en furent incontinent expédiées. Il est vrai qu'elles furent taxées à quinze-mille ducats. Mais Wolsey n'en voulut donner que six-mille, disant qu'il pouvoit bien s'en passer, puisque le Roi l'avoit déja mis en possession du temporel de l'Evêché. Cela marque bien dans quel esprit il accumuloit ainsi les Bénéfices de l'Eglise sur sa tête. Mais il n'y

a là rien de surprenant, puisque le Pape même ne faisoit pas difficulté d'avouer dans sa Bulle, qu'il ne conferoit cet Evêché au Cardinal, que pour lui aider à soutenir la dépense à quoi son rang l'engageoit.

Pendant que ces choses se passoient, l'Empereur hâtoit, autant qu'il lui étoit possible, la conclusion de son Traité avec le Pape, étant résolu de lui accorder tout ce qu'il demandoit, plutôt que de lui donner lieu de se liguer avec ses ennemis. Avant que le Pape fût assuré de cet accommodement, la Politique vouloit qu'il tînt l'Empereur lié, par la crainte que l'affaire du Divorce ne se terminât à la satisfaction du Roi d'Angleterre. Par conséquent, il étoit de son intérêt que cette affaire demeurât indécise, afin de faire comprendre à l'Empereur, qu'elle dépendoit du succès de la négociation qui se continuoit à Barcelone. Mais quand il le vit à peu près venu à son point, il commença insensiblement à chercher des prétextes pour rompre les engagemens qu'il avoit avec Henri. Ainsi, la restitution de *Ravenne* & de *Cervia* fut encore mise en avant, le Pape feignant de croire que si Henri l'avoit voulu, il auroit déja ces deux Villes, & prenant de là un prétexte de mécontentement contre lui. D'un autre côté, l'Empereur étant assuré de l'intention du Pape, fit faire, au nom de la Reine Catherine, une Protestation contre tout ce qui se feroit en Angleterre dans l'affaire du Divorce, avec une déclaration qu'elle recusoit les deux Légats, sur ce que l'un d'eux étoit notoirement dévoué au Roi, & que l'autre étoit Evêque de Salisburi. Les Ministres du Roi firent tous les efforts possibles pour persuader au Pape de rejetter cette Protestation. Mais il répondit, qu'il ne le pouvoit sans se déclarer trop partial pour le Roi, puisqu'une Protestation ne faisoit aucun tort à la Cause même. Que ce seroit une chose étrange que de refuser à une Reine le droit de protester, auquel la moindre personne pouvoit prétendre. Tout cela, joint à plusieurs autres circonstances, & à des avis certains que le Pape traitoit avec l'Empereur, ôta aux Ministres d'Angleterre toute esperance de pouvoir jamais rien obtenir de lui. Dans cette pensée, ils écrivirent au Roi, qu'on ne faisoit que les amuser, & que si le Procès n'étoit promptement vuidé en Angleterre, il étoit dangereux qu'il ne fût enfin évoqué à Rome. Sur cette Lettre, le Roi résolut de poursuivre le Divorce devant les Légats, sans se laisser plus longtems amuser par des paroles illusoires. Cependant, quand on examina l'Acte par lequel le Pape s'étoit engagé à ne revoquer point le Pouvoir des Légats, on le trouva conçu en termes généraux ou équivoques, qui lui laissoient la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Ainsi, pour s'assurer s'il avoit agi de bonne-foi en signant cet Acte, Gardiner eut ordre de lui représenter, que le papier sur lequel il étoit écrit avoit été tellement mouillé en le portant en Angleterre, que l'écriture en étoit presque entierement effacée, & que le Roi le prioit d'en signer un autre. Mais Clement trouva quelque défaite pour s'en

Prétexte du Pape pour retarder l'affaire du Divorce.

Protestation au nom de la Reine Catherine.

Henri prend la résolution de faire juger le procès par les deux Légats.

Il tâche inutilement de surprendre le Pape.

HENRI VIII. 1529.

dispenser. Ainsi le Roi, étant convaincu qu'il n'avoit rien à esperer de la Cour de Rome, où l'Empereur avoit trop de crédit, rappella Gardiner & Bryan, & envoya *Bennet* à Rome, seulement pour empêcher, autant qu'il dépendroit de lui, l'évocation de la Cause. Cet envoyé y porta une Lettre des deux Légats, adressée au Pape & aux Cardinaux, dans laquelle ils disoient, que le principal point de la Cause qu'ils avoient à juger, consistoit à savoir si Jule II. avoit pu accorder la Dispense, ou s'il avoit excedé son pouvoir. Que, puisqu'il s'agissoit uniquement de décider touchant l'autorité du Chef de l'Eglise, ils concevoient que c'étoit une chose au-dessus d'eux ; & qu'ainsi leur opinion étoit, que le Pape feroit bien d'évoquer la Cause à soi. Qu'au reste, ils ne doutoient point que le Roi n'y donnât son consentement, pourvu qu'il eut quelque assurance qu'elle seroit décidée en sa faveur.

Lettre des deux Légats au Pape.

Il est difficile de comprendre la raison qui pouvoit avoir porté le Cardinal Wolsey à signer une telle Lettre, si directement contraire aux interêts du Roi. Car, quoiqu'il semblât que les Légats supposoient son consentement, il étoit pourtant manifeste que la raison de l'évocation subsistoit toujours, soit que le Roi y consentît ou non. Par conséquent, ils fournissoient au Pape un prétexte plausible d'évoquer la Cause, ce que le Roi craignoit sur toutes choses. Wolsey s'étoit-il laissé duper par Campegge ? ou avoit-il sacrifié les interêts de son Maitre ? L'un & l'autre est difficile à croire ; & néanmoins, les Historiens assurent qu'une des principales causes de sa disgrace fut une Lettre qu'il avoit écrite au Pape, & qui vint à la connoissance du Roi, par le moyen de *Bennet*, & ce pourroit bien être celle-ci. En effet, il étoit inexcusable, s'il la signa sans l'approbation du Roi ; & d'un autre côté, on ne peut comprendre que le Roi eût été assez aveugle, pour ne pas voir la conséquence d'un tel avis.

Observation sur cette Lettre par rapport à Wolsey.

Quoique Campegge fût arrivé en Angleterre au mois d'Octobre de l'année précedente, on étoit à la fin du mois de Mai de celle-ci, sans qu'il se fût fait aucune démarche pour proceder au Jugement de l'affaire qui l'y avoit appellé. Le Roi s'étant laissé amuser par le Pape, qui avoit interêt de gagner du tems, avoit toujours esperé d'obtenir une Bulle qui cassât son Mariage, sans être obligé de passer par les formalitez d'un Jugement. Mais enfin, ses Envoyez lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit envain, il se résolut à proceder devant les Légats. Pour cet effet, le 31. de Mai, il leur fit expédier une Permission d'agir en conséquence de la Commission qu'ils avoient du Pape. Ils s'assemblerent le même jour, & nommerent des Adjoints, pour examiner avec eux les Pieces du Procès & les témoignages. Dès la premiere Séance, il parut que Campegge avoit dessein de faire trainer le Jugement, puisqu'après que la Commission fut lue, il ordonna que le Roi & la Reine seroient citez pour le 18. de Juin. C'étoit un terme bien long, si l'on avoit eu dessein d'expédier promptement cette af-

Les Légats s'assemblent pour juger le procès. *Act. Publ. T XIV. p.* 295.

Artifices de Campegge pour tirer l'affaire en longueur.

Wolsey cede la présidence à Campegge.

faire, sur-tout les Parties se trouvant à Londres même, ou dans quelqu'une de leurs Maisons, au voisinage de cette Ville. Au reste, quoique Wolsey fût plus ancien Cardinal que Campegge, il lui ceda pourtant la Présidence, pour faire voir qu'il prétendoit agir sans partialité. Ainsi, depuis le premier jour jusqu'à la fin, ce fut Campegge qui fit tout, sans qu'il parût que Wolsey s'opposât jamais aux délais affectez que son Collegue mettoit entre les Séances. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de ce fameux Procès, qu'on peut voir bien au long dans l'excellente Histoire de la Reformation d'Angleterre, connue de tout le monde; & je me contenterai d'en rapporter en gros les circonstances les plus remarquables.

Procedures dans le Jugement.

Dans la seconde Séance, les Procureurs de la Reine recuserent les deux Légats. Mais la recusation n'ayant pas été jugée valable, on lui donna encore un délai jusqu'au 21. Ce jour-là, le Roi & la Reine comparurent en personne (1). Mais la Reine, sans rien dire aux Légats, alla se jetter aux pieds du Roi, & lui fit un Discours fort tendre, qu'elle finit en lui demandant pitié & justice, après quoi elle se retira; & depuis ce jour-là, elle ne voulut plus comparoitre, ni souffrir que personne parlât en son nom pour défendre sa cause (2). Dès qu'elle fut sortie, le Roi prit la parole & dit, qu'il étoit très content de la Reine, & qu'en demandant à se séparer d'elle, il n'agissoit absolument que par un motif de Religion & de conscience (3). Il ajoûta, que les

(1) Le 18. de Juin, la Citation ayant été faite en forme, *Richard Samson* Doyen de la Chapelle, & M. *Jean Bell*, comparurent comme Procureurs du Roi. Mais la Reine se présenta elle-même, & recusa les Légats, alléguant leur incompétence, sur ce que la Cause étoit déja évoquée par le Pape: elle demanda un tems convenable pour en faire la preuve. Les Légats l'assignerent au 21. & renvoyerent la Cour jusqu'à ce tems-là. *Burnet*, p. 72. Tind.

(2) Lorsque le Roi & la Reine furent appellez, le Roi répondit, *me voici*. Mais la Reine se levant de son siege, se mit à genoux, & dit au Roi: « Qu'elle étoit une » pauvre Femme étrangere dans ses Etats, où elle ne pouvoit esperer ni un bon » Conseil, ni des Juges exempts de partialité: Qu'elle avoit été longtems sa » Femme, & souhaiteroit de savoir en quoi elle lui avoit déplu: Qu'il y avoit » vingt ans qu'ils étoient mariez ensemble; qu'elle lui avoit donné plusieurs En» fans, & s'étoit étudiée à lui plaire; protestant qu'il l'avoit eue Vierge, de quoi » elle appelloit à la conscience du Roi: Que si elle avoit été capable de faire quel» que chose de criminel, elle consentoit d'être renvoyée avec ignominie: Que leurs » Peres & Meres étoient des Princes douez de prudence; & que sans doute ils » avoient de bons Conseillers auprès d'eux, & des gens savans, lorsque leur ma» riage fut arrêté: Qu'ainsi elle ne vouloit point reconnoitre la Cour, attendu » que ses Avocats, qui étoient Sujets du Roi & assignez par lui, ne pouvoient » point la défendre, jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles d'Espagne ». Cela dit, elle se leva; & après avoir fait une profonde révérence au Roi, elle sortit de la Cour. Le Conseil de cette Princesse étoit l'Evêque de *Rochester* & celui de *S. Asaph*, avec le Docteur *Ridley*. *Burnet*, Tome I. p. 73. Tind.

(3) Il justifia aussi le Cardinal *Wolsey*, d'avoir été le premier instigateur de cette affaire, comme on l'en avoit soupçonné, *Ibid.* Tind.

HENRI VIII. 1529.

scrupules qu'il avoit sur son Mariage étoient nez de ceux de l'Evêque de Tarbe, & qu'ils avoient été confirmez par le sentiment de tous les Evêques d'Angleterre. L'Archevêque de Cantorberi confirma ce que le Roi avoit dit, touchant les Evêques. Mais *Fisher* Evêque de Rochester nia d'avoir signé l'Ecrit qui avoit été présenté au Roi. Cependant, la Reine fut encore citée pour le 25. de Juin, & ce jour-là, au lieu de comparoitre, elle fit porter aux Légats un Appel en forme de tout ce qu'ils avoient fait ou feroient dans la suite. Mais cela n'empêcha pas qu'elle ne fût déclarée contumace. Ce même jour, le Procès fut réduit sous certains Chefs, sur lesquels les témoins devoient être ouïs. Le principal de ces Articles étoit, la consommation du Mariage du Prince Arthur avec Catherine, que la Reine avoit niée avec serment, & qui néanmoins fut prouvée par le témoignage de diverses personnes, autant qu'une chose de cette nature le peut être. Ces preuves consistoient dans l'âge, la santé, & la vigueur de corps du Prince, & dans les discours qu'on avoit ouïs de sa bouche le lendemain de ses nôces : de sorte qu'il falloit necessairement qu'Arthur ou Catherine n'eussent pas dit la vérité, l'un par vanité, ou l'autre par interêt (1).

Act. Publ. T. XIII. p. 299. 300.

La Reine appelle des procedures des Légats.

Pendant qu'on travailloit en Angleterre au jugement de ce procès, les Ministres de l'Empereur pressoient vivement le Pape d'évoquer la Cause à Rome, & ceux de Henri n'étoient pas moins ardens à solliciter le contraire. On faisoit encore plus, puisque de chaque côté on le menaçoit de le faire déposer, à cause qu'il étoit bâtard. Le Pape feignoit d'être intimidé par ces menaces; & cette crainte, qu'il paroissoit avoir également s'il se déclaroit pour l'un ou pour l'autre, lui fournissoit un prétexte de demeurer irrésolu, jusqu'à ce qu'il eût reçu avis de la conclusion de son Traité avec l'Empereur. Enfin, cette agreable nouvelle lui étant venue, il résolut d'évoquer la Cause du Divorce avant que de publier le Traité, de peur qu'on ne crût que c'en étoit un des Articles. Foible précaution, pour effacer, ou pour prévenir un tel soupçon.

Le Pape reçoit la nouvelle de la conclusion de son Traité avec l'Empereur.

Ce Traité, qui avoit été signé à Barcelonne le 29. de Juin, portoit en substance : que l'Empereur rétabliroit la Maison de Medicis à Florence, sur le même pied qu'elle y étoit auparavant. Qu'il feroit rendre

Conditions du Traité.

(1) En particulier *Robert* Vicomte de *Fitz-Water*, *Thomas* Duc de *Norfolck*, & le Chevalier *Antoine Willoughby*, déposerent qu'ils avoient ouï dire publiquement au Prince *Arthur* : *J'ai été cette nuit au milieu d'Espagne.* Comme le Conseil insistoit principalement sur la consommation du Mariage, il leur laissa dire bien des choses qui choquoient la bienséance: de quoi l'Evêque de *Rochester* se plaignit & dit que c'étoient des choses horribles à entendre. Le Cardinal *Wolsey* le rembarra, & ils se dirent réciproquement quelques paroles piquantes. Mylord *Herbert* a donné la substance de toutes les Dépositions, p. 115. de son *Histoire complete*. La place destinée à ouïr les Plaidoyers, & à juger la Cause, étoit une grande Salle aux *Augustins* de *Londres*, nommée ordinairement *la Chambre du Parlement*. TIND.

au Pape *Ravenne* & *Cervia*. Qu'il le mettroit en possession de *Modene* & de *Reggio*, sauf les droits de l'Empire. Qu'il lui aideroit à se rendre maitre de *Ferrare*. Que François Sforze seroit rétabli à Milan, s'il étoit innocent: mais que s'il étoit trouvé coupable, l'Empereur ne disposeroit du Duché qu'en faveur d'un Prince agreable au Pape. Que le Pape & l'Empereur employeroient leurs armes temporelles & spirituelles contre les Hérétiques d'Allemagne. Qu'Alexandre de Medicis épouseroit Marguerite, Fille naturelle de l'Empereur. Que le Pape accorderoit à l'Empereur la quatrieme partie des biens Ecclésiastiques de ses Etats, pour faire la Guerre aux Turcs. Qu'il donneroit l'absolution à tous ceux qui, de fait ou de consentement, avoient eu part à la prise & au sac de Rome. Qu'auroit pu esperer le Pape de plus avantageux, quand même il auroit été victorieux dans la derniere Guerre? Mais l'Empereur ne crut pas pouvoir acheter trop cherement l'amitié du Pontife, qui auroit pu causer encore beaucoup d'embaras, s'il se fût réuni avec la France, l'Angleterre, & la Republique de Venise.

Le Pape évoque le Procès du Divorce à Rome.

Le Pape, ayant conclu son Traité avec l'Empereur, donna lui-même avis aux Ambassadeurs d'Angleterre, le 9. de Juillet, de la résolution qu'il avoit prise d'évoquer la Cause du Divorce à Rome. Ils firent tous les efforts possibles pour l'en détourner, en lui représentant, que par là, le St. Siege alloit perdre l'Angleterre sans esperance de retour. Mais tout cela fut inutile. Par le Traité qu'il venoit de conclure avec l'Empereur, la Maison de Medicis devoit être rétablie dans le Gouvernement de Florence: cela seul étoit capable de contrebalancer dans son ame, tous les dangers auxquels il exposoit le St. Siege, tant il avoit d'affection pour cette Maison, de laquelle il étoit issu, quoique d'une maniere illégitime. Ainsi, le 15. de Juillet, il signa la Bulle qui évoquoit la Cause du Divorce à Rome. Dès le lendemain, il en donna connoissance à Casali Ambassadeur ordinaire du Roi, & à Bennet qui lui avoit été envoyé en dernier lieu. Il leur allegua, pour justifier l'évocation, diverses raisons, qui auroient pu être de quelque poids au commencement du Procès, en supposant qu'il eût été entierement impartial; mais qui avoient perdu toute leur force, après toutes les démarches qu'il avoit faites, & après la conclusion de son Traité avec l'Empereur. Trois jours après, il fit partir un Courier pour aller porter la Bulle d'évocation en Angleterre, où les procedures se continuoient avec beaucoup de lenteur, par les artifices du Cardinal Campegge qui présidoit au Jugement.

Il envoye un Courier en Angleterre.

Continuation des Procedures. Campegge donne divers délais. *Act. Publ. T. XIV. p. 300.*

La Reine, qui avoit été citée pour le 25. de Juin, ainsi qu'il a été déja dit, n'ayant point comparu ce jour-là, on lui donna un nouveau délai, jusqu'au 28., & on la fit citer de nouveau, par l'Evêque de Bath & Wells, quoique fort inutilement. Le 28., on fit lire quelques dépositions, après quoi la Séance fut remise au 5. de Juillet, auquel jour, à cause de certaines Vacations qui s'observoient à Rome, la Séance fut encore renvoyée au 12. La Cour se rassembla le 12., le 14, le 17,

HENRI VIII. 1529.

voir sans étonnement, qu'un Prince qui se disoit Protecteur de l'Eglise, & Défenseur de la Foi, ne craignît point de travailler de dessein prémédité à former un Schisme dans l'Eglise, pour contenter sa passion. Pour ce qui regarde le Cardinal Wolsey, rien ne doit surprendre dans sa conduite, puisqu'il est certain qu'il étoit homme à sacrifier toutes choses à son ambition. La guérison du Pape mit fin à toutes ces brigues, qui ne purent pourtant être si secretes, qu'elle ne vinssent à sa connoissance. Cela lui fit regarder le Cardinal Wolsey comme un Concurrent dangereux, & capable de le supplanter si l'occasion s'en présentoit, en prenant pour prétexte le défaut qui se trouvoit dans sa naissance.

Manege du Pape, pour retarder l'affaire du Divorce. *Herbert. Hist. de la Reformation.*

Quand Clement VII. fut entierement rétabli, les poursuites pour le Divorce se continuerent sur le même pied qu'auparavant. Le Pape faisoit esperer que l'affaire se termineroit en Angleterre à l'avantage du Roi, par une Sentence des Légats, laquelle il confirmeroit lui-même pour la rendre plus authentique. Son but étoit de gagner du tems, & de faire ensorte qu'il ne parût point de mesintelligence entre lui & la Cour d'Angleterre, avant qu'il eût conclu son Traité avec l'Empereur, parce que c'étoit un moyen pour se faire acheter plus cherement. C'étoit dans cette vue que, pour empêcher que Henri ne s'impatientât, il avoit mis entre les mains de Gardiner un Bref, par lequel il s'engageoit à ne revoquer point le pouvoir donné aux Légats. Mais, outre que ce Bref étoit conçu en termes ambigus, il savoit bien qu'il ne se donneroit point de Sentence sans son ordre exprès. Ce manege, que le Pape continuoit avec beaucoup d'artifices, donnoit au Roi quelque esperance de le mettre dans ses interêts. Pour y mieux réussir, il fit ensorte, que le Roi de France envoya au Pape l'Evêque de Bayonne, qui avoit ordre de solliciter fortement la décision de cette affaire. Il auroit fort souhaité que, de son propre mouvement, le Pape eût accordé une Bulle qui cassât son Mariage, & lui donnât la permission de se remarier avec une autre Femme; ou du moins, qu'il eût donné aux Légats une telle Commission, qu'il ne fût pas à leur choix de juger autrement qu'en sa faveur. Le Pape, charmé de ce qu'il s'attachoit ainsi à ses propres projets, l'entretenoit toujours dans l'esperance d'y réussir. Mais en même tems, il témoignoit une extrême crainte de ce que l'Empereur pourroit faire contre lui, & se servoit de ce prétexte pour differer la faveur qu'il sembloit avoir dessein d'accorder. En toute autre chose, il étoit toujours prêt à gratifier le Roi. L'Evêché de Winchester étant devenu vacant par la mort de Richard Fox, & Henri l'ayant prié d'en disposer en faveur du Cardinal Wolsey, les Bulles en furent incontinent expédiées. Il est vrai qu'elles furent taxées à quinze-mille ducats. Mais Wolsey n'en voulut donner que six-mille, disant qu'il pouvoit bien s'en passer, puisque le Roi l'avoit déja mis en possession du temporel de l'Evêché. Cela marque bien dans quel esprit il accumuloit ainsi les Bénéfices de l'Eglise sur sa tête. Mais il n'y

Le Pape donne à Wolsey l'Evêché de Winchester.

a là rien de surprenant, puisque le Pape même ne faisoit pas difficulté d'avouer dans sa Bulle, qu'il ne conferoit cet Evêché au Cardinal, que pour lui aider à soutenir la dépense à quoi son rang l'engageoit.

Pendant que ces choses se passoient, l'Empereur hâtoit, autant qu'il lui étoit possible, la conclusion de son Traité avec le Pape, étant résolu de lui accorder tout ce qu'il demandoit, plutôt que de lui donner lieu de se liguer avec ses ennemis. Avant que le Pape fût assuré de cet accommodement, la Politique vouloit qu'il tînt l'Empereur lié, par la crainte que l'affaire du Divorce ne se terminât à la satisfaction du Roi d'Angleterre. Par conséquent, il étoit de son intérêt que cette affaire demeurât indécise, afin de faire comprendre à l'Empereur, qu'elle dépendoit du succès de la négociation qui se continuoit à Barcelone. Mais quand il le vit à peu près venu à son point, il commença insensiblement à chercher des prétextes pour rompre les engagemens qu'il avoit avec Henri. Ainsi, la restitution de *Ravenne* & de *Cervia* fut encore mise en avant, le Pape feignant de croire que si Henri l'avoit voulu, il auroit déja ces deux Villes, & prenant de là un prétexte de mécontentement contre lui. D'un autre côté, l'Empereur étant assuré de l'intention du Pape, fit faire, au nom de la Reine Catherine, une Protestation contre tout ce qui se feroit en Angleterre dans l'affaire du Divorce, avec une déclaration qu'elle recusoit les deux Légats, sur ce que l'un d'eux étoit notoirement dévoué au Roi, & que l'autre étoit Evêque de Salisburi. Les Ministres du Roi firent tous les efforts possibles pour persuader au Pape de rejetter cette Protestation. Mais il répondit, qu'il ne le pouvoit sans se déclarer trop partial pour le Roi, puisqu'une Protestation ne faisoit aucun tort à la Cause même. Que ce seroit une chose étrange que de refuser à une Reine le droit de protester, auquel la moindre personne pouvoit prétendre. Tout cela, joint à plusieurs autres circonstances, & à des avis certains que le Pape traitoit avec l'Empereur, ôta aux Ministres d'Angleterre toute esperance de pouvoir jamais rien obtenir de lui. Dans cette pensée, ils écrivirent au Roi, qu'on ne faisoit que les amuser, & que si le Procès n'étoit promptement vuidé en Angleterre, il étoit dangereux qu'il ne fût enfin évoqué à Rome. Sur cette Lettre, le Roi résolut de poursuivre le Divorce devant les Légats, sans se laisser plus longtems amuser par des paroles illusoires. Cependant, quand on examina l'Acte par lequel le Pape s'étoit engagé à ne revoquer point le Pouvoir des Légats, on le trouva conçu en termes généraux ou équivoques, qui lui laissoient la liberté de faire ce qu'il jugeroit à propos. Ainsi, pour s'assurer s'il avoit agi de bonne-foi en signant cet Acte, Gardiner eut ordre de lui représenter, que le papier sur lequel il étoit écrit avoit été tellement mouillé en le portant en Angleterre, que l'écriture en étoit presque entierement effacée, & que le Roi le prioit d'en signer un autre. Mais Clement trouva quelque défaite pour s'en

Prétexte du Pape pour retarder l'affaire du Divorce.

Protestation au nom de la Reine Catherine.

Henri prend la résolution de faire juger le procès par les deux Légats.

Il tâche inutilement de surprendre le Pape.

HENRI VIII. 1529.

de la question, il dit, qu'il ne voyoit point de meilleur moyen pour tirer le Roi de l'embaras où il se trouvoit, que de faire prendre par écrit, les sentimens de toutes les Universitez de l'Europe, & de toutes les personnes les plus versées dans la Théologie & dans le Droit. Qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou que les Universitez & les Savans jugeroient la Dispense de Jule II. suffisante, ou qu'ils la croiroient invalide. Qu'au premier cas, le Pape n'oseroit jamais prononcer contre les sentimens de tout ce qu'il y avoit de gens habiles & savans dans la Chrétienté. Fox & Gardiner ayant goûté cet avis, en firent part au Roi, qui entrant d'abord dans les vues de l'Auteur, s'écria transporté de joye, *que pour le coup il tenoit la truye par l'oreille*; expression qui, dans sa grossiereté, ne laissoit pas de marquer la satisfaction que le Roi recevoit de cet expédient. En même tems, il fit appeller Cranmer, qui lui ayant expliqué plus au long ce qu'il n'avoit dit à table que succinctement, s'acquit tellement son estime, que dès ce moment, il lui fut ordonné de suivre la Cour. C'est ce même Docteur que nous verrons bien-tôt faire une figure considérable en Angleterre, & jetter les premiers fondemens de la Reformation dans ce Royaume.

Le Roi conçoit beaucoup d'estime pour Cranmer.

Le Roi étant de retour de son voyage, le Cardinal Campegge, dont la Commission avoit été revoquée, prit congé de lui, comme n'ayant rien de plus à faire en Angleterre. Henri eut assez de moderation pour ne lui rien témoigner du juste ressentiment qu'il avoit de son procedé, & lui fit assez bon visage. Mais, dans le tems que ce Cardinal étoit prêt à s'embarquer, les Officiers de la Douanne fouillerent tout son bagage, sous prétexte de chercher s'il n'y avoit rien de contrebande. Apparemment le Roi esperoit d'y trouver la Bulle Décrétale, qu'il avoit vue entre ses mains, ne sachant point qu'elle eût été brûlée (1). Campegge fit grand bruit de cette insulte; & écrivit au Roi pour lui en demander reparation, comme d'un affront fait à un Légat du S. Siege. Henri lui répondit sechement, que les Officiers de la Douane avoient fait leur devoir, en exécutant des ordres établis depuis longtems à l'égard des gens qui sortoient du Royaume: Qu'il s'étonnoit qu'il fit valoir sa qualité de Légat, après avoir été revoqué; & encore plus, de ce qu'étant Evêque de Salisburi, il fût si ignorant des Loix du Royaume, qu'il osât prendre cette qualité sans sa permission. Campegge, comprenant par cette réponse que le Roi

Campegge s'en retourne à Rome.

On fouille son bagage.

Il s'en plaint inutilement.

(1) On croit qu'ils cherchoient aussi des Lettres d'amour du Roi à *Anne de Bolen*, qui, de quelque façon que ce soit, furent tirées du Cabinet du Roi & envoyées à *Rome*. Elles sont à présent au *Vatican*. *Burnet* les vit dans la Bibliotheque, & il connoissoit trop bien le caractére de *Henri*, pour ne pas voir que c'étoit lui-même qui les avoit écrites. Il se les fit copier par le Docteur *Fall*. Ces Lettres étoient mal écrites, le caractere en est à peine lisible, & le François n'en paroit pas correct. *Burnet*, T. III. p. 42. TIND.

n'avoit pas intention de le satisfaire, se trouva trop heureux qu'on voulût bien le laisser partir.

Chute du Cardinal Wolsey.

Ce n'étoit pas sans raison, que ce Cardinal souhaitoit de se voir hors d'Angleterre. De quelque moderation dont le Roi eût usé à son égard, il ne pouvoit pas ignorer combien on étoit mécontent de lui, après avoir vu, quelques jours avant son départ, le train que les affaires du Cardinal Wolsey son Collegue commençoient à prendre. Le 9. d'Octobre, le Procureur Général du Roi avoit porté une accusation contre Wolsey, comme coupable d'avoir violé le Statut de *Præmunire*. Le 17. du même mois, le Roi lui fit demander le Grand Sceau, quoiqu'il le lui eût donné pour toute sa vie. Cela fut cause que le Cardinal fit quelque difficulté de s'en dessaisir: mais enfin, il obeït à une seconde Jussion, & peu de jours après le Roi remit le Grand Sceau entre les mains de *Thomas Morus*, homme généralement estimé, à cause de sa grande integrité. Le Cardinal n'eut pas plutôt rendu le Grand Sceau, que le Procureur Général présenta encore d'autres Articles d'accusation contre lui. Le Roi lui ayant permis de nommer des Procureurs pour se défendre, il en choisit deux qui se présenterent pour lui, & protesterent en son nom, qu'il avoit ignoré que l'impetration des Bulles, dont il étoit accusé, fût contraire aux Loix du Royaume, & préjudiciable à la Prérogative Royale. Quant aux faits qu'on mettoit en avant contre lui, ils dirent qu'il les avouoit, & qu'il se remettoit entierement à la clémence du Roi. Il fut accusé deux fois, comme il a été déja dit, savoir le 9. & le 18. d'Octobre, & toutes les deux fois, il fut trouvé coupable & mis hors de la protection des Loix. Selon les apparences, on l'accusa d'abord d'avoir impetré diverses Bulles, sans la permission expresse du Roi; & la seconde fois, d'avoir exercé en Angleterre la Charge de Légat à Latere, sans en avoir reçu la permission par des Lettres Patentes, contre la disposition de la Loi.

Il est accusé.

Le Roi lui ôte le grand Sceau.

Act. Publ. T. XIV. p. 349.

Autre accusation contre lui. *Ibid. p.* 348.

Il est mis hors de la protection des Loix.

Dès que le Cardinal eut été mis hors de la protection des Loix, le Roi lui fit ordonner de quitter le Palais d'Yorck, & de se retirer à une Maison de Campagne qui lui appartenoit comme Evêque de Winchester. Ensuite, il fit faire un Inventaire de tous ses biens, qui comprenoient des richesses immenses, acquises par beaucoup d'injustices. On dit qu'il se trouva dans sa maison, mille pieces de Toile fine de Hollande. On peut juger du reste par cet échantillon. Quelque tems après, il fit présenter au Roi une très humble Requête, par laquelle il lui demandoit une Protection particuliere pour sa personne, sans quoi il disoit qu'il se voyoit exposé aux insultes du moindre ennemi qui voudroit le maltraiter. Le Roi la lui accorda le 17. de Novembre, avec la faculté de pouvoir se défendre sur toutes les accusations qui pourroient à l'avenir être intentées contre lui. De plus, il lui laissa l'Archevêché d'Yorck, & l'Evêché de Winchester. On ne peut que difficilement comprendre la conduite du Roi à l'égard du Cardinal, puisque, dans le tems même

Inventaire des biens du Cardinal.

Le Roi lui accorde une protection. *Ibid. p.* 351.

Il semble pencher vers la clémence.

qu'il paroissoit le plus irrité contre lui, il lui envoya une certaine bague, qui étoit un signal établi entre eux de la continuation de son affection pour lui. Le Cardinal, qui étoit alors en chemin pour se rendre à sa Maison de Campagne proche de Winchester (1), fut si transporté de joye à la vue de cette bague, qu'il descendit de son cheval, & se mit à genoux dans la boue pour la recevoir. Mais cette esperance ne lui dura pas longtems. Ses ennemis, qui avoient l'oreille du Roi, prirent tant de soin d'aigrir de plus en plus son esprit contre lui, qu'enfin il fit porter son affaire au Parlement.

L'affaire du Cardinal Wolsey est portée au Parlement.

Difference entre l'accusation de la Chambre Haute & celle du Procureur Général.

Mylord Herbert a donné, dans son Histoire, les quarante-quatre Articles d'accusation que la Chambre Haute fit dresser contre le Cardinal, qui different beaucoup de ceux que le Procureur Général avoit produits, soit devant la Chambre Etoilée, ou ailleurs. Celui-ci l'avoit accusé d'avoir violé le Statut de *Præmunire*, & d'avoir exercé la Charge de Légat à Latere sans une permission expresse du Roi. En cela, il agissoit selon la teneur du Statut de *Præmunire*, qui portoit, que personne n'en seroit exempt, que ceux à qui le Roi voudroit bien l'accorder par ses Lettres Patentes. Or comme le Cardinal n'avoit pas pris la précaution de se faire expédier une permission en forme, il étoit sujet à la peine, selon la rigueur de la Loi. Mais dans les Articles de la Chambre Haute, il n'y avoit rien de tel. En effet, il auroit été contre l'équité, d'accuser le Cardinal d'avoir exercé la Charge de Légat sans la permission du Roi, puisque personne ne pouvoit ignorer que le Roi n'y eût consenti, quoique ce ne fût pas de la maniere prescrite par les Loix. Le Procureur Général faisoit bien de s'en tenir à la rigueur du Statut, selon le devoir de sa Charge : mais il auroit été indigne de la Chambre des Pairs, de se servir d'un défaut de formalité pour perdre un de leurs Confreres. Ainsi, les Articles que cette Chambre produisit, rouloient sur des crimes qui n'avoient aucun rapport au Statut de *Præmunire*. Le Cardinal y étoit principalement accusé d'avoir abusé du pouvoir de Légat, contre le Serment qu'il avoit prêté lorsqu'il avoit été admis à exercer sa Légation : D'avoir usé tiranniquement de l'autorité que sa Charge de Grand Chancelier lui donnoit : De s'être en plusieurs occasions rendu égal au Roi : D'avoir donné divers ordres importans, sans lui en avoir rien communiqué : D'avoir agi despotiquement en plusieurs occasions, comme s'il avoit été plutôt Souverain que Ministre. Tous les autres Articles étoient de la même nature, & rouloient sur l'abus qu'il avoit fait des Charges de Légat, de Chancelier, de Premier Ministre, & de la faveur dont le Roi l'avoit honoré. Mais je ne puis en passer sous silence un qui paroit bien singulier. C'étoit que le Cardinal, n'ignorant pas qu'il avoit la Verole, avoit été assez effronté pour s'approcher tous

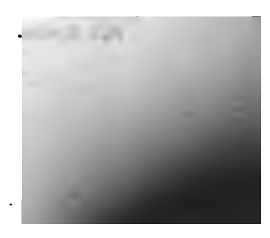
(1) Ce n'étoit pas près de *Winchester*, mais à *Esher* ou *Ashur*, près de *Hampton-court*, qu'on lui avoit ordonné de se retirer. TIND.

les jours de la perſonne du Roi, & de lui parler ſouvent à l'oreille, ſans craindre de l'infecter de ſon haleine. Ces Articles ayant été portez aux Communes, Thomas Cromwell, Membre de cette Chambre, & Domeſtique du Cardinal, entreprit ſa défenſe d'une maniere qui lui fit beaucoup d'honneur, & qui fut une des principales cauſes de l'elevation où il ſe vit dans la ſuite. Il eſt vrai qu'il n'entreprit point de le juſtifier des crimes dont il étoit accuſé, mais ſeulement de faire voir, qu'il n'étoit pas coupable du crime de Haute Trahiſon, comme la Chambre le prétendoit; en quoi il réuſſit ſelon ſes ſouhaits,

Thomas Cromwell le défend dans la Chambre Baſſe.

Il eſt préſentement néceſſaire de parler de la Paix de Cambrai, dont je n'ai dit qu'un mot en paſſant. Les differens entre Charles-Quint & François I. intereſſoient tellement toute l'Europe, qu'il eſt bien difficile d'entendre les Hiſtoires des autres Etats, ſi l'on n'a pas une idée bien nette des affaires de ces deux Monarques. François I. travailla, pendant tout le commencement de l'année 1529., à négocier la Paix avec l'Empereur. Après le mauvais ſuccès qu'il avoit eu dans la Guerre de Naples, il comprenoit bien qu'il n'avoit point d'autre reſſource pour recouvrer ſes deux Otages. Il ſavoit que le Pape entretenoit une négociation ſécrete en Eſpagne, & qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur d'avoir la Paix avec tous les Potentats d'Italie, en rétabliſſant Sforze à Milan. Ainſi, quand la France & l'Angleterre auroient fait les plus grands efforts, ſelon les apparences, cela n'auroit ſervi qu'à hâter encore davantage la Paix d'Italie. Mais le Roi de France n'étoit pas même aſſuré de pouvoir faire agir Henri, qui vouloit toujours ménager le Pape & l'Empereur, dans l'eſperance où il étoit de pouvoir mieux obtenir leur conſentement à ſon Divorce, par la douceur, que par les armes. D'ailleurs, quoiqu'il ſe fût engagé à contribuer d'aſſez groſſes ſommes pour la Guerre, il ne les payoit pourtant qu'en papier, par des quittances ſur ce que François lui devoit. Ainſi, à proprement parler, ce n'étoit pas un ſecours pour la France, que les Guerres précedentes avoient épuiſée d'hommes & d'argent. François n'avoit donc point à balancer. Il falloit qu'il fît la Paix, à quelque prix que ce fût. Cependant, afin de la faire la moins mauvaiſe qu'il pourroit, il amuſoit les Venitiens, le Duc de Ferrare, & les Florentins, par de magnifiques promeſſes, de peur qu'ils ne le prévinſſent, & qu'après qu'ils auroient fait leur Paix avec l'Empereur, ſa condition n'en devînt plus mauvaiſe. Il leur faiſoit entendre, qu'il avoit réſolu de mener lui-même une puiſſante Armée en Italie. Il continua ce manege juſqu'à ce qu'il eut conclu le Traité de Cambrai, dans lequel il les abandonna tous à la diſcretion de l'Empereur. Selon les apparences, Henri étoit le ſeul de ſes Alliez qui avoit été inſtruit de ſes intentions. L'Empereur n'ignoroit pas la ſituation où les affaires du Roi de France ſe trouvoient; & ſans doute, il en auroit mieux profité, ſi l'invaſion que les Turcs ſe préparoient à faire en Hongrie & en Autriche, & les mouvemens que les Proteſtans commençoient à faire en Allemagne, ne

Remarques ſur la Paix de Cambrai.



HENRI VIII. 1529.

lui eussent fait souhaiter de laisser l'Italie en repos. D'ailleurs, il comprenoit que la Paix étoit l'unique moyen pour rompre l'étroite union de la France avec l'Angleterre. Si ces deux Monarques se fussent joints à la Ligue que les Protestans d'Allemagne projettoient pour leur commune défense, ils lui auroient causé des embaras qui eussent pu rompre ses mesures. Ce furent là les motifs qui disposerent l'Empereur à la Paix, laquelle il ne laissa pourtant pas de faire acheter assez cherement à la France. Charles & François se trouvant dans la même disposition, convinrent ensemble par des négociations secretes, des principaux Articles de la Paix, dont pourtant ils voulurent laisser en apparence tout l'honneur aux Dames. Au mois de Juillet, Marguerite d'Autriche, Tante de l'Empereur & Gouvernante des Païs-Bas, & Louise de Savoye Duchesse d'Angoulême, Mere de François I., se rendirent à Cambrai, & y signerent le 5. d'Août un Traité, dont les principaux Articles étoient en substance:

Articles principaux de la Paix de Cambrai. *Guicciardin. Mezerai.*

Que l'Empereur se départiroit de la demande qu'il avoit faite touchant la Bourgogne, ses droits sur ce Duché demeurant pourtant en leur entier.

Que le Roi de France lui payeroit deux millions d'or pour la rançon de ses Enfans, & retireroit toutes les Troupes qu'il avoit en Italie.

Qu'il lui cederoit la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois.

Qu'il lui rendroit le Comté d'*Asti*, avec tout ce qu'il tenoit dans le Duché de Milan.

Qu'il se départiroit de toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur le Royaume de Naples.

Qu'il épouseroit la Reine Eleonor, à laquelle l'Empereur son Frere donneroit une Dot de deux-cens mille écus.

Enfin, outre divers autres Articles particuliers, il s'engageoit à rétablir les Héritiers du feu Duc de Bourbon dans tous les biens de ce Prince, qui avoient été confisquez.

François I. abuse ses Alliez.

Ce Traité ayant été ratifié, François I. fut quelque tems sans oser donner audience aux Ambassadeurs de Venise & de Florence, parce qu'il ne pouvoit qu'avec confusion écouter les justes reproches qu'ils avoient à lui faire. Enfin, il les paya de quelque mauvaise excuse, & de nouvelles promesses, qu'il n'exécuta pas mieux que celles qu'il leur avoit faites avant la Paix. Ce qu'il y eut de bien ridicule, c'est que, même depuis la Paix conclue, l'Evêque de Tarbe son Ambassadeur à Venise, n'en ayant pas été informé à tems, sollicitoit puissamment le Sénat à soutenir la Guerre, par l'esperance qu'il lui donnoit d'un puissant secours.

Génerosité de Henri envers François I. *Myl. Herbert.*

Il étoit encore assez étrange, que Henri ayant déclaré la Guerre à l'Empereur par un Héraut, il n'y eût pourtant entre eux aucun Traité particulier. Henri fut satisfait d'un Article inseré dans celui de Cambrai,

par lequel le Roi de France s'engageoit à lui payer deux-cens-quatre-vingt-dix-mille écus, que l'Empereur lui devoit, & à dégager la riche Fleur de lys, que l'Empereur Maximilien avoit donnée en gage à Henri VII. pour cinquante-mille écus. Il fit plus; car il donna généreusement cette premiere somme à François, & fit présent au Duc d'Orleans, son Filleul, de la seconde. Cela fait voir qu'en faisant la Paix, François I. n'en avoit pas usé avec Henri comme avec les Princes d'Italie, mais qu'il l'avoit convaincu de la nécessité où il se trouvoit de la faire.

1530. L'Empereur se rend à Genes,

L'Empereur, étant convenu avec François I. des principaux Articles de la Paix, partit de Barcelonne avant que d'avoir reçu la nouvelle de la conclusion, & arriva le 12. d'Août à Genes, avec un Corps de neuf-mille hommes. La Paix de Cambrai ayant été publiée peu de tems après, les Venitiens, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, & les Florentins, que le Roi de France avoit abandonnez, ne virent plus d'autre ressource que la clémence de l'Empereur, qui se trouvoit en état de leur faire payer cherement leur attachement pour la France. La discussion de leurs affaires ayant été renvoyée à une Conference que l'Empereur devoit avoir avec le Pape à Bologne, chacun y envoya des Ambassadeurs pour y prendre soin de ses intérêts. Ce fut là que l'Empereur ordonna, que les Venitiens rendroient au Pape *Ravenne* & *Cervia*, & à lui-même, quelques Places qu'ils tenoient encore dans le Royaume de Naples. François Sforze fut rétabli dans le Duché de Milan, sous la condition de payer quatre-cens-mille écus comptant à l'Empereur, & cinq-cens-mille dans l'espace de dix ans, en dix payemens. Le Duc de Ferrare ayant offert de prendre l'Empereur pour Arbitre & pour Juge de ses differens avec le Pape, son offre fut acceptée; Clement VII. ne croyant pas pouvoir faire rien de plus avantageux pour lui, que de se soumettre à la décision de l'Empereur, qui s'étoit déja engagé, par le Traité de Barcelonne, à lui faire rendre *Modene* & *Reggio*, & à lui aider à se mettre en possession de Ferrare. Quant aux Florentins, il ne fut pas possible de les accorder avec le Pape. Ils ne vouloient point entendre parler d'accommodement, s'ils n'étoient assurez de conserver leur liberté, étant résolus de la défendre jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Ils offroient pourtant de l'acheter par une somme d'argent. Mais le Pape leur offrit de son côté toutes sortes de douceurs & d'avantages, pourvu que la Maison de Medicis fût rétablie dans Florence, sur le même pied qu'elle y étoit avant qu'ils eussent chassé le Légat. Les Parties n'ayant pu s'accorder, l'Empereur donna ordre au Prince d'Orange d'assieger Florence, & d'y rétablir les Medicis.

Et puis à Bologne : où il règle les affaires d'Italie. *Guicciardin.*

L'Empereur ayant terminé ses affaires en Italie, avoit beaucoup d'impatience de se rendre en Allemagne, où les affaires de Religion commençoient à l'inquieter. Depuis quelque tems, les Protestans insistoient toujours sur la demande d'un Concile libre en Allemagne, qu'on leur

HENRI VIII. 1530.

Il promet au Pape de travailler à la ruïne des Protestans. *Sleidan.*

avoit positivement promis, quoique sans dessein de leur tenir parole. Pendant la derniere Guerre, l'Empereur les avoit toujours amusez de l'esperance de leur accorder enfin ce Concile. Mais elle ne fut pas plutôt finie, que, dans la Conference qu'il eut à Bologne avec le Pape, il lui promit de faire tous ses efforts pour les réduire, sans qu'il fût nécessaire d'assembler un Concile. Cependant, les Protestans ayant connu son dessein, par la réponse menaçante qu'il avoit faite à leurs Envoyez depuis la conclusion de la Paix, pensoient à faire une Ligue entre eux pour leur commune défense; & c'étoit ce qui inquietoit l'Empereur, & qui l'obligeoit à se hâter de finir ses affaires d'Italie, pour pouvoir aller donner ordre à celles d'Allemagne. Avant que de partir de Bologne, il y reçut la Couronne Imperiale de la main du Pape, le 24. de Fevrier 1530. C'étoit le jour de la fête de S. Matthias, qui étoit celui de sa naissance, & qui, en diverses occasions, lui avoit été très heureux. Il partit enfin de Bologne le 22. de Mars de l'année 1530., pour se rendre en Allemagne, étant accompagné du Cardinal Campegge, qui devoit assister, de la part du Pape, à la Diete d'Augsbourg.

Il reçoit la Couronne Imperiale de la main du Pape. *Guicciardini.*

Siege de Florence.

Capitulation.

Le Prince d'Orange assiegea Florence, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur, & fut tué à ce Siege, que les Florentins soutinrent en désesperez. Enfin, le 10. d'Août ils se virent contraints de capituler, mais pourtant sous la condition expresse qu'ils conserveroient leur liberté, laissant à l'Empereur le pouvoir de régler la forme du Gouvernement de leur Republique. Mais quelques jours après, les partisans des Medicis ayant excité un tumulte dans la Ville, & se trouvant soutenus d'un grand nombre d'Officiers Espagnols qui y étoient entrez sous divers prétextes, Clement VII. fut remis en possession du Gouvernement. Ensuite l'Empereur, sans faire attention à l'Article de la Capitulation qui conservoit la liberté aux Florentins, établit *Alexandre de Medicis* son Gendre à Florence, sur le même pied que ses Ancêtres y avoient été autrefois, & rendit la Souveraineté héréditaire à sa Famille.

La Maison de Medicis se remet en possession du Gouvernement.

Alexandre de Medicis premier Souverain de Florence.

Les deux Fils de François I. sont relâchez. *Guicciard. Mezerai.*

Le premier de Juin de cette même année, François I. recouvra ses deux Fils qui étoient en ôtages en Espagne, après qu'il eut payé à l'Empereur douze-cens-mille écus comptant, & donné des suretez pour le reste de la somme. Ensuite il épousa Eleonor, suivant le Traité de Cambrai. S'il eût été obligé de trouver de l'argent comptant, pour payer à Henri ce que l'Empereur lui devoit, ainsi que le Traité le portoit expressément, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas si-tôt retiré ses Enfans d'Espagne. Mais il trouva dans Henri un ami généreux, qui, pour lui faciliter le recouvrement de ses Enfans, lui donna liberalement les Originaux des Obligations de l'Empereur pour les lui rendre, aussi bien que le Joyau engagé dont il a été parlé ci-dessus (1). De

Liberalité de Henri envers François I.

(1) On disoit que ce Bijou en forme de Fleur-de-Lys, contenoit un morceau de la vraye Croix. *Herbert*, p. 135. TIND.

plus,

plus, il se départit de toutes les prétentions qu'il pouvoit former par rapport aux frais qu'il avoit faits pour le secourir, & qui, selon une reconnoissance de François I. qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, montoient à la somme de cinq-cens-douze-mille-deux-cens-vingt & deux écus d'or sol, tant en argent comptant, qu'en quittances sur deux millions que François lui devoit. Il ne mit qu'une seule condition à une si grande liberalité. Ce fut que si François vouloit la Paix & l'Alliance qu'ils avoient faite ensemble, il seroit toujours censé redevable de toutes ces sommes; de quoi François lui donna une Obligation, en forme de Lettres Patentes.

HENRI VIII. 1530. *Act. Publ. T. XIV. p. 360.*

Par l'exécution du Traité de Cambrai, le Roi de France se trouvoit enfin dans une grande tranquillité, quoique la Guerre précedente lui eût couté des sommes immenses, la perte de Genes & de Milan, la Souveraineté de la Flandre & de l'Artois, une prison d'un an, une infinité de chagrins, & peut-être un peu de son honneur & de sa reputation. Mais il n'en étoit pas de même de Henri. Après avoir fait de très grandes dépenses pour soutenir les intérêts de son Allié, il demeuroit toujours embarassé dans l'affaire du Divorce, & en danger d'avoir bien-tôt l'Empereur sur les bras. Cependant, comme il étoit naturellement ferme dans les projets qu'il formoit, toutes ces difficultez ne furent pas capables de le rebuter, & il résolut de voir la fin de cette affaire, quoiqu'il en pût arriver. Thomas Cranmer étant alors bien avant dans son estime, il lui ordonna d'écrire sur le Divorce, & le Docteur le fit avec une approbation universelle. Après cela, il eut ordre d'accompagner les Ambassadeurs que le Roi envoyoit au Pape & à l'Empereur pour faire un dernier effort, & pour tâcher de trouver quelque moyen de finir cette affaire qui lui causoit tant d'embaras. Ces Ambassadeurs trouverent le Pape & l'Empereur à Bologne, & eurent audience de l'un & de l'autre. Le Pape témoignoit bien quelque desir de satisfaire le Roi; mais il n'osoit rien faire sans le consentement de l'Empereur, qui protestoit hautement qu'il n'abandonneroit jamais la Reine sa Tante. Cranmer soutint avec beaucoup d'ardeur la Cause de son Maitre, ce qui n'empêcha pas que le Pape ne le fit Pénitencier en Angleterre, pour faire plaisir au Roi, qu'il tâchoit d'obliger dans des choses de peu de conséquence, pendant qu'il ne faisoit rien pour lui par rapport à la principale.

Henri poursuit à Rome l'affaire du Divorce.

Cependant Henri, suivant l'avis de Cranmer (1), avoit envoyé des gens savans & habiles, (2) en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse,

La plupart des Universitez décident en faveur de

(1) Quoique *Fox* & d'autres assurent que *Cranmer* donna le premier avis de consulter les Universitez Etrangeres; *Cavendish*, qui étoit de la Maison de *Wolsey*, dit que le *Cardinal* en fit la premiere proposition. Tind.

(2) On envoya à *Orleans* & à *Toulouse* le Chevalier *François Brian*, *Fox* ensuite Evêque de *Hereford*, & M. *Paget*: à Paris *Renaud Polus*, du Sang Royal: en Italie, les Agens du Roi furent le Docteur *Richard Crooke*, à Padoue; *Jerôme*

HENRI VIII. 1530.

Histoire de la Reformat. d'Angleterre.

Act. Publ. T. XIII. p. 390. & suiv.

pour y consulter les Universitez sur l'affaire du Divorce. On voit, dans le Recueil des Actes Publics, les décisions des Universitez de *Paris*, d'*Angers*, de *Bourges*, d'*Orleans*, de *Toulouse*, de *Bologne*, de *Ferrare*, de *Padoue*, toutes uniformes, portant, que la Dispense accordée par Jule II. pour le Mariage de Henri avec Catherine, étant contre la Loi de Dieu, ne pouvoit être regardée comme valide. On pourroit dire que les décisions des Universitez de France étoient suspectes, à cause de l'étroite union qu'il y avoit alors entre François I. & Henri. Mais on ne peut pas dire la même chose de celles de Padoue & de Ferrare, & moins encore de celle de Bologne, Ville qui dépendoit du Pape. Le Docteur Burnet étant entré dans un grand détail sur ce sujet, ceux qui voudront examiner cette matiere de plus près, pourront consulter son Histoire de la Reformation d'Angleterre. Il suffira de remarquer ici, que la question étoit, si le Mariage de Henri avec la Veuve de son Frere étoit contre le Droit Divin; & cela, supposé, si le Pape en avoit pu accorder la Dispense. Les Universitez que je viens de nommer soutenoient qu'un tel Mariage étoit contraire à la Loi de Dieu, dont le Pape n'avoit pas le pouvoir de dispenser. Celles d'Angleterre, ayant été aussi consultées, déciderent la même chose; mais non pas sans de grandes oppositions de la part de divers Docteurs (1). Il paroit d'abord assez surprenant, que les deux Universitez d'Angleterre ayent trouvé plus de difficultez dans cette matiere, que les étrangeres. Mais cette surprise cesse quand on considere, que ces difficultez ne naissoient pas de la question même, mais des conséquences que la décision pourroit produire. La plupart des Membres de ces Universitez avoient de l'aversion pour la Doctrine de Luther, qui commençoit à se répandre en Angleterre, & ils craignoient de la favoriser en décidant contre le Pape. D'ailleurs, ils voyoient bien que le Mariage du Roi avec Anne de Bollen

Celles d'Angleterre font plus de difficulté.

Raisons de cette difference.

de Genuzi Evêque de *Worcester*, & le Chevalier *Gregoire Cassali*, à Rome; le Docteur *Stokesly*, à Venise: le Docteur *Cranmer*, *André* & *Jean Cassali* furent aussi employez en Italie. TIND.

(1) A *Cambridge*, ce fut avec beaucoup de peine que dans une Convocation on régla, que l'affaire seroit laissée à la décision d'un Comité de 29. personnes, savoir, le Vice-Chancelier, (le Docteur *Edouard*, Chef de l'*Hôtel* de *S. Pierre*) dix Docteurs, seize Bacheliers en Théologie, & les deux Procureurs. Le Mariage du Roi fut déclaré illégitime, à la pluralité des voix: mais ils ne déciderent point si le Pape avoit le pouvoir d'accorder une dispense en tel cas. Les Agens du Roi à *Cambridge* furent *Gardiner* & *Fox*. A *Oxford*, les Maitres-Régens s'opposerent fortement au Roi; mais les Docteurs & les Chefs furent pour lui. Enfin, dans une Convocation, d'où, selon *Wood*, tous les Maitres-ès-Arts furent exclus par l'ordre du Chancelier; mais qui, selon *Burnet*, étoit composée de tous les Docteurs & de tous les Maitres-ès-Arts, il fut conclu que l'affaire seroit décidée par 33. Docteurs & Bacheliers en Théologie, qui déclarerent que le Mariage avec la Femme du Frere étoit contraire aux Loix de Dieu & de la Nature, & mirent le Sceau de l'Université à ce Décret. *Longland*, Evêque de *Lincoln*, étoit l'Agent du Roi à *Oxford*. TIND.

feroit une fuite de fon Divorce avec Catherine; & c'étoit ce fecond Mariage qu'ils auroient fouhaité de pouvoir empêcher, parce qu'Anne de Bollen penchoit beaucoup du côté de la Reformation, & témoignoit une eftime toute particuliere pour Cranmer, de qui, par la même raifon, ils craignoient l'avancement.

Les Ambaffadeurs qui avoient été envoyez en Italie (1), étant retournez fans avoir rien fait, Henri, qui jufqu'alors avoit beaucoup ménagé le Pape, réfolut de changer de manieres à fon égard. Il auroit dû connoitre par l'expérience qu'il en avoit faite, que Clement n'étoit prenable que par fon intérêt. Il eft certain que fi, dès le commencement, il avoit témoigné plus de vigueur, & fait quelque puiffant effort pour foutenir la Guerre en Italie, jamais ce Pontife n'auroit penfé à fe liguer avec l'Empereur. Une bonne Flotte Angloife dans la Méditerranée auroit rendu François I. maitre de Naples, & fauvé la Ville de Genes. Par là, le Pape fe feroit trouvé tellement bridé, qu'il auroit été bien aife d'avoir toujours le Roi d'Angleterre pour Ami. Au-lieu d'agir de cette maniere, Henri demeura tranquille pendant toute la Campagne de 1528., fe laiffant amufer par les efperances trompeufes que le Pape lui donnoit. Ainfi les François fe virent chaffez du Royaume de Naples, & le Pape fe vit en liberté de négocier avec l'Empereur pour recouvrer Florence, à quoi il n'auroit jamais penfé, fi les François euffent été fuperieurs en Italie. Henri connut fa faute, lorfqu'il n'étoit plus tems de la reparer, c'eft-à-dire après que le Pape fe fut uni avec l'Empereur, & que François fe trouva les mains liées par le Traité de Cambrai. Il fe trouva feul à fe foutenir contre l'Empereur & contre le Pape; & ce ne fut un petit bonheur pour lui, que les Turcs & les Proteftans d'Allemagne cauferent à l'Empereur des embaras qui ne lui permirent pas de penfer à l'Angleterre. Ainfi, n'ayant plus de reffource pour venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, que celle qu'il pouvoit trouver dans fon propre Royaume, il commença, quoiqu'un peu tard, à faire ufage des inclinations de fes Sujets, dont la plupart n'étoient pas trop portez pour le Pape.

Fauffes démarches de Henri dans l'affaire du Divorce.

Il fe trouve dans un grand embaras.

On a vu en plufieurs endroits de cette Hiftoire, combien de tout tems les Anglois s'étoient plaints de la tirannie des Papes, & les remedes que les Parlemens avoient appliquez à ce mal. Il eft vrai, que les intérêts particuliers des Rois avoient rendu ces remedes affez inutiles, parce qu'ayant eu fouvent befoin des Papes pour leurs affaires temporelles, ils n'avoient pas fait exécuter les Loix avec la rigueur néceffaire. Mais cela n'avoit pas changé les inclinations des Anglois. Les principes des

Difpofition des Anglois à l'égard des Papes, contraires aux interêts de leurs Rois.

(1) Le Chef de cette Ambaffade étoit *Thomas Bollen*, Comte de *Wiltshire* & d'*Ormond*, (l'an 21. du Regne de *Henri VIII.*) Il refufa à l'Audience du Pape à *Bologne*, de lui baifer la pantoufle, quoiqu'il eût la bonté de la lui préfenter fort gracieufement. *Burnet*, Vol. I. p. 94. Tind.

HENRI VIII. 1530.

Lollards étoient encore profondément gravez dans les cœurs d'un grand nombre d'entre eux. Outre cela, les Livres de Luther, dont plusieurs avoient été portez en Angleterre, y avoient fait beaucoup de fruit; de sorte qu'on peut dire qu'au tems dont je parle, les Anglois en général avoient de la Religion une toute autre idée que leurs Ancêtres, sur-tout par rapport à l'autorité du Pape. Les trois derniers Papes, *Alexandre VI.*, *Jule II.*, & *Leon X.*, avoient marqué si peu de pieté & de Religion dans leur conduite, qu'il étoit comme impossible, que J. Christ eût voulu donner le Gouvernement de son Eglise à de tels Vicaires. Ainsi les Anglois étoient très disposez à secouer le joug du Pape, si le Roi, pour ses intérêts particuliers, n'eût tenu la main à soutenir cette puissance exorbitante dont on se plaignoit depuis si longtems. Mais Clement VII. ne se fut pas plutôt détaché de lui pour se jetter entre les bras de l'Empereur, que les intérêts du Roi devinrent communs avec ceux de ses Sujets. C'est à cela principalement, qu'on doit attribuer tous les changemens dont il sera parlé dans la suite.

Les interêts du Roi & des Sujets se réunissent.

Henri ayant pris la résolution de faire sentir au Pape le danger où il se mettoit de perdre l'Angleterre, s'il demeuroit plus longtems dans sa partialité pour l'Empereur, lui fit écrire par les Grands de son Royaume une Lettre vigoureuse, suivant l'exemple que leurs Ancêtres leur en avoient donné sous le Regne de Henri III (1). Ceux-ci lui disoient nettement, « que la Cause du Roi étant la leur propre, s'il continuoit » plus longtems à leur refuser ce qui étoit absolument nécessaire pour » leur repos, ils se résoudroient enfin à se procurer eux-mêmes le » remede qu'ils attendoient vainement de lui ». C'étoit en dire assez pour lui faire comprendre, que la patience des Anglois étoit à son dernier période, & qu'ils ne vouloient plus se laisser gourmander, ou même se laisser abuser par la Cour de Rome. Véritablement, cette Lettre ne produisit pas tout l'effet que le Roi en avoit attendu: mais elle ne laissa pas de faire connoitre au Pape la disposition des Anglois, & combien il étoit nécessaire de les ménager. Ce fut par cette raison, qu'il prit le parti de répondre aux Grands d'une maniere fort moderée, en justifiant sa conduite à l'égard du Roi, le mieux qu'il lui fut possible. Cependant, il fit appeller *Gregoire Casali* Ambassadeur ordinaire du Roi, & lui insi-

Lettres des Grands d'Angleterre au Pape. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 405.

Réponse du Pape.

Expédient pro-

(1) Mylord *Herbert* dit que cela fut fait par le Parlement; mais c'est une erreur, la Lettre étant datée du 13. de Juillet: il paroit par les Regîtres qu'il ne pouvoit y avoir aucune Séance dans ce tems-là, les Chambres ayant été renvoyées depuis le 21, de Juin jusqu'au 1. d'Octobre. Il y a apparence que la Lettre fut envoyée aux principaux Membres du Parlement, afin qu'ils la signassent; & *Cavendish* nous apprend la joye avec laquelle le Cardinal *Wolsey* la signa. Elle étoit aussi signée par les deux Archevêques, quatre Evêques, deux Ducs, deux Marquis, treize Comtes, deux Vicomtes, vingt-trois Barons, vingt-deux Abbez, & onze Membres de la Chambre des Communes, la plupart Domestiques du Roi. *Herbert*, p. 142. TIND.

nua, que l'affaire pourroit s'accommoder par le moyen d'une permission qu'il accorderoit au Roi, d'avoir deux Femmes. C'est ce qu'on apprend d'une Lettre de cet Ambassadeur du 18. de Septembre, dans laquelle, après avoir informé le Roi de ce que le Pape lui avoit dit, il ajoutoit, que les Ministres même de l'Empereur souhaitoient que l'affaire se terminât par cet expédient. Mais Henri étoit tellement en garde contre toutes les ruses du Pape, qu'il ne fit aucune attention à cette ouverture. Sa résolution étoit prise, ou d'avoir une Bulle qui cassât son Mariage, ou de se procurer lui-même, à quelque prix que ce fût, la satisfaction qu'il demandoit. Dans cette vue, craignant que, lorsqu'il y penseroit le moins, le Pape n'envoyât en Angleterre quelque Bulle d'Excommunication ou d'Interdit, il fit publier une Proclamation qui défendoit, sous de grosses peines, de recevoir aucune Bulle de Rome, qui fût préjudiciable aux Prérogatives de la Couronne. Son dessein étoit de porter son affaire au Parlement & à l'Assemblée du Clergé, & après avoir mis ces deux Corps dans ses intérêts, de faire juger la Cause en Angleterre, sans se mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Toute la difficulté de ce projet consistoit à prévenir le peuple en sa faveur. C'est pour cela qu'il fit imprimer & publier un Abregé des raisons qu'il avoit de demander son Divorce avec la Reine, afin que ces raisons étant connues de tout le monde, il trouvât moins d'opposition dans le Parlement. Cet Ecrit contenoit deux points principaux (1). Le premier étoit, que le Mariage du Roi avec Catherine étoit contre le Droit Divin. Le second, que Jule II. n'avoit pu accorder une Dispense pour ce Mariage; & par conséquent, que la Dispense n'avoit pu le rendre légitime. Comme cette affaire a été l'origine des grands évenemens qu'on verra dans la suite, le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir ici la substance des raisons qu'on alleguoit de part & d'autre.

posé par le Pape.

Henri le rejette.

Proclamation pour défendre de recevoir des Bulles, &c.

Henri publie ses raisons pour le Divorce.

On disoit pour le Roi, 1. Que la Loi du Lévitique, qui défend d'épouser la Femme de son Frere, n'étoit pas une Loi positive qui ne regardât que ceux à qui elle étoit donnée; mais qu'elle étoit donnée à tous les hommes sans exception. Que cela paroissoit manifestement, en ce qu'elle se trouvoit parmi un grand nombre d'autres, qui défendoient des crimes par lesquels les Cananéens s'étoient souillez. Or les Cananéens ne pouvoient pas se souiller par des crimes qui n'auroient été défendu que par une Loi positive, donnée à un autre Peuple.

Hist. de la Reformation.

On tiroit encore une autre preuve de ce qui se trouve dans le Nouveau Testament, que S. Jean Baptiste disoit à Herode, qu'il ne lui

(1) On avoit nommé des gens savans, pour comparer tout ce qui avoit été écrit sur ce sujet, & recueillir, des Extraits des Manuscrits des Peres & des Conciles, tout ce qui pouvoit fortifier cet Ecrit. Trois de ces Manuscrits sont dans la Bibliotheque *Cotton*. De l'abregé de ceux-ci & de plusieurs autres on fit un petit Livre, imprimé premierement en Latin, & ensuite en Anglois, avec la Décision des Universitez à la tête du Livre. Voyez *Burnet*, Tom. I. p. 67. TIND.

étoit pas permis d'épouser la Femme de son Frere, parce que S. Jean ne pouvoit avoir en vue que les Loix du Lévitique; & par conséquent, il reconnoissoit que ces Loix étoient du droit Divin.

3. On faisoit voir par divers passages de *Tertullien*, & de divers Ouvrages des Papes, que l'Eglise avoit toujours regardé les Loix du Lévitique, comme des Loix universelles pour tous les hommes du monde. A cela on ajoutoit encore l'autorité de divers Synodes Provinciaux, du Concile œcumenique de Constantinople, de celui de Constance dans la condamnation de Wicleff, de plusieurs Peres Grecs & Latins, & de divers Auteurs Scholastiques.

4. On prouvoit par l'autorité des Papes & des Conciles, que l'essence du Mariage ne consiste pas dans la consommation, mais dans l'engagement réciproque des Parties. C'étoit pour cela, ajoutoit-on, qu'Adonijah ne pouvoit pas épouser celle qui avoit été Femme de David son Pere, quoique David ne l'eût point connue: que par cette même raison, Joseph ne pouvoit pas se séparer de Marie sa fiancée, sans lui donner la Lettre de Divorce; marque évidente que leur Mariage étoit réel, quoiqu'il n'eût pas été consommé. On concluoit de là, que quand le Prince Arthur n'auroit pas consommé son Mariage, il n'en auroit pas été moins valide. Mais on soutenoit qu'il étoit aussi certain qu'une chose de cette nature le peut être, que le Mariage avoit été consommé. On le prouvoit, premierement, par les fortes présomptions qu'on en avoit. En second lieu, parce qu'après la mort d'Arthur, on supposa que la Princesse sa Veuve pouvoit être enceinte, sans qu'elle dît jamais rien qui fût contraire à cette supposition. Il est vrai, que le parti contraire pouvoit objecter, que Catherine avoit juré depuis, qu'elle n'avoit jamais été connue de ce Prince. Mais on opposoit à cela, que les Canons défendoient de prendre des sermens, quand il y a de fortes presomptions pour le contraire. D'ailleurs, le serment de la Reine ne pouvoit être regardé comme décisif, puisqu'il se trouvoit détruit par le Bref que ses propres Avocats produisoient.

5. La Dispense de Jule II. étant le seul fondement sur lequel la validité du Mariage du Roi étoit établie, on faisoit voir par une foule de témoins, tant anciens que modernes, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de dispenser contre le Droit Divin. On soutenoit même, que s'il dispensoit contre les Canons de l'Eglise, ce n'étoit que par pure usurpation; & que plusieurs Evêques, en Angleterre même, avoient résisté aux Papes, lorsqu'ils avoient voulu se donner cette liberté.

Raisons pour la Reine.

D'un autre côté, les Partisans de la Reine répondoient à ces raisons:

1. Que la défense contenue dans le Lévitique n'étoit pas de Droit Naturel, puisque Dieu lui-même en avoit dispensé, en ordonnant au Frere d'épouser la Veuve de son Frere. Mais de quelque nature que fût

cette Loi, si Moïse en avoit dispensé les Juifs, pourquoi le Pape n'en pourroit il pas dispenser les Chretiens ?

2. On disoit, que s'il étoit défendu dans le Lévitique d'épouser la Femme de son Frere, il faut entendre pendant que ce Frere est en vie : cela paroit, en ce que Dieu lui-même ordonne, en d'autres endroits, d'épouser la Veuve d'un Frere mort.

3. Le crime que S. Jean Baptiste reprochoit à Herode, pouvoit être un Adultere, aussi bien qu'un Inceste, puisque, selon *Eusebe* & *Josephe*, Philippe Frere d'Herode étoit en vie lorsque S. Jean parloit.

4. Les Papes dispensent tous les jours contre le Droit Divin, comme des vœux & des fermens, sans qu'on y trouve à redire. D'ailleurs, on soutenoit, que c'étoit au Pape seul à décider, si la défense étoit de Droit Divin ou non.

5. On prétendoit qu'il y avoit de bonnes raisons pour accorder la Dispense, savoir, la Paix entre les deux Royaumes d'Espagne & d'Angleterre.

6. On faisoit valoir, que le Mariage avoit subsisté près de vingt ans, sans que personne se fût avisé de penser qu'il étoit invalide.

7. Enfin, on soutenoit, que s'il y avoit des nullitez dans la Bulle de Dispense, c'étoit au Pape à en juger.

Les Avocats du Roi repliquoient à ces raisons, & ceux de la Reine répondoient à leurs repliques, pratiquant les uns & les autres ce qui est assez ordinaire en semblables occasions, c'est-à-dire, qu'ils éludoient la force des raisons du parti contraire, en se jettant sur des généralitez. Je n'en dirai pas davantage. Ceux qui seront curieux de voir les raisons de part & d'autre, pourront se satisfaire en lisant l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, où elles sont mises dans tout leur jour. Il suffira de remarquer, que ce fut à ces sortes de discussions, qu'on employa toute l'année 1530, Henri étant bien aise que le Peuple fût bien instruit sur cette affaire, avant que de la porter au Parlement.

Etat incertain du Cardinal Wolsey.

Pendant que ces choses se passoient, le Cardinal Wolsey demeuroit relegué dans sa Maison de Campagne, vivant entre l'esperance & la crainte, sans qu'il pût former aucune conjecture apparente de la conduite du Roi envers lui. Quoique tous ses biens eussent été saisis (1), & que cela semblât marquer qu'il n'avoit pas dessein de le ménager, il voyoit pourtant, de tems en tems, reluire quelque rayon de bonté, qui lui faisoit esperer que ce Maitre, qui l'avoit tant aimé, ne feroit pas toujours inexorable. En effet, le 12. de Fevrier, le Roi lui accorda un pardon général de tous les crimes qu'il pouvoit avoir commis, de quelque nature qu'ils fussent. Parmi un grand nombre de Lettres de

Le Roi lui accorde un pardon fort ample. *Act. Publ.* T. XIV. p. 371.

(1) Jusqu'à la valeur de 500000. écus. *Burnet*, Tom. III. p. 50. Find.

HENRI VIII. 1530.

pardon qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, il n'y en a point qui soient si amples ni si détaillées que celles-ci. Ensuite, le Roi & le Cardinal passerent ensemble des conventions, par lesquelles le Roi consentoit que le Cardinal retînt l'Archevêché d'Yorck avec tous ses revenus & toutes ses dépendances. Quant à l'Evêché de Winchester & l'Abbaye de St. Alban, le Roi s'en reservoit les revenus, quoiqu'il lui en laissât les Titres. Mais le Cardinal s'engageoit à lui resigner ces deux Bénéfices, dès qu'il en seroit requis. En cette consideration, le Roi lui accordoit une pension de mille livres sterling sur l'Evêché de Winchester, & s'engagoit à lui assigner une pareille pension sur quelque autre Bénéfice, en cas qu'il lui ôtât celui-ci. De plus, il lui donnoit la valeur de six-mille trois-cens-soixante & quatorze livres sterling, en meubles pris de ceux du Cardinal qui avoient été confisquez. (1). Tout le reste demeuroit au Roi, & le Cardinal y donnoit son consentement, reconnoissant que c'étoit une grace particuliere que le Roi voulût bien lui laisser quelque chose. Ce fut là tout ce qu'il conserva, des vastes richesses qu'il avoit acquises pendant sa faveur. Mais ce qui l'affligea le plus sensiblement, ce fut que ses deux Colleges, qu'il avoit fondez avec tant de soin, & auxquels il avoit donné son nom, afin qu'ils fussent un monument éternel de sa gloire, furent aussi confisquez. Il écrivit au Roi sur ce sujet, d'une maniere qui marquoit parfaitement combien il étoit sensible à cette perte. Il pria même Cromwell de s'employer de tout son pouvoir, pour éviter que ses deux Colleges ne fussent envelopez dans sa ruïne. Mais tout cela fut inutile. Le Roi se mit en possession de tous les revenus de ces deux Maisons, & après leur avoir fait perdre le nom de leur Fondateur, il les fonda de nouveau, sous le sien propre.

Ils passent ensemble des conventions.

Wolsey tâche inutilement de sauver ses Colleges. *Hist. de la Reformation.* *Myl. Herbert.*

Malgré tout cela, Wolsey avoit encore quelque esperance, à cause de quelques marques d'amitié que le Roi lui donnoit dans les occasions qui se présentoient. Il avoit bien voulu permettre qu'il allât demeurer

Il conserve encore quelque esperance. *Myl. Herbert.*

(1) Afin que le Lecteur puisse avoir une idée de la valeur de l'argent d'alors, & la comparer avec celle d'aujourd'hui, voici une Liste de l'Argent monnoyé, & des Meubles, telle qu'on la trouve dans l'Original de la Concession.

« *Premierement*, en Argent comptant, 300. Livres sterling. *Item*, en Vaisselle d'argent, 1565 onces & demie à trois sols huit deniers sterling l'once, se montant à 1753. livres 12. sols. *Item*, divers Meubles, comme Tapisseries &c. se montant à 800. livres. *Item*, quatre-vingt Chevaux entiers ou hongres, avec leurs harnois, évaluez à 60. livres sterling. *Item*, six Mules de charge avec leurs harnois, le tout évalué à 40. livres sterling. *Item*, en *Morue seche*, un millier, évalué à 50. livres sterling; en *Merlus salé*, 800, évaluez à 40. livres sterling. En Sel, huit mesures, nommées *Waye* en Anglois, évaluées 10. livres sterling. En fourniture de Cuisine, comme Pots &c. 80. livres sterling. Moutons, Brebis, 70. en nombre, valeur 12. livres sterling. 52. Bœufs, évaluez 80. livres sterling. En habillemens, jusqu'à la valeur de 300. livres sterling ». TIND.

demeurer à Richemont, où il étoit plus proche de lui. De plus, ayant appris qu'il y étoit malade, il y avoit envoyé un Seigneur pour le visiter de sa part, & lui avoit même fait écrire par Anne de Bollen (1). Mais dans le tems même que la compassion que le Roi témoignoit pour lui entretenoit ses esperances, elle faisoit craindre son retour à ses ennemis, qui, par cette raison, ne cessoient point d'aigrir l'esprit du Roi contre lui. Enfin, comme ils ne pouvoient le voir si proche de la Cour sans craindre quelque fâcheux retour de l'affection du Roi, pour un Ministre qu'il avoit si passionnément aimé, ils lui firent envoyer un ordre de se retirer dans son Archevêché d'Yorck. Il y a beaucoup d'apparence qu'Anne de Bollen fut celle qui contribua le plus à sa disgrace, puisque, pour faire oublier au Roi un tel Favori, il ne falloit pas moins qu'une Maitresse. Quoi qu'il en soit, le Cardinal ne pouvant se dispenser d'obeïr, se mit en chemin avec un train bien moindre que celui qu'il avoit accoutumé d'avoir pendant sa faveur, mais qui pourtant consistoit encore en cent-soixante Domestiques. Il arriva vers la fin du mois de Septembre à *Cawood* (2), où il s'arrêta, selon la coutume des Archevêques d'Yorck, en attendant que tout fût prêt pour la cérémonie de son Installation qui devoit se faire un mois après; avec une pompe extraordinaire, peu convenable à son état. Mais dans le tems qu'il se préparoit à jouir dans son Archevêché de ce petit reste d'autorité, qu'il croyoit qu'on vouloit bien encore lui laisser, il fut arrêté par le Comte de Northumberland, pour crime de Haute Trahison. Il voulut d'abord alleguer les Priviléges de la Dignité de Cardinal, dont il étoit revêtu. Mais le Comte lui fit entendre, que cela ne l'empêcheroit pas d'exécuter les ordres du Roi. En même tems, son Medecin fut saisi, & envoyé à Londres lié & garotté sur un Cheval. On a ignoré jusqu'ici, si le Roi avoit été prévenu que le Cardinal avoit voulu attenter à sa vie, à quoi pourtant il y a peu d'apparence. Quoiqu'il en soit, il se mit en chemin, à très petites journées, ne pouvant, sans un chagrin extrême, penser qu'il alloit comparoitre en qualité de criminel, dans une Ville où il avoit commandé auparavant avec une autorité presque souveraine. Mais, selon les apparences, ce chagrin lui fut avantageux, en ce qu'il le fit tomber dans une maladie, qui le contraignit de s'arrêter dans

Il est envoyé à son Diocese d'Yorck.

Et arrêté pour crime de haute trahison. 4. Nov.

Il est conduit à Londres.

(1) Le Roi lui envoya une bague où étoit monté un Rubis, avec son Portrait, par le Docteur *Butts*: l'assurant qu'il n'avoit rien dans le cœur contre lui, & dans sa Lettre à *Anne de Bollen* il dit: *Mon cher cœur, si vous m'aimez, envoyez en une marque au Cardinal en mon nom; & ce faisant vous mériterez nos remercimens.* Sur quoi elle lui envoya une Tablette d'or, qui pendoit à son côté. *Fiddes*, Histoire de *Wolsey*. Tind.

(2) C'est un Château à quatre lieues d'*Yorck*, appartenant aux Archevêques. Tind.

HENRI VIII. 1530.

Il meurt en chemin.

Ses derniers discours.

l'Abbaye de Leycester, où il finit ses jours le 30. de Novembre (1). Avant que d'expirer, il dit à un Officier du Roi qui étoit proche de son lit, que s'il avoit servi Dieu avec le même zèle & avec la même ardeur qu'il avoit servi le Roi, il n'en auroit pas été ainsi abandonné. Mais je ne sai s'il avoit raison de vanter son zèle & son désinteressement dans les services qu'il avoit rendus au Roi. Il ajouta, en parlant au même Officier, que si, comme il l'en croyoit digne, il étoit jamais admis au Conseil du Roi, il se gardât bien de lui mettre dans l'esprit des choses qu'il voudroit en ôter dans la suite. Ceci semble insinuer qu'il avoit conseillé au Roi d'entreprendre l'affaire du Divorce, dont ensuite il auroit bien voulu le détourner. En effet, il pria le même homme de dire au Roi de sa part, qu'il le prioit de se ressouvenir de ce qui s'étoit passé entre eux au sujet du Divorce, & qu'il esperoit que, dans un tems où il seroit moins prévenu, il lui rendroit plus de justice. Cela fait voir, qu'il regardoit cette affaire comme l'unique cause de sa disgrace. C'est ainsi que finit ce fameux Cardinal, le plus fier & le plus hautain de tous les hommes; ajoutons, le plus ambitieux & le plus avide de biens & d'honneurs. On prétend que, pendant tout le tems qu'il avoit gouverné le Roi, il ne lui avoit jamais donné de conseil où il n'eût son propre interêt en vue. Cela seul seroit capable d'obscurcir toutes les belles qualitez qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, mais qui, dans le fond, se réduisoient à une grande pénetration, dont il faisoit un mauvais usage. Le Roi parut fâché de sa mort. Cependant, puisqu'il l'avoit fait arrêter pour crime de Trahison,

Le Roi témoigne quelque regret de sa mort.

(1) Il s'arrêta en chemin pendant quinze jours, chez le Comte de *Shrewsbury* à *Sheffield-Park*, où il se trouva mal à dîner. *Cavendish*, en parlant des symptomes de cette maladie, dit *qu'il y avoit apparence qu'il s'étoit empoisonné.* La médiation du Comte fit que le Chevalier *Guillaume Kingston*, Connêtable de la Tour, fut envoyé au Cardinal pour le conduire à Londres. Ce fut lui qui entendit les dernieres paroles du Cardinal. Il eut beaucoup de peine à se rendre à l'Abbaye de *Leycester*. Ne pouvant se tenir à cheval sans beaucoup de difficulté, en y arrivant il dit à l'Abbé: *Révérend Pere, je viens laisser mes os chez vous.* Il fut enseveli dans la Chapelle de l'Abbaye, dont on a peine maintenant à découvrir les ruïnes. Il mourut le 28. de Novembre, selon *Burnet*. Il avoit commencé un Mausolée pour lui, avec sa Statue qu'un Sculpteur de Florence nommé *Benedetto*, entreprit en 1524. & finit en 1529., recevant de l'argent jusqu'à ce qu'il l'auroit finie, à concurrence de 4250. ducats. Le dessein de ce Monument étoit si superbe, qu'il surpassoit celui de *Henri VII.* Mais après sa mort, le Roi prit ce qu'il y avoit de fini, & se l'appropria. Ainsi le Tombeau du Cardinal eut le même sort que son College. On dit que ce Prélat se comporta fort bien tout le tems qu'il fut au Nord de l'Angleterre, après sa disgrace; & qu'il devint fort populaire. Aucun homme, dit *Polydore Vergile*, n'est parvenu à une si grande fortune, avec moins de vertus; & selon Mylord *Herbert*, peu sont tombez d'un poste si élevé, accusez de moins de crimes. Il est dit, selon un des Articles d'accusation, qu'il laissa deux Fils naturels, dont l'un nommé *Winter*, fut pourvu de Bénéfices Ecclésiastiques. *Herbert*, *Burnet* &c. TIND.

il y a beaucoup d'apparence que sa perte étoit résolue. Henri étoit d'un caractere à ne vouloir pas avoir le démenti de ce qu'il entreprenoit. On le verra aisément dans la suite, par les rigueurs extraordinaires qu'il exerça contre des personnes qui, sans doute, n'étoient pas si coupables que ce Favori.

L'affaire du Divorce (1), & les grandes suites qu'elle eut, ayant occupé Henri pendant tout le reste de sa vie, ce sera désormais la principale chose dont j'aurai à parler jusqu'à la fin de ce Regne. Mais comme par les changemens que ce Prince introduisit dans son Royaume, ses affaires l'engagerent à s'interesser dans les troubles dont l'Allemagne fut agitée, il est nécessaire, pour l'intelligence de ce qui sera dit dans la suite, de donner une legere connoissance de ce qui se passoit en ce Païs-là.

Affaires d'Allemagne concernant la Religion. *Sleidan.*

Le but de l'Empereur, en convoquant la Diete d'Augsbourg, étoit d'aigrir les affaires de la Religion, au-lieu de les adoucir. Depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & que l'Italie étoit comme réduite sous son joug, il formoit de vastes projets. Il se voyoit maitre de l'Espagne, de l'Italie, & des Païs-Bas. Ferdinand son Frere étoit actuellement Roi de Boheme, & avoit été élu Roi de Hongrie. Avec ces avantages, il esperoit de se mettre en état de subjuger tout le reste de l'Europe. Il falloit commencer par l'Allemagne, où il avoit déja un grand crédit en qualité d'Empereur, & à cause des Païs qu'il y possedoit; parce que s'il se rendoit une fois absolu dans l'Empire, & qu'il pût disposer des forces des Princes Allemans, il concevoit que la France & l'Angleterre ne seroient pas capables de résister. Les troubles que la Religion causoit en Allemagne, lui parurent un prétexte tout à fait propre pour s'armer contre les Protestans, jugeant bien qu'après les avoir ruïnez par les secours des Catholiques, ceux-ci seroient à leur tour aisément soumis. On ne peut pas m'accuser, que j'attribue ici à ce Monarque des desseins qu'il n'avoit pas effectivement, puisqu'il est d'une notorieté publique, que lui-même & ses Successeurs ont poursuivi l'exécution de ce dessein pied-à-pied, &, s'il faut ainsi dire, à face découverte. Les Guerres qui ont affligé l'Europe pendant plus de cent ans, n'ont été excitées que par l'ambition démesurée de la Maison d'Autriche, à laquelle les autres Souverains avoient interêt de s'opposer.

Progrès de la Reformation.

Depuis que Luther avoit commencé à prêcher en Allemagne, la Reformation y avoit fait de si grands progrès, que plusieurs Princes de ce Païs-là, & beaucoup de Villes libres, l'avoient ouvertement embrassée. Comme on les accusoit d'avoir introduit beaucoup de nouveautez dans la Religion; pour répondre à ces accusations, ils protestoient que leur intention n'étoit que de s'en tenir à la Doctrine de l'Evan-

(1) On l'appelloit *l'Affaire importante du Roi.* Burnet. Tind.

gile, & à la Religion des premiers Siecles. Pour cet effet, ils demandoient qu'il se tînt un Concile libre en quelque Ville d'Allemagne, où les differens sur la Religion pussent être paisiblement examinez par la Parole de Dieu. Mais ce n'étoit pas là une voye dont leurs adversaires se pussent accommoder. Ils supposoient comme une chose certaine, que la Religion professée avant que Luther parût, étoit la véritable; & que n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, il n'y avoit rien à reformer. Selon ce principe, ils concevoient qu'il ne s'agissoit point du tout de l'examiner, mais d'obliger les Recusans ou Hérétiques à s'y conformer. C'étoit la maxime constante que le Clergé Romain suivoit depuis plusieurs Siecles, & qui lui faisoit employer le fer & le feu pour exterminer ceux qu'il lui plaisoit d'appeller Hérétiques. Mais dans la conjoncture où l'Allemagne se trouvoit au tems dont je parle présentement, il n'étoit pas facile de faire usage de cette maxime. Ce n'étoient plus simplement des Particuliers qui se déclaroient contre l'Eglise Romaine, mais des Villes, des Peuples entiers, & des Souverains. Ainsi les Partisans zèlez de l'ancienne Religion, ne se trouvoient pas en état de les réduire par la force. C'est ce qui leur fit prendre le parti de les entretenir dans l'esperance qu'on leur accorderoit enfin le Concile libre qu'ils demandoient, en attendant que les affaires de l'Europe fussent disposées d'une telle maniere, qu'on pût esperer de les reduire par la voye de l'autorité. Il s'étoit tenu sur ce sujet plusieurs Dietes en Allemagne, où, contre l'avis de la Cour de Rome, l'Empereur & les Princes Catholiques avoient été obligez de dissimuler leurs sentimens & de consentir à une Tolerance, qui leur laissoit pourtant la liberté d'agir dans un autre tems, selon leurs véritables maximes.

Lorsque Luther commençoit à paroitre, les disputes de la Religion ne rouloient que sur les abus excessifs de la puissance du Pape, & sur un petit nombre d'autres Articles. Alors ce Docteur avoit pour Partisans presque tous les Princes Laïques d'Allemagne, & beaucoup de Villes libres dont chacune faisoit une Republique. Depuis ce tems-là, il fit de nouvelles découvertes, & les publia. Mais il ne trouva pas sur tous les Articles le même nombre de Sectateurs, que lorsqu'il ne s'agissoit que du Pontife Romain. D'ailleurs, l'Empereur & les Catholiques zèlez s'opposoient de tout leur pouvoir aux progrès de la Reformation, par toutes sortes de voyes. On prenoit soin d'intimider ceux qu'on voyoit pencher de ce côté-là, ou de les entretenir dans l'ancienne Religion par des promesses, par des Charges, par des Emplois, qui ne contribuoient pas peu à les confirmer dans leurs premiers sentimens. Ainsi, pendant quelques années, les Reformateurs faisoient tout leur possible pour acquerir des Sectateurs, & le Clergé Romain ne negligeoit rien de son côté pour empêcher leurs progrès. Cependant, tandis qu'on ne combattit que de cette sorte, la Refor-

mation prenoit tous les jours de nouvelles racines. C'eſt ce qui obligea ſes adverſaires à chercher d'autres moyens pour en empêcher l'accroiſſement, ceux dont ils s'étoient ſervi juſqu'alors ne leur ayant pas trop bien réuſſi.

En 1524. Charles-Quint s'étant rendu à une Diete qui ſe tenoit à Worms, manda Luther, & après l'avoir ouï, il le bannit de l'Empire avec tous ſes adherans, par un Décret formé au nom de la Diete. Mais quelque-uns prétendent, que la Diete n'eut point de part à ce Décret. Quoi qu'il en ſoit, l'Empereur perſiſta toujours à vouloir le maintenir. Mais il ſemble que les Allemans ne le regardoient pas comme obligatoire. Dans l'année ſuivante, la Diete aſſemblée à Nuremberg produiſit contre la Cour de Rome cent griefs, ſur leſquels elle demanda ſatisfaction par le moyen d'un Concile libre.

Une autre Diete, aſſemblée au même lieu, fit un Décret par lequel il fut réſolu de demander un Concile libre en Allemagne. Mais après qu'elle ſe fut ſéparée, les Catholiques s'aſſemblerent à part à Ratiſbonne, & y firent un Décret qui ordonnoit l'exécution de celui de Worms.

Dans une autre Diete qui ſe tint à Spire en 1526, l'Empereur fit déclarer de ſa part, qu'il n'entendoit pas qu'on prît aucune réſolution ſur les affaires de la Religion, mais ſeulement ſur la maniere d'exécuter le Décret de Worms, en attendant un Concile Général. Mais comme ce Concile paroiſſoit encore fort éloigné, la Diete fit un Décret qui ordonnoit, que l'Empereur ſeroit prié de faire aſſembler un Concile en Allemagne dans un an, & qu'en attendant, chacun ſe gouverneroit ſur le fait de la Religion, de telle maniere qu'il pût rendre compte de ſa conduite, à Dieu, & à l'Empereur.

Dans ces entrefaites, la Guerre que les Turcs avoient portée en Hongrie, ſuſpendit pour quelque tems l'exécution des projets que Charles-quint avoit formez contre ceux qui avoient embraſſé la nouvelle Religion, parce qu'il vouloit tirer du ſecours de tous les Princes d'Allemagne, tant Proteſtans que Catholiques. D'ailleurs, la Guerre qu'il avoit alors avec la France, ne lui permettoit pas de penſer beaucoup aux affaires d'Allemagne. Mais en 1529. ſe voyant ſur le point de faire la Paix avec la France, il crut qu'il pouvoit parler un peu plus haut. Il fit tenir à Spire une Diete, où il fut ordonné, que ceux qui juſqu'alors avoient obéï au Décret de Worms, continueroient à l'obſerver; & que les autres qui ne s'y étoient pas ſoumis, ne pourroient rien innover en matiere de Religion, ni empêcher leurs Sujets d'aller à la Meſſe. Ce fut contre ce Décret que les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, le Landgrave de Heſſe, & les Princes de Lunebourg, firent une Proteſtation ſolemnelle, qui fit donner à leur Parti le nom de *Proteſtans*. L'Empereur, qui étoit alors en Italie, reçut avec aigreur la Proteſtation qui lui fut préſentée par des Députez, & par là

HENRI VIII. 1530.

il obligea les Protestans à s'unir ensemble pour leur commune défense; les discours de l'Empereur leur ayant fait connoitre qu'il avoit de mauvais desseins contre eux. C'étoit dans la Diete que ce Prince avoit assigné à Augsbourg pour le mois d'Avril 1530, & qui ne s'assembla pourtant qu'au mois de Juin, qu'il avoit résolu de jetter les fondemens de la Guerre qu'il avoit dessein de faire aux Protestans.

A l'ouverture de cette Diete, le Chancelier de l'Empereur fit un long Discours, dans lequel il se plaignoit au nom de son Maitre, de ceux qui avoient jusqu'alors tâché de changer l'ancienne Foi; & le Cardinal Campegge exhorta les Allemans à déraciner les Erreurs qui s'étoient introduites en Allemagne. Cela fait, les Protestans demanderent, qu'il leur fût permis d'exposer leur Croyance en présence de la Diete. Cela leur fut refusé, & l'on voulut leur faire regarder comme une grace, la permission qu'on leur accorda, de donner leur Confession de Foi par écrit. Le Landgrave de Hesse, voyant tant de partialité dans la Diete, se retira sans prendre congé; de quoi l'Empereur étant averti, fit fermer les portes d'Ausbourg, témoignant par là qu'il avoit dessein d'user de violence envers ceux qui étoient demeurez dans la Ville. Mais, sur les remontrances de l'Electeur de Saxe, il les fit rouvrir. Enfin, après plusieurs débats (1), il fit former, au nom de la Diete, un Décret entierement contraire aux Protestans, & qui, sur l'esperance qu'on leur donnoit d'un Concile Général, les obligeoit à renverser tout ce qu'ils avoient fait en matiere de Religion jusqu'à ce tems-là.

La Diete s'étant terminée de cette maniere, l'Empereur donna ordre à l'Archevêque de Mayence, de convoquer les Electeurs, pour proceder à l'élection d'un Roi des Romains, son dessein étant de faire élire Ferdinand son Frere. Les Protestans s'opposerent fortement à cette convocation, sur ce qu'il n'y avoit aucune nécessité d'élire un Roi des Romains, & firent voir les inconvéniens qui naitroient du dessein qu'on avoit de rendre la Couronne Imperiale comme héréditaire à la Maison d'Autriche. Enfin, voyant que malgré leurs remontrances on vouloit proceder à cette élection, ils s'assemblerent à Smalcade le 22. de Décembre 1530, & y conclurent entre eux une Ligue défensive contre tous ceux qui les attaqueroient pour cause de Religion. Ensuite, ils firent une Protestation en forme contre l'élection d'un Roi des Romains, qu'on prétendoit faire sans leur consentement. C'est la situation où se trouverent les affaires de Religion en Allemagne, sur la fin de l'année 1530.

Ligue de Smalcalde.

(1) Dans un de ces débats, les Protestans assurant que leur Religion étoit l'ancienne Religion, l'Empereur voulut entrer en dispute lui-même; ce que les Ecrivains *Espagnols* disent qu'il fit avec tant d'emportement, qu'il tira son poignard. *Herbert*, p. 150. TIND.

Depuis que l'Empereur eut quitté l'Italie, le Nonce du Pape le pressoit continuellement de prononcer son Jugement sur l'affaire du Duc de Ferrare. Le Pape ne pouvoit se persuader que ce Jugement ne lui fût favorable, vu l'engagement où l'Empereur étoit entré avec lui, par le Traité de Barcelonne. Mais, soit que l'Empereur eût mieux examiné cette affaire, ou par quelque autre raison, il déclara par sa Sentence, que Modene & Reggio appartenoient légitimement au Duc de Ferrare; mais que, pour dédommager le Pape, il payeroit une somme de cent-mille écus, moyennant quoi le Pape seroit tenu de lui donner l'Investiture de Ferrare, sur le même pied qu'elle avoit été accordée à ses Prédécesseurs : & pour commencer à exécuter cette Sentence, il remit Modene entre les mains du Duc. Le Pape, très mécontent d'un Jugement si éloigné de ce qu'il avoit attendu, refusa de s'y tenir, & dans l'esperance de s'emparer de Ferrare, il refusa de recevoir les cent-mille écus que le Duc lui offrit.

L'Empereur mécontente le Pape, dans l'affaire de Ferrare.
Guicciardini.

Clement VII., se trouvant aigri contre l'Empereur, avoit beaucoup de penchant à se raccrocher avec les Rois de France & d'Angleterre, dans la pensée qu'il en seroit reçu à bras ouverts. En effet, François I. n'avoit consenti au Traité de Cambrai qu'à regret, & uniquement parce qu'il n'y avoit pas eu d'autre moyen pour retirer ses Enfans d'Espagne. Mais depuis qu'il les avoit recouvrez, il pensoit aux moyens de reparer les pertes qu'il avoit souffertes par ce Traité. Dans cette vue, il travailloit en secret à semer des jalousies parmi les Princes, en leur faisant craindre l'ambition de l'Empereur, & en leur promettant du secours. Dès qu'il fut informé du mécontentement du Pape, il crut ne devoir rien négliger pour le mettre dans ses interêts, l'occasion étant trop favorable pour la laisser échaper. Pour cet effet, il lui fit proposer le Mariage de Catherine de Medicis, Fille du feu Duc Laurent, avec le Duc d'Orleans son second Fils : honneur auquel la Maison de Medicis n'auroit jamais osé aspirer, si le Roi ne l'eût offert de son propre mouvement. D'un autre côté, Henri, sachant bien que la seule union du Pape avec l'Empereur avoit été la cause des obstacles qu'il avoit rencontrez dans l'affaire du Divorce, ne doutoit pas qu'il ne lui fût facile de venir à bout de ses desseins, s'il pouvoit les désunir. Mais deux choses l'empêchoient de s'attacher à ce moyen. La premiere étoit, qu'il ne pouvoit se fier au Pape. La seconde, qu'il commençoit à trouver dans ses Sujets, bien plus de disposition à secouer le joug du Pape, qu'il ne s'y étoit attendu : c'est pourquoi, il ne se croyoit plus dans la nécessité de dépendre de lui. S'il s'étoit d'abord adressé au Pape avec soumission, c'étoit en partie parce qu'il craignoit la prévention de son Peuple en faveur du Vicaire de J.Christ. Mais depuis qu'il s'appercevoit que cette prévention n'étoit pas aussi forte qu'il se l'étoit imaginé, il ne se mettoit plus en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Son Royaume ne pouvant être attaqué que par Mer, il n'avoit rien à

François tâche de gagner le Pape.

Il propose le mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans son fils.

Henri n'ose se confier au Pape.

Il ne se croît plus obligé de dépendre de lui.

HENRI VIII. 1531.

craindre d'aucun Prince de l'Europe, pourvu que ses Sujets ne fussent pas épouvantez des foudres du Vatican. Mais les Anglois n'étoient plus, à cet égard, ce qu'ils avoient été autrefois. Wicleff avoit commencé à les éclairer ; la conduite des derniers Papes avoit augmenté leurs lumieres, & les Livres & les Sectateurs de Luther avoient achevé de leur ouvrir les yeux. Depuis que la nouvelle Doctrine s'étoit répandue en Angleterre, l'autorité du Pape étoit tellement décriée, que la plupart des Anglois souhaitoient qu'il se présentât une occasion favorable, pour secouer un joug sous lequel ils avoient si longtems gémi. C'est ce qui fit prendre au Roi la résolution de faire juger la Cause du Divorce par le Parlement, & par le Clergé de son Royaume.

Il communique au Parlement l'affaire du Divorce. *Myl. Herbert.*

Le Parlement s'étant assemblé le 6. de Janvier, le Chancelier en fit l'ouverture par un Discours, dans lequel il témoigna que le Roi souhaitoit passionnément de faire rompre son Mariage, non par des motifs deshonnêtes, comme quelques-uns s'efforçoient de le persuader à son Peuple, mais pour la tranquillité de sa conscience, & pour le bien du Royaume, parce qu'il ne vouloit pas laisser la Succession du Trône en danger d'être disputée. Ensuite, il fit porter un très grand nombre de Livres & de Traitez qui avoient été écrits sur cette matiere, avec des Extraits de divers Auteurs, tant anciens que modernes. On n'oublia pas les Décisions des Universitez de France, d'Italie & d'Angleterre ; & tout cela fut laissé sur la table, afin que chacun eût la liberté de l'examiner (1). Cela fait, le Roi fit communiquer son dessein à la Convocation du Clergé, qui déclara qu'elle étoit convaincue que le Mariage du Roi étoit contraire à la Loi de Dieu. Le Roi n'en demandoit pas davantage pour cette fois. Il avoit à demêler avec le Clergé une autre affaire importante, qui devoit être terminée avant qu'on approfondît celle-ci. Il y a beaucoup d'apparence que la Convocation ayant été informée du dessein du Roi, fit d'autant moins de difficulté de décider à son avantage, qu'elle connoissoit parfaitement combien elle auroit besoin de sa faveur dans l'affaire dont il s'agissoit, qui étoit d'une extrême conséquence.

Le Clergé décide en faveur du Roi. *Hist. de la Reformation.*

Tout le Clergé est accusé d'avoir violé la Loi de *Pramunire*. *Myl. Herbert. Hist de la Reformation.*

Le Cardinal Wolsey avoit été accusé par le Procureur Général du Roi, d'avoir exercé en Angleterre le pouvoir de Légat du Pape sans une permission spéciale du Roi, & d'avoir en cette qualité disposé de divers Bénéfices, contre les Actes des *Proviseurs* & de *Pramunire*. Il s'ensuivoit de là naturellement, qu'il n'y avoit pas moins de raison

(1) Le Roi apporta premierement les Livres & les Décisions des Universitez à la Chambre des Seigneurs ; & après qu'ils y eurent été lus & examinez, le Chancelier, accompagné de douze Seigneurs Spirituels & Temporels, alla à la Chambre des Communes le 20. de Mars, & leur montra les Livres : Il leur produisit aussi douze Ecrits en original, avec les Sceaux des Universitez, que le Chancelier *Brain Tuke* lut à haute voix dans la Chambre. Lorsque cela fut fait, le Chancelier fit le Discours rapporté plus haut. *Burnet*, TIND.

d'accuser

d'accuser ceux qui avoient eu recours à lui, ou qui avoient reconnu son autorité. Par là, tous les Membres du Clergé se trouvoient dans le même cas, puisqu'a peine y en avoit-il un seul qui n'eût eu besoin de s'adresser à lui pendant le cours de sa Légation. Ainsi, après que le Roi eut tiré de la Convocation une approbation de sa conduite par rapport au Divorce, il fit accuser tout le Clergé d'avoir violé les Loix du Royaume. Il avoit en cela un double but; le premier, de tirer une bonne somme du Clergé; le second, d'humilier ce puissant Corps, & de diminuer par là le crédit qu'il avoit parmi le Peuple, qui jusqu'alors l'avoit toujours vu appuyé de la Puissance Royale. Il savoit bien que ce seroit de la part du Clergé, qu'il rencontreroit les plus fortes oppositions dans l'affaire du Divorce. Par cette raison, il étoit bien aise de le mettre hors d'état de lui nuire, en le tenant comme sous sa main, & en semant une espece de division entre le Clergé & le Peuple, par la satisfaction que celui-ci devoit vraisemblablement témoigner de la disgrace des Ecclésiastiques, qui l'avoient toujours traité avec beaucoup de hauteur. Par là, il mettoit le Clergé dans la nécessité d'avoir recours à la protection Royale, & par conséquent, de montrer moins d'ardeur pour les interêts de la Cour de Rome. Cela lui réussit comme il l'avoit esperé. Le Clergé eut beau alleguer que le Roi lui-même avoit consenti que le Cardinal exerçât sa Légation: ce qui n'avoit pas servi à Wolsey, ne fut pas capable de tirer d'affaires ceux qui avoient reconnu son autorité. Ainsi, le Clergé reçut une Sentence de condamnation, qui emportoit la confiscation de tous les biens qu'il possedoit. Ce fut un grand sujet de contentement pour le Peuple, & particulierement pour ceux qui penchoient vers la nouvelle Religion, que de voir le Clergé humilié jusqu'à ce point. D'un autre côté, le Clergé comprit aisément, que les Laïques étant ainsi disposez, ce seroit envain qu'il voudroit résister au Roi. Il ne pouvoit plus attendre du secours de Rome. Depuis que le Pape s'étoit brouillé avec le Roi, il avoit perdu tout son crédit; & comme le Roi témoignoit qu'il ne vouloit plus le ménager, les foudres du Vatican n'étoient plus regardez qu'avec mépris. Le Clergé se trouvant dans ce fâcheux état, prit la résolution de se rendre le Roi favorable à quelque prix que ce fût, comprenant bien qu'il ne pouvoit plus compter sur l'appui du Peuple, qui n'étoit plus ce qu'il avoit été autrefois. Ainsi la Convocation du Clergé de Cantorberi ayant déliberé sur cette affaire, résolut d'offrir au Roi une somme de cent-mille livres sterling, afin d'en obtenir un pardon. Suivant cette résolution, quelques-uns des Membres de l'Assemblée eurent ordre de dresser un Acte pour cet effet. Vrai-semblablement, ceux qui furent chargez de cette Commission étoient d'intelligence avec la Cour, qui vouloit se servir de cette occasion pour faire donner au Roi une Prérogative qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit eue jusqu'alors. Mylord Herbert & le

HENRI VIII. 1531.

Il est condamné.

Il offre au Roi cent mille livres sterling.

On en dresse un Acte, où le Clergé donne au Roi le titre de *Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.*

Henri VIII. 1531. *Act. Publ. T. XIV. p. 413. 22. Mars.*

Docteur Burnet disent, que la Convocation résolut de présenter au Roi une Requête, pour le prier d'accepter une somme de cent-mille livres sterling. Mais comme cette Piece se trouve dans le Recueil des Actes Publics, on peut en parler présentement avec plus de précision. Ce n'étoit pas une Requête, mais un Acte public du Clergé en forme de Lettres Patentes, par lequel il donnoit cette somme au Roi. Il étoit dit dans l'Acte, que c'étoit premierement en consideration de son grand mérite. Secondement, que par ce présent, le Clergé vouloit lui témoigner sa reconnoissance pour les grands avantages qu'il avoit procurez à l'Eglise universelle, tant par sa plume, que par ses armes. En troisieme lieu, à cause du zèle qu'il avoit témoigné contre les Lutheriens qui s'efforçoient de ruïner l'Eglise Anglicane, *dont le Clergé reconnoissoit le Roi pour Protecteur & pour Chef suprême.* Enfin, dans l'esperance qu'il voudroit bien accorder au Clergé & à tous ses Membres, un pardon de toutes les fautes qu'ils pouvoient avoir commises contre les Statuts des *Provisseurs*, & de *Premunire.*

Oppositions à ce titre.

Lorsque cet Acte fut lu dans l'Assemblée, plusieurs trouverent mauvais qu'on fit dire au Clergé, qu'il reconnoissoit le Roi pour *Protecteur & pour Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre.* Quelques-uns s'imaginoient que cela y avoit été mis par mégarde, & par un excès de flaterie pour le Roi, dont ceux qui avoient dressé l'Acte n'avoient pas connu la conséquence. D'autres disoient, qu'on avoit voulu surprendre la Convocation, en inferant ces paroles dans le corps d'un Acte où il ne s'agissoit que de donner une somme au Roi. Ils ajoutoient, que ces mêmes paroles, qui sembloient n'avoir été inserées dans cet endroit que par hazard & sans dessein prémédité, étoient pourtant d'une très grande conséquence; & comme la Convocation n'avoit pris aucune déliberation sur ce sujet, ils concluoient à les effacer. Mais d'un autre côté, ceux qui étoient de l'intrigue, prétendoient qu'on ne pouvoit effacer cela par une déliberation en forme, sans offenser le Roi, & sans lui donner lieu de refuser la compensation qu'on lui offroit. Cela causa de telles contestations dans l'Assemblée, qu'elle fut enfin obligée de se séparer sans avoir rien conclu, la décision de cette affaire ayant été renvoyée au jour suivant. Ce n'étoit pas sans raison que plusieurs craignoient la conséquence qui se pouvoit tirer très naturellement de ces expressions, puisqu'il étoit manifeste que par là on engageoit le Clergé à ne reconnoitre plus le Pape pour Chef de l'Eglise Anglicane, qui ne pouvoit avoir deux Chefs distincts en un même tems. C'étoit en effet l'intention du Roi, & de ceux qui avoient dressé ou fait dresser l'Acte, comme il parut bien dès le lendemain. Thomas Cromwell, accompagné de quelques Seigneurs du Conseil, s'étant rendu à l'Assemblée du Clergé, y fit entendre bien clairement, que l'Article sur lequel on avoit disputé le jour précedent, étoit très agreable au Roi, & qu'il ne pouvoit regarder que comme des

Le Roi extorque ce titre du Clergé.

gens très mal affectionnez, ceux qui voudroient s'obstiner à le rejetter. Après une telle déclaration, il ne se trouva plus personne dans l'Assemblée, qui osât directement s'y opposer; d'autantplus que l'Archevêque de Cantorberi, & plusieurs autres Prélats, soutenoient ouvertement que le Roi étoit véritablement le Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Ainsi l'Acte passa tel qu'il avoit été dressé. Quelques-uns seulement proposerent d'y ajouter cette restriction, *autant que la Loi de Christ le permet*. Mais ce n'étoit pas l'intention du Roi, que de laisser une porte pour s'échaper à ceux qui prétendroient dans la suite lui contester cette Supremacie (1), qu'il se faisoit attribuer. L'Acte ayant été scellé le 22. de Mars, fut présenté au Roi, qui accepta de bon cœur & le présent du Clergé, & le nouveau Titre qu'on lui donnoit, dont il fit ensuite un grand usage. La Convocation du Clergé de la Province d'Yorck prit aussi la résolution de donner au Roi une somme de dix-huit-mille-huit-cens-quarante livres sterling. Mais comme dans l'Acte qui fut dressé sur ce sujet, elle avoit omis de dire qu'elle reconnoissoit le Roi pour Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, on lui fit entendre que son présent ne seroit point accepté, si elle ne parloit comme la Convocation de Cantorberi. Ainsi le Clergé d'Yorck se vit contraint d'inserer la même reconnoissance dans son Acte. C'est de cette maniere que le Roi acquit, ou plutôt qu'il extorqua du Clergé d'Angleterre, le Titre de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Il est certain, qu'encore que quelques-uns le lui donnassent volontairement, la plus grande partie n'étoit pourtant pas de cet avis (2). Cela paroit manifestement, par les moyens dont il se servit pour l'obtenir. Cette reconnoissance fut ménagée de la maniere qu'on l'a vu, par *Warham* Archevêque de Cantorberi, par *Thomas Cromwell*, & par quelques autres qui étoient persuadez qu'on pouvoit fort bien se passer du Pape. Au reste, ceux qui se flatoient au commencement, qu'on avoit inseré sans dessein, dans l'Acte de la Convocation de Cantorberi, l'Article

Le Clergé d'Yorck est contraint d'imiter celui de Cantorberi.

(1) Quoique *Parker* & notre Historien disent que l'Acte passa sans restriction, il paroit cependant par plusieurs endroits de la Lettre du Roi à l'Evêque de *Tonstal* qui avoit protesté contre, dans la Convocation tenue à *Yorck*, que les mots, *Quantum per Christi Legem licet*, y furent inserez; & que l'Acte passa ainsi par le suffrage de neuf Evêques dont celui de *Rochester* étoit du nombre, de cinquante-deux Abbez & Prieurs, & de la plus grande partie de la Chambre Basse de la Convocation, en particulier d'*Etienne Gardiner*. *Burnet*, Tome I. p. 112. *Herbert*, p. 151. Tind.

(2) L'Archevêque *Warham*, voyant que personne ne parloit ni pour ni contre, dit *que le silence étoit pris pour consentement*. Sur cela tous s'écrierent: *Nous nous taisons donc tous*. La Clause inserée dans l'Acte passé par la Convocation de *Cantorberi*, selon la Lettre du Roi dont il est parlé dans la Note précédente, étoit en ces termes: *Cujus (Ecclesiæ Anglicanæ) singularem Protectorem unicum, & supremum Dominum, & quantum per Christi Legem licet, etiam supremum Caput ipsius Majestatem recognoscimus*. Tind.

Autre clause dans le même Acte, tendant à la même chose.

dont je viens de parler, auroient pu se désabuser s'ils avoient fait attention à un autre du même Acte, & qui fut aussi mis dans celui de la Province d'Yorck. C'étoit que le Clergé s'engageoit à ne point faire à l'avenir de Constitutions, & à n'observer point celles qui étoient déja faites, avant que d'en avoir reçu une permission expresse du Roi. C'étoit repéter en d'autres termes, qu'on reconnoissoit le Roi pour Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. Nous verrons dans la suite, comment Henri sut faire valoir ce nouveau Titre.

Amnistie accordée au Clergé.

Les Communes veulent que l'Amnistie comprenne aussi les Laïques.

Le Roi en est choqué.

Le Roi étant content du Clergé, lui accorda un pardon dans toutes les formes. Mais quand cet acte fut porté à la Chambre des Communes, elle refusa de le passer, à moins que les Laïques qui pouvoient être tombez dans les mêmes fautes, n'y fussent aussi compris. Henri, choqué de cette opposition, fit dire aux Communes, qu'il vouloit être le maitre de ses graces, & qu'il ne souffriroit point qu'on les lui arrachât. Cette fermeté fit peur à la Chambre, qui, pour ne pas s'attirer la colere du Roi, passa l'Acte tel qu'il étoit, se remettant à sa clémence pour ce qui regardoit les Laïques. Alors le Roi, satisfait de sa soumission, accorda aux Laïques une Amnistie semblable à celle qu'il avoit accordée au Clergé. Il semble pourtant qu'il y eut une exception à l'égard des Colleges & des Monasteres, qui n'ayant point été compris dans les pardons, furent obligez de composer avec le Roi, ainsi qu'on le voit dans le Recueil des Actes Publics.

L'Acte passe.

Le Roi accorde une Amnistie aux Laïques.

Les Monasteres composent avec le Roi.

Le Peuple se réjouit de la disgrace du Clergé.

Bien loin que le Peuple s'émût, comme il l'auroit fait sans doute s'il eût été dans la même prévention où ses Ancêtres se trouvoient du tems de Henri II. & de Jean, on voyoit au contraire la joye peinte sur les visages des Laïques, qui étoient charmez de voir le Clergé humilié. Ainsi ce Corps, autrefois si redoutable, bien loin d'oser résister au Roi, se vit contraint d'avoir recours à sa protection, parce qu'il voyoit bien que le Peuple ne prenoit pas beaucoup d'intérêt à sa disgrace, & qu'il n'avoit aucune ressource d'ailleurs (1).

Le Pape prend le parti de dissimuler.

Quand le Pape eut appris ce qui s'étoit passé en Angleterre, il se trouva dans un terrible embaras. Il voyoit Henri continuer à prendre des mesures qui, selon les apparences, devoient avoir de fâcheuses suites. Cependant, il n'osoit entreprendre de traiter cette affaire avec hauteur, de peur de s'engager dans une querelle dont il prévoyoit qu'il

(1) Pendant cette *Séance* du Parlement, un Cuisinier nommé *Richard Rouse* empoisonna de la Soupe chez l'Evêque de *Rochester*, dont dix-sept personnes furent mortellement atteintes le 16. de Fevrier. Un des Gantilshommes en mourut; quelques pauvres gens à qui l'on donnoit les restes des repas, en furent aussi empoisonnez, & une Femme en mourut. Le Criminel fut pris, & par Acte du Parlement (l'an 22. du Regne de *Henri VIII.*) l'Empoisonnement fut déclaré crime de Trahison. *Rouse* en fut convaincu, & condamné à mourir dans l'Eau bouillante, ce qui devoit être le supplice infligé aux coupables de Poison à l'avenir. La Sentence fut exécutée à *Smithfield*, peu après. *Burnet*, *Stow* TIND.

ne se tireroit pas à son avantage. Outre qu'il n'étoit pas content de l'Empereur, il le voyoit sur le point d'être assez occupé par les Turcs & par les Protestans d'Allemagne, dans un tems où la France étoit étroitement unie avec l'Angleterre. Ainsi, ne voyant point de secours assez prompt, s'il entreprenoit de faire valoir son autorité, il prit le parti de garder le silence, en attendant que le tems lui fournît une occasion d'éclater, ou du moins de se raccommoder avec le Roi.

Cette affaire étant terminée, Henri prorogea le Parlement. Ensuite, il fit imprimer les Décisions des Universitez, & les sentimens des Savans sur son Mariage, afin qu'avant la prochaine Séance, tout le monde fût instruit de l'état de la question, & des raisons qui lui avoient fait entreprendre la poursuite de son Divorce. Cependant, comme, en se séparant de la Reine, il avoit intention d'épouser Anne de Bollen, il souhaitoit passionnément que la Reine se laissât persuader de donner son consentement au Divorce, afin d'éviter les inconvéniens qui pouvoient naitre de son obstination. Pour cet effet, il lui envoya des Evêques & des Seigneurs Laïques, qui la presserent fortement, ou de consentir au Divorce, ou de remettre le Jugement de son affaire à quatre Seigneurs Ecclésiastiques, & à quatre Séculiers. Mais rien n'ayant été capable de la faire désister de son Appel au Pape, il lui fit dire qu'elle eût à se retirer dans une des Maisons Royales qu'il lui nommoit, & dont il lui laissoit le choix. Enfin, le 14. de Juillet 1531., il prit congé d'elle, à dessein de ne la revoir plus (1).

Henri tente en vain de faire consentir la Reine au Divorce.

Il la relegue à la campagne.

Ce qui venoit de se passer dans le Parlement & dans la Convocation, donna du courage à ceux qui souhaitoient une Reformation dans l'Eglise, à quoi ils voyoient déja quelques acheminemens. Cela fut cause que les disputes sur la Religion devinrent plus fréquentes & plus publiques, qu'elles ne l'avoient été jusqu'alors. Mais le Roi, comprenant bien quelles conséquences on tireroit de ses premieres démarches, voulut faire voir qu'en secouant le joug du Pape, son dessein n'étoit pas de porter atteinte aux véritez essentielles de la Religion. Ainsi, pour faire perdre cette pensée à ceux qui pourroient l'avoir, il ordonna que les Loix contre les Hérétiques fussent rigoureusement exécutées. Cela causa la mort de trois Protestans, nommez *Bilney*, *Bayfield* & *Baynam*, dont les deux premiers furent brûlez cette même année, & l'autre au mois d'Avril de la suivante (2).

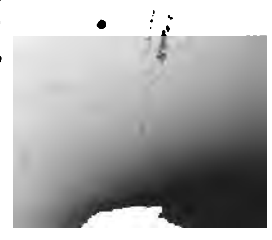
Trois hommes sont brûlez pour la Religion. *Myl. Herbert.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, les affaires d'Allemagne continuoient à se brouiller de plus en plus. Au commencement de l'année, Ferdinand d'Autriche, Roi de Boheme & de Hongrie, avoit

Affaires de Religion en Allemagne. *Sleidan.*

(1) Elle se retira d'abord à *Moor*, ensuite à *Eastamstead*, & enfin à *Amphill*, où elle séjourna plus longtems. *Burnet.* Tind.

(2) *Thomas Bilney*, Bachelier en Droit Civil & Canonique, fut brulé le 19. d'Août. *Bayfield* Moine de *Buri*, le 27. de Novembre ; & *Baynam*, homme de condition, & Jurisconsulte, le 30. d'Avril 1532. Voyez *Fox.* Tind.



HENRI VIII. 1531.

été élu Roi des Romains, malgré la Protestation des Alliez de Smalcalde, & couronné peu de jours après à Aix-la-Chapelle. C'étoit une suite d'une Ligue conclue entre les Princes Catholiques d'Allemagne, au mois de Novembre précedent. Mais cette Ligue étoit offensive, au-lieu que celle de Smalcalde étoit purement défensive. Jamais les Protestans n'eurent intention de forcer les consciences de ceux qui n'étoient pas de leur sentiment. Mais le but de la Ligue Catholique étoit, de contraindre les Protestans de rentrer dans l'Eglise dont ils s'étoient séparez. Ceux-ci protesterent contre l'élection de Ferdinand, comme faite sans nécessité, & contre les formes ordinaires. Mais leur Protestation ne produisit aucun effet.

Tout le reste de l'année se passa en diverses négociations, dans lesquelles l'Empereur sembloit n'avoir pour but que d'accommoder les differens de Religion, quoiqu'en effet son intention ne fût que d'amuser les Protestans, & de les empêcher de prendre des mesures pour se défendre lorsqu'ils seroient attaquez. Comme ils connoissoient bien ses artifices, ils écrivirent sur ce sujet aux Rois de France & d'Angleterre, qui leur répondirent favorablement, & leur firent esperer du secours en cas qu'on voulût les opprimer. Ce n'est pas que ces deux Monarques eussent envie de favoriser la Reformation; mais ils avoient intérêt de proteger les Protestans d'Allemagne, parce que leur ruïne ne pouvoit qu'accroitre excessivement la puissance de l'Empereur. En effet, c'étoit là un des principaux moyens par lequel ce Prince se proposoit d'exécuter ses vastes desseins.

1532. François I. tâche de susciter des affaires à l'Empereur. *Guicciardin. Mezerai.*

Pendant que l'Empereur formoit des projets pour se rendre maitre en Allemagne, sous prétexte de soutenir les intérêts de la Religion & de l'Empire, François I. se tournoit de tous les côtez pour tâcher de lui susciter des embaras capables de produire quelque changement dont il pût se prévaloir. Dans le désespoir où il étoit, de s'être vu contraint de signer le Traité de Cambrai, il cherchoit avec ardeur les moyens de reparer ses pertes, & sur-tout de recouvrer Genes & Milan. C'étoit dans cette vue que tantôt il caressoit le Pape, tantôt il le menaçoit, selon qu'il voyoit les conjonctures propres pour se servir de l'un ou de l'autre de ces deux moyens; & que d'un autre côté, il faisoit esperer un puissant secours aux Protestans d'Allemagne, en cas que l'Empereur les attaquât. Mais principalement, il tâchoit de s'assurer du Roi d'Angleterre, parce que c'étoit celui qui pouvoit lui être le plus utile. Il le confirmoit, autant qu'il lui étoit possible, dans la résolution de pousser l'affaire du Divorce, afin de le tenir toujours brouillé avec l'Empereur & avec le Pape. Quelquefois il lui faisoit entendre, que si on continuoit à lui refuser la justice qui lui étoit due, il se ligueroit avec lui, pour soustraire leurs Etats à la domination tirannique de la Cour de Rome. Ensuite, dans la crainte où il étoit qu'il ne s'accommodât avec l'Empereur, il lui conseilloit d'épouser promptement Anne de Bollen, sachant bien que

Myl. Herbert.

c'étoit un moyen infaillible pour les empêcher de se rapprocher l'un de l'autre. Il écrivit même au Pape une Lettre, dans laquelle il ne paroissoit pas moins interessé que Henri même dans l'affaire du Divorce. Entre autres choses, il lui disoit, que si, par complaisance ou par crainte, il continuoit à suivre les directions de l'Empereur, il ne devoit pas trouver étrange, que le Roi d'Angleterre travaillât à se procurer, par des moyens extraordinaires, la juste satisfaction qu'il attendoit en vain depuis si longtems. Il ajoutoit, que ses intérêts étoient si étroitement liez avec ceux de Henri, qu'il ne pourroit se dispenser d'aider, de tout son pouvoir, un Prince dont il se glorifioit d'être l'Allié perpétuel. Enfin, il le prioit de considerer, s'il y avoit de la prudence à donner l'occasion & la volonté de desobeïr, à ceux qu'on ne pouvoit forcer à l'obeïssance. Mais Clement, qui ne voyoit en Italie d'autres forces que celles de l'Empereur, n'avoit garde de se livrer à des conseils si dangereux.

François & Henri tâchent d'intimider l'Empereur & le Pape.

Les deux Rois, voyant enfin qu'il étoit impossible de gagner le Pape, résolurent de s'aboucher, pour chercher les moyens de rompre les mesures de l'Empereur. Mais ils jugerent à propos de faire auparavant courir le bruit qu'ils alloient faire une nouvelle Ligue, afin d'inspirer de la terreur au Pape, & de l'empêcher de se rapprocher de l'Empereur, de qui l'affaire de Ferrare l'avoit un peu éloigné. Effectivement, ils conclurent à Londres un Traité, qui fut signé le 23. de Juin. Mais il est manifeste que ce Traité n'étoit fait que dans la vue que je viens de dire, puisqu'il ne contenoit que deux Articles, dont le Pape ni l'Empereur n'auroient pas eu sujet de s'allarmer beaucoup, s'ils en eussent été instruits. Le premier portoit, qu'en cas que l'Empereur fît saisir les effets des Marchands Anglois dans les Païs-Bas, le Roi de France feroit la même chose à l'égard des Sujets de l'Empereur, les Allemans exceptez. Encore y avoit-il tant de restrictions de la part du Roi de France, qu'il paroissoit bien que cet Article n'étoit qu'un pur prétexte pour faire un Traité. Le second portoit, que si le Roi d'Angleterre étoit attaqué par l'Empereur, François lui envoyeroit un secours de cinq-cens Lances; & que si le Roi de France étoit attaqué, Henri l'assisteroit d'un Corps d'Infanterie, qui ne seroit pas au-dessus de cinq-mille hommes. Comme le Public n'étoit pas informé du contenu de ce Traité, divers bruits coururent sur ce sujet. Quelques-uns disoient, que les deux Rois étoient convenus d'entrer dans la Ligue de Smalcalde, ou du moins, de secourir puissamment les Protestans d'Allemagne. D'autres s'imaginoient que, comme les Turcs menaçoient l'Autriche, & que l'Empereur seroit infailliblement obligé de mener ses forces en ce Païs-là, François attaqueroit dans le même tems le Duché de Milan, & que Henri porteroit la Guerre dans les Païs-Bas. Tous ces bruits, quoiqu'incertains, ne laissoient pas d'inquieter l'Empereur, parce qu'ils étoient fondez sur des conjectures assez vrai-semblables.

Ils font deux Traitez dans ce dessein.

Act. Publ. T. XIV. p. 435. 23. Juin.

Il court divers bruits sur ce sujet.

HENRI VIII. 1532.

François & Henri s'abouchent en Picardie.
Myl. Herbert. Mezerai.

L'entrevue des deux Rois ne se fit qu'au mois d'Octobre, entre Calais & Boulogne. Ils avoient principalement deux choses en vue. La premiere, de détourner le blâme que l'Empereur jettoit sur eux, en répandant dans toute l'Europe, que, pendant qu'on étoit sur le point de voir la Chrétienté envahie par les Infideles, ils demeuroient simples Spectateurs du danger où elle se trouvoit, sans offrir le moindre secours à ceux qui se préparoient à la défendre. Leur seconde vue étoit, de tenir les Italiens & les Allemans dans l'attente d'une nouvelle Guerre, de peur qu'ils ne se rendissent trop faciles aux volontez de l'Empereur. Pour parvenir à leur but, ils se donnerent réciproquement des Lettres Patentes, par lesquelles ils s'engagoient à mettre conjointement sur pied une Armée de quatre-vingt-mille hommes, pour arrêter les progrès des Turcs, & de la mener ou en Allemagne, ou en Italie, selon qu'il seroit nécessaire. Mais cette prétendue Convention ne fut jamais mise en forme de Traité. *Du Tillet* en parle dans son Inventaire des Traitez entre la France & l'Angleterre, sous le nom de *Lettres d'Accord:* mais on n'en trouve aucune trace dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre. Aussi n'est-il pas croyable que ces deux Monarques eussent envie d'exécuter ce prétendu projet, dont l'unique but étoit de les disculper envers le Public, & d'inspirer de la terreur à l'Empereur & au Pape. C'est sans doute par cette raison, qu'ils affecterent de le publier.

Conventions entre les deux Rois.
Du Tillet, Recueil des Rois de France.

Desseins de François I.

Dans cette entrevue, Henri se plaignit beaucoup du Pape, & François rencherit encore par-dessus, en faisant un long détail des plaintes qu'il avoit reçues de la part de l'Eglise Gallicane au sujet des exactions de la Cour de Rome. Mais ce n'étoit que pour amuser Henri, puisque dans ce même tems il entretenoit une Négociation secrete avec le Pape, touchant le Mariage du Duc d'Orleans son second Fils, avec Catherine de Medicis. Il paroit manifestement par toute la conduite de ce Prince, qu'il n'avoit pour but que de se servir de l'amitié du Roi d'Angleterre, pour attirer le Pape dans son parti, en vue de recouvrer Genes & Milan, qui lui tenoient toujours au cœur. Par cette raison, il témoignoit exterieurement à Henri, qu'il étoit fortement attaché à ses intérêts. Il le pressa même, de n'attendre point la Dispense du Pape pour épouser sa Maitresse, qui se trouvoit présente à leur entrevue, avec le Titre de *Marquise de Pembrook*, qu'elle avoit reçu depuis peu. Pendant que les deux Rois furent ensemble, ils se donnerent réciproquement diverses Fêtes, dont le détail est ici peu nécessaire. Henri alla voir François à Boulogne, & François lui rendit visite à Calais (1). Ils se séparerent

Il conseille à Henri d'épouser Anne de Bollen.

Visites réciproques des deux Rois.

(1) *François I*, s'en retourna de *Boulogne* avec *Henri*, de cette maniere. Lorsque *François* étoit sur les Terres de France, il donnoit le pas; mais lorsqu'il fut entré dans celles d'Angleterre, *Henri* lui donna la préséance. Lorsqu'il approcha de *Calais*, le Duc de *Richemond* Fils-naturel de *Henri*, jeune Gentilhomme de bonne mine, avec une suite fort leste, a'la au-devant de ce Monarque. Le logement où il fut conduit étoit tapissé d'un drap d'or & d'argent, brodé en quelques

le

le 30. d'Octobre, pour s'en retourner l'un à Paris, & l'autre à Londres. Mais à cause du mauvais tems, Henri séjourna quelques jours à Calais, où l'on prétend qu'il épousa secretement Anne de Boulen (1). Il y a pourtant plus d'apparence à ce que quelques-uns assurent, que ce ne fut qu'au mois de Janvier suivant.

Henri épouse secretement Anne de Bollen.

Pendant toute cette année, l'Empereur se trouva dans un assez grand embaras. Soliman, Empereur des Turcs, menaçoit de faire une puissante invasion en Hongrie, comme il la fit effectivement. L'Allemagne étoit en trouble, parce que les Protestans, qui avoient été déja menacez, prenoient d'assez bonnes mesures pour se défendre, & ne vouloient point reconnoitre Ferdinand d'Autriche pour Roi des Romains. D'un autre côté, l'Empereur n'ignoroit pas que le Pape étoit mécontent à cause de l'affaire du Duc de Ferrare, & que les Rois de France & d'Angleterre faisoient tous les efforts possibles pour le détacher de son parti, dans le dessein de troubler l'Italie. De plus, les Italiens ne se tenoient en repos, que parce qu'il y avoit encore une Armée Imperiale dans leur Païs, & qu'ils ne voyoient faire en France aucun préparatif pour les soutenir, en cas qu'ils entreprissent de lever la tête. Cependant, au milieu de cette apparente tranquillité, ils souhaitoient passionnément de voir quelque revolution qui les délivrât de la crainte que la trop grande puissance de l'Empereur leur inspiroit. Enfin, l'entrevue de François I. & de Henri causoit à l'Empereur une extrême inquietude, dans la crainte où il étoit, que si Soliman avoit un heureux succès en Hongrie, ils ne se servissent de cette occasion pour attaquer le Duché de Milan & les Païs-Bas. Il étoit donc nécessaire qu'il pensât, sans perte de tems, à prévenir les dangers qui pouvoient venir de tous ces endroits, & qu'il commençât par l'affaire la plus pressée, qui étoit de contenter les Protestans, afin d'en tirer du secours contre les Turcs. Dans cette vue, il se rendit au commencement de l'année à la Diete de Ratisbonne, où il trouva le moyen de négocier avec les Protestans, un accommodement par lequel il fut arrêté, que personne ne pourroit être inquieté pour cause de Religion, jusqu'à la tenue d'un Concile. Son dessein n'étoit pas d'exécuter ponctuellement cet Accord, que la seule nécessité lui arrachoit. Il en tira pourtant cet avantage, que tous les Princes & Etats d'Allemagne, tant Protestans que Catholiques, lui fournirent un puissant secours, qui le mit en état d'assembler une Armée de quatre-vingt-mille hommes de pied, & de trente-mille Chevaux.

Les Turcs menacent la Hongrie.

L'Empereur est embarassé.

La Diete de l'Empire accorde quelque chose aux Protestans.

Charles en obtient du secours.

endroits de Perles & de Pierres précieuses. Les divers Services à table furent portez dans cent vingt plats d'Or massif. La Marquise de *Pembroke* fit aux deux Rois des habits de masque fort curieux & riches, avec lesquels ils danserent. Les Ducs de *Norfolck* & de *Suffolck* furent faits Chevaliers de *S. Michel*. *Stow* dit qu'il n'y eut pas moins de 8000 personnes à *Calais*, que cette fête y attira. Tind.

(1) *Richard Lee*, ensuite Evêque de *Lichfield* & de *Coventry*, célébra le Mariage, en présence de l'Archevêque *Cranmer*, du Duc de *Norfolck*, du Pere, de la Mere & des Freres de la Mariée, le 14. de Novembre. *Herbert*, p. 101. Tind.

HENRI VIII. 1532.

Il conçoit des soupçons contre le Roi de France.

Pendant que cette Armée se formoit, l'Empereur voulant sonder les intentions du Roi de France, lui fit demander du secours contre les Turcs; mais il en reçut une réponse peu satisfaisante. Cela joint a l'entrevue des deux Rois, le confirma dans la pensée qu'ils tramoient quelque chose contre lui. Mais Soliman, qui se hâtoit de commencer la Campagne en Hongrie, l'empêchoit de penser aux moyens de prévenir le mal qu'il craignoit de la part des deux Rois Alliez. Effectivement, les Turcs s'avancerent non seulement en Hongrie, mais même jusques dans l'Autriche, à dessein de l'engager dans une Bataille. Mais il l'évita sagement, puisque, s'il l'eût perdue, il n'y avoit plus de ressource pour lui, & l'Autriche avec une partie de l'Allemagne seroit infailliblement tombée sous la puissance des Turcs: au-lieu qu'en se tenant comme il fit sur la défensive, avec une Armée de plus de cent-mille hommes, il les empêcha de faire aucun progrès considerable, & les mit enfin dans la nécessité de rebrousser chemin vers leur Païs. Dès qu'il eut reçu des avis certains que Soliman avoit repris la route de Constantinople, il partit pour se rendre en Italie, d'où il avoit dessein de repasser en Espagne.

Sa Campagne contre les Turcs.

Il passe en Italie.

Il s'abouche avec le Pape à Bologne.

Guicciardini.

Ce fut vers le milieu du mois de Novembre qu'il se rendit à Bologne, où le Pape l'attendoit pour conferer avec lui. Comme ils avoient des desseins très opposez, leur entrevue ne se passa pas avec la même correspondance que celle de l'année 1529. L'Empereur ne pensoit qu'à s'assurer de l'Italie, en empêchant le Roi de France d'y remettre jamais le pied. Le Pape souhaitoit au contraire, de le tenir toujours en inquietude de ce côté-là, tant pour se rendre nécessaire, que pour se tirer de la dépendance où il étoit. L'Empereur demandoit au Pape, qu'il convoquât un Concile en Allemagne, sans quoi il ne voyoit pas qu'il fût possible de trouver un prétexte légitime pour ruïner les Protestans. Mais depuis ce qui s'étoit passé à Constantinople & à Bâle, le seul nom de Concile étoit devenu si odieux à la Cour de Rome, que Clement VII. ne pouvoit se résoudre à en convoquer un. Il savoit ce qui étoit arrivé à Jean XXII. & à Eugene IV.: c'est pourquoi, il n'avoit aucune envie de mettre son droit en compromis. L'Empereur demandoit de plus, que le Pontife consentît à une Ligue qu'il avoit dessein de former entre tous les Potentats d'Italie, à laquelle chacun contribuât à proportion de ses forces, afin de mettre le Païs à couvert de toute invasion. C'est-à-dire proprement, qu'il vouloit avoir en Italie, une Armée entretenue aux dépens d'autrui, & qui fût toujours prête à défendre le Duché de Milan, en cas qu'il prît envie au Roi de France de l'attaquer. Le Pape approuvoit assez cette proposition, non pas en vue de maintenir l'Italie sur le pied où elle se trouvoit, puisqu'il lui étoit trop désavantageux que l'Empereur y demeurât si puissant; mais afin d'avoir un prétexte d'en faire sortir les Troupes Allemandes & Espagnoles, qui étoient la terreur des Italiens. Il prévoyoit bien qu'une Ligue composée de tant de Membres qui avoient des intérêts opposez, ne subsisteroit pas longtems, & qu'après

Il demande un Concile.

Il propose une Ligue pour la sureté de l'Italie.

qu'elle seroit rompue, il en deviendroit lui-même plus nécessaire & plus respecté. Il demandoit seulement, que les Venitiens entrassent dans la Ligue, afin de les charger d'une partie des frais. Enfin, l'Empereur demandoit encore au Pape, qu'il donnât Catherine de Medicis sa Niece, au Duc de Milan, son but étant de l'engager, par l'intérêt de sa Niece, à la défense du Milanois, de peur qu'enfin le Roi de France ne trouvât quelque occasion favorable pour le mettre dans son parti. Mais Clement opposoit à cette proposition, l'engagement où il se trouvoit avec le Roi de France, qui lui avoit fait l'honneur de lui demander Catherine pour le Duc son second Fils. Il représentoit à l'Empereur, qu'il ne pouvoit préferer le Duc de Milan au Duc d'Orleans, sans se faire du Roi de France un ennemi irreconciliable, qui ne lui pardonneroit jamais un tel affront. Ainsi, toute leur Négociation se réduisit à la conclusion de la Ligue projettée, dans laquelle les Venitiens ne voulurent pas être compris. Ils se contenterent de donner leur parole à l'Empereur, qu'ils exécuteroient ponctuellement leur engagement par rapport au Duché de Milan. Enfin, l'Empereur ayant fait venir à Bologne les Ambassadeurs de Milan, de Ferrare & de Mantoue, on travailla pendant quelque tems à règler les conditions de la Ligue. Mais le differend entre le Pape & le Duc de Ferrare en retarda beaucoup la conclusion, parce que le Duc ne vouloit pas s'y engager, avant que d'être assuré de la Paix chez lui. Cependant, après beaucoup de peine, l'Empereur obtint enfin du Pape, qu'il donnât au Duc un repit de dix-huit mois. Cette affaire fut cause que la Ligue ne put être signée qu'au mois de Fevrier de l'année suivante.

Disposition des Anglois par rapport à la Religion.

Les démarches que Henri avoit déja faites contre le Clergé, & la disposition où il se trouvoit à l'égard du Pape, encouragerent beaucoup ceux qui souhaitoient de voir une Reformation dans l'Eglise. Pour éviter de se faire une fausse idée de la disposition où les Anglois se trouvoient à cet égard, il est nécessaire de bien connoitre quels étoient les sentimens du Peuple par rapport à la Religion. On peut assurer comme une chose indubitable, que pour ce qui regardoit la Reformation du pouvoir excessif du Pape, & des immunitez du Clergé, il n'y avoit presque point d'Anglois, si on en excepte les Ecclésiastiques, ou la plupart d'entre eux, qui ne la souhaitât de tout son cœur. Il y avoit déja trois-cens ans que les Parlemens avoient commencé à travailler, mais sans pouvoir y réussir parfaitement, parce que les intérêts des Rois s'y étoient trouvez opposez. Mais quant à la Reformation des Dogmes, il s'en falloit bien que ceux qui la souhaitoient ne fissent le plus grand nombre. Ceux-ci ne se sentoient pas assez forts pour oser la proposer ouvertement, d'autant plus que le Roi ne leur étoit pas favorable. Mais quand il s'agissoit de parler contre l'autorité excessive du Pape, ou contre l'orgueil & les richesses du Clergé, ils se joignoient hardiment à tout le reste du Peuple, sans crainte d'être reconnus, parce que c'étoit le sentiment de tout le Peuple, ou du moins de presque tous les Laïques. Mais en

témoignant leur ardeur contre le Clergé, ils avoient pour but d'avancer la Reformation des Dogmes, parce qu'ils savoient bien que le principal obstacle viendroit toujours de la part des Conducteurs de l'Eglise. C'étoit donc par là qu'ils croyoient devoir commencer, afin de parvenir à une parfaite Reformation. Ainsi, entre ceux qui souhaitoient de réduire le pouvoir du Pape & les immunitez du Clergé à de justes bornes, il y en avoit sans doute beaucoup qui ne portoient pas leur vue plus loin, & qui s'imaginoient que la Reformation n'aboutiroit qu'à cela. Les autres au contraire esperoient, qu'après avoir fait ce premier pas, il seroit comme impossible d'en demeurer là; en quoi ils avoient pour garant ce qui étoit arrivé en Allemagne. Mais ils n'avoient garde de désabuser les premiers, de peur de les refroidir, en leur faisant connoitre trop tôt les conséquences de la premiere démarche qui se feroit en matiere de Reformation.

Le Parlement se dispose à moderer le pouvoir du Clergé. *Myl. Herbert.*

Le Parlement s'étant assemblé le 5. de Janvier 1532, se trouva presque unanimement disposé à remedier aux abus dont les Anglois se plaignoient inutilement depuis si longtems, par rapport à la puissance du Pape & aux Privileges du Clergé. L'occasion étoit plus favorable qu'elle ne l'avoit jamais été. Lorsqu'autrefois les Parlemens avoient voulu faire quelque tentative sur ce sujet, ils avoient trouvé les Rois peu disposez à concourir avec eux dans le méme dessein, parce que l'état de leurs affaires ne leur permettoit pas de rompre absolument avec Rome. Mais l'affaire du Divorce avoit mis les choses sur un autre pied. Le Roi étoit mal satisfait du Pape, & regardoit le Clergé, tant le Séculier que le Régulier, comme un ennemi secret, à cause de leur attachement pour la Cour de Rome. Ainsi son intérêt demandoit que le Pape & le Clergé fussent abaissez, & qu'il y eût de la division entre eux & le Peuple, sachant bien que ceux-là ne pourroient lui nuire, qu'à proportion du crédit qu'ils auroient sur celui-ci. Quant aux efforts que les Etrangers pourroient faire, il ne croyoit pas avoir lieu de les craindre, pendant qu'il demeureroit étroitement uni avec la France: d'autant plus que l'Empereur se trouvoit alors assez occupé, tant par la Guerre des Turcs, que par les troubles d'Allemagne.

Adresse présentée au Roi sur ce sujet.

Tout cela étant adroitement insinué à la Chambre des Communes, elle présenta une Adresse au Roi, pour le prier de consentir à la Reformation de divers abus qui se trouvoient dans les Immunitez dont le Clergé avoit joui jusqu'alors. Le Roi répondit, qu'avant que de donner son consentement à cette proposition, qui lui paroissoit très importante, il souhaitoit d'entendre du Clergé ce qu'il avoit à dire pour sa défense. Mais, sous cette apparence d'équité, il n'avoit en vue que de faire comprendre au Clergé, combien sa protection lui étoit nécessaire, puisqu'il pouvoit ou lâcher la bride au Parlement, ou l'arrêter, selon qu'il le jugeroit à propos. Quelque tems après, le Parlement fit certains Statuts, qui ne faisoient que toucher legerement

Statuts contre le Clergé.

quelques-uns des Privileges du Clergé dont le Peuple avoit le plus sujet de se plaindre. Mais pour cette fois, la Reformation ne fut pas poussée plus loin. On prit même le soin de consoler les Ecclésiastiques de ces pertes, en faisant un Statut qui les déchargeoit du payement des *Annates* (1), qui étoit pour eux un pesant fardeau. Ce Statut portoit, que le Royaume étoit tous les jours appauvri par les grandes sommes qu'on envoyoit à Rome pour les *Annates*, pour les *premiers Fruits*, pour les *Palliums*, pour les *Bulles des Evêchez*: Que depuis le Regne de Henri VII., on avoit employé plus de cent-soixante-mille livres sterling à ces usages; & que le dommage que le Royaume en recevoit alloit devenir encore plus grand, à cause que la plupart des Evêques étoient fort âgez: Que d'ailleurs, les Annates n'avoient été introduites que comme une contribution pour la Guerre contre les Infideles, à quoi pourtant elles n'étoient jamais employées. Par ces raisons, il étoit ordonné, que le payement des Annates cesseroit à l'avenir: Que, pour ce qui regardoit les Bulles des Evêchez, il ne seroit payé que cinq pour cent du revenu annuel, clair & net, après toutes les charges déduites: Que si, à cause de cette modification, le Pape refusoit les Bulles, l'Evêque élu seroit présenté par le Roi à l'Archevêque de la Province, qui seroit tenu de le sacrer: Que si l'Archevêque le refusoit, sous prétexte qu'il n'auroit pas encore lui-même reçu ses Bulles, ou le *Pallium*, deux Evêques que le Roi nommeroit en feroient l'office, après quoi l'Evêque ainsi sacré seroit reconnu pour légitime. Néanmoins, le Parlement déclaroit qu'il seroit au pouvoir du Roi, d'annuller ou de confirmer cet Acte dans un certain tems: Que si dans cet intervalle, il faisoit un accommodement amiable avec la Cour de Rome, ce qu'il feroit seroit tenu pour inviolable: Mais que si, à cause de ce même Acte, le Pape prétendoit vexer le Royaume, par des Excommunications, ou par des Interdits, telles Censures seroient tenues pour nulles, & défenses étoient faites à tous Ecclésiastiques de les publier. Enfin, il déclaroit que, nonobstant tout Interdit, les Prêtres pourroient, en sureté de conscience, célebrer le Service divin, comme auparavant (2).

HENRI VIII. 1532.

Autre pour abolir les Annates.

Causes par rapport au Pape.

Cependant, parmi le grand nombre de Députez qui avoient séance dans la Chambre Basse, il s'en trouvoit plusieurs qui ne pouvoient approuver une rupture avec le Pape. Ils comprenoient bien pourtant, que ce seroit là une suite infaillible du Divorce que le Roi vouloit

(1) Ce sont les premiers fruits des Evêchez. TIND.

(2) Ce Bill fut commencé dans la Chambre des Seigneurs, d'où il fut envoyé à celle des Communes, qui y ayant consenti, le Roi y donna son consentement royal: mais il n'eut la confirmation finale mentionnée dans l'Acte, que le 9. de Juillet 1533. & alors il fut confirmé par Lettres Patentes, dans lesquelles l'Acte étoit contenu au long. (*Par Rolles.*) Au moyen de cet Acte, on jetta les fondemens du Schisme qui se fit avec l'Eglise de Rome. TIND.

HENRI VIII. 1532.

Hardiesse d'un Membre des Communes.

faire avec la Reine. C'étoit pour cela, qu'ils faisoient tous les efforts possibles pour prévenir ce coup. Un d'entre eux, nommé *Temse*, eut même la hardiesse de proposer, que la Chambre en Corps allât présenter une Adresse au Roi pour le prier de reprendre la Reine sa Femme. Henri en ayant été informé, manda l'Orateur des Communes, & fit en sa personne une févere reprimande à la Chambre, de ce qu'elle avoit souffert qu'on fît une proposition sur une affaire qui n'étoit pas de son ressort (1).

Le Roi reprimande les Communes.

Il les requiert d'examiner les Sermens des Evêques.

Quelques jours après, le Roi fit encore venir l'Orateur des Communes, & lui dit, qu'ayant comparé le Serment que les Evêques faisoient au Pape, avec celui qu'ils faisoient au Souverain, il lui sembloit qu'ils n'étoient ses Sujets qu'à demi: Que par cette raison, il prioit la Chambre des Communes d'examiner cette matiere, & de prendre soin des interêts de la Couronne. Mais la Peste qui ravageoit alors la Ville de Londres, & qui obligea le Parlement à se séparer bientôt après, ne permit pas que les Communes déliberassent alors sur cette affaire (2).

Le Pape se plaint du Statut qui abolit les Annates.

Hist. de la Reformation.

Le pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, d'abolir les Annates, ou de faire un accord amiable sur ce sujet avec le Pape, faisoit voir bien évidemment que cet Acte avoit été procuré par les intrigues de la Cour. Le Pape en fut extraordinairement offensé. Mais lorsqu'il voulut s'en plaindre aux Ministres du Roi, ils lui repondirent, qu'il auroit pu s'épargner ce chagrin; & que néanmoins, il y avoit encore du remede, puisque le Roi avoit le pouvoir d'annuller ce qui avoit été ordonné sur ce sujet. Par là, ils insinuoient au Pontife, qu'il pouvoit s'attendre que le Roi se conduiroit selon qu'il auroit lieu d'être content de lui.

Réponse d'un Ministre du Roi.

Thomas Morus rend le grand Sceau.

Thomas Morus, qui étoit Grand Chancelier, & homme d'un bon jugement, prévit dès-lors, que les démarches du Roi produiroient enfin une entiere rupture avec la Cour de Rome. Il auroit volontiers consenti qu'on eût reformé quelques abus. Mais il comprenoit bien, par le train que les affaires prenoient, que la Reforme iroit plus loin qu'il ne souhaitoit. Il mettoit une grande difference, entre se soustraire entierement à l'obédience du Pape; & lui retrancher quelques-unes de ses

(1) Il dit de plus à l'Orateur : « Que cette affaire interessoit son Ame : Qu'il » auroit souhaité que son Mariage eût été bon, mais que les gens savans l'avoient » déclaré nul & détestable ; qu'ainsi il étoit obligé en conscience de se séparer de » *Catherine* : ce qui ne procedoit pas de débauche, ou d'un désir déréglé : Qu'il » avoit quarante & un an, & qu'à cet âge ces chaleurs se calment : mais qu'excepté en *Espagne* & en *Portugal*, il étoit inouï qu'un homme épousât les deux » Sœurs ; & qu'il n'avoit pas ouï dire qu'aucun Chrétien avant lui eût épousé la » Femme de son Frere. Ainsi il l'assuroit que sa conscience étoit bourrelée ; ce » qu'il le prioit de rapporter à la Chambre. » TIND.

(2) *Burnet* & le Lord *Herbert*, placent l'Entrevue de *Henri* avec *François I.* après cette Séance du Parlement. TIND.

usurpations. Ainsi, ne voulant point servir d'instrument à la rupture qui se préparoit, il rendit au Roi le Grand Sceau, le 16. du mois de Mai. Quelques jours après, le Roi le confia au Lord *Thomas Audley*, qui le garda, sous le Titre de *Gardien du Grand Sceau*, jusqu'au 26. de Septembre suivant, qu'il fut revêtu de la Charge de Grand Chancelier.

Le grand Sceau est donné à Thomas Audley

Act. Publ. T. XIV. p. 433.

Pag. 446.

Pendant que Henri se servoit de divers moyens pour faire comprendre au Pape le danger où il s'exposoit par son obstination à lui refuser ce qu'il demandoit, l'Empereur n'agissoit pas avec moins d'ardeur à obtenir une Sentence en faveur de la Reine Catherine. Ce n'étoit plus par des sollicitations respectueuses que ces deux Monarques pressoient le Pontife, mais par des menaces, qui faisoient d'autant plus d'effet, qu'il étoit naturellement timide, & qu'il ne se déterminoit pas aisément sur les choses qui auroient demandé une prompte résolution. Par ces deux demandes directement opposées qu'on lui faisoit, il se trouvoit véritablement entre l'enclume & le marteau, comme il l'avoit dit lui-même au commencement de cette affaire. D'un autre côté, il voyoit par les démarches que Henri venoit de faire, que l'Angleterre alloit être perdue pour lui & pour ses Successeurs. Cette Considération étoit bien capable de le porter à chercher des expédiens pour satisfaire ce Monarque, sans que l'honneur de son Siege y demeurât interessé. Par là il auroit conservé un Royaume qui avoit été de tout tems dévoué aux Papes, & dont ils avoient tiré de grands revenus. Mais d'un autre côté, l'Empereur avoit encore une Armée en Italie, & se trouvoit en état de se venger de son refus. Clement craignoit sur toute chose de perdre Florence, que l'Empereur pouvoit lui ôter avec encore plus de facilité qu'il ne lui en avoit acquis la possession. Il ne faut donc pas s'étonner, si cette crainte étant la plus prochaine, prévalut sur son esprit. Au reste, ce seroit bien mal à propos qu'on voudroit attribuer à ce Pontife des motifs de justice, d'équité, du bien de l'Eglise, ou des avantages de la Religion. Tout cela n'étoit bon, depuis quelque tems, qu'à servir de Préface aux Bulles. Son interêt, & celui de sa Maison, étoit la seule règle de sa conduite. Ainsi, se trouvant extraordinairement pressé par l'Empereur de donner sentence sur l'Appel de la Reine Catherine, il ne put plus se défendre de faire au moins quelques pas pour le satisfaire. Il déclara donc aux Ministres d'Angleterre, qu'ayant attendu si longtems en vain, que leur Maitre rentrât de lui-même dans le bon chemin, il ne pouvoit se dispenser de le faire citer à Rome. Henri, en ayant été informé, fit partir en diligence *Edouard Karne*, Docteur en Droit, avec le Titre d'*Excusateur*, pour produire les raisons qui devoient empêcher cette Citation, à laquelle un Roi d'Angleterre ne pouvoit pas s'assujettir. Karne étant arrivé à Rome au mois de Mars, le Pape fit difficulté de le recevoir sous le Titre d'*Excusateur*, Caractere nouveau, dont on ne trouvoit aucun exemple dans la Chancelerie.

L'Empereur & Henri menacent également le Pape.

Hist. de la Reformation.

Qui se trouve dans un grand embaras.

Ses propres interêts prévalent.

Il déclare qu'il ne peut plus se dispenser de citer le Roi.

Karne est envoyé à Rome avec le Caractere d'*Excusateur*.



HENRI VIII. 1532.

Cependant, il commit l'examen de ce Titre à une Congregation, qui ne se hâta pas de donner son sentiment, afin que l'Envoyé ne fût pas en droit, avant que d'être reconnu, de s'opposer aux résolutions qui avoient été déja prises.

Nouveau délai accordé au Roi.

Enfin, dans un Consistoire qui s'assembla le 8. de Juillet, il fut résolu que, sans examiner les raisons que le Roi d'Angleterre pouvoit avoir de ne pas comparoitre en personne, il seroit prié d'envoyer à Rome un Procureur pour défendre sa Cause. Cependant, comme on entroit alors dans les Vacations, qui ne devoient finir que le 1. d'Octobre, on donna tacitement un délai au Roi jusqu'à ce tems-là. Pendant cet intervalle, le Pape lui adressa un Bref, pour le requérir d'envoyer un Procureur à Rome. En même tems, il lui fit faire ces propositions: Que l'affaire du Divorce fût examinée dans un Lieu neutre, par un Légat assisté de deux Auditeurs de la Rote; & qu'ensuite, le Pape donneroit lui-même la Sentence. En second lieu, que tous les Souverains de la Chretienté consentissent à une Treve de trois ou quatre ans, & que le Pape s'engageroit à convoquer un Concile, avant qu'elle fût expirée. Le Roi lui répondit, par le Chevalier *Elliot* qu'il lui envoya exprès: Qu'il ne pouvoit consentir à une Treve telle que le Pape la proposoit, que de concert avec le Roi de France. Secondement, que la conjoncture n'étoit nullement propre pour assembler un Concile. Enfin, pour ce qui regardoit l'affaire du Divorce, qu'étant Roi d'Angleterre, il avoit les Droits de sa Couronne à conserver, & que les Loix de son Royaume ne permettoient pas qu'aucun Procès fût jugé dans une Cour étrangere. Que d'ailleurs, les Canons de l'Eglise ordonnoient expressément, que les Causes matrimoniales fussent décidées dans les Païs où les Parties résidoient.

Le Pape fait quelques propositions.

Réponse du Roi.

Le Roi proteste contre la Citation.

Il ajoutoit à ces raisons une Protestation en forme, où il déclaroit, qu'il n'étoit pas obligé de comparoitre à Rome, ni en personne, ni par Procureur; & joignit à cette Protestation, les Décisions de quelques Universitez qu'il avoit fait consulter sur cette matiere. Cependant, il fit faire au Pape trois propositions. Par la premiere, il demandoit que sa Cause fût jugée par l'Archevêque de Cantorberi, & par deux autres Evêques, ou bien, par tout le Clergé du Royaume. Mais il faut remarquer, que le Siege de Cantorberi étoit vacant depuis le mois d'Août, par la mort de Warham, & que si le Pape avoit accepté cette proposition, le Roi n'auroit pas manqué à remplir ce Siege d'un Prélat qui lui auroit été dévoué. Sa seconde proposition étoit, que l'affaire fût jugée par quatre Arbitres, dont un seroit nommé par le Roi, l'autre par la Reine, le troisieme par le Roi de France, & que l'Archevêque de Cantorberi seroit le quatrieme. En troisieme lieu, il proposoit que la Cause étant jugée par l'Archevêque ou par des Arbitres, si la Reine jugeoit à propos d'appeller de la Sentence, l'Appel fût porté devant trois Juges dont il en nommeroit un, le Pape un autre, le Roi de France un

Il fait trois propositions au Pape, qui les rejette.

Act. Publ. T. XIV. pag. 227. 416.

un troisiéme. Le Pape répondit à ces propositions, qu'il voyoit bien que le Roi ne vouloit rien perdre de ses droits prétendus, & qu'on ne devoit pas trouver étrange qu'il voulût conserver les siens.

Il est pourtant certain, que si le Pape avoit osé contenter le Roi, il l'auroit fait de tout son cœur, à cause de la crainte où il étoit de perdre absolument l'Angleterre. Ce n'étoient pas les difficultez qui se trouvoient dans la question touchant le Divorce, qui l'arrêtoient. Quand elles auroient été encore plus grandes qu'elles n'étoient, il auroit volontiers passé par-dessus. En effet, supposant ce pouvoir sans bornes que les Papes s'attribuent, il n'étoit pas plus difficile à Clement VII. de casser le Mariage de Henri, qu'il l'avoit été à Jule II. d'en accorder la Dispense. Mais il avoit à ménager l'honneur de son Siege, & les interêts de l'Empereur qui le menaçoit, & qui se trouvoit en état d'exécuter ses menaces. Si l'Empereur n'eût pas été interessé dans cette affaire, rien n'auroit été plus facile que de trouver un expédient pour satisfaire le Roi, sans préjudice de l'autorité du Pape. Il n'y avoit qu'à donner au Roi des assurances que l'affaire seroit décidée en sa faveur, moyennant quoi, il auroit volontiers consenti que le Pape en eût été le seul Juge. Mais le Pape ne pouvoit pas donner ces assurances, à cause des oppositions de l'Empereur : c'est pourquoi Henri ne pouvoit se résoudre à mettre l'affaire entre ses mains, au hazard de se voir condamner. C'étoit pour cela qu'il proposoit des expédiens, qui lui donnoient une entiere certitude de gagner sa Cause. Mais d'un autre côté, le Pape ne pouvoit pas accepter ces expédiens, sans faire tort à sa Dignité. Ainsi, cette affaire étoit uniquement accrochée par l'intervention de l'Empereur. Sans cela, le Pape auroit contenté le Roi, & le Roi se seroit soumis au Pape, & seroit demeuré un Fils obeïssant du St. Siege, comme il l'avoit été auparavant. On peut donc inferer de là, que la démarche que le Roi avoit faite dans le dernier Parlement, & quelques-unes de celles qu'il fit dans la suite, ne partoient pas tant de la persuasion où il étoit que l'autorité du Pape étoit usurpée, que de ce qu'il ne voyoit point d'autre ressource pour se tirer de l'embaras où il s'étoit mis, qu'en niant qu'il fût au pouvoir d'un Pape de faire ce que Jule II. avoit fait. Il y a pourtant beaucoup d'apparence, que dans la suite il fut parfaitement convaincu de la vérité de ce même principe, qu'il n'avoit d'abord employé que par pure nécessité. D'un autre côté, si le Pape donna Sentence contre Henri, comme on le verra tout-à-l'heure, ce ne fut pas par la persuasion où il étoit que son Mariage avec Catherine étoit légitime ; mais uniquement pour sauver l'honneur de son Siege, & par crainte, ou par condescendance pour l'Empereur. Qui n'admirera là-dedans, les ressorts de la divine Providence, qui rendoit l'accommodement entre le Pape & le Roi impossible, afin d'en tirer un évenement qui devoit avoir de si grandes suites pour l'Angleterre ?

Toute la difficulté de l'affaire du Divorce vient de l'Empereur.

HENRI VIII. 1532.

Henri est cité à Rome.

Myl. Herbert.

Enfin, le tems des Vacations étant expiré, Henri fut cité le 4. d'Octobre, pour comparoitre à Rome, ou en personne, ou par Procureur; & Karne protesta solemnellement contre cette Citation. Tout ce que je viens de dire se passoit avant l'arrivée de l'Empereur à Bologne. Clement VII. qui étoit sur le point de partir immédiatement après la Citation, pour aller s'aboucher avec ce Prince, donna sa parole à Karne, que toute poursuite seroit suspendue pendant tout le tems que l'Empereur seroit en Italie. Ce fut là toute la douceur que cet Envoyé put obtenir.

Affaires entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Buchanan, Myl. Herbert.

Pendant que Henri paroissoit uniquement occupé de l'affaire de son Divorce, il arriva une brouillerie entre l'Angleterre & l'Ecosse. Buchanan prétend que Henri voulant profiter de son union avec la France, & se persuadant que François I. laisseroit opprimer le Roi Jaques, fit faire des courses en Ecosse, comme s'il eût eu dessein de recommencer la Guerre. Il ajoute, que l'unique prétexte sur lequel il fondoit cette rupture, étoit que les Ecossois avoient dit quelques paroles offensantes contre les Anglois. Quoiqu'il en soit, le Roi d'Ecosse s'étant préparé à se défendre, Henri ne jugea pas à-propos de poursuivre son dessein. Il aima mieux consentir que ce differend fût terminé par la médiation du Roi de France, qui envoya pour cet effet un Ambassadeur à Newcastle. Le Roi d'Ecosse fut si offensé de ce que François I. prenoit si mollement sa défense, qu'il fut sur le point de se liguer avec l'Empereur. Mais enfin, tout s'accommoda heureusement, & les deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse demeurerent amis comme auparavant.

Ce n'étoit pas l'interêt de Henri, d'entreprendre une Guerre contre l'Ecosse, dans un tems où il devoit se préparer à se défendre contre l'Empereur. Il étoit très vrai-semblable, que le Pape ne s'étoit pas engagé à juger l'Appel de la Reine Catherine, sans s'être auparavant assuré que ce Monarque, Neveu de la Reine, se chargeroit de l'exécution de la Sentence. C'étoit en effet son dessein; mais les affaires qui lui survinrent, l'empêcherent de s'engager dans cette entreprise. Il avoit compté que la Ligue d'Italie, dont j'ai déja parlé, seroit une sure digue pour défendre le Duché de Milan. Mais il ne tarda pas longtems à s'appercevoir qu'il avoit été lui-même la dupe de l'artificieux Pontife. Cette Ligue fut enfin signée à Bologne le 24. de Fevrier 1533. selon ses souhaits. Chaque Souverain qui avoit des Etats en Italie, excepté les Venitiens, s'engageoit à fournir une certaine somme par mois, pour l'entretien d'une Armée, qu'*Antoine de Leve* devoit commander en qualité de Général de la Ligue. L'intention de l'Empereur étoit, que cette Armée seroit composée de ses propres Troupes, & constamment entretenue. Mais la pensée des Alliez étoit bien differente. Ils n'avoient consenti à la Ligue, qu'afin que l'Empereur, n'ayant plus rien à craindre pour l'Italie, en retirât toutes ses Troupes. Mais ils pré-

1533. Ligue conclue à Rome pour la sureté de l'Italie. *Guicciardini.*

Vues differentes de l'Empereur & des Alliez.

tendoient pas que cette Armée, entretenue à leurs dépens, servît à les tenir sous le joug; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, si elle demeuroit toujours sur pied, sous le commandement d'un Général de l'Empereur. Ils lui représenterent donc, que cette Ligue n'étant que defensive, il n'étoit nullement à propos d'entretenir une Armée sans nécessité, pour les consommer en frais: mais qu'au premier mouvement des François, ils ne manqueroient pas d'exécuter leurs conventions. Quelques raisons que l'Empereur pût alleguer, il ne lui fut pas possible de les amener à ce qu'il souhaitoit. Il se vit donc obligé de se contenter de leurs promesses, parce qu'il ne se trouvoit pas en état d'entretenir toujours une Armée en Italie à ses propres frais. Ensuite, il licentia une partie de ses Troupes, & envoya le reste à Naples ou en Espagne. Il partit de Bologne sur la fin du mois de Fevrier, & se rendit à Genes, où il fit quelque séjour; après quoi le 8. d'Avril il s'embarqua pour l'Espagne, étant fort mécontent du Pape, qui à travers tous ses déguisemens, n'avoit pu s'empêcher de faire connoître qu'il commençoit à pencher du côté de la France. En effet, il étoit déja convenu avec les Cardinaux de Tournon & de Grammont, d'une entrevue avec François I., & du Mariage de Catherine de Medicis avec le Duc d'Orleans.

Ceux-ci refusent d'entretenir une Armée en tems de Paix.

L'Empereur retire ses Troupes d'Italie.

Il retourne en Espagne.

Le Mariage du Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis est conclu.

L'état de l'Italie n'étoit pas la seule chose qui occupât l'Empereur. On a déja vu qu'il s'étoit engagé envers les Protestans, à faire tenir un Concile libre en Allemagne. Mais quoique ce terme de *libre* fût également employé par ceux qui demandoient le Concile, & par celui qui le promettoit, il s'en falloit bien qu'ils n'entendissent une même chose. Les Protestans entendoient par ce mot, qu'il se tiendroit en Allemagne un Concile, où non seulement ils auroient un libre accès, & une entiere liberté de produire leurs raisons; mais encore, que les questions y seroient uniquement décidées par la Parole de Dieu. L'Empereur prétendoit, au contraire, ne retenir que l'écorce de ce nom & en rendant son Parti superieur dans le Concile, y faire décider les matieres d'une maniere qui mît les Protestans dans la nécessité, ou de revoquer tous les changemens qu'ils avoient faits, ou d'en rejetter les décisions. En prenant ce dernier parti, comme il y avoit apparence qu'ils le feroient, l'Empereur voyoit bien qu'ils lui fourniroient un prétexte de leur faire la Guerre; & c'étoit là le but qu'il se proposoit. Mais dans l'exécution de ce dessein, il se rencontroit une grande difficulté. C'étoit qu'un Concile, quel qu'il pût être, causoit une extrême frayeur au Pape. Quoiqu'il comprît bien que l'Empereur ne le demandoit pas en vue de changer la Religion, il craignoit pourtant d'être sacrifié aux Protestans, si les interêts de ce Monarque le demandoient. D'ailleurs, l'étroite union du Roi de France avec le Roi d'Angleterre, lui causoit de l'inquietude. En un mot, il ne pouvoit se résoudre à convoquer un Concile, sans être assuré de le gouverner à sa fan-

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

Le Pape ne veut point de Concile.

HENRI VIII. 1533.

taisie. C'étoit pourtant ce qu'il ne pouvoit gueres se promettre, dans les conjonctures où la Chretienté se trouvoit alors. Depuis qu'il étoit sur le Trône Pontifical, il n'avoit contenté ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni le Roi d'Angleterre, ni les Potentats d'Italie ; & néanmoins, c'étoit des Sujets de tous ces Souverains, que le Concile devoit être principalement composé. Il savoit qu'il étoit bâtard, & que cela seul n'étoit que trop suffisant pour le faire déposer, s'il arrivoit que ses ennemis fussent assez puissans dans le Concile. Ce qui s'étoit passé à Constance & à Basle, lui donnoit un juste sujet de craindre, qu'un Concile qui se tiendroit dans une Ville libre d'Allemagne, ne formât de semblables prétentions. Ce fut par toutes ces considerations, que, quand l'Empereur lui demanda dans la Conference de Bologne, qu'il convoquât un Concile, il s'abstint de répondre positivement. Il se contenta de commettre l'examen de cette demande à certains Cardinaux, sous prétexte de vouloir s'instruire du pour & du contre. Les Papes ont à soutenir un Caractere, qui les jette souvent dans un grand embaras. Il faut que publiquement ils fassent montre d'un grand zéle pour la gloire de Dieu, pour la Religion, & pour le bien de l'Eglise, & d'un grand désintéressement pour tout ce qui les regarde personnellement. Mais, de peur qu'on n'explique au pied de la lettre ce qu'ils professent ainsi exterieurement, il faut que dans le particulier, ils désabusent ceux qui traitent avec eux, & qu'ils leur fassent comprendre, que leurs intérêts particuliers sont le principal sujet de la négociation. Ainsi, ce qu'ils disent publiquement est toujours juste, droit, légitime, & semble ne tendre qu'à la plus grande gloire de Dieu. Mais dans la suite, on ne s'apperçoit que trop souvent, que la Religion ne sert que de couverture à leurs interêts temporels. Dans l'occasion dont je parle, un Concile Général sembloit absolument nécessaire pour mettre une fin aux troubles que les differens de Religion causoient en divers Lieux, & particulierement en Allemagne. Non seulement le Pape en convenoit avec l'Empereur, mais il feignoit même de le souhaiter avec ardeur. Cependant, comme ce Concile étoit préjudiciable à ses interêts, il falloit trouver des raisons tirées du bien & de l'avantage de la Religion, pour le rejetter, ou pour en differer la Convocation. C'est ce que firent les Commissaires nommez pour examiner la demande de l'Empereur. Ils dresserent un Mémoire, dans lequel, après avoir exposé combien le Concile étoit nécessaire, ils faisoient voir d'un autre côté, les inconvéniens qu'il y auroit à y admettre les Protestans pour y disputer sur des matieres déja décidées, & l'inutilité de ce même Concile, s'ils n'y étoient pas admis. Ce Mémoire ayant été communiqué à François I., il y fit répondre par un autre, dans lequel on faisoit voir, que les inconvéniens marquez dans le premier, ne devoient pas empêcher la Convocation d'un Concile. De plus, il y faisoit un détail des moyens qu'il falloit employer, pour en bannir toute partia-

Raisons d'une Congrégation de Cardinaux contre le Concile.

François I. répond à ces raisons.

lité. Mais ce Mémoire ne fut pas agreable à l'Empereur, parce que ce n'étoit pas un Concile libre qu'il souhaitoit, mais un Concile qui lui fournît l'occasion & le prétexte d'attaquer les Protestans d'Allemagne, après quoi il ne désesperoit pas de mettre aussi les Catholiques sous le joug. François I. repliqua aux raisons que l'Empereur alleguoit contre son Mémoire; mais ce fut fort inutilement. Il étoit comme impossible que deux Princes qui avoient des interêts si opposez, & qui se défioient tant l'un de l'autre, pussent s'accorder ensemble sur quoique que ce fût. Ainsi le Pape obtint ce qu'il souhaitoit, puisque la Convocation du Concile fut differée jusqu'à un tems plus convenable. Il faut présentement parler de ce qui se passa en Angleterre dans l'année 1533.

La Convocation du Concile est differée.

Pendant que le Pape & l'Empereur conferoient à Bologne, Henri assembla le Parlement le 4. de Fevrier. Comme jusqu'alors il n'y avoit aucun adoucissement de la part du Pape, sinon qu'il avoit differé l'Excommunication dont il avoit menacé le Roi, il fut jugé à propos de faire un pas plus avant, pour lui faire comprendre qu'on ne le craignoit point. Ainsi le Parlement fit un Statut, par lequel il étoit expressément défendu de porter aucun Appel à la Cour de Rome, & décerna la peine du *Præmunire*, contre les contrevenans. C'étoit faire voir au Pape, qu'on pouvoit se passer de lui, puisque dans le tems même qu'il s'agissoit entre lui & le Roi, de savoir si l'affaire du Divorce seroit jugée en Angleterre, on défendoit aux Sujets de porter leurs Causes à Rome. Mais il y avoit encore une autre raison qui engageoit le Roi à faire passer cet Acte. C'est qu'ayant appris que François I. alloit s'allier avec le Pape, il jugeoit qu'à l'avenir cet ami n'agiroit que foiblement en sa faveur: c'est pourquoi, il s'étoit déja déterminé à faire juger son affaire dans le Royaume, sans se mettre davantage en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. L'Archevêché de Cantorberi étant vacant par la mort de Warham, il falloit nécessairement remplir ce Siege, afin que la Sentence fût donnée par le Primat du Royaume. Pour cet effet, Henri avoit jetté les yeux sur le Docteur Thomas Cranmer, qui étoit alors en Allemagne. Mais contre son attente, il avoit trouvé en cet Ecclésiastique plus de repugnance à recevoir cette Dignité, que d'autres n'auroient eu d'ardeur à la demander. Il ne fallut pas employer moins de six mois, avant que de pouvoir lui persuader de se charger de ce fardeau. Enfin, sa résistance étant vaincue par la patience du Roi, il se mit en chemin pour se rendre à Londres; mais à petites journées, dans l'esperance que le Roi pourroit changer de dessein. Cependant, un plus long délai étant directement contraire aux mesures que le Roi avoit déja prises, Cranmer ne put differer plus longtems de se soumettre à sa volonté. Le Roi lui-même se chargea de demander les Bulles, qui, bien qu'au nombre de onze, ne furent taxées qu'à neuf cens ducats (1). Le Pape

Parlement en Angleterre. *Myl. Herbert.*

Statut qui défend les appels à Rome.

Cranmer est fait Archevêque de Cantorberi.

(1) Comme ce sont ici les dernieres Bulles de ce Regne, il ne sera pas hors de

HENRI VIII. 1533.

s'abstint de lui-même de demander les Annates, prévoyant bien qu'on les lui refuseroit. Pour mettre Cranmer en état de subvenir à cette dépense, le Roi lui fit présent des revenus de l'Archevêché, depuis le 9. de Septembre de l'année précedente. Ces difficultez étant levées, il s'en présenta une autre beaucoup plus considerable. Ce fut que Cranmer refusa de prêter au Pape le serment accoutumé, ne croyant pas pouvoir le faire en conscience. Dans le premier voyage qu'il avoit fait en Allemagne, il avoit lu les Livres de Luther, qui l'avoient entierement convaincu de la vérité de plusieurs Dogmes tenus par les Protestans, & particulierement, du peu de fondement qu'avoit dans l'Ecriture Sainte, la Puissance spirituelle que le Pape s'attribuoit sur toute l'Eglise. Par conséquent, il ne pouvoit se résoudre à lui vouer une obeïssance qui, selon lui, ne lui étoit pas due. Cependant Henri, regardant Cranmer comme un homme qui, par ses principes & par sa fermeté, pouvoit utilement le servir pour terminer l'affaire du Divorce, dont il vouloit voir la fin, le pressa si vivement de prêter le serment ordinaire, qu'il obtint enfin de lui ce qu'il souhaitoit, par le moyen d'un expédient qu'il lui fit proposer. Ce fut de faire une Protestation contre le serment qu'il devoit faire. Ce n'est pas là un des plus beaux endroits de sa vie. Quoiqu'il en soit, il fut sacré le 13. de Mars, selon le Docteur Burnet. Cependant, le Roi ne le mit en possession du Temporel de l'Archevêché, que le 29. d'Avril. Cela donne lieu de soupçonner, qu'il pourroit bien y avoir de l'erreur dans la premiere de ces dates.

Il refuse de prêter serment au Pape.

Il se laisse vaincre, & fait une Protestation. *Act. Publ.* T. XIV. p. 447. *Histoire de la Reformat. d'Angleterre. Act. Publ.* T. XIV. p. 454.

Cette affaire étant terminée, la Convocation de la Province de Cantorberi fut requise de la part du Roi, de donner son opinion sur deux Questions qui lui furent proposées. La premiere, si la Dispense du Pape Jule II. pour le Mariage du Roi avec Catherine, étoit suffisante, & pouvoit rendre un tel Mariage valide. La seconde, si la consommation du premier Mariage de Catherine avec Arthur, étoit suffisamment prouvée. Sur cela, l'Assemblée déclara le 5. d'Avril, que le Pape n'avoit pas eu le droit de dispenser contre la Loi de Dieu, & que la consomma-

La Convocation décide les questions du Divorce en faveur du Roi.

{ *Pag.* 472.

propos d'en donner une relation, d'après *Burnet*, de la maniere dont elles sont couchées au commencement du Regître de *Cranmer*. Par la premiere, il est promu à l'Archevêché de *Cantorberi*, sur la nomination du Roi: celle-ci est adressée au Roi. Par la seconde, adressée à *Cranmer*, il est fait Archevêque. Par la troisieme, il est absous de toutes Censures. La quatrieme est adressée aux Suffragans. La cinquieme, au Doyen & au Chapitre. La sixieme, au Clergé de *Cantorberi*. La septieme, aux Laïques du même Diocese. La huitieme, à tous les Tenanciers des Terres dépendantes du Siege Archiepiscopal, les requérant de le reconnoitre pour Archevêque. Toutes ces Bulles sont en date du 21. Fevrier 1533. Par une neuvieme, datée du 22. de Fevrier, il devoit être consacré, en prêtant le serment pris du *Pontifical*. Par une dixieme, datée du 2. de Mars, le *Pallium* lui est envoyé. Et par l'onzieme, de la même date, l'Archevêque d'*Yorck* & l'Evêque de *Londres* sont priez de l'en revêtir. C'étoit-là les divers stratagêmes pour enchérir les Compositions, & pour enrichir la Chambre Apostolique. TIND.

tion du premier Mariage étoit prouvée autant qu'une chose de cette nature pouvoit l'être. La Convocation d'Yorck donna une semblable décision, le 13. de Mai suivant.

Semblable Décision du Clergé d'Yorck.

Pendant que le Clergé étoit occupé à déliberer sur cette matiere, Henri écrivit à François I., qu'il le prioit de lui envoyer un homme de confiance, à qui il pût découvrir certaines choses qu'il ne vouloit pas rendre publiques. Sur cette Lettre, François lui envoya *Guillaume du Bellay* Seigneur de Langeais, à qui il ordonna de dire au Roi, qu'il avoit conclu le Mariage du Duc d'Orleans son second fils, avec Catherine de Medicis, & que le Pape & lui devoient se trouver à Marseille pour le faire célébrer: Qu'en une telle conjoncture, il croyoit que sa présence seroit très nécessaire pour négocier lui-même ses propres affaires avec le Pontife; mais que s'il ne trouvoit pas à propos de se trouver à l'entrevue, il seroit bien d'y envoyer quelqu'un de sa part. Langeais étant arrivé à Londres, le Roi lui dit, que Clement VII. ayant refusé avec obstination de lui donner des Juges en Angleterre, il s'étoit enfin déterminé à passer outre: Que pour cet effet, il avoit déja épousé Anne de Bollen, & qu'il étoit résolu à faire casser son Mariage par l'Archevêque de Cantorberi: Que néanmoins, il tiendroit son second Mariage secret jusqu'au mois de Mai, pour voir ce que le Roi de France pourroit operer avec l'Evêque de Rome: (C'est ainsi qu'il nommoit le Pape.) Mais que s'il ne pouvoit rien obtenir, son dessein étoit de se soustraire entierement de la Puissance Papale. Il croyoit alors que le Pape & François I. se trouveroient ensemble au mois de Mai; mais ce ne fut qu'au mois d'Octobre. Il dit de plus à Langeais, qu'il avoit composé un Livre sur l'Autorité usurpée des Evêques de Rome, & sur les Prérogatives des Souverains; mais qu'il ne le publieroit point, jusqu'à ce qu'il ne vît plus aucune esperance d'accommodement.

François I. envoye Guillaume du Bellay à Londres.

Mémoires de du Bellay. Mezerai.

Henri communique son Mariage à du Bellay.

Peu de tems après, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen fut rendu public, en quoi il y eut certainement beaucoup d'irrégularité. Puisque le Roi vouloit faire casser son premier Mariage par l'Archevêque de Cantorberi, il auroit dû attendre que la Sentence fût prononcée. Tout ce qu'on peut dire pour excuser cette conduite irréguliere, c'est que la nouvelle Reine étoit enceinte de quatre mois, & qu'il n'y avoit plus gueres moyen de cacher sa grossesse. Mais cela n'empêchoit pas que le Roi ne pût faire casser son premier Mariage un peu plutôt, ou publier le second un peu plus tard, puisqu'il n'y eut qu'environ un mois d'intervalle entre la publication de celui-ci, & la Sentence contre le premier. Quoiqu'il en soit, Henri n'esperant plus rien du Pape, & ne le craignant pas beaucoup, crut n'avoir plus rien à menager, ni avec lui, ni avec le Public, étant comme assuré de réussir dans tout ce qu'il entreprendroit, vu la disposition où son Peuple se trouvoit. Enfin, voulant absolument terminer cette affaire, il fit ensorte que l'Archevêque de Cantorberi lui demanda la permission de faire citer la Reine Catherine.

Il le publie. Remarque sur ce sujet.

Cranmer fait citer la Reine.

HENRI VIII. 1533.

Avant que d'en venir à cette extremité, il fit diverses tentatives pour persuader à cette Princesse de consentir au Divorce. Mais tous ses efforts ayant été inutiles, il accorda enfin à l'Archevêque la permission qu'il demandoit. La Reine fut donc citée pour comparoitre à Dunstaple, lieu voisin de sa résidence, le 20. de Mai (1). Mais comme elle refusa d'obeïr à la Citation, l'Archevêque donna, le 23. du même mois, une Sentence par laquelle le Mariage du Roi avec Catherine étoit déclaré nul, comme étant contraire à la Loi de Dieu. Le 28. il en donna une autre pour cônfirmer le Mariage du Roi avec Anne de Bollen, & le 1. de Juin, la nouvelle Reine fut couronnée.

Qui refuse de comparoitre. Sentence de Divorce.

Autre qui confirme le Mariage du Roi. *Act. Publ. T. XIV. p. 462.*

Réflexions qu'on faisoit contre la conduite du Roi.

C'est ainsi que finit ce fameux Procès, dont la fin ne donna pas moins de sujet que le commencement, de faire diverses réflexions, chacun raisonnant selon sa prévention ou son intérêt. Ceux qui étoient contraires au Roi, faisoient remarquer la faute qu'il avoit faite, en épousant une seconde Femme avant que son premier Mariage eût été cassé juridiquement. Ils disoient de plus, qu'entre tous les Prélats d'Angleterre, Cranmer étoit celui qui devoit le moins être choisi pour Juge, puisqu'il s'étoit si hautement déclaré contre le premier Mariage. Que sa partialité avoit paru, non seulement dans la précipitation avec laquelle il avoit donné la Sentence de Divorce, mais encore, dans la confirmation du second Mariage du Roi, qui avoit été consommé pendant que le premier subsistoit encore.

Raisons alleguées pour justifier le Roi.

Ceux qui soutenoient le parti du Roi, disoient, que la Sentence de Divorce n'étoit qu'une pure formalité qui ne rendoit pas le Mariage nul, mais que seulement elle le déclaroit tel. Qu'il suffisoit qu'elle fût conforme aux décisions du Clergé d'Angleterre, & de toutes les Universitez de l'Europe, au sentiment du Pape même, qui auroit cassé le Mariage si des considerations mondaines ne l'en eussent empêché. Ils excusoient Cranmer par cette consideration, qu'ayant changé de condition depuis qu'il s'étoit déclaré pour le Divorce, cette déclaration ne devoit pas

(1) L'Archevêque se rendit à *Dunstable* à deux lieues d'*Ampthill*, où la Reine étoit, accompagné de *Gardiner* Evêque de *Winchester*, & des Evêques de *Bath*, & de *Lincoln*. Il s'assit sur le Tribunal le 10. de Mai. Le Roi y comparut par Procureur, mais non pas la Reine ; sur quoi on rendit contre elle une Sentence par contumace, & l'on expedia une seconde & une troisieme Citation. Alors on lut les Dépositions qui avoient été produites devant les Légats, sur la Consommation du Mariage avec le Prince *Arthur*. Après cela on produisit les Décisions des Universitez, des Théologiens & des Canonistes, avec les Sentences des Convocations du Clergé des deux Provinces ; & l'on discuta le fond & le mérite de la Cause. Sur quoi le 23. après avoir recueilli l'opinion de tous ceux qui étoient présens, on déclara que le Mariage avoit été *de facto* & non *de jure* ; & par conséquent, nul dès son commencement. On doit remarquer en passant, que l'Archevêque est qualifié dans la Sentence, de *Légat du Siege Apostolique*. Si cela se fit uniquement pour suivre le style, & pour mettre tous ses Titres, ou pour rendre la Sentence plus authentique, c'est ce qu'on laisse à juger au Lecteur. *Burnet.* TIND.

l'empêcher

l'empêcher d'être Juge, non plus qu'un Avocat qui étant monté au rang de Juge, ne laissoit pas de donner sa voix dans le jugement des Causes où il avoit servi en qualité d'Avocat. Qu'au fond, quand même il y auroit du défaut dans la formalité, on ne pouvoit disconvenir que la Sentence ne fût juste en elle-même, ce qui suffisoit pour calmer la conscience du Roi, qui étoit le seul interessé dans cette affaire. A l'égard de la nouvelle Reine, on ne pouvoit trouver rien à dire dans sa conduite, puisqu'elle n'étoit devenue enceinte que depuis son Mariage, soit que le Roi l'eût épousée au mois de Novembre de l'année précedente, ou au mois de Janvier de celle-ci. Pour ce qui regardoit la Reine Catherine, on ne pouvoit pas trouver étrange qu'elle voulût soutenir la validité de son second Mariage. Mais on s'étonnoit avec raison, qu'elle s'obstinât à nier la consommation du premier, qui étoit avérée par toutes les preuves qu'une telle affaire peut recevoir. Mais comme la plupart des gens étoient alors prévenus pour ou contre, ce n'est pas par ce qu'on publioit en ce tems-là, qu'on doit juger de cette affaire, mais par la raison & par l'équité. Considerons la donc en peu de mots, dans cette vue, indépendamment des préjugez que les effets qu'elle a produits, on fait naitre. Le Lecteur ne sera peut-être pas fâché de voir ici une petite recapitulation de la conduite de ceux qui ont été les principax Acteurs dans cette Scene. C'est à quoi je me bornerai, sans entrer dans l'examen du fond du Procès, qui est moins du ressort d'un Historien, que d'un Théologien ou d'un Jurisconsulte.

Remarques sur le Procès du Divorce & sur la conduite des principaux interessez.

Sur le Roi.

Premierement, il est comme impossible de savoir positivement, si lorsque Henri entreprit l'affaire du Divorce, il étoit bien convaincu que son Mariage étoit contre le Droit Divin, ou du moins, s'il avoit un véritable scrupule de conscience sur ce sujet. Tout ce qu'on peut dire en sa faveur, c'est qu'il l'assuroit ainsi, & qu'il n'y a que celui qui sonde les cœurs, qui puisse savoir s'il pensoit ce qu'il disoit. On ne peut disconvenir, que la seule consideration d'un tel Mariage ne soit par elle-même capable de causer de pareils scrupules, d'autant plus, que ceux du Roi pouvoient être fortifiez par ceux de l'Archevêque de Cantorberi, & de l'Évêque de Lincoln son Confesseur. Mais d'un autre côté, plusieurs choses peuvent faire conjecturer, que ce n'étoit qu'un pur prétexte dont il se servoit pour se défaire de Catherine, & pour pouvoir épouser Anne de Bollen. Premierement, il avoit passé dix-huit ans avec la Reine, sans témoigner aucun scrupule. En second lieu, s'il n'étoit pas amoureux d'Anne de Bollen lorsque ce scrupule lui vint dans l'esprit, on ne peut nier qu'il ne le fût très passionnément dans le tems qu'il pressoit avec le plus d'ardeur l'affaire de son Divorce. Ainsi l'on peut conjecturer, que son amour a pu changer en persuasion, ce qui n'étoit d'abord qu'un simple doute. En troisieme lieu, il y a beaucoup d'apparence que ce fut le Cardinal Wolsey qui lui mit, ou lui fit mettre ce scrupule dans l'esprit, pour se venger de l'Empereur & de la Reine. Ce

Ministre hardi & entreprenant se persuadoit, ou que l'affaire réussiroit sans difficulté, vu le grand crédit qu'il avoit à la Cour de Rome; ou que, s'il y trouvoit trop d'opposition, il ne lui seroit pas plus difficile en cette occasion qu'en plusieurs autres, de faire changer de pensée au Roi. Mais la passion de ce Prince étant survenue là-dessus, Wolsey trouva qu'il avoit mal pris ses mesures. D'ailleurs, les Décisions des Universitez ne contribuerent pas peu, sans doute, à confirmer le Roi dans son opinion. Quoiqu'il en soit, sans examiner davantage si Henri étoit convaincu de la justice de ce qu'il demandoit, considerons, en deux mots, quelle fut sa conduite dans une affaire si délicate. Il supposoit que Jule II. n'avoit pas pu lui accorder la Dispense pour son Mariage, & par conséquent, que ce Mariage étoit invalide en soi-même. Cependant, il croyoit avoir besoin d'une Bulle de Clement VII. pour le déclarer ainsi. Il y avoit là une contradiction qui ne pouvoit que l'embarasser beaucoup. Si la Dispense de Jule II. étoit nulle de Droit Divin, il n'étoit pas nécessaire de la revoquer; & s'il y avoit de la nécessité à la revoquer, il s'ensuivoit qu'elle étoit bonne, jusqu'à ce qu'elle fût revoquée. Ainsi, Henri se trouvoit lié, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de décider la question. Aussi, quand Cranmer lui eut donné une autre idée de cette affaire, en lui faisant entendre qu'indépendamment du pouvoir qu'on attribuoit au Pape, il falloit principalement s'assurer du droit, par les avis des Savans, il s'écria, transporté de joye, *qu'il tenoit enfin la truye par l'oreille*. C'est-à-dire, qu'il trouvoit dans l'avis de Cranmer une solution aux difficultez, dont il ne pouvoit se débarasser en suivant le principe incertain du pouvoir du Pape, parce qu'on ne convenoit point de son étendue. Il se résolut donc à faire prendre les avis des Universitez. Mais enfin, considérant les suites que pourroit avoir une rupture avec Rome, il reprit la premiere voye, en s'adressant encore au Pape. En cela il fit un extrême tort à sa Cause, parce qu'en prenant le Pape pour Juge, il n'étoit plus en son pouvoir de donner des bornes à l'autorité qu'il vouloit bien reconnoitre. Mais il étoit excusable, puisqu'il ne lui étoit gueres possible de se défaire, tout d'un coup, de la prévention où il étoit par rapport à la Puissance Pontificale, dont il n'eut pas d'abord une idée aussi nette qu'il l'eut dans la suite. Après cela, voyant que le Pape n'agissoit que par des considerations mondaines, qui l'empêchoient de lui accorder la satisfaction qu'il demandoit, il se remit sur la route qu'il avoit quittée. Ainsi, se fondant sur sa propre conviction, & sur les Décisions des Universitez, il fit déclarer son Mariage nul, sans se mettre en peine de l'autorité du Pape, de laquelle il avoit résolu de se soustraire. Je ne dis rien des raisons qu'il alleguoit pour prouver la nécessité de son Divorce. Celle de la conscience étoit sans doute la meilleure, si elle étoit sincere. Celle qui regardoit l'incertitude de la succession, étoit bonne pour demander un Jugement, mais non pas pour y fonder le

Divorce; parce que le Divorce supposoit le Mariage nul, ce qui étoit à juger.

Remarques sur le Pape.

Considerons présentement la conduite du Pape, dans laquelle on ne trouve rien qui sente le Vicaire de Jesus-Christ. Clement VII. n'examina jamais la question qu'on lui proposoit, par les maximes de la Religion, de la Justice, ou de l'Equité, mais toujours par rapport à ses intérêts ou à ceux de sa Maison. S'il n'eût fait attention qu'à ce que la Religion demandoit, il auroit fait examiner, ou il auroit examiné lui-même, si le Mariage de Henri étoit contre le Droit Divin, & si, en ce cas-là, un Pape en avoit pu accorder la Dispense. S'il se fût convaincu que Jule II. s'étoit attribué un droit qui ne lui appartenoit pas, il auroit dû, sans balancer, accorder à Henri la Bulle qu'il demandoit. Mais si, au contraire, il étoit persuadé que le Mariage n'étoit pas opposé a la Loi de Dieu, ou que l'étant, il étoit au pouvoir d'un Pape d'en accorder la Dispense, il devoit la confirmer, & tâcher de guérir les scrupules du Roi, sans chercher tant de détours. C'étoit là le devoir d'un Pape. Mais, au-lieu d'agir de cette maniere, il ne considera jamais, que ce qui pouvoit lui revenir de bien ou de mal de la demande du Roi, indépendamment de la justice ou de l'injustice de cette demande. Pendant qu'il fut prisonnier au Château S. Ange, ou fugitif à Orvieto, & qu'il crut avoir besoin de Henri, il s'engagea positivement à le satisfaire. Dans la suite, il ne fit que l'amuser, jusqu'à ce que, par le moyen de l'Empereur, il eut recouvré Florence. Dès qu'il se vit en possession de cette Souveraineté qu'il avoit tant desirée, il évoqua le Procès à Rome, mais selon les apparences, dans le dessein de ne le juger jamais, s'il pouvoit s'en défendre, parce que, pendant que les deux Parties demeuroient incertaines de la décision, il se rendoit nécessaire à tous les deux. Peut-on donc dire qu'il y eût dans sa conduite aucune trace de Justice ou de Religon? Certainement, si Henri eut tort, comme on le prétend, de se forger des scrupules, pour satisfaire sa passion, Clement VII. n'en eut pas moins de ne faire aucune démarche pour le ramener, avant que l'affaire fût entamée, ou pour le contenter, si ses scrupules étoient bien fondez. Quand même Henri n'auroit agi que par passion, ce qui est pourtant très incertain, il auroit été bien plus excusable que le Pape, qui, dans le poste qu'il occupoit, auroit dû agir par de tout autres principes.

Remarques sur l'Empereur;

Pour ce qui regarde l'Empereur, personne ne peut douter qu'il n'ait agi dans cette affaire, par les motifs d'honneur, d'intérêt, & de politique, sans que la Justice ou la Religion ayent eu aucune part à ses actions. Il regardoit comme un affront, que la Reine d'Angleterre sa Tante fût repudiée. Cela, joint à l'intérêt qu'il avoit de causer des embaras à Henri, qui étoit étroitement uni avec la France, n'étoit que trop capable de le porter à mettre au Divorce tous les obstacles qui dépendoient de lui.

HENRI VIII. 1533.

Sur la Reine Catherine;

Quant à la Reine Catherine, il y a beaucoup d'apparence qu'elle agissoit de bonne-foi. Comme elle étoit persuadée que l'autorité du Pape étoit sans bornes, elle se croyoit Femme légitime du Roi; & dans cette persuasion, elle ne se croyoit pas obligée de ceder son droit à une autre Femme, sous prétexte des scrupules du Roi son Epoux, qu'elle jugeoit mal fondez. D'ailleurs, elle ne pouvoit reconnoitre que son Mariage étoit nul, sans faire un tort extrême à la Princesse Marie sa Fille. Quand même elle auroit été convaincue que son Mariage étoit mauvais en lui-même, elle croyoit que le Pape avoit pu le rendre bon, étant prête néanmoins de se soumettre à la même autorité, dès qu'elle seroit déclarée. Cependant, elle peut être justement soupçonnée d'avoir fait un faux serment, pour rendre sa Cause meilleure.

Sur Anne de Bollen.

On a beaucoup parlé contre Anne de Bollen. Mais, sans s'arrêter aux invectives que Sanderus a publiées contre cette Reine, & qui ont été suffisamment refutées (1), on ne peut lui reprocher jusqu'à son Mariage, qu'une seule faute. C'est d'avoir écouté le Roi, avant que son Mariage avec Catherine fût cassé. Mais il étoit bien difficile qu'une Fille de son rang eût assez de fermeté pour résister à la tentation de devenir Reine, si elle le pouvoit légitimement, comme, selon les apparences, le Roi le lui persuadoit. Personne ne peut dire pourtant, qu'elle se soit abandonnée au Roi avant son Mariage. Il l'épousa pour le plus tard au mois de Janvier, & elle n'accoucha qu'au mois de Septembre. Il n'y a là rien qui puisse donner lieu à aucun soupçon.

Remarques sur les Ministres du Roi & du Pape.

Pour ce qui est de tous les autres qui ont eu part à cette affaire, comme les Cardinaux & les Ministres du Roi d'Angleterre & de l'Empereur, on peut presque assurer, qu'ils n'ont agi que par des intérêts mondains, sans aucun égard à la Religion.

Sur les Universitez.

On ne peut pas dire que les Universitez de France & d'Angleterre

(1) *Sanderus* a assuré publiquement, que le Roi étant amoureux de la Mere d'*Anne de Bollen*, envoya le Chevalier *Bollen* son Mari en Ambassade en France; & que pendant l'absence de ce Chevalier, il rendit sa Femme enceinte d'*Anne de Bollen*: Que ce Chevalier à son retour ayant poursuivi un Divorce contre sa Femme, à la Cour de l'Archevêque, *Henri* lui fit connoitre que sa Femme étoit grosse de son fait, & l'obligea de se reconcilier avec elle. Ainsi *Anne de Bollen*, quoiqu'elle portât le nom du Mari de sa Mere, étoit venue des œuvres du Roi. De la maniere dont il la dépeint, elle étoit laide & mal faite; avoit six doigts à la main, une sur-dent, & une tumeur sous le menton. Il dit qu'à l'âge de quinze ans, elle coucha avec le Sommelier & l'Aumônier de son Pere; & que pendant qu'elle demeura en France, elle s'y conduisit si mal, qu'on l'appella *la Hacquenée d'Angleterre*: Que le Roi de France la trouvant à son gré, on l'appella *la Mule du Roi*; mais que de retour en Angleterre, elle gagna l'inclination du Roi par une affectation de vertu & de sévérité. Le même Auteur ajoute, que le Roi avoit joui de la Sœur d'*Anne*; & dit bien d'autres choses pour ternir l'honneur de cette Dame & de sa Famille. Cela fait voir à quel excès d'animosité & de malice la Bigoterie, & un zèle aveugle en fait de Religion, sont capables de porter un homme. TIND.

ayent décidé les questions proposées, avec une entiere liberté, puisqu'on sait assez l'influence que les Souverains ont sur les actions de leurs Sujets, quand ils s'y trouvent interessez. Quant à celles d'Italie, les deux Partis s'accusoient mutuellement de les avoir corrompues, l'un par argent, & l'autre par des menaces. Pour ce qui regarde le Clergé d'Angleterre, il avoit reçu, depuis peu de tems, une secousse qui devoit lui faire craindre de donner au Roi un nouveau sujet de chagrin. Mais on ne peut pas en conclure qu'il ait décidé contre ses sentimens, puisqu'il arrive assez souvent que la vérité n'est pas opposée à nos intérêts. On peut dire la même chose de Cranmer, qui, étant déja imbu de la Doctrine enseignée par Luther, ne pouvoit pas regarder la Dispense de Jule II. comme capable de rendre valide un Mariage qui étoit de lui-même nul & contraire au Droit Divin. Véritablement, il peut avoir embrassé avec ardeur cette occasion de porter un coup mortel à la puissance du Pape, pour avancer l'ouvrage de la Reformation. Mais on ne peut pas assurer qu'il ait agit contre ses lumieres, en donnant la Sentence de Divorce. Du moins, toute la conduite de sa vie a été directement opposée à de semblables obliquitez.

Sur le Clergé d'Angleterre;

Sur Cranmer.

Par tout ce qui vient d'être dit, on peut aisément comprendre, que dans cette affaire, où il s'agissoit proprement d'un Cas de conscience, il y eut bien peu de ceux qui y eurent quelque part, qui n'agissent par des vues politiques, sans faire beaucoup d'attention à ce que la Religion prescrivoit. Malgré tout cela, Dieu qui dirige toutes les actions des hommes, sans qu'ils sachent eux-mêmes la plupart du tems à quoi elles doivent aboutir, tira des démarches de Henri, de Clement VII., & de Charles-Quint, la fin qu'il se proposoit, c'est-à-dire, la Reformation de l'Eglise d'Angleterre, ainsi qu'on le verra dans la suite. Au reste, si quelqu'un avoit envie d'examiner dans le fond la question du Divorce de Henri VIII., il feroit fort bien de se dégager de tous préjugez, & de se tenir en garde pour ne pas se laisser entrainer par les Auteurs qui en ont parlé. Mais si l'on veut se contenter de l'examiner par rapport à l'Histoire seulement, on ne doit y considerer que les vues politiques de ceux qui en ont été les principaux acteurs.

La Sentence de Divorce ayant été publiée, Henri prit soin d'en faire informer Catherine, par le Lord *Montjoy*, qui fit de vains efforts pour la persuader de s'y soumettre (1). Elle demeura toujours inflexible, & soutint qu'elle seroit Femme du Roi, jusqu'à ce que le Pape eût cassé leur Mariage. Cette réponse ayant été portée au Roi, il défendit de donner à Catherine d'autre Titre que celui de *Princesse Douairiere de Galles*. Mais elle s'obstina toujours à ne vouloir point garder dans sa maison des Domestiques qui ne la traitassent en Reine, & le Roi ne jugea pas à propos de lui ôter ceux qui voulurent bien avoir cette complaisance pour elle. Peu de tems après, il fit notifier son Divorce & son nou-

Catherine demeure inflexible. *Herbert.*

On ne lui donne que le titre de Princesse de Galles.

Act. Publ. T. XIV. pag. 482.

(1) Le Lord *Montjoy* étoit chargé de mêler les promesses aux menaces, sur-

Henri fait notifier son Mariage à l'Empereur.

veau Mariage à tous les Souverains, & particulierement à l'Empereur, qui répondit sechement à l'Ambassadeur d'Angleterre (1), qu'il verroit ce qu'il avoit à faire sur ce sujet.

Le Pape casse la Sentence de l'Archevêque. *Herbert.*

La nouvelle du Mariage du Roi & de la Sentence donnée par l'Archevêque de Cantorberi étant parvenue à Rome, le Pape se mit dans une extrême colere contre Henri, d'autant plus qu'une Copie de son Livre contre l'Autorité Pontificale avoit été déja vue dans Rome même. Les Cardinaux du parti de l'Empereur, profitant de cette occasion, le presserent fort vivement de donner Sentence contre ce Prince, en lui remontrant que c'étoit fait de l'autorité du S. Siege, s'il souffroit un pareil affront sans s'en ressentir. Ces remontrances produisirent leur effet. Le Pape cassa la Sentence de l'Archevêque, & déclara que le Roi lui-même méritoit d'être excommunié, si, dans tout le mois de Septembre, il ne remettoit toutes choses sur le même pied où elles étoient avant son attentat (2). Il se contenta pour cette fois de le menacer, parce qu'il ne perdoit pas encore l'esperance de le ramener par le moyen du Roi de France, avec qui il alloit s'aboucher à Marseille.

Il en donne une comminatoire contre le Roi.

Dessein du Pape dans l'entrevue de Marseille.

Le but du Pape dans cette entrevue étoit, premierement de faire célebrer les Nôces de Catherine sa Niece avec le Duc d'Orleans. En second lieu, de chercher avec François I. quelque expédient pour accommoder ses differens avec le Roi d'Angleterre; ou, s'il ne pouvoit y réussir, de détacher François des intérêts de ce Monarque. François souhaitoit de tout son cœur qu'il se pût trouver quelque moyen pour faire cet accommodement, parce qu'il esperoit de pouvoir se liguer avec tous les deux, afin de recouvrer plus aisément le Duché de Milan. Henri avoit fait tous les efforts possibles pour le détourner de cette entrevue, parce qu'il craignoit qu'elle ne produisît entre François & Clement, une union qui ne pouvoit que lui être préjudiciable. Il avoit toujours compté que le premier agiroit de concert avec lui pour intimider le Pape, & que leurs menaces le porteroient enfin à lui donner la satisfaction qu'il demandoit. Mais, ayant vu qu'il ne pouvoit rien obtenir, il avoit rendu son Mariage public. Depuis ce tems-là, il s'étoit absolument déterminé à

Dessein de Henri.

tout au sujet de la succession de ses Filles, qui viendroient immédiatement après les Enfans mâles de la Reine. Tout cela ne servit de rien: elle dit qu'elle ne vouloit point se damner, ni se soumettre à une pareille infamie; qu'elle étoit l'Epouse du Roi, & ne vouloit point prendre d'autre nom, puisque le Procès étoit encore pendant à Rome. *Montjoy* ayant écrit une Relation de sa conversation avec cette Princesse, la lui montra; mais elle y effaça avec une plume tous les endroits où elle étoit nommée *Princesse Douairiere*. Burnet. TIND.

(1) Le Chevalier *Thomas Wiat*. TIND.

(2) Les Cardinaux les plus moderez étoient d'avis de trouver un temperament; que la Sentence ne fût point définitive, mais qu'on la rendît seulement sur ce qui avoit été entrepris en Angleterre par l'Archevêque de *Cantorberi*, ce qui, en style de Droit-Canon, est qualifié d'attentat. Cela fut fait en conformité, & la Sentence fut affichée peu de tems après à *Dunkerque*. Burnet. TIND.

pousser plus loin la rupture avec Rome, à moins que le Pape & le Roi de France ne trouvassent, durant leur entrevue, quelque expédient dont il pût être satisfait; ce qu'il vouloit bien attendre. Cependant, il envoya le Duc de Norfolck en Ambassade à François, avec ordre de l'accompagner à Marseille, & de voir s'il y auroit encore quelque espérance d'accommodement.

Il envoye le Duc de Norfolck à Marseille.

Le Duc de Norfolck étant arrivé à la Cour de France le 1. de Juillet, trouva le Roi qui prenoit déja la route de Marseille, ayant pourtant dessein de passer quelque tems en Languedoc, avant que de se trouver au rendez-vous. Il l'accompagna pendant quelque tems: mais ayant appris, au commencement du mois d'Août, ce qui s'étoit fait à Rome contre le Roi son Maitre, il voulut s'en retourner, dans la pensée que sa présence seroit fort inutile à Marseille. Néanmoins, à la sollicitation du Roi de France, il se contenta d'envoyer le Lord *Rochefort* en Angleterre pour y demander de nouveaux ordres du Roi, qui, pour toute réponse, le rappella sur le champ. Cependant, François fut si bien ménager l'esprit de Henri qu'il lui persuada d'envoyer quelqu'un de sa part à Marseille, pour être témoin de ce qui se passeroit dans l'entrevue. Henri fit choix pour cela d'*Etienne Gardiner*, & du Chevalier *Bryan*, & les fit accompagner d'*Edmond Bonner*, homme tout à fait propre à exécuter les ordres qu'il lui donna.

Il le rappelle.

Gardiner, Bryan & Bonner sont envoyez à Marseille.

Le Pape & François I. se trouvèrent à Marseille au commencement d'Octobre, & peu de jours après, le Duc d'Orleans y consomma son Mariage avec Catherine de Medicis (1). Cette affaire étant terminée, François parla au Pape de celle du Roi d'Angleterre, & obtint enfin de lui, qu'il donneroit à Henri une entiere satisfaction; mais que, pour sauver l'honneur du S. Siege, il jugeroit lui-même la Cause dans un Consistoire, dont les Cardinaux du parti de l'Empereur seroient exclus. Tout alloit bien jusques là. Mais Bonner, à qui sans doute on n'avoit pas jugé à propos de découvrir ce secret, ayant demandé audience au Pape, lui notifia, en parlant à sa propre personne, l'Appel que le Roi son Maitre avoit interjetté au futur Concile, de la Sentence donnée contre lui, ou qui se pourroit donner dans la suite. Le Pape lui répondit, qu'avant que de se déclarer, il vouloit prendre les avis des Cardinaux qui étoient avec lui. Quelques jours après, ayant fait appeller Bonner, il lui donna pour réponse, que, selon les sentimens des Cardinaux, l'Appel n'étoit pas recevable. Mais Bonner, sans s'étonner de cette réponse, lui notifia de la même maniere, de la part de l'Archevêque de Cantorberi, un semblable Appel de la Sentence qui cassoit celle qui avoit été donnée pour le Divorce. Cela mit le Pape dans une telle colere, qu'il menaça Bonner de le faire jetter dans une Chaudiere d'huile bouillante. Guicciardin dit, que François I. fut si choqué de l'insolence

Mariage du Duc d'Orleans.

François I. obtient du Pape qu'il donne satisfaction à Henri.

Bonner notifie au Pape l'appel du Roi au Concile.

Le Pape rejette l'appel.

Bonner lui notifie l'appel de Cranmer.

Hist. de la Reformation.

(1) Le Pape lui-même benit le mariage de ce jeune couple. Tind.

HENRI VIII. 1533.

de Bonner, qu'il offrit au Pape tout ce qui dépendroit de lui, pour lui faire avoir raison de cet affront. Mais si cela est, ce n'étoit qu'un pur compliment.

L'Evêque de Paris est envoyé à Henri pour lui proposer des expédiens.

Clement partit de Marseille le 12. de Novembre, autant satisfait du Roi de France, qu'il étoit mécontent de Henri. Cependant François, ne perdant pas encore l'esperance d'accommoder cette affaire, envoya en Angleterre *Jean du Bellay* Evêque de Paris, pour proposer de nouveaux expédiens au Roi. Ce Prélat, qui avoit résidé quelque tems à la Cour d'Angleterre en qualité d'Ambassadeur, sut si bien ménager l'esprit de Henri, qu'il l'engagea enfin à consentir à un expédient qu'il lui proposa. Ainsi, content d'avoir obtenu plus qu'il n'avoit osé esperer, il voulut bien se charger d'aller porter lui-même cette bonne nouvelle au Pape, quoique ce fût vers la fin du mois de Décembre. Il trouva le Pontife disposé à faire tout ce qui dépendroit de lui, pour terminer cette affaire à l'amiable, & tira de lui une parole positive, qu'il la feroit juger à Cambrai, par des Juges qui ne seroient point suspects au Roi d'Angleterre. Mais Clement ne se confiant pas entierement à une promesse verbale, souhaita d'avoir un Ecrit signé du Roi, contenant son approbation de ce qui avoit été concerté. De plus, afin d'éviter les longueurs & les défaites, il fixa un certain jour pour le retour du Courier qui devoit être envoyé en Angleterre.

Henri les accepte.

L'Evêque part pour Rome.

Le Pape desire un engagement du Roi par écrit.

Il fixe un tems pour la réponse.

Les Ministres de l'Empereur pressent le Pape de se dédire.

Cette grande affaire étant ainsi sur le point d'être terminée, les Ministres de l'Empereur presserent extraordinairement le Pape de revoquer son engagement: mais il leur répondit, qu'il avoit donné sa parole. Cela n'empêcha pas qu'ils ne redoublassent leurs instances avec tant d'empressement, qu'enfin, ils tirerent parole de lui, que si la réponse de Henri ne venoit pas au tems marqué, il ne se tiendroit plus pour engagé. Le Courier n'étant pas arrivé au jour qui avoit été fixé, les Imperiaux presserent le Pape de donner Sentence contre Henri, en lui représentant qu'on se moquoit de lui, & en le menaçant du ressentiment de l'Empereur. Enfin, ils le solliciterent si vivement, qu'encore que l'Evêque de Paris ne demandât qu'un délai de six jours, il ne put jamais l'obtenir. Le Pape, intimidé par les menaces des Imperiaux, se livra si absolument à eux, que ce qui n'auroit dû se faire, selon les formes ordinaires, qu'en trois Consistoires, se fit en un seul. En un mot, le Pape, sans attendre la réponse d'Angleterre, publia une Sentence par laquelle il déclaroit le Mariage de Henri avec Catherine bon & légitime, & ordonnoit à ce Prince de reprendre sa Femme, avec dénonciation de diverses Censures, en cas de désobeïssance. Deux jours après, on vit arriver le Courier avec un Plein-pouvoir du Roi pour l'Evêque de Paris, tel que le Pape l'avoit souhaité. Plusieurs Cardinaux proposerent de revoquer ce qui avoit été fait; mais les Partisans de l'Empereur serroient le Pape de si près, que cette proposition fut rejettée. Ainsi ce Pontife, qui avoit amusé le Roi pendant six ans, par

Le Pape refuse à l'Evêque de Paris, un délai de six jours.

Il publie une Sentence contre Henri.

La réponse arrive après coup.

Le Pape refuse de revoquer la Sentence.

par des délais affectez, ne put se résoudre à lui accorder six jours; & par cette précipitation, il fut cause de la perte que fit l'Eglise Romaine du Royaume d'Angleterre.

Henri VIII. 1533.

Remarque sur la conduite du Roi.

Il faut portant avouer, qu'il est bien difficile de comprendre quel étoit le but du Roi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape. Croira-t-on qu'il eût dessein de se défaire du Titre de Chef de l'Eglise d'Angleterre, qu'il avoit acquis depuis peu? Mais il parut si jaloux, pendant tout le reste de ses jours, de cette Supremacie, qui le rendoit maitre du Clergé, au-lieu qu'auparavant le Clergé dépendoit plus du Pape que de lui, qu'il n'y a aucune apparence qu'il pensât à perdre ce droit. Cependant, comment la Supremacie du Roi pouvoit-elle subsister, s'il s'accommodoit avec le Pape? ou comment le Pape auroit-il pu se résoudre à le satisfaire au sujet de son Divorce, sans exiger de lui qu'il se désistât de ce droit? Certainement, il est impossible de concilier ces deux choses. C'est ce qui peut donner lieu de soupçonner, que le Roi n'agissoit pas de bonne-foi dans l'accommodement qu'il prétendoit faire avec le Pape, & qu'après avoir justifié son Divorce par la Sentence qu'il vouloit obtenir de lui, il avoit dessein de le laisser là, & de se soustraire de son obeïssance. Ce soupçon se confirme par ce qui se passoit en Angleterre, dans le tems même que le Roi renvoya le Courier à Rome avec l'engagement que le Pape avoit desiré de lui. J'ai dit ci-dessus, que l'Evêque de Paris étoit parti en poste de Londres, vers la fin du mois de Décembre; qu'étant arrivé à Rome, il avoit envoyé un Courier au Roi pour l'informer de ce qu'il avoit obtenu du Pape; & que le Roi avoit renvoyé ce Courier avec son approbation. Or, quelque diligence que l'Evêque & le Courier ayent pu faire, il est impossible que celui-ci ait pu être renvoyé à Rome, avant le milieu du mois de Janvier. Mais dans le tems même que le Roi expédioit le Courier, il faisoit tenir à Westminster un Parlement, qui faisoit des Actes directement contraires à l'accommodement qu'il sembloit souhaiter.

1534. Parlement. *Myl. Herbert.* Statut pour ôter au Clergé la connoissance des crimes d'Hérésie.

Ce Parlement, qui s'assembla le 15. de Janvier 1534, commença sa Séance par un Acte, qui revoquoit le Statut fait sous le Regne de Henri IV., contre les Hérétiques. Ce n'étoit pas en vue de les exempter des peines portées par ce Statut, puisqu'en même tems on en fit un nouveau qui les condamnoit au feu; mais uniquement, afin d'empêcher que le Clergé ne fût seul Juge dans les Causes de cette nature. C'étoit là le vrai but de ce nouvel Acte, qui ordonnoit qu'à l'avenir, les Hérétiques seroient poursuivis & jugez selon les Loix du Royaume, sans aucun égard au Droit Canon (1).

(1) Par le Statut de *Henri IV*, les Evêques pouvoient, sur un simple soupçon d'Hérésie, mettre toute sorte de personne en prison, sans dénonciation ou accusation; au contraire de ce qui étoit pratiqué dans les autres cas; ainsi le Statut de

HENRI VIII. 1534.

Autre Statut préjudiciable au Clergé.

Par un second Acte que le Parlement fit dans le même tems, il fut ordonné, premierement, qu'il ne se tiendroit plus de Synode ou de Convocation du Clergé, sans une licence expresse du Roi. En second lieu, que le Roi nommeroit trente-deux personnes, savoir seize du Parlement, & seize du Corps du Clergé, pour examiner les Canons & les Constitutions de l'Eglise, afin qu'on pût conserver les nécessaires, & annuller tout le reste. Comme il est certain que le Parlement n'agissoit en cela que par les directions de la Cour, on peut aisément comprendre que le Roi n'étoit pas fort disposé à s'accommoder avec le Pape, quoique, par l'engagement qu'il envoyoit ou qu'il avoit déja envoyé à Rome, il y parût entierement résolu.

Pouvoir accordé au Roi de nommer des Commissaires pour reformer les Constitutions Ecclésiastiques.

Voici encore une autre preuve du peu d'égards que Henri avoit pour le Pape, dans le tems même qu'il étoit sur le point d'en obtenir tout ce qu'il lui avoit demandé. Avant qu'on eût reçu en Angleterre la nouvelle de la Sentence donnée contre le Roi, le Parlement fit un Acte d'*Attainder* ou de Conviction contre *Elisabeth Barton*, qu'on appelloit communément la Religieuse de Kent, qui se prétendant inspirée, avoit prédit, que si le Roi épousoit Anne de Bollen, il mourroit un mois après. Cette Religieuse, ayant été gagnée & instruite par un certain Curé, contrefaisoit la Prophetesse, & mêloit dans ses prédictions, des invectives contre la conduite du Roi dans l'affaire du Divorce, & des menaces contre ses principaux Conseillers. Divers Moines de l'Ordre des Cordeliers avoient appuyé ses prétendues revelations, ensorte qu'elle avoit acquis une grande reputation parmi le Peuple; & même l'Archevêque *Warham*, *Thomas Morus*, & *Jean Fisher*, Evêque de Rochester, étoient du nombre de ceux qui s'étoient laissé abuser. Mais enfin, la Religieuse & ses complices ayant été arrêtez par ordre du Roi, cette affaire fut examinée avec tant de soin, que toute l'intrigue fut découverte, & la prétendue Prophetesse condamnée à mort avec ceux qui l'avoient corrompue. Cependant, comme cette affaire avoit fait beaucoup de bruit, le Roi voulut qu'elle fût portée au Parlement, afin de rendre leur condamnation plus authentique. *Sanderus* a voulu faire passer cette fille & ses

Acte d'*Attainder* contre Elisabeth Barton. *Hist. de la Reformation.*

Histoire de cette Religieuse.

Elle est condamnée à mort.

Henri IV. fut revoqué. Mais ceux de *Richard II*. & de *Henri V*. furent laissez en vigueur, avec le Règlement suivant: Que les Hérétiques seroient poursuivis sur une dénonciation faite par deux Témoins pour le moins, & emprisonnez ensuite, mais qu'on les feroit venir en plein Tribunal, pour répondre aux Accusations; & s'ils étoient trouvez coupables, & ne vouloient pas abjurer, ou s'ils étoient relaps, ils seroient condamnez à mort, après avoir eu au préalable l'Ordre du Roi, *De Heretico comburendo*. Cet Acte est le quatorzieme dans le Livre des Statuts, le trente-troisieme dans les Regîtres, & le trente & unieme dans le Journal. On peut s'imaginer combien cet Acte fut bien reçu de la Nation: c'étoit une limitation effective à l'Autorité Ecclésiastique, dans un des Articles les plus incommodes. Ce Règlement sur les Procedures arbitraires des Cours Spirituelles, fut une bénédiction particuliere aux Promoteurs de la Reformation. *Burnet.* TIND.

complices pour des Martyrs, quoique leur propre aveu eût suffisamment justifié leur condamnation (1). Si le Roi avoit eu véritablement intention

(1) *Elisabeth Barton*, de *Kent*, de la Paroisse d'*Aldington*, se trouvant tourmentée de la Passion Hysterique qui lui faisoit faire d'étranges contorsions, le Peuple commença à croire qu'elle avoit des Inspirations divines. Cette Fille fut induite par *Richard Master*, Prêtre de la Paroisse, qui se flatoit d'en tirer de grands avantages, à se donner pour Prophetesse qui avoit des Inspirations surnaturelles. Elle apprit à contrefaire les agitations, & à proferer des discours contre la méchanceté du Siecle, sur-tout contre les Hérésies & les Nouveautez. Enfin elle publia qu'elle seroit parfaitement guérie, si elle alloit en Pélerinage à l'Image de la S. Vierge qui est dans une Chapelle de la Paroisse d'*Aldington*, que le rusé Curé souhaitoit de mettre en réputation. Le jour marqué, plus de 2000. personnes s'assemblerent pour voir la Cure miraculeuse. On l'apporta dans la Chapelle, où elle tomba dans ses convulsions ordinaires, & dit des paroles de pieté; entre autres, que Dieu lui inspiroit de se faire Religieuse; & que le Docteur *Bocking* (Chanoine de l'Eglise de *Christ*, complice du Curé) seroit son Parrain. Immédiatement après, elle parut guérie parfaitement, par l'intercession de *Notre-Dame*; & elle se fit ensuite Religieuse au Prieuré du *S. Sepulchre* à *Cantorberi*, où *Bocking* lui rendoit de fréquentes visites. Comme lui & bien d'autres craignoient que le mariage du Roi avec *Anne de Bollen* ne portât du préjudice à la Religion Romaine, il persuada à cette nouvelle Religieuse de menacer le Roi de la mort. Les Moines qui étoient du complot, étoient convenus de publier ces Révélations dans les Sermons qu'ils feroient dans tout le Royaume. Ils en avoient donné avis aux Ambassadeurs du Pape, & porté la Fille à leur déclarer ses Révélations. Ils en avoient envoyé un détail à la Reine *Catherine*, pour l'encourager à tenir ferme, & à ne pas se soumettre aux Loix. Le Roi, qui avoit méprisé cette affaire pendant longtems, ordonna au mois de Novembre de l'année précédente, que la Fille & ses Complices fussent amenez à la Chambre Etoilée. Là, tous tant qu'ils étoient, sans attendre la Question, déclarerent toute l'imposture, en présence de plusieurs Seigneurs. Ils furent condamnez à se tenir debout à *S. Paul* pendant tout le Sermon; & le Dimanche suivant, à lire leur Confession à haute voix devant le Peuple. Après cela ils furent conduits à la *Tour*, où ils demeurerent jusqu'à la prochaine Séance du Parlement. L'affaire ayant été portée devant la Chambre, la Religieuse, *Richard Master*, le Docteur *Bocking*, *Richard Dearing*, *Henri Gold* Ministre à Londres, & *Richard Risby*, furent condamnez comme coupables de Haute-Trahison, & exécutez à *Tyburne*. L'Evêque de *Rochester*, *Thomas Abel*, & quatre autres furent jugez coupables de négligence de dénonciation en fait de Crime d'Etat, & condamnez à perdre tous leurs biens meubles & immeubles par confiscation au profit du Roi, & à tenir prison durant son bon-plaisir. Les mauvais desseins de cette imposture aliénerent fort le Peuple des interêts de l'Eglise Romaine, & firent que les Actes postérieurs passerent avec plus de facilité, & furent bien reçus du Public. On crut généralement, que ce qu'on venoit de découvrir étoit un tour de vieille Guerre, & que plusieurs Visions & Miracles par où les Ordres Religieux s'étoient mis en crédit, étoient de la même nature; & cela ouvrit le chemin à la destruction de tous les Monasteres en Angleterre. L'Evêque *Fisher* allégua pour sa défense, que tout ce qu'il en avoit fait, étoit pour voir si les Révélations de cette Fille étoient vrayes; & que d'avoir caché ce qu'elle lui avoit dit, ne venoit que de ce qu'elle l'avoit assuré qu'elle avoit tout dit au Roi, ce qui rendoit sa dénonciation inutile. De cette maniere il refusa de faire aucune soumission, & il ne paroit pas que le Roi ait fait faire aucune procedure

HENRI VIII. 1534.

de se reconcilier avec la Cour de Rome, rien n'auroit été plus mal à propos, que de faire passer cet Acte dans un tems où l'affaire du Divorce sembloit sur le point d'être accommodée à son contentement.

La nouvelle de la Sentence contre le Roi arrive en Angleterre.

Le Roi & le Parlement en sont offensez.

Pendant que le Parlement étoit occupé à ces choses, Henri reçut la nouvelle de la Sentence qui avoit été donnée & publiée à Rome contre lui, & de toutes les circonstances qui marquoient le peu d'égards que le Pape avoit eus pour sa personne & pour sa Dignité. Cette démarche précipitée lui ayant fait comprendre qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de Rome, il ne balança plus à exécuter la résolution qu'il avoit prise de rompre toute correspondance avec cette Cour. Le Parlement ne fut pas moins choqué que le Roi, de la conduite du Pape. Ainsi, ces deux Puissances, qui avoient entre leurs mains le Pouvoir législatif, se trouvant dans un même sentiment, résolurent d'abolir entierement l'autorité du Pape en Angleterre. Après le coup que Clement VII. venoit de frapper, il n'y avoit point de milieu; il falloit, ou lui résister vigoureusement, ou se préparer à souffrir toutes les rigueurs & toutes les indignitez auxquelles l'Angleterre avoit été exposée sous les Regnes de Henri II. & de Jean sans Terre. Mais le tems étoit changé. Les Anglois n'étoient plus d'humeur à se soumettre aux bassesses que les Papes avoient exigées de leurs Ancêtres, & le Roi n'avoit plus un intérêt opposé à celui des Sujets. Ainsi, tout le monde étant également las de la Domination du Pape, on trouva qu'il étoit plus honorable de renverser tout d'un coup cette Puissance formidable, sous laquelle on avoit si longtems gémi, que d'attendre vainement qu'elle voulût elle-même se réduire à de justes bornes. On peut aisément juger, que ceux qui avoient du penchant pour la nouvelle Religion, n'épargnerent pas leurs soins pour amener les choses à ce point. L'exécution suivit de près la résolution qui avoit été prise. Peu de jours après, le Parlement fit un Acte contenant divers Articles, qui tendoient tous au même but.

Acte qui abolit en Angleterre la Puissance du Pape.

Le premier confirmoit le Statut qui avoit aboli les Annates.

Le second ordonnoit, qu'à l'avenir, le Pape n'auroit aucune part à l'établissement des Evêques. Que, quand un Evêché seroit vacant, le Roi feroit expédier au Chapitre un *Congé d'élire*, & que si l'élection n'étoit pas faite dans douze jours après la licence, elle seroit dévolue au Roi. Que l'Evêque élu prêteroit serment au Roi, & qu'ensuite, le Roi le recommanderoit à l'Archevêque pour le sacrer. Que si l'Evêque élu, ou l'Archevêque, refusoient de se conformer à cette Ordonnance, ils seroient sujets à la peine du *Præmunire*. Outre cela, il étoit expressément défendu à toutes personnes de s'adresser à l'Evêque de Rome pour en obtenir des Bulles, des *Palliums*, ou autres choses quelconques ayant du rapport à la Religion.

contre lui en vertu de cet Acte. Voyez *Burnet* & *Stow*. TIND.

Par le troisieme, l'Acte abolissoit *le Denier de S. Pierre*, toutes Procurations, Délégations, Expéditions de Bulles, & Dispenses émanées de la Cour de Rome, & commettoit l'Archevêque de Cantorberi, pour donner des Dispenses qui ne seroient pas contraires à Loi de Dieu; à condition qu'une partie de l'argent qui en proviendroit, seroit portée au Trésor du Roi (1). De plus, que toutes les Maisons Religieuses, exemptes ou non exemptes, seroient sujettes à la visite de l'Archevêque (2).

Dans le quatrieme, le Mariage du Roi avec Catherine, Veuve du Prince Arthur son Frere, étoit déclaré nul, & il étoit ordonné qu'on ne donneroit plus à cette Princesse que le Titre de *Princesse Douairiere de Galles*. Au contraire, le Mariage du Roi avec Anne de Bollen étoit déclaré légitime, & la Succession à la Couronne étoit établie dans les Enfans qui naitroient de ce Mariage. De plus, il étoit dit, que toute personne, de quelque qualité qu'elle fût, qui parleroit ou qui écriroit contre ce Mariage, seroit traitée comme Traitre au Roi & à l'Etat; & que tous les Sujets, sans distinction, seroient obligez de faire serment, qu'ils obeïroient aux Ordonnances contenues dans cet Acte. Après cela, il y avoit une liste des Mariages défendus par la Loi de Dieu, parmi lesquels se trouvoit celui d'un homme avec la Veuve de son Frere; & il étoit ordonné qu'on n'en souffriroit plus de tels à l'avenir, & que ceux de cette espece qui subsistoient encore, seroient dissous.

C'est ainsi que l'autorité du Pape fut abolie en Angleterre, par un Acte de Parlement. Véritablement, il y eut peu d'Evêques & d'Abbez qui voulussent se trouver au Parlement lorsque cet Acte passa (3). Mais il n'y eut qu'un seul Evêque qui refusa de le souscrire, parce qu'ils mettoient une grande difference entre se conformer à un Acte fait par une autorité légitime, & donner sa voix pour le faire. Le Peuple, en général, témoigna beaucoup de joye de se voir délivré d'un joug que ni lui ni ses Peres n'avoient pu porter. Il n'y eut que les Moines qui en firent beaucoup de bruit, & qui par là s'attirerent l'indignation du Roi, dont ils ressentirent bien les effets dans la suite. Ceux qui souhaitoient la Reformation, furent très contens d'en voir le principal obstacle détruit, dans la pensée que le reste suivroit bien-tôt. Mais cette Reformation, qu'ils attendoient avec tant d'impatience, ne fit pas sous ce Regne tous les progrès qu'ils croyoient avoir lieu d'esperer.

Le Peuple en témoigne sa joye.

(1) Toutes les Dispenses, qui anciennement se montoient à quatre livres sterling & au-dessus, devoient être confirmées sous le Grand-Sceau. TIND.

(2) Tous les Monasteres auparavant exempts de la Visite, devoient être encore de même; & les Abbez dont l'élection devoit être autrefois confirmée par le Pape, devoient desormais être confirmez par le Roi. Voyez l'Acte 21. du Livre des Statuts, qui est le 27. du Regître, & le 8. du Journal. TIND.

(3) Il y avoit seulement l'Archevêque de *Cantorberi*, les Evêques de *Londres*, de *Winchester*, de *Lincoln*, de *Bath* & *Wells*, de *Landaff* & de *Carlisle*, avec douze Abbez. *Burnet*. TIND.

HENRI VIII. 1534. Serment prêté par les Sujets, en conséquence de l'Acte. *Act. Publ. T. XIII. p. 487. & suiv.*

Le Parlement s'étant séparé le 30. de Mars, après que tous les Membres eurent prêté serment qu'ils observeroient ce qui étoit enjoint dans l'Acte qui vient d'être rapporté, le Roi envoya des Commissaires par tout le Royaume, pour recevoir de pareils sermens de tous ses Sujets. Le Recueil des Actes Publics en contient un grand nombre de divers Abbez & de Moines de tous Ordres, qui portoient en substance, qu'ils seroient fideles au Roi, à la Reine, à leurs Héritiers & Successeurs : Qu'ils reconnoissoient le Roi pour Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre : Que l'Evêque de Rome n'avoit pas plus d'autorité que tout autre Evêque : Qu'ils renonçoient à son obeïssance : Qu'ils prêcheroient purement une Doctrine conforme à l'Ecriture Sainte : Que, dans leurs prieres, ils feroient mention du Roi comme Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, ensuite de la Reine, & puis de l'Archevêque de Cantorberi. (1). Quelque tems après, l'Archevêque d'Yorck certifia par un Ecrit du 5. de Mai, que, dans la Convocation de sa Province, il avoit été décidé, que le Pape n'avoit pas plus d'autorité en Angleterre, que tout autre Evêque. Les seuls *Fisher* Evêque de Rochester, & Thomas Morus qui avoit été Grand Chancelier, refuserent de souscrire l'Acte du Parlement, qui, comme on l'a vu, contenoit trois Articles principaux, savoir l'établissement de la Succession de la Couronne, la nullité du premier Mariage du Roi avec la validité du second, & l'abolition de l'autorité du Pape. Ils offroient de signer le premier Article. Mais quant aux deux autres, ils disoient que leur conscience ne leur permettoit pas de les approuver; sur quoi ils furent envoyez à la Tour (2).

Fisher & Morus refusent de prêter serment.

Ils sont mis en prison.

(1) *Gardiner* écrivit à *Cromwell*, le 6. de Mai, que le Lord *Audley*, & autres, avec les Abbez, Prieurs, Gardiens, & Curez du Comté, avoient prêté le Serment. La forme dans laquelle ils le prêterent n'est pas connue, quoique leurs noms eussent été enregîtrez; parce qu'il arriva sous le Regne de *Marie*, que *Bonner* & d'autres furent nommez pour examiner les Regîtres, & pour y supprimer tout ce qui s'étoit fait d'injurieux au Siege Romain, ou aux Maisons Religieuses. Cependant, deux des Souscriptions des Ordres Religieux, datées du 4. de Mai 1553. échaperent à leur diligence; l'une est faite par six Abbez, l'autre par la Prieure & le Couvent des Religieuses de *S. Dominique à Deptford*. Voyez le Recueil de *Burnet*, N°. 50. Tom. I. TIND.

(2) Plusieurs personnes furent sommées de venir prêter le serment, dans une Assemblée du Conseil-Privé tenu à *Lambeth*. *Morus* fut le premier appellé, & le Serment lui ayant été proposé, il répondit, après avoir examiné la teneur de l'Acte, qu'il ne vouloit ni blâmer ceux qui l'avoient dressé, ni ceux qui étoient portez à prêter le Serment; mais que pour lui, quoiqu'il voulût jurer par rapport à la Succession, en cas qu'il lui fût permis dans la forme qu'il se prescriroit à lui-même, il ne pouvoit pas en conscience le prêter dans la forme qu'on lui faisoit voir. Sur quoi il lui fut ordonné de sortir, & on fit entrer d'autres personnes, qui prêterent tous le Serment, à la réserve de *Fisher*, qui fit à peu près la même réponse que *Morus*. On fit ensuite rentrer ce dernier, & on lui montra le nombre de ceux qui avoient prêté le Serment. Il dit à cela, qu'il ne portoit aucun jugement sur ceux qui l'avoient fait; mais que pour lui, il ne pouvoit le faire.

Pendant qu'on exigeoit ces ſermens dans tout le Royaume, le Roi envoya l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Durham, à Catherine, pour lui remontrer qu'elle devoit s'abſtenir de prendre la qualité de Reine, & pour lui expliquer les raiſons qui avoient porté le Parlement à la priver de ce Titre. Mais elle répondit, qu'elle croyoit ſon Mariage avec le Roi bon & légitime, & qu'elle le tiendroit pour tel juſqu'à ſa mort. Qu'elle n'avoit jamais conſommé ſon Mariage avec le Prince Arthur, & que ceux qui le ſoutenoient, ne diſoient pas la vérité. Qu'elle n'étoit pas obligée de ſe ſoumettre à la Sentence de l'Archevêque de Cantorberi, puiſque le Pape l'avoit caſſée & en avoit donné une contraire. Que le Mariage du Roi avec Anne étoit invalide, comme étant fait pendant l'Appel. Qu'elle n'étoit pas tenue de ſe ſoumettre aux Actes du Parlement, n'étant pas Sujette du Roi, mais ſa Femme. Que d'ailleurs, ces Actes avoient été faits par des Sujets du Roi, ſur une affaire où il étoit Partie.

Henri fait notifier l'Acte du Parlement à Catherine.

Réponſe de la Reine.

Quoique Henri eût bien ſouhaité que Catherine ſe fût ſoumiſe à ce que le Parlement avoit ordonné, ce n'étoit pas ſon obſtination qui lui cauſoit le plus d'inquietude. L'Empereur s'étant chargé de la Commiſſion d'exécuter la Sentence du Pape, Henri devoit naturellement s'attendre à être attaqué par ce puiſſant ennemi. Ce fut donc pour le prévenir, ou pour ſe mettre en état de défenſe, qu'il ſouhaita de ſe lier avec le Roi de France par un nouveau Traité, qui rendît leur union plus efficace pour leur commune défenſe. François parut d'abord y vouloir donner les mains. Mais il prétendoit que toutes les conditions fuſſent à ſon avantage, & ſe ſervir de Henri pour faire ſes affaires ailleurs. Il avoit toujours les yeux ſur le Duché de Milan, comme ſur un bien qui lui appartenoit légitimement, & qui lui avoit été injuſtement enlevé; &

Négociation entre François I. & Henri, infructueuſe.

Myl. Herbert.

On lui en demanda la raiſon; & il répondit, qu'il craignoit d'irriter le Roi, s'il en alléguoit que l'on pourroit qualifier de chicanes contre la Loi: mais que ſi le Roi le lui ordonnoit, il les mettroit par écrit. *Cranmer* le pouſſa en lui diſant, que puiſqu'il ne blâmoit pas les autres de prêter le Serment, il paroiſſoit par-là qu'il n'étoit pas perſuadé que ce fût un péché, mais qu'il regardoit cela comme une choſe douteuſe: qu'il ſavoit certainement qu'il devoit obeïr au Roi, & à la Loi; & qu'ainſi il devoit faire ce à quoi il ſavoit qu'il étoit obligé, ſans s'arrêter à des doutes. *Morus* répondit, que quoiqu'il eût examiné l'affaire avec beaucoup de ſoin, ſa conſcience penchoit du côté oppoſé; & il offrit d'affirmer par Serment, que c'étoit par un principe de conſcience qu'il refuſoit de prêter celui qu'on exigeoit. L'Abbé de *Weſtminſter* pouſſa contre lui un Argument, dont on ne ſe ſert que trop en pareil cas; c'eſt qu'il pouvoit voir que ſa conſcience étoit erronée, puiſque le Grand-Conſeil du Royaume penſoit autrement que lui. *Cranmer*, dans une Lettre à *Cromwell*, lui demanda avec inſtance de recevoir le Serment comme *Morus & Fisher* vouloient le faire; parce que s'ils prêtoient une fois le Serment de la Succeſſion, cela tranquilliſeroit le Royaume, en ce que d'autres perſonnes acquieſceroient & ſe ſoumettroient au jugement des hommes de cette diſtinction. Mais cet avis prudent ne fut point ſuivi. *Burnet*, Tome I. p. 156. TIND.

HENRI VIII. 1534.

il prétendoit le recouvrer, quoiqu'il y eût expressément renoncé par le Traité de Cambrai. C'étoit dans ce dessein, qu'il avoit sacrifié l'honneur de sa Maison, en mariant son second Fils avec une Fille d'une branche bâtarde de la Maison de Medicis, parce qu'il ne croyoit pas pouvoir se passer du Pape. Mais d'un autre côté, il craignoit de perdre le fruit de cette Alliance, en s'unissant plus étroitement avec le Roi d'Angleterre, que le Pape ne pouvoit plus regarder que comme un ennemi déclaré. Dans cet embaras, il tâchoit de porter Henri à n'agir que secretement, en envoyant de grosses sommes aux Protestans d'Allemagne, afin d'entretenir la division entre eux & l'Empereur, & de causer à celui-ci des embaras qui l'empêchassent de penser à l'Italie. Henri ne rejettoit pas absolument cette proposition. Il vouloit bien secourir les Protestans, d'une bonne somme d'argent. Mais en même tems, il prétendoit que François attaquât la Navarre avec une puissante Armée, pendant que de son côté il porteroit la Guerre en Flandre. Mais François ne pouvoit se résoudre à se liguer ainsi ouvertement avec l'Angleterre, de peur d'offenser le Pape. D'ailleurs, il tournoit toutes ses pensées vers le Milanois, où un accident arrivé sur la fin de l'année précedente lui fournissoit une occasion de porter ses armes. Comme cet accident fut la cause ou le prétexte d'une nouvelle Guerre entre l'Empereur & le Roi de France, il est nécessaire d'en dire un mot.

Le Duc de Milan fait décapiter Merveille Envoyé du Roi de France. *Du Bellay. Mezerai.*

François Sforze ne fut pas plutôt rétabli à Milan, sous des conditions assez rigoureuses, qu'il souhaita de se délivrer du joug où l'Empereur le tenoit, & de l'obligation de lui payer la somme à quoi il s'étoit engagé. François I. ayant eu quelque connoissance de la disposition où ce Prince se trouvoit, crut devoir l'y entretenir, dans l'esperance d'en tirer un jour quelque avantage. Mais comme Sforze craignoit beaucoup de causer du soupçon à l'Empereur, & que par conséquent cette affaire devoit être maniée fort secretement, François I. trouva le moyen de tenir à Milan un Envoyé qui ne pût être soupçonné. Il fit choix pour cet emploi, d'un Gentilhomme Milanois, nommé *Merveille*, qui ayant été autrefois banni de Milan par Ludovic le More, s'étoit toujours tenu en France depuis son bannissement. Les troubles du Milanois ayant été entierement terminez par la Paix de Cambrai, Merveille retourna dans sa Patrie avec une Lettre de créance pour le Duc, à laquelle le Duc fit réponse, reconnoissant ce Gentilhomme pour Envoyé de France, quoiqu'en public, il ne le traitât pas comme tel. Quelque secrete que fût la négociation de Merveille, l'Empereur en eut quelque avis, & en fit de grandes plaintes au Duc, qui, pour lui ôter tout soupçon, résolut de lui sacrifier cet Envoyé. Sa résolution étant prise, il fit chercher querelle à Merveille par un homme aposté, & cette querelle aboutit au meurtre de celui qu'il avoit employé, qui fut tué par les domestiques de Merveille, sans pourtant que leur Maître y fût présent. Sur cela Merveille fut mis en prison, & décapité deux jours

après

après, sans qu'on voulût jamais permettre que personne lui parlât. François I. en ayant été informé, écrivit au Duc une Lettre menaçante, & fit savoir à tous ses Alliez l'affront qui lui avoit été fait. Le Duc voulut s'excuser, en niant que Merveille fût a Milan sur le pied d'Envoyé. Ce qu'il disoit étoit vrai par rapport au Public. Mais il ne pouvoit désavouer sa propre Lettre écrite au Roi, en réponse de la Lettre de créance. Lorsque l'Ambassadeur de France informa l'Empereur de l'attentat commis à Milan contre Merveille, ce Prince lui répondit froidement, qu'il ne pouvoit pas bien comprendre quel interêt le Roi de France pouvoit avoir dans la mort d'un Sujet du Duc de Milan, que son Souverain avoit puni selon ses mérites. Cette réponse fit juger au Roi, que l'Empereur avoit eu quelque part à la mort de Merveille; & ce fut pour lui un nouveau sujet de chagrin, qui lui redoubla l'envie de se venger. Mais d'un autre côté, il ne fut pas fâché qu'on lui refusât la satisfaction qu'il demandoit, parce qu'il vouloit en prendre un prétexte pour entrer les armes à la main dans le Milanois. Ce fut dans ce dessein qu'il ordonna une levée de Landsquenets en Allemagne, & qu'il fit demander passage au Duc de Savoye, pour aller châtier le Duc de Milan. Mais ce Prince, qui craignoit d'offenser l'Empereur, ne jugea pas à propos de l'accorder. Cela fut cause que François, qui ne pouvoit entrer dans le Milanois qu'en passant par les Terres du Duc de Savoye, se résolut à lui faire la Guerre, prenant pour prétexte certains droits qu'il avoit, du chef de Louise sa Mere, sur la Succession du feu Duc de Savoye. En attendant que tout fût prêt pour commencer cette Guerre, il employa toute cette année en diverses négociations, qui tendoient à causer des embaras à l'Empereur, afin de le mettre hors d'état de secourir le Duc de Savoye.

François I. en prend occasion de porter la Guerre dans le Milanois.

Il demande le passage au Duc de Savoye, & sur son refus lui déclare la Guerre.

Pendant que François I. étoit occupé à se préparer, les affaires d'Italie changerent un peu de face, par la mort de Clement VII., qu'une maladie emporta le 26. de Septembre. Le 12. d'Octobre suivant, le Cardinal Farneze fut élu Pape, & prit le nom de *Paul III.*

Mort de Clement VII. *Guicciardini.*

Paul III. lui succede.

Il y eut aussi cette année, en Allemagne, des changemens qui mirent les affaires des Protestans dans une bonne situation. Le Landgrave de Hesse battit l'Armée du Roi Ferdinand, commandée par le Comte Palatin, & remit le Duc de Wirtemberg en possession de ses Etats. Ferdinand, ne se trouvant plus en état de faire tête au Landgrave, se vit contraint d'approuver le rétablissement du Duc. Mais en même tems, il obtint que ce même Prince & le Landgrave, le reconnoitroient pour Roi des Romains. Peu de tems après, l'Electeur de Saxe le reconnut aussi, après avoir tiré parole de lui, qu'il ne permettroit pas que personne fût inquieté dans l'Empire, pour cause de Religion.

Affaires d'Allemagne. *Sleidan.*

La mort de Clement VII. ne produisit aucun changement dans les mesures que la Cour d'Angleterre avoit prises pour achever de secouer le joug du Pape. On étoit allé trop avant, pour pouvoir désormais re-

Henri est résolu à s'en tenir à la rupture avec le Pape. *Myl. Herbert.*

HENRI VIII. 1534.

culer. D'ailleurs, le Roi n'ayant pas beaucoup à craindre du dehors, à cause des affaires, où vrai-semblablement, l'Empereur alloit se trouver engagé, & ses Sujets se trouvant disposez à le seconder, il y auroit eu de l'imprudence à ne pas profiter d'une conjoncture si favorable, & à laisser son ouvrage imparfait. Ainsi le Parlement s'étant rassemblé le 23. de Novembre, fit divers Actes importans, dont il suffit de rapporter la substance, pour faire voir qu'ils tendoient tous à une même fin, c'est-à-dire, à rompre tous les liens qui avoient servi à tenir les Anglois dans la dépendance des Papes.

Divers Statuts faits sur ce sujet & autres.

1. Qui confirme au Roi le titre de Chef de l'Eglise.

Par le premier, il confirma au Roi le Titre de *Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre*, que le Clergé lui avoit déja donné. Quoique Henri eût très volontiers reçu ce Titre du Clergé, & qu'il ne lui eût pas même laissé la liberté de le refuser, il parut pourtant balancer s'il l'accepteroit, quand il lui fut offert par le Parlement. Il voulut auparavant en déliberer avec son Conseil, & consulter quelques-uns des Evêques, soit que ce fût par scrupule, ou qu'il prétendît faire voir qu'il ne l'avoit pas extorqué. Ceux qu'il consulta, l'ayant convaincu que l'autorité que l'Evêque de Rome s'attribuoit sur toute l'Eglise, n'avoit aucun fondement dans la Ste. Ecriture, il bannit tous ses scrupules, s'il est vrai qu'il en eût; & depuis ce tems-là, il ne perdit aucune occasion de faire valoir les prérogatives que ce nouveau Titre lui donnoit.

2. Pour reprimer les invectives contre le Roi.

Un second Acte déclaroit Traitres tous ceux qui diroient, écriroient, ou imagineroient même quelque chose contre le Roi ou contre la Reine (1).

3. Sur les Asyles.

Le troisieme privoit les gens accusez de Trahison, du bénéfice des Asyles.

4. Modele de serment.

Par un quatrieme, le Parlement donnoit un Modele du Serment que les Sujets devoient prêter, par rapport à la Succession à la Couronne, & annulloit tous les Sermens précedens faits sur le même sujet.

5. Qui accorde les Annates au Roi.

Le cinquieme étoit très fâcheux au Clergé, en ce qu'il accordoit au Roi les *Annates* & les premiers fruits des Bénéfices, au-lieu que par l'Acte qui avoit été déja fait, les Ecclésiastiques avoient esperé d'être pour toujours exempts de cette charge. De plus, le même Acte adjugeoit au Roi la dixieme partie des revenus de tous les Bénéfices.

6. Pour établir des Evêques suffragans.

Un sixieme Acte établissoit vingt & cinq Evêques suffragans, dont chacun devoit dépendre de son Evêque Diocesain, à qui on donnoit le droit d'en présenter deux au Roi, pour en choisir un. Ainsi, on vit

(1) Ou d'appeller le Roi *Hérétique*, *Schismatique*, *Tyran*, *Infidele*, ou *Usurpateur*. Des Moines insolens avoient donné fort libéralement tous ces titres à *Henri VIII*. TIND.

rétablir dans l'Eglise d'Angleterre, l'usage des *Chorévêques*, qui avoit été introduit dans l'ancienne Eglise, mais ensuite discontinué pendant plusieurs siecles (1).

Fisher & Morus sont condamnez par le Parlement.

Enfin, le Parlement condamna *Fisher* Evêque de Rochester, & *Thomas Morus* à une prison perpétuelle, & confisqua tous leurs biens, pour avoir refusé de faire le serment ordonné par l'Acte de la précedente Session. Cette condamnation fut regardée par quelques-uns, comme très injuste; pendant que d'autres admiroient en cela même, les effets de la Justice divine, contre des gens qui avoient été de violens persécuteurs des Lutheriens.

Amnistie.

Avant que le Parlement se séparât, le Roi accorda une Amnistie generale, dont pourtant, *Fisher* & *Morus* furent exceptez.

Proclamation pour supprimer le nom de Pape.

Quelque tems après, le Roi publia une Proclamation, par laquelle il défendoit de donner à l'Evêque de Rome le nom de *Pape*, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les Livres où il se trouvoit, afin d'en faire perdre la mémoire, s'il étoit possible. Ensuite, les Evêques

Serment des Evêques contre le Pape.

prêterent volontairement un serment, par lequel ils renonçoient expressément à l'obeïssance de l'Evêque de Rome. *Gardiner*, qui avoit

Dissimulation de Gardiner.

été fait Evêque de Winchester, ne fut pas des derniers à s'acquitter de ce devoir, quoiqu'en son ame, il détestât ce serment comme très injuste. Mais une condescendance aveugle pour le Roi sur cette matiere, étoit alors l'unique moyen de se maintenir dans ses bonnes graces. D'ailleurs, ce Prélat se mettoit par là en état de traverser, sur d'autres Articles, les Reformateurs qui gagnoient tous les jours quelque terrein.

Progrès de la Reformation en Angleterre.

Ce n'étoit pas seulement en Allemagne, que la Reformation avoit fait quelques progrès, mais encore en beaucoup d'autres endroits. En Angleterre, le Cardinal Wolsey l'avoit en quelque maniere favorisée, en ce que, durant son Ministere, on ne poursuivit personne pour crime d'Hérésie, quoique le Clergé ne manquât pas de sujets pour exerces ses rigueurs ordinaires, si on avoit voulu lui lâcher la bride. Après

Persécution suscitée par Morus.

la disgrace de Wolsey, Thomas Morus, ayant été fait Chancelier, persuada au Roi, que ce qui lui faisoit le plus de tort à la Cour de Rome, étoit le bruit qui s'y répandoit, qu'il avoit du penchant pour les Novateurs; & que, pour dissiper cette fausse accusation, le plus infail-

(1) Les Villes destinées à être des Sieges suffragans, étoient *Thetford*, *Ipswich*, *Colchester*, *Douvres*, *Guilford*, *Southampton*, *Taunton*, *Shaftsbury*, *Molton*, *Marlborough*, *Bedford*, *Leycester*, *Glocester*, *Shrewsbury*, *Bristol*, *Penreth*, *Bridgewater*, *Nottingham*, *Grantham*, *Hull*, *Huntington*, *Cambridge*, *Poreth* & *Berwick*, *S. Germain*, & l'Isle de *Wight*. Ils devoient exercer la Jurisdiction de la maniere prescrite par l'Evêque du Diocese, & leur autorité ne devoit pas durer au-delà du terme de la Commission de l'Evêque. On peut voir dans le Recueil de *Burnet*, N°. 51. Tome I. la Copie de la Patente pour nommer un Evêque suffragant. Tind.

HENRI VIII. 1534.

lible moyen étoit de faire paroitre du zèle pour la Religion. Henri ayant suivi ce conseil, ordonna qu'on exécutât à la rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, & défendit très expréssément de porter aucun de leurs Livres dans le Royaume. Mais cette défense ne fut pas capable d'empêcher qu'on n'y fit entrer plusieurs Traitez composez par Luther, aussi bien que la Bible traduite en Anglois par *Tindal*, qui s'étoit retiré dans les Païs-Bas. L'Evêque de Londres en ayant été informé, en fit saisir quelques exemplaires, & les fit brûler publiquement par la main du Bourreau (1). Mais, bien loin que cela fît du tort à la Reformation, elle en reçut au contraire un grand avantage. Plusieurs personnes, indignées d'une telle profanation, en infererent que la Bible étoit contraire à la Religion qui étoit généralement professée; puisque le Clergé prenoit tant de soin d'empêcher qu'on ne la lût; & cela seul leur donna l'envie de la lire. D'un autre côté, le chagrin que les Anglois avoient conçu contre le Pape, s'accrut beaucoup par la lecture des Livres Lutheriens.

La Bible en Anglois est brûlée à Londres.

A mesure que la Reformation faisoit des progrès, le zèle de ses ennemis s'enflammoit de plus en plus contre ceux qui l'avoient embrassée. Pendant que Morus fut Chancelier, il n'épargna ni peines ni soins pour tâcher de les exterminer. Plusieurs d'entre eux souffrirent le martyre avec une constance admirable qui contribua beaucoup à fortifier leurs Freres. Enfin, le Roi ayant à ménager les Protestans d'Allemagne, à cause du besoin qu'il pourroit avoir d'eux dans la suite, suspendit la persécution que Morus avoit excitée. D'un autre côté, Anne de Bollen adoucit beaucoup l'esprit du Roi à cet égard. L'Archevêque Cranmer y contribua aussi de tout son pouvoir; & *Thomas Cromwell*, qui étoit déja bien avant dans l'estime du Roi, seconda leurs efforts autant qu'il dépendit de lui. Mais ils avoient contre eux un puissant Parti, composé

Persécution en Angleterre;

Suspendue en divers tems.

Cranmer & Cromwell appuyent la Reformation.

Puissant parti contre eux.

(1) *Tonstal* Evêque de Londres étant à *Anvers*, de retour de son Ambassade au Traité de Cambray en 1529. dans le tems que *Tindal* y étoit, fit venir un certain *Packington* Marchand Anglois, & le chargea de voir combien d'Exemplaires du nouveau Testament de *Tindal* il pourroit avoir pour de l'argent. *Packinton* informa *Tindal* de sa commission, & ce dernier en fut fort aise, parce qu'il projettoit alors une nouvelle Edition plus correcte: mais comme il n'étoit pas riche, & que l'Edition précédente n'avoit pas été vendue, il ne pouvoit pas exécuter son projet. Il donna à *Packington* tous les Exemplaires qu'il avoit entre les mains. Celui-ci les remit à l'Evêque, qui les emporta, & les fit brûler dans la rue de *Cheapside*. L'année suivante, lorsque la seconde Edition fut achevée, on en porta davantage en Angleterre; & le Chancelier *Morus* ayant demandé à un certain *Constantin*, comment cette Edition avoit été procurée, & qui l'avoit favorisée, en eut pour réponse, que le plus grand encouragement qu'ils eussent eu, venoit de l'Evêque de *Londres* qui avoit acheté la moitié des Exemplaires de la vieille Edition. Cela fit bien rire tous ceux qui l'entendirent. *Guillaume Tindal*, né sur les confins du Païs de *Galles*, fut dans la suite brûlé à *Vilvorde* à six lieues d'*Anvers*, en 1536. Etant attaché au poteau, il s'écrioit: *Seigneur, ouvrez les yeux du Roi d'Angleterre! (Burnet, Fox.)* TIND.

du Duc de Norfolck, de Gardiner Evêque de Winchester, de Longland Evêque de Lincoln, de presque tous les Ecclésiastiques qui avoient quelque accès à la Cour, & de ceux qui, en prêchant devant le Roi, remplissoient leurs Sermons d'invectives contre la Reformation. Tous ceux-ci avoient gagné la confiance de Henri par leur complaisance sur l'affaire du Divorce, & sur la Supremacie, quoiqu'en cela ils trahissent les sentimens de leur cœur. Par cette condescendance, ils se mettoient en état de s'opposer efficacement aux Reformateurs, dans tous les Articles qui ne regardoient pas le Pape, & particulierement dans celui de la *Présence réelle*, que le Roi croyoit hors de doute, & qu'il crut tel toute sa vie. Malgré tout cela, les Chefs des Reformez ne désesperoient pas de pouvoir le porter peu-à-peu, & par degrez, à une plus grande Reformation, à cause de la connexité que les Articles de la Religion ont les uns avec les autres. D'ailleurs, leur Parti se fortifioit tous les jours par la jonction de ceux qui lisoient la Sainte Ecriture, & les Livres de Religion qui couroient dans le Royaume, malgré les défenses du Roi. Rien ne marque mieux combien ce Parti étoit nombreux & puissant, que la promptitude avec laquelle le Parlement passoit les Actes qui tendoient à diminuer le pouvoir du Clergé, & à secouer le joug du Pape.

François I. semble vouloir favoriser la Reformation.

La Reformation faisoit aussi quelques progrès en France. Le Roi lui-même témoignoit quelque penchant pour la Doctrine des Protestans, que Marguerite Reine de Navarre, sa Sœur, favorisoit en secret. Mais les Cardinaux de Tournon & de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, firent de si grands efforts pour l'en détourner, qu'ils le gagnerent enfin, & le rendirent même un violent Persécuteur.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse.
Act. Publ. T. XIV. pag. 524.
11. Mai.

Avant que de finir ce qui regarde les évenemens de l'année 1534, il ne faut pas oublier de rapporter ici, qu'une Treve d'un an qui avoit été conclue l'anneé précedente, entre l'Angleterre & l'Ecosse, fut changée en une Paix, le 11. de Mai de celle-ci. Le Traité portoit que la Paix dureroit jusqu'à la mort de l'un des deux Rois, & que Henri pourroit, sans la violer, entretenir les Douglas en Angleterre.

1535.
Ambassade de France à Henri pour le sonder.

Au commencement de l'année 1535, François I. envoya une Ambassade à Henri, sous prétexte de s'acquitter des devoirs d'un bon ami & Allié, mais en effet, pour tâcher de le surprendre, en feignant de lui faire part de ses secrets, & de lui demander conseil. Voici quel étoit le sujet de cette Ambassade. L'Empereur ayant résolu de porter ses armes en Afrique, avoit voulu amuser François I., de peur qu'en son absence, il n'attaquât le Duc de Savoye, & qu'il ne s'ouvrît par là un passage dans le Duché de Milan, comme il sembloit en avoir le dessein. Pour cet effet, il lui avoit envoyé un Ambassadeur, qui avoit ordre de lui proposer le Mariage de la troisieme de ses Filles avec

HENRI VIII. 1535.

Philippe Prince d'Espagne, & celui du Dauphin, avec Marie, Fille de Henri & de Catherine d'Arragon. Outre cela, il lui avoit fait offrir une pension de cent-mille écus pour le Duc d'Orleans, sur le Duché de Milan, & le Duché même après la mort de François Sforze, qui n'avoit point d'Enfans. Il étoit assez manifeste que le but de ces propositions n'étoit que d'amuser François I., qui ne les regardoit pas lui-même sur un autre pied. Néanmoins, il crut qu'elles pourroient servir à lui procurer quelque avantage de la part de Henri, s'il lui faisoit connoitre qu'il étoit recherché par l'Empereur. Ce fut dans cette vue, qu'il envoya en Angleterre l'Amiral Chabot, Seigneur de Brion, sous prétexte de demander conseil au Roi sur ces propositions. Mais son principal but étoit de lui causer de l'inquietude, & de le porter à lui faire quelques offres avantageuses. Il parut dans la suite, qu'il voulut l'engager à des choses qui étoient très éloignées de ses intentions. L'Amiral s'étant acquitté de sa Commission, Henri lui répondit, qu'il ne pouvoit assez s'étonner que l'Empereur voulût se mêler de marier sa Fille, sur laquelle il n'avoit, ni n'auroit jamais aucun droit ni aucun pouvoir. Qu'il paroissoit manifestement, qu'il n'avoit pour but que de rompre l'union qu'il y avoit entre la France & l'Angleterre; & qu'il esperoit que le Roi de France ne seroit pas assez ennemi de soi-même, pour prêter l'oreille à de semblables propositions. Peu de tems après, il envoya ordre à son Ambassadeur à Paris, de dire à François qu'il donneroit Elisabeth, sa Fille & son Heritiere, au Duc d'Angoulême son troisieme Fils, sous les conditions suivantes: Que François lui-même, ses trois Fils, les Princes du Sang, la principale Noblesse de France, les Parlemens, & les Universitez, s'engageroient solemnellement, à faire révoquer la Sentence que l'Evêque de Rome avoit donnée contre lui: Que le Duc d'Angoulême seroit envoyé en Angleterre, pour y être élevé: Qu'en cas que par son Mariage, il parvînt à la Couronne d'Angleterre, le Duché d'Angoulême seroit indépendant de la Couronne de France. Ces conditions furent ensuite adoucies, & François I. sembloit y donner les mains. Mais il demandoit à son tour, que Henri lui donnât du secours pour la Guerre de Savoye, & qu'il le tînt quitte de la pension perpétuelle de cent-mille écus, à laquelle il étoit engagé par un Traité. Henri ayant connu par là, que François n'agissoit pas rondement avec lui, dit à l'Amiral, que bien loin de se désister de la pension, il prétendoit au contraire, que le Roi son Maitre lui en payât les arrerages, & qu'il acquittât, dans le tems prescrit, toutes les autres sommes qu'il lui devoit. Cette réponse fit rompre la Négociation, qui, vraisemblablement, n'avoit été entreprise que pour sonder Henri touchant la pension.

Réponse de Henri aux propositions de François I.

Offre de Henri.

Demande de François.

Henri demande le payement de ce qui lui est dû.

Projets de François I.

Le grand dessein de François I. étoit de se ressaisir du Duché de Milan, sous prétexte de se venger de l'affront que Sforze lui avoit

fait. Mais, pour pouvoir exécuter ce projet, il falloit susciter à l'Empereur des affaires qui l'empêchassent de secourir ce Duché. Il y avoit quatre differens endroits par où il avoit esperé de causer des embaras à l'Empereur. Premierement, du côté du Pape & des Princes d'Italie. Secondement, en Allemagne, par le moyen de la Ligue de Smalcalde. En troisieme lieu, en fomentant la division entre le Roi d'Angleterre & l'Empereur. Enfin, en attirant les Turcs en Allemagne. C'étoit dans toutes ces vues, qu'il avoit fait le Mariage du Duc d'Orleans son Fils avec Catherine de Medicis : qu'il avoit remis une somme de cent-mille écus entre les mains des Ducs de Baviere, pour être prête au besoin : qu'il avoit excité Henri à terminer l'affaire de son Divorce de la maniere qu'on l'a vu : qu'il avoit à Constantinople des Agens secrets, pour y négocier une Alliance avec Soliman Empereur des Turcs. Mais la plupart de ces moyens, qu'il avoit cru infaillibles, lui avoient mal réussi. Le premier avoit manqué par la mort de Clement VII., & par l'élection d'un nouveau Pape, qu'il n'étoit pas facile de mettre dans ses interêts. Le Roi des Romains avoit fait échouer le second, en s'accommodant avec l'Electeur de Saxe, le Landgrave de Hesse, & le Duc de Wirtemberg. Pour ce qui regarde le troisieme, il n'en pouvoit pas beaucoup esperer, parce que l'intention du Roi d'Angleterre n'étoit pas de faire la Guerre à l'Empereur, mais seulement de se tenir sur la défensive. Par conséquent, il étoit au pouvoir de l'Empereur de le faire demeurer en repos, en ne l'attaquant pas le premier. Il n'y avoit donc proprement que les Turcs qui pussent servir à ses desseins. Mais, pour pouvoir compter sur eux, il falloit qu'il commençât la Guerre en Italie, sans quoi il n'étoit pas apparent que Soliman voulût s'engager à la commencer en Hongrie. C'étoit sur ce sujet qu'il entretenoit à Constantinople une Négociation, qui fut découverte par une Lettre que le Duc d'Urbin intercepta, & qu'il envoya d'abord à l'Empereur. Cependant, François ne laissoit pas de persister dans sa résolution d'attaquer le Duc de Savoye, afin de s'ouvrir un passage dans le Milanois. Il comptoit que la Paix d'Allemagne ne pouvoit pas être de longue durée; que l'Empereur & Henri ne pourroient jamais vivre en bonne intelligence; & que, quand la Guerre seroit commencée, le Pape, les Potentats d'Italie, le Roi d'Angleterre, contribueroient volontiers à réduire la puissance de la Maison d'Autriche à de justes bornes. Sur-tout, il faisoit fonds sur les Princes de la Ligue de Smalcalde, se persuadant qu'ils embrasseroient cette occasion pour se délivrer des inquietudes que l'élevation de cette Maison leur causoit. C'étoit pour cela qu'il entretenoit ses pratiques avec eux, & qu'il feignoit d'avoir de bons sentimens pour leur Religion, jusques-là, qu'il fut sur le point d'appeller *Melanchthon* en France pour conferer avec lui. Mais en même tems, il faisoit bien comprendre qu'il n'agissoit que dans des vues de Politique, puisqu'il faisoit bruler dans son

HENRI VIII. 1535.

Royaume, ceux qui se séparoient de l'Eglise Romaine. Cependant comme il y avoit quelque different entre Luther & Calvin, sur la Religion, & que ceux qu'on brûloit en France étoient *Calvinistes*, les Lutheriens rigides, ne pouvant se résoudre à les regarder comme Freres, se persuadoient que François pouvoit les traiter avec une extrême rigueur, sans perdre les bons sentimens qu'il avoit pour la Religion Lutherienne. François ayant résolu de faire ses efforts pour reconquerir le Duché de Milan, attaqua le Duc de Savoye, & dans cette premiere Campagne, il lui enleva la Savoye & la Bresse.

Desseins de Charles Quint.

Dans le tems que François I. travailloit à l'exécution de ses desseins, Charles-Quint formoit de son côté de vastes projets, qui ne tendoient pas à moins qu'à établir sa Domination sur toute l'Europe. Veritablement, la France & l'Angleterre étant bien unies ensemble, pouvoient opposer une forte digue à son ambition. Mais il ne désesperoit pas de réussir enfin à les désunir. C'étoit là son principal soin; pendant que d'un autre côté, il excitoit les Irlandois à la revolte, & le Roi d'Ecosse à se brouiller avec l'Angleterre. Du reste, pendant qu'il travailloit à causer à ses ennemis des embaras dont il esperoit de profiter, il n'étoit pas lui-même sans inquietude par rapport à Soliman, qui menaçoit l'Allemagne, sous prétexte de soutenir les interêts de *Jean Sephus*, qu'il avoit fait couronner Roi de Hongrie. D'un autre côté, il voyoit avec un extrême chagrin, les grands progrès de *Haradin Barberousse*, fameux Corsaire, qui s'étoit fait Roi de *Tunis*, après en avoir chassé *Muley Hassem*. Un voisin tel que celui-là ne pouvoit que l'inquieter, parce que, pour l'empêcher de ravager les côtes d'Espagne, de Naples, & de Sicile, il auroit fallu entretenir constamment une Flotte dans la Méditerranée; ce qu'il ne pouvoit faire sans s'engager dans une dépense excessive, qui auroit déconcerté ses autres projets. Ainsi, regardant la Guerre qu'il avoit résolu de faire à Haradin, comme l'affaire la plus pressée, il fit pendant l'Eté de cette année une Expédition en Afrique, où il emporta le Fort de *La Goulette*, après quoi il se rendit maitre de *Tunis*, & y rétablit *Muley Hassem*.

Expédition de l'Empereur en Afrique. *Hist. d'Esp.*

Disposition de Henri par rapport à la Religion.

Henri voyoit avec plaisir, que l'Empereur alloit être embarassé dans des Guerres qui, vrai-semblablement, le devoient tenir longtems occupé. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de profiter de cet intervalle, pour achever de régler ses affaires domestiques, qui se trouvoient encore dans un état assez douteux. Il avoit aboli l'autorité du Pape, & s'étoit fait déclarer Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, par des Actes de Parlement. Mais quoique, par la Constitution du Gouvernement, ces Actes parussent être au-dessus de toute contradiction, il n'étoit pourtant que trop vrai, que cela ne suffisoit pas. Comme il s'agissoit de la Religion, & que les consciences ne peuvent être contraintes, les Statuts même avoient besoin d'être soutenus de la force, afin qu'on leur rendît du moins une obeïssance exterieure.

Il

Il est certain que cette uniformité qui paroissoit dans les résolutions du Parlement & du Clergé, étoit dans plusieurs, un effet de la crainte, plutôt que de la persuasion. Quelques-uns même, comme *Fisher* & *Morus*, avoient eu la hardiesse de désapprouver hautement ces Ordonnances; & malgré la séverité dont on avoit usé à leur égard, ils persistoient toujours dans leurs mêmes sentimens. Véritablement, ces exemples de rigueur envers deux personnes si distinguées, avoient obligé les gens à se taire; mais ils n'avoient pas été capables de les convaincre de la justice des Statuts. Ainsi, quoique le Roi ne trouvât aucune opposition ouverte, il ne lui étoit pas mal-aisé de juger, qu'une obeïssance qui ne provenoit que de la crainte, ne pouvoit durer qu'autant que la force subsisteroit. D'un autre côté, il regardoit avec chagrin le triomphe des Protestans, qui se persuadoient qu'après avoir aboli l'autorité du Pape, il alloit renoncer à toutes les erreurs qu'ils combattoient, quoique rien ne fût plus éloigné de sa pensée. Cependant, on ne laissoit pas de publier par-tout, qu'il étoit sur le point d'abandonner l'ancienne Religion, les uns le disant par malice afin de le décrier, & les autres, parce qu'ils le souhaitoient. C'étoit donc pour se justifier de ces accusations, que dans le tems même qu'il refusoit de reconnoitre l'autorité du Pape, il faisoit brûler ceux qu'on appelloit *Sacramentaires*. Par cette conduite, il se rendoit ennemi des Catholiques & des Protestans. A l'égard de ceux-ci, il s'en seroit aisément consolé. Outre qu'il ne les craignoit pas, il n'approuvoit de leur Doctrine, que les articles qui combattoient l'autorité du Pape, & leurs sentimens à l'égard des Moines, contre lesquels il étoit extraordinairement irrité, parce qu'ils travailloient de tout leur pouvoir à lui soustraire l'affection de ses Sujets. Il est vrai, qu'il estimoit & aimoit Cranmer, Cromwell, & quelques autres qui favorisoient la Reformation : mais il ne les regardoit pas comme Protestans. Il croyoit que c'étoit des gens d'une Vertu & d'une Pieté solide, qui, en conservant les Dogmes essentiels de la Religion, souhaitoient qu'on pût remedier aux abus qui s'y étoient introduits. Mais, comme entre ces abus, il ne connoissoit lui-même que ceux qui regardoient le Pape & les Moines, il se persuadoit que les Reformateurs se bornoient à cela seulement, aussi bien que lui. Ceux-ci, qui le connoissoient parfaitement, n'avoient garde de découvrir tout ce qu'ils pensoient. Mais en se conformant à ses sentimens sur ces deux Articles, ils esperoient de le porter peu-à-peu à pousser plus loin la Reformation, après que, par leurs soins, il seroit devenu plus éclairé. C'est pour cette raison que la Reformation a commencé à s'établir en Angleterre, par ces deux points. Quant aux autres qui n'avoient aucun rapport à ceux-ci, on n'y toucha point pendant ce Regne, ou du moins, ce ne fut que legerement. La raison en est, que Henri ne voulut jamais permettre que ses Sujets allassent plus loin que lui. Mais, pour dire la vérité, ses lumieres se réglerent toujours à la mesure de son intérêt. Si

l'on examine bien tous les changemens qui se sont faits dans la Religion sous son Regne, on trouvera qu'ils concouroient tous directement à établir son pouvoir absolu sur ses Sujets. Ce fut là toujours le principal, & peut-être l'unique motif de ses démarches, depuis qu'il se fut apperçu que la rupture avec Rome étoit un merveilleux moyen pour parvenir à ce but. C'est de là que les ennemis de la Reformation ont pris occasion de dire, qu'elle ne fut établie en Angleterre que dans des vues de Politique. Cela peut-être vrai, si l'on ne considere que la seule personne de Henri VIII. Mais il ne s'ensuit pas que ceux qui l'ont procurée, & qui l'ont embrassée, ayent agi par un semblable motif. D'ailleurs, qu'étoit-ce que la Reformation, sous le Regne de Henri? Ce n'étoit proprement qu'une simple renonciation à la Puissance Papale, pendant qu'on brûloit ceux qui vouloient la pousser plus loin. Ainsi, qu'on dise tout ce qu'on voudra de la personne de Henri VIII., & des motifs qui le porterent à secouer le joug du Pape, je ne vois pas que les Protestans ayent beaucoup d'intérêt d'entreprendre sa défense.

Henri, voyant qu'un grand nombre de ses Sujets n'approuvoient pas sa conduite, auroit bien souhaité de pouvoir leur ôter le prétexte qu'ils prenoient de la Sentence que le Pape avoit publiée contre lui. C'étoit pour cela qu'il avoit voulu engager toute la France à se joindre à lui pour la faire revoquer. Mais ce moyen étoit impratiquable, & l'accommodement avec la Cour de Rome ne l'étoit pas moins. Jamais il n'auroit pu se résoudre à quitter le Titre de Chef de l'Eglise d'Angleterre, & le Pape n'auroit jamais consenti à un accommodement, sans que toutes choses fussent remises sur le pied où elles étoient auparavant. Ainsi Henri, se voyant engagé à pousser sa pointe, prit la résolution de vaincre, par la force, l'obstination de ceux de ses Sujets qui refusoient de se soumettre aux Loix qui avoient été faites depuis quelque tems. Mais d'un autre côté, desirant de se purger de l'accusation d'Hérésie dont il étoit chargé, il affecta de punir rigoureusement ceux qui suivoient les nouvelles opinions. Ce fut dans cette espece de milieu, qui ne contentoit ni l'un ni l'autre des deux Partis, qu'il passa le reste de sa vie. Mais c'est dire trop peu. Il faut ajouter encore, que se regardant comme un modele sur lequel ses Sujets devoient se règler, il les contraignit de se contenir dans les mêmes bornes, sans vouloir permettre qu'ils crussent plus ou moins que lui.

Il étoit impossible qu'après avoir pris une telle résolution, Henri ne fût à l'égard de ses Sujets dans une défiance continuelle, qui l'obligeoit à tenir toujours les yeux ouverts sur ce qui se passoit dans son Royaume. Outre cela, il avoit encore à se précautionner contre les attaques de l'Empereur, qui l'avoit assez ouvertement menacé. Il savoit bien que s'il étoit une fois engagé dans la Guerre, tel qui n'osoit le regarder en face dans sa prosperité, ne craindroit pas de se déclarer contre lui, si le sort des armes lui étoit contraire. Le Roi d'Ecosse, son Neveu, étoit celui

qui étoit le plus à craindre. Quant au Roi de France qui se disoit son ami, & qui en effet, lui avoit beaucoup d'obligation, il avoit trop fait connoitre combien son amitié étoit interessée, pour pouvoir compter sur lui. Ils avoient tous deux intention d'embarasser l'Empereur dans des affaires fâcheuses: mais leurs fins étoient differentes. Chacun vouloit faire servir son Allié à ses desseins, & profiter des avantages qui reviendroient de leur union. Ainsi, Henri ne voyoit aucune ressource que dans ses propres Sujets, parmi lesquels il y avoit néanmoins un grand nombre de Mécontens. Mais comme, depuis quelque tems, il avoit agi avec beaucoup de hauteur, il comprenoit, que s'il mollissoit en cette occasion, on ne manqueroit pas d'attribuer cette conduite ou à ses scrupules, ou au sentiment de sa foiblesse; & rien ne pouvoit lui être plus préjudiciable. Cette raison, jointe à son naturel fier & févere, le rendit absolument intraitable. Depuis ce tems-là, on ne vit plus en lui qu'un Prince farouche, cruel, insensible aux maux de ses Sujets, & faisant exécuter, sans misericorde, les Loix qu'il avoit lui-même dictées au Parlement. Enfin, on peut dire, en quelque maniere, que ce ne fut plus le même Roi qui avoit regné auparavant. Tout ce qu'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il fut souvent provoqué par des gens qui, en faisant leurs efforts pour lui soustraire les cœurs de ses Sujets, l'attaquoient par l'endroit le plus sensible, parce que toute sa ressource consistoit dans le secours qu'il pouvoit tirer de son Peuple.

Raison de la grande soumission des Anglois pour Henri.

On s'étonnera, sans doute, de voir sous ce Regne les Anglois si patiens, & si soumis aux volontez de leur Souverain, jusques-là, qu'à peine trouve-t-on, depuis le commencement de l'affaire du Divorce, que les Parlemens lui ayent rien refusé, quoiqu'il leur ait demandé des choses fort extraordinaires. Mais la raison n'en est pas difficile à comprendre. C'étoit la Religion qui en étoit l'unique cause. Il a été déja remarqué, que le Roi tenoit une espece de milieu par rapport à la Religion. Mais comme personne ne pouvoit se persuader qu'il pût demeurer longtems dans cette situation, ceux qui souhaitoient la Reformation, croyoient ne pouvoir mieux faire que de lui complaire en toutes choses, afin de pouvoir le porter par degrez à le pousser plus avant. Tout de même, les Partisans de l'ancienne Religion, voyant de tels commencemens, craignoient qu'il n'allât plus loin, & que leur résistance ne lui fit plutôt achever son ouvrage. Ainsi, chacun des deux Partis s'efforçant de le mettre dans ses intérêts, il en resultoit pour lui une autorité dont aucun de ses Prédécesseurs n'avoit joui, & qu'il n'auroit pu usurper dans d'autres circonstances, sans courir risque de se perdre. Mais les deux Partis se tromperent également. Henri se tint dans le même milieu tout le reste de sa vie, & fit sentir à l'un & à l'autre, les terribles effets de ce pouvoir absolu qu'ils lui avoient si aisément laissé prendre. Il est vrai, qu'il fut toujours assez prudent pour ne rien faire contre les Loix. Mais il se servoit de son pouvoir pour faire passer les Loix qu'il

HENRI VIII. 1535.

vouloit, & ensuite, il les faisoit exécuter sans misericorde. C'est ce qu'on verra souvent dans la suite. Mais après avoir fait connoître le Caractere de ce Prince & les motifs qui le faisoient agir, il faut rapporter ses actions, qui confirmeront ce qui vient d'être remarqué.

Quoique les Statuts touchant les Mariages du Roi, & l'autorité du Pape, portassent le sceau de l'Autorité publique, il s'en falloit bien que tout le monde n'en fût content. Comme ils étoient moins attribuez aux deux Chambres, qu'au Roi, c'étoit lui qu'on chargeoit de tout le blâme. Entre tous les mécontens, les Moines se distinguoient manifestement, par les efforts qu'ils faisoient pour le noircir dans l'esprit du Peuple. Ils ne pouvoient digerer qu'il se fût mis à la place du Pape, qu'ils avoient toujours regardé, & qu'ils regardoient encore comme leur véritable Souverain, malgré les Statuts qui avoient été faits contre lui. C'étoient eux qui avoient fait dire à la prétendue Prophetesse de Kent, que si le Roi abandonnoit la Reine Catherine pour épouser une autre Femme, il mourroit un mois après, & qu'il feroit une fin tragique.

Les Moines se rendent odieux au Roi.

Un Cordelier nommé *Payton*, prêchant un jour devant lui, avoit eu la hardiesse de lui dire en face, *que les Jugemens de Dieu étoient prêts à fondre sur sa tête : Qu'il étoit toujours environné d'une foule de faux Prophetes, qui lui prédisoient des succès heureux. Mais que pour lui, comme un autre Michée, il lui prédisoit que les chiens lecheroient son sang, comme ils avoient autrefois leché celui d'Achab.* L'insolence de ce Moine, & les rapports qu'on lui faisoit tous les jours des invectives que les autres répandoient par-tout contre lui, l'aigrirent extraordinairement contre eux, & contre ceux qui avoient la hardiesse de parler en termes offensans des Actes du Parlement. Il prit pourtant patience pendant quelque tems, dans la pensée, qu'enfin les esprits se calmeroient. Mais quand il vit qu'on ne discontinuoit point de le noircir par toutes sortes de calomnies, il assembla son Conseil, pour déliberer sur la maniere dont il devoit se conduire envers ceux qui affectoient de contredire les Loix, & de mal parler de lui. Quelques-uns de ses Conseillers furent d'avis de dissimuler ces sortes d'offenses, de peur qu'une trop grande séverité ne fît un effet tout contraire à ce qu'il souhaitoit. Mais d'autres lui remontrerent les fâcheuses conséquences qui pouvoient naitre de sa dissimulation. Ils lui firent voir, que le but de ces gens-là étoit d'émouvoir le Peuple contre lui, afin de donner lieu à l'Evêque de Rome de faire valoir sa prétendue autorité, & par cette raison, ils conclurent à faire exécuter les Loix à toute rigueur. Le Roi lui-même se rangea dans ce sentiment, comme plus conforme à son naturel fier & sévere qui ne pouvoit souffrir la contradiction. D'ailleurs, il voyoit assez à quoi il seroit enfin réduit, si ses ennemis réussissoient dans le dessein qu'ils avoient formé de le faire haïr de son Peuple. Il n'est donc pas fort étrange que, se voyant ainsi provoqué, il prit la résolution de traiter à la rigueur des gens qui travailloient de tout leur pouvoir à le ruiner.

Insolence d'un Cordelier.

Déliberation du Conseil sur la conduite que le Roi doit tenir.

Résolution de faire exécuter les Loix.

La résolution étant prise de faire exécuter les Loix sans misericorde, certains Prieurs, Moines & autres, qui s'étoient émancipez trop ouvertement à décrier les nouveaux Statuts, furent arrêtez, jugez & exécutez selon toute la rigueur de ces mêmes Loix. Mais en même tems, le Roi, craignant qu'on n'attribuât cette séverité au penchant qu'on lui imputoit pour la nouvelle Religion, affecta d'user de la même rigueur envers ceux qui avoient ouvertement embrassé la Reformation, & les fit exécuter avec les autres. Enfin, pour tenir tout le monde en bride par un exemple qui fit trembler les plus hardis, il résolut d'abandonner à toute la rigueur des Loix, *Fisher* & *Morus* qui étoient prisonniers à la Tour. Pour cet effet, il fit requérir le premier de prêter le serment de Supremacie, s'imaginant bien qu'il le refuseroit, comme il le fit effectivement. Dans le même tems, Paul III. créa cet Evêque Cardinal, quoiqu'il eût protesté, que, quand il verroit le Chapeau de Cardinal à ses pieds, il ne se baisseroit pas pour le ramasser. Mais le Pape, dont le but étoit d'encourager ceux qui s'opposoient au Roi, ne laissa pas de lui conferer cette Dignité, avec cet éloge pompeux, qu'il le regardoit comme le *Cardinal des Cardinaux*. Cette démarche hâta vrai-semblablement la mort de Fisher, qui ayant été condamné, fut exécuté le 21. de Juin, un mois après qu'il eut été fait Cardinal, & quelques jours avant que le Bonnet que le Pape lui envoyoit fût arrivé à Londres (1). Ensuite, Thomas Morus, ayant été requis de prêter le même serment, refusa de répondre, en disant que la Loi qui l'avoit ordonné étoit une épée à deux tranchans, qui tuoit ou l'Ame ou le Corps. Sur son refus, il fut condamné & exécuté. C'étoit un homme d'un grand savoir, qui avoit beaucoup d'esprit & de jugement, mais tellement adonné à dire des plaisanteries, que la présence de la mort ne put pas même lui faire perdre cette habitude. Lorsque, sur le point d'être décapité, il eut mis la tête sur le billot pour recevoir le coup mortel, il s'apperçut que sa barbe étoit engagée sous son menton. Cela le fit lever promptement, en disant à l'Exécuteur, qu'il se donnât un peu de patience, jusqu'à ce qu'il eût mis

Prieurs & Moines executez, Avec quelques Protestans.

Fisher est exécuté.

Le Pape le fait Cardinal.

Exécution de Thomas Morus.

(1) *Burnet* dit que le Chapeau ne fut pas porté plus loin que la Picardie. *Fisher* fut jugé le 17. de Juin. Le Chancelier, le Duc de *Suffolck*, & quelques autres Seigneurs s'assirent sur le Tribunal avec les Juges, en vertu d'une Commission particuliere du Roi. Il eut la tête tranchée à l'Esplanade de la Tour, âgé de 80. ans; & sa tête fut mise sur le Pont de *Londres*. Son corps fut enseveli premierement au Cimetiere de *Barking*; ensuite enlevé, & enterré à la *Tour* avec celui de *Morus*. Il fut pendant plusieurs années Confesseur de l'Ayeule du Roi, la Comtesse de *Richemond*. On croyoit que c'étoit à sa persuasion, que cette Princesse fonda deux Colleges à *Cambridge*, & qu'à cause de cela il fut nommé Chancelier de cette Université. *Henri VII.* lui donna l'Evêché de *Rochester*, qu'il ne voulut jamais changer pour un meilleur, conformément à l'usage de la Primitive Eglise; disant, que son Eglise étoit sa Femme, & qu'il ne vouloit pas s'en séparer, quelque pauvre qu'elle fût. *Burnet*, Tome I. p. 354. TIND.

1535.

... D..flade aux ... citans d'Alle- ...gne.

...ns

. &

...our

ſoli-

... afin

...lques-

.. Mais il

...mens. Au

...es Anglois,

...e raiſon, que

...à l'exécution.

...beaucoup à pen-

...attaquant Henri,

...r avec la Ligue de

étrangers, que ſur ſes

étoient tous les jours

...ntendre qu'il alloit chan-

...utes les précautions poſſi-

...e ces dangereux ennemis.

...ns ſon Conſeil, s'il ne ſeroit

...up tous les Monaſteres. Cette

de vivacité, à cauſe des deux

...ie Conſeil. Cranmer & Cromwell

...aſteres comme un coup de partie,

de là ... ...n. Mais d'un autre

...r, de Lincoln, &

...tout ce qui s'étoit

...'es mains à cette

Henri propoſe au Conſeil la ſuppreſſion des Monaſteres.

Divers avis ſur ce ſujet.

HENRI VIII. 1535.

Paul III. excommunie Henri sans publier la Bulle.
Myl. Herbert. Hist. de la Reformation.

sa barbe dans une autre situation, puisque n'ayant point commis de Trahison, il n'étoit pas juste qu'elle fût coupée (1).

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Pape Paul III. entretenoit encore quelque correspondance avec Gregoire Casali, qui étoit toujours à Rome, quoique sans Caractere. Ce Pontife souhaitoit passionnément qu'il se pût trouver quelque moyen pour raccommoder ce que Clement VII. avoit gâté par trop de précipitation, & il conferoit de tems en tems avec Casali. Mais la nouvelle qu'il reçut des exécutions des Moines, de Fisher, & de Morus, pour n'avoir pas voulu reconnoitre la Supremacie du Roi, lui fit perdre toute esperance d'y réussir. Il comprit qu'il n'avoit plus aucun ménagement à garder, puisqu'on n'en gardoit plus en Angleterre, & qu'on témoignoit un dessein formé de soutenir ce qu'on avoit déja fait. Ainsi, pour maintenir l'honneur de son Siege, il fit dresser une Bulle foudroyante par laquelle il excommunioit Henri, & délioit ses Sujets de leur serment. De plus, il enjoignoit à tous les Ecclésiastiques de se retirer des Païs de sa domination, & ordonnoit à la Noblesse de prendre les armes contre lui. Il mettoit le Royaume d'Angleterre en Interdit, & défendoit à tous les Chretiens d'avoir communication avec les Anglois. Il cassoit tous les Traitez que les Princes Souverains avoient faits avec Henri avant son Mariage avec Anne de Bollen, & déclaroit bâtards tous leurs Enfans nez ou a naitre. Cependant, comme il comprenoit bien que ce foudre spirituel ne produiroit pas un grand effet, s'il n'étoit soutenu par des armes temporelles, qui n'étoient pas encore prêtes, il différa la publication de cette Bulle jusqu'à un tems convenable.

Mais, quoique la Bulle n'eût pas été publiée, comme on n'avoit pas pris trop de soin de la tenir secrete, Henri en eut bien-tôt connoissance. Cela lui fit prendre la résolution de s'unir avec les Protestans d'Allema-

(1) Le premier de Juillet, le Chevalier *Thomas Morus* fut jugé ; & décapité le 6 du même mois, âgé de 53. ans. Quoiqu'il fût dévoué superstitieusement aux interêts & à la passion du Clergé Papiste, & qu'il eût favorisé ses cruautez, il avoit eu dans sa jeunesse des pensées plus libres sur ces choses-là, comme on peut le voir par son *Utopie*, où, sous le masque d'un Roman, il semble faire connoitre la liberté de son esprit avec moins de contrainte. Il dit que les habitans d'*Utopie* laissent à chacun la liberté de conscience, & n'obligent personne à embrasser leur Religion ; qu'ils n'empêchent personne de faire des recherches sages de la Vérité, & qu'ils n'usent point de violence pour la diversité des sentimens. Il n'étoit point du tout Théologien, selon *Burnet ;* & ne savoit rien sur l'Antiquité, à la réserve des Citations du Droit-Canon, & de ce qu'on en trouve dans le *Maitre des Sentences.* Il n'étoit point versé dans la Critique de l'Ecriture sainte. Ce en quoi il excelloit, c'étoit une expression naturelle & aisée dans son style. Il avoit l'art de montrer au Lecteur les opinions du Papisme par le beau côté, & d'en cacher habilement le mauvais. Il avoit dans toutes les occasions une provision de Contes plaisans, qu'il appliquoit avec assez d'esprit. Mais pour ce qui regarde la Justice, le Desinteressement, l'Humilité, & la véritable Générosité, il étoit en exemple au Siecle auquel il vivoit. On dit qu'il n'avoit que cent livres sterling de revenu, lorsqu'il se démit du Poste de Chancelier. TIND.

gne, afin de tenir l'Empereur occupé dans ce Païs-là. Il envoya donc *Edouard Fox*, à la Ligue de Smalcalde, pendant que François I. se servoit pour le même dessein du ministere de Guillaume du Bellay, Seigneur de Langeais. Mais il étoit difficile qu'il pût se former une bonne & sincere union, entre ces deux Monarques & les Protestans d'Allemagne. Ceux-ci ne se proposoient pour objet, que de se maintenir dans la liberté de professer leur Religion sans trouble & sans être inquietez; au-lieu que l'unique but de François & de Henri étoit de les animer contre l'Empereur, sans aucun égard à la Religion Protestante, laquelle ils persécutoient dans leurs Royaumes. Il est vrai que, pour gagner les Protestans, ils feignoient d'avoir du penchant pour leur Religion, & d'avoir envie de l'établir dans leurs Etats. Henri faisoit même beaucoup valoir la conformité de ses sentimens avec les leurs, touchant l'autorité du Pape. Mais la rigueur avec laquelle ces deux Monarques traitoient ceux de leurs Sujets qui avoient embrassé la nouvelle Religion, détruisoit tout ce que leurs Ambassadeurs pouvoient dire. C'étoit pour cela que les Protestans insistoient toujours à règler les points qui regardoient la Religion, & qu'ils persistoient à demander que Henri se déclarât ouvertement pour la Confession d'Augsbourg, afin que leur union fût appuyée sur un solide fondement. Henri feignoit d'approuver ce qu'ils proposoient; & afin de le leur mieux persuader, il souhaita qu'ils lui envoyassent quelques-uns de leurs Théologiens pour conferer avec ceux d'Angleterre. Mais il n'eut jamais un véritable dessein de se conformer à leurs sentimens. Au contraire, il auroit voulu que les Allemans, de même que les Anglois, eussent appris de lui ce qu'ils devoient croire. C'est par cette raison, que le projet de l'union proposée ne fut jamais poussé jusqu'à l'exécution. Cependant, cette négociation ne laissoit pas de donner beaucoup à penser au Pape & à l'Empereur, qui voyoient bien qu'en attaquant Henri, ils couroient risque de l'engager tout de bon à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

HENRI VIII. 1535. Ambassade aux Protestans d'Allemagne.

Mais Henri ne comptoit pas tant sur les secours étrangers, que sur ses propres forces. Cependant, comme ses Sujets étoient tous les jours débauchez par les Moines, qui leur faisoient entendre qu'il alloit changer toute la Religion, il résolut de prendre toutes les précautions possibles pour prévenir les desseins pernicieux de ces dangereux ennemis. Pour cet effet, il mit en déliberation dans son Conseil, s'il ne seroit pas à propos de supprimer tout d'un coup tous les Monasteres. Cette question fut débattue avec beaucoup de vivacité, à cause des deux differens Partis qui se trouvoient dans le Conseil. Cranmer & Cromwell regardoient la suppression des Monasteres comme un coup de partie, qui avanceroit beaucoup l'ouvrage de la Reformation. Mais d'un autre côté, le Duc de Norfolck, les Evêques de Winchester, de Lincoln, & quelques autres, qui n'avoient souscrit qu'à regret à tout ce qui s'étoit fait contre le Pape, ne pouvoient se résoudre à donner les mains à cette

Henri propose au Conseil la suppression des Monasteres.

Divers avis sur ce sujet.



HENRI VIII. 1535.

suppression. Ils comprenoient bien qu'après cela, il n'y auroit plus aucune ressource pour remettre le Royaume sous le joug du Pape; sans compter que la dissolution des Monasteres pourroit encore produire de plus grands effets par rapport à la Religion. Le Roi, ayant entendu les raisons des uns & des autres, comprit qu'il ne pourroit supprimer tout d'un coup toutes les Maisons Religieuses, sans offenser la plus grande partie de ses Sujets. Il résolut donc en lui-même, d'y travailler par degrez; & pour cet effet, de commencer par une chose absolument nécessaire. C'étoit de désabuser le Peuple de la prévention où il étoit en faveur des Moines. Dans cette vue, il prit le parti d'ordonner une visite générale des Monasteres, afin de connoitre parfaitement les Titres de leurs revenus, la vie des Moines & des Religieuses, la maniere dont les Règles de chaque Ordre étoient observées, & autres choses de cette nature. Il ne doutoit point que cette visite ne découvrît divers abus considerables, qui étant publiez, diminueroient sensiblement la vénération qu'on avoit pour les Personnes Religieuses, & lui faciliteroient les moyens d'exécuter son dessein. Il étoit extraordinairement irrité contre ces gens-là, qu'il regardoit comme des perturbateurs de son repos. D'un autre côté, l'esperance de profiter de leurs biens, ne contribuoit pas peu, sans doute, à lui faire pousser cette affaire avec une extrême ardeur.

Il fait faire la visite des Monasteres.

Thomas Cromwell fut choisi pour ordonner cet examen, sous le titre de *Visiteur Général*. Ce choix fit assez comprendre quel étoit le but du Roi, puisqu'il se servoit du ministere d'un homme qui n'étoit rien moins qu'ami des Moines. Cromwell ayant nommé des Substituts, ou Commissaires (1), leur donna des Instructions comprises dans quatre-vingt-six articles, qui entroient dans un grand détail, & la visite se fit dans le mois d'Octobre. On peut bien juger que, parmi le grand nombre de Monasteres qu'il y avoit dans le Royaume, & dont la plupart n'avoient jamais été visitez que par maniere d'acquit, il s'en trouva beaucoup où il y avoit bien des irrégularitez, tant par rapport à la vie des Moines & des Religieuses, que dans ce qui regarde l'observation de la Règle, & l'administration du Temporel. Les Visiteurs qui n'étoient pas de leurs amis, & qui sans doute avoient ordre de les épouvanter, leur faisoient entendre qu'ils alloient être exposez à toute la severité du Roi, & à la rigueur des Loix. Ensuite, ils leur insinuoient, que, pour se garantir de la peine, & en même tems, pour couvrir tous leurs desordres, le meilleur moyen étoit, de résigner leurs Maisons au Roi, qui, en cette consideration, prendroit soin de la subsistance de chacun d'eux en particulier. Il y eut donc un assez grand nombre de Prieurs, qui, étant intimidez par les Visiteurs, prirent le parti de suivre leur conseil, leurs Religieux y ayant donné leur contentement, les uns pour éviter la puni-

Et en donne la direction à Cromwell.

Plusieurs Abbez & Prieurs résignent leurs Maisons au Roi.

(1) Entre autres, *Leighton*, *Lee*, & *Petre*, Docteurs en Droit; le Docteur *Jean Loudon*, Doyen de *Wallingford* &c. TIND.

tion,

tion, d'autres pour joüir de la liberté, & quelques-uns pour n'avoir pas la fermeté de résister (1). Le rapport des Commissaires fut rendu public, afin que chacun pût se convaincre, que ce n'étoit pas sans raison & sans nécessité que le Roi avoit ordonné cette visite générale. Effectivement, on découvrit dans quelques-uns de ces Monasteres des désordres affreux, & des crimes qui faisoient horreur, non seulement par rapport aux débauches des Moines & des Religieuses, mais principalement au sujet des Images, & des Reliques, dont on faisoit un trafic honteux pour enrichir les Monasteres, en entretenant la superstition du Peuple (2). Cela produisit une Ordonnance du Roi, qui, en qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane, délioit de leurs Vœux, tous les Moines qui s'étoient engagez dans la vie Monastique avant l'âge de vingt & quatre ans, & permettoit à tous les autres de quitter leurs Monasteres & de vivre en séculiers, s'ils le trouvoient à propos (3). Mais, comme la plupart étoient accoutumez à une vie fainéante, & qu'ils comprenoient bien qu'en quittant leurs Monasteres, ils seroient obligez de travailler pour gagner leur vie, la permission que le Roi leur donnoit ne produisit pas un grand effet. D'ailleurs, il y en avoit sans doute plusieurs, qui, par scrupule de conscience, ne jugerent pas à propos d'en profiter. Ainsi, le Roi se vit obligé de prendre d'autres mesures.

La Relation de la visite est publiée.

Le Roi permet aux Moines de quitter leurs Monasteres.

Ce fut seulement dans cette année que le Cardinal Campegge perdit son Evêché de Salisburi, qui fut donné à Nicolas *Shaxton* ami des Reformateurs. Quelque tems après, le Roi ôta aussi l'Evêché de Wor-

Changement de quelques Evêques.

(1) La premiere Résignation fut faite par l'Abbé de *Langden*. Le Dr. *Leighton* ayant enfoncé la porte tout d'un coup, le trouva au lit avec une Courtisane qui alloit habillée en Frere-Lay. L'Original de cette Résignation & des autres se trouve dans le *Bureau de l'Augmentation*. Burnet. Tome I. p. 191. Tind.

(2) On trouva que les Monasteres étoient partagez par des Factions, qui exerçoient mille barbaries à mesure qu'elles avoient le dessus l'une contre l'autre. Les Moines étoient fort adonnez à l'Idolatrie & à la Superstition. Dans certains Couvens, on trouva des outils pour faire de la fausse monnoye. L'impudicité étoit si générale parmi les Confesseurs des Religieuses, que dans certains Monasteres presque toutes étoient grosses. La dissolution des Abbez, & des autres Religieux & Moines; leur débauche non-seulement avec des Filles de joye, mais aussi avec des Femmes mariées; leur lasciveté contre nature, & leurs autres appétits brutaux, étoient tels, dit M. *Burnet*, qu'on ne sauroit s'étendre là-dessus dans un Ouvrage de cette nature. L'entier Procès-verbal de cette *Visite* s'est perdu; cependant, M. *Burnet* en a vu un Extrait d'une partie au sujet de 144. Maisons Religieuses: il contient des abominations, qui égalent tout ce qui a pu être jamais commis dans *Sodome*. Burnet, Tome I. p. 191. Tind.

(3) Les Hommes, s'ils étoient dans les Ordres, obtenoient un habit de Prêtre; & quarante Chelins en argent comptant. Les Religieuses ne recevoient uniquement qu'une Robe, telle que celle des Femmes du siecle: quelques-unes pourtant obtinrent de petites Pensions, par la Résignation de leurs Monasteres. *Herbert*. Tind.

cester à un Italien nommé *Ghinucci*, pour le donner à *Hugues Latimer* grand ami de Cranmer. *Jean Hilsey* fut pourvu de l'Evêché de Rochester, vacant par la mort de Fisher; & Edouard Fox, de celui de Hereford.

Henri tâche de persuader au Roi d'Ecosse de renoncer au Pape. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Entre tous les ennemis ou envieux du Roi, il n'y en avoit aucun qui lui causât plus d'inquietude que le Roi d'Ecosse son Neveu, & ce n'étoit pas sans raison. Pendant tout le tems de la Minorité de ce Prince, Henri avoit fomenté les Troubles d'Ecosse, & avoit même fait paroitre que ses desseins tendoient à se rendre maitre de ce Royaume. Jaques en étoit parfaitement instruit, & quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens avec le Roi son Oncle, il faisoit pourtant assez comprendre qu'il ne le regardoit pas comme un ami. Il étoit donc dangereux pour Henri, que, si les changemens faits dans la Religion causoient des troubles dans le Royaume, le Roi d'Ecosse n'en prît occasion de se venger en assistant les Mécontens. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que déja l'Empereur, connoissant la disposition du Roi d'Ecosse, avoit travaillé à lui inspirer des soupçons & des jalousies contre la France & contre l'Angleterre. Il auroit même conclu une Ligue avec lui, comme je l'ai déja dit, si François I. n'eût rompu ses mesures en procurant la Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Mais cette Paix n'empêchoit pas que Henri ne fût toujours dans la défiance de ce côté-là. Ainsi, pour se délivrer de cette inquietude, il forma le projet d'inspirer au Roi d'Ecosse la résolution de suivre son exemple, en renonçant à l'obeïssance du Pape. Il regardoit cela comme un moyen infaillible pour entretenir entre les deux Royaumes une étroite union, qui lui devoit être très avantageuse dans les circonstances où il se trouvoit. Il lui écrivit donc premierement une longue Lettre, dans laquelle il lui expliquoit les raisons de sa conduite par rapport au Pape. Ensuite, il lui envoya un Ambassadeur pour lui proposer une entrevue, dans la pensée qu'une Conference avec lui produiroit un plus grand effet, que tout ce qu'il pourroit lui dire par ses Lettres, ou par ses Ambassadeurs. Mais, quoique la Reformation se fût déja glissée en Ecosse, Jaques n'avoit aucun penchant à l'embrasser. Ainsi, les Ecclésiastiques qui étoient auprès de lui, n'eurent pas beaucoup de peine à le dissuader d'accepter cette entrevue, dans laquelle ils craignoient qu'il ne se passât des choses trop préjudiciables à leur Religion. Cependant Jaques, ne voulant point refuser ouvertement la Conference que le Roi son Oncle lui demandoit, lui fit esperer qu'il y consentiroit, après qu'on auroit levé certaines difficultez qu'il avoit fait naitre exprès. Mais, dans le même tems, il demandoit au Pape un Bref, par lequel il lui fût défendu d'avoir aucune entrevue avec le Roi d'Angleterre. Ce Bref étant arrivé, il en informa le Roi son Oncle, qui, ayant déja fait les préparatifs de son voyage, se sentit extremement offensé de ce refus. Cela causa entre eux une brouillerie, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Il lui demande une entrevue.

Jaques s'en excuse sur une défense du Pape.

1535.

Mort du Duc de Milan.

Avant que de finir l'année 1535, il ne faut pas oublier de rapporter un évenement qui changea beaucoup la face des affaires de l'Europe. Je veux parler de la mort de François Sforze Duc de Milan, qui arriva dans le mois d'Octobre. Comme ce Prince ne laissa point d'enfans, de Catherine de Danemarc Niece de l'Empereur, qu'il avoit épousée depuis peu, le Duché de Milan, comme Fief de l'Empire, étoit dévolu à l'Empereur, qui en pouvoit disposer à sa volonté. Ainsi les craintes & les jalousies du Pape, du Roi de France, & des Venitiens se renouvellerent à cette occasion, chacun de ces Potentats ayant lieu de craindre que l'Empereur ne gardât ce Duché pour lui, ou qu'il ne le donnât au Roi des Romains son Frere. En ce cas-là, l'Italie ne pouvoit manquer de retomber dans l'esclavage, & le Roi de France perdoit l'esperance qu'il avoit conçue de recouvrer ce Duché. Pour calmer leurs inquietudes, l'Empereur protestoit qu'il n'avoit aucune intention de garder cet Etat, & que son dessein étoit d'en gratifier quelque Prince qui ne fût point suspect à ceux qui avoient intérêt de maintenir la tranquillité en Italie. Dans la suite, il sut s'en servir comme d'un leurre pour amuser le Roi de France. Mais dans la vérité, il n'eut jamais envie de s'en dessaisir.

Inquietude des Italiens & de la France.

L'Empereur feint de n'avoir pas intention de garder ce Duché.

1536.

Mort de la Reine Catherine.

Myl. Herbert.

La Reine Catherine finit ses jours au commencement de l'année 1536 (1). Quoique sa vertu lui eût acquis une estime universelle, elle mourut pourtant peu regrettée du Public, parce qu'elle embarassoit également ses amis & ses ennemis. Avant que d'expirer, elle dicta une Lettre extremement tendre pour le Roi, qui en parut fort touché (2). Mais, selon les apparences, son affliction ne fut pas de longue durée. Il l'avoit beaucoup aimée au commencement de leur Mariage, sa douceur & sa modestie ayant fait sur lui un effet qu'elle ne pouvoit pas esperer de produire par sa beauté, qui n'avoit rien que de médiocre. Dans

(1) Le 18. de Janvier, à *Kimbolton*, âgée de 50. ans, trente-trois ans après son arrivée en Angleterre. Elle ordonna par son Testament, que son corps fût enterré dans un Couvent d'*Observantins*, qui avoient beaucoup fait & souffert pour l'amour d'elle. Mais le Roi voulut qu'on l'ensevelît dans l'Eglise Abbatiale de *Peterborough*, qu'il convertit ensuite en *Cathédrale*. TIND.

(2) Au haut de la Lettre elle l'appelloit, *Mon très cher Seigneur, Roi, & Mari;* & la finissoit en disant : *Je vous proteste que mes yeux souhaitent de vous voir sur toutes choses.* « Elle lui conseilloit de songer au salut de son Ame. Elle lui pardonnoit » tous les chagrins qu'il lui avoit donnez ; lui recommandoit *Marie* leur Fille » commune, le priant de lui être bon Pere. Elle le prioit aussi de marier ses » Filles d'honneur, qui étoient au nombre de trois, & de donner à ses Domesti- » ques une année de gages au-dessus de ce qui leur étoit dû ». C'étoit une Princesse pleine de pieté, qui menoit une vie austere. Quelque grande Reine qu'elle fût, elle travailloit de ses mains, & ne laissoit pas les Femmes qui étoient à son service sans occupation ; comme il parut lorsque les deux Légats vinrent lui parler : elle sortit avec un écheveau de soye autour du col, & leur dit qu'elle venoit de travailler avec ses Filles-d'honneur. Qu'il y a aujourd'hui peu de Reines de ce caractere ! TIND.

HENRI VIII. 1536.

la suite, cette affection s'étant refroidie, il l'avoit traitée avec indifference, quoique toujours avec beaucoup de civilité. Enfin, depuis qu'il eut résolu de faire Divorce avec elle, l'obstination avec laquelle elle refusa de se soumettre à sa volonté, fit qu'il la regarda comme une ennemie. Aussi la traita-t-il rigoureusement, quand la Sentence de Divorce fut prononcée, jusqu'à ne vouloir pas lui permettre de garder des Domestiques qui la traitassent en Reine. Du moins il défendoit publiquement de lui donner ce Titre, quoique pourtant, il se vît obligé de fermer les yeux, pour ne pas voir sa désobeïssance.

Parlement.

Le Parlement, qui se rassembla le 6. de Fevrier, acheva l'ouvrage commencé, en abolissant tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport à la Puissance du Pape, afin de ne laisser pas le moindre prétexte de reconnoitre son autorité. Mais le Roi avoit encore un autre but. C'étoit de se rendre maitre des Monasteres, tant pour se venger des Moines, & pour prévenir leurs mauvaises intentions, que pour profiter de leurs biens. Selon les apparences, la derniere visite des Monasteres l'avoit convaincu que les Moines étoient autant inutiles à la Religion, que préjudiciables à ses affaires, dans les circonstances où il se trouvoit.

Raison qui faisoit differer le changement des Constitutions Ecclésiastiques.

Comme parmi les Constitutions observées dans l'Eglise d'Angleterre, il s'en trouvoit beaucoup qui avoient un rapport manifeste à l'autorité du Pape laquelle on ne reconnoissoit plus, il étoit absolument nécessaire de les supprimer, & d'en faire de nouvelles qui eussent pour fondement la Supremacie du Roi. Le Parlement avoit déja fait un Acte qui donnoit pouvoir au Roi de nommer trente-deux Commissaires, pour examiner celles qui devoient être abolies. Mais le Roi ne s'étoit pas hâté de faire cette nomination, parce que, par la confusion qu'il y avoit à cet égard, son autorité se trouvoit beaucoup plus étendue. En effet, la puissance du Pape étoit abolie par un Acte de Parlement; & néanmoins, elle subsistoit encore dans les Constitutions, qui n'ayant pas été annullées, jettoient le Clergé dans un extrême embaras, parce qu'il ne savoit à quoi s'en tenir. Mais c'étoit ce que le Roi demandoit, afin que les Ecclésiastiques fussent plus dépendans de lui, puisqu'il pouvoit également les poursuivre comme coupables, soit qu'ils les observassent ou qu'ils ne les observassent pas. Le Parlement, considerant cette contrarieté, voulut y remedier, en confirmant au Roi le pouvoir qu'il lui avoit déja donné de nommer des Commissaires pour changer ces Constitutions. C'étoit en quelque maniere lui reprocher sa négligence à cet égard. Mais il feignit de ne pas s'en appercevoir, & laissa cette affaire en l'état où elle se trouvoit..

Il en avoit en tête une autre, à laquelle il s'interessoit bien plus. C'étoit de frapper le coup qu'il méditoit contre les Moines. Dans cette Séance, il représenta au Parlement, que le grand nombre de Monasteres qu'il y avoit dans le Royaume étoit à charge à l'Etat, & le pria fortement de vouloir remedier à ce mal, par les moyens qu'il jugeroit les plus conve-

Acte pour supprimer les petits Monasteres. *Act. Publ. T. XIV. p. 575.*

nables. Sur cette remontrance, le Parlement fit un Acte par lequel il supprima tous les petits Monasteres, dont le revenu étoit au-dessous de deux-cens livres sterling, & donna au Roi tout ce qui leur appartenoit. Il s'en trouva trois-cens-soixante & seize de cette espece, & la Couronne acquit par là un revenu de trente-deux mille livres sterling, & plus de cent-mille livres de Capital, en Argenterie, en Meubles, en Ornemens d'Eglises, & en autres choses. Cela fut cause qu'on érigea une nouvelle Cour de Justice, qui fut nommée *La Cour des Augmentations des revenus du Roi*, à laquelle devoient ressortir toutes les affaires qui avoient du rapport à cette nouvelle acquisition (1). L'érection de cette Cour pour un revenu si médiocre, faisoit assez comprendre que le Roi n'avoit pas dessein d'en demeurer là, & qu'il tendoit à se faire donner les revenus de tous les Monasteres du Royaume.

Myl. Herbert.

Erection de la Cour des Augmentations.

La Convocation du Clergé se tenant, selon la coutume, en même tems que le Parlement, il y fut proposé de donner au Peuple la Bible en Anglois, & cette proposition y fut approuvée. Il faut remarquer qu'en cela, l'intention du Roi étoit uniquement, de faire connoitre au Peuple, qu'il n'y avoit rien de contraire à l'Ecriture Sainte, dans ce qui avoit été fait contre le Pape. Mais celle de Cranmer, de Cromwell, & des autres Reformateurs, alloit beaucoup plus loin. Ils esperoient que, quand la Bible seroit entre les mains du Peuple, il se désabuseroit de beaucoup d'autres choses qu'il avoit cru jusqu'alors essentielles à la Religion. Mais ils n'avoient garde de faire connoitre au Roi leurs desseins, sachant combien ils étoient contraires aux siens. Henri ne vouloit point absolument de Reformation dans les Dogmes, & par conséquent, ce n'étoit qu'insensiblement & par degrez qu'ils devoient travailler à l'amener où ils vouloient. Ils y réussirent en partie : mais il s'en fallut bien qu'ils n'allassent aussi loin qu'ils l'avoient d'abord esperé. Cependant, ils crurent avoir beaucoup gagné, que de l'avoir fait consentir qu'on proposât à la Convocation de donner au Peuple la Bible en Anglois, & d'y avoir fait approuver cette proposition. Comme il n'y avoit point alors d'autre Version de la Bible en Anglois, que celle que *Tindal* avoit faite à Anvers sans autorité publique, la Convocation pria le Roi d'en procurer une bonne; de quoi il voulut bien se charger (2).

Résolution de donner au Peuple la Bible en Anglois.
Hist. de la Reformation.

Le Roi se charge de la faire traduire.

(1) Cette Cour devoit être composée d'un Chancelier, d'un Trésorier, d'un Procureur-Fiscal, de dix Auditeurs, de dix-sept Receveurs, d'un Greffier, d'un Huissier, & d'un Messager. Le Roi devoit avoir les Terres des Monasteres cassez une année avant cet Acte, outre celles d'alors. *Burnet*, Tome I. p. 194. TIND.

(2) On ne sait à qui cet Ouvrage fut confié, ni de quelle façon on s'y prit, à cause qu'on n'a point conservé la Relation de ces choses, ou qu'elle n'est point parvenue jusqu'à nous avec l'exactitude que l'importance de la matiere requéroit. Il paroit pourtant que l'Ouvrage fut avancé à juste prix; car trois ans après, on l'imprima à Paris : ce qui montre qu'on fit toute la diligence possible dans une affaire qui demandoit une si mûre déliberation. *Burnet*, Tome I. p. 197. TIND.



HENRI VIII. 1536.

Le Parlement est dissous.

Henri ayant obtenu de ce Parlement tout ce qu'il avoit souhaité, crut qu'il étoit tems de le dissoudre, comme il le fit le 14. d'Avril, après l'avoir continué pendant six ans. Jamais Parlement n'avoit tant duré, depuis le commencement de la Monarchie.

L'Empereur tâche de brouiller Henri avec François I. *Myl. Herbert.*

Le soin que Henri prenoit de se mettre à couvert des intrigues des Moines & de ses autres ennemis domestiques, ne l'empêchoit pas de penser aux affaires du dehors, & aux moyens de parer les coups que l'Empereur pouvoit lui porter. François I. attaquoit le Duc de Savoye, & il n'étoit que trop manifeste, que c'étoit pour se procurer une entrée dans le Milanois. Mais comme c'étoit une grande entreprise, vu l'état où la France se trouvoit, l'Empereur ne pouvoit se persuader qu'il s'y fût engagé, sans s'être premierement assuré du secours de Henri. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles, pour rompre leur union. Depuis la mort de Sforze, il entretenoit une secrete Négociation avec François, pour ceder le Duché de Milan à un de ses Fils, & il agissoit en cela si adroitement, que le Traité paroissoit bien proche de la conclusion. Cela ne pouvoit que causer de la jalousie, à Henri. Il comprenoit assez, que si cette Négociation se terminoit à la satisfaction du Roi de France, il ne se soucieroit plus gueres de soutenir ses intérêts. D'un autre côté, l'Empereur n'eut pas plutôt appris la mort de la Reine Catherine sa Tante, qu'il fit proposer à Henri un renouvellement d'Alliance entre eux, avec un oubli réciproque de tout ce qui s'étoit passé. Mais, de peur d'être pris au mot, il demandoit trois conditions, qui lui laissoient la liberté de faire trainer cette affaire autant qu'il le jugeroit à propos, son but n'étant que de semer la division entre François & Henri, en les rendant suspects l'un à l'autre. La premiere de ces conditions étoit, que Henri se reconciliât avec le Pape, à quoi il offroit de servir de Médiateur. Par la seconde, il lui demandoit un puissant secours contre les Turcs. Par la troisieme, que, conformément au Traité qu'ils avoient fait en 1518, il se joignît à lui pour défendre le Duché de Milan contre les attaques du Roi de France. Henri répondit, que ce qu'il avoit fait contre le Pape ne pouvoit se revoquer. Qu'aussi-tôt que la Chretienté seroit en Paix, il feroit contre les Infideles le devoir d'un Prince Chretien. Qu'il vouloit bien renouveller son Alliance avec l'Empereur, pourvu que ce fût sans aucun préjudice du Roi de France son Allié, afin que se trouvant ami de l'un & de l'autre, il fût mieux en état de travailler à leur reconciliation, où s'il ne pouvoit y réussir, de donner du secours à celui qui seroit injustement attaqué. Qu'au reste, il ne refusoit pas d'être ami de l'Empereur, pourvu qu'il confessât que la rupture venoit de lui. L'Empereur, voyant bien que Henri étoit sur ses gardes, ne jugea pas à propos de pousser plus loin cette affaire. En effet, Henri pouvoit aisément comprendre, que son but étoit de le désunir d'avec la France, puisque, dans le tems même que ceci se passoit, François I. lui communiquoit la Négociation secrete

Il promet le Duché de Milan à un fils de François.

Il fait proposer une alliance à Henri.

Réponse de Henri.

touchant le Duché de Milan. De plus, il l'avertiſſoit que le deſſein de l'Empereur étoit de le forcer à ſe remettre ſous l'obeïſſance du Pape, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il offroit de ceder le Milanois.

Henri cherche à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

Toutes les démarches de l'Empereur faiſant connoitre à Henri qu'il cherchoit l'occaſion de l'attaquer, il réſolut de continuer ſa Négociation avec les Proteſtans d'Allemagne, afin de lui faire en ce Païs-là une diverſion qui rompît ſes meſures, par rapport à l'Angleterre. C'étoit dans cette même vue, que dès l'année précedente, il leur avoit envoyé Edouard Fox. Mais ils ne vouloient point être ſes dupes, ne pouvant ſe perſuader, comme il vouloit le leur faire accroire, qu'il eût du penchant pour leur Croyance, pendant qu'il faiſoit brûler leurs Freres en Angleterre. Ainſi, pour ne pas s'engager ſur de foibles eſperances, à faire ſes affaires à leurs dépens, ils donnerent à ſon Ambaſſadeur les Conditions ſous leſquelles ils vouloient bien s'unir étroitement avec lui. Ces Conditions étoient : Qu'il embraſſeroit la Confeſſion d'Augſbourg : Qu'il la défendroit de tout ſon pouvoir, dans un Concile libre : Qu'il n'accepteroit aucun lieu pour y tenir le Concile, ſans leur conſentement : Que ſi le Pape vouloit aſſembler un Concile à ſa fantaiſie, Henri ſe joindroit à eux pour faire des Proteſtations contre un tel Concile : Qu'il accepteroit le Titre de Protecteur de la Ligue : Qu'il ne ſe remettroit jamais ſous l'obeïſſance du Pape : Qu'il ne donneroit aucun ſecours à leurs ennemis : Qu'il fourniroit cent-mille écus pour les beſoins de la Ligue, & deux-cens-mille ſi la Guerre duroit longtems. Enfin, ils ajoutoient, que quand il ſe ſeroit déclaré ſur ces Articles, ils lui envoyeroient des Ambaſſadeurs, pour convenir avec lui de tout le reſte.

La Ligue propoſe des Conditions,

Dont il eſt embaraſſé.

Ces Propoſitions embaraſſerent un peu Henri. Il voyoit que l'unique but des Proteſtans étoit de maintenir leur Religion, & c'étoit pourtant ce dont il s'embaraſſoit le moins. Il n'étoit nullement ſatisfait de la Confeſſion d'Augſbourg; & néanmoins, il comprenoit bien, que s'il la rejettoit ouvertement, il n'y avoit aucune apparence de pouvoir ſe joindre à la Ligue de Smalcalde. D'un autre côté, il avoit intérêt d'entretenir cette Négociation, tant parce que les Proteſtans pouvoient lui être utiles, que pour tenir l'Empereur en bride par cette conſideration. Ainſi ſon intérêt demandoit, qu'il écoutât favorablement ces Propoſitions. Mais en même tems, il reſolut d'inſerer dans ſa réponſe quelque choſe qui lui donnât occaſion de rompre, s'il le jugeoit à propos. Il répondit donc, qu'il vouloit bien fournir la ſomme qu'on demandoit, en cas qu'il ſe conclût entre lui & les Proteſtans une Ligue, de laquelle il traiteroit avec leurs Ambaſſadeurs : Qu'encore qu'il n'ignorât pas à quoi l'expoſeroit le Titre de Protecteur de la Ligue, il étoit content de l'accepter, pourvu qu'il y eût entre lui & eux une conformité de Doctrine ſur la Religion, ſans quoi il ne pouvoit s'engager à défendre une Croyance de la vérité de laquelle il ne ſeroit pas convaincu : Que pour cet effet, il les prioit de lui envoyer des Ambaſſadeurs qui euſſent pouvoir

Sa réponſe. 12. Mars.

HENRI VIII. 1536.

Le Parlement est dissous.

Henri ayant obtenu de ce Parlement tout ce qu'il avoit souhaité, crut qu'il étoit tems de le dissoudre, comme il le fit le 14. d'Avril, après l'avoir continué pendant six ans. Jamais Parlement n'avoit tant duré, depuis le commencement de la Monarchie.

L'Empereur tâche de brouiller Henri avec François I. *Myl. Herbert.*

Le soin que Henri prenoit de se mettre à couvert des intrigues des Moines & de ses autres ennemis domestiques, ne l'empêchoit pas de penser aux affaires du dehors, & aux moyens de parer les coups que l'Empereur pouvoit lui porter. François I. attaquoit le Duc de Savoye, & il n'étoit que trop manifeste, que c'étoit pour se procurer une entrée dans le Milanois. Mais comme c'étoit une grande entreprise, vu l'état où la France se trouvoit, l'Empereur ne pouvoit se persuader qu'il s'y fût engagé, sans s'être premierement assuré du secours de Henri. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de faire tous les efforts possibles, pour rompre leur union. Depuis la mort de Sforze, il entretenoit une secrete Négociation avec François, pour ceder le Duché de Milan à un de ses Fils, & il agissoit en cela si adroitement, que le Traité paroissoit bien proche de la conclusion. Cela ne pouvoit que causer de la jalousie, à Henri. Il comprenoit assez, que si cette Négociation se terminoit à la satisfaction du Roi de France, il ne se soucieroit plus gueres de soutenir ses intérêts. D'un autre côté, l'Empereur n'eut pas plutôt appris la mort de la Reine Catherine sa Tante, qu'il fit proposer à Henri un renouvellement d'Alliance entre eux, avec un oubli réciproque de tout ce qui s'étoit passé. Mais, de peur d'être pris au mot, il demandoit trois conditions, qui lui laissoient la liberté de faire trainer cette affaire autant qu'il le jugeroit à propos, son but n'étant que de semer la division entre François & Henri, en les rendant suspects l'un à l'autre. La premiere de ces conditions étoit, que Henri se reconciliât avec le Pape, à quoi il offroit de servir de Médiateur. Par la seconde, il lui demandoit un puissant secours contre les Turcs. Par la troisieme, que, conformément au Traité qu'ils avoient fait en 1518, il se joignît à lui pour défendre le Duché de Milan contre les attaques du Roi de France. Henri répondit, que ce qu'il avoit fait contre le Pape ne pouvoit se revoquer. Qu'aussi-tôt que la Chretienté seroit en Paix, il feroit contre les Infideles le devoir d'un Prince Chretien. Qu'il vouloit bien renouveller son Alliance avec l'Empereur, pourvu que ce fût sans aucun préjudice du Roi de France son Allié, afin que se trouvant ami de l'un & de l'autre, il fût mieux en état de travailler à leur reconciliation, où s'il ne pouvoit y réussir, de donner du secours à celui qui seroit injustement attaqué. Qu'au reste, il ne refusoit pas d'être ami de l'Empereur, pourvu qu'il confessât que la rupture venoit de lui. L'Empereur, voyant bien que Henri étoit sur ses gardes, ne jugea pas à propos de pousser plus loin cette affaire. En effet, Henri pouvoit aisément comprendre, que son but étoit de le désunir d'avec la France, puisque, dans le tems même que ceci se passoit, François I. lui communiquoit la Négociation secrete

Il promet le Duché de Milan à un fils de François.

Il fait proposer une alliance à Henri.

Réponse de Henri.

touchant le Duché de Milan. De plus, il l'avertissoit que le dessein de l'Empereur étoit de le forcer à se remettre sous l'obeïssance du Pape, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il offroit de ceder le Milanois.

Henri cherche à s'unir avec la Ligue de Smalcalde.

Toutes les démarches de l'Empereur faisant connoitre à Henri qu'il cherchoit l'occasion de l'attaquer, il résolut de continuer sa Négociation avec les Protestans d'Allemagne, afin de lui faire en ce Païs-là une diversion qui rompît ses mesures, par rapport à l'Angleterre. C'étoit dans cette même vue, que dès l'année précedente, il leur avoit envoyé Edouard Fox. Mais ils ne vouloient point être ses dupes, ne pouvant se persuader, comme il vouloit le leur faire accroire, qu'il eût du penchant pour leur Croyance, pendant qu'il faisoit brûler leurs Freres en Angleterre. Ainsi, pour ne pas s'engager sur de foibles esperances, à faire ses affaires à leurs dépens, ils donnerent à son Ambassadeur les Conditions sous lesquelles ils vouloient bien s'unir étroitement avec lui. Ces Conditions étoient : Qu'il embrasseroit la Confession d'Augsbourg : Qu'il la défendroit de tout son pouvoir, dans un Concile libre : Qu'il n'accepteroit aucun lieu pour y tenir le Concile, sans leur consentement : Que si le Pape vouloit assembler un Concile à sa fantaisie, Henri se joindroit à eux pour faire des Protestations contre un tel Concile : Qu'il accepteroit le Titre de Protecteur de la Ligue : Qu'il ne se remettroit jamais sous l'obeïssance du Pape : Qu'il ne donneroit aucun secours à leurs ennemis : Qu'il fourniroit cent-mille écus pour les besoins de la Ligue, & deux-cens-mille si la Guerre duroit longtems. Enfin, ils ajoutoient, que quand il se seroit déclaré sur ces Articles, ils lui envoyeroient des Ambassadeurs, pour convenir avec lui de tout le reste.

La Ligue propose des Conditions,

Dont il est embarassé.

Ces Propositions embarasserent un peu Henri. Il voyoit que l'unique but des Protestans étoit de maintenir leur Religion, & c'étoit pourtant ce dont il s'embarassoit le moins. Il n'étoit nullement satisfait de la Confession d'Augsbourg; & néanmoins, il comprenoit bien, que s'il la rejettoit ouvertement, il n'y avoit aucune apparence de pouvoir se joindre à la Ligue de Smalcalde. D'un autre côté, il avoit intérêt d'entretenir cette Négociation, tant parce que les Protestans pouvoient lui être utiles, que pour tenir l'Empereur en bride par cette consideration. Ainsi son intérêt demandoit, qu'il écoutât favorablement ces Propositions. Mais en même tems, il resolut d'inserer dans sa réponse quelque chose qui lui donnât occasion de rompre, s'il le jugeoit à propos. Il répondit donc, qu'il vouloit bien fournir la somme qu'on demandoit, en cas qu'il se conclût entre lui & les Protestans une Ligue, de laquelle il traiteroit avec leurs Ambassadeurs : Qu'encore qu'il n'ignorât pas à quoi l'exposeroit le Titre de Protecteur de la Ligue, il étoit content de l'accepter, pourvu qu'il y eût entre lui & eux une conformité de Doctrine sur la Religion, sans quoi il ne pouvoit s'engager à défendre une Croyance de la vérité de laquelle il ne seroit pas convaincu : Que pour cet effet, il les prioit de lui envoyer des Ambassadeurs qui eussent pouvoir

Sa réponse. 12. Mars.

HENRI VIII 1536.

sonne ne pouvoit deviner la cause. Apparemment, il avoit remarqué quelque chose qui le confirma dans ses soupçons, à quoi personne n'avoit pris garde que lui. Sanderus dit, que la Reine ayant laissé tomber son mouchoir, un de ceux qu'on avoit accusez d'avoir commerce avec elle, l'avoit ramassé, & s'en étoit essuyé le visage. Mais cet Auteur est le seul qui rapporte cette circonstance (1). Quoiqu'il en soit, le Roi ne fut pas plutôt sorti du Tournoi, qu'il fit arrêter le Lord Rochefort, *Norris*, *Smeton*, *Weston*, & *Berreton*. En même tems, la Reine fut enfermée dans sa Chambre, & le lendemain, conduite à la Tour. Mais, ce qui marquoit bien le dessein qu'avoient ses ennemis de la pousser à bout, c'est qu'ils obtinrent un ordre à l'Archevêque de Cantorberi, de se retirer dans son Palais de Lambeth, de peur que s'il pouvoit parler au Roi, il ne trouvât occasion de justifier la Reine.

La Reine est arrêtée.

On lui tend des pieges.

Il n'est pas surprenant que cette Princesse fût troublée dans le triste état où elle se voyoit réduite, & que n'ayant personne pour la conseilller, elle tombât dans les pieges que ses ennemis lui tendirent. On fit coucher dans sa Chambre Madame Bollen, Femme de son Oncle, avec laquelle elle étoit extremement brouillée; & ce fut de cette Dame, qu'on avoit mise là pour l'épier, qu'on sut que, dans sa prison, elle avoit dit certaines choses qui pouvoient contribuer à confirmer les soupçons du Roi. Cependant, dans son Interrogatoire, elle nia positivement d'avoir été infidelle au Roi son Epoux. Seulement, lorsqu'on lui dit que *Norris*, *Smeton*, *Weston*, & *Berreton*, l'avoient accusée, quoiqu'elle pût bien comprendre que ce n'étoit que pour lui arracher quelque aveu, elle ne crut pas devoir cacher certaines choses qui s'étoient passées entre elle & eux. Elle dit touchant *Norris*, qu'un jour qu'elle le pressoit d'accomplir son Mariage avec sa fiancée, il lui avoit répondu qu'il n'y avoit point de hâte. Que sur cela, elle lui avoit dit, qu'elle voyoit bien qu'il avoit quelque esperance de l'épouser, si le Roi mouroit bien-tôt. Cela semble marquer qu'il y avoit eu déja quelque privauté entre elle &

Elle avoue certaines choses.

(1) *Burnet*, qui a pris beaucoup de peine pour s'instruire de cette affaire, remarque que cette circonstance ne se trouve point dans *Spelman*, qui étoit Juge dans ce tems-là, & qui écrivit une Relation de cette affaire, de sa propre main, dans son Livre des *Lieux-Communs*, que *Burnet* trouva le moyen de voir. *Spelman* dit que cette affaire fut découverte d'une maniere bien differente. *Pour la preuve de cette affaire*, dit-il, *elle fut découverte par la Dame* Wingfield, *qui avoit été Domestique de la Reine, & qui étant tombée malade peu de tems avant sa mort, fit un serment sur cette affaire à un de ses* ..... Ici, le reste de la page a été malheureusement déchiré; mais on voit par-là qu'il n'y avoit point de preuve légitime contre la Reine, & que c'étoit des Témoins de la seconde main qui déposerent ce qu'ils avoient ouï jurer à la Dame *Wingfield*. Nous ne savons qui étoit cette personne, ni en quelle disposition d'esprit pouvoit être la Dame *Wingfield* lorsqu'elle fit ce serment. Il semble que c'est ce qui fut rapporté au Roi à *Greenwich*, durant les Joûtes, ce qui le fit d'abord retourner à *Whitehall*. C'étoit le 1. de Mai. *Burnet*, Tome I. p. 197. TIND.

Norris. Sans cela, en ſuppoſant la vérité du fait, il eſt difficile de comprendre qu'une Reine s'aviſe de tenir de tels diſcours à un de ſes Domeſtiques.

Elle dit du Muſicien *Smeton*, qu'il n'étoit jamais entré dans ſa Chambre que deux fois. Que la derniere fois, qu'elle l'y avoit vu, elle lui avoit demandé pourquoi il étoit ſi triſte; & que dans la ſuite de la converſation, il avoit eu la hardieſſe de lui dire, *Non, non, Madame, un ſeul de vos regards me ſuffit* (1).

A l'égard de *Weſton*, elle avoua, qu'il avoit pris la liberté de lui dire qu'il l'aimoit, & qu'elle l'en avoit défié (2).

Mais après tout, la queſtion eſt de ſavoir ſi les Regîtres d'où cet Interrogatoire eſt tiré ſont bien fideles, ou ſi l'Interrogatoire a été couché par écrit avec impartialité. Il eſt vrai, que ce doute ſeul ne ſuffit pas pour juſtifier cette Reine. Mais d'un autre côté, quand on conſidere, qu'elle avoit pour partie un Epoux qui étoit Roi, & jaloux juſqu'à la fureur, il eſt aſſez vrai-ſemblable que ceux qui furent employez pour l'examiner, donnerent à ſes paroles un tour & un ſens qui favoriſoient les deſſeins du Roi, ſous pretexte de mettre la ſubſtance de ſes réponſes, au-lieu de ſes paroles mêmes.

Pour ce qui regarde le Lord Rochefort, toute la preuve qu'il y avoit de ſon prétendu commerce avec la Reine ſa Sœur, conſiſtoit en ce qu'on l'avoit vu penché ſur ſon lit.

Dépoſitions des complices.

Lorſque ces gens furent examinez, *Norris* jura qu'il croyoit la Reine innocente, & perſiſta dans ſon aſſeveration, juſqu'à ſon dernier ſoupir. *Smeton* dit qu'il avoit couché trois fois avec elle; mais il ne lui fut jamais confronté. Il fut même condamné avant qu'on la jugeât, afin qu'il ne pût pas ſervir de témoin. Cela fait beaucoup pour la Reine, puiſqu'il n'y a point d'apparence, qu'on eût volontairement négligé une telle preuve, ſi on l'eût jugée auſſi bonne qu'elle paroit être. Mais

(1) « Elle dit que *Smeton* n'entra jamais dans ſa Chambre, que lorſque le Roi » fut pour la derniere fois à *Winchester*; & qu'il y vint pour jouer de l'Epinette. » Elle dit auſſi, qu'elle ne lui avoit jamais parlé après cela, excepté le Samedi » qui précéda le 1. de Mai, qu'elle le vit debout contre la fenêtre, & lui demanda » d'où venoit qu'il étoit ſi triſte. Il répondit, que ce n'étoit rien. Elle répliqua » Vous ne devez pas vous attendre que je vous parle comme ſi vous étiez hom- » me de qualité; vous êtes d'un rang inférieur. Non, non, Madame, dit-il, » un regard me ſuffit ». *Burnet*, Tome I. p. 100. Tind.

(2) Elle parut craindre plus *Weſton*, qu'aucun autre Témoin; car, le Dimanche de la Pentecôte, elle avoit dit à cette Femme, « que *Norris* venoit dans ſa » chambre, plus pour l'amour d'elle, que d'aucune autre Dame qui y fût. Elle » avoit remarqué qu'il aimoit une parente de la Reine; elle lui en avoit fait la » guerre, & de ce qu'il n'aimoit pas ſa Femme. Mais il répondit à la Reine, qu'il » y avoit des Dames dans le Palais, qu'il aimoit plus que les deux en queſtion. » La Reine lui demanda qui c'étoit. Vous-même, répondit-il. Sur quoi le Témoin » dit, qu'elle l'en avoit défié. *Burnet*, Tome I. p. 199. Tind.

HENRI VIII. 1536.

apparemment on craignoit que Smeton ne se retractât, ou que la Reine ne le confondît, s'il lui étoit confronté. Les autres protesterent qu'ils étoient innocens. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne fussent condamnez & exécutez (1).

Elle est condamnée avec le Lord Rochefo rd son Frere.

Trois jours après, la Reine & le Lord Rochefort son Frere comparurent devant les Pairs, le Duc de Norfolck faisant l'Office de Grand Senéchal (2). La Reine y fut accusée de s'être abandonnée à son Frere, & à quatre autres hommes, & d'avoir voulu faire mourir le Roi. Mais ce dernier Article étant une accusation sans aucun fondement, on ne jugea pas à propos d'y insister. La Reine & le Lord son Frere protesterent de leur innocence; & néanmoins, ils furent condamnez, sans qu'on ait jamais su sur quelles preuve la Sentence étoit fondée. Elle portoit, que le Lord Rochefort auroit la tête coupée, & son corps mis en quartiers pour être exposé à la vue du Peuple. Quant à la Reine, elle fut condamnée à être brûlée vive, ou décapitée, selon qu'il plairoit au Roi.

Observation sur cette Sentence.

Il y a beaucoup d'apparence que le Roi croyoit la Reine coupable, & que, dans la prévention où il étoit, les indices lui tenoient lieu de bonnes preuves. Mais peut-on dire la même chose des Seigneurs qui la condamnerent? La conscience leur permettoit-elle de condamner une Reine à mort, sur de simples indices? Je dis sur des indices, puisque s'il y avoit eu des preuves solides, il n'y a point d'apparence qu'on

(1) On leur fit le procès le 12. de Mai, auquel jour ils furent jugez en vertu d'une Commission spéciale du Roi, dans la Salle de *Westminster*. Ils furent dénoncez deux fois, & les dénonciations furent reçues par deux Grands-Jurez des Comtez de *Kent* & de *Middlessex*, parce que les crimes dont on les accusoit avoient été commis, à ce qu'on disoit, dans les deux Comtez. Tous protesterent de leur innocence: le seul *Smeton* avoua, qu'*il méritoit bien la mort;* ce qui donna occasion à bien des réflexions. Ils furent tous décapitez, à la réserve de *Smeton* qui fut pendu. On disoit communément, qu'on lui avoit extorqué cette Confession en lui promettant la vie: mais il ne convenoit pas de laisser vivre un homme qui pouvoit faire de telles histoires. *Norris* avoit été beaucoup dans les bonnes graces du Roi, qui lui envoya offrir la vie, s'il confessoit son crime. Il rejetta généreusement cette offre, assurant qu'en conscience il ne croyoit point la Reine coupable, & qu'il mourroit plutôt mille fois, que de faire périr une personne innocente. *Burnet*, Tom. I. p. 201. Tom. III. p. 120. TIND.

(2) Le Duc de *Suffolck*, le Marquis d'*Exeter*, le Comte d'*Arundel*, & vingt-cinq autres Pairs du Royaume, s'assirent avec lui sur le Tribunal. L'Accusation étoit ainsi conçue: « Qu'elle avoit fait coucher son Frere, & les quatre autres » hommes, avec elle; ce qu'ils avoient fait souvent. Qu'elle leur avoit dit, que » le Roi n'avoit jamais eu son cœur. Qu'elle avoit dit à chacun d'eux en particu-» lier, qu'elle l'aimoit mieux que qui que ce fût ». Toutes choses injurieuses aux Enfans qu'elle avoit eus du Roi; & c'étoit un crime de Trahison, conformément au Statut fait l'an 26. du Regne de *Henri VIII*. (Ainsi la Loi faite en faveur d'elle & de ses Enfans, servit alors à la faire périr.) Il étoit ajouté à l'Accusation, qu'elle & ses complices *avoient conspiré la mort du Roi;* mais il est vraisemblable que cela n'y fut mis que pour la grossir. *Burnet*, Tome I. p. 202. TIND.

eût négligé de les publier, pour justifier une Sentence de cette nature, qui n'avoit point eu d'exemples en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie. On ne fut pas si reservé dans la suite, à l'egard d'une autre Femme de Henri, qui fut véritablement coupable d'un semblable crime. Tout ce qu'on peut dire en faveur de ceux qui donnerent leurs voix pour condamner Anne de Bollen, c'est que la crainte où ils étoient de tourner contre eux-mêmes la fureur du Roi, s'ils manquoient de complaisance pour lui, leur fit regarder des indices comme de véritables preuves. Il est remarquable, qu'il n'y eut que vingt & neuf Pairs qui assisterent à ce Jugement, quoiqu'il y en eût alors cinquante-trois en Angleterre, comme il paroit par les Sommations qui leur furent adressées peu de tems après, pour se trouver au Parlement. Cela donne lieu de conjecturer, que, selon la methode introduite par le Cardinal Wolsey dans la condamnation du Duc de Buckingham, on prit soin d'écarter ceux de qui on n'avoit pas sujet d'attendre assez de complaisance pour contenter la passion du Roi aux dépens de leur conscience. Quant à ce que le Docteur Burnet a dit dans son Histoire, que le Pere d'Anne de Bollen fut du nombre de ses Juges, on sait qu'il s'en est retracté dans la suite.

La Reine est décapitée.

La Sentence fut exécutée le 19 de Mai. Anne souffrit la mort avec beaucoup de constance, après avoir fait aux assistans un discours, dans lequel elle n'avoua ni ne desavoua le crime pour lequel elle avoit été condamnée. Elle se contenta de reconnoitre les obligations qu'elle avoit au Roi, de prier Dieu pour lui, & de demander les prieres du Peuple pour elle-même (1). On croit communément, que la crainte qu'elle eut d'at-

(1) On verra mieux de quelle maniere elle se comporta le jour de son Exécution, par la Lettre suivante, copiée d'après l'Original, du Chevalier *Guillaume Kingston*, Gouverneur de la Tour, & adressée à *Cromwel*.

MONSIEUR,

« Celle-ci est pour vous donner avis que j'ai reçu votre Lettre, dans laquelle » vous me marquez de faire sortir de la Tour les Etrangers, & cela par le moyen » de *Richard Gressam*, de *Guillaume Cooke*, & de *Wytspoll*. Mais le nombre » des Etrangers ne passe pas trente, la plupart desarmez. L'Ambassadeur de l'Empereur y avoit un Domestique, qu'on a fait sortir honnêtement. Monsieur, si » nous n'avons pas une heure marquée qui soit sue dans Londres, je croi qu'il » y aura peu de monde; & il me semble qu'un nombre raisonnable de spectateurs » seroit le mieux, parce que je crois qu'à l'heure de la mort elle protestera » qu'elle est honnête-femme pour tout le monde, à la réserve du Roi. Car ce » matin elle m'a fait venir pour être présent quand elle a pris le Bon-Dieu, afin » que je fusse témoin de la justification de son innocence. Et comme j'écrivois » cette Lettre, elle m'a mandé & m'a dit : *M. Kingston, j'apprens que je ne* » *mourrai pas avant midi : j'en suis bien fâchée, parce que j'esperois d'être morte à*

HENRI VIII. 1536.

tirer la colere du Roi sur *Elisabeth* sa Fille, l'empêcha d'insister sur sa propre innocence. Comme elle connoissoit le Roi parfaitement, & qu'elle ne pouvoit se justifier sans l'accuser d'injustice, elle craignit qu'Elisabeth ne devînt la Victime du ressentiment du Roi son Pere.

Jugemens divers au sujet de cette Reine.

Quoi qu'il en soit, ce fut la fin tragique qu'eut Anne de Bollen, que quelques-uns ont décriée avec beaucoup d'emportement, & dont d'autres ont pris grand soin de justifier la conduite, sans que jusqu'ici ont ait pu savoir certainement, si elle étoit coupable ou innocente. Les ennemis d'Elisabeth sa Fille & de la Reformation, ont noirci sa reputation autant qu'il leur a été possible, dans la pensée que par là, ils portoient un coup mortel à la Religion Protestante. Par une raison contraire, les Protestans n'ont rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à donner d'elle une idée toute contraire. Mais les uns & les autres ont raisonné sur un faux principe, puisque la bonté d'une Religion ne dépend pas de la vie & des mœurs de ceux qui la professent. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment, je ne saurois me persuader que ceux qui l'ont jugée, ayent eu des preuves convainquantes pour la condamner comme coupable d'avoir souillé le lit du Roi son Epoux. On ne peut néanmoins disconvenir que, par des familiaritez peu convenables à une Reine, elle n'ait donné beaucoup de prise sur elle. Comme elle étoit jeune & belle, sans doute, elle n'étoit pas fâchée de voir l'effet que sa beauté faisoit sur toutes sortes de gens, s'imaginant que l'amour qu'elle inspiroit relevoit beaucoup son merite. On ne voit que

» *cette heure-là, & que mes douleurs seroient passées.* Je lui ai dit, que l'Exécuteur » étoit si adroit, qu'il n'y avoit point de douleur à craindre. Alors elle m'a dit : » *J'ai appris que l'Exécuteur est habile ; & j'ai le col menu.* Elle a mis ses mains » autour, en riant de tout son cœur. J'ai vu bien des hommes & bien des Femmes exécutez à mort ; ils étoient dans de grandes transes : mais il me paroit » que cette Dame a beaucoup de joie & de plaisir à mourir. Son Aumônier, » Monsieur, est continuellement avec elle, depuis deux heures du matin. Voilà » tout ce qui s'est passé ici jusqu'à présent. Je vous souhaite une bonne santé ».

Tout à vous.

GUILLAUME KINGSTON.

Elle fut décapitée un peu avant midi, sur le verd de l'Esplanade de la Tour. Les Ducs de *Suffolck* & de *Richemond*, le Chancelier *Audley*, & le Secretaire *Cromwel*, assisterent à l'Exécution, avec le Lord Maire, les Sherifs & les Aldermans de *Londres*. La tête lui fut coupée par l'Exécuteur de *Calais*, plus expert dans ces sortes d'expéditions qu'aucun d'Angleterre. On remarqua que ses yeux & ses levres remuerent, après que la tête fut séparée du corps, comme *Spelman* l'a écrit. Son corps fut mis dans un Bahu ordinaire d'ormeau, destiné à renfermer une Armure ; & il fut enseveli dans la Chapelle de la Tour, un peu avant minuit. *Burnet*, Tome I, p. 203. TIND.

trop de Femmes sujettes à cette foiblesse. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Esprit de Parti n'a pas peu contribué a la diversité de sentimens, où le monde se trouve encore au sujet de cette Reine. Si elle n'eût pas favorisé la Reformation, elle auroit sans doute moins d'accusateurs parmi les Catholiques; & si elle avoit porté le Roi son Epoux à persécuter les Reformez, il se trouveroit peu de ceux-ci qui entreprissent de la justifier. C'est ainsi que le monde est fait. Les gens sont innocens ou coupables, selon le Parti dont ils se trouvent. Mais, outre cette cause générale, on peut en trouver encore une autre particuliere, dans la conduite d'Anne de Bollen. C'est qu'elle étoit d'une humeur fort gaye, qui avoit enchanté le Roi, & qui, après quelques années de jouissance, ne fut plus propre qu'à exciter sa jalousie. D'un autre côté, on ne peut nier qu'elle n'eût de très bonnes qualitez, & particulierement beaucoup de charité pour les Pauvres, auxquels, peu de jours avant sa disgrace, elle avoit fait distribuer deux-mille livres sterling. On trouve encore dans l'Histoire de sa mort, une particularité qui fait voir qu'elle avoit la conscience fort tendre. C'est qu'après avoir reçu sa Sentence, elle se mit à genoux devant Madame Bollen sa Belle-Sœur (1), & la conjura, au nom de Dieu, de dire à la Princesse Marie, qu'elle lui demandoit pardon des rigueurs qu'elle avoit exercées contre elle. Cette charité & cette tendresse de conscience conviendroient peu à une Femme qui auroit entretenu un commerce honteux & criminel avec quatre hommes, & avec son propre Frere: mais elles ne seroient pas incompatibles avec beaucoup d'indiscretion, & un peu de coquetterie.

Henri fait rompre son mariage avec Anne de Bollen.

Fondement de la Sentence de Divorce.

Quoique le Roi eût obtenu la condamnation de la Reine, il n'en fut pas content. Il voulut encore lui donner avant sa mort un nouveau sujet de mortification, en faisant rompre leur Mariage. Dans ce dessein, il la fit tourner de tant de côtez, qu'enfin, on lui fit avouer qu'elle avoit été engagée avec le Lord *Perci*, devenu depuis Comte de Northumberland, quoique ce Seigneur déclarât sur son salut, qu'il n'y avoit jamais eu d'engagement formel entre elle & lui. On a cru qu'elle fut portée à faire cet aveu, sur ce qu'on lui fit entendre que ce n'étoit qu'à ce prix que le Roi se détermineroit pour le dernier des deux supplices dont la Sentence lui laissoit le choix. Quoi qu'il en soit, sur ce même aveu, l'Archevêque de Cantorberi se vit obligé de donner une Sentence de Divorce entre le Roi & elle, & de déclarer Elisabeth leur Fille, Bâtarde. Ce qu'il y a de plus étrange dans le procedé du Roi, c'est l'artifice dont il se servit, en faisant condamner la Reine avant que de faire rompre son Mariage. Si la Sentence du Divorce avoit été donnée avant le Jugement, on n'auroit pas pu la con-

(1) *Burnet* dit que ce fut devant Madame *Kingston*, Femme du Gouverneur de la Tour. Tom. I. p. 204. Tind.

HENRI VIII. 1536.

damner comme adultere, puisque son Mariage avec le Roi n'auroit pu être regardé que comme un concubinage. Mais Henri avoit acquis un tel empire sur ses Sujets, que la Justice & les Loix ne se mesuroient plus qu'à sa volonté. Il prenoit même si peu de soin de ménager le Public & sa propre réputation, qu'il épousa Jeanne Seymour dès le lendemain de la mort d'Anne de Bollen; en quoi il marqua une passion qui ne servit pas peu à justifier la défunte Reine.

Le Roi épouse Jeanne Seymour.

La Princesse Marie se reconcilie avec le Roi. *Myl. Herbert.*

La mort d'Anne de Bollen fit renaitre les esperances de Marie, Fille du Roi & de Catherine sa premiere Femme. Son attachement pour la Reine sa Mere, & son refus obstiné de se conformer aux Actes de Parlement qui avoient été faits depuis quelque tems, l'avoit très mal mise dans l'Esprit du Roi, qui ne pouvoit supporter d'être contredit. Mais ce dernier évenement ayant fait concevoir aux partisans de Rome, que le Roi pourroit se reconcilier avec le Pape, ils conseillerent à Marie de s'accommoder au tems, de peur de perdre le fruit que ce changement pouvoit produire. Comme il n'y avoit plus rien qui portât obstacle à la reconciliation du Roi avec l'Empereur, on esperoit que l'Acte qui la déclaroit bâtarde, pourroit être revoqué, pourvu qu'elle se soumît au Roi son Pere. Ce fut dans cette vue qu'elle se résolut à écrire au Roi une Lettre fort respectueuse & fort soumise, dans laquelle elle lui protestoit qu'à l'avenir, elle ne vouloit point avoir d'autres sentimens que les siens. Mais Henri, ne se contentant pas d'une soumission conçue en des termes si généraux, voulut, avant que de lui rendre ses bonnes graces, qu'elle signât certains Articles qu'elle avoit jusqu'alors rejettez. C'étoient, la Supremacie, le renoncement à l'Evêque de Rome, & l'invalidité du Mariage de Catherine sa Mere. Marie fit tous les efforts possibles pour s'en défendre. Mais enfin, voyant que le Roi demeuroit inflexible, elle les signa, quoique contre sa propre persuasion, sur l'esperance que le mal qu'elle feroit en agissant contre sa conscience, pourroit produire un grand bien (1). Quant à la Princesse Elisabeth, qui n'étoit alors âgée que de quatre ans, elle fut dépouillée du Titre de Princesse de Galles, qu'elle avoit porté depuis sa naissance. Mais cela n'empêcha pas que le Roi ne la fît toujours élever auprès de lui, & qu'en toutes occasions, il ne témoignât beaucoup d'affection pour elle.

Parlement.

Un nouveau Parlement s'étant assemblé le 8. de Juin (2), on y fit un

(1) Il y a une circonstance qui montre la frugalité de ce tems-là. Dans l'établissement fait pour la Maison de cette Princesse, on ne lui assignoit que quarante livres sterling par quartier, pour ses dépenses particulieres. *Burnet*, Tom. I. p. 208. TIND.

(2) *Burnet* remarque, que s'il eût fallu nécessairement quarante jours pour la Convocation, l'Ordre en auroit dû être expédié la veille de la disgrace de la Reine; ainsi, sa perte étoit déja projettée avant les Joûtes de *Greenwich*, & ne venoit par conséquent d'aucune chose qui eût été découverte pour lors. Tome I. p. 209. TIND.

Acte

Acte pour règler la Succession; la Sentence de Divorce entre le Roi & Anne de Bollen, ayant rendu inutile celui qui avoit été fait après leur Mariage. Par ce nouvel Acte, celui-là fut revoqué, & les Enfans des deux premiers Mariages du Roi furent déclarez illégitimes, & exclus à jamais de la Succession à la Couronne. De plus, l'Acte confirmoit la condamnation d'Anne de Bollen comme étant fondée sur de très justes causes (1), & adjugeoit la Couronne, après la mort du Roi, aux Enfans qu'il auroit de la Reine Jeanne, ou de toute autre Femme qu'il pourroit épouser dans la suite. Enfin, il accordoit au Roi le pouvoir de règler le rang de ceux qui devoient lui succeder, soit par son Testament signé de sa propre main, ou par des Lettres du Grand Sceau, & déclaroit Traitres tous ceux qui soutiendroient la validité de ses deux premiers Mariages. On peut comprendre par là, avec quel empire Henri regnoit alors, puisque, sans aucun examen, le Parlement approuvoit toutes ses actions, & lui accordoit même plus qu'il ne demandoit, en lui donnant le droit de règler le rang de ses Successeurs. Par là, il étoit au pouvoir du Roi de remettre Marie & Elisabeth dans tel rang qu'il lui plairoit, ou de les exclure entierement. C'est une preuve bien évidente, que le Parlement avoit moins la justice & l'équité en vue, que de faire plaisir au Roi.

Acte qui règle la Succession à la Couronne.
Myl. Herbert.

Dès que le Pape Paul III. eut appris la mort d'Anne de Bollen, il conçut quelque esperance de faire revoquer tout ce qui avoit été fait en Angleterre. Pour cet effet, il s'ouvrit en confidence à Grégoire Casali qui avoit été autrefois Ambassadeur du Roi, & après s'être excusé touchant la Sentence d'Excommunication qu'il avoit donnée, mais qui n'avoit pas encore été publiée, il lui fit entendre qu'il embrasseroit volontiers tous les expédiens qui seroient jugez propres à procurer un bon accommodement entre le Roi & lui. Mais Henri, qui, peu d'années auparavant, auroit fait beaucoup pour obtenir la faveur du Pape, n'étoit plus dans la même disposition. Rien n'étoit capable de le faire dessaisir de l'autorité qu'il avoit acquise sur le Clergé, aussi bien que sur tout le reste de ses Sujets, & qui rendoit son pouvoir plus étendu qu'il ne l'avoit d'abord esperé. Au contraire, pour ôter toute esperance au Pape, il fit ensorte que le Parlement confirma, par deux nouveaux Statuts, tout ce qui avoit été fait contre lui. Le premier condamnoit à la peine du *Præmunire*, tous ceux qui feroient quelque tentative pour rétablir en Angleterre l'autorité de l'Evêque de Rome, & tous les Magistrats qui négligeroient de

Le Pape tâche de se raccommoder avec Henri,

Qui rejette ses Propositions.

Statut contre le Pape.

(1) L'Acte porte, que la Reine *Anne* étoit *enflammée* d'orgueil, & de desirs charnels; qu'elle s'étoit confédérée avec ses Complices, & avoit commis diverses Trahisons qui mettoient la personne du Roi en danger; avec plusieurs autres expressions aggravantes; pour tous lesquels Crimes, elle avoit souffert justement la mort, & dont elle est maintenant atteinte & convaincue par Acte du Parlement. Ibid. p. 110. Tind.

HENRI VIII. 1536.

punir ceux qui auroient la hardiesse de violer ce Statut. Le second cassoit & abolissoit toutes Dispenses, Exemptions, & Privileges émanez de la Cour de Rome, sauf à l'Archevêque de Cantorberi, à confirmer ce qui ne seroit pas contraire à Loi de Dieu, ou à l'honnêteté publique.

Autre sur les Mariages des Parentes du Roi

Occasion de ce Statut.

On fit encore, dans la même Séance, deux Statuts considerables, mais qui n'avoient point de rapport à la Religion. Par le premier, il étoit défendu, sous de grosses peines, d'épouser une Parente du Roi, à moins qu'il n'en eût auparavant accordé la permission. Ce Statut fut fait à l'occasion de *Thomas Howard* Frere du Duc de Norfolck, à qui *Marguerite Douglas*, Niece du Roi, avoit engagé sa foi, sans avoir daigné en avertir le Roi son Oncle. Henri, choqué de leur hardiesse, les envoya tous deux à la Tour, & pour prévenir de pareilles entreprises à l'avenir, il fit faire le Statut dont je viens de parler. Par le second, il étoit dit, que toutes les Usurpations du Parlement sur l'autorité d'un Roi, avant qu'il fût parvenu à l'âge de vingt & quatre ans, pourroient être annullées par des Lettres Patentes sous le Grand Sceau. C'est ainsi que les deux Chambres du Parlement employoient toute leur autorité à donner au Souverain un pouvoir que les Rois précedens n'avoient jamais eu, comme si elles n'eussent été assemblées que dans ce seul dessein.

Autre Statut en faveur des Rois.

Mais ce n'étoit pas seulement par rapport au Gouvernement Civil, qu'on étendoit les bornes de la Puissance Royale. Le Clergé ne voulant point ceder en cela au Parlement, faisoit de son côté les mêmes efforts pour se rendre agreable au Roi, en approuvant toutes ses actions. La Convocation, qui étoit assemblée dans le même tems, confirma la Sentence de Divorce du Roi avec Anne de Bollen, sur le même fondement qui avoit servi à la faire donner, savoir l'engagement antécedent de la Reine avec Mylord Perci, quoique ce Seigneur le niât avec serment.

Le Clergé approuve le dernier Divorce du Roi. *Hist. de la Reformation.*

Plaintes contre les Reformateurs.

Peu de jours après, la Chambre Basse de la Convocation envoya porter à la Haute, soixante & sept Propositions qu'elle jugeoit dignes d'être condamnées. En même tems, ses Députez firent de grandes plaintes contre ceux qui vouloient introduire des nouveautez dans la Religion. Ces plaintes regardoient *Cranmer*, *Cromwell*, *Shaxton*, *Latimer*, & quelques autres, qui étoient regardez comme Chefs ou fauteurs de la Reformation, quoiqu'ils n'y fussent pas nommez (1). On avoit pris soin de mêler parmi ces soixante & sept Propositions, dont la plupart étoient tirées de la Doctrine des Lutheriens, plusieurs Opinions des anciens Lollards & des Anabaptistes, afin d'insinuer que

(1) *Burnet* remarque, que *Cranmer* avança la Reformation, *prudemment* & *solidement*; *Latimer*, avec *zèle* & *simplicité*; *Shaxton*, avec beaucoup d'*orgueil indiscret*, & de *vanité*. Tom. I. p. 214. TIND.

ceux dont on se plaignoit les recevoient toutes également. Les ennemis des Reformateurs esperoient de les perdre par là dans l'esprit du Roi, qui affectoit une grande rigueur contre ceux qu'on appelloit Hérétiques. Depuis la mort d'Anne de Bollen, ils ne doutoient presque point, que tous ceux qu'elle avoit aimez ou protegez ne participassent à sa ruine. Mais leur attente se trouva trompée. Cranmer & Cromwell n'avoient jamais été si bien dans l'esprit du Roi, qui même, donna peu de tems après, à Cromwell une nouvelle marque de son estime, en le créant son *Vicegérent* dans toutes les affaires Ecclésiastiques. Ainsi, bien loin que les plaintes de la Chambre Basse du Clergé produisissent quelque mauvais effet contre la Reformation ou contre les Reformateurs, il semble qu'au contraire, elles avoient augmenté de plus en plus le crédit des deux Chefs. On en fut bien-tôt convaincu, quand on vit qu'ils avoient persuadé au Roi de faire un pas plus avant dans la Reformation, en retranchant du Culte public, les Cérémonies qui n'étoient pas fondées sur la Parole de Dieu. Cette résolution étant prise, le Roi fit dire à la Convocation, qu'il souhaitoit qu'elle travaillât à l'examen des Cérémoines, afin de retrancher celles qui se trouveroient inutiles.

Cromwell est fait *Vicegérent*. *Myl. Herbert.*

Mais ceux qui s'opposoient à la Reformation eurent bien un plus grand sujet de s'allarmer, quand, quelques jours après, Cromwell alla porter à la Convocation, des Articles dressez par le Roi-même, qui contenoient divers changemens dans les Dogmes, avec ordre de les examiner, & de faire rapport au Roi de ce qu'elle auroit déliberé sur ce sujet. Ce fut alors que les deux Partis se diviserent ouvertement, l'un pour avancer la Reformation, & l'autre pour s'opposer à ses progrès. *Cranmer* étoit à la tête du premier, étant soutenu de *Goodrick* Evêque d'Ely, de *Shaxton* de Salisburi, de *Latimer* de Worcester, de *Barlow* de S. David, de *Fox* de Hereford, de *Hilsey* de Rochester. *Lee*, Archevêque d'Yorck, étoit Chef du second. Il avoit pour lui, *Stokesley* Evêque de Londres, *Tonstal* de Durham, *Gardiner* de Winchester, *Longland* de Lincoln, *Sherburn* de Chichester (1), *Nix* de Norwich (2), *Kitte* de Carlisle. Ceux-ci, qui étoient partisans secrets du Pape, esperant toujours une reconciliation avec Rome, s'opposoient de tout leur pouvoir aux changemens qu'on vouloit introduire, de peur que la rupture ne devînt en-

Articles proposez par le Roi au Clergé.

Grands débats entre les deux partis.

(1) On ne sait par quel motif il résigna son Evêché, qui fut donné à *Richard Sampson* Doyen de la Chapelle. On lui réserva une pension de 400. livres sterling, qui fut confirmée dans cette Séance du Parlement. Tind.

(2) Il avoit aussi offensé le Roi considérablement, par quelque correspondance avec la Cour de Rome ; & avoit été tenu longtems dans la prison de la Maréchaussée. Il fut convaincu, & condamné à l'emprisonnement, & à la confiscation des biens ; mais le Roi, en considération de son grand âge & de sa soumission, lui pardonna. Il mourut l'année précédente, quoique *Fuller* dans son *Petit-Chemin*, suppose qu'il fut présent à cette Convocation. *Burnet.* Tind.

HENRI VIII. 1536.

core plus grande. Mais ce Parti avoit un grand désavantage, en ce que Cromwell & Cranmer, qui avoient l'oreille du Roi, lui faisoient entendre que la plupart des Abus dont ils demandoient l'abolition, tendoient directement à maintenir la puissance usurpée du Pape. Enfin, après beaucoup de contestations, la Convocation convint de certains Articles qui furent redigez en forme de Constitutions, dont voici la substance.

Constitutions faites par le Clergé.

I. La Sainte Ecriture étoit posée pour fondement de la Croyance, conjointement avec les trois Symboles, des Apôtres, de Nicée, de S. Athanase, & les quatre premiers Conciles Généraux.

II. La nécessité du Baptême étoit établie dans la seconde, qui défendoit aussi de le réiterer.

III. Dans la troisieme, on reconnoissoit la nécessité de la Pénitence, qui renfermoit trois Actes, savoir, la Contrition, la Confession auriculaire, & l'Amendement de vie.

IV. La quatrieme établissoit pour Dogme fondámental, la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie.

V. Dans la cinquieme, il étoit dit, que la Justification étoit acquise par la Regéneration, qui consistoit dans la Contrition, la Foi, la Charité.

VI. On établissoit dans la sixieme, que les Images devoient être conservées dans les Eglises; mais que le Culte qu'on leur rendoit, devoit être relatif à Dieu.

VII. Dans la septieme, qu'on doit honorer les Saints, mais sans croire qu'on puisse obtenir d'eux ce qu'il n'appartient qu'à Dieu de donner.

VIII. Dans la huitieme, qu'on pouvoit invoquer les Saints, pourvu qu'on le fît sans superstition. Que leurs Fêtes devoient être observées: mais que si le Roi jugeoit à propos d'en retrancher quelques-unes, on se conformeroit à sa volonté.

IX. Qu'on devoit retenir les Cérémonies usitées dans l'Eglise, comme les Ornemens des Prêtres, l'Eau bénite, le Pain bénit, les Cierges, les Cendres, les Rameaux, les Prosternations devant la Croix, les Exorcismes.

X. La dixieme portoit, qu'il étoit bon de prier pour les Morts; mais qu'il étoit nécessaire de corriger les abus du Purgatoire, des Pardons du Pape, des Messes célebrées en certains lieux plutôt qu'en d'autres, & devant certaines Images préferablement à d'autres. Enfin, que comme on ignoroit l'état où les Ames se trouvoient après leur mort, & le lieu où elles étoient, il falloit se contenter de les recommander à Dieu par des prieres générales.

Le Roi les approuve.

Ces Constitutions ayant été présentées au Roi, qui les corrigea en quelques endroits (1), furent signées de Cromwell, de Cranmer, de

(1) Le Roi ne corrigea pas les Articles mis au net & signez, comme M. de

dix-sept Evêques, de quarante Abbez ou Prieurs, & de cinquante Archidiacres ou Députez à la Chambre Basse du Clergé, entre lesquels étoit Polydore Vergile Auteur d'une Histoire d'Angleterre; & ensuite, publiées par ordre du Roi. Leur publication causa divers mouvemens dans les esprits, selon les divers sentimens dans lesquels le Peuple étoit alors partagé. Ceux qui souhaitoient la Reformation, avoient gagné quelque chose par rapport aux Images & au Purgatoire, & principalement en ce que l'Ecriture Sainte étoit établie pour fondement de la Foi, parce qu'ils esperoient que de ce principe on tireroit un jour de très grandes conséquences. Mais ce qui avoit été décidé touchant la Confession auriculaire, & la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, leur causoit un chagrin extrême. Non seulement ces deux Articles étoient directement contraires à leurs sentimens, mais ils voyoient assez combien il seroit difficile d'y retoucher, à cause de la prévention du Roi qui les croyoit hors de doute. D'un autre côté, leurs adversaires étoient extraordinairement consternez, de ce qu'on avoit entrepris d'examiner des Articles depuis si longtems décidez, & de ce que l'autorité du Pape étoit abolie, & l'éxistence du Purgatoire revoquée en doute. Ainsi, ces Constitutions ne contenterent ni l'un ni l'autre Parti. L'un trouvoit que les Reformateurs avoient agi trop mollement en ne poussant pas la Reformation plus loin, & ne pouvoit s'empêcher de blâmer la condescendance qu'ils avoient eue, de permettre qu'on établît des Dogmes si contraires à la vérité. Mais ceux-ci répondoient, qu'on ne pouvoit pas tout faire à la fois, & qu'il y auroit eu de l'imprudence à demander avec obstination, qu'on retranchât tout d'un coup les Erreurs dont le Peuple n'étoit pas encore bien désabusé. L'autre Parti s'emportoit aussi contre les Evêques, de ce qu'ils avoient si lâchement abandonné des Véritez, reçues depuis tant de siecles par l'Eglise Catholique. Mais la vérité est, qu'il n'étoit au pouvoir ni des uns ni des autres, de faire autrement. C'étoit le Roi-même qui dirigeoit tout, après avoir réglé dans son Conseil secret, ce qu'il jugeoit à propos de changer ou de conserver. Mais il n'y avoit personne dans ce Conseil, qui osât directement s'opposer à son sentiment, ni qui crût qu'il y eût de la prudence à le combattre opiniâtrement, de peur qu'une trop forte opposition ne produisît un effet tout contraire. Tout ce qu'on pouvoit faire, étoit de tâcher d'éclaircir doucement & insensiblement l'esprit du Roi, sans s'aheurter à vouloir, par une espece de contrainte, le ranger à ce qu'on croyoit raisonnable.

Jugement des deux partis sur ces Constitutions.

Rapin & d'autres se le sont imaginez, pour avoir mal pris les paroles de *Burnet* dans son Tome I. p. 217. Car son sens étoit, comme il l'explique lui-même au Tome III. p. 123. qu'il y avoit plusieurs Copies de ces Articles, qui sont corrigées en divers endroits de la propre main du Roi, desquelles les corrections sont fort longues & considerables. C'est de ces Copies qu'il parloit, & non pas des Articles mis au net par la *Convocation*. TIND.

HENRI VIII. 1536.

Le Roi étant cité au Concile, demande l'avis de la Convocation.

Avant que la Convocation se séparât, le Roi fit communiquer aux deux Chambres du Clergé, un Acte par lequel il étoit cité au Concile qui devoit s'assembler à Mantoue. C'étoit le Pape qui, sans le consulter, avoit assemblé ce Concile, de concert avec l'Empereur, & qui devoit y présider par ses Légats. Ainsi Henri pouvoit bien s'attendre à perdre sa Cause dans un tel Concile, s'il avoit eu l'imprudence de se soumettre à ses décisions. Véritablement, il avoit appellé de la Sentence du Pape à un Concile Général : mais il y avoit bien des questions à vuider, pour savoir si celui qui étoit convoqué à Mantoue étoit légitime, & muni d'une suffisante autorité. Cependant, avant que de répondre à la Citation, il voulut avoir l'avis du Clergé, qui, après une mûre délibération, lui fit présenter un Ecrit contenant en substance : Qu'un véritable & légitime Concile universel étoit un très-bon moyen pour entretenir la Paix & l'union dans l'Eglise; mais qu'avant que de l'assembler, il étoit nécessaire de résoudre les questions suivantes. La premiere, en qui résidoit le droit de le convoquer. La seconde, s'il y avoit de bonnes raisons pour l'assembler. La troisieme, quelles personnes devoient y assister comme Juges. La quatrieme, de quelle sorte les matieres y devoient être traitées & discutées. La cinquiéme, de quels Points on y devoit traiter. Ensuite, elle déclaroit, que ni le Pape, ni aucun Prince du monde, n'avoit le droit de convoquer un Concile Général, sans le consentement de tous les Souverains de la Chretienté. Suivant cet avis, Henri publia une Protestation contre le Concile qui devoit s'assembler à Mantoue, dans laquelle il parloit clairement & sans aucun détour des desseins & de la conduite du Pape. Il concluoit, qu'il ne pouvoit regarder comme libre & universel, un Concile où l'Evêque de Rome présideroit, qui seroit assemblé dans un lieu suspect, & qui ne pourroit être composé que d'un petit nombre de Prélats, jusqu'à ce que la Guerre entre l'Empereur & la France fût finie.

Réponse du Clergé.

Le Roi publie une Protestation contre le Concile de Mantoue.

Le Parlement est prorogé.

Le 18. de Juillet, le Parlement fut prorogé, après une Séance qui n'avoit duré que quarante jours, & dans laquelle il avoit pourtant fait divers Actes considerables.

Renaud Polus se brouille avec le Roi.

Myl. Herbert.

En ce tems-là, le Cardinal *Polus* étoit dans une haute reputation, pour son savoir & pour son éloquence. Son nom étoit *de la Pole* : mais par-tout ailleurs qu'en Angleterre, il est tellement connu sous celui de *Polus*, qu'on ne peut présentement lui en donner d'autre sans courir risque d'embarasser les Lecteurs. Il étoit descendu de Michel de la Pole Comte de Suffolck, & Favori de Richard II. Depuis ce tems-là, cette Maison s'étoit toujours aggrandie, ensorte que sous le Regne de Henri VI., le Comte de Suffolck avoit été honoré du Titre de Duc. Ensuite, un Seigneur de cette même maison avoit épousé une Fille du Duc de Clarence, Frere d'Edouard IV. De ce Mariage étoit né, entre autres Enfans, *Renaud de la Pole*, ou *Polus*, qui est le Cardinal dont je parle,

& qui par conséquent étoit Cousin du Roi (1). Comme il étoit Cadet, il avoit été destiné à l'Eglise, à quoi aussi les qualitez naturelles de son esprit le rendoient très propre. Dans un âge peu avancé, il avoit fait de si grands progrès en toutes sortes de Sciences, que le Roi, ayant dessein de le pousser aux plus hautes Dignitez de l'Eglise, l'avoit gratifié de quelques bons Bénéfices, afin qu'il pût aller se perfectionner dans les Païs étrangers. Il alla d'abord à Paris, où il demeura quelques années, & où il perdit en quelque maniere les bonnes graces du Roi, pour avoir refusé de s'employer à obtenir les Decisions des Universitez de France, dans l'affaire du Divorce. Cela ne l'empêcha pourtant pas de retourner en Angleterre, où il assista, comme Doyen de l'Eglise d'Exceter, à la Convocation qui donna au Roi le Titre de Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre (2). Il y a même lieu de présumer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui s'opposerent à ce nouveau Titre, parce qu'il garda son Bénéfice plusieurs années après. Enfin, il alla voyager en Italie, & séjourna quelque tems à Padoue, où il lia un commerce d'amitié avec *Bembo*, *Sadolet*, & quelques autres beaux Esprits, qui étoient alors en grande réputation. Celle qu'il avoit lui-même acquise en ce Païs là, donna au Roi l'envie de le rappeller, dans la pensée de recompenser son mérite, qui étoit généralement reconnu. Mais Polus chercha toujours des prétextes pour éviter de se rendre aux desirs du Roi. Enfin, voyant que le Roi ne se payoit point de ces prétextes, il se vit obligé de lui écrire les véritables raisons de son refus. C'étoit, qu'il ne pouvoit approuver ni son Divorce avec Catherine, ni les changemens qui s'étoient faits en Angleterre, par rapport à la Religion. Henri, qui souhaitoit beaucoup de le gagner, lui envoya un Ecrit qui contenoit son Apologie, & les raisons de tout ce qui avoit été fait contre le Pape. Polus répondit à cela par un Livre intitulé *de l'Union Ecclésiastique*, dans lequel il s'émancipoit à parler du Roi en termes très injurieux, jusqu'à le comparer à Nabuchodonozor, & à exhorter l'Empereur & les autres Souverains à tourner leurs armes contre lui. Il ne se contenta pas de lui avoir envoyé ce Livre en manuscrit; il le fit même imprimer & publier (3). Henri choqué, comme on le peut penser, d'un procedé si violent & si peu respectueux, tâcha de l'attirer en Angleterre, en lui écrivant qu'il esti-

(1) C'est une des plus grandes erreurs au sujet des Familles, dont M. *de Rapin* soit coupable. Le Cardinal *Polus* n'étoit en aucune maniere Parent de *La Pole* Duc de *Suffolck*. Le Pere du Cardinal, nommé *Richard Pole*, Chevalier de la Jarretiere, étoit un *Gallois*, & épousa *Marguerite*, Fille du Duc de *Clarence*. Voyez la Note sur la page 87. de ce Volume. Tind.

(2) Il dit lui-même, qu'il n'y étoit pas présent; ce qui montre qu'en ce tems-là il se contenta de taire son opinion, & qu'il ne trouva pas à propos de s'opposer à ce qui se faisoit. Tind.

(3) Il y a des gens qui ont cru que ce qui le faisoit agir ainsi contre le Roi, étoit l'affection secrete qu'il avoit pour la Princesse *Marie*. Ibid. Tome I. p. 221. Tind.

moit beaucoup son Livre; mais qu'il y trouvoit certaines difficultez dont il souhaitoit d'avoir la solution de sa propre bouche. Polus n'eut garde de se laisser prendre à un tel piege. Ainsi le Roi, voyant que cet artifice ne lui avoit pas réussi, le dépouilla de tous ses Bénéfices, de la perte desquels le Pape & l'Empereur le recompenserent largement. Quelque tems après, il reçut le Chapeau de Cardinal. Par là, il devint encore plus attaché aux intérêts du Pape & plus ennemi du Roi, qui ne pouvant se venger sur sa personne, fit sentir les effets de sa colere à toute sa Parenté.

Suppression des petits Monasteres. *Hist. de la Reformation.*

La suppression des petits Monasteres ordonnée dans la premiere Session de ce Parlement, ne fut faite qu'au mois d'Août, quoique les Commissaires nommez pour aller l'exécuter, eussent reçu leurs ordres dès le mois d'Avril. Apparemment le Roi voulut voir la fin de la seconde Séance du Parlement, avant que de les faire partir. Comme leur Relation fut supprimée sous le Regne de Marie, on ne peut rien dire de positif sur ce qu'elle contenoit. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Partisans du Pape & de l'ancienne Religion les accuserent d'avoir commis une infinité d'extorsions & de brigandages, & d'avoir fait de fausses Relations de ce qu'ils avoient découvert dans cette Visite, afin de diminuer l'horreur qu'on avoit de leurs violences. Cela peut être vrai en partie. Il n'est pas même hors d'apparence que ces gens-là, soit par le desir de faire leur Cour au Roi, ou par la passion de profiter de cette occasion pour s'enrichir, ayent outrepassé leurs ordres. D'un autre côté, il est aussi vrai-semblable que leurs accusateurs exageroient beaucoup les crimes qu'ils leur imputoient. Quoiqu'il en soit, il y eut une infinité de gens qui furent très mécontens, de ce qu'on avoit supprimé tant de Maisons Religieuses, pour lesquelles ils avoient eu beaucoup de véneration. Tous les Moines de ces Maisons supprimées, qui souhaiterent de retourner au siecle, en obtinrent la Dispense du Roi, & les autres furent transferez dans les grands Monasteres, auxquels on n'avoit point touché. Quant aux Maisons mêmes & aux Eglises, elles furent démolies, & on en vendit les materiaux au profit du Roi.

Beaucoup de gens en sont fort mécontens.

On peut bien juger que les Moines n'épargnerent pas leurs soins, pour inspirer au Peuple un esprit de revolte contre le Roi. Ils y trouvoient d'autant plus de facilité, qu'il y avoit une infinité de gens mécontens. Les Grands & les Gentilshommes trouvoient fort mauvais qu'on eût accordé au Roi les biens des Monasteres supprimez, dont la plupart avoient été fondez par leurs Ancêtres. D'ailleurs, ils se voyoient privez de la commodité de se décharger de leurs Enfans, quand ils en avoient un trop grand nombre, & d'aller, en voyageant, loger dans ces Maisons, où ils étoient toujours bien reçus. Les Pauvres murmuroient encore plus fortement, parce que plusieurs d'entre eux vivoient des aumônes qui se distribuoient journellement dans ces Maisons. Enfin, les Bigots s'imaginoient qu'il n'y avoit plus moyen de tirer les Ames de leurs

leurs Ancêtres du Purgatoire, depuis que tant de Messes qui se disoient à ce dessein, étoient abolies, par la suppression des Monasteres.

On publie les déreglemens des Monasteres supprimez.

La Cour, apprenant tous ces murmures, tâcha d'y remedier, en publiant les dérèglemens qui s'étoient trouvez dans ces Maisons supprimées. Mais cela ne produisit pas un grand effet. Outre qu'on croyoit ces Relations fort exagerées, on disoit, qu'il falloit se contenter de reformer les Moines & les Monasteres entiers, sans les détruire pour jamais. Enfin, Cromwell trouva un expédient pour étouffer une partie de ces murmures, en conseillant au Roi de vendre les Terres des Monasteres supprimez, à un très bas prix, mais à condition que les acquereurs observeroient l'hospitalité, sous peine d'une grosse amende. Mais cet expédient ne fut pas capable d'arrêter entierement les murmures du Peuple, quoique le Roi tâchât de lui donner quelque satisfaction, par le rétablissement de trente & un de ces Monasteres (1).

Le Roi en vend les terres à vil prix.

Règlement pour la conduite des Ecclésiastiques.

Pendant que les esprits étoient dans cette agitation, le Roi s'avisa de publier, sous le nom du Vicegérent, un Règlement pour la vie & la conduite des gens engagez dans les Ordres de l'Eglise, parmi lesquels il s'en trouvoit plusieurs qui vivoient dans un extrême desordre. Ce Règlement ne contenoit rien, qui n'eût été déja ordonné par divers Synodes (2). Cependant, les Ecclésiastiques en furent extraordinairement

Le bas Clergé en

(1) Les Acquéreurs étant obligez d'observer l'ancienne Hospitalité, sous peine d'une amende de six livres, trois sols, quatre deniers sterling, payable chaque mois, aux Juges de Paix revêtus du pouvoir d'informer sur cette affaire; le bas-Peuple, semblable à ceux qui accompagnoient J. C. pour avoir du pain, & qui étoit bien fâché de perdre un dîner le Dimanche, fut fort satisfait de cela; & les personnes de condition étoient portées à favoriser ce qui s'étoit fait, par le bon marché de leurs acquisitions: ainsi ils étoient disposez à soutenir toujours la Couronne dans la défense de ces Règlemens, leur interêt en étant inséparable. Les Commissaires, comme cela étoit juste, payerent toutes les dettes des Monasteres supprimez; mais lorsqu'on avoit mis en gage des Reliques, il paroit qu'ils ne se soucierent pas de les ravoir, & qu'ils refuserent d'en payer le prêt. Ainsi un Créancier perdit quarante livres sterling, qu'il avoit prêtées sur un Doigt de *S. André*, & n'eut d'autre dédommagement qu'une once d'Argent, qui servoit à le couvrir. Les Ecrivains de ce tems-là disent qu'environ dix-mille Moines & Religieuses furent congédiez, & allerent chercher leur vie comme ils purent. Les Abbez & les Prieurs obtinrent de petites pensions. *Burnet. Herbert.* Tind.

(2) Le Préambule de ces Règlemens étoit conçu en ces termes. « Au nom de » Dieu, Amen. En vertu de l'autorité & commission du très excellent Prince » *Henri*, par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre & de France, Défenseur de » la Foi, Seigneur d'Irlande, & Chef suprême sous Jesus-Christ de l'Eglise An- » glicane sur la Terre: Moi *Thomas Cromwell*, Garde du Sceau-Privé, & Vice- » gérent dudit Seigneur Roi, pour toute sa Jurisdiction Ecclésiastique dans l'é- » tendue de ce Royaume, pour l'avancement du véritable honneur du Dieu » tout-puissant, l'accroissement de la Vertu, & l'acquit de l'ordre de Sa Majesté, » je vous exhibe & fais à savoir les injonctions suivantes &c. » Ce fut le premier Acte de pure Suprémacie fait par le Roi; car dans tout ce qui avoit été fait auparavant, les deux Convocations y avoient concouru. Il y a apparence que ces

HENRI VIII. 1536. Murmure.

choquez, parce qu'ils ne pouvoient endurer de se voir soumis aux ordres du Vicegérent, dont ils disoient qu'ils alloient devenir Esclaves, bien plus qu'ils ne l'avoient été du Pape. Ainsi le bas Clergé, les Moines & les Bigots, se trouvant également interessez dans ce qui avoit été déja fait, & dans ce que, vrai-semblablement, on avoit dessein de faire encore, inspirerent à ceux sur lesquels ils avoient quelque pouvoir, un esprit de rebellion qui ne tarda pas longtems à produire ses effets.

Soulevement dans la Province de Lincoln. *Myl. Herbert.*

Le premier feu parut dans la Province de Lincoln, où un Docteur en Théologie, Prieur du Monastere de Barlins, assembla une grande quantité de Peuple dont il se fit Chef, sous le nom de *Capitaine Cobler*, c'est-à-dire, *le Capitaine Savetier*. D'abord, les Soulevez envoyerent leurs Griefs au Roi, d'une maniere fort soumise, en lui disant, qu'ils reconnoissoient sa Supremacie, & qu'ils étoient très contens qu'il jouît des Décimes & des premiers Fruits des Bénéfices; mais qu'ils le supplioient de prendre conseil de sa Noblesse, pour remedier à leurs Griefs. Par là, ils taxoient indirectement le Roi, de ce qu'il suivoit les conseils de Thomas Cromwell, qui étoit d'une très basse extraction. Ces Griefs consistoient en ce qu'il avoit supprimé un très grand nombre de Monasteres: Qu'il s'étoit fait accorder par le Parlement de grands Subsides, sans aucune nécessité: Qu'il admettoit dans son Conseil, des gens d'une naissance abjecte, qui n'avoient en vue que de s'enrichir, au lieu de penser au bien de l'Etat: Que plusieurs d'entre les Evêques avoient abandonné l'ancienne Foi, pour suivre de nouvelles Doctrines de tout tems condamnées par l'Eglise: Qu'après avoir vu le pillage de tant de Monasteres, ils croyoient avoir lieu de craindre, que les Eglises n'éprouvassent aussi le même sort.

Griefs des Revoltez.

Manifeste du Roi.

Le Roi répondit à ces Griefs, par un Manifeste ample. Mais, comme ses raisons étoient fondées sur des principes dont les Mécontens ne convenoient pas, ce Manifeste ne produisit pas un grand effet. Cependant, il ne se trouvoit pas peu embarassé: ses Troupes étoient en petit nombre; & il avoit des avis certains, qu'il se préparoit un pareil Soulevement dans la Province d'Yorck, & dans quelques autres du voisinage. Il fit pourtant marcher le Duc de Suffolck, quoiqu'avec fort peu de Trou-

Règlemens furent écrits par *Cranmer*: Ils ne furent pas du goût de la plus grande partie du Clergé. Les grands profits qu'ils faisoient au moyen de leurs Images, de leurs Reliques, & des Pélerinages qui se faisoient chez eux, leur étoient ainsi enlevez; & on leur imposoit des Taxes fort severes, un Cinquieme pour des reparations, un Dixieme au moins pour celui qui portoit les Ordres, & un quarantieme pour les Pauvres. On cria contre tout cela, comme contre des fardeaux insupportables. Leurs travaux étoient aussi accrus, & ils étoient réduits à une vie réguliere. Pour abreger, on voyoit les mêmes opinions au sujet des Pélerinages, des Saints &c. sur l'instruction des Peuples dans la Religion Chrétienne en Langue vulgaire, pour lesquelles on faisoit brûler peu auparavant les *Lollards*, s'établir par l'autorité du Roi. Voyez le Recueil de *Burnet*, Tome I. TIND.

pes, pour tâcher d'arrêter les Revoltez. Mais ce Duc se trouvant trop foible, jugea qu'il étoit plus à propos de travailler à dissiper cette émeute par la voye de la Négociation, que par les Armes. Ainsi en envoyant aux Mécontens la réponse que le Roi avoit faite à leurs Griefs, il en prit occasion de leur faire entendre, qu'ils ne devoient pas désesperer de leur pardon. Sur cela, quelques-uns de leurs Chefs lui firent savoir secretement, qu'ils ne s'étoient joints aux Revoltez que dans le dessein de les ramener à leur devoir, à quoi ils esperoient de réussir, pourvu qu'il plût au Roi de leur accorder une Amnistie. Le Duc ne fut pas fâché de cette ouverture, qui lui donna occasion d'écrire au Roi, pour le solliciter à la clémence, offrant pourtant de marcher contre les Rebelles, s'il lui étoit ordonné. Dans ce même tems, le Roi reçut la nouvelle que les habitans de la Province d'Yorck avoient pris les armes, & comme il craignoit que ceux de Lincoln ne se joignissent à eux, il se hâta de faire publier une Proclamation, par laquelle il accordoit un pardon absolu à tous ceux qui se retireroient dans leurs Maisons. Cette Proclamation produisit l'effet qu'il en avoit esperé. Les Rebelles se separerent incontinent, & par là, ils délivrerent le Roi d'un assez grand embaras. Quelques-uns pourtant aimerent mieux aller parmi les Rebelles d'Yorck, que de profiter de l'Amnistie (1).

Les Revoltez acceptent une Amnistie.

Le Soulevement de la Province d'Yorck étoit d'une bien plus grande conséquence, que celui de Lincoln. Celui-ci sembloit s'être fait par hazard, & par un mouvement soudain. L'autre étoit une suite d'un dessein concerté, dans lequel entrerent plusieurs personnes de considération, qui n'attendoient, pour se déclarer, que de voir un peu plus clair dans la disposition générale du Peuple. Un certain *Aske*, homme d'un assez bon jugement, s'étoit fait Chef des Mécontens de ces quartiers-là, où l'éloignement de la Cour & le voisinage de l'Ecosse rendoient les gens plus hardis qu'ailleurs; outre que, de tout tems, les Moines avoient eu plus de crédit dans ces Provinces, que dans tout le reste du Royaume. Dès le mois de Juillet, Aske avoit tenté de gagner le Lord *Dacres*, qui l'avoit amusé pendant quelque tems de l'esperance que sa Négociation auroit un heureux succès. Vrai-semblablement, ce fut de ce Seigneur que le Roi reçut le premier avis de ce complot. Enfin, les Mécontens prirent les armes, & s'assemblerent en très grand nombre, vers la fin du mois d'Août, un peu après que la Rebellion de Lincoln eut éclaté. Dès qu'ils se virent un peu forts, ils ne laisserent plus aux Seigneurs & aux Gentilshommes, la liberté de demeurer neutres dans leurs maisons; mais ils les contraignirent, ou de s'enfuir, ou de se joindre à eux, & de prêter serment qu'ils seroient fideles à la Cause pour laquelle ils avoient dessein de combattre. Cette Cause, c'étoit proprement la Religion, comme ils le firent bien comprendre en mettant un

Revolte plus dangereuse dans la Province d'Yorck.

Aske Chef des Rebelles.

Ils forcent la Noblesse à se joindre à eux.

(1) Le Capitaine *Cobler* fut pris, & exécuté à mort. *Burnet* Tind.

HENRI VIII. 1536.

Crucifix dans leurs Drapeaux & Etendarts (1). D'ailleurs, ils rétablirent les Moines dans quelques-uns des Monasteres qui avoient été supprimez. Comme ils ne trouvoient aucune opposition, parce que les armes du Roi étoient occupées contre les Revoltez de Lincoln, ils firent d'abord de grands progrès, & encore plus, après que les Provinces de *Richemont*, de *Lencaster*, de *Durham*, & de *Westmorland* se furent engagées dans leur parti. Le Comte de Shrewsbury fut le seul qui osa prendre les armes pour le Roi, sans avoir reçu aucun ordre, quoiqu'il n'ignorât pas que, dans une telle conjoncture, sa démarche pouvoit être mal interpretée. Mais, comme il n'avoit que de bons desseins, il espera que le Roi lui pardonneroit une faute qu'il ne faisoit que pour lui rendre service. En effet, le Roi lui envoya une Commission par laquelle il l'établissoit son Lieutenant contre les Rebelles. En même tems, il donna ordre au Duc de Suffolck de ne pas quitter la Province de Lincoln, de peur qu'il ne prît envie aux Mécontens de cette Province, de s'aller joindre à ceux du Nord. De plus, il donna des Commissions à divers Seigneurs pour lever des Troupes, pendant que de son côté, il en assembloit autant qu'il lui étoit possible, pour en former une Armée, dont il destinoit le commandement au Duc de Norfolck. Mais, soit par la mauvaise volonté du Peuple, ou par quelque autre raison, cette Armée ne se trouva pas assez nombreuse pour pouvoir faire tête aux Rebelles.

Le Comte de Shrewsbury prend les armes pour le Roi.

Le Duc de Norfolck commande les Troupes du Roi.

Pendant que le Roi faisoit ses préparatifs, Aske ne négligeoit pas ses affaires. Il s'approcha du Château de Pontfract, où se trouvoient l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy, & les contraignit de lui livrer cette Place. Comme ces deux Seigneurs passoient pour affectionnez au Parti du Pape, bien des gens furent persuadez qu'ils n'avoient pas été fâchez que le défaut de vivres leur eût fourni un prétexte de livrer Pontfract aux Rebelles, & de marcher avec eux dans leurs autres Expé-

Aske se rend maitre de Pontfract.

L'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy sont soupçonnez.

(1) On appelloit leur marche, le *Pélerinage de Grace ;* & pour attirer le Peuple, il y avoit des Prêtres qui marchoient devant eux avec des Croix à la main. Ils avoient à leurs Bannieres un Crucifix, avec les cinq Playes, & un Calice: & chacun d'eux portoit sur sa manche une marque ou emblème des cinq Playes de J. C. avec le nom de JESUS au milieu. Tous ceux qui se joignoient à eux, prêtoient ce Serment : « Qu'ils entroient dans ce Pélerinage de Grace, pour l'amour de Dieu, la conservation de la personne du Roi & de celle de ses Descendans, pour purger la Noblesse, & chasser les mauvais Conseillers de basse naissance: Que ce n'étoit par aucun motif d'interêt particulier, ni pour faire du chagrin à personne, ni pour tuer qui que ce fût par haine ; mais pour embrasser en leur présence la Croix de J. C. sa Foi, le rétablissement de l'Eglise, & la suppression des Hérétiques & de leurs Opinions. » Comme c'étoient des prétextes fort spécieux, le Peuple s'attroupa si fort autour de leurs Croix & de leurs Etendards, qu'ils se virent jusqu'au nombre de quarante-mille. *Burnet*, Tome I. p. 229. TIND.

ditions (1). Peu de tems après, Aske se rendit maître de *Hull* & d'*Yorck*, & par douceur ou par menaces, obligea toute la Noblesse de la Province à se joindre à son Armée (2). Ainsi cette affaire devenoit de jour en jour plus sérieuse, & la Cour n'étoit pas sans appréhension, que tout le reste du Royaume ne suivît l'exemple des Provinces du Nord. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que dans le même tems, il y avoit dans toutes les Provinces, des gens qui prenoient soin de répandre des bruits capables de porter tout le Peuple à la revolte, en lui faisant craindre la subversion totale de la Religion qu'il avoit jusqu'alors professée.

Les Rebelles s'emparent de Hull & d'Yorck.

Cependant, le Roi prenoit le parti d'amuser les Rebelles, en attendant qu'il eût assemblé son Armée. Le 20. d'Octobre, il leur envoya un Heraut qui avoit ordre de lire publiquement une Proclamation aux Troupes. Aske donna audience au Héraut, étant assis dans un fauteuil, entre l'Archevêque d'Yorck & le Lord Darcy. Mais quand il eut appris ce que contenoit la Proclamation, il le renvoya sans lui permettre d'exécuter sa Commission. Henri, voyant que cette affaire prenoit un assez mauvais train, fit partir le Duc de Norfolck avec le peu de Troupes qu'il avoit assemblées, auxquelles se devoient joindre celles qui étoient sous le commandement du Comte de Shrewsbury, & quelques autres que le Marquis d'Excester avoit levées à la hâte. Mais ces trois petits Corps, joints ensemble, n'avoient aucune proportion avec les forces des Rebelles. Ainsi le Roi se vit obligé de publier une Proclamation, pour ordonner à toute la Noblesse du Royaume de se rendre auprès de lui, le 7. de Novembre. Cependant Aske, à la tête de trente-mille hommes, s'avançoit vers *Doncaster*, où le Duc de Norfolck, le Marquis d'Excester, & le Comte de Shrewsbury étoient campez avec cinq-mille hommes seulement, & n'ayant autre ressource que de garder une petite Riviere, qui se trouvoit entre les deux Armées. Mais comme elle étoit guéable en plusieurs endroits, ils se seroient sans doute trouvez dans un extrême embaras, si une grosse pluye, qui survint tout à propos, n'en eût rendu le passage impratiquable. Ce fut assurément un grand bonheur pour le Roi. Si ses Troupes avoient été battues en cette occasion, comme il y avoit beaucoup d'apparence, vu leur petit nombre, cette défaite lui auroit causé un dommage inexprimable.

Le Roi tâche de les amuser.

Le Duc de Norfolck marche contre les Rebelles.

Accident qui empêche que l'Armée du Roi ne soit battue.

(1) Ils furent obligez l'un & l'autre de prêter le Serment rapporté dans la Note précédente. Tind.

(2) *Henri Clifford* Comte de *Cumberland*, (l'an 14. du Regne de *Henri VIII*), Petit-fils du Lord *Clifford* tué l'an premier du Regne d'*Edouard IV*. défendit le Château de *Skipton* contre toutes les forces des Rebelles, quoique 500. Gentilshommes qu'il entretenoit à ses dépens l'eussent abandonné. Le Chevalier *Rodolphe Evers* défendit aussi le Château de *Scarborough*, jusqu'à ce qu'il fût secouru, quoique lui & ses gens n'eussent que du pain & de l'eau pendant vingt jours. *Herbert*. Tind.

HENRI VIII. 1536.

Sentimens & conduite du Duc de Norfolck.

J'ai déja remarqué en un autre endroit, que le Duc de Norfolck n'approuvoit pas les changemens qui s'étoient faits dans la Religion. Par cette raison, il ne pouvoit que lui être très désagreable d'avoir à commander l'Armée du Roi, contre des gens qui avoient pris les armes par des motifs qu'il ne pouvoit désapprouver. Cependant, il se voyoit dans un pas fort glissant, puisqu'il craignoit également de vaincre & d'être vaincu. Au premier cas, une victoire contre les Rebelles devoit infailliblement faire perdre toute esperance au Parti qu'il favorisoit en secret. Au second cas, il couroit risque de devenir suspect au Roi, & de se perdre dans son esprit. Par bonheur pour lui, l'impuissance où il étoit de faire du mal aux Rebelles, le tira de cet embaras, en lui fournissant un prétexte d'agir avec eux par la voye de la Négociation. Comme il avoit des intelligences avec quelques-uns de leurs Chefs, il fit ensorte par leur moyen, qu'ils prirent la résolution de présenter une très humble Requête au Roi. Cela fait, ils en donnerent connoissance au Duc, en le priant lui-même de l'appuyer de son crédit. Le Duc leur accorda volontiers ce qu'ils demandoient de lui. Mais il leur représenta que, pour obtenir une réponse favorable du Roi, il falloit surseoir les hostilitez, & faire une Treve, pendant laquelle il se chargeoit d'aller lui-même présenter & appuyer leur Requête. Cette Proposition ayant été acceptée, la Treve se conclut, & le Duc partit pour Londres (1). Dans une pareille conjoncture, cette Treve étoit très avantageuse au Roi, parce que son Armée étant fort foible, il avoit besoin de ce délai pour se préparer. Aussi cela fut cause, que plusieurs d'entre les Rebelles voyant que, contre toute raison, on donnoit au Roi le tems d'assembler ses forces, & se croyant trahis par leurs Chefs, prirent le parti de se retirer dans leurs maisons.

Treve très avantageuse au Roi.

La division qui commençoit à se glisser parmi les Mécontens, donna au Roi quelque esperance qu'il en auroit bon marché. Par cette raison, il differa de répondre à leur Requête, dans la pensée que leur Armée se dissiperoit peu à peu. Mais les Chefs s'appercevant enfin que la Cour faisoit trainer exprès la Négociation, & que ce délai ne pouvoit que ruïner entierement leurs affaires, recommencerent les hostilitez, & résolurent encore une fois d'attaquer l'Armée du Roi. Si cette résolution eût été exécutée, elle auroit, vrai-semblablement, beaucoup changé la face des affaires. Mais une pluye abondante fit, encore une fois, tellement enfler la Riviere qui séparoit les deux Armées, qu'il ne leur fut pas possible de la passer(2). Le Roi en ayant été informé, crut qu'il falloit leur donner quelque espece de satisfaction, de peur qu'ils n'exé-

Henri cherche à gagner du tems.

Une grosse pluye sauve l'Armée du Roi.

(1) Avec le Chevalier *Rodolphe Elecker*, & *Robert Bowes*, que les Rebelles firent partir avec lui. *Herbert*. TIND.

(2) Le second débordement de la riviere n'arriva, selon *Herbert* &c. qu'après la Conférence de *Doncaster*; quand les Rebelles voyant que le Roi rejettoit leurs demandes, prirent la résolution d'attaquer cette place. TIND.

Artifices de la Cour.

éutassent leur résolution avant qu'il fût prêt. Pour cet effet, il leur envoya sa réponse à leur Requête. Mais elle étoit conçue en termes si généraux, qu'ils ne pouvoient faire aucun fond sur ce qu'il leur promettoit. En même tems, il leur fit proposer que s'ils vouloient envoyer trois-cens Députez à Doncaster, il y feroit trouver des Commissaires de sa part pour y traiter de la Paix. Son but étoit de gagner du tems, dans la pensée qu'il y auroit de la division parmi ces trois-cens Députez, & que cette division faisant trainer la Négociation, lui donneroit du tems pour préparer son Armée. Peu de jours après, le Duc de Norfolck étant retourné à Doncaster, fit dire aux Rebelles, qu'il leur portoit une Amnistie, dans laquelle il n'y avoit que dix d'entre eux d'exceptez, savoir six qui étoient nommez, & quatre dont les noms étoient en blanc. Mais cette Amnistie fut unanimement rejettée, parce que les six nommez étoient des principaux, & que chacun craignoit d'être du nombre des quatre que le Roi s'étoit reservez. Aussi le Roi n'avoit-il pour but que de semer la division entre eux, & de donner lieu au Traité qu'il avoit proposé de faire à Doncaster, qu'ils accepterent enfin, & où ils envoyerent trois-cens Députez (1). La Cour avoit esperé que ces Députez ne seroient jamais d'accord entre eux, & que par là elle gagneroit le tems dont elle avoit besoin. Mais, comme il avoit été facile aux Chefs de connoitre son intention, ils donnerent à leurs Députez leurs instructions par écrit, sans aucun pouvoir de s'en départir. Ces Instructions contenoient dix demandes, que les Députez firent dans la Conference qui se tint à Doncaster le 6. de Décembre.

Conference à Doncaster.

Par la premiere, ils demandoient un pardon général, & sans aucune exception.

Demandes des Rebelles.

II. Que le Roi convoquât un Parlement à Yorck.

III. Qu'il établît une Cour de Justice dans le Nord, afin que les habitans de ces Provinces ne fussent pas obligez de porter leurs Procès à Londres.

IV. Que certaines Loix faites dans les derniers Parlemens, & qui étoient trop à la charge du Peuple, fussent revoquées (2).

V. Que la Princesse Marie fût déclarée légitime.

VI. Que l'autorité du Pape fût rétablie sur le pied qu'elle étoit auparavant.

VII. Que les Monasteres qui avoient été supprimez, fussent rétablis dans leur premier état.

(1) Entre lesquels étoient *Jean* Lord *Scroop*, le Lord *Latimer*, *Jean* Lord *Lumley*, *Thomas* Lord d'*Arcy*, le Chevalier *Thomas Piercy*, *Robert Aske* &c. qui devoient traiter avec le Duc de *Norfolck*, le Chevalier *Guillaume Fitz-Williams* Amiral d'Angleterre, &c. *Herbert*. Tind.

(2) Nommément, celles pour le dernier *Subside*, qui étoit un Quinzieme; celles qui regardoient les Usages ou Corvées; celle qui qualifioit de simples paroles, Crimes d'Etat, celle qui obligeoit le Clergé à payer les Dixiemes & les Premiers fruits au Roi. *Herbert*. Tind.

HENRI VIII. 1536.

VIII. Que les Lutheriens, & tous ceux qui tâchoient d'introduire des nouveautez dans la Religion, fussent séverement punis.

IX. Que Thomas Cromwell & le Grand Chancelier fussent chassez du Conseil, & exclus du premier Parlement qui s'assembleroit.

X. Que Lee & Leighton, Commissaires pour la suppression des Monasteres, fussent mis en prison & contraints de rendre compte de leurs exactions & de leurs violences.

La Conference se rompt.

Comme il n'étoit pas au pouvoir des Députez des Rebelles de moderer ces demandes, aussi les Commissaires du Roi n'étoient pas autorisez pour les accorder. Le Roi n'avoit garde de détruire en un moment, l'ouvrage de plusieurs années. Ainsi, la Conference se termina sans aucun fruit. Le Duc Norfolck étoit très fâché que cette affaire prît un train qui faisoit craindre qu'il ne fallût enfin la décider par les Armes. Il auroit souhaité de tout son cœur, que le Roi eût accordé toutes ces conditions aux Rebelles. Mais il connoissoit trop son humeur & son caractere, pour oser lui en faire la proposition. Cependant, il se trouvoit dans un assez grand embaras. Il falloit ou trahir les intérêts du Roi, ou se résoudre à combattre les Rebelles, contre sa propre inclination, & avec un grand danger de recevoir un affront. Du moins, il ne pouvoit éviter, suivant les intentions de la Cour, de faire traîner cette affaire jusqu'à ce que le Roi fût en état de marcher; & alors il voyoit que la ruine des Rebelles étoit inévitable. Dans cet embaras, il prit le parti d'écrire au Roi, que le nombre des Rebelles augmentant tous les jours, il étoit dangereux qu'ils ne fissent quelque effort auquel il seroit difficile de résister: Qu'ainsi, pour prévenir le mal qui en pouvoit arriver, son avis étoit, si le Roi le trouvoit à propos, qu'on leur accordât quelques-unes de leurs demandes. Sur cette Lettre, le Roi lui donna pouvoir de leur offrir une Amnistie sans exception, & de leur promettre de sa part, que le premier Parlement s'assembleroit dans le Nord. Mais en même tems, il lui ordonna de ne se servir de ce pouvoir qu'à toute extremité, & lorsqu'il ne verroit plus d'autre ressource. Le Duc ayant reçu ce pouvoir, ne jugea pas à propos de differer à s'en servir, puisque c'étoit l'unique moyen de se tirer de l'embaras où il se trouvoit. Il ne vouloit pas trahir ouvertement les intérêts du Roi; & d'un autre côté, il lui étoit trop fâcheux de servir d'instrument à la ruïne des Rebelles dont il approuvoit les sentimens, quoiqu'il n'osât pas le faire paroitre. Ainsi, après avoir, par ses intelligences, porté les Chefs des Rebelles à se contenter des offres du Roi, l'accommodement fut conclu, & chacun se retira chez soi, au grand déplaisir des Moines & des Bigots, qui avoient attendu tout autre chose des efforts qu'ils avoient faits pour porter les Peuples à la revolte (1). Mais cet accord n'empêcha pas que les Moines & les Ecclésiastiques de

Le Duc de Norfolck travaille à terminer cette affaire sans combat.

Les Rebelles acceptent une Amnistie.

(1) Le Roi envoya une longue Réponse à leurs demandes, que le Lecteur peut voir dans *Burnet*, Tome I. p. 231. & dans *Herbert*, p. 207. TIND.

ces quartiers-là ne continuassent à entretenir parmi le Peuple un esprit de rebellion, qui produisit encore quelques effets dont il sera parlé dans la suite. Il faut présentement dire un mot des affaires de l'Empereur avec le Roi de France, dans lesquelles toute l'Europe se trouvoit interessée.

Affaires entre l'Empereur & François I. *Du Bellay.*

Lorsque François I. fit commencer la Guerre en Savoye, vers la fin de l'année précedente, l'Empereur se trouvoit en Sicile, au retour de son Expédition de Tunis, mais peu en état de secourir le Duc de Savoye. C'est ce qui lui fit prendre le parti de tâcher de rallentir l'ardeur du Roi de France par une Négociation, en attendant qu'il pût donner du secours à son Allié. La mort de François Sforze, qui arriva dans ces entrefaites, lui fournit l'occasion qu'il cherchoit. Il fit entendre à l'Ambassadeur de France qui résidoit à sa Cour, qu'il ne disposeroit point du Duché de Milan, avant que d'avoir su les sentimens du Roi de France sur ce sujet. François I. en ayant été informé, demanda le Duché pour le Duc d'Orleans son second Fils, & l'Empereur lui fit esperer qu'il le donneroit au Duc d'Angoulême son troisieme Fils, sous certaines conditions, qui le rendoient maître de faire durer la Négociation autant qu'il le jugeroit à propos. En effet, il l'amusa de cette maniere, jusqu'au mois d'Avril 1536, tantôt en se tenant ferme sur la personne du Duc d'Angoulême, tantôt en laissant entrevoir, qu'il pourroit enfin se laisser porter à donner le Duché au Duc d'Orleans. François I. voulant enfin terminer cette affaire, & sachant que l'Empereur avoit dessein d'aller à Rome, lui envoya le Cardinal de Lorraine, pour tirer de lui une réponse positive. Mais de peur que les évenemens de la Guerre n'apportassent quelque obstacle a cette Négociation, il donna ordre à l'Amiral de Brion qui commandoit en Piedmont, de suspendre les hôstilitez.

Négociation touchant le Duché de Milan.

Pendant que le Cardinal de Lorraine étoit en chemin, l'Empereur étant arrivé à Rome, se rendit peu de jours après à un Consistoire public qui avoit été assemblé à sa priere. Là, en présence du Pape & des Cardinaux, il déclama contre le Roi de France, faisant entendre qu'il étoit l'unique auteur des Guerres qui avoient affligé l'Europe depuis qu'il étoit sur le Trône. Il prit de là occasion de dire, qu'au-lieu de faire répandre tant de sang innocent, il seroit plus à propos qu'ils vuidassent leurs differens par un Combat singulier, avec l'épée & le poignard, dans une Isle, ou dans un batteau. Mais le lendemain, l'Ambassadeur de France lui ayant demandé s'il avoit eu intention de faire un défi au Roi son Maître, il répondit, que ce n'avoit pas été sa pensée; mais qu'il avoit voulu dire, que l'expédient qu'il avoit proposé, lui paroissoit plus équitable que la Guerre.

L'Empereur se rend à Rome.

Il parle dans un Consistoire contre le Roi de France, & propose de vuider leur querelle par un combat singulier.

Quelque tems après, l'Empereur étant à Sienne, le Cardinal de Lorraine alla le trouver, & dans les Audiences qu'il eut de lui, il découvrit qu'il n'avoit jamais eu intention de donner le Duché de Mi-

HENRI VIII. 1536. Il prépare ses forces.

lan à un Prince de la Maison de France. Il écrivit donc au Roi qu'il devoit s'attendre à la Guerre. En effet, l'Empereur assembloit déja toutes ses forces, faisant état d'avoir trois Armées en Campagne, l'une en Piedmont, qu'il vouloit commander lui-même; une autre en Picardie, & une troisieme en Champagne. Ce dessein étoit déja si public, que François I. ne pouvoit pas l'ignorer. Ainsi, jugeant que c'étoit en Picardie que l'Empereur avoit dessein de faire le plus grand effort, il rappella en France la plus grande partie de l'Armée qu'il avoit en Piedmont, après avoir donné ordre de bien munir Turin, & les autres Places qu'il avoit conquises en ce Païs-là.

François retire ses Troupes d'Italie.

L'Empereur marche en Provence. François assemble deux Armées.

Les Troupes de France ayant quitté le Piedmont, l'Empereur fit assieger Turin, & pendant que ce Siege se faisoit, il se mit à la tête de son Armée, & prit la route de Provence. François I. qui étoit alors à Lyon, se hâta d'abord de munir Marseille, & donna ses ordres pour fortifier deux Camps, l'un à *Cavaillon* sous le Commandement du Maréchal de Montmorency, l'autre à *Valence* où il se rendit lui-même. Ce fut là qu'il eut la douleur d'apprendre la mort du Dauphin son Fils, qui avoit été empoisonné par Montecuculli.

L'Empereur assiege Marseille, & leve le Siege.

L'Empereur étant entré en Provence, s'y rendit maitre d'Aix, après quoi il alla faire le Siege de Marseille, qui fut commencé le 25. d'Août & levé le 9. de Septembre. Il avoit si mal pris ses mesures, que, ne sachant comment faire subsister son Armée en Provence, il se vit contraint de se retirer dans un extrême desordre, non sans danger d'être défait dans sa retraite, si François avoit jugé à propos de l'attaquer. Il se rendit à Genes le 2. d'Octobre, & s'y embarqua pour passer en Espagne. Ce fut là le succès de l'Expédition de Provence, qu'il méditoit depuis longtems, & par le moyen de laquelle il esperoit de porter un coup mortel à la France.

Il retourne en Espagne.

Campagne en Picardie.

Pendant que l'Empereur faisoit la Guerre en Provence, le Comte de Nassau entra dans la Picardie avec une Armée de trente-mille hommes, & prit *Guise* d'assaut. Ensuite, il assiega Peronne, qui fut secourue par le Duc de Guise.

François I. s'en retournant à Paris avec un contentement inexprimable d'avoir fait échouer les desseins de l'Empereur, rencontra sur sa route, Jaques V. Roi d'Ecosse, qui venoit lui demander *Magdeleine* sa Fille en Mariage. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il se résolut à lui accorder sa demande, parce que la Princesse étant mal-saine, on jugeoit que le Mariage ne feroit qu'abreger ses jours. Mais le Roi d'Ecosse ayant marqué un fort grand empressement pour ce Mariage, il fut conclu au mois de Décembre, & les Nôces se célebrerent le 1. de Janvier 1537. Retournons présentement aux affaires d'Angleterre.

Mariage du Roi d'Ecosse avec Magdelaine Fille de François I. *Buchanan. Mezerai.*

1537. Henri ne tient pas parole aux

La revolte du Nord avoit été appaisée, mais de telle maniere que ce qui l'avoit causée subsistoit encore, les Mécontens n'ayant reçu

aucune satisfaction sur leurs Griefs, excepté seulement que le Roi avoit promis d'assembler un Parlement dans le Nord, promesse qu'il n'avoit pas dessein d'observer. Il prenoit pour prétexte, qu'ils laissoient dans les Monasteres, les Moines qu'ils y avoient rétablis. Mais c'étoit un prétexte mandié s'il en fut jamais, puisque ce n'étoit pas à eux à les en chasser, mais au Roi méme qui avoit le pouvoir en main, au-lieu qu'ils n'avoient plus rien à dire, depuis qu'ils avoient quitté les armes. Le Roi, connoissant la disposition des Peuples du Nord, ordonna au Duc de Norfolck de demeurer dans ce Païs-là, pour les tenir en bride par la crainte de l'Armée. Ainsi, le Duc s'occupa, pendant quelque tems, à faire prêter serment au Peuple de toutes les conditions : remede peu convenable à ces sortes de maux, puisque la force qui exige les Sermens d'un Peuple mécontent, lui sert aussi de prétexte pour les violer, quand il en trouve l'occasion. Pendant ce tems-là, Aske, qui avoit été Chef des Rebelles, eut ordre de se rendre à la Cour, où il fut assez bien reçu. Mais le Lord Darcy, qui s'étoit un peu fait presser avant que d'obeïr à un pareil ordre, fut envoyé à la Tour dès qu'il fut arrivé à Londres.

HENRI VIII. 1537. Rebelles du Nord. *Hist. Herbert.*

Peu de tems après, deux Gentilshommes du Nord, nommez *Musgrave* & *Tilby*, se mirent à la tête de huit-mille Mécontens, & allerent se présenter devant Carlisle, à dessein de s'emparer de cette Place. Mais ayant été repoussez à un assaut, le Duc de Norfolck survint là-dessus, & les mit dans une entiere déroute. Musgrave eut le bonheur d'échaper; mais Tilby, & soixante & dix autres qui avoient été pris avec lui, furent pendus sur les murailles de Carlisle. D'un autre côté, le Chevalier *Bigot*, & *Halam*, avec un autre Corps de Rebelles, tâcherent de surprendre Hull. Mais ayant été eux-mêmes faits prisonniers, ils furent exécutez.

Nouvelle revolte punie.

Ces entreprises rendirent le Roi si farouche, qu'il fit mourir Aske & le Lord Darcy, malgré l'Amnistie qu'il avoit accordée pour appaiser la premiere revolte. Le Lord Darcy accusa le Duc de Norfolck d'avoir favorisé les Rebelles, ce qui n'étoit peut-être que trop vrai. Mais le Duc se justifia, ou plutôt, le Roi ne jugea pas à propos d'examiner rigoureusement cette accusation (1). Cependant, comme il sa-

Aske & le Lord Darcy sont exécutez.

(1) *Aske* avoit quitté la Cour sans congé, & ayant été repris, il fut pendu avec des chaines sur une Tour d'*Yorck*. Le Lord *D'Arcy* & le Lord *Hussy* furent mis en Justice à *Westminster*, au Tribunal du Marquis d'*Exeter*, alors Grand Senéchal; & convaincus de Trahison. Le Lord *Hussy* fut décapité à *Lincoln*; le Lord *D'Arcy*, à l'Esplanade de la Tour de Londres, le 20. de Juin, & enterré dans l'Eglise de *S. Botolph*. Il tâcha de se justifier, sur ce qu'il avoit été forcé à condescendre aux Rebelles. Il allegua les longs services qu'il avoit rendus à sa Couronne pendant cinquante ans, (Il en avoit alors quatre-vingt;) son grand âge, & ses infirmitez qui devoient calmer la colere du Roi. Il mourut fort regreté; chacun trouvant qu'on l'avoit traité avec trop de rigueur. Les Chevaliers *Robert Constable*,

HENRI VIII. 1537.

Six hommes de la Maison de Kildare sont exécutez.

vois que l'Empereur tramoit quelque chose en Irlande, il fit mourir *Thomas* Fils du défunt Comte de Kildare, & cinq de ses Oncles qu'il tenoit en prison à Londres, afin d'inspirer de la terreur aux Irlandois. Mais le plus jeune des Fils du Comte de Kildare eut le bonheur de se sauver, & alla se refugier auprés du Cardinal Polus (1).

Le Roi prend la résolution de supprimer tous les Monasteres.

Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que c'étoient les Moines qui contribuoient le plus à entretenir & à fomenter les mécontentemens du Peuple. Il les regardoit comme les principaux auteurs des soulevemens qu'il y avoit eu depuis peu, & par consequent, comme ses ennemis personels. Il croyoit voir dans leur conduite, que s'ils avoient le pouvoir en main, ils ne l'épargneroient pas ; & sur ce fondement, il forma le projet de les ruïner eux-mêmes, afin de prévenir leurs desseins. En cela il trouvoit deux avantages considérables ; l'un, de se délivrer de ses ennemis, & l'autre, de profiter de leurs dépouilles. Il ne faut pas douter que cette derniere consideration n'entrât aussi dans le projet de vengeance qu'il avoit formé contre eux. La suppression des petits Monasteres n'ayant fait que lui aiguiser l'appétit, il résolut de faire supprimer tous les autres, & de profiter des biens immenses qu'ils possedoient en Angleterre. Pour parvenir plus aisément à son but, il se servit du même moyen qu'il avoit employé pour faire supprimer les petits Monasteres : c'est-à-dire, qu'il fit faire une visite très exacte de ceux qui avoient été conservez, ne doutant point que les découvertes qui s'y feroient ne fussent avantageuses à son dessein.

Il en fait faire une visite rigoureuse.

Naissance d'Edouard fils du Roi. Mort de la Reine.

Le 12 d'Octobre, la Reine accoucha d'un Prince, qui reçut au baptême le nom d'Edouard. Mais la naissance de cet Enfant couta la vie à sa Mere qui mourut deux jours aprés l'avoir mis au monde (2). Com-

Jean Bulmer, *Thomas Piercy*, *Etienne Hamilton* ; les Sieurs *Nicolas Tempest*, & *Guillaume Lumley*, furent exécutez à *Tyburne* ; & *Marguerite Cheners*, autrement Madame *Bulmer*, fut brûlée à la Place de *Smithfield*. Burnet. Stow. Tind.

(1) Il fut mis dans un paquet de hardes, & transporté en Irlande, & de la même maniere en France ; d'où il alla dans les Païs-Bas. Comme le Roi d'Angleterre le reclamoit dans ces deux Païs, il se refugia enfin auprés du Cardinal *Polus*, qui le trouvant propre à ses desseins, le garda jusqu'à ce qu'il fût rétabli dans sa Patrie & dans son Poste. Tind.

(2) La Reine accoucha à *Hamptoncourt*, & mourut le 24. d'Octobre. Il paroit par un Journal écrit par *Cecil*, que ce fut douze jours aprés la naissance d'*Edouard* : cela paroit de même dans le Bureau des Hérauts. (*Strype*.) Elle ne mourut pas de l'Operation *Césarienne*, comme certains Ecrivains l'ont publié ; les Lettres originales, qui sont encore en nature, montrent qu'aprés une heureuse délivrance, elle mourut d'une maladie qui arrive aux Femmes qui se trouvent en cet état. (*Burnet*.) La Reine *Jeanne* fut enterrée dans le Chœur de l'Eglise de *Windsor*. Le Roi fut si touché de sa perte, l'ayant trouvée discrete, humble & fidelle, que malgré les Partis avantageux qu'on lui présentoit, il demeura Veuf plus de deux ans. *Herbert*. Tind.

me le Roi avoit fait déclarer bâtardes ses deux Filles des deux premiers lits, rien ne pouvoit lui être plus agreable que la naissance d'un Fils, qui mettoit la Succession à la Couronne hors de toute dispute. Aussi, peu de jours après, lui confera-t-il le Titre de *Prince de Galles*, de *Duc de Cornouaille*, & de *Comte de Chester*, comme à son Héritier présomptif. En même tems, il créa *Comte de Hartford*, Edouard Seymour Frere de la Reine, & Oncle du Prince nouvellement né (1).

Edouard Seymour est fait Comte de Hartford.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit toujours entre l'Empereur & le Roi de France: mais elle fut interrompue en Picardie, par une Treve de dix mois, conclue au mois de Juillet, qui fut suivie d'une autre, au mois de Novembre, pour l'Italie. Comme par celle-ci, il étoit porté que chacun demeureroit en possession de ce qu'il tenoit; le Duc de Savoye demeura également dépouillé par ses ennemis, & par ceux qu'il avoit appellez à son secours. C'est le sort ordinaire des petits Princes.

Continuation de la guerre entre l'Empereur & la France. *Du Bellay.* Treve en Picardie & puis en Italie.

La Reine d'Ecosse mourut au mois de Juillet, au grand contentement de ceux qui craignoient les progrès de la Reformation, parce que cette Princesse avoit été élevée par la Reine de Navarre sa Tante. Buchanan dit, que ce fut à l'occasion de cette mort, que s'introduisit en Ecosse la coutume de porter le deuil, qui de son tems n'étoit pourtant pas encore bien établie, quoiqu'il y eut déja quarante ans qu'elle avoit commencé. Jaques V. calma les inquietudes de ceux qui craignoient qu'il n'eût été prévenu par la défunte Reine en faveur de la nouvelle Religion, en faisant demander en Mariage, *Marie de Guise*, Sœur du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine.

Mort de la Reine d'Ecosse. *Buchanan.*

Jaques V. demande Marie de Guise.

Les affaires de la Religion devenoient de plus en plus importantes, dans une grande partie de l'Europe, à cause des progrès que faisoit la Reformation. Ceux qui l'avoient embrassée, ne souhaitoient que de vivre en repos avec la liberté de conscience. Mais c'étoit ce que l'ancienne Religion ne vouloit pas leur accorder. La gloire de Dieu, le zèle pour les interêts de l'Eglise, servoient de prétexte à ce refus. Mais les véritables causes étoient, premierement, l'orgueil de la plûpart des hommes, qui ne peuvent souffrir qu'on leur reproche qu'ils se trompent dans leurs opinions. Secondement, l'interêt temporel du Clergé, qui par-tout où la Reformation s'établissoit, se voyoit privé de ses riches Bénéfices, les revenus de l'Eglise étant appliquez par les Reformez, à des usages bien differens de ceux auxquels ils avoient été employez jusqu'alors. En troisieme lieu, l'interêt du Pape, qui perdoit tous les jours ses Sujets, ses revenus, son crédit, son autorité. Il

Divisions en Allemagne sur la Religion. *Sleidan.*

Elles ont ses

(1) Le Chevalier *Guillaume Fitz-Williams* fut fait Comte de *Southampton*; & le mois de Mars suivant, le Chevalier *Guillaume Paulet*, Trésorier de la Maison du Roi, fut fait Lord *S. Jean*; le Chevalier *Jean Russel*, Controlleur, fut fait aussi Lord *Russel*. Herbert. Tind.

HENRI VIII. 1537.

y avoit encore en Allemagne une cause particuliere, qui entretenoit les troubles que la Religion y avoit excitez. C'est que l'Empereur, & le Roi des Romains son Frere, avoient formé le dessein de se servir du prétexte de faire rentrer les Protestans dans le giron de l'Eglise. C'étoit pour cela qu'au lieu d'adoucir les esprits, ils fomentoient la division autant qu'il leur étoit possible. Les Protestans se plaignoient entre autres choses, de ce qu'on avoit convoqué le Concile à Mantoue, contre la parole expresse qu'on leur avoit donnée que ce seroit en Allemagne. D'ailleurs, ils ne prétendoient point se soumettre aux décisions d'un Concile où le Pape présideroit, & qui, selon qu'ils le comprenoient, ne seroit rien moins que libre. L'Empereur les amusoit par des réponses illusoires, en attendant que tout fût prêt pour les attaquer. Cependant, le Pape ayant remis l'ouverture du Concile, du mois de Mai au mois de Novembre, chargea dans cet intervalle les Cardinaux *Contarin*, *Sadolet*, *Polus*, *Bembo*, tous gens d'une grande reputation, d'examiner en quoi l'Eglise avoit besoin d'être reformée. Ces habiles Théologiens ne trouverent rien à reformer quant aux dogmes. Ils firent seulement, quant à la Discipline, une Liste de diverses bagatelles qui, selon leur opinion, méritoient qu'on y fît quelque changement. C'étoit à cela seul qu'ils croyoient qu'on devoit borner la Reformation.

mentées par l'Empereur.

Griefs des Protestans.

Réponses illusoires de l'Empereur.

Le Pape nomme des Commissaires pour examiner l'état de l'Eglise & de la Religion.

Desseins de l'Empereur.

Cependant, l'Empereur pensoit très-sérieusement aux affaires d'Allemagne, quoiqu'il prît un extrême soin de cacher ses desseins aux Protestans. C'étoit en vue de se voir libre de tous autres soins, & de les pouvoir attaquer à son avantage qu'il avoit conclu la Treve avec François I., dans l'esperance quelle seroit bien-tôt suivie de la Paix. Il comprenoit parfaitement, combien la Ligue de Smalcalde seroit un obstacle perpétuel à l'exécution de ses vastes projets, par les efforts que François & Henri faisoient pour la faire entrer dans leurs interêts. Ainsi son principal but étoit de dissoudre cette Ligue, afin de pouvoir ensuite agir contre l'Angleterre, avec toutes les forces d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, & des Païs-Bas.

Henri jugea aisément, que Charles-Quint & François I. n'avoient consenti à une Treve, qu'en vue d'en venir bien-tôt à une Paix, & que cette Paix lui feroit perdre le secours de la France. Ainsi, ne voyant aucune ressource que dans ses propres forces, en cas qu'il fut attaqué, il pensa de bonne heure aux moyens de prévenir les revoltes de ses Sujets, qui ne pouvoient que lui causer beaucoup d'embarras, s'il se trouvoit occupé par une Guerre étrangere. Il savoit que les Moines de son Royaume le haïssoient mortellement. C'étoient eux qui inspiroient aux Anglois un esprit de rebellion, d'autant plus dangereux, que la Religion en étoit la principale cause. Ainsi, pour ne pas laisser au Pape & à l'Empereur un soutien de cette nature, dans ses propres Etats, il prit la résolution de supprimer tous les Monaste-

1538. Résolution finale de supprimer tous les Monasteres.

Myl. Herbert.

res qui subsistoient encore en Angleterre. Il avoit aussi en cela un autre motif, qui n'étoit pas peu considerable. C'étoit d'amasser un fonds pour soutenir la Guerre, sans être obligé de charger trop ses Sujets. Mais comme la suppression d'une partie des Monasteres avoit déja causé des troubles dans le Royaume, il y avoit apparence, que celle qu'il méditoit en exciteroit encore davantage. C'est pourquoi il crut pouvoir les prévenir, en desabusant le Peuple de la vénération qu'il avoit pour les Moines. Pour cet effet, la Relation de la derniere Visite lui ayant été présentée, il la fit publier incontinent. Il y a beaucoup d'apparence que les faits qu'on y avoit inserez touchant la vie débordée des Moines & des Religieuses, y étoient exposez d'une maniére à servir aux desseins du Roi. Mais ce qui contribua le plus à faire perdre au Peuple la bonne opinion qu'il avoit de ces Maisons Religieuses, ce fut la découverte des fraudes qui s'y commetoient au sujet des Reliques & des Images. S'il n'eut été question que des débauches des Personnes Religieuses, on auroit pu objecter, qu'il suffisoit de faire une exacte perquisition de celles qui s'en trouvoient coupables, & de les punir rigoureusement. Mais, quant aux fraudes qu'on nomme pieuses, difficilement pouvoit-on s'imaginer, que toute la Communauté n'y participât. Ce fut donc par cette raison que, pour les faire toucher au doigt, le Roi prit soin de faire exposer en public les fausses Reliques qui s'étoient trouvées dans les Monasteres, & les ressorts dont on se servoit pour donner à des Statues qui représentoient Jesus-Christ, la Sainte Vierge, ou quelques-uns des Saints, des mouvemens qui passoient pour surnaturels dans l'esprit de ceux qui en ignoroient la structure. Si quelqu'un souhaite de voir un détail de ces sortes de friponneries pieuses, il le trouvera dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, où pourtant il est fort abregé. Ces fraudes étant ainsi découvertes, on brûla dans les Places publiques, par ordre du Roi, tout ce qui avoit servi à engager le Peuple dans un Culte superstitieux (1). Mais ce qui causa le plus de chagrin aux Dévots, ce-

Henri fait publier la relation de la derniere visite.

Plusieurs fraudes pieuses sont découvertes.

Le Roi fait brû-

(1) Je rapporterai ici, dit le Lord *Herbert*, d'après nos Regîtres quelques-unes des Images & des Reliques auxquelles les Pélerins de ce tems-là alloient faire leurs dévotions & leurs offrandes. Telles étoient la *Ceinture* de *Notre-Dame*, qu'on montroit en onze Lieux; & son *Lait* dans huit. Le *Feutre* de *S. Thomas de Lancastre*, Remede pour le mal de tête. Le *Canif* & les *Bottes* de *S. Thomas de Cantorberi;* & un morceau de sa *Chemise*, lequel étoit en grande vénération auprès des Femmes qui avoient un gros ventre. Les *Charbons* sur lesquels on rôtit *S. Laurent*. Deux ou trois *Têtes* de *Ste. Ursule*. *L'Oreille* de *Malchus*. Les *Rognures des Ongles* de *S. Edmond*. L'Image d'un Ange avec un aile, qui nous apporta le *Fer* de la *Lance* qui perça le flanc de J. C. Une Image de *Notre-Dame*, avec un Cierge à la main, qui brûla neuf ans durant sans diminuer; jusqu'à ce qu'une personne s'y étant parjuré, il disparut, & on découvrit ensuite que ce n'étoit qu'une piece de bois. Le *Crucifix* de *Boxley* dans le Comté de *Kent*, connu sous le nom de la *Croix de Grace*, étoit une fameuse imposture: on y faisoit

HENRI VIII. 1538. ler les os de S. Thomas de Cantorberi & s'empare de sa chasse.

fut de voir brûler publiquement les os de Thomas Becket, qu'on appelloit *S. Thomas de Cantorberi* (1). Ils accuserent le Roi d'avoir agi en cela, par le motif d'une avarice sacrilege, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de la riche Châsse de ce Saint, sur laquelle il y avoit, entre autres pierreries, un très beau Diamant, que Henri I. Roi de France y avoit offert en 1177, lorsqu'il alla en pélerinage à Cantorberi. Cette démarche aigrit tellement les partisans de l'ancienne Religion, qu'ils écrivirent à Rome contre le Roi d'une maniere très violente, le comparant à tout ce qu'il y avoit jamais eu de fameux Tirans dans le monde. Ce fut sur ces Mémoires qu'on fit à Rome & ailleurs une infinité de Satires, qui faisoient regarder Henri comme le plus exécrable de tous les hommes, par ceux qui n'étoient pas accou-

Ecrits outrageans contre le Roi envoyez à Rome.

plusieurs Pélerinages, & on l'avoit disposé de façon, qu'au moyen des ressorts on lui faisoit remuer les yeux & les levres, se courber, secouer la tête, les mains & les pieds. Il fut montré publiquement à la Croix de *S. Paul*, par *Jean* Evêque de *Rochester*, & mis en pieces, après un Sermon qu'il fit sur ce sujet. Il y avoit une autre grande imposture à *Hales* dans le Comté de *Glocester*, où l'on montroit dans une phiole de crystal le Sang de J. C. apporté de *Jerusalem*; & l'on disoit qu'il avoit cette proprieté, que si un homme étoit coupable d'un Péché mortel dont il n'eût pas été absous, il ne pouvoit pas le voir: ainsi, tout homme qui venoit pour voir ce Miracle, étoit obligé de faire des présens continuels, & de suborner ainsi le Ciel pour voir une si sainte Relique. On découvrit alors, que c'étoit le Sang d'un Canard, qu'on y mettoit toutes les semaines. Un côté de la phiole étoit si épais, qu'on ne pouvoit pas voir au travers; mais l'autre étoit transparent. Elle étoit placée de maniere, qu'une personne qui étoit derriere proche de l'Autel, pouvoit la tourner du côté qu'elle le jugeoit à propos. On apporta du Païs de *Galles* une Statue de bois, d'une grandeur démesurée: elle servit à brûler un Moine nommé *Forrest*, qui ordonnoit aux gens en Confession de ne pas ajouter foi à la Suprémacie du Roi. On brûla outre cela publiquement les Images de *Notre-Dame* de *Walsingham*, d'*Ipswich*, de *Penrise*, d'*Islington* & celle de *S. Jean d'Osulston*, nommé autrement M. *Jean Shorne*, dont on disoit qu'il avoit enfermé le Diable dans une botte; avec plusieurs autres que l'on traita de la même maniere. *Histoire Complette* d'*Herbert*, p. 213. TIND.

(1) On l'avoit regardé pendant 300. ans comme un des plus grands Saints de Paradis, comme il paroit par les Comptes du grand Livre des Offrandes qui se faisoit aux trois grands Autels de l'Eglise de *Christ* à *Cantorberi*. Il ne fut offert dans une année à l'Autel de Christ, que 3. livres, 2. sols, 6. deniers sterling; à l'Autel de la Ste. Vierge, que 63. livres, 5. sols, 6. deniers; mais il fut offert 832 livres, 12. sols, 3. deniers à *S. Thomas*. L'année suivante, la difference fut bien plus grande. On n'offrit pas un sol à l'Autel de Christ; à celui de la Vierge, 4. livres, 1. sol, 8. deniers sterling seulement; mais à celui de *S. Thomas*, 954. liv. 6. sols, 3. deniers. La pierre précieuse fut offerte par *Louis VII.* Roi de France. Le Roi d'Angleterre la mit dans une bague qu'il portoit au pouce. La dépouille de la Chasse en Or & en Pierres précieuses, remplit deux Caisses qui furent si pesantes, que huit puissans hommes eurent peine à les emporter de l'Eglise. Le nom de ce Saint fut effacé du Calendrier. Le jour de l'enlevement de son corps, ou comme on l'appelle, sa Translation, le 7. de Juillet, étoit non-seulement un jour de Fête; mais tous les cinquante ans il y avoit un Jubilé qui duroit quinze jours, & Indulgence pléniere pour tous ceux qui visitoient sa Châsse. *Burnet.* TIND.

tumez aux hyperboles Italiennes. Le Roi avoit à Rome des Espions, qui, en l'avertissant de ce qui s'y publioit contre lui, l'informerent en même tems, que c'étoit au Cardinal Polus que les Memoires qui venoient d'Angleterre étoient adressez, & qu'il y avoit même quelques-unes de ces Satires, où l'on pouvoit aisément reconnoitre son style. Cela causa dans l'Esprit du Roi une telle irritation contre ce Cardinal, qu'il en fit sentir les effets à tous ses Parens & Amis, ensorte qu'il n'y avoit point de crime qu'il n'eut plus aisément pardonné, que celui d'entretenir quelque correspondance avec lui. Il est étonnant que ce Cardinal, qui paroissoit d'ailleurs assez sage & assez moderé, s'abandonnât si fort à son zèle, ou à sa passion contre le Roi, qu'il ne craignît point, par une conduite si imprudente, d'exposer ses amis d'Angleterre à tout le ressentiment de ce Monarque irrité. Son obstination sur ce sujet fut si grande, qu'enfin, il fut cause que sa propre Mere perdit la vie sur un échafaut, ainsi qu'on le verra dans la suite.

Il est fort irrité contre le Cardinal Polus.

Toutes les démarches du Roi faisant de plus en plus connoitre au Pape qu'il ne devoit s'attendre à aucun changement de sa part, il publia enfin la Bulle d'Excommunication qui avoit été dressée & signée en 1535. De plus, il tâcha d'exciter tous les Princes Chretiens contre Henri, & offrit le Royaume d'Angleterre au Roi d'Ecosse. *Polus* même soutint, dans un Livre qu'il publia peu de tems après, qu'il étoit plus méritoire de faire la Guerre à Henri, qu'aux Turcs. Mais les foudres du Pape avoient tellement perdu leur force en Angleterre, que celui-ci n'y causa aucun mouvement, ou, s'il produisit quelque effet, il fut entierement contraire à celui que le Pape en attendoit. Henri, s'aigrissant de plus en plus contre lui, prit de si bonnes précautions pour l'empêcher d'exécuter ses desseins, qu'il s'engagea par cette seule raison, à pousser la Reformation beaucoup plus loin qu'il ne l'avoit résolu. Dès qu'il eut reçu la nouvelle que la Bulle avoit été publiée, il exigea des Evêques & des Abbez un nouveau serment, par lequel ils renonçoient à l'autorité du Pape. Dans le même tems, la nouvelle Version de la Bible lui ayant été présentée, il en fit imprimer quinze-cens Exemplaires pour être distribuez aux principales Eglises, étant persuadé qu'on n'y trouveroit rien qui pût appuyer le pouvoir excessif que le Pape s'attribuoit sur tout le Monde Chretien (1).

Livre violent de Polus.

Henri fait imprimer la Version de la Bible.

(1) *Grafton* l'Imprimeur en imprima 1500. Exemplaires à ses dépens. Cette Bible fut donnée au Roi par *Cromwell*, qui obtint de lui une Déclaration portant, qu'il seroit permis à tout le monde de la lire, sans pouvoir en être repris. *Cranmer* en écrivit à *Cromwell* une Lettre de remercîment, datée du 15. d'Août. La Traduction de cette Bible avoit été envoyée à Paris pour y être imprimée, à cause que les Ouvriers d'Angleterre ne furent pas jugez capables de l'exécuter comme il faut. L'affaire fut recommandée aux soins de *Bonner*, alors Ambassadeur à Pa-

HENRI VIII. 1538. ler les os de S. Thomas de Cantorberi & s'empare de sa chasse.

Ecrits outrageans contre le Roi envoyez à Rome.

fut de voir brûler publiquement les os de Thomas Becket, qu'on appelloit *S. Thomas de Cantorberi* (1). Ils accuserent le Roi d'avoir agi en cela, par le motif d'une avarice sacrilege, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de la riche Châsse de ce Saint, sur laquelle il y avoit, entre autres pierreries, un très beau Diamant, que Henri I. Roi de France y avoit offert en 1177, lorsqu'il alla en pélerinage à Cantorberi. Cette démarche aigrit tellement les partisans de l'ancienne Religion, qu'ils écrivirent à Rome contre le Roi d'une maniere très violente, le comparant à tout ce qu'il y avoit jamais eu de fameux Tirans dans le monde. Ce fut sur ces Mémoires qu'on fit à Rome & ailleurs une infinité de Satires, qui faisoient regarder Henri comme le plus exécrable de tous les hommes, par ceux qui n'étoient pas accou-

plusieurs Pélerinages, & on l'avoit disposé de façon, qu'au moyen des ressorts on lui faisoit remuer les yeux & les levres, se courber, secouer la tête, les mains & les pieds. Il fut montré publiquement à la Croix de *S. Paul*, par *Jean* Evêque de *Rochester*, & mis en pieces, après un Sermon qu'il fit sur ce sujet. Il y avoit une autre grande imposture à *Hales* dans le Comté de *Glocester*, où l'on montroit dans une phiole de crystal le Sang de J. C. apporté de *Jerusalem*; & l'on disoit qu'il avoit cette proprieté, que si un homme étoit coupable d'un Péché mortel dont il n'eût pas été absous, il ne pouvoit pas le voir: ainsi, tout homme qui venoit pour voir ce Miracle, étoit obligé de faire des présens continuels, & de suborner ainsi le Ciel pour voir une si sainte Relique. On découvrit alors, que c'étoit le Sang d'un Canard, qu'on y mettoit toutes les semaines. Un côté de la phiole étoit si épais, qu'on ne pouvoit pas voir au travers; mais l'autre étoit transparent. Elle étoit placée de maniere, qu'une personne qui étoit derriere proche de l'Autel, pouvoit la tourner du côté qu'elle le jugeoit à propos. On apporta du Païs de *Galles* une Statue de bois, d'une grandeur démesurée: elle servit à brûler un Moine nommé *Forrest*, qui ordonnoit aux gens en Confession de ne pas ajouter foi à la Suprémacie du Roi. On brûla outre cela publiquement les Images de *Notre-Dame* de *Walsingham*, d'*Ipswich*, de *Penrise*, d'*Islington* & celle de *S. Jean d'Osulston*, nommé autrement M. *Jean Shorne*, dont on disoit qu'il avoit enfermé le Diable dans une botte; avec plusieurs autres que l'on traita de la même maniere. *Histoire Complette* d'*Herbert*, p. 213. TIND.

(1) On l'avoit regardé pendant 300. ans comme un des plus grands Saints de Paradis, comme il paroit par les Comptes du grand Livre des Offrandes qui se faisoit aux trois grands Autels de l'Eglise de *Christ* à *Cantorberi*. Il ne fut offert dans une année à l'Autel de Christ, que 3. livres, 2. sols, 6. deniers sterling; à l'Autel de la Ste. Vierge, que 63. livres, 5. sols, 6. deniers; mais il fut offert 832 livres, 12. sols, 3. deniers à *S. Thomas*. L'année suivante, la difference fut bien plus grande. On n'offrit pas un sol à l'Autel de Christ; à celui de la Vierge, 4. livres, 1. sol, 8. deniers sterling seulement; mais à celui de *S. Thomas*, 954. liv. 6. sols, 3. deniers. La pierre précieuse fut offerte par *Louis VII.* Roi de France. Le Roi d'Angleterre la mit dans une bague qu'il portoit au pouce. La dépouille de la Chasse en Or & en Pierres précieuses, remplit deux Caisses qui furent si pesantes, que huit puissans hommes eurent peine à les emporter de l'Eglise. Le nom de ce Saint fut effacé du Calendrier. Le jour de l'enlevement de son corps, ou comme on l'appelle, sa Translation, le 7. de Juillet, étoit non-seulement un jour de Fête; mais tous les cinquante ans il y avoit un Jubilé qui duroit quinze jours, & Indulgence pléniere pour tous ceux qui visitoient sa Châsse. *Burnet*. TIND.

tumez

HENRI VIII. 1538. ler les os de S. Thomas de Cantorberi & s'empare de sa chasse.

fut de voir brûler publiquement les os de Thomas Becket, qu'on appelloit *S. Thomas de Cantorberi* (1). Ils accuserent le Roi d'avoir agi en cela, par le motif d'une avarice sacrilege, afin d'avoir un prétexte de s'emparer de la riche Châsse de ce Saint, sur laquelle il y avoit, entre autres pierreries, un très beau Diamant, que Henri I. Roi de France y avoit offert en 1177, lorsqu'il alla en pélerinage à Cantorberi. Cette démarche aigrit tellement les partisans de l'ancienne Religion, qu'ils écrivirent à Rome contre le Roi d'une maniere très violente, le comparant à tout ce qu'il y avoit jamais eu de fameux Tirans dans le monde. Ce fut sur ces Mémoires qu'on fit à Rome & ailleurs une infinité de Satires, qui faisoient regarder Henri comme le plus exécrable de tous les hommes, par ceux qui n'étoient pas accou-

Ecrits outrageans centre le Roi envoyez à Rome.

plusieurs Pélerinages, & on l'avoit disposé de façon, qu'au moyen des ressorts on lui faisoit remuer les yeux & les levres, se courber, secouer la tête, les mains & les pieds. Il fut montré publiquement à la Croix de *S. Paul*, par *Jean* Evêque de *Rochester*, & mis en pieces, après un Sermon qu'il fit sur ce sujet. Il y avoit une autre grande imposture à *Hales* dans le Comté de *Glocester*, où l'on montroit dans une phiole de crystal le Sang de J. C. apporté de *Jerusalem*; & l'on disoit qu'il avoit cette proprieté, que si un homme étoit coupable d'un Péché mortel dont il n'eût pas été absous, il ne pouvoit pas le voir: ainsi, tout homme qui venoit pour voir ce Miracle, étoit obligé de faire des présens continuels, & de suborner ainsi le Ciel pour voir une si sainte Relique. On découvrit alors, que c'étoit le Sang d'un Canard, qu'on y mettoit toutes les semaines. Un côté de la phiole étoit si épais, qu'on ne pouvoit pas voir au travers; mais l'autre étoit transparent. Elle étoit placée de maniere, qu'une personne qui étoit derriere proche de l'Autel, pouvoit la tourner du côté qu'elle le jugeoit à propos. On apporta du Païs de *Galles* une Statue de bois, d'une grandeur démesurée: elle servit à brûler un Moine nommé *Forrest*, qui ordonnoit aux gens en Confession de ne pas ajouter foi à la Suprémacie du Roi. On brûla outre cela publiquement les Images de *Notre-Dame* de *Walsingham*, d'*Ipswich*, de *Penrise*, d'*Islington* & celle de *S. Jean d'Osulston*, nommé autrement M. *Jean Shorne*, dont on disoit qu'il avoit enfermé le Diable dans une botte; avec plusieurs autres que l'on traita de la même maniere. *Histoire Complette* d'*Herbert*, p. 213. TIND.

(1) On l'avoit regardé pendant 300. ans comme un des plus grands Saints de Paradis, comme il paroit par les Comptes du grand Livre des Offrandes qui se faisoit aux trois grands Autels de l'Eglise de *Christ* à *Cantorberi*. Il ne fut offert dans une année à l'Autel de Christ, que 3. livres, 2. sols, 6. deniers sterling; à l'Autel de la Ste. Vierge, que 63. livres, 5. sols, 6. deniers; mais il fut offert 832 livres, 12. sols, 3. deniers à *S. Thomas*. L'année suivante, la difference fut bien plus grande. On n'offrit pas un sol à l'Autel de Christ; à celui de la Vierge, 4. livres, 1. sol, 8. deniers sterling seulement; mais à celui de *S. Thomas*, 954. liv. 6. sols, 3. deniers. La pierre précieuse fut offerte par *Louis VII.* Roi de France. Le Roi d'Angleterre la mit dans une bague qu'il portoit au pouce. La dépouille de la Chasse en Or & en Pierres précieuses, remplit deux Caisses qui furent si pesantes, que huit puissans hommes eurent peine à les emporter de l'Eglise. Le nom de ce Saint fut effacé du Calendrier. Le jour de l'enlevement de son corps, ou comme on l'appelle, sa Translation, le 7. de Juillet, étoit non-seulement un jour de Fête; mais tous les cinquante ans il y avoit un Jubilé qui duroit quinze jours, & Indulgence pléniere pour tous ceux qui visitoient sa Châsse. *Burnet*. TIND.

tumez

HENRI VIII. 1538.

Ordonnance du Vicegérent touchant les Images.

Peu de tems après, on publia un ordre du Vicegérent, de faire apprendre aux Fideles l'Oraison Dominicale, la Confession de Foi, & les dix Commandemens, en Anglois. De plus, il étoit enjoint aux Ecclésiastiques, d'enseigner au Peuple, qu'il ne falloit pas s'appuyer sur les œuvres d'autrui, mais sur les siennes propres; & que les Reliques, les Chapelets, & autres telles choses, étoient inutiles pour le salut. Il ordonnoit encore, d'abattre toutes les Images auxquelles on avoit accoutumé de faire des offrandes, & défendoit d'allumer des Cierges devant aucune, excepté celles qui représentoient N. S. Jesus-Christ. Enfin, il vouloit qu'on supprimât tous les *Ora pro nobis*, qu'on ajoutoit aux prieres adressées aux Saints (1).

Soumission des Anglois aux volontez du Roi.

Cette Ordonnance fut regardée comme un coup mortel contre la vieille Religion, & ses partisans en furent dans la derniere consternation. Mais personne n'osa branler, tant étoit absolu l'empire que le Roi avoit acquis sur ses Sujets. Au contraire, les plus mécontens même affectoient une soumission aveugle pour ses volontez, sachant bien que le moindre soupçon étoit capable de les perdre.

Gardiner porte le Roi à persécuter les Reformez.

Gardiner, Evêque de Winchester, étoit de retour de son Ambassade de France. C'étoit un des zèlez partisans de l'ancienne Religion. Il étoit même soupçonné de s'être reconcilié en secret avec le Pape, & d'entretenir des intelligences avec l'Empereur. Mais il sût si bien dissimuler ses sentimens, qu'il persuada au Roi que ce n'étoient que des inventions de ses ennemis pour le ruïner. Il est pourtant certain, qu'encore que le Roi parût content, il n'avoit pas beaucoup d'estime pour lui; & néanmoins, il ne laissoit pas de le souffrir auprès de lui, à cause de son extrême soumission. La condescendance aveugle de cet Evêque pour toutes les volontez du Roi, lui fournit plusieurs occasions de rendre service au Parti qu'il favorisoit en secret. Le Roi ne le regardant point comme un homme suspect, puisqu'il se conformoit si promptement à ses Ordres, l écoutoit volontiers quand il lui parloit contre les *Sacramentaires*, étant toujours fort prévenu en faveur du Dogme de la Présence réelle du Corps de Jesus-Christ dans le Sacrement. Alors Gardiner pouvoit expliquer ses sentimens sans crainte, parce qu'ils n'étoient pas opposez à ceux du Roi. Il lui faisoit entendre, que pendant qu'il laisseroit ce Dogme en son entier, on ne l'accuseroit pas d'avoir changé de Religion. Qu'au contraire, on le loueroit de l'avoir épurée, en conservant toujours ce qu'il y avoit d'essentiel. Ainsi ce Prélat l'engageoit à persécuter les Sacra-

ris, & fort dans les bonnes graces de *Cromwell*. Elle fut imprimée en grand volume; mais sur les plaintes du Clergé de France, l'impression en fut arrêtée. Il en échapa quelques-uns, & les Ouvriers & les Caracteres en furent transportez en Angleterre, où l'Edition fut achevée. Une de ces Bibles devoit être posée dans chaque Eglise, aux frais communs du Curé & des Paroissiens. *Burnet*. TIND.

(1) Tous les Curez avoient aussi ordre de tenir un Regitre des *Mariages*, *Baptêmes* & *Enterremens*. TIND.

mentaires, moins par un motif de Religion, que par un motif de Politique. Il connoissoit l'humeur du Roi, qui ne pouvoit souffrir la contradiction. Par cette raison, en l'engageant à maintenir un Dogme que ceux de la nouvelle Religion ne pouvoient recevoir, il esperoit que leur résistance l'irriteroit contre eux, & que par là il seroit plus aisément conduit à se reconcilier avec le Pape. C'est-à-dire proprement, qu'il se servoit, pour détruire les Protestans dans l'esprit du Roi, du même moyen qu'ils employoient pour le prévenir contre leurs adversaires. Cependant, ils ne purent ni les uns ni les autres réussir dans leur dessein. Henri ne se reforma qu'à demi, & ne se reconcilia jamais avec la Cour de Rome. Comme il étoit absolu, il ne voulut jamais permettre que ses Sujets allassent plus loin que lui; & d'un autre côté, il les contraignit d'aller avec lui jusqu'à l'endroit où il jugea qu'il étoit à propos de s'arrêter: également sévere, ou plutôt impitoyable, contre ceux qui refusoient de le suivre, & contre ceux qui vouloient le devancer. Il fit voir dans cette année un exemple de rigueur, bien capable de faire perdre aux Reformateurs l'esperance qu'ils avoient conçue de faire de plus grands progrès.

Henri dispute publiquement contre Lambert & le fait mourir. *Hist. de la Réformation.*

Un homme, nommé *Lambert*, ayant été déferé à la Justice comme Sacramentaire (1), le Roi convoqua une grande Assemblée dans la salle de Westminster, où il voulut lui-même disputer publiquement contre l'accusé. La partie n'étoit pas égale. Lambert étoit seul sans aucun secours, & le Roi étoit environné d'une foule de gens qui applaudissoient à ses argumens, & les trouvoient invincibles, au-lieu que personne n'osoit ouvrir la bouche pour approuver ce que Lambert opposoit. La dispute finit par l'alternative que le Roi donna au malheureux Lambert, ou d'abjurer ses sentimens, ou d'être brûlé. Mais, quelque avantage que le Roi parût avoir, on peut dire qu'il fut lui-même vaincu, puisqu'il se vit obligé de se servir d'un moyen si rigoureux pour convaincre son adversaire, après s'être flaté de le persuader par la force de ses raisons, sans quoi, vrai-semblablement, il ne se seroit pas engagé à cette dispute.

(1) *Lambert* avoit été Ministre des Marchands Anglois à *Anvers*, où ayant fait connoissance avec *Tindal* & *Frith*, il embrassa leurs opinions. Il tint ensuite une Ecole à *Londres*; & ayant appris que le Docteur *Taylor* prêchoit sur la Présence réelle, il l'alla trouver, & lui donna par écrit les raisons qui l'empêchoient de croire la Doctrine que le Docteur prêchoit. *Taylor* porta ces raisons à *Cranmer*, qui en ce tems-là étoit de l'opinion de *Luther*, dont il avoit été imbu par son ami *Osiander*. *Latimer* étoit de la même croyance. *Lambert* fut amené devant eux, & ils tâcherent inutilement de lui faire retracter son opinion. *Lambert* en appella malheureusement au Roi; sur quoi *Gardiner* persuada au Roi de proceder contre *Lambert* solemnellement & à la rigueur. Le Roi fut bientôt porté à cela. On écrivit des Lettres à plusieurs Personnes de la Noblesse & aux Evêques, pour venir assister au Procès de l'Accusé. Il y eut une grande assemblée dans la Salle, au mois de Novembre. Au jour préfix, les Gardes du Roi étoient tous habillez de blanc; c'étoit l'habit de parade. *Burnet.* Tind.

HENRI VIII. 1538.

Encore ne réussit-il pas par cette voye extraordinaire, puisque Lambert choisit la mort plutôt que d'abjurer ses sentimens, dont il demeuroit toujours persuadé (1). Henri n'avoit pas besoiu d'être flaté. Il n'avoit que trop bonne opinion de soi-même. Cependant, Gardiner & ceux de son parti prirent occasion de cette dispute, pour l'élever au-dessus des plus savans Théologiens du siecle. Par là, ils lui inspirerent une telle opinion de son savoir, qu'il crut que tout le monde devoit se règler sur ses sentimens. Mais, contre l'attente de ces adulateurs, cette opinion ne leur fut pas moins funeste qu'à ceux du Parti contraire, puisqu'il prit la résolution de punir rigoureusement & indifferemment, tous ceux qui oseroient s'écarter de ce qu'il jugeoit lui-même raisonnable.

Il est beaucoup flaté.

Ce fut à peu près dans ce même tems, que l'Empereur conclut avec la France une Treve de dix ans, de laquelle je parlerai tout-à-l'heure. Henri, ne doutant point que ce ne fût en vue de l'attaquer, pensa aux moyens de lui susciter des embaras qui le détournassent de ce dessein. La Ligue de Smalcalde lui en fournissoit une bonne occasion. Mais, cette Ligue n'ayant pour fondement que le maintien de la Confession d'Augsbourg, il ne voyoit pas qu'il pût y entrer, pour soutenir une Religion qu'il n'approuvoit pas dans tous ses Articles. Ainsi, son dessein étoit, ou de porter les Protestans à conclure avec lui une Ligue générale qui ne fût point bornée à la défense de leur Religion, ou de les amener à se contenter de la Reformation qu'il avoit lui-même introduite en Angleterre. Pour cet effet, il leur envoya des Ambassadeurs (2), qui eurent ordre de leur demander quels étoient les Membres de leur Ligue, & en cas qu'elle fût restreinte à la Religion seulement, de les prier de lui envoyer quelques-uns de leurs plus habiles Théologiens, pour voir si on pourroit convenir d'une Religion commune. Les Protestans répondirent, que leur Ligue étoit composée de vingt & six Villes Imperiales, & de vingt & quatre Princes, auxquels le Roi de Danemarc venoit de se joindre. Que pour ce tems-là, ils ne pouvoient se passer de leurs Théologiens; mais qu'ils le prioient de se déclarer positivement, sur la proposition qu'ils lui avoient faite d'embrasser la Confession d'Augsbourg. Quelque tems après, ils lui envoyerent des Ambassadeurs capables de disputer sur les points de Religion. Mais cette Ambassade fut inutile. Henri trouva dans les Allemans des gens d'une tout autre trempe que ses Sujets, & peu portez à la complaisance. Ils ne voulurent lui passer, ni la

Négociations avec les Protestans d'Allemagne.

(1) *Lambert* disputa avec dix hommes l'un après l'autre; en particulier, avec le Roi, *Cranmer*, *Tonstal*, & *Stokesly*. *Cromwell* lui lut sa Sentence, où il étoit déclaré Hérétique incorrigible, & condamné à être brûlé: ce qui fut peu après exécuté à *Smithfield*, d'une maniere barbare; car lorsque ses jambes & ses cuisses furent brûlées jusqu'aux moignons, n'y ayant pas de feu pour consumer le reste, deux des Officiers ayant élevé le corps avec leurs halebardes, le laisserent tomber dans le feu, où il fut d'abord réduit en cendres. *Burnet*. TIND.

(2) *Christophle Mount*. TIND.

Communion sous une seule Espece, ni les Messes privées, ni la Confession auriculaire, ni le Célibat des Prêtres, & lui en donnerent leurs raisons par écrit, auxquelles il répondit, quoique fort inutilement. Comme il ne pouvoit pas leur donner la même alternative qu'il avoit donnée à Lambert, il se vit obligé de les congédier sans rien conclure, étant aussi peu satisfait d'eux qu'ils l'étoient de lui.

Le parti de la Reformation décline en Angleterre. *Hist. de la Reformation.*

Cependant, le Parti des Reformateurs commençoit à décliner sensiblement à la Cour, depuis la mort de la Reine. Il n'y avoit que Cromwell & Cranmer, qui se soutinssent par leur crédit & par leur mérite. On accusoit pourtant le premier d'être trop interessé, & de penser beaucoup plus à ses propres affaires, qu'à celles de la Religion. Quant aux autres d'un rang inférieur, il y en avoit peu qui fussent d'un mérite distingué. *Shaxton*, Evêque de Salisburi, étoit orgueilleux & chicaneur. *Latimer*, Evêque de Worcester, étoit fort imprudent, & d'une simplicité qui le rendoit méprisable. *Barlow*, qui avoit été Prieur de la Communauté de *Bisham*, & depuis Evêque de S. Asaph, n'avoit pas beaucoup de jugement. En général, les Prédicateurs de la nouvelle Religion se laissoient emporter à un zèle peu discret, & sans faire attention au caractere du Roi, ils vouloient suivre les mouvemens de leur conscience, quoiqu'il en pût arriver. Ainsi se mettant peu en peine des suites que leur zèle pouvoit avoir, ils prêchoient ouvertement des Doctrines que le Roi n'avoit pas encore approuvées, ce qui contribuoit beaucoup à prévenir le Roi contre eux, & contre tous les autres qui souhaitoient d'avancer la Reformation.

Caracteres des principaux Chefs du parti.

Bonner est fait Evêque de Hereford & puis de Londres.

Dans ces entrefaites, Edouard Fox, Evêque de Hereford, étant mort, les Reformateurs crurent faire un grand coup en faisant donner cet Evêché à *Edmond Bonner* qui avoit été Ambassadeur en Espagne, & depuis en France, d'où il venoit d'être rappellé à la sollicitation de François I., qui n'avoit pas été content de lui. Peu de tems après, ils le firent avancer à l'Evêché de Londres, qui devint vacant par la mort de *Stokesley*. Mais ils se tromperent beaucoup dans leur choix, puisque dans la suite, ce même Prélat, qui leur avoit tant d'obligation, devint un de leurs plus mortels ennemis.

Cromwell & Cranmer projettent de marier le Roi avec une Protestante.

Enfin, Cromwell & Cranmer, voyant que leur Parti s'affoiblissoit, & que le Roi commençoit à prêter l'oreille aux ennemis de la Reformation, d'une maniere qui leur en faisoit craindre les suites, jugerent qu'il falloit soutenir leur Parti, par le moyen d'une Reine qui le protegeât. Ils avoient heureusement éprouvé combien Anne de Bollen & Jeanne Seymour avoient contribué à adoucir l'esprit du Roi envers les Reformez, & ils ne doutoient point, que s'ils pouvoient lui donner une Femme qui fût dans les mêmes dispositions, elle ne produisît le même effet. Par cette raison, ils tournerent leurs vues vers l'Allemagne, & Cromwell se chargea de négocier le Mariage du Roi avec *Anne*, Sœur du Duc de Cleves & de la Duchesse de Saxe. On verra dans l'année

Ils jettent les yeux sur Anne de Cleves.

HENRI VIII. 1538.

suivante, le succès de cette Négociation, après que j'aurai dit un mot des affaires étrangeres.

La Treve entre l'Empereur & la France est prolongée. *Du Bellay. Mezerai.* Dispositions à la Paix.

Les forces de l'Empereur & du Roi de France étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pussent esperer de grands avantages d'une Guerre qu'on leur laissoit faire tous seuls. François avoit mal pris ses mesures en comptant que Henri se déclareroit, que les Potentats d'Italie feroient des efforts pour se délivrer du joug de l'Empereur, & que les Protestans d'Allemagne embrasseroient l'occasion de cette Guerre, pour bien établir la liberté de conscience à laquelle ils aspiroient, & dont on les menaçoit de les priver. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, il se voyoit chargé tout seul d'un fardeau qu'il avoit bien de la peine à porter. D'un autre côté, l'Empereur craignit que François ne réussît enfin à unir toutes ces Puissances contre lui, & que l'Empereur des Turcs ne profitât d'une conjoncture si favorable, pour attaquer l'Allemagne. C'étoit ce que le Pape craignoit aussi, & qu'en même tems, les côtes d'Italie ne fussent exposées aux ravages des Infideles. Cela, joint à l'envie qu'il avoit de se venger du Roi d'Angleterre, lui fit chercher les moyens de procurer la Paix entre l'Empereur & le Roi de France, afin que Henri étant laissé seul, pût être plus aisément attaqué. Dans cette vue, il proposa aux deux Monarques ennemis de se rendre à Nice, où il offroit d'aller lui-même pour y faire l'office de Médiateur. Cette proposition ayant été acceptée, ils se trouverent tous trois dans cette Ville, vers le milieu du mois de Juin, le Pape conferant tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans que les deux Monarques se vissent, pendant tout le tems que la Négociation dura. Le Pape avoit ses raisons pour empêcher qu'ils ne communiquassent ensemble que par son moyen. Il vouloit traiter secretement, du Mariage d'*Octavien Farneze* son Neveu, avec Marguerite Fille naturelle de l'Empereur, & Veuve d'Alexandre de Medicis; & en effet, ce projet réussit selon ses souhaits.

Le Pape, l'Empereur & François I. s'assemblent à Nice.

Treve conclue pour dix ans.

Cependant, la Paix entre l'Empereur & le Roi de France n'ayant pu se faire, à cause d'un grand nombre de difficultez qui se présentoient, le Pape obtint enfin des deux Monarques leur consentement à une Treve de dix ans, qui faisoit à peu près le même effet que la Paix. Cette Treve étant conclue, Paul III. pensa incontinent aux moyens de former une Ligue contre les Turcs. Mais, comme plusieurs raisons empêcherent les Rois de France & d'Angleterre d'y entrer, il fut obligé de se contenter de la conclure avec l'Empereur, le Roi des Romains, & les Venitiens.

Ligue contre les Turcs.

François I. néglige Henri.

Dès que François I. n'eut plus rien à craindre du côté de l'Empereur, il se refroidit beaucoup envers Henri, quoiqu'il l'eût toujours extremement caressé pendant qu'il avoit eu besoin de lui. Henri en conçut un très grand chagrin, & il voulut bien le lui témoigner, en donnant ordre à *Bonner* qui revenoit d'Espagne, de s'arrêter à la Cour de France, & de demander au Roi un Anglois Rebelle qui s'étoit retiré en France, & les

arrerages de la pension qui étoient dûs depuis quatre ans. Bonner, qui étoit naturellement fort hardi, se servit, en parlant au Roi, de termes si fiers & si hautains, que ce Prince, choqué de son insolence, envoya un Exprès à Henri, pour lui demander s'il avoit donné ordre à son Ambassadeur de lui parler en ces termes, & pour le prier de le rappeller. Henri ne jugea pas à propos de lui refuser sa demande. Mais il parut bien qu'il n'étoit pas fâché contre Bonner, puisqu'à son arrivée, il lui donna l'Evêché de Hereford, & peu de tems après, celui de Londres, ainsi qu'il a été dit.

Bonner parle insolemment à François qui le fait rappeller.

Pendant que Henri prenoit toutes les précautions possibles pour se mettre à couvert des attaques de ses ennemis, le Cardinal Polus travailloit de tout son pouvoir à lui débaucher ses Sujets, par les intelligences qu'il entretenoit dans le Royaume, en publiant par-tout qu'il avoit changé toute la Religion, pour en faire une à sa fantaisie. Cette accusation étoit le plus sensible chagrin qu'on pût faire au Roi, qui prétendoit que la Religion ne consistoit pas dans les choses qu'il avoit changées, mais dans ce qu'il avoit conservé. C'est ce qu'il tâchoit de faire comprendre à ses Sujets, parce qu'il sentoit bien, que cette accusation générale d'avoir perverti la Religion, ne pouvoit qu'alterer beaucoup leur fidelité. C'étoit aussi par cette raison, que Polus & ses Emissaires insistoient principalement là-dessus, afin d'exciter des Troubles dans le Royaume. Plusieurs ont cru qu'en cela le Cardinal avoit des vues particulieres, qui ne regardoient pas la Religion. Il étoit de la Maison d'Yorck par sa Mere, & l'on dit même qu'il avoit de l'inclination pour la Princesse Marie, & qu'il ne se donnoit tant de mouvemens qu'en vue de l'épouser, & de la mettre sur le Trône à la place du Roi son Pere. Du moins, il y a quelque lieu de soupçonner, que son zèle extraordinaire étoit beaucoup fortifié par quelque intérêt caché, & qu'en agissant pour le Pape, il travailloit à sa propre élevation. Mais on ne peut parler de cela que par conjecture. Quoiqu'il en soit, le Chevalier *Geoffroi de la Pole*, proche parent du Cardinal (1), avertit secretement le Roi qu'il entretenoit des intelligences avec *Henri Courtney*, Marquis d'Exceter, Petit-Fils d'Edouard IV. (2), avec *Henri de la Pole*, Lord Montaigu (3), avec le Chevalier *Edouard Newill* (4), & avec *Carew* Grand Ecuyer & Chancelier de la Jarretiere, & qu'il se servoit pour cela d'un Prêtre & d'un Matelot. Sur cette information, tous ces gens-là furent arrêtez, condamnez, & exécutez (5); mais le Dénonciateur obtint son pardon, pour prix de l'avis qu'il avoit donné.

Le Cardinal Polus travaille à susciter des affaires au Roi.

Vues particulieres de ce Cardinal.

Plusieurs de ses Correspondans en Angleterre sont exécutez.

(1) C'étoit son Frere. Tind.

(2) Par la Princesse *Catherine*, mariée au Comte de *Devonshire*. Tind.

(3) C'étoit un autre Frere du Cardinal. Tind.

(4) Frere du Lord *Abergavenny*. Tind.

(5) *Thomas* Lord *Audley* étoit assis au Tribunal en qualité de Surintendant. Tind.

HENRI VIII. 1538.

On ne sait aucune particularité de leur procès, sinon qu'ils avoient correspondance avec Polus, crime irrémissible, dans la disposition où le Roi se trouvoit à l'égard de ce Cardinal.

Etablissement de divers Evêques suffragans. *Act. Publ. T. XIII. p. 585. & suiv.*

Pendant le cours de cette année, Henri établit divers Evêques suffragans. Il exigea aussi de tous les Religieux un nouveau Serment, par lequel ils renonçoient expressément à l'autorité du Pape, & reconnoissoient la Supremacie du Roi. Il s'en trouva quelques-uns qui refuserent de prêter ce Serment; mais j'ignore de quelle maniere il punit leur obstination.

Le Concile est transferé à Vicence & differé. *Sleidan.*

Le Pape & l'Empereur étant alors occupez aux préparatifs de la Guerre contre les Turcs, le premier se servit de ce prétexte pour differer l'Assemblée du Concile, jusqu'au 1. de Mai de l'année 1540, & en même tems, il le transfera de Mantoue à Vicence.

Arrivée de la nouvelle Reine en Ecosse.

Le Mariage du Roi d'Ecosse avec Marie de Lorraine s'étant conclu cette année, la nouvelle Reine se rendit en Ecosse, vers le milieu du mois de Juin.

Resignation des Monasteres entre les mains du Roi.

La derniere Visite des Monasteres, qui s'étoit faite en Angleterre, ne tendoit, ainsi qu'il a été dit, qu'à chercher des causes apparentes pour les supprimer. Le Roi en avoit déja pris la résolution, & les désordres, vrais ou prétendus, des Moines, n'étoient qu'un pur prétexte pour couvrir sa vengeance, & peut-être sa cupidité. Cette Visite étant faite, il envoya, dans les diverses Provinces, des Commissaires pour recevoir les Resignations que les Abbez & Prieurs devoient lui faire, de tout ce qui appartenoit à leurs Communautez. On trouve dans le Recueil des Actes Publics un grand nombre de ces Resignations, qui, bien que très involontaires, ne laissoient pas de contenir les raisons supposées qui avoient porté les Moines & les Superieurs à ceder, de leur bon gré, tous leurs biens au Roi. Dans quelques-unes, on leur faisoit dire simplement, qu'ils y avoient été poussez par des causes justes & raisonnables. Mais il y en avoit de plus étendues où on leur faisoit alleguer, « que tout ce » qu'ils avoient observé jusqu'alors, ne consistoit qu'en certaines Cé- » rémonies & Constitutions ordonnées par des Papes, ou par d'autres » Puissances étrangeres: Qu'on n'avoit pris aucun soin de leur instruction, » ni de reformer les divers abus qui avoient jusqu'alors regné dans leurs » Monasteres; mais que desirant de vivre dorénavant, selon la Règle » enseignée par Jesus-Christ, & par ses Evangelistes & Apôtres, ils » croyoient qu'il étoit expédient pour eux, d'être gouvernez par le » Roi, leur Chef suprême sur la Terre: Que, par cette raison, ils se » remettoient à sa clémence, & lui resignoient leurs Maisons avec tout » ce qu'ils possedoient, en quoi qu'il pût consister: Qu'ils le supplioient » de leur accorder à chacun, une pension pour leur subsistance, & une » licence expresse pour pouvoir prendre l'habit séculier, & pour rece- » voir des Bénéfices comme les autres Ecclesiastiques ». On faisoit dire à d'autres, « qu'ils avoient consideré, que le Christianisme ne

Motifs supposez de ces Resignations.

» consistoit

» consistoit pas dans la pratique de certaines Cérémonies, à porter des » Habits blancs, gris, ou noirs, & à faire certains Signes de tête, à » porter une Ceinture de corde avec de gros nœuds, & autres semblables choses dans lesquelles ils avoient été instruits & séduits; mais que » la véritable maniere de servir Dieu avoit été enseignée dans l'Evangile. » C'est pourquoi, voulant à l'avenir suivre cette bonne Règle, ils se » soumettoient au suprême Chef de l'Eglise Anglicane, & renonçant à » toutes Superstitions & Traditions étrangeres, ils resignoient leurs » Monasteres au Roi, avec tous les biens qui appartenoient à leur Com» munauté ». D'autres resignoient leurs Maisons par voye d'accord & de convention entre eux & le Roi, pour les causes spécifiées dans l'Acte même (1). Mais on ne trouve dans le Recueil aucun des Actes de cette espece, tout au long, où l'on puisse voir quelques-unes de ces causes. On peut seulement recueillir de ce que certains Auteurs en on dit, que ces causes étoient, ou que ces Monasteres étoient accablez de dettes, ou que les revenus en avoient été mal administrez, ou qu'il s'y étoit commis des crimes dignes d'une sévere punition, de laquelle ils étoient exemptez en faveur de cette Resignation. Quoiqu'il en soit, le Roi ayant pris la résolution de supprimer tous les Monasteres à quelque prix que ce fût, la résistance des Abbez, des Prieurs & des Moines, auroit été inutile. Ainsi, comprenant parfaitement, que, de gré ou de force, il falloit qu'ils se soumissent à sa volonté, la plupart crurent qu'il valoit mieux le faire de bonne grace,& en tirer le meilleur parti qu'il seroit possible. L'Abbé, ou le Prieur, avec les principaux d'entre les Moines de chaque Maison, étant gagnez par avance, ou par des promesses, ou par des menaces, il étoit bien difficile que les autres eussent assez de fermeté pour faire une résistance inutile (2).

Au reste, la premiere suppression des petits Monasteres s'étoit faite par un Acte de Parlement : mais le Roi voulut que celle-ci parût entiere-

(1) La formule dans laquelle le commencement de la plupart des Résignations est conçu, est celle-ci : « Que l'Abbé & les Moines, après une mûre délibera» tion, certaine science, de leur propre mouvement, pour certaines causes jus» tes & raisonnables, en particulier les touchant en leurs Ames & Consciences, » donnoient & accordoient au Roi, de leur pure & franche volonté, leurs Monasteres. *Burnet*, Tom. I. p. 238. Tind.

(2) Outre les promesses & les menaces, que le Roi employoit il avoit encore un autre moyen d'amener les Abbez à faire ce qu'il vouloit. Après une Vacance, un Abbé étoit nommé uniquement pour résigner le Monastere. Car après que la Suprématie du Roi fut établie, les Abbez, auparavant confirmez par le Pape, furent placez dans cette vue. Le Roi accordoit un *Congé d'élire* au Prieur & au Couvent, avec une personne qu'ils devoient nommer; ils envoyoient leur Nomination au Roi, qui sur cela y donnoit son consentement par un Ordre sous le Grand Sceau, lequel étoit certifié par le *Vicegérent* qui confirmoit l'Election, & en donnoit avis au Roi pour faire prêter les sermens : sur quoi on restituoit le Temporel. C'est ainsi que les Abbez alors étoient placez par le Roi, & étoient généralement choisis pour faire ces Révolutions. *Burnet*. Tom. I. p. 236. Tind.

HENRI VIII. 1539.

ment volontaire; comme si les Abbez, les Prieurs & les Moines s'étoient portez d'eux-mêmes à lui resigner leurs Maisons. C'étoit pourtant une chose si notoirement fausse, qu'il n'y avoit ni petit ni grand qui pût ignorer combien ces Resignations étoient forcées. Il faut avouer qu'en cela Henri abusoit d'une étrange maniere, de l'empire absolu qu'il avoit acquis sur ses Sujets, dont aucun n'osoit publiquement trouver à redire à sa conduite, & encore moins, s'opposer ouvertement à ses volontez.

Artifices du Roi pour faire recevoir ces suppressions.

Il ne laissa pas néanmoins, d'user d'artifice pour leur faire recevoir la suppression des Monasteres avec moins de peine. Pendant que les Commissaires étoient occupez à recevoir les Resignations, il convoqua le Parlement pour le 28. d'Avril. En même tems, il fit courir le bruit que le Royaume étoit sur le point d'être envahi. Il confirma lui-même ce bruit en allant visiter les côtes, en ordonnant de construire des Forts & des Redoutes en divers endroits (1), & en donnant des ordres pressans pour préparer une Flotte, & pour faire tenir les Troupes prêtes à marcher au premier commandement. Le but de toutes ces démarches étoit de faire comprendre au Peuple, que le Parlement seroit obligé d'imposer de grandes Taxes pour résister à cette prétendue invasion : mais que le Roi acquerant un revenu considerable par la suppression des Monasteres, n'auroit pas besoin de subsidé. Le revenu des Maisons Religieuses supprimées montoit à cent-soixante & un mille livres sterling, selon le prix des dernieres Fermes qui en avoient été faites (2).

Revenus des Monasteres supprimez.

Histoire de la Reformat. d'Angleterre.

Mais il faut remarquer, que les Abbez & les Prieurs ayant prévu ce qui arrivoit, les avoient extraordinairement rabaissées, & s'étoient fait donner de l'argent en secret par les Fermiers, afin d'avoir dequoi subsister quand ils seroient hors de leurs Maisons (3). Le Roi feignit de n'y prendre pas garde, étant au contraire bien aise que le Peuple n'eût pas de connoissance de tout le profit qu'il tiroit de ces suppressions. Outre les revenus des Terres appartenant aux Monasteres, le Roi profita encore d'un fonds très considerable des Eglises, des Meubles, du Plomb, des Cloches, des matériaux, qu'il ne jugea pas à propos de faire évaluer. Mais on en peut juger par ce seul Article. C'est que dans la seule Abbaye de S. Edmond-bury, il se trouva pour cinq-mille marcs d'or ou d'argent en masse (4).

(1) Il y en a plusieurs qui subsistent encore, dit Mylord *Herbert*. TIND.

(2) Le nombre des Monasteres, selon *Cambden* étoit de 643. avec 90. Colleges, 2374. Chantreries & Chapelles fondées, & 110. Hôpitaux. *Herbert*. TIND.

(3) C'avoit été l'usage pratiqué jusqu'à l'abolition des Abbayes : les Abbez mettoient les Fermes des Abbayes à un prix fort bas, & se faisoient donner une grosse somme d'entrée. De cette maniere, ils n'étoient pas obligez d'entretenir un grand nombre de Religieux dans leur Monastere, & ils s'enrichissoient ainsi, eux & leurs Freres par ces Reliefs de Bail. Cela tourna beaucoup au profit du Roi. *Burnet*. TIND.

(4) Comme ce fut ici le dernier Parlement où les Abbez furent convoquez, il

La ruïne des Moines fut un grand sujet de joye & de triomphe pour ceux qui avoient déja embrassé la Reformation, ou qui souhaitoient qu'elle pût être embrassée sans risque. Mais ils n'eurent pas longtems sujet de se réjouïr. Henri, voulant faire voir qu'en abolissant l'autorité du Pape, & en détruisant les Monasteres dans son Royaume, il n'avoit pas changé de Religion, en donna bien-tôt une preuve indubitable. Le Parlement s'étant assemblé le 28. d'Avril, fit d'abord, par la direction de la Cour, une Loi intitulée: *Statut pour examiner la diversité d'opinion sur certains Articles de la Religion Chretienne.* C'est cette Loi, qui est plus généralement connue sous le nom de *Loi des six Articles*, & à laquelle on a donné avec raison le nom de *Statut de Sang*. La peine du feu ou du gibet étoit ordonnée contre ceux,

Henri veut faire voir qu'il ne prétend pas changer la Religion.

Parlement.

Loi des six Articles.

1. Qui de bouche, ou par écrit, nieroient la Transsubstantiation:

2. Qui soutiendroient la nécessité de la Communion sous les deux Especes;

3. Ou qu'il étoit permis aux Prêtres de se marier;

4. Ou qu'on peut violer le vœu de Chasteté;

5. Ou que les Messes privées sont inutiles;

6. Ou enfin, que la Confession auriculaire n'est pas nécessaire pour le salut (1).

ne sera pas hors de propos d'inserer les noms & le nombre des Abbez mitrez, ou qui avoient droit d'entrer au Parlement, & qui ont leurs Ordres dans les Journaux des Parlemens de ce Regne. Ils étoient au nombre de 28. *Abbington*, *S. Albans*, *S. Augustin* de *Cantorberi*, *Battel* ou la *Bataille*, *S. Benoit* dans le *Helm*, *Berdeny*, *Cirencester*, *Colchester*, *Coventry*, *Croyland*, *S. Edmonsbury*, *Evesham*, *Glassenbury*, *Glocester*, *Hyde*, *Malmsbury*, *Ste. Marie* d'*Yorck*, *Peterborough*, *Ramsey*, *Reading*, *Selby*, *Shrewsbury*, *Tavistock*, *Tewkesbury*, *Thorney*, *Waltham*, *Westminster*, *Winchelcomb*; à quoi l'on peut ajouter le Prieuré de *S. Jean*. Burnet. Tind.

(1) Il y avoit au commencement un *Comité* nommé pour examiner les diverses opinions, & pour extraire les Articles d'union. Les Commissaires étoient *Cromwell*, les deux Archevêques, les Evêques de *Durham*, *Bath* & *Wells*, *Ely*, *Bangor*, *Carlisle*, & *Worcester*. Mais après avoir passé onze jours à chamailler, le Duc de *Norfolck* dit aux Seigneurs le 16. de Mai, que le Comité n'avoit rien avancé, faute de s'accorder; qu'ainsi il leur présentoit des Articles à examiner par toute la Chambre, afin qu'ils établissent une Loi pour leur observation. Ce furent les six Articles ci-dessus. *Cranmer* les combattit pendant trois jours: ses Argumens se sont perdus, & il ne reste rien de ce qui se passa à la Chambre Haute, que ce que l'on en trouve dans le Journal, qui est court & défectueux. Le 24. de Mai, le Parlement, pour des raisons inconnues, fut prorogé jusqu'au 30. & lorsqu'il fut rassemblé, le Chancelier proposa au nom du Roi, qu'on passât un Bill pour punir ceux qui s'opposeroient à ces Articles: sur quoi le Bill, dressé par l'Archevêque d'*Yorck*, fut après de longues contestations porté à la Chambre, le 7. de Juin; le 9. il fut lu une seconde fois; & le 10. il fut mis au net. Lorsqu'il passa, le Roi dit à *Cranmer* de sortir de la Chambre, puisqu'il n'y pouvoit pas donner son consentement; mais *Cranmer* s'excusa avec beaucoup

1539.

Les Loix sur la Religion servent à augmenter la puissance du Roi.

Par cette Loi & par quelques autres précedentes, qui fixoient ce qu'on devoit croire en matiere de Religion, tous les Sujets se trouverent presque également exposez aux peines qu'elles ordonnoient. En effet, cette derniere Loi, & celles qui avoient été faites auparavant contre l'autorité du Pape, contenoient bien la croyance du Roi, mais non pas celle du Royaume. A peine se trouvoit-il quelqu'un en Angleterre qui ne crût ou plus ou moins; & cependant, personne n'osoit s'en écarter ouvertement ni à droite ni à gauche. Ce furent pourtant les Reformez qui en souffrirent le plus. Aussi avoit-elle été faite contre eux. C'étoit Gardiner, Evêque de Winchester, qui en étoit le véritable auteur. Il avoit fait entendre au Roi, que c'étoit le seul moyen d'empêcher qu'il ne se formât une Ligue contre lui: Que ce qu'il avoit aboli n'étant pas essentiel à la Religion, & n'étant pas regardé comme tel par la plupart des Chretiens, personne de bon-sens ne pourroit le croire hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces six Articles, qui distinguoient essentiellement les vrais Catholiques de tous les Sectaires & Novateurs. C'étoit véritablement prendre le Roi par son foible. Mais, outre ce motif, le Roi en avoit un autre qui n'étoit pas moins puissant. C'est qu'en ajoutant cette Loi à celles qui étoient déja faites contre le Pape, il rendoit ses Sujets tellement dépendans de lui, qu'il ne s'en trouvoit presque aucun qui ne fût exposé à de fâcheuses recherches. Ainsi les Partisans du Pape, & les Reformez, étoient également sous sa main. Par conséquent, ils avoient également à prendre garde de ne le choquer en rien, mais au contraire, de se soumettre aveuglément à sa volonté.

Gardiner auteur des six Articles.

Cranmer s'y oppose inutilement.

Cranmer fut le seul qui osa ouvertement, & pendant trois jours de suite, s'opposer à cette Loi, avant qu'elle eût passé au Parlement. Mais dès qu'elle eut reçu le sceau de l'Autorité publique, il envoya sa Femme en Allemagne, en attendant un meilleur tems (1).

Le Parlement donne au Roi les biens des Monasteres.

Par un autre Loi, le Parlement accorda au Roi les biens des Monasteres, qu'on supposoit lui avoir été resignez volontairement. Ainsi, ce Statut fut plutôt une approbation & une confirmation de ce qui

d'humilité, disant, qu'il croyoit être obligé en conscience de demeurer, pour donner sa voix contre le Bill. Le 28. après qu'il eut passé à la Chambre Basse, le Roi y donna son consentement. Outre les six Articles « tous les Mariages des Prê-» tres étoient déclarez nuls, & si un Prêtre vivoit avec une Femme comme son » Epouse, il étoit jugé coupable de *Felonie;* que si c'étoit une Concubine, après » la premiere conviction, il perdoit tous ses Bénéfices &c. & sur une seconde » conviction, il souffroit la peine attachée à la *Felonie.* Les Femmes coupables » devoient être punies de la même maniere. L'exécution de cet Acte devoit se » faire par des Commissions adressées aux Archevêques, Evêques, leurs Chance-» liers & Commissaires, & à toutes autres Personnes qu'il plairoit au Roi de nom-» mer pour tenir leurs Séances tous les Quartiers, ou plus souvent si besoin étoit, & proceder sur les dénonciations faites par un Juré. *Burnet*, TIND.

(1) Il avoit épousé une Parente d'*Osiander*, Théologien, pendant son Ambassade chez l'Empereur, environ l'an 1532. *Herbert.* TIND.

avoit été fait qu'une Ordonnance pour la suppression des Monasteres (1). Comme le Roi avoit fait entendre, que son dessein étoit d'employer les revenus qu'il avoit acquis à des fondations utiles à la Religion, le Parlement fit un autre Statut pour lui accorder la liberté d'ériger quelques nouveaux Evêchez.

Acte pour l'érection de quelques nouveaux Evêchez.

Jamais Parlement ne fut plus dévoué aux volontez du Roi, que celui-ci. Il ne se contentoit pas de donner son approbation à tout ce que le Roi avoit fait, mais encore à tout ce qu'il pourroit faire à l'avenir. Par un Statut qu'il fit pendant cette Séance, il ordonna qu'on rendroit aux Proclamations du Roi, ou aux ordres du Conseil pendant une Minorité, la même obeïssance qu'aux Actes de Parle-

Statut extraordinaire pour augmenter le pouvoir du Roi.

(1) Cet Acte passa à la Chambre Haute, sans qu'il y eût aucune protestation de la part des Abbez; quoiqu'il paroisse par le Journal, qu'à la premiere lecture du Bill, il y avoit dix-huit Abbez présens, à la seconde vingt, & à la troisieme dix-sept. Ce Bill eut bientôt passé à la Chambre Basse, & fut présenté au Roi pour avoir son consentement. Il n'y étoit point question de supprimer aucune Maison Religieuse, comme on le croit communément: mais seulement les Résignations déja faites ou à faire y étoient confirmées. La derniere Clause du Bill pour annuller toutes les Exemptions des Eglises & des Chapelles, auroit été un grand bonheur pour l'Eglise, n'eût été celle que le Roi pourroit nommer d'autres personnes pour les visiter. Plusieurs personnes qui acquirent ces Terres, avec les Dixmes inféodées, eurent aussi dans la Concession le droit de visiter les Eglises auparavant exemptes. De-là, il s'est ensuivi de grands desordres, parce que les Pourvus n'ayant eu aucune bride, ont causé de fréquens scandales à l'Eglise. Cet Abus, venu premierement des anciennes Exemptions accordées par la Cour de Rome, n'a point encore eu de remede effectif. Il fut mis en question, si les Terres appartenant aux Abbayes devoient retourner aux Fondateurs & Donateurs, par droit de *Retour* ou *Reversion*; ou bien aux Seigneurs de Fief, comme par mort du Vassal; ou bien si elles devoient aller au Domaine de la Couronne. Les revenus des Temples Payens, sous le Regne de *Theodose*, furent, après une mûre déliberation, adjugez au Trésor de l'Empereur, sur cette raison, que par la volonté des Donateurs, ces fonds étoient entierement aliénez pour eux & pour leurs Héritiers. Mais en Angleterre, il en étoit autrement: car lorsque l'Ordre des *Templiers* fut aboli, il fut jugé que leurs biens appartenoient au Seigneur du Fief, comme par mort du Vassal; & cette décision auroit été bonne, si ces aliénations & rentes eussent été absolues & sans condition: mais comme elles avoient été faites généralement en considération d'un certain nombre de Messes qu'on devoit dire pour l'Ame des Fondateurs, il étoit juste que, faute d'exécuter la condition, & après la découverte de l'imposture des Moines qui abusoient le monde, les Terres retournassent aux Fondateurs, ou à leurs Héritiers & Successeurs; & il n'y avoit point de fondement à la prétention des Seigneurs de Fief, attendu que leurs Prédécesseurs avoient consenti à ces Donations, & les avoient confirmées. Ainsi, il n'étoit point nécessaire de les exclure par aucune Clause spéciale. A l'égard des Fondateurs & Donateurs, certainement, s'il n'y avoit point eu de Clause particuliere contre eux, ils seroient rentrez dans les Biens dont leurs Ancêtres s'étoient dépouillez par un esprit de superstition; & les Résignations à la Couronne n'auroient fait aucun tort à leur Titre: mais cet Acte le fit irrévocablement. Il est vrai que plusieurs Monasteres étoient de fondation Royale, & ceux-ci devoient revenir à la Couronne sans difficulté. Voyez *Burnet*, Tome I. p. 262. Tind.

HENRI VIII. 1539.

ment. Le prétexte de ce Statut étoit pris de ce qu'il pouvoit arriver des cas, où le Roi n'avoit pas le tems d'assembler un Parlement, & où pourtant il étoit nécessaire pour le bien du Royaume que ses ordres fussent exécutez, sans quoi il étoit dangereux de tomber dans de grands inconvéniens. Ainsi, pour éviter un inconvenient possible, mais pourtant rare, on tomboit dans un autre qui étoit bien plus important, en donnant au Souverain une autorité despotique. En effet, si ses ordres devoient être suivis sans qu'il eût la concurrence du Parlement, il n'avoit que faire d'en assembler s'il ne le jugeoit pas à propos. Il est vrai, qu'il y avoit dans ce Statut certaines limitations, comme, que personne ne pourroit être privé de la vie ou de ses biens, en vertu d'une Proclamation du Roi, & qu'elle ne pourroit violer ni abolir les Loix déja faites : mais ces limitations étoient exprimées en termes si ambigus, qu'il étoit facile au Roi de les éluder. On fit valoir ce Statut sous le Regne d'Edouard VI. pour établir la Reformation pendant la Minorité du Roi.

Autre pour régler le rang de la Noblesse.

Dans la même Séance, le Parlement fit un Statut pour régler le rang de la Noblesse, dans lequel Cromwell, Vicegérent du Roi dans les affaires Ecclésiastiques, quoique Fils d'un Serrurier, obtint la premiere place, immédiatement après les Princes du Sang.

La Sentence contre le Marquis d'Exceter & autres exécutez est confirmée.

La Comtesse de Salisburi, & la Marquise d'Exceter, sont condamnées sans avoir la liberté de se défendre.

Enfin, le Parlement confirma la Sentence de mort donnée contre le Marquis d'Exceter, & les autres qui avoient été exécutez pour avoir eu correspondance avec le Cardinal Polus. De plus, il condamna pour le même sujet la Comtesse de Salisburi, Mere de ce Cardinal, & la Marquise d'Exceter, sans les admettre à aucune justification. Ce dernier Acte trouva de grandes oppositions dans le Parlement, plusieurs objectant que c'étoit violer toutes sortes de Droits, que de condamner des gens sans les entendre. Mais Cromwell ayant fait venir les Juges du Royaume chez lui, leur demanda si le Parlement pouvoit condamner des gens accusez, sans écouter leurs défenses. Les Juges répondirent, que cette question étoit délicate & très dangereuse : Que l'Equité, la Justice & toutes sortes de Loix, demandoient que des accusez fussent admis à se défendre : Que néanmoins, le Parlement étant la suprême Cour du Royaume, de laquelle il ne pouvoit y avoir d'Appel, personne n'étoit en droit de contester la validité de ses Sentences, de quelque nature qu'elle fussent. C'étoit dire par un détour, qu'en cela le Parlement commettroit une injustice, dont personne ne pouvoit lui faire rendre compte. Cromwell ayant rapporté au Parlement l'opinion des Juges, ces deux Dames du Sang Royal furent condamnées à mort, par une Sentence qui formoit un Préjugé le plus pernicieux qu'on eût jamais vu en Angleterre, & qui fut funeste à son auteur, comme on le verra dans la suite. Cependant, le Roi accorda un pardon absolu à la Marquise d'Exceter, & un repit à la Comtesse de Salisburi, qui ne fut exécutée que deux ans après. Ainsi

Act. Publ. T. XIV. p. 652. 1. Décembre.

le Roi acqueroit tous les jours quelque nouveau degré d'autorité On pourroit dire que c'étoit sans usurpation, puisque le Parlement la lui accordoit, si les conjonctures du tems n'eussent pas rendu le Parlement même esclave des ses volontez.

Le Roi prend soin de rassurer Cranmer.

Cranmer s'étoit fortement opposé à la Loi des six Articles, & une pareille opposition auroit infailliblement causé la disgrace de tout autre que de ce Prélat. Mais le Roi avoit pour lui une estime qui ne pouvoit être que difficilement alterée, parce qu'il étoit persuadé que l'Archevêque n'agissoit que selon les mouvemens de sa conscience, au lieu qu'il avoit une idée toute contraire de ses autres Ministres & Courtisans. La complaisance aveugle qu'ils avoient pour lui, ne servoit qu'à leur attirer son mépris, quoiqu'il ne fût pas fâché de tirer avantage de leur lâcheté. Ainsi, ayant une véritable estime & une sincere affection pour Cranmer, & jugeant qu'il ne pouvoit qu'être très mortifié de ce que le Statut avoit passé contre son avis, & qu'il devoit même être dans la crainte de lui avoir déplu par ses oppositions, il lui envoya le Duc de Norfolck pour le rassurer, & lui fit dire qu'il étoit toujours le même à son égard (1). Cranmer reçut avec beaucoup de reconnoissance ce témoignage de l'estime & de la bonté du Roi. Quelque tems après, le Roi lui parla lui-même de la Loi des six Articles, & ne trouva pas mauvais qu'il lui expliquât les raisons qui l'avoient porté à s'y opposer. Il lui ordonna même de les mettre par écrit, quoique, par le Statut même, ce fût un crime digne du feu. Mais Cranmer, se confiant à l'équité du Roi, ne laissa

Il lui ordonne d'écrire les raisons de son opposition aux six Articles.

(1) *Burnet* dit que le Roi fit venir *Cranmer* premierement; & que le lendemain, il donna ordre aux Ducs de *Norfolck* & de *Suffolck*, & à *Cromwell*, d'aller dîner avec lui. Lorsqu'ils furent à table à *Lambeth*, leur conversation roula sur ses louanges. Ils reconnurent qu'il s'étoit opposé à l'Acte avec tant de savoir, de gravité & d'éloquence, que même ceux qui n'étoient pas de son avis, avoient été touchez de ce qu'il avoit dit; & qu'il n'avoit rien à craindre du Roi. *Cromwell* dit, que lorsque l'on portoit des plaintes contre quelqu'un des Membres du Conseil, le Roi les recevoit; mais qu'il n'en vouloit recevoir aucune contre l'Archevêque. De-là on vint à faire un parallele entre lui & le Cardinal *Wolsey*. On dit que l'un avoit perdu ses Amis par ses manieres hautaines, & par son orgueil; & que l'autre gagnoit ses Ennemis même, par sa douceur & par son affabilité. Sur quoi le Duc de *Norfolck* dit à *Cromwell*, qu'il devoit mieux parler du Cardinal; qu'il le connoissoit bien, puisqu'il avoit été sa Créature. Cela aigrit *Cromwell*, qui répondit, que quoiqu'il eût été au service du Cardinal, il n'avoit jamais eu du goût pour ses manieres; & qu'au cas que le Cardinal eût réussi dans son projet pour la Tiare, & qu'il eût voulu le faire son Amiral, il avoit résolu de ne point accepter cet Emploi. A quoi le Duc repliqua avec un grand serment, *qu'il en avoit menti;* y ajoutant des expressions injurieuses. *Collier* dit que *Cromwell* dit au Duc, que lui Duc s'étoit offert pour servir le Cardinal en qualité d'Amiral: sur quoi le Duc dit que c'étoit un mensonge. Cela fit beaucoup de peine à *Cranmer*, qui fit tout ce qu'il put pour les remettre bien ensemble; mais ils ne furent jamais Amis depuis ce jour-là. *Burnet.* Tind.



HENRI VIII. 1539. *Hist. de la Reformation.*

pas de faire sur ce sujet un Mémoire, qu'il avoit dessein de lui donner. Cet Ecrit s'étant perdu par un accident, fut trouvé par un homme qui alloit le porter au Roi, si Cromwell ne l'en eût empêché (1). Le Docteur Burnet fait regarder cette avanture comme un danger extrême, dont Cranmer avoit échapé par un bonheur inesperé. Mais, puisque le Roi lui-même lui avoit ordonné de composer cet Ecrit, il semble que le danger n'étoit pas si grand, à moins qu'on ne veuille supposer que le Roi l'auroit condamné sans l'entendre. Mais ce n'est qu'une conjecture, qui se détruit même par l'estime particuliere que le Roi avoit pour lui.

Shaxton & Latimer quittent leurs Evêchez, & sont envoyez à la Tour.

Shaxton Evêque de Salisburi, & *Latimer* de Worcester, ne furent pas traitez si favorablement. Comme ils ne pouvoient se résoudre à donner leur approbation à la Loi des six Articles, ils crurent qu'en quittant leurs Evêchez, ils seroient moins exposez aux attaques de leurs ennemis. Mais ils n'en furent pas quittes à si bon marché. Ils n'eurent pas plutôt mis l'Acte de Resignation entre les mains du Roi, qu'ils furent accusez d'avoir des sentimens contraires aux six Articles, & envoyez à la Tour.

Recherche de ceux qui rejettent les six Articles.

Dès que le Parlement fut séparé, le Roi envoya des Commissaires dans les diverses Provinces du Royaume, pour faire des recherches de ceux qui condamnoient les six Articles, étant résolu de faire exécuter le Statut à toute rigueur. Comme Cromwell & Cranmer ne pouvoient qu'être suspects dans cette affaire, les ennemis de la Reformation firent aisément comprendre au Roi, que ce seroit travailler

(1) Le Secretaire de *Cranmer* avoit copié le livre d'un beau caractere; & s'en retournant avec cette Copie, de *Croydon* où étoit l'Archevêque, à *Lambeth*, il trouva que la clef de sa chambre avoit été emportée par l'Aumônier de *Cranmer*: ainsi il fut obligé de passer à Londres, & n'osant confier son Livre à personne, il l'emporta avec lui. Des personnes qui étoient dans le même Bateau avec le Secretaire, voulurent aller à *Southwarck*, pour y voir un Combat d'Ours où le Roi assistoit. L'Ours échapa, se jetta dans la Riviere, & les Chiens après lui. Ceux qui étoient dans le Bateau en sortirent d'un saut, & laisserent le Secretaire seul. L'Ours gagna le Bateau, & fut suivi des Chiens. Le Bateau coula à fond. Le Secretaire songeant à se sauver, laissa tomber le Livre dans la Riviere: mais ayant abordé, il le vit flotter sur l'eau. Il dit au Meneur d'Ours de le lui porter. Celui-ci le montra à un Prêtre qui se trouva là, pour voir ce qu'il contenoit. Le Prêtre voyant que c'étoit la Réfutation des six Articles, dit au Meneur d'Ours, que celui qui reclameroit cet Ecrit, méritoit d'être pendu pour sa peine. Le Secretaire croyant bien faire, dit que c'étoit le Livre de l'Archevêque son Maitre. Cela rendit le Meneur d'Ours plus difficile, parce qu'il étoit un méchant Papiste, & ennemi de l'Archevêque: ainsi il ne voulut pas le rendre. Sur cela le Secretaire alla trouver *Cromwell*, qui alloit alors à la Cour. Il s'attendoit que le Meneur d'Ours s'y trouveroit, pour remettre le Livre à quelque ennemi de *Cranmer*. Cela ne manqua pas d'arriver. Sur quoi *Cromwell* le fit venir, & lui prit le Livre des mains, le menaçant sur ce qu'il avoit eu la hardiesse de mettre le nez dans les Papiers d'un Conseiller-Privé. *Burnet.* TIND.

en

en vain, que de les charger du soin de nommer les Commissaires qui devoient être employez à faire ces perquisitions. En effet, des gens qui s'étoient fortement opposez au Statut, n'étoient gueres propres à le faire exécuter de la maniere que le Roi le souhaitoit. On nomma donc des gens du Parti contraire, qui exécuterent leurs ordres avec un excès de zèle, ou de passion, qui fit échouer les desseins de ceux qui les employoient. Dans la seule Ville de Londres, il y eut, en peu de jours, plus de cinq-cens personnes d'emprisonnées pour ce sujet. On fit même voir au Roi, que, contre son intention, les Commissaires avoient tendu des pieges à la plupart de ces prisonniers, pour les engager à découvrir des sentimens qu'ils avoient dessein de tenir secrets, par obeïssance aux Loix. D'ailleurs, puisqu'en si peu de tems, un si grand nombre de gens avoient été emprisonnez dans Londres, il étoit aisé de juger ce qu'il pourroit y en avoir dans tout le reste du Royaume, & combien une si rigoureuse perquisition pouvoit avoir de fâcheuses suites, puisqu'elle devoit causer la mort à une infinité de gens de tout âge & de tout sexe. C'est ce que le Chancelier, qui n'étoit pas ennemi de la Reformation, représenta vivement au Roi, & par là, il obtint un pardon absolu pour tous ceux qui avoient été mis en prison. Depuis ce tems-là, jusqu'à la mort de Cromwell, l'exécution du Statut des six Articles demeura comme en suspens, quoiqu'il subsistât toujours, ensorte qu'il ne tenoit qu'au Roi de le faire exécuter. Ainsi tout se règloit par la volonté du Roi, qui pressoit l'exécution des Loix, ou qui se relâchoit, selon le tems & les personnes. C'est ce qui lui attiroit une complaisance aveugle de la part des deux Partis, chacun ayant à craindre sa propre ruïne, selon l'humeur & la disposition où le Roi se trouvoit. Il est certain que ceux qui desiroient la Reformation, étoient contraints de feindre qu'ils approuvoient bien des choses qu'ils détestoient en leurs cœurs; & que Cromwell & Cranmer, qui avoient le plus d'accès auprès du Roi, n'osoient le presser qu'indirectement d'avancer l'ouvrage qui étoit déja commencé. C'étoit par là qu'ils se maintenoient en crédit, & qu'ils se mettoient en état de rendre, de tems en tems, de bons services à leur Parti. Leurs adversaires suivoient la même route, & alloient encore plus loin dans la complaisance qu'ils avoient pour le Roi, sachant bien que c'étoit le seul moyen de gagner sa confiance. Bonner Evêque de Londres, quoique Partisan du Pape, & convaincu que le Roi n'avoit aucune autorité spirituelle, ne laissa pas de recevoir de lui des Lettres Patentes qui lui adjugeoient tant le Spirituel que le Temporel de son Evêché, *durant son bon-plaisir.* (1) Après cela il ne faut pas être surpris de

Le Roi leur pardonne.

Complaisance extrême des deux Partis pour le Roi.

Hist. de la Reformation.

(1) La Commission portoit en substance : « Que d'autant que toute Jurisdic- » tion, tant Ecclésiastique que Civile, venoit du Roi, comme Chef suprême ; il « étoit convenable que ceux qui exerçoient une Autorité, de quelque nature

l'excès d'autorité que le Roi acqueroit de jour en jour, puisque tout le monde à l'envi affectoit de se soumettre à sa volonté. Gardiner, Evêque de Winchester, étoit un des Chefs du Parti de l'ancienne Religion, à laquelle il rendoit de grands services, par une dissimulation outrée. Il faisoit paroitre un zèle extrême à faire exécuter, tant le Statut des six Articles, que ceux qui avoient été faits contre le Pape. Ce fut par là qu'il se maintint en crédit, quoiqu'au fond, le Roi eût peu d'estime pour lui.

La suppression actuelle des Monastères fut commencée & finie dans le cours de cette année. Les Commissaires que le Roi avoit nommez pour cela, règlerent tout ce qui en dépendoit. Ils adjugerent une certaine subsistance aux Abbez, aux Prieurs, aux Moines & aux Religieuses. Ils firent faire l'estimation de l'Argenterie, des Meubles, des Ornemens des Prêtres, des Autels, des Eglises, & ordonnerent quelles Maisons seroient démolies, quelles seroient conservées. J'ai déja dit, que les revenus de tous les Monasteres supprimez montoient à cent-soixante & un mille livres sterling. Mais s'il est vrai que cette estimation ne fut faite que sur le pied des dernieres Fermes, & que celles-ci ne produisoient que la dixieme partie de la véritable valeur, comme quelques-uns l'assurent; il s'ensuit que ces revenus alloient à plus de seize-cens-mille livres sterling; outre l'argent comptant que le Roi tira de la vente des effets. Il y avoit là de quoi faire de belles fondations, utiles à la Religion & à l'Etat, si tout ce bien avoit été employé à cet usage. Il sembloit d'abord que le Roi en eût formé le dessein. C'étoit même ce qui avoit servi de principal fondement à la suppression des Monasteres. Mais l'avidité des Courtisans & des Favoris, ne permit d'en employer qu'une très petite partie à des choses utiles ou nécessaires. Henri avoit d'abord résolu de fonder dix-huit nouveaux Evêchez : mais à mesure que l'argent se dissipoit, il trouvoit des raisons pour réduire ces fondations à un plus petit nombre. Enfin, il se contenta d'en fonder six, & d'établir des Chanoines dans certaines Eglises Cathédrales que les Moines avoient possédées. A tout cela il n'employa qu'un revenu de huit-mille livres sterling. Il se servit aussi d'une partie des biens nouvellement acquis, à faire fortifier quelques Places maritimes; & tout le reste fut prodigué en gratifications, ou en autres dépenses peu nécessaires. Cela fut

Estimation de ce que produisit la suppression des Monasteres. *Myl. Herbert.*

Hist. de la Reformation.

Le Roi n'en employe que peu à de bons usages.

» qu'elle fût, par la bonté du Roi, reconnussent avec actions de graces, qu'ils la » tenoient de son bon-plaisir, & qu'ils étoient prêts à s'en dépouiller toutes les » fois qu'il lui plairoit de la revoquer. Et comme son Vicegérent ne pouvoit point » jetter les yeux sur toutes les affaires, le Roi révêtoit *Bonner* du pouvoir d'agir » en son lieu, & d'exercer toutes les fonctions de l'Autorité Episcopale, pour » laquelle il étoit revêtu du pouvoir nécessaire, lequel dureroit seulement durant » le bon plaisir du Roi. » Voyez le Recueil des Actes originaux de *Burnet*, en quatorze volumes, Tome I. TIND.

cause qu'il ne put éviter le blâme d'avoir pillé les biens de l'Eglise: au-lieu que s'il eût employé la meilleure partie de ces revenus à des choses utiles à la Religion & au Royaume, il se seroit attiré les bénédictions de ses Sujets & de leur Posterité. Quant au Parlement, il ne peut être excusé d'avoir mis tant de biens destinez à des usages Religieux, entre les mains du Roi, sans prendre aucune précaution pour l'emploi qui en devoit être fait. Ce n'est pas ici une petite preuve de ce qui a été déja remarqué, que les Parlemens ne s'assembloient sous ce Regne, que pour servir d'instrumens à contenter les passions du Roi, sans jamais examiner ni les motifs ni les conséquences de ce qu'il exigeoit d'eux. Henri avoit aussi formé le projet de fonder un College pour y faire étudier les jeunes-gens, afin qu'ils se rendissent capables de servir l'Etat, soit dans les Ambassades, soit dans les autres affaires du Gouvernement (1). Mais ce dessein échoua comme bien d'autres, parce que le Roi ayant vendu les Terres des Monasteres supprimez, il lui étoit trop fâcheux d'employer à de pareils usages, l'argent comptant qui provenoit de cette vente. Il aimoit mieux s'en servir ou pour ses plaisirs, ou pour faire des liberalitez à des Courtisans, qui usoient de toutes sortes d'artifices, de complaisances, & de lâchetez, pour se procurer quelque partie de ces immenses trésors.

Remarque sur la conduite du Parlement.

Pendant que Henri étoit occupé à ces affaires Domestiques, il ne laissoit pas de faire attention à ce qui se passoit hors de son Royaume. L'Empereur avoit feint, l'année précedente, d'avoir une ferme

Les Protestans

(1) Comme ce fut un des plus nobles projets qui ayent jamais été formez en Angleterre, il ne sera pas mal à propos d'en donner une idée abregée. Le Chevalier *Nicolas Bacon*, qui fut dans la suite un des plus prudens Ministres que l'Angleterre ait produit, eut ordre, conjointement avec *Thomas Denton* & *Robert Cary*, de faire un Plan exact de la nature & des Règlemens d'un tel *College*. Ils le porterent au Roi par écrit, & l'on en peut voir encore l'Original. Le dessein étoit, qu'il y eut de fréquens Plaidoyers, & autres Exercices, en Latin & en François; & que lorsque les Ecoliers du Roi seroient parvenus à un âge un peu mûr, ils fussent envoyez avec ses Ambassadeurs dans les Païs étrangers, pour s'y instruire dans la connoissance des Affaires étrangeres. Ainsi ce College devoit être la Pepiniere des Ambassadeurs. Il y en devoit avoir qui seroient nommez pour écrire l'Histoire des Ambassades, des Traitez, & de ce qui se passeroit dans les Païs étrangers; comme aussi des Accusations & des Jugemens qui seroient donnez dans le Païs. Mais avant qu'aucun d'eux pût écrire sur ces matieres, le Chancelier devoit leur faire prêter serment qu'ils le feroient véritablement, sans aucun égard pour les Personnes, ni par aucune autre inclination corrompue. Ce beau projet échoua: mais s'il avoit été bien exécuté, il est aisé de concevoir les grands avantages qui en seroient revenus au Public. On auroit été délivré par-là d'une Populace d'Historiens qui nous ont transmis ce qui s'est passé dans ce tems-là, d'une maniere si imparfaite, qu'on est réduit encore à consulter les Regîtres & les Papiers originaux sur ces affaires. Les Membres d'un tel College nous auroient transmis les évenemens de leur Siecle, d'une maniere plus claire que nous ne devons à présent l'esperer, après la suppression des Regîtres, & d'autres desordres qui en ont fait périr les Mémoires. *Burnet*. Tind.

HENRI VIII. 1539.
d'Allemagne évitent les pieges de l'Empereur.
Sleidan.

intention d'accommoder les differens de Religion, qui causoient des troubles en Allemagne. Mais ce n'étoit que pour tirer de l'argent des Protestans, afin de l'employer à la Guerre contre les Turcs. Il prétendoit que sur la simple esperance qu'il vouloit bien leur donner, qu'enfin il remedieroit à leurs Griefs, ils s'épuisassent en sa faveur d'hommes & d'argent, & que par cela même, ils se rendissent moins redoutables. Mais les Protestans ne voulurent pas se laisser duper jusqu'à ce point. Ils répondirent nettement à la demande qu'on leur faisoit de sa part, qu'ils ne pouvoient rien faire pour lui, avant que d'avoir des suretez suffisantes qu'on les laisseroit en Paix.

Recueux de Henri.
Myl. Herbert.

Henri, voyant que la rupture entre l'Empereur & les Protestans n'étoit pas fort éloignée, envoya de nouveaux Ambassadeurs en Allemagne pour fortifier les résolutions de la Ligue de Smalcalde, en lui faisant esperer qu'il y entreroit, & qu'il s'en déclareroit Protecteur. Mais les Allemans avoient déja pénetré son intention, qui n'étoit que de les amuser, afin de faire toujours craindre à l'Empereur, qu'il ne s'unît avec eux. Ils répondirent donc comme ils avoient déja répondu une autre fois, que l'unique dessein de leur Ligue étoit de maintenir la Confession d'Augsbourg, & que si le Roi refusoit de recevoir cette Confession, il étoit inutile de traiter sur d'autres Articles: Que d'ailleurs, ils ne pouvoient apprendre qu'avec un extrême déplaisir, qu'il persécutoit dans son Royaume, ceux qui tenoient les mêmes opinions qu'eux sur divers points de Religion; & qu'ainsi, pendant qu'il laisseroit subsister la Loi des six Articles, il n'y avoit aucune apparence qu'il eût véritablement intention de s'unir avec eux. Melanchthon lui écrivit même une Lettre extremement forte, quoique très respectueuse, pour lui faire voir l'injustice de cette Loi.

Henri, sous qui tout plioit dans son Royaume, & qui faisoit passer toutes ses volontez en Loi, se trouva choqué de la fermeté des Princes Allemans. D'un autre côté, Gardiner, qui craignoit sur toutes choses l'union du Roi avec la Ligue de Smalcalde, ne manqua pas de se servir de cette occasion pour l'en detourner, en flatant sa vanité. Il lui représenta, qu'il étoit fort étrange que de petits Souverains voulussent servir de modele à un grand Monarque, & prétendissent prescrire au Prince le plus éclairé qu'il y eût alors en Europe, ce qu'il devoit croire par rapport à la Religion. Il ajouta, que, quelque semblant qu'en fissent les Protestans, ils ne pourroient jamais se résoudre à approuver sa Supremacie en Angleterre, parce que par là, ils s'engageroient tacitement à reconnoitre que l'Empereur avoit le même droit en Allemagne. Son raisonnement étoit faux, puisqu'il y avoit une grande difference entre l'autorité que le Roi avoit sur les Anglois ses Sujets, & celle que l'Empereur pouvoit prétendre sur les Souverains & sur les Villes libres d'Allemagne. Cependant, il ne laissa pas de parvenir au but qu'il s'étoit proposé, c'est à dire, de faire naitre de la froideur entre le Roi & les Protestans.

Gardiner détourne le Roi du dessein de s'unir avec les Protestans.
Hist. de la Reformation.

Les artifices de Gardiner auroient pu être plus préjudiciables à la Reformation, si, d'un autre côté, les Reformateurs n'eussent eu une contre-batterie, dont ils faisoient un merveilleux usage. Le Roi étoit jaloux de sa Supremacie d'une telle maniere, qu'il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit servir à la maintenir. Véritablement, l'autorité absolue qu'il avoit acquise sur ses Sujets, faisoit qu'il ne trouvoit plus de contredisans; mais il souhaitoit sur toutes choses, que le Peuple fût convaincu de la justice de ce droit. C'étoit de là que les Reformateurs prenoient occasion de lui remontrer, qu'il n'y avoit que la lecture de l'Ecriture Sainte, qui pût desabuser le Peuple de la fausse opinion qu'il avoit conçue de l'autorité du Pape. Par là, ils avoient déja obtenu, qu'il y auroit dans chaque Eglise une Bible attachée avec une chaine, afin que chacun eût la liberté de l'aller lire. Mais, comme beaucoup de gens faisoient difficulté de se rendre assidus à cette lecture en présence de tout le monde, de peur de se rendre suspects d'Héréfie, Cranmer, ayant trouvé une occasion favorable, représenta au Roi, qu'il étoit nécessaire de donner à ses Sujets, la permission d'avoir la Bible dans leurs Maisons. Il lui fit comprendre, que chacun ayant la liberté de la lire, se convaincroit aisément que la prétendue autorité du Pape n'avoit aucun fondement dans la Parole de Dieu. C'étoit là une ruse innocente, pour procurer au Peuple la facilité de s'instruire lui-même sur beaucoup d'Articles, quoique le Roi ne fît attention qu'à un seul. Gardiner comprit aisément la conséquence de ce que l'Archevêque demandoit, & voyant bien que le Roi avoit du penchant à l'accorder, il mit tout en usage pour parer ce coup. Il disputa sur ce sujet contre Cranmer, en présence du Roi, qui les écouta fort attentivement. Enfin, trouvant dans les raisons de l'Archevêque, une solidité qu'il n'appercevoit point dans celles de son adversaire, il se leva brusquement en disant à Gardiner, qu'un Novice comme lui, ne devoit pas se mesurer avec un Général d'une expérience consommée (1). Peu de tems après, il publia une Proclamation, dans laquelle il disoit, qu'il vouloit bien permettre à ses Sujets de s'instruire des veritez de la Religion dans la Parole de Dieu, & que pour cet effet, il auroit soin de leur mettre entre les mains une exacte Traduction de la Bible. Il ajoutoit pourtant, pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naitre de la diversité des Versions, une défense aux Libraires de vendre d'autres Bibles que celles qui seroient approuvées par le Vicegerent.

On met des Bibles dans les Eglises.

Gardiner s'efforce en vain de l'empêcher.

Proclamation touchant la Bible.

Act. Publ. T. XIV. p. 650. 14. Novemb.

Sur la fin de cette année, on vit un nouvel effet de la confiance mutuelle qui paroissoit entre Charles-Quint, & François I. Les

L'Empereur traverse la France pour se rendre à

(1) *Gardiner* défia *Cranmer* de lui montrer aucune difference entre l'autorité des Ecritures, & celle des Canons des Apôtres, qu'il prétendoit être égaux à leurs autres Ecrits. Sur quoi ils disputerent quelque tems. *Burnet.* TIND.

HENRI VIII. 1539. Gand.

Gantois s'étant mutinez à cause d'une imposition mise sur le Vin par le Gouverneur des Païs-Bas, s'adresserent au Roi de France, pour implorer sa protection, & lui offrirent même de se ranger sous son obeïssance. Mais il ne jugea pas à propos d'accepter leurs offres. Au contraire, il informa l'Empereur de ce qui se tramoit contre lui. Cela paroit assez surprenant, vu que jusqu'alors il ne s'étoit pas piqué d'une grande générosité envers ce Monarque. Mais la raison de cette conduite étoit, que l'Empereur le leurroit toujours de l'espérance qu'il lui rendroit le Duché de Milan, & par là, il lui ôtoit la pensée de le recouvrer par les armes. Quoi qu'il en soit, la présence de l'Empereur en Flandre étant seule capable d'appaiser la sédition de Gand, il se trouvoit assez embarassé sur le moyen de s'y rendre avec la promptitude nécessaire. La Mer étoit dangereuse tant à cause de la saison, que parce qu'il n'avoit pas de Flotte prête pour l'escorter. Le passage par l'Italie n'étoit pas plus assuré, parce qu'il ne pouvoit ensuite traverser l'Allemagne, sans passer par les Terres des Princes Protestans. Il ne restoit plus qu'à passer par la France, à quoi il se détermina, quoique ce Royaume ne lui fût pas moins suspect que l'Allemagne. Mais il espera qu'il amuseroit le Roi par le moyen du Duché de Milan, comme il le fit effectivement. Il se mit donc en chemin, & entra en France avec peu de suite, sur l'assurance d'un simple saufconduit. Il refusa même de recevoir en ôtage le Dauphin & le Duc d'Orleans son Frere, qui allerent le recevoir à Bayonne, & lui offrirent de demeurer en Espagne, pendant qu'il seroit sur les Terres du Roi. Par-tout où il passa, on lui fit les mêmes honneurs qu'au Roi même, & il se rendit à Paris le 1. de Janvier 1540.

Le Mariage du Roi avec Anne de Cleves est conclu. *Myl. Herbert.*

Le Mariage de Henri avec Anne de Cleves s'étant enfin conclu par les soins de Cromwell, qui avoit été chargé de cette Négociation, la Princesse arriva en Angleterre sur la fin de l'année 1539, dans le même tems que l'Empereur traversoit la France pour se rendre dans les Païs-Bas. Henri ayant reçu la nouvelle qu'elle étoit arrivée à Rochester, s'y rendit *incognito*, ayant beaucoup d'impatience de voir si on ne l'avoit point trompé. Mais, à son regret, il la trouva très differente de ce que son Portrait, fait par *Holbein*, lui avoit fait esperer. Cette premiere vue produisit en lui un tel dégoût pour cette Princesse, que, dès ce moment, il auroit rompu son Mariage, si de fortes raisons ne l'en eussent empêché (1). Les mêmes causes qui l'avoient fait conclure subsistoient, & il y en avoit encore d'autres qui l'obligeoient à le consom-

Elle arrive en Angleterre.

Le Roi en est mal satisfait.

(1) Il jura, lorsqu'il la vit pour la premiere fois, qu'on lui avoit amené une Cavale de Flandre. *Nicolas Wotton* Docteur en Droit, qui fut employé dans cette affaire, rend ce témoignage à cette Princesse, qu'elle savoit lire & écrire en sa propre Langue, & coudre fort bien; mais à l'égard de la Musique que le Roi aimoit beaucoup, ce n'étoit pas l'usage de son Païs de l'apprendre. *Herbert.* TIND.

mer. Le Duc de Cleves étoit voisin de l'Empereur dans les Païs-Bas, & prétendoit aussi bien que lui au Duché de Gueldre, après la mort du Duc ce nom. Par conséquent, en cas de Guerre entre l'Empereur & l'Angleterre, ce Prince pouvoit faire, en ce Païs-là, une diversion très embarassante pour l'Empereur. D'un autre côté, il avoit une Sœur mariée avec le Duc de Saxe, Chef de la Ligue de Smalcalde, avec laquelle il étoit très important au Roi de s'entretenir en bonne union. Mais il y avoit encore plus. C'est que l'Empereur, qui étoit alors en France, travailloit de tout son pouvoir à détacher François I. des intérêts de l'Angleterre. Henri avoit même des avis secrets, que c'étoit à ce prix que l'Empereur offroit de donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Si donc, dans une pareille conjoncture, il eût renvoyé la Princesse de Cleves sans l'épouser, il couroit risque de se brouiller entierement avec les Princes de Smalcalde, dans un tems où il se voyoit sur le point d'être abandonné du Roi de France, qui oublioit peu-à-peu les secours qu'il avoit reçus de lui dans ses besoins les plus pressans. Ainsi, en déplorant son malheur, de se voir obligé d'épouser une Princesse pour laquelle il avoit conçu de l'aversion, il se résolut à faire ce sacrifice le 6. de Janvier 1540. Mais il en fut encore moins satisfait, après l'avoir épousée, qu'il ne l'avoit été auparavant, & dès ce tems-là même, il résolut de faire Divorce avec elle. Il dissimula pourtant ses sentimens autant qu'il lui fut possible, quoiqu'il fût facile à tout le monde de s'appercevoir du chagrin qui le rongeoit. Cromwell, qui l'avoit engagé à ce Mariage, ne tarda pas longtems à éprouver les effets de son ressentiment, quoique le Roi prît un grand soin de le lui cacher (1).

Il l'épouse pourtant,

Et en veut du mal à Cromwell.

Le Parlement s'étant assemblé le 12. d'Avril, Cromwell y fit un Discours pour informer les deux Chambres, que le Roi voyant avec un extrême chagrin tant de divisions parmi ses Sujets, sur les matieres de Religion, avoit nommé des Commissaires pour examiner les Articles qui étoient en contestation, afin qu'on pût fixer la croyance, sans aucun égard aux Partis, selon qu'on la trouveroit fondée dans la Parole de Dieu : Qu'il souhaitoit passionnément de donner à son Peuple la connoissance de la Vérité ; mais qu'après cela, il étoit résolu de faire punir sans misericorde, ceux qui auroient la présomption de préferer leurs sentimens particuliers à ceux dont on conviendroit. Les Commissaires nommez par le Roi furent approuvez, & eurent ordre de travailler à

Parlement. *Hist. de la Reformation.*

Le Roi nomme des Commissaires pour examiner les Dogmes de la Religion.

(1) *Cromwell* lui demanda le lendemain des noces, comment il la trouvoit. Le Roi lui répondit, qu'il la trouvoit encore pire que devant ; car il soupçonnoit qu'elle n'étoit pas Pucelle : & elle avoit, disoit il, une senteur si desagréable, qu'il en étoit dégoûté plus que jamais, & ne croyoit pas pouvoir consommer le Mariage. Ce furent-là de tristes nouvelles pour *Cromwell*, qui savoit combien le Roi étoit délicat en ces choses, & qu'il devoit infailliblement arriver du malheur à celui qui avoit été le principal promoteur de ce Mariage. *Burnet.* Tind.

HENRI VIII. 1539.

cet examen sans retardement (1). Deux jours après, le Roi créa Cromwell Comte d'Essex (2).

Cromwell est créé Comte d'Essex.

L'Ordre des Chevaliers de S. Jean est supprimé. *Myl. Herbert.*

Dans cette Séance, le Parlement supprima l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, qu'on appelle anjourd'hui Chevaliers de Malthe. La dépendance où ils étoient du Pape & de l'Empereur, fut la cause ou le prétexte de leur ruïne. Il ne faut pas douter que l'envie de profiter de leurs dépouilles, ne portât aussi le Roi à procurer leur suppression. En effet, le Parlement lui donna tous leurs biens, comme il lui avoit donné ceux des Moines. Quoiqu'ils eussent de grands revenus tant en Irlande qu'en Angleterre, le Roi n'employa pourtant que trois-mille liv. sterling pour leur entretien, après leur suppression (3). Cette affaire étant finie, le Parlement fut prorogé jusqu'au 20. de Mai.

Disgrace de Cromwell.

Peu de jours après, on vit s'élever contre Cromwell un orage qui, vrai-semblablement, avoit été ménagé quelque tems auparavant. Ce Ministre avoit beaucoup d'ennemis & d'envieux. Il étoit Fils d'un Maréchal ou d'un Serrurier, & quoique d'une naissance si abjecte, il se voyoit élevé à une très haute fortune, jusques-là, qu'il avoit la préséance sur tous les Seigneurs du Royaume, excepté les Princes du Sang. Toute la Noblesse lui portoit envie. Il avoit encore pour mortels ennemis, tous les Partisans de Rome, qui le regardoient comme le premier auteur de la suppression des Monasteres, & comme un de ceux qui avoient le plus poussé le Roi à tous les changemens qu'il avoit faits dans la Religion. Parmi tous ceux-là, qui étoient en grand nombre, le Duc de Norfolck & Gardiner étoient ceux qui pouvoient le plus lui nuire, parce qu'ils avoient beaucoup d'accès auprès du Roi. Ces deux Courtisans s'étant apperçus de la froideur du Roi pour la nouvelle Reine, ne douterent point qu'il ne voulût du mal à Cromwell de l'avoir engagé à ce Mariage, & ils résolurent de se servir de cette occasion pour le perdre. Ils esperoient qu'après s'être défaits de lui, il ne leur seroit pas impossible

(1) Le Roi nomma les deux Archevêques, avec les Evêques de *Londres*, de *Durham*, de *Winchester*, de *Rochester*, de *Hereford*, de *S. Davids*, & onze Docteurs, pour dresser l'exposition des choses nécessaires à l'institution du Chrétien. Il nomma aussi les Evêques de *Bath & Wells*, d'*Ely*, de *Salisbury*, de *Colchester*, de *Worcester*, & de *Landaff*, pour examiner quelles Cérémonies on devoit retenir, & quel en étoit le vrai usage. Ces Commissaires devoient s'assembler sans relâche les Lundis, Mecredis & Vendredis ; & les autres jours l'après midi seulement. TIND.

(2) Cela fait croire, que le Roi n'étoit point fâché contre lui, de l'avoir marié, puisqu'il lui confera un si grand Titre. *Henri Bourchier* Comte d'*Essex*, le dernier de sa Famille, galopant un jeune cheval, eut le malheur d'en être jetté à terre, & de se rompre le col. *Dugdale.* TIND.

(3) Le Roi donna 1000. livres sterling de pension au Prieur de *S. Jean* près de *Londres*, & cinq-cens marcs chaque année au Prieur d'*Irlande ;* car ils n'avoient qu'un Hôtel dans chaque Royaume. Il donna avec cela des Pensions considerables aux Chevaliers, se montant en tout à trois-mille livres sterling l'année. L'Hôtel de ces Chevaliers en Irlande étoit à *Kilmainan.* TIND.

de

de ménager un accommodement entre le Roi & l'Empereur, & ensuite, une reconciliation avec le Pape, à quoi Cromwell s'étoit toujours opposé de tout son pouvoir. Deux autres choses contribuerent aussi beaucoup à la ruïne de ce Ministre. Le Roi s'étoit toujours servi de lui pour entretenir sa correspondance avec la Ligue de Smalcalde, & pendant qu'il crut avoir besoin de cette Ligue, il ne put se passer de son secours. Mais s'étant enfin refroidi envers les Princes Allemans, comme je l'ai déja dit, & ayant connu que l'union qu'il craignoit entre Charles-Quint & François I. n'étoit qu'une chimere, & que par conséquent il n'auroit pas besoin de l'Allemagne, Cromwell lui devint moins utile. La seconde chose qui contribua encore au malheur de Cromwell, fut, que le Roi devint amoureux de Catherine Howard, Niece du Duc Norfolck. Ce Seigneur voyant par là son crédit considerablement augmenté, fut bien s'en prévaloir pour procurer la ruïne du Ministre. Dès qu'il en trouva une occasion favorable, il représenta au Roi, « qu'il y avoit beaucoup » de mécontens dans le Royaume, & que les gens équitables ne pou- » voient se persuader qu'un Prince tel que lui, eût voulu donner aucun » sujet de mécontentement à son Peuple : Qu'ils inferoient de là, qu'il » falloit qu'il eût été mal servi de ses Ministres, qui sans doute avoient » abusé de sa confiance : Que comme c'étoit uniquement par rapport à » la Religion que le Peuple paroissoit mal satisfait, il étoit naturel de » juger, que cela n'arrivoit que par la faute du Vicegérent, dont il seroit » peut-être à propos d'examiner la conduite : Qu'il étoit accusé par le » Public de beaucoup de choses, qui, si elles étoient vrayes, le ren- » doient plus coupable que ne le seroit un autre, vu les faveurs dont le » Roi l'avoit comblé : Qu'au fond, quand même on ne pourroit prou- » ver aucun fait particulier contre lui, c'étoit toujours un assez grand » crime, que d'avoir fait perdre au Roi l'affection d'une bonne partie » de ses Sujets : Qu'il prenoit donc la liberté de lui dire, que, pour calmer » leurs esprits, il n'y avoit pas de meilleur moyen que de leur sacrifier » un Ministre qui leur étoit extraordinairement odieux ». Ces insinuations, qui furent sans doute appuyées par Gardiner, & par d'autres ennemis de Cromwell, produisirent enfin l'effet qu'ils en avoient attendu. Le Roi, prévenu contre lui, résolut de s'en défaire, sans savoir encore de quoi il étoit coupable. Mais il trouvoit dans sa mort un double avantage. Premierement, il faisoit éclater le ressentiment qu'il avoit conçu contre lui, à cause du Mariage où il l'avoit engagé. En second lieu, il croyoit faire à son Peuple un sacrifice capable de faire cesser tous ses murmures. Cette résolution étant prise, & le Parlement s'étant rassemblé le 13. de Juin, le Duc de Norfolck accusa Cromwell de Haute Trahison devant le Conseil, & reçut ordre de l'arrêter & de le mener à la Tour. Cet illustre prisonnier eut le sort de tous les Ministres disgraciez. En un moment, il fut abandonné de tout le monde, excepté de son ami

Le Duc de Norfolck incite le Roi contre Cromwell.

La mort de Cromwell est résolue.

Il est accusé de Haute trahison & envoyé à la Tour.

HENRI VIII. 1540.

Cranmer intercede pour lui.

Cranmer, qui osa seul écrire au Roi en sa faveur, quoique fort inutilement.

Il est condamné sans être admis à se défendre.

Cromwell étant à la Tour, on dressa des Articles de son accusation, qui ne consistoient qu'en des généralitez, dont on n'offroit pas même de donner aucune preuve. Le Roi savoit bien, que si on lui faisoit son procès selon les formes ordinaires, il pourroit produire des ordres qui le disculperoient entierement, & qui ne pourroient être désavouez. Par cette raison, il fut jugé à propos de porter son affaire au Parlement, & de le faire périr par un Acte d'*Attainder*, sans l'admettre à aucune justification (1). C'étoit ainsi qu'il avoit agi lui-même, dans l'affaire de la Marquise d'Exceter & de la Comtesse de Salisburi, & par conséquent, il ne pouvoit pas trouver étrange qu'on pratiquât la même chose à son égard. Le Parlement, toujours esclave du Roi, trouva l'accusation fondée, quoique destituée de preuves. Ainsi, par un Acte dans lequel on le déclaroit atteint & convaincu d'Hérésie & de Leze-Majesté, il fut condamné comme Traître & Hérétique, le Parlement laissant au Roi le choix de lui faire souffrir le supplice de l'un ou de l'autre de ces deux crimes. Cet exemple, joint à quelques autres précedens & à ceux qu'on verra encore dans la suite, fait voir jusqu'à quel point le Roi avoit porté son autorité, puisqu'il suffisoit qu'il fit connoitre sa volonté, pour être incontinent obeï, par ceux même qui avoient le plus de droit & d'intérêt de réduire son pouvoir à de justes bornes. L'exécution de cette Sentence fut renvoyée jusqu'après la séance du Parlement.

Le Roi se détermine à faire casser son Mariage.

Henri étoit si las de la Reine, qu'il ne pouvoit plus supporter le chagrin de se voir engagé pour le reste de sa vie, dans un Mariage si peu agréable. Il résolut donc de faire Divorce avec elle, quoiqu'il en pût arriver, d'autant plus que les raisons qui l'avoient porté à l'épouser ne subsistoient plus. Il avoit perdu l'esperance de faire une Ligue avec les Protestans d'Allemagne, & il ne craignoit plus l'Empereur, depuis qu'il voyoit toutes choses disposées à une rupture entre lui & le Roi de France. Il ne s'agissoit plus que de trouver un prétexte pour autoriser la demande du Divorce, & pour donner quelque couleur aux procedures.

Prétexte de ce Divorce. *Hist. de la Re-*

(1) Le Bill fut porté à la Chambre Haute, pendant que *Cranmer* n'y étoit point, le 17. de Juin; & y fut lu pour la premiere fois, le 19. du même mois; il fut lu pour la seconde & troisieme fois, & envoyé à la Chambre Basse, où il demeura dix jours. Après cela un nouveau Bill dressé par les Communes fut porté à la Chambre Haute, avec une Clause qui y étoit attachée. Elles y renvoyerent aussi le Bill des Seigneurs. Il semble qu'elles rejetterent le Bill des Seigneurs, & cependant elles le leur renvoyerent avec le leur, soit par respect pour la Chambre Haute, soit pour lui laisser le choix de celui qu'on présenteroit au Roi pour y donner son consentement. C'étoit-là une procédure contraire à l'usage du Parlement. *Burnet.* TIND.

du Clergé & du Parlement, dont il étoit bien assuré, quelque leger que le prétexte pût être. Il en trouva un dans un engagement antécedent entre la Reine & le Fils du Duc de Lorraine. Mais cet engagement étoit si leger, qu'il falloit en presser beaucoup les conséquences, pour en faire le fondement de la rupture du Mariage d'Anne avec le Roi. C'étoit qu'autrefois, le Duc de Cleves & le Duc de Lorraine, dans une Paix qu'ils avoient faite ensemble, étoient convenus de marier Anne de Cleves avec le Prince de Lorraine, tous deux alors en Minorité. Cette convention n'avoit jamais été confirmée par les Parties, lorsqu'elles étoient venues en âge. Au contraire, l'Ambassadeur du Duc de Gueldre, qui avoit fait l'office de Médiateur dans ce Traité, avoit déclaré depuis par un Acte authentique, que cet Article étoit censé nul. Cependant, lorsqu'on conclut le Mariage de Henri avec Anne, cet engagement précedent fit une difficulté. Mais les Ambassadeurs de Saxe & de Cleves promirent positivement d'éclaircir ce point, & de le mettre hors de doute dès que la Princesse seroit arrivée en Angleterre. Anne s'étant rendue à Greenwich, le Roi, qui n'en étoit pas satisfait, auroit bien voulu chercher une chicane sur ce même Article, pour pouvoir la renvoyer. Il fit pour cet effet assembler le Conseil, & les Ambassadeurs y ayant été appellez, on leur demanda l'éclaircissement auquel ils s'étoient engagez. Mais ils n'avoient rien apporté, regardant cette difficulté comme peu importante. Cependant, le Conseil leur ayant fait connoitre qu'on s'attendoit à de bonnes preuves, & non pas à de simples paroles, ils offrirent de faire venir dans trois mois, des Extraits en bonne forme de la Chancelerie de Cleves, pour prouver ce qu'ils avoient allegué. Cela seul n'auroit pas été capable de porter le Roi à passer outre, si, comme je l'ai déja dit, il n'avoit eu de fortes raisons pour lui faire accomplir son Mariage. Ainsi le Conseil fut d'avis, que s'il n'y avoit point d'autre difficulté, rien ne devoit empêcher que le Mariage ne fût célebré. L'Extrait de la Chancelerie de Cleves, étant arrivé, on y trouva une équivoque dans le terme de *Fiançailles*, parce qu'il n'étoit pas exprimé, si on avoit entendu qu'elles dussent se faire par paroles de présent, ou par paroles de futur. Mais comme le Roi ne vouloit pas encore commencer l'affaire de son Divorce, il fit garder cet Extrait pour s'en servir dans l'occasion. Ce fut donc là-dessus qu'il résolut de fonder la rupture de son Mariage.

formation. Myl. Herbert.

Le Parlement, qui avoit été prorogé pour quelques jours, s'étant rassemblé, Henri envoya la Reine à Richemont. Quelques jours après, un des Seigneurs proposa dans la Chambre Haute, de présenter une Adresse au Roi, pour le prier de faire examiner la validité de son Mariage. Après ce qu'on a vu jusqu'ici, il n'y a personne qui puisse s'imaginer, que ce Seigneur eût été assez hardi pour oser faire une pareille proposition, s'il n'eût été assuré d'en être approuvé du Roi. Ainsi, cette ouverture ayant été reçue, les Seigneurs demanderent la concurrence

Le Parlement prie le Roi de faire examiner la validité de son Mariage.

HENRI VIII. 1540.

des Communes; après quoi, ils allerent en Corps trouver le Roi pour lui présenter leur Adresse (1). Henri leur protesta, qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu, avec l'avantage de son Peuple, & à faire connoitre la vérité. Ensuite, il consentit que cette affaire fut remise à l'examen du Clergé, qui nomma incontinent des Commissaires pour oüir les témoins (2). Tout ce qu'on put recueillir de l'Interrogatoire du Roi, de ses Réponses, & de celles des témoins qu'on examina, fut, qu'il y avoit eu un engagement entre la Reine & le Prince de Lorraine, sur lequel il y avoit des difficultez qui n'étoient pas bien éclaircies : Que le Roi n'ayant épousé la Reine qu'à contre-cœur, n'avoit pas donné un consentement interieur à son Mariage, sans quoi, on soutenoit que ses promesses ne pouvoient être obligatoires, la nature des actions des hommes étant limitée à ce qu'elles sont interieurement : Que le Roi n'avoit jamais consommé son Mariage avec la Reine : Que le Royaume avoit intérêt qu'il eût plusieurs Enfans, ce qu'on ne pouvoit pas esperer pendant qu'il seroit lié avec elle.

La Convocation nomme des Commissaires.

Raisons extraordinaires alleguées pour le Divorce.

Il falloit que le Roi eût bien mauvaise opinion du Clergé, du Parlement, & du Public, pour alleguer des causes si extraordinaires de son Divorce. La premiere avoit été discutée avant la célebration du Mariage, & l'avis du Conseil avoit été, que cette difficulté n'y devoit point porter d'obstacle. Quant à la seconde, si cette maxime avoit lieu, à quoi serviroient les Contrats, puisqu'il ne tiendroit qu'à une des Parties, de dire qu'il n'y a point donné un consentement interieur ? Ce seroit établir la mauvaise-foi, la fraude, la perfidie, au suprême degré, sans qu'il y eût aucun remede à un si grand mal. Pour ce qui regarde la troisieme, le Roi avoit sans doute oublié ce qu'il avoit allegué dans le procès de son Divorce avec Catherine. Il avoit alors soutenu, conformément à l'avis de son Clergé, que la consommation du Mariage d'Arthur avec Catherine n'étoit pas nécessaire pour le rendre valide, & que le simple consentement des Parties l'avoit aussi bien accompli que s'il eût été consommé. La quatrieme ne valoit pas mieux, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité de rompre ce Mariage, sous prétexte qu'il ne plaisoit pas au Roi de coucher avec la Reine. D'ailleurs, il y avoit déja un Héritier. Enfin, il falloit l'en croire sur sa parole, quand il disoit qu'il n'avoit pas consommé son Mariage, lui qui demandoit le Divorce, & qui se servoit de cette raison pour l'obtenir. Cependant, le Clergé ne laissa pas de trouver ces raisons solides, & de donner une

Sentence de Divorce.

(1) C'étoit toute la Chambre Haute en corps, avec vingt Membres de la Basse. TIND.

(2) Le 7. de Juillet, l'affaire fut portée devant la Convocation, & la question fut rapportée par l'Evêque de *Winchester*, & par un Comité nommé pour en faire l'examen. La Chambre de la Convocation nomma les Evêques de *Durham* & de *Winchester*, avec *Thirleby*, & *Leighton* Doyen d'*Yorck*, pour examiner les Témoins le même jour. *Burnet*. TIND.

Sentence de Divorce sur ce fondement, & le Parlement eut la bassesse de se prêter à la passion du Roi, & de confirmer cette Sentence (1). Au reste, on ne peut faire ici aucune distinction, puisque ni dans la Convocation, ni dans le Parlement, il n'y eut pas une seule voix contre le Divorce, tant chacun craignoit de s'exposer à la colere du Roi. C'est ici une preuve remarquable de ce que j'ai déja insinué plusieurs fois, que, dans tout ce qui s'est passé en Angleterre pendant les dernieres années de Henri VIII., le Parlement & le Clergé ne doivent être considerez que comme des instrumens dont le Roi se servoit pour contenter ses passions. C'est à lui qu'est due la gloire de tout ce qui s'est fait de bon & d'utile, & c'est lui qui doit porter le blâme de tout ce qu'il y a eu de mauvais. Cependant, les premiers ne sont pas excusables, de n'avoir fait aucun effort pour soutenir les intérêts de la Justice & de la Vérité, quand ils ont cru qu'elles étoient opprimées.

Anne consent au Divorce.

La Reine fut peu touchée de ce qui avoit été fait en son absence, & sans qu'on l'eût même interrogée. Apparemment, elle n'avoit pas conçu beaucoup d'affection pour un Epoux qui ne lui avoit jamais donné aucune marque de la sienne. Cependant, quoique le Roi n'eût pas cru nécessaire de lui demander son approbation lorsqu'il méditoit le Divorce, parce qu'alors il ne s'agissoit que du Clergé & du Parlement dont il savoit bien qu'il seroit le maitre, il lui demanda son consentement à ce qui avoit été fait, croyant sans doute de se mieux disculper envers le Public. En même tems, il lui offroit le Titre nouveau de *Sœur adoptive du Roi*, avec une pension de quatre-mille livres sterling, & le choix de demeurer en Angleterre, ou de retourner dans son País. Elle consentit à tout sans se faire solliciter, & aima mieux demeurer en Angleterre, où elle espera de vivre plus agreablement qu'à Cleves dans la Cour du Duc son Frere. D'ailleurs, selon les apparences, elle crut que sa pension lui seroit plus assurée si elle demeuroit en Angleterre, que si elle s'en éloignoit. Tout étant ainsi règlé, elle écrivit au Duc son Frere, que le Divorce s'étoit fait de son consentement, & le pria de vivre en bonne intelligence avec le Roi (2).

Act. Publ. T. XIV. pag. 710.

(1) La Sentence fut rendue le 9. de Juillet, elle fut signée par les deux Chambres de la Convocation du Clergé, & l'on y voyoit attachez les deux Sceaux des Archevêques. Le Regître entier de ce Procès subsiste encore, & a échapé au sort des autres Regîtres de la Convocation. On voit encore les Dépositions en original. *Burnet* remarque, que tout ce qu'on peut dire pour excuser le Clergé, est que les raisons du Roi avoient toute la justice & tout le poids nécessaire pour obtenir un Divorce à la Cour de Rome; & comme la plupart entendoient le Droit-Canon, & étoient instruits des Préjugez précédens pour de tels Divorces, ils crurent pouvoir faire ce que les Papes avoient fait auparavant. *Burnet*, Tome I. p. 281. TIND.

(2) Le 10. de Juillet *Cranmer*, fit rapport à la Chambre des Seigneurs, de la Sentence rendue par la Convocation: & la Chambre Haute l'envoya à celle des Communes, pour y être aussi rapportée. L'onzieme du même mois, le Roi en-

HENRI VIII. 1540.

Statut pour moderer la peine d'un des six Articles.

Cette grande affaire étant finie, le Parlement fit un Acte pour adoucir l'un des six Articles contenus dans le *Statut de Sang*, dont j'ai parlé ci-dessus. Cet Article, ainsi que les cinq autres, portoit la peine de mort contre les Ecclésiastiques qui violeroient le Vœu de Chasteté; mais ce dernier Acte changeoit cette peine en celle de la confiscation des biens.

Preuves de la servitude du Parlement.

Tout le reste de ce Regne ne nous fera voir que des preuves sensibles de la servitude sous laquelle la Nation Angloise se trouvoit réduite. Mais dans cette même Séance du Parlement, on en trouve trois, qu'il ne faut pas passer sous silence.

Le Parlement confirme tout ce qu'il plaira au Roi d'ordonner par rapport à la Religion.

Les Commissaires choisis par le Roi en vertu d'un Acte de Parlement, pour examiner les Dogmes de la Religion, ayant fait un long Mémoire sur ce sujet, & marqué certains Articles comme indubitables & absolument nécessaires, il fut proposé dans la Chambre Haute de passer un Acte qui donnât force de Loi à ce que ces Commissaires avoient déja fait, & à tout ce qu'ils feroient à l'avenir par ordre du Roi. Cette proposition ayant été reçue, le projet de l'Acte fut dressé incontinent, & porté aux Communes, qui le renvoyerent le lendemain avec leur approbation. Par ce Statut, le Parlement passoit en Loi, non seulement le projet que les Commissaires avoient dressé, pourvu qu'il fût approuvé du Roi, mais encore tout ce que le Roi ordonneroit à l'avenir, en matiere de Religion. C'étoit accorder au Roi l'Infaillibilité, qu'on avoit ôtée au Pape. On ne peut gueres voir de plus grandes marques d'esclavage, puisque le Parlement soumettoit les consciences au Roi, après lui avoir, à peu près, soumis les corps & les biens. De plus, le Parlement insera dans ce même Acte une Clause, qui, sous prétexte de borner l'autorité du Roi, l'étendoit d'une maniere sensible, savoir, qu'il ne seroit pas permis de rien faire contre les Loix. Cette contradiction manifeste dans un même Statut, rendoit le Roi l'Arbitre de la vie de ses Sujets, puisque, d'un autre côté, on leur enjoignoit de se soumettre à la volonté du Roi en matiere de Religion, sans savoir encore ce qu'il voudroit leur prescrire, & qu'en même tems on leur défendoit de rien faire contre les Loix. Par conséquent, en cas que le Roi leur ordonnât quelque chose contre les Loix déja faites, ils pouvoient être poursuivis en vertu de ce Statut, soit que, contre les Loix, ils obéissent au Roi, soit que, pour obeïr aux Loix, ils refusassent de se soumettre à sa volonté. Les Actes passez sous ce Regne sont pleins de contradictions, qui n'y étoient pas mises sans dessein.

voya le Chancelier, le Duc de *Norfolck*, le Comte de *Southampton*, & l'Evêque de *Winchester*, à la Reine, pour lui apprendre ce qui s'étoit passé, & pour lui faire les offres mentionnées dans le Texte ci-dessus. (*Burnet* dit que ce n'étoit que 3000. livres sterling l'année.) Le lendemain, 12. de Juillet, le Bill fut porté aux Chambres, pour annuller le Mariage; & il fut passé sans difficulté dans toutes les deux Chambres. *Burnet*. Tome I. p. 281. TIND.

Loi sur les Mariages, en faveur du Roi.

Le Parlement fit encore un autre Acte, qui ne portoit pas de moindres marques de servitude. C'étoit pour ordonner qu'un Mariage déja consommé ne pourroit pas être cassé à cause d'un Contrat antécedent, ni pour des empêchemens qui ne seroient pas de Droit Divin. Sans doute le Parlement avoit oublié, ou peut-être, il voulut bien feindre d'avoir oublié, que le Mariage du Roi avec Anne de Bollen avoit été cassé à cause d'un Contrat antécedent, & que sur ce même fondement, & dans cette Séance, il avoit approuvé la dissolution de celui que le Roi avoit contracté avec Anne de Cleves. Il est vrai que le Roi avoit protesté qu'il n'avoit pas consommé celui-ci. Mais Catherine d'Arragon avoit protesté la même chose à l'égard de son Mariage avec le Prince Arthur; & néanmoins, il avoit été décidé, qu'une Partie n'en devoit pas être crue, même sur son Serment, quand il y avoit des présomptions contraires. C'étoient là de véritables contrarietez, mais dont le Roi se mettoit peu en peine. Son but étoit de pouvoir légitimer la Princesse Elisabeth, en vertu de la premiere partie de cet Acte, & de lever, par la seconde, les obstacles que les Canons mettoient au dessein qu'il avoit d'épouser Catherine Howard, qui étoit Cousine Germaine d'Anne de Bollen.

Dessein de ce Statut.

Argent accordé au Roi par le Clergé.

Avant que le Parlement se séparât, le Clergé de la Province Ecclésiastique de Cantorberi, assemblé en Convocation, offrit au Roi la cinquieme partie de ses revenus, payable en deux ans. C'étoit, comme il le disoit dans son Adresse, pour lui témoigner sa juste reconnoissance du soin qu'il avoit pris de délivrer l'Eglise Anglicane de la tirannie du Pape. Le Roi accepta volontiers ce présent, & le Parlement n'eut garde de refuser son approbation. Mais cela ne suffisoit pas pour les besoins du Roi. Peu jours après, il demanda encore un secours d'argent à la Chambre des Communes. Quoique, depuis quelque tems, le Parlement fût accoutumé à se conformer sans examen à la volonté du Roi; cette demande trouva quelque espece d'opposition dans la Chambre Basse. En effet, elle ne pouvoit que paroitre étrange, vu que le Roi étoit en Paix avec tout le monde, & que d'ailleurs, on ne pouvoit passe persuader qu'il eût déja consommé l'argent qu'il avoit tiré de la suppression des Monasteres. Il se trouva des Membres de cette Chambre, qui représenterent, que si dans un tems de Paix, & en une seule année, le Roi avoit dissipé de si grandes sommes, il n'y avoit plus rien à faire qu'à le rendre maitre de tous les biens du Royaume, qui même ne suffiroient pas pour la dépense de peu d'années. Mais ces Discours ne produisirent pas un grand effet. Les Partisans du Roi représenterent à leur tour, qu'il avoit employé des sommes immenses à mettre les Côtes en sureté, & qu'il lui coutoit plus pour faire vivre ses Sujets dans une profonde Paix, que ne lui couteroit la Guerre la plus onéreuse. Ces raisons, toutes mauvaises qu'elles étoient, passerent pour incontestables, & la Chambre accorda au Roi un Subside aussi grand (1) que s'il eût été

Subside accordé au Roi par le Parlement.

(1) Un Dixieme, & quatre Quinziemes. Tind.

HENRI VIII. 1540.

engagé actuellement dans une dangereuse Guerre. C'est là une troisiéme preuve de l'esclavage du Parlement. Cependant, le Peuple ne pouvoit comprendre où étoit allé tout l'argent que le Roi avoit reçu depuis peu de tems, & qui auroit dû lui suffire pour la dépense de plusieurs années.

Le Parlement est dissous. Amnistie avec beaucoup d'exceptions.

Ce Parlement, qui avoit donné au Roi de si grands témoignages d'une complaisance sans bornes, fut cassé le 24. de Juillet. Mais auparavant le Roi voulut recompenser ses Sujets, par une Amnistie à laquelle on donna le nom de générale, quoique les exceptions qu'elle contenoit en bornassent le bénéfice à peu de personnes. On y voyoit exceptez tous ceux qui avoient été condamnez pour avoir nié la Supremacie du Roi, ou pour avoir violé quelqu'un des six Articles du Statut de Sang, & même ceux qui étoient seulement accusez de ces crimes, qui étoient alors irrémissibles. La Comtesse de Salisburi, Mere du Cardinal Polus, & Thomas Cromwell, en étoient nommément exclus.

Cromwell est exécuté.

Comme l'exécution de Cromwell avoit été differée, il en avoit conçu quelque esperance d'obtenir son pardon, d'autant plus qu'ayant écrit au Roi une Lettre fort soumise, le Roi en avoit été ému, & se l'étoit fait lire trois fois. Mais les sollicitations du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyées de celles de Catherine Howard, qui agissoit en leur faveur, rendirent les efforts du prisonnier inutiles. Le Roi signa un ordre pour lui couper la tête (1) le 28. de Juillet, environ six semaines après sa condamnation. Comme Cromwell laissoit un Fils pour lequel il avoit beaucoup de tendresse, il ne voulut rien dire sur l'échafaud, qui pût lui porter du préjudice. Il se contenta de témoigner qu'il se soumettoit de bon cœur à ce que les Loix ordonnoient sur ce sujet. Il pria Dieu pour la prospérité du Roi, & assura qu'il mouroit dans la profession de la Religion Catholique. Ces derniers mots furent diversement expliquez, selon les affections & les préjugez des deux Partis, en matiere de Religion. Quoiqu'il fût certain que Cromwell avoit vêcu dans les sentimens des Lutheriens, ceux du Parti contraire soutenoient qu'il s'étoit retracté avant sa mort, & que, par la Religion Catholique, on ne pouvoit entendre que l'ancienne Religion, qui étoit professée dans le Royaume avant tous ces changemens. Les autres au contraire prétendoient, que cette expression devoit être prise dans un sens plus général, & que tout au plus elle ne devoit signifier que la Religion qui étoit alors établie. Quoiqu'il en soit, la précaution que Cromwell avoit prise en mourant de ne rien dire dont le Roi pût s'offenser, fut avantageuse à *Gregoire* son Fils, qui, cette même année, fut créé Pair du Royaume, sous le Titre de *Baron Cromwell*. La Charge de Vicegérent que le Pere avoit possedée, demeura éteinte par sa mort, n'y ayant personne qui souhaitât de remplir un poste qui exposoit si fort à l'envie, & qui avoit été si

Act. Publ. T. XIV. p. 708.

(1) Cela paroît un grand trait de cruauté. *Burnet.* Tind.

funeste

18. Décembre. *Hist. de la Reformation.*

funeste à celui qui l'avoit le premier occupé. D'ailleurs, le Duc de Norfolck & l'Evêque de Winchester, qui étoient alors en grand crédit, n'avoient garde de solliciter le Roi à remplir cette Charge, qui auroit engagé celui qui en auroit été revêtu, à s'employer de tout son pouvoir pour empêcher tout accommodement avec Rome (1).

Plusieurs personnes des deux Religions exécutées.

Quelques jours après la mort de Cromwell, on vit à Londres un spectacle qui donna beaucoup à penser aux deux Partis. Ce fut une troupe de gens condamnez à mort & exécutez tous ensemble, les uns pour avoir nié la Suprémacie du Roi, les autres, pour avoir soutenu la Doctrine des Lutheriens. Du nombre de ces derniers étoient *Barnes*, *Gerard*, & *Jerôme*, Prêtres. Ceux-ci ayant été déferez au Parlement, avoient été condamnez au feu, sur une accusation générale d'avoir semé des Hérésies, falsifié l'Ecriture Sainte, & appuyé des Erreurs qui détruisoient la Religion, sans que sur tout cela l'Acte entrât dans aucun détail, &, selon les apparences, sans que le Parlement en eût examiné les preuves. Le même Acte condamnoit à la même peine, quatre hommes, dont l'un étoit accusé d'avoir soutenu l'autorité du Pape; un autre, d'avoir eu correspondance avec le Cardinal Polus; le troisieme, pour avoir voulu surprendre Calais; le quatrieme, pour avoir reçu chez lui un Rebelle; & enfin, trois autres encore, convaincus d'avoir nié la Suprémacie du Roi. Tous ces gens-là furent brûlez, ou pendus, en un

(1) *Thomas Cromwell*, Fils d'un Forgeron de *Putney*, trouva le moyen de voyager dans les Païs étrangers, & il fut à la Guerre : il étoit Soldat dans l'Armée du Duc de *Bourbon*, au tems que Rome fut saccagée. A son retour, il fut reçu au service du Cardinal *Wolsey*; & après la chute de ce Favori, le Roi voulut bien le prendre à son service, à cause de la fidelité qu'il avoit eue pour son ancien Maitre. Il fut revêtu successivement des Dignitez de *Maitre des Rolles*, de *Baron*, de *Garde du Sceau-Privé*, de *Vicegérent* du Roi dans les Affaires Spirituelles, de *Chevalier de la Jarretiere*, de Comte d'*Essex*, de *Grand-Chambellan d'Angleterre* &c, (*Herbert.*) Comme sa naissance étoit basse, son éducation l'étoit aussi : tout son savoir consistoit à avoir appris le Nouveau Testament en Latin par cœur. Son Ministere fut un enchainement continuel de flaterie, & de soumission : mais par ce même moyen, il exécuta de grandes choses, dont on est surpris quand on les considere attentivement. C'étoit d'établir la Suprémacie du Roi; & d'extirper toute la Moinerie en Angleterre, ce qui étoit très difficile, si l'on a égard à la richesse, au nombre & au zèle des Moines. Ces deux choses furent exécutées avec une extrême habileté : mais enfin, un malheureux Mariage qu'il mit en tête au Roi, ne lui étant pas agréable, & *Cromwell* ne voulant pas se dédire de ce dont il étoit venu à bout, il ne faut pas douter qu'il n'eût négligé de le rompre quand le Roi lui en eut témoigné le dessein; & ce Prince, sans aucun fondement apparent, sinon, qu'*Anne de Cleves* devenoit plus complaisante pour lui qu'elle n'avoit été auparavant, soupçonna que *Cromwell* avoit découvert son secret, & avoit obligé cette Princesse à avoir des manieres plus douces, pour empêcher le Divorce. Sur cela *Cromwell* tomba dans la disgrace du Roi, qui le fit périr. Ce Favori se comporta dans son élevation avec beaucoup de douceur & de modération : il eut toujours de la reconnoissance pour les petites gens qu'il avoit connus autrefois. *Burnet.* TIND.

HENRI VIII. 1540.

même tems & un même lieu. Il est à présumer, qu'on ne les avoit pas admis à se défendre, puisque, *Barnes*, après avoir expliqué sa croyance au Peuple, demanda au Sherif, s'il savoit le sujet pour lequel on le faisoit mourir. Le Sherif lui ayant répondu qu'il l'ignoroit, il se tourna vers le bucher, & dit, que le genre de supplice qu'il alloit souffrir l'instruisoit assez du crime dont on le croyoit coupable. Il ne laissa pourtant pas de prier Dieu pour le Roi, & même pour Gardiner qu'il soupçonnoit d'être l'auteur de sa mort. Ce Prélat voulut s'en justifier par une espece de Manifeste: mais il eut le maleur de n'être pas cru (1).

Catherine Howard est déclarée Reine.

Les Partisans de l'ancienne Religion en triomphent. *Hist. de la Reformation.*

Le 8. du mois d'Août, Catherine Howard, Niece du Duc de Norfolck (2), fut déclarée Reine, le Roi l'ayant épousée en secret quelque tems auparavant. Elle étoit tellement dévouée au Duc son Oncle, & à l'Evêque de Winchester, qu'elle ne se gouvernoit que par leurs conseils. Comme elle avoit un grand ascendant sur l'esprit du Roi, il y a beaucoup d'apparence qu'elle l'auroit enfin porté à se livrer à la conduite de ces deux Ministres qui se préparoient à procurer par son moyen de grands changemens dans la Religion, si sa disgrace, dont je parlerai tout à l'heure, n'eût renversé leurs projets. Cependant, ils profiterent, autant qu'il leur fut possible, d'un tems si favorable, pour porter diverses atteintes à la Reformation & aux Reformez. Certainement, Cranmer se trouvoit alors dans une situation très dangereuse. Il ne pouvoit pas douter, que les auteurs de la ruïne de Cromwell ne souhaitassent la sienne avec la même ardeur, & qu'ils n'y travaillassent même sourdement. Déja on entendoit, en divers lieux, faire des plaintes contre lui; & même un Membre des Communes (3) avoit dit publiquement dans la Chambre, qu'il étoit le Protecteur & le principal Chef des Novateurs. Tout cela auroit sans doute produit enfin son effet, si ses ennemis eussent eu un peu plus de tems pour dresser toutes leurs machines. Mais, comme ils savoient que le Roi avoit une véritable estime pour lui, ils avoient dessein d'aller pied à pied, comprenant bien qu'ils ne pouvoient, sans courir risque de se perdre eux-mêmes, presser sa ruïne aussi directement qu'ils avoient sollicité celle de Cromwell. D'ailleurs, il n'y avoit qu'un seul Article, où Cranmer donnât quelque prise sur lui. C'étoit celui de la Religion, sur lequel même il gardoit de grands ménagemens, sachant bien que le moyen d'avancer la Reformation sous un Prince tel que

Desseins contre Cranmer.

(1) Dans le même tems, le Lord *Hungerford* fut convaincu des crimes dont on l'accusoit, & fut exécuté à mort: c'étoit d'avoir entretenu un Aumônier Hérétique; de s'être adressé à un Magicien pour savoir combien de tems le Roi vivroit; & d'avoir commis le crime de Bestialité. *Herbert.* TIND.

(2) Elle étoit Fille d'*Edmond Howard*, troisieme Fils de *Thomas* Duc de *Norfolck*, Fils de *Jean* premier Duc de *Norfolck*. Sa Mere étoit *Joyeuse*, Fille du Chevalier *Richard Culpeper*, de *Hollingburn* dans le Comté de *Kent*. Dugdale. TIND.

(3) C'étoit .... *Gastwick*, Chevalier du Comté pour la Province de *Bedford*. TIND.

Henri, n'étoit pas de s'opposer directement à ses volontez.

On ne tarda pas longtems à s'appercevoir du changement que la disgrace de Cromwell, & l'élevation de la nouvelle Reine, avoient produit à la Cour. Les Commissaires qui avoient été nommez pour travailler à l'Exposition de la Doctrine Chretienne, ayant présenté leur Ouvrage au Roi, il en ordonna incontinent la Publication (1). Quoique cette Exposition corrigeât divers Abus, le Parti de l'ancienne Religion avoit tellement prévalu, qu'au-lieu d'avancer la Reformation, elle la reculoit sensiblement, comme il est aisé de voir dans l'Extrait que le Docteur Burnet donne de ce Livre, dans son Histoire de la Reformation d'Angleterre. Néanmoins, comme on y établissoit divers principes qui pouvoient être d'un grand usage dans un tems plus favorable, les Reformateurs se consoloient, dans l'esperance que ces mêmes principes serviroient un jour à détruire les Erreurs qui se trouvoient établies dans l'Exposition. D'un autre côté, les Partisans de l'ancienne Religion croyoient avoir beaucoup gagné, parce qu'ils y voyoient établis des Dogmes auxquels vrai-semblablement les Reformez ne voudroient jamais se conformer, & qu'ils esperoient que cette résistance attireroit la colere du Roi sur tout le Parti. Pour ce qui les regardoit eux-mêmes, comme ils avoient toujours eu une complaisance sans bornes pour le Roi, ils se proposoient de suivre la même route, afin d'achever de le mettre dans la disposition où ils le souhaitoient. D'autres Commissaires, qui avoient été chargez de reformer les *Missels*, y firent si peu de changemens, qu'à la reserve de quelques ratures aux endroits où il étoit parlé du Pape (2), il n'y eut rien d'alteré, & qu'il ne fut pas nécessaire

Exposition de la Doctrine Chretienne, à laquelle tout le monde est obligé de se conformer.

Elle est très desavantageuse à la Reformation.

Reforme des Missels peu considerable.

(1) Elle fut publiée avec une Préface, écrite par ceux qui y avoient travaillé. En premier lieu, on y établit la vraie nature de la Foi. Cela est suivi de l'explication du Symbole des Apôtres, avec les conséquences pratiques. Ensuite vient l'explication des dix Commandemens, qui contient plusieurs bonnes Règles de Morale. On y avoit ajoûté encore l'explication de la Prière Dominicale; & celle de la Salutation Angélique adressée à la Ste. Vierge, ou de l'*Ave-Maria*. L'Article qui suit est sur le Franc-Arbitre, qu'ils assurent être dans l'homme. Ils traitent après cela de la Justification; & ensuite des Bonnes-Oeuvres, qu'on dit être de nécessité absolue pour le Salut.

La méthode qu'ils suivirent étoit celle-ci, comme il paroît par des Ecrits authentiques. Premierement, le total de ce qu'ils devoient examiner étoit divisé en divers Chefs, ou Questions, qu'on donnoit à autant d'Evêques & de Théologiens; & chacun d'eux devoit donner son opinion par écrit sur toutes les Questions, au tems préfix. Lorsque leurs Réponses étoient données, on nommoit deux d'entre eux pour les comparer ensemble, & pour faire un Extrait des Articles particuliers dans lesquels ils convenoient, & de ceux dans lesquels ils differoient d'opinion. L'un d'eux le faisoit en Latin, & l'autre en Anglois. C'étoit la méthode qu'on suivit touchant les sept Sacremens, (comme on peut le voir dans le Recueil, N°. 21. Tome I. de l'*Histoire de la Reformation* par *Burnet*.) Ainsi il étoit raisonnable de penser qu'ils procederoient avec la même prudence dans leurs autres déliberations, quoique les Papiers en soient perdus. *Burnet*. Tind.

(2) Et dans l'Office de *Thomas Becket*; comme aussi aux Offices des autres

HENRI VIII. 1540.

d'en imprimer de nouveaux. Ainsi, par le crédit du Duc de Norfolck & de Gardiner, appuyez de la faveur de la nouvelle Reine, l'Archevêque Cranmer & tous ceux de son Parti voyoient former contre eux un orage, dont vrai-semblablement ils devoient être accablez. Peut-être fut-ce pour eux un grand bonheur, que d'autres affaires détournerent le Roi, pour quelque tems, de l'attention qu'il donnoit à ce qui regardoit la Religion.

L'Empereur manque de parole à François I. *Du Bellay. Mezerai.*

Le passage de l'Empereur par la France, sembla d'abord avoir produit une sincere reconciliation entre ce Monarque & François I. Pendant le séjour qu'il fit à Paris, il promit positivement de donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Mais lorsque François voulut le presser d'en faire expédier l'Acte d'Investiture, il répondit, qu'un pareil Acte seroit regardé comme extorqué, s'il étoit daté en France, & qu'il étoit plus honorable pour lui & pour le Roi même, qu'il fût signé dans quelqu'une des Villes des Païs-Bas. Ensuite, quand il se vit hors de France, il trouva quelque nouveau prétexte pour s'empêcher d'exécuter sa promesse. Cependant, il dompta les Gantois, & leur fit payer cherement la peine qu'ils lui avoient donnée de venir en Flandre. Après cela, quand François I. le fit sommer d'accomplir son engagement, il y mit de telles restrictions, qu'il fut aisé de comprendre, qu'il n'avoit aucune envie de se défaire d'un Païs qui faisoit la communication de l'Espagne avec ses autres Etats d'Italie & d'Allemagne. François, au désespoir d'avoir été ainsi dupé, disgracia le Chancelier *Poyet*, & le Connétable de Montmorenci, qui lui avoient conseillé de se fier à la parole de l'Empereur.

Commencement de brouillerie entre Henri & François I.

Vers la fin de l'année 1540, il y eut, entre François I. & Henri, quelques commencemens de brouillerie, qui aboutirent enfin à une Guerre. François faisant fortifier Ardres, donna ordre en même tems, de construire sur la Riviere de ...... un Pont par le moyen duquel il pouvoit passer sur le Territoire Anglois. Mais le Gouverneur de Calais ne voulant point souffrir cette nouveauté, fit jetter ce Pont dans la Riviere, par un Détachement de la Garnison. Les François le refirent, & les Anglois l'abattirent une seconde fois. Sur cela, le Roi de France ordonna au Maréchal de *Biez* de lever des Troupes en Picardie. Henri renforça de son côté la Garnison de Calais, & fit reparer les Fortifications de cette Place. Cependant, les deux Rois, voulant tâcher d'éviter une rupture sur un si leger sujet, convinrent d'envoyer des Commissaires sur les lieux, avec pouvoir d'accommoder ce differend. Mais cette

Saints, dont selon les ordres du Roi, la Fête ne devoit plus être célébrée. Ainsi, malgré ces ratures, les vieux Breviaires servoient encore. Mais sous le Regne de *Marie*, on eut soin de faire en sorte que la Posterité ignorât ce qui avoit été effacé ou changé ; car toutes les Paroisses furent chargées de se pourvoir de nouveaux Missels complets ; l'on fit apporter les vieux qui étoient raturez, & on les supprima. *Burnet.* TIND.

Conference n'ayant produit aucun bon effet, chacun prit de son côté des précautions pour se défendre en cas d'attaque.

Institution de la Compagnie des Jésuites.

Ce fut dans cette même année que la fameuse Compagnie des Jésuites reçut sa perfection, par une Bulle de Paul III., datée le 27. de Septembre (1).

1541. Henri ne craint plus rien, ni de l'Empereur ni du Pape.

L'inquietude que l'Empereur avoit causée à Henri pendant quelque tems, s'étoit à peu près évanouïe, depuis que François I. avoit été dupé dans l'affaire de Milan. Henri connoissoit assez le génie & le caractere de ce Prince, pour prévoir, sans beaucoup de peine, qu'il ne tarderoit pas longtems à rompre avec l'Empereur. Une Guerre entre ces deux Monarques ne pouvoit qu'être avantageuse à Henri. Naturellement, elle devoit lui procurer du repos, & le mettre en état de maintenir entre eux une égalité de puissance, qui faisoit le plus ferme fondement de sa propre sureté & de celle de son Royaume. Ainsi ne craignant plus rien du Pape, ni de l'Empereur, ni du Roi de France, ni de ses propres Sujets qui ne pouvoient faire que de vains efforts sans le secours d'une Puissance étrangere, il se renferma dans les soins de ses affaires domestiques. Il avoit principalement deux choses en vue. La premiere étoit de conserver, & d'étendre même, l'autorité qu'il avoit acquise : la seconde, de prendre garde qu'il ne se fit point, dans la Religion, d'autres changemens que ceux qu'il jugeoit lui-même raisonnables. C'étoient là les deux affaires qui l'occupoient uniquement. Comme il étoit positif sur ces deux Articles, & que le Parlement n'osoit s'opposer à ses volontez, on peut bien juger qu'aucun de ses Ministres n'avoit la fermeté de le contredire en quoi que ce fût. Ainsi, c'étoit lui seul qui règloit tout selon son capri-

Il est absolu dans son Royaume.

(1) Le Fondateur de cet Ordre fut *Ignace de Loyola*. Il étoit de *Guipuscoa* en Espagne, & nâquit en 1492. la même année que les Indes Occidentales furent découvertes, & que *Grenade* fut prise par *Ferdinand*. *Ignace* mena une vie obscure jusqu'à l'âge de 29. ans. Il s'enrôla alors dans les Guerres de Navarre, en 1521. Il y fut blessé au genou, & la douleur qu'il y sentit réveilla sa dévotion, & le fit penser à mener une vie religieuse. Dès qu'il fut guéri de sa blessure, il alla en Pélerinage à Notre-Dame de *Montserrat*, & y consacra son Epée & son Poignard, & donna ses habits à un Pauvre, se réservant seulement une Chemise & des Haillons, qu'il attacha avec une corde de joncs en guise de ceinture. Ce fut en cet équipage, ou avec ces Armes, comme *Sandoval* les appelle, qu'il passa la nuit à faire la Veille des Armes en présence de Notre-Dame. Il se rendit de là à un Hôpital qui en étoit à trois lieues, & y servit les Malades. Il fit ensuite le voyage de la Terre-Sainte; d'où étant retourné à l'âge de 33. ans, il commença à apprendre la Grammaire à *Barcelone*, & en vint à bout en deux années de tems. Il fut ensuite à l'Université d'*Alcala*, & de là à *Salamanque*, où ayant essuyé des oppositions & des persécutions, il quitta tout, & se rendit à *Paris*. Il y continua ses Etudes, jusqu'à ce qu'il eût trouvé d'autres personnes avec qui il entreprit de retourner en Pélerinage à *Jerusalem*. Il alla à *Venise*, environ l'an 1536, & s'y arrêta jusqu'à ce que ses Compagnons de voyage l'y eussent joint, & fut de là à *Rome*, où il obtint du Pape *Paul III*. la Bulle de fondation de l'Ordre des *Jésuites* en 1540. *Herbert*. TIND.

HENRI VIII. 1541.

ce, son Conseil ne faisant autre chose qu'approuver ce qu'il proposoit. Il y avoit pourtant dans le Conseil, comme dans tout le Royaume, deux Partis contraires par rapport à la Religion. Mais chacun avoit toujours les yeux sur le Roi, pour tâcher de connoitre son inclination, de peur de s'exposer à la combattre.

Caractere de Cranmer.

L'Archevêque Cranmer étoit à la tête du Parti de ceux qui souhaitoient une plus grande Reformation. Il étoit toujours fort estimé du Roi, sur-tout, à cause de son integrité. Mais la sincerité dont il faisoit profession, le rendoit peu propre aux affaires politiques, dans une Cour où il ne falloit écouter ni la Raison, ni la Justice, ni l'Equité, mais considerer seulement quelle étoit l'inclination du Roi.

Celui du Chancelier Audley.

Le Chancelier *Audley* étoit un homme de bon esprit. Il rendoit service aux Reformateurs, quand il le pouvoit sans rien hazarder. Mais il étoit trop bon Courtisan pour insister sur ce qu'il jugeoit raisonnable, si le Roi ne l'approuvoit pas.

Caractere du Duc de Norfolck.

Le Duc de Norfolck étoit un Seigneur autant distingué par son mérite, que par sa naissance. Il passoit pour bon Général d'Armée; mais il étoit encore meilleur Courtisan. Toujours soumis à la volonté du Roi, il approuvoit exterieurement tout ce qu'il lui plaisoit d'ordonner : mais en secret, il gémissoit de tous les changemens qui s'étoient faits dans la Religion, & ne pouvoit souffrir, ni la Reformation, ni les Réformez. Il auroit bien souhaité que le Roi se fût reconcilié avec le Pape : mais le peu d'apparence qu'il voyoit à cette reconciliation, lui faisoit tenir bride en main, de peur de choquer un Maitre qui ne pardonnoit pas aisément. Néanmoins, comme l'esprit du Roi ne se trouvoit pas toujours dans la même disposition, le Duc trouvoit assez souvent l'occasion de servir son Parti, sur-tout quand il s'agissoit de la punition de ceux qui n'approuvoient pas les six Articles, & qui étoient assez hardis pour le faire connoitre au Public. En un mot, il étoit comme le Chef des Partisans du Pape, & de l'ancienne Religion. Mais il cachoit soigneusement au Roi, son inclination pour le premier; & à l'égard de la Religion, il ne faisoit paroitre son zèle que pour soutenir ce que le Roi avoit retenu.

Celui de l'Evêque de Winchester.

Gardiner, Evêque de Winchester, étoit dans les mêmes sentimens & tenoit la même conduite. Mais il s'en falloit bien qu'il ne fût autant estimé du Roi, qui pourtant ne laissoit pas de se servir de lui, parce qu'il avoit l'esprit souple & adroit, & qu'il avoit une connoissance assez étendue des affaires étrangeres. Comme cette connoissance lui donnoit des lumieres que les autres Ministres n'avoient pas, il engageoit quelquefois le Roi à faire des démarches dont les suites pouvoient être avantageuses à son Parti, & dont le Roi lui-même ne connoissoit pas toujours le motif. C'étoit par une complaisance aveugle pour les volontez du Roi, qu'il se maintenoit dans un certain degré de faveur, étant convaincu lui-même, & ayant aussi convaincu ses amis, que cette condescendance

étoit l'unique moyen de faire revoquer ce qui avoit été fait contre le Pape.

De Bonner.

Bonner, Evêque de Londres, étoit aussi un des Chefs du même Parti, mais pourtant toujours prêt à sacrifier toutes choses à sa fortune. Il étoit d'un naturel hardi, emporté, & cruel jusqu'à l'excès, comme il le fit bien voir en plusieurs occasions qui se présenterent dans la suite. Au reste, comme il étoit d'un mérite beaucoup au-dessous du médiocre, il ne se soutenoit qu'en faisant la Cour à ceux qui étoient en faveur, & en prenant la volonté du Roi pour règle de sa conduite.

De la Reine.

La Reine Catherine se laissoit aveuglément conduire par le Duc de Norfolck son Oncle, & employoit tout ce qu'elle avoit de pouvoir sur l'esprit du Roi, pour maintenir le crédit des ennemis de la Reformation.

Fondation de six nouveaux Evêchez. *Act. Publ. T. XIV. pag.* 731. 748. 754.

Tel étoit l'état de la Cour, dans le tems que le Roi, délivré des soins des affaires étrangeres, se trouvoit uniquement occupé de ce qui se passoit dans son Royaume. Tout y étoit pourtant dans une profonde tranquillité, parce que la terreur qui s'étoit emparée des esprits, faisoit qu'il ne trouvoit plus de contredisans. Il avoit commencé dès le mois de Décembre précedent, la fondation des nouveaux Evêchez, en érigeant l'Abbaye de Westminster en Eglise Episcopale (1). Dans l'année 1541, il en fonda encore trois autres, savoir, *Chester* (2), *Glocester* (3) & *Peterborowgh* (4), & dans la suivante, *Oxford* (5) & *Bristol* (6). Ces fondations, & quelques autres de peu de conséquence, furent les seules œuvres pies à quoi il employa les vastes richesses qu'il avoit acquises par la suppression des Monasteres (7). Ses Courtisans faisoient beaucoup valoir ces actes de pieté; pendant que d'autres faisoient remarquer le peu de proportion qu'il y avoit entre un revenu annuel de sept ou huit-mille livres sterling qu'il employoit à ces usages, & ce qu'il avoit acquis par la destruction de près de sept-cens Maisons Religieuses.

Le Roi déclare Hérétiques ceux qui rejetteront l'Exposition de la Doctrine Chretienne. *Myl. Herbert. Hist. de la Reformation.*

Cependant, Henri vouloit paroitre zèlé pour la Religion, comme s'il n'avoit d'autre but que de procurer le salut éternel à son Peuple. Le Livre de l'Exposition de la Foi étant imprimé, il y joignit une Ordonnance,

(1) Avec un Doyenné & douze Prébendes, les Officiers pour la Cathédrale, & un Chœur. Tind.

(2) Le 4. d'Août; du Monastere de S. *Werburg* à *Chester*; avec un Doyenné & six Prébendes. Tind.

(3) Au mois de Septembre; du Monastere de S. *Pierre* à *Glocester*; avec un Doyenné & six Prébendes. Tind.

(4) Au même mois; de l'Abbaye de *Peterborough*; avec un Doyenné & six Prébendes. Tind.

(5) De l'Abbaye d'*Osney*, à Oxford; avec un Doyenné & six Prébendes. Tind.

(6) De l'Eglise de S. *Augustin*, à Bristol. Tind.

(7) Les Prieurez de la plupart des Cathédrales, comme *Cantorberi*, *Winchester*, *Durham*, *Worcester*, *Carliste*, *Rochester*, & *Ely*, furent convertis aussi en Doyennez & en Colleges de *Prébendiers*. Tind.

HENRI VIII. 1541.

par laquelle il déclaroit Hérétiques tous ceux qui croiroient plus ou moins que ce qui étoit contenu dans ce Livre (1). Néanmoins, comme il n'étoit pas possible que tout le monde s'y conformât, & qu'il ne paroit point que personne ait souffert pour ce sujet, dans le cours de cette année, il y a quelque apparence que le Roi avoit fait connoitre qu'il ne souhaitoit pas que son Ordonnance fût exécutée à la rigueur.

François I. se prépare à faire la Guerre à l'Empereur.

Pendant que Henri se félicitoit d'avoir su triompher du Pape, & de jouïr d'une tranquillité que la Cour de Rome avoit vainement tenté de troubler, toute l'Europe étoit attentive à ce qui se passoit entre l'Empereur & le Roi de France, & aux préparatifs qui se faisoient en Turquie. La Guerre entre l'Empereur & François I. étoit sur le point de se renouveller, mais assez mal à propos pour l'Empereur, dans un tems où Soliman se préparoit à faire un puissant effort en Hongrie. C'étoit à l'occasion de la mort de *Jean Sepuse*, concurrent du Roi des Romains. Ces deux Princes qui avoient longtems disputé la Couronne de Hongrie, s'étant enfin lassez de la Guerre, étoient convenus que Sepuse garderoit, pendant sa vie, ce qu'il possedoit, avec le Titre de Roi; mais qu'après sa mort, la Couronne reviendroit à Ferdinand. Sepuse étant mort, & ayant laissé un Fils nommé *Etienne*, sous la Tutele de sa Mere, Ferdinand prétendit que le Traité s'exécutât, & voulut se mettre en possession de toute la Hongrie. Mais la Mere du jeune Sepuse implora la protection de Soliman, qui la lui accorda volontiers, son dessein étant de profiter de cette division pour s'emparer de la Hongrie, & pour pénetrer ensuite dans les Terres de l'Empire.

Artifices de l'Empereur pour détourner Soliman d'attaquer la Hongrie.

L'Empereur, voyant que la Hongrie étoit menacée d'une puissante invasion qui pouvoit avoir de fâcheuses suites pour l'Allemagne, employoit toute son industrie pour calmer les inquietudes des Protestans, sans leur donner pourtant aucune satisfaction, tâchant seulement de les amuser, pour en tirer quelque secours contre les Turcs. D'un autre côté, il faisoit ses efforts pour persuader à Soliman, qu'il vivoit dans une parfaite union avec les Rois de France & d'Angleterre, afin que la crainte d'une Ligue générale des Princes Chretiens le détournât du dessein qu'il avoit formé. Pour cet effet, il tâchoit d'amuser François I., en lui faisant esperer qu'il donneroit les Païs-Bas au Duc d'Orleans son second Fils, & qu'il les érigeroit en Royaume. Dans le même tems, il faisoit entendre à la Porte Ottomane, que cette affaire étoit comme arrêtée. François I. ne donna point dans ce piege. Mais apprenant de tous côtez, que les Ministres de l'Empereur divulguoient par-tout cette Négociation, comme si elle étoit sur le point d'être terminée, il résolut d'envoyer un Ambassadeur à Venise & un à Constantinople, pour en désabuser l'Empereur des Turcs & le Sénat de Venise. Il fit choix pour ces Ambassades,

François I. tâche de rompre ses mesures, en envoyant des Ambassadeurs en Turquie & à Venise.
Mezerai.
Du Bellay.

(1) Il y ajouta une espece de Préface, environ deux ans après la premiere publication du Livre. *Burnet.* TIND.

de

de *Rincon* & de *Fregose*, qui se mirent en chemin pour traverser l'Italie. Mais le Marquis de Guast, Gouverneur de Milan, ayant eu avis qu'ils devoient s'embarquer à Turin pour descendre le Pô, les fit si bien épier, qu'ils furent assassinez dans leur bateau. François I. fit grand bruit de ce meurtre, sur lequel pourtant l'Empereur ne lui donna aucune satisfaction. Ce fut là un nouveau sujet de rupture entre les deux Monarques.

Les Ambassadeurs sont assassinez sur le Pô.

Dans le même tems, l'Empereur avoit convoqué une Diete à Ratisbonne pour le 5. d'Avril. Comme la conjoncture n'étoit pas alors favorable pour inquieter les Protestans, la Diete se résolut enfin à leur accorder un second délai, qu'on appelloit *Interim*, afin qu'ils se tinssent en repos, & qu'ils s'engageassent plus volontiers à fournir du secours contre les Turcs.

Interim accordé en Allemagne aux Protestans. *Sleidan*.

Pendant ce tems-là, le Roi des Romains faisoit assieger Bude, Ville Capitale de Hongrie, dans l'esperance de s'en rendre maitre avant que le secours des Turcs arrivât. Mais le Siege s'étant trouvé plus difficile qu'on ne l'avoit cru, l'Armée des Turcs eut le tems d'accourir au secours, & de livrer bataille aux Allemans, sur lesquels elle remporta une victoire signalée. Peu de tems après, Soliman s'étant rendu en Hongrie, fit son entrée dans Bude, & sous prétexte de prendre le jeune *Etienne* sous sa protection, se rendit maitre de la Ville & d'une grande partie du Royaume.

Bataille de Bude gagnée par les Turcs.

Cependant, l'Empereur ayant terminé la Diete, au-lieu de marcher vers la Hongrie pour secourir le Roi son Frere, prit la route d'Italie, & s'étant embarqué à *Porto-Venere* avec un Armée de vingt & cinq-mille hommes, il fit voile vers l'Afrique, à dessein de faire la Guerre à *Barberousse*, qui s'étoit fait Roi d'Alger. Cette démarche donna lieu à beaucoup de raisonnemens. On en fit des railleries à la Cour de France, comme si, au-lieu d'aller combattre les Turcs, il avoit cherché un prétexte pour leur tourner le dos. Mais, comme l'Expédition de l'Afrique étoit projettée dès le commencement de l'année, & que les Troupes étoient déja sur les côtes d'Italie, il est certain, qu'il n'auroit pas été à tems de secourir le Roi des Romains, s'il eût entrepris de les faire marcher en Hongrie. Quoiqu'il en soit, il mit son Armée à Terre tout proche d'Alger, le 22. d'Octobre. Mais deux jours après, il s'éleva tout d'un coup une violente tempête, qui fit périr une partie de la Flotte. Cet accident le contraignit de se rembarquer au commencement de Novembre, après avoir perdu une bonne partie de ses Troupes & de ses Vaisseaux. On a prétendu que ce fut par un pur motif de générosité, que François I. ne voulut pas lui déclarer la Guerre, pendant qu'il étoit occupé à cette Expédition. Il est pourtant mal-aisé de se persuader, que ce Prince, qui entretenoit actuellement des intelligences avec Soliman, & qui, dans la suite, ne fit pas difficulté de se servir du secours des Turcs, se

Expédition de l'Empereur en Afrique. *Hist. d'Esp.*

Mezerai.

Elle réussit mal.

Mezerai.

HENRI VIII. 1541.

ſoit fait un ſcrupule d'interrompre les deſſeins que l'Empereur avoit formez contre les Infideles d'Afrique.

Affaires d'Ecoſſe. *Buchanan.*

Henri voyoit avec plaiſir, que le Roi de France & les Turcs alloient donner à l'Empereur des occupations qui l'empêcheroient de penſer à l'Angleterre. Mais, quoiqu'il fût en repos de ce côté-là, il ne laiſſoit pas d'avoir quelque inquietude, par rapport au Roi d'Ecoſſe, qui, bien que ſon Neveu, n'avoit pas ſujet de l'aimer, & qui pouvoit aiſément donner du ſecours aux Anglois mécontens, dont le nombre étoit grand dans les Provinces du Nord. Henri craignoit encore qu'un zèle de Religion ne portât ce Prince à entreprendre quelque choſe contre lui, parce qu'il commençoit à ſe laiſſer conduire par les gens d'Egliſe, qui, ſous prétexte de le porter à détruire l'Héréſie, l'attachoient fortement aux interêts du Pape. Il y avoit déja pluſieurs années, qu'on brûloit les Reformez en Ecoſſe. Mais ces ſupplices y produiſoient les mêmes effets qu'ailleurs, c'eſt-à-dire, qu'ils en augmentoient le nombre, au-lieu de le diminuer; & néanmoins, le Clergé s'obſtinoit toujours à vouloir les exterminer par le fer & par le feu. Jaques V. étoit un Prince fort adonné à ſes plaiſirs, & fort avide d'argent. D'ailleurs, il avoit pluſieurs Bâtards, qu'il ne pouvoit pas enrichir ſelon ſes ſouhaits, parce qu'il s'étoit épuiſé en dépenſes inutiles. Il y avoit dans ſa Cour deux Partis, dont l'un favoriſoit le Roi d'Angleterre & les Reformez, & l'autre, compoſé principalement d'Eccléſiaſtiques, étoit entierement oppoſé à Henri, & faiſoit des efforts continuels pour porter le Roi à exterminer tous ceux qui s'écartoient de l'ancienne Religion. Le premier tâchoit de lui perſuader d'imiter le Roi d'Angleterre ſon Oncle, & de s'aſſurer un revenu conſiderable par la ſuppreſſion des Monaſteres. L'autre lui repréſentoit, qu'en faiſant exécuter à la rigueur, les Loix faites contre les Hérétiques, il tireroit plus de cent-mille écus tous les ans, des confiſcations. Après avoir quelque tems balancé, Jaques ſe détermina pour ce dernier conſeil, & ayant lâché la bride au Clergé, il s'enſuivit en Ecoſſe une violente perſécution (1).

Henri reprend

Henri, voyant que le Roi ſon Neveu ſe laiſſoit ainſi gouverner par

(1) *George Buchanan*, fameux Hiſtorien Ecoſſois, courut alors un grand péril, & auroit été mis à mort avec les autres, s'il ne ſe fût ſauvé de la priſon. Ses Poëmes ſatyriques contre les Gens d'Egliſe furent cauſe qu'il y fut mis. Il paſſa la Mer, & vêcut vingt ans dans l'Exil, obligé la plupart du tems à régenter dans les Colleges. On voit dans ſes Ecrits, non-ſeulement toutes les beautez & les graces de la Langue Latine, mais auſſi avec beaucoup de force & de pénétration d'eſprit. Son Style eſt ſi naturel & ſi nerveux, ſes réflexions ſur les affaires ſont ſi juſtes & ſi ſolides, que, ſans compter ſes admirables Poëmes, il eſt regardé avec juſtice comme le meilleur des Auteurs modernes qu'ait produit la Grande-Bretagne. *Burnet.* TIND.

des gens qui dépendoient trop de la Cour de Rome, craignit qu'enfin ils ne l'engageassent à s'unir contre lui, avec le Pape & avec l'Empereur. Cette crainte lui paroissoit d'autant mieux fondée, qu'il ne pouvoit plus gueres compter sur le secours du Roi de France, qui avoit accoutumé de diriger la Cour d'Ecosse, parce que cet ancien ami étoit extremement refroidi envers lui. Cela lui fit prendre la résolution d'employer toute son industrie à gagner le Roi son Neveu, afin de le porter à rompre, comme lui, avec le Pape. Dans cette vue, il lui envoya des Ambassadeurs, pour lui demander une entrevue à Yorck, ne doutant point que, dans une Conference amiable, il n'eût assez d'éloquence pour lui persuader ce qu'il voudroit. Jaques accepta la Proposition, & promit de se rendre à Yorck, où Henri alla l'attendre. Mais les Ecclésiastiques d'Ecosse, & tout leur Parti, se donnerent tant de mouvement pour empêcher cette entrevue, dont ils connoissoient la conséquence, qu'ils y réussirent enfin, & persuaderent au Roi de chercher quelque prétexte pour s'en dispenser.

Il a dessein de gagner le Roi d'Ecosse.

Il lui demande une entrevue.

Jaques y consent.

Henri va l'attendre à Yorck.

Cependant Henri, qui n'avoit aucune connoissance de ce changement, attendoit avec impatience à Yorck le jour qui avoit été marqué pour l'entrevue. Dans cet intervalle, il fit publier une Proclamation pour encourager ceux qui avoient souffert quelque tort de la part de ses Ministres, à en porter les plaintes à lui-même & à son Conseil. Son but étoit de rejetter tout le mal sur Cromwell, & de faire esperer à ses Sujets, & particulierement à ceux du Nord, un Gouvernement plus doux pour l'avenir. Mais, pendant qu'il faisoit tout préparer pour la reception du Roi d'Ecosse, il en reçut des Lettres d'excuse, de ce qu'il ne pouvoit pas avoir l'avantage de se rendre auprès de lui. Il en fut piqué jusqu'au vif, & ce refus, qu'il regarda comme un affront, produisit bien-tôt après une rupture entre les deux Royaumes. Mais le chagrin que cette affaire lui causa ne fut pas comparable à celui qu'il reçut en arrivant à Londres, de l'endroit d'où il l'attendoit le moins.

Proclamation en faveur des Sujets.

Jaques s'excuse.

Henri en est fort offensé.

Depuis qu'il étoit remarié, il bénissoit Dieu tous les jours du bonheur dont il jouissoit dans ce dernier Mariage, & en toutes occasions, il témoignoit publiquement l'extrême satisfaction qu'il en ressentoit. Il étoit même arrivé depuis peu, pendant son voyage d'Yorck, que voulant faire à Dieu sur ce sujet un Acte de reconnoissance conforme aux sentimens de son cœur, il avoit demandé à son Confesseur une direction particuliere, & l'avoit prié de se joindre à lui pour cet effet. Tout cela marquoit l'estime & la tendre affection qu'il avoit pour la Reine, qui sembloit aussi avoir pour lui un attachement réciproque. Mais quand il fut arrivé à Londres, il apprit des choses, qu'il auroit été bon pour son repos qu'il eût toujours ignorées. Pendant qu'il étoit à Yorck, un homme, nommé *Lassels*, étoit allé trouver l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit demeuré à Londres, & lui avoit dit qu'il avoit

L'incontinence de la Reine est découverte.

HENRI VIII 1541.

appris de sa Sœur, ancienne Domestique de la Duchesse Douairiere de Norfolck, que la Reine avoit fort mal vêcu avant son Mariage; qu'elle continuoit la même vie depuis qu'elle étoit Femme du Roi; & que deux hommes, entre autres, savoir *Dirham* & *Mannock* (1), avoient vent couché avec elle. Cranmer ayant communiqué ce secret au Chancelier, & à quelques autres du Conseil Privé, il fut résolu entre eux qu'il en informeroit le Roi dès qu'il seroit arrivé à Londres, quoiqu'ils n'ignorassent pas le danger où ils s'exposoient, si cette accusation ne pouvoit pas être prouvée. Mais en cette occasion, il n'y avoit pas moins de péril à se taire.

Cranmer en informe le Roi.

Cranmer se trouvant assez embarassé sur la maniere d'exécuter sa Commission, prit le parti de faire un Mémoire, qu'il mit entre les mains du Roi, en le priant de le lire en particulier. Henri crut d'abord que c'étoit une calomnie, dont il résolut en lui-même de punir severement les auteurs. Ce ne fut même que dans cette pensée, qu'il voulut éplucher cette affaire à fond, quoiqu'avec tout le secret possible, de peur de causer du chagrin à la Reine. Il donna donc ordre au Garde du Sceau Privé, d'aller trouver *Lassels* sous quelque prétexte, & de l'interroger en secret. Lassels soutint avec fermeté ce qu'il avoit avancé sur le rapport de sa Sœur, qui confirmoit aussi ce qu'elle avoit dit à son Frere. Sur ces dépositions, on chercha quelque prétexte pour faire arrêter *Dirham* & *Mannock*, qui découvrirent dans leur Interrogatoire, plus de particularitez qu'on ne souhaitoit d'en savoir. Non seulement ils avouerent qu'ils avoient couché avec la Reine, mais même, que trois Dames de la Cour, ses Confidentes, étoient ordinairement présentes à ses débauches. Une de ces trois étoit la Dame de Rochefort, qui avoit accusé le Lord Rochefort son Mari d'avoir un commerce criminel avec la Reine Anne de Bollen sa Sœur (2). On apprit encore de ces gens-là, que le Roi étant à Lincoln, cette Dame avoit fait entrer à onze heures de nuit, dans la Chambre de la Reine, un nommé *Culpeper*, qui y avoit été jusqu'à quatre heures du matin, & qu'en la quittant, elle lui avoit fait présent d'un riche bonnet. De plus, la Reine avoit pris Dirham à son service, ce qui faisoit voir qu'elle avoit dessein de continuer la même vie. La Reine nia d'abord tous ces faits. Mais dans un second Interrogatoire, elle avoua qu'avant son Mariage, elle s'étoit abandonnée

On fait des Informations secretes.

Divers témoignages contre la Reine.

Aveu de la Reine.

(1) Deux d'entre les Domestiques du Duc de *Norfolck*. TIND.

(2) Dans une Lettre originale envoyée par plusieurs personnes du Conseil à *Guillaume Paget*, alors Ambassadeur d'Angleterre en France, où toutes les circonstances de cette affaire sont discutées au long, on voit qu'il y avoit trois Femmes, sans compter Madame *Rochefort* qui étoit dans le lit lorsque *Dirham* couchoit avec la Reine. Une de ces Femmes avoit été prise au service de la Reine, de même que *Dirham*. Voyez la Lettre, dans l'*Histoire complete* de Mylord *Herbert*, p. 228. TIND.

à plusieurs hommes. Cet aveu mit à bout la constance du Roi, qui déplorant son infortune, ne put s'empêcher de verser un torrent de larmes. Enfin, après avoir fait condamner à mort, *Dirham*, *Mannock* & *Culpeper*, il voulut que l'accusation contre la Reine fût portée au Parlement, qui s'assembla le 26. de Janvier de l'année suivante 1542.

Acte d'*Attainder* contre la Reine & ses Complices.

Les Commissaires (1), que le Parlement nomma pour examiner la Reine, rapporterent, que les faits dont elle étoit accusée, étoient suffisamment prouvez. Sur ce rapport, les deux Chambres la déclarerent coupable, & prierent le Roi de permettre qu'elle fût punie capitalement (2). Elles lui firent la même priere à l'égard de la Dame de Rochefort, complice de ses débauches, de la Duchesse Douairiere de Norfolck sa Grand-Mere, de Mylord Guillaume (3) Howard son Pere,

(1) *Cranmer*, le Duc de *Suffolck*, le Comte de *Southampton*, & l'Evêque de *Westminster*, interrogerent la Reine. On ne peut pas bien savoir tout ce qu'elle avoua, ni par le Journal, ni par l'Acte du Parlement, qui porte seulement qu'elle avoua, sans dire les particularitez de son aveu. *Burnet*, Tome I. p. 312.

(2) L'Acte passé aux deux Chambres, commençoit par supplier le Roi :
1. De ne point se chagriner, de peur d'abreger ses jours.
2. De pardonner tout ce qui s'étoit dit contre la Reine.
3. Que la Reine & ses Complices pussent &c. *Burnet*. TIND.

(3) C'étoit *Edmond Howard* qui étoit son Pere, & non pas *Guillaume*. Comme la Famille des *Howards* s'est répandue en diverses Branches, il est fort à propos, pour éviter la confusion, d'inserer ici une petite Table Généalogique de cette Famille, que nous étendrons en tems & lieu.

Le Chevalier JEAN HOWARD. —— *Marguerite* Fille & Cohéritiere de Thomas de Mowbray Duc de Norfolck.

- *Catherine*, Fille du Lord Molins. —— *Jean* Duc de Norfolck, l'an 1. de Rich. III. tué à Bosworth-field. —— *Marguerite*, Fille du Chevalier Jean Chadworth.
  - *Elisabeth*, Héritiere du Chevalier Frederic Tilney. —— *Thomas* Comte de Surrey l'an 4. de Henri VII. Duc de Norfolck, l'an 5. de Henri VIII. —— *Agnès*, Fille & Héritiere du Chevalier Philippe Tilney.
    - *Thomas*, troisieme Duc de Norfolck.
    - Le Chevalier *Edouard*, Ch. de la Jarretiere & Grand-Amiral.
    - *Edmond*.
      - *Catherine Howard*, 5. Femme de Henri VIII.
    - *Guillaume* Baron d'Effingham, l'an 1. de Marie.
    - *Thomas*, mourut à la Tour, où il avoit été mis en prison au sujet de Marguerite, Fille de la Reine d'Ecosse. *Dugdale*.

TIND.

Henri VIII. 1542.

de la Dame Howard sa Mere, de la Comtesse de Bridgewater, de cinq autres femmes, & de quatre hommes, sur ce que toutes ces personnes avoient eu connoissance de la vie débordée de la Reine, & n'en avoient pas averti le Roi. On peut encore remarquer en ceci, la servitude du Parlement, qui n'osoit condamner la Reine & ses complices, sans savoir si le Roi voudroit bien permettre qu'on les punît. Il n'avoit pas agi de même à l'égard d'Anne de Bollen & du Lord Rochefort, parce que l'Autorité du Roi n'étoit pas encore parvenu au degré où elle se trouvoit au tems dont je parle présentement. Le Roi ayant consenti que les coupables fussent punis, ils furent condamnez à mort, par un Acte d'*Attainder* ou de Conviction. Cet Acte contenoit encore une clause bien extraordinaire. C'est qu'il déclaroit Traitres, tous ceux qui ayant connoissance des débauches d'une Reine, ne les déclareroient pas en toute diligence; toute Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne lui en donneroit pas connoissance avant que de consommer le Mariage; toute Reine, ou toute Princesse de Galles, qui se laisseroit débaucher; tout homme qui auroit la témerité de leur faire l'amour, ou de les solliciter de quelque maniere que ce pût être, & tous ceux qui lui donneroient quelque assistance; enfin, toute personne qui sachant qu'une Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, ne le seroit pas, n'en donneroit pas avis au Roi.

La Reine est décapitée.

Henri ayant approuvé cet Acte (1), la Reine & la Dame de Rochefort furent décapitées le 12. de Fevrier. La Reine persista dans ce qu'elle avoit avoué, qu'elle n'avoit pas bien vêcu avant que d'être mariée: mais elle nia sur son salut, d'avoir jamais souillé le lit du Roi. Quant à la Dame de Rochefort, elle mourut sans être regrettée de personne. Mais sa mort & son infamie servirent du moins à donner une meilleure opinion du Lord Rochefort son Epoux, & de la Reine Anne de Bollen, dont elle avoit procuré la mort par son témoignage, que sa propre condamnation rendit suspect à tout le monde.

L'Acte du Parlement est fort censuré.

L'extrême rigueur dont le Parlement usa envers les Parens de la Reine, fut fort censurée du Public. On trouvoit qu'il étoit contre la nature, de punir un Pere & une Mere (2), pour n'avoir pas découvert

(1) L'Acte le revêtoit du pouvoir de le faire. Tind.

(2) Ce n'étoit pas son Pere & sa Mere, mais sa Grand-Mere, la vieille Duchesse de *Norfolck*, sous qui la Reine avoit été élevée. Le Peuple trouva qu'on en usoit cruellement avec cette Dame, coupable seulement de n'avoir pas dénoncé sa Petite-fille au Roi comme une abandonnée, ce qui ne s'accordoit pas avec les regles de la justice & de la bienséance. Il est vraisemblable que le Pere & la Mere de cette Reine étoient déja morts longtems avant qu'on fit le procès à leur Fille, n'étant rien dit du Pere après l'an douzie[illegible]gne de *Henri VIII.* Dugdale. Tind.

la turpitude de leur Fille. Aussi le Roi modera cette séverité, en faisant grace à la plupart de ceux qui avoient été condamnez, dont pourtant quelques-uns demeurerent assez longtems en prison. Quant à la derniere clause, qui condamnoit toute Fille qui étant recherchée en Mariage par le Roi, ne s'accuseroit pas elle-même si elle avoit perdu sa virginité, elle fut tournée en ridicule. Dans les railleries qu'on faisoit sur ce sujet, on disoit, qu'à l'avenir les Rois d'Angleterre ne pourroient plus épouser que des Veuves, n'y ayant point de Fille qui voulût s'exposer aux chicanes qu'un Roi pourroit lui faire, s'il arrivoit qu'il ne fût pas content d'elle.

L'Irlande est érigée en Royaume.

Myl. Herbert.

Cette affaire étant finie, le Parlement confirma un Acte passé dans le Parlement d'Irlande, par lequel cette Isle étoit érigée en Royaume. Depuis ce tems-là, les Rois d'Angleterre ont mis dans leurs Titres celui de Rois d'Irlande, au-lieu qu'auparavant, ils ne s'en qualifioient que Seigneurs.

Dessein du Roi de supprimer les Colleges & les Hôpitaux.

Avant que le Parlement se séparât, le Roi commença en quelque maniere, à manifester le dessein qu'il avoit de se saisir des Colleges & des Hôpitaux, comme il s'étoit emparé des Monasteres. Mais l'exécution de ce dessein n'étoit pas sans difficulté. Par les Constitutions particulieres de la plupart de ces Maisons, les Gouverneurs, Présidens, ou Administrateurs, n'avoient pas le pouvoir de disposer des fonds destinez à leur entretien, sans le consentement des interessez. Ainsi ce n'étoit pas une petite peine, que d'avoir à gagner un si grand nombre de personnes, qui avoient tant d'interêt de conserver les rentes qui les faisoient subsister. Il est vrai que le Roi avoit déja disposé quelques-uns de ceux qui n'étoient pas liez par des Constitutions si expresses, à lui resigner leurs Maisons. Mais comme il portoit sa vue sur toutes, il fallut trouver un expédient, pour que les Gouverneurs des autres pussent imiter cet exemple sans violer leur Serment. Ce fut dans cette vue, qu'il obtint du Parlement un Acte qui annulloit toutes les Constitutions particulieres des Colleges & des Hôpitaux, & dispensoit les Gouverneurs, Présidens & Administrateurs, de les observer. Cet obstacle étant levé, il y en eut encore quelques-uns qui furent resignez au Roi. Mais cette affaire ne fut entierement terminée qu'en 1552, par une voye plus abregée.

Acte pour lui en faciliter les moyens.

Dispute touchant la Version de la Bible.

Hist. de la Reformation.

Pendant que les affaires du Roi se faisoient dans le Parlement sans beaucoup de difficulté, la Convocation, qui se tenoit en même tems, étoit fort partagée au sujet de la nouvelle Version de la Bible, qu'on alloit mettre entre les mains du Peuple. Plusieurs soutenoient qu'elle étoit pleine de fautes, & que ce seroit faire un grand tort au Peuple, que de lui permettre de la lire, avant qu'elle fut corrigée. C'étoit Gardiner qui émouvoit cette dispute, dans l'esperance qu'avant que la correction fût achevée, il se passeroit un tems considera-

HENRI VIII. 1542.

ble, & que cependant, le Roi pourroit changer d'avis (1). Son Parti étoit si nombreux, qu'il l'auroit enfin emporté sur l'autre, si Cranmer, qui s'apperçut de son dessein, n'eût obtenu du Roi que la correction seroit commise aux deux Universitez, où il avoit bien plus de crédit que dans la Convocation. Plusieurs Evêques s'y opposerent fortement, & quelques-uns même firent enregîtrer leur Protestation (2). Mais tout cela fut inutile, puisque le Roi s'étoit déja déclaré. Il accorda même le 12. de Mars à un Libraire de Londres, un Privilege pour imprimer la Bible en Anglois. Cela donne lieu de présumer que les Universitez ne retoucherent point à cette Version, puisqu'il n'étoit pas possible qu'elles l'eussent examinée en si peu de tems.

Act. Publ. T. XIV. p. 745.

Le Roi avoit besoin d'argent pour la Guerre d'Ecosse, à laquelle il étoit entierement résolu: mais il n'osoit en demander à la Chambre Basse. Ce n'étoit pas qu'il doutât du succès, s'il eût voulut faire cette démarche : mais il craignoit d'aliener les cœurs de ses Sujets, qui étoient bien plus sensibles aux affaires d'interêt, qu'à toutes les autres. Il souhaitoit que le Parlement lui offrit de lui-même de l'argent, sans se le faire demander. Ce fut dans la vue de se concilier son affection, qu'il fit emprisonner un Sherif qui avoit arrêté un Membre des Communes, & qu'il offrit de le leur livrer pour le châtier comme elles le trouveroient à propos. D'un autre côté, il empruntoit par-tout de l'argent, afin de leur faire comprendre qu'il étoit dans la nécessité. Mais pour cette fois, la Chambre Basse feignit de n'entendre point ce langage, ne voulant point introduire la pernicieuse coutume d'accorder des Subsides au Roi, sans qu'il en demandât. D'ailleurs, comme elle ignoroit encore le dessein de la Guerre d'Ecosse, elle ne voyoit aucune nécessité de faire une pareille démarche. Ainsi, le Parlement se sépara sans rien accorder au Roi, excepté l'Acte touchant les Colleges & les Hôpitaux, qui étoit une semence dont il devoit, en son tems, recueillir le fruit.

Le Roi souhaite que le Parlement lui offre un Subside ;

Mais il ne réussit pas.

La Guerre contre l'Ecosse étant résolue, Henri envoya en France le Chevalier *Guillaume Paget*, pour sonder la disposition de François I., & pour tâcher de le lier par quelque Traité qui l'empêchât de

Il tâche d'empêcher le Roi de France de secourir l'Ecosse.

(1) *Gardiner* avoit une imagination singuliere. Il croyoit qu'il y avoit plusieurs mots dans le Nouveau Testament, si sacrez, qu'on ne devoit pas les traduire ; & qu'on devoit les laisser dans l'Anglois tels qu'ils étoient dans la Bible Latine. Il mit cent de ces mots dans un Mémoire, qui fut lu à la Convocation. Son dessein étoit visible : c'étoit de rendre la Traduction inintelligible au Peuple. Voici quelques-uns de ces mots. —— *Ecclesia*, *Pœnitentia*, *Contritus*, *Justitia*, *Justificatio*, *Idiota*, *Elementa*, *Baptizare*, *Martyr*, *Sacramentum*, *Simulachrum*, *Gloria* &c. *Burnet.* TIND.

(2) Tous les Evêques de la Province de Cantorberi, excepté ceux d'*Ely* & de *S. Asaph* firent leur protestation contre cela. TIND.

de secourir le Roi d'Ecosse. Les Instructions de l'Ambassadeur portoient, de demander au Roi de France, que le Traité de Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre fût renouvellé. François s'apperçut aisément, qu'il y avoit quelque mystere caché dans cette Proposition. Comme il savoit que Henri n'étoit pas content du Roi d'Ecosse, il ne douta point qu'il ne demandât à renouveller la Paix, à dessein d'inserer dans le nouveau Traité qui se feroit quelque Article qui lui liât les mains, & l'empêchât de secourir son Allié. Il répondit donc, qu'il étoit inutile de renouveller un Traité dont le Roi d'Angleterre n'avoit pas exécuté les Conditions. L'Ambassadeur repliqua, qu'il n'y avoit aucune sorte de Conditions dans le Traité de Paix, & que par conséquent, on ne pouvoit pas accuser le Roi son Maitre de les avoir violées. Mais cette dispute n'étoit fondée que sur un mal-entendu. L'Ambassadeur n'entendoit par le Traité de Paix, qu'un Traité particulier, qui ne contenoit qu'un seul Article, savoir, qu'il y auroit une Paix perpétuelle entre la France & l'Angleterre. Mais François vouloit parler de quelques autres Traitez signez le même jour, & qui étoient des suites & des dépendances du premier, quoique celui-ci eût été écrit à part. C'étoit ce Traité en particulier que Henri vouloit renouveller, s'imaginant que par là, il empêcheroit François I. d'envoyer du secours au Roi d'Ecosse. Mais François ne prétendoit pas que, sous ce prétexte, il dût être permis à Henri d'accabler un ancien Allié de la France, sans que la France pût s'y opposer. Au contraire, il croyoit que c'étoit une violation manifeste de la Paix, que d'attaquer ses Alliez sans aucune cause légitime. Cependant, comme ils ne vouloient, ni l'un ni l'autre, faire mention du Roi d'Ecosse, quoiqu'ils l'eussent tous deux dans l'esprit, François, pour embarasser Henri, demanda que, conformément aux Traitez précedens, il lui donnât du secours pour recouvrer le Milanois. Henri demanda de son côté, que François, selon sa promesse, abolît en France l'autorité du Pape. Ces demandes réciproques étoient plus capables de produire une rupture, qu'un renouvellement des Traitez. D'ailleurs, les Anglois avoient déja commencé les hostilitez, en arrêtant des Vaisseaux François qu'ils supposoient être des Pirates; & les François en avoient arrêté des Anglois, par représailles. Ainsi, l'Ambassadeur ayant pris congé, sans avoir rien avancé, fit rapport à son Maitre, que le Roi de France étoit mal disposé en son endroit; c'est-à-dire, qu'il ne laisseroit point opprimer le Roi d'Ecosse sans s'y opposer. C'étoit là toute la mauvaise disposition où François I. se trouvoit envers l'Angleterre, étant alors très éloigné de souhaiter la Guerre avec ce Royaume, puisqu'il étoit sur le point d'en commencer une autre qu'il avoit bien plus à cœur.

Ce Monarque étoit si offensé de tous les artifices dont l'Empereur avoit usé avec lui, qu'il n'attendoit, pour lui déclarer la Guerre, qu'à le voir tellement brouillé avec la Ligue de Smalcalde, qu'il n'y eût plus

Ambassade de France à la Diete de peu d'effet. *Sleidan.*

d'esperance d'accommodement. C'étoit en vue de fomenter cette division, qu'il avoit envoyé des Ambassadeurs à la Diete qui s'étoit assemblée à Spire au mois de Fevrier, sous prétexte de se justifier des prétendues calomnies dont on l'avoit noirci, & particulierement de ce qu'on l'accusoit de s'être allié avec les Turcs. Ses Ambassadeurs se plaignirent à la Diete en termes extremement forts, de l'assassinat de *Rincon* & de *Fregose*, prétendant que le premier n'étoit envoyé à Constantinople, que pour détourner Soliman du dessein de porter la Guerre en Allemagne. Cependant, dans la suite de leurs discours, ils voulurent persuader aux Princes Allemans, que leur intérêt étoit de bien fortifier leurs Places frontieres, & d'abandonner la Hongrie aux Turcs. Ainsi leur présence à la Diete n'ayant pas produit de grands effets, ils s'en étoient retournez très mécontens.

Le Pape offre un Concile à Trente.

Peu de tems après leur départ, le Nonce du Pape offrit à la Diete, de la part de son Maître, un Concile à Trente. Les Catholiques accepterent cette offre avec joye, & en remercierent le Nonce. Mais les Protestans la rejetterent, parce qu'ils ne vouloient pas un Concile convoqué par leur Partie, & dans un lieu suspect, puisque la Ville de Trente dépendoit du Roi des Romains. Cela n'empêcha pas que la Diete ne se terminât à la satisfaction de l'Empereur & de Ferdinand, après que, d'un consentement unanime, elle eut résolu de leur donner un puissant secours, dont l'Electeur de Brandebourg devoit avoir la conduite.

Convocation du Concile à Trente.

Quoique les Protestans eussent refusé l'offre de Paul III., il ne laissa pas de convoquer un Concile à Trente, pour le mois de Novembre suivant, par une Bulle du 22. de Mai. Mais ce n'étoit que pour amuser le Public. Il savoit que, dans le tems que la Guerre entre l'Empereur & la France alloit commencer, il se trouveroit assez d'obstacles pour empêcher que le Concile ne s'assemblât.

François I. attaque l'Empereur en cinq endroits. *Du Bellay. Mezerai.*

C'étoit en effet dans ce même tems que François I. mettoit cinq Armées en Campagne, pour attaquer l'Empereur en cinq endroits à la fois, savoir, dans le Roussillon, dans le Luxembourg, en Piedmont, en Flandre, & en Brabant. Mais le succès ne répondit pas à ses esperances. Le grand effort qu'il fit cette année pour attaquer son ennemi, ne servit qu'à le mettre hors d'état d'en faire de semblables dans la suite, lorsqu'il fut lui-même attaqué. Le Dauphin assiegea inutilement Perpignan. Le Duc d'Orleans son Frere prit Luxembourg & Montmedy : mais ces Places furent reprises avant la fin de la Campagne. Quant aux trois autres Armées, elles ne firent rien de considerable.

Henri se détermine à faire la Guerre à l'Ecosse. *Buchanan. Myl. Herbert.*

Pendant que ce Monarque faisoit de vains efforts pour se venger de l'Empereur, Henri prenoit enfin sa derniere résolution pour faire la Guerre à l'Ecosse. Il avoit esperé que, dans la Conference qu'il s'étoit attendu d'avoir avec le Roi son Neveu, il le porteroit à renoncer à l'autorité du Pape, & c'étoit avec un extrême chagrin qu'il se voyoit déchu

de son esperance. Cette affaire lui paroissoit de la derniere importance, parce que n'ayant pas beaucoup à craindre des Païs étrangers, dont les forces maritimes n'étoient pas comparables aux siennes, il n'y avoit que l'Ecosse qui pouvoit lui causer de l'inquietude. C'étoit le seul endroit d'où les Anglois mécontens pouvoient tirer du secours, & il se souvenoit avec frayeur, du danger qu'il auroit couru lorsque les Rebelles étoient en armes dans le Nord, s'ils avoient été soutenus par une Armée Ecossoise. Ainsi, dans la Guerre qu'il entreprenoit contre l'Ecosse, son but n'étoit pas de faire des Conquêtes en ce Païs-là, mais de plier le Roi d'Ecosse à sa volonté par la force, puisqu'il ne pouvoit pas le faire par la douceur. C'est ce qu'il croyoit absolument nécessaire, pour se procurer un parfait repos. Au tems de la revolte du Nord, les conjonctures lui étoient extremement favorables, parce qu'étant alors étroitement uni avec la France, le Roi Jaques ne pouvoit pas s'engager à soutenir les Mécontens d'Angleterre sans le consentement de François I., qui, bien loin d'approuver ce dessein, l'en auroit au contraire détourné. Mais les affaires se trouvoient sur un autre pied, depuis que Henri ne pouvoit plus compter sur l'amitié du Roi de France. Il est vrai que ce Prince ne devoit pas lui être fort redoutable, pendant qu'il étoit en Guerre avec l'Empereur : mais il consideroit, que l'égalité des forces de ces deux Monarques, les obligeroit vrai-semblablement à faire bien-tôt la Paix, & que cette Paix, dans laquelle le Pape interviendroit sans doute, ne pourroit se faire qu'à son préjudice. Il étoit même dangereux qu'elle ne produisît une Ligue contre lui, & que le Roi d'Ecosse ne s'y engageât. En ce cas-là, l'Angleterre pouvoit être envahie du côté du Nord, avec d'autant plus de facilité, que les Provinces Septentrionales étoient les plus disposées à la Revolte. Il étoit donc d'une extrême conséquence pour Henri, de mettre le Roi d'Ecosse dans ses intérêts, puisqu'étant assuré de ce côté-là, il n'avoit pas beaucoup à craindre une invasion, qu'il regardoit comme impossible, vu la superiorité de ses forces maritimes.

Il avoit eu dessein de se servir de deux moyens pour gagner le Roi d'Ecosse, dans la Conference qu'il lui avoit proposée. Le premier étoit, de lui faire voir qu'il ne tenoit qu'à lui de lui assurer la Succession de la Couronne d'Angleterre, après Edouard son Fils, ou de l'en éloigner, puisque, par l'Acte du Parlement fait sur ce sujet, il pouvoit appeller à la Succession *Marie* & *Elisabeth* ses Filles, ou les en exclure pour jamais. Au premier cas, le Roi Jaques ne pouvoit y prétendre, qu'après que la Posterité de ces deux Princesses seroit éteinte ; & au second cas, il venoit immédiatement après le Prince Edouard. Comme donc c'étoit un avantage considerable pour le Roi d'Ecosse, que de gagner deux degrez, Henri esperoit qu'il ne seroit pas assez imprudent pour le négliger. Le second moyen qu'il se proposoit d'employer pour gagner ce Prince, étoit de lui représenter les avantages qui lui reviendroient, s'il renon-

çoit à l'obeïssance du Pape, tant à cause de la facilité que cela lui donneroit pour succeder à la Couronne d'Angleterre, si le cas y échéoit, que par les richesses qu'il acquerroit en supprimant les Monasteres d'Ecosse. Comme Jaques étoit fort avide d'argent, Henri ne doutoit pas de réüssir par ce second moyen, quand même le premier seroit inutile. Ce fut donc avec un très grand dépit, qu'il se vit frustré de son attente, par le refus que fit le Roi son Neveu de l'aller trouver à Yorck. Il comprit par là, que la nouvelle Reine avoit trop de pouvoir sur lui, & soupçonna même, que c'étoit un effet des intrigues du Pape, de l'Empereur, & peut-être du Roi de France. Ainsi, n'ayant plus aucune esperance de réüssir dans son projet par la voye de la douceur, il résolut de tenter s'il en pourroit venir à bout par la force.

But de cette Guerre.

L'Ecosse n'étoit gueres en état de résister à l'Angleterre, sans le secours de la France. Mais celle-ci étoit tellement occupée, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût prendre part à cette querelle. Henri esperoit donc, que s'il pouvoit avoir d'abord quelque avantage, il rendroit les Ecossois moins opiniâtres, & disposeroit plus aisément le Roi son Neveu à écouter ses Propositions. Ainsi la Guerre qu'il vouloit faire à l'Ecosse n'étoit proprement destinée qu'à obliger les Ecossois à la condescendance qu'il desiroit d'eux, & non pas une Guerre fondée sur son seul caprice, ou pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu, comme les Historiens le font entendre. Cependant, comme il ne pouvoit pas en découvrir les véritables motifs, sans se porter du préjudice, il la prétexta d'une prétendue violation de la Treve, d'un prétendu tort dont il se plaignoit par rapport à certaines Terres de peu de conséquence situées sur les frontieres, & de ce que Jaques recevoit en Ecosse certains Rebelles Anglois. Mais, comme tout cela n'étoit gueres capable d'en imposer au Public, il s'avisa de renouveller les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre, touchant le droit de Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse. Pour cet effet, il fit dresser un Manifeste, dans lequel fut inseré le Mémoire dont j'ai amplement parlé dans le Regne d'Edouard I. & dans celui de Henri VII., contenant les prétendues preuves de la dépendance où le Royaume d'Ecosse avoit été anciennement à l'égard de l'Angleterre. Ce Manifeste étoit pourtant conçu en termes si ambigus & si équivoques, qu'il paroissoit bien que Henri vouloit se reserver une porte pour pouvoir se désister de cette prétention, sans que son honneur s'y trouvât engagé. Il n'est nullement nécessaire de repéter ici le contenu de ce Mémoire. Il suffira seulement de remarquer, que la plupart des Auteurs Anglois en parlent, comme si la Souveraineté des Rois d'Angleterre sur l'Ecosse y étoit démontrée, & qu'il leur suffit de le citer seulement, pour se donner gain de cause sur ce sujet. Il semble que le Docteur Burnet, quoiqu'Ecossois, se soit laissé surprendre à cette opinion généralement répandue en Angleterre, puisqu'il parle de ce Mémoire, dans l'Histoire de la Reformation, sans y faire

Il renouvelle les prétentions de l'Angleterre sur la Souveraineté de l'Ecosse.

Manifeste sur ce sujet.

aucune remarque. Peut-être n'a-t-il pas jugé à propos de combattre le sentiment des Anglois, sans aucune nécessité par rapport à son Histoire.

Guerre d'Ecosse.

Henri ne publia son Manifeste, que dans le tems que son Armée étoit sur le point d'entrer en Ecosse. Son dessein étoit de surprendre les Ecossois, ce qu'il croyoit d'autant plus facile, qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût entre les deux Royaumes un juste sujet de rupture. Cependant, le Roi Jaques ayant appris qu'il se faisoit des levées en Angleterre, se prépara de son côté, afin de se trouver en état de se défendre, en cas qu'il fût attaqué. Pendant ce tems-là, il envoya deux Ambassadeurs au Roi son Oncle, pour voir s'il y auroit quelque moyen de le contenter, ou du moins, afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le Roi de France pût lui envoyer du secours. Ces Ambassadeurs furent longtems arrêtez à la Cour d'Angleterre sur de vains prétextes, & pendant que Henri fut occupé à faire ses préparatifs, il ne leur donna aucune réponse. Ils n'eurent même la permission de s'en retourner qu'avec l'Armée qui devoit entrer dans leur Païs, sous la conduite du Duc de Norfolck, & dans laquelle ils étoient comme prisonniers. Deux autres Ambassadeurs d'Ecosse qui alloient à Londres, ayant rencontré l'Armée Angloise dans sa marche, y furent aussi retenus jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à Barwick.

Cependant, le Roi Jaques ayant appris que le Duc de Norfolck marchoit vers le Nord à la tête de vingt-mille hommes, envoya sur la frontiere un Corps de dix-mille hommes, sous le commandement de *Gordon*, en attendant le reste de ses Troupes, qui marchoient de divers lieux pour se joindre à lui. Mais Gordon ne se trouva pas en état d'empêcher que le Duc de Norfolck n'entrât en Ecosse sur la fin d'Octobre, & qu'il ne ravageât le Païs situé au Nord de la Tweede. Après cette courte Expédition, l'Armée Angloise se retira vers Barwick, la Saison, qui étoit déja fort mauvaise, l'ayant empêchée de s'avancer plus avant. Pendant ce tems-là, le Roi Jaques fit marcher le Lord *Maxwell* avec quinze-mille hommes, dans le tems que les Anglois se retiroient à Barwick. Les Ecossois prétendent, que, sur la nouvelle de la marche de Maxwell, les Anglois se retirerent dans un tel désordre, qu'ils auroient pu être aisément défaits, si Gordon eût osé les attaquer, & que le Roi fut très en colere contre lui de ce qu'il avoit manqué ce coup. Quoiqu'il en soit, Jaques, s'étant mis à la tête de son Armée, y tint un Conseil de Guerre, dans lequel il parut tout résolu à donner Bataille, quoiqu'il en pût arriver. Mais il fut seul de cet avis. Au contraire, on lui représenta fortement, le danger où le Royaume seroit exposé, si l'Armée étoit battue. Enfin, comme il ne vouloit point en démordre, les Généraux & la Noblesse lui firent entendre qu'ils ne lui obeïroient pas, si, sans aucune nécessité, il s'obstinoit à vouloir exposer le Royaume à un péril évident. Cette opposition le mit

Le Roi d'Ecosse veut donner bataille.

Les Grands refusent de le suivre.

HENRI VIII. 1542.

en fureur. Il jura qu'il puniroit leur désobeïssance, & les traita tous de Traîtres, puisqu'ils l'empêchoient d'obtenir une victoire qui lui étoit infaillible. C'étoit ce que le Cardinal Beton lui avoit mis dans l'esprit, en lui disant qu'il étoit impossible qu'il fût vaincu par des Hérétiques tels que les Anglois. La vérité est, que ce Prince étoit un peu blessé du cerveau, depuis qu'il avoit fait mourir injustement un Neveu du Duc d'Albanie, dont l'image se présentoit sans cesse à son imagination. Ainsi, étant au desespoir de se voir si mal obeï, il laissa le commandement de l'Armée au Lord *Maxwell*, avec ordre de marcher vers l'ennemi, & se tint lui-même à portée de l'aller joindre, en cas qu'il y eût occasion de donner Bataille. Mais peu jours après, comme il étoit extraordinairement irrité contre ses Généraux, & qu'il étoit à leur égard dans une extrême défiance, il donna une Commission en forme à *Olivier Sinclair* son Favori, pour aller prendre le Commandement de l'Armée. Ce nouveau Général, peu propre à un tel emploi, s'étant rendu au Camp, y fit lire publiquement sa Patente, de laquelle tout le monde se trouva choqué. Cela produisit un tel mécontentement parmi les Troupes, qu'elles commençoient à se débander, lorsqu'un Corps de cinq-cens Cavaliers Anglois parut sur une Colline, où il se posta pour observer l'Armée ennemie. Cette vue augmenta de plus en plus le désordre parmi les Troupes Ecossoises, qui s'imaginerent que toute l'Armée Angloise s'approchoit pour donner Bataille. Dans cet état, se trouvant sans Général, puisque la Commission de Maxwell étoit revoquée, & que personne ne vouloit obeïr à Sinclair, elles prirent le parti de se retirer, avec une frayeur qui ne leur permit pas de tourner la tête, pour observer le petit nombre de leurs ennemis. Les Cavaliers Anglois les voyant fuïr avec tant de précipitation, se mirent à leurs trousses, & sans trouver aucune résistance, en tuerent un grand nombre, firent prisonniers sept Seigneurs, deux-cens Gentilshommes, huit-cens Soldats, & se rendirent maitres de vingt & quatre pieces de Canon. Jamais victoire ne fut gagnée si facilement. Entre les principaux Prisonniers, se trouverent le Lord *Maxwell*, les Comtes de *Cassils* & de *Glencarn*, & *Olivier Sinclair* Favori du Roi.

Il donne le commandement de son Armée à *Sinclair*.

Déroute de l'Armée Ecossoise.

La nouvelle de cette déroute fit tomber le Roi Jaques dans une noire mélancolie, à laquelle il n'avoit déja que trop de disposition. Il se mit dans l'esprit, qu'il avoit été trahi par ses Généraux & par sa Noblesse; & dans cette prévention, il résolut de se défaire de la plupart d'entre eux. Son chagrin fut encore augmenté par la nouvelle qu'il reçut, qu'un Héraut, que le Duc de Norfolck lui envoyoit, avoit été tué par un Anglois fugitif refugié en Ecosse. Il comprit d'abord les suites fâcheuses que cet accident pouvoit avoir, après le malheur qui venoit de lui arriver. Ainsi, se persuadant qu'il ne lui seroit jamais possible de se tirer de l'embaras où il se trouvoit, il ne put résister à l'excès de son chagrin, qui le coucha dans le tombeau, le 14. de Décembre 1542. Sa mort arriva

Mort du Roi d'Ecosse.

sept jours après la naissance d'une Princesse nommée *Marie*, que la Reine sa Femme avoit mise au monde, & qui se trouva son unique Héritiere. Peu de tems auparavant, il avoit perdu deux Fils en un même jour.

1542. Naissance de Marie sa Fille.

Henri ne sachant point ce qui se passoit en Ecosse, avoit fait conduire les prisonniers Ecossois à Londres, où ils arriverent le 9. de Décembre. Le lendemain, on leur fit traverser la Ville, depuis la Tour où ils avoient été renfermez, jusqu'à Westminster, où le Roi voulut les voir & leur parler. Il leur reprocha d'abord, que quelques-uns d'entre eux avoient, par leurs pernicieux conseils, persuadé au Roi leur Maitre de se brouiller avec lui, & qu'ils portoient justement la peine d'une Guerre qu'ils avoient eux-mêmes excitée. Cependant, comme il avoit dessein de se servir d'eux pour faire une Paix telle qu'il la souhaitoit, il finit son Discours par des expressions plus obligeantes, & leur accorda plus de liberté, en les donnant en garde à divers Seigneurs de la Cour. Le Comte de Cassils eut le bonheur de tomber entre les mains de l'Archevêque de Cantorberi, & de recevoir de lui, pendant le peu de séjour qu'il fit à Londres, des instructions qui le porterent à embrasser la Reformation quand il fut de retour en son Païs.

Henri fait mener les prisonniers Ecossois à Londres.

Peu de jours après, les nouvelles de la naissance de Marie Princesse d'Ecosse, & de la mort du Roi son Pere, étant arrivées à la fois, Henri jugea que c'étoit une conjoncture favorable pour unir l'Ecosse avec l'Angleterre, en mariant le Prince Edouard son Fils avec la Nouvelle Reine d'Ecosse. Il fit sonder sur ce sujet, les Seigneurs prisonniers, & les ayant trouvez dans de bonnes dispositions pour appuyer cette ouverture, il les mit en liberté, à condition qu'ils lui donneroient des ôtages pour la sureté de leur retour, en cas que le projet du Mariage ne réussît pas. Cette condition ayant été acceptée, ils furent conduits à Newcastle, d'où ils retournerent dans leur Patrie, après avoir livré les ôtages. Nous verrons tout à l'heure, quel fut le succès de ce projet.

Il forme le projet de marier le Prince son Fils avec Marie Reine d'Ecosse.

Il renvoye les prisonniers.

Le Parlement d'Angleterre s'étant rassemblé le 22. de Janvier, accorda un Subside au Roi, tant pour le remboursement des frais qu'il avoit faits dans la Guerre d'Ecosse, que pour ses autres besoins. On entendoit par là, la Guerre contre la France, dont il n'y avoit plus lieu de douter, puisque le Roi étoit sur le point de conclure une Ligue avec l'Empereur. L'union qui alloit se former entre ces deux Monarques, devoit, selon les apparences, être si favorable aux Partisans de Rome & de l'ancienne Religion, qu'ils ne doutoient point que le tems ne fût revenu que la Reformation alloit être détruite en Angleterre. Cependant, dans ce même tems, ils eurent la mortification de voir passer au Parlement un Acte qui rabattit beaucoup de leurs esperances. Cet Acte, que Cranmer avoit sollicité & enfin obtenu, portoit, que les Seigneurs, les Gentilshommes, les Marchands, pourroient garder dans leurs Maisons

1543. Le Parlement accorde un Subside au Roi. *Myl. Herbert.*

Acte qui permet de garder la Bible dans les Maisons.

HENRI VIII. 1543.

une Bible en Anglois, avec certains autres Livres de Religion mentionnez dans l'Acte, pour l'instruction de leurs familles. Mais il étoit expressément défendu d'imprimer, de vendre, d'acheter ou de garder aucuns Livres de Religion que ceux-là, & de prêcher, ou de garder, contre l'Ordonnance de l'année 1540. Il y avoit encore une Clause très considérable dans ce Statut. C'est que les Contrevenans, s'ils étoient Ecclésiastiques, ne pourroient être condamnez à la peine du feu, que pour la troisieme faute; & que la peine des Laïques ne pourroit s'étendre au-delà de la confiscation de leurs biens. De plus, l'Acte accordoit aux accusez, la liberté de produire leurs témoins, ce qui n'avoit jamais été pratiqué auparavant dans les procès d'Hérésie. Enfin, le même Acte ordonnoit, qu'ils seroient jugez dans un an au plus tard, après l'accusation. Mais d'un autre côté, la Loi des six Articles y étoit confirmée, & le Parlement laissoit au Roi le pouvoir d'annuller cet Acte, ou de le changer, ainsi qu'il le trouveroit à propos. Par cette derniere clause, le Roi demeuroit toujours maitre de la vie des Reformez, puisqu'en revoquant cet Acte, il pouvoit les poursuivre en vertu des précedens.

Clause avantageuse aux accusez d'hérésie.

Pouvoir accordé au Roi d'annuller cet Acte.

Quinze jours après que le Parlement se fut séparé, Henri conclut avec l'Empereur un Traité de Ligue, qui ne fut pourtant publié qu'au mois de Juin. L'intérêt de l'Angleterre ne demandoit nullement que le Roi s'unît avec l'Empereur, pour le rendre plus puissant: il ne l'étoit déja que trop. Au contraire, il auroit été bien plus à propos, pour tenir la balance égale, qu'il eût assisté la France. Du moins, il est incontestable, que la neutralité auroit été avantageuse aux Anglois. Mais la passion du Roi se trouvoit en opposition avec les intérêts du Royaume. Il étoit très mécontent de François I., sur plusieurs Articles. Premierement, il remarquoit en lui, une indifference extrême pour tout ce qui le regardoit, depuis qu'il n'avoit plus eu besoin de son secours. Secondement, il s'étoit enfin apperçu que toutes les promesses qu'il lui avoit faites, de renoncer comme lui à l'autorité du Pape, n'avoient eu pour but que de l'amuser. Il savoit qu'en plusieurs occasions, François avoit blâmé sa conduite, par rapport à la Religion, & fait diverses railleries piquantes sur ses Mariages. En troisieme lieu, il ne lui payoit ni la pension annuelle de cent-mille écus, ni celle de dix-mille écus pour le sel de Brouage, quoiqu'il s'y fût engagé par divers Traitez. Quant à la dette de deux millions, véritablement François en pouvoit faire voir des quittances pour une bonne partie; mais c'étoit sans que Henri en eût rien touché, ces quittances ayant tenu lieu des secours qu'il s'étoit volontairement engagé à lui donner, pour le tirer d'affaires dans les Guerres précedentes. Cependant, il en restoit encore une bonne partie à payer, sans que son Débiteur se mît en devoir de le satisfaire. De plus, Henri n'avoit fait don au Roi de France des sommes qui lui étoient dues par l'Empereur, qu'à condition qu'il exécuteroit ponctuellement

Henri conclud une Ligue avec l'Empereur contre la France.
Act. Publ. T. XIV. pag. 768.
11. Fevrier.

Causes du mécontentement de Henri contre François I.

les

les Traitez, & il se plaignoit que François n'avoit pas été exact sur cet Article. Mais ce qui choquoit Henri plus que toute autre chose, c'étoit les obstacles que François lui avoit fait trouver en Ecosse, par le moyen d'une Faction qui s'étoit ouvertement opposée à ses desseins. Il n'y avoit là que trop de sujet de rupture, si l'intérêt du Royaume eût été le même que celui du Roi. Mais dans une semblable opposition, rarement arrive-t-il, que l'avantage du Peuple l'emporte sur celui du Souverain. Henri résolut donc de faire sentir au Roi de France, qu'il valoit la peine d'être mieux ménagé, & ce fut dans cette vue, qu'il prit le parti de se reconcilier avec l'Empereur & de se liguer avec lui.

Avantages de cette Ligue avec l'Empereur.

Charles-Quint ne desiroit rien avec tant de passion. Il comprenoit aisément, qu'avec le secours de l'Angleterre, il se verroit bien-tôt en état de mettre le Roi de France à la raison, & de lui faire perdre la pensée de recouvrer le Milanois par les armes. La crainte où il avoit toujours été, que Henri ne s'unît avec la France & avec les Protestans d'Allemagne, lui faisoit regarder l'Alliance avec l'Angleterre comme un coup de partie, qui devoit le mettre en état d'exécuter ses desseins ambitieux. Il trouvoit bien mieux son compte à empêcher François I. de remettre le pied en Italie, & à subjuguer les Protestans, qu'à exécuter, ou plutôt à tenter d'exécuter la Sentence du Pape contre Henri; entreprise dont, selon les apparences, il ne seroit pas sorti à son honneur. D'ailleurs, la mort de la Reine Catherine sa Tante avoit beaucoup diminué en lui, & peut-être entierement étouffé le desir qu'il avoit eu de la venger. Ainsi, dans le tems même qu'il se plaignoit à tous les Princes de l'Europe, que François I. entretenoit des intelligences secretes avec les Infideles, il ne faisoit aucune difficulté de rechercher l'Alliance d'un Roi excommunié, qui, selon les principes de l'Eglise Romaine, ne devoit pas être regardé avec moins d'horreur que les Turcs. Une seule difficulté retardoit la conclusion de cette Alliance. C'étoit que l'Empereur vouloit que Marie, Fille de la Reine Catherine, fût reconnue pour légitime, ce que Henri refusoit avec obstination. Il ne pouvoit pas même l'accorder, sans condamner lui-même son Divorce avec Catherine, & toutes les démarches qu'il avoit faites sur ce sujet. Il promit pourtant, que, selon le pouvoir qui lui étoit accordé par l'Acte du Parlement, il donneroit à Marie un rang dans la Succession; mais il ne voulut jamais consentir que cet Article fût inseré dans le Traité. Les amis que l'Empereur avoit en Angleterre, lui conseillerent de se contenter de cette promesse verbale, dans la crainte où ils étoient que cette Ligue, dont ils se promettoient de grands avantages, ne fût accrochée par cette difficulté. Bonner Evêque de Londres, qui avoit été envoyé en Espagne pour cette Négociation, s'employa volontiers & avec beaucoup d'ardeur à la faire réussir, dans l'esperance que l'union qui alloit se former entre l'Empereur & le Roi, rétabliroit la Religion en Angleterre sur le même pied qu'elle y avoit été avant l'affaire du Divorce.

Difficulté sur la conclusion de la Ligue.

Elle est levée.

HENRI VIII. 1543. Traité de Ligue entre l'Empereur & Henri. *Act. Publ. T. XIV. p. 768.*

Le Traité fut donc conclu à Londres le 11. de Fevrier 1543. Il contenoit une Ligue qui ne regardoit que l'Angleterre, avec ce que Henri possedoit en Picardie; & du côté de l'Empereur, les Provinces des Païs-Bas qui étoient sous sa domination, sans aucune mention de l'Espagne ni de l'Allemagne. Il portoit en substance:

Que l'Empereur & le Roi d'Angleterre envoyeroient des Ambassadeurs au Roi de France, pour lui dire, que c'étoit uniquement par ses sollicitations, que les Turcs avoient envahi la Chretienté. Que pour cette cause, les deux Monarques alliez l'exhortoient à rompre l'Alliance qu'il avoit faite avec ces Infideles, à les tenir pour ennemis, & à n'avoir aucune communication avec eux. Qu'ils demandoient de plus, qu'il dédommageât la Chretienté des pertes qu'il lui avoit causées, en y appellant ces cruels ennemis. Qu'ils s'abstînt de la Guerre qu'il avoit commencée en divers lieux à la fois, afin que l'Empereur pût mieux vaquer à la défense de la Chretienté. Qu'il fit rendre au Roi Ferdinand, une Place que les Turcs lui avoient enlevée; & à l'Empereur, *Castro-novo*, qu'ils avoient assiegé avec le secours de douze Galeres de France. Qu'il reparât les dommages que les Allemans avoient soufferts par l'Invasion des Infideles. Enfin, qu'il satisfît le Roi d'Angleterre pour tout ce qu'il lui devoit, & qu'il lui donnât des suretez pour le payement de cent-mille écus.

Après ce Préliminaire, les deux Monarques alliez convenoient, qu'ils ne pourroient faire ni Paix ni Treve avec la France, qu'à ces conditions. Que François I. payeroit au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui devoit; & que, pour lui assurer à l'avenir le payement de la pension, il lui mettroit entre les mains, le *Comté de Ponthieu*, *Boulogne*, *Montreuil*, *Ardres*, & *Terouenne*, quittes de tout hommage: moyennant quoi, Henri consentiroit que les revenus qu'il en tireroit tous les ans, tinssent lieu du payement de la pension. De plus, que François rendroit le Duché de Bourgogne à l'Empereur.

Que si le Roi de France differoit seulement dix jours à consentir à ces conditions, les deux Monarques alliez lui déclareroient la Guerre, avec protestation qu'ils ne feroient jamais la Paix jusqu'à ce que le Roi d'Angleterre fût en possession de la Normandie, de la Guienne, & de la Couronne de France; & l'Empereur, d'*Abbeville*, de *Bray*, de *Corbeil*, de *Peronne*, de *Ham*, de *S. Quentin*, & de tout *le Duché de Bourgogne*.

Enfin, ils convenoient, que chacun d'eux se mettroit en Campagne pour attaquer la France, avec vingt & cinq-mille hommes, dont cinq-mille seroient de Cavalerie.

C'étoient là de grands projets. Mais ces deux Princes étoient trop habiles, pour se persuader qu'avec vingt & cinq-mille hommes chacun, ils fussent en état de conquerir la France. Il y a donc apparence qu'ils ne convenoient dans le Traité, de mettre sur pied un si petit nombre de

me le Roi, par un pur caprice, auroit disposé de la Régence en faveur du Cardinal, ce qu'on ne pouvoit pourtant se persuader. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Mars, le Testament fut examiné, & la fraude ayant été découverte, le Cardinal fut rejetté, & le Comte d'Aran déclaré Régent, d'un consentement presque unanime. Ce n'étoit pas sans raison, que la plupart des Seigneurs & de la Noblesse voulurent se soustraire à la domination du Cardinal Beton. Avant que le Parlement s'assemblât, on avoit trouvé un Mémoire écrit de la main du feu Roi, dans lequel étoient écrits les noms de trois-cens Seigneurs ou Gentilshommes, dont il avoit résolu de se défaire. Comme la plupart de ces proscrits étoient Reformez, ou favorisoient la Reformation, on ne doutoit point que le Cardinal n'eût beaucoup contribué à faire prendre au Roi cette barbare résolution, en lui représentant, que ceux qui n'avoient pas voulu combattre contre les Anglois, étoient des Partisans secrets du Roi d'Angleterre, & des Fauteurs des nouvelles Opinions. Il est certain, qu'il y avoit parmi la Noblesse un très grand nombre de Reformez, ou de gens qui souhaitoient la Reformation. Le Comte d'Aran étoit de ce nombre, & c'étoit à cause de cela qu'il s'étoit vu si bien appuyé lorsqu'il avoit demandé la Régence, parce que ceux de la nouvelle Religion avoient eu intention d'en faire leur Protecteur. Mais c'étoit un mauvais choix, le naturel mou & timide du Comte le rendant peu propre à soutenir le Parti qui se mettoit sous sa protection.

Henri propose aux Ecossois, le Mariage de leur Reine avec Edouard.

Pendant que le Parlement étoit assemblé, Henri envoya un Ambassadeur en Ecosse (1), pour y proposer le Mariage du Prince Edouard son Fils avec la jeune Reine, ainsi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs prisonniers. L'Ambassadeur étoit muni d'une bonne somme d'argent pour faciliter sa Négociation, Henri sachant par expérience, combien ce moyen étoit utile en ce Païs-là. La Reine & le Cardinal Beton employerent tout leur crédit & toute leur adresse, pour faire rejetter cette proposition. Mais, comme leur Parti n'étoit pas assez fort pour balancer celui du Roi d'Angleterre, le Cardinal prit à tâche de troubler toutes les Conferences qui se tenoient sur ce sujet, par de longs Discours, par des Disputes recherchées, par des invectives contre ceux du Parti contraire, en vue d'exciter des querelles, qui missent des obstacles à la conclusion de cette affaire. Ses artifices ayant été enfin apperçus, on prit le Parti de le tenir enfermé dans une Chambre, jusqu'à ce qu'on eût achevé de déliberer. Dès que le Cardinal ne parut plus, la proposition du Roi d'Angleterre fut acceptée sans beaucoup de difficulté, & le Parlement nomma des Ambassadeurs pour aller à Londres traiter avec le Roi, de la Paix & du Mariage. George Douglas, Frere du Comte d'Angus, & quelques

Le Cardinal Beton s'y oppose de tout son pouvoir.

La proposition du Roi est acceptée.

Traitez entre

(1) Le Chevalier *Rodolphe Sadler*. Tind.

tage très considerable, & qui pouvoit aisément profiter de la consternation où toute l'Ecosse se trouvoit.

Parmi cette confusion, le Cardinal Beton, ne voyant personne qui fût en état de lui faire tête, forma le dessein de s'emparer de la Régence. Pour cet effet, il supposa un Testament du feu Roi, par lequel il étoit établi Régent ou Viceroi, pendant la Minorité de Marie, avec l'assistance de trois Conseillers ou Assesseurs, du nombre desquels étoit le Comte d'Aran, & le fit publier, en attendant que le Parlement s'assemblât pour le confirmer. Cependant, il tâchoit par toutes sortes de moyens, de gagner des gens propres à l'appuyer, tant parmi le Peuple que parmi les Grands. La Reine Veuve fut la premiere qui se déclara pour lui.

Mais, pendant que le Cardinal travailloit à fortifier son Parti, les amis & les Parens du Comte d'Aran le sollicitoient fortement à ne pas ceder la Régence à un homme qui n'y avoit aucun droit. Ils lui représentoient, qu'il falloit nécessairement que le Testament, sur lequel le Cardinal s'appuyoit, fût faux, parce que le feu Roi n'avoit jamais estimé ce Prélat, jusqu'au point de lui confier la Régence au préjudice des Princes de son Sang. Que c'étoit là un complot pour perdre les *Hamiltons* avec tout leur Parti, & pour empêcher les progrès de la Reformation. Que le Cardinal étoit connu de tout le monde, pour un homme de mauvais principes, peu scrupuleux dans sa conduite, cruel, & superstitieux; & que s'il avoit une fois le pouvoir en main, on verroit bien-tôt le feu de la Persécution allumé dans tout le Royaume, non seulement contre les Reformez, mais généralement contre tous ceux qui ne se soumettroient pas avec assez de dévouement à ses ordres; & qu'infailliblement, les Princes du Sang, & les principaux de la Noblesse, seroient les premiers sacrifiez à son ambition & à sa jalousie. Le Comte d'Aran étoit un homme paisible & sans ambition. S'il eût suivi son penchant, il auroit laissé le Cardinal jouïr tranquillement de l'autorité qu'il avoit usurpée. Mais ses amis l'ayant pour ainsi dire forcé, par leurs remontrances, à faire valoir les droits que sa naissance lui donnoit, il prit la résolution de demander la Régence, & de faire voir la fausseté du prétendu Testament sur lequel le Cardinal s'appuyoit.

Dans ces entrefaites, les prisonniers, qui avoient été relâchez, arriverent en Ecosse, & avec eux, *Archibald Douglas*, Comte d'Angus, & *Guillaume Douglas* son Frere, qui depuis quinze ans avoient été réleguez en Angleterre. Par l'arrivée de ces Seigneurs, le Parti du Comte d'Aran se trouva considérablement fortifié, au-lieu que le Cardinal perdit beaucoup de gens, qui s'étoient engagez avec lui plus par crainte que par affection. On ne feignoit plus de dire publiquement, que le droit du Comte d'Aran, étoit incontestable, quand mê-

me le Roi, par un pur caprice, auroit disposé de la Régence en faveur du Cardinal, ce qu'on ne pouvoit pourtant se persuader. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Mars, le Testament fut examiné, & la fraude ayant été découverte, le Cardinal fut rejetté, & le Comte d'Aran déclaré Régent, d'un consentement presque unanime. Ce n'étoit pas sans raison, que la plupart des Seigneurs & de la Noblesse voulurent se soustraire à la domination du Cardinal Beton. Avant que le Parlement s'assemblât, on avoit trouvé un Mémoire écrit de la main du feu Roi, dans lequel étoient écrits les noms de trois-cens Seigneurs ou Gentilshommes, dont il avoit résolu de se défaire. Comme la plupart de ces proscrits étoient Reformez, ou favorisoient la Reformation, on ne doutoit point que le Cardinal n'eût beaucoup contribué à faire prendre au Roi cette barbare résolution, en lui représentant, que ceux qui n'avoient pas voulu combattre contre les Anglois, étoient des Partisans secrets du Roi d'Angleterre, & des Fauteurs des nouvelles Opinions. Il est certain, qu'il y avoit parmi la Noblesse un très grand nombre de Reformez, ou de gens qui souhaitoient la Reformation. Le Comte d'Aran étoit de ce nombre, & c'étoit à cause de cela qu'il s'étoit vu si bien appuyé lorsqu'il avoit demandé la Régence, parce que ceux de la nouvelle Religion avoient eu intention d'en faire leur Protecteur. Mais c'étoit un mauvais choix, le naturel mou & timide du Comte le rendant peu propre à soutenir le Parti qui se mettoit sous sa protection.

Henri propose aux Ecossois, le Mariage de leur Reine avec Edouard.

Pendant que le Parlement étoit assemblé, Henri envoya un Ambassadeur en Ecosse (1), pour y proposer le Mariage du Prince Edouard son Fils avec la jeune Reine, ainsi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs prisonniers. L'Ambassadeur étoit muni d'une bonne somme d'argent pour faciliter sa Négociation, Henri sachant par expérience, combien ce moyen étoit utile en ce Païs-là. La Reine & le Cardinal Beton employerent tout leur crédit & toute leur adresse, pour faire rejetter cette proposition. Mais, comme leur Parti n'étoit pas assez fort pour balancer celui du Roi d'Angleterre, le Cardinal prit à tâche de troubler toutes les Conferences qui se tenoient sur ce sujet, par de longs Discours, par des Disputes recherchées, par des invectives contre ceux du Parti contraire, en vue d'exciter des querelles, qui missent des obstacles à la conclusion de cette affaire. Ses artifices ayant été enfin apperçus, on prit le Parti de le tenir enfermé dans une Chambre, jusqu'à ce qu'on eût achevé de déliberer. Dès que le Cardinal ne parut plus, la proposition du Roi d'Angleterre fut acceptée sans beaucoup de difficulté, & le Parlement nomma des Ambassadeurs pour aller à Londres traiter avec le Roi, de la Paix & du Mariage. George Douglas, Frere du Comte d'Angus, & quelques

Le Cardinal Beton s'y oppose de tout son pouvoir.

La proposition du Roi est acceptée.

Traitez entre

(1) Le Chevalier *Rodolphe Sadler*. Tind.

HENRI VIII. 1543. l'Angleterre & l'Ecosse. *Act. Publ. T. XIV. p. 796.*

antres Seigneurs furent chargez de cette Négociation, qui se termina enfin par deux Traitez conclus à Londres le 1. de Juillet de l'année 1543. Le premier étoit pour établir une bonne & solide Paix entre les deux Royaumes. Le second, pour arrêter le Mariage du Prince Edouard avec la jeune Reine d'Ecosse. Henri fit de grands efforts, pour obtenir que Marie fût remise entre ses mains. Mais les Ambassadeurs d'Ecosse s'étant tenus fermes sur cet Article, il fut enfin convenu qu'elle ne seroit menée en Angleterre, que quand elle auroit dix ans accomplis. Que jusqu'à ce tems-là le Parlement d'Ecosse nommeroit quatre Seigneurs Ecossois pour avoir soin de son éducation, & que Henri pourroit en ajouter un cinquieme Anglois, pour donner ses avis aux Gouverneurs. Que le Parlement d'Ecosse donneroit au Roi trois ôtages de distinction, pour assurance que le Mariage s'accompliroit (1).

Cette affaire étant terminée, on accorda un peu plus de liberté au Cardinal, en le donnant en garde au Lord Seton. Mais ce Seigneur, s'étant laissé gagner par son prisonnier, lui donna les moyens de s'évader. Dès qu'il se vit en liberté, il employa toute son industrie à faire rompre les Traitez qui avoient été conclus avec l'Angleterre, en quoi il fut puissamment aidé par la Reine Veuve du feu Roi. Comme ils étoient tous deux très attachez à la France & à l'ancienne Religion, ils ne pouvoient voir, sans un extrême chagrin, l'Alliance qui venoit d'être conclue avec un Prince qu'ils regardoient comme Hérétique, & dont les interêts étoient depuis quelque tems opposez à ceux de François I. Ils comprenoient bien que cette Alliance étoit capable de produire de grands changemens, tant dans la Religion que dans l'Etat, & qu'infailliblement, elle causeroit la rupture de l'ancienne union entre la France & l'Ecosse. Pour tâcher de parer ce coup, le Cardinal assembla chez lui les principaux du Clergé, & leur ayant représenté que la Religion courroit risque d'être ruinée, il en obtint une grosse contribution, pour lui aider à la soutenir. Cet argent lui servit à maintenir ses créatures, & à gagner quelques-uns du Parti contraire. En un mot, il sut si bien cabaler, qu'en peu de tems, il mit les affaires dans une extrême confusion. Par ses sollicitations & par ses intrigues, il fit ensorte, que les prisonniers qui avoient été relâchez résolurent de n'aller point dégager leurs ôtages. Il n'y eut que le Comte de *Cassils*, à qui aucune raison ne fut capable de persuader qu'il pût violer sa parole. Enfin, le Parti du Cardinal étant devenu très nombreux par ses liberalitez, s'opposa fortement à l'envoi des ôtages qui avoient été promis au Roi d'Angleterre par le Traité. Outre cela, le

Le Cardinal Beton rompt ces mesures.

Il se voit à la tête d'un parti plus fort que celui du Régent.

(1) Le Roi pouvoit envoyer un Seigneur avec sa Femme, accompagné d'autres personnes qui ne passeroient pas le nombre de vingt ; & pour ratifier le Mariage, on devoit envoyer d'Ecosse six Seigneurs pour servir d'Otages. *Burnet*, Tome I. p. 323. TIND.

Cardinal voulant, à quelque prix que ce fût, engager les deux Nations à une rupture, fit faire, par des gens de son Parti, des affronts sensibles à l'Ambassadeur d'Angleterre, & outrager en diverses manieres ses domestiques. Mais l'Ambassadeur, sachant combien le Roi son Maitre souhaitoit que les Traitez fussent exécutez, souffroit tout avec patience, de peur d'exciter une querelle hors de saison, comme il voyoit que le Cardinal en avoit le dessein. Ainsi, ce Prélat avoit mis les affaires sur un tel pied, qu'en vain le Régent, qui manquoit de fermeté, tâchoit d'arrêter ces violences, puisqu'on refusoit ouvertement de lui obeïr.

Enfin, le jour étant venu qu'on devoit livrer les trois ôtages, l'Ambassadeur d'Angleterre alla les demander au Régent, & en même tems, il se plaignit des affronts qu'on lui avoit faits. Le Régent répondit, qu'il étoit bien fâché qu'on eût manqué de respect pour sa Personne & pour son Caractere, & qu'en un tems plus convenable, il lui en donneroit telle satisfaction qu'il voudroit : mais que la conjoncture n'étoit nullement propre à cela. Qu'il étoit lui-même témoin des Troubles que le Cardinal excitoit, & combien l'autorité du Gouvernement étoit avilie par les cabales de ce Prélat. Qu'à l'égard des ôtages, il n'étoit pas plus en son pouvoir de les lui mettre entre les mains, puisque le Cardinal & tout son Parti s'y opposoient, & que ce Parti étoit désormais trop puissant, pour pouvoir être contraint. L'Ambassadeur étoit assez convaincu de la vérité de ce que le Régent lui disoit, & comme il voyoit peu d'apparence à un changement avantageux au Roi son Maitre, il se contenta de sommer les Prisonniers de se rendre en Angleterre, selon leur promesse. Mais il ne réussit pas mieux en cela. Ils refuserent d'aller dégager leur parole, quoiqu'ils n'eussent été relâché qu'à cette condition. Le seul Comte de Cassils, détestant la mauvaise-foi de ses Compagnons, prit la route de Londres, & alla se remettre au pouvoir du Roi. Cette action fut recompensée, comme elle le méritoit. Henri reçut le Comte avec beaucoup d'honnêteté. Il loua sa bonne-foi, & après lui avoir fait de riches présens, il lui accorda sa liberté sans rançon. Cependant, voyant que le Parti qu'il avoit en Ecosse n'étoit ni assez puissant, ni assez ferme pour ses intérêts, il se résolut à déclarer la Guerre à ce Royaume. Il auroit pu aisément s'en rendre maitre quelques mois auparavant, s'il avoit voulu profiter de la consternation où les Ecossois se trouvoient après leur déroute, & la mort de leur Souverain.

Les prisonniers refusent de retourner en Angleterre, Le Comte de Cassils excepté.

Henri se résout à déclarer la Guerre à l'Ecosse.

La Reine & le Cardinal, étant venu à bout de leur entreprise par rapport à la rupture avec l'Angleterre, penserent aux moyens de se procurer le Gouvernement du Royaume, en supplantant le Comte d'Aran, Chef de la Faction qui leur étoit opposée. Véritablement, ils ne craignoient pas beaucoup ce Seigneur, comme ils venoient de le faire voir. Mais il avoit le titre de Régent, & il n'étoit pas impossible que par les conseils des habiles gens de son Parti, & par les secours du Roi d'An-

Artifices de la Reine & du Cardinal pour s'emparer du Gouvernement.

HENRI VIII. 1543.

gleterre, il ne trouvât enfin le moyen de se rendre redoutable. La Guerre que Henri venoit de déclarer à l'Ecosse, leur fournit l'occasion d'exécuter ce projet. Ils firent représenter au Roi de France, « qu'il étoit comme » impossible que l'Ecosse pût soutenir la Guerre contre l'Angleterre, sans » un puissant secours de sa part. Que le Comte d'Aran, Régent du » Royaume, favorisoit les Anglois. Qu'infailliblement, bien loin de » s'opposer à leurs efforts, il se serviroit d'eux pour établir de plus en » plus son autorité, & pour faire accomplir le Mariage de la Reine, » selon qu'il avoit été projetté. Que vrai-semblablement, ce Mariage » produiroit la rupture de l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecosse, » & une étroite union entre l'Ecosse & l'Angleterre. Qu'il pouvoit » assez comprendre combien il étoit lui-même interessé dans cette » Guerre, dont le mauvais succès qu'elle auroit infailliblement, lui » feroit perdre l'Ecosse. Que véritablement, ils comprenoient combien » il lui étoit difficile de les secourir, dans un tems où il avoit besoin de » toutes ses forces contre l'Empereur : mais qu'ils avoient imaginé un » moyen pour gagner du tems, en rompant les mesures du Parti » contraire. Ce moyen étoit, qu'il envoyât en Ecosse, *Matthieu* » *Stuart*, Comte de Lenox, qui se trouvoit en France, afin qu'ils » pussent l'opposer aux Hamiltons, dont il étoit ennemi juré, parce » qu'ils avoient tué son Pere. Que ce Seigneur étant en Ecosse, seroit » d'abord reconnu pour Chef du Parti opposé au Régent, & que, par » les secours qu'ils étoient disposez à lui fournir, il deviendroit tellement » superieur, qu'il ne seroit pas possible au Régent d'exécuter ses desseins » en faveur de l'Angleterre ». Pour mieux engager le Comte de Lenox à se rendre en Ecosse, ils lui firent esperer qu'il épouseroit la Reine Douairiere, & que si la jeune Reine mouroit avant que d'être mariée, ils le mettroient sur le Trône. Qu'ils y trouveroient d'autant plus de facilité, qu'avant la naissance de Marie, le feu Roi l'avoit destiné pour son Successeur, quoique plus éloigné que le Comte d'Aran, parce qu'il regardoit celui-ci comme bâtard, à cause du Mariage illégitime de son Pere. Ces remontrances produisirent l'effet qu'ils en avoient esperé. François I., ravi de pouvoir fortifier son Parti en Ecosse, sans être obligé d'y envoyer de grands secours, fit partir le Comte de Lenox en toute diligence, après lui avoir promis sa protection.

Ils font venir de France, le Comte de Lenox, pour l'opposer au Régent.

Cependant, le Régent ayant été informé d'une partie de ce projet, résolut de se maintenir en se rendant maitre de la personne de la Reine, qui se trouvoit alors dans le Château de *Limnuch* ou *Lithquo*. Mais, comme il ne garda pas assez bien son secret, le Cardinal, qui en fut averti, se rendit à Limnuch bien accompagné, pour empêcher que la Reine ne fût enlevée. Peu de tems après, le Comte de Lenox arriva de France, & après avoir salué le Régent, il se retira dans sa maison, où il assembla ses amis, pour déliberer avec eux sur ce qu'il avoit à faire. Il les informa des motifs de son retour, & de l'esperance qu'on lui avoit

Le Cardinal empéche le Regent de se rendre maitre de la personne de la jeune Reine.

Le Comte de Lenox arrive, & s'oppose aux desseins du Régent.

donnée

donné de lui procurer une Régence, de lui faire épouser la Reine Douairiere, & de le placer sur le Trône si la Reine venoit à manquer. Les amis qu'il consultoit étant tous ennemis du Régent, il n'y en eut pas un seul qui ne lui conseillât de profiter de l'occasion qui se présentoit, & chacun lui fit offre de sa personne, de son bien, de ses Vassaux, & de ses amis. Ainsi le Comte, s'étant déterminé à pousser sa pointe, assembla jusqu'à quatre-mille hommes, & s'étant mis à leur tête, il se rendit auprès de la Reine, sous prétexte de la mettre en sureté contre les entreprises du Régent, de peur qu'elle ne fût livrée aux ennemis du Royaume. Effectivement, le Comte d'Aran avoit résolu de s'en assurer, & faisoit même quelques préparatifs pour exécuter ce dessein. Mais, quand il se vit prévenu, considerant qu'il ne pourroit jamais tirer la Reine d'entre les mains du Comte de Lenox, sans en venir à une Guerre ouverte, il lui fit parler d'accommodement. Lenox y consentit, à condition que la Reine seroit désormais élevée dans le Château de Sterling, & que, pour la garder, & pour prendre soin de son éducation, on nommeroit quatre Seigneurs neutres, en qui les deux Partis pussent également prendre confiance. Ces Seigneurs (1) ayant été choisis & approuvez, on transporta la jeune Reine au Château de Sterling, où peu de jours après, elle fut inaugurée.

Le Régent change de parti, & s'unit avec la Reine & le Cardinal.

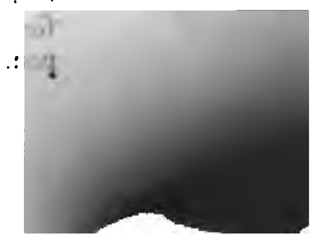
Le Régent, voyant que le Parti de ses ennemis se fortifioit de jour en jour, ne se crut pas capable de résister à l'orage qui se formoit contre lui. Ainsi, manquant tout à coup de courage & de résolution, lorsqu'il en avoit le plus de besoin, il aima mieux ceder au torrent, que de faire des efforts, qu'il jugeoit inutiles, pour s'y opposer. Dans la pensée où il étoit, qu'il seroit désormais trop foible pour résister à la Reine Douairiere & au Cardinal, il crut devoir changer de mesures, en s'unissant étroitement avec eux. Mais en cela même, il trouva des difficultez, qu'il ne put surmonter qu'aux dépens de sa conscience. Il avoit jusqu'alors presque ouvertement fait profession de la nouvelle Religion. Mais la Reine & le Cardinal ne pouvant se résoudre à le recevoir pour ami, pendant qu'il seroit engagé dans le Parti des Reformez, le surent si bien ménager, qu'enfin ils l'obligerent à faire abjuration, dans l'Eglise des Franciscains à Sterling. Cette action lui fit perdre ses anciens amis, & par là, il se vit réduit à dépendre du Parti contraire, dont le Cardinal étoit plus maitre que lui. Depuis ce tems-là, il ne se conduisoit plus que par les conseils de ce Prélat, qui étoit le véritable Régent; pendant que celui qui en portoit le nom, n'en étoit que l'ombre.

Il fait abjuration à Sterling. 20. Août.

La Reine & le Cardinal tâchent de renvoyer le Comte de Lenox en France.

Dès que la Reine & le Cardinal furent venus à bout de mettre le Gouvernement entre leurs mains, ils se trouverent embarassez du Comte de Lenox, à qui ils n'étoient plus d'humeur de tenir ce qu'ils lui avoient promis. Ainsi, leur plus grand soin fut de se défaire de ce Seigneur,

(1) *Grames, Erskin, Lindsey & Levisten.* Herbert. Tind.



qui les embarassoit beaucoup. Ils convinrent donc qu'il falloit prier le Roi de France de le rappeller, & qu'en attendant la réponse, la Reine continueroit à l'entretenir dans ses esperances, pendant qu'elle useroit de divers artifices pour s'exempter d'accomplir son Mariage, sur quoi il commençoit à la presser fortement. Ce projet fut exécuté comme il avoit été résolu. La Reine amusa pendant quelque tems son Amant, qui, sans soupçonner ce qui se brassoit contre lui, employoit son tems à lui procurer des divertissemens, dans la pensée que cela pouvoit contribuer à hâter son Mariage : mais la Reine trouvoit toujours quelque nouvelle raison pour le differer. Cette conduite fit enfin naitre dans son esprit des soupçons, qui lui furent confirmez par quelque ami, plus clairvoyant ou mieux instruit que lui. Il apprit que la Reine & le Cardinal, avoient écrit à la Cour de France, que rien ne pouvoit être plus préjudiciable aux intérêts du Roi, que son sejour en Ecosse, depuis qu'ils avoient mis le Régent dans leur parti.

Ils previennent le Roi de France contre lui.

Il prend les armes.

Lenox fut si outré d'avoir été ainsi joué, qu'il jura de s'en venger, & sans prendre congé de la Reine ni du Cardinal, il prit le parti de se retirer à *Dumbarton*. Dans ces entrefaites, François, qui n'avoit pas encore été informé du changement arrivé en Ecosse, avoit envoyé trente-mille écus au Comte de Lenox, pour être distribuez à ceux du Parti, ou pour gagner des gens du Parti contraire. C'étoit par ces moyens que depuis longtems la Cour de France entretenoit une Faction en Ecosse, pendant que celle d'Angleterre la contrequatroit par la même voye. Cet argent étant arrivé dans le tems que Lenox étoit à Dumbarton, il en envoya une partie aux Seigneurs qui avoient soin de la jeune Reine, & en distribua quelque peu à ses propres amis. Mais le Cardinal n'y eut aucune part, quoiqu'il se fût flatté d'en avoir la meilleure portion, & qu'il l'attendît avec impatience. Il en conçut un si grand dépit, qu'il persuada au Régent, de lever une Armée pour aller surprendre Glasgow, où Lenox s'étoit retiré avec son argent. Les préparatifs qui se faisoient à la Cour, quoique sous d'autres prétextes, ayant donné des soupçons au Comte de Lenox qu'ils pourroient bien être contre lui, il résolut de se mettre en état de défense. Il ne lui fut pas difficile d'assembler ses Troupes. Le Cardinal avoit beaucoup d'ennemis, & le Régent avoit perdu ses amis, depuis qu'il les avoit lui-même abandonnez. Ainsi, les levées du Régent se faisoient avec assez de lenteur, pendant que celles du Comte augmentoient à vue d'œil. En peu de jours, celui-ci mit sur pied un Corps de dix-mille hommes, & fit dire au Cardinal, qu'il lui épargneroit la peine de venir à Glasgow. Le Cardinal reçut ce défi avec un mépris apparent, & fit mine de vouloir poursuivre son entreprise. Mais ce n'etoit nullement son intention, que d'en venir à un Combat. Il ne se fioit pas assez à l'expérience du Régent, qui n'étoit pas homme de Guerre. D'ailleurs, il prévoyoit qu'en temporisant, il obligeroit son ennemi à congédier ses Troupes, parce qu'il manquoit de moyens pour les tenir longtems sur pied.

Ce que le Cardinal avoit prévu, arriva. Le Comte de Lenox se trouvant dépourvu d'argent, & voyant que la désertion étoit grande dans son Armée, se vit enfin contraint d'accepter la Paix qu'on lui offrit. Il se rendit à Edimbourg, où il se reconcilia exterieurement avec le Régent & le Cardinal, après quoi ils allerent ensemble à Sterling. Mais peu de jours après, ayant eu avis que la Cour avoit de mauvais desseins contre lui, il se retira sans prendre congé, & s'étant rendu à Glasgow, il munit le Palais de l'Evêque d'une Garnison & de munitions, & alla se renfermer dans Dumbarton. Ce fut là qu'il apprit qu'on avoit tellement prévenu le Roi de France contre lui, qu'il n'y avoit plus d'esperance d'en obtenir aucun secours à l'avenir. Telle étoit la situation des affaires d'Ecosse, lorsque Henri prit la résolution de recommencer la Guerre contre ce Royaume. Il faut voir présentement ce qui se passoit en Angleterre.

La paix se fait à son desavantage.

Le Cardinal demeure maitre sous le nom du Régent.

Au mois de Juillet, Henri épousa une sixieme Femme. C'étoit *Catherine Parr* (1), Veuve du Lord Latimer: vérifiant ainsi ce qui n'avoit été dit qu'en raillant après l'Acte passé en 1541., qu'il ne pourroit se marier qu'avec une Veuve. Cette nouvelle Reine étoit favorable aux Reformez. Mais elle avoit de grands ménagemens à garder, pour ne pas offenser un Epoux qui vouloit absolument qu'on ne crût que ce qu'il croyoit lui-même. Ce fut par cette raison, qu'elle n'osa, au commencement de son Mariage, lui demander la grace de trois Protestans qui furent brûlez à Windsor, par les sollicitations de Gardiner Evêque de Winchester. Ce Prélat ne manquoit jamais l'occasion d'animer le Roi contre ceux qui refusoient de se soumettre à la Loi des six Articles. Mais il n'avoit pas le même zèle contre ceux qui demeuroient encore attachez au Pape. Cette affaire alla pourtant plus loin qu'il ne l'auroit souhaité, puisqu'elle donna lieu à la découverte d'un complot qui s'étoit formé pour perdre plusieurs familles de Windsor, par de fausses accusations. Le Roi fut tellement offensé de ces intrigues diaboliques, qu'il voulut qu'on examinât cette affaire à fond. La fin en fut, que les auteurs du complot furent promenez sur des Chevaux le visage tourné vers la queue, & ensuite mis au pilori. On prétend que Gardiner avoit beaucoup de part à ce projet. Mais c'étoit un homme fort rusé, qui savoit cacher la main d'où partoit le coup, quand il jugeoit qu'il y avoit du danger à la faire connoitre.

Sixieme Mariage de Henri. *Myl. Herbert.*

Protestans brûlez à Windsor.

Complot découvert & puni.

Il étoit facile aux ennemis de la Reformation, de comprendre que Cranmer étoit celui qui portoit le plus d'obstacle à l'exécution de leurs desseins, & qu'ils ne réussiroient jamais, pendant que ce Prélat seroit en faveur auprès du Roi. C'est ce qui leur fit prendre la résolution de s'attacher sur toutes choses à le perdre, se persuadant,

Complot contre Cranmer. *Hist. de la Reformation.*

(1) Fille du Chevalier *Thomas Parr*, de *Kendal*. Tind.

HENRI VIII. 1543.

qu'après cela, la ruïne de tout son Parti suivroit d'elle-même. Il y avoit dans cette entreprise deux choses opposées, dont l'une sembloit leur promettre un heureux succès, & l'autre en rendoit l'exécution très difficile. La premiere étoit, que le Roi paroissoit entierement résolu à n'épargner point ceux qu'on appelloit Hérétiques, c'est-à-dire, ceux qui ne se conformoient pas absolument à l'Exposition de Foi qui avoit été publiée en dernier lieu. Or tout le monde savoit, que l'Archevêque étoit de ce nombre, quoiqu'il gardât beaucoup de ménagemens, pour ne donner aucune prise sur lui, ni par ses paroles, ni par ses actions. La seconde étoit l'estime toute particuliere que le Roi avoit pour ce Prélat, contre qui on avoit déja fait diverses tentatives, sans pouvoir y réussir. Cela n'empêcha pas que ses ennemis ne se persuadassent, que s'ils pouvoient convaincre le Roi que les sentimens de Cranmer étoient très differens des siens, cette conviction produiroit quelque espece d'aigreur dans son esprit. Après cela, ils esperoient que le Roi voudroit exiger de lui, comme du reste de ses Sujets, une soumission aveugle, & que la résistance qu'il trouveroit, lui feroit perdre l'affection qu'il avoit pour lui. Il ne s'agissoit donc que d'inspirer au Roi des soupçons, qui le portassent à examiner à fond, quels étoient les sentimens de l'Archevêque sur la Religion.

On l'accuse devant le Roi.

Pour cet effet, on ne perdoit point d'occasion de lui insinuer, que c'étoit en vain qu'il faisoit punir les Hérétiques, pendant qu'il laissoit vivre en repos leurs principaux Protecteurs. Henri, comprenant bien que cela regardoit Cranmer, ne répondit rien. Il esperoit que son silence feroit assez connoitre, que c'étoit en vain qu'on tâchoit de l'irriter contre ce Prélat. Mais enfin, ces insinuations furent si souvent réiterées, qu'il feignit d'y prêter l'oreille, afin de connoitre parfaitement quel en étoit le but. Il écouta donc tout ce qu'on voulut lui dire contre Cranmer, & se fit donner les Articles d'accusation qu'on prétendoit produire contre lui, avec les noms de ses accusateurs. Le Duc de Norfolck, l'Evêque de Winchester & leurs partisans, crurent l'Archevêque perdu, puisque le Roi vouloit bien prendre connoissance de sa conduite. Mais ils se garderent bien de se déclarer Parties, leur dessein étant de paroitre desinteressez, afin de pouvoir lui porter des coups plus certains. Ils firent donc dresser l'accusation par des Chanoines de Cantorberi, & par certains Juges de Paix de la Province de Kent, qu'ils engagerent à se déclarer accusateurs. Le Roi ayant reçu ces Articles, se mit dans un bateau, & fit ramer du côté de Lambeth, Maison de l'Archevêque, de l'autre côté de la Tamise. Dès que Cranmer fut informé que le Roi s'approchoit, il se hâta d'aller au-devant de lui, & par son ordre, il entra dans le bateau. Quand le Roi fut seul avec lui, il déplora le progrès que l'Hérésie faisoit dans son Royaume, & lui dit qu'il étoit occupé à en rechercher les principaux fauteurs, afin de les faire punir selon la plus grande rigueur des Loix; sur quoi il étoit

Henri feint de prêter l'oreille aux accusations.

Il l'informe de tout le complot.

venu lui demander son avis. Cranmer lui répondit sans s'étonner, que son zèle étoit louable : mais qu'il le prioit, au nom de Dieu, de bien examiner auparavant, ce qui devoit être tenu pour Hérésie ; de peur qu'au lieu de punir des Hérétiques, il ne s'engageât a faire la Guerre à Dieu. La conversation ayant duré encore quelque tems sur le même sujet, le Roi lui dit enfin, que c'étoit lui qu'on accusoit d'être le Protecteur & le principal fauteur des Hérétiques, & lui mit en main les Articles d'accusation contre lui. Cranmer les ayant parcourus, se jetta aux genoux du Roi, & lui avoua franchement, que la Loi des six Articles, à laquelle il s'étoit fortement opposé, n'avoit pas été capable de lui faire changer de sentimens : mais qu'il avoit eu ce respect pour les Loix, de ne dire ni faire rien qui y fût contraire. Qu'il le supplioit très humblement, de vouloir le faire juger par les Loix du Royaume, parce qu'il étoit bien assuré qu'il ne seroit jamais convaincu de les avoir violées. Sur cela, le Roi lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût marié. Cranmer l'avoua. Mais il lui dit, qu'aussi-tôt que la Loi des six Articles eut passé dans le Parlement, il avoit envoyé sa Femme en Allemagne. Henri qui, depuis longtems, ne voyoit autour de lui que des gens qui dissimuloient leurs sentimens, fut charmé de la candeur & de la bonne-foi de l'Archevêque. Bien loin de lui savoir mauvais gré de l'aveu qu'il faisoit, il ne put s'empêcher d'admirer sa fermeté, qui lui faisoit braver le plus grand péril où il se fût jamais trouvé, & qu'il sût si bien l'allier avec un respect inviolable pour les Loix. Aussi lui donna-t-il une preuve bien sensible de son estime & de son affection, en lui découvrant le complot que ses ennemis avoient brassé contre lui, en lui nommant ses accusateurs, & lui ordonnant de les poursuivre en Justice. Cranmer voulut s'en excuser : mais le Roi lui repliqua d'un ton de Maitre, qu'il vouloit être obeï, & qu'il nommât lui-même ses Juges. Si Cranmer eût été d'un naturel vindicatif, il avoit là une belle occasion de se venger de ceux qui avoient voulu le perdre, & particulierement de Gardiner principal auteur du complot, comme il paroissoit par des Lettres écrites de sa propre main. Mais il témoigna tant de froideur à pousser cette affaire, qu'enfin le Roi se lassa de le solliciter, voyant qu'il ne le faisoit qu'à contre-cœur. Cependant, il n'en eut pas moins d'estime pour lui. Quelque tems après, un de ses principaux ennemis, que le Roi connoissoit pour tel, quoiqu'il n'en eût lui-même aucun soupçon, l'ayant prié de le servir dans quelque affaire qu'il avoit à la Cour, il alla sur le champ parler au Roi en sa faveur. Le Roi, surpris de le voir s'interesser pour cet homme, lui demanda s'il le connoissoit bien ; & sur ce qu'il lui répondit qu'il le tenoit pour un de ses amis : *Non*, repliqua le Roi, *c'est votre plus mortel ennemi, & je vous ordonne de le traiter de coquin, la premiere fois que vous le verrez.* Cranmer supplia le Roi de le dispenser de se servir de termes si peu convenables dans la bouche d'un Evêque : mais

Il lui ordonne de poursuivre ses accusateurs.

Cranmer s'en excuse.

Le Roi lui donne une autre preuve de son estime.



HENRI VIII. 1543.

le Roi persistant toujours, lui commanda de lui obeïr. Néanmoins, Cranmer trouva le moyen de s'en exempter, & le Roi se contentant d'admirer sa vertu, ne voulut pas l'en presser davantage. Ainsi, ce complot dressé pour perdre l'Archevêque, ne servit qu'à le mettre encore mieux dans l'esprit du Roi, & à faire connoître à ses ennemis, le danger qu'il y avoit pour eux de s'attaquer à lui.

Le Frere de la Reine est fait Comte d'Essex. *Myl. Herbert.*

Le 23. de Décembre, le Roi donna au Lord *Parr*, Frere de la Reine, le titre de Comte d'Essex, & au Chevalier *Parr* son Oncle celui de Baron *Parr*, avec la Charge de Chambellan de la Reine.

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France. *Du Bellay. Mezerai.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit en divers endroits, entre l'Empereur & le Roi de France. Au commencement de la Campagne, François I. eut quelque avantage dans les Païs-Bas, où il se rendit maitre de *Landrecy*, d'*Emery*, de *Bapaume*, de *Maubeuge*, & de *Luxembourg*. Mais l'Empereur étant arrivé sur la fin de l'Eté, avec un grand renfort de Troupes Espagnoles, Francois se vit obligé de se tenir un peu à l'écart, parce qu'il se trouvoit trop inferieur en nombre de Troupes. Cela donna occasion à l'Empereur d'assieger Landrecy, dont pourtant il fut contraint de lever le Siege, après que François eut trouvé le moyen d'y faire entrer du secours. Mais il se recompensa, en se rendant maitre de Cambrai.

Siege de Nice par les François & par les Turcs.

Dans le même tems, Barberousse, Amiral de l'Empereur des Turcs, s'étant rendu à Marseille au commencement du mois de Juillet, avec cent & dix Galeres Turques, y trouva le Comte *d'Enghien*, de la Maison de Bourbon, avec vingt & deux Galeres de France. La jonction s'étant faite, ils allerent ensemble attaquer Nice, le 10. d'Août, & le 20. ils se rendirent maitres de la Ville. Mais le Château se défendit si vigoureusement, que l'Amiral Turc, voyant qu'il perdoit son tems & sa reputation devant cette Place, se retira, & alla hyverner en Provence, d'où il retourna en Turquie au commencement du Printems. Je ne dirai rien de la Guerre qui se continuoit en Piedmont, parce qu'elle ne produisit aucun évenement considerable.

1544.

Grands projets de l'Empereur & de Henri.

Pendant toute cette Campagne, Henri n'assista l'Empereur que d'un petit Corps de Troupes (1), commandé par Wallop: mais ils formoient tous deux de grands projets pour la suivante. Leur dessein étoit d'entrer en France, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, chacun à la tête de quarante-mille hommes, & de se joindre aux environs de Paris. Pour exécuter ce projet, il falloit qu'ils fussent de bonne intelligence, & qu'ils agîssent de concert. Ainsi Henri ne pouvoit gueres se dispenser de tenir à l'Empereur la parole qu'il lui avoit donnée, de mettre la Princesse Marie dans le rang de la Succession. Le Parle-

Parlement.

(1) Six mille hommes, *Herbert*. TIND.

ment s'étant assemblé le 14. de Janvier 1544, fit d'abord un Acte qui régloit les divers degrez de ceux qui pouvoient prétendre à la Couronne apres la mort du Roi. J'ai déja dit plusieurs fois, que le Parlement étoit tenu dans la servitude, & qu'il ne faisoit rien que ce que le Roi souhaitoit. On en a déja vu diverses preuves; mais en voici une autre qui n'est pas moins forte que les précedentes. Dans cet Acte, le Prince Edouard étoit mis le premier, avec toute sa Posterité. En second lieu, les Enfans mâles que le Roi pourroit avoir, ou de la Reine regnante, ou de toute autre Femme légitime qu'il pourroit épouser dans la suite, avec leur Posterité. En troisieme lieu, la Princesse *Marie*, & la Lignée qui viendroit d'elle. Enfin, la Princesse *Elisabeth* & ses Enfans. Mais il n'étoit fait aucune mention des Divorces du Roi avec les Reines Meres de ces deux Princesses. Ainsi, nonobstant les Actes qui avoient approuvé & confirmé ces Divorces, & qui n'avoient jamais été revoquez, le Parlement sembloit regarder ces deux Princesses comme légitimes, quoiqu'auparavant il les eût déclarées bâtardes, & qu'en cette qualité elles eussent été exclues de la Succession. D'un autre côté, pour leur faire sentir qu'elles étoient redevables au Roi leur Pere de cette faveur, l'Acte les assujettissoit aux conditions qu'il plairoit au Roi de leur imposer, à peine d'être privées du Droit qui leur étoit accordé. De plus, en cas de desobeïssance de leur part, ou si elles mouroient sans Enfans, le Parlement laissoit au Roi la liberté de règler l'ordre de sa Succession, ainsi qu'il le jugeroit à propos, soit par des Lettres du Grand Sceau, ou par un Testament signé de sa propre main. N'étoit-ce pas regarder ces deux Princesses sur le pied de Bâtardes, puisqu'on faisoit dépendre leur Droit à la Succession, de la volonté du Roi leur Pere? Sans prétendre contester au Roi & au Parlement, qui représente toute la Nation, le Droit de règler la Succession de la maniere qu'ils le jugent à propos, je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici, qu'en cette occasion, ce Droit fut poussé aussi loin qu'il puisse s'étendre. En supposant ces deux Princesses Bâtardes, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de les appeller au Trône, contre les Loix du Royaume, & la coutume observée depuis la Conquête. D'un autre côté, en les supposant légitimes, il laissoit au Roi la liberté de les exclure de la Succession, contre la même coutume & les mêmes Loix, puisqu'il ne tenoit qu'à lui de leur imposer des conditions dont l'exécution leur auroit été impossible. C'étoit là un pouvoir qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais eu, & qui fait voir, que cet Acte étoit moins émané du Parlement, que du Roi même. Pour couvrir en quelque maniere ces contradictions, on se gardoit bien de faire mention dans l'Acte, des deux Divorces du Roi avec *Catherine* & avec *Anne*. On laissoit seulement à chacun la liberté de deviner les motifs de l'Acte, ce qui n'étoit pas bien difficile, puisqu'il n'y en avoit point d'autre que celui de se conformer à la volonté du Roi. Par une Clause du même

HENRI VIII. 1544.

Acte pour régler la succession à la Couronne. *Myl. Herbert.*

Observation sur cet Acte.

Serment sur

donné.

Statut, on imposoit à tous les Sujets la nécessité de prêter un nouveau Serment pour renoncer à l'autorité de l'Evêque de Rome, avec de grandes peines pour ceux qui le refuseroient, ou qui violeroient quelqu'un des Articles contenus dans le même Acte.

Etablissement des Titres du Roi.

Par un autre qui fut fait dans cette même Séance, le Titre de *Roi d'Angleterre, de France & d'Irlande, de Défenseur de la Foi, & de Chef suprême de l'Eglise, d'Angleterre & d'Irlande*, fut inséparablement uni à la Couronne d'Angleterre.

Acte pour borner la Juridiction des Cours Ecclésiastiques.

Par un autre, il étoit ordonné que personne ne pourroit être jugé en vertu du Statut des six Articles, à moins que l'accusation n'eût été approuvée par douze hommes, sous leur Serment qu'ils prêteroient devant des Commissaires que le Roi établiroit pour cet effet : Que qui que ce fût ne pourroit être emprisonné, avant que l'accusation fût formée & reçue ; & enfin, que l'accusation seroit formée dans quarante jours après le prétendu crime commis, sans quoi elle ne seroit pas reçue (1). Par là, on ôtoit aux Cours Ecclésiastiques, la facilité d'opprimer les Sujets sous prétexte d'Hérésie, puisqu'on accordoit pour ce crime, les mêmes Privileges dont les Anglois jouissent à l'égard de tous les autres.

Le Parlement déclare le Roi quitte de toutes ses dettes.

Enfin, le Parlement accorda au Roi un Subside, d'une maniere inouïe jusqu'alors, en ordonnant que ceux qui lui avoient prêté de l'argent, seroient obligez de l'en tenir quitte (2). Quelque injuste que fût cet Acte à l'égard des particuliers qui avoient prêté leur argent, le Parlement ne fut pas fâché que le Roi le souhaitât, afin de faire cesser l'usage des Emprunts, qui, avec le tems, auroient rendu les Parlemens inutiles.

Et lui renouvelle le pouvoir de nommer des Commissaires.

On renouvella encore le pouvoir accordé au Roi, de nommer des Commissaires pour examiner les Constitutions Ecclésiastiques, & pour y faire les changemens nécessaires, ce que le Roi avoit négligé jusqu'alors.

Thomas Wriothesley est fait Chancelier. *Act. Publ. T. XV. p.* 20. 3. Mai.

Avant la fin de cette Séance, *Thomas Wriothesley*, grand Partisan de l'ancienne Religion, fut pourvu de la Charge de Grand Chancelier, vacant par la mort du Lord Audley.

Dès le commencement de l'année, François I. avoit envoyé en Pied-

(1) Il y a ici une erreur. La Dénonciation ou Accusation devoit se faire dans l'année que le crime avoit été commis ; & si un Prédicateur ou Lecteur disoit quelque chose dans sa Prédication ou Lecture, qui fût contraire au contenu des six Articles, on devoit en porter plainte dans quarante jours, à moins qu'on n'alleguât une juste cause d'avoir differé davantage. Voyez l'Acte. Il paroit clairement se rapporter aux Conspirations mentionnées l'année précédente, tant contre l'Archevêque, que contre d'autres Serviteurs du Roi. TIND.

(2) Bien plus, ceux qui avoient reçu leur payement, en tout ou en partie, des sommes qu'ils avoient prêtées au Roi, devoient rendre à l'Echiquier ce qu'ils avoient reçu. Il y eut un pareil Acte passé la 21. année du Regne de ce Roi. *Burnet*. TIND.

mont le Comte d'Enghien, âgé de vingt-deux ans seulement, pour y prendre le Commandement de l'Armée, à la place de *Boutieres*, qui n'avoit pas bien réussi. Ce jeune Prince ayant rencontré le Marquis du Guast à *Cerisoles*, obtint sur lui, le 14. d'Avril, une victoire signalée, qui couta dix-mille hommes aux Imperiaux, outre les blessez & les prisonniers. Dans la consternation où le Marquis du Guast se trouvoit après la perte de cette Bataille, il auroit eu bien de la peine à conserver l'Etat de Milan à l'Empereur, si des ordres exprès n'eussent pas arrêté le Comte d'Enghien au milieu de sa course. Comme le Roi de France étoit averti que l'Empereur & le Roi d'Angleterre devoient se joindre pour l'attaquer dans le centre de ses Etats, avec une Armée de quatre-vingt-mille hommes de pied, & de vingt-deux-mille Chevaux, il jugea qu'il étoit plus à propos de pourvoir à la défense de son Royaume, que de penser à faire des Conquêtes en Italie. Par cette raison, il ordonna au Comte d'Enghien de lui envoyer douze-mille hommes de son Armée. Cette diminution mit le jeune Prince hors d'état de tirer d'autre avantage de sa victoire, que la prise de Carignan, qu'il remit sous l'obeïssance du Roi.

Guerre en Piedmont.

Bataille de Cerisoles.

François I. rappelle ses Troupes d'Italie.

Cependant, ces Armées formidables qui devoient envahir la France, n'étant pas encore prêtes, Henri voulut se servir d'une partie de ses Troupes pour finir l'affaire d'Ecosse, qu'il avoit toujours à cœur. S'il avoit déclaré la Guerre à l'Ecosse, ce n'étoit pas pour faire des Conquêtes sur ce Royaume, mais uniquement en vue d'obliger les Ecossois, par la terreur de ses armes, à consentir au Mariage de leur Reine avec le Prince son Fils. Il ne pouvoit comprendre, qu'en l'état où ils se trouvoient, ils pussent se flater de l'esperance d'un heureux succès dans une Guerre si inégale, & capable de ruïner l'Ecosse dans une seule Campagne. Mais le Cardinal Beton, homme opiniâtre s'il en fut jamais, & qui gouvernoit sous le nom du Régent, aima mieux exposer le Royaume à devenir la proye des Anglois, que de consentir à une Paix qui ne pouvoit se faire sans ruïner sa fortune. Ainsi, Henri voyant qu'il étoit nécessaire de le serrer de plus près, résolut de faire marcher contre l'Ecosse, une partie des Troupes qu'il avoit destinées contre la France. Le Comte de Hartford, & Jean Dudley Baron de Lisle, Grand Amiral, furent chargez de cette Expédition. Le premier conduisit l'Armée à Newcastle, où l'Amiral se rendit avec une Flotte, & deux-cens Vaisseaux de transport, sur lesquels les Troupes furent embarquées. Le Comte de Hartford étant descendu à Terre à la rade de *Leith*, se saisit sans peine de la Ville du même nom; après quoi il marcha droit à Edimbourg, dont il se rendit maitre avec la même facilité. Le Régent & le Cardinal n'avoient pris aucune précaution pour se défendre, dans la pensée que les menaces du Roi seroient sans effet. La Ville d'Edimbourg fut pillée & brûlée : mais les Anglois n'attaquerent point le Château, de peur de s'engager à un trop long Siege. Ensuite ils re-

Guerre d'Ecosse.
Buchanan.
Myl. Herbert.

tournerent à Leith, & après avoir brûlé la Ville, ils se retirerent à Barwick le 18. de Mai. Si Henri avoit voulu profiter de ses avantages, il auroit réduit toute l'Ecosse en son pouvoir, vu la consternation où cette invasion avoit mis les Ecossois. Mais deux raisons l'en empêcherent. La premiere, que ses Troupes lui étoient nécessaires pour envoyer en France, où il avoit aussi dessein d'aller en personne. La seconde, que son but n'étoit que de faire comprendre aux Ecossois, à quoi ils devoient s'attendre s'ils ne se déterminoient promptement à exécuter le Traité conclu pour le Mariage de leur Reine; & il ne doutoit presque point que ce moyen ne lui réussît. Cependant, on ne pouvoit que trouver fort étrange, qu'il recherchât la jeune Reine d'Ecosse pour le Prince son Fils, d'une maniere si extraordinaire; & le Public se persuadoit, ou qu'il en avoit trop fait, ou qu'il n'en faisoit pas assez.

Le Comte de Lenox prend le parti du Roi d'Angleterre.

Quoique Henri eût retiré son Armée d'Ecosse, il n'avoit pourtant pas abandonné le projet de tenir toujours les Ecossois harcelez, pour les obliger à consentir au Mariage. Ce fut dans cette vue, qu'il profita d'une occasion qui s'offrit, de causer de nouveaux embaras au Régent d'Ecosse & au Cardinal. Le Comte de Lenox ayant quitté la Cour, comme je l'ai déja dit, s'étoit retiré à Dumbarton, dont le Gouverneur lui étoit dévoué: mais il s'y trouvoit fort embarassé. Ses amis de France l'avoient informé, que le Roi étoit extraordinairement irrité contre lui, & qu'il l'accusoit d'avoir dissipé l'argent qui lui avoit été envoyé pour soutenir la Guerre contre les Anglois. C'étoit en effet, ce qui avoit été insinué à François I., de la part de la Reine Douairiere, du Régent & du Cardinal, qui étoient appuyez du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise; & c'est ainsi que les Historiens François en parlent. Le Comte voulant se justifier, avoit envoyé un homme en France, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit passé en Ecosse depuis son arrivée, & de la situation des affaires de ce Païs-là. Mais le Roi, prévenu par le Cardinal de Lorraine, refusa de donner audience à cet Envoyé, & fut même sur le point de le faire mettre en prison. Le Comte se voyant ainsi abandonné, & du Roi de France, & de ceux qui avoient d'abord pris son parti en Ecosse, fit sonder le Roi d'Angleterre, pour savoir s'il voudroit le prendre à son service, aussi bien que le Comte de *Glencarn* son intime ami. Henri reçut cette proposition plus favorablement que ces deux Seigneurs n'avoient osé l'espérer. Il leur promit sa protection sous certaines conditions, dont il conviendroit avec eux, s'ils vouloient envoyer en Angleterre quelque personne de confiance. Sur ces offres, le Comte de Glencarn se rendit lui-même à Carlisse, avec l'Evêque de Cathness, Frere du Comte de Lenox, & deux autres. Peu de jours après leur arrivée, ils conclurent avec les Commissaires du Roi (1), un Traité, dans lequel les Comtes de Lenox & de Glencarn promettoient:

(1) *Thomas Wriothesly*, créé Baron le 1. de Janvier, & fait Chancelier le 28

HENRI VIII. 1544.

Conventions entre Henri & le Comte de Lenox. *Act. Publ. T. XV. pag. 22.* Juillet.

I. Qu'ils feroient prêcher la pure Parole de Dieu dans leurs Terres.

II. Qu'ils empêcheroient de tout leur pouvoir que la jeune Reine ne fût transportée hors d'Ecosse, & qu'au contraire, ils feroient leurs efforts pour la mettre entre les mains du Roi d'Angleterre.

III. Qu'ils assisteroient le Roi de toutes leurs forces, pour lui faire obtenir la direction du Gouvernement d'Ecosse, & le Titre de Protecteur du Royaume.

IV. Que l'Evêque de *Cathness*, & *Hugues Cuningham*, seroient donnez en ôtage au Roi d'Angleterre.

Le Roi leur promettoit de son côté:

1. Que son Armee ne fouleroit point leurs Terres.

2. Qu'il donneroit la Régence du Royaume au Comte de Lenox, à condition qu'il ne feroit rien sans son avis.

3. Qu'il lui donneroit des revenus de la Couronne, ce qui seroit raisonnable pour soutenir la Dignité de Régent.

4. Qu'en cas que la jeune Reine mourût, il soutiendroit le Comte de Lenox pour lui faire obtenir la Couronne, contre les prétentions du Comte d'Aran.

5. Qu'il donneroit au Comte de *Glencarn* une pension annuelle de mille écus.

6. Qu'il consentiroit que *Marguerite Douglas* sa Niece épousât le Comte de Lenox, pourvu qu'elle n'y eût point de repugnance.

Ce Traité fut signé à Carlisle le 13. de Mai, dans le tems que l'Armée Angloise quittoit l'Ecosse pour se retirer à Barwick.

Autres Conventions. *Act. Publ. T. XV. p. 29.*

Quelques jours après, le Comte de Lenox se rendit à la Cour d'Angleterre, où le Traité précedent fut confirmé le 26. de Juin, avec une augmentation de quelques Articles, savoir:

Que le Comte de Lenox feroit livrer au Roi le Château de *Dumbarton*, & l'Isle de *But*.

Que s'il épousoit Marguerite Douglas, il lui assigneroit un honorable Douaire.

Le Roi s'engageoit de son côté, à lui fournir un secours de cinq-cens hommes, à lui donner une pension de dix-sept-cens marcs sterling pour lui-même, & une de cent marcs pour George Striveling, Gouverneur de Dumbarton.

Le Comte de Lenox ne peut livrer Dumbarton au Roi. *Buchanan. Myl. Herbert.*

En conséquence de ce Traité, le Comte de Lenox se rendit à Dumbarton avec treize Vaisseaux, & ayant six-cens Anglois avec lui. Dès qu'il fut arrivé, il alla au Château avec peu de suite, pour tâcher de persuader au Gouverneur (1) de livrer la Place au Roi d'Angleterre. Mais

de Mai suivant;) Le Duc de *Suffolck*, & le Chevalier *Thomas Paget*. Le Traité fut conclu entre eux, en forme de Contrat *dentelé*, le 26. de Juin 1544. *Herbert.* Tind.

(1) Son propre Lieutenant. Tind.

HENRI VIII. 1544.

le Gouverneur, préferant son devoir à l'attachement qu'il avoit pour le Comte, refusa de laisser entrer les Anglois. Ce coup étant manqué, Lenox alla ravager les Isles d'Aran & de But, où il ne trouva point de résistance. Ensuite, il descendit à *Cantyr*, & après y avoir pillé quelques Villages, il prit la route de Bristol, où il attendit le retour du Roi, qui étoit déja en France.

Autre invasion des Anglois en Ecosse.

Pendant ce tems-là, le Comte d'Aran & le Cardinal Beton poursuivoient à toute rigueur, ceux qui avoient suivi le Parti du Comte de Lenox, & profitoient de la confiscation de leurs biens. Mais une nouvelle invasion des Anglois, qui, quoiqu'en petit nombre, se rendirent maitres de *Jedburgh*, de *Kelso* & de *Coldingham*, leur fit interrompre ces procedures, pour s'occuper à lever une Armée, qui pût les mettre en état de repousser leurs ennemis étrangers. L'Armée Ecossoise, qui étoit d'environ huit-mille hommes, se trouvant en état de marcher, la Reine Douairiere, le Régent, & le Cardinal, la menerent à Coldingham, où les Anglois, en se retirant, avoient laissé Garnison. Mais, dans le tems qu'ils étoient occupez à ce Siege, le Régent, ayant eu avis que les Anglois étoient sortis de Barwick à dessein de secourir la Place, se trouva saisi d'une telle frayeur, que montant promptement à cheval, il se sauva tout seul à Dumbar. Cette fuite précipitée jetta toute l'Armée dans une telle consternation, qu'il ne fut pas possible de l'empêcher de se débander. Le seul Comte d'Angus se résolut à demeurer avec un petit nombre de Soldats, pour retirer l'Artillerie qui alloit être abandonnée. L'Armée Ecossoise étant dissipée, les Anglois ravagerent impitoyablement les Provinces de *la Marche*, de *Teviot*, & de *Lauder*, & obligerent les habitans à prêter serment au Roi d'Angleterre. Buchanan ajoute, que le Comte d'Angus ayant redonné du courage au Régent, ils assemblerent quelques Troupes, & qu'ayant fait tomber les Anglois dans une embuscade, ils leur tuerent huit-cens hommes (1), & firent mille prisonniers. Mais on ne voit rien d'approchant dans les Histoires Angloises.

Diete de Spire favorable aux Protestans. *Sleidan.*

Pendant que le Roi d'Angleterre agissoit contre l'Ecosse, en attendant que tout fût prêt pour commencer la Guerre en France, l'Empereur étoit à Spire, où il avoit convoqué une Diete, pour tâcher de tirer quelque secours des Princes d'Allemagne. Les Protestans firent d'abord beaucoup de difficulté de l'assister, pendant qu'il les laissoit exposez aux insultes de leurs ennemis. Mais ils n'eurent pas plutôt obtenu un Décret qui ordonnoit qu'ils ne seroient point troublez dans l'exercice de leur Religion, qu'ils accorderent tout ce qu'on voulut. Ils ne demandoient que cela seul, & on croyoit leur faire une grace signalée de le leur accorder, même avec des restrictions & des clauses équivoques, qui devoient un jour rendre cette condescendance inutile. Ainsi la Diete se

(1) Deux-cens. *Buchanan.* TIND.

ſépara vers la fin du mois de Mai, avec une ſatisfaction mutuelle des Etats de l'Empire. Le Pape ſeul ſe trouva offenſé du Décret qui avoit été fait en faveur des Proteſtans, & pour les empêcher de jouïr longtems de la Tolerance qui leur avoit été accordée juſqu'au Concile, il fixa l'ouverture du Concile de Trente au 25. de Mars de l'année ſuivante 1545.

L'Ouverture du Concile eſt fixé au 25. de Mars 1545.

Pendant que l'Empereur étoit à Spire, il fit aſſieger Luxembourg, qui ſe rendit ſur la fin du mois de Mai. Enſuite, il ſe mit lui-même à la tête de ſon Armée, pour commencer à exécuter les projets qu'il avoit faits avec Henri. Depuis le Traité qu'ils avoient conclu au mois de Fevrier de l'année précedente, par lequel ils ne devoient avoir chacun que vingt & cinq-mille hommes, ils étoient convenus d'augmenter de beaucoup le nombre de leurs Troupes, d'attaquer la France avec deux Armées qui devoient faire enſemble plus de cent-mille hommes, & de les joindre auprès de Paris. Les premiers exploits de l'Empereur, en attendant l'arrivée du Roi d'Angleterre, furent les Conquêtes de *Commercy* & de *Ligny* dans le Barrois. Enſuite, il entra en Champagne, où il aſſiegea *S. Didier* le 8. de Juillet. Cette Place, quoique mauvaiſe, réſiſta plus de ſix ſemaines, & ne fut priſe que par de faux avis qu'on fit donner au Gouverneur.

L'Empereur aſſiege & prend Luxembourg. *Du Bellay*.

Deſſeins de l'Empereur.

L'Empereur aſſiege S. Didier.

La Guerre d'Ecoſſe ayant empêché Henri d'être prêt auſſi-tôt qu'il l'avoit promis, ce ne fut que vers la Pentecôte qu'il fit embarquer une partie de ſon Armée pour Calais, ſous la conduite du Duc de Norfolck. Pour lui, il demeura encore en Angleterre avec le reſte de ſes Troupes, juſqu'au milieu du mois de Juillet. Dès que le Duc de Norfolck fut au-delà de la mer, il alla ſe joindre au Comte de Bure qui commandoit dix-mille hommes des Troupes de l'Empereur, & ils firent enſemble le Siege de Montreuil. C'étoit apparemment du conſentement de l'Empereur, qui en ce même tems entreprit le Siege de S. Didier. Il avoit eſperé que cette Place ne l'arrêteroit que peu de jours, & qu'enſuite, il marcheroit vers Paris, pendant que Henri s'avanceroit de ſon côté pour le joindre. Si ce projet s'étoit exécuté comme ils en étoient convenus, Paris, & tout le Païs juſqu'à la Loire, ſe ſeroient trouvez dans un grand danger, puiſque François I. n'avoit pas plus de quarante-mille hommes. Mais l'Empereur s'opiniâtra mal à propos au Siege de S. Didier, qui l'arrêta plus de ſix ſemaines. Pendant ce tems-là, Henri étant arrivé à Calais avec le reſte de ſon Armée, il comprit que le deſſein de l'Empereur étoit de le laiſſer marcher ſeul vers Paris, afin d'y tenir le Roi de France occupé, pendant qu'il feroit ſes affaires en Champagne. Ainſi, voyant qu'au-lieu de marcher au rendez-vous, l'Empereur s'amuſoit à faire un Siege, il fit auſſi de ſon côté inveſtir Boulogne, & ſe rendit lui-même au Siege le 26. de Juillet. Par là, le projet qu'ils avoient fait demeura ſuſpendu, pendant qu'ils s'amuſoient ſéparément à prendre des Places. Ce mal-entendu fut le ſalut de la France.

Le Duc de Norfolck ſe joint au Comte de Bure.

Ils aſſiegent Montreuil.

Le Siege de S. Didier rompt les meſures des deux Monarques Alliez.

Henri arrive à Calais.

Il ſoupçonne l'Empereur, & fait le Siege de Boulogne.

HENRI VIII. 1544.

L'Empereur fait proposer la Paix à François I. secretement, & Henri ouvertement.

Depuis ce tems-là, ces deux Princes, s'accusant réciproquement de n'avoir pas exécuté les conventions, n'eurent plus aucune confiance l'un pour l'autre. Cela fut cause que l'Empereur, par des voyes indirectes, fit proposer la Paix à François I: & que Henri, plus ouvertement, accorda un sausconduit à des Ambassadeurs de France, pour venir traiter avec lui, à une lieue de son Camp.

L'Empereur prend S. Didier. Il fait sommer Henri de marcher vers Paris. Henri veut plutôt être maitre de Boulogne.

Cependant, l'Empereur s'étant enfin rendu maitre de S. Didier vers le milieu du mois d'Août, fit sommer Henri de marcher vers Paris, comme ils en étoient convenus. Henri répondit, que puisqu'il avoit donné à l'Empereur le tems de prendre S. Didier, il étoit juste que l'Empereur lui donnât le loisir de prendre Boulogne, qui ne pouvoit pas tenir longtems. Après la prise S. Didier, l'Empereur s'étoit avancé jusqu'à Château-Thierri, & avoit rempli Paris de terreur & de confusion. Mais la réponse de Henri lui ayant fait comprendre qu'il seroit trop difficile d'exécuter leurs projets pendant le reste de la Campagne, il fit renouveller la Négociation secrete qu'il avoit entamée avec François I., & qui avoit été suspendue. Peu de tems après, il conclut avec la France une Paix particuliere qui fut signée à *Crepy* le 19. de Septembre, non seulement sans y comprendre Henri, mais même sans l'en avoir averti, de peur d'en être prévenu.

Traité de Crepy entre l'Empereur & la France. *Du Bellay. Myl. Herbert. Mezerai.*

Henri s'en plaint à l'Empereur inutilement.

Henri ne fut pas beaucoup surpris du tour que l'Empereur lui avoit joué. Il ne devoit pas s'attendre à moins d'un ami tel que celui-là, qui ne s'étoit reconcilié avec lui, qu'en vue de faire ses propres affaires. Il est certain que Charles-Quint, non plus que Maximilien & Ferdinand, ses Ayeux paternel & maternel, ne se piqua jamais beaucoup de tenir sa parole, & que la droiture n'étoit pas la plus grande de ses vertus. Henri lui fit bien faire des plaintes sur son manque de foi. Mais il ne lui fut pas difficile d'en donner diverses raisons, peu capables pourtant de contrebalancer le Serment qu'il avoit fait, de ne conclure ni Paix ni Treve sans le consentement de son Allié. Mais ces sortes de Sermens sont, pour l'ordinaire, si mal observez dans la plupart des Ligues, qu'il semble qu'on ne les doit regarder que comme une espece de formulaire, sur lequel on ne doit pas beaucoup compter. Par bonheur pour Henri, Boulogne avoit capitulé le 14. de Septembre, avant que le Traité de Crepy fût signé.

Boulogne se rend par Capitulation.

L'Empereur crut avoir fait un coup de maitre, en se délivrant du fardeau de la Guerre, & en laissant François & Henri dans l'embaras. Effectivement, c'étoit un grand avantage pour lui, s'il ne l'eût pas acquis par un manquement de parole. Immédiatement après la conclusion du Traité, il envoya ordre au Comte de Bure de quitter le Siege de Montreuil, ce qui obligea aussi Henri à rappeller le Duc de Norfolck. Dans la situation où les affaires de Henri se trouvoient, il n'avoit plus rien à faire qu'à se retirer, de peur que le Dauphin, qui s'avançoit à grandes journées, ne l'obligeât à donner bataille avec trop de

Le Siege de Montreuil est levé.

Le Dauphin marche à Henri,

desavantage, ou à faire sa retraite avec précipitation. Outre que ce Prince étoit à la tête de quarante-mille hommes, il auroit trouvé l'Armée Angloise beaucoup diminuée, tant par les pertes qu'elle avoit faites à deux Sieges, que par la nombreuse Garnison qu'il falloit laisser dans Boulogne. Ainsi, après avoir bien muni cette Place où il laissa l'Amiral Dudley pour Gouverneur, Henri partit le 30. de Septembre pour repasser en Angleterre, pendant que ses Troupes se retireroient à Calais.

Qui se retire à Calais.

Le Dauphin arriva peu de jours après; mais il ne jugea pas à propos de poursuivre l'Armée Angloise, qui avoit trop d'avance sur lui, & trop peu de chemin à faire, pour qu'il pût esperer de l'atteindre avant qu'elle fût entrée dans Calais. Il se contenta donc de faire une tentative pour surprendre Boulogne, dont les Anglois n'avoient pas eu le tems de bien reparer les breches. Il s'en fallut bien peu qu'il ne réussît dans son entreprise. Déja les François étoient maitres de la Ville basse, où se trouvoit toute l'Artillerie Angloise. Mais une sortie qui se fit de la Ville haute, les contraignit de se retirer en desordre. Le Maréchal de Montluc parle de cette action dans ses Commentaires, d'une maniere qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce qu'en disent les Historiens Anglois, quoiqu'il convienne avec eux que les François furent repoussez.

Le Dauphin manque à surprendre Boulogne.
Du Bellay. Comment. de Montluc. Herbert.

Quelques jours après, il se tint une Conference à Calais, pour tâcher de procurer la Paix entre les deux Rois. Mais le but des François étant de persuader aux Anglois de rendre Boulogne sur la simple esperance de la Paix, il n'est pas étonnant que cette Conference ne produisît aucun effet.

Conference pour la Paix inutile.

Dès que Henri fut de retour en Angleterre, il prit un grand soin de mettre en état de défense, les Places situées sur la Tamise & sur les côtes méridionales, étant persuadé que François I. ne manqueroit pas à l'attaquer de ce côté-là l'année suivante. En même tems il renvoya en Ecosse le Comte de Lenox, qui s'y rendit maitre de Dumfrées.

Henri fait fortifier ses Places maritimes.
Herbert

Il renvoye le Comte de Lenox en Ecosse.

Pendant cette année, la plupart des Colleges, des Eglises Collégiales & des Hôpitaux, furent resignez entre les mains du Roi (1), par des Actes qui paroissoient volontaires, mais qui l'étoient tous aussi peu

Les Colleges & les Hôpitaux sont resignez au Roi.

(1) Il y avoit dans le Royaume plusieurs *Colleges*, Chapelles, *Chantreries*, Hôpitaux & *Confreries*, composées de Prêtres Séculiers, qui avoient des Rentes pour dire la Messe à l'intention des Ames de ceux qui les avoient fondées. Mais alors la croyance du Purgatoire étant regardée comme indifferente selon la Doctrine établie par les Evêques, le trafic du rachat des Ames étant condamné, on crut qu'il ne falloit pas entretenir ces rentes inutilement. Ces Prêtres étoient généralement mal-intentionnez contre cette conduite du Roi, qui diminuoit si fort les profits de leur Commerce; ainsi on en obligea plusieurs à résigner, & vingt-quatre d'entre eux rendirent leurs Bénéfices cette même année. Tind.

HENRI VIII. 1544.

que ceux que les Abbez & les Prieurs avoient signez lorqu'ils avoient resigné leurs Monasteres.

Préparatifs de France contre l'Angleterre. Du Bellay. Mezerai.

Au commencement de l'année 1545. le Maréchal de Biez alla camper tout proche de Boulogne, à dessein de faire construire un Fort à *Portet* (1), afin de tenir le Havre de Boulogne en sujettion. Mais le Comte de Hartford qui avoit succedé à Dudley, étant sorti de la Ville avec un corps de Troupes, délogea le Maréchal de son poste, & le contraignit de remettre son projet à une autre fois.

Cependant, François I. se préparoit à faire un puissant effort contre l'Angleterre, dans l'esperance de reprendre Boulogne, & même Guisnes & Calais, afin de ne laisser plus rien aux Anglois en France. Pour cet effet, il faisoit équiper dans les divers Ports de la France cent-cinquante gros Vaisseaux, & soixante moindres (2), & en avoit freté dix à Gênes, pour les joindre à sa Flotte. De plus, il avoit donné ordre de faire passer vingt & cinq Galeres dans la Mer du Ponant, à l'imitation de Louis XII. qui, en semblable occasion, y en avoit fait venir quatre. Dans le même tems, il disposoit toutes choses pour avoir sur pied une Armée de quarante-mille hommes, à laquelle il avoit dessein de joindre douze-mille Landsquenets qu'il faisoit lever en Allemagne. Son dessein étoit d'attaquer Boulogne par terre, & de la tenir tellement bloquée par mer, qu'il fût impossible aux Anglois de la secourir. Pour exécuter ce projet, il envoya un renfort au Maréchal de Biez, & lui ordonna de faire construire à Portet, le Fort qu'il avoit été contraint de laisser imparfait, ne voulant point s'approcher de Boulogne avant que ce Fort fût mis en état de défense. Le Maréchal lui ayant fait esperer que cet ouvrage seroit achevé vers le milieu du mois d'Août, il se rendit à la fin de Juin au Havre de Grace, afin d'y donner ses ordres pour une Expédition qu'il projettoit de faire par Mer. Ses Galeres & ses Vaisseaux y étant arrivez peu de tems après, il fit mettre la Flotte en Mer, avec ordre de faire voile vers l'Angleterre. Mais en la regardant partir, il eut le déplaisir de voir brûler un des plus grands Vaisseaux, qu'on appelloit le *Grand Carracon*, auquel le feu prit en levant l'anchre.

Expédition de la Flotte Françoise. Du Bellay.

L'Amiral Annebaut, qui commandoit cette Flotte, arriva le 18. de Juillet à l'Isle de Wight, à la vue de Portsmouth, où la Flotte Angloise se tenoit à l'anchre avec soixante Vaisseaux seulement. Quelque disproportion qu'il y eût entre les deux Flottes, les Anglois ne laisserent pas de s'approcher des François. Mais, après un leger combat, ils se retirerent derriere des bancs de sable, où ils avoient dessein d'attirer la Flotte ennemie. L'Amiral François ayant tenu Conseil

(1) C'est une petite Baye, à un demi-quart de lieue de *Boulogne*. TIND.

(2) Le Roi d'Angleterre en équipa environ 100. Tous ces Vaisseaux de part & d'autre étoient seulement des Navires Marchands, qu'on avoit armez pour cette Guerre. *Burnet*. TIND.

sur

fur les moyens de les attaquer, on lui représenta que c'étoit une chose impossible, parce qu'ils étoient dans un poste où pour aller à eux, il n'y avoit qu'une ouverture, qui pouvoit à peine donner passage à quatre Vaisseaux de front. Que d'ailleurs, on ne pouvoit se hazarder parmi ces bancs sans le secours des Pilotes du Païs. Ces difficultez obligerent l'Amiral à se contenter de faire provoquer les Anglois au combat, par le moyen des Galeres, afin de les attirer hors de leurs bancs. D'abord, les Galeres, favorisées d'un grand calme, insulterent les Vaisseaux Anglois. Mais un vent de terre qui se leva leur ayant fait perdre leur avantage, elles se retirerent en diligence, de peur d'être coulées à fond par ces gros Vaisseaux. Les Anglois ne les poursuivirent pas trop loin, leur dessein étant toujours d'attirer la Flotte ennemie parmi ces bancs qui étoient inconnus.

Descente des François dans l'Isle de Wight.

Enfin, les François voyant que les Anglois ne vouloient pas perdre l'avantage de leur poste, firent descente en trois endroits dans l'Isle de Wight. Mais tout cela n'aboutit qu'à brûler quelques Villages. Il fut bien proposé dans un Conseil de Guerre, de faire fortifier cette Isle & de la garder. Mais ce dessein ne fut pas jugé pratiquable, principalement à cause du tems qu'il auroit fallu employer à l'exécuter. L'Amiral se réduisit donc à ordonner une descente sur la Côte de la Province de *Sussex*, dans la pensée que le Roi, qui étoit à Portsmouth, feroit sortir sa Flotte pour secourir le Païs. Mais il se trompa. La Flotte Angloise demeura toujours derriere ses sables, & les descentes que les François firent en trois differens endroits, ne leur produisirent aucun avantage considerable, à cause des bons ordres qu'on avoit donnez sur les Côtes. Pendant ce tems-là, la Flotte Angloise, qui se renforçoit toujours, étoit déja forte de cent Vaisseaux. Ainsi, Annebaut, voyant peu d'esperance de faire de grands progrès, prit le parti de se retirer vers les Côtes de France, après avoir fait aiguade dans l'Isle de Wight, non sans y perdre quelques Soldats & Officiers.

Et en Angleterre.

La Flotte Françoise se retire.

Quelques jours après, un vent de Midi porta la Flotte Françoise, malgré qu'elle en eût vers les Côtes d'Angleterre, & la mit dans un desordre dont les Anglois résolurent de profiter, si le vent leur devenoit favorable. Effectivement, il se donna entre les deux Flottes, un combat, qui dura environ deux heures. Mais comme le vent étoit fort variable, chacune tâchoit de profiter de l'avantage qu'elle en recevoit, sans vouloir néanmoins s'engager trop avant. Enfin, elles se séparerent sans beaucoup de perte d'aucun côté. C'est à cela qu'aboutit le plus grand effort que la France eût jamais fait sur mer.

Elle est portée sur les côtes d'Angleterre.

Petit combat.

Cette tentative pour combattre la Flotte Angloise, ou pour ravager les Côtes ennemies, n'étoit pourtant pas le principal motif de ce puissant armement. La prise de Boulogne étoit le grand but du Roi de France, & la Flotte n'étoit proprement destinée qu'à tenir la place bloquée par mer. Mais comme les Landsquenets n'étoient pas encore arri-

Le dessein d'assieger Boulogne & Guisnes échoue par la faute du Maréchal de Biez.

vez, & que le Fort que le Maréchal de Biez faisoit construire n'étoit pas achevé, c'étoit avec un chagrin extrême que François voyoit le tems propre pour exécuter ses desseins, s'écouler insensiblement. Enfin, la nouvelle étant venue que les Landsquenets étoient sur la frontiere, il envoya visiter le Fort, qui, contre son attente & la promesse du Maréchal de Biez, se trouvoit encore bien loin de sa perfection. D'ailleurs, il étoit construit dans un lieu different de celui qui avoit été marqué, en sorte qu'il ne dominoit point le Havre. Le Maréchal en allegua pour raison, que si on l'avoit bâti à Portet, la Garnison auroit manqué d'eau. Mais il assura, que celui qu'il faisoit élever à *Outreau*, seroit achevé dans huit jours. Sur cette promesse, le Roi lui envoya toute son Armée, dont il lui donna le commandement, & demeura lui-même à *Château-Montier*, distant de dix lieues de Boulogne.

Le Maréchal de Biez demeuroit campé tout proche du Fort, en attendant qu'il fût achevé, son dessein étant d'y mettre dix-mille hommes, pour tenir en bride la Garnison de Boulogne, pendant qu'il iroit faire le Siege de Guines. Mais l'Ingénieur avoit si mal ordonné son ouvrage, qu'après y avoir longtems travaillé, il fallut presque le recommencer. Cela causa un retardement, qui rompit toutes les mesures qu'on avoit prises. Cependant, le Roi hâtoit d'autant plus l'ouvrage, qu'il savoit, que dix-mille Landsquenets levez pour le service de l'Angleterre, étoient en pleine marche pour se rendre en Picardie. Enfin, le Maréchal, comprenant que la saison seroit déja fort avancée avant que son Fort pût être mis en état de défense, feignit d'avoir des avis certains, que le Roi d'Angleterre avoit dessein de faire débarquer une grande Armée à Calais, pour secourir Boulogne par terre. C'est du moins ce que *Du Bellay* lui impute dans ses Mémoires. Quoiqu'il en soit, le Maréchal laissant le Fort imparfait, alla se poster sur la montagne de *S. Lambert*, afin d'être à portée de s'opposer au secours. Mais les Anglois ne parurent point. Quant aux Landsquenets que Henri faisoit venir d'Allemagne, ils s'en retournerent dans leur Païs, parce qu'ils ne trouverent pas sur la frontiere l'argent qu'on leur avoit fait esperer. Cependant, l'Armée de France demeuroit dans son Camp, sans entreprendre ni le Siege de Guisnes ni celui de Boulogne, quoique ce ne fût que pour cela que François I. avoit fait un si grand effort.

Mort du Duc d'Orleans. *Mezerai.*

Pendant ce tems-là, le Duc d'Orleans mourut à Château-Montier, au grand regret du Roi son Pere, qui, par cette mort, voyoit sa Paix avec l'Empereur fort ébranlée, puisqu'elle n'étoit proprement fondée que sur la vie de ce Prince, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

L'Armée de France étant campée sur la montagne de S. Lambert, à une portée de canon de Boulogne, les Troupes des deux partis escarmouchoient tous les jours dans l'espace qui se trouvoit entre la montagne & la Ville. Dans une de ces actions, le Duc d'Aumale, connu ensuite sous le nom de Duc de Guise, fut blessé d'un coup de lance, qui

Terrible blessure du Duc d'Aumale guérie par

entrant dans le coin de l'œil, sortoit au derriere de la tête. Cette blessure, quoique jugée mortelle de tout le monde, fut pourtant guérie par la grande habileté d'*Ambroise Paré*, Chirurgien du Roi, qui se vit même obligé d'arracher avec des tenailles, le fer de la lance qui étoit demeuré dans la playe. La cicatrice qui resta sur le visage du Duc, lui fit donner le surnom de *Balafré*.

Ambroise Paré. Du Bellay.

La saison étoit déja si avancée, qu'il n'y avoit plus moyen d'entreprendre le Siege de Boulogne. Ainsi, François I. se vit contraint de se borner à ordonner au Maréchal de Biez, d'aller ravager la Terre d'*Oye*, appartenant au Roi d'Angleterre. Mais les pluyes qui survinrent rendirent ce Païs-là si difficile, que le Maréchal se vit obligé d'en retirer bien-tôt l'Armée. Véritablement les habitans de ce Païs-là souffrirent beaucoup, parce que la Garnison de Calais, qui auroit dû les proteger, n'étoit pas en état de faire tête à de si grandes forces. D'un autre côté, *Brissac*, qui fut ensuite Maréchal de France, battit un Corps de deux-mille Anglois. Ce furent là tous les dommages que Henri reçut pendant cette Campagne d'une Armée de plus de deux-cens mille hommes qui avoient causé une dépense prodigieuse à son ennemi. Vraisemblablement, ce fut cette dépense, & le mauvais succès de cette Campagne, qui contribuerent le plus à la Paix qui se conclut bien-tôt après.

L'Armée de France ravage la Terre d'*Oye*.

Outre que la France étoit épuisée, François I. avoit encore un autre motif de faire la Paix avec l'Angleterre. C'est qu'il craignoit de se voir bien-tôt dans la nécessité de recommencer la Guerre avec l'Empereur. Par le Traité de Crepi, il avoit été convenu que le Duc d'Orleans épouseroit une des Filles, ou de l'Empereur, ou du Roi des Romains, & qu'en faveur de ce Mariage, il auroit le Duché de Milan ou le Comté de Flandre. C'étoit en consideration d'un établissement si avantageux au Duc son Fils, que François I. avoit rendu plus de vingt Places qu'il tenoit dans le Piedmont, ou dans le Montferrat, & qu'il avoit abandonné les interêts du Roi de Navarre son Beau-Frere. Ainsi l'esperance des avantages que ce Mariage devoit lui procurer, s'étant évanouïe par la mort du Duc son Fils, il falloit trouver quelque autre moyen pour les obtenir, ou rompre un Traité qui étoit désormais inutile. Ce fut pour cela que voulant s'éclaircir des intentions de l'Empereur, il lui envoya l'Amiral Annebaut à Anvers, pour lui proposer de renouveller le Traité de Paix, sous d'autres conditions, puisque la mort du Duc d'Orleans avoit rendu celles du Traité de Crepy inutiles. Mais l'Empereur fit assez comprendre que, par la mort de ce jeune Prince, il se croyoit dégagé de sa parole, en répondant à l'Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit pas le Roi de France, s'il n'en étoit pas attaqué. François I. jugea aisément par cette réponse, qu'il auroit infailliblement la Guerre avec l'Empereur. Cela, joint au peu de progrès qu'il avoit fait pendant la derniere Campagne, lui fit souhaiter de faire la Paix

Motifs de François I. pour faire la Paix avec Henri.

HENRI VIII. 1545.

Il fait agir les Princes Protestans d'Allemagne,

avec l'Angleterre. Mais comme il ne vouloit pas faire la démarche de la demander, il fit agir les Princes de la Ligue de Smalcalde, qui s'offrirent pour Médiateurs. Cette Médiation paroissoit d'autant moins mandiée, que les Protestans avoient eux-mêmes un très grand interêt à procurer la Paix entre les deux Rois. Ils se voyoient à la veille d'être attaquez par l'Empereur, depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & ils savoient de plus, qu'il négocioit une Treve avec les Turcs. Ainsi rien ne pouvoit leur être plus avantageux, qu'une bonne union entre la France & l'Angleterre, afin que les deux Rois fussent en état de les proteger. Ils envoyerent donc en France *Christophe de Verningher*, *Jean Bruno de Nidepont*, & *Jean Sturmius*; & en Angleterre, *Louis Bambac*, & *Jean Sleidan*, pour faire l'office de Médiateurs entre les deux Rois, au nom de la Ligue. Ces Ambassadeurs s'étant assemblez avec les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre, entre Ardres & Guisnes, connurent bien-tôt que la Paix n'étoit pas facile à faire. François I. vouloit que Henri lui rendît Boulogne, & que l'Ecosse fût comprise dans la Paix. Mais Henri rejettoit absolument ces deux Articles. Cela fut cause qu'on se réduisit enfin à négocier une Treve. Mais cette négociation n'eut pas un meilleur succès, parce que Henri ne voulut jamais consentir que les Ecossois fussent compris dans le Traité. C'est ce qu'on voit dans les Instructions secretes envoyées au Chevalier *Paget*, l'un des Ambassadeurs d'Angleterre, & qu'on a inserées dans le Recueil des Actes Publics. On trouve encore dans ses Instructions, que le Chevalier Paget avoit tenté de corrompre *Bruno*, l'un des Médiateurs Allemans, par l'offre d'une pension considerable, & que, selon les apparences, le Médiateur avoit prêté l'oreille à ses propositions. Cependant, afin de tirer un meilleur parti de la Paix qui se négocioit avec la France, Henri feignit de vouloir se reconcilier avec l'Empereur, & lui envoya même en Ambassade les Evêques de Winchester & de Westminster. Mais ce n'étoit que pour donner de la jalousie à François I.

Qui envoyent des Ambassadeurs en France & en Angleterre.

Difficultez de la Paix,

Et de la Treve.

Act. Publ. T. XV. p. 83.

Cranmer procure des Evêchez à ses amis.

Hist. de la Reformation.

Cranmer profita de l'absence de Gardiner pour avancer l'ouvrage de la Reformation, à quoi il savoit bien que ce Prélat se seroit opposé de tout son pouvoir. Quelques Evêchez qui se trouverent vacans, furent, par son moyen, donnez à des gens qui favorisoient la Reformation, & par là il eut parmi les Evêques un Parti beaucoup plus fort qu'il n'avoit eu jusqu'alors (1). Il trouva même, dans la suite, le moyen de faire consentir le Roi à certains changemens avantageux à la Reli-

(1) *Lee* Archevêque d'*Yorck* étant mort, *Robert Holgate* Evêque de *Landaff* fut promu à ce Siege; & *Kitchin* fut pourvu de l'Evêché de *Landaff*, qui avoit un nouvel Evêque à chaque changement. *Heath* fut transferé de *Rochester* à *Worcester*; & *Henri Holbeach* fut fait Evêque de *Rochester*. *Day*, qui avoit beaucoup de moderation, par la translation de *Sampson* à *Lichfield* & *Coventry*, fut fait Evêque de *Chichester*. Burnet. TIND.

gion. Mais Gardiner, qui étoit alors à Bruges auprès de l'Empereur en ayant été informé, écrivit au Roi, que le Pape & l'Empereur étant liguez ensemble contre les Protestans d'Allemagne, la moindre innovation qui se feroit en Angleterre par rapport à la Religion, seroit capable de les porter à donner au Roi de France toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter, afin de l'engager dans leur Ligue, en vue d'agir tous ensemble contre lui. Cet avis fut cause que Cranmer trouva plus de difficulté qu'il ne l'avoit esperé.

Gardiner rompt ses mesures.

Au mois d'Août de cette année, Cranmer, perdit un bon appui, par la mort de *Charles Brandon*, Duc de Suffolck, pour qui le Roi avoit toujours conservé beaucoup d'estime & d'affection (1). Il étoit ami de Cranmer, & il auroit volontiers consenti à une plus grande Reformation que celle qui s'étoit faite jusqu'alors. Mais il étoit trop bon Courtisan, pour entreprendre de s'opposer directement aux volontez du Roi. Cependant, comme Henri ne se trouvoit pas toujours dans une même disposition par rapport à la Religion, ce Seigneur ne laissoit pas de rendre de bons services aux Reformez, quand il voyoit l'esprit du Roi dans une situation qui leur étoit favorable.

Mort du Duc de Suffolck. *Myl. Herbert.*

La Guerre d'Ecosse se continuoit mollement de part & d'autre. Henri n'avoit pour but que d'inspirer de la terreur aux Ecossois, afin de les porter à exécuter le Traité touchant le Mariage de leur Reine. D'un autre côté, les Ecossois n'avoient nullement la pensée d'attaquer l'Angleterre. Néanmoins, François I. qui, comme on l'a déja vu, avoit formé de grands projets contre l'Angleterre, envoya de bonne heure au Régent, un Ambassadeur nommé *La Brosse*, pour l'assurer de sa protection, & d'un puissant secours qui devoit partir incessamment. Outre qu'une diversion en ce Païs-là ne pouvoit que lui être avantageuse, il étoit encore poussé par les Princes Lorrains, qui vouloient soutenir la Reine leur Sœur. Ainsi, ayant fait embarquer le Seigneur de *Lorge*, Comte de Mongommeri, avec cinq-mille hommes, il lui ordonna de faire tous les efforts possibles, pour engager les Ecossois à faire une puissante diversion sur les frontires d'Angleterre. Mongommeri, étant arrivé en Ecosse le 2. de Juillet, joignit ses Troupes à celles d'Ecosse, & les deux Corps, faisant ensemble quinze-mille hommes, s'avancerent vers la Tweede. Pendant quelques jours, plusieurs de leurs Partis passerent cette Riviere, & causerent quelque dommage aux Anglois. Mais le Général François ne put jamais persuader aux Ecossois de se hazarder avec toute l'Armée au-delà de

Continuation de la Guerre d'Ecosse. *Buchanan. Myl. Herbert.*

(1) Ce Seigneur est enseveli dans la Chapelle de *S. George* à *Windsor*, contre la porte du Chœur, près de l'endroit où *Henri VI.* est enterré. Il eut quatre Femmes : sa troisieme étoit *Marie*, Fille de *Henri VII.* & Veuve de *Louis XII.* Roi de France. Il en eut un Fils qui mourut avant le Pere, & deux Filles. Les deux Fils qu'il eut de sa derniere Femme, moururent sans Enfans, l'an. 5. d'*Edouard VI.* Dugdale. Tind.

la Tweede. Au contraire, sur la nouvelle qu'ils reçurent que le Comte de Hartford s'avançoit à la tête de douze-mille hommes, ils se retirerent en diligence, & peu de jours après, leur Armée se débanda, comme il arrivoit ordinairement. C'est-là tout ce qui se passa de plus considerable en Ecosse, pendant la Campagne de 1545.

Le Parlement accorde au Roi un Subside, & les biens des Colleges & des Hôpitaux.

Myl. Herbert. Hist. de la Reformation.

Le Parlement d'Angleterre s'étant assemblé le 23. de Novembre, le Clergé continua pour deux ans, le Subside qu'il avoit accordé au Roi pour six. En même tems, le Parlement supprima par un Acte, tous les Colleges & Hôpitaux, & en donna les biens au Roi. Le motif ou plutôt le prétexte de cette suppression fut, l'abus qu'on avoit fait jusqu'alors de ces fondations. Le Parlement voulut aussi par là, indemniser le Roi des dépenses qu'il avoit faites pour la Guerre de France & d'Ecosse. Mais cela ne suffisant pas, il lui accorda encore une bonne somme; & comme il n'étoit assemblé que pour cela, il fut congédié le 24. de Décembre. Avant que la Séance finit, le Roi s'y rendit en grande solemnité, & y fit un beau Discours, dans lequel il dit, entre autres choses, que jamais Prince n'avoit eu plus d'amour pour ses Sujets que lui, ni n'en avoit été plus aimé. Il ajouta beaucoup d'expressions semblables, qui, bien qu'éloignées pour la plupart de la vérité, furent pourtant reçues du Peuple avec de grandes acclamations.

Discours du Roi au Parlement.

Affaires d'Allemagne.

Sleidan.

Pendant cette année, les Protestans d'Allemagne commencerent à ressentir les effets de la Paix que l'Empereur venoit de faire avec la France, & de la Treve qu'il étoit sur le point de conclure avec les Turcs. Jusqu'alors, on les avoit un peu ménagez. Mais l'Empereur s'étant rendu à *Worms*, où la Diete de l'Empire étoit assemblée, leur déclara nettement, qu'il ne pouvoit en aucune maniere les dispenser de se soumettre au Concile qui devoit s'assembler à Trente. Cela leur fit comprendre qu'on avoit véritablement dessein de les réduire par la force, d'autant plus qu'il se répandoit certain bruit d'une Ligue entre le Pape & l'Empereur, qui ne pouvoit être que contre eux. Leurs soupçons se confirmerent encore, par un Sermon qu'un certain Cordelier fit à Worms devant l'Empereur, à qui il représenta en termes extremement forts, qu'il ne feroit pas le devoir d'un bon Empereur, s'il ne travailloit pas de tout son pouvoir à exterminer les Lutheriens. Ils surent encore que l'Empereur avoit écrit au Roi de Pologne, pour l'animer contre eux. De plus, il cita l'Archevêque de Cologne à comparoitre devant lui dans trente jours, parce qu'il avoit embrassé la Reformation, & tenté de l'introduire dans son Diocese. Tout cela leur faisoit assez connoitre, qu'on n'avoit pas dessein de les ménager. Néanmoins, comme l'Empereur n'avoit pas encore conclu la Treve avec le Turc, & que ses affaires n'étoient pas tout-à-fait prêtes, il ordonna qu'il se tiendroit une nouvelle Diete à Ratisbonne, au mois de Janvier suivant. Mais afin de mieux amuser les Protestans, il fit un Décret qui ordonnoit, que les Théologiens des deux Partis se ren-

droient à Ratisbonne un mois avant la Diete, pour y tenir une Conference libre, afin qu'on pût ensuite règler quelque chose au sujet de la Religion. Les Catholiques Romains n'approuverent point cette Conference, les Protestans en étoient encore moins satisfaits, parce qu'ils prévoyoient que la fermeté des Théologiens de l'une & de l'autre Religion, sur les points qui feroient le sujet de leur Conference, fourniroit à l'Empereur & à la Diete un prétexte pour en renvoyer la décision au Concile de Trente. La Diete étant finie le 18. d'Août, l'Empereur retourna dans les Païs-Bas. Quelque tems après, il reçut la nouvelle que la Treve avec les Turcs étoit conclue. Par là il se vit dans une entiere liberté de faire la Guerre aux Protestans & sous ce prétexte, de travailler à l'exécution du projet qu'il avoit formé de se rendre maitre dans l'Empire.

Observation sur le Concile.

Ce n'étoit proprement qu'à la sollicitation des Protestans, que le Concile devoit s'assembler. Mais il s'en falloit bien, que ce ne fût un Concile tel qu'ils l'avoient demandé. Ils avoient prétendu, qu'il s'assembleroit en Allemagne, dans un Lieu non suspect; & on l'avoit convoqué à Trente, Ville de la dépendance du Roi des Romains, qu'ils regardoient avec raison comme leur ennemi. Ils avoient dessein d'y combattre l'autorité du Pape; & c'étoit le Pape qui devoit y présider par ses Légats. Leur dessein étoit d'y faire voir, que le Clergé Romain avoit corrompu la Religion, tant dans les Dogmes que dans la Discipline; & c'étoit le Clergé Romain qui devoit y assister comme Juge. Il étoit même incertain, si on leur permettroit d'y produire leurs raisons. Cependant, on prétendoit, que, par une extrême condescendance, on avoit convoqué le Concile pour l'amour d'eux, & à leur sollicitation. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, qu'ils refusassent de se soumettre à un tel Concile. Ils le craignoient autant, qu'ils en avoient souhaité un libre & impartial. Ainsi, on voyoit l'Empereur & les Protestans, faire des démarches directement opposées à celles qu'ils avoient faites au commencement. Les Protestans refusoient un Concile, après l'avoir demandé avec beaucoup d'empressement; & l'Empereur, après les avoir amusez plusieurs années sur ce sujet, pressoit de tout son pouvoir l'assemblée du Concile de Trente, de l'autorité duquel il avoit dessein de se servir pour les opprimer. Le Pape auroit bien souhaité qu'il ne se fût point assemblé. Mais se trouvant trop engagé avec l'Empereur, pour pouvoir se retracter, il en avoit fixé l'ouverture au 15. de Mars. Ensuite il l'avoit differée, sur ce que ce jour-là, il s'étoit trouvé trop peu d'Evêques à Trente. Mais il en avoit une autre raison beaucoup plus forte. C'est qu'il étoit bien aise d'attendre la fin de la Diete de Worms, dans l'esperance qu'on y prendroit contre les Protestans des résolutions vigoureuses, qui engageroient les deux Partis dans une Guerre ouverte, & que cela pourroit lui fournir un prétexte, ou de differer encore l'ouverture du Concile, ou de le transferer dans une Ville d'Italie. Mais



HENRI VIII. 1545.

Ouverture du Concile de Trente.

l'Empereur, qui avoit déja fait son plan de se servir de l'autorité du Concile pour agir contre les Protestans, fit enfin consentir le Pape à en ordonner l'ouverture à Trente le 13. de Décembre. Ce jour-là les Légats déclarerent que le Concile étoit assemblé pour trois fins, pour extirper les Hérésies, pour reformer la Discipline, & pour établir une solide Paix entres les Princes Chretiens. Cette premiere Session ne se tint proprement que pour faire l'ouverture du Concile. Il y avoit si peu de Prélats à Trente, qu'il auroit été ridicule qu'un si petit nombre de gens eussent prétendu faire des Décrets sur les trois Articles pour lesquels le Concile étoit convoqué.

1546.

François & Henri souhaitent la Paix.

Les Protestans, voyant ouvrir un Concile tout autre que celui qu'ils avoient demandé, comprirent aisément, qu'ils ne devoient en attendre rien de bon. Ils avoient d'autant plus sujet de craindre, que les Rois de France & d'Angleterre étant en Guerre l'un contre l'autre, il n'y avoit pas d'apparence d'en pouvoir esperer du secours. Cependant, quoique les Médiateurs Allemans n'eussent pas réussi dans leur Négociation, la Paix entre la France & l'Angleterre n'en étoit pas plus éloignée. La raison en est, que les deux Rois avoient également intérêt de voir finir une Guerre qui ne leur causoit que du dommage, sans que ni l'un ni l'autre en pût esperer aucun avantage considerable. Elle ne laissa pourtant pas de se continuer pendant l'Hiver de l'année 1546. Le Comte de Surrey, Fils du Duc de Norfolck, qui commandoit à Boulogne, ayant eu avis que les François conduisoient un Convoi au Fort d'*Outreau*, sortit avec une partie de la Garnison pour tâcher de l'enlever. Mais il réussit si mal, qu'au-lieu d'enlever le Convoi, il fut lui-même battu, & contraint de se retirer dans un extrême désordre. Cette nouvelle causa beaucoup de chagrin au Roi, qui n'étoit pas accoutumé à en recevoir de semblables. Soit qu'il crût que c'étoit un effet de l'imprudence du Comte, ou qu'il le soupçonnât d'avoir quelque dessein caché, il le rappella sur le champ, & envoya le Lord *Gray* pour commander en sa place. Peu de jours après, il fit partir le Comte de Hartford avec environ dix-mille hommes, de peur que les François ne s'emparassent de quelque poste, pour empêcher la communication entre Boulogne & Calais. C'étoit effectivement leur dessein. Mais le Comte de Hartford les ayant prévenus de deux jours seulement, alla se poster à *Ambleville*, où il fit construire deux Forts qui assuroient cette communication. Les François ayant manqué leur coup, se camperent sur la montagne de S. Lambert; & comme les deux Armées n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre, il y avoit tous les jours de petits combats entre les deux Partis, mais qui ne décidoient rien. Les deux Rois avoient un égal intérêt de ne rien hazarder, de peur d'interrompre la Négociation de la Paix qui se traitoit entre Ardres & Guisnes.

François I. souhaitoit la Paix, parce que ses Finances étoient épuisées par les prodigieuses dépenses qu'il avoit faites depuis le commencement

de

de son Regne, sans aucune interruption, & particulierement par l'armement naval de la précedente Campagne. D'ailleurs, comme il se voyoit à la veille d'entrer en Guerre avec l'Empereur, il avoit besoin d'un ami tel que le Roi d'Angleterre. Enfin, il comprenoit bien, qu'après l'effort inutile qu'il avoit fait pour regagner Boulogne, il lui seroit trop difficile de recouvrer cette Place par la force. Henri ne souhaitoit pas moins la Paix, par plusieurs raisons. Il étoit devenu si gros & si replet, qu'il ne pouvoit plus se remuer qu'à peine. Il avoit même besoin d'une machine qui l'élevoit avec des poulies, pour pouvoir monter dans sa Chambre. Cela le rendoit extraordinairement chagrin, & lui avoit donné du dégoût pour les affaires, ensorte qu'il ne s'y appliquoit plus qu'avec quelque repugnance. En second lieu, il ne prétendoit plus faire de Conquêtes en Picardie. Son unique but étoit de se faire payer des sommes qui lui étoient dues, avant que de rendre Boulogne, qui au fond lui étoit assez inutile, puisque Calais pouvoit servir à tous ses desseins. Mais il avoit un motif encore plus pressant, pour renouer l'ancienne amitié avec François I. Il voyoit l'Empereur sur le point de faire la Guerre aux Protestans, avec le secours du Pape, & il doutoit beaucoup qu'ils fussent en état de lui résister. Dans cette pensée, il craignoit que ce Monarque, après, avoir subjugué l'Allemagne, ne tournât ses armes contre l'Angleterre, avec toutes les forces de l'Empire, de l'Espagne, de l'Italie, & des Païs-Bas. Il pouvoit prendre pour prétexte, l'exécution de la Sentence du Parlement, & en faire même donner une semblable par le Concile de Trente. Il n'étoit donc nullement avantageux à Henri, de se trouver alors en Guerre contre la France. Au contraire, il étoit de son intérêt d'avoir François pour ami, comme il étoit aussi très avantageux à François de pouvoir s'assurer du secours de Henri, en cas que l'Empereur tournât ses armes contre la France.

Difficultez de la Paix,

La difficulté qu'il y avoit à conclure cette Paix consistoit, en ce que Henri vouloit être payé de ce qui lui étoit dû, & que François n'avoit point d'argent pour le satisfaire. D'ailleurs, François vouloit avoir Boulogne, & comprendre l'Ecosse dans le Traité. Ces difficultez auroient été assez grandes pour empêcher la conclusion de la Paix, si des motifs plus pressans n'eussent porté les deux Rois à chercher des expédiens pour les surmonter. Henri ceda enfin l'Article touchant l'Ecosse; & quant au reste, il se trouva un moyen de les contenter tous deux. Ce fut que Henri garderoit Boulogne jusqu'à ce qu'il fût payé, & François promit de le satisfaire dans huit ans. Tout étant ainsi réglé, la Paix fut signée le 7. de Juin. Le Traité portoit:

Levées.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre. *Act. Publ. T. XV. p. 93.* 7. Juin.

Que le Roi de France s'engageoit à payer régulierement la Pension stipulée par le Traité de Moore du 30. d'Août 1525, confirmé par divers autres Traitez subséquens. De plus, la Pension de Sel, contenue dans le Traité du 25. d'Avril 1527, évaluée par un Traité subséquent, à dix-mille écus par an. Mais, comme Henri prétendoit que cette

Pension qu'on lui donnoit à la place du Sel, devoit être perpétuelle; & que François soutenoit au contraire qu'elle devoit finir avec la vie de Henri, il étoit convenu, que ce different seroit vuidé à l'amiable par des Arbitres, & que s'il étoit décidé que la Pension étoit perpétuelle, François la payeroit aux Successeurs de Henri, comme à lui-même.

De plus, François s'engageoit à payer au Roi d'Angleterre, le jour de S. Michel 1554, ou quinze jours après, la somme de deux millions d'écus d'or sol, tant pour les arrerages de la pension de cent-mille écus, que pour les frais que Henri avoit été obligé de faire pour le Siege de Boulogne, qu'il n'avoit entrepris qu'en vue de se procurer son payement, & pour la garde & l'entretien de cette Place.

Quant à l'Article des cinq-cens mille écus, dont Henri avoit fait présent à François I. à condition qu'il observeroit ponctuellement les Traitez; comme les deux Rois ne convenoient point des faits, il fut arrêté que ce different seroit jugé par des Commissaires que les deux Parties nommeroient dans un certain tems, ou par des Avocats impartiaux, en cas que les Commissaires ne pussent pas s'accorder.

Il fut encore convenu, que le Roi d'Angleterre garderoit Boulogne avec son Territoire, dont les limites étoient réglées par le Traité, jusqu'à ce qu'il eût reçu le payement de tout ce qui lui étoit dû.

Que tous les payemens étant faits, Boulogne seroit rendue au Roi de France, sans que les Anglois pussent rien gâter ni rien emporter de ce qui seroit attaché à la terre.

Que depuis le jour de la signature du Traité, jusqu'à celui de la restitution de Boulogne, aucun des deux Rois ne pourroit faire construire aucun Fort, ni aucune nouvelle Fortification à Boulogne ou aux environs, mais que ce qui étoit commencé pourroit être perfectionné.

L'Empereur étoit compris des deux côtez, dans la Paix. A l'égard de l'Ecosse, Henri consentoit qu'elle y fût aussi comprise, à condition que les Ecossois ne lui donneroient aucun nouveau sujet de leur faire la Guerre, & que s'ils le faisoient, ils ne seroient censez compris dans la Paix, que conformément au Traité du 5. d'Avril 1515 (1).

Avantages de Henri dans ce Traité.

Henri ne pouvoit gueres esperer de plus grands avantages que ceux qu'il recevoit de cette Paix, qui sembloit lui assurer non seulement le payement de tout ce qui lui étoit dû, mais encore la Pension annuelle & perpétuelle de cent-mille écus. Mais les Traitez les plus solemnels ne sont pas toujours des suretez suffisantes de l'exécution de ce que les Rois promettent. On verra dans les Regnes suivans, que le Successeur de François I., non seulement n'observa pas ce Traité pour ce qui

(1) Les Commissaires de la part du Roi d'Angleterre étoient, *Jean*, Vicomte de *Lisle*, Amiral; *Guillaume Paget*, Secretaire; & le Docteur *Nicolas Wotton*, Doyen de *Cantorberi*. Herbert. TIND.

regardoit la Ville de Boulogne, & les sommes auxquelles le Roi son Pere étoit engagé, mais que même la Pension ne fut jamais mise en ligne de compte, dans les Traitez qu'il fit avec l'Angleterre.

La Paix est publiée à Londres.

La Publication de la Paix se fit à Londres le 13. de Juin, d'une maniere très solemnelle, avec une Procession dans laquelle on affecta de faire parade de tout ce qu'il y avoit de riche & de précieux dans les Eglises, en ornemens, en argenterie, en joyaux. Mais ce fut la derniere fois que ces choses parurent en public. Peu de tems après, Henri fit mettre toutes ces richesses dans son Trésor, sans en donner d'autre raison que sa volonté.

Henri s'empare de l'argenterie des Eglises.

Dépense de la derniere Guerre.

On prétend que la derniere Guerre contre la France avoit couté à Henri 586718. livres sterling, & que la garde de Boulogne pour huit ans montoit à 755833. livres sterling. Une si grande avance, dont il ne devoit être remboursé que dans huit ans, avoit épuisé tout ce que le Parlement lui avoit accordé pour cette Guerre, & ce qu'il avoit retiré des Chapelles, des Colleges, & des Hôpitaux. Par là, il s'étoit vu obligé au commencement de l'année, d'imposer une Taxe sur ses Sujets, sous le nom de *Bénévolence*, ainsi qu'il paroit par le Recueil des Actes Publics.

Cette Paix rétablit entre les deux Rois la bonne intelligence qui avoit été interrompue pendant quelques années, plutôt par les artifices de l'Empereur, & des Partisans qu'il avoit en Angleterre, que pour aucune juste cause. Catherine de Medicis, Dauphine de France, ayant en ce tems-là mis une Princesse au monde, & Henri ayant été prié d'en être le Parrain, il lui fit donner le nom d'Elisabeth. Peu de tems après, les deux Rois s'envoyerent réciproquement des Ambassadeurs, pour voir prêter les Sermens touchant la Paix, & firent choix pour ces Ambassades, des deux Amiraux des deux Royaumes. On prétend que, pendant le séjour que l'Amiral d'Annebaut fit à Londres, il y entama une Négociation sur le fait de la Religion, & que les deux Rois avoient quelque dessein d'abolir la Messe dans leurs Etats (1). Pour ce qui regarde Henri, il y a quelque apparence que s'il eût vêcu plus longtems, il auroit poussé plus loin la Reformation. Il est même certain qu'à l'occasion de cette Négociation, il donna ordre à Cranmer de mettre par écrit la maniere dont un tel changement se pourroit faire, & d'appuyer tout par des raisons & par des passages de l'Ecriture Sainte. Mais ce projet s'en alla bien-tôt en fumée. Selon les apparences, François n'étoit entré dans cette Négociation, que parce qu'il souhaitoit de s'unir étroitement avec Henri, & qu'il savoit par expérience, que la simple proposition de se conformer a ses sentimens en matiere de Religion, étoit un moyen très efficace pour y réussir. Mais il n'est nullement vrai-semblable qu'il ait eu véritablement dessein d'admettre aucune Reformation dans son

Henri est Parrain d'une Fille du Dauphin.

Ambassade de France.

Projet de quelque changement dans la Religion.

Dessein de François I.

(1) On devoit la changer en Communion. *Fox*, *Burnet*. TIND.

HENRI VIII. 1546.

Royaume. En effet, dans ce même tems, il allumoit les feux par toute la France contre les Reformez, dont quatorze furent brûlez à Meaux cette même année, & plusieurs autres à Paris & ailleurs, sans parler du Massacre de Cabrieres & de Merindol, dont il ne fit aucune justice. Les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, ses principaux Ministres, étoient trop animez contre les Protestans, pour qu'on puisse se persuader, que pendant qu'ils ont été en faveur, le Roi ait pensé sérieusement à abolir la Messe en France.

L'Empereur se prépare à attaquer les Protestans. *Sleidan.*

Avant que la Paix entre la France & l'Angleterre fût signée, les Princes Protestans d'Allemagne se voyant sur le point d'être attaquez par l'Empereur, qui avoit enfin comme levé le masque depuis qu'il avoit fait la Paix avec la France, & une Treve avec les Turcs, envoyerent à Henri, le Prince Philippe, Frere de l'Electeur Palatin (1), pour lui demander du secours. Il paroit par une Lettre du Roi à ce Prince, qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le Roi l'avoit prié de se rendre auprès de lui, & Mylord Herbert assure que ce Prince avoit en vue d'épouser la Princesse Marie. Quoiqu'il en soit, le Roi répondit à sa demande touchant le secours, par sept Propositions, contenant les conditions sous lesquelles il vouloit bien faire une Ligue défensive avec les Protestans. Mais, comme il ne tendoit par ses Propositions, qu'à se faire Chef & seul Directeur de la Ligue, ils ne jugerent pas à propos de se mettre aveuglément entre ses mains. Ils lui firent dire seulement, que s'il vouloit envoyer cent-mille écus en Allemagne pour servir à la défense de la Ligue, ils préfereroient son Alliance à celle de François I. Mais, voyant qu'ils ne lui proposoient aucun avantage pour lui, il n'eut pas assez de zèle pour la Confession d'Augsbourg, de laquelle il étoit encore trop éloigné, pour vouloir s'engager à la proteger sans en tirer aucun profit. La vérité est, que les Protestans étoient persuadez qu'il n'avoit aucune envie de s'unir véritablement avec eux, & qu'il n'avoit pour but que de les encourager, de peur qu'ils ne se soumissent à l'Empereur; comme aussi de les empêcher de se mettre sous la protection du Roi de France, avec lequel il n'avoit pas encore la Paix. Ce fut par cette même raison que, sous prétexte de continuer la Négociation avec le Comte Palatin, il le retint à sa Cour, jusqu'à ce qu'il vit que la Paix avec la France n'étoit pas fort éloignée.

Négociation des Protestans avec Henri. *Act. Publ. T. XV. pag.* 88.

Ligue entre le Pape & l'Empereur contre les Protestans. *Sleidan.*

Il y avoit déja quelque tems que le Pape & l'Empereur avoient formé le projet d'une Ligue contre les Protestans d'Allemagne. Ils étoient d'accord de tous les Articles: mais l'Empereur avoit jugé à propos d'en differer la Signature, afin de pouvoir dire qu'il ne la faisoit que pour sa propre défense. Enfin, vers le milieu du mois de Juin, il envoya le Cardinal de Trente à Rome, où la Ligue fut signée le 26. du même mois. Le Pape s'engageoit à fournir, pendant six mois, douze-mille

(1) Neveu, dit le Lord *Herbert*. TIND.

hommes d'Infanterie, cinq-cens Cavaliers, & deux-cens-mille écus, pour la Guerre d'Allemagne. De plus, il accordoit à l'Empereur, la moitié des revenus d'une année des Bénéfices d'Espagne, & la permission d'aliener pour cent-mille écus de biens d'Eglise. Rien ne marquoit mieux que c'étoit une Guerre de Religion, quoique l'Empereur affectât de publier le contraire.

Guerre d'Allemagne.

L'Empereur ayant eu avis que les Troupes du Pape commençoient à se mettre en marche, que le Comte de Bure avoit fort avancé les levées qu'il faisoit dans les Païs-Bas, & que le Duc Maurice de Saxe, qu'il avoit engagé dans son Parti, se tenoit prêt à agir quand il en seroit tems, assembla son Armée aux environs de Ratisbonne. Son dessein étoit d'aller au-devant des Troupes du Pape, qui traversoient le Tyrol, sous la conduite d'*Octavien Farneze*. Dans le même tems, l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse marchoient du même côté, pour s'opposer à cette jonction, avec une Armée de quatre-vingts mille hommes. Sans entrer dans aucun détail de cette premiere Campagne, je dirai seulement en gros, que les Protestans, quoique superieurs en nombre, ne purent empêcher la jonction des Troupes Italiennes, ni de celles des Païs-Bas, avec l'Empereur. Les génies differens de l'Electeur de Saxe & du Landgrave de Hesse, ne contribuoient pas peu à leur faire prendre de fausses mesures. Enfin, la Campagne ayant duré jusqu'au mois de Novembre, sans que ni l'une ni l'autre des deux Armées voulût s'engager à donner bataille, l'Electeur de Saxe reçut la fâcheuse nouvelle, que le Roi des Romains & le Duc Maurice mettoient son Païs à feu & à sang. Cela l'ayant obligé à prendre avec lui une partie de l'Armée, pour aller au secours de ses Sujets, le Landgrave, devenu trop foible par cette séparation, prit aussi le parti de se retirer dans ses Etats. Ainsi l'Empereur, ne trouvant plus d'opposition, se rendit maitre de *Francfort*, d'*Ulm*, & de plusieurs autres Villes de la Ligue, qui lui fournirent l'argent dont il avoit besoin pour entretenir son Armée.

Continuation du Concile de Trente.

Pendant que la Guerre se faisoit en Allemagne, le Concile ne faisoit que languir à Trente, & n'agissoit qu'avec une extrême lenteur. Outre qu'il étoit encore fort peu nombreux, il étoit entierement dépendant des Légats, qui n'osoient eux-mêmes rien entreprendre, sans en avoir reçu les ordres de Rome. Mais le Pape avoit intérêt de tirer les affaires en longueur, parce qu'il esperoit que le tems lui procureroit enfin quelque occasion de dissoudre le Concile, ou de le transporter en Italie. Ainsi ce Concile n'étoit qu'un vain nom, dont le Pape & l'Empereur se servoient pour leurs intérêts particuliers, & pour jetter de la poudre aux yeux du Public.

Persécution en Ecosse.

La Religion commençoit aussi à causer des Troubles en Ecosse, ou du moins à produire des semences de Troubles, par le désespoir où l'on mettoit ceux qui suivoient la Reformation. Depuis que le Cardinal Beton & le Comte d'Aran eurent commencé à jouïr de la Paix que le

HENRI VIII. 1546.

Roi de France leur avoit procurée, ils ne penserent plus qu'à se venger de leurs ennemis. La Religion leur en fournit un prétexte, parce que la Faction qui leur étoit opposée, étoit presque toute composée de Reformez. Dans le cours de cette année 1546. ils firent mourir diverses personnes pour la Religion, à *Perth*, à *S. André*, & en d'autres Villes. Le Régent se laissoit tellement conduire par le Cardinal, qu'il se faisoit un mérite de livrer aux flammes ceux qu'il avoit autrefois regardez comme ses Freres. Entre ceux qui furent sacrifiez à la passion furieuse du Cardinal, un Ministre nommé *Sephocard* (1), qui souffrit le Martyre à S. André, fut particulierement remarquable. Cet homme ayant été condamné au feu, le Régent, à la sollicitation de quelqu'un de ses amis, voulut lui sauver la vie, & pour cet effet, il écrivit au Cardinal un billet, par lequel il le prioit de faire suspendre l'exécution. Mais ce barbare Prélat, sans faire attention à la priere du Régent, non seulement fit exécuter la sentence, mais il voulut même repaitre ses yeux du supplice de ce miserable, d'une fenêtre de son Palais. On prétend, qu'avant que d'être livré aux flammes, le Ministre dit à celui qui étoit chargé de l'exécution, qu'en peu de jours, le Prélat qui le regardoit avec tant d'arrogance de sa fenêtre, seroit réduit dans un état aussi bas & aussi honteux que celui où il se voyoit alors paroissoit élevé. Cette prédiction ne se trouva que trop véritable pour le Cardinal. Peu de jours après, il fut assassiné dans son propre Palais, & on jetta son Corps mort dans la rue, par la même fenêtre d'où il avoit regardé le supplice de Sephocard.

Martyre de Sephocard.

Sa prédiction touchant le Cardinal Beton.

Le Cardinal est assassiné.

Pour ce qui regarde l'Angleterre, la Religion y étoit toujours sur le même pied qu'il avoit plu au Roi de l'établir. La Reformation y avoit fait quelques progrès: mais il s'en falloit bien qu'elle n'eût été portée à sa perfection; & cependant, les Reformez ne pouvoient s'empêcher d'esperer, que le Roi lui-même la pousseroit beaucoup plus loin. Dans cette pensée, ils croyoient qu'il y avoit de la prudence à ne pas l'irriter, & qu'ils travailloient efficacement au bien de leur Religion, en demeurant dans le silence & en attendant un meilleur tems. C'est la véritable cause pour laquelle il y a eu en Angleterre sous ce Regne, moins de gens qui ont souffert pour la Religion, qu'en France. Il n'y a point de doute, que si on n'eût pas esperé de plus grands progrès dans la Reformation, plusieurs personnes n'eussent témoigné ouvertement les sentimens que cette esperance les obligeoit à tenir cachez. Par une raison à peu près semblable, ceux qui retenoient tous les Dogmes de l'ancienne Religion, n'osoient s'opposer directement au Roi, de peur que leur résistance ne le portât à passer par-dessus les bornes qu'il sembloit s'être

Etat de la Religion en Angleterre.

(1) L'Auteur veut parler de M. *George Wishart*, d'une noble famille, qui acheva ses Etudes dans l'Université de *Cambridge*, & retourna en Ecosse en 1544. Voyez l'Histoire de sa mort dans *Burnet*, Tome I. p. 333. TIND.

prescrites. De là resultoit une complaisance aveugle & générale pour toutes les volontez du Roi, & le pouvoir excessif qu'il avoit acquis sur tous ses Sujets, dont il faisoit un terrible usage. Depuis quelque tems, il étoit incommodé d'un ulcere à une jambe, qui lui causoit beaucoup de douleur. Cela, joint à son embonpoint extraordinaire, qui l'empêchoit presque d'agir, le rendoit si chagrin, qu'on ne l'approchoit plus qu'en tremblant. Il avoit toujours été févere; mais il le fut incomparablement plus sur la fin de sa vie, qu'au commencement. Les adulations lui avoient tellement corrompu l'esprit & le jugement, qu'il regardoit comme un crime impardonnable, de s'opposer à ses sentimens, quoiqu'il en changeât lui-même assez souvent. J'ai dit ci-dessus, qu'il avoit traité avec l'Amiral d'Annebaut sur un projet d'abolir la Messe, & de la changer en Cene, à la maniere des Protestans. Cependant, peu de tems après, *Shaxton*, qui avoit resigné l'Evêché de Salisburi, & qui étoit encore en prison pour avoir refusé de se conformer aux six Articles, ayant été accusé de nouveau de nier la Présence corporelle de Jésus-Christ dans le Sacrement, le Roi voulut qu'il fût jugé selon la rigueur des Loix, & on le condamna au feu. Mais cet homme, qui avoit résisté plusieurs années aux incommoditez de sa prison, ne put regarder avec la même fermeté le supplice qu'on lui préparoit. Le Roi lui ayant envoyé les Evêques de Londres & de Worcester, pour lui persuader de se retracter, il se laissa vaincre, & ayant fait abjuration de sa prétendue Hérésie, le Roi lui accorda son pardon. Il devint dans la suite un cruel persecuteur des Reformez.

HENRI VIII. 1546.

Henri est fort incommodé d'un ulcere & de son embonpoint.

Il en devient plus farouche.

Shaxton est accusé de rejetter les six Articles. *Hist. de la Réformation.*

Il est condamné au feu.

Il fait abjuration, & obtient son pardon.

Cet exemple ne fut pas capable d'ébranler une Femme nommée *Anne Askew*, qui fut accusée du même crime, & poursuivie à toute rigueur, quoiqu'elle eût de bons Patrons à la Cour, où elle étoit fort connue (1). Elle persista constamment, malgré toutes les promesses qu'on lui fit de lui sauver la vie, si elle vouloit faire abjuration. Quelques Dames de la Cour, touchées de pitié pour elle, lui ayant envoyé quelque argent dans sa prison, pour la faire subsister, furent cause qu'elle fut plus cruellement tourmentée (2). Le Chancelier *Wriothesley*, grand ennemi

Exécution d'*Anne Askew*

(1) Elle étoit d'une naissance distinguée, & avoit une éducation au-dessus de celle qu'on donnoit en ce tems-là aux personnes de son sexe. Elle eut le malheur d'être mariée avec un certain *Kyme*, qui se trouvant un Papiste emporté, la chassa de chez lui dès qu'il eut découvert qu'elle favorisoit la Reformation. *Burnet.* TIND.

(2) On lui demanda si quelqu'un de la Cour ne l'avoit pas favorisée, & ne lui avoit pas fait du bien. Elle n'avoua sur cela autre chose, sinon, qu'un homme de livrée lui avoit porté de l'argent, disant qu'il venoit de la part de deux Dames de la Cour. Cela obligea le Chancelier à la faire mettre à la Tour. Cette Femme avoit été souvent à la Cour, & y étoit bien reçue de plusieurs Dames de distinction: on croyoit même que la Reine lui avoit témoigné de la bonté. *Burnet.* TIND.

du Comte de Hartford, esperant de faire avouer à l'accusée quelque chose qui portât coup contre ce Seigneur, ou contre la Comtesse sa Femme, fit ensorte qu'elle fut appliquée à la question. On dit même qu'il voulut y être présent; qu'ayant remarqué que le Bourreau étoit ému de pitié envers la patiente, il dépouilla sa robe, pour se charger de cet honorable emploi, & qu'il lui fit souffrir une question des plus violentes. Mais c'est un fait qui n'est pas même vrai-semblable. Quoiqu'il en soit, cette femme ayant les os disloquez, fut portée dans une chaise au lieu du supplice, & brûlée avec quatre hommes condamnez pour le même crime. Mais, afin d'ajouter quelque chose à la peine, on leur fit entendre un Sermon prononcé par Shaxton leur faux Frere, qui leur reprocha leur opiniâtreté en termes très durs & très insultans. Tout cela ne fut pas capable d'ébranler leur constance, qui dura jusqu'à leur dernier soupir.

Complot contre Cranmer & contre la Reine.

Les ennemis de la Reformation voyant le Roi animé contre les Sacramentaires, crurent que l'occasion étoit favorable pour perdre la Reine & l'Archevêque de Cantorberi, qu'ils regardoient comme les grands Protecteurs des Reformez. Entre ceux qui soutenoient le parti de l'ancienne Religion, les principaux étoient *Wriothesley*, Grand Chancelier, le Duc *de Norfolck*, le Comte *de Surrey* son Fils, *Bonner* Evêque de Londres, *Gardiner* Evêque de Winchester; & ceux-ci avoient sans doute, parmi les Courtisans & les Domestiques du Roi, des créatures qui ne manquoient pas à leur rendre service dans les occasions. Mais, quelque projet qu'ils pussent faire, ils trouvoient toujours dans leur chemin l'Archevêque de Cantorberi, qui ayant beaucoup d'ascendant sur le Roi, rompoit ordinairement leurs mesures. Ainsi, pour se délivrer une bonne fois de ce redoutable ennemi, ils résolurent de le déferer ouvertement au Roi, & de l'accuser d'être le Chef & le Protecteur des Sacramentaires, & en général de ceux qui rejettoient les six Articles. Cette résolution fut exécutée. Celui qui se chargea de la Commission fit entendre au Roi, qu'on avoit de bonnes preuves en main de ce qu'on avançoit contre Cranmer, & que si on le voyoit à la Tour, il se trouveroit tant de témoignages contre lui, que le Roi en seroit lui-même surpris. Henri n'ignoroit pas que Cranmer rejettoit dans son ame les six Articles, puisqu'il le lui avoit lui-même avoué ingénûment. Mais il l'aimoit véritablement, c'est pourquoi il ne vouloit point l'exposer à un Jugement qui ne pouvoit que lui être funeste. D'ailleurs, il trouvoit fort mauvais, qu'on travaillât avec tant d'ardeur à perdre un homme en faveur duquel il s'étoit si souvent & si hautement déclaré. Néanmoins, voulant voir jusqu'à quel point iroit la malice de ses ennemis, il consentit que le lendemain il fût examiné par le Conseil, & fit esperer qu'il l'envoyeroit à la Tour. Mais, peu de tems après, ayant fait appeller Cranmer, il lui dit ce qui avoit été résolu, & voulut savoir de lui de quelle maniere il prétendoit se défendre. Cranmer remer-

Cranmer est ouvertement accusé.

Le Roi lui donne une marque sensible de son affection.

cia le Roi, & le supplia, puisqu'il avoit à répondre sur des matieres de Religion, de lui donner des Juges qui les entendissent. Le Roi lui répondit, qu'il s'y prenoit fort mal pour sauver sa vie: Qu'infailliblement ses ennemis avoient des témoins tout prêts pour le convaincre de telle maniere, que les Juges ne pourroient pas s'empêcher de le condamner. Mais que, puisqu'il prenoit si peu de soin de soi-même, c'étoit à lui à le sauver. Il lui ordonna donc de demander au Conseil, d'être traité en Conseiller Privé, & de la même maniere que les Membres du Conseil voudroient bien être traitez en pareil cas; c'est-à-dire qu'on lui confrontât ses accusateurs, avant que de rien ordonner sur son sujet; & que si sa demande étoit refusée il en appellât au Roi. En même tems, il tira son Anneau de son doigt, & le lui ayant mis entre les mains, il lui dit, que si son Appel étoit rejetté, il fit voir aux Conseillers cette marque de sa protection. Le lendemain, Cranmer s'étant présenté à la porte du Conseil, on l'y fit attendre, jusqu'à ce que le Roi étant informé du peu d'égards qu'on avoit pour lui, envoya dire qu'on le fit entrer (1). Tout ce que le Roi avoit prévu arriva, ensorte que Cranmer se vit enfin obligé de produire l'Anneau du Roi, ce qui causa une terrible mortification à ses ennemis. Ensuite le Conseil s'étant levé pour aller informer le Roi de ce qui s'étoit passé, il traita les Conseillers de fous, & en mettant la main sur son cœur, jura qu'il regardoit l'Archevêque comme le plus fidele de ses Sujets. Le Duc de Norfolck voulant excuser le Conseil, dit, que ce qu'on avoit fait n'avoit eu pour but que de mettre l'innocence de l'Archevêque dans un plus grand jour. Mais le Roi le regardant d'un œil févere, lui repartit, qu'il ne souffriroit point qu'on attaquât impunément les gens qu'il aimoit. Qu'il connoissoit leurs haines & leurs divisions; mais qu'il les feroit cesser, ou qu'il en feroit porter la peine aux auteurs. Ensuite, il leur commanda de se reconcilier avec l'Archevêque. Ils obeïrent sur le champ, quoique ce ne fût qu'exterieurement. Mais pour Cranmer, il leur pardonna de bonne-foi, comme il le fit bien paroitre dans la suite.

Le Roi mortifie beaucoup les ennemis de l'Archevêque.

Il semble qu'une si grande mortification auroit dû rendre ces gens-là plus retenus. Mais l'extrême envie qu'ils avoient de réussir dans leurs complots, ne leur permit pas de s'en désister par rapport à la Reine. Ils comprenoient, que si le Roi s'étoit opposé à l'accusation qu'ils vouloient intenter contre Cranmer, ce n'étoit pas pour empêcher l'exécution de la Loi des six Articles, mais par un motif d'affection pour ce Prélat. Que par cette raison, la démarche qu'ils avoient faite ne pouvoit pas lui avoir déplu par rapport à la chose même, mais seulement par

On accuse la Reine, qui se tire d'affaire heureusement.

(1) Le Docteur *Buts*, Medecin du Roi, qui aimoit *Cranmer*, arriva & dit au Roi, qu'il venoit de voir une chose surprenante: *le Primat de toute l'Angleterre attendre à la porte de la Chambre du Conseil, avec les Laquais & les Valets.* Sur cela, le Roi envoya dire au Conseil de le faire entrer sur le champ. Tind.

rapport à la perſonne. Cela leur fit juger qu'ils trouveroient plus de facilité à perdre la Reine, parce que le Roi ne ſouffriroit pas volontiers, que ſa propre Femme eût ſur la Religion des ſentimens oppoſez aux ſiens. Catherine Parr, qui étoit alors ſur le Trône, avoit gagné l'affection du Roi ſon Epoux, par les ſoins extraordinaires qu'elle prenoit de lui, & en lui donnant tous les jours de nouveaux témoignages de ſa reconnoiſſance. Elle étoit Reformée dans ſon cœur, & même elle s'émancipoit quelquefois juſqu'à faire prêcher dans ſon appartement, en préſence de quelques-unes de ſes Dames. Le Roi en avoit été averti, ſans qu'il lui en eût témoigné aucun chagrin. Il ſouffroit même qu'elle diſputât avec lui ſur des matieres de Religion, dans la penſée qu'elle n'avoit deſſein que de s'inſtruire. Mais enfin, ces diſputes ayant été pouſſées trop loin, il avoit témoigné qu'elles ne lui plaiſoient pas, & il commençoit même à regarder la Reine plus froidement que par le paſſé. C'eſt ce qui fit croire à ſes ennemis que l'occaſion étoit favorable pour travailler à ſa ruïne, pendant que, dans l'ignorance où elle étoit de leur complot, elle cherchoit les occaſions d'inſpirer au Roi des ſentimens favorables à la Reformation.

Ce fut à Gardiner que le Roi s'ouvrit d'abord, du mécontentement qu'il avoit de la Reine. Il ne pouvoit pas choiſir un homme plus partial contre elle. Gardiner ne manqua pas à fomenter le chagrin du Roi, en exagerant l'obſtination de la Reine, & le ſoin qu'elle prenoit d'inſpirer ſes ſentimens aux Dames qui la ſervoient. Le Chancelier, qui dans la ſuite eut part au même ſecret, appuya ce que Gardiner avoit dit, & fit entendre au Roi, que c'étoit la Reine qui avoit encouragé Anne Askew dans ſon obſtination. Il lui inſinua même, qu'elle braſſoit des complots contre l'Etat. Enfin, ils allerent ſi loin, qu'ils dreſſerent des Articles d'accuſation contre elle, & les firent ſigner au Roi. Le Chancelier ayant mis négligemment ce Papier dans ſa poche, le perdit ſans s'en appercevoir, & celui qui le trouva, alla le porter à la Reine, qui ſe crut perdue, quand elle vit le ſeing du Roi. Néanmoins, quelqu'un qui étoit auprès d'elle lui ayant conſeillé d'aller parler au Roi, pour tâcher de l'appaiſer, elle ſe rendit dans ſa Chambre avec une contenance aſſurée, comme ſi elle n'eût rien ſu de ce qui s'étoit paſſé. Le Roi la reçut aſſez bien, & la mit d'abord ſur une matiere de Religion. Elle lui répondit, que c'étoient des choſes difficiles pour elle, & que c'étoit de lui qu'elle devoit apprendre ce qu'il falloit croire. *Non non*, repartit le Roi, *vous êtes auſſi ſavante qu'un Docteur, & vous pouvez m'inſtruire moi-même.* La Reine feignant d'être ſurpriſe de la maniere dont il lui parloit, lui dit avec beaucoup de douceur, qu'elle s'appercevoit avec chagrin, qu'il n'avoit pas pris en bonne part la liberté qu'elle s'étoit quelquefois donnée de diſputer avec lui ſur des matieres de Religion: Qu'elle l'avoit pourtant fait innocemment, dans la ſeule vue de le divertir, ſachant qu'il prenoit plaiſir à parler de ces ſortes de matieres, ſur leſquelles perſonne n'étoit

mieux instruit que lui : Qu'en celà, elle avoit eu principalement en vue, non seulement d'adoucir ses maux par ces sortes de conversations, mais aussi de s'instruire elle-même : Qu'effectivement, elle avoit beaucoup profité; & que si elle lui avoit fait des objections, ce n'avoit été que pour lui donner lieu de mieux éclaircir les difficultez qui étoient trop au-dessus de la portée d'une femme. *Si cela est*, dit alors le Roi, *nous sommes donc bons amis*. Ensuite, il la congédia en l'embrassant tendrement (1). Le lendemain, qui étoit le jour pris pour envoyer la Reine à la Tour, le Roi étant allé prendre l'air dans le jardin, la fit appeller, & incontinent, le Chancelier parut avec quelques Soldats de la Garde. Mais le Roi s'avança promptement vers lui, & peu après, on l'entendit parler avec émotion, & en élevant sa voix, le traiter de *bête*, de *fou*, de *coquin*. Après cela, il alla retrouver la Reine, qui le voyant en colere contre le Chancelier, fit des efforts pour l'appaiser. Mais le Roi lui répondit, que personne n'avoit moins de raison qu'elle, de s'interesser pour lui.

Le Roi commence à haïr les ennemis de la Reformation.

Ces deux tentatives contre l'Archevêque & contre la Reine non seulement réüssirent mal aux ennemis de la Reformation, mais leur furent même très préjudiciables. Depuis ce tems-là, le Roi ne pouvoit plus les souffrir, étant convaincu qu'ils avoient pour but principal, de renverser tout ce qu'il avoit établi. Gardiner en fut d'abord disgracié, & le Roi ne voulut plus permettre qu'il assistât au Conseil (2).

Gardiner est disgracié.

Le Roi se détermine à faire mourir le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey.

Mais il tomba un bien plus grand orage sur le Duc de Norfolck, & sur le Comte de Surrey son Fils. Henri, presque suffoqué par la graisse, & sentant le mal de sa jambe augmenter à vue d'œil, comprenoit bien qu'il ne pouvoit pas vivre longtems. Dans cette pensée, il regardoit le Duc de Norfolck & le Comte de Surrey, comme deux Seigneurs qui pouvoient causer de grands embaras au Prince son Fils, pendant sa Minorité. Le Duc de Norfolck étoit comme le Chef des partisans du Pape & de la vieille Religion, quoiqu'en bon Courtisan, il eût admis exterieurement tous les changemens qu'il avoit plu au Roi de faire. Henri s'étoit contenté de cette apparence, quoiqu'il n'ignorât pas qu'il étoit toujours attaché au Pape, dont le Parti étoit encore puis-

(1) Savoir, si le Roi avoit en effet résolu sa perte, ou non, c'est ce qui est differemment représenté par les Ecrivains qui ont vêcu dans ce tems-là, ou peu après. Quelques-uns, dit le Lord *Herbert*, ont cru que l'intention du Roi étoit moins de se servir de la rigueur de la Loi contre elle, que de l'empêcher de lire des Livres défendus. Tind.

(2) Le Lord *Herbert* dit, que quoiqu'on voye par la soumission de *Gardiner* qui subsiste encore dans les Regîtres, que peu de tems après, ce Prélat tomba dans la disgrace du Roi ; cependant, de savoir si ce fut en cette occasion, ou parce qu'il étoit Ami intime du Duc de *Norfolck*, alors disgracié, ou pour quelque autre raison, c'est ce qui n'est pas décidé positivement. Quoiqu'il en soit, le Roi l'exclut du nombre de ceux qu'il avoit nommez ses Exécuteurs Testamentaires, & Membres du Conseil de son Fils *Edouard VI*. Tind.

HENRI VIII. 1546.

ſant en Angleterre, & que le Comte ſon Fils étoit dans les mêmes ſentimens. Cela ſuffiſoit pour lui inſpirer une crainte aſſez bien fondée, qu'après ſa mort, ces deux Seigneurs, aſſiſtez du Pape, de l'Empereur, & de leurs partiſans, ne travaillaſſent à faire tomber la Couronne ſur la tête de la Princeſſe Marie, & que par là, tout ce qu'il avoit eu tant de peine à établir pendant ſon Regne, ne fût entierement renverſé. En effet, il ne pouvoit point douter, que ſi ce Parti devenoit aſſez puiſſant il ne fît regarder ſon Divorce avec Catherine d'Arragon comme nul. En ce cas-là, Marie demeuroit la ſeule Fille legitime, & le Prince ſon Fils devenoit Bâtard. Ce n'étoit pas du Parlement qu'il pouvoit eſperer du remede à ce mal, puiſqu'une aſſez longue expérience lui avoit appris, avec combien de facilité ce Corps, compoſé de tant de Membres, ſe laiſſoit entrainer dans le Parti dominant. Il crut donc, que le meilleur & le plus court moyen pour prévenir ces inconvéniens, & pour ſe délivrer de ſes craintes, étoit de ne laiſſer point après lui, les deux ſeuls Seigneurs qu'il croyoit capables de troubler la Minorité du Prince ſon Fils, & même de le priver de la Couronne. Ce fut par cette unique raiſon que leur perte fut réſolue, après quoi il ne fut plus queſtion que de trouver un prétexte. C'eſt ce qui manque rarement à ceux qui ont le pouvoir en main. Dès qu'on ſe fut apperçu que ſon affection pour le Pere & pour le Fils étoit refroidie, il ſe trouva des gens qui lui inſinuerent, qu'ils avoient des deſſeins pernicieux contre l'Etat, & qu'ils n'attendoient que ſa mort pour les faire éclater: Que le Comte de Surrey avoit réfuſé pluſieurs grands partis depuis qu'il avoit perdu la Comteſſe ſa Femme, & qu'on diſoit communément, qu'il aſpiroit au Mariage de la Princeſſe Marie (1): Que ce n'étoit pas ſans quelque ſecrete raiſon, qu'il avoit fait mettre dans ſon Ecu les Armes de *S. Edouard*, quoique le Duc ſon Pere les eût fait ôter du ſien; & que néanmoins, le Duc lui-même laiſſoit ce Quartier en blanc, afin d'y remettre les mêmes Armes quand il en ſeroit tems. Sur ces accuſations générales, le Roi les fit arrêter & conduire à la Tour. Après cela, on prit ſoin de faire ſavoir au Public, que ceux qui auroient quelque choſe à dire contre les priſonniers, ſeroient favorablement écoutez, & que le Roi accorderoit un pardon à toute perſonne qui ſeroit entrée dans quelque complot avec eux, & qui viendroit le déclarer.

Ils ſont mis à la Tour.

Les deux Univerſitez ſont conſervées.

Myl. Herbert. Hiſt. de la Reformation.

Quelque tems avant que cette affaire fût commencée, le Roi avoit rétabli les deux Univerſitez d'Oxford & de Cambridge dans tous leurs biens, rentes & privileges, quoique, par l'Acte de Parlement qui don-

(1) *Henri Howard* Comte de *Surrey* avoit épouſé *Françoiſe*, Fille du Comte d'*Oxford*; dont il eut deux Fils; *Thomas* & *Henri*; & trois Filles. Le Duc de *Norfolck* auroit voulu s'allier dans la famille de *Seymour*, en mariant ſon Fils avec la Fille du Comte de *Hertford*; mais ſon Fils ne voulut point l'épouſer. Il vouloit auſſi donner ſa Fille, la Ducheſſe de *Richemond*, au Chevalier *Thomas Seymour*. TIND.

toit les biens des Colleges au Roi, elles dussent être supprimées. On ne pourroit que trouver bien étrange, que le Parlement n'eût pas distingué ces deux Universitez de tous les autres Colleges, vu leur ancienneté & les avantages que le Roi en avoit reçu, & en recevoit tous les jours, si l'on n'avoit déja vu plusieurs fois, qu'il n'agissoit depuis longtems que selon qu'il étoit dirigé par la Cour. Il y a quelque apparence que le Roi demeura longtems incertain, s'il supprimeroit, ou s'il conserveroit ces deux Universitez, puisqu'ayant reçu leurs très humbles Requêtes sur ce sujet, dès le commencement de l'année, il leur fit attendre sa réponse jusqu'au mois d'Octobre. On parla même quelques tems à la Cour, de faire de grands changemens dans leurs Chartres. Mais enfin, le Roi prit la résolution de les conserver sur le même pied qu'elles avoient toujours été. Peu de tems après, savoir le 19. de Décembre, il fonda le College de *la Trinité*, qui est une des plus belles fondations de cette espece qu'il y ait en Europe (1).

HENRI VIII. 1546.

Cependant, on travailloit avec beaucoup d'ardeur, par ordre du Roi, à rechercher tout ce qui pouvoit servir à former une accusation contre le Duc de Norfolck, & contre le Comte son Fils, le Roi, qui se sentoit mourir, voulant absolument qu'ils sortissent du Monde avant lui. Pendant cet intervalle, il se fit apporter un Testament qu'il avoit fait avant que de partir pour sa derniere Expédition de France. Après l'avoir parcouru, il fit rayer le nom de Gardiner du nombre des Conseillers qu'il y avoit nommez pour former le Conseil d'Etat, pendant la Minorité d'Edouard. Le Chevalier *Brown*, qui s'y trouvoit présent, voulut dire un mot en faveur de cet Evêque (2). Mais le Roi lui répondit, qu'il connoissoit Gardiner, & qu'encore qu'il fût lui-même en état de le réduire à son devoir, il n'en seroit pas de même de ceux qui viendroient après lui.

Le Roi fait transcrire son Testament.

Il en fait rayer le nom de Gardiner.

Ce Testament, qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, est daté le 30. de Décembre 1546., & le nom du Roi s'y trouve au bas, avec ceux de dix Témoins. Mais il est difficile de savoir précisément, si le Roi l'avoit signé de sa propre main. C'est ce qui a été mis en question dans la suite. M. *Rymer*, qui a recueilli ces Actes, auroit fait plaisir au Public de lui donner quelque éclaircissement sur ce sujet, & de l'informer, s'il a eu l'original entre ses mains, & en ce cas-là, si le nom du Roi y est écrit de sa propre main. C'est ce qu'il auroit pu aisément connoitre, en confrontant celui-ci avec plusieurs autres qu'il a eus, sans doute, en son pouvoir. L'importance de cette discussion consiste, en ce que l'Acte de Parlement qui donnoit au Roi le pouvoir

Remarque sur la signature du Roi.

(1) Il fut fondé des débris de trois autres : du College de *S. Michel*, bâti par *Harvey* de *Stanton*, sous le Regne d'*Edouard II*; de celui du Roi, fondé par *Edouard III*; & de l'Hôtel de *Fishwick*. (*Camden.*) Il fonda aussi l'Hôpital de l'Eglise de *Christ*, à peu près en ce tems-là. TIND.

(2) Croyant que ce n'étoit qu'une omission. *Burnet.* TIND.

HENRI VIII. 1546.

de règler sa Succession, ordonnoit que ce seroit ou par des Lettres Patentes sous le Grand Sceau, ou par un Testament signé de sa propre main. Or il arriva dans la suite, que la Famille Royale d'Ecosse ne s'y trouvant pas dans le rang qui lui étoit dû, en disputa la validité, fondée sur ce défaut de formalité, & soutint que Henri ne l'avoit pas signé de sa propre main. Véritablement, on pouvoit alleguer contre cette prétention, que le Testament étant daté un mois avant la mort du Roi, il n'y avoit pas lieu de présumer que ce Prince fût alors hors d'état de le signer. D'un autre côté, il n'est pas impossible qu'ayant fait transcrire son Testament le 30. de Décembre, il en ait differé la signature, & qu'il ait été prévenu par la mort. Mais il y a de plus une forte présomption qu'il ne l'a pas signé de sa propre main. C'est qu'il y a beaucoup d'apparence que, plusieurs mois avant sa mort, il étoit hors d'état d'écrire, sans doute, à cause de la grosseur extraordinaire de ses doigts qui l'empêchoit de manier la plume. Cette conjecture se confirme par deux Pieces qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, toutes deux anterieures au Testament. La premiere est une Commission du 31. d'Août 1546. donnée par Henri à trois de ses Officiers pour signer en son nom, toutes les Commissions Royales & tous les Actes de grace. La seconde est une semblable Commission du 13. d'Octobre suivant, à certains Membres du Conseil, pour signer tous les Actes qui requéroient la signature du Roi. La raison alleguée pour donner ces Commissions, étoit prise de la multiplicité des affaires dont le Roi se trouvoit accablé. Mais comme il n'en avoit jamais moins eu qu'alors, il est très apparent, que ce n'étoit qu'un prétexte pour couvrir son indisposition. Quoiqu'il en soit, comme cette dispute, qui ne regardoit que la Famille Royale d'Ecosse, a été terminée par l'accès de cette même Famille au Trône d'Angleterre, elle n'est plus d'aucune importance. C'est pourquoi, il suffit d'avoir rapporté en quoi elle consistoit (1).

Act. Publ. T. XV. p. 100.

Ibid. p. 102.

Ordre de la Suc-

Voici la maniere dont Henri règloit la Succession, selon le pouvoir

(1) *Maitland*, Secretaire de la Reine d'Ecosse, qu'on regardoit comme le plus habile homme de sa Nation de son tems, dit dans une Lettre au Chevalier *Guillaume Cecil*, dans la suite Lord *Burleigh*; « Que le Roi ne signa point le Testa-» ment, & n'ordonna pas non plus que l'on y mît l'empreinte. On l'avoit sou-» vent sollicité de le signer, mais il le differa toujours. Lorsqu'il vit que sa fin » étoit proche, un certain *Guillaume Clarke*, Domestique de *Thomas Hennage*, » y mit l'empreinte; & des Messieurs qui attendoient à l'Antichambre, furent » appellez pour signer en qualité de Témoins. *Maitland* en appella à la déposi-» tion du Lord *Paget*, & demanda que le Marquis de *Worchester* & *Northamp-» ton*, le Comte de *Pembroke*, le Chevalier *Guillaume Petre*, le Docteur *Buts* &c, » fussent interrogez, & que leurs dépositions fussent enregîtrées dans la Chan-» celerie. Il en appella aussi à l'Original du Testament, où l'on verroit qu'il n'é-» toit point signé, & qu'il n'y avoit que l'empreinte; & qu'ainsi n'étant point » fait conformément à l'Acte du Parlement, il n'étoit point valable ». Voyez cette Lettre dans le Recueil de *Burnet*, N°. 30. Tome I. TIND.

cession à la Couronne.

qui lui en avoit été accordé par l'Acte de l'année 1543.

Il mettoit dans le premier rang, le Prince Edouard son Fils, & toute sa Posterité.

En second lieu, les Enfans qu'il pourroit avoir lui-même, ou de la Reine regnante, ou de toute autre Femme qu'il pourroit épouser après elle.

En troisieme lieu, la Princesse Marie & sa Posterité, à condition qu'elle ne se marieroit point sans l'avis & consentement de ses Exécuteurs Testamentaires, ou de la plupart de ceux qui se trouveroient alors en vie, signé de leur main, & scellé de leurs cachets. Ce consentement des Exécuteurs étoit une condition tellement annexée au droit qu'il accordoit à Marie de succeder en son rang, que sans cela, il entendoit qu'elle en fût absolument déchue.

En quatrieme lieu, la Princesse Elisabeth, sous les mêmes conditions que Marie.

En cinquieme lieu, Françoise Brandon, Fille ainée de Marie sa Sœur, & du Duc de Suffolck.

En sixieme lieu, Eleonor Brandon, Sœur cadette de Françoise.

Que s'il arrivoit, que toutes les personnes ci-dessus nommées mourussent sans Posterité, ou que leur Posterité vînt à faillir, le Roi vouloit que la Couronne passât à la plus prochaine Héritiere. Par-là il ne pouvoit entendre que la jeune Marie Reine d'Ecosse, Petite-Fille de Marguerite sa Sœur ainée, qui, selon l'ordre de la nature, auroit dû préceder les enfans de Marie, Sœur cadette du Roi.

Enfin il ajoutoit, que si Marie n'accomplissoit pas la condition qui lui étoit imposée, la Couronne seroit dévolue à Elisabeth, comme si Marie étoit morte sans Enfans.

Tout de meme, si Elisabeth négligeoit d'accomplir la même condition, il entendoit que la Couronne fût dévolue à Françoise Brandon, comme si Elisabeth étoit morte sans Posterité.

Il nommoit pour Exécuteurs de son Testament treize Seigneurs, dont la plupart étoient Membres de son Conseil privé, comme l'Archevêque de Cantorberi, le Grand Ghancelier, le Comte de Hartford Oncle maternel du jeune Edouard &c (1). Ces treize Exécuteurs devoient former le Conseil du Prince son Successeur, jusqu'à ce qu'il eût dix-huit ans accomplis. De plus, il nommoit certaines person-

(1) Il y en avoit seize de nommez en tout, entre lesquels il n'y en avoit que sept qui fussent *Lords* ou *Evêques*; savoir l'Archevêque de *Cantorberi*, le Chevalier *Wriothesley*, le Comte de *Hertfort* Oncle du jeune *Edouard*, le Lord *S. Jean*, le Lord *Russel*, le Vicomte *Lisle*, l'Evêque *Tunstal*, le Chevalier *Antoine Brown*, le Chevalier *Edouard Montague*, le Président *Broumley*, le Chevalier *Edouard North*, le Chevalier *Guillaume Paget*, le Chevalier *Antoine Denny*, le Chevalier *Guillaume Harbard*, le Chevalier *Edouard Wootton*, & le Docteur *Wootton* son Frere. Tind.

nes qui devoient être appellées au Conseil, dans les cas extraordinaires.

Dettes.

Il ordonnoit à ses Exécuteurs, de payer premierement toutes ses dettes, & ensuite, de faire bons tous les dons qu'il avoit faits à divers Particuliers.

Héritier.

Il faisoit le Prince son Fils Héritier de ses Meubles, de son Argenterie, de ses Joyaux, de son Argent, de ses Canons, de ses Munitions, de ses Vaisseaux & de tout ce qui en dépendoit, & lui recommandoit de se conduire par les avis de ceux qu'il lui nommoit pour former son Conseil, jusqu'à ce qu'il eût accompli sa dix-huitieme année.

Legs.

Il donnoit à Marie & à Elisabeth ses Filles, une pension annuelle de trois-mille livres sterling, jusqu'à leur Mariage; & à chacune une Dot de dix-mille livres sterling, ou plus, si les Exécuteurs le trouvoient à propos.

Il laissoit à la Reine sa Femme un Légat de trois-mille livres sterling, qui devoient être employées, ou en Joyaux, ou en Vaisselle d'argent, à sa volonté; & mille livres sterling en argent comptant, outre la jouissance de son Douaire.

Enfin, il donnoit cinq-cens marcs à chacun des Exécuteurs qui étoient au rang des Lords, & trois-cens à chacun des autres.

Remarque sur l'Ordre de la Succession établie par ce Testament.

Ce qu'il y avoit de particulier dans ce Testament étoit, que le Roi passoit sous silence la Posterité de Marguerite sa Sœur ainée, ou du moins, qu'il ne la mettoit dans le rang de la Succession, qu'après celle de Marie sa Sœur cadette. Encore falloit-il expliquer favorablement pour cette premiere Branche, ce qui étoit dit dans le Testament, qu'après la Posterité d'Eleonor Brandon, la Couronne passeroit à la plus prochaine Héritiere, puisque cette généralité pouvoit être sujette à diverses interpretations. C'étoit là l'effet du pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi, de règler la Succession, ou plutôt de la dérègler & de la mettre dans une horrible confusion, si la divine Providence n'y avoit pas mieux pourvu que lui. On ne peut imaginer d'autre raison de son procedé que la haine qu'il avoit conçue contre les Ecossois, & la crainte où il étoit, que le Royaume d'Angleterre ne tombât un jour sous la domination d'un Prince ou d'une Princesse de cette Nation, ce que toutes ses précautions ne purent pourtant empêcher.

1547. Le Comte de Surrey est décapité. *Herbert.*

Pendant que le Roi faisoit mettre son Testament au net, on travailloit avec chaleur au procès du Duc de Norfolck & du Comte de Surrey. Le Roi étant résolu de se défaire de ces deux Seigneurs, rien n'étoit capable de les sauver. Le Fils fut le premier jugé par le Chancelier, le Maire de Londres, & la Justice ordinaire de la Ville, parce qu'il n'étoit pas Pair du Royaume pendant que le Duc son Pere étoit en vie. On fit ouir contre lui divers témoins, dont Mylord Herbert a rapporté les dépositions dans son Histoire. Mais on n'y voit rien qui fût assez positif pour le convaincre du crime de Trahison dont il étoit accusé

accusé. Ce qu'on fit le plus valoir contre lui fut, qu'il portoit les Armoiries de S. Edouard, d'où on prétendoit inferer qu'il aspiroit au Trône. Quoi qu'il en soit, le Roi voulant qu'il mourût, il reçut sa Sentence de mort, & fut décapité le 19. Janvier 1547 (1).

Le Duc de Norfolck fait des efforts inutiles pour obtenir son pardon.

Cependant, le Duc de Norfolck se servoit de toutes sortes de moyens pour obtenir son propre pardon du Roi. Il le connoissoit assez bien, pour savoir qu'il n'y avoit qu'une parfaite soumission qui fût capable de l'appaiser. Pour cet effet, il lui écrivit une Lettre extraordinairement humble & soumise, dans laquelle il lui disoit, qu'il ne se souvenoit point de l'avoir jamais offensé, & qu'il le prioit au nom de Dieu de lui faire savoir la cause de sa disgrace. Il le supplioit encore, de lui accorder une audience, & d'ordonner que ses accusateurs comparussent en sa présence, ou du moins devant le Conseil, afin que sa Cause pût être mûrement examinée. Qu'il ne croyoit pas avoir offensé personne autrement, qu'en paroissant trop zèlé contre les Sacramentaires: mais qu'en cela, il n'avoit fait que se conformer à ses sentimens & à ses ordres. Enfin, il le conjuroit de se contenter de prendre, ou tous ses biens, ou telle partie qu'il jugeroit à propos, en lui laissant quelque chose pour sa subsistance.

Cette Lettre produisit un effet tout contraire à celui que le Duc en avoit esperé. En se justifiant, il accusoit le Roi d'injustice, faute qui ne lui auroit pas été aisément pardonnnée, quand même il n'y auroit eu rien de résolu sur son sujet. Le Duc, voyant que le Roi ne se laissoit point émouvoir, signa le 12. de Janvier, en présence du Chancelier & de plusieurs autres Conseillers Privez, un Ecrit par lequel il avouoit, qu'en diverses occasions, il avoit commis un crime de Haute Trahison, en cachant au Roi que le Comte de Surrey son Fils avoit pris les Armes de St. Edouard, que le Roi seul avoit droit de mettre dans son Ecu. Que lui-même, depuis la mort de son Pere, avoit mis dans le premier Quartier du sien, les Armes d'Angleterre avec trois

(1) A l'Esplanade de la Tour. *Henri Howard*, fils aîné de *Thomas* troisieme Duc de *Norfolck*, & d'*Elisabeth* Fille d'*Edouard Stafford* Duc de *Buckingham*, mourût fort regretté, à cause qu'il avoit de grandes qualitez, un grand courage & de beaux talens. Sa condamnation fut regardée généralement comme un trait de rigueur & d'injustice, qui attira sur les *Seymours* une haine invincible de la part du Peuple. Le Chevalier *Southwel* ayant déposé qu'il savoit certaines choses du Comte, qui regardoient sa fidelité envers le Roi, le Comte assura avec chaleur, qu'il étoit fidele, & offrit de combattre en chemise contre son Accusateur. Pour ce qui est d'avoir porté les Armes d'*Edouard le Confesseur*, il dit qu'il l'avoit fait suivant l'avis des Hérauts du Roi. *Marie* Duchesse de *Richemond*, Sœur de l'Accusé, ayant été interrogée, avoua que le Comte son Frere disoit, *que ces hommes nouveaux* (entendant les *Seymours*) *n'aimoient point la Noblesse; & que si Dieu appelloit le Roi à lui, il leur en cuiroit:* avec d'autres expressions emportées, & desavantageuses pour lui dans les circonstances. Ce Seigneur est enterré à *Trumlingham*, dans le Comté de *Suffolck*. (*Burnet*, *Herbert*, *Dugdale*.) Tind.

HENRI VIII. 1547.

Lambels d'argent, qui appartenoient au Prince Fils aîné du Roi, privativement à tout autre. Qu'il confessoit que par les Loix du Royaume, c'étoit un crime de Haute Trahison. Qu'il signoit cet Ecrit sans y être induit ni forcé, & qu'il se remettoit à la clémence du Roi.

Il est condamné par un Acte d'*Attainder*.

Il y a beaucoup d'apparence, que le Duc se porta de lui-même, ou par le conseil de ses amis, à faire cette confession, dans la pensée qu'il n'obtiendroit jamais sa grace, qu'en se déclarant coupable, afin de donner lieu à la clémence du Roi. Mais tout cela fut inutile. Sa perte étoit résolue, & le Roi n'avoit pas accoutumé à se désister de semblables résolutions quand il les avoit prises. Cependant, comme il étoit aisé de comprendre, que les Pairs, qui étoient les Juges naturels du Duc, ne pouvoient pas le condamner sur les témoignages qu'on avoit à produire contre lui, le Roi jugea qu'il lui seroit plus facile de parvenir à son but, par un Acte d'*Attainder* ou de Conviction. Ainsi le Parlement s'étant assemblé dans le même tems, cet Acte fut présenté à la Chambre Haute, lu trois fois, le 18. le 19. le 20. de Janvier, & approuvé. Selon les apparences, l'Ecrit signé du Duc, contenant sa confession, ne contribua pas peu à faire passer cet Acte : du moins il servit de prétexte à ceux qui n'oserent pas s'y opposer. L'Acte ayant été porté à la Chambre des Communes, y fut lu trois jours de suite, & passa le 24. Janvier. Suivant la méthode qui n'étoit que trop en usage sous ce Regne, il ne contenoit que des accusations générales, sans qu'il y eût rien de spécifié, sinon que le Duc avoit mis dans son Ecu, les Armes d'Angleterre avec trois Lambels d'argent. C'étoit une chose bien étrange, qu'on eût attendu jusqu'alors, à lui faire un crime de ses Armes, que le Roi lui-même & toute la Cour lui avoient vue pendant si longtems, qu'il avoit reçues de ces Ancêtres, & qui étoient approuvées par les Hérauts. Mais, comme il a été déja remarqué, c'étoit là le prétexte, & non pas la cause de sa condamnation. L'Acte ayant passé dans les deux Chambres, le Roi fit expédier une Commission sous le Grand Sceau, au Chancelier, au Comte de Hartford, & à quelques autres Seigneurs, pour y aller donner son consentement. Cela fait, le Lieutenant de la Tour eut ordre de faire trancher la tête au Duc le 29. de Janvier. Mais, par bonheur pour lui, le Roi mourut la nuit qui préceda ce jour-là, & le Conseil ne jugea pas à propos de commencer un nouveau Regne, par l'exécution d'un des plus grands Seigneurs du Royaume. Il est à remarquer que, pendant toutes les procedures qui se firent, tant à la Cour qu'au Parlement, contre le Duc de Norfolck & contre le Comte de Surrey, l'Archevêque Cranmer se tint toujours dans sa maison de *Croydon*, sans jamais paroitre à la Cour. Comme ces deux Seigneurs étoient tenus avec raison pour ses plus mortels ennemis, il ne voulut pas qu'on pût l'accuser d'avoir aucune part à tout ce qui se faisoit contre eux.

Le Roi donne un Ordre pour l'exécuter.

Il échape la mort comme par miracle.

Cranmer s'absente de la Cour pendant le procès du Duc & du Comte.

Hist. de la Reformation.

Le Roi tend à

Pendant qu'on étoit occupé au procès dont je viens de parler, le Roi

étoit dans son lit, atteint d'une maladie qui le menoit insensiblement à sa fin. Cependant, la pensée du compte qu'il alloit rendre à Dieu, ne fut jamais capable de le porter à user de pitié envers deux Seigneurs d'une des plus anciennes Maisons d'Angleterre, qui lui avoient rendu de grands services, & qui jusqu'alors n'étoient coupables d'aucun crime qui méritât une si grande séverité. En cette occasion, comme en plusieurs autres, la passion & la politique prévalurent dans l'esprit du Roi, sur la justice & sur la clémence. Il voulut, à quelque prix que ce fût, sacrifier ces deux Seigneurs à la sureté du Prince son Fils, & affermir par leur mort tous les changemens qu'il avoit faits dans la Religion, s'étant mis dans l'esprit, qu'ils feroient tous les efforts possibles pour les renverser. La suite fit bien voir qu'il ne se trompoit pas, par rapport au Duc de Norfolck qui lui survécut. La vie de ce Seigneur, qu'il ne conserva que par une espece de miracle, servit à faire voir en même tems, combien toutes les précautions des hommes sont inutiles, quand elles se trouvent contraires aux Décrets de Dieu.

la mort.

La maladie du Roi alloit toujours en empirant, sans que personne osât l'avertir que sa fin étoit prochaine. Chacun craignoit que ce Prince, qu'on n'approchoit plus qu'en tremblant, ne regardât cet avis charitable comme un crime, & ne le fît punir, selon un Acte de Parlement, qui déclaroit Traitres tous ceux qui feroient assez hardis pour prédire la mort du Roi. Enfin, le Chevalier *Thomas Denny*, l'un de ses Conseillers Privez, eut assez de hardiesse & de charité, pour l'avertir qu'il n'avoit que fort peu de tems à vivre. Il l'en remercia, en lui témoignant qu'il étoit extremement repentant, & qu'il regardoit avec horreur tous les désordres de sa vie. Sur cela, on lui demanda s'il vouloit avoir quelque Ecclésiastique auprès de lui, & il répondit, que si on en faisoit venir quelqu'un, ce fût l'Archevêque de Cantorberi. Mais Cranmer se trouvant alors à Croydon, ne put arriver auprès du Roi, que quand il eut déja perdu la parole. Il n'eut que le tems de le prier, qu'il témoignât par quelque signe, qu'il mouroit dans la Foi Chretienne. Le Roi lui serra la main, & un moment après il expira, la nuit du 28. au 29. de Janvier 1547, âgé de cinquante-six ans, après avoir regné trente-sept ans & neuf mois (1). Sa mort fut tenue secrette pendant trois jours. Appa-

On l'avertit que sa fin est prochaine.

Il témoigne quelque repentance.

Il fait appeller Cranmer, & ne peut lui parler.

Il meurt.

On cache sa mort.

(1) Le Lecteur peut voir le Caractere de *Henri VIII.* décrit au long par le Lord *Herbert*. Sa vie & ses actions le font aisément connoitre. J'ajouterai seulement de lui, ce que l'Evêque *Burnet* en dit à la fin de son premier Tome de l'*Histoire de la Reformation*. « Le Roi *Henri VIII.* doit être plutôt compté entre les grands, » qu'entre les bons Princes. Il exerça de si grandes rigueurs sur des personnes des » deux Croyances, que les Ecrivains de ces deux Partis ont découvert ses défauts, » & taxé sa cruauté. Mais comme aucun de ces Ecrivains ne lui avoit de l'obliga- » tion, ils n'ont pas pris soin non-plus de faire connoitre les bonnes qualitez de » ce Prince, avec le même soin que ses ennemis ont pris de s'étendre sur ses vi-

HENRI VIII. 1547.

Le Parlement est dissous.

remment, le Conseil voulut se donner le tems de déliberer si l'on feroit exécuter le Duc de Norfolck. Enfin, trois jours après, on avertit le Parlement, qu'il étoit dissous par la mort du Roi.

» ces. Je ne saurois nier qu'on ne doive le mettre au rang des méchans Rois; mais » il ne mérite pas d'être compté parmi les plus méchans ».

Choses remarquables que Mr. de Rapin a omises.

En 1527. le Roi étant à la chasse de l'Oiseau, & voulant sauter un fossé avec une perche, tomba sur sa tête; & si un de ses Valets de pied, nommé *Edmond Moody*, n'y étoit sauté, & ne lui avoit pas levé la tête qui tenoit ferme dans l'argile, il y auroit été étouffé.

En 1546, un nommé *Foxley* s'endormit le 17. d'Avril, & on ne put le réveiller en aucune maniere jusqu'à ce qu'il eut dormi quatorze jours & quinze nuits. Les Medecins du Roi l'examinerent, & le Roi avec eux; mais on ne reconnut point la cause de ce profond sommeil. Il étoit Portier de la Monnoye de la Tour.

Sur la fin de ce Regne, on supprima les Lieux de débauche publics, qui avoient été permis par l'Etat. C'étoit un rang entier de Maisons tout le long de la Tamise, au Fauxbourg de *Southwarck*, au nombre de seize, distinguées par des Enseignes. Sous le Regne de *Henri II.* on fit divers Règlemens au sujet de ces Maisons. On les peut voir dans la Description de *Londres* par *Stow*. *Cambden* croit qu'on nommoit ces Maisons *Stews*, à cause des Viviers qui en étoient proche, où l'on nourrissoit des Brochets & des Tanches.

Sous le Regne de *Henri VIII.* on institua la Présidence pour le Gouvernement du Nord d'Angleterre. *Tonstal* Evêque de *Durham* fut le premier Président.

L'an 23. du Regne, il fut ordonné que les Bouchers vendroient la viande au poids, la chair de Bœuf à un demi-denier sterling la livre; & celle de Mouton à trois *Farthings*, ou trois quarts de denier sterling.

L'an 24. du Regne, le Roi fit bâtir son Palais de *S. James*, où il fit aussi un Parc.

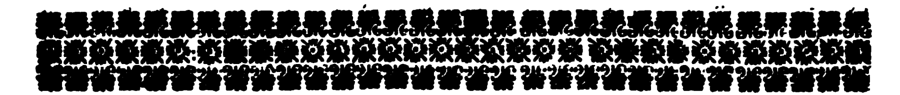
L'an 30. du Regne, l'invention de jetter en fonte des Tuyaux de plomb pour la conduite des Eaux, fut trouvée premierement par *Robert Brock*, un des Aumôniers du Roi; *Robert Cooper* Orfevre en fit les instrumens, & mit le premier cette invention en pratique.

L'an 35. du Regne, les premieres pieces de Fer fondu qu'on ait jamais fait en Angleterre, furent faites à *Backstead* dans le Comté de *Sussex*, par *Rodolphe Page* & *Pierre Baude*.

Il arriva environ l'an 15. du Regne, que plusieurs Nouveautez furent apportées en Angleterre: Sur quoi on fit deux Vers dont le sens étoit: *Que les Cocqs d'Inde, les Carpes, le Houblon, les Brochetons & la Biere, vinrent en Angleterre tous la même année.*

La 28e. année du Regne de *Henri VIII.* le Païs de *Galles*, qui avoit été Province de la Nation Angloise, fut incorporée à l'Angleterre, devint un Membre de la Monarchie, & fut soumis aux mêmes Loix fondamentales. On avoit travaillé longtems à ce grand ouvrage, savoir depuis le Regne d'*Edouard III*, & il ne fut amené à sa perfection que par degrez.

Le Corps de *Henri VIII.* est enseveli à *Windsor*, sous un Tombeau magnifique de cuivre doré, mais qui n'est pas encore fini. TIND.



SUITE DE L'ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE,

RECUEILLIS PAR

THOMAS RYMER.

---

*SUITE DE L'EXTRAIT DU XIII. TOME.**

REGNE DE HENRI VIII.



LE reste de ce XIII Tome est mieux rempli, que la plupart des précédens, de Pieces curieuses ou utiles, qui ne regardent pas seulement l'Histoire d'Angleterre, mais encore celles de France, d'Espagne & d'Italie. C'est un effet de la liaison qu'il y a entre ces Histoires, par rapport aux principaux évenemens arrivez en Europe, au commencement du XVI Siecle. C'est-là ce qu'il y a de plus important, dans les Actes des quatorze premieres années du Regne de *Henri VIII* que le reste de ce Tome contient; savoir, depuis le mois d'Avril 1504, jusques vers le milieu de l'année 1523; & ce sera aussi le principal Article de cet Extrait. On y trouve encore quelque chose touchant les affaires de l'Angleterre avec l'Ecosse, dont je ferai un

* La premiere partie de l'Extrait du XIII. Tome est comprise dans l'Extrait du Tome XII, à cause de la connexion des matieres contenues dans l'Extrait du XII. Tome. RAPIN THOYRAS.

Article à part. Quant aux affaires domestiques, comme pendant ces quatorze années il ne s'est rien passé de fort considerable, les Actes qui s'y rapportent n'ayant aucune liaison ensemble, n'ont pas besoin d'être expliquez.

I. *AFFAIRES ETRANGERES.*

Ligue de Cambray contre les Venitiens.

La Ligue de Cambray peut être regardée comme la source des principaux évenemens arrivez en Europe, pendant les quatorze années qui doivent faire la matiere de cet Extrait. Quoique l'Histoire de cette Ligue soit assez connue, principalement depuis qu'on l'a publiée en François, il ne sera pas inutile d'en rapporter certaines circonstances, qui doivent servir de fondement à ce que j'ai à dire dans la suite. Cette Ligue fut formée en 1508, contre la République de Venise. Les principaux Alliez étoient, le Pape *Jules II*, l'Empereur *Maximilien I*, *Louis XII* Roi de France & Duc de Milan, & *Ferdinand* Roi d'Arragon & de Naples, & Administrateur du Royaume de Castille. Voici, en peu de mots, quelles étoient les vues de chacun de ces Princes, dans la Guerre qu'ils vouloient faire aux Venitiens.

Vues des Puissances qui la formerent.

Jules II avoit dessein de réunir à l'Eglise tout ce qui en avoit été aliéné, pendant les Guerres des Guelfes & des Gibelins. Il avoit déja commencé en 1506 à se rendre maitre absolu dans Bologne, d'où il avoit chassé les *Bentivoglios*, qui avoient usurpé la domination. De plus il avoit fait en sorte, que le Duc d'*Urbin* avoit adopté *François-Marie de La Rovere* leur Neveu commun, qui par-là étoit devenu Duc d'Urbin. Vraisemblablement, son intention étoit de former pour ce Neveu, un Etat composé des Villes qu'il vouloit réunir à l'Eglise. C'étoit le même projet qu'*Alexandre VI* avoit formé en faveur de *Cesar Borgia*, son Fils bâtard, & qui n'avoit échoué que par la mort imprévue de ce Pape. Pour exécuter ce dessein, il falloit arracher *Ferrare* au Duc de ce nom; *Ravenne*, *Faënza*, *Rimini*, aux Venitiens qni en étoient en possession; & les autres Villes de la Romagne à d'autres Princes ou Seigneurs. Cela ne se pouvoit faire, pendant que d'un côté les Venitiens, & de l'autre *Louis XII* qui possedoit le Duché de Milan, seroient en état de s'opposer à son aggrandissement. Il résolut donc de commencer par les Venitiens; & après les avoir ruïnez, de chasser les François d'Italie.

Le but de *Maximilien* étoit de s'emparer des Villes, que les Venitiens possedoient en Terre-Ferme; savoir, *Trevise*, *Vicence*, *Verone*, & *Padoue*, qui avoient autrefois appartenu aux Empereurs. Ensuite, après s'être établi dans ce Païs-là, son dessein étoit de chasser les François de Milan, & de rétablir l'Autorité Imperiale dans toute l'Italie, sur le même pied qu'elle y avoit été autrefois. Il falloit pour cela commencer par les Venitiens.

Louis XII avoit, depuis quelques années, conquis le Duché de Milan sur *Ludovic Sforze*, qui même avoit eu le malheur de tomber entre ses mains. Pour faire cette conquête, il s'étoit ligué avec les Venitiens; & par le Traité, il avoit consenti qu'ils s'emparassent de *Cremone*, & de tout le Païs appellé la *Gieradadda*. Il ne fut pas plutôt en possession du Duché, qu'il résolut de chercher querelle aux Venitiens, afin d'avoir occasion de leur enlever, non-seulement ce qu'il leur avoit cedé par le Traité, mais encore d'autres Villes, qu'ils avoient acquises des anciens Ducs de Milan, comme *Creme*, *Bresce*, *Bergame*, & quelques autres moins considerables. Ce fut dans ce dessein qu'il forma la Ligue de *Cambray*, dont il peut être regardé comme le principal auteur.

Ferdinand avoit deux vues principales, en se joignant à cette Ligue. Premierement, de tenir *Louis XII* occupé, afin qu'il ne pût entreprendre la conquête du Royaume de Naples, d'où il avoit été chassé par une insigne surpercherie. La seconde vue de *Ferdinand* étoit, de recouvrer cinq Villes maritimes de ce même Royaume, qu'un Roi de Naples avoit données aux Venitiens en engagement.

En conséquence de cette Ligue, les Armées des Alliez se mirent en campagne au mois d'Avril 1509, sur l'Adda, dans la Lombardie, & dans la Romagne. Peu de jours après, *Louis XII* gagna la fameuse Bataille d'*Agnadel*, ou de *Gieradadda* (1), dans laquelle l'Armée des Venitiens fut mise en déroute. Après cela, toutes les Villes Venitiennes, excepté *Trevise*, porterent leurs clefs au Vainqueur. Il garda pour lui toutes celles qui avoient autrefois appartenu aux Ducs de Milan; & renvoya les Députés des autres à l'Empereur, qui étoit encore à Trente avec peu de Troupes, & qui, sans avoir contribué à la victoire, se mit en possession de *Vicence*, de *Verone*, & de *Padoue*. D'un autre côté, le Pape s'empara de *Ravenne*, de *Faënza* & de *Rimini*; & le Duc de Ferrare, de *Rovigo* & du *Polesin*. Le *Frioul* se rendit à l'Empereur; & ainsi l'Etat des Venitiens se trouva tout d'un coup réduit aux deux seules Villes de *Venise* & de *Trevise*.

Les Alliez défont les Venitiens à Agnadel.

Jules II ne fut pas plutôt en possession des Villes qu'il avoit souhaité d'arracher aux Venitiens, qu'il pensa aux moyens de chasser les François d'Italie, pour pouvoir exécuter ses autres projets. L'entreprise paroissoit difficile, & néanmoins il ne desespera pas d'y réussir. Voici le plan qu'il forma. 1. Il résolut de s'accommoder avec les Venitiens, qui n'étoient plus en état de lui nuire; & de faire une Ligue avec eux, contre la France: 2. de procurer la Paix entre Venise & l'Empereur, afin de détacher ce Prince des intérêts de *Louis XII*: 3. de faire envahir le Duché de Milan, par les Suisses: 4. de faire entrer *Ferdinand* dans la Ligue: 5. d'engager *Henri VIII*, nouveau Roi d'Angleterre,

Projet du Pape pour chasser les François d'Italie.

(1) Cette Bataille fut aussi nommée de *Rivolta*, à cause qu'elle fut donnée aussi près de cet endroit, que de celui de *Gieradadda*. WHATLEY.

à rompre avec la France, & à faire une puissante diversion en Picardie.

Sa Ligue avec les Venitiens.

La Paix & la Ligue avec les Venitiens, n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus difficile. Cela fut fait au commencement de l'année 1510. Pour la Paix entre l'Empereur & les Venitiens, il ne fut pas possible au Pape d'y réussir; & néanmoins il fit si bien enfin, que l'Empereur abandonna *Louis XII*; & quant aux Suisses, *Matthieu Skinner* Evêque de Sion, principal Agent du Pape en ce Païs-là, se servit si à propos du crédit qu'il avoit parmi eux, qu'il les rendit Ennemis mortels de la France. Le Roi *Ferdinand* ne se fit pas beaucoup solliciter, pour se joindre au Pape & aux Venitiens. Il trouvoit dans cette Ligue trois avantages considerables. Le premier étoit, qu'en embarassant *Louis XII*, il l'empêchoit de penser à la conquête de Naples. Le second, que le Pape lui offroit l'Investiture de Naples, à des conditions qu'il n'avoit pas voulu écouter jusqu'alors. Enfin, les Venitiens vouloient bien lui rendre les cinq Villes de ce Royaume, dont ils étoient maitres, à condition qu'il s'engageât dans la Ligue. Cependant ce Prince, aussi prudent que *Jules II* étoit fougueux, ne voulut point signer la Ligue, avant que d'être assuré du secours du Roi d'Angleterre. Il ne sembloit pourtant pas facile d'engager *Henri* à rompre avec *Louis XII*, pour les interêts des Puissances d'Italie. Il venoit de renouveller la Paix avec lui, & *Louis* avoit jusqu'alors régulierement payé les sommes à quoi il étoit engagé par le Traité d'Etaples. Mais *Ferdinand*, le plus habile Prince de son siecle, & en même tems le moins scrupuleux, trouva enfin le moyen d'engager *Henri* à cette rupture. Mais cela n'arriva qu'en 1512. Ce qui se passa en Italie dans les deux années précédentes, lui ayant fourni l'occasion qu'il cherchoit, il est nécessaire d'en dire un mot.

Son Agent anime les Suisses contre la France.

Ferdinand se joint aux Venitiens & au Pape.

Il détache Henri de la France.

Querelle du Pape avec le Duc de Ferrare.

Jules II, après avoir signé sa Ligue avec la Republique de Venise, chercha querelle au Duc de *Ferrare*, pour avoir occasion de le dépouiller de son Duché. Il se rendit même à Bologne, à dessein d'y préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le Siege de *Ferrare*. Mais il s'en fallut bien peu, qu'il ne fût lui-même surpris par *Chaumont* Gouverneur de Milan, qui avoit ordre de secourir le Duc. Le Pape fit grand bruit de cette insulte, & voulut persuader à toute l'Europe, que *Louis XII* l'attaquoit de gayeté de cœur: quoiqu'il fît lui-même tous les efforts possibles, pour soulever tous les Princes Chretiens contre lui. Il avoit déja tenté de lui enlever Genes par surprise, & il le fit une seconde fois, sans pouvoir y réussir. Il tâchoit de lui débaucher l'Empereur, & déja dix-mille Suisses étoient en marche pour aller envahir le Duché de Milan: mais ils en trouverent les avenues si bien gardées, qu'ils furent contraints de s'en retourner. Avec tout cela, le Pape prétendoit que *Louis* étoit l'agresseur, sous prétexte, qu'il ne vouloit pas lui permettre de dépouiller le Duc de *Ferrare*. *Louis* attaqué par le Pape, sans lui en avoir donné de sujet, se ligua plus étroitement avec l'Empereur;

Le Pape attaque le Roi de France.

l'Empereur; & tous deux ensemble, ayant gagné quelques Cardinaux, firent convoquer un Concile Général à *Pise*, où ils prétendoient faire déposer le Pape (1). Mais ce Concile, auquel n'assisterent jamais que quelques Evêques de France & du Milanez, fut enfin contraint de se transporter à Milan, & de là encore à Lyon, sans avoir rien fait de considerable. Cependant le Pape excommunia tous ceux qui le composoient, & leurs Adhérans, & convoqua lui-même un Concile, qui devoit s'assembler à Rome dans l'Eglise de S. Jean de Latran, le 19. d'Avril 1512.

Concile de Pise.

Excommunié par le Pape qui en convoque un à Rome.

Avant ce tems-là, le Pontife continuant toujours dans la résolution d'assieger *Ferrare*, s'étoit encore une fois rendu à *Bologne*, pour y faire les préparatifs de ce Siege. Son Armée & celle des Venitiens étoient campées tout proche de *Bologne*, & il n'attendoit plus pour entrer en action, qu'un renfort que *Raymond de Cardonne*, Viceroi de Naples, lui devoit amener. Mais dans ces entrefaites, *Trivulce*, qui commandoit pour le Roi de France, s'étant approché de *Bologne*, le Pape, qui vit les habitans disposez à lui ouvrir leurs portes, se retira en diligence; & les *Bentivoglios*, que *Trivulce* amenoit avec lui, y entrerent incontinent. L'Armée Confédérée du Pape & des Venitiens ayant appris cette nouvelle, s'enfuit à vau-de-route, & laissa son Bagage & son Artillerie au pouvoir des Bolonnois.

Le Pape se rend à Bologne pour se préparer au Siege de Ferrare.

Sa fuite à l'approche des François.

Pendant que ces choses se passoient en Italie, le Roi d'Arragon travailloit avec ardeur, à faire entrer *Henri VIII* dans la Ligue du Pape & des Venitiens. Il ne vouloit point s'y engager lui-même, avant que d'être assuré du secours de ce Prince, son Gendre & son bon Ami. Ce

Ferdinand travaille sous-main à faire entrer Henri dans la Ligue.

(1) Le Lord *Herbert de Cherbury*, qui nous a laissé une Histoire exacte de ce Regne, dans laquelle il a surmonté heureusement la difficulté dont il se plaint, savoir, *d'attraper la ressemblance d'une personne qui se présente en differentes postures*; & qui s'est acquis une grande réputation en écrivant la vie de ce Roi, comme le Lord *Bacon de Verulam* en écrivant celle du Pere; est l'Historien auquel nous aurons principalement recours toutes les fois qu'il sera nécessaire pour suppléer aux dates qui manquent à l'Abregé de M. *de Rapin*. Le Lord *Herbert* dit donc, que ce Concile fut convoqué pour le 1. de Septembre 1511; & que le Pape y fut cité, quoiqu'il ne paroisse pas qu'il s'y soit rendu. Un Ecrivain qui cite la Vie de ce Pape écrite par *Onuphre*, dit que quoique ce Pontife se fût servi de toute sorte d'artifices pour faire périr l'Empereur, *Louis XII* Roi de France tint bon, & fit battre des Médailles dont quelques-unes avoient cette Inscription: *Perdam Babylonem; Je détruirai le nom de Babylone:* par lequel nom il désignoit *Rome*, comme cela est clair; & cela fait voir que cette idée, qu'elle est la *Babylone*, n'est ni nouvelle, ni inventée par les Protestans. Il ajoute, que le Pape en fut si offensé, que par une Bulle il ôta le Titre de *Très-Chretien* au Roi de France, & voulut le donner au Roi *Henri VIII*, comme nous en avons fait la remarque ailleurs, WHAT.

Le Traducteur de ces *Notes* observe, qu'au lieu de *Perdam Babylonem*, il y a dans l'Inscription de la Médaille, dont il est parlé plus haut: *Perdam Babylonis nomen*.

n'étoit pas directement, qu'il proposoit à *Henri* d'entrer dans la Ligue. Au contraire, il feignoit de ne former lui-même aucun projet par rapport à l'Italie. Mais en faisant craindre à *Henri* la puissance de *Louis XII*, il le disposoit peu à peu à rompre avec lui. Le Pape faisoit de son côté tout ce qu'il pouvoit, pour gagner l'amitié de *Henri* par les caresses qu'il faisoit à *Bambridge* Archevêque d'Yorck, son Ambassadeur à Rome, à qui même il donna le Chapeau de Cardinal (1). En toutes occasions, il témeignoit une estime extraordinaire pour le Roi, & il lui envoya une Rose d'or bénite le jour de Noël, comme une marque particuliere de la consideration, qu'il avoit pour lui. Les Venitiens avoient aussi un Ambassadeur à Londres, pour le même dessein. Ceux-ci & le Pape agissoient directement; mais *Ferdinand* se tenoit toujours caché, se contentant de faire craindre à *Henri* le trop grand pouvoir de la France. Il préparoit pourtant une Flotte & une Armée en Espagne, comme pour aller faire la Guerre aux Maures en Afrique. Enfin, sous prétexte qu'il avoit à craindre une diversion de la part de la France pendant qu'il seroit occupé à cette Expédition, il eut l'adresse de persuader à *Henri* de faire avec lui une Ligue défensive, qui contenoit un engagement mutuel de s'assister de toutes leurs forces, en cas que l'un ou l'autre fût attaqué, & particulierement si le Roi de France étoit l'agresseur. Pour le mieux convaincre de la sincerité de ses intentions touchant la Guerre d'Afrique, il lui demanda un secours de mille Archers Anglois, qui lui fut incontinent accordé. Il n'est pas difficile de juger que le but de *Ferdinand*, en concluant cette Ligue, étoit de mettre à couvert son Royaume de Naples, en cas qu'il prît envie à *Louis* de l'attaquer; mais il n'est pas aussi aisé de comprendre quel avantage *Henri* s'en proposoit.

Bambridge fait Cardinal.

Ferdinand persuade à Henri de faire une Ligue avec lui.

Pendant ce tems-là, la perte de *Bologne*, & la dissipation de l'Armée confédérée du Pape & des Venitiens, avoient mis les affaires des Alliez dans un très fâcheux état; & *Ferdinand* ne crut pas pouvoir plus longtems se dispenser de signer la Ligue, de peur que le Pape & les Venitiens ne fissent la Paix avec la France. Mais avant que d'en venir là, il joua un de ses tours ordinaires, en tendant à son propre Gendre, un piege, où ce jeune Prince peu expérimenté ne manqua pas de se laisser prendre. Il lui découvrit le projet qu'il avoit fait avec le Pape & les Venitiens, de faire une Ligue ensemble, & de mettre une puissante Armée sur pied, pour chasser les François de *Genes* & de *Milan*. Ensuite il lui fit représenter, que comme *Louis XII* seroit obligé d'envoyer toutes ses forces en Italie, & de laisser son Royaume dégarni, il n'y auroit rien de plus facile que de lui enlever la *Guyenne*, parce qu'il ne s'attendoit pas à être attaqué de ce côté-là. Il ajoutoit, que pour lui, il n'avoit aucune prétention sur la *Guyenne*; & que néan-

(1) Mylord *Herbert* dit qu'il l'obtint au mois de Mars 1511. WHAT.

moins il vouloit bien, par un pur motif d'affection pour son Gendre, lui aider à faire cette conquête, qui paroissoit infaillible. *Henri* trouva ce projet si bien pensé, qu'il accepta sans balancer le parti que son Beaupere lui proposoit.

Dès que *Ferdinand* eut reçu la réponse d'Angleterre, il donna ordre à son Ambassadeur à Rome de signer la Ligue avec le Pape & les Venitiens. En même tems, il envoya ses Instructions à l'Ambassadeur qu'il avoit à Londres, pour conclure avec *Henri* une Ligue particuliere, touchant la conquête de la *Guyenne*. Il n'y eut qu'environ six semaines d'intervalle, entre ces deux Traitez. Le premier fut signé à Rome le 4 d'Octobre, le second à Londres le 17 de Novembre 1511. Par celui-ci, *Henri* ne s'engageoit qu'à envoyer six-mille hommes dans la Province de Guipuscoa, avec un bon Général, & à tenir une Flotte en Mer. *Ferdinand* se chargea de tout le reste.

Et un Traité particulier pour conquerir la Guyenne.

Suivant ce Traité, au mois de Mai de l'année 1512. *Henri* envoya six-mille hommes en Espagne, sous la conduite du Marquis de *Dorset*. Peu de jours après l'arrivée des Anglois, le Duc d'*Albe* se mit à la tête de l'Armée Espagnole; mais au-lieu de venir joindre l'Angloise pour faire le Siege de *Bayonne*, ainsi qu'il avoit été résolu, il se tint à *Logrogno* sur la frontiere de Navarre, & fit dire au Marquis *de Dorset*, qu'il jugeoit à propos, avant que de s'engager à un Siege, de faire déclarer le Roi de Navarre. Il appuyoit cela d'une raison assez plausible. C'étoit, que ce Prince étant Allié du Roi de France, pourroit leur jouer quelque mauvais tour, & leur couper les vivres, pendant qu'ils seroient devant *Bayonne*. Le Marquis de *Dorset*, qui ne pénétroit pas la pensée du Duc d'*Albe*, approuva ce dessein, & le Roi de Navarre fut sommé de la part des Confédérés, de se déclarer. Il répondit, que son intention étoit de demeurer neutre; mais cette déclaration ne paroissant pas suffisante au Duc d'*Albe*, il demanda quatre de ses meilleures Places, pour sureté. Sur le refus du Roi, le Duc prétendit qu'il ne pouvoit se rendre à *Fontarabie*, & laisser les Etats du Roi son Maitre exposez aux insultes du Roi de Navarre, qui pourroit aisément recevoir dans son Royaume le Duc de *Longueville*, qui venoit d'arriver à *Bayonne*; que par cette raison, il ne pouvoit se dispenser de prendre sa route par la Navarre, & de s'assurer de quelques Places dans ce Royaume. Il pria même le Général Anglois de le venir joindre, pour lui faciliter l'exécution de ce dessein; mais le Marquis le refusa, parce qu'il n'avoit point ordre d'agir contre le Roi de Navarre. Ainsi le Duc d'*Albe* entra seul dans ce Royaume, & y assiegea Pampelune. Après la prise de cette Place, il se rendit maitre de quelques autres, pendant que les Anglois, sans s'en appercevoir, servoient à ses desseins, en tenant les François en échec, & en les empêchant de secourir la Navarre, de peur de s'engager entre deux Armées. En un mot, le Duc d'*Albe* conquit en peu de tems tout le Royaume. Le Marquis de *Dorset* s'étant

Le Marquis de Dorset envoyé avec une Armée en Espagne.

Le Roi de Navarre sommé de se déclarer.

Le Duc d'Albe se rend maitre de la Navarre.

enfin apperçu des artifices du Roi d'Arragon, s'en retourna en Angleterre. Ainsi ces six-mille Anglois, qui devoient conquérir la Guyenne avec le secours de *Ferdinand*, ne servirent qu'à lui faire gagner la Navarre, que lui & ses Successeurs, Rois d'Espagne, ont toujours gardée depuis. *Henri* connut bien qu'il avoit été dupé; mais il dissimula son chagrin, de peur que les trois Alliés, après l'avoir engagé à rompre avec la France, ne fissent la Paix sans lui; d'autant plus, que les Affaires d'Italie sembloient les y engager.

Les François forcent les Confédérez à lever le Siege de Bologne.

Gagnent la Bataille de Ravenne.

Pendant cette même Campagne, il y avoit eu en ce Païs-là de grandes révolutions. L'Armée Confédérée du Pape, du Roi d'Arragon & des Venitiens, ayant formé le Siege de *Bologne*, *Gaston de Foix*, qui commandoit l'Armée de France, leur fit lever le Siege. Ensuite, il battit les Venitiens à Brescia; & le 11 d'Avril, il gagna sur les Confédérés la Bataille de Ravenne, où il fut lui-même tué, après avoir remporté la victoire. Mais au mois de Septembre suivant, seize-mille Suisses marcherent en Italie, & au-lieu de prendre le droit chemin de Milan, ils allerent passer par Trente, où l'Empereur, gagné secretement par le Pape, leur donna passage, malgré son Alliance avec *Louis XII.* Ensuite, ils se joignirent à l'Armée Venitienne, & marcherent à Milan. Les François y étoient déja fort foibles, & ils le devinrent encore plus, par l'ordre que l'Empereur envoya en ce même tems à ses Troupes, qui servoient comme Auxiliaires dans l'Armée de France, de se retirer sur le champ. Cela fut cause que les François, hors d'état de résister, abandonnerent Milan, & repasserent les Monts. La perte du Milanez entraina celle de *Bologne*, de *Parme*, de *Plaisance*, & de *Reggio*, qui se rendirent au Pape. D'un autre côté, le Duché de Milan fut rendu à *Maximilien Sforze*; la Maison de Medicis fut remise en possession de Florence; & l'Empereur renonça solemnellement au Concile de *Pise*, que la déroute des François avoit obligé de se transferer à Lyon.

Les François abandonnent Milan.

Depuis que les François furent hors d'Italie, les Alliez eurent ensemble diverses Conferences, tantôt à Rome, tantôt à Mantoue, touchant leurs affaires. Le Pape vouloit sur-tout, à quelque prix que ce fût, accommoder les Venitiens avec l'Empereur, de peur que ce Prince ne se rengageât avec la France; mais il leur proposoit des conditions si dures, qu'ils ne purent jamais se résoudre à les accepter. Cela fut cause qu'il entreprit de les contraindre, en se liguant contre eux avec l'Empereur. Dans ces Conferences, les Alliez ne penserent non plus aux interêts du Roi d'Angleterre, que s'il n'eût pas été au monde. Le Cardinal *Bambridge*, qui avoit été admis dans tous les Conseils avant la Ligue de Rome, ne fut jamais appellé dans ceux-ci. *Henri* lui-même étoit si peu informé de ce qui se passoit en Italie, qu'encore que la Ligue de Rome ne subsistât plus depuis que le Pape s'étoit ligué avec l'Empereur contre Venise, il fit expédier des Lettres-Patentes, par lesquelles

il déclaroit qu'il y entroit. Dans le même tems, ses Ambassadeurs en diverses Cours avoient ordre de conclure des Ligues, pour faire rendre à l'Eglise ce que la France lui avoit enlevé; quoique le Pape fût actuellement en possession de plus qu'il n'avoit prétendu, lorsque la Ligue de Rome fut signée.

Ferdinand trompe Henri.

On vient de voir, dans les évenemens de l'année 1512, combien *Henri* fut abusé par le Roi son Beau-pere. Cette experience ne le rendit pas plus avisé, puisque l'année suivante, *Ferdinand* le fit tomber dans un nouveau piege, qui n'étoit pas moins adroit; si toutefois on peut donner le nom d'adresse, à une fourberie des plus insignes.

Mort du Pape Jules II. Son Successeur.

1513. *Jules II* mourut au mois de Fevrier 1512; & *Leon X*, de la Maison de *Medicis*, fut élu au mois de Mars. Ce nouveau Pape, ayant à peu près les mêmes interêts que son Prédécesseur, se déclara ouvertement contre la France; tant pour obliger *Louis XII* à se désister de son Concile, que pour l'empêcher de remettre le pied en Italie. Mais les interêts du Roi d'Arragon étoient un peu changez, depuis qu'il s'étoit emparé de la Navarre. Avant cette conquête, il auroit regardé comme un très grand avantage pour lui, la révolution qui venoit de chasser *Louis XII* du Milanez, & qui le mettoit hors d'état d'entreprendre la conquête de Naples. Mais depuis qu'il étoit maitre de la Navarre, son interêt demandoit que *Louis* s'occupât en Italie, à regagner le Duché de Milan, de peur qu'il n'entreprît de rétablir le Roi de Navarre; & néanmoins, il n'étoit pas moins de son interêt de l'empêcher de réussir dans la conquête de Milan. Voici la maniere dont il s'y prit, pour parvenir à son but.

Ferdinand propose une Treve au Roi de France &c.

Premierement, il envoya secretement à *Louis XII* un certain Moine, pour lui opposer une Trève, dans laquelle il se faisoit fort de faire entrer l'Empereur & le Roi d'Angleterre. *Louis* y consentit volontiers, à condition que l'Italie en seroit exceptée; & c'étoit-là précisément ce que *Ferdinand* souhaitoit. Cette affaire étant en bon train, il fit représenter à *Henri*, de concert avec le Pape & l'Empereur, que les Alliez n'ayant plus à se défendre en Italie depuis que les François en avoient été chassez, avoient résolu d'attaquer la France par divers endroits, & qu'il ne devoit pas laisser échapper cette occasion de se rendre maitre de la *Guyenne*, de la *Normandie*, ou de la *Picardie*, puisqu'il seroit impossible au Roi de France de se défendre contre tant d'Ennemis, qui l'attaqueroient à la fois de plusieurs côtez. Bien que l'épreuve que *Henri* avoit déja faite de la bonne-foi de son Beau-pere, dût l'obliger à se tenir sur ses gardes, il se laissa encore tenter par les grands avantages qu'on lui proposoit. Dès qu'il eut donné son approbation à ce projet, l'Ambassadeur de *Ferdinand* lui fit entendre, que le secret étoit absolument nécessaire, afin de mieux surprendre l'Ennemi: mais qu'il seroit pourtant difficile de le garder, s'il se faisoit un Congrès d'Ambassadeurs en quelque lieu que ce fût, pour y conclure une Ligue. Qu'il suffiroit donc, que,

Henri dupe de Ferdinand.

sous quelque prétexte spécieux, il envoya des Ambassadeurs à la Gouvernante des Pais-bas, qui étant autorisée par l'Empereur son Pere, pourroit conclure la Ligue avec eux; & qu'ensuite le Pape & le Roi d'Arragon ratifieroient le Traité, qui n'auroit pas moins de force que si leurs Ambassadeurs y eussent été présens. *Henri* ayant approuvé cet expédient, envoya ses Ambassadeurs à *Malines*; & *Ferdinand*, selon le plan qu'il avoit formé, eut la satisfaction de faire signer à quatre jours l'un de l'autre, deux Traitez directement opposez, & qui tendoient pourtant également à le faire parvenir à son but. Le premier, entre lui & *Louis XII*, fut signé à *Ortbez* en Bearn, le 1 d'Avril: l'autre à *Malines*, le 5 du même mois, entre l'Empereur & *Henri*.

Traitez entre Ferdinand & Louis XII. & entre l'Empereur & Henri.

Le Traité d'*Ortbez* portoit, qu'il y auroit Trève pour un an, entre *Louis XII*, le Roi d'*Ecosse*, & le Duc de *Gueldre*, d'une part; & l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Arragon, & la Reine de Castille, de l'autre; mais seulement hors d'Italie. Il faut remarquer, qu'il n'y avoit à *Ortbez* que les Commissaires de France & d'Arragon: que *Louis XII* s'engageoit pour le Roi d'*Ecosse* & pour le Duc de *Gueldre*: & que *Ferdinand* se faisoit fort d'y faire consentir l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Mais comme il savoit bien qu'il n'y avoit rien de plus éloigné de la pensée de *Henri*, il fit inserer dans le Traité, que les deux Rois de France & d'Arragon seroient tenus de donner leur Ratification dans un mois, & les autres Princes dans deux mois; & que le Traité n'auroit lieu à l'égard de ceux-ci, que du jour de l'échange de leurs Ratifications.

L'autre Traité fut signé quatre jours après à Malines, par *Marguerite d'Autriche*, au nom de l'Empereur son Pere, & par les Ambassadeurs d'Angleterre. Il portoit, que dans trente jours après la signature du Traité, le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & le Roi d'Arragon, déclareroient la Guerre à la France, & la lui feroient ensuite effectivement; savoir, le Pape, en Provence, ou en Dauphiné; l'Empereur, en quelque autre endroit hors de l'Italie; le Roi d'Arragon, en Guyenne, en Bearn, ou en Languedoc; & le Roi d'Angleterre, en Normandie, ou en Picardie: Que pour aider à l'Empereur à lever & à entretenir son Armée, le Roi d'Angleterre lui feroit compter cent-mille écus d'or, en trois termes. On insera dans ce Traité, comme dans celui d'*Ortbez*, que l'Empereur & le Roi d'Angleterre ratifieroient le Traité dans un mois, & le Pape & le Roi d'Arragon dans deux mois; mais que quand même ces deux derniers ne voudroient pas le ratifier, il ne laisseroit pas de subsister entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Cela fait voir assez clairement, que l'Empereur connoissoit bien quelles étoient les intentions du Pape & du Roi d'Arragon; sans cela, il ne se seroit jamais avisé de faire inserer cette clause dans le Traité. Il y a encore une autre remarque à faire sur ce sujet. C'est que les Ratifications du Pape & du Roi d'Arragon ne devant être échangées, pour le plutôt, que le 5. de Juin, *Henri* se trouvoit obligé de faire tous les préparatifs de la Campa-

gne, avant que de savoir si ces deux prétendus Alliez ratifieroient le Traité; & de commencer la Guerre en Picardie, sans être assuré des diversions qu'on lui avoit promis de faire en d'autres endroits. Pour achever de le faire donner dans le piege, l'Ambassadeur que *Ferdinand* avoit à Londres, y ratifia le Traité de Malines, & en jura l'observation sur les Ames du Roi d'Arragon & de la Reine de Castille, en vertu d'un Plein-pouvoir qu'il prétendoit en avoir reçu. Ainsi par ces deux Traitez, directement contraires l'un à l'autre, *Henri*, *Maximilien*, & *Ferdinand* s'engageoient également à une Trève d'un an avec *Louis XII*, & à lui faire actuellement la Guerre dans le même tems. Mais *Henri* ne savoit rien du Traité d'*Orthez*, au-lieu que *Ferdinand* étoit également informé de tous les deux. Ce ne fut donc pas sans raison, qu'il fit en sorte qu'ils furent signez en un même tems, dans des lieux si éloignez l'un de l'autre, & entre lesquels il n'y avoit aucune communication.

Louis XII, trompé par le Traité d'*Orthez*, fit marcher presque toutes ses forces en Italie, sous le commandement de *Louis de la Trimouille*, qui chassa d'abord *Maximilien Sforze* de Milan, & lui enleva tout son Duché, à l'exception de *Como* & de *Novarre*, qui étoient gardées par des Suisses. Ensuite ayant voulu attaquer *Novarre*, il fut repoussé à un Assaut; & dès le lendemain, les Suisses étant sortis de la Place, allerent l'attaquer dans son Camp, mirent son Armée en déroute, & l'obligerent à repasser les Monts pour se retirer en France. Ainsi, dans l'espace d'environ un mois, *Louis* gagna & perdit tout le Duché de Milan.

Le Roi de France perd le Milanez.

Au commencement du mois de Juin, *Henri* fit passer son Armée à *Calais*, pour porter la Guerre en France, suivant le Traité de Malines; & quelque tems après, il fit assieger *Terouenne*, à dessein d'y aller lui-même. Avant que de partir d'Angleterre, il apprit que le Pape avoit refusé de ratifier le Traité, & que *Ferdinand* avoit fait une Trève d'un an avec la France, ce qu'il avoit ignoré jusqu'alors. Il en fit faire des plaintes à ce Prince, & le fit sommer de se mettre en Campagne, pour exécuter le Traité de *Malines*, ratifié par son Ambassadeur. *Ferdinand* répondit froidement, que l'Ambassadeur avoit outrepassé ses ordres: que quant à la Trève, la nécessité de ses affaires l'avoit contraint de la conclure; mais qu'après qu'elle seroit expirée, il feroit des efforts extraordinaires contre l'Ennemi commun. Malgré cela, Henri se rendit au Siege de *Terouenne*. Peu de jours après, il y vit arriver l'Empereur, qui venoit s'excuser de ce qu'il n'avoit pu exécuter son engagement, promettant néanmoins de faire des merveilles l'année suivante.

Siege de Terouenne.

Cependant, pour donner à *Henri* une marque particuliere de son estime, il lui dit qu'il venoit servir sous lui, comme un simple Particulier, & qu'il vouloit être à sa solde. Le Roi fut assez bon pour accepter son service, & pour lui donner cent écus par jour, outre les cent-mille écus qu'il lui avoit déja donnez inutilement. Quelques jours après, *Henri*

L'Empereur va servir sous le Roi Henri & prend paye de lui.

Bataille de Guin-

negaste.

gagna la Bataille de *Guinegaste* (1) contre le Duc de *Longueville*, qui y fut fait prisonnier. Ensuite, il se rendit maitre de *Terouenne*; & pour récompenser les services qu'il avoit reçus de l'Empereur, il lui livra cette Place, qui fut incontinent rasée. Après cela, il assiegea *Tournay*, qui se rendit en peu de jours.

Prise de Terouenne & de Tournay.

Les succès de cette Campagne, tant en Italie qu'en France, furent autant de victoires pour *Ferdinand*, quoique ses Troupes n'y eussent point contribué, parce qu'il avoit obtenu ce qu'il s'étoit proposé, en mettant *Louis XII* hors d'état, du moins pour quelque tems d'attaquer la Navarre, ou le Royaume de Naples. Il est vrai qu'il n'étoit parvenu à ce point, que par une double supercherie; mais sa réputation n'étoit pas ce dont il se mettoit le plus en peine. D'un autre côté, *Maximilien* avoit gagné cent-mille écus, par la simple signature d'un Traité que, selon les apparences, il n'avoit jamais eu dessein d'exécuter. Ce Prince n'étoit gueres plus scrupuleux que *Ferdinand*. Il faisoit des Traitez une espece de négoce, dans lequel il trouvoit toujours son compte, parce qu'il n'en faisoit jamais aucun, qui ne lui procurât de l'argent. Les Italiens lui avoient donné, par raillerie, le surnom de *Pochi denari*.

Maximilien aussi mercenaire que Ferdinand.

Il n'étoit pas possible que *Henri* ne connût, qu'il avoit été abusé par ses prétendus Alliez. Malgré tout cela, dès que la Campagne fut finie, il alla conclure à Lille avec l'Empereur un nouveau Traité; par lequel il s'engageoit à faire compter à ce Prince deux-cens-mille écus, pour avoir la permission de remener son Armée en Angleterre, parce que par le Traité de Malines, il s'étoit engagé à la laisser en Picardie. L'Empereur s'engageoit de son côté, à entretenir pendant l'Hiver dix-mille hommes dans l'Artois & dans le Hainaut, pour la défense de *Tournay* & des Etats de l'Archiduc son Petit-fils. Ce Traité portoit encore, que l'année suivante, l'Empereur & *Henri* se mettroient chacun à la tête d'une puissante Armée, pour attaquer la France par deux differens endroits; & qu'avant le 15. de Mai, l'Archiduc se rendroit à Calais, pour y solemniser son Mariage avec la Princesse *Marie*, Sœur de *Henri*, selon le Traité qui avoit été conclu avant la mort de *Henri VII*.

Henri fait un nouveau Traité avec lui à Lille.

Il semble que jusqu'alors, *Henri* n'étoit pas encore bien convaincu qu'il eût été pris pour dupe dans le Traité de Malines; mais il ne tarda pas beaucoup plus longtems à se désabuser. Les affaires de *Louis XII* se trouvant en mauvais état, tant par les mauvais succès que ses Armes avoient eus en France & en Italie, que par l'irruption que les Suisses firent cette même année en Bourgogne, & qui en faisoit craindre une seconde, parce qu'on ne leur tenoit pas ce qui leur avoit été promis; il

(1) Ce fut cette Bataille, que les *François* nommerent *la Journée des Eperons*, à cause qu'ils s'en servirent plus que de toute autre chose. Elle se donna le 16 d'Août 1513. WHAT.

résolut

résolut enfin de faire la Paix avec le Pape, & de renoncer à son Conciliabule. Cette Paix ne fut pas plutôt conclue, que *Leon X.* adressa un Bref à *Henri*, pour l'exhorter à la Paix, en lui représentant, que puisqu'il n'avoit pris les armes que pour la défense de l'Eglise, il devoit les quitter, depuis que le Roi de France s'étoit rangé a son devoir. Ce Bref acheva de désiller les yeux à *Henri*. Il comprit enfin, que le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon & les Venitiens, ne l'avoient engagé à faire la Guerre à la France, que pour leurs propres interêts; & il résolut dès-lors de ne penser aussi qu'aux siens, sans avoir égard à ceux de ses infideles Alliez. Il fut d'autant plus porté à prendre cette résolution, qu'il apprit que *Ferdinand* avoit renouvellé sa Trève avec *Louis XII*; & que le Pape faisoit tous ses efforts pour raccommoder les Suisses avec la France, & les Venitiens avec l'Empereur. Il faut encore ajouter, que *Wolsey*, Premier Ministre & Favori du Roi, qui avoit déja, ou qui devoit avoir l'Administration de l'Evêché de Tournay & de l'Abbaye de S. Amand, craignit que la continuation de la Guerre ne fît perdre Tournay au Roi, & à lui-même son Administration.

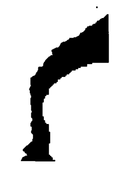
Louis fait la Paix avec le Pape, qui exhorte aussi Henri à la Paix.

1514. Il y avoit déja quelque tems que le Duc de *Longueville*, prisonnier en Angleterre, travailloit par l'ordre du Roi de France, à porter *Henri* à la Paix, en lui faisant toucher au doigt la mauvaise foi de ses Alliez. Enfin, *Henri* lui fit entendre qu'il y consentiroit, pourvu que ce fût à des conditions raisonnables. Peu de tems après, le Duc reçut une commission de *Louis XII* pour traiter avec *Henri*, & pour lui demander en Mariage la Princesse *Marie* sa Sœur, qui étoit fiancée à l'Archiduc. *Henri* demanda d'abord la *Guyenne* & la *Normandie*; mais le Duc ayant rejetté cette demande, proposa de lui donner pour toutes prétentions, une somme d'argent, payable en plusieurs termes; & de faire un Traité d'amitié, qui dureroit jusqu'à la fin du payement. *Henri* ne goûta point cet expédient; mais il se réduisit enfin à demander, que la Couronne de France lui payât cent-mille écus tous les ans. Le Duc comprit aisément, que le Roi vouloit par-là engager la France à lui payer une espece de Tribut, ou de Redevance, & à reconnoitre en quelque maniere la justice de ses prétentions sur la Guyenne & sur la Normandie. Cependant pour ne pas l'effaroucher, il lui dit qu'il trouvoit sa proposition raisonnable, & qu'il en informeroit le Roi son Maitre. Peu de tems après, *Louis XII* envoya des Ambassadeurs en Angleterre, qui y conclurent la Paix & le Mariage. Mais ayant pris soin de mettre *Wolsey* dans ses interêts, il fit en sorte par son moyen, que sans parler d'aucune Pension, *Henri* se contenta d'un million d'écus d'or, tant pour les arrerages de ce qui lui étoit dû par le Traité d'Etaples, que pour le payement d'une certaine somme qu'on prétendit que le feu Duc d'*Orleans*, étant prisonnier en Angleterre, avoit empruntée de *Marguerite de Sommerset*, Ayeule du Roi. Vraisemblablement, cette dette étoit inventée afin qu'il n'y fût dans le Traité aucune trace de Tribut, de Redevance, ni de Pension,

Le Roi de France propose la Paix à Henri, & demande sa Sœur en Mariage.

Négociation du Duc de Longueville avec Henri.

Traitez de Henri & de Louis XII.



Ainsi *Henri* se relâcha, au sujet de la Pension de cent-mille écus; quoiqu'il semblât avoir pris une résolution fixe sur ce sujet, ainsi qu'il paroit par une Lettre qu'il avoit écrite à *Wolsey*, & qui se trouve dans ce Recueil.

La Princesse Marie renonce à son Mariage avec l'Archiduc.

Avant qu'on signât les Traitez, la Princesse *Marie* renonça, par un Acte authentique fait devant Notaire, à son Mariage avec l'Archiduc, sur ce qu'il n'avoit pas envoyé un Procureur pour l'épouser, au tems qui avoit été marqué. Elle ajoutoit encore une raison bien frivole. C'est, qu'elle savoit de bonne part, que les Ministres, & les plus intimes Conseillers de l'Archiduc, avoient conçu de la haine pour elle & pour le Roi son Frere. C'est ainsi qu'on traitoit sans égard & sans ménagemens, un Prince qui devoit être dans peu d'années le plus grand Monarque de l'Europe. Ensuite, le Mariage de *Louis XII* avec *Marie* fut solemnisé par Procureurs à Londres & à Paris, & enfin consommé à Abbeville, au commencement du mois d'Octobre (1).

Elle épouse Louis XII.

Wolsey succede à Bambridge.

Le Cardinal *Bambridge* étant mort à Rome le 14. de Juillet, *Wolsey*, qui étoit Evêque de *Lincoln*, fut fait Archevêque d'*Yorck*.

La Paix entre l'Angleterre & la France étant faite, *Louis XII* se préparoit à passer en Italie avec une nombreuse Armée, pour recouvrer le Duché de Milan; mais la mort, qui le surprit le 1. de Janvier de l'année 1515, l'empêcha d'executer ses projets.

Mort de Louis XII.

François renouvelle les Traitez avec l'Angleterre.

François I qui lui succeda, continua le même dessein, & pour se mettre à couvert de toute diversion de la part de l'Angleterre, il renouvella les Traitez que *Louis XII* venoit de faire avec *Henri*. Les préparatifs qui se faisoient en France, causoient de l'inquietude au Pape, à l'Empereur, au Roi d'Arragon, au Duc de Milan, & aux Suisses. *Ferdinand* n'étoit pas sans crainte que le nouveau Roi de France, sous prétexte de vouloir recouvrer le Duché de *Milan*, ne tombât tout à coup sur la Navarre. Dans cette pensée, il persuada aux Suisses de faire une Ligue avec lui & avec l'Empereur, en leur représentant, que le meilleur moyen pour défendre le Duché de Milan, étoit d'attaquer la France elle-même. Pour cet effet, il se chargea de faire une irruption en *Bearn*, ou en *Guyenne*, pendant que les Suisses feroient la même chose en *Bourgogne*, & que l'Empereur continueroit la Guerre dans l'Etat de Venise, pour empêcher les Venitiens de secourir la France. Le but de *Ferdinand* étoit, d'avoir une Armée toute prête, en cas que *François I* attaquât la Navarre; & de lui faire une diversion en *Bourgogne*, par le moyen des Suisses, auxquels on avoit promis une bonne somme d'argent de la part des Alliez. Mais dès qu'il eut appris que l'Armée de France prenoit la route de l'Italie, il congédia ses Troupes, & laissa aux Suisses le soin de défendre le Duché de Milan. Le Pape, à qui les Alliez avoient laissé une place dans la Ligue, avoit bien promis d'y

Ferdinand persuade aux Suisses de se liguer avec lui & avec l'Empereur.

Il les abandonne ensuite.

(1) *Mylord Herbert* dit que ce fut le 6. d'Octobre 1514. WHAT.

entrer; mais il differoit ſous divers prétextes, & ne laiſſa pas d'envoyer une Armée dans la *Lombardie*, ce qui le rendit très ſuſpect à *François I.* Cependant, ce Prince trouva le moyen de faire paſſer ſon Armée dans le Duché de *Milan*, malgré les Suiſſes, qui gardoient les paſſages des Montagnes. Peu de tems après, il entra en négociation avec eux, pour les faire retourner dans leur Païs, moyennant une ſomme d'argent comptant. Pendant que le Traité s'avançoit, les Suiſſes, à la ſollicitation du Cardinal de *Sion*, allerent l'attaquer à *Marignan*, où ils furent entierement défaits. Après cette victoire, *François* ſe rendit maitre du Duché, & envoya en France *Maximilien Sforze*, qui s'étoit livré entre ſes mains, & lui avoit cedé ſes droits. Il ôta au Pape *Parme* & *Plaiſance*; après quoi, il voulut bien s'accommoder avec lui. Ce détail, quoiqu'étranger à l'Hiſtoire d'Angleterre, eſt pourtant néceſſaire pour éclaircir l'affaire dont je vais parler.

L'Armée Françoiſe entre en Italie.

Le Roi de France bat les Suiſſes à Marignan.

Fait la Paix avec le Pape.

Depuis que *François I* étoit parvenu à la Couronne, il avoit témoigné beaucoup d'envie de retirer *Tournay* d'entre les mains du Roi d'Angleterre; mais *Wolſey* s'y oppoſoit ſous-main, comprenant bien, que la reſtitution de cette Place lui feroit perdre l'Adminiſtration de l'Evêché. Il avoit même prié le Roi de France de donner quelque bon Bénéfice à *Louis Guillard*, qui en étoit le véritable Evêque, afin qu'il ne lui prît pas envie de le troubler dans ſon Adminiſtration. *François* le lui avoit promis, ſans intention de lui tenir parole. Au contraire, il étoit perſuadé que c'étoit-là la pierre d'achopement, & que tandis que *Wolſey* jouïroit de cette Adminiſtration, la reſtitution de Tournay ſeroit comme impoſſible. Cependant, *Wolſey* n'étant Adminiſtrateur de l'Evêché que parce que *Guillard* avoit refuſé de prêter ſerment au Roi d'Angleterre, *François* fit en ſorte que ce Prélat offrit de prêter ce ſerment; après quoi, il ſollicita ſecretement à la Cour de Rome, pour le faire rétablir dans ſon Evêché. Mais d'un autre côté, pendant qu'il tâchoit en ſecret de faire dépouiller *Wolſey* de ſon Adminiſtration, il ſollicitoit ouvertement pour lui la Dignité de Cardinal, afin de gagner ſa bienveillance, & par ſon moyen, celle de *Henri*. Tout ceci ſe paſſoit, pendant que *François I* étoit encore en France. Comme le Pape avoit promis d'entrer dans la Ligue qui s'étoit formée contre lui, il ne ſe hâtoit pas de le ſatisfaire par rapport à *Guillard*. Mais quand il ſut qu'il avoit heureuſement paſſé les Alpes, qu'il étoit aux portes de *Milan*, & qu'il négocioit avec les Suiſſes, avec beaucoup d'apparence de réüſſir, il ſe crut en grand danger, parce qu'il avoit donné beaucoup de ſujet de ſe plaindre de ſa conduite. Cela fut cauſe que dans ce même tems, il fit expédier une Bulle, qui rétabliſſoit *Guillard* dans ſon Evêché, & lui permettoit même d'employer le bras ſéculier, s'il trouvoit de l'oppoſition. *Henri* ſe plaignit fortement au Pape de cette Bulle; mais dans ces entrefaites, *François I* ayant gagné la Bataille de *Marignan*, le Pape n'oſa revoquer la Bulle, de peur de le mécontenter. Mais d'un autre.

Il tâche d'ôter l'Evêché de Tournay à Wolſey, & ſollicite un Chapeau de Cardinal pour ce Prélat, dans la vue de le gagner.

Bulle du Pape

côté, comme il ne savoit pas encore de quelle maniere *François* en useroit à son égard, il voyoit bien qu'il pourroit avoir besoin de l'Angleterre, en cas que *François* voulût se venger de lui, comme il y avoit apparence. Dans cet embaras, il prit le parti de gagner du tems; & sous prétexte que *Henri* s'opposoit à l'exécution de la Bulle, il commit l'examen de cette affaire à deux Cardinaux, qui ne se hâterent pas d'y travailler.

Wolsey cherche à se venger du Roi de France.

Wolsey s'apperçut aisément, que cette Bulle étoit un effet des sollicitations du Roi de France; & tant pour se venger de lui, que pour se conserver son Administration, il résolut de le brouiller avec *Henri*. Le Chapeau de Cardinal, que *François* lui procura peu de tems après, ne fut pas capable de lui faire changer de résolution. Dans cette vue, il fit savoir secretement à l'Empereur, qu'il ne seroit pas impossible de détacher *Henri* des interêts de la France; & en effet, il y travailloit de tout son pouvoir, en lui inspirant de la jalousie contre *François I*, & en lui faisant craindre que sa puissance ne devînt un jour funeste à l'Angleterre.

Traite secretement avec l'Empereur.

Ambassade de l'Empereur à Henri.

Peu de tems après, l'Empereur envoya en Angleterre un Italien, Secretaire de *François Sforze*, qui prenoit le Titre de Duc de Milan depuis que *Maximilien* son Frere avoit cedé ses droits à *François I.* Cet Envoyé avoit ordre de demander du secours au Roi, pour rétablir *Sforze* à Milan. *Henri* ne jugea pas à propos de se déclarer ouvertement; mais il promit de faire toucher à l'Empereur une bonne somme d'argent, qui seroit employée à exécuter ce dessein. C'est ainsi que *Wolsey* l'engageoit peu à peu, ne doutant point que l'entreprise que l'Empereur feroit contre *Milan*, ne fît naitre une Guerre qui donneroit lieu à son Maitre de se déclarer contre la France. Depuis que *Wolsey* eut formé ce nouveau projet, un Ambassadeur du Roi d'Arragon, qui étoit venu demander un renouvellement d'Alliance, & qui se morfondoit à la Cour depuis plusieurs mois, y fut vu de bon œil, honoré, & caressé, & l'Alliance entre les deux Rois fut renouvellée. C'étoit aussi dans les mêmes vues, que *Henri* avoit envoyé un Ambassadeur à Bruxelles, pour se raccommoder avec *Charles*, & pour renouveller les anciens Traitez. Mais cet Ambassadeur y avoit été reçu fort froidement.

Alliance de Henri avec le Roi d'Arragon renouvellée.

Mort du Roi d'Arragon.

1516. La mort du Roi d'Arragon, qui arriva au mois de Fevrier de l'année 1516, rompit toutes les mesures du Cardinal *Wolsey. Charles d'Autriche*, son Petit-fils, qui lui succeda dans les Royaumes d'Espagne, ne se trouva ni en état, ni en volonté, de commencer une nouvelle Guerre contre la France. Au contraire, son interêt demandoit qu'il se mît en sûreté de ce côté-là, afin de pouvoir aller tranquillement prendre possession de l'Espagne. Il n'étoit pourtant pas possible d'entreprendre sans lui, de chasser les François d'Italie. Le caractere du Pape *Leon* étoit si connu, que la prudence ne permettoit pas de compter beaucoup sur ses engagemens. Quant à l'Empereur, il ne pouvoit faire la

Guerre, qu'aux dépens d'autrui. Il falloit toujours lui fournir de l'argent, & la plupart du tems, ſans en tirer aucune utilité. Celui que *Henri* lui avoit fait compter, le mit en état au mois de Mai 1516, de faire une irruption dans le Duché de Milan, mais qui n'eut pas le ſuccès que la Cour d'Angleterre en avoit attendu.

Expédition de l'Empereur en Italie.

Quelque tems après, *François*, & le nouveau Roi d'Eſpagne, conclurent à *Noyon* un Traité, qui rétablit la Paix dans l'Europe, & particulierement en Italie, malgré les efforts de *Henri* & de ſon Miniſtre. Ils convinrent dans ce Traité, que l'Empereur rendroit Verone aux Venitiens, moyennant une ſomme qu'ils devoient lui payer : (c'étoit la ſeule Place qui lui étoit reſtée entre les mains :) Que *Charles* rendroit la Navarre dans quatre mois; & que s'il le refuſoit, il ſeroit permis à *François* de donner du ſecours à *Henri d'Albret*, pour la recouvrer : Que *Charles* épouſeroit *Louiſe de France*, Fille de *François*, âgée d'un an, à laquelle le Roi ſon Pere donneroit pour Dot, ſes prétentions ſur le Royaume de Naples; & que juſqu'à la conſommation du Mariage, *Charles* donneroit cent-mille écus tous les ans, pour l'entretien de la Princeſſe. *Charles* voulant aller prendre poſſeſſion de l'Eſpagne, ne croyoit pas pouvoir acheter trop cher une Paix qui lui étoit néceſſaire. L'Empereur ſe tourna de tous les côtez, pour s'empêcher de ratifier ce Traité, qui lui faiſoit perdre l'eſperance de remettre jamais le pied en Italie. *Henri* fit auſſi tous les efforts poſſibles, pour engager *Charles* à faire une Ligue offenſive contre la France; mais tout cela fut inutile, & l'Empereur ſe vit enfin contraint de ratifier le Traité de *Noyon*.

Traité de Noyon entre la France & l'Eſpagne.

Differentes vues de tous ces Princes.

Henri & ſon Miniſtre n'ayant pu réuſſir à former une Ligue offenſive contre la France, ſe réduiſirent enfin à une défenſive, à laquelle *Charles* voulut bien conſentir, à condition qu'elle ſeroit conçue en termes généraux, ſans y nommer le Roi de France. Cette Ligue fut ſignée à Londres, le 29 d'Octobre 1516, entre l'Empereur & les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne. Ils s'engageoient, en cas que quelqu'un d'entre eux fût attaqué, à mettre chacun ſur pied 20000 Fantaſſins & 5000 Chevaux. Le Pape étoit déclaré Chef de la Ligue, dans l'eſperance qu'il voudroit bien y entrer. On y comprit auſſi les Suiſſes, & on convint de leur donner des Penſions, qui ſeroient réglées dans la ſuite, & payées par chacun des Confédérez. Mais comme il étoit fort incertain s'ils voudroient y être compris, il fut convenu, que chacun des Princes Alliez leur envoyeroit des Ambaſſadeurs, pour les y engager, & pour traiter avec eux. Vraiſemblablement, le but & l'intention de *Henri* & de ſon Miniſtre, en procurant cette Ligue, étoient d'en tirer un jour quelque ſujet d'armer les Alliez contre la France. Tout cela ne ſe faiſoit que pour les interêts du Cardinal *Wolſey*, qui vouloit ſe venger de *François I*, & qui croyoit la Guerre néceſſaire pour ſe conſerver l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournay. Du moins, on ne peut voir aucune cauſe de l'animoſité que *Henri* faiſoit alors paroitre contre la France. Ainſi ce Prince,

Ligue défenſive contre la France.

Cauſée par les interêts de Wolſey.



milien Empereur

1519, causa de grands changemens dans les Affaires de l'Europe. Tout le monde sait, que *Charles* Roi d'Espagne, & *François* aspirerent à l'Empire; & que l'élection de *Charles* causa au Roi de France une jalousie, qui fut une des principales causes du renouvellement de la Guerre. Elle ne s'alluma pourtant pas incontinent. Les deux Monarques vouloient auparavant, chacun de son côté, prendre de justes mesures, afin de se trouver bien appuyez dans une Guerre, qui selon les apparences, devoit avoir de grandes suites. De toutes les Puissances de l'Europe, il n'y en avoit point qui fût plus capable que l'Angleterre, de faire pencher la balance du côté où elle se rangeroit. Cela fut cause que les deux Princes Rivaux employerent, pendant quelque tems, toute leur industrie à s'assurer de l'amitié de *Henri VIII.* Pour y parvenir, il falloit nécessairement se procurer celle du Cardinanl *Wolsey.* Ce fut aussi à cela qu'ils travaillerent tous deux, avec un soin extrême, par des caresses, par des présens, & en faisant à ce Favori des honneurs extraordinaires. *François* lui donna une marque bien sensible de sa confiance, dans une chose dont les Souverains sont ordinairement très jaloux; en le laissant maitre de règler tout ce qui regardoit l'Entrevue qu'il devoit avoir avec *Henri.* De plus, il lui promit les suffrages de quatorze Cardinaux, pour le faire Pape, s'il survivoit *Leon X.* Mais *Wolsey* crut l'Empereur plus en état de lui procurer cette suprême Dignité. Ce fut principalement par cette raison, qu'il se tourna entierement de son côté, & qu'il commença peu à peu à former entre lui & le Roi son Maitre, une union, qui devoit lui être si avantageuse.

Election de Charles V. &c.

Charles & François recherchent l'Amitié de Henri par le moyen de Wolsey.

Il règle l'Entrevue des deux Rois.

L'Entrevue des deux Rois ayant été remise au mois de Juin de l'année 1520, le Cardinal *Wolsey* selon le pouvoir qu'il avoit reçu de l'un & de l'autre, en règla le tems, le lieu & la forme. Il donna quelque avantage au Roi d'Angleterre, en faisant ensorte que la premiere Entrevue se fît sur ses Terres; mais *François* feignit de n'y prendre pas garde, s'étant contenté de la raison que *Wolsey* alléguoit, que *Henri* avoit passé la Mer pour le venir voir. Dans le tems que *Henri* se préparoit à partir pour cette Entrevue, & qu'il s'étoit déja rendu à Cantorberi, il apprit que l'Empereur étoit arrivé à Douvres. Tous les Historiens prétendent, que *Henri* fut surpris de cette visite imprévue, à quoi pourtant il n'y a pas beaucoup d'apparence. Du moins *Wolsey*, ne pouvoit pas l'ignorer, puisque dès le mois de Mars précédent, *Charles* s'étoit engagé à lui faire donner un Evêché en Espagne, & une Pension sur un autre Evêché, incontinent après la Conference qu'il devoit avoir avec le Roi d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, *Wolsey* se fit donner la commission d'aller complimenter l'Empereur, & de le mener à Cantorberi. Il y a beaucoup d'apparence, que ce fut alors que l'Empereur acheva de le gagner, en lui promettant de le faire Pape. C'étoit-là proprement le but de la visite de ce Prince, à qui l'Entrevue de *François* & de *Henri* causoit beaucoup d'inquiétude. Il fit quelques efforts

L'Empereur arrive à Douvres dans le tems que Henri est sur son départ.

Wolsey va au devant de lui.

Guerre à *François-Marie de la Rovere*, qui s'étoit remis en possession du Duché d'*Urbin*, que le Pape lui avoit ôté pour le donner à *Laurent de Medicis* son Neveu. Enfin, il découvrit dans cette même année une Conspiration, tramée contre lui par certains Cardinaux, qui avoient entrepris de le faire empoisonner. Je fais mention de ces trois affaires, à cause de quelques Pieces du Recueil qui y ont du rapport.

Conspiration contre lui.

Leon X continua toujours ses instances, pendant l'année 1518, au sujet de la Ligue contre les Turcs. Il envoya des Légats dans toutes les principales Cours de l'Europe, pour travailler à cette affaire, qui, selon le plan qu'il avoit formé devoit lui procurer des sommes immenses; & destina le Cardinal *Laurent Campeggio* pour aller en Angleterre. Mais *Wolsey* étant offensé de ce que le Pape n'avoit pas pensé à lui pour le charger de cette Commission, il fallut le satisfaire, en l'adjoignant à la Légation. Dans la suite, *Wolsey* trouva le moyen de faire rappeller son Collegue, de demeurer seul Légat *à Latere* en Angleterre, & de se faire prolonger de tems en tems sa Commission, quoiqu'il n'y eût aucune nécessité. Tous les efforts du Pape n'aboutirent enfin qu'à une Ligue défensive entre les principaux Souverains, dans laquelle les Turcs ne furent pas même nommez. Ce n'étoit pas-là ce que le Pape demandoit. Il auroit souhaité que tous les Princes Chretiens se fussent engagez dans une Croisade, dont on lui eût laissé la direction, & qui lui auroit procuré les moyens de remplir ses coffres.

Il continue ses instances pour la Croisade.

Wolsey joint à la Legation & puis seul Légat.

Ligue défensive des Princes Chretiens.

Ce qui se passa de plus considerable dans l'année 1518, par rapport à l'Angleterre, ce fut la Négociation & le Traité qui se conclut pour la restitution de *Tournay*; & un autre Traité qui se fit à cette occasion, pour le Mariage du Dauphin *François*, avec *Marie* Fille de *Henri*. Le Cardinal *Wolsey* voyant que la Paix dont l'Europe jouïssoit, le rendoit moins nécessaire & moins redoutable au Roi de France, & que vraisemblablement, l'offre que *Guillard* faisoit de prêter serment au Roi d'Angleterre, le feroit rétablir dans son Evêché, crut qu'il étoit tems de se rendre aux sollicitations de *François*, qui n'épargnoit rien pour le gagner. Par un accommodement, il pouvoit esperer que ce Prince le dédommageroit de la perte de son Administration; au-lieu qu'il courroit risque de tout perdre, en voulant tout conserver. Il fit donc en sorte, que *Henri* se résolut à rendre Tournay à la France, moyennant une somme de six-cens-mille écus. Mais avant que d'entrer en Négociation sur ce sujet, il prit soin de s'assurer une Pension de 12000 livres, pour son dédommagement. En négociant l'affaire de *Tournay*, on traita aussi du Mariage du Dauphin avec la Princesse *Marie*, à laquelle le Roi son Pere donnoit une Dot de 333000 écus, qui devoit être rabattue sur celle qu'il devoit recevoir pour Tournay. Il se fit aussi dans le même tems un autre Traité, pour une Entrevue des deux Rois, en quelque endroit de Picardie.

Traitez pour la restitution de Tournay, & pour le Mariage du Dauphin avec la Princesse Marie.

Dot de cette Princesse.

Traité pour une entrevue des deux Rois.

La mort de l'Empereur *Maximilien*, qui arriva au mois de Janvier

Mort de Maxi-

L'Empereur se ligue avec le Pape & se venge de Robert.

une Ligue avec le Pape, pour chasser les *François* de *Milan*; & en attendant que cette Ligue éclatât, il se vengeoit severement de *Robert de la Mark*, en mettant son Païs à feu & à sang, & en lui enlevant ses Places. Son but étoit d'obliger *François I* à faire quelque démarche, qui pût le faire regarder comme agresseur. D'un autre côté, *François* étoit sur ses gardes, pour ne pas donner dans ce piege. Mais comme il craignoit pour la Champagne, parce que l'Empereur étoit proche, avec une Armée beaucoup plus nombreuse qu'il n'étoit nécessaire pour châtier *Robert de la Mark*; il fit représenter à *Henri*, qu'il ne pouvoit se dispenser de prendre les armes, pour mettre à couvert ses Etats. Sur cela, *Henri* s'offrit pour Médiateur, & ayant été accepté par les deux Partis, il fut convenu qu'il se tiendroit un Congrès à Calais, pour y traiter de la Paix par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui y envoya le Cardinal *Wolsey* pour le représenter, avec le Titre de son Lieutenant. Les Conférences de Calais durerent deux mois & demi, & pendant ce tems-là, la Guerre se fit ouvertement en Italie, en Champagne, dans les Païs-Bas, & dans la Navarre. La Ligue du Pape & de l'Empereur réussit, selon ses souhaits. *Lautrec*, qui commandoit à Milan, se vit contraint d'abandonner cette Ville, dont les Alliez se saisirent, aussi-bien que de quelques-autres Places. D'un autre côté, l'Armée de l'Empereur fit de grands ravages dans la Champagne, pendant que les François assiegeoient Fontarabie, sur les frontieres d'Espagne.

François commence de prendre les armes.

Henri accepté pour Médiateur.

Congrès.

Milan abandonné par les François.

Ils assiegent Fontarabie.

Chacun des deux Princes Ennemis avoit pris tant de précautions pour ne pas paroitre l'agresseur, qu'il n'étoit pas facile de juger lequel des deux avoit commencé la Guerre. Ce fut-là proprement l'unique sujet des Conférences de Calais, dans lesquelles *Henri* & le Cardinal agirent avec fort peu de droiture. Au-lieu de tâcher de procurer la *Paix*, *Wolsey* l'éloigna autant qu'il lui fut possible; son unique but étant, de faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. Cette Négociation n'aboutit enfin qu'à un Traité sur des bagatelles, & dont on auroit bien pu se passer. Cependant *Wolsey*, sous prétexte de vouloir porter l'Empereur à la Paix, alla le trouver à *Bruges*, & convint avec lui d'une Ligue contre la France, & de son Mariage avec la Princesse *Marie*, qui avoit été fiancée au Dauphin. Avant que d'aller à Calais, il s'étoit muni de pouvoirs suffisans, pour traiter avec ceux qu'il jugeroit à propos.

Mauvaise foi de Henri & du Cardinal.

Traité inutile.

Wolsey conclud une Ligue avec l'Empereur & le Mariage de ce Prince avec Marie.

Dans ces entrefaites, le Pape *Leon X* mourut, le premier jour de Décembre. Sa mort causa la dissipation de l'Armée Confédérée, qui étoit dans le Duché de Milan. *Lautrec*, faute de Troupes & d'argent, ne fut pas en état de profiter de cette révolution.

Mort de Leon X.

Au commencement de l'année 1522, *François I* envoya à *Henri* des Lettres-Patentes, pour le requérir de lui donner du secours contre l'Empereur, en conséquence de la Ligue de *Londres*, du 2 d'Octobre

François demande du secours à Henri, qui lui déclare la guerre.

efforts pour en détourner *Henri*; mais comme il étoit trop engagé pour pouvoir reculer, il se contenta de lui promettre qu'il ne s'y passeroit rien à son préjudice. L'Empereur étant satisfait, se rembarqua pour les Païs-Bas, & *Henri* pour Calais, d'où il se rendit au lieu de l'Entrevue, qui fut nommé *le Camp du drap d'or*, à cause de la magnificence des deux Cours.

L'Empereur s'Embarque pour les Païs Bas; Henri pour Calais.

Parmi les divertissemens que les deux Rois prirent ensemble, leurs Ministres convinrent d'un Traité, par lequel *François I* s'engageoit, après le payement entier du million d'écus dont j'ai parlé ci-dessus, de donner à *Henri* cent-mille livres Tournois, tous les ans, jusqu'à ce que le Mariage du Dauphin avec *Marie* fût consommé. Cela fait voir combien *François* étoit convaincu de la nécessité qu'il y avoit, de mettre le Roi d'Angleterre dans son Parti. L'Empereur n'en étoit pas moins persuadé; mais il s'y prenoit d'une maniere plus sûre, en mettant le Favori dans ses interêts. Après l'Entrevue, *Henri* alla voir l'Empereur à Graveline, & l'Empereur lui rendit la Visite à Calais. *François* en conçut de la jalousie, & ce n'étoit pas sans raison, puisque ce fut dans ces visites réciproques, que se jetterent les fondemens de l'Alliance, que l'Empereur & *Henri* firent ensemble dans la suite. *Charles-Quint* tint parole à *Wolsey*, en lui faisant donner par le Pape deux-mille ducats de Pension sur l'Evêché de Palencia, & l'Administration de celui de Badajox, qui portoit cinq-mille ducats.

Entrevue & Traité des deux Rois.

Traité entre Henri & l'Empereur.

Dons du Pape à Wolsey.

La Guerre, entre l'Empereur & le Roi de France, commença enfin en 1521. après que chacun d'eux eut fait ses efforts pour engager l'autre à se rendre agresseur, afin d'avoir occasion d'attirer à soi le Roi d'Angleterre. Mais *François* avoit beau faire, *Henri* avoit déja pris la résolution de se ranger du côté de l'Empereur; il ne s'agissoit plus que d'en trouver un prétexte plausible, qui ne se fit pas longtems attendre. *François I* ayant fait attaquer la Navarre, & incité *Robert de la Mark* (1) à prendre les armes contre l'Empereur, & à lui envoyer même un Cartel de défi, l'Empereur demanda du secours à *Henri* en vertu de la Ligue de Londres. *Henri* voulant garder les apparences envoya sur ce sujet une Ambassade à *François*, qui, pour lui ôter tout prétexte de se déclarer contre lui, obligea *Robert de la Mark* à quitter les armes. Quant à la Guerre qui se faisoit en Navarre, elle ne pouvoit pas fournir un prétexte à *Henri*, puisque *François* étoit autorisé à secourir *Henri d'Albret*, par le Traité de Noyon.

François attaque la Navarre, & incite Robert de la Marg contre Charles.

Pendant que l'Empereur se plaignoit de ce que le Roi de France avoit commencé la Guerre par le moyen de *Robert de la Mark*, il formoit

(1) Ce *Robert de la Marck* étoit Prince de *Sedan*; & Souverain de *Bouillon*. Son differend avec l'Empereur venoit de ce qu'il n'avoit pas voulu rendre justice au jeune Prince de *Chimay*, dont *Robert* étoit Tuteur. Voyez les Mémoires de *Du Bellay*. WHAT.

L'Empereur se ligue avec le Pape & se venge de Robert.

une Ligue avec le Pape, pour chasser les *François* de *Milan*; & en attendant que cette Ligue éclatât, il se vengeoit severement de *Robert de la Mark*, en mettant son Païs à feu & à sang, & en lui enlevant ses Places. Son but étoit d'obliger *François I* à faire quelque démarche, qui pût le faire regarder comme agresseur. D'un autre côté, *François* étoit sur ses gardes, pour ne pas donner dans ce piege. Mais comme il craignoit pour la Champagne, parce que l'Empereur étoit proche, avec une Armée beaucoup plus nombreuse qu'il n'étoit nécessaire pour châtier *Robert de la Mark*; il fit représenter à *Henri*, qu'il ne pouvoit se dispenser de prendre les armes, pour mettre à couvert ses Etats. Sur cela, *Henri* s'offrit pour Médiateur, & ayant été accepté par les deux Partis, il fut convenu qu'il se tiendroit un Congrès à Calais, pour y traiter de la Paix par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui y envoya le Cardinal *Wolsey* pour le représenter, avec le Titre de son Lieutenant. Les Conférences de Calais durerent deux mois & demi, & pendant ce tems-là, la Guerre se fit ouvertement en Italie, en Champagne, dans les Païs-Bas, & dans la Navarre. La Ligue du Pape & de l'Empereur réussit, selon ses souhaits. *Lautrec*, qui commandoit à Milan, se vit contraint d'abandonner cette Ville, dont les Alliez se saisirent, aussi-bien que de quelques-autres Places. D'un autre côté, l'Armée de l'Empereur fit de grands ravages dans la Champagne, pendant que les François assiegeoient Fontarabie, sur les frontieres d'Espagne.

François commence de prendre les armes.

Henri accepté pour Médiateur.

Congrès.

Milan abandonné par les François.

Ils assiegent Fontarabie.

Chacun des deux Princes Ennemis avoit pris tant de précautions pour ne pas paroitre l'agresseur, qu'il n'étoit pas facile de juger lequel des deux avoit commencé la Guerre. Ce fut-là proprement l'unique sujet des Conférences de Calais, dans lesquelles *Henri* & le Cardinal agirent avec fort peu de droiture. Au-lieu de tâcher de procurer la Paix, *Wolsey* l'éloigna autant qu'il lui fut possible; son unique but étant, de faire tomber le blâme de la rupture sur le Roi de France. Cette Négociation n'aboutit enfin qu'à un Traité sur des bagatelles, & dont on auroit bien pu se passer. Cependant *Wolsey*, sous prétexte de vouloir porter l'Empereur à la Paix, alla le trouver à *Bruges*, & convint avec lui d'une Ligue contre la France, & de son Mariage avec la Princesse *Marie*, qui avoit été fiancée au Dauphin. Avant que d'aller à Calais, il s'étoit muni de pouvoirs suffisans, pour traiter avec ceux qu'il jugeroit à propos.

Mauvaise foi de Henri & du Cardinal.

Traité inutile.

Wolsey conclud une Ligue avec l'Empereur & le Mariage de ce Prince avec Marie.

Mort de Leon X.

Dans ces entrefaites, le Pape *Leon X* mourut, le premier jour de Décembre. Sa mort causa la dissipation de l'Armée Confédérée, qui étoit dans le Duché de Milan. *Lautrec*, faute de Troupes & d'argent, ne fut pas en état de profiter de cette révolution.

François demande du secours à Henri, qui lui declare la guerre.

Au commencement de l'année 1522, *François I* envoya à *Henri* des Lettres-Patentes, pour le requérir de lui donner du secours contre l'Empereur, en conséquence de la Ligue de *Londres*, du 2 d'Octobre

1518. *Henri* ne lui répondit que par un Héraut, qui lui déclara la Guerre, comme au premier agresseur, en vertu de cette même Ligue.

Election d'Adrien VI.

Le Conclave pour l'élection du Pape avoit fini au mois de Janvier 1522, par l'élection d'*Adrien VI*, qui avoit été Precepteur de *Charles-Quint*, & qui étoit actuellement Régent en Espagne. *Wolsey* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, que cette élection s'étoit faite par les intrigues de l'Empereur, quoiqu'il lui eût promis de lui procurer le Pontificat. Il dissimula pourtant son chagrin, & l'Empereur passant par l'Angleterre pour s'en retourner en Espagne, prit soin de le consoler par des Présens & par des Pensions. Pendant le séjour que *Charles* fit en Angleterre, il ratifia la Ligue qu'il avoit conclue à Bruges avec le Cardinal *Wolsey*, & *Henri* la ratifia aussi de son côté.

L'Empereur appaise Wolsey & ratifie le Traité de Bruges.

Mauvais succès des François en Italie.

La Guerre, qui se continua en Italie pendant l'année 1522, fut très desavantageuse à *François I*, dont l'Armée se vit contrainte de repasser les Monts, après avoir perdu la Bataille de la *Bicoque*. Peu de tems après, les François furent aussi chassez de Gênes.

Bulle du Pape pour une Treve.

1523. Le Pape *Andrien VI*, sachant que *François I* se préparoit à repasser en Italie avec une nombreuse Armée, se laissa porter par les Ennemis de la France, à publier une Bulle, par laquelle il ordonnoit une Trève de trois ans entre tous les Princes Chretiens. *François* se moqua de cette Bulle, & le Pape se vengea de ce mépris, en entrant dans la Ligue formée contre la France; dans laquelle s'engagerent aussi *Ferdinand* Archiduc d'Autriche, *François Sforze* Duc de Milan, les Genois, & les Florentins.

François s'en moque.

Le Pape entre dans la Ligue contre lui.

Outre les avantages que *Charles-Quint* attendoit de cette Ligue, il s'en promettoit aussi beaucoup de la Revolte du Connêtable *de Bourbon*, qu'il avoit débauché, & qui devoit faire une puissante diversion en France. C'est par-là que finissent les Actes de ce Tome qui regardent les affaires étrangeres, dont voici les principaux.

Année 1509.

Alliance de Henri avec Maximilien.

Renouvellement de l'Alliance du 20 Juin 1502, entre l'Empereur *Maximilien* & *Henri VIII*. Du 20 Août. Page 259. A Westminster.

Année 1510.

Avec Louis XII.

Traité de Paix & d'Amitié, renouvellé entre *Henri VIII* & *Louis XII*. Du 23 de Mars. Page 270. A Londres.

On trouve à la suite de ce Traité un grand nombre d'Actes, qui en sont des dépendances, comme des Ratifications, des Sermens, &c.

Avec le Roi

Traité de Ligue défensive, entre *Henri VIII* & *Ferdinand* Roi d'Ar-

d'Arragon.

ragon, conclu à Londres le 24 de Mai 1510; & Ratification de *Ferdinand*, du 21 de Juin. Page 281. A Montiel.

Item, Rex sic requisitus, statim post ipsam requisitionem, se Regis sic invadentis hostem publicè declarabit, &c. & guerram actualiter aget in propriâ personâ, si Rex Gallorum fuerit. Quod si Rex Gallorum non fuerit, tunc per Locum-tenentem & Capitaneum, &c.

Année 1511.

Archers envoyez à Ferdinand.

Commission au Lord *Darcy*, pour commander 1000 Archers (1), destinez au secours du Roi Catholique, contre les Maures. Du 8 Mars. Page 294. A Cantorbery.

Lettre de remerciment de Ferdinand.

Lettre de *Ferdinand*, pour remercier *Henri* de ce secours. Du 20 Avril. A Seville.

J'ai dit, dans l'Abregé de l'Histoire, que Ferdinand avoit destiné sa Flotte & son Armée contre la France, & non pas contre les Maures. Voici pourtant comment il parle dans cette Lettre.

Nos tamen confitemur Vobis plurimum debere, cum ad hanc sacro-sanctam Expeditionem, non solùm cum exercitu tam liberaliter adjuvare nos voluistis; sed etiam prudentissimo amantissimoque consilio quod, nimirum, lubentissimè sequeremur, si hujusmodi nostra esset Expeditio, quæ Ducem aliquem Generalem ex nostris pateretur, & non propriam personam nostram exigeret. Sunt enim in hoc bello gerendo, magnoque negotio, plures causæ perdifficiles, quæ nostram prorsus personam requirunt, & non alterius Ducis officium. Præterea non ignoramus, tam in mari, quàm in terrâ, subeundos Nobis esse labores multos, magnaque pericula. Verùm enim verò, cùm consideramus, quantò majores Jesus Christus Dominus noster pro nobis labores pertulit, & mortem crucis, quam passus est, pro cujus honore & gloriâ hanc Expeditionem suscepimus, nullus labor in eâ Nobis succedere poterit, qui non sit Nobis optata & dulcissima requies, nihilque amittemus tam magnum, quod non sit maximum lucrum Nobis allaturum. Sed confidimus & speramus in ejus clementiâ, pro quo hanc Expeditionem paramus, & bellum gesturi sumus, quòd ipse suæ causæ favebit, atque Nos pro se præliantes adjuvabit.

Ligue entre Jules II, Ferdinand & les Venitiens.

Traité de Ligue conclu à Rome, entre *Jules II*, le Roi d'Arragon, & les Venitiens. Du 4 Octobre. Page 305.

(1) Tous nos Historiens modernes, sans excepter même M. *Echard*, l'Archidiacre, ont suivi la Copie de Mylord *Herbert*, qui fait aller le nombre à 1500. Mais la Lettre de reconnoissance que *Ferdinand* envoya pour ce secours, ne le fait monter qu'à 1000. WHAT.

Il eſt dit dans le Traité même, qu'il a été conclu avec l'approbation & le conſentement du Roi d'Angleterre, & avec la participation du Cardinal *Bambridge*, ſon Ambaſſadeur. Il paroit auſſi par les termes du Traité, qu'il étoit fait pour faire recouvrer au Pape, non-ſeulement la Ville de *Bologne*, mais encore tout ce qui appartenoit médiatement ou immédiatement à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, principalement le Duché de Ferrare.

Ligue de Henri avec Ferdinand.

Traité de Ligue, entre *Henri* & *Ferdinand*, pour la défenſe de l'Egliſe. A Londres. Du 17 Novembre. Page 311.

Le Préambule de ce Traité eſt du même ſtyle, que la Lettre de *Ferdinand* rapportée ci-deſſus. Les deux Rois ſemblent ne reſpirer que la gloire de Dieu, & le bien de l'Egliſe Catholique. Cependant, le véritable but de *Henri* étoit de conquérir la Guyenne, & celui de *Ferdinand*, de tromper ſon Gendre, & de s'emparer de la Navarre, ſous prétexte de défendre l'Egliſe opprimée. Il n'y avoit pas une ſeule Clauſe dans ce Traité, qui ne tendît au but que *Ferdinand* s'étoit propoſé : mais il n'étoit pas poſſible à *Henri* de s'en appercevoir, qu'après que la choſe fut faite.

Année 1512.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs pour le Concile de Latran.

Commiſſion à l'Evêque de *Worceſter* & à *Robert Wingfield*, pour aller aſſiſter au Concile de Latran, en qualité d'Ambaſſadeurs d'Angleterre. Du 1 Avril. Page 325. A Weſtminſter.

Ibidemque pro Nobis & Regno noſtro & Nomine noſtro, communicandi, tractandi & concludendi, de & ſuper omnibus & ſingulis, quæ pro bono Univerſalis Eccleſiæ Catholicæ, & pro Reformatione ejuſdem, tam in Capite, quam in Membris, &c. (1).

Commiſſion à Edouard Howard.

Commiſſion à *Edouard Howard*, pour commander la Flotte deſtinée pour la défenſe de l'Egliſe. Du 7 Avril. Page 336. A Knoll.

C'étoit la Flotte qui devoit agir contre la France, pendant que les Troupes du Roi ſeroient occupées à conquérir la Guyenne. Selon les apparences, la Commiſſion du Marquis de Dorſet portoit auſſi, que c'étoit pour la défenſe de l'Egliſe.

Commiſſion de Ferdinand.

Commiſſion de *Ferdinand* à *Louis de Carroz de Villaragud*, ſon Ambaſſadeur en Angleterre, pour conclure une Ligue avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & les Venitiens, contre la France. Du 20 Juillet. Page 336. A Burgos.

C'étoit après la Bataille de Ravenne.

(1) Mylord *Herbert* remarque, que cette clauſe n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, à cauſe que pour le certain, rien ne pouvoit être plus éloigné de l'intention du Pape, que de tenir ce Concile pour une Reformation, tant pour lui que pour l'Egliſe. Cet Hiſtorien ajoute, que dans ce Concile on confirma la Sentence d'Excommunication contre les auteurs du Concile précédent, & que les Actes en furent revoquez. WHAT.



Commission aux Comtes de Surrey & de Shrewsbury.

Commission aux Comtes de *Surrey* & de *Shrewsbury*, pour conclure des Ligues pour la défense du Pape & de l'Eglise. Du 10 Novembre. Page 341.

Déclaration de Henri pour la Ligue.

Lettres-Patentes de *Henri*, pour déclarer qu'il se joint à la Ligue de Rome. Du 14 Novembre. Page 342. A Westminster.

Le Roi supposoit dans ces deux Actes, que le Pape étoit toujours opprimé, que les François ravageoient la Romagne, & que la Ligue de Rome subsistoit toujours; mais il étoit mal informé.

Indulgences

Indulgences pour ceux qui accompagneront *Henri* à la Guerre contre *Louis XII*. Page 343.

Je soupçonne que cette Piece, qui est sans date, & sans le nom du Pape, a été mal placée par M. *Rymer*, & qu'elle doit être mise dans l'année suivante, après le Traité de *Malines*.

Commission pour traiter avec l'Empereur.

Commission pour traiter avec l'Empereur, touchant la défense de l'Eglise. Du 20 Décembre. Page 344. A Westminster.

C'étoit pour conclure le Traité de Malines.

Année 1513.

Trève entre la France & l'Espagne.

Traité de Trève entre *Louis XII* & *Ferdinand*, conclu à Orthez le 1 d'Avril. Page 350.

Nos Jacobus de Conchillos Episcopus Cathaniensis, tanquam Orator & Procurator Regis Arragonum, nomine suo, ac vice & nomine Maximiliani Imperatoris & Henrici Regis Angliæ, Fratrum suorum, pro quibus præfatus Catholicus Rex fortem se facit, quòd præsentia & infra scripta Capitula per utrasque Majestates suas ratificabuntur, &c.

Ligue entre Leon X, Maximilien, &c.

Traité de Ligue, entre *Leon X*, *Maximilien I*, *Henri VIII*, & *Ferdinand*, conclu à Malines le 5 d'Avril. Page 354.

L'Empereur & *Henri* étoient les deux seuls stipulans.

Ratification du Traité de Malines par Ferdinand.

Ratification du Traité de Malines, au nom de *Ferdinand*, par *Louis de Carroz de Villaragud*, son Ambassadeur en Angleterre. A Londres, le 18 Avril. Page 351.

Verùm, cum mihi Catholici Regis Arragonum Oratori prædicto satis ampla, valida, ac sufficiens potestas ipsam Ligam unà cum Oratoribus prædictis concludendi, à supremo Domino meo collata fuerit; tamen quibusdam arduis causis præpeditus, hujusmodi conclusioni interesse non potui. Sed quoniam mihi satis compertum & testatum est, nihil in prædicto Fœdere contineri, quod præfato Domino meo non gratum aut acceptum futurum erit, nihilque magis ei cordi sit, quam ut fœdus ipsum perfectè compleatur, Nos igitur, &c.

Serment de l'Ambassadeur d'Espagne.

Serment du même Ambassadeur, sur les Ames de *Ferdinand* Roi d'Arragon, & de *Jeanne* Reine de Castille, pour l'observation du Traité de Malines. Page 363. A Londres.

L'Ambassadeur se dit, *in hac parte ritè ordinatus, legitimè constitutus, & sufficienter authorisatus*,

Malgré tout cela, il ne laissa pas d'être désavoué.

Divers Actes, qui sont des dépendances des préparatifs de Guerre.

Actes relatifs à la Guerre.

Lettres-Patentes, pour autoriser la Reine Régente à donner des Ordres à la Tréforerie. Du 11 Juin. Page 370. A Westminster.

Lettres Patentes en faveur de la Reine Régente.

Lettre du Cardinal *Bambridge* au Roi, écrite de Rome. Du 12 Septembre. Page 377.

Lettre de Bambridge au Roi.

Il est parlé dans cette Lettre, d'un certain Bref de *Jules II*, mis en dépôt entre les mains du Cardinal de *Sinigaille*, pour être délivré à *Henri*, après qu'il auroit vaincu les Ennemis de l'Eglise. Selon les apparences, c'étoit un Bref par lequel *Jules II* transportoit à *Henri* le Titre de *Roi très Chretien*. Le Cardinal *Bambridge* l'ayant demandé au Cardinal de *Sinigaille*, après la Bataille de Guinegaste & la prise de Terouenne, celui-ci répondit, qu'il ne pouvoit le livrer que par un Ordre exprès, signé de la main du Roi. Il paroit par cette Lettre, qu'il manquoit quelque formalité à ce Bref, & qu'on croyoit qu'il y auroit de la difficulté à le faire confirmer par *Leon X*.

Lettre du Cardinal de *Sinigaille* au Roi, pour l'informer qu'il a remis, selon son ordre, le Bref de *Jules II* au Cardinal *Bambridge*. Du 14 Octobre. Page 379. A Rome.

Lettre du Cardinal de Sinigaille.

Il donne au Roi le Titre de *Sa Majesté très Chretienne*, ce qui confirme la conjecture marquée ci-dessus (1).

Traité conclu à Lille, entre l'Empereur & *Henri*. Du 15 Octobre. Page 379.

Traité de Lille.

Il y a une méprise dans le Titre de cet Acte, où au lieu de *Carolum Imperatorum electum*, il faut *Maximilianum*, &c.

Bref de *Leon X* au Roi, pour l'exhorter à la Paix. Du 17 Décembre. Page 386. A Rome.

Bref du Pape au Roi.

Lettre du Cardinal de *Sinigaille* au Roi, pour s'excuser de ce qu'il refuse de remettre le Bref de *Jules II* au Cardinal d'Yorck, sans un ordre exprès de Sa Majesté. Du 20 Décembre. Page 387. A Rome.

Autre Lettre du Cardinal de Sinigaille.

Cette Lettre étant du 20 de Décembre; & la précédente du même Cardinal, où il dit qu'il a remis le Bref, étant du 14 d'Octobre; il est manifeste, que la date de l'une ou de l'autre est fausse, puisque la précédente doit être postérieure à celle-ci. Je conjecture que celle-ci doit être du 20 de Septembre, & non pas du 20 de Décembre.

Il ne paroit pas que *Henri* ait fait aucun usage de ce Bref. Apparemment, *Leon X* refusa de le confirmer.

(1) Mylord *Herbert*, qui avoit eu l'original de la Capitulation de *Tournay*, en date du 23 de Septembre 1513, dit aussi, que les Bourgeois de cette Ville y donnerent au Roi *Henri VIII* le Titre de *Très Chretien*. WHAT.

Année 1514.

Bref du Pape au Roi.

Bref de *Leon X* à *Henri*, en lui envoyant une Epée & un Bonnet bénis à la Messe de Noël. Du 1 Mars. Page 393. A Rome.

Trève entre Louis XII. & Ferdinand.

Traité de Trève entre *Louis XII* & *Ferdinand*, conclu à *Orleans* le 14 de Mars. Page 895.

Pierre de Quintana Ambassadeur de *Ferdinand*, & autorisé par l'Empereur, y comprend le Roi d'Angleterre, *pro quo idem Serenissimus Imperator fortem se facit*. Il est étonnant que *Louis XII* voulût encore accepter de pareilles suretez, après avoir été trompé de la même maniere au Traité d'*Orthez*.

Lettre de Henri à Wolsey.

Lettre de *Henri VIII* à *Thomas Wolsey* Evêque de Lincoln, sans date. Page 403.

C'est ici la Lettre dans laquelle le Roi rend compte à son Ministre, de la Conférence qu'il a eue avec le Duc de *Longueville*, & où il s'est réduit à demander une Pension de cent-mille écus.

Commission de Louis XII. à Selve, &c.

Commission de *Louis XII* au Duc de *Longueville*, à *Jean de Selve* Premier-Président de Rouen, & à *Jean Bohier Militi Generali Franciæ* (1), pour traiter de la Paix avec *Henri*. Du 29 Juillet. Page 405. A S. Germain en Laye.

Traité entre Louis & Henri.

Traité de Paix & d'Amitié entre *Louis XII* & *Henri VIII*. Du 2 Août. Page 413. A Londres.

Traité de Mariage de Louis XII. & de Marie.

Traité de Mariage, entre *Louis XII* & *Marie*. Du 2 Août. Page 423. Ibid.

Obligation de Louis XII. en faveur de Henri.

Obligation de *Louis XII* pour la somme d'un million d'écus. Du 2 Août. Page 428.

Au-lieu de parler de Pension, voïci les fondemens de l'Obligation.

Nos igitur Oratores prædicti .... tam pro summâ dicti Resti, sive Residui nondum soluti, quam pro aquitamento & redemptione Obligationis prædicti Caroli Ducis Aurelianensis, necnon pro singulari benevolentiâ & summo amore, quo Rex noster Christianissimus præfatum Regem Angliæ prosequitur, ac ut firmior sit & fidelior contracta jam inter eos amicitiæ observantia, nomine dicti Regis promittimus (2).

Lettres de Louis XII. à Wolsey.

Il y a dans la suite un grand nombre d'Actes, dépendans de ces Traitez & de l'Obligation; & deux Lettres de *Louis XII* à *Wolsey*, où il le nomme *Mr. d'Yorck mon bon Ami*

(1) *Du Bellay*, dans ses Mémoires, lui donne le Titre de *Général de Normandie*. WHAT.

(2) M. *de Rapin*, après avoir donné la substance de ces Traitez &c. dans ce Tome de son Histoire, fait cette réflexion sensée sur le tout, « C'est ainsi, *dit-il*, que « cette Guerre, qu'on prétendoit avoir été entreprise pour la Religion, & pour » la gloire de Dieu, fut terminée par un Traité où l'on ne faisoit la moindre mention de la Religion, ni du Pape, ni de l'Eglise. WHAT.

Bref

Bref de *Leon X* au Roi, touchant le Cardinal *Hadrien*. Du 31 Octobre. Page 467. A Rome.

Bref de Leon X au Roi.

Ce Bref demande une explication. Le Cardinal *Hadrien de Cornetto*, Evêque de *Bath* & *Wells*, étoit Collecteur du Pape en Angleterre, & faisoit exercer cette Charge par *Polydore Vergile*, qui étoit Sous-Collecteur. *Wolsey*, aspirant au Cardinalat, employa le Cardinal *Hadrien*, qui le trahit & lui rendit de mauvais offices. Cela fut cause que pour se venger, il lui fit ôter sa Charge de Collecteur, & fit mettre *Polydore Vergile* à la Tour (1). Ensuite il porta le Roi à écrire au Pape, pour le prier de déposer le Cardinal *Hadrien*. C'est à cette Lettre, que ce Bref du Pape sert de réponse. Le Pape lui dit, qu'il a eu la condescendance d'ôter au Cardinal la Charge de Collecteur, par la seule raison que le Roi l'avoit souhaité; qu'il feroit encore plus pour lui, s'il n'étoit pas apparent qu'il n'agissoit que par l'instigation d'autrui, & non pas de son propre mouvement.

Polydore Vergile envoyé à la Tour.

Année 1515.

Traitez renouvellez entre *François I* & *Henri* avec beaucoup d'autres Actes dépendans. En Avril. Page 473 & 494.

Traité de Henri avec François I.

Commission de *Ferdinand*, pour renouveller l'Alliance avec l'Angleterre. Du 2 de Mai. Page 494.

Avec Ferdinand.

Commission de *Henri* pour renouveller les Traitez avec l'Archiduc *Charles*, Prince de Castille. Du 7 Mai. Page 495. A Westminster.

Avec l'Archiduc Charles.

Traité d'Amitié entre *Henri* & le Roi d'Arragon. Du 19 Octobre. Page 530. A Londres.

Avec le Roi d'Arragon.

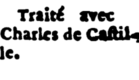
Engagement de *Michel de Abbatis*, Secretaire de *François Sforze*, qui s'engage à donner au Cardinal *Wolsey* une Pension de dix-mille ducats, aussi tôt qu'il sera en possession de Milan. Page 525.

Pension promise à Wolsey.

Cette Piece étant sans date & sans signature, n'étoit vraisemblablement qu'un Modele.

Année 1516.

Deux Traitez, l'un d'Amitié, l'autre de Commerce, entre *Henri* & *Charles*, Prince de Castille. A Bruxelles, du 24 Janvier. Page 533 & 539.



Traité avec Charles de Castille.

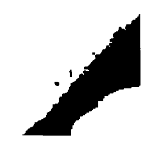
Commission à *Robert Wingfield* pour traiter avec les Suisses. Du 21 Fevrier. Page 547. A Westiminster.

Avec les Suisses.

Traité de Ligue défensive, entre l'Empereur, *Henri VIII*, &

Avec l'Empereur & le Roi d'Espagne.

(1) Il demeura en prison environ un an, & n'en fut tiré que par l'intercession du Pape. C'en étoit assez, dit M. *de Rapin*, pour l'obliger à rapporter dans son Histoire d'Angleterre, toutes les mauvaises qualitez du Cardinal *Wolsey*. WHAT.



Charles Roi d'Espagne. Du 29 Octobre. Page 556. A Londres.

Année 1517.

Le Pape sollicite une Ligue contre les Turcs.

Commission de *Leon* à *Nicolas Scemberg*, Cordelier Allemand, pour aller traiter avec divers Princes, d'une Ligue contre les Turcs. Non. Jan. Page 578. A Rome.

Conspiration contre le Pape.

Bref de *Leon X* au Roi, pour lui notifier la Conspiration faite contre lui, & la prison des deux Cardinaux. Du 19 Mai. Page 579. A Rome.

Pension du Roi d'Espagne à Wolsey.

Pension de 3000 livres accordée au Cardinal *Wolsey*, par *Charles* Roi d'Espagne. Du 7 Juin. Page 591.

Charles le nomme, *Notre Très cher & spécial Ami.*

Bref du Pape à Henri pour lui demander du secours.

Bref de *Leon X* au Roi, pour lui demander du secours contre les Ennemis de l'Eglise. Du 20 Juin. Page 592. A Rome.

C'étoit *La Rovere*, qui s'étoit rétabli à Urbin.

Il ordonne des Décimes sur le Clergé d'Angleterre.

Bref circulaire de *Leon X* aux Evêques d'Angleterre, pour leur ordonner de lever une Décime entiere sur le Clergé, afin de lui aider à soutenir la Guerre d'Urbin. Du 24 Août. Page 596. A Rome.

Omni exceptione sive excusatione cessante, cogere & compellere, eisque in virtute sanctæ obedientiæ, mandare debeas.

Quòd si non succederet, quod Nobis persuadere non possumus, id potius tuâ culpâ & negligentiâ quàm aliundè evenisse credere cogeremur, ad officium quod ad bonum & devotum Sedis Apostolicæ Episcopum pertinet, non sine animi nostri displicentiâ, Fraternitatem tuam defuisse cognosceremus.

Wolsey fait Collecteur de la Décime.

Bulle de *Leon X*, qui établit le Cardinal *Wolsey* Collecteur de la Décime, pour la Guerre d'Urbin. IX Kal. Septem. Page 598. A Rome.

Il lui donne pouvoir d'excommunier & de priver de leurs Bénéfices, ceux qui refuseront la Décime.

Année 1518.

Lettre des Cardinaux au Roi sur la Croisade.

Lettre du College des Cardinaux au Roi, sur l'Affaire de la Croisade. Du 8 Janvier. Page 605.

Ils lui représentent, que les Turcs ayant déja détruit l'Empire des Mammelus en Egypte, ne manqueront pas de venir fondre sur l'Europe: qu'il faut prévenir leurs desseins, &c. C'est pourquoi ils le prient d'envoyer quelqu'un à Rome, avec pouvoir de convenir des préparations qui seront jugez nécessaires.

Wolsey fait Légat à Latere.

Bulle de *Leon X*, qui établit le Cardinal *Wolsey* Légat à Latere en Angleterre, conjointement avec le Cardinal *Campegge* (1). XVI Kal. Junii. Page 606.

(1) Avant que ce Légat Italien fît son entrée à *Londres*, ce qui arriva le 29 de

Rectè scientes, & merito quidem, quanta sit circumspectionis tua apud eundem Regem gratia & potestas, quid etiam tuo magno prudentique consilio acrique ingenio, rectè ac facile persuadere & dissuadere scias & possis.

Lettre du Cardinal de *Medicis* au Roi, pour l'informer de la déposition du Cardinal *Hadrien de Cornetto*. Juillet. Page 607. Ibid.

Dégradation du Cardinal Hadrien.

Il veut persuader au Roi, que c'est pour lui faire plaisir, que le Cardinal *Hadrien* a été déposé; mais *Guicciardin* fait entendre, que ce Cardinal avoit eu quelque part à la Conspiration contre le Pape.

Privilege accordé par *Leon X*, aux deux Legats *Wolsey* & *Campegge*. VI Kal. August. Page 609. Ibid.

Privilege extraordinaire accordé aux Légats.

Ut toties quoties aliquis vestram Missam coram eisdem Rege & Reginâ, aut alteri ex eis, celebraverit, omnibus & singulis utriusque sexus Christi Fidelibus verè pœnitentibus & confessis, seu propositum confitendi habentibus, & celebrationi Missa hujusmodi, vel saltem Benedictioni super populum largienda, interessentibus plenariam peccatorum suorum remissionem, relaxandi atque concedendi Auctoritate Apostolicâ, tenore Præsentium, facultatem concedimus pariter & elargimur.

Lettres-Patentes de *François I*, par lesquelles il accorde au Cardinal *Wolsey* une Pension de 12000 livres, pour le dédommager. Du 31 Juillet. Page 610. A Angers.

Pension du Roi de France à Wolsey.

Taité de Ligue défensive pour cinq ans, entre l'Empereur, le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & le Roi d'Espagne, pour la défense de leurs Etats. A Londres. Du 2 Octobre. Page 624.

Traité de Henri avec l'Empereur, &c.

Quoique le véritable but de ces Princes dans cette Ligue, fût de se mettre en état de résister aux Turcs, s'ils en étoient attaquez, les Turcs n'y étoient pas même nommez, quelques efforts que le Pape eût faits pour les engager à une Ligue offensive.

Traité de Mariage, entre le Dauphin *François*, & *Marie* Fille de *Henri*. Du 4 Octobre (1). Page 632.

Mariage de sa Fille avec le Dauphin.

Traitez pour la restitution de *Tournay*; sur les Déprédations & Atten-

Autres Traitez entre François & Henri.

Juillet, le Cardinal *Wolsey*, informé qu'il avoit un fort petit équipage, lui envoya douze Mules avec des Coffres, qui, selon Mylord *Herbert*, étoient couverts richement. Mais quelques-uns s'étant renversez & rompus dans la rue de *Cheapside*, on trouva qu'il n'y avoit rien dedans. Un autre Ecrivain digne de foi, qui dit que son *Histoire d'Angleterre* en deux volumes in 8°. est un Extrait fidele de Mémoires authentiques, & de Manuscrits approuvez, &c. dit que quoique ces Coffres fussent aussi riches en apparence que si l'on y eût enfermé la moitié des Trésors de Rome; cependant, lorsqu'on en leva le couvercle, on n'y vit que de vielles *Culottes*, des *Bottes*, des *Souliers*, des *Graillons*, des *Os*, des *Croutes de pain*, & *autres Guenilles*; ce qui excita une grande risée parmi les spectateurs. WHAT.

(1) Ce Mariage devoit être celebré dès que le Dauphin auroit 14 ans; & chacun des deux Rois s'engagea à payer 500000 écus, en cas que le Mariage vînt à manquer par sa faute. WHAT.

tats; de Paix & d'Amitié, entre *François I* & *Henri VIII*; & pour l'Entrevue des deux Rois. A Londres.

Il y a un très grand nombre d'Actes, qui sont des dépendances de ces Traitez, depuis la page 633, jusqu'à la page 681.

Accession du Pape au Traité de Londres.

Bulle de *Leon X*, pour déclarer qu'il se joint à la Ligue de Londres, du 2 d'Octobre. Prid. Kal. Januar. Page 601. A Rome.

Année 1519.

Pouvoir de François à Wolsey.

Pouvoir de *François I* au Cardinal *Wolsey*, pour règler le tems, le lieu & la forme de l'Entrevue, &c. Du 10 de Janvier. Page 69. Au Château de Lusignan.

Autre semblable. Du 23 Fevrier. Page 693. A Cognac,

Année 1520.

Règlement de Wolsey.

Règlement fait par le Cardinal *Wolsey*, pour l'Entrevue des deux Rois. Du 12 Mars. Page 705.

Engagement de Charles V. pour l'Evêché de Badajox.

Lettres-Patentes de *Charles-Quint*, par lesquelles il s'engage à procurer au Cardinal *Wolsey* l'Evêché de Badajox, & une Pension de 2000 ducats sur celui de Palencia. A Compostelle. Du 29 Mars. Page 714.

Intrà duos menses, & antequàm à conventu ipsius Regis Angliæ Avunculi nostri recedamus, &c.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce provisionnel, entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Du 11 Avril. Page 714.

Traité avec les François.

Traité entre *François I* & *Henri VIII*, conclu entre Ardres & Guisnes, à l'Entrevue des deux Rois. Page 719.

Pension de Wolsey, sur l'Evêché de Palencia.

Bulle de *Leon X*, qui assigne au Cardinal *Wolsey* une Pension de 2000 ducats, sur l'Evêché de Palencia, en Espagne. Du 29 Juillet. Page 725. A Rome.

Année 1521.

Henri choisi Médiateur entre l'Empereur & la France.

Lettres-Patentes de *François I*, pour donner pouvoir à *Henri* de règler ses differends avec l'Empereur. Du 1 Juillet. Page 748.

Wolsey son Lieutenant.

Lettres-Patentes de *Henri*, qui établissent le Cardinal *Wolsey* son Lieutenant pour le Congrès de Calais. Du 29 Juillet. Page 749. A Londres.

Commission au même pour traiter avec le Pape.

Commission de *Henri* au Cardinal pour traiter avec le Pape, l'Empereur, le Roi de France, ou autres. Page 750. Ibid.

Traité de Calais.

Traité conclu à Calais. Du 11 Octobre. Page 753.

Le principal Article de ce Traité étoit la sureté du retour des Plénipotentiaires.

Année 1522.

Lettres Patentes de *François I*, pour demander à *Henri* un secours contre l'Empereur, en vertu de la Ligue de Londres, du 2 Octobre 1518. Du 23 Fevrier. Page 795. A S. Germain en Laye.

François demande du secours à Henri contre l'Empereur.

Engagement de l'Empereur *Charles-Quint*, de payer au Cardinal *Wolsey* une Pension de 9000 écus d'or, pour le dédommager de la Pension de 12000 livres qu'il recevoit de France. A Londres, du 8 Juin. Page 769.

Pensions de l'Empereur à Wolsey.

Autre du même de récompenser le Cardinal de la Pension de 2500 ducats, que *Leon X* lui avoit accordée sur l'Evêché de *Badajox*, révoquée par *Adrien VI*. Du 3 Juillet. Page 770.

Lettre de l'Empereur au Cardinal *Wolsey*. A Valladolid. Du 11 Novembre. Page 776.

Lettre qu'il lui écrit.

Monsieur le Cardinal, mon bon Ami.

... Et vous mercie la bonne affection que vous avez toujours à moi & aux affaires, vous priant continuer, comme je croi fermement ferez. Vous savez que j'ai toute ma parfaite fiance en vous... Et vous prie croire mes dits Ambassadeurs, comme moi-même; & vous montrer en cette besogne tel que je vous tiens, mon bon & loyal Ami, car je en aurai bonne souvenance.

Année 1523.

Lettre du Doge de Venise, pour féliciter le Cardinal sur le Titre de *Défenseur de la Foi*, donné au Roi par le Pape défunt. Du 17 Mai. Page 786. A Venise.

Lettre du Doge de Venise à Wolsey.

Estimation de ce que l'Armée que Monsieur de *Bourbon*, au nom de l'Empereur, entend mener en France, peut monter par mois. Page 795.

Estimation de la dépense de l'Armée.

Selon cette estimation, la dépense de cette Armée devoit monter à 111000 écus par mois.

Il y a quelque apparence que cette Piece, qui est sans date, n'est pas bien placée dans le milieu de l'année 1523.



II. *AFFAIRES DE* HENRI VIII

Avec l'ECOSSE.

Henri renouvelle la Paix avec l'Ecosse.

Lorsque *Henri VIII* parvint à la Couronne, il prit soin de renouveller la Paix avec l'*Ecosse*, ainsi qu'avec les autres Etats. Dans la suite lorsqu'il se fut laissé gagner pour faire la Guerre à la France, il prit toutes les précautions possibles pour prévenir une rupture avec le Roi *Jaques IV* son Beau-frere; en tâchant d'accommoder les differends qui pouvoient y donner lieu, ou en fournir le prétexte. Mais il eut beau faire, il n'étoit pas possible d'empêcher l'Ecosse de soutenir la France, de laquelle elle recevoit à son tour une puissante protection, dans les occasions; sans quoi elle auroit été depuis longtems subjuguée par les Anglois. C'étoit un Article fondamental de la Politique des Ecossois, que de demeurer constamment attachez aux interêts de la France. Ainsi, quelque précaution que les Rois d'Angleterre prissent de faire inserer dans les Traitez de Paix, qu'il ne seroit permis à aucun des deux Rois de donner du secours aux Ennemis de l'autre, il semble que les Ecossois prétendoient que la France étoit naturellement exceptée. Du moins, ils ne croyoient pas, que quand le Roi d'Angleterre étoit l'agresseur, cette clause dût les empêcher de secourir le Royaume de France, leur ancien Allié. Par cette raison, le dessein que *Henri VIII* avoit formé en 1512 de faire la Guerre à la France, ne fut pas plutôt divulgué, que *Jaques IV* fit une Ligue avec *Louis XII*. *Henri* en ayant été informé avant que de partir d'Angleterre, donna ordre au Comte de *Surrey* de lever une Armée pour s'opposer à l'invasion, à laquelle il avoit sujet de s'attendre du côté du Nord.

Les Ecossois constamment attachez à la France.

Jaques IV. se ligue avec cette Nation.

Il défie Henri.

Il ne fut pas plutôt parti, que le Roi d'Ecosse lui envoya un Héraut, avec une Lettre de défi datée du 16 de Juillet 1513, par laquelle il lui déclaroit la Guerre, s'il ne se désistoit pas de celle qu'il avoit entreprise contre la France. *Henri* reçut cette Lettre devant Terouenne, & comme il ne se hâta point de répondre, *Jaques* entra en Angleterre à la tête d'une Armée, & s'y rendit maitre de *Norham*. Peu de jours après, le Comte de *Surrey* s'étant approché de lui, ils se rencontrerent à *Floddenfield*, où ils se livrerent Bataille le 9 de Septembre. L'Armée d'Ecosse y fut battue, & le Roi d'Ecosse tué (1). Les Anglois prétendirent avoir reconnu son corps, & l'envoyerent à Londres: mais les Ecossois soutin-

Attaque l'Angleterre & prend Norham.

Est tué à Floddenfield.

(1) Mylord *Herbert* dit que la plus grande partie des Seigneurs qui suivoient le Roi au Camp, avec un Archevêque, deux Evêques, quatre Abbez, & environ dix-mille autres hommes, furent tuez du côté des Ecossois. Du côté des Anglois, dit *Polydore Virgile*, il en mourut environ 5000. L'Evêque *Godwin* dit que de la Noblesse Ecossoise, il y mourut douze Comtes, & dix-sept Barons; avec 8000

rent que ce n'étoit pas le corps de leur Roi; & néanmoins, ils ne pouvoient dire ce qu'il étoit devenu, puisqu'il ne parut plus depuis. *Henri* eut besoin d'une permission du Pape, pour pouvoir le faire enterrer dans l'Eglise de *S. Paul*; parce qu'il avoit été excommunié par le Cardinal *Bambridge*, Archevêque d'*Yorck*, en vertu d'une Bulle de *Jules II* qui excommunioit tous les adhérans de la France.

Henri demande permission au Pape pour le faire enterrer.

Jaques IV laissa deux Fils, dont l'ainé, de même nom que lui, qui n'avoit que deux ans, lui succeda sous le nom de *Jaques V*. Le Pere avoit nommé, par son Testament, *Marguerite* sa Femme, Sœur de *Henri VIII*, pour Régente pendant la Minorité de son Fils, ou du moins pendant qu'elle resteroit en viduité. *Buchanan* remarque, qu'avant ce tems-là, on n'avoit jamais vu en Ecosse la Régence entre les mains d'une Femme. Cependant, les Etats ne s'y opposerent point, parce qu'ils espererent que *Henri*, par la considération de la Reine sa Sœur, voudroit bien ne pas profiter des avantages qu'il avoit sur l'Ecosse, qui se trouvoit alors dans un très fâcheux état.

Jaques V lui succede. Marguerite Mere de Jaques V, Régente.

Peu de tems après, la Reine ayant épousé (1) *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, les Etats disposerent de la Régence en faveur du Duc d'*Albanie*, qui étoit le plus proche Parent paternel du jeune Roi. Ce Prince, qui n'avoit jamais été en Ecosse, se trouvoit alors en France, où il étoit né. Il étoit Fils de ce Duc d'*Albanie*, dont j'ai parlé dans un des Extraits précédens, qui s'étant retiré en France, y étoit mort, & y avoit laissé sa Famille établie. La nomination de ce Régent s'étant faite en 1514, quelque tems avant la mort de *Louis XII*, ce Prince l'empêcha de se rendre en Ecosse; pour ne pas causer du chagrin à *Henri VIII*, qui étoit mécontent de ce que les Ecossois avoient ôté la Régence à la Reine sa *Sœur*, pour la donner à un Prince né & élevé en France; & tout dévoué à cette Couronne. *François I* imita *Louis XII*, & retint en France le Duc d'*Albanie*, jusqu'à ce que le Traité entre la France & l'Angleterre fût renouvellé. Ainsi le Duc d'*Albanie* n'arriva en Ecosse que le 18 de Mai 1515. Pendant son absence, il s'étoit formé en Ecosse des Factions, qui troublerent beaucoup la tranquillité de ce Royaume. Le nouveau Régent trouva, en y arrivant, que la Faction Angloise y avoit beaucoup de pouvoir, & que *Henri* se mêloit un peu trop des affaires du Royaume; sous prétexte qu'il étoit Oncle du jeune Roi. Il mit quelque ordre à cela; mais il ne lui fut pas possible de ruiner entierement la Faction Angloise, qui étoit soutenue par la Reine-Mere & par *Henri VIII*.

Elle se marie. La régence donnée au Duc d'Albanie. Il est retenu en France. Factions en Ecosse.

J'ai déja parlé des efforts que *Henri* fit en 1516, pour procurer une

simples Soldats: que le nombre des Prisonniers fut à peu près le même, sans compter la perte de leur Artillerie, & de presque tous leurs Drapeaux. Mais les Ecossois disent qu'il n'y eut que cinq cens hommes de tuez, de chaque côté WHAT.

(1) Ce fut le 6. d'Août, selon Mylord *Herbert*. WHAT.

Henri veut faire ôter la Régence au Duc d'Albanie.

Ligue contre la France, & pour renouveller la Guerre. Comme le Duc d'*Albanie* étoit une épine à son pied, parce qu'il jugeoit bien que ce Prince ne manqueroit pas de prendre le parti de *François I*, il entreprit de lui faire ôter la Régence. Pour cet effet, il l'accusa d'aspirer à la Couronne; & feignant de craindre pour la vie du Roi son Neveu, il demanda aux Etats, qu'ils nommassent un autre Régent; ou qu'autrement, il pourvoiroit lui-même à la sûreté du jeune Roi. Mais les Etats lui firent une réponse, qui lui fit comprendre qu'ils ne prétendoient pas se laisser diriger par ses conseils. Cependant, le Duc d'*Albanie* voulant le ménager, lui demanda une Trève, & offrit d'aller lui-même lui rendre ses devoirs en Angleterre. Cette déférence, & les difficultez que *Henri* rencontra dans l'exécution du projet qu'il avoit formé contre la France, le firent consentir à une Trève avec l'Ecosse, qui fut ensuite prolongée jusqu'à la fin de l'année 1517.

Fait Trève avec l'Ecosse.

Traité avec le Roi de France, pour lui faire retenir le Régent.

Henri n'ayant pu obtenir des Etats d'Ecosse, qu'ils ôtassent la Régence au Duc d'*Albanie*, trouva un autre expédient qui lui réussit mieux. Le Duc étant allé faire un voyage en France en 1517, *Henri* fit avec *François I* un Traité secret, par lequel *François* s'engagea à retenir en France le Duc d'*Albanie*; & il l'empêcha effectivement de retourner en Ecosse. Pendant l'absence du Régent, *Henri* fomenta les divisions entre les Ecossois, apparemment, pour en profiter si l'occasion s'en présentoit. Mais la Guerre, où il s'engagea dans la suite en prenant parti pour *Charles-Quint* contre la France, rompit les mesures qu'il pouvoit avoir prises par rapport à l'Ecosse.

Le Régent retourne en Ecosse.

Le Congrès de Calais, qui se tint en 1521, ayant fait comprendre à *François I*, combien *Henri* étoit partial pour l'Empereur, il jugea aisément, qu'il ne seroit pas longtems en Paix avec l'Angleterre. Par cette raison, il se hâta de renvoyer en Ecosse le Duc d'*Albanie*, qui se rendit à *Edimbourg* au mois d'Octobre 1521, après une absence de quatre ans. Dès qu'il y fut arrivé, il prit toutes les mesures possibles pour abaisser la Faction Angloise, & obligea le Comte de *Douglas*, Mari de la Reine, à se retirer en France. Mais avec tout cela il ne lui fut pas possible de faire tout ce qu'il auroit souhaité, pour rendre le Parti François supérieur à celui d'Angleterre.

Il oblige le Comte de Douglas à se retirer en France.

Henri somme le Régent de se retirer.

Réponse du Régent & des Etats.

Henri, comprenant bien dans quelle vue le Roi de France avoit renvoyé le Duc d'*Albanie* en Ecosse, écrivit aux Etats de ce Royaume une Lettre pleine d'invectives contre le Régent, & les menaça de la Guerre, s'ils ne le chassoient pas du Royaume. Il lui envoya même un Héraut, pour le sommer de se retirer. Le Régent répondit fort modestement aux accusations du Roi d'Angleterre; mais les Etats lui firent une réponse plus vigoureuse, dans laquelle ils lui disoient nettement, qu'il étoit lui-même l'unique auteur des Troubles d'Ecosse.

Le Régent attaque l'Angleterre & est abandon-

Quelque bonne intention qu'eût le Duc d'*Albanie* de servir la France, il ne fut pas en son pouvoir. Il leva une Armée & la mena

sur

sur les frontieres. Mais quand il fut question d'entrer en Angleterre, il se vit tout à coup abandonné d'une grande partie de la Noblesse, qui refusa de le suivre plus loin. Cela fut cause qu'il proposa aux Anglois une Trève, à laquelle *Henri* consentit volontiers; une diversion du côté de l'Ecosse, ne pouvant que l'incommoder beaucoup. La Trève étant conclue, le Duc d'*Albanie* retourna auprès de *François I.*

né par la Noblesse, & retourne en France.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Depuis l'an 1509 jusqu'en 1513, on ne trouve dans le Recueil, que des Sauf-conduits pour des Ambassadeurs d'Ecosse, & des Commissions pour traiter avec *Jaques IV*, sans aucun Traité particulier.

Année 1513.

La réponse de *Henri* à la Lettre de défi du Roi d'Ecosse. Au Camp devant Terouenne. Du 12 Août. Page 382.

Cette réponse est fort aigre. *Henri* dit au Roi d'Ecosse, qu'il n'a pas été surpris de sa mauvaise foi, puisqu'il n'a fait en cela que suivre les exemples de ses Prédécesseurs. Il le menace d'ôter, à lui-même & à toute sa postérité, toute esperance de succeder jamais à la Couronne d'Angleterre. Il lui met devant les yeux l'exemple du Roi de Navarre, qui, pour s'être dévoué à la France, a perdu son Royaume, sans que *Louis XII* se mette en peine de le rétablir. Enfin il lui dit, qu'il n'oubliera jamais cette injure, & qu'il espere de s'en venger, avec l'aide de Dieu, & de *S. George* son Patron.

Il est incertain, si le Roi d'Ecosse reçut cette Lettre. Il fut tué environ un mois après, à la Bataille de *Floddenfield.*

Bref de *Leon X*, qui permet à *Henri* de faire enterrer le Corps du Roi d'Ecosse, dans l'Eglise de *S. Paul* à *Londres*. Du 29 Novembre. Page 385.

Bref du Pape pour enterrer le Roi d'Ecosse.

Nos in hoc tam pio & laude dignissimo desiderio tuo, sicut in cæteris, morem Majestati tuæ gerere cupientes, attendentesque, ut dicitur & credi debet, quod idem Jacobus Scotorum Rex, ante obitum, dum in extremis ageret, erratorum memor, aliqua signa pœnitentiæ, quæ tali tempore dari poterant, dedit, licentiam & facultatem concedimus, &c.

Committentes & mandantes venerabili Ricardo Londoniensi Episcopo, ut ipsum quondam Regem, antequam ejus corpus sepeliatur, ab omnibus Excommunicationum laqueis, ad hunc effectum dumtaxat, ut in loco sacro possit commodè sepeliri, auctoritate nostrâ absolvat; injunctâ super hoc Majestati tuæ, nomine ipsius Regis, aliquâ conveniente pœnitentiâ, quàm adimplere tenearis (1).

(1) Mylord *Herbert*, dit que le Corps fut embaumé & porté premierement à

Année 1515.

Lettre de Jaques V. au Pape.

Lettre de *Jaques V* au Pape. Du 3 Juillet. Page 513. A Edimbourg.

Il lui notifie l'arrivée du Régent. Ensuite, il se plaint de ce que le Roi d'Angleterre prend dans ses Titres, celui de Protecteur d'Ecosse; & que sous ce prétexte, le Pape confere les Evêchez & les Abbayes d'Ecosse, à sa recommandation. Il le prie de s'abstenir à l'avenir de donner les Bénéfices d'Ecosse, à la recommandation des Princes étrangers: *Nisi Sanctitas Vestra aliis gratificans, Regnum hoc vetustissimum perditum ire valet.*

Année 1516.

Réponse du Parlement d'Ecosse à Henri.

Réponse du Parlement d'Ecosse au Roi d'Angleterre, touchant le Duc d'*Albanie*. Du 4 Juillet. Page 560. Ibid.

Depuis ce tems-là, on ne trouve dans ce Tome que de courtes prolongations de la Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse; une Proclamation du Roi, par rapport à l'invasion projettée par le Duc d'*Albanie* en 1523; & une Commission de *Henri* en 1523, pour convenir d'une Diete, afin d'y traiter de la Paix ou de la Trève.

ACTES

Qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1509.

Le Roi d'Espagne renouvelle le Traité avec Henri.

Commission de *Ferdinand* Roi d'Arragon, au Comte de *Fuensalida*, pour renouveller avec *Henri VIII* le Traité d'Alliance, & celui du Mariage de *Henri* avec *Catherine* Princesse de Galles. Du 11 Mai. Page 249. A Valladolid.

Catherine renonce à sa Dot.

Renonciation de *Catherine*, Princesse de Galles à sa Dot de 100000 écus, en faveur de son Mariage avec *Henri VIII*, consentant, qu'en aucun cas que ce puisse être, cette Dot ne puisse jamais être redemandée à *Henri*. Du 7 Juin. Page 251. A Greenwich.

Le Roi & la Reine d'Espagne y renoncent aussi.

Semblables Renonciations du Comte de *Fuensalida*, au nom de *Ferdinand* Roi d'Arragon, & de *Jeanne* Reine de Castille, en vertu de ses Plein-pouvoirs. Du 9 Juin. Page 253 & 254.

Remarques sur ces Actes.

Il est bon de remarquer sur ces trois Actes, qu'encore que *Henri* eût été fiancé à *Catherine* sa Belle-sœur, il avoit pourtant fait, par ordre du

Newcastle, & ensuite à *Sheen* dans le Comté de *Surrey*, semble douter que le Roi d'Ecosse ait été jamais enterré en aucun lieu consacré, à cause de la Pénitence que *Henri VIII* étoit chargé de lui imposer. WHAT.

Roi son Pere, une Protestation secrete contre ce Mariage (1). *Ferdinand* pouvoit bien s'être apperçu, que ni *Henri VII*, ni le Prince son Fils, n'avoient pas beaucoup d'envie que ce Mariage s'accomplît, puisque *Henri* avoit déja 18 ans, lorsque le Roi son Pere mourut. Dès qu'il fut parvenu à la Couronne, il fit déliberer dans son Conseil, s'il étoit à propos qu'il consommât le Mariage pour lequel il se sentoit quelque répugnance. *Varham*, Archevêque de *Cantorbery*, s'y opposa de tout son pouvoir, fondé sur ce qu'il étoit contraire à la Loi de Dieu, & que par conséquent la Dispense de *Jules II* étoit nulle. *Richard Fox*, Evêque de *Winchester*, soutint au contraire, que la Dispense étoit suffisante. Dans ce cas, il semble que la prudence vouloit que *Henri VIII* se déterminât pour ce qui étoit le plus sûr; c'est-à-dire, qu'il ne consommât point son Mariage. Mais, *Fox*, élevé dans l'école de *Henri VII*, le plus avare de tous les Princes, allegua pour le Mariage, que si on renvoyoit *Catherine*, il faudroit lui rendre sa Dot. Il y beaucoup d'apparence, que quelqu'un du Parti contraire objecta, que même en consommant le Mariage, il pourroit arriver qu'on n'éviteroit pas le cas de la restitution de la Dot, puisque *Catherine* pourroit mourir sans Enfans. Cela fut cause, sans doute, qu'on exigea de *Catherine* & de *Ferdinand* la Renonciation contenue dans ces Actes, afin de fermer la bouche à ceux qui s'opposoient au Mariage.

Argumens dans le Conseil sur le Mariage de Henri avec Catherine.

Dénisation de *Polydore Vergile*. Du 2 Octobre. Page 290. A Westminster.

On fait difference en Angleterre, entre la *Dénisation*, & la *Naturalisation*. Le Roi peut *déniser*, par ses Lettres; mais il faut un Acte de Parlement, pour *naturaliser*.

Dénisation de Polydore Vergile.

Deux Lettres du Pape & du Cardinal *Jules de Medicis*, au Cardinal *Wolsey*, en faveur de *Polydore Vergile*. Août. Page 515. La premiere à Rome, & l'autre à Bologne.

Lettres du Pape à Wolsey.

Année 1515.

Bulle de *Leon X*, sur l'abus de la Cléricature. Prid. Id. Febr. Page 559, A Florence.

Bulle du Pape sur l'abus de la Cléricature.

Le Pape ayant été informé, qu'en Angleterre quelques-uns ne prenoient la Tonsure que pour s'exempter de la Jurisdiction Laïque, ordonne, que *pendant l'espace de cinq ans*, on ne donnera plus la simple Tonsure, sans donner en même tems tous les Ordres mineurs, & celui de Sous-Diacre; & que si quelqu'un y contrevient, il pourra être jugé par les Cours Laïques, comme s'il n'étoit pas Clerc.

(1) L'Evêque *Burnet* dit que ce Mariage fut fait dès que le Prince fut en âge & que son Pere étant au lit de la mort, l'avoit chargé de le rompre entierement. WHAT.

Année 1521.

Permiſſion de lire les Livres de Luther.

Bulle de *Leon X*, pour donner au Cardinal Légat le pouvoir de permettre la lecture des Livres de *Luther*, à ceux qui voudront les lire à deſſein de les combattre. XV. Kal. Maii. Page 742.

Bulle qui donne à Henri le Titre de Défenſeur de la Foi.

Bulle de *Leon X*, qui confere au Roi *Henri VIII* le Titre de *Défenſeur de la Foi*, V. Id. Octobr. Page 756. A Rome.

Cette Bulle ſe trouve ici gravée ſur l'Original, avec les ſignatures des Cardinaux.

Bref de remerciment du Pape, au ſujet du Livre du Roi contre Luther.

Bref de *Leon X* à *Henri*, pour le remercier de ce qu'il lui avoit dédié ſon Livre contre *Luther*. Du 29 Novembre (1). Page 758. Ibid.

Ce Bref eſt tout rempli de flateries pour le Roi, au ſujet de ſon Livre. On en peut juger par cet échantillon.

Quaſi reputantes, non ſine permiſſu divino, erupiſſe adverſus Chriſti Eccleſiam, Lutheranam hanc Impietatem, ut ipſa majore cum gloriâ talem Propugnatorem & Defenſorem ſortiri poſſit.

Traité avec le Roi de Danemarc.

Traité d'Alliance entre *Henri VIII* & *Chriſtierne* Roi de Danemarc. Du 30 Juin. Page 798. A Londres.

Chriſtierne ayant été chaſſé de ſes Etats, étoit alors en Angleterre (2).

(1) Ce Livre, qui eſt une Défenſe des ſept Sacremens, fut envoyé au Pape richement relié, & Mylord *Herbert* rapporte qu'il a vu lui-même ce préſent dans la Bibliotheque du Vatican à *Rome*. Cet Ouvrage étoit vanté par le Clergé, comme la plus ſavante Piece que l'on eût encore vue; & le Roi étoit comparé à *Salomon* & à tous les Empereurs Chretiens. Mais *Luther*, tout fier d'avoir un tel Antagoniſte, y répondit, & en traita l'Auteur autant au-deſſous du reſpect qu'il devoit à un Roi, que ſes Flateurs avoient été au-deſſus.

Il y a des gens qui croyent qu'*Etienne Gardiner* & le Chevalier *Thomas Morus* eurent la peine de compoſer le Livre, quoique le Roi en eût l'honneur. Et à l'égard du Titre qui fut donné à ce Prince par le Pape, le Docteur *Fuller* dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, nous apprend qu'on rapportoit par tradition, que *Patch*, le Fou du Roi, ayant vu un jour ce Prince de bonne humeur, lui en demanda la raiſon, & que le Roi lui répondit, que c'étoit à cauſe qu'on lui avoit conferé plus d'honneur qu'à aucun de ſes Ancêtres, ſavoir, le Titre de *Défenſeur de la Foi.* Sur quoi le Fou lui fit cette replique piquante: *Je t'en prie, mon cher* Henri, *défendons-nous nous-mêmes, & laiſſons la Foi ſe défendre ſeule.* Quoique *Henri* fût plus amoureux de ce Titre que d'aucun autre de ceux qu'il ſe donnoit, *Spelman* a remarqué que pluſieurs Rois d'Angleterre qui l'avoient précédé, l'avoient porté de même. WHAT.

(2) M. *de Rapin* remarque dans ſon Hiſtoire, qu'il n'étoit pas ſurprenant que la reception faite par *Henri* à *Chriſtierne*, convînt plus à un Prince opprimé qu'à un Tyran barbare, tel qu'il étoit: cela venoit de ce que la Reine ſa Femme étoit Sœur de l'Empereur, à la recommandation duquel *Wolſey* eſperoit de pouvoir parvenir à la Tiare. WHAT.

ACTES, qui regardent le Cardinal WOLSEY.

1510. Don à *Thomas Wolsey* Doyen de Lincoln, d'une Maison qui avoit appartenu à *Empson*. Du 30 Janvier. Page 269. A Westminster (1).

Dons à Wolsey.

1510. Don à *Wolsey*, d'une Prébende à *Windsor*. Du 7 Fevrier. Page 293. Ibid.

D'une Prébende à Windsor.

1514. Bulle pour l'Evêché de *Lincoln*, conferé à *Wolsey*. VIII. Id. Febr. Page 589. A Rome.

De l'Evêché de Lincoln.

1514. Concession à *Thomas Wolsey*, de pouvoir nommer à l'Abbaye de *Bermondsey* (2), quand elle sera vacante. Du 4 Juin. Page 405. A Oxford.

De l'Abbaye de Berdmonsey.

1514. Bulle pour l'Archevêché d'*Yorck*, conferé à *Wolsey*. VII. Kal. Octob. Page 450.

De l'Archevêché d'Yorck.

1515. *Wolsey* fait Chancelier, le 2 Décembre. Page 529.

Wolsey Chancelier.

1518. Pouvoir donné au Cardinal *Wolsey*, de donner les Congrès d'élire, le Consentement Royal aux Nominations pour les Evêchez, & d'ordonner les Restitutions du Temporel. Du 16 Mai. Page 606. A Woodstock.

Du pouvoir de donner les Congez d'élire.

1518. Bulles de l'Evêché de *Bath & Wells*, vacant par la privation du Cardinal *Hadrien*, conferé à *Wolsey*. III. Kal. Aug. Page 610. A Rome.

De l'Evêché de Bath & Wells.

Volentes ut statum tuum juxta Cardinalatûs exigentiam dignitatis tenere valeas, de alicujus subventionis auxilio providere etiam cum Sanctæ Ceciliæ de Urbe, quæ Titulus tui Cardinalatûs existit, & Eboracensis cui praesse dignosceris, aliisque Ecclesiis, Monasteriis & Beneficiis Ecclesiasticis, quæ in Titulum vel Commendam aut aliàs obtines, & in posterum obtinebis, aut Pensionibus annuis, quas percipis, aut percipies in futurum.

1521. Deux Bulles de *Leon X*, dans lesquelles on voit les diverses prolongations du tems de la Légation du Cardinal *Wolsey*. VIII. Id. Jan. Page 734. Kal. April. Page 739. A Rome.

De la Légation.

1522. Bulle d'*Adrien VI*, qui donne l'Abbaye de *S. Alban* au Cardinal *Wolsey* en Commende, pendant sa vie. VI. Id. Novemb. Page 775. Ibid.

De l'Abbaye de S. Alban.

1523. Bulles d'*Adrien VI* pour l'Evêché de *Durham*, conferé au Cardinal *Wolsey*, sans préjudice de ses autres Bénéfices. VIII. Kal. April. Page 783. Ibid.

De l'Evêché de Durham.

Bulle d'*Adrien VI*, qui prolonge la Légation de *Wolsey* pour cinq

De la Légation prolongée.

(1) C'étoit la Maison *Curiale*, avec douze Jardins, Vergers &c. entre la Tamise & *Ste. Brigide*, dans *Fleet-Street*. WHAT.

(2) C'est une Ville dans le Comté de *Kent*, où *Warham* Archevêque de *Canterberi* fit bâtir sous ce Regne, un Palais, qui à ce qu'on dit, lui coûta 33000 livres sterling. WHAT.

ans, après que les cinq dernieres années accordées par *Leon X* seront expirées. Prid. Id. Jun. Page 795. Ibid.

Il y a encore plusieurs Actes, qui sont de quelque importance pour l'Histoire, que l'on a omis pour éviter la longueur.

EXTRAIT DU XIV TOME DE RYMER.

LE XIV Tome contient les Actes du reste du Regne de *Henri VIII*, & des Regnes d'*Edouard VI* & de *Marie*, depuis le milieu de l'année 1523, jusques vers la fin de 1558. Je me bornerai ici à faire connoître les Actes de quatre années & demie seulement, tant à cause de l'abondance de la matiere, & de l'importance des évenemens arrivez pendant ce tems-là; que parce qu'en poussant plus loin cet Extrait, il faudroit entrer dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII*, & la laisser imparfaite, ou le faire d'une longueur extraordinaire. Dans ces quatre années, fertiles en grands évenemens, il n'y a proprement à considerer que les affaires étrangeres, je veux dire les affaires contre *Charles-Quint* & *François I*, dans lesquelles *Henri VIII* ne put s'empêcher d'entrer. Celles de l'Angleterre avec l'Ecosse, quoique peu considerables, feront aussi un Article à part, afin de n'en pas perdre le fil. Pour ce qui regarde les domestiques, on ne trouve rien d'assez remarquable dans les Actes de ces quatre années & demie, pour obliger d'en faire un Article, d'autant plus qu'elles ont fort peu de liaison entre elles.

I. *AFFAIRES ETRANGERES.*

Quoique le Cardinal *Wolsey* n'eût pas sujet d'être content de l'Empereur, par rapport au Pontificat que ce Monarque lui avoit fait esperer, & qu'il avoit pourtant procuré à un autre, il ne jugea pas à propos de s'en venger, ni même d'en témoigner du chagrin. Il crut au contraire, qu'il devoit s'attacher d'autant plus à lui, que l'expérience lui avoit appris combien son Parti étoit puissant dans le Conclave. L'âge & les infirmitez d'*Adrien VI* lui faisoient esperer que le Siege Pontifical seroit bien-tôt vacant. Il lui étoit donc avantageux, non-seulement d'avoir un Ami tel que l'Empereur; mais même de le rendre si puissant, que quand la vacance du Siege arriveroit, il fût en état de donner la Loi aux Cardinaux. Ce sont-là vraisemblablement les motifs, qui porterent *Wolsey* à fortifier les desseins de l'Empereur, & à faire prendre au Roi son Maitre la résolution de ruïner la France. Le prétexte fut, qu'il étoit dangereux que *François I* ne se rendît trop puissant, s'il venoit à bout d'exécuter ses desseins en Italie; comme si la trop grande puissance de l'Empereur eût été moins dangereuse pour l'Europe! Il est certain que ce Ministre faisoit du Roi son Maitre tout ce qu'il vouloit; & que non-seulement les Anglois, mais même tous les Princes de l'Europe en étoient

persuadez. C'est ce qu'on a vu dans une Bulle de *Leon X*, & dans une Lettre du *Doge de Venise*, dont il a été parlé dans l'Extrait précédent.

Le but de l'Empereur & de *Henri* étoit de ruïner la France, par le moyen du Connêtable *de Bourbon*, qui leur faisoit esperer des merveilles des intelligences & du grand crédit qu'il avoit dans le Royaume. La conjoncture étoit tout a fait favorable. *François I*, entêté du dessein de recouvrer le Duché de Milan, se préparoit à passer en Italie avec une nombreuse Armée, composée de ses meilleures Troupes. Par-là, il procuroit à ses Ennemis la facilité d'attaquer son Royaume, en son absence. Ils résolurent de le faire, en trois endroits à la fois. Le Connêtable devoit agir dans la Bourgogne, assisté de tous ses Amis, & de tous les Mécontens du Royaume, outre sept à huit-mille hommes, que l'Empereur faisoit filer peu à peu dans la Franche-Comté, & dont le Comte *de Furstemberg* devoit aller prendre le commandement. *Henri* devoit envoyer en Picardie une Armée, pour se joindre à celle que l'Empereur promettoit d'avoir dans ces quatiers-là, sous le commandement du Comte de *Bure*; & *Charles* devoit, dans le même tems, faire attaquer Bayonne & Fontarabie. Mais de peur qu'en faisant leurs préparatifs de trop bonne heure, ils ne fissent concevoir à *François I* des soupçons, qui l'engageassent à demeurer dans son Royaume, & à differer son Expédition d'Italie; ils convinrent, qu'ils ne commenceroient à agir tous trois ensemble, qu'au mois de Septembre. C'étoit-là le tems où vraisemblablement le Pape & les Venitiens, qui venoient d'entrer dans la Ligue, devoient lui causer le plus d'embaras.

Revolte du Connêtable de Bourbon.

Desseins de l'Empereur & de Henri contre la France.

La Conspiration du Connêtable fut découverte à tems, & ce Prince obligé de se sauver en diligence; & ainsi les grands projets des Alliez s'en allerent en fumée, ou du moins, n'eurent qu'un succès beaucoup au-dessous de ce qu'ils s'étoient promis. Les Espagnols se rendirent pourtant maitres de Fontarabie, par la lâcheté du Gouverneur. Mais le Comte de *Furstemberg*, qui avoit fait une irruption en Champagne, en fut chassé par le Duc de *Guise*, qui le poursuivit même jusqu'en Lorraine, où il lui donna une rude échec. Le Comte *de Bure* & le Duc *de Suffolck* entrerent assez tard en Picardie, & furent contraints d'en sortir sans y avoir fait de grands progrès, par les Ducs de *Vendôme* & de la *Trimouille*, qui commandoient en ce Pais-là.

Fuite du Connêtable.

Fontarabie prise par les Espagnols.

Le Comte de Furstemberg défait par le Duc de Guise.

Le Duc de Suffolck sort de Picardie.

La Campagne qui se fit cette même année en Italie, auroit pu être funeste à l'Empereur, si l'Amiral *de Bonnivet*, à qui François avoit donné le commandement de son Armée, avoit su profiter de ses avantages, ou s'il avoit eu affaire à un Général moins habile que *Prosper Colonne*, qui lui rompit toutes ses mesures. Celui-ci étant mort bientôt après, l'Empereur envoya le Duc de Bourbon en Italie, pour y commander ses Troupes.

Campagne en Italie.

Le Pape *Adrien VI* étoit mort au mois de Septembre, sans avoir

Mort du Pape

Adrien.

eu connoissance des desseins de l'Empereur & de *Henri*. Les deux Monarques lui avoient seulement fait entendre par le Cardinal *Jules de Medicis* son Ministre, qui étoit dans leurs interêts, que sa jonction à la Ligue étoit un moyen infaillible pour obliger le Roi de France à consentir à la Treve de trois ans, qu'il avoit hautement refusée: *Adrien* eut pour Successeur ce même Cardinal de Medicis, qui fut soutenu par la Faction Imperiale, & qui prit le nom de *Clement VII*. Ce fut un grand sujet de mortification pour le Cardinal *Wolsey*, qui s'étoit flaté que l'Empereur employeroit tout son crédit pour le faire Pape, lorsqu'il vit que ce prétendu Ami n'avoit eu rien moins en vue. Il dissimula pourtant son chagrin, pour pouvoir se venger plus surement.

Clement VI. lui succede.

1524. La mort d'*Adrien VI*, & l'élection de *Clement VII*, mirent les Impériaux en Italie dans un extrême embaras. Immédiatement après la mort du Pape, les Troupes de l'Eglise quitterent l'Armée des Alliez & *Clement VII* ne fut pas plutôt élu, qu'il rappella celles de Florence, & dit hautement, qu'il vouloit être neutre; quoique ce fût lui qui avoit engagé son Prédecesseur à prendre le parti des Alliez contre la France. Ainsi l'Armée Impériale ne se trouva pas seulement affoiblie en nombre de Troupes, mais principalement en ce qu'elle n'avoit plus d'argent, depuis que Rome & Florence n'en fournissoient plus. Mais, quoiqu'en public le Pape fit sonner bien haut sa Neutralité, il ne laissa pas de fournir secretement vingt-mille ducats au Duc de *Bourbon*, & de consentir que les Florentins lui en fissent compter cinquante-mille.

Le Pape abandonne ses Alliez.

Et fournit de l'argent au Duc de Bourbon.

Avec ce secours, & un renfort de dix-mille Landsquenets, qui arriva tout à propos à Milan, le Duc *de Bourbon* se mit en campagne, & s'étant joint aux Venitiens commandez par le Duc d'*Urbin*, il s'approcha de l'Armée de France, qui étoit fort affoiblie; *François I.* l'ayant laissée sans argent, depuis qu'elle étoit en Italie. Dans ce fâcheux état, *Bonnivet* résolut d'aller livrer Bataille aux Alliez: mais les deux Généraux ne jugerent pas à propos de rien hazarder. Ils connoissoient l'état où l'Amiral se trouvoit, & ils ne doutoient point qu'il ne fût bien-tôt contraint d'abandonner le Milanez. C'est ce qui arriva effectivement. *Bonnivet* ne pouvant ni combattre, ni faire subsister son Armée, depuis que les Alliez s'étoient approchez de lui, prit enfin le parti de se retirer le mieux qu'il put, & de repasser les Monts.

Les François abandonnent l'Italie.

Les François n'eurent pas plutôt quitté l'Italie, que l'Empereur & *Henri* formerent de nouveaux projets. Après avoir heureusement défendu le Duché de Milan, l'Empereur résolut de faire envahir la Provence par le Duc *de Bourbon*, avec une Armée, pour l'entretien de laquelle *Henri* promit de payer cent-mille écus par mois. Il se réserva pourtant la liberté de ne payer que le premier mois, s'il trou-

Desseins de l'Empereur & de Henri contre la France.

voit

voit plus à propos de faire en personne une puissante diversion en Picardie.

Suivant ce projet, le Duc *de Bourbon* se mit en marche vers la Provence, mais beaucoup plus foible qu'il ne l'avoit esperé. Les Venitiens, qui ne s'étoient engagez dans la Ligue que pour défendre le Duché de Milan, ne voulurent point avoir part à cette expédition, & l'Empereur fut obligé de laisser une partie de ses Troupes en Italie, sous le commandement de *Lanoy* Viceroi de Naples, pour garder ce même Païs. Ainsi l'Armée du Duc *de Bourbon* n'étoit que d'environ seize-mille hommes.

Le Duc de Bourbon marche vers la Provence.

A la premiere nouvelle de la marche des Imperiaux, *François I* donna de si bons ordres, que la Ville de Marseille se trouva bien-tôt munie d'une bonne Garnison, & de tout ce qui étoit nécessaire pour une longue & vigoureuse défense. Cependant, il assembloit à Avignon une Armée de quarante-mille hommes, qui se trouva en état d'agir avant que le Duc *de Bourbon*, qui s'étoit attaché au Siege de Marseille, y eût fait de grands progrès. Cela fut cause que ce Duc, craignant d'être attaqué, résolut de reprendre la route d'Italie. Il leva donc le Siege avec quelque précipitation, & se mit en marche pour retourner à Milan. *François* se voyant à la tête d'une Armée fort supérieure à celle de ses Ennemis, résolut de profiter de cet avantage, pour recouvrer le Duché de Milan. Comme le Duc *de Bourbon* avoit pris le plus long chemin, le Roi, sans s'amuser à le poursuivre, prit une route plus courte, pour tâcher d'arriver à Milan avant lui. Les deux Armées faisant, chacune de son côté, une extrême diligence, arriverent à peu près en même tems dans le Milanez, par deux differens côtez. Le Duc *de Bourbon* alla joindre *Lanoy* à Pavie; & *François* s'étant rendu maitre de Milan, y laissa *Trivulce* avec un Corps de Troupes, pour assieger le Château. Ensuite, il marcha aux Ennemis, qui s'étant retirez à son approche, lui laisserent la liberté d'assieger Pavie. Il commença ce Siege le 28 d'Octobre.

Assiege Marseille

Il leve le Siege & s'en retourne en Italie

Il arrive dans le Milanez par un chemin, & le Roi de France par l'autre.

Les Impériaux abandonnent l'Italie aux François, qui assiegent Pavie.

Pendant que l'Armée Imperiale étoit en Provence, le Cardinal *Wolsey*, piqué contre l'Empereur, inspiroit au Roi son Maitre des maximes tout opposées à celles qu'il venoit de suivre, & le disposoit à rompre avec l'Empereur. Ainsi *Henri*, dirigé par son Ministre, non seulement ne paya qu'un seul mois de ce qu'il avoit promis pour l'entretien de l'Armée du Duc *de Bourbon*, & ne fit point de diversion en Picardie; mais fit même demander à l'Empereur le payement des sommes, qu'il lui avoit prêtées lorsqu'il étoit en Angleterre. Tout cela fit concevoir à l'Empereur des soupçons, qui n'étoient que trop bien fondez, puisque *Wolsey* étoit mécontent. On verra tout à l'heure les effets de son mécontentement; mais il faut auparavant rapporter ce qui se passoit en Italie.

Henri disposé à rompre avec l'Empereur.

Depuis que *François I* étoit dans le Milanez avec une Armée formi-

dable, le Duc *de Bourbon* & le Viceroi de Naples se trouvoient fort embarassez. Ils étoient abandonnez du Pape, des Florentins, & des Venitiens, leur Armée étoit inférieure de beaucoup à celle du Roi, & ils n'avoient point d'argent pour la payer. Dans cette extrémité, leur unique ressource étoit la longueur du Siege de Pavie, qui vraisemblablement devoit durer assez longtems pour leur donner le loisir de pourvoir à leurs affaires. Ce Siege étoit entrepris au commencement de l'Hiver, & ils avoient à esperer beaucoup de la valeur & de l'expérience d'*Antoine de Leve*, qui commandoit dans la Place. Ils résolurent donc de profiter de cet avantage, pour faire venir des Troupes d'Allemagne; & le Duc *de Bourbon* alla lui-même en ce Païs-là, pour hâter les levées, autant qu'il seroit possible.

Clement VII n'étoit gueres moins embarassé que les Généraux de l'Empereur. *François I* n'ignoroit pas dans quelles dispositions avoit été ce Pontife, pendant qu'il avoit été Cardinal, & Premier Ministre d'*Adrien VI*; & il n'y avoit pas beaucoup d'apparence qu'il eût changé de sentimens & d'inclination, depuis qu'il étoit devenu Pape. La démarche qu'il avoit faite, en faisant trouver de l'argent au Duc *de Bourbon*, marquoit assez de quel côté il penchoit. Ainsi l'arrivée du Roi de France dans le Milanez, & l'apparence qu'il y avoit qu'il se rendroit maitre de tout le Duché, ayant fait concevoir au Pape une juste crainte de se voir exposé au ressentiment de ce Monarque, il crut devoir le prévenir, en se jettant dans son parti. Après donc que, pour la forme, il eut envoyé un Nonce aux deux Armées pour les exhorter à la Paix, il fit avec *François* un Traité, par lequel il s'engageoit à ne le pas troubler dans la conquête ni dans la possession du Milanez. Outre ce Traité, qui fut public, & dont l'Empereur fut très irrité, il en conclut un autre secret, pour faciliter à *François I* la conquête du Royaume de Naples, en donnant passage, sur les Terres de Florence & de l'Eglise, à l'Armée de France qui seroit destinée pour cette expédition. Ce Traité étant signé, *François* fit un détachement de son Armée, dont il donna la conduite au Duc d'*Albanie*, pour aller attaquer le Royaume de Naples. Mais il donna ordre au Duc d'attendre dans la Toscane, deux-mille hommes que *Renzo de Ceri*, qui avoit défendu Marseille, devoit lui amener de Provence.

Traité du Pape avec le Roi de France.

Le Duc d'Albanie envoyé pour attaquer le Royaume de Naples.

Prise de Savone.

Quelque tems après, *Renzo de Ceri* venant de Marseille pour aller joindre le Duc d'*Albanie*, trouva le moyen en passant de se rendre maitre de Savone. Cela fut cause que *François* fit un nouveau détachement sous le Marquis *de Saluces*, pour aller se poster à Savone, en vue de faciliter la prise de Genes. Les trois détachemens que le Roi avoit faits, l'un pour le Château de Milan, l'autre pour Naples, le troisieme pour Savone, joints à la rigueur de la saison, & aux incommoditez du Siege, affoiblirent tellement l'Armée de France, que les Impériaux commencerent à mieux esperer de leurs affaires. Leur esperance

fut encore augmentée par l'arrivée du Duc *de Bourbon*, qui au commencement de l'année 1525 leur amena un renfort de dix-mille hommes. Il suffira de dire en un mot, que les Imperiaux attaquerent l'Armée de France, que cette Armée fut mise en déroute, & que le Roi lui-même fut fait prisonnier.

Bataille de Pavie, dans laquelle le Roi de France est fait prisonnier.

1525. Cet évenement imprévu changea en un moment la face des affaires, principalement dans l'Italie, qui n'eut jamais tant de sujet de craindre de tomber sous la domination de l'Empereur. Les Venitiens, qui prévirent les conséquences de la victoire de *Charles*, & de la prison de *François*, proposerent d'abord de faire une Ligue avec le Pape, la France, & l'Angleterre, contre l'Empereur. Mais *Clement VII*, qui venoit d'offenser sensiblement ce Monarque, étoit trop effrayé pour oser faire cette démarche. Il aima mieux traiter pour lui en particulier avec le Viceroi de Naples, qui agissoit au nom de l'Empereur. Pour empêcher le Pontife d'entrer dans la Ligue qu'on lui proposoit, le Viceroi ne fit point difficulté d'engager l'Empereur à rendre le Duché de Milan à *François Sforze*, quoiqu'il sût bien que ce n'étoit pas l'intention de son Maitre. Mais c'étoit le seul moyen de rompre le projet de la Ligue, parce que le rétablissement de *Sforze* à Milan étoit le fondement sur lequel on appuyoit la liberté de l'Italie, qui ne pouvoit être assurée, si l'Empereur demeuroit en possession de ce Duché. Par ce Traité, qui ne pouvoit avoir d'effet qu'après la ratification de l'Empereur, le Viceroi rompit les mesures que les Venitiens vouloient prendre, & rendit le Pape si suspect à Venise, à la France & à l'Angleterre, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre, que de longtems ces Puissances voulussent se fier à lui. Cela fut cause que les Géneraux de l'Empereur, qui manquoient d'argent pour payer leurs Troupes, ne firent pas de difficulté d'en licentier une bonne partie; d'autant plus que *Trivulce*, qui avoit assiegé le Château de Milan, avoit déja repassé les Monts, & que le Duc d'*Albanie* s'en retournoit aussi en France par une autre route.

Les Venitiens proposent une Ligue contre l'Empereur.

Le Pape traite avec lui.

Les Géneraux de l'Empereur licentient quelques Troupes.

Comme l'Histoire de ce tems-là est fort connue, je ne ferai que rapporter en gros le plus nécessaire pour l'intelligence de ce Recueil. L'Empereur fit offrir à son Prisonnier de le mettre en liberté sous certaines conditions, dont les deux principales étoient, qu'il lui restitueroit le Duché de Bourgogne, enlevé à *Marie* son Ayeule par *Louis XI*; qu'il rendroit au Duc *de Bourbon* tous ses domaines; & lui donneroit la Provence & le Dauphiné; & que de toutes ces pieces il seroit formé, pour le Duc, un Royaume indépendant de la Couronne de France. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'Empereur avoit droit de demander la Bourgogne, & si ce Duché appartenoit bien légitimement au Roi de France. Mais pour la seconde condition, elle étoit assurément injuste & intolerable, & vraisemblablement elle n'étoit ajoutée que pour faire passer la premiere. Quoi qu'il en soit, *Fran-*

Offres de l'Empereur au Roi de France.

Offres de Fran-



1526.

çois rejetta bien loin ces offres, & en fit d'autres à son tour, savoir; qu'il épouseroit *Eleonor*, Reine Douairiere de Portugal, Sœur de l'Empereur; qu'il tiendroit le Duché de Bourgogne à titre de Dot, & le rendroit héreditaire aux Enfans qui naitroient de ce Mariage; qu'il rendroit au Duc *de Bourbon* ses domaines, & lui donneroit en Mariage la Duchesse *d'Alençon* sa Sœur; qu'il donneroit une Rançon pareille à celle du Roi *Jean*, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglois; enfin, qu'il payeroit au Roi d'Angleterre tout ce qui lui étoit du par l'Empereur. Si *Charles* avoit voulut faire la Paix, il semble que ces conditions lui étoient assez avantageuses; mais il vouloit avoir *la Bourgogne*, c'étoit-là la pierre d'achoppement. Après cela, *François I* fut mené en Espagne, où les négociations pour la Paix se continuerent pendant quelque tems inutilement.

Ce Prince mené en Espagne.

Conduite artificieuse de l'Empereur.

Cependant le Pape, qui par son Traité avec *Lanoy* croyoit avoir pourvu à ses affaires & la sureté de l'Italie, se trouvoit bien loin de son compte. L'Empereur feignant d'approuver ce Traité, envoya une Ratification, dans laquelle il ne faisoit aucune mention de trois Articles séparez, qui regardoient les interêts particuliers du Pape. D'un autre côté, en envoyant l'Investiture du Duché de Milan pour *François Sforze*, il y avoit ajouté une condition, qui la rendoit inutile. C'étoit, qu'avant que de recevoir l'Investiture, *Sforze* lui payeroit douze-cens-mille Ducats, ce qui lui étoit impossible. Le Pape ayant rejetté cette Ratification imparfaite, demeura avec l'Empereur sur le même pied qu'il étoit avant que d'avoir négocié avec lui. Mais l'Empereur avoit beaucoup gagné, puisqu'il avoit empêché la Ligue. Les Venitiens connoissant parfaitement que l'intention de l'Empereur étoit de garder Milan, ou d'en donner l'Investiture à l'Archiduc *Ferdinand* son Frere, saisirent cette occasion pour renouveller leurs instances auprès du Pape, par rapport à la Ligue qu'ils avoient d'abord proposée. *Clement VII*, selon son naturel artificieux, feignit d'y prêter l'oreille; mais dans le tems même qu'il négocioit à Rome avec les Venitiens, il envoya sous un autre prétexte un Légat en Espagne, pour renouer son Traité avec l'Empereur.

Le Pape rejette sa ratification.

Les Venitiens tâchent de faire une Ligue contre l'Empereur.

Le Pape traite avec tous deux à la fois.

L'Empereur tend un piege à Sforze pour lui ôter le Milanez.

Cependant, l'Empereur voyant que les Puissances d'Italie s'obstinoient à demander le rétablissement de *Sforze*, s'avisa d'un expédient pour se préparer un prétexte plausible de le refuser. Le Duc *de Bourbon* étant allé à Madrid, le Marquis *de Pescaire*, qui commandoit dans le Milanez, feignit d'être fort mécontent de l'Empereur, & de chercher les moyens de se venger de lui. Il sut si bien jouer son personnage, qu'il engagea *Sforze*, la Régente de France, le Pape & les Venitiens, dans une Conspiration, dont le but étoit de le faire lui-même Roi de Naples, & d'établir *Sforze* à Milan, après avoir coupé la gorge à tous les Espagnols qui se trouvoient dans le Duché. Quand il eut en main assez de preuves pour faire voir que *Sforze* étoit entré dans ce complot, il reçut ordre

de l'Empereur de le dépouiller de tout ce qu'il tenoit dans le Milanez. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, de sorte qu'il ne resta rien à *Sforze*, que le Château de Milan, où il fut même assiegé. Depuis ce tems-là, quand on pressoit l'Empereur sur le rétablissement de *Sforze*, il répondoit, qu'il le rétabliroit, quand il se seroit purgé du crime de Felonie, dont il étoit accusé.

L'artifice de l'Empereur ne fit que redoubler l'attention des Venitiens. Ils dirent nettement à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'ils hazarderoient toutes choses, plutôt que de souffrir que son Maitre demeurât en possession de Milan. *Clement VII* n'agissoit pas avec la même fermeté. Il amusoit la France & le Sénat de Venise, de l'esperance qu'il consentiroit à la Ligue proposée; mais ce n'étoit qu'en attendant des nouvelles de la conclusion du Traité qu'il faisoit négocier en Espagne. Enfin son Légat lui ayant écrit que le Traité étoit signé, sans lui en marquer les particularitez; il rompit la négociation avec Venise. Mais quand le Traité fut arrivé à Rome, il se trouva tellement rempli de termes ambigus & équivoques, que le Pape refusa absolument de le ratifier. Sur cela l'Ambassadeur d'Espagne, dont l'unique but étoit de l'empêcher de se liguer avec les Venitiens, lui joua un tour auquel il ne s'attendoit pas. Il feignit d'être lui-même surpris des ambiguïtez qui se trouvoient dans le Traité; & en rejettant la faute sur le Secretaire qui l'avoit dressé, il dit au Pape, qu'il n'avoit qu'à le faire dresser lui-même, dans les termes qu'il jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le lui mettre en main dans deux mois, ratifié par l'Empereur. Le Pape donna dans ce piege; & pendant ces deux mois il n'osa renouer ses négociations avec la France, & avec Venise. C'étoit précisément ce que l'Empereur demandoit, pour rompre, ou du moins pour differer, autant qu'il étoit possible, la conclusion de la Ligue. Il faut voir présentement la part que prit *Henri VIII* aux affaires dont je viens de parler.

Le Pape dupé par l'Ambassadeur d'Espagne.

Lorsque *François I* fut fait prisonnier à Pavie, *Henri* étoit en guerre avec lui, & en Alliance avec l'Empereur; mais, comme je l'ai déja dit, il commençoit à se dégoûter de cet Allié, plutôt pour les interêts de son Ministre, que pour les siens propres. Après le malheur arrivé à la France, il avoit à choisir entre deux partis, qui n'étoient pas peu embarassans. Il falloit se déterminer, ou à continuer sa Ligue avec l'Empereur, à faire de puissans efforts pour achever d'abattre la France, déja considerablement ébranlée, & à s'en approprier une bonne partie; ou à soutenir ce Royaume chancelant & à entretenir par-là la balance de l'Europe. Il ne manquoit pas de raisons plausibles, pour l'un & pour l'autre de ces deux partis; mais il se détermina enfin pour le plus juste & le plus honorable, & si j'ose dire mon sentiment, pour le plus avantageux à l'Angleterre. Il n'y a pas à douter que *Wolsey* ne le poussât de ce côté-*là*, pour se venger de l'Empereur. On pourroit l'attribuer à son zèle pour le bien de son Maitre & du Royaume, si sa conduite, pendant tout le tems

Henri se résout à rompre avec l'Empereur.

de son Ministere, pouvoit faire soupçonner qu'il ait jamais agi par un semblable motif.

Henri ayant pris la résolution de rompre avec l'Empereur, lui envoya l'Evêque de Londres & *Robert Wingfield*, pour lui faire certaines demandes, qu'il savoit bien que ce Prince ne lui accorderoit pas. Entre autres choses il prétendoit, en vertu d'un Article du Traité de Windsor, qu'il expliquoit à sa maniere, que l'Empereur étoit tenu de lui remettre entre les mains le Roi prisonnier. L'Empereur n'ayant répondu à toutes ces demandes qu'en termes généraux, *Henri* en prit prétexte pour traiter ouvertement avec la France, & fit savoir à la Régente, Mere du Roi prisonnier, que si elle vouloit lui envoyer des Ambassadeurs, ils seroient très bien reçus. Il faut remarquer, que dès le tems que *François I* étoit en marche pour se rendre en Italie, la Régente avoit envoyé en Angleterre un homme, qui avoit eu de longues conferences avec le Cardinal *Wolsey*; & que vraisemblablement, *Henri* avoit pris alors quelque engagement avec la France. Quoiqu'il en soit, la Régente envoya en Angleterre deux Ambassadeurs, dont l'un étoit celui qui avoit déja conferé avec le Cardinal.

Il traite avec la France.

Dans une occasion aussi extraordinaire, les Ambassadeurs n'ayant rien à ménager pour mettre *Henri* dans les interêts de la France, lui laisserent, pour ainsi dire, la Carte blanche, & signerent à More, le 30 d'Août, divers Traitez, dans lesquels il faut avouer que *Henri* usa envers *François* d'une générosité peu commune. Quoiqu'il pût demander des Places, & s'il faut ainsi dire, des Provinces, pour le prix de son Alliance; il se contenta de s'assurer par un nouveau Traité les sommes qui lui étoient dûes par les Traitez précédens, comme il est facile de s'en convaincre en les comparant ensemble. Dès que *Charles-Quint* fut informé du Traité de More, il rappella son Ambassadeur qui étoit à Londres, & *Henri* en usa de même à l'égard de ceux qu'il avoit à Madrid.

Traité de More.

Générosité de Henri envers le Roi de France.

Charles & Henri rappellent leurs Ambassadeurs.

1526. Jusqu'alors, l'Empereur avoit eu un grand avantage dans les Négociations qu'il entretenoit avec la France & avec les Puissances d'Italie, parce qu'il dépendoit de lui de diviser ses Ennemis, quand il le jugeoit à propos. En cedant la Bourgogne à la France, il étoit comme assuré que *François I* lui abandonneroit l'Italie; & en établissant *Sforze* à Milan, il ne pouvoit douter que le Pape & les Venitiens ne fussent contens, & ne lui abandonnassent la France. Mais le Traité de More apporta de grands changemens dans ses affaires. Le Roi de France, qui en fut bien-tôt informé, se tint beaucoup plus réservé qu'il n'avoit fait jusqu'alors; & le Pape, mécontent de ce que dans une seconde Ratification du Traité conclu en Espagne, l'Empereur avoit laissé le rétablissement *de Sforze* dans l'incertitude, lui fit dire nettement, que sans cet Article il n'y avoit point de Paix à esperer. Il étoit donc à craindre pour l'Empereur, que toutes ces Puissances ne se réunissent enfin,

Le Pape veut absolument que Sforze soit rétabli.

après avoir été longtems amusées. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de conclure enfin, ou avec le Pape, ou avec la France. Pendant qu'il balançoit à faire ce choix, *François I*, ennuyé de la longueur de sa prison, se détermina enfin à lui rendre la Bourgogne, ou du moins à feindre que l'état où il se trouvoit, le portoit à faire une cession si mortifiante. C'est ce qui produisit le Traité de Madrid, qui fut signé le 14 Janvier 1526, & qui a été inseré dans le Recueil des Actes Publics, parmi les Actes de l'année 1529, je ne sai par quelle raison. Par ce Traité *François I.* recouvra sa liberté, en laissant ses deux Fils ainez en ôtage entre les mains de l'Empereur, & en s'engageant expressément à retourner dans sa prison, s'il manquoit à exécuter le Traité.

François I. recouvre sa liberté.

On ne peut presque pas douter que *François*, en signant ce Traité, n'eût résolu de le rompre quand il seroit en liberté. Toutes ses démarches, dès qu'il fut sorti de prison, le firent assez comprendre; & le Pape & les Venitiens n'en douterent point, ainsi qu'on le verra dans la suite. Cependant l'Empereur n'ayant encore aucun soupçon sur ce sujet, n'eut pas plutôt signé la Paix avec la France, qu'il rompit les négociations avec le Pape, & refusa ouvertement à *Sforze* l'Investiture de Milan.

Ce que le Pape & les Venitiens avoient prévu, arriva. *François I* ne fut pas plutôt de retour dans son Royaume, qu'il ratifia le Traité de More, & refusa de ratifier celui de Madrid; alléguant au Viceroi de Naples, qui l'avoit accompagné en France, diverses excuses qui étoient des avantcoureurs d'un refus formel & absolu. Peu de tems après il reçut à Cognac des Ambassadeurs du Pape & des Venitiens, qui venoient lui proposer une Ligue contre l'Empereur. Il ne balança point à signer cette Ligue, le 17 Mai. Mais il ne voulut pas qu'elle fût publiée, avant que d'avoir reçu la réponse de l'Empereur, à qui il avoit fait certaines offres, & entre autres, de deux millions d'or, comme un équivalent pour la Bourgogne. L'Empereur ayant rejetté ces offres, la Ligue fut publiée à Cognac le 18 de Juin.

Il retourne dans son Royaume.

Il signe à Cognac une Ligue contre l'Empereur.

Il offre à l'Empereur un équivalent pour la Bourgogne.

La conduite de *François I* rompit toutes les mesures de l'Empereur, qui en faisant la Paix avec la France, avoit espéré de se rendre maitre de l'Italie. Au-lieu de cela il avoit laissé échapper son Prisonnier, & n'avoit pas moins à soutenir les efforts de la Ligue qui s'étoit formée contre lui. Cependant, sa condition n'étoit pas si mauvaise qu'elle le sembloit. *François I* n'avoit pas une véritable intention de le forcer par les armes à lui rendre ses Enfans; son unique but étoit de l'intimider, & de lui faire croire que la France, l'Angleterre, le Pape & les Venitiens, alloient faire les plus grands efforts pour l'obliger de faire une Paix équitable. Mais il étoit toujours prêt à abandonner ses Alliez, dès que l'Empereur se voudroit mettre à la raison. Cela fut cause que pendant un assez longtems il ménagea beaucoup ce redoutable Ennemi, de peur de l'aigrir encore plus par des efforts trop vigoureux; au-lieu que son inten-

Il tâche d'intimider l'Empereur.

tion étoit toujours de finir cette affaire par un Traité. Vraiſemblablement, il avoit inſtruit le Roi d'Angleterre de ſon deſſein, puiſque *Henri* tint toujours la même conduite. Ces deux Monarques menaçoient toujours l'Empereur; ils faiſoient enſemble divers Traitez, pour lui faire croire qu'ils alloient unir toutes leurs forces pour l'attaquer. Mais parmi ces premiers Traitez, il ne s'en trouve pas un ſeul pour une Ligue offenſive.

Le Pape & les Venitiens dupes des Rois d'Angleterre & de France.

Trahiſon du Duc d'Urbin.

Le Pape & les Venitiens furent les dupes de ces deux Princes. Trompez par leurs belles paroles, qui leur faiſoient eſperer beaucoup de l'union de leurs forces, ils prirent les armes les premiers, pour tâcher de ſauver le Château de Milan, qui ſe trouvoit aux abois : à quoi pourtant ils ne purent réuſſir. *Guichardin* en rejette la faute ſur le Duc d'*Urbin*, qui commandoit l'Armée combinée des deux Alliez, & qui ſelon lui trahiſſoit la Cauſe commune, de peur que ſi le Pape venoit à bout de chaſſer l'Empereur d'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le Duché d'Urbin, dont il s'étoit remis en poſſeſſion après la mort de *Leon X*. Dès que le Pape & les Venitiens ſe furent ainſi embarquez dans la Guerre, les deux Rois les laiſſerent agir dans le Milanez, ſans ſe mettre en peine de ce qui s'y paſſoit, qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour les amuſer, & pour tâcher d'intimider l'Empereur. *François I* n'envoya point l'argent qu'il avoit promis pour le payement de l'Armée; & ſe contenta d'y entretenir un Corps de Troupes Italiennes, ſous le commandement du Marquis *de Saluces*.

L'Empereur envoye du ſecours au Duc de Bourbon.

Cependant le Duc *de Bourbon* étant retourné à Milan, y trouva l'Armée Impériale fort affoiblie & dans une grande diſette d'argent; en ſorte qu'il ſe vit obligé d'en exiger des habitans, pour les exempter du pillage dont l'Armée les menaçoit. *Guichardin* prétend que ſi le Duc d'*Urbin* avoit voulu profiter de ſes avantages, il étoit tellement ſupérieur au Duc *de Bourbon*, qu'il auroit pu le chaſſer de Milan; mais qu'il ſe contenta de tenir la Ville bloquée. Cela fut cauſe que l'Empereur, pour reprendre la ſupériorité en Italie, fit faire en Allemagne une levée de quatorze-mille hommes, que le Baron *de Frondſperg* devoit commander pour les mener au Duc *de Bourbon*.

Les Colonnes font la guerre au Pape.

Ils donnent ſatisfaction à ce Pontife.

Dans le même tems *Hugues de Moncade*, qui commandoit dans le Royaume de Naples en l'abſence du Viceroi, & le Duc de *Seſſo*, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, rendirent à l'Empereur un ſervice très important, en portant les *Colonnes*, ennemis du Pape, à entrer à main armée ſur les Terres de l'Egliſe. Indigné de cette inſulte *Clement VII*, avec le conſentement des Venitiens, donna ordre au Duc d'*Urbin* de mener l'Armée des Alliez à Rome, pour faire une irruption dans le Royaume de Naples. Mais les deux Miniſtres de l'Empereur trouverent le moyen de parer ce coup, en obligeant les *Colonnes* à donner au Pape toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter; & le Duc d'*Urbin* fut contremandé,

Cez

Cet accommodement ne fut fait que pour amuser le Pape. Environ un mois après, les *Colomnes* entrerent dans Rome, à la tête de cinq ou six-mille hommes, sans que personne eût eu avis de leur marche, & menacerent de mettre la Ville au pillage. Le Pape eut à peine le tems de se retirer dans le Château S. Ange, où il n'avoit ni vivres, ni munitions pour soutenir un Siege, ni forces pour empêcher que Rome ne fût saccagée. Il ne put se tirer de ce mauvais pas, qu'en faisant avec l'Empereur une Trève particuliere, pour quatre mois; par laquelle il fut engagé à rappeller les Troupes qu'il avoit dans le Milanez, où le Duc d'*Urbin* demeura seul avec l'Armée Venitienne, tenant pourtant toujours la Ville capitale bloquée; tant le Duc *de Bourbon* étoit foible! Les Troupes du Pape ne furent pas plutôt arrivées à Rome, qu'il rompit l'accord qu'il avoit fait avec les *Colonnes*, & que la Guerre entre le Pape & l'Empereur se renouvella, sur les frontieres de Naples & de l'Etat de l'Eglise, avec des succès divers, dont il n'est pas nécessaire de parler ici.

Ils entrent dans Rome & forcent le Pape à se retirer dans le Château S. Ange.

Trève du Pape avec l'Empereur.

Il rompt l'accord avec les Colonnes, & recommence la guerre avec l'Empereur.

Cependant le Pape ne pouvoit rien comprendre à la conduite du Roi de *France*, qui étant le plus interessé dans cette Guerre, ne faisoit aucun effort considerable pour la soutenir, *Henri*, de son côté, ne manquoit pas moins d'activité. Ainsi le Pape, qui avoit toujours cru que le Traité de More contenoit une Ligue offensive & défensive entre les Rois de France & d'Angleterre, & qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, avoit esperé de faire ses affaires à leurs dépens, se voyoit au contraire réduit à faire les affaires d'autrui, & à soutenir seul une Guerre qui lui causoit une dépense, à laquelle ses revenus pouvoient à peine suffire. C'est peut-être la premiere & la seule fois, qu'il est arrivé qu'un Pape se soit laissé ainsi abuser. *Clement VII* tenta souvent de persuader à *Henri* d'entrer dans la Ligue, en le flatant qu'on lui donneroit le Titre de *Chef* & de *Protecteur de la Sainte Ligue*, avec une pension considerable, qui seroit prise sur le Duché de Milan, quand on en auroit fait la conquête; mais *Henri* fut sourd à toutes ses offres. Sa propre expérience lui avoit appris ce que c'étoit que de s'allier avec les Papes; & il savoit bien qu'aussi-tôt que l'Empereur voudroit se résoudre à lâcher le Duché de Milan, le Pape ni les Venitiens ne s'embarasseroient pas beaucoup des interêts de l'Angleterre.

Il veut faire Henri Chef de la Ligue de Cognac.

1527. Mais l'embaras où le Pape se trouvoit, quoiqu'assez grand, n'étoit rien au prix de ce qui lui arriva dans la suite. Le Baron *de Frondsperg* étant arrivé en Italie avec quatorze-mille hommes, & marchant vers le Milanez, le Duc d'*Urbin* leva le blocus de Milan, sous prétexte d'aller arrêter la marche des Allemands; à quoi il ne put, ou ne voulut pas réussir. Alors le Duc *de Bourbon* se voyant dégagé, & ne sachant plus comment faire subsister son Armée à Milan, dont il avoit souvent rançonné les habitans, résolut d'aller joindre *Frondsperg*, & de porter la Guerre dans le Païs du Pape. Il exécuta ce dessein au commen-

Le Duc d'Urbin leve le blocus de Milan.

Le Duc de Bourbon va joindre Frondsperg.



cement de l'année 1527, & s'arrêta quelque tems dans le Plaisantin, pour y lever des contributions dont il avoit un extrême besoin. Ensuite il marcha vers le Bolonnois, où il s'arrêta encore, pour y amasser de l'argent. *Guichardin* prétend que le Duc d'*Urbin* ne suivit l'Armée Impériale que de loin, se contentant de couvrir l'Etat de Venise, & n'étant pas fâché de lui voir prendre cette route.

Trève entre le Pape & le Viceroi de Naples.

A la premiere nouvelle de la marche du Duc *de Bourbon*, le Pape leva quelques Troupes; mais bien-tôt après il aima mieux traiter avec le Viceroi de Naples, & conclure avec lui une Trève de huit mois, à condition de payer soixante-mille Ducats à l'Armée du Duc *de Bourbon*. Cette Trève étant signée, il licencia ses Troupes pour éviter la dépense, & ne conserva que deux-mille hommes. Mais le Duc *de Bourbon* refusa de consentir à cette Trève, sous prétexte que la somme stipulée n'étoit pas suffisante pour payer les arrerages dûs à ses Troupes. Cela fut cause que le Viceroi se rendit à Florence, & qu'enfin il convint avec le Duc, que le Pape lui payeroit d'abord quatre-vingt-mille Ducats, & soixante-mille dans tout le mois de Mai. Dès que le Pape eut reçu la nouvelle de cette seconde Convention, il licencia les deux-mille hommes qu'il avoit conservez; afin de se mettre mieux en état de compter les sommes promises. Mais, soit que le Duc *de Bourbon* n'eût consenti à cet Accord que pour amuser le Pape, ou qu'il ne fût pas le maitre de ses Troupes, il continua sa marche vers Rome avec une extrême diligence, & arriva devant la Ville le 5 de Mai. Il demanda d'abord au Pape le passage dans la Ville, pour se rendre à Naples; & cela lui ayant été refusé, il fit donner un Assaut, dans lequel il fut tué: mais la Ville fut forcée & mise au pillage (1), pendant que *Clement VII* tout effrayé se retiroit dans le Château S. Ange, avec treize Cardinaux. Cependant, le Prince d'*Orange* prit le commandement de l'Armée Impériale, qui venoit de perdre son Chef. Le Pape tint bon dans son Château, jusqu'au 6 de Juin, qu'il se vit contraint de capituler & se rendre prisonnier entre les mains des Impériaux; qui firent entrer une Garnison Espagnole dans le Château, & l'y firent garder avec ses Cardinaux, jusqu'à ce qu'il eût exécuté les Articles de la Capitulation. Dès que la nouvelle de la prison du Pape fut sue, les Venitiens s'emparerent de Ravenne & de Cervia; le Duc de Ferrare se rendit maitre de Modene; *Sigismond Malatesta*, de Rimini; & les Florentins se remirent en liberté, après avoir chassé le Légat du Pape.

Le Duc de Bourbon rejette cette Trève, & fait un autre accord avec le Viceroi.

Il arrive à Rome, attaque la Ville, & est tué.

Sac de Rome. Le Pape se retire au Château S. Ange, où il est fait prisonnier.

Peu de tems avant la prise de Rome, *François I* & *Henri VIII*

(1) Tant d'Historiens ont donné la Relation du Sac de Rome, qu'il seroit inutile d'en rapporter les particularitez. Quelques Auteurs, comme dit M. *de Rapin* dans son Histoire, ont voulu en jetter le blâme sur les Protestans qui étoient dans les Troupes de *Frondsperg*: mais le plus grand nombre d'entre eux conviennent que les Espagnols exercerent autant d'inhumanitez dans la Ville Sainte, que les Allemans. WHAT,

avoient jugé à propos de changer un peu leurs mesures. Comme ils voyoient que l'Empereur ne se laissoit pas épouvanter aussi aisément qu'ils l'avoient esperé, ils résolurent de frapper un grand coup & de faire ensemble une Ligue offensive contre lui. Il est difficile de savoir si c'étoit véritablement dans le dessein de lui faire la Guerre, ou si c'étoit seulement pour l'intimider. *François I* souhaitoit de recouvrer ses Enfans; & il comprenoit assez, qu'une Guerre faite par des Alliez, qui avoient des interêts differens, n'étoit guere capable de produire cet effet. *Henri VIII* commençoit alors, selon toutes les apparences, à penser à son Divorce avec la Reine Catherine; à quoi il ne devoit trouver naturellement des obstacles, que de la part de l'Empereur qui étoit Neveu de la Reine. Il étoit donc nécessaire, ou de le mettre hors d'état de se faire craindre par le Pape; ou de le porter, par la crainte de l'union entre la France & l'Angleterre, à laisser passer doucement le Divorce. C'est à quoi cette Ligue offensive étoit tout à fait propre. Quoiqu'il en soit, le 30 d'Avril, dans le tems que le Duc *de Bourbon* étoit assez proche de Rome, les deux Rois conclurent trois nouveaux Traitez. Le premier portoit en substance, qu'ils envoyeroient tous deux des Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui faire des offres touchant la restitution des deux Orages, & pour lui demander le payement des sommes qu'il devoit à *Henri*; que s'il ne répondoit pas dans vingt jours, les deux Rois lui déclareroient la Guerre. Un autre Article du Traité contenoit un projet de Mariage, entre *François I* ou le Duc d'Orleans son second Fils, avec *Marie* Fille de *Henri*.

Traitez de Henri avec la France.

Le second Traité portoit, que les deux Rois feroient la Guerre à l'Empereur, dans les Païs-Bas, avec une Armée de trente-cinq-mille hommes, & une Flotte, sur laquelle ils feroient embarquer quinze-mille hommes; que le Pape & les Venitiens seroient censez compris dans la Ligue, à condition qu'ils continueroient la Guerre contre l'Empereur.

Par le troisieme Traité, *Henri* renonçoit à tous ses droits & à toutes ses prétentions sur le Royaume de France; & *François* s'engageoit pour lui & pour ses Successeurs à perpétuité, à payer tous les ans à *Henri* & à ses Successeurs Rois d'Angleterre, une Pension de cinquante-mille écus en deux termes, & de plus quinze-mille écus en Sel de Brouage (1).

Henri renonce à tous ses droits sur la France.

La nouvelle de la prise de Rome & de la captivité du Pape, étant arrivée peu de tems après, les deux Rois trouverent à propos de changer un Article de leur Traité, & de convenir qu'ils feroient la Guerre à l'Empereur en Italie; mais qu'à cause de la difficulté d'y envoyer des Troupes Angloises, *Henri* fourniroit toute sa portion en argent. Ils

Article changé dans un des Traitez.

(1) On a compté depuis peu, que le Sel de cet endroit, qui est sur la Baye de la côte de *Saintonge*, rapporte au Roi de France, quatorze millions de livres par an. WHAT.

convinrent encore, que le Cardinal *Wolsey* iroit s'aboucher avec le Roi de France, à Amiens. Cependant, en conséquence du Traité du 30 d'Avril, *Henri* ayant envoyé un Ambassadeur à Madrid, l'Empereur lui répondit, qu'il feroit savoir sa réponse au Roi, par un Exprès.

Wolsey envoyé en France pour conferer avec le Roi.

Le Cardinal *Wolsey*, selon qu'il avoit été convenu dans le dernier Traité, étant parti au commencement de Juillet, se rendit à Abbeville, pour y attendre que le Roi de France fût arrivé à Amiens. Il fut reçu en France, avec les mêmes honneurs qu'on auroit pu rendre à un Souverain. Ce fut pendant le séjour qu'il fit à Abbeville, qu'il reçut la réponse de l'Empereur, touchant ses affaires avec le Roi de France. Il paroit par cette réponse, qui sera rapportée ci après, que l'Empereur avoit de grands égards pour *Henri*, & qu'il consentoit à accepter les premieres offres que *François I* avoit faites au Viceroi de Naples, quoiqu'avec certaines restrictions qui les alteroient beaucoup. Les difficultez n'étoient néanmoins pas insurmontables, si *François* eût eu la même inclination pour la Paix qu'il avoit lorsqu'il fit les premieres offres. Mais il ne se trouvoit plus dans les mêmes dispositions, depuis qu'il avoit conclu une Ligue offensive avec *Henri*. D'ailleurs, il avoit déja résolu d'envoyer en Italie une puissante Armée, sous le commandement de *Lautrec*, pour faire la conquête du Royaume de Naples, qui lui paroissoit très possible. Par cette raison il ne repliqua aux propositions de l'Empereur, que d'une maniere illusoire, du moins comme il me semble. Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner sa réponse.

Réponse de l'Empereur aux offres de la France.

Ambassadeur envoyé à Rome pour négocier le Divorce de Henri avec Catherine.

Il faut remarquer ici, comme une chose très nécessaire pour l'intelligence des matieres qui seront contenues dans l'Extrait suivant, que *Henri* avoit déja résolu son Divorce avec *Catherine*; & que peu de jours après le départ de *Wolsey* pour Abbeville, *Knight* fut envoyé à Rome pour y négocier cette affaire. De plus, *Wolsey* étant en France écrivit à *Henri*, que l'affaire du Divorce faisoit déja du bruit en Espagne, & qu'il falloit donner ordre aux Ambassadeurs d'Angleterre de l'étouffer autant qu'il seroit possible; en disant que ce bruit n'étoit fondé que sur une difficulté, que l'Evêque de *Tarbe*, Ambassadeur de France, avoit formée sur la Naissance de la Princesse *Marie*.

Trois nouveaux Traitez avec la France.

Les Conferences entre *François I* & le Cardinal produisirent trois nouveaux Traitez, dont le premier portoit, que comme, par le Traité du 30 d'Avril, le Roi de France avoit le choix d'épouser la Princesse *Marie*, ou de la laisser au Duc d'*Orleans* son second Fils, il étoit convenu que le Duc d'*Orleans* l'épouseroit, quand les deux Parties seroient en âge; qu'alors seulement, & non plutôt, on traiteroit des conditions de ce Mariage; mais que quand même les deux Rois trouveroient à propos de disposer autrement de leurs Enfans, les autres Traitez ne laisseroient pas de demeurer en vigueur; ce Mariage ne devant être regardé que comme un supplément, & non comme une dépendance des



autres Traitez. Comme il ne paroit nulle-part, que *François I* se soit senti offensé que *Henri* voulût lui donner, ou au Prince son Fils, une Fille qu'il travailloit actuellement à faire déclarer bâtarde, en demandant son Divorce avec la Reine sa Mere; il y a beaucoup d'apparence, que *Wolsey* fit confidence à *François I* du dessein de *Henri*, & que ce fut ce qui produisit ce premier Article de ce Traité; dont le reste contenoit certaines Conventions touchant la dépense de la Guerre.

Le second Traité regardoit certaines Pensions, à quoi *François Sforze* s'étoit engagé envers les deux Rois, en cas qu'il fût rétabli à Milan; la garantie de *Henri* pour le Traité que *François I* feroit avec l'Empereur, & quelques autres Articles.

Le troisieme contenoit un Réglement pour la direction des Affaires Ecclésiastiques des deux Royaumes pendant la prison du Pape.

Ces Traitez furent signez le 18 d'Août; & *Knight*, ainsi que je l'ai déja dit, étoit parti vers le commencement de Juillet, pour aller demander le Divorce au Pape.

Le but de *Henri*, en faisant une Ligue offensive avec la France, étoit d'obliger l'Empereur à rechercher son amitié, & à laisser passer l'affaire du Divorce, sans se mettre en peine de soutenir les interêts de la Reine *Catherine* sa Tante. Mais pour en cacher le véritable motif, il demanda quatre choses à l'Empereur: 1. Qu'il lui payât tout ce qu'il lui devoit: 2. Qu'il lui payât cinq-cens-mille écus, à quoi il s'étoit engagé en cas qu'il n'épousât pas la Princesse *Marie*: 3. Que selon leur Traité, il l'indemnisât de la Pension que lui faisoit le Roi de France: 4. Qu'il mît le Pape en liberté, & qu'il le dédommageât de toutes ses pertes. L'Empereur répondit, qu'il se reconnoissoit débiteur du Roi d'Angleterre; mais qu'il s'étonnoit beaucoup, que dans une telle conjoncture, on lui demandât le payement de ces dettes, sans lui offrir même de lui remettre en main les Obligations: Qu'il écriroit lui-même au Roi, les raisons pour lesquelles il ne se croyoit pas tenu de payer les cinq-cens-mille écus, pour n'avoir pas épousé la Princesse *Marie*; & qu'il avoit déja donné ses ordres pour mettre le Pape en liberté. Il faut présentement, avant que de finir cet Article, dire un mot de ce qui se passoit en Italie.

But de Henri dans sa Ligue avec la France.

Ses demandes à l'Empereur.

Réponse de ce Prince.

Le Pape étoit toujours prisonnier au Château S. Ange, parce qu'il n'étoit pas en état d'exécuter la Capitulation qu'il avoit faite, & il y étoit même gardé assez étroitement. Il trouva pourtant le moyen d'écrire à *Henri* une Lettre, qui étoit signée de treize Cardinaux, pour le prier d'employer son crédit & ses Armes en sa faveur. D'un autre côté, *François I* avoit déja fait avec les Venitiens une Ligue particuliere, pour conquérir le Royaume de Naples, de laquelle *Lautrec* avoit été nommé Général. Les deux Armées de France & de Venise s'étant jointes dans le Milanez, y firent quelques Conquêtes, & prirent Pavie d'assaut. Dans ce même tems, *André Doria* trouva le moyen de

Lettre du Pape à Henri.

Ligue de François I avec les Venitiens.

Prise de Pavie.

Lautrec marche lentement vers le Royaume de Naples.

mettre Genes sous la domination du Roi de France. Enfin, *Lautrec* ayant laissé le Duc d'*Urbin* dans le Milanez avec les Troupes Venitiennes, marcha vers le Royaume de Naples; mais si lentement, qu'il paroissoit bien qu'il avoit ordre de ne pas précipiter sa marche. C'étoit parce que le Roi de France vouloit attendre une derniere réponse de l'Empereur.

La marche de *Lautrec*, quoique lente, ne laissa pas de produire un bon effet pour le Pape. L'Empereur comprit que son Armée, qui étoit encore à Rome, & que la Peste & les débauches avoient réduite au tiers de ce qu'elle avoit été, seroit obligée d'en sortir pour aller défendre le Royaume de Naples; & consentit enfin que le Pape fût mis en liberté, à condition qu'il payeroit les arrerages dûs à l'Armée. Il se fit donc sur ce sujet un Traité qui portoit, que le Pape feroit compter trois-cens-cinquante-mille écus à l'Armée Impériale; & qu'il seroit tiré du Château S. Ange le 10 Décembre, pour être transferé en un autre lieu, où il seroit gardé jusqu'à ce qu'il eût exécuté le Traité. Mais Clement n'étant pas assuré de pouvoir remplir ses engagemens, se sauva déguisé en Marchand, la nuit du 9 au 10 Décembre, & alla se renfermer dans Orviete. Peu de tems après *Lautrec* s'avança jusqu'à Bologne; où il reçut une Lettre du Pape, qui lui faisoit entendre, qu'il ne se croyoit pas obligé de tenir ce qu'on avoit exigé de lui.

Traité pour la translation du Pape, du Château S. Ange.

Il se sauve à Orviete.

Voici présentement les Actes, qui ont du rapport à la matiere contenue dans l'Abregé qu'on vient de lire.

Année 1523.

Lettre du Doge de Venise à Wolsey.

Lettre d'*André Gritti* Doge de Venise, au Cardinal *Wolsey*, pour le remercier de ce qu'il s'étoit employé à procurer la Paix entre l'Empereur & la République. Du 31 Juillet. Page 2. A Venise.

Patentes pour la Régente de France.

Lettres-Patentes de *François I*, pour établir *Louise de Savoye* sa Mere Régente en France. A Gien, du 12 Août. Page 6.

C'étoit dans le tems que *François* se préparoit à passer en Italie, avant la découverte de la Conspiration du Duc *de Bourbon*.

Bref du Pape à Wolsey.

Bref de *Clement VII* au Cardinal *Wolsey*, pour lui notifier son exaltation au Pontificat. *Le 13 des Cal. de Décembre*. Page 11. A Rome.

Année 1524.

Il n'y a rien, sur cette matiere, dans les Actes de l'année 1524.

Année 1525.

Lettre de Créance d'*André Gritti* Doge de Venise, pour un Ambassadeur de la République, adressée au Cardinal *Wolsey*. Du 31 Mars. Page 36. A Venise.

Lettre de Créance pour un Ambassadeur de Venise.

C'étoit après la Bataille de Pavie, dans le tems que les Venitiens faisoient leurs efforts pour former une Ligue contre l'Empereur.

Lettre de *François Sforze* Duc de Milan, à *Henri*, sur la Bataille de Pavie. Du 12 Mai. Page 36. A Milan.

Lettre à Henri sur la Bataille de Pavie.

Commission de *Louise de Savoye* Régente de France, à *Jean Brinon* Seigneur de Villaines, & à *Joachim de Passan* Seigneur de Vaux, pour traiter avec *Henri*. A Lyon. Du 9 Juin. Page 37.

Commission à des Ambassadeurs François, &c.

Commission spéciale de la Régente de France, pour obliger le Roi son Fils au payement de deux millions d'écus d'or, de 38 sous tournois chacun. Du 16 Août. Page 45. A Tours.

Commission à la Régente de France, &c.

Toutes les conditions du Traité de *More* étoient alors réglées; il ne manquoit plus pour le signer, que ce Pouvoir spécial.

Prémier Traité de Paix, d'Amitié, & de Ligue défensive, entre *Henri VIII* & *François I*, conclu à More. Du 30 Août. Page 49.

Prémier Traité de More.

Promesse de s'assister réciproquement.

Le Roi d'Ecosse y est compris par la France, & l'Empereur par l'Angleterre.

Henri s'engage à interceder, pour obtenir la liberté de François.

Que la France donnera dix Seigneurs, & neuf grandes Villes pour cautions.

Que François I ratifiera le Traité de sa propre main.

Serment des Ambassadeurs de France. Page 57.

Serment des Ambassadeurs de France.

Second Traité, pour le payement des sommes dûes à *Henri*.

Second Traité.

Toutes les sommes dûes, réduites en écus d'or de 38 sous, montoient à 1894736 écus, 32 sous.

La Régente engageoit le Roi son Fils, à payer tous les six mois, jusqu'à la fin du payement, 47378 écus, 16 sous.

De plus, qu'en cas que Henri survécut à l'entier payement, il lui seroit payé sa vie durant, cent-mille écus tous les ans, en deux termes.

Troisieme Traité, sur le payement du Douaire de Marie, *Duchesse de Suffolck*, Reine Douairiere de France.

Troisieme Traité.

La Régente s'engageoit au payement de ce Douaire à l'avenir, & au payement des arrerages, par le moyen de dix-mille écus tous les ans, jusqu'à l'entier payement.

Quatrieme Traité, sur les attentats & les déprédations, que l'une ou l'autre Nation pourroit faire à l'avenir.

Quatrieme Traité.

Cinquieme Traité.

Cinquieme Traité, sur l'Article qui comprend le Roi d'Ecosse dans le Traité de Paix.

Sixieme Traité.

Sixieme Traité, touchant le Duc d'Albanie.

Je parlerai de ces deux Traitez, dans l'Article qui regarde l'Ecosse.

Cautions du Traité de More.

Obligation des Seigneurs & des Villes de France, qui devoient être Cautions du Traité de More.

Patentes de la Régente en faveur de Wolsey.

Lettres-Patentes de la Régente de France, en faveur du Cardinal *Wolsey*. Du 18 Novembre. Page 110. A Lyon.

La Régente reconnoit qu'il est dû par la France au Cardinal Wolsey 121898 *écus, tant pour les arrerages de quatre années & demie de sa pension pour Tournay, que pour d'autres dettes; & s'engage à payer cette somme dans sept ans, savoir* 16834 *écus tous les ans.*

Actes relatifs aux Traitez précédens.

Divers Actes rélatifs aux Traitez précédens.

Ratification.

Ratification de tous ces Traitez, de la propre main de *François I*, A Madrid, le 27. Décembre. Page 113.

Année 1526.

Lettre de Sforza à Wolsey.

Lettre de *François Sforze* au Cardinal *Wolsey*, pour lui demander sa protection. A Cremone. Du 7 Fevrier. Page 122.

Ambassade au même.

Lettre de Créance de *François Sforze*, pour *George Cazali*, adressée au Cardinal. Du 12 Mars. Page 128. A Milan.

Obligation de François I.

L'Obligation de *François I* pour les deux millions, mentionnez dans le Traité de More. A Bayonne. Du 17 Mars. Page 129.

Les Historiens de France mettent la délivrance de *François I* au 18 Mars, & cet Acte se trouve daté à Bayonne le 17.

Ratification des traitez de More.

Ratification authentique des Traitez de More, par *François I*. A Bourdeaux. Du 15 Avril. Pages 134, 154.

Serment de François I.

Serment de *François I* pour l'observation du Traité de More. A Cognac. Du 10 Mai.

Commission pour traiter avec Henri.

Commission de *François I* pour traiter avec *Henri*, de ce qui doit être négocié avec l'Empereur. A Cognac. Du 20 Juin. Page 177.

Lettres de Créance pour un Ambassadeur de Venise.

Lettre de Créance, pour *Antoine Venier*, Ambassadeur de Venise, adressée au Cardinal *Wolsey*. Du 23 Juillet. Page 179. A Venise.

Autre semblable, à la Reine *Catherine*. Du 28 Juillet. Page 185, Ibid.

Traité de Hamptoncourt.

Traité entre *François I* & *Henri VIII*, à Hamptoncourt. Du 8 Août Page 185.

C'est un engagement réciproque de ne pas traiter l'un sans l'autre, avec l'Empereur.

Le Titre de Protecteur de la Ligue d'Italie offert à Henri.

Commission de *Clement VII* à *Ubert de Gambara*, & à *Jean Baptiste Sanga*, pour offrir à *Henri* le Titre de Protecteur de la Ligue d'Italie, avec une Pension. Du 7 Septembre. Page 187. A Rome.

Ratification

Ratification du Traité de Hamptoncourt. Du 20 Août. Page 191. A Amboise.

Ratification du Traité de Hamptoncourt.

Année 1527.

Lettre du Duc de Ferrare à *Henri*, pour s'excuser de ce qu'il ne peut s'accommoder avec *Clement VII.* Du 4 Avril. Page. 196.

Lettre du Duc de Ferrare à Henri.

Traité de Paix perpétuelle, entre *François I* & *Henri VIII.* A Westminster. Du 30 Avril. Page 218.

Autre Traité avec la France.

Henri renonce pour lui & pour ses Successeurs, à toutes les prétentions qu'il peut avoir sur le Royaume de France, & sur chacune de ses parties, généralement à tout ce dont *François I* se trouve actuellement en possession.

François s'engage pour lui & pour ses Successeurs, à payer annuellement en deux termes, *Angliæ Regibus, perpetuis sæculis futuris, pro tempore existentibus*, la somme de cinquante-mille écus, savoir 25000 écus à chaque terme, dont le premier doit commencer le 1 de Mai, ou de Novembre, après la mort de *Henri*; quand même elle ne précéderoit que d'un jour; & la somme doit être comptée à Calais, ou à Cantorbery.

En cas que *Henri* meure avant la fin du payement des deux millions, dûs par un Traité précédent, *François* achevera de payer lesdits deux millions, sans préjudice de la Pension de 50000 écus.

De plus, *François* s'engage à donner tous les ans à *Henri* du Sel de Brouage, pour la valeur de 15000 écus.

Que le Roi de France & ses Successeurs ne troubleront point *Henri*, ni ses Successeurs, dans la possession de Calais, & des autres Places qu'il posséde en France.

Que les attentats qui seront commis par les Sujets des deux Rois, ne seront point censez infirmer ce Traité.

Qu'il sera juré par les deux Rois, par les Seigneurs des deux Royaumes, & par les Villes de .... & que chacun en particulier s'obligera sous l'hypotheque de ses biens.

Que le Traité sera confirmé par les Etats de Normandie & de Languedoc, & par les Parlemens de Paris, de Toulouse, & de Bourdeaux; & en Angleterre, par les Cours de Justice.

Toutes ces précautions furent inutiles, ainsi qu'on le verra dans les Extraits suivans.

Pouvoir donné au Cardinal *Wolsey*, de traiter avec le Pape, le Roi de France, les Venitiens & autres, sur les moyens de procurer au Pape sa liberté. Du 18 Juin. Page 199. A Londres.

Pouvoir donné à Wolsey pour traiter de la liberté du Pape.

Réponse de l'Empereur, donnée par écrit aux Ambassadeurs d'Angleterre, sur ses affaires avec le Roi de France. A Valladolid.

Réponse de l'Empereur aux Ambassadeurs d'Angleterre, sur

Comme cette Réponse fait voir clairement de quoi il s'agissoit entre

sur ses affaires avec le Roi de France.

l'Empereur & le Roi de France, on ne sera peut-être pas faché de la voir ici toute entiere.

« Puisque très haut & très excellent Prince le Roi d'Angleterre, » comme Prince très Chrétien, Défenseur de la Foi, a commencé à » mettre la main à une bonne œuvre, que de concorde la paix soit » universelle en la Chrétienté; & partant s'est obligé, comme derechef » s'est offert de persévérer en son bon propos, de soi employer à tout » ce qui concerne ladite Paix de Chretienté; l'Empereur & Roi notre » Sire desirant que ledit Roi & un chacun connoissent clairement, » que Sa Majesté se met, comme toujours a fait, en plus que devoir » pour parvenir à ladite Paix, a ordonné à Messieurs les Ambassa- » deurs d'Angleterre, étant en cette Cour, les choses qui s'ensui- » vent.

» Primiers, S. M. fait principal fondement, qu'il ne veut, en ma- » niere quelconque, par ce présent Ecript ni autrement, faire acte d'in- » novation des foi & sermens qu'il a du Roi de France, ni du Traité & » Capitulation fait à Madrid; & sous cette Protestation, afin que cha- » cun voye & connoisse que S. M. desire toujours, comme par vraye » expérience l'a bien démontré, que ladite Paix se fasse bonne, sûre » & ferme, pour le service de Dieu, bien & repos de l'universelle » Chrétienté, & parvenir à une générale concorde & amitié, tant » pour la repulsion du Turc, que des Erreurs Lutheriennes.

» Sa Majesté dit, que combien que les offres faites par le Roi de » France & Madame sa Mere, au Viceroi de Naples, soient fort mai- » gres, & ne sembleroit sur icelles se pouvoir fonder une bonne & » sûre Paix, ni chose sur laquelle S. M. se puisse mieux assurer de l'assu- » rance & complément de ce qui se pourroit traiter ci-après, que de » ce qui a été traité & conclu, mal gardé & mal observé, par ladite » Capitulation de Madrid; & que si le Roi Très-Chrétien desire ravoir » ses Enfans, il fait la cause, pour laquelle il les a mis au pouvoir » de S. M. & à quelles conditions ils y sont: le complément desquelles » conditions dépend de la pure volonté du Roi Très-Chrétien, & ne » peut en ce alleguer impossibilité. Et s'il veut dire n'y être tenu, alle- » guant les raisons pourquoi, on lui répondra tellement, que par tous » Droits, Divins, Civils, & Canons, & aussi par tous les Droits de » Guerre, il y est entierement tenu, & qu'il n'y a ni crainte, ni force, » ni protection, qui de cela puisse excuser. Toutes fois, parce qu'à » l'effet de ladite Paix, S. M. non seulement voudroit donner de ce » que l'on lui doit, mais voudroit laisser du propre, si pour la part » dudit Roi de France se faisoient les mêmes offres faites audit Viceroi, » qui sont mot à mot telles que s'ensuit:

Le Roi & Madame m'ont dit ce que s'ensuit: qu'ils compliront le Traité de Madrid, moyennant que l'Empereur laisse le Duc de Milan: Que au-lieu de Bourgogne payeroit à l'Empereur deux millions d'or, en

la maniere que s'ensuit: savoir, une bonne somme comptant, & que on lui délivrera la Royne, & le reste, au jour qui sera avisé, & que lors lui seront rendus ses Enfans. Et s'il semble mieux à l'Empereur prendre le jour du payement entier des deux millions à savoir, toute la somme en un jour, tel qu'il sera pris & accordé; & qu'en recevant ladite somme, l'Empereur délivrera la Royne & les Enfans du Roi. En outre que ledit Roi payera au Roi d'Angleterre ce que l'Empereur lui doit. En outre desireroit le Roi, qu'il plût à l'Empereur mettre quelque somme pour le Mariage de la Royne, & que l'on accrût d'autant plus ladite somme dessus dite, qu'il prendroit en paye, de sorte que ce qui seroit mis que l'Empereur donneroit à la Royne pour son Mariage, le Roi le payeroit, & ne coûteroit rien à l'Empereur.

» S. M. voulant montrer, par effets, la bonne & grande amour qu'il » porte au Roi d'Angleterre, son bon Frere; & afin que par son moyen » cette Paix soit bonne & sure, sera content entendre aux offres dessusdi- » tes; éclaircissant jointement les dites offres, avec les huit Déclarations » telles & ainsi qu'elles s'ensuivent.

» La premiere est, que ce qui sera capitulé & traité, soit sous la » Protestation ci-devant, sans innovation ni changement de la dite Ca- » pitulation & Traité de Madrid, excepté en ce que expressément y sera » changé & innové de mutuel consentement.

» La seconde Déclaration est, que ce qui sera capitulé & traité, pour » à présent laisser & suspendre la restitution du Duché de Bourgogne, » soit sans préjudice ou diminution du Droit que justement S. M. y a » & prétend en la Souveraineté d'icelle, en quelque maniere ou titre » que ce soit, appartenant à sadite Majesté avant la Capitulation de » Madrid (1).

» La Tierce Déclaration est, que tous les Chapitres du Traité de » Madrid, desquels ne se fait mention ni changement ès dites offres » soit généraux ou particuliers, demeurent en leur force & vigueur, & » soient entierement complis & exécutez, conformément à la dite Capi- » tulation de Madrid.

» La Quarte Déclaration est, que puisque S. M. n'a accepté les deux » millions d'or, outre l'indemnité (2) & deniers prêtez, que comme » dessus est dit que le Roi lui a offert, S. M. espere que le dit Seigneur » Roi d'Angleterre, & Monsieur le Légat, feront hausser & méliorer la » dite somme de deux millions. Toutes fois, si cette somme de deux

(1) Comme dans le Traité de Madrid, il n'y avoit point de somme stipulée pour la rançon du Roi, & que la restitution de la Bourgogne tenoit lieu de rançon, l'Empereur avoit raison de conserver ses droits sur la Bourgogne; sans quoi, avec deux millions, *François* auroit payé sa rançon, & éteint les droits de l'Empereur sur ce Duché. RAP. TH.

(2) C'étoit pour la Pension que *François I* payoit à *Henri*; & que l'Empereur s'étoit chargé de lui payer, lorsque *Henri* prit son parti. RAP. TH.

» millions ne se peut accroitre, faut entendre que ce qui maintenant
» se conclura & devra s'accomplir par le Roi de France, soit en paye-
» ment de deux millions d'écus d'or Sol, de bon & juste poids, & de ce
» que S. M. doit au Roi d'Angleterre, tant de deniers prêtez, lesquels
» par les dites offres faites au Viceroi, le Roi de France a offert à S.
» M. (1) comme aussi de l'indemnité que le Roi de France a pris à sa
» charge, par le dit Traité de Madrid. Et aussi en la restitution des biens
» de feu M. le Duc *de Bourbonnois*, puisqu'en son lieu ses Héritiers, par
» droit & raison, doivent jouïr du bénéfice dudit Traité. Et en toutes les
» autres choses, qui demeureront à la charge du Roi de France, qu'il
» les accomplisse entierement, avant que les Princes ses Fils sortent de
» ce Royaume d'Espagne; considéré, que par les fautes passées, S. M. ne
» pourroit avoir plus vraye sûreté pour le complément de ce qui a été
» conclu & arrêté, que lesdits Enfans étant en sa puissance.

» La cinquieme Déclaration est, que ce qui sera conclu, soit ratifié par
» les Etats Généraux du Royaume de France, & approuvé par les Par-
» lemens, conforme au dit Traité de Madrid. Et en cas qu'il ne se pût
» faire par les Etats Généraux, du moins qu'il se ratifie en la même for-
» me par les Etats Particuliers, qui se joindront de chaque Province au
» dit Royaume de France.

» La sixieme Déclaration est, que S. M. ne peut être obligée d'en-
» voyer en France, la Reine, Madame Eleonor sa Sœur, sinon que
» premier, & avant toute œuvre, toutes choses promises par le Roi de
» France soient parfaitement accomplies.. Qu'alors se restitueront join-
» tement les Enfans ôtagiers, comme est dit & déclaré par le dit Traité
» de Madrid.

» La septieme Déclaration est, que combien qu'à S. M. appartienne
» seulement de connoitre des culpes de ses Feudataires; toutes fois,
» à l'intercession dudit Roi d'Angleterre, l'Empereur desirant que bonne
» & brieve Justice se fasse & s'administre à ses Vassaux, sera content,
» que dans le tems qui sera advisé & déclaré pour le mieux, des Juges
» non suspects, que S. M. députera, fassent déclaration de la Justice,
» touchant le Cas du Duc *Francisque Sforze*. Et si par Sentence desdits
» Juges, est déclaré n'avoir fait chose pourquoi il doive être privé &
» débouté de l'Etat de Milan, S. M. sera alors content que le dit
» *Francisque* soit restitué en son premier état, conforme à l'Investiture
» & Appointemens que S. M. lui a fait dépêcher en Toledo (2). Et si,
» par le contraire, il est condamné, qu'en tel cas, le dit Etat de Milan
» demeure à la disposition de S. M. comme c'est bien la raison (3).

(1) Par le Traité de Madrid, *François* ne s'étoit pas engagé à payer ce que l'Empereur devoit à *Henri*, mais seulement par les offres faites au Viceroi. RAP. TH.

(2) Cet Appointement portoit, que *Sforze* lui payeroit 1200000 Ducats, avant que de recevoir l'Investiture; ce qui lui étoit impossible. RAP. TH.

(3) L'Empereur avoit les preuves en main de la felonie de *Sforze*, à laquelle

» La (1) huitieme Déclaration est, que le dit Roi d'Angleterre soit
» Conservateur, Protecteur & Gardien du Traité & Capitulation qui
» se fera, & baille le dit Roi d'Angleterre ses Lettres-Patentes, en ample
» forme, sur ce nécessaires; par lesquelles il promette d'assister actuelle-
» ment, avec le nombre de gens de chevaux & de pied, à ses dépens,
» & jusqu'à la fin de la Guerre, comme il sera declaré par le dit Traité,
» la Partie qui observera, à l'encontre de la Partie qui contreviendra,
» & incontinent se déclarer pour la Partie observante.

» Et parce que, depuis le dit Traité de Madrid, S. M. a fait de grandes
» dépenses, comme l'on sait, pour soi défendre de l'invasion des Ligues
» faites contre lui, esquelles le dit Roi de France est le principal Con-
» tractant; c'est bien raison que le dit Roi de France récompense &
» satisfasse S. M. desdites dépenses. Et de ce, pour la bonne confidence
» & vrai amour que S. M. a au dit Seigneur Roi d'Angleterre son bon
» Frere & Bel-oncle, sera content qu'il déclare & arbitre la somme
» desdites dépenses, pour par le Roi de France être payée & remboursée
» à la Majesté de l'Empereur.

» Au surplus, S. M. ne fait nulle doute, mais espere & se confie fer-
» mement, que le dit Seigneur Roi d'Angleterre, connoissant le bon &
» tant juste droit de S. M., étant bien informé de toutes choses d'entre
» S. M. & le dit Roi de France, comme elles se sont passées, comme
» amplement a été montré par écrit originellement à ses dits Ambassa-
» deurs étant ici, fera méliorer les conditions dessus dites, pour le devoir
» de la raison; & que Monsieur le Légat, lequel S. M. a toujours tenu &
» tient pour son bon Ami, s'y employera de tout son pouvoir. Et néan-
» moins, si pour la contemplation du dit Seigneur Roi d'Angleterre, à
» sa requête, & pour amour de lui, il desiroit que S. M. laissât encore
» quelque chose plus avant du sien que ce que dessus est écript, certes S.
» M. porte telle confidence & si grande affection au dit Seigneur Roi son
» bon Frere & Bel-oncle, qu'en tel cas il en feroit plus pour l'amour de
» lui, que pour Prince qui soit dans ce monde; afin que tous sachent &
» connoissent le bon vouloir de S. M. envers le dit Seigneur Roi d'An-
» gleterre, & que méritoirement lui est dû l'honneur & la louange de
» cette Paix & concorde, que l'Empereur a toujours tant desirée, & de
» tout son cœur desire, & pour laquelle, comme l'expérience le démon-
» tre, il s'est mis en plus que devoir de raison.

Fait à Valladolid le — jour de Juillet, l'an mil-cinq-cens & vingt & sept.

Lettres-Patentes de *François I*, en faveur du Cardinal *Wolsey*. En Juillet. Page 202. A S. Denys.

Le Roi de France accorde à Wolsey le pouvoir de pardonner aux criminels.



la Régente de France, le Pape & les Venitiens avoient eu part. RAP. TH.

(1) Cette Déclaration fut cause que *François* & *Henri* convinrent dans un Traité postérieur, que *Henri* ne se rendroit point garant du Traité. RAP. TH.

Dans ces Lettres, *François* donne pouvoir à son très cher & grand Ami le Cardinal d'Yorck, allant en France, de pardonner les crimes, quelques-uns exceptez, & d'ouvrir les prisons dans tous les lieux de son passage.

Conventions entre ce Roi & Wolsey.

Conventions entre *François I* & le Cardinal *Wolsey*. A Amiens. Du 18 Août. Page 203.

1. Que le Duc d'Orleans épousera la Princesse *Marie*, &c. sans aucune Obligation réciproque de la part des deux Rois.

2. L'Entrevue des deux Rois renvoyée à un tems plus convenable.

3. Si l'Empereur accepte la Paix, le Traité de Paix perpétuelle subsistera; s'il ne l'accepte pas, les deux Rois lui déclareront la Guerre.

Autre Traité sur les dépenses de la Guerre. Ibid.

Autre Traité.

Que si *Sforze* conserve le Duché de Milan, il sera permis aux deux Rois d'exiger de lui les Pensions qu'il a promises.

Que le Roi d'Angleterre ne se rendra point garant du Traité à faire entre *François* & l'Empereur; & que s'il ne se peut faire autrement, *Henri* ne fera rien contre le Roi de France, ni le Roi de France contre lui.

Que pendant la Guerre, les Marchands Anglois auront en France les mêmes privileges, dont ils ont joui depuis un an, en Flandre, en Brabant, en Hollande, & en Zélande.

Autre Traité du même jour. Page 212.

Que les deux Rois ne consentiront point à la convocation d'un Concile, si elle se fait par l'Empereur, pendant la prison du Pape.

Qu'ils ne recevront aucuns ordres émanez de la Cour de Rome, jusqu'à ce que le Pape soit en pleine liberté.

Que les Affaires Ecclésiastiques seront règlées en Angleterre, par le Légat; & en France, par l'Assemblée du Clergé.

Serment de François I.

Serment de *François I* sur ces Traitez. Pages 216. 217.

Ratification.

Ratification de la Paix perpétuelle, par *François I*. A Amiens. Du 18 Août. Page 218.

Il donne l'Ordre de S. Michel à Henri.

Commission de *François I* à Anne de Montmorenci, pour aller porter l'Ordre de S. Michel à *Henri*. Du 11 Septembre. Page 127. A Compiegne.

Acte de l'Election de *Henri VIII* à l'Ordre de S. Michel. Du 11 Septembre. Page 128.

Les louanges de *Henri VIII* ne sont pas épargnées dans cet Acte.

Serment de Henri touchant les Statuts de cet Ordre; & celui de François touchant ceux de la Jarretiere.

Serment de *Henri VIII* pour l'observation des Statuts de l'Ordre de S. Michel, qui ne sont pas contraires à ceux de l'Ordre de la Jarretiere. Page 229.

Semblable Serment de *François I*, touchant les Statuts de la Jarretiere. Du 19 de Novembre. Page 232. A Paris.

Cet Ordre lui fut porté par *Arthur* Vicomte *de Lisle*, Fils-naturel d'*Edouard IV*.

Quittance de *François I* à *Henri*, du payement de la contribution aux frais de la Guerre, pour les mois de Novembre & Décembre. En Novembre. Page 233.

Quittance de François I.

Cette contribution se paya par le moyen de la Pension dûe à *Henri* . . . . 47467 écus
La Pension du Cardinal . . . . . 12500 écus
Argent comptant. . . . . . 4567 écus

64534 écus

II. *AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.*

J'Ai laissé dans l'Extrait précédent, le Duc d'*Albanie* allant en France, après avoir signé une Trève avec l'Angleterre. Pendant son absence, *Henri* fit tous les efforts possibles, pour engager les Ecossois à ôter la Régence au Duc d'*Albanie*, pour la redonner à la Reine Douairiere sa Sœur, avec laquelle il s'étoit reconcilié. Comme il se voyoit engagé dans une Guerre avec la France, il craignoit avec raison, que le Duc d'*Albanie* ne retournât en Ecosse, & ne lui fit une diversion dans les frontieres du Nord. Pour tâcher de prévenir ces inconvéniens, il envoya une Armée en Ecosse, sous la conduite du Comte de *Surrey*, qui y fit de grands ravages, & s'empara de *Jedworth*. C'étoit uniquement en vue de contraindre les Ecossois à lui accorder ce qu'il demandoit. D'un autre côté, il fit tenir une Flotte en Mer, pour tâcher de se saisir du Duc d'*Albanie*, en cas qu'il lui prît envie de retourner en Ecosse. C'étoit en effet le dessein du Duc, & le Roi de France lui avoit donné un secours de trois-mille hommes de pied & de deux-cens hommes d'armes; pour pouvoir soutenir en Ecosse la Faction de France, qui étoit sur le point de succomber. Mais la peur de la Flotte Angloise l'empêchoit de tenter le passage. Pendant ce tems-là, les Troubles continuoient en Ecosse; *Henri* ayant eu l'adresse d'offrir sa Fille au Roi son Neveu, afin de fournir à ses partisans un prétexte de crier qu'il falloit faire la Paix avec l'Angleterre. Cependant, le Duc d'*Albanie* se voyant dans l'impossibilité de retourner en Ecosse pendant que la Flotte Angloise tenoit la Mer, s'avisa d'un expédient qui lui réussit. Il congédia ses Vaisseaux, & son Armée, comme s'il eût perdu l'envie de passer en Ecosse, & se retira même à la Cour, après avoir donné ses ordres aux Troupes & à la Flotte de se rassembler au premier avis. *Henri* l'ayant su, & croyant avoir rompu les mesures du Duc, fit rentrer sa Flotte dans ses Ports. Mais peu de tems après, le Duc d'*Albanie* se mit en Mer, & arriva heureusement en Ecosse, le 20 de Septembre 1523. Dans cette même année, il voulut faire une irruption en Angleterre : mais après s'être rendu sur la fron-

Henri envoye une Armée en Ecosse & y fomente les troubles.

Il propose sa Fille Marie au Roi.

Le Duc d'Albanie retourne en Ecosse.



tiere, voyant que la plupart des Grands n'étoient pas d'avis de le suivre, il prit le parti de se retirer; d'autant plus qu'il apprit que le Comte de *Surrey* marchoit droit à lui pour le combattre. La saison ne permettoit point aux deux Armées de tenir plus longtems la campagne, & elles entrerent en quartier d'hiver.

1524. Dans la suite, *Henri* s'éloignant de plus en plus de l'Empereur, & n'ayant plus envie de faire du mal à la France, laissa l'Ecosse en repos. Il savoit bien qu'il n'y auroit aucune diversion à craindre de ce côté-là, lorsqu'il cessoit lui-même d'agir contre la France. Cela fut cause que le Duc d'*Albanie* résolut d'aller offrir ses services à *François I*, qui le mena avec lui en Provence, & ensuite en Italie.

Il retourne en France.

Pendant l'absence du Duc d'*Albanie*, le Roi *Jaques*, âgé de 13 ou 14 ans, étant dirigé par la Reine sa Mere, & par le Comte d'*Aran* de la Maison d'*Hamilton*, fit assembler les Etats, & y fit ordonner qu'il n'y auroit plus de Régent, & qu'à l'avenir, il ne s'expédieroit plus d'Ordres, qu'au nom du Roi seul. Par-là, ce jeune Prince tomba entre les mains de la Reine sa Mere & du Comte d'*Aran*, qui le gouvernerent à leur fantaisie. Mais les Comtes d'*Argyle* & de *Lenox*, mécontens de ce changement, firent venir de France le Comte d'*Angus*, qui étoit fort brouillé avec la Reine son Epouse; & dès qu'il fut arrivé, ils se liguerent avec lui, pour remettre le Roi en Tutele. Ils prirent si bien leurs mesures, que la Reine & le Comte d'*Aran* se virent contraints de leur mettre le Roi entre les mains. Ensuite s'étant fait déclarer Régens, ils convinrent d'exercer la Régence par tour, chacun quatre mois de l'année. Le Comte d'*Angus* commença le premier; & comme il étoit partisan du Roi d'Angleterre, il lui envoya des Ambassadeurs, pour traiter du Mariage du Roi d'Ecosse avec *Marie*. *Henri* voulant bien amuser les Ecossois de l'esperance de ce Mariage, consentit à une courte Trève, qui fut dans la suite prolongée à diverses fois.

Et est dépouillé de la Régence.

Le Comte d'Angus arrive en Ecosse & fait une Ligue contre les Mécontens.

Trève avec l'Ecosse.

1525. J'ai déja dit dans l'Article précédent, qu'après la Bataille de Pavie, *Henri* se tourna entierement du côté de la France, & que par conséquent il n'avoit plus à se précautionner contre l'Ecosse. Il ne laissa pourtant pas de conserver son animosité contre le Duc d'*Albanie*; puisque dans un des Traitez de *More*, il exigea que la Régente ne consentiroit, ni directement ni indirectement, au retour du Duc en Ecosse, pendant la Minorité du Roi *Jaques*.

Cependant, le Comte d'*Angus* n'ayant pas jugé à propos de se démettre de la Régence quand son terme de quatre mois fut expiré, le Comte d'*Argyle* quitta la Cour très mécontent; mais le Comte de *Lenox* y demeura.

Pendant toute l'année 1525, il y eut diverses Négociations touchant le prétendu Mariage de *Jaques V* avec *Marie*. Mais comme *Henri* n'avoit pas intention de le conclure, il y faisoit naitre des difficultez, qui donnerent lieu à de fréquentes prolongations de la Trève.

1526.

1526. Enfin, dans l'année 1526, il se conclut entre les deux Couronnes une Trève de trois ans. Il ne se passa d'ailleurs en Ecosse rien de considerable, pendant cette année & la suivante; qu'une tentative que la Reine-Mere & le Comte d'*Aran*, assistez du Comte de *Lenox*, firent pour enlever le Roi au Comte d'*Angus* : mais elle ne réussit pas.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Année 1524.

Commission de *Jaques V*, pour traiter avec l'Angleterre. Du 30 Août. Page 20. A Edimbourg.

Commission pour traiter avec l'Angleterre.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, jusqu'au 1 de Décembre. A Barwick, le 4 Septembre. Page 21.

Trève avec l'Ecosse.

Engagement des Ambassadeurs d'Ecosse, que pendant la Trève, le Roi *Jaques* envoyera une honorable Ambassade à *Henri*. Du 5 Septembre. Page 23. Ibid.

Engagement des Ambassadeurs d'Ecosse.

Commission du Roi d'Ecosse, pour aller traiter de son Mariage avec *Marie* Fille de *Henri*, & sur la Paix ou la Trève. Du 18 Septembre. Page 27. A Edimbourg.

Négociation du Roi d'Ecosse, pour son mariage, &c.

Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, jusqu'au 26 de Janvier. Du 25 Novembre. Page 28.

Trève.

Année 1525.

Prolongation de la Trève, pour deux mois. Du 14 Janvier. Page 30. A Londres.

Prolongation de la Trève.

Autre jusqu'au 15 de Mai. Du 23 Mars. Page 35. Ibid.

Autre.

Traité entre la France & l'Angleterre, par rapport à l'Ecosse. Du 30 Août.

Traité de More, par rapport à l'Ecosse.

C'est ici un des Traitez signez à *More*. Il est convenu dans celui-ci, que si après le 25 de Décembre, les Ecossois font des courses en Angleterre, du consentement du Roi *Jaques*, ils ne seront plus censez compris dans le Traité. Tout de même, si c'est sans le consentement du même Roi, si dans 40 jours il ne répare pas les dommages causez.

Autre signé à More, par lequel la Régente s'engage à empêcher le retour du Duc d'*Albanie* en Ecosse, jusqu'à la Majorité de *Jaques V*. *Ibid*.

Autre.

Année 1526.

Commission de *Jaques V*. pour traiter avec l'Angleterre d'une Trève de trois ans. Du 6 Janvier. Page 112. A Edimbourg.

Commission pour traiter avec l'Angleterre.



Trève.

Traité de Trève pour trois ans, entre l'Angleterre & l'Ecosse. Du 15 Janvier. Page 114. A Barwick.

Il paroît par un Pouvoir du Comte d'*Angus*, qui se trouve à la page 113, qu'on étoit convenu de cette Trève, dès le 10 d'Octobre précédent.

SUITE DE L'EXTRAIT DU XIV TOME DE RYMER.

Depuis le commencement de l'Année 1528, *jusqu'à la fin de l'Année* 1533.

LE Divorce de *Henri VIII* fait la principale matiere des six années dont j'ai résolu de parler dans cet Extrait. Mais cette Affaire, quoique domestique de sa nature, est tellement liée avec les Affaires étrangeres, qu'on ne peut se faire une idée bien nette de celles-là, sans bien entendre celles-ci. C'est par cette raison, qu'avant que de parler du Divorce de *Henri VIII*, je ferai voir aussi brievement qu'il sera possible, en quel état se trouvoient les affaires de *Clement VII*, de *Charles-Quint*, de *François I*, depuis le commencement de l'année 1528, jusqu'à la rupture entre *Henri VIII* & la Cour de Rome; à quoi je me borne présentement, pour ne pas trop grossir cet Extrait.

Dès que le Pape se fut évadé de sa prison (1), & qu'il se vit en sûreté dans Orvieto, il fit de sérieuses réflexions sur sa conduite passée & sur les fautes qui lui avoient attiré tant de disgraces. Il s'étoit mis dans l'esprit, qu'en commençant la Guerre contre l'Empereur, conjointement avec les Venitiens, les Rois de France & d'Angleterre le seconderoient vivement, & donneroient tant d'affaires à l'Empereur, qu'il se verroit enfin contraint de lâcher le Duché de Milan. Mais l'expérience lui fit voir qu'il s'étoit trompé. *François* & *Henri* ne pensoient uniquement qu'à intimider l'Empereur; le premier, pour retirer ses Enfans, qui étoient en Otage en Espagne; le second, pour engager l'Empereur, par la crainte d'une cruelle Guerre, à ne s'opposer point au Divorce qu'il avoit résolu de faire avec la Reine son Epouse, qui étoit Tante de *Charles*. Par cette raison, ces deux Monarques n'agissoient que foiblement en effet, quoiqu'ils fissent mine de vouloir faire de grands efforts. Ainsi le Pape, pour s'être laissé amuser par ces deux

Le Pape sent qu'il s'est trompé.

(1) Le Lord *Herbert* rapporte, que durant la prison du Pape, le Cardinal *Wolsey* en Angleterre, & l'Empereur en Espagne, faisoient chanter cette Oraison avec les Litanies *Sancta Maria, Sancte Petre*, &c. *orate pro Clemente Papa*. WHAT.

Rois, perdit *Rome*, *Florence*, *Ravenne*, *Cervia*; & se vit lui-même prisonnier, & contraint de payer l'Armée qui l'avoit opprimé. Ses disgraces lui firent ouvrir les yeux. Il comprit, que dans la situation où ses affaires & celles des autres Princes se trouvoient, il devoit ménager l'Empereur, afin de se procurer un moyen de raccommodement, s'il arrivoit que ce Monarque se maintînt dans le degré de puissance où il étoit parvenu. Mais d'un autre côté, il n'auroit pas été de la prudence de s'unir avec lui, pendant qu'il y avoit en Italie une Armée Françoise, sous le commandement de *Lautrec*, toute prête à envahir le Royaume de Naples. Il jugea donc, que dans une telle conjoncture, il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que de se règler sur les évenemens; & en attendant le succès de l'Expédition de Naples, de ménager l'Empereur, aussi-bien que les deux Rois Alliez. Ce fut par ce motif qu'il refusa de rentrer dans la Ligue contre l'Empereur, sous prétexte que sa foiblesse le rendoit inutile aux Alliez; & que d'ailleurs il étoit nécessaire pour le bien de la Chrétienté, qu'il demeurât neutre afin de pouvoir servir de Médiateur.

Raisons qu'il a de ne point rentrer dans la Ligue contre l'Empereur.

J'ai déja dit, que le but de *François I* n'étoit que d'intimider l'Empereur, afin de l'obliger à lui rendre ses Enfans, & à moderer les conditions du Traité de Madrid. Cela paroît manifestement, en ce que *Lautrec*, qui étoit arrivé en Piémont au mois de Juillet de l'année 1527, se trouvoit encore à Bologne au mois de Janvier 1528: marque évidente qu'il n'avoit pas ordre de hâter son Expédition, & qu'avant que de la faire commencer, *François* vouloit attendre les dernieres résolutions de l'Empereur, sur les offres qu'il lui faisoit. Enfin, *Lautrec* se mit en marche le 9 de Janvier 1529, & arriva au commencement de Fevrier sur les frontieres du Royaume de Naples. Alors le Prince *d'Orange*, Général des Troupes Imperiales, qui saccageoient Rome depuis dix mois, les ayant rassemblées, quoiqu'avec beaucoup de peine, sortit de la Ville, & alla se renfermer dans Naples.

Lautrec marche vers le Royaume de Naples.

Le Prince d'Orange renfermé dans Naples.

Dans ce même tems, les Rois de France & d'Angleterre firent déclarer la Guerre à l'Empereur chacun à part, par un Héraut. L'Empereur reçut cette Déclaration avec beaucoup de solemnité, en présence de toute sa Cour, & répondit aux Hérauts d'une maniere bien differente. Il garda beaucoup de ménagemens pour *Henri*: mais il ne se crut pas obligé aux mêmes égards pour *François*, à qui il reprocha publiquement, qu'il avoit violé son serment, & qu'il n'avoit point répondu à l'offre que l'Archevêque de Bourdeaux son Ambassadeur lui avoit faite de sa part, de terminer leurs differens par un Combat singulier. Ces reproches produisirent des Cartels réciproques de deux Monarques, mais qui n'aboutirent à rien, & dont il n'est pas nécessaire de parler ici.

Cartels entre l'Empereur & le Roi de France.

Cependant *Lautrec* s'étant approché de Naples, mit le Siege devant cette Ville. Il seroit inutile d'expliquer ici les contretems qui

Siege de Naples.

lui arriverent pendant ce Siege, par le manque des vivres, par le peu d'exactitude du Roi son Maitre à lui envoyer les secours & l'argent qu'il lui avoit fait esperer, & par la défection d'*André Doria*, qui prit ce tems pour soustraire Genes à la domination de la France, & pour mettre cette Ville en liberté. Il suffira de dire en un mot, que la Peste s'étant mise dans l'Armée assiegeante, en emporta une grande partie ; que *Lautrec* en mourut lui-même, le 16 d'Août ; & que le Marquis de *Salusses*, qui prit le commandement de l'Armée, ayant levé le Siege, & s'étant retiré dans *Averse*, s'y vit obligé de se rendre à discretion ; & que par-là toute l'Armée de France fut absolument ruïnée.

Revolte de Genes.

Lautrec & une grande partie de son Armée meurent de la Peste. Siege de Naples levé.

Après un succès si peu attendu, le Pape se félicita d'avoir su prendre si bien ses mesures, & de n'être point rentré dans la Ligue. Depuis ce tems-là il prit une résolution fixe de faire la Paix avec l'Empereur, les secours de France & d'Angleterre étant desormais trop incertains & trop éloignez, pour pouvoir fonder ses esperances là-dessus. Mais pour faire une bonne Paix, il falloit faire craindre à l'Empereur une union très étroite du S. Siege avec la France & l'Angleterre, afin que cette crainte l'obligeât à lui accorder des conditions plus avantageuses. C'est à quoi l'affaire du Divorce de *Henri VIII* lui servit beaucoup, parce qu'en feignant qu'il avoit du penchant à favoriser ce Prince, il donnoit lieu en même tems de croire qu'il portoit plus loin ses pensées, & qu'il avoit dessein de s'unir étroitement avec lui. La connoissance des vues & des interêts de *Clement VII* est absolument nécessaire pour bien entendre l'affaire du Divorce, ainsi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la suite.

Négociation du Pape avec l'Empereur.

François I se voyant comme hors d'état de soutenir plus longtems la Guerre, & ayant quelques avis que le Pape traitoit secretement avec l'Empereur, perdoit de plus en plus l'esperance de retirer ses Enfans d'Espagne par la force des armes. Ainsi, quoiqu'avec une extrême répugnance, il se vit aussi obligé d'entretenir une Négociation secrete avec l'Empereur, dans le tems même qu'il faisoit de magnifiques promesses aux Venitiens, aux Florentins, & au Duc de Ferrare, pour les maintenir dans la Ligue, afin d'obtenir pour lui-même de meilleures conditions.

Le Roi de France traite aussi en particulier avec l'Empereur.

Enfin, le Pape reçut l'agréable nouvelle, que son Traité avec l'Empereur avoit été conclu & signé à Barcelone le 29 de Juin 1529. Par ce Traité, l'Empereur s'engageoit à le remettre en possession de Florence ; à lui faire rendre Ravenne, Cervia, Modene & Reggio ; & à lui aider à se rendre maitre de Ferrare. De plus, il s'obligeoit à rétablir *François Sforze* dans le Duché de Milan, s'il étoit trouvé innocent ; & s'il étoit jugé coupable, de ne disposer du Duché qu'avec l'agrément du Pape. Enfin, il promettoit de donner en Mariage *Marguerite* sa Fille-naturelle à *Alexandre de Medicis*, Fils du feu Duc *Laurent*, & de lui donner la Souveraineté de Florence.

Conclusion du Traité du Pape.

Le Traité de Barcelone fut suivi, deux mois après, de la Paix entre l'Empereur & *François I*, qui fut signée à Cambray. Par ce nouveau Traité, François abandonna entierement les Venitiens, les Florentins & le Duc de Ferrare, ses Alliez. Il se chargea de payer au Roi d'Angleterre 280000 écus à la décharge de l'Empereur, & de dégager la *Riche Fleur-de-Lys*, que *Maximilien I* avoit donnée en gage à *Henri VII* pour 50000 écus (1). Il y avoit divers autres Articles, qui bien que moins rudes que ceux du Traité de Madrid, ne laissoient pas de lui causer un chagrin extrême: mais il ne voyoit aucun moyen de s'en dispenser. *Henri* lui donna en cette occasion une preuve bien sensible de son amitié, en le tenant quitte du payement qu'il devoit lui faire pour l'Empereur, & en lui faisant présent d'un beau Joyau qu'il avoit entre ses mains, afin qu'il pût le remettre à l'Empereur.

Et du Roi de France.

Les deux Traitez de Barcelone & de Cambray changerent entierement la situation, où les Affaires de presque toute l'Europe se trouvoient auparavant. Le Pape, devenu Ami & Allié de *Charles-Quint*, recouvra Ravenne & Cervia, & vit avec une extrême satisfaction la Ville de Florence assiegée par les Armes Impériales, & enfin réduite à recevoir *Alexandre de Medicis* pour son Souverain. Il eut aussi la consolation de voir rétablir *Sforze* à Milan. Il ne manquoit plus rien à son contentement, que de se voir maitre de Ferrare & de Modene, & de Reggio: mais à cet égard, l'Empereur trouva le moyen d'éluder ses promesses, & le Pontife se vit obligé de plier, non sans chagrin d'avoir été ainsi abusé. D'un autre côté, *François I* retira ses Enfans d'Espagne, après s'être obligé par le Traité de Cambray, à ne plus faire la Guerre à l'Empereur, quoique ce Prince lui devînt de jour en jour plus redoutable. En effet, il ne s'appercevoit que trop, que *Charles-Quint*, après avoir comme subjugué l'Italie, tendoit à se rendre absolu en Allemagne, sous prétexte de réduire les Protestans, qui s'étoient unis ensemble par la Ligue de Smalcalde pour défendre leur Religion & leur Liberté. Tout cela causoit à *François* une jalousie extrême, l'accroissement de la puissance de l'Empereur ne pouvant qu'être fatal à la France. Dans cette pensée, il prit la resolution de susciter à ce Prince des affaires, qui le missent hors d'état d'exécuter ses projets. Pour parvenir à ce but, voyant que le Pape étoit mécontent à cause de la protection que l'Empereur accordoit au Duc de Ferrare, il tâcha de le gagner, en lui faisant proposer le Mariage du Duc *d'Orleans* son second Fils, avec *Catherine de Medicis* Fille du feu Duc *Laurent*. En même tems, il promettoit du secours aux Protestans d'Allemagne; & tâchoit de maintenir de plus en plus son union avec *Henri VIII*, en lui faisant esperer qu'il le seconderoit de tout son pouvoir, pour lui faire obtenir son Divorce de la Cour de Rome.

Réduction de Florence.

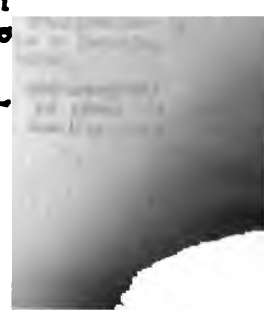
Sforze rétabli à Milan.

François retire ses Enfans d'Espagne.

François jaloux de l'accroissement de la puissance de l'Empereur.

Il fait la Cour au Pape,

Et au Roi Henri.



(1) C'étoit un Bijou en forme de Fleur-de-Lys, qui, selon *Du Bellay*, contenoit un morceau de la vraye Croix, comme on le prétendoit. WHAT.

Henri ne demandoit pas mieux, que d'avoir un appui tel que celui de la France : mais il ne connoissoit pas bien les intentions de son Ami. Le but de *François I* étoit de semer la division entre l'Empereur & *Henri*, de peur que s'ils venoient à s'accommoder ensemble, cet accommodement ne lui ôtât toute esperance de recouvrer Genes & Milan ; à quoi il ne pouvoit parvenir qu'en brouillant encore une fois les Affaires de l'Europe. C'étoit dans cette vue, qu'il conseilloit à *Henri* de pousser l'affaire du Divorce, malgré tous les obstacles qui s'y rencontroient, sachant bien que par-là il le rendroit irréconciliable avec l'Empereur : & pour cet effet, il lui faisoit esperer qu'il romproit lui-même avec le Pape, plutôt que d'abandonner ses interêts. Mais dans ce même tems, il avançoit la Négociation du Mariage de *Catherine de Medicis* avec le Duc *d'Orleans*. Cependant, comme il prétendoit être intime Ami de *Henri*, il lui faisoit entendre, que rien n'étoit plus capable d'amener l'affaire du Divorce à une heureuse fin, que d'intimider l'Empereur & le Pape, afin d'empêcher le premier de s'opposer au Divorce ; & le second, de se rapprocher de l'Empereur, par la crainte d'une puissante Ligue entre la France & l'Angleterre. Ce fut dans cette vue, que *François* & *Henri* firent divers Traitez ensemble, pour faire accroire au Public qu'ils méditoient de grands desseins. Mais la simple lecture de ces Traitez fait voir, que leur but n'étoit que de causer de la jalousie à l'Empereur & au Pape. Ils s'aboucherent même en Picardie, & signerent une Convention par laquelle ils s'engageoient à mettre sur pied une Armée de 80000 hommes, pour défendre la Chrétienté contre les attaques des Turcs, soit en Allemagne, soit en Italie, selon qu'il seroit jugé nécessaire. Mais ce n'étoit qu'un artifice pour intimider l'Empereur. *François I* fit si bien dans cette Entrevue, qu'il acheva de déterminer *Henri* à épouser *Anne de Bollen* ; & par-là il mit un obstacle invincible à l'accommodement entre l'Empereur & *Henri*.

A qui il conseille de pousser l'affaire du Divorce.

Il fait divers Traitez avec lui.

Il le détermine à épouser Anne de Bollen.

Les démarches publiques & secretes des Rois de France & d'Angleterre, causoient de l'inquiétude à *Charles-Quint*. On savoit que les deux Rois traitoient ensemble : ce n'étoient que Couriers continuels de Paris à Londres, & de Londres à Paris. Mais on ne savoit de leurs Traitez, que ce qu'ils vouloient bien en publier ; & ils affectoient de faire connoitre qu'ils avoient de grands desseins. L'Empereur, qui se trouvoit sur le point d'être attaqué par les Turcs, étoit fort embarassé. Il craignoit que *François* & *Henri*, aussi bien que les Protestans d'Allemagne, ne saisissent cette occasion d'agir contre lui ; & il n'étoit pas trop assuré du Pape, ni des autres Princes d'Italie, parce qu'il les avoit tous maltraitez. Cependant, comme il n'étoit pas en état de parer à tout, il courut au plus pressé, & dissimula sa crainte quant au reste. Une Diete qu'il fit tenir en Allemagne, ayant donné quelque contentement aux Protestans pour les empêcher de remuer, il marcha contre les Turcs qui avoient déja pénetré jusque dans l'Autriche, & sans qu'ils

L'Empereur marche contre les Turcs, qu'il chas-

pussent l'obliger à risquer une Bataille, il trouva le moyen de les faire retirer. Après l'heureux succès de cette Campagne, il passa en Italie, pour travailler à l'éxécution d'un projet qu'il avoit déja formé. Il vouloit persuader à toutes les Puissances d'Italie, de faire ensemble une Ligue, & d'entretenir toujours une Armée, dont il nommeroit lui-même le Général, pour défendre le Duché de Milan, & le reste de l'Italie, contre les attaques qu'on avoit à craindre de la part de la France. Mais le Pape & les autres Princes Italiens, connoissant que le but de l'Empereur étoit de les tenir dans les fers par le moyen d'une Armée qu'ils entretiendroient eux-mêmes, ne voulurent s'engager à signer la Ligue, qu'à condition que l'Armée ne seroit mise sur pied qu'en cas de nécessité.

se d'Autriche.

Il fait une Ligue avec quelques Princes d'Italie.

Enfin, le Mariage du Duc d'*Orleans* avec *Catherine de Medicis* ayant été conclu, le Pape & *François I* se rendirent à Marseille avec les deux Parties, qui y consommerent leur Mariage. Dans cette Entrevue, qui causa beaucoup d'ombrage à l'Empereur, *François I* mit les differends entre le Pape & *Henri* sur un pied d'accommodement, dont il esperoit tirer de grands avantag[illegible] Mais *Clement VII* s'étant laissé gagner par l'Empereur, rompit les mesures du Roi de France, ainsi qu'on le verra dans l'Article suivant.

Mariage du Duc d'Orleans avec Catherine de Medicis.

Voici les Pieces les plus considerables du Recueil des Actes Publics, qui ont du rapport aux Affaires dont je viens de parler.

Année 1528.

Plein-pouvoir de *François Sforze*, pour assister de sa part aux Négociations de la Paix. Du 14 Fevrier. Page 234. A Cremone.

Plein-pouvoir de Sforze.

Sforze se trouvoit alors chassé de ses Etats par l'Empereur.

Commission de *François I*, pour traiter de la liberté du Commerce entre ses Sujets & ceux de l'Empereur. Du 10 Mars. Page 235. A S. Germain en Laye.

Traité de Commerce entre la France & les Sujets de l'Empereur.

Autre du même, à *Jean du Bellay* Evêque de Bayonne, pour traiter avec *Henri* sur la maniere de faire la Guerre à l'Empereur. Du 10 Mars. Page 236. Ibid.

Commission de François I, pour traiter avec Henri.

Autre, sur les Privileges qui doivent être accordez aux Marchands Anglois. Du 10 Mars. Ibid.

Privileges des Marchands Anglois.

Traité de Trève pour huit mois, entre l'Empereur & les Rois de France & d'Angleterre. Du 15 Juin. Page 258. A Paris.

Trève avec l'Empereur.

Cette Trève ne regardoit pas l'Italie.

Traité entre *François I* & *Henri VIII*, pour transporter la Guerre en Italie; & Quittance de *François I* à *Henri*, de 196800 écus. Sans date.

Traité pour porter la Guerre en Italie.

Selon les apparences, ce Traité fut fait après la perte de l'Armée Françoise devant Naples.

Ratification.

Ratification du Traité précédent par *François I.* Du 23 Décembre. Page 283. A S. Germain en Laye.

Année 1529.

Traité de Madrid.

Traité de Madrid. Du 14 Janvier 1526. Page 308.

Traité de Cambray.

Traité de Cambray entre *Charles-Quint* & *François I.* Du 5. Août. Page 326.

Je ne sai pourquoi M. *Rymer* a inseré parmi les Actes de l'année 1529, le Traité de Madrid qui est de 1526; si ce n'est qu'il ait voulu procurer aux Lecteurs la facilité de les comparer plus commodément ensemble.

Traité entre François & Henri VIII.

Commission de *François I*, pour traiter touchant les sommes qu'il doit payer au Roi d'Angleterre, à la décharge de l'Empereur, suivant le Traité de Cambray; & particulierement sur la *Riche Fleur-de-Lys.* Du 16 Août. Page 306. A S. Quentin.

François I absous du Serment de ne rien aliéner.

Absolution du Pape à *François I*, touchant le serment qu'il a fait à son Sacre, de ne rien aliéner de ses Etats, afin qu'il puisse exécuter le Traité de Cambray. 3. Kal. Décemb. Page 352. A Bologne.

Si le serment que *François I* avoit fait à son Sacre, eût été la véritable raison qui l'empêchoit de restituer le Duché de Bourgogne après le Traité de Madrid; il auroit pu se servir d'une semblable Dispense du Pape, pour mettre sa conscience en repos,

Année 1530.

Traité touchant la Guerre contre les Turcs.

Plein-pouvoir de *Henri VIII*, pour traiter en son nom avec l'Empereur, &c. sur la Guerre contre les Turcs. Du 21 Janvier. Page 354. A Londres.

C'étoit pour se disculper du reproche que l'Empereur lui faisoit, aussi-bien qu'au Roi de France, qu'ils ne prenoient aucun interêt au danger dont la Chretienté étoit ménacée par les Infideles.

Pension de Henri employée à la délivrance des Enfans de France.

Commission de *François I* pour traiter avec *Henri*, de la Pension annuelle de 50000 écus, qui de son consentement doit être employée à la délivrance des Enfans de France. Du 29 Janvier. Page 358.

Pension de Sel assurée à Henri.

Autre, pour assurer à *Henri* la Pension de Sel de Brouage. Page 360.

Don au Roi de France, & obligation de celui-ci.

Obligation de *François I*, par laquelle il reconnoit qu'il a reçu en don de *Henri* 512222 écus d'or, tant en argent comptant, qu'en quittance de la Pension, outre la *Riche Fleur-de-Lys*; à cette condition, que si *François* n'observe pas le Traité de Paix perpétuelle, il demeurera redevable de ces sommes: à quoi aussi *François* s'oblige. Du 29 Janvier. Page 360.

Commission

Commission de *François I*, pour recevoir de *Henri* la *Riche Fleur-de-Lys*; & pour s'engager à lui rendre ce Joyau dans six mois, si l'Empereur refuse de délivrer les Otages. Pag 362.

Commission touchant la Fleur-de Lys engagée à Henri.

Traité par lequel *François I* s'engage à payer deux années d'arrérages de la Pension de Sel, avec l'année courante. Du 18 Fevrier. Page 276.

Traité touchant la Pension de Sel.

Don fait par *Henri* au Roi de France, d'une année de la Pension de 50000 écus, pour être employée à la délivrance des Otages. Du 18 Fevrier. Page 278.

Don de Henri à François.

Reçu de la *Riche Fleur-de-Lys*, par les Ambassadeurs de France. Page 380.

Reçu de la Riche Fleur-de-Lys.

Année 1532.

Traité de Ligue défensive entre *François I* & *Henri VIII*, en cas que l'Empereur attaque l'un ou l'autre. Du 23 Juin. Page 436. A Londres.

Traité avec François.

C'est ici un de ces Traitez, dont les deux Rois faisoient beaucoup de bruit. On savoit qu'ils avoient signé un Traité, mais on ignoroit ce qu'il contenoit.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Pour ne pas brouiller les matieres contenues dans les Actes de ces six années, je partagerai cet Article en deux. Je parlerai dans le premier, de l'affaire du Divorce; & dans le second, des affaires qui regardent le Cardinal *Wolsey*, sur lesquelles il y a un assez grand nombre de Pieces.

Du Divorce de HENRI VIII.

Henri VIII avoit vêcu dix-huit ans avec *Catherine d'Arragon*, lorsqu'il prit la résolution de faire Divorce avec elle. Ce dessein étoit fondé sur deux raisons principales, dont l'une étoit tirée de la Religion, & l'autre de la Politique. La premiere étoit, que *Catherine* ayant été Femme du Prince *Arthur*, Frere de *Henri*, ne pouvoit l'être du Frere de son premier Mari, sans violer la Loi de Dieu. La seconde étoit une dépendance de la premiere: car en supposant, je ne dirai pas l'invalidité du second Mariage de *Catherine*, mais seulement les doutes qui se pouvoient former là-dessus, il s'ensuivroit, que la naissance de la Princesse *Marie*, venue de ce Mariage, pouvoit être sujette à des objections. Par conséquent, la Succession à la Couronne après la mort du Roi, demeuroit dans un état d'incertitude; d'où on pouvoit inferer, qu'il y avoit du danger que le Royaume ne fût exposé à une Guerre-civile. En effet, le

Motifs du Divorce de Henri.

Roi n'ayant point d'Enfant mâle, & n'ayant pas même lieu d'en espérer puisque depuis longtems la Reine ne faisoit plus d'Enfans, on pouvoit aisément prévoir, qu'après la mort du Roi il y auroit trois Prétendans à la Couronne, savoir, *Marie* sa Fille; *Jaques V* Roi d'Ecosse, son Neveu, Fils de sa Sœur ainée; & la Fille ainée de la Duchesse de *Suffolck*, Sœur cadette de *Henri*. *Marie* pouvoit se prévaloir de la Dispense de *Jules II*, qui avoit autorisé le Mariage de *Henri* avec *Catherine*. Le Roi d'Ecosse pouvoit prétendre que ce Mariage étoit nul, selon le Droit Divin; & que par conséquent, *Marie* étoit bâtarde. Et la Fille ainée de la Duchesse de *Suffolck* pouvoit alléguer, que *Marie* étant bâtarde, & le Roi d'Ecosse étranger, c'étoit à elle à monter sur le Trône.

Ce sont-là les deux raisons, sur lesquelles *Henri* lui-même fondoit la résolution de faire rompre son Mariage. Mais plusieurs ont soutenu que ce n'étoient que des prétextes, & lui ont attribué une troisieme raison, qu'ils ont voulu faire regarder comme la principale, ou plutôt la seule qui le faisoit agir. C'est qu'il étoit devenu amoureux d'*Anne de Bollen*, à laquelle il voulut sacrifier *Catherine*. Mais, sans vouloir m'étendre ici sur les preuves qui peuvent détruire cette opinion, je me contenterai de dire en deux mots, qu'il est comme impossible de marquer précisément le tems auquel *Henri* commença à sentir des scrupules sur son Mariage; en quel tems il prit la résolution de le faire casser; en quel tems *Anne de Bollen*, qui étoit en France, retourna en Angleterre; & en quel tems le Roi devint amoureux d'elle. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est très certain que le Divorce étoit résolu avant le milieu de l'année 1527; qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'*Anne* ne retourna de France en Angleterre, avec le Chevalier *Bollen* son Pere, qui y avoit été Ambassadeur, qu'au mois de Septembre ou d'Octobre de la même année; & qu'on ne trouve aucune trace de l'amour du Roi, avant l'année 1528. Comment après cela peut-on assurer, que l'amour du Roi a été le véritable motif de la demande du Divorce? Si l'on se contentoit de dire, que la passion que le Roi conçut pour cette Fille, contribua beaucoup à le faire persister dans la poursuite du Divorce, malgré les difficultez qu'il y rencontra, je ne m'y opposerois pas, étant bien éloigné de vouloir justifier toutes les démarches ou toutes les actions de ce Prince.

Quoiqu'on ne trouve pas dans le Recueil toutes les Pieces qu'on y verroit sans doute, si elles n'avoient pas été supprimées sous le Regne de *Marie*, & qu'on soit privé par-là de divers éclaircissemens sur l'affaire du Divorce, il est pourtant nécessaire de donner ici un Abregé de ce qui s'est passé sur ce sujet. Mais pour ne pas entrer dans tout le détail, qui a été si bien expliqué par l'illustre Auteur de *l'Histoire de la Reformation d'Angleterre*, je supprimerai tout ce qui regarde la Religion & la Conscience, pour me borner à ce qu'il y a d'Historique, & principale-

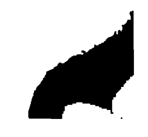
ment à faire connoitre la conduite de *Clement VII*, dans tout le cours de cette affaire (1).

Conduite du Pape dans toute cette affaire.

Au mois de Juillet 1527, *Henri* envoya *Knight* à Rome, pour demander au Pape, qui étoit alors prisonnier dans le Château S. Ange, qu'il signât quatre Actes, qu'on lui envoyoit tout dressez. Le premier étoit une Commission au Cardinal *Wolsey*, pour juger de la validité de la Dispense de *Jules II*, & de celle du Mariage du Roi avec *Catherine*, fait en conséquence. Le second étoit une Bulle Décrétale, qui cassoit le Mariage du Roi. Le troisieme, une Permission authentique au Roi, d'épouser une autre Femme. Le quatrieme, un Engagement de ne jamais revoquer aucun des trois Actes précédens. Il falloit que la Cour d'Angleterre comptât beaucoup sur la condescendance du Pape, pour pouvoir se persuader qu'il signeroit aveuglément ces quatre Actes, sans aucune autre connoissance de l'affaire dont il s'agissoit, & sans pouvoir même s'assurer que cette complaisance lui procureroit sa liberté & son rétablissement. Cependant, *Henri* se flatoit que l'état violent où le Pape se trouvoit alors, & l'envie qu'il avoit d'en être délivré, ce qu'il ne pouvoit naturellement attendre que de la France & de l'Angleterre, le feroient passer par dessus toutes les formalitez. Mais, quoique *Clement VII* fût effectivement réduit en un très fâcheux état, & qu'il ne pût vraisemblablement esperer du secours que des deux Rois Alliez, il ne pouvoit pas absolument compter que ces deux Monarques feroient pour lui tout ce qui seroit en leur pouvoir, ni même que leurs efforts seroient efficaces. Cela dépendoit du succès de la Guerre.

Véritablement, *Lautrec* étoit arrivé en Italie avec une Armée Françoise, & avoit ordre d'attaquer le Royaume de Naples : mais le succès de son Expédition étoit encore incertain. Si donc le Pape avoit fait aveuglément ce que *Henri* souhaitoit, & qu'il fût arrivé dans la suite que la Guerre de Naples n'eût pas eu le succès qu'on en attendoit, il se seroit

(1) M. *de Rapin* dans son Histoire donne cette relation générale, d'après trois Historiens Anglois qui se sont plus étendus sur cette matiere que les autres, savoir *Sanderus*, le Lord *Herbert*, & le Docteur *Burnet* Evêque de *Salisbury*. *Sanderus*, dans son *Histoire du Schisme d'Angleterre*, fait de grands efforts pour décrier *Henri VIII*, & pour montrer que la Reformation d'Angleterre, à laquelle il donne le nom de Schisme, n'avoit d'autre cause que l'amour de ce Prince pour *Anne de Bollen*. Cet Auteur, en insinuant cela, a cru porter un coup mortel à la Reformation; à cause que l'on juge aisément, qu'un Edifice bâti sur un pareil fondement, ne sauroit être l'œuvre de Dieu. Le Lord *Herbert*, dans son *Histoire de Henri VIII*, a donné une ample relation de cet évenement; mais il s'est contenté de rapporter les faits purement & simplement, laissant au Lecteur la liberté d'en tirer les conséquences lui-même. Le Docteur *Burnet* avoit pour but principal, dans son *Histoire de la Reformation*, de montrer, que quoique le Divorce eût donné lieu à la Reformation, cela se fit purement par accident; & il a si bien refuté les faussetez palpables dont *Sanderus* a rempli son Histoire sur ce sujet, qu'un honnête-homme qui a lu ce que ce Prélat a écrit là-dessus, ne peut plus regarder *Sanderus* comme un Ecrivain sur lequel on puisse compter. WHAT.



mis dans un état pire que celui où il se trouvoit, sans esperance de s'en relever jamais. Mais d'un autre côté, comme il y avoit apparence que *François I*, Ami & Allié du Roi d'Angleterre, deviendroit supérieur en Italie, il étoit de l'interêt du Pape de ménager ces deux Monarques, dont il pouvoit avoir besoin. La confiance qu'avoit *Henri*, que le Pape ne pouvoit lui rien refuser, fut précisément ce qui servit à le tenir amusé. Comme dans le tems que *Knight* arriva à Rome, *Clement VII* étoit étroitement gardé par les Espagnols, tout ce que cet Envoyé put faire, ce fut de lui faire tenir un Mémoire sur l'affaire dont il étoit chargé. Le Pape répondit verbalement d'une maniere favorable: mais il ne fut pas possible de pousser plus loin cette Négociation pendant la prison du Pape. Ce ne fut qu'après son évasion, que *Cassali* Ambassadeur ordinaire d'Angleterre, & *Knight*, allerent le trouver, pour le presser de signer les quatre Actes dont j'ai parlé ci-dessus. *Clement VII*, qui ne s'étoit engagé qu'en termes généraux, témoigna de même, qu'il étoit disposé à satisfaire le Roi: mais que pour en trouver les moyens, il avoit dessein de consulter le Cardinal des quatres Saints couronnez. *Cassali* & *Knight* allerent d'abord voir ce Cardinal, pour tâcher de le gagner. Cela ne leur fut pas difficile, ou du moins, il feignit d'être entierement dans les interêts du Roi. Mais après avoir examiné les quatre Actes, il y trouva tant de défauts essentiels, sur-tout dans la Commission, qu'il en fallut dresser d'autres. Mais tout cela ne suffisant pas pour gagner tout le tems dont le Pape avoit besoin, & les Ambassadeurs le pressant continuellement de signer les Actes, il se résolut enfin à en signer trois, savoir, la Commission, la Décrétale, & la Dispense au Roi pour épouser une autre Femme. Ces Actes ayant été envoyez en Angleterre, on trouva qu'ils étoient inutiles. La Commission étoit datée du Château S. Ange, pendant que le Pape y étoit Prisonnier: la Décrétale ne contenoit aucune clause, qui pût empêcher le Pape de la revoquer; & la Dispense n'étoit que conditionelle, en cas que le premier Mariage de *Henri* fût déclaré nul. Outre cela on y avoit fait glisser cette clause, qui laissoit au Pape une porte ouverte pour pouvoir la revoquer, s'il le jugeoit à propos, savoir, *que le Pape accordoit la Dispense autant qu'il le pouvoit sans offenser Dieu, nonobstant toutes prohibitions de Droit Divin, ou autres, auxquelles il dérogeoit, autant que l'Autorité Apostolique pouvoit s'étendre.*

Le Pape amuse Henri en lui envoyant des Bulles inutiles.

Tout cèla se trouvant sujet à trop d'exceptions, *Henri* fit demander d'autres Bulles: mais le Pape, qui vouloit voir le succès de l'Expédition de Naples avant que de se déterminer, trouva le moyen de s'en dispenser. Il se contenta, pour gagner du tems, de dire en secret à *Cassali*, que le Roi feroit mieux d'épouser une autre Femme, & qu'il seroit plus aisé de pardonner une faute faite, que de la permettre. *Henri* n'ayant pas jugé à propos de suivre ce conseil, qui l'auroit livré à la

Henri en demande d'autres.

Avis que le Pape lui fait donner.

Fox & Gardiner envoyez à Rome.

discretion du Pape, lui envoya *Fox* & *Gardiner* (1), pour solliciter l'expédition des Bulles dont il avoit besoin. Lorsque ces deux nouveaux Envoyez arriverent auprès du Pape, *Lautrec* étoit en pleine marche vers le Royaume de Naples : mais d'un autre côté, l'Armée Impériale étoit sortie de Rome pour aller arrêter ses progrès, de sorte qu'on ne doutoit point qu'il n'y eût bien-tôt une Bataille entre les deux Armées. Il ne convenoit donc point aux interêts du Pape, de se déterminer avant cet évenement. Cela fut cause qu'il usa de toutes sortes de souplesses, pour tâcher de gagner du tems. Enfin, se trouvant extraordinairement pressé par les Envoyez du Roi, il signa une Bulle qui donnoit pouvoir au Cardinal *Wolsey* de juger l'affaire du Divorce, en prenant l'Archevêque de Cantorberi, ou tel autre Evêque qu'il voudroit pour Adjoint.

Le Pape donne un nouveau pouvoir à Wolsey.

Cette Bulle, toute favorable qu'elle étoit, ne fut pas jugée suffisante, par deux raisons. Premierement, il n'y avoit aucune clause qui empêchât le Pape de la revoquer. Secondement, on crut qu'une Sentence donnée par un Juge manifestement dévoué au Roi, pourroit être regardée comme nulle. Ainsi, le Roi croyant que le Pape avoit véritablement intention de le contenter, crut qu'il étoit à propos de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher qu'on ne pût regarder la Sentence qui se donneroit, comme extorquée. Il prit donc le parti de demander au Pape, qu'il lui plût de nommer un autre Cardinal pour le joindre au Cardinal *Wolsey*, en qualité de Légat. Par-là, il gâta entierement son affaire, parce qu'il donna au Pape un prétexte plausible de prolonger le tems ; au-lieu que s'il eût fait juger l'affaire par *Wolsey*, il auroit beaucoup embarassé l'Empereur & le Pape. Dans le tems que cette derniere demande fut faite, *Lautrec* assiegeoit actuellement la Ville de Naples, avec beaucoup d'apparence de s'en rendre maitre, aussi-bien que de tout le reste du Royaume. Cela rendit le Pape beaucoup plus facile ; & néanmoins, voyant que le Roi lui fournissoit lui-même l'occasion de gagner du tems, il ne le négligea pas. En prenant en apparence la résolution d'accorder au Roi ce qu'il souhaitoit, il trouva le moyen de lui rendre cette faveur inutile, s'il arrivoit que la Guerre tournât autrement qu'on ne le croyoit ; étant prêt néanmoins à la confirmer, si la France avoit un heureux succès. Il signa donc une Bulle, qui établissoit les Cardinaux *Thomas Wolsey* & *Laurent Campegge* (2) ses Légats en Angleterre, pour juger l'affaire du Divorce ; & mit entre les mains de *Campegge* la Décrétale, qui cas-

Le Roi demande au Pape de joindre un Commissaire à Wolsey.

Wolsey & Campegge Juges du Divorce.

(1) *Etienne Gardiner* étoit en ce tems-là Secretaire du Cardinal *Wolsey*, & *Fox* étoit Aumônier du Roi. Le premier étoit un Canoniste, & l'autre un Théologien. WHAT.

(2) *Campeggio* étoit Evêque de *Salisbury*. WHAT.

soit le Mariage du Roi avec *Catherine*. De plus, il donna par écrit l'Engagement de ne revoquer point le pouvoir des Légats. Mais avant que d'aller plus loin, il est bon de remarquer ici les artifices dont il se servit pour gagner du tems. La Commission pour *Wolsey* seul avoit été signée le 13 d'Avril. Environ un mois après, le Cardinal *Campegge* fut déclaré Légat conjointement avec *Wolsey*, dans un Consistoire : mais sa Commission ne fut expédiée que le 6 de Juin. L'Engagement de ne pas revoquer les Légats, étoit daté le 23 de Juillet; la Décrétale ne fut scellée qu'au mois d'Août; & *Campegge* ne partit qu'au mois de Septembre, & n'arriva en Angleterre qu'au mois d'Octobre. C'est à dire, que quand il partit, le Siege de Naples étoit levé, l'Armée Françoise étoit ruïnée, & le Pape n'avoit plus rien à esperer de la France & avoit au contraire tout à craindre de l'Empereur. Ainsi, lorsque *Campegge* partit, *Clement VII* avoit déja résolu de ne donner aucune satisfaction au Roi, & de s'accommoder avec l'Empereur. Mais comme, pour obtenir une Paix plus avantageuse, il falloit faire croire à *Charles-Quint* qu'il alloit s'unir étroitement avec la France & avec l'Angleterre, il ne balança point à donner à *Henri* toutes les esperances possibles, que l'affaire du Divorce se termineroit à son contentement. C'est par cette raison qu'il envoya *Campegge* en Angleterre, & qu'il lui mit en main la Décrétale que *Henri* souhaitoit avec tant de passion, Mais il lui donna des ordres exprès, de faire trainer l'affaire autant qu'il seroit possible; de ne donner point de Sentence, sans en avoir un ordre précis de sa part; & sur toutes choses, de ne laisser point sortir la Décrétale d'entre ses mains, mais de se contenter de la faire voir au Roi & au Cardinal *Wolsey*, sans la communiquer à aucune autre personne.

Instruction du Pape à Campegge.

Les Ministres de l'Empereur produisent un Bref pour gagner du tems.

Pendant que *Campegge* étoit en chemin, les Ministres de l'Empereur produisirent une copie authentique d'un certain Bref de *Jules II*, par lequel ce Pontife confirmoit la Dispense du Mariage de *Henri* avec *Catherine*, *nonobstant que le prémier Mariage de* Catherine *avec* Arthur *eût été consommé*; au-lieu que dans la Bulle de Dispense, il y avoit, Nonobstant que le Mariage, &c. eût été celebré, *& peut-être* consommé. Ils prétendoient faire voir par ce Bref, que *Jules II* n'avoit pas été surpris, puisqu'il supposoit que le Mariage avoit été consommé. Mais plusieurs raisons faisoient voir manifestement la supposition de ce Bref. Premierement, on n'en trouvoit aucune Notice dans les Archives. Secondement, la Dispence ayant été accordée sur la requête de *Catherine*, cette Princesse n'avoit pas pu alleguer que son Mariage avec *Arthur* avoit été consommé, puisque depuis le commencement du Procès touchant le Divorce, elle avoit affirmé le contraire par serment. En troisieme lieu, ce Bref etoit daté le 26 de Décembre 1503. Or comme dans les Brefs des Papes, l'année commence

Ce Bref est supposé.

le 25 de Décembre, jour de Noël, il se trouvoit que selon cette maniere de dater les Brefs, le 26 de Décembre 1503 répondoit au 26 de Décembre 1502, selon la date commune, c'est à dire, dix mois avant l'exaltation de *Jules II.*

Depuis que l'Armée de France qui assiegeoit Naples fut dissipée, & que le Pape eut pris la résolution de s'accommoder avec l'Empereur, les difficultez de l'affaire du Divorce allerent toujours en augmentant. *Campegge* servit très utilement son Maitre, en faisant couler le tems inutilement par divers artifices, quoiqu'il témoignât toujours au Roi qu'il étoit entierement dans ses interêts; jusqu'à ce qu'enfin, il reçut un ordre exprès de brûler la Décrétale, à quoi il obeït ponctuellement. Enfin, pour ne pas entrer dans un trop grand détail, il suffit de dire, que le Roi soupçonnant qu'il y avoit du mystere dans ces longueurs affectées, envoya *Vannes* & *Bryan* à Rome, pour s'en éclaircir. Ces deux Envoyez, après avoir souvent sondé, sollicité, & même menacé le Pape, écrivirent enfin au Roi, qu'il ne devoit rien esperer de la Cour de Rome. Cela fut cause que le Roi se résolut enfin à faire juger l'affaire en Angleterre par les deux Légats, qui s'assemblerent le 13 de Mai, en vertu d'une permission du Roi. *Wolsey*, quoique plus ancien Cardinal, ceda la Présidence à *Campegge*, qui ne s'occupa qu'à tirer l'affaire en longueur, selon les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Dans la premiere Séance, il fut ordonné que le Roi & la Reine comparoitroient devant les Légats, le 18 de Juin. Voilà déja un délai de 28 jours, quoique les Parties fussent à Londres, ou dans quelqu'une des Maisons Royales proche de la Ville. Dans cet intervalle, la Reine ayant recusé les deux Légats, la recusation fut rejettée: mais on lui donna un nouveau délai de quatre jours. Le 21, le Roi & la Reine comparurent, & la Reine fut encore citée pour le 25. Mais au-lieu de comparoitre, elle fit signifier aux Légats, un Appel de leurs procedures. Son Appel n'ayant pas été admis, elle fut déclarée contumace: mais on lui donna un nouveau délai jusqu'au 28, auquel jour les Légats commencerent à travailler au Procès, & ouïrent des Témoins. Mais à cause de certaines Vacances qui s'observoient à Rome, la Cour s'ajourna jusqu'au 12 de Juillet. Ce ne fut donc que ce jour-là que les Légats recommencerent à travailler, & ils continuerent le 14, le 17, & le 21. Enfin le 23, dans le tems qu'on s'attendoit qu'ils alloient prononcer la Sentence, *Campegge* ajourna la Cour jusqu'au 1 d'Octobre, à cause des grandes Vacances qui ne finissoient à Rome que ce jour-là. On voit par-là, combien ce Cardinal savoit bien servir son Maitre. Mais on ne sait que penser du Cardinal *Wolsey*, qui se prêtoit ainsi aux artifices de son Collegue, pour abuser un Maitre qui l'avoit comblé de bienfaits.

Le Pape ordonne de bruler la Décrétale.

Le Roi envoye encore deux Ministres à Rome.

La Reine Catherine recuse les Légats.

Elle est déclarée contumace.

Pendant qu'on travailloit en Angleterre au jugement du Procès, le Pape reçut la nouvelle, que son Traité avec l'Empereur avoit été conclu

Le Pape évoque la Cause à Rome.

à Barcelone. Incontinent, avant que de publier ce Traité, il évoqua la Cause du Divorce à Rome, & fit partir un Exprès pour en informer les Légats. Dans la Bulle d'évocation, *Henri* étoit sommé de comparoitre à Rome dans quarante jours, avec dénonciation de diverses censures en cas de désobeïssance. Mais dans la suite, le Pape désavoua ces censures, & en fit une espece de réparation au Roi. C'est ainsi que *Henri* fut amusé pendant deux ans entiers, & qu'après avoir conçu une esperance qui lui paroissoit bien fondée, de réussir dans son dessein, il se vit plus éloigné de son but, que lorsqu'il avoit commencé le Procès. Les artifices dont le Pape usa sont si manifestes, que ce seroit perdre le tems, que de s'arrêter à les faire remarquer. Il vouloit recouvrer Ravenne & Cervia, se mettre en possession de Modene & de Reggio, réunir Ferrare à l'Eglise, rétablir la Maison de *Medicis* dans le gouvernement de Florence, & le Duc *Sforze* à Milan. Tout cela ne pouvoit se faire que par le moyen de l'Empereur. Quand même la France auroit été victorieuse, elle ne lui auroit procuré rien de semblable. Il fut assez heureux pour que l'Empereur devint supérieur en Italie, & par-là il se vit dans une esperance prochaine d'obtenir ce qu'il souhaitoit; à quoi l'affaire du Divorce de *Henri VIII* ne lui fut pas inutile. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il se tournât du côté qui lui étoit le plus favorable. Quant au fond de la Cause du Divorce, je veux dire au droit des Parties, à la Religion, à la Conscience, ce n'étoit pas-là ce qui l'embarassoit, puisqu'il ne pensoit uniquement qu'à ses interêts particuliers. Les raisons qu'on alléguoit de part & d'autre, ne servoient qu'à amuser le tapis, & à faire gagner au Pape un tems, qu'il avoit interêt de prolonger.

Il somme Henri de s'y rendre sous certaines peines, dont il fait ensuite réparation au Roi.

Henri consulte Cranmer.

Henri ne jugea pas à propos d'obeïr à la Citation; & le Pape de son côté ne se hâta pas de pousser cette affaire, étant content de l'avoir mise en un tel état, qu'il s'en étoit rendu le maitre, & d'avoir contenté l'Empereur. Quelque tems après, *Henri* ayant connu par hazard *Thomas Cranmer*, Ecclésiastique d'un profond savoir & d'un grand jugement, en reçut un conseil qui lui fut très agréable, & qu'il résolut de suivre. C'étoit de consulter les Universitez, & les plus celebres Docteurs de l'Europe, sur l'affaire du Divorce. *Cranmer* disoit, qu'on pourroit tirer de-là un grand avantage : car si les Savans & les Universitez décidoient que la Dispense de *Jules II* étoit suffisante, la conscience du Roi en seroit tranquillisée. Que si au contraire les opinions des Universitez étoient contre la Dispense, le Pape n'oseroit jamais donner une décision contraire à un sentiment généralement reçu & approuvé.

La disgrace du Cardinal *Wolsey* suivit de près l'évocation de la Cause du Divorce. Je n'en parlerai point ici, parce que j'ai dessein d'en faire un Article à part. Dans ce même tems, *Campegge* reprit le chemin de Rome, se trouvant fort heureux de pouvoir se retirer sain

&

& sauf, quoiqu'après avoir reçu quelque mortification (1).

Le Traité de Cambray entre l'Empereur & la France s'étant conclu le 5 Août 1529, les Enfans de France furent relâchez dans l'année suivante. Ensuite l'Empereur s'étant rendu à Bologne, y règla les affaires d'Italie. *François Sforze* fut rétabli à Milan, & la Maison de *Medicis* acquit la Souveraineté de Florence. Ainsi, *Henri* se vit tout d'un coup privé du secours de la France, & de l'esperance de pouvoir causer une diversion à l'Empereur en Italie. Il ne doutoit point que le Pape ne donnât enfin une Sentence contre lui, & qu'il n'en commît l'exécution à l'Empereur ; & cependant, il se trouvoit sans Amis & sans Alliez. Par bonheur pour lui, les mouvemens que la Religion causoit en Allemagne, & les préparatifs des Turcs contre la Hongrie, empêcherent l'Empereur de penser à l'Angleterre. Cela fut cause aussi que le Pape n'osa pas se hâter, de peur d'agir à contre-tems, & qu'il tâcha d'amuser encore *Henri* de l'esperance que l'affaire du Divorce se termineroit en sa faveur. C'est ce qui porta *Henri* à envoyer des Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur, qui étoient ensemble à Bologne, pour faire un dernier effort. Le Pape témoignoit bien quelque disposition à le contenter : mais l'Empereur s'y opposoit fortement, disant, qu'il n'abandonneroit jamais la Reine sa Tante.

Sforze rétabli à Milan. Souveraineté de Florence acquise à la Maison de Medicis.

Henri envoye des Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur.

Pendant ce tems-là, on consultoit par ordre du Roi, les plus celebres Universitez de l'Europe, aussi-bien que celles d'Oxford & de Cambridge; & presque toutes déciderent en sa faveur. Mais le Pape & l'Empereur ne prétendoient point se règler sur ces décisions. Cependant *Henri* qui avoit résolu de chercher dans ses propres Etats la satisfaction qu'il ne pouvoit obtenir à Rome, prétendoit faire un grand usage des décisions des Savans, pour convaincre ses Sujets de la justice de son Divorce. Deux raisons l'avoient engagé à s'adresser au Pape, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. La premiere étoit sa prévention en faveur du Chef de l'Eglise, & du Vicaire de Jesus-Christ. La seconde, la crainte qu'en se brouillant avec le Pape, il ne se trouvât engagé dans des affaires embarassantes, à cause des préjugez du Peuple, & particulierement du Clergé & des Moines, ainsi qu'il étoit arrivé à *Henri II* & à *Jean*. Mais la conduite artificieuse de *Clement VII* l'obligeant à prendre d'autres mesures, il s'apperçut avec plaisir, que les Anglois de son tems

Décision des Universitez en sa faveur.

Raisons qu'avoit Henri de s'adresser au Pape.

Les Anglois moins bigots que leurs Ancêtres.

(1) Le Lord *Herbert* nous apprend ce que c'est. Il dit que *Campeggio* étant monté sur le Vaisseau, les Officiers de la Douane pillerent tous ses coffres, valises, & papiers, sous prétexte de chercher de l'argent & des Lettres qu'il faisoit sortir d'Angleterre pour les transporter à *Rome ;* mais c'étoit dans l'esperance de ratraper cette Bulle que le Roi souhaitoit si fort, & de trouver des Lettres d'amour du Roi à *Anne de Bollen*, & d'elle à lui. *Campeggio* s'en plaignit au Roi, menaçant qu'il ne continueroit point son voyage, qu'on ne lui fît reparation ; mais il n'en obtint aucune. WHAT.

n'avoient pas pour le Pape la même estime & la même vénération que leurs Ancêtres. La Doctrine de *Wicleff* n'avoit pas été entierement éteinte en Angleterre; & d'un autre côté, les Livres de *Luther* & de quelques autres Reformateurs, avoient ouvert les yeux à beaucoup de gens. A mesure qu'on voyoit le Roi sur le point de se brouiller avec le Pape, plusieurs en devenoient plus hardis à répandre les nouvelles Opinions, sur-tout à l'égard de la Puissance Papale. Ainsi le Roi vit avec beaucoup de satisfaction, que dans le tems qu'il prévoyoit une entiere rupture avec Rome, ses Sujets en général se trouvoient assez disposez à le soutenir. Cela fut cause que, n'esperant plus rien du Pape, il résolut de chercher dans son Parlement, & dans le Clergé d'Angleterre, le remede qu'il avoit attendu d'ailleurs inutilement. Mais afin que le Pape ne pût pas se plaindre avec justice, qu'on lui eût caché ce qu'on avoit dessein de faire en Angleterre, le Roi lui fit écrire par les Grands du Royaume une Lettre extremement forte, dans laquelle ils lui disoient, que la Cause du Roi étoit la leur propre, & que s'il refusoit plus longtems de satisfaire le Roi, ils sauroient bien trouver eux-mêmes le remede qu'ils attendoient inutilement de Rome. Le Pape leur répondit avec beaucoup de moderation, & insinua même à *Cassali*, que cette affaire pourroit s'accommoder par la permission qu'il donneroit au Roi d'avoir deux Femmes. Mais *Henri* étoit tellement en garde contre les souplesses du Pape, qu'il ne put gouter cet expédient. Dans la crainte où il étoit, que le Pape dirigé par l'Empereur ne lançât une Excommunication contre lui, ou un Interdit sur le Royaume, il publia une Proclamation qui défendoit de recevoir aucune Bulle du Pape, qui fût préjudiciable aux droits de la Couronne. Ensuite, il fit imprimer les raisons qu'il avoit de demander le Divorce, afin de préparer les esprits à ce qu'il avoit dessein de faire. Le Pape & l'Empereur n'étant pas contens l'un de l'autre, & le Mariage du Duc d'*Orleans* avec *Catherine de Medicis* étant trop avantageux au Pape pour qu'il pût refuser cet honneur, il y avoit beaucoup d'apparence que bien-tôt *Clement VII* s'uniroit étroitement avec la France. Cette conjoncture paroissant favorable à *Henri*, il assembla le Parlement, & lui communiqua le dessein qu'il avoit de faire dissoudre son Mariage, avec les raisons sur lesquelles il se fondoit. Ensuite, il fit communiquer la même résolution à la Convocation du Clergé, qui décida que le Mariage du Roi étoit contraire à la Loi de Dieu. Le Roi n'en demandoit pas davantage pour cette fois.

Lettre de la Noblesse d'Angleterre au Pape.

Réponse de ce Pontife.

Proclamation contre toutes Bulles, &c.

Brouillerie entre le Pape & l'Empereur.

Henri fait part au Parlement du dessein qu'il avoit de faire dissoudre son Mariage.

Accusation intentée au Clergé.

Peu de jours après, tout le Corps du Clergé fut accusé d'avoir violé les Statuts des *Proviseurs* & du *Præmunire*, en reconnoissant l'autorité de Legat, que le Cardinal *Wolsey* s'étoit attribuée sans en avoir une permission authentique du Roi. Comme *Wolsey* avoit été condamné sur ce même fondement, le Clergé reçut aussi une pareille Sentence, par laquelle tous ses biens étoient confisquez au profit du Roi. En tout

autre tems, on ne l'auroit pas ainsi traité impunément, & les Excommunications n'auroient pas été épargnées. Mais dans cette conjoncture le Clergé ne voyoit aucun appui pour le soutenir. Le Roi étoit brouillé avec le Pape, & avoit défendu de laisser entrer les Bulles dans le Royaume. D'un autre côté, le Peuple n'étoit nullement disposé à soutenir les interêts du Clergé duquel il n'étoit pas content, ni à recevoir les ordres du Pape, quand même il auroit voulu intervenir dans cette affaire. Ainsi, la Province Ecclésiastique de Cantorbery, assemblée en Synode ou Convocation, prit le parti d'offrir au Roi un présent de cent-mille livres sterling pour sauver ses revenus. En conséquence de cette résolution, quelques-uns du Corps furent chargez de dresser un Acte en forme de Lettres-Patentes, par lequel la Convocation donnoit au Roi cent-mille livres sterling (1). 1. A cause de son grand mérite. 2. Pour lui témoigner sa reconnoissance des avantages qu'il avoit procurez à l'Eglise, par ses Armes & par sa Plume. 3. A cause de son zèle contre les Lutheriens, qui s'efforçoient de ruiner l'Eglise Angliance, *dont le Clergé reconnoissoit qu'il étoit le Protecteur & le Chef suprême*. 4. Dans l'espérance que le Roi voudroit bien accorder au Clergé un Pardon de toutes les fautes où il étoit tombé, par rapport aux Statuts des *Provisseurs* & de *Præmunire*. Lorsque cet Acte fut lu dans l'Assemblée, il y trouva beaucoup d'oppositions, par rapport à la clause qui établissoit le Roi pour Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Mais le Roi ayant fait dire à la Convocation, qu'il rejetteroit cet Acte si cette clause en étoit ôtée, elle se vit contrainte de plier. La Convocation de la Province d'Yorck imita celle de Cantorbery, en faisant un Acte semblable, pour donner au Roi environ dix-neuf-mille livres sterling, & ne put se dispenser d'y mettre la même clause, par rapport à la Suprémacie du Roi. C'est ainsi que *Henri VIII* obtint, ou plutôt extorqua de l'Eglise Anglicane, la reconnoissance de sa Suprémacie, de laquelle il fit ensuite un grand usage. Le Roi étant content, accorda une Amnistie au Clergé, & ensuite une semblable aux Laïques, n'y ayant presque personne dans le Royaume, qui ne fût coupable du prétendu crime, d'avoir reconnu l'autorité du Légat. Quant aux Monasteres, ils se virent contraints de composer avec le Roi, afin d'obtenir le pardon de la même faute. Bien loin que le Peuple s'émût en faveur du Clergé & des Moines comme il étoit autrefois arrivé, il témoigna au contraire de la joye de les voir humiliez; & le Pape n'osant pousser cette affaire dans une semblable conjoncture, prit le parti de dissimuler son chagrin.

Le Clergé donne 100000 L. au Roi.

Et encore 19000; & reconnoit la Suprémacie du Roi.

Le Roi accorde une Amnistie au Clergé.

Joye du Peuple de voir le Clergé humilié.

(1) Le Lord *Herbert* & le Docteur *Burnet* disent que la Convocation résolut de s'adresser au Roi par un Placet, portant, qu'il lui plût d'accepter cette somme : mais depuis la publication de cette Pièce, qu'on trouve imprimée page 413 de ce XIV Volume des *Fœdera*, on peut hardiment la nommer un Acte public du Clergé, en forme de Lettres Patentes, & non un simple Placet. WHAT.

Henri tâche en vain de faire consentir la Reine au Divorce.

Cependant *Henri*, qui souhaitoit de finir l'affaire de son Divorce sans éclat, s'il étoit possible, fit les derniers efforts pour obliger la Reine à y consentir: mais tout cela fut inutile. Elle soutint toujours qu'elle étoit Femme légitime du Roi, & qu'elle le seroit jusqu'à ce qu'elle fût separée de lui par une Sentence du Pape. Sa fermeté fut cause que le Roi prit congé d'elle le 31 de Juillet pour ne la voir plus, après lui avoir assigné une de ses Maisons Royales pour y faire sa résidence (1).

Il l'envoye à la Campagne.

Ceux qui avoient embrassé la Reformation, croyant que la dissension entre le Roi & le Pape étoit une porte qui s'ouvroit pour introduire la nouvelle Religion dans le Royaume, en prirent occasion de publier leurs sentimens avec plus de liberté. Mais le Roi réprima bientôt leur audace, par le supplice de deux ou trois des plus hardis (2). Il n'avoit pas changé de sentimens par rapport aux Dogmes qu'il avoit crus jusqu'alors; mais il commençoit à se persuader, que la Religion pouvoit fort bien subsister sans la Puissance Papale. Il ne vouloit pas aussi, par une condescendance hors de propos pour les Reformez, donner lieu de l'accuser que son dessein étoit de détruire l'ancienne Religion dans son Royaume.

Trois Protestans brûlez.

Adresse du Parlement au Roi sur les Immunitez Ecclésiastiques.

Le Parlement s'étant rassemblé au commencement de l'année 1532 présenta une Adresse au Roi, pour le prier de consentir qu'on travaillât à corriger certains Abus, qui s'étoient introduits dans les Immunitez Ecclésiastiques. C'étoit le Roi lui-même, qui par ses Emissaires avoit induit le Parlement à lui présenter cette Adresse. Il craignoit de trouver de grandes oppositions de la part des Ecclèsiastiques, tant par rapport à son Divorce, qu'à l'égard de sa Suprémacie, sachant bien que la plupart étoient très attachez au Pape: c'est pour cela qu'il vouloit leur faire comprendre combien ils auroient besoin de sa protection, s'il arrivoit qu'ils fissent des efforts pour s'opposer à ses desseins. C'étoit-là l'unique but de cette démarche. Mais pour ne pas effaroucher le Clergé, il se contenta de permettre qu'on retranchât quelque petits Abus; & en même tems, pour compenser cette perte, il fit ensorte que le Parlement fit un Acte pour abolir les *Annates* (3), qui étoient un grand fardeau pour l'Eglise Anglicane, & pour fixer le prix des Bulles des Evêchez. Il fut ordonné par cet Acte, que si le Pape refusoit de

Actes pour abolir les Annates.

(1) La Reine fut premierement à *Moor*, ensuite à *East-Hamstead*, & en dernier lieu à *Ampt-hill*. WHAT.

(2) Quoique le Roi eût secoué le joug du Pape, il ordonna que l'on exécutât à la rigueur les Loix contre les Hérétiques; en conséquence de quoi trois Protestans furent brûlez vifs, attachez à un poteau, savoir, *Bilney* & *Bayfield*, cette même année; & *Baynam*, le mois d'Avril suivant. *Bilney* fut exécuté à *Norwich*, *Bayfield* & *Baynam* le furent à la Place de *Smithfield*, à *Londres*. WHAT.

(3) Ces *Annates* étoient ainsi nommées, à cause que c'étoit l'entier revenu d'une année, de la nature des Prémices, ou Premiers-fruits que chaque Evêque & Bé-

donner des Bulles, on s'en passeroit, & que les Evêques seroient établis dans leurs Sieges par d'autres voyes. Mais comme le Roi n'avoit pas encore perdu toute esperance de se racommoder avec le Pape, il fit en sorte que le Parlement lui donna pouvoir d'abolir cet Acte, s'il

néficier payoit au Pape dès qu'il entroit en possession de son Bénéfice. *Goodwin* (*de Præsulibus Angliæ*) a donné la valeur de chaque Evêché, selon le Livre du Roi, & la somme à laquelle ils étoient taxez à l'égard des Premiers-fruits qu'ils devoient payer au Pape. Il ne sera pas hors de propos d'inserer ici cette évaluation.

EVÊCHEZ, *& leur Evaluation.*

	Dans le Livre du Roi.			Dans le Livre du Pape.		
Cantorberi	2816l.	17s.	9d.	2250	0	0
L'ordinaire étoit de payer pour le *Pallium*				1125	0	0
Londres	1119	8	4	675	0	0
Winchester	2491	9	$8\frac{1}{2}$	4800	0	0
Ely	2134	18	$5\frac{3}{4}$	2800	0	0
Lincoln	894	18	$1\frac{1}{2}$	2000	0	0
Coventry & Litchfield	559	17	$7\frac{1}{4}$	680	0	0
Salisbury	1385	5	0	1125	0	0
Bath & Wells	533	1	3	172	0	0
Exeter	500	0	0	2400	0	0
Norwich	899	8	$7\frac{1}{2}$	2000	0	0
Worcester	1049	17	$3\frac{3}{4}$	450	0	0
Hereford	768	10	$10\frac{3}{4}$	405	0	0
Chichester	677	1	3	133	[illegible]	0
Rochester	385	3	6	342	10	0
S. Davids	426	1	$10\frac{1}{2}$	377	10	0
Landaff	154	14	1	157	10	0
Bangor	132	16	$4\frac{1}{2}$	28	7	0
S. Asaph	131	16	$4\frac{1}{2}$	28	7	0
Yorck	1609	19	7	4000	0	0
Payé pour le *Pallium*				2000	0	0
Durham	1821	1	5	2025	0	0
Carlisle	531	4	$11\frac{1}{2}$	225	0	0
Total	21023	12	$6\frac{1}{2}$	30289	8	0

Et comme chaque Ecclésiastique d'un rang inférieur payoit aussi une année en plein du revenu de son Bénéfice, dès qu'il en étoit revêtu ; il est aisé de conclure



le jugeoit à propos. Le Pape se plaignit de ce Statut; mais les Ministres du Roi lui répondirent, qu'il auroit pu s'épargner ce chagrin, puis qu'il avoit été averti; & que néanmoins, il y avoit encore quelque ressource.

Thomas Audley fait grand-Chancelier.

Après que cet Acte fut passé, *Thomas Morus* Grand-Chancelier se démit de sa Charge, & le Grand-Sceau fut commis à la garde de *Thomas-Audley*.

Clement VII voyant le train que les affaires prenoient en Angleterre, se trouvoit fort embarassé. *Henri*, en faisant abolir les Annates, lui avoit fait comprendre, que ce n'étoit qu'un échantillon de ce qu'il pourroit faire dans la suite, & qu'il étoit en état de pousser les choses plus loin. D'un autre côté, l'Empereur le menaçoit hautement, s'il contentoit le Roi d'Angleterre dans l'affaire du Divorce; & se trouvoit effectivement en état d'ôter Florence à la Maison de *Medicis*, avec la même facilité qu'il l'en avoit mise en possession. Le Pape se voyoit donc, comme il le disoit lui-même, entre l'enclume & le marteau, en danger de perdre l'Angleterre pour l'Eglise, ou l'Etat de Florence pour sa Maison. Dans cet embaras, il fut quelque tems sans oser se déterminer. Mais enfin, son interêt particulier ayant prévalu, il déclara aux Ministres d'Angleterre, qu'il ne pouvoit plus se dispenser de faire citer le Roi, pour pouvoir juger l'Appel de la Reine. Sur cela *Karne* fut envoyé à Rome, avec le titre nouveau d'*Excusateur*, pour représenter les raisons que le Roi avoit de ne pas comparoître. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût sommé de comparoître par Procureur, après les Vacances qui devoient finir le 1 d'Octobre. *Henri* protesta contre cette Citation, étant appuyé de la décision de quelques Universitez; & néanmoins, il fut encore cité le 4 d'Octobre. Mais comme le Pape devoit aller s'aboucher avec l'Empereur a Bologne, il promit que l'affaire du Divorce demeureroit surfise jusqu'à son retour.

Embaras du Pape.

Il cite Henri à Rome.

Le Roi y envoye un Excusateur.

Conference entre le Pape & l'Empereur,

Au mois d'Octobre de cette même année, *François I* & *Henri* s'aboucherent en Picardie; & quelques-uns prétendent qu'au retour de cette Entrevue, *Henri* épousa secretement *Anne de Bollen* à Calais. Il y a pourtant plus d'apparence, que ce Mariage ne fut celebré qu'au mois de Janvier suivant.

Et entre les Rois d'Angleterre & de France.

Henri épouse Anne de Bollen.

Le Parlement s'étant rassemblé au mois de Fevrier de l'année 1533, fit un Acte, qui défendoit de porter des Appels à la Cour de Rome. Peu de tems après, *Thomas Cranmer* fut fait Archevêque de Cantorbery, à la place de *Warham*, qui étoit mort dès l'année précédente. Environ ce même tems, *Henri* rendit public son Mariage avec *Anne*

Cranmer fait Archevêque de Cantorberi.

Henri rend son

que le Pape tiroit trois fois plus des Bénéfices du bas-Clergé, que des Prélatures. Le Docteur *Burnet* remarque, qu'à compter depuis le commencement du Regne de *Henri VII*, jusqu'à la Reformation, 800000 Ducats avoient été portez d'Angleterre à Rome pour ce seul article: on comptoit alors les Ducats sur le pied de huit Chelins, ou Sols sterling. WHAT.

de Bollen, quoique son premier Mariage ne fût pas encore dissous. Mais il y avoit quelque nécessité de le publier, parce que la nouvelle Reine étoit enceinte.

Mariage publié.

Enfin, *Cranmer* ayant pris possession de sa nouvelle Dignité, fit citer la Reine *Catherine* à comparoître devant lui le 20 de Mai (1); & comme elle refusa d'obeïr, il donna le 23 du même mois une Sentence qui déclaroit nul le premier Mariage du Roi; & quelques jours après il en donna une autre, qui confirmoit le second Mariage avec *Anne de Bollen*, qui fut ensuite couronnée le 1 de Juin. On ne peut gueres disconvenir, qu'il n'y ait eu de l'irrégularité dans la conduite du Roi; car puisqu'il vouloit faire casser juridiquement son premier Mariage, il semble qu'il devoit attendre que cela fût fait, pour celebrer le second. Dès que le premier Mariage fut cassé, le Roi en fit informer *Catherine*, & tâcha de lui persuader de se soumettre à la Sentence de l'Archevêque mais ses efforts furent inutiles. Dans ce tems-là, elle ne fut plus reconnue que pour Princesse Douairiere de Galles (2). Sur l'information que le Pape reçut de ce qui s'étoit passé en Angleterre, il cassa les deux Sentences de l'Archevêque de Cantorbery, & en donna une comminatoire contre le Roi, si dans un certain tems, il ne rétablissoit pas toutes choses au même état où elles étoient avant les deux Sentences de l'Archevêque. Mais le Roi & l'Archevêque en appellerent au Concile Général.

Cranmer cite devant lui Catherine, déclare son Mariage nul & confirme celui d'Anne de Bollen.

Remarque sur ce sujet.

Inflexibilité de Catherine.

Son Titre.

Le Pape annulle les Sentences de Cranmer.

Le Mariage du Duc d'*Orleans* avec *Catherine de Médicis* ayant enfin été arrêté, le Pape & le Roi de France se rendirent à Marseille, ou le le Mariage fut consommé. Ce n'étoit pas-là le seul motif de cette Entrevue. Le Pape vouloit détacher le Roi de France des interêts du Roi d'Angleterre; & le but de *François I* étoit de porter le Pape à donner satisfaction à *Henri*, dans la pensée de s'unir ensuite avec eux contre l'Empereur, afin de recouvrer Genes & Milan. Ce fut dans cette vue, qu'il pressa beaucoup *Henri* d'envoyer quelqu'un de confiance à Marseille; & sur ses instances, *Henri* fit choix du Duc de *Norfolck*. Mais dans cet intervalle, ayant été informé de la Sentence donnée à Rome contre lui, il rappella son Ambassadeur qui étoit déja en chemin, & envoya *Gardiner*, *Bryan* & *Bonner* à Marseille.

Mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Medicis.

Entrevue entre le Pape & le Roi de France à Marseille.

Henri envoye le Duc de Norfolck, qu'il rappelle en substituant d'autres à sa place.

Dans l'Entrevue que le Pape & *François I* eurent ensemble, *François* tourna le Pape de tant de côtez, qu'enfin il obtint de lui, qu'on chercheroit des expédiens pour donner satisfaction à *Henri*. Mais *Bonner* faillit à gâter tout, en signifiant au Pape en personne l'Appel de sa Sen-

Le Pape promet satisfaction à Henri.

(1) *Catherine* fut sommée de comparoitre à *Dunstable* près d'*Ampthil*, où elle faisoit sa résidence, & où elle demeura encore trois ans; mais elle mourut à *Kimbolton*, dans le Comté de *Huntington*. WHAT.

(2) Le Docteur *Burnet* dit pourtant, qu'elle ne voulut pas permettre que personne la servît, qui ne la traitât en Reine. WHAT.

tence au futur Concile Général, de la part du Roi & de l'Archevêque. Dès que *François* fut de retour à Paris, il envoya en Angleterre *Jean du Bellay* Evêque de Paris, pour communiquer au Roi les expédiens qui avoient été imaginez pour terminer l'affaire du Divorce à sa satisfaction. *Henri* ayant goûté ces expédiens, l'Evêque de Paris partit en poste, quoique ce fût au mois de Décembre, pour en aller informer le Pape. La seule difficulté que *Clement VII* y trouva, fut qu'il ne pouvoit entierement s'assurer sur la simple parole du Roi d'Angleterre, & il souhaita d'en avoir un Engagement par écrit. Sur cela, on dépêcha promtement un Courier en Angleterre, & on lui fixa un certain tems pour son retour; le Pape protestant, que si le Courier n'étoit pas retourné au tems marqué, il donneroit une Sentence contre *Henri*. Comme il avoit lui-même amusé le Roi pendant plusieurs années, il craignoit d'être traité de la même sorte.

Henri goute les expédiens.

Le Pape veut de lui un engagement par écrit.

Conduite des Ministres de l'Empereur, &c.

Dès que les Ministres de l'Empereur furent informez de l'engagement du Pape, ils le presserent extraordinairement de le revoquer, & lui firent de grandes menaces pour l'y obliger: mais il n'osa faire cette démarche. Tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut, que si la réponse du Roi d'Angleterre n'arrivoit pas au tems qui avoit été fixé, il donneroit une Sentence contre lui. Le Courier n'étant pas arrivé le jour qu'il étoit attendu, les Ministres de l'Empereur presserent tellement le timide Pontife, & lui firent de si terribles menaces, qu'encore que l'Evêque de Paris ne demandât qu'un délai de six jours, il ne put jamias l'obtenir. Ainsi le Pape publia sa Sentence, par laquelle le Mariage de *Henri* avec *Catherine* étoit confirmé comme légitime, & il étoit ordonné à *Henri* de reprendre sa Femme, sous de grieves peines. Deux jours après, le Courier arriva portant l Engagement du Roi; mais il fut trop tard: on ne put jamais obtenir du Pape qu'il revoquât la Sentence. Si ce Courier étoit arrivé deux jours plutôt, le Pape auroit donné une Sentence toute contraire, comme il l'avoit promis au Roi de France. Ainsi, la validité, ou l'invalidité du premier Mariage de *Henri VIII*, n'ont dépendu que de la diligence d'un Courier.

Voici les Actes les plus importans de ces six années, qui regardent l'affaire du Divorce.

Année 1524.

Bulle qui fait Wolsey Juge du Divorce.

Bulle qui commet le Cardinal *Wolsey*, pour juger définitivement l'affaire du Divorce de *Henri VIII*. A Viterbe. Id. April. Pontific. V. Page 237.

C'est ici la Bulle dont j'ai parlé, qui fut donnée au mois d'Avril 1528; pendant que *Lautrec* s'approchoit de Naples. En voici quelques Extraits.

Sane

CLEMENS EPISCOPUS, &c.

SANE ad aures nostras, ex plurimorum fidei dignorum relatione frequenter perlatum est de validitate illius matrimonii, quod charissimus in Christo filius, Henricus Angliæ Rex illustris, &c. cum Catharina Regina, Sedis Apostolicæ dispensatione prætensa, contraxisse & consummasse dignoscitur, obortam in partibus illis quæstionem, quæ licet in publicum Ecclesiæ Judicium deducta hactenus non fuerit.

Il faut remarquer, qu'il n'est parlé dans cette Bulle ni de *motu proprio*, ni d'aucune Requête présentée au Pape; mais qu'elle est uniquement donnée sur un bruit public.

Circumspectioni tuæ, adjuncto tibi venerabili Fratre nostro Archiepiscopo Cantorberiensi, totius Angliæ Primate, & Sedis Apostolicæ Legato nato, seu alio quocunque illius Regni Episcopo .... dictumque matrimonium si ab alterutrâ parte petatur, prout animo conscientiæque tuæ Juris ratio persuaserit, validum, justum & legitimum ac firmum esse, aut è contra invalidum, injustum, illegitimum, nullumque fuisse & esse, pro valido, justo, legitimo, ac firmo aut è contra invalido, injusto & illegitimo, nulloque, haberi & deberi, definiendum, sententiandum & decernendum.

Denique tam Henrico Regi, quam Catharinæ Reginæ, ad alia vota commigrandi, licentiam in Domino, & facultatem tribuendum .... Tu quoque tam prolem ex primo matrimonio susceptam, si id ita expedire visum fuerit, quam ex secundo matrimonio suscipiendam, legitimam decernendi .....

Nonobstantibus Conciliis Generalibus, Apostolicis Constitutionibus & Ordinationibus editis, cæterisque Censuris quibuscunque.

Année 1529.

Atteſtation d'un Ecrivain des Brefs, & d'un Secretaire du Pape, que dans les Lettres Apoſtoliques en forme de Brefs, l'année commence à Noël; mais que dans les Lettres en plomb, elle commence à la fête de l'Annonciation de la Vierge. Du 29 Mai. Page 294. A Rome.

Atteſtation touchant les differentes dates des Brefs, &c.

Lettres-Patentes du Roi, pour permettre aux deux Légats d'executer leur Commiſſion. Du 30 Mai. Page 295. A Windſor.

Permiſſion de Henri aux deux Légats.

Atteſtation du Cardinal *Auguſtin*..... du Titre de *S. Cyriaque*, que parmi tous les Recueils ſecrets des Brefs de *Jules II*, il ne s'en trouve que deux touchant le Mariage de *Henri VIII*, ſavoir, le premier, du 6 de Juillet 1504, le deuxieme du 22 Fevrier 1505. Du 31 Mai. Page 296. A Rome.

Brefs de Jules II, touchant le Mariage de Henri VIII.

Citation de la Reine *Catherine*, pour comparoitre devant les Légats, le 18 de Juin. Du 16 Juin.

Citation de la Reine Catherine.

Atteſtation de l'Evêque de Bath & Wels à ce ſujet.

Atteſtation de l'Evêque de *Bath & Wells*, qu'il a cité la Reine, ſelon l'ordre des Légats.

Avis de huit Evêques donné au Roi.

Acte de huit Evêques, qui certifient que le Roi leur ayant communiqué un Ecrit, contenant les raiſons de ſes ſcrupules ſur ſon Mariage, ils ont été d'avis qu'il falloit conſulter le Pape. Du 1 Juillet. Page 301.

Bref du Pape au Roi, au ſujet de l'Evocation de la cauſe du Divorce.

Bref de *Clement VII* au Roi, dans lequel il déclare qu'il n'a pas eu intention d'uſer de Cenſures contre ſa perſonne, dans l'Evocation de la Cauſe du Divorce; & que s'il y en a, elles doivent être attribuées au Juge, ou au Commiſſaire. Du 29 Août. Page 346. A Rome.

Calcul de tems.

Certificat, que dans les Brefs donnez ſous l'Anneau du Pêcheur, l'année commence à Noël. Du 5 Décembre. Page 353.

Année 1530.

Certificat de l'Official de *Liege*, ſur la date des Brefs. Du 21 Janvier. Page 355.

Ancien Manuſcrit.

Extrait d'un Livre ancien écrit ſur du parchemin, & fait par *Jaques de Lauſanne*. Du 21 Mai. Page 290.

Jacobus de Lauſanne *ſuper Quartum Sententiarum, continens* 161 *Quæſtiones.*

Secunda Concluſio principalis, in corpore 116 *Quæſtionis.*

Secunda Concluſio de Diſpenſatione Papæ prohibita circa hoc. Papa in primo gradu affinitatis, ſicut conſanguinitatis, non poteſt diſpenſare, cum ſit contra Jus Naturale & Divinum, quod Uxoribus Parentum exhiberemus reverentiam, ſicut Parentibus etiam noſtris. Item in Linea tranſumali in primo gradu prohibetur conſanguinitas & affinitas Jure Divino & Naturali, nec Papa poteſt diſpenſare.

Unde etiam tempore Legis Moſ. non licebat contrahere cum uxore Fratris, niſi ad ſuſcitandum ſemen Fratris mortui. Nec modo licet Papæ ſuper hoc diſpenſare, quod illa diſpenſatio facta fuit à Deo, ſicut pluralitas uxorum. In aliis gradibus poteſt diſpenſare, ut id ſcriptum comperi & inveni.

Déciſions de pluſieurs Univerſitez

Déciſion de pluſieurs Univerſitez touchant le Mariage de *Henri VIII.* Page 391. 400. depuis Mai juſqu'en Septembre.

Voici la premiere, qui eſt de l'Univerſité d'Angers. Les autres ſont dans le même ſens.

Definimus neque Divino, neque Naturali Jure, permitti homini Chriſtiano, etiam cum Sedis Apoſtolicæ auctoritate ſeu diſpenſatione, ſuper hoc adhibitâ, relictam Fratris, qui etiam ſine liberis poſt conſummatum matrimonium deceſſerit, uxorem accipere vel habere.

Les autres Déciſions ſont: de la Faculté des Decrets de Paris: de l'Uni-

versité de Bourges : de l'Université de Bologne : des Théologiens de l'Université de Paris : des Théologiens de Bologne : de l'Université de Toulouse : de l'Université de Ferrare : de l'Université de Padoue.

Lettre des Grands d'Angleterre au Pape, sur l'affaire du Divorce. Page 405. Cette Lettre est signée du Cardinal *Wolsey*, de l'Archevêque *Warham*, de 2 Ducs, 2 Marquis, 13 Comtes, 4 Evêques, 28 Barons, 22 Abbez, 11 Chevaliers ou Docteurs. En voici quelques fragmens.

Lettre des Grands d'Angleterre au Pape sur l'affaire du Divorce.

Nam quæ tandem infelicitas, ut quod duæ Academiæ nostræ, quod Academia Parisiensis, quod multæ aliæ Academiæ in Gallia, quod passim doctissimi, eruditissimi, & integerrimi viri, domi forisque, verum affirmant, & pro vero defendere tam verbo quam calamo se paratos ostendunt, id pro vero non obtineat à Sede Apostolica ille Princeps cujus ore atque præsidio sua stat Sedi Apostolicæ auctoritas, à tam multis ac potentissimis populis tam validè impetita, quibus partim ferro, partim calamo, partim voce atque auctoritate, sæpius in ea causa restitit? Et tamen solus illius auctoritatis beneficio non fruitur, qui curavit ut esset, quâ alii fruerentur.

Hoc autem si non vult, & qui pater esse debeat, nos tanquam orphanos relinquere decrevit, & prò abjectis habere, ita certè interpretabimur, nostri nobis curam esse relictam, & aliundè nobis remedia conquiremus.

Sunt quidem remedia extrema semper duriora, sed morbum omninò levare curat ægrotus, & in malorum commutatione nonnihil esse spei, ut si minus sequatur quod bonum est, saltem quod est minus malum.

Année 1531.

Décisions de l'Université d'Orleans. Page 416.
Des Docteurs & Avocats de Paris. Page 417.
Des Docteurs de Paris & de la Faculté des Decrets. Page 420.

Autres Décisions d'Universitez.

Il n'y a rien de particulier dans les Actes de l'année 1532.

Année 1533.

Copie authentique du Traité fait pour le Mariage de *Henri VIII*, avec *Catherine* d'*Arragon*. Page 448.

Copie du Traité de Mariage de Henri avec Catherine d'Arragon.

Décision de la Province Ecclésiastique de Cantorbery, sur le premier Mariage du Roi. Du 5 Avril. Page 454.

Décision de la Province Eccles. de Cantorberi.

Restitution du Temporel de l'Archevêché de Cantorbery à *Thomas Cranmer*. Du 29 Avril. A Westminster.

Restitution du Temporel, &c.

Sentence de l'Archevêque de Cantorbery, qui annulle le premier Mariage du Roi. Du 23 Mai. Page 462.

Sentence de Cranmer touchant le premier

Mariage du Roi. Décision de la Province d'Yorck.

Décision de la Province Ecclésiastique d'Yorck, sur la Dispense de *Jules II.* Du 13 Mai. Page 472. A Yorck.

Appel du Roi à un Concile Général.

Appel du Roi au futur Concile Général, de la Sentence du Pape (1). Du 30 Juillet. Page 476. A Green.

Voici la précaution qu'il prenoit dans cet Appel.

Præmissa per nos solemni & expressa Protestatione, quod non est nostræ intentionis per infra scripta, aliquid contra Sanctam Catholicam & Apostolicam Ecclesiam, Sacrosanctæ Sedi Apostolicæ auctoritatem divinitùs concessam, aliàs quam officii boni & Catholici Principis fuerit, dicere, asserere, seu moliri. Et si secus à nobis agitari contigerit, id revocare & emendare, atque catholicè corrigere prompti erimus, quam citò Nobis de hoc aperte constiterit, & legitime fuerit persuasum.

Permission au Collecteur du Pape d'exercer sa Charge.

Permission du Roi au Collecteur du Pape, d'exercer sa Charge, *Durante beneplacito.* Du 17 Juillet. Page 479. A Westminster.

AFFAIRES qui regardent le Cardinal WOLSEY.

Pouvoir de Wolsey sur l'esprit du Roi.

Jamais Ministre ou Favori n'a eu plus de pouvoir sur l'esprit de son Maitre, que le Cardinal *Wolsey* en a eu sur l'esprit de *Henri VIII.* Le Pape *Leon X* en étoit si convaincu, qu'il ne faisoit pas difficulté de dire à *Wolsey* même, qu'il n'ignoroit pas avec combien de facilité il pouvoit persuader ce qu'il vouloit au Roi, ou l'en dissuader. Il y a beaucoup d'apparence à ce que *Polydore Vergile* assure, que *Wolsey* fut le premier qui inspira au Roi la pensée de faire Divorce avec la Reine *Catherine.* Il vouloit se venger de l'Empereur, qui l'avoit amusé par rapport au Papat; & en même tems de la Reine, qui ne pouvoit s'empêcher de lui reprocher les désordres de sa vie, indigne d'un Ecclésiastique, d'un Evêque, d'un Cardinal, & d'un Légat de S. Siege. Au commencement de l'affaire du Divorce, le Cardinal n'épargna ni peine, ni soins, pour la faire réussir à la satisfaction du Roi: mais dans la suite, il auroit souhaité que le Roi s'en fût désisté; & vraisemblablement, il travailla même à le lui persuader, soit qu'il fût rebuté par les difficultez, ou qu'il se fût laissé gagner par l'Empereur, ou par le Pape. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis l'arrivée de *Campegge* en Angleterre, *Wolsey*, qui avoit été auparavant tout de feu pour le Divorce, devint plus froid que la glace, & se prêta volontairement à tous les artifices dont son Collegue usoit pour tirer cette affaire en longueur. On peut même conjecturer des dernieres paroles qu'il dit en mourant, qu'il avoit tra-

Motifs de la conduite de Wolsey dans l'affaire du Divorce.

Son erreur & la source de sa ruine.

(1) Le Docteur *Burnet* rapporte que *Bonner* qui porta cet Appel à Marseille, où le Pape s'étoit rendu alors pour s'aboucher avec *François I*, le fit avec tant de hardiesse, & parla au Pape avec tant d'emportement, que le Pape ne menaçoit pas de moins que de le faire jetter dans un chaudron de plomb fondu, ou de le faire brûler vif; de sorte qu'il fut contraint de se dérober à la colere du Pontife. WHAT.

vaillé à dissuader le Roi de cette poursuite : mais l'amour du Roi pour *Anne de Bollen*, fut un obstacle invincible au projet du Favori. Il crut sans doute, qu'il réussiroit par une autre voye, en faisant trouver au Roi des difficultez qui paroissoient insurmontables, par le moyen de *Campegge* son Collegue; & ce fut ce qui le perdit. Comme il se découvrit un peu trop, il s'attira l'inimitié d'*Anne de Bollen*, qui voulut se venger, & qui se trouva plus forte que lui. Elle fut sans doute aidée par la plupart des Courtisans, qui ne pouvoient endurer sans peine l'humeur impérieuse de ce Prélat.

Accusations intentées à Wolsey.

Avant que *Campegge* partît pour s'en retourner à Rome, le Procureur-Général du Roi avoit porté à la Chambre Etoilée une accusation contre *Wolsey*, pour s'être ingeré d'exercer l'autorité de Légat du Pape, sans en avoir premierement obtenu des Lettres-Patentes du Roi; en quoi il avoit violé les Statuts des *Provisseurs* & de *Præmunire*. Il est étonnant qu'un homme aussi habile que le Cardinal, eût négligé une formalité si essentielle selon les Loix d'Angleterre. Mais comme le Roi lui-même, toute la Cour, tout le Clergé, en un mot, tout le Royaume, le reconnoissoient pour Légat sans aucune difficulté, il oublia ou négligea de se munir d'un Acte si nécessaire. Ce fut-là, non la véritable cause, mais le prétexte de sa ruïne. Quelques jours après, le Roi lui ôta le Grand-Sceau, quoiqu'il le lui eût donné pour toute sa vie; & dès le lendemain 18 d'Octobre, le Procureur-Général porta une nouvelle accusation contre lui, sur laquelle il fut condamné. Ses biens furent confisquez au profit du Roi, & il fut mis hors de la protection des Loix. Cela fait, le Roi lui fit ordonner de quitter le Palais d'Yorck, qui fut depuis nommé *Withehall*, & de se retirer à une Maison de campagne dans son Evêché de Winchester. Incontinent, il fut procedé à l'inventaire de ses Biens, & on lui trouva des richesses immenses, qui furent toutes saisies pour le Roi. Le Cardinal se voyant ainsi à la discretion de ses Ennemis, fit présenter une Requête au Roi, pour le supplier de lui accorder une Protection qui le mît à couvert des injures que les Particuliers pouvoient lui faire impunément. Il semble que le Roi commençoit alors à pencher vers la clémence. Non-seulement il lui accorda la Protection qu'il demandoit, mais même la faculté de pouvoir se défendre dans toutes les Cours de Justice. Il lui laissa l'Archevêché d'Yorck, & l'Evêché de Winchester; & lui envoya une certaine Bague, qui étoit un signal entre eux de la continuation de la bienveillance du Roi pour son Favori. Alors les Ennemis du Cardinal craignirent qu'il ne rentrât bien-tôt en faveur; pour parer ce coup, ils assiegerent tellement le Roi, qu'enfin ils obtinrent que l'affaire du Cardinal seroit portée au Parlement. On produisit donc dans la Chambre des Seigneurs quarante-quatre Articles d'accusation contre lui, bien differens de ceux que le Procureur-Général avoit produits. Celui-ci s'en étoit tenu précisément à la forme expresse du Statut de *Præmunire*, qui portoit, que personne n'en pourroit être

Le Roi lui ôte le Grand Sceau.

Sa condamnation, &c.

Le Roi lui promet sa protection.

Et lui envoye une Bague.

Wolsey est accusé devant le Parlement.

dispensé que par des Lettres-Patentes du Roi. Mais dans le fond, quoiqu'à toute rigueur on pût dire que le Cardinal avoit violé ce Statut, ce n'étoit néanmoins qu'une véritable chicane, puisque si le Roi n'avoit pas expressément approuvé la Légation du Cardinal par des Lettres-Patentes, il avoit en mille occasions reconnu son autorité. Ainsi, dans ces nouveaux Articles, où il n'étoit fait aucune mention de ce défaut de formalité, le Cardinal étoit accusé d'avoir usé tyranniquement de son pouvoir, & du crédit qu'il avoit auprès du Roi, & d'avoir malversé dans l'administration de sa Charge de Chancelier. Il y avoit un Article entre autres, qui portoit, que le Cardinal n'ignorant pas qu'il avoit la Verole, avoit eu l'audace de s'approcher souvent de la personne du Roi, & de lui parler à l'oreille, en l'infectant de son haleine. La Chambre Haute jugeoit qu'il étoit coupable de Haute-Trahison; mais Cromwell (1) entreprit sa défense dans la Chambre des Communes, non en excusant ses fautes, mais en faisant voir que ce n'étoient pas des crimes de Trahison, comme ses Ennemis le prétendoient.

La Chambre Haute le juge coupable de Haute-Trahison.

La Chambre des Communes plus modérée.

Cette affaire paroissoit un peu assoupie, par le refus des Communes d'entrer dans la passion des Seigneurs. Cependant, le Cardinal demeuroit toujours relégué à la Campagne (2), flottant entre l'esperance & la crainte, & incertain à quoi le Roi pourroit se déterminer sur son sujet. Enfin il crut avoir lieu de tout esperer, puisque le Roi lui accorda un Pardon en forme, le plus ample & le plus circonstancié dont on eût jusques alors vu d'exemple. Quelques jours après, le Roi fit avec lui certaines Conventions, par lesquelles il lui laissoit l'Archevêché d'Yorck, & les Titres d'Evêque de Winchester & d'Abbé de S. Albans, se reservant néanmoins les revenus de ces deux derniers Bénéfices. De plus, il lui assignoit une Pension de mille livres sterling sur l'Evêché de Winchester, & lui faisoit présent d'une somme de 6374 livres sterling en Meubles tirez de ses propres Meubles, qui avoient été confisquez. Le reste de ses Biens immenses demeura au Roi, aussi-bien que les deux Colleges d'Ipswich & d'Oxford, qu'il avoit fondez. Tous les revenus de ces deux Maisons furent saisis pour le Roi, qui fonda de nouveau ces mêmes Colleges, sous le nom de Colleges de *Henri VIII.*

Le Roi lui pardonne.

Il paroit par-là, que le dessein du Roi n'étoit pas de perdre absolument le Cardinal; mais seulement de le réduire a un état de médiocrité. Selon cette intention, il lui accorda la permission d'aller résider dans son Archevêché d'Yorck, où il n'avoit jamais été, & où il étoit necessaire qu'il fût installé solemnellement, pour pouvoir faire les fonctions

(1) Ce fut le même *Cromwell*, que son mérite & son habileté firent monter d'un Poste à un autre, jusqu'à ce qu'il fut créé Comte d'*Essex*, Lord Grand-Chambellan, &c. WHAT.

(2) Le Cardinal demeuroit alors à *Ashur*, Maison près de *Hamptoncourt*, appartenante à l'Evêché de *Winchester*. L'endroit où il se rendit ensuite, fut *Richemont*. WHAT.

Eccléfiaftiques : car jufqu'alors, il s'étoit contenté du Titre & des revenus. Cela fut caufe qu'il s'arrêta quelques jours à *Cawood*, pour y attendre que tout fût prêt pour fon inftallation. Mais dans ce même tems, fes Ennemis qui voyoient le Roi pencher de plus en plus vers la clémence, & qui cragnoient le retour d'un Miniftre fi dangereux, firent jouer tant de machines, & mirent tant de foupçons dans l'efprit du Roi, que lorfque le Cardinal s'y attendoit le moins, il vit arriver le Comte de Northumberland, qui l'arrêta de la part du Roi, pour crime de Haute-Trahifon. Vraifemblablement, fa perte étoit réfolue; mais il eut le bonheur de mourir en chemin (1), pendant qu'on le menoit à Londres. Avant que d'expirer, il dit à l'Officier qui le conduifoit, que fi jamais il avoit l'honneur d'entrer dans le Confeil du Roi, il fe gardât bien de lui mettre dans l'efprit, des chofes qu'il voudroit pouvoir en ôter dans la fuite. Selon les apparences, il faifoit allufion à l'affaire du Divorce. Il dit auffi, que s'il avoit fervi Dieu avec la même ardeur qu'il avoit fervi le Roi, il n'en auroit pas été abandonné. Mais certainement il n'avoit pas lieu de tant vanter fa fidelité pour le Roi, puifque dans tous fes confeils, il n'avoit prefque jamais confideré que fes propres interêts.

Wolfey arrêté pour crime de Haute Trahifon. Sa mort.

Parmi les Actes qui regardent le Cardinal *Wolfey*, il s'en trouve un affez grand nombre fur la fondation des deux Colleges d'Ipfwich & d'Oxford, qu'il avoit projettée, & commencé même à exécuter, avant l'affaire du Divorce. Il l'acheva pendant le cours de cette pourfuite, profitant habilement de la difpofition où *Clement VII* fe trouvoit, de ne rien refufer au Roi, afin de lui faire endurer plus aifément les délais artificieux dont il ufoit par rapport à l'affaire principale. Cela fuffit pour faire comprendre le but des Actes qui regardent ces deux Colleges, & que je mettrai en leur rang, felon l'ordre des années.

Voici les principaux Actes qu'on trouve dans ces fix années, fur les affaires du Cardinal *Volfey*, & fur les deux Colleges.

Année 1528.

Bulle de *Clement VII*, qui permet au Cardinal *Wolfey* de donner pouvoir à un feul Evêque affifté de quelques Abbez, de dégrader les Prêtres qui auront commis quelque crime, afin qu'ils puiffent être jugez par la Juftice Séculiere. A Orvieto. 4. Id. Maii. Page 239. Cette Bulle étoit donnée à la requifition de *Wolfey*.

Bulle qui permet de dégrader les Prêtres coupables de crime.

Bulle qui permet à *Wolfey* de fupprimer cinq Monafteres, pour en appliquer les revenus à fon College d'Ipfwich. *Motu proprio*. Prid. Id. Maii. Page 243. Ibid.

Autres qui permettent de fupprimer certains Monafteres.



(1) Il mourut à l'Abbaye de *Leycefter*, le 29 de Novembre 1530, & fut enfeveli le lendemain. WHAT.

Bulle qui supprime le Monastere de *S. Pierre* d'Ipswich, pour en faire un College. Prid. Id. Maii. Page 243. Ibid.

Autre semblable, qui supprime une Eglise Paroissiale, pour le même usage. Prid. Kal. Jun. Page 243. Ibid.

Trois autres Bulles sur le même sujet. Page 244. 245. Ibid.

Don du Roi au College d'Oxford.

Don fait par le Roi au College d'Oxford, fondé par le Cardinal *Wolsey*. Du 6 Juillet. Page 255. A Hamptoncourt.

Don de l'Evêché de Winchester.

La garde de l'Evêché de Winchester, vacant par la mort de *Fox*, donné au Cardinal *Wolsey*. Du 20 Octobre. Page 268. A Westminster.

Autre Bulle pour supprimer des Monasteres, &c.

Bulle qui donne pouvoir aux deux Légats *Wolsey* & *Campegge*, de supprimer les Monasteres où il y a moins de douze Religieux ou Religieuses, & de les annexer à d'autres. Prid. Id. Novemb. Page 272. A Rome.

Ordre aux Legats à ce sujet.

Ordre du Pape aux deux Légats, de s'informer, si selon la Requête du Roi, il est avantageux au Royaume, de supprimer quelques-uns des grands Monasteres, pour les changer en Eglises Cathédrales. Page 273. Ibid.

Année 1529.

Bulle du Pape.

Bulle qui confere au Cardinal *Wolsey* l'Evêché de Winchester, sans préjudice des autres Bénéfices qu'il possede. 4. Id. Febr. Page 287. A Rome.

Autre Bulle pour la suppression des Monasteres.

Bulle qui donne pouvoir aux Légats de supprimer les Monasteres qu'ils jugerónt à propos, pour les changer en Eglises Cathédrales. 4. Id. Jun. Page 291. Ibid.

Commissaires pour la Chancelerie.

Commissaires nommez pour soulager le Cardinal *Wolsey*, dans les fonctions de Chancelier. Du 11 Juin. Page 299. A Westminster.

C'étoit dans le tems que les Légats étoient occupez à juger l'affaire du Divorce.

Permission à Wolsey d'avoir des Procureurs.

Permission au Cardinal *Wolsey*, de nommer des Procureurs pour repondre pour lui à la Chancelerie. Du 9 Octobre. Page 348. Ibid.

Le Grand Sceau donné à Thomas Morus.

Mémoire qui marque, que le 17 d'octobre, *Wolsey* a délivré le Grand-Sceau aux Ducs de *Norfolck* & de *Suffolck* Commissaires du Roi; & que le 25 du même mois, le Roi l'a donné à *Thomas Morus*, comme Grand-Chancelier. Page 349.

Procureurs de Wolsey.

Procureurs nommés par *Wolsey*, en Chancelerie. Du 27 Octobre. Page 250.

Protection au même.

Protection du Roi pour le Cardinal *Wolsey*, *durante beneplacito*; & permission au même, de se défendre dans toutes les Cours. Du 18 Novembre. Page 351. A Westminster.

Il paroit par cet Acte, que *Wolsey* avoit été mis hors de la protection des Loix le 9 d'Octobre, & condamné encore le 20 par un autre Jugement.

Lettres

Année 1530.

Lettres de Pardon pour le Cardinal *Wolsey*. Du 12 Fevrier. Page 366. Ibid.

Lettres de pardon pour Wolsey.

Ce Pardon renferme toutes les violations des Loix, dont le Cardinal pouvoit s'être rendu coupable jusqu'à ce jour-là.

Conventions entre le Roi & le Cardinal. Du 17 Fevrier. Page 371.

Conventions entre le Roi & le Cardinal.

Don du Roi au Cardinal, en Meubles confisquez, évaluez à la somme de 6374 livres sterling. Page 274.

Don du Roi à Wolsey.

Commission du Roi, pour prendre des informations touchant les Biens qui ont appartenu au Cardinal *Wolsey*. Du 14 Juillet. Page 403. A Westminster.

Informations touchant les biens de Wolsey.

Année 1531.

Cession faite au Roi, du College du Cardinal à Oxford, par le Doyen, &c. Du 15 Janvier, Page 409. A Oxford.

Concessions de College faites au Roi.

Autre semblable, du Prieuré de la Trinité à Londres. Du 24 Fevrier. Page 411.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

Cet Article ne m'arrêtera pas longtems: mais il est pourtant nécessaire d'en dire un mot pour la suite.

Jaques V étoit toujours entre les mains du Comte d'*Angus*, de *George Douglas* son Frere, & d'*Archibal Douglas* leur Oncle, qui étoient Régens du Royaume. Mais dans l'année 1528, *Marguerite* Mere du Roi, qui avoit fait casser son Mariage avec le Comte d'*Angus*, & qui s'étoit remariée avec *Henri Stuart*, sut si bien prendre ses mesures, qu'elle persuada au jeune Roi de se retirer d'entre les mains de ses Tuteurs. Suivant ce projet, le jeune Roi s'étant échappé, alla se renfermer dans Sterlin, où il publia une Proclamation qui ordonnoit de ne plus reconnoitre les Régens. Ces trois Seigneurs firent diverses tentatives pour recouvrer leur autorité, & prirent même les armes pour parvenir à ce but. Mais ils ne purent empêcher, que dans un Parlement qui se tint au mois de Septembre, le Roi ne prît entre ses mains les rênes du Gouvernement. Après cela, les *Douglas* furent condamnez comme Rebelles, & leurs Biens confisquez au profit du Roi. Ils ne laisserent pourtant pas de demeurer armez. Mais peu de tems après *Henri VIII*, qui craignoit qu'on ne portât *Jaques* à rompre avec lui, & à qui une Guerre avec l'Ecosse ne convenoit nullement dans les conjonctures où il se trouvoit, trouva le moyen de faire avec lui une Trève pour cinq ans. Il obtint, par un

Jaques Roi d'Ecosse prend en main les rênes du Gouvernement.

Ses Tuteurs déclarez Rebelles.

Henri fait une Trève avec lui.

Article séparé, que les *Douglas* pourroient se retirer en Angleterre, & y demeurer, à condition que s'ils venoient à faire quelque course en Ecosse, *Henri* répareroit le dommage, comme s'il avoit été fait par ses propres Sujets.

En 1532, il y eut entre les deux Rois quelque brouillerie, qui fut sur le point de causer une rupture : mais tout fut accommodé, par la médiation du Roi de France.

Voici les Actes qui regardent l'Ecosse.

Année 1528.

Trève de cinq ans.

Traité de Paix pour cinq ans, entre l'Angleterre & l'Ecosse. A Barwick. Du 14 Décembre. Page 278.

Année 1529.

Ratification du Traité précédent, par le Roi d'Ecosse. Du 28 Janvier. Page 286. A Edimbourg.

Année 1533.

Autre Trève.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecosse, pour une année, finissant à la fête de S. Michel 1634. Du 1 Octobre. Page 480. A Newcastle.

SUITE DE L'EXTRAIT DU XIV TOME,

ET COMMENCEMENT DE L'EXTRAIT DU XV TOME DE RYMER.

Depuis 1534, *jusqu'au commencement de* 1547.

Le reste du XIV Tome des Actes Publics contient les Actes qui ont du rapport aux évenemens de l'Histoire, depuis le commencement de l'année 1534, jusques vers le milieu de l'année 1543. M. *Rymer* a eu plus d'égard à la proportion des Tomes de son Recueil, qu'aux Epoques qui peuvent distinguer les matieres. Pour moi, qui n'ai pour but que de marquer la relation des Actes avec les évenemens qu'on trouve dans l'Histoire, je me crois obligé de suivre une autre méthode, & de pousser cet Extrait jusqu'à la mort de *Henri VIII*, quoique par-là je ne puisse éviter d'entrer dans le XV Tome, qui contient

les trois dernieres années de ce Regne. Il me semble, qu'on peut commodément diviser les matieres de ces treize dernieres années de *Henri VIII*, en quatre Articles principaux. Le premier contient les Affaires qui regardent la Religion. Le II., les Affaires étrangeres. Le III, les Affaires entre l'Angleterre & l'Ecosse; & le IV, les Affaires domestiques. Ce seroit un travail infini, que d'entreprendre d'expliquer en détail l'occasion & le motif de chaque Acte particulier, qui se trouve dans ce Recueil. Mais en les réduisant à certains chefs, on peut faire voir en gros, ce qu'il y a de plus utile.

I. *AFFAIRES QUI REGARDENT LA RELIGION.*

Deux raisons m'empêchent de m'étendre beaucoup sur cet Article. La premiere est, que tout ce qui regarde les changemens faits dans la Religion en Angleterre, a été écrit avec tant de soin & d'exactitude par l'illustre Auteur de *l'Histoire de la Reformation*, qu'il seroit presque impossible d'abreger son Ouvrage, sans le gâter. La seconde raison est prise de l'inutilité d'un semblable Abregé par rapport au présent Extrait, puisque les Actes sur cette matiere, contenus dans ces 13 dernieres années, sont en petit nombre, par la raison que j'ai ci-devant indiquée. Il suffit donc, comme il me le semble, de marquer en gros ce qui s'est fait a cet égard dans chaque année; & d'indiquer ensuite les Actes du Recueil, qui ont du rapport à ces évenemens.

1534. La substance de l'Accommodement projetté entre *Clement VII* & *Henri*, mais qui fut rompu par la précipitation du Pape, étoit, qu' la Cause du Divorce seroit jugée par le Sacré College; & que les Cardinaux partisans déclarez de l'Empereur, seroient exclus du nombre des Juges. Le Docteur *Burnet*, remarque fort judicieusement en cet endroit, que quiconque connoitra bien le caractere de *Henri VIII*, ne jugera jamais que ce Prince se fût engagé à envoyer un Procureur à Rome, & à consentir que sa cause y fût jugée, sans être assuré du succès. Mais j'ai à faire une autre remarque, dont j'abandonne la justesse au jugement du Lecteur.

Henri s'étoit fait attribuer la Suprémacie de l'Eglise Anglicane. C'étoit une Prérogative dont il fut toujours très jaloux. Il falloit pourtant, pour s'accommoder avec le Pape, se désister nécessairement de cette Prérogative; & j'avoue, que je ne vois aucune apparence qu'il ait jamais eu cette intention. Voici ce qui me le persuade. L'Evêque de Paris partit de Londres pour Rome, au mois de Décembre 1533, je ne saurois dire en quel jour, non plus que le jour de son arrivée à Rome. Ensuite, un Courier fut envoyé de Rome à Londres, & renvoyé de Londres à Rome. Qu'on suppose toute la diligence possible

dans ces trois voyages, il est comme impossible que *Henri* ait pu recevoir la nouvelle de la Sentence du Pape donnée contre lui, avant le mois de Fevrier 1534. Cependant le Parlement, qui s'étoit assemblé le 15 de Janvier, avoit déja fait des démarches, qui font voir qu'on ne s'attendoit pas en Angleterre à un Accommodement avec la Cour de Rome. Cela me fait juger, que le Roi usoit d'artifice en cette occasion, & qu'il feignoit de desirer un Accommodement, pour engager le Pape à donner une Sentence en sa faveur, & pour en tirer quelque avantage dans la suite, sans avoir intention de s'en tenir à ce prétendu Accommodement. Le Docteur *Burnet* passe fort legerement sur cette difficulté, soit qu'il n'y ait pas fait attention, ou qu'il n'ait pas cru qu'il fût à propos de la presser. Après avoir rapporté que le Chevalier *Karne*, que le Roi envoyoit à Rome pour y faire la fonction de son Procureur, trouva en chemin l'Evêque de Paris, qui l'informa du mauvais succès de l'affaire, il continue ainsi : Henri, *outré de se voir le jouet de la Cour de Rome, & desesperé de la démarche qu'il venoit de faire ne garda aucunes mesures dans son ressentiment. Il résolut donc de rompre avec le Siege de Rome.* Cela semble marquer, que *Henri* ne prit cette résolution, qu'après avoir été informé de ce qui s'étoit passé à Rome : mais ce n'est pas cela. Voici ce que le même Historien ajoute immédiatement aux paroles précedentes. *Et il s'étoit déja préparé, ayant déja fait changer dans le Parlement tenu depuis le 15 Janvier jusqu'au dernier jour de Mars, toute la constitution du Gouvernement Spirituel de ses Etats.* Quel auroit pu être son but en faisant changer tout le Gouvernement Spirituel de ses Etats, s'il avoit eu véritablement intention de s'en tenir à l'Accommodement projetté avec la Cour de Rome, dont en supposant qu'il usoit de cet artifice pour faire justifier son Divorce par une Sentence juridique du Pape, & ensuite se moquer de lui, je ne vois rien en cela qui me paroisse contradictoire.

Connoissance du crime d'Hérésie ôté aux Evêques.

Le Parlement dont je viens de parler, qui dura depuis le 15 de Janvier jusqu'à la fin de Mars, fit divers Actes, qui ne marquoient rien moins qu'une envie sincere de se raccommoder avec Rome. Par le premier, il ôta aux Evêques la connoissance du crime d'Hérésie, sans alterer néanmoins les peines ordonnées contre les Hérétiques par les Loix précédentes. Il faut remarquer, que le grand but du Roi étoit de soumettre le Clergé, afin de pouvoir jouïr en repos de sa Suprémacie, sachant bien que ce n'étoit que de la part des Ecclésiastiques, & des Moines, qu'il devoit attendre les plus grandes oppositions.

Examen des Constitutions Ecclésiastiques.

Par un second Acte, il fut ordonné qu'on examineroit les Constitutions Ecclésiastiques, afin de conserver celles qui seroient jugées nécessaires, & d'abolir les autres ; & que pour cet effet, le Roi nommeroit trente-deux Commissaires, savoir 16 du Corps du Parlement, & 16 du Corps du Clergé.

Histoire de la

Un troisieme Acte confirma la Sentence donnée contre *Elisabeth*

Barton, appellée communément *la Religieuse de Kent*. Cette Fille se prétendant inspirée, avoit prédit, que si le Roi épousoit *Anne de Bollen*, il mourroit dans un mois. Elle avoit de plus usé de diverses invectives & menaces contre le Roi, & contre ses Ministres. Plusieurs Prêtres, Moines, & autres, étoient entrez dans ce complot, dont le but étoit de soustraire au Roi l'affection de son Peuple. *Warham*, même, *Fisher*, & *Morus*, s'étoient laissez persuader que cette Fille étoit véritablement inspirée. Mais le Roi ayant ordonné qu'elle fût soigneusement examinée, toute l'intrigue fut découverte, & la Religieuse condamnée à mort avec ses complices. Quoiqu'ils eussent avoué leur crime, *Sanderus* n'a pas laissé de faire de ces gens-là autant de Martyrs. Il faut remarquer, que le Parlement confirma la condamnation *d'Elisabeth Barton*, avant qu'on eût reçu la nouvelle de la Sentence donnée par *Clement VII* contre le Roi. Cela confirme la remarque que j'ai faite ci-dessus, que selon les apparences, *Henri* ne cherchoit qu'à tromper le Pape dans l'Accommodement proposé; puisque, s'il eût agi de bonne foi, rien n'auroit été plus mal à propos, que de remuer l'affaire de la Religieuse de Kent, dans un tems où l'on attendoit à toute heure la nouvelle de l'Accommodement avec Rome.

Religieuse de Kent.

Ce même Parlement, après avoir reçu la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Rome, fit encore quatre Actes, dont le premier confirmoit l'abolition des *Annates*. Le second abolissoit entierement la Puissance du Pape en Angleterre, & règloit la maniere dont se feroit à l'avenir l'élection & la consécration des Evêques, sans avoir recours au Pape. Le troisieme abolissoit le *Denier de S. Pierre*, & toutes sortes de Bulles & de Mandats, émanez de la Cour de Rome. Le quatrieme cassoit & annulloit le Mariage du Roi avec *Catherine d'Arragon*, & confirmoit son second Mariage avec *Anne de Bollen*. De plus il ordonnoit que tous les Sujets sans exception jureroient l'observation de cet Acte, sous peine d'être déclarez coupables de Trahison.

Abolition des Annates, Et de la Puissance du Pape.

Le premier Mariage du Roi cassé, & le second confirmé.

Dès que le Parlement fut séparé, le Roi envoya des Commissaires dans les Provinces, pour recevoir des Sujets le Serment dont je viens de parler; & les Commissaires n'oublierent pas d'inserer dans le Serment qu'on reconnoissoit le Roi pour Chef Suprême de l'Eglise Anglicane. *Fisher* Evêque de Rochester, & *Thomas Morus*, ayant refusé de prêter ce Serment, furent envoyez en prison.

Fisher & Morus envoyez en prison.

Clement VII étant mort au mois de Septembre, le Cardinal *Farneze* lui succeda, sous le nom de *Paul III*: mais le changement de Pape ne produisit aucun effet en Angleterre. Le Parlement se rassembla le 25 de Novembre, & fit encore divers Actes, qui tendoient à rompre tous les liens qui pouvoient encore tenir les Anglois attachez au Pape.

Election d'un nouveau Pape.

Autres Actes contre le Pape.

Le 1. confirmoit au Roi le Titre de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Le 2. étoit contre ceux qui avoient l'audace de faire des invectives contre le Roi. Le 3. privoit les gens accusez de Trahison, du bénéfice des

Asyles. Le 4. établissoit une forme de Serment, par rapport à l'Acte qui règloit la Succession à la Couronne. Le 5. fut fort fâcheux au Clergé, en ce qu'il rétablit en faveur du Roi, les Annates qui avoient été abolies par rapport au Pape. De plus, il accordoit au Roi la dixieme partie des revenus des Bénéfices. Le 6. ordonnoit l'établissement de 26 Evêques Suffragans, avec pouvoir à chaque Evêque Diocesain, de nommer deux Sujets, dont le Roi en choisiroit un. Ces Evêques Suffragans étoient proprement des Chorévêques (1).

Fisher & Morus exceptez de l'Amnistie.

Le même Parlement condamna *Fisher* & *Morus* à une prison perpétuelle, & le Roi les excepta expressément de l'Amnistie qu'il accorda peu de tems près (2).

Les Evêques renoncent à l'obéissance du Pape.

Le Parlement s'étant séparé, le Roi ordonna par une Proclamation, que le nom du *Pape* fût effacé dans tous les Livres où il se trouvoit, afin d'en abolir la mémoire, s'il étoit possible. Ensuite, tous les Evêques renoncerent expressément à l'obeïssance de l'Evêque de Rome. Quelques-uns, sans doute, ne le firent qu'à regret. De ce nombre fut *Gardiner*, Evêque de Winchester. Mais une obeïssance aveugle sur cette matiere, étoit le seul moyen de se conserver dans les bonnes graces du Roi.

1535. *Henri* ayant ainsi rompu toute communication avec Rome, résolut d'employer tous les moyens possibles, pour soutenir ce qu'il avoit fait. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de voir, que la soumission de ses Sujets aux Loix qu'on venoit de faire, étoit dans un très grand nombre d'entre eux, un effet de la crainte, plutôt que du changement de leurs sentimens. Mais il crut que quelques exemples de rigueur seroient suffisans pour contenir le Peuple; & ce fut dans cette pensée, qu'il excepta *Fisher* & *Morus* de l'Amnistie générale. D'un autre côté, il s'appercevoit avec plaisir, que l'état où la Religion se trouvoit depuis la rupture avec Rome, le rendoit plus absolu. Les uns souhaitoient que la Reformation fût poussée plus loin, & les autres le craignoient. Ainsi, chacun des Partis tâchant par une complaisance aveugle d'acquérir ses bonnes graces, il en résultoit pour lui un degré d'autorité, auquel aucun

Henri plus absolu que jamais.

(1) L'Evêque *Burnet* dit que les *Chorévêques* furent au commencement les Evêques de quelques Villages; mais qu'ensuite ils furent mis sous la Jurisdiction de l'Evêque de la Ville prochaine. Ils furent établis avant le Concile de *Nicée*, & continuez sur le même pied dans l'Eglise pendant plusieurs siecles. Mais les Evêques s'étant emparez de tout le pouvoir Spirituel, les Chorévêques furent supprimez; & l'on forgea une Epitre Décrétale sous le nom du Pape *Damase*, qui les condamnoit. L'étendue des Dioceses en Angleterre faisoit qu'il étoit difficile aux Evêques de les gouverner avec l'exactitude nécessaire; ainsi les Chorévêques furent nommez pour aider les premiers à s'acquitter de leur vigilance Pastorale, WHAT.

(2) L'Evêque dit, qu'ils furent tous deux mis en prison à la *Tour*; qu'on ne leur donna ni papier, ni encre, ni plumes; que le vieux Evêque étoit traité avec tant de rigueur à l'égard des vivres & des habits, qu'il n'étoit couvert que de haillons; & qu'on lui refusoit souvent du feu pour se chauffer. WHAT.

de ses Prédécesseurs n'étoit jamais parvenu; d'autant plus que la Suprémacie dont il étoit revêtu, le mettoit en état de faire plier le Clergé, qui n'étoit plus soutenu, comme autrefois, par le Pape.

Entre tous les Sujets, les Moines étoient les plus indociles. Ils ne cessoient point de décrier la conduite du Roi, comme étant l'unique auteur de tout ce qui s'étoit fait contre le Pape. Un Cordelier nommé *Payton* eut l'insolence en prêchant devant lui, de lui prédire que les Chiens lecheroient son sang, comme ils avoient autrefois leché celui d'*Achab*. Ces invectives, qui tendoient manifestement à lui faire perdre l'affection de ses Sujets, lui causoient un tel chagrin, qu'il fit pendre divers Prieurs & Moines, qui s'en étoient rendus coupables. *Fisher* & *Morus* ayant refusé encore de prêter le Serment ordonné par le Parlement, furent aussi exécutez. *Paul III* en ayant reçu la nouvelle, fit dresser une Bulle qui excommunioit *Henri*, & délioit ses Sujets du Serment de fidelité; mais il en differa la publication, jusqu'à un tems plus convenable.

Le Cordelier Payton maudit le Roi en sa présence.

Prieurs & Moines pendus.

Fisher & Morus exécutez.

Bulle d'Excommunication contre Henri

Henri ne se contentant pas de faire exécuter les Loix à toute rigueur, contre quelques Moines trop insolens, pensoit de plus à supprimer tous les Monasteres. Il en fit la proposition à son Conseil : mais on lui fit comprendre, qu'il y auroit du danger à exécuter tout d'un coup cette résolution; & ce fut ce qui lui fit prendre le parti d'y travailler par degrez. Pour cet effet, il fit faire une Visite générale des Monasteres, de laquelle il donna la commission à Thomas *Cromwell* son Vicegérent, qui commit à cela certains Visiteurs. Ces gens-là ayant découvert beaucoup de désordres dans plusieurs de ces Maisons Religieuses, en prirent occasion de persuader aux Prieurs, ou Supérieurs, de se soumettre à la clémence du Roi; & de lui résigner leurs Maisons avec leurs revenus; & quelques-uns prirent ce parti. Ensuite, le Roi fit publier la Relation de cette Visite, afin d'éloigner le Peuple de la vénération & de l'affection qu'il avoit pour les Moines, par la considération des désordres qu'on avoit trouvez dans les Monasteres, & qui vraisemblablement furent beaucoup exagerez (1). Cela même fournit au Roi un prétexte de publier une Ordonnance, par laquelle il permettoit aux Moines de quitter leurs Maisons, & les délioit de leurs Vœux, en qualité de Chef suprême de l'Eglise Anglicane. Mais cela ne produisit pas un grand effet.

Henri veut abolir tous les Monasteres, mais on lui conseille de faire la chose par degrez.

Visite des Monasteres.

Dans cette même année, le Cardinal *Campegge*, & un autre Italien nommé *Ghinucci*, furent privez de leurs Evêchez de Salisbury & de

Quelques Italiens dépouillez de leurs Evêchez.

(1) L'Evêque dit, qu'entre autres désordres abominables & monstrueux, on trouva que le péché de Sodomie se commettoit en plusieurs Maisons Religieuses, sans compter les Factions qui les divisoient, & les cruautez barbares qui se commettoient en quelques-unes. Il y en eut où l'on trouva des instrumens pour faire de la Fausse monnoye. L'Abbé de *Langden*, premier Monastere dont le Roi s'empara, fut trouvé au lit avec une Femme débauchée, qui alloit ordinairement vêtue en Frere-Lay. WHAT.

Worcester, qui furent donnez à *Shaxton* & à *Latimer*.

Pourquoi Henri differoit de changer les Constitutions.

1536. Cependant, le Roi tenoit toujours le Clergé dans sa dépendance, en ne se hâtant pas de nommer des Commissaires pour choisir les Constitutions Ecclésiastiques qu'il étoit nécessaire de garder. L'Autorité du Pape étoit abolie par Acte de Parlement; & néanmoins, elle subsistoit encore dans les Constitutions. Cela jettoit le Clergé dans un extrême embaras, puisqu'en plusieurs cas, il falloit nécessairement violer ou les Constitutions, ou les nouvelles Loix. Par-là, il se voyoit absolument dépendant du Roi, qui pouvoit l'attaquer sur l'un ou sur l'autre, comme il le trouvoit à propos.

Suppression des petits Monasteres.

Dans cette année, le Parlement, à la requisition du Roi, supprima tous les Monasteres qui avoient moins de 200 livres sterling de revenu, & donna tous leurs Biens au Roi. Il s'en trouva 376 de cette espece; & par là, le Roi acquit un revenu de 32000 livres, & un capital de plus de 10000 livres en Argenterie, ou autres choses.

Proposition d'accommodement du Pape.

Paul III, voyant que les affaires de la Religion alloient de mal en pis pour lui en Angleterre, fit faire au Roi quelques propositions d'accommodement; mais elles furent rejettées, & le Parlement confirma par de nouveaux Statuts, tout ce qui avoit été fait contre le Pape.

Protestation du Roi contre le Concile de Mantoue.

Quelque tems après, le Roi fut cité à comparoitre devant le Concile, qui avoit été indit à Mantoue: mais après avoir demandé l'avis du Clergé sur ce sujet, il publia une Protestation en forme contre le Concile.

Je ne m'arrête point ici à parler des diverses tentatives qui se faisoient en Angleterre, ou pour pousser plus loin la Reformation, ou pour en empêcher les progrès; parce que ceux qui voudront s'instruire en détail sur ce sujet, pourront avoir recours a l'Histoire de la Reformation dont j'ai déja parlé.

Le Roi se résout à supprimer tous les Monasteres.

1537. Une Revolte, qui avoit été excitée dans le Nord, & dont je remets à parler dans un autre Article, ayant fait juger au Roi que les Moines en étoient les auteurs & les fauteurs, il prit la résolution de supprimer tout le reste des Monasteres. Mais comme il craignit de trouver quelque résistance sur ce sujet dans le Parlement, il crut que le moyen le plus court & le plus facile étoit de suivre la même voye qu'il avoit déja prise avec quelque succès, savoir, celle des Cessions, ou Résignations. Pour cet effet, il fit faire une Visite très exacte & très rigoureuse des Monasteres qui avoient été conservez, & fit publier une Relation de tous les désordres qu'on y avoit découverts. Après cela, il fit brûler toutes les Images qui avoient servi à tromper le Peuple; & sous ce prétexte, il s'empara des Châsses des Saints, & particulierement de celle de *S. Thomas de Cantorbery*, qui étoit fort riche, & fit brûler les Os du Saint dans une Place publique. Cela causa une extrême indignation aux Dévots, & produisit divers Livres pleins d'invectives contre le Roi;

Il en fait faire une Visite exacte, & publier une relation, &c.

Libelles contre le Roi.

mais

mais il n'en fut que plus irrité, & d'autant plus engagé a finir au-plutôt ce qu'il avoit déja commencé, je veux dire, le projet de se mettre entierement à couvert des entreprises des Moines.

Cependant, comme une des plus fortes accusations qu'on publioit contre le Roi, étoit, qu'il pensoit à changer entierement la Religion en Angleterre, & à y introduire la Reformation; il tâcha de s'en disculper, en faisant exécuter les Loix contre les Hérétiques, à toute rigueur. On appelloit alors Hérétiques, tous ceux qui croyoient ou plus ou moins que le Roi, & qui ne se tenoient pas exactement attachez aux Loix qui avoient été faites sur la Religion. Dans cette année 1538, le Roi fit brûler vif un nommé *Lambert*, après avoir lui-même disputé publiquement contre lui, sans avoir pu le convaincre. Mais peu de tems après, il ne fut guere moins severe à l'égard de quelques Catholiques, accusez d'une autre sorte d'Hérésie, savoir, d'avoir entretenu correspondance avec le Cardinal *Polus*.

Il persécute les Reformez.

Lambert brulé vif.

Enfin, dans l'année 1539, tous les Monasteres furent résignez au Roi, par les Supérieurs, ou Prieurs, qui se virent obligez de signer des Résignations, volontaires en apparence, mais dont la plupart étoient manifestement extorquées. Le revenu des Monasteres supprimez montoit à 161000 livres sterling, suivant le prix des dernieres Fermes, dont la plupart avoient été fort diminuées par les Prieurs, qui s'en étoient réservé une bonne partie, sachant par avance ce qui devoit arriver. Outre cela, le Roi profita d'un fonds très considerable, en Or, en Argent, en Pierreries, en Meubles, en Matériaux On trouva dans la seule Abbaye de S. Edmond-bury, pour cinq-mille marcs d'Or ou d'argent en masse.

Tous les Monasteres résignez au Roi.

Leurs revenus.

Les Reformez triompherent du malheur des Moines: mais leur joye ne fut pas de longue durée. La suppression des Monasteres fut bien-tôt suivie de la fameuse Loi des six Articles, qui régloit ce qu'il falloit croire sur la Religion (1), & dont la violation fut fatale à beaucoup de monde. Ce fut *Gardiner* Evêque de Winchester, qui conseilla au Roi de procurer cette Loi, afin de faire voir par-là, qu'il n'avoit pas intention de favoriser les Reformez, ni d'alterer la Religion, quoiqu'il eût supprimé les Monasteres. Cet Evêque étoit un Partisan secret & ardent du Pape : mais il avoit l'art de dissimuler ses sentimens, & de se rendre souple aux volontez du Roi, afin de se maintenir en état de rendre service à son Parti.

Loi des six Articles.

Dans l'année suivante 1540, *Cromwell*, Vicegérent du Roi dans les

Cromwell fait

(1) Cette Loi fut nommée à juste titre, le *Statut Sanglant ;* car elle condamnoit à être brûlez ou pendus, 1. tous ceux qui nioient la Transsubstantiation, 2. Tous ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes. 3. Qui tenoient pour légitime le Mariage des Prêtres. 4. Ou de rompre le vœu de Chasteté. 5. Qui regardoient les Messes privées comme inutiles. 6. Ceux enfin qui tenoient que la Confession auriculaire n'étoit pas nécessaire au Salut. WHAT.

Comte d'Essex, &c.

Affaires Ecclésiastiques, fut créé Comte d'*Essex*. Mais bien-tôt après, il fut accusé de Haute-Trahison, & condamné à mort par un Acte d'*Attainder*, sans être admis à se défendre.

Attachement servile du Parlement au Roi.

Le Parlement donna une marque bien sensible de la servitude où le Roi le tenoit, en approuvant par un Acte, non-seulement tout ce que les Commissaires, nommez par le Roi, avoient règlé touchant la Religion; mais encore, tout ce qu'ils règleroient à l'avenir sur le même sujet, avec l'approbation du Roi. Comme *Henri* ne vouloit point souffrir que ses Sujets crussent plus ou moins que lui, plusieurs des deux Partis furent exécutez, pour avoir osé s'écarter de cette règle.

Six nouveaux Evêchez fondez.

1541. Sur la fin de l'année 1540, & au commencement de 1541, le Roi fonda six nouveaux Evêchez, savoir, *Westminster*, *Chester*, *Glocester*, *Peterborough*, *Oxford* & *Bristol*.

Anciennes Loix des Colleges cassées.

En 1542, le Parlement fit un Acte qui cassoit les Loix & Constitutions particulieres des Colleges & des Hôpitaux. C'étoit pour donner au Roi moyen de supprimer ces Maisons, qui, selon ces anciennes Constitutions, ne pouvoient être résignées que par un consentement unanime des interessez.

Complot contre Cranmer.

Dans l'année 1543, il se fit un grand complot pour perdre *Cranmer* Archevêque de Cantorbery. Le Roi feignit d'y donner son consentement: mais il l'informa lui-même du complot, & lui fournit les moyens de se tirer d'affaire (1).

Tous les Colleges & Hôpitaux résignez au Roi.

En 1544, tous les Colleges & Hôpitaux furent résignez au Roi, par des Actes qui paroissoient volontaires, mais dont la plupart étoient extorquez. Le Roi épargna pourtant les deux Universitez d'Oxford & de Cambridge, après leur avoir fait assez longtems attendre cette faveur.

Tous leurs biens donnez à Henri.

1545. L'année suivante, le Parlement accorda au Roi tous les Biens qui avoient appartenu aux Colleges & aux Hôpitaux.

Procession à l'occasion de la Paix avec la France.

La Paix entre la France & l'Angleterre ayant été conclue en 1576, le Roi fit faire une Procession, où il fit porter tout ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans les Eglises. Lorsque la Procession fut finie, il fit porter toutes ces richesses dans son Trésor.

Shaxton fait abjuration pour sauver sa vie.

Dans cette même année, *Shaxton*, qui avoit résigné son Evêché de Salisbury pour n'être pas obligé de signer les six Articles, ayant été de nouveau pressé sur ce sujet, & enfin condamné au feu, fit abjuration

(1) Le Docteur *Burnet*, dans son Histoire de la Reformation, dit que *Gardiner* se servit de plusieurs personnes pour insinuer au Roi, que *Cranmer* étoit le plus grand Promoteur de l'Hérésie qui fût en Angleterre, à cause qu'il s'étoit opposé aux six Articles. Mais *Cranmer* pria le Roi de bien considerer ce que c'est que l'Hérésie, afin qu'il prît garde de ne pas condamner en cette qualité, ceux qui opposoient l'Ecriture Sainte aux inventions humaines. Il montra dans son procedé une si grande sincerité, & une si grande confiance au Roi, que bien loin d'être disgracié, son crédit fut encore mieux établi qu'auparavant. WHAT.

pour sauver sa vie. Il n'en fut pas de même d'une Femme nommée *Anne Askew*, qui aima mieux être brûlée, que d'imiter l'exemple de cet Evêque.

Anne Askew brulée.

Cranmer eut encore une rude attaque à soutenir : mais le Roi, qui l'aimoit & l'estimoit, prit soin lui-même de le tirer de danger.

Cranmer encore protégé par le Roi.

Voici présentement les Actes du Recueil, qui ont du rapport aux Affaires Ecclésiastiques.

Année 1534.

Consentement du Roi à l'élection de *Roland Lee*, pour Evêque de Litchfield & de Coventry, adressé à l'Archevêque de Cantorbery. Du 19 Mars. Page 485. A Westminster.

Consentement du Roi à l'élection de l'Evêque de Coventry.

C'est ici le premier qu'on trouve, depuis l'Acte de Parlement qui ordonnoit la maniere d'élire & de consacrer les Evêques. Avant ce tems-là, le Consentement du Roi commençoit par ces paroles, *Cum Dominus Summus Pontifex*, &c. Dans celui-ci, ni dans les suivantes, il n'est fait aucune mention du Pape.

Serment prêté au Roi par divers Moines & Monasteres entiers. Du 5 Mai. Page 488, &ce.

Serment des Moines au Roi.

Quod Henricus Rex noster est Caput Ecclesiæ.

Quod Episcopus Romanus, qui Papa nomen usurpat, & Summi Pontificis nomen sibi arrogat, nihilo majoris neque auctoritatis neque jurisdictionis habendus sit, quam cæteri quivis Episcopi in Angliâ vel alibi, in suâ quisque Diœcesi.

...... *Episcopi Romani Legibus, Decretis, & Canonibus, si qui contra Legem Divinam & Sacram Scripturam esse inveniantur, in perpetuum renunciamus.*

Quod quisque in suis Orationibus, primum omnium Regem tanquam Supremum Caput Ecclesiæ Anglicanæ, deinde Reginam cum suâ sobole, tum demum Archiepiscopum Cantuariensem, &c.

Il y a un grand nombre d'autres Déclarations semblables, de plusieurs autres Maisons Religieuses, jusqu'à la page 526.

On voit aussi, page 527, que c'étoit l'Archevêque de Cantorbery, qui, après avoir vu le Consentement du Roi, confirmoit les Evêques élus.

Année 1535.

Acte par lequel *Roland Lee*, Evêque de Litchfield & de Coventry, renonce au Pape. Du 27 Fevrier. Page 549. C'est un modele pour tous les autres.

Renonciation des Evêques au Pape.

Kkkk ij

Comme ce Recueil est plein de Consentemens du Roi aux élections des Evêques, & d'Ordres pour leur restituer le Temporel, il suffit d'avertir ici une fois pour toutes, qu'on y trouve des Actes semblables pour presque tous les Evêchez d'Angleterre. Ces dates peuvent être utiles en certaines occasions; en ce cas-là, on peut avoir recours à l'Index.

Année 1536.

Maniere d'élire les Evêques suffragans.

Voici la maniere d'élire les Evêques Suffragans.

Rex, Reverendo in Christo Patri & Prædilecto Consiliario nostro Thomæ Archiepiscopo Cantuariensi, salutem.

Reverendus Pater & Consiliarius noster Ricardus Norwicensis Episcopus Nobis significavit, quod Diœcesis sua Episcopi suffraganei solatio, qui suæ solicitudinis partem sustinere consuevit, destituta est & existit, & ideo Reverendos Patres Georgium *Abbatem Monasterii Sanctæ Mariæ de Leyston, &* Thomam Manynge, *Priorem Monasterii Beatæ Mariæ de Butley Norwicensis Diœcesis, Ordine Sacerdotali rite insignitos, de legitimo matrimonio natos, & in ætate legitimâ constitutos, Virosque in spiritualibus & temporalibus multum circumspectos, quibus de Canonicis nihil obviat Institutis quominus, ut asseruit, ad Episcopalem suffraganei Dignitatem admitti possint & deberent, Nobis per suas litteras suo magno sigillo munitas præsentavit humiliter & devote, supplicans quatenus Nos alterum ipsorum, sic præsentatorum, ad aliquam Sedem Episcopi suffraganei intra Provinciam Cantuariensem existentem, nominare, ipsique sic nominato, stylum, titulum & dignitatem hujusmodi Sedis donare dignaremur.*

Unde Nos, ex gratiâ nostrâ speciali & mero motu nostris, dictum Reverendum Patrem Thomam Manynge, &c. alterum ex dictis præsentatis in Episcopum suffraganeum Sedis Gipwici Norvicensi Diœcesi antedictâ nominamus, &c.

Requirentes vos quatenus eundem Patrem sic per nos nominatum in Episcopum suffraganeum ejusdem Sedis Gipwici consecretis, eique Benedictionem ac omnia Episcopalia insignia conferatis, cæteraque omnia & singula quæ vestro in hac parte incumbunt officio Pastorali, juxta modum & formam Statuti in vigesimo sexto anno Regni nostri apud Westmonasterium nuper editi, peragatis.

Teste Rege, septimo die Martii.

Lieux marquez pour être les Sieges des Evêques Suffragans.

Sieges des Evêques suffragans.

Thetford.	Shrewsbury.
Ipswich.	Bristol.
Colchester.	Penreth.
Douvre.	Bridgewater.
Gilford.	Nottingham.
Southampton.	Grantham.
Tawnton.	Hull.
Shaftsbury.	Huntingdon.
Molton.	Cambridge.
Malborowgh.	Pereth.
Bedford.	Barwick.
Leycester.	S. Germain en Cornouaille.
Glocester.	L'Isle de Wight.

Confirmation de l'Abbaye de Winchester, en vertu de l'Acte qui en donnant au Roi les Monasteres qui ont moins de 200 livres de rente, lui donne aussi pouvoir de déclarer quels sont ceux qu'il veut conserver. Du 17 Août. Page 574. A Westminster.

Confirmation de l'Abbaye de Winchester.

Année 1538.

Renoncement au Pape, par un Couvent de Chartreux, & noms de dix Chartreux qui ont refusé de prêter serment. Du 18. Mai. Page 588.

Renoncement au Pape, &c.

Cessions de divers Monasteres au Roi. Pages 590 & 595.

Cessions de divers Monasteres au Roi.

Année 1539.

Diverses Cessions semblables. Pages 603, 639.

On observoit dans ces Cessions un certain Formulaire, par lequel les Moines confessoient que la perfection Chrétienne ne consiste pas dans des Cérémonies inutiles, à porter un habit gris, à être ceint d'une corde pleine de nœuds, &c...... & voulant se ranger à une vie plus parfaite ils se soumettoient au Roi, Chef suprême de l'Eglise, & lui abandonnoient leur Monastere, &c.

Défense d'imprimer la Bible en Anglois, sans la licence de *Thomas Cromwell.* Du 14 Novembre. Page 650. A Westminster.

Défense d'imprimer la Bible en Anglois.

Année 1540.

Commission pour vendre les Terres des Monasteres.

Commission à *Thomas Cromwell* & autres, de vendre les Terres des Monasteres, à 20 ans de revenu au moins, pour Capital. Du 12 Mars. Page 653. A Walden.

Diverses Cessions. Pages 658, 671, & 701.

L'Archidiaconie d'Ely conferée.

L'Archidiaconie d'Ely, vacante par la promotion de *Thomas Thyrleby* à l'Evêché de Westminster, conferée à *Ed. Fox.* Du 24 Novembre. Page 705. A Westminster.

Année 1541.

Erection de quelques Evêchez.

Erection des Evêchez de *Chester*, *Glocester*, & *Peterborowgh.* Pages 717 & 731.

Année 1542.

Privilege pour imprimer la Bible en Anglois.

Privilege à *Ant. Marlar*, pour imprimer la Bible en Anglois. Du 12 Mars. Page 745. A Westminster.

Et de quelques autres.

Fondations des Evêchez de *Bistol* & d'*Oxford.* Pages 747 & 754.

Année 1543.

Privilege d'imprimer le Livre du Service divin.

Privilege à *Rich. Grafton* & à *Ed. White-Church*, d'imprimer le Livre du Service Divin. Du 28 Janvier. Page 766. A Westminster.

TOME XV.

Il n'y a rien de particulier dans le reste de l'année 1543, & dans 1544, à la reserve de quelques changemens dans les Evêchez.

Année 1545.

Cessions au Roi.

Cessions au Roi de 66 Colleges. Page 65.

Année 1546.

Rés. de Monast.

Diverses Résignations de Monasteres. Page 91.

Fondation du College de la Ste. Trinité à Cambridge.

Fondation du College de la *Sainte Trinité* à Cambridge. Du 19 Décembre, Page 106. A Westminster.

II. AFFAIRES ETRANGERES.

POUR bien entendre les affaires que *Henri VIII* eut avec les Puissances étrangeres, depuis 1534 jusqu'à sa mort, il est bon de savoir quels étoient les interêts & les desseins de la Cour de Rome, de *Charles-Quint*, de *François I*, & de *Henri VIII* lui-même.

Interêts & vues du Pape.

Après le coup d'éclat que *Clement VII* venoit de frapper, & le ressentiment que *Henri* & son Parlement en témoignoient, il n'y avoit plus lieu de renouer la Négociation pour un Accommodement entre les deux Cours. Mais quoique le Pape eût sacrifié *Henri* à l'Empereur, il ne croyoit pourtant pas qu'il fût de son interêt de pousser plus loin cette affaire. Il attendoit donc, selon la méthode ordinaire de la Cour de Rome, que le tems amenât quelque conjonĉture qui lui donnât lieu, ou de réduire Henri par la force, ou de le ramener par des faveurs, & par des caresses.

De l'Empereur.

Charles-Quint avoit agi d'une maniere très honorable dans l'affaire du Divorce, en préférant les interêts de la Reine *Catherine* sa Tante, aux siens propres. S'il avoit voulu abandonner cette Princesse, il est très apparent qu'il auroit détaché *Henri* des interêts de la France, & que par-là, il se seroit mis à couvert de tout ce qu'il avoit à craindre de la part de *François I*. Au-lieu qu'en s'opposant directement au dessein de *Henri*, par rapport au Divorce, il étreignoit de plus en plus le lien qui attachoit ensemble la France & l'Angleterre. Par cela même, il mettoit de très grands obstacles à l'exécution des desseins qu'il avoit formez par rapport à l'Allemagne. Il est donc certain qu'il agissoit en cela contre la Politique, ce qu'on ne peut attribuer qu'au point-d'honneur de soutenir la Reine sa Tante.

Du Roi de France.

Quoique par le Traité de Cambray, *François I* se fût désisté de ses prétentions sur le Duché de Milan, on peut assurer que ce n'avoit été que par force, & dans l'esperance de retrouver quelque jour un prétexte pour éluder cet Article du Traité. C'étoit dans cette vue, qu'il avoit marié le Duc d'*Orleans* son second Fils avec *Catherine de Medicis*, qu'il entretenoit des intelligences & des négociations secretes avec les Protestans d'Allemagne & avec les Turcs, & qu'il faisoit ses efforts pour se conserver l'amitié du Roi d'Angleterre, afin de s'en servir au besoin.

De Henri VIII.

Henri VIII, qui s'étoit attendu à obtenir enfin une Sentence de Divorce de la Cour de Rome, se voyant privé de cette esperance, ne pensoit plus qu'à se venger du Pape, & à s'assurer en même tems la jouïssance de la Suprémacie qu'il avoit extorquée du Clergé. Il se proposoit encore de se rendre de jour en jour plus absolu dans son Royaume, en mettant les Affaires domestiques dans une certaine confusion, qui le rendoit maitre & arbitre des biens & des vies de la plupart de

ses Sujets. Il avoit néanmoins deux choses à craindre, auxquelles il étoit fort attentif. La premiere étoit, la Revolte de son Peuple : la seconde, les efforts que l'Empereur pourroit faire pour exécuter la Sentence du Pape ; & ce n'étoit pas sans une extrême inquiétude, qu'il consideroit qu'il ne seroit pas impossible que le Pape, l'Empereur & la France, ne s'unissent contre lui, & ne fissent entrer le Roi d'Ecosse dans leur Ligue. C'étoit dans cette vue, qu'il ménageoit l'Empereur, & qu'il prenoit soin de ne lui donner aucun nouveau sujet de plainte. Il en usoit de même avec le Roi d'Ecosse son Neveu ; & dans le même tems, il tâchoit de se conserver en bonne union avec la France, & faisoit esperer un puissant secours aux Protestans d'Allemagne, afin de les faire agir, s'il s'y trouvoit contraint par les attaques de l'Empereur. Telle étoit la situation des affaires de ces quatre Puissances, immédiatement après que *Clement VII* eut prononcé sa Sentence contre *Henri*.

Sa Négociation avec François I.

Dans l'année 1534, *Henri* souhaita de faire avec *François I* une Alliance encore plus étroite que par le passé. Mais *François* n'osoit le faire ouvertement, de peur d'offenser le Pape. Il tâchoit seulement de persuader à *Henri*, que pour se mettre à couvert des attaques de l'Empereur, il n'y avoit pas de meilleur moyen, que d'assister secretement les Protestans d'Allemagne, d'une bonne somme d'argent. *Henri* ne desapprouvoit pas ce moyen ; mais il vouloit de plus, que *François* attaquât la Navarre, pendant qu'il feroit lui-même une puissante diversion en Flandre. Mais *François* avoit d'autres vues, qui ne lui permettoient pas de s'engager à porter ses armes dans la Navarre. Il vouloit recouvrer le Duché de Milan, sous prétexte de se venger de *François Sforze*, qui avoit fait mourir un Gentilhomme Milanois nommé *Merveille*, qui étoit un Agent ou Envoyé secret de la France, & reconnu pour tel par le Duc même, & cela pour faire plaisir à l'Empereur. *François I* demanda une reparation authentique de cette injure, & ne fut pas fâché de ce que le Duc la lui refusoit, parce que par-là il avoit un prétexte de se jetter sur le Duché de Milan. Ainsi, après avoir levé une Armée considerable, il demanda le passage au Duc de Savoye, qui le refusa, de peur d'offenser l'Empereur ; & sur ce refus, *François* lui déclara la Guerre. Peu de tems après, la mort de *Clement VII*, & l'exaltation de *Paul III*, causerent quelque alteration dans les mesures du Roi de France.

Un Envoyé de France mis à mort à Milan.

François I déclare la Guerre aux Ducs de Milan & de Savoye.

1535. *Henri* ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux pour lui que la rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoye, parce qu'il étoit très apparent que l'Empereur ne laisseroit pas opprimer le Duc, & qu'ainsi l'Angleterre seroit tranquille, pendant que l'Empereur & la France seroient en Guerre. Mais d'un autre côté, *Charles-Quint* faisoit ses efforts pour lui rompre ses mesures, en cherchant à le brouiller avec *François*. Pour cet effet, on proposa de sa part à *François* le Mariage

L'Empereur lui

Mariage de la troisieme de ses Filles, avec le Prince *Philippe* Infant d'Espagne; & celui du Duc *d'Orleans*, avec *Marie* Fille de *Henri* & de *Catherine d'Arragon*; avec l'offre du Duché de Milan pour le Duc d'*Orleans*, après la mort de *Sforze* qui n'avoit point d'Enfans; & une Pension de cent-mille écus, en attendant qu'il fût mis en possession du Duché. *François I* découvrit aisément l'artifice de l'Empereur, qui ayant dessein de porter ses armes en Afrique, vouloit l'amuser par cette Négociation, & arrêter ses efforts contre le Duc de Savoye. Cependant, croyant qu'il pourroit tirer quelque avantage de cette proposition, il en fit faire confidence à *Henri*, par l'Amiral *Chabot* Seigneur de *Brion*. Il parut dans la suite, que le but de *François I* étoit de porter *Henri* à se désister de la Pension annuelle de cent-mille écus, par la crainte de voir la France s'unir avec l'Empereur. Mais *Henri* ne donna point dans ce Piege: au contraire, il dit nettement à l'Amiral, qu'il prétendoit que *François* lui payât les arrerages de cette Pension, avec toutes les autres sommes qu'il lui devoit.

pose des Mariages.

Henri prétend les arrerages de sa Pension, &c.

François I n'ayant pu réussir dans son projet, attaqua le Duc de Savoye, & dans la premiere Campagne de 1535, il lui enleva la Savoye & la Bresse. Pendant ce tems-là *Charles-Quint* étoit occupé à une Expédition en Afrique, où il se rendit maitre du Fort de la Goulette & de Tunis, & rétablit dans ce Royaume *Muley Hassem*, qui en avoit été chassé par *Haradin Barberousse*.

François I attaque la Savoye.

Expédition de l'Empereur en Afrique.

Cependant, *Henri* connoissant bien que l'Expédition d'Afrique ne faisoit qu'interrompre pour quelque tems les autres desseins de l'Empereur, tâchoit de lui inspirer de la crainte, en feignant de vouloir s'unir étroitement avec la Ligue de Smalcalde. Pour cet effet, il envoya *Edouard Fox* en Allemagne, pendant que *François* y tenoit le Seigneur de *Langeais* pour la même fin. Mais il étoit bien difficile qu'il pût se former une sincere union entre ces deux Monarques & les Princes de la Ligue. Ceux-ci n'avoient pour but, que de maintenir la Liberté de leur Religion; & l'intention de ceux-là n'étoit, que de causer des embaras à l'Empereur, en fomentant les Troubles d'Allemagne, sans aucun égard aux interêts de la Religion Protestante, laquelle ils persécutoient ouvertement dans leurs propres Etats.

Ambassade de Henri aux Protestans d'Allemagne.

La mort de la Reine *Catherine*, qui arriva au commencement de l'année 1536, & celle de *François Sforze* Duc de Milan, arrivée au mois d'Octobre de l'année précédente, produisirent quelque changement dans les affaires des trois Monarques. *Charles-Quint* se servit utilement de ces deux évenemens, pour rompre les mesures des Rois de France & d'Angleterre, & pour les empêcher de s'unir sincerement contre lui. D'un côté, il fit proposer à *Henri* d'oublier généralement tout ce qui s'étoit passé entre eux sur l'affaire du Divorce, & de renouveller leur ancienne Alliance. Mais comme il craignoit d'être pris au mot, il ajoutoit à cette proposition certaines conditions, qui le met-

Mort de la Reine Catherine & du Duc de Milan.

Politique de Charles V.



toient en état de faire durer la Négociation autant qu'il le jugeroit à propos. D'un autre côté, il entretint avec *François I* une secrete Négociation, pour donner le Duché de Milan à un de ses Fils. *François* donna entierement dans ce piege, & comme il ne doutoit presque point du succès de cette Négociation, il n'avoit plus pour *Henri* les mêmes égards & les mêmes empressemens, qu'il avoit eus auparavant. Mais *Henri* s'apperçut parfaitement, que le but de l'Empereur n'étoit que de le desunir d'avec la France; & dans la crainte où il étoit qu'il n'y réussît enfin, il se tourna du côté de la Ligue de Smalcalde, quoiqu'avec peu de succès, par les raisons que j'ai insinuées ci dessus. D'ailleurs, certaines Affaires domestiques dont je parlerai en un autre endroit, interrompirent ces Négociations.

Henri offre de se joindre à la Ligue de Smalcalde.

L'Empereur assiege Marseille.

Pendant ce tems-là l'Empereur s'étant rendu à Rome, déclama beaucoup en présence du Pape & des Cardinaux, contre *François I*, & exaggera beaucoup les injures qu'il prétendoit avoir reçues de sa part. Cela fit rompre la Négociation commencée pour le Duché de Milan: & peu de tems après, l'Empereur se mit à la tête d'une Armée, & étant entré dans la Provence, il y commença le Siege de Marseille, dont il ne se tira pas avec honneur, ayant été obligé de le lever précipitamment; après quoi il alla passer quelque tems en Espagne.

Il leve le siege.

La Guerre entre l'Empereur & la France se continua en 1537. Mais dans cette même année elle fut interrompue par une Trève de dix mois, qui fut suivie en 1538, d'une Trève de dix ans, conclue à Nice, par la médiation du Pape. Depuis ce tems-là, *Henri* parut vouloir s'unir tout de bon avec la Ligue de Smalcalde, pour s'en faire un appui contre l'Empereur. Il avoit d'autant plus de sujet de craindre ce redoutable Ennemi, que depuis la Trève de Nice, *François I* le négligeoit entierement, & ne paroissoit nullement disposé à soutenir ses interêts en cas de besoin. D'ailleurs, l'Empereur amusoit encore le Roi de France, de l'esperance de donner à un de ses Fils l'Investiture du Duché de Milan. Cela obligeoit *François* à garder beaucoup de ménagemens avec lui, & à s'éloigner de plus en plus de *Henri*, de qui il n'avoit plus besoin. *Henri* fut si choqué de sa conduite, qu'il lui fit demander avec hauteur les arrerages de la Pension perpétuelle, qui étoient dûs depuis quatre ans.

Il fait une Trève avec François.

Henri demande les arrerages de sa Pension.

En 1539, *Henri* fit encore rechercher les Princes de Smalcalde, sans pouvoir réussir dans son dessein. Ces Princes étoient toujours sur leurs gardes, sachant bien que son unique but étoit d'inspirer de la crainte à l'Empereur par cette Négociation, non pas de s'unir sincerement avec eux pour soutenir leur Religion, dont il faisoit fort peu de cas.

Il recherche les Princes de Smalcalde.

Depuis la Trève de Nice, l'union entre l'Empereur & *François I* paroissoit très sincere de part & d'autre: jusques-là, que *Charles-Quint* voulant se rendre à Gand pour y appaiser une Sédition, traversa la France, sur la simple parole du Roi, & arriva le 1 de Janvier 1540,

L'Empereur va à Paris, &c.

à Paris. Pendant le sejour qu'il y fit, il promit positivement à *François*, de donner le Duché de Milan au Duc d'*Orleans*; mais dès qu'il fut arrivé dans les Païs-Bas, il trouva le moyen d'éluder sa promesse. Cela causa entre les deux Monarques une nouvelle brouillerie, qui fut fort agréable à *Henri*, parce qu'elle le mettoit à couvert des attaques de l'Empereur.

François I se prépare à lui faire la Guerre.

Cependant *François I* ayant résolu de se venger, faisoit de grands préparatifs pour faire la Guerre à l'Empereur, & pour lui causer une puissante diversion; il faisoit ses efforts pour engager les Turcs à porter la Guerre en Hongrie. D'un autre côté l'Empereur, pour lui rompre ses mesures, lui fit esperer qu'il donneroit les Païs-Bas au Duc d'*Orleans*, & qu'il les érigeroit en Royaume. En même tems, il faisoit insinuer à la Porte Ottomane, que ce Traité étoit sur le point de se conclure, afin d'empêcher *Soliman* de prêter l'oreille aux propositions de la France. Mais *François I* s'étant enfin apperçu de cet artifice, dépêcha deux Ambassadeurs, l'un à Venise, & l'autre à Constantinople, pour en informer les Venitiens & les Turcs. Ces deux Ambassadeurs furent assassinez en descendant le Po, par les ordres du Marquis *du Guast* Gouverneur de Milan; & ce fut-là un nouveau sujet de rupture.

L'Empereur tâche de tromper François par des promesses.

Assassinat des Ambassadeurs de France.

Progrès des Turcs en Hongrie.

Malgré les artifices de l'Empereur, les Turcs ne laisserent pas d'entrer en Hongrie, de faire lever le Siege de Bude, entrepris par *Ferdinand* Roi des Romains, & de gagner une Bataille contre les Allemands.

Malheureuse Expédition de l'Empereur en Afrique.

Dans ce même tems, *Charles-Quint* fit une nouvelle Expédition en Afrique, qui lui réussit fort mal. Une violente tempête ayant fait périr une partie de sa Flotte, il se vit contraint de se rembarquer sans avoir rien fait.

François l'attaque en cinq endroits.

En 1542, *François* mit cinq Armées sur pied, pour attaquer l'Empereur en divers endroits. Mais les avantages qu'il remporta ne répondirent pas à son attente, ni à la dépense qu'il avoit faite.

Henri se ligue avec l'Empereur contre la France.

1543. L'année suivante, *Henri* s'étant raccommodé avec l'Empereur, conclut avec lui une Ligue contre la France. Il se plaignoit que *François I* négligeoit de lui payer la Pension annuelle, à quoi il s'étoit engagé: qu'il n'avoit pas exécuté de bonne foi les Traitez qu'ils avoient faits ensemble: d'où il concluoit, qu'il lui étoit encore redevable des sommes, dont il n'avoit été déchargé que sous la condition expresse qu'il exécuteroit religieusement ces Traitez. Il ajoutoit encore, comme un nouveau sujet de plainte, que *François I* avoit fait tous ses efforts pour détruire la Faction Angloise en Ecosse, & pour engager les deux Royaumes dans une rupture. La conclusion de la Ligue entre l'Empereur & *Henri* fut assez longtems retardée par cette difficulté. C'est que l'Empereur vouloit que *Henri* reconnût authentiquement *Marie* sa Fille pour légitime, à quoi *Henri* ne vouloit nullement entendre. Enfin,

cet obstacle fut levé par la promesse que *Henri* fit verbalement, de donner à *Marie* un rang dans la Succession à la Couronne; mais il ne voulut point consentir que cet Article fût inseré dans le Traité.

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France.

Pendant cette même année, la Guerre entre l'Empereur & la France se continua vigoureusement. *François I* eut d'abord quelque avantage: mais sur la fin de la Campagne, l'Empereur étant arrivé dans les País-Bas avec des forces très considerables, arrêta les progrès de son Ennemi.

Charles & *Henri* avoient formé le projêt d'attaquer la France pendant la Campagne de 1544, chacun avec une Armée de 40000 hommes, l'un en Champagne, & l'autre en Picardie, & ensuite, de se joindre ensemble aux environs de Paris. Cela fut cause que le Roi de France se vit obligé de rappeller du Piémont la meilleure partie de ses Troupes, quoiqu'elles y eussent déja gagné la Bataille de Cerisoles, sous la conduite du Duc d'*Enghien*, qui par-là se voyoit en passe de se rendre maitre du Duché de Milan.

François rappelle ses Troupes d'Italie.

Le projet de l'Empereur & de *Henri* ne fut pas exécuté comme il avoit été formé. *Henri* ayant fait ses préparatifs de fort bonne heure, envoya une partie de ses Troupes contre l'Ecosse, ainsi qu'il sera dit dans la suite, dans l'esperance que cette Expédition seroit terminée avant que l'Empereur fût en état de se joindre à lui. Pendant ce tems-là, l'Empereur se rendit maitre de Luxembourg, après quoi il assiegea S. Didier, qui l'occupa plus de six semaines. Cependant le Duc de *Norfolck* s'étant joint au Comte de *Bure* avec un Corps de Troupes Angloises, ils assiegerent ensemble Montreuil. Dans ces entrefaites, *Henri* étant arrivé en Picardie avec le reste de son Armée, & apprenant que l'Empereur assiegeoit S. Didier, soupçonna que ce Prince n'agissoit pas de bonne foi, & que son dessein étoit de le laisser marcher seul vers Paris, pour lui faire recevoir quelque échec. Cela fut cause qu'il entreprit le Siege de Boulogne. De-là nâquit entre ces deux Monarques une mesintelligence, qui fut cause que chacun pensa de son côté à faire une Paix particuliere avec la France. L'Empereur prévint *Henri*, & signa son Traité particulier à Crepy, le 19 de Septembre. Par bonheur pour *Henri*, il s'étoit rendu maitre de Boulogne depuis quelques jours, & par-là il eut le tems de se retirer à Calais, & d'éviter le Dauphin qui marchoit à lui à grandes journées. Il s'en falut bien peu que la Ville de Boulogne ne fût reprise par le Dauphin, avant qu'on eût eu le tems de reparer les brêches.

L'Empereur prend Luxembourg.

Sieges de S. Didier,

Et de Montreuil.

Celui de Boulogne.

Traité de Crepy.

Henri prend Boulogne.

Dans l'année suivante 1545, *François I* fit un effort prodigieux tant par Mer que par Terre, pour tâcher de recouvrer Boulogne: mais il ne put réussir. On en rejetta la faute sur le Maréchal de *Biez*, qui commandoit l'Armée de France. Les François ne laisserent pourtant pas de causer beaucoup de dommage aux Anglois, par des descentes qu'ils firent dans l'Isle de Wight & ailleurs.

Descente des François dans l'Isle de Wight.

Paix avec la

Enfin, les deux Rois voyant bien que cette Guerre ne pouvoit que

les affoiblir l'un & l'autre, sans qu'ils pussent esperer d'en tirer de grands avantages, se résolurent à faire la Paix, qui fut signée le 7 de Juin 1546.

France.

Cette Paix rétablit la bonne intelligence entre la France & l'Angleterre. *François* avoit besoin de *Henri*, parce qu'il se voyoit sur le point de rentrer en Guerre avec l'Empereur. Il avoit été convenu par le Traité de Crepy, que le Duc d'*Orleans* épouseroit une des Filles de l'Empereur, & qu'il auroit pour Dot le Duché de Milan, ou le Comté de Flandre. Mais ce Prince étant mort environ un an après la signature du Traité, l'Empereur se crut quitte de son engagement, & laissa *François I* dans l'embaras d'obtenir par une nouvelle Guerre, ce qui lui avoit été promis par la Paix.

Cependant, l'Empereur se voyant délivré de la Guerre avec la France, fit une Ligue avec le Pape, & attaqua les Protestans d'Allemagne, sur lesquels il remporta de grands avantages; sans que *François I*, ni *Henri VIII*, se mêlassent beaucoup de leurs affaires.

L'Empereur attaque les Protestans d'Allemagne.

Il n'y a dans le reste du XIV Tome, qu'un très petit nombre d'Actes qui puissent se rapporter aux affaires étrangeres.

Année 1542.

Ligue de *Henri VIII* avec l'Empereur, contre le Roi de France, Allié des Turcs. Du 11 Fevrier.

Ligue avec l'Empereur contre la France.

Commission de *Charles-Quint*, pour traiter avec *Henri* d'une Alliance plus étroite. Du 2 Mai. A Valladolid.

Autre, pour traiter sur les moyens d'envahir la France. Du 31 Décembre.

Année 1543.

Déclaration de la Paix conclue le 31 Décembre 1542.

Traité entre l'Empereur & *Henri*. Du 11 Fevrier.

Serment de l'Empereur. Du 8 Avril.

Commission de l'Empereur, pour confirmer le Traité.

Traité avec l'Empereur. Serment de l'Empereur.

TOME XV.

Commission à *Jean Wallop*, pour commander les Troupes destinées au secours de l'Empereur. Du 7 Juillet. Page 1. A Westminster.

Commission à Jean Wallop.

Année 1544.

Commissions au Duc de *Norfolck*, pour commander l'Arriere-garde de l'Armée destinée contre la France. Ibid.

Commissions au Duc de Norfolck.

Au Lord Russel. Au Lord *Russel*, pour commander l'Avant-garde.

Au D. de Suffolck. Au Duc de *Suffolck*, pour commander le Corps de bataille. Page 40.

Lettre du Roi à la Reine. Lettre du Roi à la Reine, où il lui rend compte du Siege de Boulogne. Du 8 Septembre.

Journal de la Campagne du Roi. Journal de la Campagne du Roi & du Siege de Boulogne. Page 52.

Année 1545.

Div. Act. concernant la Guerre. Divers Ordres & Commissions qui regardent la Guerre de France.

Instructions à Guillaume Paget pour la Trêve avec la France. Instructions à *Guillaume* Paget, touchant la Négociation de la Trêve avec la France, par la médiation des Envoyez de la Ligue de Smalcalde. Du 26 Décembre. Page 82. A Hamptoncourt.

Voici 4 principaux Articles de ces Instructions.

1. Qu'il fasse ses efforts pour empêcher que les Ecossois ne soient compris dans la Trêve.

2. Que s'il est possible, la Trêve ne commence que le 1. de Mars.

3. Qu'à moins que le Roi de France ne se réduise à des conditions plus raisonnables, il n'est pas à propos de faire venir les Allemands à un autre Congrès.

4. Qu'on peut offrir à *Bruno*, l'un des Médiateurs, une Pension de 680 écus: mais qu'il faut prendre son engagement par écrit, qu'il servira bien le Roi, & l'avertira secretement de l'état des affaires d'Allemagne.

Année 1546.

Traité de Paix avec la France. Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, & sur la reddition de Boulogne à la France. Page 37. Du 7 Juin. A Campen, sur les confins d'Ardres & de Guisnes.

En voici quelques Articles principaux.

Que les charges imposées par un des deux Rois sur les Sujets de l'autre, seront ôtées.

Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui doit, tant sous le titre de Pension, suivant le Traité de Moore du 30 Août 1525, que par le Traité de Paix perpétuelle, pour le Sel de Brouage, évalué à dix mille écus par an.

N B: que les François prétendoient que la Pension de Sel devoit finir à la mort de *Henri*; & que cela n'ayant pu être décidé dans ce Traité, on convint de faire juger la question par les Arbitres.

Que *François I* payera au Roi d'Angleterre, à la fête de S. Michel 1554, deux millions d'ecus-sol, tant pour arrerages des Pensions, que pour les frais aux fortifications de Boulogne; moyennant quoi il sera

quitte de tous les arrerages dûs jusqu'au 1 de Mai, les sommes contenues dans l'Article suivant étant expressément exceptées.

Le Roi d'Angleterre prétendant que le Roi de France lui doit 512022 écus, selon son Obligation du 29 Janvier 1529; & le Roi de France se prétendant déchargé de cette dette; il est convenu qu'on prendra pour Arbitres quatre Jurisconsultes, qui ne seront Sujets de l'un ni de l'autre des deux Rois.

Que le Roi d'Angleterre gardera Boulogne pendant huit ans, & rendra cette Ville dans l'année 1554, après le payement des deux millions & des autres sommes ci-dessus, si la question est décidée en sa faveur.

Que pendant ces huit années, il ne sera fait aucune fortification à Boulogne, ni dans son Territoire.

Que les Ecossois seront compris dans la Paix; & que *Henri* ne pourra les attaquer, à moins qu'ils ne lui en donnent un nouveau sujet.

Serment de *François I.* Page 98.

Serment de François.

Année 1547.

Ratification de l'Empereur, touchant l'explication de certains Articles du Traité de Ligue avec l'Angleterre, du 11 Fevrier 1542. A Utrecht.

Ratification de l'Empereur.

Il est convenu, que les Articles qui regardent la Guerre contre la France seront censez abolis.

III. *AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.*

1534. La Trève d'un an, qui avoit été conclue entre l'Angleterre & l'Ecosse en 1533, fut convertie le 11 de Mai 1534, en une Paix qui devoit durer jusqu'à la mort de l'un des deux Rois. Par ce Traité, les *Douglas* avoient la liberté de demeurer en Angleterre.

Paix avec l'Ecosse.

Cette Paix n'empêchoit pas que *Henri* ne se défiât toujours du Roi d'Ecosse son Neveu, auquel il avoit fait assez de mal pendant sa Minorité. Il savoit même que l'Empereur avoit tâché de le gagner, & qu'il y auroit même réussi, si *François I* n'avoit prévenu ce dessein, en procurant la Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. Cela fut cause que *Henri* forma le projet de porter le Roi son Neveu à faire en Ecosse les mêmes changemens, par rapport à la Religion, qu'il avoit faits lui-même en Angleterre, & à renoncer à l'obéïssance du Pape. Pour cet effet, il lui demanda une Entrevue, à laquelle *Jaques* consentit d'abord; mais peu de tems après, il reçut un Bref du Pape, qui lui défendoit d'avoir aucune Entrevue avec le Roi son Oncle. Sur ce prétexte, il se dispensa d'exécuter son engagement.

Le Pape défend au Roi d'Ecosse de voir le Roi Henri.

Mariage & Caractere du Roi d'Ecosse.

En 1538, *Jaques V* épousa *Marie de Lorraine*, Sœur du Duc de *Guise*, & du Cardinal de *Lorraine*.

1541. Ce Prince étoit d'un génie peu élevé, fort adonné aux plaisirs, faisant beaucoup de dépenses inutiles, & à cause de cela se trouvant toujours à l'étroit. Il y avoit alors deux Partis en Ecosse, dont l'un favorisoit le Roi d'Angleterre & la Reformation, & l'autre s'opposoit de tout son pouvoir, à tout ce qui pouvoit produire quelque changement dans la Religion, ou appuyer le Parti Anglois. Chacun de ces deux Partis tâchoit de mettre le Roi dans ses interêts. L'un lui faisoit voir combien il augmenteroit ses revenus, s'il suivoit l'exemple du Roi son Oncle, en renonçant au Pape, & en supprimant les Monasteres. L'autre lui mettoit devant les yeux, les grands profits qu'il feroit par la confiscation des Biens des Hérétiques, qui étoient déja en grand nombre dans le Royaume, s'il prenoit la résolution de les poursuivre à toute rigueur. Le Roi suivit ce dernier conseil, & delà s'ensuivit une cruelle Persécution, dans toute l'Ecosse. *Henri* voyant que le Roi son Neveu se laissoit conduire par les Ecclésiastiques, craignit qu'il ne se liguât enfin avec ses Ennemis, & qu'il n'appuyât les Mécontens d'Angleterre, & particulierement ceux du Nord, qui avoient déja pris les armes, comme il sera dit dans l'Article suivant. Cela fut cause qu'il tenta encore une fois d'avoir une Conference avec lui, pour tâcher de le gagner, & de lui faire suivre d'autres maximes. *Jaques* en ayant reçu la proposition, l'accepta, & promit d'aller trouver le Roi son Oncle à Yorck, où *Henri* alla l'attendre. Mais *Jaques* lui manqua de parole, & *Henri* en fut tellement irrité, qu'il résolut de lui faire la Guerre.

Deux Partis en Ecosse.

Persécution des Protestans en Ecosse.

Jaques V s'engage à une Conference avec Henri, & y manque.

Guerre avec l'Ecosse.

Il exécuta cette résolution en 1542, prenant pour prétexte certaine prétendue violation de la Paix, & certain differend qui subsistoit encore entre les deux Royaumes, par rapport à quelques Terres situées sur les frontieres. Mais le véritable but de cette Guerre étoit, de forcer le Roi d'Ecosse à suivre ses conseils par rapport à la Religion, par la crainte de se voir opprimé dans un tems où il ne pouvoit esperer aucun secours du Roi de France, qui étoit occupé ailleurs. Je n'entrerai point ici dans le détail de cette Guerre, dont *Henri* donna la conduite au Duc de *Norfolck*. Il suffira de dire en deux mots, que par la mauvaise conduite du Roi *Jaques*, & par une terreur panique dont les Ecossois furent saisis, leur Armée fut mise dans une entiere déroute. Les Anglois firent beaucoup de prisonniers, & entre autres, sept Seigneurs Ecossois distinguez, & plus de deux-cens Gentilshommes. *Jaques V* en mourut de chagrin le 14 de Décembre, sept jours après la naissance de *Marie* sa Fille, à laquelle il laissa sa Couronne, ayant perdu deux Fils peu de tems auparavant.

Défaite des Ecossois, & mort de leur Roi.

Projet de Henri pour l'union des deux Royaumes.

La mort du Roi d'Ecosse fit naitre à *Henri* la pensée d'unir ensemble les deux Royaumes, par le Mariage du Prince *Edouard* son Fils avec la

la jeune Reine d'Ecosse. Ce projet ayant été communiqué aux Seigneurs Ecossois prisonniers à Londres, ils l'approuverent, & promirent de contribuer de tout leur pouvoir à le faire réussir; après quoi, ils furent rélâchez sur leur parole.

1543. Une grande partie de la Noblesse Ecossoise ayant péri dans la derniere déroute, ou se trouvant entre les mains des Anglois, le Cardinal *Beton*, Archevêque de *S. André*, entreprit de profiter de la confusion qu'il y avoit dans le Royaume, & de se faire conferer la Régence, sur un Testament supposé du feu Roi. *Jaques Hamilton* Comte d'*Aran*, à qui la Régence appartenoit par le droit de sa naissance, ayant prouvé la supposition du Testament produit par le Cardinal, fut déclaré Régent. Il fut principalement appuyé par les Prisonniers qui avoient été rélâchez en Angleterre, & par les *Douglas* qui étoient retournez en Ecosse.

Le Cardinal Beton suppose un Testament de Jaques V.

Le Comte d'Aran déclaré Régent.

Peu de tems après, *Henri* fit proposer au Régent & aux Etats, le Mariage du Prince son Fils avec la Reine d'Ecosse. Sa proposition fut acceptée, malgré les oppositions du Cardinal *Beton* & de la Reine-Mere, & il se conclut sur ce sujet un Traité, qui fut signé le 1 de Juillet 1543. Mais ces mesures furent rompues par les intrigues du Cardinal & de la Reine Douairiere, qui trouverent le moyen de se faire un Parti si puissant, que l'autorité du Régent n'étoit plus comptée pour rien. Ils ne se contenterent pas de s'opposer au Régent, mais ils formerent encore le projet de le supplanter, & de s'emparer eux-mêmes du Gouvernement. Pour cet effet, ils obtinrent du Roi de France, qu'il envoyât en Ecosse *Matthieu Stuart* Comte de *Lenox*, pour l'opposer au Régent, & pour en faire le Chef de leur Parti. Pour mieux engager *Stuart* dans leurs interêts, ils lui firent esperer le Mariage de la Reine Douairiere, & la Couronne d'Ecosse même, si la jeune Reine venoit à manquer.

Proposition du Mariage d'Edouard avec la Reine d'Ecosse.

La Faction de Beton soûtenue par le Comte de Lenox.

Le Comte de *Lenox* étant arrivé en Ecosse, le Régent voulut s'assurer de la personne de la jeune Reine, de peur qu'elle ne tombât entre les mains de ses Ennemis. Mais *Lenox* ayant promptement assemblé quatre-mille hommes, se rendit auprès de la jeune Reine, & rompit les mesures du Régent. Cela fut cause que le Régent, se voyant désormais hors d'état de résister, changea de Parti & de Religion, & se mit absolument sous la direction de la Reine & du Cardinal, qui par-là se virent maitres du Gouvernement, sous le nom du Régent. Après cela, leur premier soin fut de chercher les moyens de renvoyer le Comte de *Lenox* en France, parce qu'il ne leur étoit plus utile en Ecosse. Pour réussir dans ce dessein, ils firent entendre à *François I*, par le moyen des Princes de Lorraine Freres de la Reine-Mere, que ce Seigneur étoit très contraire à ses interêts; & par-là ils lui firent ôter les secours d'argent que *François I* lui avoit promis. *Lenox*, indigné de la maniere dont on le traitoit, voulut s'en venger. Il prit les armes, & fit quelques efforts pour parvenir à son but: mais enfin, il se vit contraint de faire une Paix désavantageuse, faute d'argent pour entretenir la Guerre. Ainsi la Reine

Conduite du Régent.

Douairiere & le Cardinal demeurerent maitres du Gouvernement. *Henri* vit avec beaucoup de chagrin, que par-là le Traité qu'il avoit fait avec l'Ecosse demeureroit sans exécution, & que la voye de la Négociation seroit à peu près inutile. Cela fut cause qu'il se détermina enfin à faire la Guerre aux Ecossois, pour les obliger par la force des armes à exécuter le Traité.

Henri envoye une Armée en Ecosse.

L'année suivante 1544, *Henri* ayant préparé une Armée contre la France, en fit marcher une partie en Ecosse, sous le commandement du Comte de *Hartford*, & de *Jean Budley* Baron de *Lisle*, Amiral. Cette Armée fit d'abord de grands progrès en Ecosse, & se saisit même d'Edimbourg, la Reine & le Cardinal n'ayant pris aucune précaution pour défendre le Royaume. *Henri* auroit pu assez aisément conquérir l'Ecosse avec cette Armée, à laquelle les Ecossois n'opposoient aucunes forces considerables: mais outre qu'il avoit besoin de ses Troupes en France, où il devoit aller commander en personne, son dessein n'étoit que d'intimider les Ecossois, & de les obliger par la terreur de ses armes, à exécuter le Traité de Mariage; à quoi néanmoins il ne réussit pas.

Le Comte de Lenox se déclare pour Henri.

Ses Amis persécutez par le Cardinal.

Invasion des Anglois en Ecosse.

Dans cette Guerre, le Comte de *Lenox* prit le parti du Roi d'Angleterre, & fit même avec lui des conventions, par lesquelles il s'engageoit à lui livrer la Ville de Dumbarton. Cela fut cause, qu'après la retraite des Troupes Angloises, la Reine, le Régent & le Cardinal persécuterent les Amis, & les Partisans du Comte de *Lenox*. Mais une nouvelle invasion des Anglois, qui, quoiqu'en petit nombre, s'emparerent de Jedburgh, de Kelzo, & de Coldingham, leur fit interrompre ces procedures, pour lever une Armée, qui, par une terreur panique du Régent qui la commandoit, se dissipa d'elle-même, & par-là donna lieu aux Anglois de faire de grands progrès.

Les Ecossois entrent en Angleterre.

Ils se retirent.

Dans l'année 1545, *François I* ayant envoyé quelques Troupes en Ecosse, l'Armée Ecossoise passa la Tweede pour entrer en Angleterre: mais sur l'avis qu'elle reçut de la marche du Comte de *Hartford*, elle se retira & se débanda. Le reste de l'année fut employé à la Négociation de la Paix entre la France & l'Angleterre, dont la principale difficulté consistoit, en ce que *Henri* ne vouloit pas que les Ecossois y fussent compris.

Traité de Henri avec la France.

Les Reformez persécutez en Ecosse.

Enfin, *Henri* s'étant désisté de sa prétention en 1546, la Paix fut signée, & l'Ecosse comprise dans le Traité sous certaines conditions. Immédiatement après, la Reine, le Régent & le Cardinal persécuterent les Reformez, dont quelques-uns furent condamnez au feu. Il y eut entre autres, un Ministre nommé *Sephocard*, que le Cardinal voulut voir brûler de sa fenêtre. On prétend que ce Ministre prédit, que cet orgueilleux Prélat seroit en peu de jours autant abaissé, qu'il étoit alors élevé.

Beton assassiné.

Quoiqu'il en soit de cette prédiction, peu de jours après, le Cardinal fut assassiné dans sa propre maison, & son corps fut jetté dans la rue, par cette même fenêtre d'où il avoit vu brûler le Ministre.

Voici les Actes qui ont du rapport aux Affaires entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Année 1534.

Plein-pouvoir du Roi d'Ecosse pour traiter de la Paix ou de la Trève avec l'Angleterre. Du 16 Fevrier. Page 483. A Edimbourg.

Traité du Roi d'Ecosse avec l'Angleterre.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse, pendant la vie des deux Rois, & un an aprés. A Londres. Du 11 Mai. Page 529. A Londres.

Conventions par lesquelles *Henri* s'engage à rendre au Roi d'Ecosse le Château d'Edrynton, & *Jaques* permet à *Henri* de garder en Angleterre *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, *George* son Frere & *Archibald Douglas* leur Oncle. Page 538. Ibid.

Conventions entre Henri & Jaques.

Ratification du Roi d'Ecosse. Du 31 Juillet. Page 540. A Edimbourg.

Ratification de Jaques.

Année 1543.

Plein-pouvoir de *Marie* Reine d'Ecosse, pour traiter de la Paix avec l'Angleterre. Page 781. Du 4 Mai. Ibid.

Traité de Paix & de Mariage entre la Reine d'Ecosse & l'Angleterre.

Autre, pour traiter de son Mariage avec *Edouard* Prince de Galles Du 4 Mai. Page 783. Ibid.

Traité de Mariage entre *Edouard* Prince de Galles, & *Marie* Reine d'Ecosse. Du 1 Juillet. Page 792. A Greenwich.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecosse. A Greenwich. Du 1 Juillet. Page 786. Ibid.

Marie étoit alors âgée d'environ six mois.

TOME XV.

Ratification des deux Traitez précédens, par *Marie*. Du 25 Août. Page 4 & 5. A Edimbourg.

Ratification de ces Traitez.

Année 1544.

Procuration des Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*, pour traiter en leur nom avec le Roi d'Angleterre. Du 8. Avril. Page 19. A Dumbarton.

Traitez des Comtes de Lenox & de Glencarn avec Henri.

Conventions entre *Henri VIII* & les Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*. A Carlisle. Du 27 Mai. Page 22.

Voici les Engagemens des deux Seigneurs Ecossois.

1. Qu'ils feront prêcher la pure Parole de Dieu dans leurs Terres.

2. Qu'ils ſerviront *Henri* de tout leur pouvoir, & renonceront à l'Alliance de France.

3. Qu'ils feront leurs efforts pour mettre la Reine d'Ecoſſe entre les mains de *Henri*, ou du moins pour empêcher qu'elle ne ſoit tranſportée hors du Royaume.

4. Qu'ils tâcheront de faire en ſorte que *Henri* ſoit déclaré Directeur & Protecteur d'Ecoſſe.

5. Qu'ils mettront l'Evêque de *Cathneſs*, & Guillaume *Cuningham*, en ôtage entre les mains du Roi.

Engagemens du Roi.

1. Qu'il ne ſera fait aucun dommage par les Anglois, aux Terres des Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*.

2. Que ſi le Roi eſt déclaré Protecteur d'Ecoſſe, il donnera le Gouvernement de ce Royaume au Comte de *Lenox*, ſous certaines conditions.

3. Qu'il lui donnera un revenu ſortable à cette Dignité.

4. Qu'en cas que la jeune Reine meure, *Henri* ſoutiendra le droit du Comte de *Lenox*, par rapport à la Couronne, contre le Comte d'*Aran*.

5. Qu'il continuera la Penſion au Comte de *Lenox*, & en donnera une de 1000 écus au Comte de *Glencarn*.

6. Que le Roi conſentira que le Comte de *Lenox* épouſe *Marguerite Douglas*, pourvu qu'elle en ſoit d'accord.

Marguerite Douglas étoit Niece de *Henri VIII*, étant venue du ſecond Mariage de *Marguerite* Reine d'Ecoſſe, avec *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*.

Autres Conventions entre Henri & le Comte de Lenox.

Autres Conventions entre *Henri* & le Comte de *Lenox*. Du 26 Juin. Page 29.

Engagemens du Comte de Lenox.

1. Qu'il obſervera le Traité de Carliſle.

2. Qu'il ſervira le Roi contre tous.

3. Qu'il livrera au Roi le Château de Dumbarton.

4. Qu'il lui livrera l'Ile de Bute, & fera ſes efforts pour ſe rendre maitre du Château de Roſs dans cette Ile.

5. Qu'étant Gouverneur d'Ecoſſe, il ne fera rien d'important ſans en avertir le Roi.

6. Qu'il renoncera à toutes les Alliances générales & particulieres.

7. Qu'il fera ſes efforts pour mettre la Reine d'Ecoſſe entre les mains du Roi.

8. Qu'il donnera à *Marguerite Douglas* un certain Douaire, ſpécifié dans cet Article.

Engagemens du Roi.

1. Il ratifie le Traité de Carlisle.

2. Il consent au Mariage, & promet de donner au Comte en récompense de ses pertes en France, un revenu en Angleterre de 1700 livres sterling en Terres.

3. Qu'il donnera cinq-cens hommes au Comte, outre la Garnison qu'il mettra dans Dumbarton.

4. Qu'il le fera Gouverneur d'Ecosse, à condition qu'il ne convoquera point de Parlement sans son consentement.

5. Qu'il lui donnera un bon revenu.

6. Qu'il récompensera *George Striveling*, pour la perte du Gouvernement de Dumbarton.

Le Comte de Lenox dénisé.

Dénisation du Comte de *Lenox*. Du 6 Juillet. Page 37. A Westminster.

Pension au Comte de Glencarn.

Pensions accordées au Comte de *Glencarn*, de 250 livres sterling, & de 125 livres à son Fils. Du 30 Juillet. Page 47. Ibid.

Année 1545.

Ordre de lever des Troupes contre l'Ecosse.

Ordre de lever des Troupes contre l'Ecosse. Du 2 Mai. Page 71. Ibid.

VI. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Comme les Affaires domestiques du reste de ce Regne n'ont pas une liaison nécessaire les unes avec les autres, parce qu'elles ne sont pas d'une même nature, je me contenterai de marquer ici ce qui est arrivé de plus considerable à cet égard dans chaque année.

Année 1535.

Origine du pouvoir exhorbitant de Henri VIII.

On commence à trouver dans cette année, l'Origine du pouvoir exorbitant que *Henri VIII* acquit sur ses Sujets. La Religion en fut la véritable cause. Comme le Roi gardoit à cet égard un certain milieu, les uns affectoient d'avoir pour lui une entiere complaisance, afin de le porter à pousser la Reformation plus loin, & les autres avoient la même condescendance, de peur que leurs oppositions ne l'obligeassent à s'engager dans l'autre Parti. Les Factions, quoique souvent fatales aux Etats, ne laissent pas d'être quelquefois avantageuses aux Souverains, s'ils ont l'adresse de les faire servir à leurs fins. C'est à quoi *Henri VIII* ne manqua pas, & ce fut par-là qu'il acquit un pouvoir, qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit eu depuis plusieurs siecles.

La mort de *Catherine* d'*Arragon*, arrivée en 1536, prépara une voye de reconciliation entre l'Empereur & *Henri*, comme il a été dit dans le premier Article.

Divorce & mort d'Anne de Bollen.

Environ six mois après, la Reine *Anne de Bollen* fut condamnée par une Sentence des Pairs, & décapitée. Je n'entrerai point dans le détail de cette affaire, parce qu'il n'y a que bien peu d'Actes dans le Recueil, qui y ayent quelque relation. Ceux qui voudront la savoir, pourront s'en instruire dans l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre* du Docteur *Burnet*. Il suffira de dire ici pour la suite, qu'avant que la Reine fût exécutée, le Roi avoit fait dissoudre son Mariage avec elle, sous prétexte, qu'avant que d'épouser le Roi, elle avoit pris quelque engagement avec un Seigneur Anglois. Ce n'étoit effectivement qu'un prétexte, mais qui fut suffisant pour faire rompre le Mariage. Dès le lendemain de l'exécution, le Roi épousa *Jeanne Seymour*, de laquelle il étoit amoureux depuis quelque tems. *Anne* avoit eu du Roi une Fille nommée *Elisabeth*, qui fut déclarée bâtarde, & qui néanmoins monta dans la suite sur le Trône d'Angleterre.

Le Roi épouse Jeanne Seymour.

La mort d'*Anne de Bollen*, & la dissolution de son Mariage avec le Roi, firent renaitre les espérances de *Marie* Fille du Roi & de *Catherine*. Elle avoit jusqu'alors refusé avec obstination de se conformer aux Actes de Parlement sur le Divorce de sa Mere, & sur la Religion. Mais après la mort d'*Anne*, elle jugea, par le conseil de ses Amis, qu'elle ne devoit pas perdre cette occasion de se reconcilier avec le Roi son Pere. Elle signa donc un Ecrit dans lequel elle reconnoissoit la Suprémacie du Roi, & la justice du Divorce du Roi avec sa Mere, & renonçoit a l'obeïssance du Pape, Moyennant cet Ecrit, que le Roi avoit lui-même dicté, il lui rendit ses bonnes graces, mais non pas le nom & le rang de sa Fille légitime.

La Princesse Marie reconnoit la Suprémacie du Roi, &c.

Peu de tems après, le Parlement fit un Acte, par lequel il revoquoit celui qui avoit été fait en faveur des Enfans qui naitroient du Roi & d'*Anne de Bollen*; & après avoir déclaré bâtardes les deux Filles que *Henri* avoit eues de ses deux premiers Mariages, il adjugeoit la Succession à la Couronne aux Enfans que le Roi pourroit avoir de *Jeanne Seymour*, ou de quelque autre Femme qu'il épouseroit dans la suite. Le Parlement ne se contentant pas d'avoir donné au Roi cette preuve de sa condescendance, lui accorda encore le droit de régler lui-même sa Succession, de la maniere qu'il trouveroit à propos, par un Testament qui seroit signé de sa propre main, ou par des Lettres du Grand-Sceau. Par-la, il lui donnoit pouvoir de laisser sa Couronne à une des deux Filles qui venoient d'être declarées bâtardes. Mais il suffisoit que le Roi témoignât qu'il souhaitoit quelque chose, pour que le Parlement se conformât à sa volonté.

Succession à la Couronne réglée par le Parlement.

On trouve dans cette même année, le commencement de la brouillerie entre le Roi & le Cardinal *Polus*, qui étoit alors à Rome. Ce Car-

Querelle du Roi avec le Cardinal Polus

dinal étoit Fils de *Kichard de la Pole*, & par conséquent de la Maison d'*Yorck* par les Femmes, & proche Parent du Roi. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit pour but de ruïner le Roi, en lui faisant perdre l'affection de ses Sujets; & d'épouser ensuite la Princesse *Marie*, afin de monter avec elle sur le Trône. Quoi qu'il en soit de ce prétendu projet, il est certain qu'il n'épargna pas sa plume pour décrier la conduite du Roi, qui en conçut contre lui une haine dont il fit ressentir les effets à toute sa Famille. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, parce qu'il y a peu d'Actes dans le Recueil, qui fassent allusion à cela.

Soulevement dans les Provinces de Lincoln & d'Yorck.

Il y eut cette année dans la Province de Lincoln un Soulevement, qui fut assez aisément appaisé par une Amnistie que le Roi accorda aux Revoltez: mais il fut suivi de près d'un autre bien plus considerable dans la Province d'Yorck. C'étoit la Religion qui en étoit la cause, & le Roi s'y trouva bien embarassé. Il n'avoit que peu de Troupes, & les Rebelles, sous la conduite d'un Général nommé *Aske*, avoient une nombreuse Armée, & s'étoient emparez de *Pontfract*, de *Hull*, & d'*Yorck*. Le Duc de *Norfolck*, qui commandoit l'Armée du Roi, se trouva deux fois en danger d'être défait: mais enfin il trouva le moyen d'appaiser les Revoltez, en leur promettant certaines conditions auxquelles le Roi lui-même s'engagea, & qu'il ne jugea pourtant pas à propos d'exécuter dans la suite.

Nouvelle Revolte.

Dans l'année 1537, il y eut une nouvelle Revolte, qui ne causa pas tant d'embaras au Roi, & qui fut severement punie.

Couches & mort de Jeanne Seymour.

Jeanne Seymour accoucha au mois d'Octobre, d'un Prince, qui fut nommé *Edouard*: mais elle mourut peu de jours après. *Edouard Seymonr* son Frere fut créé Comte de *Hartford*.

Nouvelles raisons de colere contre Polus.

1538. Le chagrin que le Roi avoit conçu contre le Cardinal *Polus* s'accrut excessivement, par l'avis qu'il reçut, que tous les Mémoires qu'on dressoit en Angleterre contre le Roi, étoient adressez à Rome au Cardinal *Polus*, qui les mettoit en ordre & les faisoit publier. Il y en avoit même quelques-uns, dans lesquels on ne pouvoit méconnoitre son stile. Il en fut tellement irrité contre ce Cardinal, qu'il fit sentir les effets de sa colere à tous ses Parens & Amis; & quelque tems après, le Marquis d'*Exceter* & quelques autres furent condamnez à mort & exécutez, pour avoir eu correspondance avec le Cardinal. C'étoit alors un crime irrémissible. Enfin, *Paul III* ayant publié sa Bulle contre le Roi, *Polus* écrivit un Livre, dans lequel il s'efforçoit de prouver, qu'il étoit plus méritoire de faire la Guerre à *Henri* qu'aux Infideles. Mais tous ses efforts ne firent qu'aigrir de plus en plus le Roi contre lui.

Polus écrit un Livre terrible contre le Roi.

Attachement servile du Parlement au Roi.

Henri étoit parvenu à un tel degré de puissance, que le Parlement n'agissoit plus que par ses directions. Les deux Chambres donnerent dans l'année 1539, une marque bien sensible de leur servitude, en passant un Acte qui attribuoit aux Proclamations du Roi, ou aux Ordres

du Conseil, pendant une Minorité, la même autorité qu'aux Statuts du Parlement. Après la mort de *Henri VIII*, le Conseil d'*Edouard VI* sut bien se prévaloir de cet Acte.

Confirmation de la Sentence de mort contre le Marquis d'Excester.

Ce même Parlement confirma la Sentence de mort prononcée contre le Marquis d'*Excester* & quelques autres, pour avoir entretenu correspondance avec le Cardinal *Polus*. De plus, la Comtesse de *Salisbury* Mere de *Polus*, & la Marquise d'*Excester*, furent condamnées à mort pour le même crime, par un Acte d'*Attainder*, sans être admises à se défendre. La Chambre des Seigneurs fit quelques efforts pour s'opposer à cette injustice: mais *Cromwell* intimida tellement le Parlement, qu'il fit passer cet Acte, qui fut ensuite un Préjugé contre lui-même. Il n'y avoit point d'autre moyen pour conserver le bien, l'honneur, & la vie, que de se conformer à la volonté du Roi. Il est vrai que *Henri* ne faisoit mourir personne, de sa simple autorité: mais il avoit acquis un tel pouvoir sur le Parlement, qu'il faisoit passer les Loix qu'il jugeoit nécessaires pour établir de plus en plus son Autorité; après quoi il les faisoit exécuter sans misericorde contre ceux qui manquoient de complaisance pour lui.

Henri épouse Anne de Cleves.

Cromwell & *Cranmer*, les deux Arscboutans de la Reformation, comprenant combien leur Parti pourroit se fortifier, si le Roi épousoit une Princesse Protestante, surent si bien le ménager, qu'ils le porterent à faire demander en Mariage la Princesse *Anne*, Sœur du Duc de Cleves.

Et s'en dégoûte.

Cette Princesse étant arrivée en Angleterre, le Roi en fut si mécontent, qu'il ne put pardonner à *Cromwell* qui l'avoit engagé dans ce Mariage, duquel pourtant il ne put se dédire, parce qu'il croyoit alors avoir bien-tôt besoin du secours des Protestans d'Allemagne. Il ne laissa pourtant pas de conferer à *Cromwell* le Titre de Comte d'Essex. Mais peu de tems après, ce Ministre fut accusé de Haute-Trahison, & condamné par un Acte d'*Attainder*, sans être admis a se défendre, de la même maniere qu'il avoit lui-même fait condamner la Comtesse de *Salisbury* & la Marquise d'*Excester*.

Cromwell fait Comte d'Essex.

Acte d'Attainder contre lui.

Divorce de Henri & d'Anne.

Immédiatement après, le Roi prit la résolution de faire dissoudre son Mariage avec *Anne de Cleves*, sous prétexte qu'elle avoit eu un engagement précédent avec un Prince de Lorraine. C'étoit un prétexte recherché, s'il en fut jamais; mais le Parlement & le Clergé étant dévouez au Roi, il n'eut aucune peine à faire casser son Mariage, d'autant plus que la Reine, qui ne trouvoit aucune marque d'affection dans le Roi son Epoux, ne s'y opposa point, & se contenta du Titre de Sœur adoptive du Roi, avec une bonne Pension. Peu de tems après, le Roi épousa *Catherine Howard*, Niece du Duc de *Norfolck*.

Il épouse Catherine Howard.

Proclamation dans la vûe de rendre Cromwell

1541. Pendant que *Henri* attendoit le Roi d'Ecosse à *Yorck*, il fit publier une Proclamation, pour inviter les Sujets qui avoient souffert

quelque

quelque tort de la part de ses Ministres, à lui en porter leurs plaintes. Son but n'étoit pas de leur rendre justice, mais uniquement de pouvoir rejetter toutes les fautes sur l'administration de *Cromwell*; & pour faire esperer aux habitans du Nord, un Gouvernement plus doux que par le passé.

odieux.

Dans cette même année, l'Irlande fut érigée en Royaume.

L'Irlande érigée en Royaume.

Catherine Howard, que le Roi avoit épousée depuis peu, fut décapitée en 1542, après avoir été convaincue d'infidelité envers le Roi, & d'avoir mené une vie débordée avant & après son Mariage. L'Acte qui la condamnoit portoit entre autres choses, qu'une Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne l'en avertiroit point, seroit coupable de Haute-Trahison. Cela fit dire à quelques-uns, que le Roi ne pourroit épouser qu'une Veuve; comme il arriva effectivement, le Roi ayant choisi pour sa Femme *Catherine Parr*, Veuve du Lord *Latimer*.

Henri épouse Catherine Parr.

1544. Le nouveau Mariage du Roi produisit un nouvel Acte du Parlement, pour règler la Succession à la Couronne. Le Prince *Edouard* étoit mis le premier en ordre, avec sa posterité. 2. Les Enfans mâles que le Roi pourroit avoir de la Reine regnante. 3. La Princesse *Marie* & ses descendans. 4. La Princesse *Elisabeth* & sa posterité. Mais à l'égard de ces deux Princesses, l'Acte les assujettissoit aux conditions qu'il plairoit au Roi leur Pere de leur imposer; & faute d'obéir à ces conditions, elles étoient déclarées incapables de parvenir à la Couronne. En ce cas-là, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de règler sa Succession de la maniere qu'il jugeroit à propos, ou par un Testament signé de sa propre main, ou par des Lettres-Patentes sous le Grand-Sceau. Ainsi, d'un côté, le Parlement sembloit reconnoitre ces deux Princesses pour légitimes, puisqu'il les mettoit dans l'ordre de la Succession en leur rang. Mais d'un autre côté, il semble qu'il ne les regardoit que comme bâtardes, puisqu'il ne leur attribuoit le droit de succeder, que dépendamment de la volonté du Roi. Ce n'est pas-là la seule contradiction qui se trouve dans les Actes du Parlement, par rapport à la Succession de *Henri VIII*.

Nouvel Acte pour la Succession.

Ensuite on fit un autre Acte, par lequel le Titre de *Roi d'Angleterre de France, & d'Irlande, & Défenseur de la Foi* fut inséparablement uni à la Couronne d'Angleterre.

Règlement pour les Titres du Roi.

Ce même Parlement accorda au Roi un secours d'argent d'une maniere bien extraordinaire, en le déclarant quitte de toutes ses dettes. Mais c'étoient des dettes particulieres du Roi auxquelles le Parlement n'étoit point engagé. Vraisemblablement, le Parlement ne fut pas fâché d'arrêter par-là le cours des Emprunts volontaires ou forcez, dont les Rois se servoient quelquefois dans leurs besoins, & qui peu à peu, auroient pu rendre les Convocations des Parlemens inutiles, ou du moins beaucoup moins fréquentes. Quant aux dettes publiques, pour les-

Le Parlement déclare nulles toutes les dettes du Roi.

du Conseil, pendant une Minorité, la même autorité qu'aux Statuts du Parlement. Après la mort de *Henri VIII*, le Conseil d'*Edouard VI* sut bien se prévaloir de cet Acte.

Confirmation de la Sentence de mort contre le Marquis d'Excester.

Ce même Parlement confirma la Sentence de mort prononcée contre le Marquis d'*Excester* & quelques autres, pour avoir entretenu correspondance avec le Cardinal *Polus*. De plus, la Comtesse de *Salisbury* Mere de *Polus*, & la Marquise d'*Excester*, furent condamnées à mort pour le même crime, par un Acte d'*Attainder*, sans être admises à se défendre. La Chambre des Seigneurs fit quelques efforts pour s'opposer à cette injustice: mais *Cromwell* intimida tellement le Parlement, qu'il fit passer cet Acte, qui fut ensuite un Préjugé contre lui-même. Il n'y avoit point d'autre moyen pour conserver le bien, l'honneur, & la vie, que de se conformer à la volonté du Roi. Il est vrai que *Henri* ne faisoit mourir personne, de sa simple autorité: mais il avoit acquis un tel pouvoir sur le Parlement, qu'il faisoit passer les Loix qu'il jugeoit nécessaires pour établir de plus en plus son Autorité; après quoi il les faisoit exécuter sans misericorde contre ceux qui manquoient de complaisance pour lui.

Henri épouse Anne de Cleves.

Cromwell & *Cranmer*, les deux Arscboutans de la Reformation, comprenant combien leur Parti pourroit se fortifier, si le Roi épousoit une Princesse Protestante, surent si bien le ménager, qu'ils le porterent à faire demander en Mariage la Princesse *Anne*, Sœur du Duc de Cleves.

Et s'en dégoûte.

Cette Princesse étant arrivée en Angleterre, le Roi en fut si mécontent, qu'il ne put pardonner à *Cromwell* qui l'avoit engagé dans ce Mariage, duquel pourtant il ne put se dédire, parce qu'il croyoit alors avoir bien-tôt besoin du secours des Protestans d'Allemagne. Il ne laissa pourtant pas de conferer à *Cromwell* le Titre de Comte d'Essex. Mais peu de tems après, ce Ministre fut accusé de Haute-Trahison, & condamné par un Acte d'*Attainder*, sans être admis à se défendre, de la même maniere qu'il avoit lui-même fait condamner la Comtesse de *Salisbury* & la Marquise d'*Excester*.

Cromwell fait Comte d'Essex.

Acte d'Attainder contre lui.

Divorce de Henri & d'Anne.

Immédiatement après, le Roi prit la résolution de faire dissoudre son Mariage avec *Anne de Cleves*, sous prétexte qu'elle avoit eu un engagement précédent avec un Prince de Lorraine. C'étoit un prétexte recherché, s'il en fut jamais; mais le Parlement & le Clergé étant dévouez au Roi, il n'eut aucune peine à faire casser son Mariage, d'autant plus que la Reine, qui ne trouvoit aucune marque d'affection dans le Roi son Epoux, ne s'y opposa point, & se contenta du Titre de Sœur adoptive du Roi, avec une bonne Pension. Peu de tems après, le Roi épousa *Catherine Howard*, Niece du Duc de *Norfolck*.

Il épouse Catherine Howard.

Proclamation dans la vûe de rendre Cromwell

1541. Pendant que *Henri* attendoit le Roi d'Ecosse à *Yorck*, il fit publier une Proclamation, pour inviter les Sujets qui avoient souffert

quelque

quelque tort de la part de ses Ministres, à lui en porter leurs plaintes. Son but n'étoit pas de leur rendre justice, mais uniquement de pouvoir rejetter toutes les fautes sur l'administration de *Cromwell*; & pour faire esperer aux habitans du Nord, un Gouvernement plus doux que par le passé.

odieux.

Dans cette même année, l'Irlande fut érigée en Royaume.

L'Irlande érigée en Royaume.

Catherine Howard, que le Roi avoit épousée depuis peu, fut décapitée en 1542, après avoir été convaincue d'infidelité envers le Roi, & d'avoir mené une vie débordée avant & après son Mariage. L'Acte qui la condamnoit portoit entre autres choses, qu'une Fille que le Roi épouseroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne l'en avertiroit point, seroit coupable de Haute-Trahison. Cela fit dire à quelques-uns, que le Roi ne pourroit épouser qu'une Veuve; comme il arriva effectivement, le Roi ayant choisi pour sa Femme *Catherine Parr*, Veuve du Lord *Latimer*.

Henri épouse Catherine Parr.

1544. Le nouveau Mariage du Roi produisit un nouvel Acte du Parlement, pour règler la Succession à la Couronne. Le Prince *Edouard* étoit mis le premier en ordre, avec sa posterité. 2. Les Enfans mâles que le Roi pourroit avoir de la Reine regnante. 3. La Princesse *Marie* & ses descendans. 4. La Princesse *Elisabeth* & sa posterité. Mais à l'égard de ces deux Princesses, l'Acte les assujettissoit aux conditions qu'il plairoit au Roi leur Pere de leur imposer; & faute d'obéir à ces conditions, elles étoient déclarées incapables de parvenir à la Couronne. En ce cas-là, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de règler sa Succession de la maniere qu'il jugeroit à propos, ou par un Testament signé de sa propre main, ou par des Lettres-Patentes sous le Grand-Sceau. Ainsi, d'un côté, le Parlement sembloit reconnoitre ces deux Princesses pour légitimes, puisqu'il les mettoit dans l'ordre de la Succession en leur rang. Mais d'un autre côté, il semble qu'il ne les regardoit que comme bâtardes, puisqu'il ne leur attribuoit le droit de succeder, que dépendamment de la volonté du Roi. Ce n'est pas-là la seule contradiction qui se trouve dans les Actes du Parlement, par rapport à la Succession de *Henri VIII.*

Nouvel Acte pour la Succession.

Ensuite on fit un autre Acte, par lequel le Titre de *Roi d'Angleterre de France, & d'Irlande, & Défenseur de la Foi* fut inséparablement uni à la Couronne d'Angleterre.

Règlement pour les Titres du Roi.

Ce même Parlement accorda au Roi un secours d'argent d'une maniere bien extraordinaire, en le déclarant quitte de toutes ses dettes. Mais c'étoient des dettes particulieres du Roi auxquelles le Parlement n'étoit point engagé. Vraisemblablement, le Parlement ne fut pas fâché d'arrêter par-là le cours des Emprunts volontaires ou forcez, dont les Rois se servoient quelquefois dans leurs besoins, & qui peu à peu, auroient pu rendre les Convocations des Parlemens inutiles, ou du moins beaucoup moins fréquentes. Quant aux dettes publiques, pour les-

Le Parlement déclare nulles toutes les dettes du Roi.

quelles les Parlemens se sont engagez, je ne crois pas que jusqu'ici il y ait aucun exemple dans l'Histoire d'Angleterre, qu'on ait fait perdre leurs dettes aux Créanciers; & cependant a l'heure que j'écris, on est sur le point d'en voir le premier exemple. La bonne foi des Parlemens sur ce sujet, avoit donné jusqu'ici à l'Angleterre un crédit que les autres Monarchies n'avoient jamais eu. Il est fort incertain si elle le conservera dans la suite.

Wriothesley fait Chancelier.

Thomas Audley, Grand-Chancelier, qui avoit succedé à *Morus*, étant mort cette année, *Wriothesley* fut pourvu de cette Charge. Il étoit grand ennemi des Reformez.

Mort du Duc de Suffolck.

Je ne trouve rien de considerable par rapport aux Affaires domestiques, dans l'année 1545, que la mort de *Charles Brandon*, Duc de *Suffolck*, qui étoit fort aimé & estimé du Roi son Beau-frere.

Autorité absolue de Henri.

1546. Depuis que *Henri* avoit rompu avec le Pape, il avoit acquis un pouvoir presque absolu. C'étoit la Religion qui en étoit cause, comme je l'ai déja insinué en un autre endroit. Il avoit fait un terrible usage de ce pouvoir, tant envers ses Femmes & ses Favoris, qu'envers ceux qui ne vouloient pas règler leur Religion sur la sienne, soit Catholiques, soit Reformez. Il étoit devenu si farouche, qu'on ne le regardoit plus qu'en tremblant. Sa mauvaise humeur augmenta encore, par l'extrême embonpoint où il tomba, qui l'incommodoit tellement, qu'il ne pouvoit plus manier la plume pour signer son nom, à cause de la grosseur des ses doigts. A cette incommodité se joignit encore celle d'un ulcere à la jambe, qui l'empêchoit de marcher sans secours. Avec tout cela, au-lieu de songer à la mort qui le talonnoit, il ne pensoit qu'à étendre de plus en plus son autorité, en règlant toutes choses selon son caprice. Il s'en fallut bien peu que la Reine elle-même ne ressentît les fâcheux effets de l'humeur farouche du Roi son Epoux. Cette Reine ayant été accusée de faire prêcher la nouvelle Religion dans son Appartement, en présence de ses Dames, le Roi signa un Ordre pour l'arrêter & le confia au Chancelier, qui le laissa tomber par mégarde. Cet Ordre ayant été porté secretement à la Reine, elle profita du tems que la meprise du Chancelier lui donnoit, pour appaiser le Roi, qui lui redonna ses bonnes graces.

Sa mauvaise humeur & son caractere capricieux.

La Reine même court risque d'être persécutée.

Précaution de Henri pour sa Succession & pour la Religion.

Henri presque suffoqué par la graisse, & toujours fort incommodé de son ulcere, comprit enfin qu'il ne pouvoit pas vivre longtems. Cela lui fit faire de sérieuses réflexions sur ce qui pouvoit arriver après sa mort. Il craignit que l'Affaire de son Divorce avec *Catherine d'Arragon* ne fût retouchée, & que *Marie* sa Fille ne trouvât assez d'Amis parmi les secrets partisans du Pape, pour faire casser la Sentence de Divorce, & pour s'emparer de la Couronne au préjudice d'*Edouard* son Frere. Il savoit que le Parti du Pape étoit encore puissant en Angleterre, & quoiqu'il se sentît assez capable de le réprimer, il craignoit que son Successeur se trouvant dans la Minorité, n'eût pas le même pouvoir.

Il pensa donc aux moyens de prévenir les accidens, qui pourroient alterer ce qu'il avoit établi tant par rapport à la Couronne, qu'à la Religion. Le Duc de *Norfolck*, quoique bon Courtisan, & se conformant extérieurement à la volonté du Roi, étoit néanmoins reconnu par tout le monde, & par le Roi même, pour le Chef du Parti du Pape; & le Comte de *Surrey* son Fils étoit dans les mêmes sentimens. Ces deux Seigneurs étoient si puissans, que le Roi craignit qu'après sa mort, ils ne se missent à la tête du Parti Papiste, pour soutenir l'ancienne Religion, & les interêts de *Marie*. Par cette seule consideration, il résolut de les faire mourir tous deux, avant que de quitter lui-même le monde. Cette résolution étant prise, il les fit mettre à la Tour, & commanda qu'on leur fît leur Procès, sur des prétextes recherchez.

Le Duc de Norfolck & son Fils envoyez à la Tour.

Pendant qu'on travailloit au Procès de ces Seigneurs, le Roi fit transcrire un Testament, qu'il avoit fait avant sa derniere Expédition de France. Dans ce Testament, il règloit l'ordre de sa Succession, conformément à l'Acte de Parlement de l'année 1544. Mais sans faire aucune mention de la postérité de *Marguerite* Reine d'Ecosse sa Sœur ainée, il ordonnoit que les Filles de *Marie* sa Sœur cadette, Reine de France & Duchesse de *Suffolck*, succedassent à *Elisabeth*, si elle mouroit sans Enfans, ou même à *Edouard*, en cas que *Marie* & *Elisabeth* n'accomplissent pas les conditions qu'il leur imposoit. C'étoit-là l'effet du pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi; c'est-à-dire, qu'en vertu de ce pouvoir, *Henri* excluoit entierement de la Succession à la Couronne la Branche de sa Sœur ainée, sans en donner aucune raison. Ce Testament se trouve tout au long dans le Recueil des Actes Publics, avec la signature du Roi & des Témoins. Mais on ne peut pas dire si le Roi le signa lui-même de sa propre main, ou si seulement son nom y fut imprimé; car, comme je l'ai déja dit, depuis quelque tems, il ne pouvoit plus manier la plume.

Testament de Henri.

On voit dans le Recueil des Actes Publics, que depuis quelques années, il avoit établi des Commissaires pour signer les Actes pour lui. On verra dans la suite les principaux Articles de ce Testament. J'observerai seulement ici, que le Roi fit rayer le nom de *Gardiner* Evêque de Winchester, du nombre des Tuteurs qu'il donnoit au Prince son Fils, pendant sa Minorité.

Il Raye Gardiner du nombre des Tuteurs de son Fils.

1547. *Henri* se sentant mourir, & considerant que le Procès du Duc de *Norfolck* & du Comte de *Surrey* pourroit trainer longtems, s'il étoit fait dans les formes ordinaires, fit passer au Parlement un Acte d'Attainder contre le Comte de *Surrey*, pour avoir eu la hardiesse de faire mettre dans son Ecu les Armes de *S. Edouard*: prétexte tiré de loin, mais qui fut néanmoins suffisant pour le faire condamner à mort; & l'exécution suivit de près la condamnation. Ensuite on travailla à un pareil Acte contre le Duc de *Norfolck*, sur quelque autre prétexte aussi recherché

Le Comte de Surrey exécuté.

que le précédent; & cet Acte ayant passé dans les deux Chambres, le Roi y donna son approbation par des Commissaires. Immédiatement après, le Lieutenant de la Tour reçut un Ordre pour faire exécuter le Duc le 29 Janvier. Mais par bonheur pour lui, le Roi lui-même mourut la nuit du 28 au 29; & ainsi, il échapa comme par miracle, le Conseil d'*Edouard* n'ayant pas jugé à propos de commencer son Regne par l'exécution du premier Seigneur d'Angleterre.

Son Pere échape comme par miracle.

ACTES

Qui ont du rapport aux AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1534.

Titre de Catherine d'Arragon.

Acte où *Catherine d'Arragon* n'est qualifiée que de Princesse Douairiere de Galles, Veuve du Prince *Arthur*. Du 8 Janvier. Page 482. A Westminster.

Année 1535.

Titres du Roi.

Mémoire qui marque le changement fait dans le Titre du Roi, savoir, *Henricus Octavus, Dei gratiâ, Angliæ & Franciæ Rex, Fidei Defensor, & Dominus Hiberniæ, & in Terrâ supremum Caput Anglicanæ Ecclesiæ.* Du 14 Janvier. Page 549. A Westminster.

Année 1536.

Sommations pour le Parlement.

Sommations pour le Parlement qui doit se tenir le 8 Juin 1636. Du 27 Avril. Page 563. A Westminster.

On voit dans cet Acte, le nombre & les noms des Pairs.

Année 1540.

Distribution des Charges de Cromwell.

Charges de *Cromwell* distribuées après sa condamnation & sa mort, *per attincturam & forisfacturam Thomæ Cromwell Comitis Essexiæ, de diversis Hæresibus, & de Altâ Proditione attincti, & modò defuncti.* Du 3 Août. Page. 702. A Old-Forle.

Son Fils est fait Baron.

Gregoire Cromwell, fils de *Thomas Cromwell*, fait Baron *Cromwell*. Du 18 Décembre. Page 707. A Westminster.

Année 1541.

Denisation d'Anne de Cleves.

Dénisation d'*Anne de Cleves*, nagueres Reine d'Angleterre. Du 9 Janvier. Page 709. A Hamptoncourt.

Divers dons à *Anne de Cleves.* Du 20 Janvier. Page 710. A Westminster. Dons à la même.

Sommations pour le Parlement qui doit s'assembler le 16 Janvier 1542. Du 23 Novembre. Page 757. A Westminster. Sommations pour le Parlement.

Année 1543.

Cuillaume Bourck, ou *Mac-William*, Irlandois, créé Comte de *Clanricard.* Du 1 Juillet. Page 797. A Westminster. Créations de Pairs d'Irlande.

Mawer O Bryan créé Comte de *Thomond.* Du 1 Juillet. Page 799 A Greenwich.

Conat O Bryan créé Baron d'*Ibrakain.* Du 1 Juillet. Page 800. A Greenwich.

TOME XV.

Conac O Neale créé Comte de *Tyrone.* Du 1 Septembre. Page 7. A Greenwich.

Année 1544.

Lettres-Patentes pour constituer la Reine *Catherine Parr* Régente du Royaume, en l'absence du Roi. Du 9 Juillet. Page 39. A Westminster. Catherine Parr Régente.

Ordre d'obeïr aux *Warrans* ou Ordres de la Reine, par rapport à l'argent. Du 11 Juillet. Page 44. A Westminster. Ordre d'obeïr à ses ordres à la Tréforerie.

Année 1545.

Lettres du Roi, par lesquelles il autorise certains Commissaires à signer pour lui, avec un Cachet gravé, les Ordres qui sont envoyez à la Tréforerie, pour l'argent qui est nécessaire aux Garnisons. Du 12 Octobre. Page 81. A Westminster. Le Roi autorise des Commissaires à signer pour lui.

Le Roi commençoit alors à ne pouvoir plus signer qu'avec peine, c'est pourquoi il vouloit se débarasser de tant de signatures, qui étoient absolument nécessaires pour la Tréforerie.

Année 1546.

Commission pour demander au Peuple une *Bénévolence*, sans noms des Commissaires. Du 5 Janvier. Page 84. A Greenwich. Bénévolence demandée.

Lettre du Roi au Comte-Palatin du Rhin, pour le prier de venir à Londres. Du 30. Janvier. Page 88. A Westminster. Invitation au Palatin de venir à Londres.

On prétend que le Roi avoit dessein de le marier avec la Princesse *Marie*.

Commission pour signer les Ordres du Roi.

Lettres-Patentes par lesquelles *Antoine Denys*, *Jean Gate*, & *Guillaume Clarke*, sont autorisez à signer tous les Ordres au nom du Roi. Du 31. Août. Page 100. A Hamptoncourt.

Autres semblables, pour autoriser les Seigneurs du Conseil à signer tous les Ordres pour la Tréforerie, avec le Cachet gravé. Du 16. Octobre. Page 103. A Westminster.

Testament de Henri.

Testament de *Henri VIII*, daté le 30 Décembre 1546. Page 110 (1). A Westminster.

Voici en abregé les Articles du Testament.

« Il prie instamment la bien-heureuse Vierge *Marie*, sa Mere, & » toute la Compagnie du Ciel, de prier Dieu continuellement pour » lui.

» Il veut que son corps soit enterré dans le Tombeau qu'il a préparé à » Windsord, & que le corps de la Reine *Jeanne* y soit mis avec le » sien.

(1) C'est ce Testament qui fut si fort épluché pendant le dernier Regne, (d'*Anne*) par quelques-unes des meilleures Plumes d'Angleterre, pour & contre la Maison de *Hanover*. Mais comme c'est une dispute de peu d'importance, depuis que cette Maison est montée heureusement sur le Trône, il suffit de rapporter ce que ce Testament contenoit. Cet Acte de derniere volonté ayant été copié par ordre du Roi, on ne pouvoit gueres le revoquer en doute. Mais la question étoit, s'il avoit été dûement exécuté selon l'Acte du Parlement : lequel Acte en même tems, donnoit au Roi le pouvoir d'établir la Succession, & ordonnoit que cela seroit fait par des Lettres-Patentes sous le Grand Sceau, ou par un Testament signé de la propre main du Roi. M. *Rymer* ayant laissé ce point en doute, des Seigneurs du premier rang, sous le dernier Regne, nommerent des gens d'une habileté reconnue, pour aller à la Maison du Chapitre de *Westminster*, y chercher l'Original du Testament dans les Regîtres de l'Echiquier. Ils trouverent qu'il consistoit en diverses feuilles de papier grossier, doux au toucher, attachées ensemble avec un cordonnet de soye verd & blanc. Il étoit écrit d'un caractere chetif & pesant. L'Acte étoit signé au haut de la premiere & au bas de la derniere page, par la propre main du Roi, comme on le prétendoit ; mais c'étoit du meilleur caractere qu'il fût capable de former. En comparant la signature de ce Testament, avec son empreinte & son caractere ordinaire, on ne trouvoit aucun rapport ni à l'un ni à l'autre ; & bien loin de ressembler à la main tremblante d'un homme mourant, elle étoit affectée, comme un caractere contrefait : il y avoit seulement une rature, faite apparemment à dessein de cacher la fausseté contre les recherches de la Ligne Royale d'*Ecosse*, entierement deshéritée par cet Acte, ou du moins appellée après toutes les autres Branches. L'Acte est scellé du Cachet ordinaire, avec de la cire molle ; & le Sceau pend au même cordonnet qui attache les feuilles ensemble. Et sur le tout, il y a grande raison de croire que cette empreinte fut faite à dessein d'imiter la main du Roi, le mieux qu'on pouvoit, eu égard à l'état où il se trouvoit alors. WHAT.

» Qu'incontinent après sa mort, on celebre pour lui tout le Service » des Morts.

» Il donne 1000 Marcs aux Pauvres qui assisteront à l'enterrement.

» 600 livres sterling en Terres au Doyen de Windsor, afin qu'il fasse » dire continuellement des Messes pour lui.

» Il donne à treize Pauvres qui seront appellez les Pauvres Che- » valiers, douze sous par jour; & à celui qui sera leur Chef, 3 livres 6 » chellings 8 sous par an, outre la paye ordinaire ».

Pour la Succession à la Couronne.

Ordre de la Succession.

Ordre qui doit s'observer.

« 1. *Edouard*, & ses Enfans.

» 2. Les Enfans de *Henri VIII* & de *Catherine Parr*, ou de telle autre » Femme qu'il pourra épouser dans la suite.

» 3. *Marie*, à condition qu'elle ne se pourra marier que par l'avis & » le conseil des Conseillers, ou de la plus grande partie des Conseillers » nommez par le Roi pour administrer les Affaires sous *Edouard*, ou » du moins de ceux qui seront alors en vie. Cette condition est absolu- » ment nécessaire.

» 4. *Elisabeth*, sous la même condition.

» 5. Les Descendans de *Françoise Brandon*, Fille de *Marie* Reine » Douairiere de France.

» 6. Les Descendans d'*Eleonor*, seconde Fille de la susdite Reine » *Marie*.

» 7. Les plus prochains Héritiers légitimes.

» On ne sait s'il entendoit par-là les Descendans de la Reine d'Ecosse » sa Sœur ainée, ou les autres Parens qu'il pouvoit y avoir en An- » gleterre.

» Si *Marie* refuse d'exécuter la condition qui lui est imposée, la » Couronne passera à *Elisabeth*, tout de même que si *Marie* étoit » morte.

» Si *Elisabeth* n'exécute pas la condition, la Couronne passera à » *Françoise Brandon*, &c.

» *Nonobstant tous Statuts contraires* ».

Exécuteurs nommez.

Exécuteurs.

« L'Archevêque de *Cantorbery*.
» *Wriothesley*, Chancelier.
» *Saint Jean*, Grand-Maitre.
» *Harford*, Grand-Chambellan.
» *Russel*, Garde du Sceau-Privé.

» *Tunstall*, Evêque de Durham.
» *Brown*, Grand-Ecuyer
» *Montaigu*, Premier-Juge.
» *Bromley*, Juge.
» *North*, Chancelier de la Cour des Augmentations.
» *Paget*, Premier-Secretaire.
» *Deny*, Chevalier.
» *Harbard*, Chevalier.
» *Edouard Wotton*, Chevalier.
» Le Docteur *Wotton*.

Conseillers prêtez d'Edouard.

» Les mêmes qui étoient Exécuteurs du Testament, étoient aussi » nommez pour être Conseillers d'*Edouard*.

» Les Exécuteurs sont chargez, 1. de payer les dettes du Roi après les » frais de l'Enterrement; 2. d'exécuter tout ce qu'il a promis.

» *Edouard* Prince de Galles est nommé Héritier.

» Il est ordonné que le Conseil, à la pluralité des voix, pourra ordon- » ner tout ce qui sera jugé convenable, jusqu'à ce qu'*Edouard* soit ma- » rié, & qu'il soit âgé de 18 ans.

Autres Conseillers.

» Autres Conseillers nommez, pour donner leurs avis au Conseil » quand ils seront appellez.

» Les Comtes d'*Arundel*.	*Riche*.
d'*Essex*.	*Baker*.
» Les Chevaliers *Oheny*.	*Sadler*.
Gage.	*Seymour*.
Wingfield.	*Southwell*.
Petre.	*Peckham*.

Portion de Marie & d'Elisabeth.

» La Dot de *Marie* & d'*Elisabeth* sera de dix-mille livres sterling » chacune, ou plus, à la discretion des Conseillers.

» A chacune une Pension de 3000 livres jusqu'à leur Mariage.

Autres Legs.

» A la Reine 3000 livres en Joyaux ou Vaisselle, & 1000 livres en » argent comptant, outre son Douaire.

» Aux Exécuteurs qui sont Lords, 500 Marcs à chacun.

» Aux autres, 300 Marcs.

» Autres Legs qui montent à 8650 Marcs, & à 1700 livres ster- » ling ».

FIN DU TOME SIXIEME.



